

# RAPPORT DU MANDATAIRE ANNEE 2023

Rapport prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Sommaire du Rapport du Mandataire

<b>I. RAPPORT PREVU PAR LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	<b>1</b>
<b>II. PRESENTATION GENERALE</b>	<b>2</b>
<b>III. LES ACTIONNAIRES DE LA SPL EDDEN</b>	<b>4</b>
<b>IV. FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX</b>	<b>6</b>
<b>V. MODIFICATIONS STATUTAIRES</b>	<b>6</b>
<b>VI. LES MANDATAIRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023</b>	<b>6</b>
<b>VII. LES PRINCIPALES AVANCEES DE L'ANNEE 2023</b>	<b>10</b>
<b>VIII. SITUATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'ANNEE 2023</b>	<b>15</b>
<b>VIII. BILAN DE L'ACTIVITE DU SERVICE MARCHES ET PROCESSUS INTERNES</b>	<b>85</b>
<b>IX. RAPPORT FINANCIER</b>	<b>92</b>
<b>X. BILAN SOCIAL</b>	<b>115</b>
<b>XI. MODALITES D'EXERCICE DU CONTRÔLE ANALOGUE ET TAUX DE PRESENCE DES ACTIONNAIRES</b>	<b>144</b>
<b>XII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b>	<b>154</b>

## Sommaire des Annexes

<b>ANNEXE N°1</b>	<b>Bilan de l'activité opérationnelle des Contrats de Prestations Intégrées de la SPL EDDEN</b>
<b>ANNEXE N°2</b>	<b>Les comptes annuels</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## I. RAPPORT PREVU PAR LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En vertu de l'article L1531-1 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) qui énonce que les SPL sont soumises, à l'exception des dispositions du présent article, au Titre II du Livre V de la première partie du CGCT intitulé « Sociétés d'Economie Mixte », **le droit d'information et de contrôle exercé par les collectivités au sein des SPL se manifeste principalement par un rapport annuel remis par l'élu ayant mandat au sein de ces structures.**

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 article 5 ; Ordonnance n°2003-1212 du 18 décembre 2003 article 2 V ; Loi n°2004-806 du 9 août 2004 article 27 VIII) précise que : "*Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires **se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants** au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte*".

En effet, les Sociétés Publiques Locales sont soumises à un **contrôle** de la part de leurs actionnaires, **analogue** à celui qu'ils exercent sur leurs propres services.

### Identité de la Société :

Siège Social	52, Route des Sables 97427 Etang-Salé
Forme juridique	Société Anonyme
Capital Social	1 450 000 €
Registre du Commerce et des Sociétés	RCS Saint Pierre
SIREN	850 654 450
Code APE	9104 Z
Création de la Société	1 <sup>er</sup> Mars 2019
Présidente du Conseil d'Administration	Madame Béatrice SIGISMEAU
Directeur Général	Monsieur Gilbert RIVIERE
E-mail général	<a href="mailto:contact@edden.re">contact@edden.re</a>



## II. PRESENTATION GENERALE

---

### Dispositions légales

La SPL EDDEN est une Société Anonyme, régie par :

- La loi n°2010-559 du 28 mai 2010,
- L'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les autres dispositions du même code relatives aux Sociétés Publiques Locales,
- Les dispositions du Code de Commerce applicables aux sociétés anonymes (Livre II)
- Ses statuts et par son règlement intérieur.

### Objet de la Société

Conformément à l'article 3 de ses Statuts, la société a pour objet de réaliser exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci, toute opération d'aménagement définie à l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme à savoir :

- ❖ La protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences
- ❖ La lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables
- ❖ L'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences
- ❖ Le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et de développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires
- ❖ La valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion

### A cet effet elle peut notamment :

- ✓ Réaliser ou faire réaliser toutes études préalables aux opérations ou actions de développement durable liées à son objet statutaire,
- ✓ Procéder ou faire procéder à toutes acquisitions ou passer toutes conventions en vue d'assurer la maîtrise foncière préalable à la réalisation d'actions ou d'opérations dans le cadre de mandat ou de Contrat de Prestations Intégrées pour le compte de ses collectivités actionnaires,
- ✓ Procéder ou faire procéder à l'embellissement, l'entretien et la mise en valeur des Parcs et Jardins de ses actionnaires notamment dans le cadre de missions spécifiques
- ✓ Réaliser ou faire réaliser, dans le cadre du présent objet, les aménagements, équipements, constructions et toute étude pouvant s'y rapporter, qui lui seraient demandés par ses actionnaires,



- ✓ Promouvoir les opérations confiées par ses actionnaires et entreprendre les actions susceptibles d'en favoriser la réalisation,
- ✓ Assurer les prestations d'études stratégiques et de services liées à la protection et à l'aménagement des espaces naturels, l'accompagnement mutualisé des parcours d'insertion, l'entretien du patrimoine des actionnaires, les services aux personnes vulnérables dans le domaine de l'environnement,
- ✓ Réaliser ou faire réaliser des missions d'animation de services liés à la mise en œuvre des politiques publiques dans les matières visées dans son objet social
- ✓ D'une manière générale, accomplir toutes actions études et toutes opérations financières, juridiques, commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.



### III. LES ACTIONNAIRES DE LA SPL EDDEN

La composition de l'actionariat de la SPL EDDEN a évolué depuis sa création en 2019.

#### 2019 : Création de la SPL EDDEN

Née de la volonté politique de 8 actionnaires, la Société a été constituée le 1er Mars 2019, pour intervenir dans le domaine de l'écologie, du développement durable et de l'insertion par l'économie au bénéfice exclusif de ses collectivités Actionnaires.

La SPL EDDEN a intégré 4 entités juridiques différentes :

- ✚ Le GLAIVE (Groupement de Lutte Antivectorielle d'Insertion et de valorisation de l'Environnement) ;
- ✚ Le GCEIP (Groupement pour la Conservation de l'Environnement et de l'Insertion Professionnelle) ;
- ✚ L'ADIVEP (Association pour le Développement de l'Insertion et pour la Valorisation de l'Environnement et du Patrimoine) ;
- ✚ Le Service Environnement de la SPL Avenir Réunion.

Avec un capital social de 1 450 000 €, divisé en 14 500 actions de 100€ chacune, la SPL EDDEN était composée de 8 collectivités actionnaires :

Liste des Actionnaires	Montants du capital en Euros	% capital
Conseil Départemental	1 200 000,00	82.76%
CIVIS	100 000,00	6.90%
Saint Denis	25 000,00	1.72%
Le Tampon	25 000,00	1.72%
L'Entre-Deux	25 000,00	1.72%
Saint Joseph	25 000,00	1.72%
Saint Benoît	25 000,00	1.72%
Saint Leu	25 000,00	1.72%
<b>TOTAL</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>100%</b>

#### 2021 : Cession d'actions et entrée de nouveaux actionnaires

En date du 26/11/2020, le Conseil d'Administration de la SPL EDDEN a ouvert une procédure de cession des actions du Département de La Réunion, à destination de plusieurs collectivités ayant fait connaître leur volonté d'intégrer le capital de la Société SPL EDDEN : Petite-Ile, Salazie, Saint-Louis, Les Avirons. Plus tard, en date du 12 mars 2021, la commune de Saint-Pierre a également fait part de la même ambition.



Depuis la notification de la vente des actions par le Département le 22/11/2021, la SPL EDDEN est composée de la manière suivante :

<b>Actionnaires</b>	<b>Capital en Euros</b>	<b>% capital</b>
<b>Département de la Réunion</b>	1 075 000,00	74,14 %
<b>CIVIS</b>	100 000,00	6,90 %
<b>Saint Denis</b>	25 000,00	1,72 %
<b>Le Tampon</b>	25 000,00	1,72 %
<b>L'Entre-Deux</b>	25 000,00	1,72 %
<b>Saint Joseph</b>	25 000,00	1,72 %
<b>Saint Benoît</b>	25 000,00	1,72 %
<b>Saint Leu</b>	25 000,00	1,72 %
<b>Salazie</b>	25 000,00	1,72 %
<b>Petite-Ile</b>	25 000,00	1,72 %
<b>Saint-Louis</b>	25 000,00	1,72 %
<b>Les Avirons</b>	25 000,00	1,72 %
<b>Saint-Pierre</b>	25 000,00	1,72%
<b>TOTAL</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>100,00 %</b>



## IV. FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX

---

### **MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE**

Depuis le premier Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2019, les modalités d'exercice de la direction générale de la société SPL EDDEN ont été déterminées. La SPL EDDEN a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, désignant :

- Madame Béatrice SIGISMEAU en qualité de Présidente du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Gilbert RIVIERE en qualité de Directeur Général de la Société.

## V. MODIFICATIONS STATUTAIRES

---

Une seule modification statutaire a eu lieu depuis la création de la SPL EDDEN.

Le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2021 a :

- ✓ Approuvé le transfert de siège social de la SPL EDDEN, du 2 rue de la Source 97400 SAINT-DENIS au 52 Route des Sables 97427 ETANG-SALE ;
- ✓ Autorisé le Directeur Général à effectuer les formalités relatives à la modification du Kbis de la Société, incluant notamment si nécessaire la déclaration des autres établissements de la Société ;
- ✓ Autorisé le Directeur Général à procéder à la modification de l'article 4 des statuts de la SPL EDDEN.

Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 06 mai 2021 a ratifié le transfert de siège social du 2 rue de la Source 97400 SAINT-DENIS au 52 Route des Sables 97427 ETANG-SALE.

## VI. LES MANDATAIRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023

---

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 18 membres, tous représentants des collectivités territoriales actionnaires.

Toute collectivité territoriale actionnaire a droit à un représentant au conseil d'administration, la répartition des sièges se faisant en fonction de la part de capital détenue respectivement par chaque collectivité territoriale actionnaire.

Au regard des parts de capital détenues par les actionnaires, la répartition des sièges du conseil d'administration est la suivante :

- Le Département de la Réunion : 10 sièges
- La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) : 2 sièges
- L'Assemblée Spéciale : 6 sièges



- Pour le DEPARTEMENT DE LA REUNION, en sa qualité d'Actionnaire majoritaire de la SPL EDDEN :

Les mandataires élus au Conseil d'Administration, et représentant le Conseil Départemental, qui ont été désignés par délibération en Assemblée Plénière du 28 juillet 2021, sont au nombre de dix :

<b>Mme Béatrice SIGISMEAU</b>	4eme Vice-Présidente
<b>M. Augustin CAZAL</b>	Conseiller départemental
<b>Mme Camille CLAIN</b>	12eme Vice-Présidente
<b>M. Virgile KICHENIN</b>	Conseiller départemental
<b>Mme Adèle ODON</b>	Conseillère départemental
<b>Mme Sidoleine PAPAYA</b>	Conseillère départementale
<b>Mme Viviane PAYET BEN HAMIDA</b>	Conseillère départementale
<b>Mme Valérie RIVIERE</b>	Conseillère départementale
<b>Mme Louise SIMBAYE</b>	Conseillère Départementale
<b>M. René SOTACA</b>	Conseiller Départemental

- Pour la CIVIS :

Les élus mandataires, représentant la CIVIS au Conseil d'Administration de la SPL EDDEN ont été habilités par délibération du Conseil communautaire de la Collectivité en date du 27 juillet 2020

<b>M. Jean-Pascal MANGUE</b>	Conseiller Communautaire
<b>M. Stephano DIJOUX</b>	Vice-Président

**Suite au renouvellement des Vice-présidences, en date du 18/09/2023, le Conseil Communautaire a délibéré sur la modification de la représentation de la CIVIS au sein de la SPL EDDEN :**

**Mme Juliana M'DOIHOMA** Vice-Présidente



**M. Stephano DIJOUX**

Vice-Président

- Pour L'ASSEMBLEE SPECIALE :

**En 2023, les élus mandataires représentant l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration sont :**

Représentant de la Commune de SAINT-JOSEPH

**M. Jean-Denis NAZE**

Habilité par délibération du conseil municipal n°200626\_038 en date du 26/06/2020

Représentant de la Commune du TAMPON

**M. Jean-Pierre THERINCOURT**

Habilité par délibération du conseil municipal n°10-20200711 en date du 11/07/2020

Représentant de la Commune de SAINT-DENIS

**Mme Marie-Annick ANDAMAYE**

Habilitée par délibération du conseil municipal en date du 18/07/2020

Représentant la Commune de L'ENTRE-DEUX

**M. Yves MAILLOT**

Habilité par délibération du conseil municipal n°2020-0031 en date du 29/05/2020.

Représentant de la Commune de SAINT-PIERRE

**M. Patrick VAYABOURY**

Habilité par délibération du conseil municipal n°8/347 en date du 12/03/2021

Représentant de la Commune des AVIRONS

**M. Pierrot CANTINA**

Habilité par délibération du conseil municipal n°4 en date du 18/12/2020.

**A partir du Conseil d'Administration 06 juin 2023, modification de la représentation de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration :**

Représentant de la Commune de SAINT-JOSEPH

**M. Jean-Denis NAZE**

Habilité par délibération du conseil municipal n°200626\_038 en date du 26/06/2020

Représentant de la Commune du TAMPON

**M. Jean-Pierre THERINCOURT**

Habilité par délibération du conseil municipal n°10-20200711 en date du 11/07/2020

Représentant de la Commune de SAINT-DENIS



**Mme Marie-Annick ANDAMAYE**

Habilitée par délibération du conseil municipal en date du 18/07/2020

Représentant la Commune de SAINT-LEU

**Mme Marjorie LENCLUME**

Habilitée par délibération du conseil municipal n°03/24022022 en date du 24/02/2022

Représentant de la Commune de SAINT-PIERRE

**M. Patrick VAYABOURY**

Habilité par délibération du conseil municipal n°8/347 en date du 12/03/2021

Représentant de la Commune des AVIRONS

**M. Pierrot CANTINA**

Habilité par délibération du conseil municipal n°4 en date du 18/12/2020.



## VII. LES PRINCIPALES AVANCEES DE L'ANNEE 2023

---

### Au cours de l'année 2023,

- ❖ Le Comité Technique et d'Engagement s'est réuni 14 fois ;
- ❖ L'Assemblée Spéciale s'est réunie 5 fois ;
- ❖ Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois ;
- ❖ L'Assemblée Générale s'est réunie 1 fois ;
- ❖ Le Comité de Suivi et de Contrôle Analogique s'est réuni 36 fois ;

### ✚ **Le Conseil d'Administration du 04 avril 2023** a approuvé :

- Le rapport de gestion sur les activités de la SPL EDDEN pour l'exercice 2022 ;
- Approuvé l'examen et l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 avec un chiffre d'affaires d'un montant de 9 164 909 € ;
- La proposition d'affectation du résultat de l'exercice de 483 190 € ;
- L'examen des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce ;
- La convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 25 avril 2022 ainsi que la fixation de l'ordre du jour ;
- Le projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
  - La Bilan de la première année expérimentale de démarrage du Contrat de Prestations Intégrées pour la récolte, la production de plants endémiques et indigènes dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres
  - La présentation du projet de création de micro-arboretum : Avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature pour la récolte de plantes protégées en milieu naturel
  - La présentation du projet d'adhésion au SINP : Système d'Information sur la Nature et les Paysages
  - L'autorisation du Parc national de La Réunion pour le prélèvement de diaspores en cœur de parc national
  - La SPL EDDEN Lauréate du Trophée La Forêt s'invite à l'école – Journée Internationale des Forêts
  - La restitution de la mission d'appui technique des experts Louis MERLIN et Cédric FORTUNIER sur les potentialités de la filière salicole à La Réunion
  - La participation de la SPL EDDEN au 1ier Forum de l'inclusion économique de l'AFDAS le 21 mars 2023 à Paris
  - Les orientations stratégiques et la redéfinition des modalités du contrat de mandat social



- La SPL EDDEN et la pépinière départementale Bois de Fer dans Les Innovateurs : documentaire Outremers360
- La participation de la SPL EDDEN aux salons :
  - POLLUTEC du 10 au 13 octobre 2023
  - De la maison 2022 du 30 avril au 8 mai 2022
- La participation du Directeur Général à la table ronde RSE à l'Assemblée nationale le 16 février 2023 – Big Bang des réglementations RSE : quels risques, quelles opportunités ?

**✚ L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023 a :**

- Approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les activités de la société pendant l'exercice 2022 ;
- Approuvé le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
- Examiné, arrêté et approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donné quitus aux Administrateurs ;
- Proposé l'affectation du résultat de l'exercice de 483 190€ report à nouveau ;
- Autorisé la fixation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2022 à la somme de 30 000€ brut
- Voté toutes les résolutions à l'unanimité.

**✚ Le Conseil d'Administration du 06 juin 2023 a approuvé :**

- ✓ Le Rapport du mandataire 2023 ;
- ✓ La répartition du montant global des jetons de présence au titre de l'année 2023 2022
- L'installation des nouveaux membres de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration :
  - ❖ Jean-Denis NAZE (Saint-Joseph)
  - ❖ Pierrot CANTINA (Les Avirons)
  - ❖ Marie-Annick ANDAMAYE (Saint-Denis)
  - ❖ Jean-Pierre THERINCOURT (Le Tampon)
  - ❖ Patrick VAYABOURY (Saint-Pierre)
  - ❖ Marjorie LENCLUME (Saint-Leu)
- La désignation du nouveau président de l'Assemblée Spéciale de la SPL EDDEN pour la durée d'un an : Monsieur Patrick VAYABOURY (Saint-Pierre)
- La désignation des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres :
  - ❖ Elu titulaire représentante de La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, Mme Béatrice SIGISMEAU : Monsieur Pierrot CANTINA
  - ❖ Elu titulaire : Madame Louise SIMBAYE / Elu Suppléant : Monsieur Jean-Pascal MANGUE
  - ❖ Elu titulaire : Monsieur Augustin CAZAL/ Elu suppléant : Monsieur René SOTACA



- La désignation des nouveaux représentants au Comité Technique et d'Engagement
  - ❖ La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, de la SPL EDDEN ou son représentant : Madame Adèle ODON
  - ❖ Titulaire : René SOTACA /Suppléant : Virgile KICHENIN
  - ❖ Titulaire : Camille CLAIN /Suppléant : Valérie RIVIERE
  - ❖ Titulaire : Jean-Pascal MANGUE /Suppléant : Stephano DIJOUX
  - ❖ Titulaire : Pierrot CANTINA /Suppléant : Jean-Pierre THERINCOURT.
  
- La désignation des nouveaux représentants au Comité de Suivi et de Contrôle Analogue
  - ❖ La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, de la SPL EDDEN ou son représentant : Madame Valérie RIVIERE
  - ❖ Titulaire : Adèle ODON /Suppléant : Camille CLAIN
  - ❖ Titulaire : Marjorie LENCLUME /Suppléant : Augustin CAZAL
  - ❖ Titulaire : Jean-Pascal MANGUE /Suppléant : Stephano DIJOUX
  - ❖ Titulaire : Jean-Denis NAZE /Suppléant : Marie-Annick ANDAMAYE
  
- ✓ La mission d'assistance financière, budgétaire et comptable entre la SPL EDDEN et SEMAPHORES
  
- ✓ La signature des avenants suivants :
  - Avenant n°1 au Contrat de prestations intégrées pour la cartographie, la géolocalisation, ainsi que sur le suivi phénologique aux abords du Parc des Palmiers 2022-2024 entre la SPL EDDEN et LE TAMPON
  - Avenant n°1 au contrat de prestations intégrées pour la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles entre le Département et la SPL EDDEN
  - La modification des termes de l'avenant n°1 au Contrat de Prestations Intégrées pour la récolte, la production de plants endémiques et indigènes dans le cadre du plan un million d'arbres entre le Département et la SPL EDDEN
  - Avenant n°2 au Contrat de Prestations Intégrées pour la récolte, la production de plants endémiques et indigènes dans le cadre du plan un million d'arbres entre le Département et la SPL EDDEN
  
- ✓ La signature de trois nouveaux contrats entre le Département et la SPL EDDEN ;
  - Contrat de prestations intégrées « Expérimentation et découverte des métiers » 2023-2024
  - Contrat de prestations intégrées « Package insertion logement » 2023-2024
  - Contrat de prestations intégrées « Développer les compétences de base en situation de travail et apprendre à se débrouiller » 2023-2024
  
- ✓ La signature d'un accord cadre de partenariat entre l'Agence de Développement d'Investissement et de l'Innovation NEXA et la SPL EDDEN
  
- ✓ L'autorisation de l'office National des Forêts pour le prélèvement par la SPL EDDEN de semences de plantes indigènes des forêts départemento-domaniales à La Réunion



- ✓ La signature d'une convention de partenariat entre l'association WEB CUP et la SPL EDDEN
- ✓ La Participation à un séminaire de restitution du projet pilote « parcours entreprises » de lutte contre l'illectronisme et l'illectronisme à Paris le 13/06/2023.

✚ **Le Conseil d'Administration du 01<sup>er</sup> septembre 2023** a approuvé :

- ✓ La découverte d'une nouvelle espèce végétale pour La Réunion
- ✓ Le projet de laboratoire, d'expérimentation et d'innovation grandeur nature de la SPL EDDEN
- ✓ La politique générale de la SPL EDDEN en matière de lutte contre la corruption
- ✓ Le projet de création de micro arboretum : avis conforme du Parc national
- ✓ La conclusion des contrats suivants :
  - Saint-Pierre : Contrat de prestations intégrées pour une mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée du Boulevard Banks
  - Saint-Pierre : Contrat de prestations intégrées pour une mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée du Domaine Vidot et du Sentier Grand Raid
  - Saint-Pierre : Contrat de prestations intégrées pour une mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée des jardins de la plage
  - Le Tampon : contrat de prestations intégrées dans le cadre du projet Endemiel : cartographie, géolocalisation et description précises des espèces indigènes et endémiques présentes dans le parc Marc Rivière
- ✓ La conclusion des avenants suivants :
  - Département : Avenant n°3 au CPI pour la récolte, la production et la livraison d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion : autorisation de signer
  - Département : avenant n°1 au Contrat de prestations intégrées pour l'insertion de bénéficiaires de contrats aidés 2022-2024 et convention de formation professionnelle : autorisation de signer
- ✓ La signature de l'accord cadre de partenariat entre la SPL EDDEN et le CIRAD
- ✓ La restitution des conclusions du Contrôle fiscal
- ✓ La conclusion du bail commercial du siège de la SPL EDDEN
- ✓ Le bilan de participation de la SPL EDDEN à la journée nationale illettrisme et Illectronisme au travail du 13 juin 2023
- ✓ La participation au Congrès des EPL 2023
- ✓ La participation aux évènements suivants :
  - ❖ 3<sup>ème</sup> salon de l'écologie et du développement durable du 22 au 24 septembre 2023

- ❖ Le salon de la santé et du bien-être du 13 au 15 octobre 2023 – expérience de team building et de reconnaissance des compétences
  - ❖ Le Congrès-expo Ambition Planète du 9 au 10 novembre 2023
  - ❖ La mission conjointe « Rencontres biodiversité et territoires » et « Salon AdNatura » des 12 et 13 décembre 2023 : autorisation de participer
  - ❖ Au Guide pratique « Convergences Entreprise Publique Locale - Economie Sociale et Solidaire » et à la journée EPL Réseau le 9 novembre 2023 au Crédit Coopératif
- ✓ Les dispositions applicables au traitement des arrêts maladie du Directeur Général
  - ✓ La participation à la course La Mascareignes – Grand Raid 2023

✚ **Le Conseil d'Administration du 06 décembre 2023** a approuvé :

- ✓ Le remplacement et installation de Madame Juliana M'DOIHOMA en remplacement de Monsieur Jean-Pascal MANGUE pour la CIVIS
- ✓ La désignation de Madame Juliana M'DOIHOMA, en sa qualité de nouveau représentant de la CIVIS, au sein des Commission et Comités de la SPL EDDEN:
  - Pour la Commission d'Appel d'Offres : en qualité de suppléant de Madame Louise SIMBAYE ;
  - Pour le Comité Technique et d'Engagement : membre titulaire représentant la CIVIS ;
  - Pour le Comité de Suivi et de Contrôle Analogue : membre titulaire représentant la CIVIS.
- ✓ Le budget prévisionnel et les orientations budgétaires 2024
- ✓ La présentation du rapport d'analyses de la mission d'assistance financière, budgétaire et comptable par SEMAPHORES
- ✓ La présentation des Négociations Annuelles Obligatoires pour la période 2023-2026
- ✓ La conclusion de l'avenant N°1 au contrat de prestations intégrées pour l'accompagnement et la mise en œuvre de l'ACI expérimental du MAIDO entre Le DEPARTEMENT et la SPL EDDEN
- ✓ La restitution des travaux de la mise en œuvre de la comptabilité Extra financière 2022
- ✓ Le rapport sur le bilan carbone pour l'année 2022
- ✓ L'adhésion de la SPL EDDEN à l'union Professionnelle du Génie Ecologique (UGPE)
- ✓ La prestation expérimentale de BeeOmonitoring avec BeeOdiversity
- ✓ La participation de la SPL EDDEN au forum national des gardes et agents du littoral du 13 au 15 février 2024
- ✓ La participation au marché de Noël de Salazie
- ✓ Le bilan de participation aux évènements récents :
  - ❖ Salons de la maison et de l'écologie 2023



- ❖ Guide pratique « Convergences Entreprise Publique Locale - Economie Sociale et Solidaire » et à la journée EPL Réseau le 9 novembre 2023 au Crédit Coopératif
- ❖ Salon de la santé et du bien-être du 13 au 15 octobre 2023 expérience de Team building et de reconnaissance des compétences
- ❖ Actions réalisées dans le cadre de la convention de prestation de service relative à une mission d'appui technique sur la restauration écologique avec l'association Plant'ali
- ❖ Congrès Expo Ambition Planète du 9 au 10 novembre 2023
- ❖ Salon Pollutec du 10 au 13 octobre 2023
- ❖ Le partenariat avec l'émission LOCA'TERRE
- ❖ La course Mascareignes du Grand raid
- ✓ La stratégie immobilière de la SPL EDDEN
- ✓ La présentation de la liste des marchés conclus depuis le dernier Conseil d'Administration
- ✓ Le repas de fin d'année du personnel de la SPL EDDEN
- ✓ Les cinq ans de la SPL EDDEN

## VIII. SITUATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'ANNEE 2023

---

En 2023, l'objectif premier de la SPL EDDEN consistait à **poursuivre la consolidation de l'organisation générale** et à **mettre en œuvre les éléments complémentaires de son fonctionnement**.

Les contraintes de distance géographique sont aujourd'hui en partie maîtrisées et les personnes dispersées géographiquement peuvent coopérer de manière efficace grâce aux nombreux outils techniques disponibles au sein de la SPL EDDEN ou toujours en cours de développement (messagerie électronique, messagerie instantanée via Teams, audio et visioconférence via Teams, progiciels adaptés à l'activité, agendas partagés, etc.).

Cependant, et malgré ces outils numériques, lors des interactions à distance, la coordination entre les membres et, par là même, la performance collective se doit d'être encore améliorée.

En effet, le développement d'une culture d'entreprise solide doit mener à une meilleure satisfaction des salariés, une meilleure satisfaction des actionnaires par un travail d'équipe plus efficace. En ce sens, à la SPL EDDEN, l'année 2023 a continué à être un temps de construction de cette culture et d'un espace de travail collaboratif impliquant la remise en cause des pratiques et des méthodes par une nécessaire co-construction constante des reportings attendus, des modalités de l'organisation et des livrables nécessaires.

Les compétences nécessaires à cette mise en œuvre consistent à bâtir des systèmes, à trouver, et à structurer des données, ainsi qu'à créer et à assurer l'organisation et la construction des outils statistiques.

## ACCORD CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA SPL EDDEN ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'objet social de la SPL EDDEN intègre les champs de compétences du Département de La Réunion, notamment les domaines suivants :

- ❖ La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- ❖ La lutte antivectorielle ;
- ❖ L'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté ;

Le Département de La Réunion est l'actionnaire de référence de la SPL EDDEN et exerce sur la SPL EDDEN un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services.

Lors du Conseil d'Administration du 24 juillet 2019, une première convention cadre a été approuvée entre le Département de La Réunion et la SPL EDDEN, pour la période 2019-2023.

Cependant, au vu de la montée en charge de l'activité de la SPL, la Direction Générale a souhaité proposer au Conseil Départemental de fixer un nouveau cadre général de partenariat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Aussi, le Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2022 a adopté un accord-cadre qui fixe donc le cadre général du partenariat entre le Département et la SPL EDDEN pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Cet accord cadre prévoit que :

- ❖ L'actionnaire majoritaire, le Département, accompagnera dans la limite de ses capacités budgétaires, la structuration et le développement de la SPL EDDEN pour en faire un outil privilégié, pérenne et performant de la mise en œuvre de ses différentes politiques publiques en faveur du développement durable de La Réunion ;
- ❖ Les prestations prévues seront mises en œuvre dans le cadre de contrats de prestations intégrées ou de mandats, annuels ou pluriannuels ;
- ❖ Le financement des prestations confiées par le Département sera assuré par les inscriptions *ad hoc* au sein des budgets primitifs correspondant pour la période 2022 à 2026, et pourra être accompagné par une prise en charge par le Département du coût résiduel des contrats aidés ;
- ❖ La mise en œuvre par la SPL EDDEN des prestations confiées par le Département s'inscrira dans le cadre d'un dialogue opérationnel permanent avec les services du Département ;
- ❖ Le développement de l'ensemble de l'offre de service de la SPL EDDEN respectera une logique de mutualisation et d'optimisation des moyens, respectueuse des contraintes budgétaires de ses actionnaires, notamment celles s'imposant au Département.

Pour l'année 2023, le dialogue de gestion a été organisé une fois par trimestre dans le cadre des comités de suivis et de contrôle analogue institués par le règlement intérieur de la SPL EDDEN et la mise en place d'un comité technique de suivi coanimé par la Direction Générale des services du Département et la Direction Générale de la SPL EDDEN. Cette instance de coordination s'est réunie trois fois au cours de l'année 2023.

## TRANSFORMATION DIGITALE ET STRATÉGIE NUMÉRIQUE

La construction digitale à la SPL EDDEN suppose de construire des écosystèmes pertinents d'acteurs et de données, qui répondent à des problématiques d'innovation et d'avantages organisationnels. Le développement d'outils progiciels internes répond à cette problématique.

Un des axes des orientations stratégiques de la SPL EDDEN consiste à se concentrer sur l'innovation, l'Intelligence Artificielle et le développement digital. L'objectif étant de mettre en œuvre les opportunités du numérique et de l'Intelligence Artificielle via de nouveaux modèles organisationnels.

En effet, les données de la SPL EDDEN constituent un capital à exploiter que l'Intelligence Artificielle peut améliorer pour la productivité et la performance opérationnelle et commerciale de notre organisation. L'enjeu principal réside en notre capacité à déployer et à développer des outils afin de pouvoir tirer parti du potentiel offert par les données, de sécuriser notre organisation dans le suivi d'indicateurs fiables, de contrôler de nos activités et de générer des éléments de reporting opérationnels pour nos actionnaires.

La réussite de ce passage à l'échelle numérique repose sur trois éléments essentiels : rendre les données pertinentes accessibles, prendre en compte l'importance du facteur humain et mettre cette démarche au cœur de la stratégie globale de l'entreprise.

Le premier élément consiste en l'organisation des données au sein d'EDDEN. En effet, celles-ci proviennent de sources diverses : déclinaison des programmes d'action, analyse des contrats de prestations intégrées, informations de nature technique et opérationnelles, (actionnaires, fournisseurs, partenaires...), financière, juridique, ressources humaines, etc...

En ce sens, la Direction Générale, continue à s'attacher à identifier les données pertinentes et nécessaires à notre organisation à l'attention du responsable du Système d'Information et des Réseaux Numériques et SIG, permettant à celui-ci la continuité de la démarche de développement des systèmes de collecte et de traitement.

Un des objectifs a consisté à rationaliser les activités en mettant en place des processus reproductibles applicables à de multiples actions et des modèles permettant d'obtenir des éléments visuels solides qui serviront de base au traitement graphique de l'information. Ces éléments ont pu être mis en place grâce au recrutement complémentaire de compétences informatiques (DPO) et géomatiques (SIG) et la création d'une cellule de relevé de terrain. A cela s'est ajouté en 2022, la nomination d'un programmeur afin de compléter la lecture digitale et participer à la création d'outils applicatifs et opérationnels.

La première étape, a nécessité la création d'une ou plusieurs plateformes numériques de bases de données de façon à pouvoir partager les données au sein de l'entreprise, en fonction des besoins des différents collaborateurs incluant un dispositif rigoureux de sécurité et de confidentialité.

Un travail important mis en œuvre par la Direction Générale, le Pôle Ressources, le Pôle Opérationnel, le Responsable du Système d'Information et des Réseaux Numériques, l'ensemble des managers, consiste à continuer à démystifier l'exploitation de la data et de l'Intelligence Artificielle, actif essentiel de l'entreprise. Bien entendu, les outils déployés sont en phase avec les principes de respect de la transparence, de la liberté individuelle et de la vie privée dans le cadre de l'analyse RGPD qui a été finalisée au sein de la SPL EDDEN.

Tout ceci doit être complété par un autre point de vigilance : s'assurer de la montée en compétences des collaborateurs concernés, grâce à la mise en place de programmes d'accompagnement et de formation. En effet, la formation est un élément essentiel pour créer une relation de confiance et favoriser l'adhésion des équipes à la mise en œuvre de la numérisation de l'entreprise.

Une nouvelle démarche d'évaluation (CléA numérique) a été proposée à 15 chefs d'équipes pour connaître précisément leur niveau sur le plan de l'utilisation des outils numériques. Des parcours de formation individualisée ont été projetée. A l'instar de 2022, la SPL EDDEN a engagé une recherche de financement de ces formations dans le cadre du Fond National pour l'Emploi (FNE) au titre de la transition numérique.

La SPL EDDEN considère que l'Intelligence Artificielle est au cœur de sa stratégie globale de transformation et de développement.

**Aussi le Directeur Général et le Responsable du Système d'Information et des Réseaux Numériques** ont pu concevoir et tester des produits d'Intelligence Artificielle, qui permettent de développer des solutions afin d'optimiser la lecture de la chaîne opérationnelle.

L'application actuelle de l'Intelligence Artificielle et du Digital au sein d'EDDEN repose sur la capacité à classer des informations, interpréter des données, et donc à donner du sens à nos différentes missions sous forme de cartographie, reporting, d'images ou de texte et d'éléments statistiques.

L'Intelligence Artificielle représente une manière nouvelle d'interagir avec notre environnement et permet la mise en œuvre de la planification opérationnelle et de vérifier les écarts éventuels, tout en assurant l'analyse statistique de l'activité.

Un des principaux objectifs de la stratégie de développement du numérique au sein de notre entreprise consiste en l'apparition de **l'Intelligence Artificielle « portative » permettant la connaissance d'une performance instantanée**. A travers un échange quotidien entre les managers et les unités opérationnelles, une augmentation exponentielle de la récolte de données permet d'accélérer la temporalité des écarts entre programmation et réalisation. Le concept permet d'associer l'informatique, le langage web et porte le pari d'individualisation de message, permettant, en fonction des informations transmises et recueillies la planification des activités opérationnelles sur les différents sites et le reporting de l'activité quotidienne.

A la SPL EDDEN, la grande majorité des collaborateurs accueillent positivement les technologies digitales. Cependant et de toute évidence, beaucoup de nos compétences n'ont pas encore atteint le degré nécessaire pour exploiter tout le potentiel de la transformation digitale.

Aussi, le principal défi consiste à conduire à une plus grande acceptation de l'Intelligence Artificielle. Il s'agit pour nous déjà d'optimiser non seulement la productivité, mais aussi la précision des tâches, grâce aux fiches mission, contrôles, appui technique et autres...

Dans ce cadre, nous avons aujourd'hui développé des fenêtres intelligentes qui aident le personnel d'intervention technique à accéder aux données et aux instructions dont ils ont besoin pour effectuer leurs tâches à travers le développement d'une application téléphonique intitulé : « My EDDEN » assuré par notre technicien informatique, Délégué à la Protection Informatique (DPO) .

Afin de permettre aux employés de conserver une partie de contrôle et d'adaptabilité, nous avons associé aux concepteurs des systèmes, l'encadrement, les responsables de service et les responsables d'unité opérationnelle au processus final de conception et de mise en test des outils développés en interne.

Dans le même état d'esprit, le service système d'information et des réseaux numériques a continué en 2023 le développement de l'applications dédiée à la récolte de diaspores et de graines dans le cadre du CPI Pépinière confié par le Conseil Départemental, cet outil permet la création de station de récoltes sur l'ensemble du territoire, l'intégration immédiate d'un numéro d'accession et assure la sécurité et la traçabilité des récoltes sur les différentes zones d'autorisation sur lesquelles la SPL EDDEN intervient.

Par ailleurs, les agents de ce service dédiés à la démarche géomatique ont obtenu le permis de conduite et d'autorisation de vol de drone afin de compléter notre stratégie de développement numérique autour du SIG et de l'analyse de nos sites d'interventions opérationnelles.

Par ailleurs, le développement de l'outil « Endemik » n'a pas cessé d'être mis en œuvre permettant la construction d'un véritable outil de suivi, de planification opérationnelle, de concentration de données,

de reporting. Dans ce cadre le service des réseaux numériques a été complété d'un développeur supplémentaire afin de finaliser l'outil dédié à la Lutte Anti Vectorielle sous « Endemik.

## COMPTABILITÉ ÉCOLOGIQUE ET EXTRA FINANCIÈRE

Au-delà du périmètre financier et comptable de la SPL EDDEN, la Direction Générale a souhaité développer de nouvelles lectures financières à l'échelle de la gestion des écosystèmes naturels de notre société, et ainsi, ouvrir la réflexion à la réalisation de performances écologiques mesurables.

Ce champ d'analyse, de recherche et d'innovation s'appuie sur un dialogue interdisciplinaire entre finances et sciences de la conservation permettant l'expérimentation d'un modèle comptable conçu spécifiquement pour équiper la gestion inter-organisationnelle des écosystèmes.

Le développement durable est le socle de l'organisation de la SPL EDDEN. Ainsi La SPL EDDEN souhaite faire apparaître les efforts consentis pour contribuer à la transition écologique sur notre île. Malheureusement, la comptabilité générale et analytique ne fait pas apparaître les enjeux environnementaux et sociaux.

Ainsi, sur préconisation du Directeur Général, une réflexion est menée au sein de la SPL EDDEN afin de présenter dans ses rapports une comptabilité extra-financière ayant pour objectif de valoriser les effets positifs et négatifs des activités de la SPL EDDEN sur l'environnement et sur la Société.

Il est présenté ci-dessous la méthodologie et les premiers travaux menés par le Directeur Général, la Responsable financière et le Chargé de mission au développement écologique dans le cadre de l'accompagnement confié au Commissaire aux Comptes :

### **Budgétisation verte ; une première image de l'impact écologique de la SPL EDDEN**

Après plusieurs années d'activité, la SPL EDDEN a souhaité évaluer son impact écologique. Ainsi, la Direction Générale a mis en œuvre la déclinaison de la budgétisation verte, outil de transition utilisé par l'Etat, au sein de la SPL EDDEN.

La budgétisation verte consiste en un recensement de l'impact des dépenses d'une organisation sur six axes environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protections des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Le troisième bilan vert de la SPL EDDEN issu du bilan financier et de l'analyse des comptes de l'année 2023 vous est présenté **au titre n°II.4**. Ce bilan vert permet à la SPL EDDEN d'avoir une image de son impact écologique et de définir les premières orientations stratégiques en termes environnementaux.

### **Etablissement d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre**

Conformément à l'article L229-25 du Code de l'Environnement, modifié par la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019, sont tenus d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre, dans les régions et départements d'outre-mer, les personnes morales de droit privé employant plus de deux cent cinquante personnes. La SPL EDDEN n'est pas soumise à cette obligation réglementaire, ses effectifs en Equivalent Temps Plein n'excédant pas 250.



En effet, selon l'article R229-46 du décret N° 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, les effectifs de l'entreprise est calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, lequel indique les salariés à prendre en considération dans ce calcul. L'article L. 1111-3 de ce même code, précise par ailleurs que ne sont pas pris en compte dans ce calcul :

- Les apprentis ;
- Les titulaires d'un contrat initiative-emploi (CIE) ;
- Les titulaires d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ;
- Les titulaires d'un contrat de professionnalisation jusqu'au terme prévu par le contrat ou jusqu'à la fin de l'action de professionnalisation.

La SPL EDDEN, dans le cadre de ses statuts et de sa vocation d'acteur du Développement Durable à La Réunion, compte en effet dans ses effectifs une majorité de contrats aidés (CIE-CAE) visés à l'article L. 1111-3 du code du travail. Aussi, hors contrats visés à l'article L.1111-3 du code du travail, l'effectif physique de la SPL EDDEN s'établit au 30/09/2023 à 148 salariés, pour un effectif en équivalent temps plein à 147.80.

Malgré sa dispense de réaliser un Bilan de ses émissions de gaz à effet de serre, la SPL EDDEN a réalisé, de manière volontariste, son premier Bilan Carbone 2021, en juillet 2022. Pour ce faire elle a pris l'assistance du bureau d'études Eco2 Initiative. Ce bureau d'études a remis un livrable sous forme de résultats du Bilan Carbone, ainsi qu'un fichier Excel contenant les données collectées.

Pour le Bilan de Gaz à Effet de Serre 2023, la SPL EDDEN a fait le choix d'une plateforme en ligne pour mettre en forme ce Bilan. Cette plateforme est celle de Carbo. Cette plateforme accompagne les entreprises pour calculer leur bilan Carbone à travers une plateforme en ligne, accessible, ludique et pédagogique.

#### **✚ Mise en place d'une comptabilité écologique selon le Modèle CARE**

La SPL EDDEN a souhaité mettre en œuvre une comptabilité environnementale et sociale. En ce sens, elle a commencé le développement d'un outil de reporting intégré, et un instrument de gestion de la performance environnementale, sociale, et financière de l'entreprise.

Le modèle CARE, seul modèle de comptabilité socio-environnementale normalisé, peut répondre à ces objectifs. En effet, le modèle CARE est un modèle de comptabilité intégrée. Il vise à mettre en évidence les activités de l'entreprise qui contribuent au développement durable, et les investissements nécessaires à sa transition. Il intègre les seuils écologiques à ne pas dépasser pour préserver les capitaux naturels et humains. Il s'agit en d'autres termes de définir les actions à mener pour maintenir les capitaux dans l'état défini comme souhaitable, puis de déterminer monétairement le coût de ces opérations, et de les mettre en application.

L'objectif est de mettre en place la comptabilité écologique selon le modèle CARE courant 2022.

#### **✚ Formation et accompagnement des « portes paroles des capitaux propres » vers la transition écologique**

Afin que la démarche CARE soit un outil de pilotage de la transition écologique complètement intégré à la société, Il faut que l'ensemble des acteurs concernés par le maintien de la ressource, ainsi que les intermédiaires permettant de « faire parler le capital » soient sensibilisés et formés à la démarche.

Ainsi le cabinet ACP (*Audit Conseil Partners*) nous accompagne depuis l'année dernière dans la mise en œuvre d'une comptabilité extra-financière.

Une convention supplémentaire a été validée en Conseil d'Administration du 31/08/2022 avec le groupement Endrix issu de la transformation du cabinet Audit Conseil Partners, sur la lecture du Capital Humain à la SPL et ce toujours dans le cadre de la démarche de comptabilité triple-capitaux.

## CONVENTIONNEMENT STRATÉGIQUE

- **L'accord-cadre entre la CIVIS et la SPL EDDEN**

Comme instauré avec le Département, en 2021, la CIVIS (*deuxième principal actionnaire de la SPL EDDEN*) et la SPL EDDEN ont signé une convention cadre de partenariat pour la période 2021-2026. Dans ce cadre, il a été convenu entre La CIVIS et la SPL EDDEN que la Convention fixe le cadre général du partenariat entre la CIVIS et la SPL EDDEN pour la période du 1er juin 2021 au 31 décembre 2026. Dans son champ de compétence et conformément à l'objet social de la SPL EDDEN, la CIVIS confiera à la SPL EDDEN différentes prestations permettant de garantir la viabilité financière de la structure.

Au 31 décembre 2023 et malgré plusieurs rencontres, réunions de travail et propositions faites par la SPL EDDEN dans le cadre de projets de CPI portant sur l'Etang du Gol, le Bois de Puy ou encore le Domaine des Pierres, les prestations envisagées n'ont pas pu être mises en œuvre, dans le cadre de contrats de prestations intégrées ou de mandats, annuels ou pluriannuels.

De nouvelles rencontres suites à des demandes de la CIVIS ont été mises en œuvre en février 2024 portant sur de nouveaux sujets de partenariats.

- **L'accord cadre de partenariat entre l'agence Nexa et la SPL EDDEN**

Considérant que la SPL EDDEN œuvre au service du patrimoine naturel réunionnais, et qu'elle incarne l'ambition du développement durable à La Réunion en alliant insertion sociale, préservation de l'environnement et développement économique d'une part, et considérant d'autre part les missions d'accompagnement de l'Agence NEXA dans l'innovation, et l'accompagnement des acteurs du territoire pour le financement de leurs projets, il est proposé au Conseil d'Administration d'établir un accord cadre de partenariat entre NEXA et la SPL EDDEN pour définir le cadre général de la coopération entre eux, dans l'intérêt du territoire de La Réunion.

Ce partenariat entre NEXA et la SPL EDDEN est ouvert au périmètre commun des domaines d'activités de la SPL EDDEN et de NEXA. Ce partenariat pourra porter sur :

- **La recherche et l'innovation :**

Les activités de la SPL EDDEN étant susceptibles de se qualifier en recherche et innovation, au titre d'applications scientifiques, techniques, économiques, ou de gouvernance, le partenariat avec NEXA viserait à accompagner la SPL EDDEN dans l'identification d'appels à projets européens pertinents et le montage de dossiers de candidature, en particulier au titre :

- Du programme Horizon Europe en particulier, à travers notamment le Cluster n°6 dit « *Food, Bioeconomy, Naturel Ressources, Agriculture and Environnement* », qui vise notamment à protéger l'environnement, restaurer, gérer et utiliser de manière durable les ressources biologiques et naturelles terrestres ;
- Du programme LIFE qui finance des projets destinés à mettre au point, démontrer et promouvoir des techniques, des méthodes et des approches innovantes pour atteindre les objectifs de l'Union Européenne en matière d'environnement ;

- **L'accompagnement dans la recherche de financement :**

Les actions de la SPL EDDEN étant susceptibles d'être financés par des fonds

pourra accompagner la SPL EDDEN dans la recherche de financement et dans le montage de projets et de dossiers de demandes.

- **La prospective, l'observation et l'amélioration des connaissances :**

Dans le cadre de leurs activités, NEXA et la SPL EDDEN pourront recueillir et échanger des données et informations relevant de leurs champs respectifs et permettant d'enrichir différentes réflexions et analyses, notamment dans le cadre de la prospective territoriale.

- **L'attractivité du territoire :**

De par leurs missions respectives, la SEM NEXA et la SPL EDDEN sont amenées à favoriser l'image et l'attractivité de La Réunion, notamment par la promotion et par la préservation du patrimoine. Des actions conjointes pourront être menées de façon à mutualiser les moyens et à amplifier les résultats.

Accord cadre de partenariat entre la SPL EDDEN et le CIRAD

**Le CIRAD** est l'organisme public français de recherche agronomique finalisée et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes dans lesquelles il est aussi le principal opérateur européen. Ses activités relèvent des sciences du vivant, des sciences sociales et des sciences de l'ingénieur appliquées à l'agriculture, à l'alimentation, à l'environnement et à la gestion des territoires. Il travaille autour de six grands axes thématiques centrés sur la sécurité alimentaire, le changement climatique, la gestion des ressources naturelles, la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté.

Considérant les valeurs communes que ces deux structures portent.

Considérant que le CIRAD et la SPL EDDEN contribuent à la protection et à la Conservation de la biodiversité, afin d'améliorer les services écosystémiques, préserver les espèces et les habitats du territoire réunionnais.

Le CIRAD et la SPL EDDEN ont identifié les différents domaines de collaboration suivants :

- ✓ **Domaine 1 :** *Restauration, reconstitution et réhabilitation de milieux naturels : lutte contre les espèces exotiques et plantation d'espèces indigènes.*
- ✓ **Domaine 2 :** *Lutte anti-vectorielle.*
- ✓ **Domaine 3 :** *Description d'espèces complexes ou nouvelles.*

De façon générale, le CIRAD et la SPL EDDEN pourront collaborer à améliorer, à capitaliser et à valoriser la connaissance dans les domaines suscités, ainsi qu'à développer les innovations indispensables pour préciser les enjeux et gagner en efficacité.

Tout en restant dans les statuts des deux structures et après accord de celles-ci, d'autres domaines pourraient faire l'objet de partenariat autour de projets, notamment, concernant la santé des écosystèmes, la gestion des contraintes sanitaires, le développement territorial, la formation, l'emploi et la valorisation de la biodiversité.

- **La mise en œuvre de cette coopération est subordonnée à la prise en compte par les actionnaires de la SPL EDDEN des enjeux du partenariat avec le CIRAD et à leur valorisation, notamment dans le cadre des contrats de prestations intégrées qui structurent l'activité de la société.**

## MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA SPL EDDEN EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Dans le cadre de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différentiation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, la transparence des entreprises publiques locales (EPL) sera renforcée, à travers notamment :

- ❖ Le contrôle des collectivités sur leurs prises de participation dans d'autres sociétés ;
- ❖ Le renforcement du contrôle par les commissaires aux comptes ;
- ❖ L'extension du champ des structures contrôlées par l'Agence française anti-corruption.

En effet, les compétences de contrôle de l'Agence Française Anticorruption (AFA) sont étendues à l'ensemble des entreprises publiques (SPL, SEM, SEMop). Cette extension vient ainsi corriger la lacune de la loi Sapin 2 qui ne prévoyait que les SEM dans le champ de compétence de contrôle de l'AFA. Afin de se conformer au 3<sup>ème</sup> de l'article 3 de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la SPL EDDEN souhaite mettre en œuvre des mesures et procédures pour prévenir et détecter des faits éventuels de corruption, trafic d'influence, concussion, prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

Dans ce cadre, la Direction Générale a informé le Conseil d'Administration lors de sa réunion du mardi 6 juin 2023, de la nécessaire mise en place d'un dispositif dit « dispositif anti-corruption » à instaurer dans les instances de gouvernance de notre Société.

Cette volonté a été présentée et validée par le Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

La politique générale de la SPL EDDEN en matière d'atteinte à la probité s'inspire du cadre des recommandations de l'Agence Française Anti-corruption (AFA) publiées au JORF numéro 0010 du 12 janvier 2021, et consultable sur le site de l'AFA.

Cette politique générale reposera sur trois piliers :

1. L'engagement de l'instance dirigeante à mettre en œuvre une politique de tolérance zéro envers tout comportement qui pourrait contrevenir au devoir de probité, et à promouvoir une culture de probité au sein de la Société ;
2. La connaissance des risques d'atteinte à la probité auxquels la Société est exposée ;
3. La gestion de ces risques, avec la mise en place de mesures et de procédures de prévention.

Elle se déclinera ainsi à travers les dispositifs suivants qui seront mis en place :

- Un code de déontologie porté par la Société et s'adressera aux membres du Conseil d'Administration, aux dirigeants, et aux cadres qui y travaillent, y compris à titre temporaire.

Le code de déontologie constitue, au-delà des obligations légales et réglementaires, le socle commun des règles de comportements et pratiques qui doivent guider la Société en toutes circonstances. Ils s'inscrivent en parfaite adéquation et complémentarité avec les statuts de la Société, son règlement intérieur, et ses orientations stratégiques.

Ce code de déontologie exprime le sens général et les principes que chaque dirigeant et cadre, s'engage personnellement à respecter dans le cadre des missions qui leur incombent. Il s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles.

- Un code de bonne conduite qui s'adressera à chaque collaborateur qui y travaille, y compris à titre temporaire. Il décrira les comportements à proscrire et les sanctions appliquées en cas de

comportement contraire à ces dispositions. Le code de bonne conduite sera intégré au Règlement Intérieur formalisant l'engagement de la Direction Générale en faveur d'une tolérance zéro en matière de corruption.

- La désignation d'un responsable conformité La Direction s'engage à désigner un responsable conformité directement sous sa responsabilité. Ce référent aura notamment en charge de mettre en place la procédure et le dispositif d'alerte interne, ainsi que le traitement des alertes. Il aura autorité pour saisir directement les instances dirigeantes de la SPL, notamment son Conseil d'Administration, en cas de manquement au devoir de probité du Directeur Général.
- Des mesures de contrôle et d'évaluation. Des procédures de contrôles comptables, internes ou externes, seront réalisés par le responsable conformité, soit par un auditeur externe. Un dispositif de contrôle et d'évaluation des mesures mises en place sera également organisé.
- Un dispositif de sensibilisation et de formation aux risques d'atteintes à la probité. Une formation à destination des cadres, et des collaborateurs sera mise en place afin de les sensibiliser aux différents cas de manquements au devoir de probité dans leur situation de travail, et les sanctions qui peuvent en découler. Une formation spécifique et adaptée sera ciblée pour les cadres et collaborateurs les plus exposés.

## STRATÉGIE DE LABÉLISATION DE NOS MISSIONS

- La certification QUALIOPI



Les orientations stratégiques de la SPL EDDEN prévoient en son axe général 5 la création des conditions d'une évolution de l'entreprise vers une entreprise apprenante et tout particulièrement la création en interne d'un centre de formation.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par France Travail ou par l'Agefiph).

La marque QUALIOPI vise à :

- ✓ Attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences ;
- ✓ Permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.
- ✓ Depuis le 1er janvier 2022, la certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés ; la marque QUALIOPI concerne donc tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions émergeant sur des fonds publics de la formation (Etat/Région/Opco/ etc...):
- ✓ De formation ;
- ✓ De bilans de compétences ;
- ✓ Permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- ✓ De formation par apprentissage.

En l'état, la SPL EDDEN a la possibilité de répondre à des commandes de ce type de ses actionnaires sans cette certification QUALIOPI dans la mesure où les fonds mobilisés n'émergent pas au titre des fonds de la formation professionnelle. Dans un objectif de promouvoir la



et jardins du Conseil Départemental, la SPL EDDEN a souhaité entreprendre une démarche partagée, ambitieuse et progressive allant dans le sens de l'écologie et de la préservation des ressources. Il est important pour cela, d'entreprendre une démarche, reconnaissant et permettant d'évaluer le travail entrepris.

Pour répondre aux attentes des gestionnaires d'espaces verts, Plante & Cité a mis en place entre 2009 et 2012, la démarche EcoJardin, constitué par un référentiel de gestion écologique, des grilles d'évaluation et un label associé. La réalisation de ce projet a bénéficié d'un soutien de l'Agence Française de la Biodiversité dans le cadre du plan Ecophyto.

- Le Label EcoJardin 

Le référentiel de gestion écologique des espaces verts EcoJardin est un outil technique d'aide à la décision pour les gestionnaires des espaces verts. Il a été créé en 2012 par Plante & Cité, Centre Technique national d'études et d'expérimentation sur les espaces verts et le paysage, pour répondre à la demande de représentants des collectivités publiques et des entreprises. Son objectif est de diffuser largement les bonnes pratiques et de mieux faire reconnaître les changements déjà amorcés par certains jardiniers et gestionnaires d'espaces verts. Pour valoriser ces changements, un label du même nom (EcoJardin), basé sur l'évaluation des pratiques décrites dans le référentiel, a été créé.

Dans ce cadre, la SPL EDDEN a transmis un courrier au Président du Conseil départemental en date du 6 avril 2021 et eu une première réunion d'échanges avec ses services le 18 mai 2021. En effet, la SPL EDDEN a proposé au Conseil Départemental de développer une démarche de création et de gestion écologique des espaces ouverts au public. L'objectif étant de répondre aux nombreux enjeux écologiques des sites (sols, eau, biodiversité, pollution et déchets) et à la qualité des paysages. Les services du Département ont confirmé leur intérêt de travailler avec nous dans cette démarche. En l'absence de labellisation EcoJardin sur les territoires d'Outre-Mer à ce jour, nous proposons d'expérimenter sur quelques sites le référentiel technique en lien avec ce label adapté au milieu local. Cette démarche engagée en 2021 ne pourra trouver une issue que nous espérons favorable qu'au cours des prochaines années. En effet, au cours de l'année 2023, ce dossier n'a malheureusement pas pu prendre une démarche positive.

Malgré notre volonté nous sommes obligés de prendre en compte la difficulté de finaliser ce type de modèle en outre-mer. De nouvelles discussions ont eu lieu lors de notre passage à ADNATURA, en décembre 2023.

## INTERVENTIONS PUBLIQUES

Porté par la dynamique de sollicitation dans le cadre de ses interventions publiques, la SPL EDDEN a participé au cours de l'année 2023 à plusieurs congrès et salons dédiés à l'Ecologie et au Développement Durable. Ainsi nous avons participé aux évènements qui suivent :

### ✓ *Table ronde « RSE » à l'Assemblée Nationale*

Le développement durable considéré dans toutes ses composantes, est le socle de l'organisation de la SPL EDDEN. Une réflexion a été menée au sein de la SPL EDDEN afin de présenter dans nos rapports une comptabilité extra-financière ayant pour objectif de valoriser les effets positifs et négatifs des activités de la SPL EDDEN sur l'environnement et sur la société.

Les premiers travaux suivants ont été menés :

- **Budgétisation verte ; une première image de l'impact écologique de la SPL EDDEN**

- **Etablissement d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre**
- **Mise en place d'une comptabilité écologique selon le modèle CARE**

Ces éléments permettent à la SPL EDDEN d'avoir une image de son impact écologique et de définir ses orientations stratégiques en termes environnementaux.

De plus, la SPL EDDEN a mis en œuvre une comptabilité environnementale et sociale à titre expérimental, à travers la déclinaison du **modèle CARE**, seul modèle de comptabilité socio-environnementale normalisé permettant de répondre à ces objectifs.

Des travaux ont été menés en partenariat avec le cabinet « COMPTA DURABLE » et « LA CHAIRE COMPTABILITÉ ÉCOLOGIQUE » repris par « ENDRIX ». L'ensemble des travaux ont été visé par le cabinet de commissariat aux comptes « ACP ».

A ce stade de déploiement de la méthode « CARE », la SPL EDDEN fait figure de pionnière pour avoir intégré dans son périmètre d'analyse tant les aspects humains qu'environnementaux.

Dans ce cadre, le Directeur Général a été convié à participer à une Table ronde et témoigner avec le cabinet ENDRIX des travaux de la SPL EDDEN sur la comptabilité CARE.

Cette Table Ronde s'est tenue le **16 février 2023 à l'Assemblée Nationale** et s'intitule : « Le big bang des réglementations RSE : Quelles risques ? Quelles opportunités ? »

#### ✓ **Salon de la maison du 29 avril au 08 mai 2023**

La SPL EDDEN a participé à la 34<sup>ème</sup> édition du Salon de la Maison qui s'est déroulé du 29 avril au 8 mai et dont le thème était « *Bâtissons un habitat durable. Domin i komans zordi !* ».

La participation de la SPL EDDEN avait pour objectif de sensibiliser un maximum de réunionnais à la protection et la valorisation de ce trésor que représente la biodiversité et les paysages naturels uniques de l'île, tout en faisant le lien pour cette édition 2023 avec un habitat durable.

Le programme proposé a permis non seulement de mettre en avant les différentes activités de la SPL EDDEN mais aussi d'être en cohérence avec le thème de cette année. Le programme d'intervention a été élaboré autour des points suivants :

- Un accueil permanent du public se rendant sur le stand ;
- Des mini-conférences thématiques animées par quelques experts externes, mais aussi par de nombreux experts de la SPL EDDEN ;
- Des animations avec un encadrement favorisant l'intégration et la participation des visiteurs du salon ;
- Des ateliers pratiques où les visiteurs auront l'occasion d'apprendre en pratiquant.

En effet, notre participation à ce salon était de nouveau l'occasion de sensibiliser le grand public soit plus de **4 200 personnes** par une prise de conscience de notre richesse patrimoniale, tout en communiquant sur les valeurs que porte EDDEN.

Il est important de noter que le Directeur Général a obtenu la mise à disposition d'un stand d'une surface de 36m<sup>2</sup> à titre gracieux.

La mise en place de l'organisation de ce salon a pu être réalisée grâce un très bel effort collectif mobilisant toutes les forces vives de la SPL EDDEN dont la mobilisation de 40 collaborateurs pour l'animation du stand sur 10 jours. La SPL en partenariat avec la NORDEV a pu distribuer deux places gratuites pour chaque personnel de la SPL EDDEN en CDI-CDD.

## ✓ *Deuxième Salon de l'écologie et du développement durable du 6 au 8 octobre 2023*

La troisième édition du salon de l'écologie et du développement durable de La Réunion était initialement prévue les 22,23 et 24 septembre 2023 à la NORDEV au Parc des expositions de Saint-Denis. L'événement a été reporté au 6, 7 et 8 octobre en même temps que la Foire Expo Réunion.

Cette décision a été prise dans l'objectif de bénéficier du trafic massif généré par la Foire Expo Réunion, ainsi d'attirer un public encore plus large et de donner une visibilité accrue aux participants.

Toutefois, la SPL EDDEN s'est engagée par ailleurs au Salon de la Santé et du Bien-Être qui se tenait à une semaine d'intervalle soit les 13,14 et 15 octobre. La proximité entre les deux événements met EDDEN dans une réelle difficulté logistique, tant sur la mobilisation des équipes que sur le déplacement des plants.

De surcroît, l'ambition envisagée sur le RUN'SANTÉ ainsi que l'enjeu lié au lancement des Open Badges ne permettait pas sereinement de mener à bien notre participation à ces deux salons.

Pour ces raisons, nous avons dû décliner notre participation pour cette année. Il est dès lors prévu un remboursement de notre avance à hauteur de 5 425 € HT.

## ✓ *Salon POLLUTEC du 10 au 13 octobre 2023*

Par délibération en date du 04/04/2023, le Conseil d'Administration a approuvé la participation de la SPL au salon POLLUTEC du 10 au 13 Octobre 2023 avec la représentation suivante :

- Le Directeur Général : Gilbert RIVIERE ;
- Le Directeur du Pôle Opérationnel : Anthony RASOLOHERY ;
- Le Responsable du Pôle SIRN : Pierre BIGOT ;
- Un administrateur de la SPL EDDEN : Pierrot CANTINA.

Pour rappel, créé en 1978, le salon POLLUTEC est aujourd'hui reconnu comme l'événement de référence des professionnels de l'environnement, une vitrine des solutions environnementales pour l'industrie, les villes et territoires, et un tremplin pour les innovations du marché et le développement à l'international.

Avec plus 2 000 exposants, 415 conférences et animations, 46 000 professionnels, 83 pays, POLLUTEC propose à chaque édition un programme d'envergure internationale constitué de rencontres, d'ateliers et de démonstrations dédiés à l'actualité des secteurs de l'environnement et à la mise en relation entre professionnels.

Les grands secteurs du salon sont les Déchets, l'Eau, l'Energie, l'Air / les Odeurs / le Bruit, l'Instrumentation / la Métrologie / l'Analyse, la Gestion des risques, la Ville et bâtiment durables, les Sites & Sols, la Biodiversité, les Institutions & Collectifs.

Cette mission de participation au salon POLLUTEC, le plus grand salon des solutions environnementales, a permis d'être présent sur **10 conférences** traitant de sujets divers, en lien avec les activités de la SPL EDDEN. Elle a permis également de prendre contact avec près de 27 exposants, susceptibles d'être des partenaires ou des prestataires pour la SPL EDDEN.

A noter notamment les points ci-dessous qui peuvent voir une suite à court terme :

- Une adhésion de la SPL EDDEN à L'UPGE – Union Professionnelle du Génie à Ecologique à soumettre au prochain Conseil d'Administration ;



- Une collaboration à étudier avec VALORHIZ qui a développé l'application Cassia technologies, outil de télédétection des végétaux par image aérienne (satellite, drone, ...), et intelligence artificielle ;
- Une collaboration à étudier avec BEEODIVERSITY qui propose un monitoring de la présence d'espèces végétales, de la qualité de l'air, ..., dans un périmètre donné à partir de l'analyse du pollen des abeilles ;
- Une collaboration à étudier avec Auddicé, bureaux d'études et de conseil agréé pour accompagner les entreprises dans la mesure de leur empreinte biodiversité, avec la méthode
- Global Biodiversity Score (GBS) ;
- Une collaboration à étudier avec Forestor, start up qui propose aux entreprises de créer des forêts ;
- Un contact avec les fournisseurs de pompes et de bâches en vue de la réhabilitation des salines de la Pointe au Sel, ainsi que des laboratoires d'analyse pour l'analyse de l'eau et du sel.

### ✓ **Deuxième Salon de la Santé et du Bien-Être du 13 au 15 octobre 2023 – Expérience Team building et de reconnaissance des compétences**

Le 2<sup>ème</sup> salon de la santé et du bien-être s'est tenu au parc des expositions à la NORDEV à Saint-Denis du 13 au 15 octobre 2023. Dès sa première édition, ce salon devient le rendez-vous annuel incontournable de la santé et du bien-être à La Réunion.

Forte d'une première participation en 2022, la SPL EDDEN a réitéré sa présence à ce salon mais en accentuant la dimension de découverte de nos espèces endémiques et indigènes, véritables trésors de biodiversité constitutifs de nos forêts en lien avec la santé et le bien-être.

Plus spécifiquement, notre proposition d'intervention à ce salon a visé à sensibiliser le grand public aux effets bénéfiques des arbres et tout particulièrement des espèces endémiques et indigènes sur notre bien-être. Il s'est agi de faire **vivre une expérience de « bien-être »** en contact avec les éléments de la nature, **mini-forêt d'espèces endémiques et indigènes** à tous les visiteurs du salon. Un sentier de découverte a été élaboré dans la salle Bougainvilliers de la NORDEV, sentier que tous les visiteurs du salon ont été invités à emprunter (avec un accès spécifique pour les PMR).

Cet événement a également été l'occasion de permettre à nos salariés permanents et sous contrat PEC de développer des compétences techniques spécifiques tout en relevant un véritable défi collectif. La mobilisation des équipes interservices a concerné plus de **80 personnes**.

C'est ainsi qu'un espace de **plus de 165 m<sup>2</sup>** a ainsi pu être investi pour recréer un sentier de découverte via une micro-forêt exclusivement constituée d'espèces endémiques et indigènes, assorti d'équipements naturels également fabriqués par les équipes d'EDDEN.

Le salon a comptabilisé plus de 7 000 visiteurs. Etant donné que chacun a été invité à passer notre micro-forêt on considère que cela représente à minima **6 300 personnes qui ont pu vivre l'expérience proposée par EDDEN**.

« La palme du plus beau stand revient à la SPL EDDEN » - Le Quotidien du 16/10/23

Cette expérience a également été une opportunité de développer et de mettre en avant les compétences des différents collaborateurs de la SPL EDDEN. C'est ainsi qu'EDDEN, a lancé à cette occasion **ses premiers open-badge**. Ces open badge sont l'incarnation numérique d'une expérience, d'une compétence ou d'un savoir. Ils peuvent être utilisés pour confirmer l'acquisition d'aptitudes, de connaissances ou de compétences qui ne sont pas reconnues par un diplôme ou une certification formelle.

**6 référentiels et 6 open-badges** ont pu être élaborés pour développer et rendre compte de ces compétences :

- Encadrement et réalisation des équipements d'un jardin d'exposition

- Fabrication d'équipements et éléments de décor d'un jardin d'exposition
- Implantation d'un jardin d'exposition d'espaces naturels et de plantes endémiques
- Management des équipes et conduite de travaux d'aménagement d'un jardin d'exposition
- Médiateur Open Badge
- Transfert et acheminement des équipements d'aménagement d'un jardin d'exposition

### ✓ **Congrès Expo Ambition Planète du 9 et 10 novembre 2023**

Le Conseil d'Administration de la SPL EDDEN a validé, en date du 1er septembre 2023, la participation d'EDDEN au congrès-expo Ambition Planète.

Dans ce cadre, la SPL EDDEN a participé :

- À l'exposition : tenue d'un stand de 36 m<sup>2</sup> (18m<sup>2</sup> supplémentaire offert par l'organisation), incluant la tenue de deux ateliers thématiques : 'Zampotes' et micro-bouturages ;
- Au congrès, et notamment, en tant que pilote de l'atelier thématique « Biodiversité et climat».

#### **Exposition et stand tenu par EDDEN**

Les ateliers thématiques proposés :

- Atelier 'Zampotes' ou création de pots naturels : nouvel atelier EDDEN avec des zampones Figues et feuilles vacoas ;
- Réalisation de bouturage : Bois de tension, Ambaville, Bois d'ortie.

**250 pots naturels** ont été produits ce qui équivaut à l'économie de 250 pots en plastiques habituellement utilisés pour l'atelier bouturage.

#### **Congrès Ambition Planète**

La SPL EDDEN a piloté l'**atelier Biodiversité Climat** en partenariat avec la Réserve Marine.

En 2022, les différents participants avaient conclu sur les différentes actions considérées comme prioritaires pouvaient être réalisées de manière conjointe (y compris avec les autres pays de la zone océan Indien) sous la forme d'une quinzaine de journées de la biodiversité.

Les **actions jugées prioritaires** à mettre en place étaient :

- Instaurer une journée de solidarité de la biodiversité : mobiliser les citoyens sur des actions liées à la préservation et à la valorisation de la biodiversité
- Mettre en place un mouvement de sensibilisation citoyenne dans une démarche de démocratie participative et d'actions citoyenne (y compris dans des actions de recherche)
- Mettre en place une campagne annuelle de lutte ciblée sur une plante invasive (lutte et gestion) dans toute la zone OI
- Créer et soutenir financièrement des jardins familiaux écologique animés par de l'éducation populaire dans les plus grandes villes des îles de l'OI
- Développer une filière de plantes PAPAM (Plantes Aromatiques à Parfum et Médicinales), de pharmacopée locale OI, voire une coopérative de tisaneurs sur la zone OI
- Qualifier et quantifier les espèces endémiques et les coraux (ZOI) et identifier leur valeur en termes de captation des GES pour mettre en œuvre une compensation carbone
- Diffuser et vulgariser la connaissance scientifique, populaire pour mieux protéger et conserver la biodiversité

**En 2023, plusieurs fiches actions ont été réalisées, les titres ont légèrement été revisités pour parfois regrouper plusieurs actions relativement proches :**

- Campagne annuelle de lutte ciblée sur une plante invasive / reconstitution, restauration écologique

- Jardins familiaux écologiques
- Suppression des déchets au niveau d'une ravine
- Diffuser et vulgariser la connaissance scientifique
- Qualifier et quantifier les espèces endémiques et les coraux ; identifier leur valeur captation des GES
- Démocratie participative
- Coordination générale : une quinzaine par an, ainsi que d'autres événements toute l'année

Des indicateurs d'évaluation ont été proposés. Des partenaires potentiels ont été identifiés. Il manquerait toutefois la désignation d'une structure pilote pour la coordination du tout.

➤ **65 personnes étaient présentes à l'atelier, environ 200 personnes étaient présentes à la restitution.**

✓ **Rencontres Biodiversité et territoires et salon AdNatura (2ème Salon national des professionnels de l'Ecologie et de la Biodiversité) du 12 au 13 décembre 2023, l'Aréna Sud de France de Montpellier**

### **Les rencontres Biodiversité et Territoire**

Les Rencontres Biodiversité et Territoires constituent un nouvel événement national qui sera proposé par l'Office Français de la Biodiversité tous les deux ans. La première édition s'est tenue près de Montpellier et a été coorganisée par la Région Occitanie, la Métropole Montpellier Méditerranée, la Ville de Montpellier et l'ARB Occitanie sous le haut patronage du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Cette première édition était parrainée par :

- Régions de France
- Départements de France
- L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité
- Intercommunalités de France
- La Fédération Nationale des Schémas de Cohérence Territoriale
- La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Les Rencontres Biodiversité et Territoires visent à mobiliser les acteurs œuvrant dans les territoires autour des grands défis qui lient activité humaine et biodiversité (logement, transport, alimentation, santé, loisirs...). Elles s'inscrivent ainsi dans l'approche pour la planification écologique « France Nation Verte » : qui intègre toutes les thématiques de la transition écologique ayant un impact direct sur la vie des citoyens et qui sont autant de leviers sur les pressions qui s'exercent sur la biodiversité.

Afin de donner à la biodiversité sa juste place, et repenser pour cela la manière de vivre dans les territoires... Le défi des collectivités territoriales est à la hauteur de l'urgence à agir pour inverser le déclin de la biodiversité.

**Les premières Rencontres biodiversité et territoires organisées par l'Office français de la biodiversité se tiendront en même temps et au même endroit que le salon AdNatura. Ces deux événements ont été organisés en concertation étroite afin d'assurer une bonne complémentarité.**

### **Le salon ADNatura**

AdNatura, le Salon National des Professionnels de l'Écologie et de la Biodiversité s'est tenu du 10 au 13 décembre 2023 à Montpellier. Organisé par l'association Salon de l'Ecologie (SdE), cet événement bénéficie du parrainage de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et de la collaboration de la Région Occitanie, de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie (ARB Occitanie), de l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE), de la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole et de l'Université de Montpellier (et du soutien de nombreux partenaires).



Ce salon permet de réunir, de connaître et de valoriser tous les acteurs de l'écologie et de la biodiversité en France. A l'heure d'une transition écologique où les enjeux autour de la biodiversité reçoivent de plus en plus d'échos dans la société, le salon mobilise principalement 4 filières professionnelles :

- Recherche (R&D), innovation, recherche appliquée, etc.)
- Gestion (espace naturel protégé, réserve naturelle, gestion et protection de la biodiversité, etc.)
- Éducation (communication, formation, sensibilisation, etc.)
- Ingénierie (expertise, génie écologique, ingénierie écologique, etc.)

Chaque année, ADNatura met à l'honneur un thème d'actualité et d'avenir au travers de ses conférences, ateliers et tables rondes ; le thème pour cette année était : « *Biodiversité et Santé – From One Health to Eco Health* ».

### Participation aux ateliers *des rencontres Biodiversité et Territoire*

<b>Thème des ateliers</b>	<b>Titre de l'atelier</b>	<b>Participant</b>
Aménagement du territoire	Intégrer la biodiversité dans la planification territoriale	Stéphane BARET
Agriculture et alimentation	Relier agriculture, biodiversité et territoire : outils existants et à créer	Christian FONTAINE
Ingénierie et formation	Sensibiliser et former les collectivités à la biodiversité	Stéphane BARET
Agriculture et alimentation	Jouer pour sensibiliser à une agroforesterie durable : Jéjé forêt à Mayotte	Christian FONTAINE
Aménagement du territoire	De l'inventaire à l'action : ABC, TEN, CRTE, trois outils pour les territoires	Stéphane BARET
Changement climatique	Les défis de l'adaptation au changement climatique dans les Outre-mer	Stéphane BARET
Gestion des Milieux naturels	Trame verte et bleue & aménagement du territoire	Christian FONTAINE
Aménagement du territoire	Les outils de l'ANCT qui intègrent la biodiversité	Stéphane BARET
Gestion des Milieux naturels	Espèces exotiques envahissantes : prévenir plutôt que guérir	Christian FONTAINE & Stéphane BARET

### Participation aux ateliers *ADNatura*

Titre de l'atelier
<b>de One Health à Planetary Health : comment mieux intégrer santé humaine et santé des écosystèmes ?</b>
<b>Les îlots de fraîcheurs végétalisés : quand la nature soigne nos villes</b>

### Stands visités AdNatura

**Stand Wildcare :** Fournisseur Européen pour l'écologie ; distributeur de produits spécialisés pour l'inventaire et la protection de la faune et de la flore, terrestre et aquatique.

[ventes@wildcare.eu](mailto:ventes@wildcare.eu) / [www.wildcare.eu](http://www.wildcare.eu) / 0465 650005

**Stand : Biocittanie :** 1<sup>er</sup> outil numérique cartographique d'aide à la décision sur la biodiversité. Il s'adresse aux décideurs, acteurs de l'aménagement et de la biodiversité et leur permet de prendre en compte la biodiversité le plus en amont possible de leurs projets ; et tout cela en quelques clics.

<https://biocittanie.laregion.fr/>

**Stand Epiterre :** des services environnementaux en milieu agricole sur mes

Rapport du mandataire – Année 2023



- Propose en tant qu'entreprise, collectivité, association, de construire des contrats avec les agriculteurs du territoire pour valoriser ou produire des services environnementaux.  
[www.epiterre.fr](http://www.epiterre.fr) / [www.imaginerural.fr](http://www.imaginerural.fr) / [www.fnsea.fr](http://www.fnsea.fr) / 0614 562483

### Stand le Biodiv'tour en Centre-Val de Loire / Agence Régionale de la Biodiversité

- Catalogue de visites professionnelles gratuites organisées à la demande et destinées aux collectivités du Centre-Val de Loire. Il est conçu par l'Agence Régionale de la Biodiversité en collaboration avec ses membres et partenaires. Le but est de faire se rencontrer les acteurs favorables à la biodiversité, et de partager entre pairs les clés pour agir concrètement dans de nombreux domaines.  
[www.biodiversite-centrevaldeloire.fr](http://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr)

### Stand Afahc Occitanie : Association Française des Arbres et des Haies Champêtres en Occitanie > L'Afahc-Occitanie est un réseau constitué de [15 associations et organismes](#).

A la croisée d'enjeux multiples, l'arbre hors forêt participe à de nombreux services utiles et vitaux : dépollution, oxygénation, conservation et fertilité du sol, régulation locale du climat, source de biodiversité, qualité des paysages... On parle alors de multifonctionnalité et de services écosystémiques. ! Les adhérents accompagnent des projets de plantations de haies ou de plantations agroforestières d'arbres intraparcels avec des essences locales.  
[www.afahcoccitanie.fr](http://www.afahcoccitanie.fr)

### Stand Qualtech groupe : ADN Agence d'Information Génétique / Laboratoire ADNid du groupe Qualtech

- Spécialiste de l'extraction des ADN traces et dégradés (Travail sur tous types de matrices / 25 ans R&D sur le sujet).
- Experts du Metabarcoding (recherche de biomarqueurs génétiques, analyse des biomes - diversité génétique-, analyse du microbiome).
- Quantification par qPCR ADN / ARN (Biomasse, quantifications ciblées).
- Séquençage Sanger (Identification d'espèces).  
[www.adnid.fr](http://www.adnid.fr) / [Fabienne.moreau@qualitech-groupe.com](mailto:Fabienne.moreau@qualitech-groupe.com) / 0614 250744

### Principales rencontres et échanges :

Structure	Nom	Sujets
Végétal local, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées	<b>Sandra MALAVAL</b> (Coordination nationale de la marque)	Planning et méthodologie végétal local.
Office français de la biodiversité	<b>Christophe VIRET</b> (Directeur acteurs et citoyens, direction mobilisation de la société)	Son équipe pilote le label territoires/partenaires/entreprises engagés. Il peut me mettre en contact avec la personne référente.
Office français de la biodiversité	Agnès CARLIER (Cheffe de l'unité "Intervention eau et biodiversité" Outre-mer)	Basée à Vincennes dans la direction des outre-mer. Changement climatique Faire le lien avec l'OFB Réunion et Nicolas Rouiller, sur le départ mais qui gère l'intérim.



<p>DEAL Réunion</p>	<p><b>Emmanuel BRAUN</b> (Directeur adjoint)  <b>Stéphane ESPARON</b> (Chef de l'unité Biodiversité)  Matthieu SALIMAN-HITILLAMBEAU (Chef de projet plan eau DOM)</p>	<p>Echanges, notamment concernant la demande d'autorisation plantes protégées, initiée, il y a près de 2 ans par EDDEN, et les nouvelles contraintes imposées dans la proposition d'arrêté.</p>
<p>Revue de l'OFB : « Biodiversité, des clés pour agir »</p>	<p><b>Richard ROUXEL</b> (Rédacteur en chef)  <a href="mailto:richard.rouxel@ofb.gouv.fr">richard.rouxel@ofb.gouv.fr</a></p>	<p>Possibilités de rédaction d'articles vulgarisés.</p>

### ✓ **Village de Noël à Salazie les 16 et 17 décembre 2023**

A la demande de Mme PAPAYA, maire de Salazie, la SPL EDDEN a participé au Village de Noël de Salazie qui s'est déroulé sur le parvis de la mairie à Hell-Bourg. EDDEN a été identifiée comme partenaire de l'évènement.

Dans ce cadre, la commune de Salazie avait mis à disposition un stand de 9 m<sup>2</sup>.

SPL EDDEN a proposé des ateliers thématiques :

- Zampotage, c'est-à-dire la fabrication d'un pot à partir de feuille de vacoa ;
- Bouturage ;
- Découverte de quelques espèces indigènes et endémique.

Pour notre deuxième participation, nous avons eu une météo clémente durant tout le week-end. L'affluence était plus importante le dimanche.

#### **Bilan :**

- Journée du 16 décembre : 112 personnes ont visité notre stand dont 78 ont participé aux ateliers.
- Journée du 17 décembre : 94 personnes ont visité notre stand dont 68 ont participé aux ateliers

TOTAL sur les 2 journées : **206 personnes** ont parcouru notre stand dont 146 ont participé à l'atelier Zampotage et Bouturage.

Les ateliers « Zampotage » et bouturage ont fait le plein de participants pendant le Week-end. Nous avons eu la visite de Madame Le Maire de Salazie, de son équipe municipale et de certains de leurs partenaires. A cette occasion, Madame la Maire a participé à l'atelier « Zampotage ».

Au cours de ce week-end, nous avons eu toutes les générations qui se sont croisées sur nos ateliers. Ainsi, les échanges et les partages se sont avérés fortement intéressants, aussi bien avec les visiteurs qu'avec d'autres partenaires (Conseil Départemental, son service développement rural).

### **RECONNAISSANCE DES MISSIONS DE NOTRE SOCIÉTÉ**

#### ✓ **Emission Loca'Terre**

Le Conseil d'Administration de la SPL EDDEN a validé, en date du 13 décembre 2022, le partenariat de la SPL EDDEN avec l'émission Loca'terre.



Pour rappel, Loca'Terre est un magazine télévisé dédié au développement durable à La Réunion. Protection de la nature, sauvegarde du patrimoine, économie responsable, initiatives sociales et solidaires, Loca'Terre s'intéresse à toutes les solutions ultramarines locales répondant à des problématiques globales.

A la télé :

De manière générale, une diffusion sur 4 semaines correspond à 186 000 personnes touchées. Sur l'année 2023, ce sont **47 émissions** qui sont diffusées sur Réunion La 1ère le dimanche à 16h30 et rediffusées le jeudi à 23h30, émissions pendant lesquelles la marque Edden apparaît dans le pré-générique, le post-générique, ainsi qu'à l'occasion de la bande annonce de l'émission. Ce qui correspond à **282 apparitions** à l'écran.

Sur les réseaux sociaux :

Loca'terre fonctionne très bien et le format carré est beaucoup partagé.

D'après le Directeur des contenus numériques : *"Pour Loca'terre, les publications Facebook font de très belles audiences parmi tous nos formats courts. En juin dernier le module sur Georges Boyer élagueur a enregistré plus de 65 000 vues. C'est un joli score pour Loca'terre. Les modules qui font plus de 10 000 vues sont ceux qui montrent des acteurs pour la protection de l'environnement en mouvement et en action. En moyenne les modules classiques de "Loca'terre" enregistrent 6 000 vues."*

Sur le portail (site des rediffusions) :

C'est une des émissions les plus regardées en replay (après la JT et la météo). A noter que les professeurs la téléchargent pour leurs élèves par exemple. Le portail a aussi des vues de la Métropole et des autres DOM.

Au-delà de l'apparition de la marque, ce partenariat a permis de mettre en avant les activités de la SPL EDDEN en lien avec ses cœurs de métier et de faciliter la transmission des messages en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement.

DATE DE DIFFUSION	SUJET	PORTRAIT	SITE	RESEAUX SOCIAUX
12/03/2023	La féminisation des métiers de l'économie verte	Angélique MOISSON, cheffe d'équipe pépinière	ENS Sans Souci à Saint-Paul	3 600 vues
21/03/2023	Les missions d'animation sur les sujets liés à l'environnement auprès du jeune public (mise en place d'arboretum dans les écoles, ...)	Julien BENARD, Garde-Animateur	Ecole Ernest VELIA au Tampon	2 400 vues
23/04/2023	Les missions des récolteurs et des producteurs d'essences endémiques et indigènes dans le cadre du plan 1 million d'arbres porté par le Conseil Départemental	Rémi-Paul GRONDIN, Récolteur	Forêt des Hauts de MontVert à Saint-Pierre	11 000 vues
21/05/2023	La mise en œuvre d'un écosystème social et environnemental dans le cadre de la lutte antivectorielle et notamment auprès des personnes «	Georges Boyer, chef d'équipe élagueur	Chez une bénéficiaire à Saint-Denis	65 200 vues



	vulnérables » (personnes âgées et/ou porteuses de handicap)			
17/09/2023	La cartographie, la géolocalisation et le suivi phénologique au parc des Palmiers	Eric SAINT-BLANCARD, Chargé de mission SIG Géomaticien	Parc des Palmiers au Tampon	1 900 vues
27/11/2023	La gestion différenciée des parcs et jardins	Jude HOARAU, chef d'équipe	Bras de la Plaine (Bwa de Kartié)	18 000 vues

✓ **Autorisations permettant le prélèvement de diaspores (fruits, boutures et platures)**

Afin de sauvegarder la biodiversité réunionnaise, le Département de La Réunion déploie un programme ambitieux de reboisement de l'île en espèces indigènes et endémiques à travers le « Plan 1 million d'Arbres » (P1MA), qui vise à produire et à mettre en terre un million de plantes indigènes et endémiques avec pour objectifs :

- D'amplifier la restauration des forêts indigènes en les alimentant en plants indigènes tracés,
- De construire et alimenter des projets de territoire des acteurs locaux (Communes, Établissements Publics, associations) en assurant l'utilisation de plants adaptés (à la place d'espèces exotiques).

Les objectifs du projet exigent une production de plants répondant à des principes écologiques essentiels :

- Respect de l'écologie des espèces lors des plantations (référentiel : zones DAUPI) : il s'agit de planter chaque espèce dans des zones pour lesquelles elle est adaptée (espèces préférant des conditions sèches ou humides, froides ou chaudes...);
- Respect des écotypes lors des plantations (référentiel : bassins-versants) : les plants seront replantés dans leur secteur d'origine afin de conserver les adaptations spécifiques à chaque population de l'île ;
- Sauvegarde de la diversité spécifique et génétique : les récoltes doivent permettre de capter le plus grand nombre d'espèces possible et toute la diversité existant au sein de chaque espèce.

La stratégie vise donc à :

- Récolter sur le plus grand nombre de secteur possible avec une traçabilité rigoureuse pour alimenter des plantations sur toute l'île ;
- Récolter de nombreuses espèces et de nombreux plants par espèce pour diversifier la production. Cette diversification a pour avantage de gommer l'impact des récoltes sur le milieu naturel en le diluant.

C'est dans ce contexte que la SPL EDDEN a sollicité divers organismes pour obtenir des autorisations de récolte de diaspores (portion d'un végétal pouvant permettre la reproduction d'un individu : fruits, graines, boutures, ...). La SPL EDDEN a obtenu, à ce jour, différentes autorisations de récolte :

- ✓ De la part du **Conseil Départemental**, en date du 27 juin 2022, sur les Espaces Naturels sensibles pour lesquels la SPL EDDEN a un Contrat de Prestations Intégrées, au sein des forêts départementales ne disposant pas de gestionnaires, ainsi que sur l'ensemble des sites identifiés au Contrat de Prestations Intégrées pour l'entretien et l'embellissement des parcs et jardins du Département, notamment aux abords des Routes Départementales ;
- ✓ De la part de **l'ONF**, en date du 14 avril 2022, dans les forêts départemento-domaniales gérées par l'ONF à La Réunion, et modifiée le 04 septembre 2023 ;

- ✓ De la part des **propriétaires de la forêt de Sainte-Thérèse**, en date du 28 février 2022 ;
- ✓ **De la part du Parc national de La Réunion**, par autorisation spéciale, Arrêté n° DIR-1-2023-047 du 14 mars 2023 **permettant le prélèvement de diaspores (fruits, boutures et plantules) en cœur de parc national en vue de la mise en culture au sein des pépinières gérées par la SPL EDDEN**. Cette autorisation est délivrée jusqu'au 31 décembre 2024.

En mai 2021, Le Directeur Général a demandé au chargé de mission au développement écologique de la SPL EDDEN, de travailler avec les équipes, sur une autorisation de récolte de plantes protégées, notamment afin d'établir des arboretums de secteurs, principalement sur les propriétés du Conseil Départemental.

Compte tenu de l'urgence de sauvegarder les populations de plantes rares menacées d'extinction, avant que celles-ci ne disparaissent, la mise en place d'arboretums vise à limiter à l'avenir, la pression de récolte en milieux naturels, notamment, sur les plantes protégées par arrêté ministériel. De plus, du fait des différents microclimats réunionnais (pluviométrie, altitude, ensoleillement), les espèces arrivant sur l'île ou colonisant de nouvelles zones, doivent souvent s'adapter pour survivre. L'adaptation d'une même espèce en fonction des différents microclimats, peut alors donner naissance à plusieurs espèces, adaptées à chacun des microclimats. Dans la nature, l'évolution est continue. Les différences de formes entre l'espèce originelle et celles en formation, sont souvent peu perceptibles. C'est pourquoi, il est important de tenir compte des différents 'écotype' (potentiel espèces différentes) dans les projets de restauration, de conservation, afin d'éviter de faire disparaître ou de favoriser un écotype aux dépens d'un autre.

Dans ce cadre, après plus d'un an de préparation et de travaux, un **dossier de dérogation** pour l'utilisation de spécimens de végétaux d'espèces protégées par arrêté ministériel du 27 octobre 2017 **a été transmis en Préfecture le 20 avril 2022**.

Suite à des questionnements des opérateurs locaux sur les objectifs de ce projet de micro-arboretum, et son intégration et implication dans les projets de conservation locaux, **une réunion impulsée par le DGA du Pôle développement du Conseil Départemental, s'est tenue, le 30 août 2022**, en présence de la DEAL, du Parc national, du CBNM et de la SPL EDDEN. Faisant suite à cette séquence de travail, une note complémentaire a été transmise à la DEAL. L'ensemble du dossier a été transmis par la DEAL au CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature<sup>1</sup>) en décembre 2022.

La DEAL, nous a transmis le 6 mars 2023, **l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), daté du 2 mars 2023**.

- ✓ **1<sup>er</sup> Forum de l'Inclusion économique à Paris le 21 mars 2023**

**L'AFDAS, accueilli par le Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, a organisé le 21 mars dernier le 1<sup>er</sup> forum de l'inclusion économique dans **les secteurs du sport, du tourisme et du divertissement**, avec le soutien des **organisations professionnelles d'employeurs**.

Un temps d'échanges et d'engagement entre **les acteurs de l'inclusion, les structures et organisations des secteurs du sport, du tourisme et du divertissement** ; en présence et avec la participation de **représentants de l'État**.

Tous ont partagé leurs expériences et leur volonté politique affirmée d'investir durablement le sujet, **au nom d'une responsabilité sociale et sociétale traduite en actes.**

Cet évènement national s'est réalisé en partenariat avec le journal **Libération** et **News Tank.**

La SPL EDDEN, adhérente auprès de l'AFDAS (OPCO), a été sollicitée pour témoigner des différentes expérimentations qu'elle mène sur le territoire Réunionnais notamment autour de la lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme, l'illectronisme.

Plus précisément, et pour rappel, il s'agit au travers de ces expérimentations, de proposer d'autres façons de consolider les compétences de base (lire, écrire, calculer, utiliser l'outil numérique) des salariés placés dans un parcours d'insertion en partant de la situation de travail elle-même. Les situations de travail sont alors vues comme autant de prétextes d'apprentissage, mais qui ont l'avantage immédiat de faire sens.

Ces expérimentations s'inscrivent dans la continuité du projet pilote « parcours entreprises » Ev@Gil et confirment en pratique la volonté d'EDDEN de créer les conditions d'une évolution vers une entreprise apprenante, un des 9 axes stratégiques de l'entreprise.

C'est ainsi qu'EDDEN a été invitée à ce premier forum de l'inclusion qui s'est tenu à Paris le mardi 21 mars 2023.

A noter qu'à cette occasion, un article a été publié dans le journal Libération sur la proposition d'EDDEN en la matière, avec pour titre : « A La Réunion, l'insertion par l'école buissonnière ».

### ✓ **Journée Internationale des Forêt, Lauréat du Trophée « La forêt s'invite à l'école »**

La SPL EDDEN a participé à la **Journée Internationale des Forêts (JIF)**, opération mondiale à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies.

Elle est organisée en France par l'association TERAGIR\* et bénéficie du soutien et de la coopération de nombreux partenaires dont le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'Office National des Forêts, le Centre National de la Propriété Forestière, l'Agence Française de Développement.

Dans ce cadre, EDDEN a proposé plusieurs animations sur le :

- Volet pédagogique auprès des scolaires dans le cadre de la **Forêt s'invite à l'Ecole** ;
- Volet évènementiel avec une animation auprès du grand public.

#### **Volet pédagogique**

L'animation s'est déroulée sur 3 journées permettant de sensibiliser les élèves aux 3 fonctions de la forêt (environnementale, économique et sociale). Deux lieux ont été choisis pour réaliser ce projet. L'école primaire Ernest VELIA située au Tampon et l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Domaine Archambeaud qui dispose d'une pépinière et d'une forêt d'endémiques et d'indigènes ce qui en fait un espace pédagogique. De plus, il se trouve à proximité directe de l'école.

#### **Volet évènementiel**

Le mercredi 22 mars, EDDEN a proposé de découvrir la partie haute de l'Espace Naturel Sensible de Sans Souci à travers une visite guidée à destination du grand public.

Dans le cadre de la **JIF**, la SPL EDDEN a candidaté aux **Trophées « La forêt s'invite à l'école »**. Ces Trophées récompensent les 4 projets lauréats (3 lauréats en France métropolitaine et un lauréat en Outre-mer) qui ont été les plus remarquables, mobilisateurs, pédagogiques et exemplaires.

Parmi plus de 245 dossiers inscrits cette année, notre projet a été nominé et a fait partie des 14 dossiers présélectionnés par l'équipe de TERAGIR. Il représente notre région au niveau national.

Le 21 mars 2023, la SPL EDDEN s'est vu remettre le **Trophée des Outre-mer** dans le cadre de la création d'un arboretum à l'école Ernest VELIA sur la commune du Tampon en association avec l'Espace Naturel Sensible du Domaine Archambeaud, à l'Ecole du Breuil à Paris.

✓ ***Journée Nationale « Illettrisme et Illectronisme dans le monde du travail organisée par l'ANLCI à Paris le 13 juin dernier.***

Le projet Pilote « Parcours Entreprises » est un projet national de lutte contre l'illettrisme en milieu professionnel, piloté par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme (ANLCI), soutenu par le Ministère du Travail, et auquel participe l'OPCO AFDAS.

Adhérente de L'AFDAS, la SPL EDDEN mène une action inclusive à travers ses projets autour de l'AFEST (Action de Formation En Situation de Travail) pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme. EDDEN a fait acte de candidature au plan national pour participer au projet pilote « parcours entreprises » et a été retenue parmi 10 autres entreprises.

L'objectif de ce projet était de réaliser un "parcours entreprise", clé en main, depuis la réalisation d'un diagnostic illettrisme à l'aide d'un outil d'évaluation pour la gestion des situations d'illettrisme en milieu professionnel ("Ev@Gill"), jusqu'à la mise en œuvre de parcours de formation pour les salariés ne maîtrisant pas les compétences de base.

La méthode est de proposer des solutions qui n'existaient pas encore et de favoriser les dynamiques partenariales locales pour proposer un « parcours entreprise » sans rupture, en partant de la réalité des situations, des acteurs, de leurs attentes et de leurs besoins.

Dans le cadre de ce projet pilote, la SPL EDDEN a également souhaité expérimenter une action de formation et d'accompagnement de 14 chefs d'équipe volontaires quant au développement de leurs compétences numériques eu égard notamment à la volonté de transformation digitale de la SPL.

L'AFDAS a accompagné la mise en œuvre du plan de développement des compétences de l'entreprise avec une optimisation pédagogique et financière. La prise en charge du coût de ces actions (évaluation et formation) a été assurée par le FNE (Fonds National pour l'Emploi).

Les résultats de cet accompagnement ont été très fortement positifs. Il est à présent ancré dans les pratiques organisationnelles de la SPL EDDEN que partir du terrain, de l'activité pour apporter des réponses à ces difficultés est une approche parfaitement adéquate eu égard à nos différents publics.

Cette démarche qui a pris fin en juin 2022, s'inscrit pleinement dans la volonté de la SPL EDDEN de devenir une « entreprise apprenante », défini comme l'un de ses 9 axes stratégiques. La prochaine étape de notre politique de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme est le développement de l'AFEST et qui sera déployé dans le cadre du nouveau CPI confié à EDDEN par le Conseil Départemental sur le développement des compétences clés en situation de travail.

Au-delà des formations proposées aux personnes accompagnées et afin de favoriser leur montée en compétences et renforcer leur employabilité, la SPL souhaite continuer à créer les conditions permettant aux collaborateurs permanents et sous contrat PEC de grandir et de s'affirmer professionnellement, d'améliorer l'image de soi et potentiellement de déclencher une démarche volontaire d'évolution vers l'autonomie au-delà du contrat PEC.

En ce sens, la SPL EDDEN a été invitée à participer à la Journée Nationale « Illettrisme et Illectronisme dans le monde du travail organisée par l'ANLCI qui s'est déroulée à la Bellevilloise à Paris le 13 juin dernier.

Madame Béatrice SIGISMEAU, Vice-présidente déléguée à l'insertion au Conseil Départemental et Présidente de la SPL EDDEN, ainsi que Monsieur Stéphane RIVIERE, Directeur du Pôle Ressources, ont



ainsi pu participer à cette journée de débats, d'échanges et de sensibilisation qui a rassemblé 300 participants.

La politique globale d'insertion portée par le Conseil Départemental (notamment au travers du Plan Départemental d'Insertion), ainsi que les expérimentations réalisées au sein de la SPL EDDEN en matière de lutte contre l'illettrisme ont ainsi pu être présentées à l'occasion d'une table ronde aux côtés d'autres entreprises telles que Disney Land Paris, Sodexo France, AKTO, l'AFDAS.

✓ **Guide pratique Entreprise Publique Locale « Economie Sociale et Solidaire » et la journée EPL Réseau du 9 novembre 2023 au Crédit Coopératif**

La FedEpl et le Crédit Coopératif ont organisé, le 9 novembre dernier, une journée de rencontres inédites sur les thématiques de l'ESS ainsi que de la RSE. Des sujets que les Epl ne découvrent pas, étant plutôt en avance en la matière. L'idée est désormais de franchir un cap qualitatif en s'inspirant des bonnes pratiques exposées tout au long de la journée.

**Quelles convergences entre Epl et Economie sociale et solidaire (ESS) ?**

Cette matinée a été l'occasion de revenir sur les contours juridiques de l'ESS, laquelle présente de nombreux points communs avec le mouvement des Epl (**infusion de l'intérêt général, tenue du modèle économique, recherche d'alliances territoriales**).

**Madame Béatrice SIGISMEAU, Présidente de la SPL EDDEN et Stéphane RIVIERE, Directeur du Pôle Ressources de la SPL EDDEN ont été invités à présenter les initiatives mis en œuvre par EDDEN avec pour fil conducteur les effets de convergences entre EPL et ESS.**

**Monsieur Augustin CAZAL, administrateur à la SPL EDDEN, conseiller départemental et adjoint à la mairie de Saint-Benoît délégué à la politique de la ville a également pu assister à cette rencontre réseau.**

**Quelle responsabilité sociale et environnementale des Epl ?**

Au-delà de leur rôle économique, les Epl sont aussi bien au cœur d'un maillage territorial fort et ont une profonde vocation environnementale, sociale et sociétale, qui se traduit par ailleurs de manière croissante par l'intégration de pratiques liées à la Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE). L'enquête annuelle menée par la FedEpl dans le cadre de son baromètre « Eplscope » atteste de l'ancrage de la démarche au sein des Epl, initiée bien avant la loi Pacte de 2019.

Les tables rondes de l'après-midi ont permis d'esquisser les contours du cadre juridique, financier et social à appliquer en distinguant raison être de société à mission.

Les différents témoignages des intervenants : Citallios (dotée d'une Raison d'être), Sem Tour évènements (société à mission depuis 2022, une des premières Epl devenue société à mission dans le secteur de l'événementiel) ainsi que de la Communauté des entreprises à missions ont permis de relever les bénéfices pour une entreprise de se doter d'une raison ou devenir une société à mission.

A l'occasion de cette journée, la FedEpl a également présenté son premier opus (entièrement numérique) des cahiers des tendances de l'économie mixte locale qui a été consacré aux coopérations entre l'économie mixte locale et l'économie sociale et solidaire, dans lequel la SPL EDDEN présente ses activités par le prisme de l'ESS.

## L'adhésion de la SPL EDDEN à la charte du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel de La Réunion (SINP 974)

Par courrier en date du 13 juin 2023, le Directeur de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement a acté l'adhésion de la SPL EDDEN au SINP 974. Cette adhésion permet :

- ✦ De bénéficier d'un accès facilité aux données précises partagées sur le portail Borbonica ;
- ✦ De demander l'ouverture d'un compte utilisateur dans l'outil de cartographie en ligne du ministère chargé de l'environnement (Geolde-Carmen) afin de faciliter la diffusion de ses données ;
- ✦ De bénéficier gratuitement de l'assistance mise en place aux niveaux national et régional pour les utilisateurs du SINP (animation, formations, plateforme collaborative, guides, etc.);
- ✦ De se faire connaître à travers les liens des portails Borbonica et [www.naturefrance.fr](http://www.naturefrance.fr) et valoriser son travail par une publication aux niveaux régional et national de ses études ou de ses cartes ;
- ✦ De rejoindre une communauté d'acteurs engagés pour l'amélioration des connaissances sur la biodiversité réunionnaise.

## La mise en place d'un logiciel de gestion de la production des pépinières

La SPL EDDEN a fait l'acquisition en début d'année 2023 d'un logiciel de gestion des pépinières (*logiciel ISAFACT*). Cet outil a fait l'objet de paramétrage au cours de l'année 2023, et permettra à compter de 2024 d'avoir un suivi de chaque étape de production des plants au sein des pépinières mis à la disposition de la SPL EDDEN.

## Découverte d'une nouvelle espèce végétale pour La Réunion

La Nature Réunionnaise est une richesse unique reconnue mondialement par le label UNESCO.

L'action de la SPL EDDEN se nourrit d'une expertise scientifique et de terrain combinant connaissance théorique et savoir-faire pratique. EDDEN, c'est le regroupement de compétences d'excellence, avec des collaborateurs engagés au service du territoire et de ses habitants.

Au cœur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, la SPL EDDEN est le nouvel outil du territoire qui œuvre au service du patrimoine naturel Réunionnais. Elle incarne une ambition du développement durable de La Réunion en alliant inclusion sociale, préservation de l'environnement et développement économique.

La SPL EDDEN est un acteur engagé pour La Réunion de demain. Dans ce cadre, il s'agit de bâtir un développement responsable, respectueux de l'environnement et qui profite à tous les Réunionnais, décliné par l'objectif fondamental : « *La SPL EDDEN, pour La Réunion, par Nature* ».

C'est dans ce contexte, et à travers ses missions de terrain, combinées avec son expertise scientifique, que la SPL EDDEN a pu faire des découvertes de nouvelles stations d'espèces protégées en 2021, et récemment une nouvelle espèce végétale unique à La Réunion, présentée dans la présente affaire.

Ces récentes découvertes démontrent, s'il en est encore besoin, d'une part, la richesse unique de la biodiversité de notre Île, qui s'étend au-delà du cœur de parc reconnu patrimoine mondial, et se retrouve notamment dans les Espaces Naturels Sensibles, et d'autre part la nécessité de préserver ces derniers.

### Rappel de précédentes découvertes

En début d'année 2021, le Directeur Général, Gilbert Rivière, a confié une mission scientifique « Biodiversité EDDEN » propre à la SPL EDDEN à Stéphane Baret, chargé de mission en développement

écologique et Christian Fontaine, expert botaniste, au sein du service scientifique de la SPL EDDEN. Cette mission a permis à celui-ci, au cours de prospections de terrain, de découvrir une espèce qui ne représentait aucune similitude avec la connaissance scientifique de la flore réunionnaise.

Les premières études sur la morphologie de l'espèce ont rapidement pu la classer dans les Urticacées : famille des Orties...

### De la découverte à l'identification

Après plus d'un an d'effort et de recherche, la prise de photographies précises et les collaborations avec Vincent BOULLET<sup>2</sup>, et Antoine Franck, les experts ont conclu à la découverte d'une nouvelle espèce.

Les nombreuses recherches, dans les flores botaniques ou publications scientifiques locales, nationales et internationales n'ont pas pu aboutir à l'identification de ladite plante.

Une publication scientifique et la transmission de planches botaniques de cette nouvelle espèce aux herbiers nationaux et internationaux est en cours de réalisation et clôturera la procédure.

Des actions de conservation autour de cette espèce deviennent une priorité pour le Conseil Départemental de La Réunion et la SPL EDDEN. Il est important de s'assurer sur le long terme, de la survie de l'espèce, au niveau de la station existante, ou des zones écologiques relativement proches (replantation de l'espèce sur d'autres zones ; recherche d'autres stations de cette espèce dans les milieux naturels et anthropisés les plus proches...). »

## MISSIONS OPÉRATIONNELLES - CONTRATS DE PRESTATIONS INTÉGRÉES

### Contrat de Prestations Intégrées avec le Conseil Départemental

Des Contrats de Prestations Intégrées (CPI) ont été signés entre le Conseil Départemental et la SPL EDDEN sur une durée de 3 ans, pour la période 2022 / 2024, suite à l'approbation du Conseil d'Administration du 10 décembre 2021, permettant la SPL EDDEN d'avoir une visibilité financière et organisationnelle.

Il s'agit des contrats de prestations intégrées suivants :

#### ❖ *Protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles*

La mission générale vise à protéger et entretenir les 14 Espaces Naturels Sensibles, dont la liste est annexée au contrat, en vue de leur valorisation et notamment de leur ouverture au public. Elle se traduit par les orientations suivantes :

#### ❖ *La connaissance des sites*

Cette connaissance consiste principalement en :

- Connaissance des limites géographiques des sites gérés, le statut du foncier, les spécificités des milieux naturels rencontrés, les propriétaires, le fonctionnement du site et usages...
- Connaissance de la faune, de la flore et des habitats...
- Connaître les limites géographiques des sites gérés et les faire respecter, et ainsi pouvoir produire tout élément technique de présentation du site.
- Maîtriser les statuts fonciers et réglementaires.
- Connaître les milieux naturels rencontrés (spécificités, vulnérabilité...).
- Connaissance de la faune, de la flore et des habitats : inventaire et suivi.

<sup>2</sup> Vincent BOULLET, Expert botaniste de la zone océan Indien où il y a mené de nombreuses expertises dans ce domaine, notamment en tant que Directeur scientifique du Conservatoire Botanique National de Mascarin ; également correspondant au Museum d'Histoire Naturel de Paris, expert UICN, Président du Conseil Scientifique du CBNM. Malheureusement décédé subitement en février 2024.



- Connaître le fonctionnement du site et ses différents usages.
- Connaître les acteurs (propriétaires, financeurs, partenaires réglementaires et techniques, usagers), leurs rôles et leurs attentes.

#### ❖ La préservation des milieux naturels

Cette action de préservation des milieux porte essentiellement sur les axes suivants :

#### **A) La lutte contre les plantes exotiques envahissantes**

Dans ce cadre, les actions suivantes sont conseillées :

- Détection et **lutte précoce** (intervention rapide) ;
- **Lutte diffuse** initiale ou de contrôle : élimination des PEE installées de manière hétérogène (diffuse) sur une surface identifiée, avec précision sur la date de lutte initiale ainsi que sur le numéro de contrôle de l'année en cours et totale.
- Lutte "**en plein**" initiale ou **de contrôle** : Elimination des PEE installées de manière homogène sur des petites surfaces - Lutte contre des poches envahies (cicatrisation), avec les mêmes précisions que pour la rubrique précédente.

#### **B) La sauvegarde des espèces menacées**

La sauvegarde des espèces menacées consiste notamment :

- **Protection ciblée des espèces (*in-situ*)** : Lutte autour des semis menacés par les PEE, détournement semis héliophiles, lutte autour et sur semenciers envahis, mise en lumière des semenciers héliophiles, lutte contre l'écorçage (cicatrisation), etc.
- **Renforcement (*in-situ*)** : en fonction des résultats des études de suivi et d'évaluation des chantiers dont régénération naturelle (point G) : travaux préalables (enlèvement des exotiques, etc.), plantations, suivi de plantations (dégagements...), etc.
- **Arboretum (*ex-situ*)** : travaux préalables, plantations, suivi de plantations, dégagements, etc.  
*Remarques* : un arboretum peut être composé aussi d'espèces indigènes non menacées dans le but d'avoir des semenciers pour faciliter la production de plants. Un arboretum peut avoir un objectif de conservation, mais également pédagogique.

#### **C) La reconstitution des milieux très dégradés**

Les plantations sont ici indispensables pour rétablir un écosystème se rapprochant de celui d'origine.

Dans ce cadre, peuvent être menées les actions suivantes :

- Préparation de terrain : suppression des plantes exotiques identifiées, broyage, etc.
- Fournitures de plants (issus de pépinières) : quantité selon densité identifiée dans la partie G
- Plantations initiales : mise en place des plants, arrosage, paillage, etc.
- Renforcement plantations "regarnies" (nouvelles plantations selon perte et évaluation réalisée (partie G)
- Suivi de plantations : dégagements des PEE autour des plants, etc.
- Lutte diffuse de contrôle selon nécessité (partie G).

#### **D) Le renforcement de la régénération naturelle des chantiers de lutte, de sauvegarde et de reconstitution**

Ces actions peuvent concerner des chantiers de reconstitution, mais seulement en phase avancée.

Dans ce cadre, pourront être réalisés notamment :

- Plantations : mises en place des plants, arrosage, paillage, etc.



- Transplantations de plantules issues du milieu naturel, "sauvageons" : mise en place des plantules, arrosage, etc.
- Semis direct
- Suivi de plantations, transplantations ou semis direct : dégagements des PEE autour des plants, etc.
- Dégagement de semenciers indigènes pour favoriser la régénération naturelle et/ou faciliter la collecte des semences pour la production de plants.

Par avenant au Contrat de Prestations Intégrées (CPI) pour la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles en date du 04 juillet 2023, le Conseil Départemental a confié à la SPL EDDEN, la plantation de 50 000 arbres en 2023 (en complément de ceux envisagés au titre du CPI initial), dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS) gérés par la SPL EDDEN. Ces plants sont issus des pépinières départementales mises à disposition de la SPL EDDEN dans le cadre du CPI pour la récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion.

#### **E) La protection des sols contre l'érosion :**

Ces travaux consistent à fixer les sols instables pouvant menacer des chantiers de restauration (lutte, sauvegarde...) ou équipements pour le public (sentiers, kiosques...). Exemple de travaux : fascines, plantations, ...

#### **F) La lutte contre la Faune exotique envahissante**

Cette lutte devra être réalisée en concertation avec les partenaires existants et selon les objectifs de conservation définis en amont. Elle consiste en :

- Détection et lutte précoce (intervention rapide).
- Lutte contre les prédateurs selon les objectifs de conservation (chats, rats, ...).

#### **G) Le monitoring : Suivi et évaluation des chantiers de lutte, de reconstitution et de sauvegarde des espèces menacées (Flore) et des opérations contre la faune exotique**

Mise en place d'une cartographie avec une numérotation unique, l'année de commencement et la liste des travaux réalisées par année.

Par avenant au CPI pour la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles en date du 04 juillet 2023, portant sur la plantation de 50 000 arbres dans les ENS, le Conseil Départemental a confié à la SPL EDDEN, à titre expérimental, la définition et le test d'un protocole de suivi de l'évolution des plantations par géoréférencement, d'environ 4000 individus sur une parcelle représentative de plantation à vocation de restauration écologique sur le domaine Archambeaud.

#### **❖ L'accueil et la sensibilisation des publics**

Cette mission consiste notamment en :

- La réalisation de visites guidées pour tout type de public dans le cadre du dispositif « *Dotation Biodiversité* » et hors dispositif.
- L'accompagnement technique à la mise en œuvre ou le renforcement d'un arboretum dans le cadre de projets scolaires relevant du dispositif Dotation Biodiversité en lien avec le P1MA.
- La participation aux manifestations de portée départementale *Fête de la Nature* et *Rendez-vous Natures* sur les sites en gestion.
- La création ou l'acquisition de supports, notamment médias de découverte et d'interprétation pédagogiques.

#### ❖ La surveillance des sites

Cette mission se traduit notamment par :

- La surveillance des limites, usages et comportements sur les ENS.
- L'instruction des demandes d'autorisation d'occupation temporaire des sites pour des manifestations, événements sportifs ou culturels...
- Un rôle de veille et d'alerte auprès du Département sur les atteintes au domaine public et le fonctionnement global des sites.

#### ❖ L'entretien courant et l'embellissement des infrastructures, itinéraires et aires d'accueil

Ces missions portent essentiellement sur :

- L'entretien des équipements et installations sur les sites.
- L'entretien courant des itinéraires (sentiers et pistes).
- L'entretien courant et l'embellissement des aires d'accueil.

#### ❖ La valorisation socio-économique compatible avec la gestion des habitats

Cette mission repose essentiellement en :

- L'accompagnement, l'animation et la surveillance des occupants installés sur Sans Souci (notamment des boucans).
- L'accompagnement des activités notamment, apicoles, agricoles et touristiques sur les sites confiés en gestion à la SPL.

#### ❖ Les aménagements pour l'accueil du public

La SPL EDDEN pourra être amenée à réaliser des aménagements pour l'accueil du public dans le cadre de convention de mandat spécifique (mandat de maîtrise d'ouvrage) sur la base d'un programme établi et financé par le maître d'ouvrage.

#### ❖ L'entretien et valorisation des Salines de Saint-Leu

Cette action repose essentiellement sur :

- L'entretien courant des salines et de ces abords ;
- La production et la récolte de sel ;
- La remise sur site du sel au Département.

#### ❖ Une mission transversale d'assistance au Département et aux gestionnaires d'espaces naturels

La SPL EDDEN assure également une mission transversale d'assistance au service du Département (DTEN) au titre du programme d'actions global de ce présent CPI, et ce dans les domaines en lien avec l'objet de la SPL et avec le présent CPI : ingénierie environnementale, accompagnement des gestionnaires ENS, mise en place d'arboretums d'espèces protégées...

#### ❖ *Entretien et embellissement des parcs et jardins du Département, notamment aux abords des routes départementales*



La mission consiste à réaliser des prestations d'entretien et d'embellissement des parcs, jardins et abords des routes départementales suivant les modalités et le cadre définies ci-après :

### ❖ **Mission d'entretien et d'embellissement des parcs et jardins du Département**

Cette mission se décline sur les deux grandes catégories de sites comme suit :

- Les **parcs et jardins** du Conseil Départemental (sites administratifs réservés aux agents de la collectivité, sites recevant du public...)
- Les **terrains non occupés**, propriétés du Département

Elle comprend la réalisation des activités suivantes :

- Nettoyages divers (ramassage de déchets, nettoyage du sol, vidage de poubelles, tri des déchets...)
- Tonte des pelouses, et débroussaillage des autres espaces verts
- Taille de haies
- Elagage de branches
- Arrosage des végétaux
- Paillage des plantations  
***N.B.** : cette opération se ferait, le cas échéant, à partir du broyat fourni sur site par le Département.*
- Désherbage manuel
- Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes

Une **mission d'embellissement des sites** qui se traduit notamment par les activités suivantes :

- Plantations sur sites, en privilégiant si possible, les espèces indigènes et endémiques (parterre fleuri, composition végétale ornementale).
- L'analyse de l'intérêt et de l'opportunité de récolte de semences indigènes et endémiques sur les sites confiés à la SPL EDDEN
- La contribution à la constitution de corridors écologiques.

### ❖ **Mission d'entretien et d'embellissement des abords des routes départementales**

Cette mission consiste en l'entretien et l'embellissement des abords des routes départementales suivantes :

- RD41 (route de La Montagne - St Denis) : espace vert au niveau de la Ravine Grand Fond (PR 13), site des 3 bancs (PR 5+495), site des 4 canons (PR2+720)
- RD2 (route de Mafate – St Paul) : espaces paysagers aménagés en rive droite du pont de la Ravine la Plaine, de l'ouvrage au carrefour avec l'accès du lycée agricole ;
- RD4 (route de Bois de Nèfles – St Paul) (du PR 3+600 au PR 4+100) : îlot central du giratoire avec la RD 2 et ses abords, espaces paysagers le long de la RD depuis la rue Trois chemins jusqu'à la rue Jean Saleles ;
- RD6 (route de Plateau Caillou – St Paul) : giratoire du musée de Villèle (PR 7+650)
- RD26p (pont du Bras de la Plaine – St Pierre) : espaces végétalisés en rive gauche de l'ouvrage, côté montagne de la route, entre le giratoire RD27/26p et l'ouvrage
- RD29 (route de la Ravine des Cafres – St Pierre) : ilot central du giratoire et ses abords au niveau du chemin Bassin Plat (PR 1+620)

Cette mission se traduit par les activités suivantes :



- L'entretien des espaces aménagés d'accueil du public et des espaces paysagers des abords des routes départementales (nettoyages divers, tonte, taille de haies, vidage de poubelles, tri des déchets, arrosage, désherbage, renouvellement des plantations, entretien du mobilier...);
- L'embellissement des abords des routes départementales grâce à la réalisation de plantations (plants fournis par le Département).
- ❖ **La mise en place d'un arboretum d'espèces protégées sur le jardin de l'Etat**

Cette mission consiste en la mise en place d'un arboretum sur le Jardin de l'Etat, sur une surface comprise entre 50 et 100m<sup>2</sup>.

Cet arboretum contribuera à :

- La sauvegarde dans le Jardin de l'Etat, du patrimoine exotique acclimaté ;
- Sauvegarder les plantes rares de la Réunion menacées d'extinction, au sein du Jardin de l'Etat ;
- Mettre en place une banque de diaspores (graines, boutures, ...) disponibles facilement pour les futurs projets de plantation d'espèces indigènes/endémiques ;
- Observer un probable retour d'une faune indigène (oiseaux endémiques).

Cet arboretum vise à la sauvegarde des espèces rares et protégées par obtention de duplicatas ou de descendants de populations naturelles, intégrant les populations alentours du lieu de plantation qui possèdent les variabilités génétiques adaptées.

*L'implantation de cet arboretum devra obtenir l'accord, et répondre aux prérequis qui peuvent être émis par la DACOI (cependant et malgré nos nombreuses sollicitations écrites en 2023, la DACOI n'a à ce jour pas encore répondu positivement à cette démarche).*

❖ **Récolte, production et livraison d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion**

Le contrat consiste en l'exploitation de deux pépinières, pour une production de 420 000 plants indigènes et endémiques (soit 70 000 plants / an / pépinière), sur la durée du contrat :

- Celle située sur le site de de l'ex-REDETAR à Saint-Pierre, baptisée Pépinière de Bois de Fer ;
- Et celle située sur l'ENS de Piton Défaud à Saint-Paul, baptisée Pépinière de Bois de Nèfles.

A ce titre les missions consistent à :

❖ **Mission générale de récolte et de production d'espèces indigènes et endémiques diversifiées spécifiquement et génétiquement**

○ **Connaissances générales :**

Pour l'exécution des prestations, la SPL EDDEN assure :

- La maîtrise de l'ensemble des éléments inhérents à la production d'espèces indigènes et endémiques de La Réunion, diversifiées spécifiquement et génétiquement ;
- La maîtrise de l'ensemble des itinéraires techniques de production des espèces concernées ;
- Une démarche de responsabilité environnementale, à l'image de la démarche Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion, initiée par le Département et respectueuse des objectifs de conservation associés ;
- Le respect du matériel sensible prélevé sur des espèces parfois au bord de l'extinction et l'obtention d'un résultat jugé satisfaisant à la germination ;

- La maîtrise de l'environnement associé à une unité de production végétale (horticulture/pépinière) : unité de production sous abris, unités de production de plein air, annexes techniques, gestion des moyens financiers, techniques et humains.

- o **La mise en œuvre d'une stratégie de récolte :**

Dans ce cadre, la SPL EDDEN assure :

- Le prélèvement de semences, fragments d'individus, sauvageons/plantules... en milieux naturels et en milieux urbains, afin de répondre à l'objectif quantitatif fixé à 70 000 plants par an et par pépinière ;
- L'obtention des dérogations relatives à la protection des espèces végétales sur l'île de La Réunion, *a minima*, pour leur récolte, leur transport et leur production ;
- L'obtention avec les parties prenantes des autorisations nécessaires d'accès et de prélèvement du matériel végétal (foncier public et privé) ;
- Le suivi de la traçabilité du matériel végétal prélevé, qui sera fourni avec chaque lot de semences, fragments d'individus, sauvageons/plantules, avec l'utilisation du "bordereau type de récolte" utilisé par le Département et ses partenaires ;

- ❖ **Le stockage du matériel végétal prélevé**

Dans ce cadre, la SPL EDDEN veille à mobiliser l'ensemble de moyens techniques nécessaires à une conservation optimale du matériel végétal prélevé permettant de maintenir des taux de fertilité satisfaisants.

Tout excédent de matériel végétal sera restitué à la "graineterie", située au Jardin Botanique de La Réunion, selon le protocole de conservation défini conjointement avec le Département, permettant d'éviter une altération de la capacité de germination des lots de semences.

Le personnel en charge de la récolte et de la production des plants justifiera des compétences nécessaires à la bonne conduite des itinéraires techniques propres aux espèces indigènes et endémiques de La Réunion.

La SPL EDDEN assurera le suivi de la traçabilité des plants produits qui est fournie avec chaque lot de semences et s'assurera qu'elle est conservée tout au long de son intervention. Pour ce faire, il matérialise physiquement un marquage adapté, approprié et durable à chaque lot produit.

- ❖ **Mission générale de livraison des plants produits**

La SPL EDDEN assure la livraison des plants produits par ses soins sur l'ensemble des opérations identifiées par le Conseil Départemental pour le Plan 1 million d'Arbres. L'intégralité du territoire départemental est susceptible d'être concernée. Les livraisons se font en présence du Département, et donnent lieu à des bons de commande et des bons de livraison.

À compter de l'acceptation de la livraison par la SPL EDDEN, les plants seront sous la responsabilité du Département qui ne pourra ensuite les refuser sous quelque prétexte que ce soit.

Le transport des plants vers les sites retenus pour les opérations identifiées au Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion se fera par véhicule bâché ou fermé. Ce transport sera de la responsabilité de la SPL EDDEN.

Dans le cas de mobilisation de moyens de transports spécifiques (utilisation de véhicules terrestres légers (quads), utilisation de véhicules terrestres tout terrain, hélicoptère pour sites non accessibles par voie

terrestre...), EDDEN proposera pour validation au Département un devis avant tout engagement de livraison.

Par avenant au Contrat de Prestations Intégrées (CPI) intégrées pour la récolte, la production et la livraison d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion, en date du 26 septembre 2023, le Conseil Départemental a convenu avec la SPL EDDEN que dans le cadre de la mission de plantation de 50 000 plants confiée à EDDEN dans le cadre de l'avenant au CPI pour la protection, l'entretien, et la valorisation des espaces naturels sensibles, en date du 04 juillet 2023, 30 000 individus seront issus des deux pépinières départementales de Bois de Fer à Saint-Pierre, et de Bois de Nêfles à Saint-Paul. Ce volume de plants s'inscrit dans l'objectif annuel de production de 140 000 plants sur les deux unités de production.

#### ❖ **Lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables**

La mission confiée par le Conseil Départemental à la SPL EDDEN concerne en des prestations de lutte antivectorielle à destination des personnes vulnérables (*personnes âgées et personnes handicapées...*, ou à faibles ressources (*personnes non imposables*), *priorité aux bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASPA et AAH) et aux personnes les plus dépendantes (les bénéficiaires de l'APA, GIR 1 et GIR 2, et les bénéficiaires de la PCH)*, au profit desquelles le Département est notamment compétent, afin de prévenir et traiter des gîtes larvaires du moustique *Aedes albopictus*, vecteur du virus de la Dengue.

Cette mission de lutte antivectorielle peut également s'exercer en appui des actions de lutte mises en œuvre par les pouvoirs publics.

La mission se divise en deux axes :

#### ❖ **Une mission de lutte antivectorielle à l'attention des personnes vulnérables :**

Cette mission se traduit par :

- ✓ Le recueil des demandes d'intervention des ménages concernés ;
- ✓ L'intervention sur ordre de mission des services du Département, au domicile de ces personnes ;
- ✓ Toutes actions concourant à la prévention ou l'éradication des gîtes larvaires dans l'environnement des personnes vulnérables, notamment dans les extérieurs et les jardins des domiciles des personnes concernées.

Cette mission exclut la mise en œuvre d'un traitement chimique des gîtes larvaires.

Cette activité concernera toute l'Île, en complémentarité des interventions de l'Etat et des autres collectivités, dans la limite du nombre de jours prévu au contrat.

#### ❖ **Une mission de lutte antivectorielle d'appui aux actions de lutte mises en œuvre par les pouvoirs publics :**

En période de crise épidémique (Dengue, Chikungunya...), sur demande du Département, la SPL EDDEN contribue à appuyer les actions de lutte mises en œuvre par les pouvoirs publics, en complément des moyens déployés par ces derniers.

Cette mission se traduit par des interventions de prévention et de lutte antivectorielle, pouvant comprendre le ramassage des déchets et des encombrants ainsi que leur élimination, sur le domaine public partout dans le Département, sur ordre de mission des services du Département.

#### ❖ **Insertion de bénéficiaires de contrats aidés**

Conformément à son objet social, la SPL EDDEN peut recruter des bénéficiaires de Parcours Emplois Compétences (PEC) et les inscrire dans un parcours d'insertion. Dans ce contexte et conformément à la



convention cadre pour la période 2022-2024, signée entre le Département et la SPL EDDEN, le Département a décidé de confier à la SPL EDDEN des prestations pour l'insertion des bénéficiaires de contrats aidés.

A ce titre, la SPL EDDEN est soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires définissant le cadre de mobilisation des PEC. Ce cadre impose la mise en œuvre de moyens complémentaires à ceux dévolus aux missions confiées par les actionnaires.

Le financement des contrats aidés est assuré en totalité par subvention, par l'Etat et le Département au titre des aides légales aux employeurs, par le Département au titre de la prise en charge du coût résiduel des salaires et des charges sociales supportés par l'employeur.

Cette rémunération est conditionnée à une obligation de moyens sur le plan quantitatif, en termes de nombre de PEC mobilisés, mais également à une obligation de résultats sur le plan qualitatif, en termes d'accompagnement vers l'insertion durable.

Dans ce cadre, la SPL EDDEN assure une mission d'insertion par l'activité économique, à travers la promotion de l'insertion et la professionnalisation des personnes exclues du marché du travail par des activités au service de l'environnement.

Cette mission transversale se traduit par :

❖ **L'emploi et la gestion administrative de :**

- **181 personnels en insertion (PEC ou CDDI)** par an, prioritairement des bénéficiaires du RSA dédiés à la mise en œuvre des missions du CPI Entretien et embellissement des parcs et jardins du département et des abords des routes départementales, du CPI Protection, entretien et valorisation des ENS et du CPI Lutte anti-vectorielle ;
- **14 personnels en insertion (PEC ou CDDI)** par an prioritairement des bénéficiaires du RSA dédiés à la mise en œuvre des nouvelles missions confiées à la SPL EDDEN au titre des CPI Entretien et embellissement des parcs et jardins du département et des abords des routes départementales, du CPI Protection, entretien et valorisation des ENS et du CPI Lutte anti-vectorielle.
- **28 personnels en insertion (PEC ou CDDI)** par an prioritairement des bénéficiaires du RSA dédiés à la mise en œuvre des missions du CPI Pépinière
- **112 personnels en insertion (PEC ou CDDI)**, prioritairement des bénéficiaires du RSA dédiés à la mise en œuvre des missions au titre du renforcement de la lutte contre la dengue, intégrées au CPI Lutte anti-vectorielle ;
  - ✓ La mise en activité des personnels en insertion dans le cadre de l'objet social et des missions du Titulaire, dans le respect des règles fixées par le droit du travail notamment en matière de santé, d'équipement, d'encadrement, de formation et de tutorat des bénéficiaires de PEC ;
  - ✓ L'accompagnement socioprofessionnel de chacun des personnels en insertion dans le cadre d'un parcours dont les principales étapes seront les suivantes :
  - ✓ La réalisation d'un diagnostic socioprofessionnel individuel d'entrée en parcours,
  - ✓ La définition et la formalisation d'un projet d'insertion individuel, dans les 3 mois qui suivent l'entrée en parcours,
  - ✓ La mise en relation avec des entreprises, dans le cadre de périodes d'immersion,
  - ✓ La réalisation d'un bilan individuel, au plus tard à l'échéance du contrat,
  - ✓ Le suivi de la situation de chaque personne, 3 (trois) mois après la sortie du contrat ;



- ✓ La mise en œuvre d'une offre de formation visant le développement de compétences professionnelles et/ou l'activation d'une démarche proactive et réaliste d'insertion professionnelle et/ou la remise à niveau et/ou la qualification professionnelle de chacun des personnels ;
- ✓ La réalisation d'une action de formation socle et de spécialisation de 3 jours pour chaque bénéficiaire PEC ou CDDI afin de renforcer leurs compétences en matière de connaissance écologique des milieux, des espèces, et des méthodes de gestion associée dans un objectif de conservation.
- ✓ La mise en relation de chaque personnel en insertion, avec l'ensemble des acteurs publics ou privés susceptibles de faciliter ou de favoriser la réalisation du projet d'insertion.

Dans le cadre de la mission définie, la SPL EDDEN s'est engagée à produire les livrables suivants :

1. Une typologie des personnels en insertion recrutés par le Titulaire ;
2. La liste complète des bénéficiaires du RSA recrutés en insertion pour permettre de faire le lien avec les accompagnements déjà mis en œuvre par les travailleurs sociaux et les conseillers d'insertion du Département ;
3. Un bilan global des diagnostics socioprofessionnels individuels, dans les 3 (trois) mois qui suivent l'établissement de ces diagnostics ;
4. Une typologie des projets d'insertion individuels, dans les 3 (trois) mois qui suivent la définition et la formulation de ces projets, en identifiant les pistes de sorties positives notamment en termes de création d'entreprise et de mobilité professionnelle ;
5. Un bilan global de l'offre de formation mise en œuvre avec les résultats obtenus au terme de ces formations ;
6. Un bilan global des mises en relations avec les acteurs publics et privés de l'insertion ;
7. Un bilan global des projets d'insertion, dans les trois mois qui suivent l'échéance des contrats concernés, avec une typologie des résultats sur la base des indicateurs établis et transmis chaque année par le Département.

#### ❖ **Accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département**

Le contrat a pour objet de confier à la SPL EDDEN une mission générale visant à l'accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département.

La SPL EDDEN assure une mission d'accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département et placés sous l'encadrement de l'ONF.

Cette mission se traduit par l'accompagnement socioprofessionnel de chacun des personnels en insertion concernés dans le cadre d'un parcours dont les principales étapes seront les suivantes :

- ✓ La réalisation d'un diagnostic socioprofessionnel individuel d'entrée en parcours,
- ✓ La définition et la formalisation d'un projet d'insertion individuel, dans les 3 mois qui suivent l'entrée en parcours,
- ✓ La mise en relation avec des entreprises, dans le cadre de périodes d'immersion,
- ✓ La réalisation d'un bilan individuel, au plus tard à l'échéance du contrat,
- ✓ Le suivi de la situation de chaque personne, 3 (trois) mois après la sortie du contrat ;

Dans ce cadre, les éléments suivants sont à considérer :



- Le total de 114 PEC constitue la maquette-cible et comprend les PEC recrutés par le Département en 2019, notamment en décembre, et dont le contrat se poursuit en 2020, ceux qui ont fait l'objet d'un renouvellement en 2020 et ceux recrutés dans le cadre d'un nouveau contrat au cours de l'année 2020 et ceux qui seront renouvelés ou recrutés en 2021 ;
- Pour les PEC ouvriers forestiers déjà recrutés et dont l'accompagnement socioprofessionnel n'a pas encore débuté, la SPL mettra en œuvre toutes les diligences afin de régulariser leur situation ;
- La SPL EDDEN communiquera à l'ONF les documents attendus dans le cadre du FSE (notamment les justificatifs liés au suivi et à l'accompagnement) pour les PEC suivis.

Cette mission induit également la mise en relation de chaque personnel en insertion, avec l'ensemble des acteurs publics ou privés susceptibles de faciliter ou de favoriser la réalisation du projet d'insertion.

Dans le cadre de la mission définie, la SPL EDDEN produit les livrables numérotés suivants :

- 1- Une typologie des personnels en insertion recrutés par le Département ;
- 2- La liste complète des bénéficiaires du RSA en insertion accompagnés ;
- 3- Un bilan global des diagnostics socioprofessionnels individuels, dans les 3 (trois) mois qui suivent l'établissement de ces diagnostics ;
- 4- Une typologie des projets d'insertion individuels, dans les 3 (trois) mois qui suivent la définition et la formulation de ces projets, en identifiant les pistes de sorties positives notamment en termes de création d'entreprise et de mobilité professionnelle ;
- 5- Un bilan global des mises en relations avec les acteurs publics et privés de l'insertion ;
- 6- Un bilan global des projets d'insertion, dans les trois mois qui suivent l'échéance des contrats concernés, avec une typologie des résultats sur la base des indicateurs établis et transmis chaque année par le Département.

#### ❖ *Atelier et Chantier d'Insertion expérimental de lutte contre l'ajonc sur le secteur du Maïdo*

Par décision du 20 octobre 2021, la Commission permanente du Département de La Réunion a validé la mise en œuvre d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) expérimental de lutte contre l'ajonc sur le secteur du Maïdo incluant des modalités qui concernent la SPL EDDEN. Il s'agit d'une part d'une mission d'accompagnement du Département pour le montage et le suivi du dossier ACI, ainsi que l'aide au recrutement de 12 CDDI (CDD d'insertion) concernés. Il s'agit d'autre part de l'ingénierie d'insertion en lien avec l'accompagnement socioprofessionnel et la formation des CDDI concernés.

Dans ce contexte et conformément à la convention cadre pour la période 2022-2026, signée entre le Département et la SPL EDDEN, le Département a décidé de confier à la SPL EDDEN des prestations dans le cadre de l'ACI expérimental du Maïdo. Le contrat est conclu pour une durée allant du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2023. Dans ce cadre, La SPL EDDEN et tenue d'assurer :

- ***Une mission d'accompagnement socioprofessionnel de chacun des personnels en insertion (12 CDDI) dans le cadre d'un parcours dont les principales étapes seront les suivantes :***
  - ❖ La réalisation d'un diagnostic socioprofessionnel individuel d'entrée en parcours,
  - ❖ La définition et la formalisation d'un projet d'insertion individuel, dans les 3 mois qui suivent l'entrée en parcours,
  - ❖ La mise en relation avec des entreprises, dans le cadre de périodes d'immersion,
  - ❖ La réalisation d'un bilan individuel, au plus tard à l'échéance du contrat,

- ❖ Le suivi de la situation de chaque personne, 3 (trois) mois après la sortie du contrat ;

***La mise en œuvre d'une offre de formation visant le développement de compétences professionnelles et/ou l'activation d'une démarche proactive et réaliste d'insertion professionnelle et/ou la consolidation des compétences de base et/ou la qualification professionnelle de chacun des personnels ;***

***Cette mission induit également la mise en relation de chaque personnel en insertion, avec l'ensemble des acteurs publics ou privés susceptibles de faciliter ou de favoriser la réalisation du projet d'insertion.***

Dans le cadre de la mission d'accompagnement du département au montage et suivi du dossier ACI et d'aide au recrutement des CDDI, la SPL EDDEN sera tenue des missions suivantes :

#### ❖ **Montage et suivi du dossier ACI**

La SPL EDDEN accompagne le Département dans le montage et le pilotage administratif du dossier ACI dans le respect des exigences posées par la procédure de sollicitation de l'agrément délivré par la DEETS.

La SPL apporte notamment son concours dans la complétude du dossier qui sera examiné par le CDIAE (Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique).

Dans le cadre de cette mission, la SPL assure notamment la complétude de la partie du dossier relative au projet de formation ainsi qu'à celle en lien avec le projet d'accompagnement socioprofessionnel.

#### ❖ **Aide au recrutement des CDDI**

La SPL EDDEN assure l'accompagnement du Département pour le recrutement des ouvriers en Contrat à durée déterminée d'insertion (12 CDDI).

Elle apportera notamment son expertise sur les profils à rechercher en priorité.

Elle participera également aux entretiens et à la sélection des candidats.

#### ❖ **Expérimentation et découverte des métiers 2023-2024**

Dans le cadre de préfiguration de France Travail, le principe d'expérimentations territoriales visant, en avance de phase et à droit constant, à coconstruire une offre renouvelée concernant l'accompagnement des bénéficiaires du RSA a été proposé à des départements volontaires. Les principes de cette rénovation sont ambitieux : assurer un accompagnement intensif vers et dans l'emploi, effectif et individualisé, adapté aux besoins des individus, en s'appuyant sur un partenariat renforcé entre Pôle emploi et le conseil départemental, sur la pluralité des expertises locales et la richesse des ressources disponibles, en mobilisant les employeurs et l'ensemble des acteurs de l'insertion, dans le cadre d'une gouvernance plus efficace.

Les expérimentations visent plusieurs objectifs spécifiques :

- ✓ La modélisation de parcours plus efficaces, à partir d'un diagnostic socio-professionnel partagé et d'un suivi mieux coordonné entre les acteurs de l'accompagnement ;
- ✓ La concrétisation d'un droit réel à l'accompagnement socio-professionnel intensif ;
- ✓ La réciprocité des engagements, des pouvoirs publics comme des personnes bénéficiaires du RSA ;
- ✓ L'association des employeurs à chaque étape, pour répondre à leurs besoins, en s'appuyant sur les compétences révélées des personnes dépourvues d'emploi.

Dans ce contexte, la SPL EDDEN est partie prenante de cette expérimentation et se mobilise sur le champ de l'accompagnement renforcé à des personnes bénéficiaires du RSA en se positionnant sur un projet visant à favoriser la découverte des métiers de la SPL EDDEN "faisant sens". Cette découverte des métiers a pour objectif de contribuer à la définition de projet d'insertion des personnes bénéficiaires, à



enclencher ou réenclencher une dynamique motivationnelle vis à vis de la recherche d'emploi et/ou de formation

La SPL EDDEN assume la responsabilité et la charge de toute démarche administrative ou réglementaire nécessaire à la mise en œuvre de cette mission. Les objectifs de la mission sont les suivants :

- Informer et sensibiliser 200 personnes bénéficiaires du R.S.A sur les métiers de la SPL EDDEN pendant 10 jours sur site (40 groupes de 5 personnes), sous réserve du flux d'orientation des BRSA conduisant à l'effectif visé ;
- Prendre en charge le transport pour les bénéficiaires du RSA se rendant sur site ;
- Procéder à un accompagnement socio-professionnel et orienter vers l'emploi ou vers la formation les personnes intégrant l'action ;
- Effectuer des bilans (intermédiaires et finaux);
- Retranscrire le bilan de l'action dans l'outil de suivi des personnes accompagnées « Carnet de Bord ».

Dans le cadre de la mission définie à l'article 3-1, la SPL EDDEN produit les livrables numérotés suivants :

1. Bilan intermédiaire (liste individuelle et principales caractéristiques des bénéficiaires, motivations, bénéfices, ressentis, satisfactions, nombre de personnes orientées vers une formation qualifiante, évolution du taux d'accès à l'emploi à 1 et 6 mois, justificatif du nombre d'heures « d'insertion », etc.) ;
2. Bilan final.

La SPL EDDEN est également amenée à proposer des outils d'évaluation synthétiques (graphiques, tableaux, etc.), des indicateurs de mesure (taux d'assiduité, nombre d'heures de présence).

### ❖ *Package Insertion Logement 2023-2024*

Dans le cadre d'un contrat de prestations intégrées confié par le Département, la SPL EDDEN a pour objectif de recruter chaque année 335 personnes bénéficiaires du RSA (bRSA) et éloignés du marché de l'emploi en parcours emploi compétences (PEC).

Par délibération du 22 mars 2023, l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental a validé le Programme Départemental d'Insertion 2022-2024. La fiche action numéro 22 de ce document vise à améliorer la résolution des freins à l'emploi lié au logement en expérimentant un pack insertion logement, et à lever cette contrainte concomitamment à l'élaboration du projet professionnel dans la perspective d'une trajectoire d'insertion globale.

Dans ce contexte, le Département et la SPL EDDEN ont décidé de croiser une offre de période en mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) ou en immersion facilitée pour 80 salariés en PEC, notamment dans le cadre de leur renouvellement de contrat, avec une offre de logement.

L'immersion professionnelle doit permettre de découvrir un métier ou un secteur d'activité, de confirmer un projet professionnel ou d'initier une démarche de recrutement.

#### **DESCRIPTION DE LA MISSION**

La SPL EDDEN se verra confier la responsabilité et la charge de toute démarche administrative ou réglementaire nécessaire à la mise en œuvre de cette mission.

Les objectifs de la mission sont les suivants :

- Organiser des périodes d'immersions en entreprises pour 80 PEC
- Prendre en charge l'hébergement à proximité du lieu de l'entreprise dans le cadre de 30 PMSMP



- Mettre en place un accompagnement socioprofessionnel et un suivi technique et administratif

Dans le cadre de la mission définie à l'article 3-1, la SPL EDDEN produit les livrables numérotés suivants :

1. Bilan intermédiaire (nombre de participants, nombre de périodes et de jours d'immersion, taux d'insertion dans l'emploi, nombre de nuitées) ;
2. Bilan final (nombre de participants, nombre de périodes et de jours d'immersion, taux d'insertion dans l'emploi, nombre de nuitées).

### ❖ *Développer les compétences de base en situation de travail et apprendre à se débrouiller 2023-2024*

Dans le cadre d'un contrat de prestations intégrées confié par le Département, la SPL EDDEN a pour objectif de recruter chaque année 335 personnes bénéficiaires du RSA (bRSA) et éloignés du marché de l'emploi en parcours emploi compétences (PEC). Au titre d'une démarche inclusive, l'accès à ce type de contrats n'est pas conditionné par la maîtrise des savoirs de base. Pour autant, l'exercice de l'activité professionnelle mobilise un socle de connaissances et de compétences de base parmi lesquelles lire, écrire, compter utiliser l'outil numérique.

Par délibération du 22 mars 2023, l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental a validé le Programme Départemental d'Insertion 2022-2024. La fiche action numéro 17 de ce document vise à intégrer un module d'accompagnement mobilisable tout au long du parcours d'insertion axé sur la (ré)appropriation de la lecture, du calcul et des raisonnements logiques en y intégrant l'utilisation d'un ordinateur et la navigation sur internet.

Dans ce contexte, le Département et la SPL EDDEN ont décidé d'expérimenter un modèle d'apprentissage dit « situé » sur le principe de la formation en situation de travail (FEST) notamment dans le champ de la lutte antivectorielle à destination d'ouvriers polyvalents de lutte antivectorielle (LAV).

Descriptif de la mission :

#### • ***La lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme, l'illectronisme : formation et ingénierie de formation***

La SPL EDDEN assume la responsabilité et la charge de toute démarche administrative ou réglementaire nécessaire à la mise en œuvre de cette mission. Dans le cadre de la démarche de formation proposée, La SPL EDDEN assure les missions suivantes :

- ⊕ Sensibilisation et formation de 12 chefs d'équipes LAV ;
- ⊕ Elaboration d'un référentiel des compétences de base contextualisé à 150 situations de travail rencontrées dans le cadre de la LAV, qui se décline en trois modules :
  - Communiquer en français en situation de travail ;
  - Utiliser les mathématiques en situation de travail ;
  - Utiliser les outils numériques en situation de travail.
- ⊕ Réalisation de 224 heures de positionnement pour 112 bénéficiaires (2h) ;
- ⊕ Construction de 8960 heures de parcours socle en situation de travail pour 112 bénéficiaires (80h en moyenne) ;
- ⊕ 3200 heures de parcours renforcé pour 32 bénéficiaires (100h en moyenne);
- ⊕ Conception et mise en place d'un dispositif « open badge » ;
- ⊕ Evaluation des compétences de base au travers d'une plateforme d'évaluation et d'entraînement aux compétences de base.

#### • ***La lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme, l'illectronisme : ingénierie technico-pédagogique***

Dans le cadre de la démarche pédagogique proposée, la SPL EDDEN assure les missions suivantes :

- ❖ Abonnement à une plateforme de délivrance d'open badge ;



- ❖ Abonnement à une plateforme de positionnement et d'entraînement aux compétences de base ;
- ❖ Suivi pédagogique et technico-administratif
- ❖ Mise à disposition du matériel pédagogique (ordinateur, licence, téléphone, etc.)

***Livrables produits par la SPL EDDEN au titre de la mission formation et ingénierie de formation***

- 1- Le référentiel des compétences de base ;
- 2- Les attestations de sensibilisation et formation des chefs d'équipe
- 3- Le bilan global des évaluations réalisés au démarrage de l'action ;
- 4- La liste complète des bénéficiaires réalisant le parcours socle ;
- 5- La typologie des bénéficiaires du parcours socle ;
- 6- La liste complète des bénéficiaires réalisant le parcours renforcé ;
- 7- La typologie des bénéficiaires du parcours renforcé ;
- 8- Le bilan global du parcours de formation socle mis en œuvre avec les résultats obtenus au terme de ce parcours ;
- 9- Le bilan global du parcours de formation renforcé mis en œuvre avec les résultats obtenus au terme de ce parcours.

***Livrables produits par la SPL EDDEN au titre de la mission ingénierie technico-pédagogique***

- 1- La facture d'abonnement à la plateforme d'évaluation et d'entraînement aux compétences de base
- 2- Les factures relatives à l'acquisition du matériel pédagogique
- 3- La présentation de l'open badge développé au regard des enjeux et problématiques

**Contrats de Prestations Intégrées avec les autres Actionnaires**

**Pour La Commune du Tampon :**

- ❖ ***Cartographie, la géolocalisation ainsi que le suivi phénologique aux abords du Parc des Palmiers***

Les missions de la SPL EDDEN consistent à réaliser :

- ✚ La cartographie précise de l'ensemble des Palmiers plantés, en partie basse du Parc des Palmiers (7,5 ha), afin d'obtenir un état initial. Des mesures de hauteur et de diamètre ont été précisées pour chaque individu. Les risques d'envahissement ont été évalués (risque connu, capacités de dissémination) et un protocole de limitation des espèces à risques a été proposé ►2022 ;
- ✚ La cartographie précise de l'ensemble des Palmiers plantés, en partie avale du Parc des Palmiers (10 ha), afin d'obtenir un état initial. En effet, du fait des plantations initiées sur la partie amont du Parc en 2022 et poursuivies en 2023, un avenant a modifié les objectifs de l'année. Il était donc prévu, un plan précis des plantations à venir sur les 10 ha supplémentaires du Parc des Palmiers. Finalement, l'avenant précise que, les mêmes actions prévues en 2022 sont élargies sur la partie haute du Parc des Palmiers (soit 10 ha supplémentaires) ►2023
- ✚ L'état initial des risques aux abords du Parc des Palmiers et proposer un état des impacts

Le contrat a été conclu pour une durée de 3 ans. ►2024

- ❖ ***Récolte et transmission de diaspores de plantes indigènes sur la Commune du Tampon***

La mission générale visait à récolter des diaspores (toute portion d'un végétale, permettant de donner un nouvel individu : semence, bouture, marcotte, ...) de plantes indigènes dont les origines proviennent de la commune du Tampon ou de ses abords les plus proches, et de les livrer aux agents concernés de la Commune.

❖ **Cartographie, géolocalisation et description précises des espèces indigènes et endémiques présentes dans le Parc Marc Rivière**

La SPL EDDEN réalise la cartographie précise de l'ensemble des espèces indigènes plantées, afin d'obtenir un état initial. Des mesures de hauteur et de diamètre sont précisées pour chaque individu. Le statut des espèces, le niveau de menaces, l'origine, ainsi que le lien avec la base de données de traçabilité de la commune sont précisées.

**Au niveau de la méthodologie**, la SPL EDDEN effectuera des relevés par un GPS centimétrique de chaque individu planté, avec précision de l'espèce (intégrant la révision taxonomique), son diamètre (dbh, à hauteur de poitrine) et sa hauteur. Le nom des espèces sera précisé selon un référentiel taxonomique officiel.

la SPL EDDEN est amenée à produire les livrables suivants :

- Cartographie SIG précisant la localisation de chaque individu et un tableau associé, indiquant pour chaque individu : l'espèce, sa hauteur, son diamètre et le statut (indigénat), la rareté (critère UICN), ainsi que l'origine (sous réserve de transmission de la donnée par les services de la commune du Tampon).
- Shape associé.

**Pour La Commune de Saint-Pierre**

❖ **Mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée du Domaine VIDOT et du sentier Grand Raid**

Les missions de la SPL EDDEN confiées par la commune de Saint-Pierre portent sur 2 phases :

- Phase 1 : Diagnostic / état des lieux

Cette première phase consiste à établir un état des lieux physique du site, un recensement des espèces végétales présentes, un état de l'usage du site. L'objectif de cette première phase est de rencontrer les gestionnaires du site, identifier ses éventuels projets, et de permettre de cartographier et catégoriser l'ensemble des éléments visibles de chacun des espaces confiés à la SPL EDDEN, avec notamment une distinction entre les espèces végétales remarquables, et les espèces potentiellement envahissantes. Les différents éléments cartographiés permettront d'acquérir un visuel à travers des cartes prospectives du site.

- Phase 2 : propositions d'un projet de requalification paysagère

Les différents éléments cartographiés dans la phase 1 permettront d'établir une typologie d'actions en adéquation avec la vocation et l'usage des lieux, un projet de requalification paysagère, ainsi qu'une proposition de gestion différenciée du site.

❖ **Mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée des jardins de la Plage**

Les missions de la SPL EDDEN confiées par la commune de Saint-Pierre portent sur 2 phases :

- Phase 1 : Diagnostic / état des lieux

Cette première phase consiste à établir un état des lieux physique du site, un recensement des espèces végétales présentes, un état de l'usage du site. L'objectif de cette première phase est de rencontrer les gestionnaires du site, identifier ses éventuels projets, et de permettre de cartographier et catégoriser l'ensemble des éléments visibles de chacun des espaces confiés à la SPL EDDEN, avec notamment une



distinction entre les espèces végétales remarquables, et les espèces potentiellement envahissantes. Les différents éléments cartographiés permettront d'acquérir un visuel à travers des cartes prospectives du site.

- Phase 2 : propositions d'un projet de requalification paysagère

Les différents éléments cartographiés dans la phase 1 permettront d'établir une typologie d'actions en adéquation avec la vocation et l'usage des lieux, un projet de requalification paysagère, ainsi qu'une proposition de gestion différenciée du site.

#### ❖ **Mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée du Boulevard Banks**

Les missions de la SPL EDDEN confiées par la commune de Saint-Pierre portent sur 2 phases :

- Phase 1 : Diagnostic / état des lieux

Cette première phase consiste à établir un état des lieux physique du site, un recensement des espèces végétales présentes, un état de l'usage du site. L'objectif de cette première phase est de rencontrer les gestionnaires du site, identifier ses éventuels projets, et de permettre de cartographier et catégoriser l'ensemble des éléments visibles de chacun des espaces confiés à la SPL EDDEN, avec notamment une distinction entre les espèces végétales remarquables, et les espèces potentiellement envahissantes. Les différents éléments cartographiés permettront d'acquérir un visuel à travers des cartes prospectives du site.

- Phase 2 : propositions d'un projet de requalification paysagère

Les différents éléments cartographiés dans la phase 1 permettront d'établir une typologie d'actions en adéquation avec la vocation et l'usage des lieux, un projet de requalification paysagère, ainsi qu'une proposition de gestion différenciée du site.

## **Synthèse des principales difficultés rencontrées par La SPL EDDEN en 2023**

L'année 2023 a été principalement marquée par la mise en place organisationnelle et le lancement opérationnel des plus importants Contrats de Prestations Intégrées, notamment ceux signés avec le Conseil Départemental.

L'année 2023 quant à elle a été la première année de plein exercice de ces contrats, marquée par la consolidation organisationnelle, par la poursuite des recrutements des moyens opérationnels, et par la consolidation financière à travers notamment la comptabilité écologique et de développement durable.

La mise en place d'une véritable comptabilité analytique reste cependant un objectif à atteindre.

#### ✓ **Evolution tarifaire liée au contexte économique**

La très forte hausse des prix et composants et les difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières consécutives notamment à la relance économique après la crise Covid-19 puis à la guerre en Ukraine, ont entraîné un renchérissement important des coûts de production, ce qui a engendré des difficultés d'exécution des contrats de la commande publique.

Dans ce cadre et si en principe, le prix contractualisé ne peut être modifié, le code de la commande publique offrait la possibilité de modifier les contrats en cours afin de répondre à ces circonstances imprévisibles.

Pour autant les modifications des contrats pour ce motif restaient une faculté pour les parties, le titulaire ne bénéficiant pas d'un droit automatique à la modification de contrat, même si les conditions étaient remplies, a fortiori pour maintenir ou rétablir l'équilibre économique initial du contrat.

Les modifications ne portant que sur le prix étaient donc autorisées lorsqu'elles étaient rendues nécessaires par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait prévoir, dans le but de compenser les surcoûts imprévisibles supportés par le contractant. L'acheteur se devant néanmoins de vérifier la réalité des justificatifs apportés par le titulaire pour éviter de payer des sommes sans lien avec les circonstances imprévisibles.

La modification envisagée ne devant quoiqu'il en soit, pas dépasser **50%** de la valeur du contrat initial avec, dans le cadre d'un marché à bons de commande, la prise en compte du montant maximum susceptible d'être dépensé, comme base de référence.

La SPL EDDEN, en sa qualité d'acheteur, a été confrontée à cette problématique de flambée des prix avec la formulation d'une demande en ce sens par **quatre** de ses cocontractants :

- L'entreprise **ABCD**, dans le cadre du marché de **mobiliers de bureau**, avec une évolution de l'ensemble de ses prix unitaires selon le fournisseur concerné allant de **3.98% à 47.63%** (courriers informations fournisseurs transmis) générant un impact sur la simulation initiale de commandes ayant permis de départager les entreprises, de l'ordre de + **27%** bien que sans impact sur le montant maximum possible des commandes.
- L'entreprise **SOMADIS**, dans le cadre du marché **fournitures administratives de bureau**, avec une évolution en moyenne des coûts constatée de l'ordre de **25%**, jusqu'alors absorbée par l'entreprise, qui n'a au final sollicitée que **5%** d'augmentation sur l'ensemble des postes, générant un impact corrélatif de + **5%** sur la simulation initiale de commandes, bien que là aussi, sans impact sur le montant maximum possible des commandes.
- L'entreprise **PROTECTHOMS**, dans le cadre du marché d'**Equipements de protection individuelle classiques**, avec une évolution des coûts dans la limite de **5%** même si la révision proposée ne couvrait pas l'inflation du prix des marchandises et du coût de fret sur certains de ses produits générant un impact de + **4.86%** sur la simulation initiale de commandes, toujours sans impact sur le montant maximum.
- L'entreprise **LEASE CAR**, dans le cadre du marché de **location longue durée de minivans**, où il a été démontré que l'application de la clause de révision de prix ne suffisait pas à couvrir les coûts de transit et l'évolution des taux de crédits pratiqués par les partenaires financiers, multipliés par 4 depuis 2022, le coût unitaire de la location ayant fait l'objet d'une revalorisation financière à hauteur de **19.20%**.

✓ *La perte de production des plants des pépinières par suite de la perturbation météorologique Freddy*

Dès le début de l'année 2023, le dimanche 19/02/2023 à 19h00, l'île de La Réunion est passée en vigilance Orange, en raison du passage imminent du cyclone tropical intense Freddy, à proximité de l'île.

Les équipes de la SPL EDDEN ont été mobilisées le lundi matin 20/02/23 dès la première heure pour sécuriser les plants au sein des pépinières de Bois de Nèfles – Saint-Paul, Bois de Fer – Saint-Pierre, Sans-Souci-Saint-Paul, et Archambaud – Le Tampon .

Toutes les équipes des pépinières, ainsi que les équipes ENS ont été mobilisés. Les équipes de la LAV Sud et Ouest ont été également appelés en renfort en début d'après-midi du lundi sur la pépinière de Bois de Fer.

Pour ce faire :

- Les serres ont été débâchées ;
- Sur Sans-Souci et Archambaud les plants ont été regroupés pour réduire la prise aux vents et placés dans des endroits abrités du vent ;
- Sur Bois de Nèfles les terrines ont été déplacées dans la salle de formation située dans le local du Piton Defaud, à proximité de la pépinière. Les plants ont été regroupés et solidarisés entre eux avec un adhésif pour réduire la prise au vent, et les bâches posées au sol ont été lestées au sol avec des sacs d'engrais
- Sur Bois de Fer, avec l'accord du Conseil Départemental, l'ensemble des terrines, et l'ensemble des plants ont été déplacés dans un hangar de l'Unité Territoriale Sud du Département, jouxtant la pépinière.

Ainsi, en milieu de matinée de lundi les plants des pépinières de Sans-Souci et de Archambaud ont été mis en sécurité, ceux de Bois de Nèfles en fin de matinée, et ceux de Bois de Fer en fin de journée / début de soirée.

Le passage de ce cyclone a engendré une perte considérable de plants, du fait notamment de l'absence d'arrosage durant la période de confinement.

✓ **La perte de production de sel des salines de la Pointe au Sel**

Dans le cadre du CPI ENS, la SPL EDDEN a en charge l'exploitation opérationnelle du site de la Pointe au sel, en vue de produire du sel et d'entretenir les espaces paysagers environnants, propriétés du Conservatoire du Littoral.

Le pompage revêt la première étape fondamentale et déclenchante de tout le process de production de sel.

En raison des fortes houles engendrées par le passage du cyclone Freddy, la pompe a été démontée avant le passage du météore. Ensuite des travaux d'étanchéité ont été réalisés. Il s'en est suivi une période de forte houle continue jusqu'au 27/03/2023. Le nettoyage des pompes et leur remise en place ont été effectués le 29/03/2023 permettant la reprise de la production.

Par ailleurs en raison des fortes houles australes, les pompes ont dû être mises hors d'eau entre le 22 juin et le 05 juillet 2023, et entre le 20 septembre et le 26 septembre 2023. A noter également un problème de dysfonctionnement électrique constaté sur ces pompes qui a été résolu rapidement. Ces aléas ont eu pour conséquences de perturber la production de sel.

✓ **Contrat de prestations Intégrées non finalisés**

Malgré le fait des échanges et des rencontres avec divers services des actionnaires, les projets de CPI suivants n'ont pas été retenues par ceux-ci :

La Commune des AVIRONS :

- ✦ Mission de mandat pour l'aménagement et l'embellissement d'une parcelle communale

Par ailleurs, sur la base des discussions qui ont été engagées au cours de l'année 2023, de nouveaux Contrats de Prestation Intégrés pourraient être formalisés au cours de l'année 2024 :

La Commune de Saint-Denis :

- ✦ Renaturation d'espaces urbains sur Saint-Denis (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme »);
- ✦ Récolte et production d'espèces végétales ;
- ✦ Plantation des espaces urbains à renaturer (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme ») ;
- ✦ Entretien des espaces renaturés (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme ») ;
- ✦ Entretien des espaces verts de Diony Park ;
- ✦ Assistance pour la récolte de diaspores ;
- ✦ Entretien et embellissement du centre Jacques Tessier à la Saline les bains.

Le Conseil Départemental :

- ✦ Plantation de 100 000 arbres / an dans les ENS ;
- ✦ Assistance technique pour l'organisation logistique, le suivi, et le contrôle des opérations engagées dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres ;
- ✦ Production de sel en vue de sa commercialisation

#### ✓ **Mise en œuvre des procédures opérationnelles**

Les membres du Conseil d'Administration ont, lors de la séance du 31/08/2020, validé une mission d'audit des procédures administratives et techniques de la structure confiée à Monsieur Patrice Patchez, Commissaire aux comptes.

Cet audit a pour objet de :

- Vérifier la conformité aux exigences du référentiel de l'entreprise (normes, textes réglementaires, cahiers des charges, ...) ;
- Vérifier que les dispositions organisationnelles (processus) et opérationnelles des fonctions « support » (procédures, instructions, etc...) sont établies, connues, comprises et appliquées ;
- Vérifier l'efficacité du périmètre audité, c'est-à-dire son aptitude à atteindre les objectifs ;
- Identifier des pistes d'améliorations et de recommandations pour la SPL EDDEN.

Un point d'étape du travail en cours de réalisation a été présenté aux membres du Conseil d'Administration lors de la séance du 26/11/2020.

Pour mémoire, la réalisation de cet audit a été scindée en deux temps. Tout d'abord, l'audit des procédures "support" puis l'audit des procédures opérationnelles. En termes de volumétrie, le contrôle des procédures « support » a porté sur un total de 58 fiches procédures et 122 modèles.

Malgré, la volonté première et la demande expresse de la Direction Générale, nous avons été contraints de tenir compte des nombreux changements de méthodologie d'intervention opérationnelle lié à l'évolution constante de nos CPI et le développement de notre stratégie numérique pour avancer sur la nouvelle rédaction des procédures opérationnelles.

Un retour avait été envisagé vers le Commissaire aux Comptes au deuxième trimestre 2022 dans le cadre de sa double mission d'audit et d'expertise pour validation définitive.

Malheureusement la charge de travail importante de l'ensemble des acteurs de notre société ne nous a pas permis de finaliser cette action. Il sera nécessaire pour notre société de permettre la réalisation de ces fiches procédures opérationnelles au cours de l'année 2024.

La mise en œuvre des procédures opérationnelles auditées sera présentée lors d'un prochain conseil d'administration.

### **Les faits marquants**

#### ✓ **Evolution des Contrats de Prestations Intégrées (CPI)**

Comme indiqué dans le chapitre II, dans le paragraphe relatif aux « Missions opérationnelles – Contrats de Prestations Intégrées », le CPI pour la protection, l'entretien et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles, et le CPI pour la récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées pour les aménagements programmés dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion, ont fait l'objet d'un avenant pour intégrer la plantation de 50 000 arbres dans les ENS, confiée par le Département à la SPL EDDEN.

Par ailleurs trois CPI ont été signés avec la commune de Saint-Pierre pour une mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée du Domaine Vidot, des Jardins de la Plage, et du Boulevard Banks.

#### ✓ **La plantation de 50 000 arbres**

Les premières plantations inaugurales ont débuté :

- À BOIS BLANC le 23/06/2023 en présence de Mme Amandine HOARAU, élue du canton n°8 Saint-Benoît 2 ainsi que rapporteur de la Commission de la Jeunesse et de l'Insertion et Monsieur Bruno ROBERT, également élu du canton n°8 Saint-Benoît 2, et représentant du Département. Environ 1500 arbres ont été plantés ce jour ;
- À ARCHAMBEAUD le 29/06/23 en présence de Mme Béatrice SIGISMEAU – Présidente de la SPL EDDEN et de Madame Augustine ROMANO, élue du canton n°25 du Tampon 2, également 10<sup>ème</sup> vice-président du Département. 1150 plants ont été plantés ce jour

#### **Le rôle de la SPL EDDEN dans le Plan 1 Million d'Arbres**

Le Directeur Général de la SPL EDDEN a été invité par le Président du Conseil Départemental, à présenter en Commission Permanente du Département du 20/09/2023, les missions de la Société, et notamment son rôle dans le plan 1 million d'arbres en CPERMA du 20/09/2023.

A cette occasion le Président du Conseil Départemental a annoncé aux élus de la Commission Permanente, qu'il confierait à la SPL EDDEN une mission de plantation de 100 000 arbres par an durant 4 ans. Cette annonce a par ailleurs également été faite aux membres du Conseil d'Administration de la SPL EDDEN qui se sont réunis le 1er septembre 2023.

#### ✓ **La mise en place d'un logiciel de gestion de la production des pépinières**

La SPL EDDEN a fait l'acquisition en début d'année 2023 d'un logiciel de gestion des pépinières (*logiciel ISAFACT*). Cet outil a fait l'objet de paramétrage au cours de l'année 2023, et permettra à compter de



2024 d'avoir un suivi de chaque étape de production des plants au sein des pépinières mis à la disposition de la SPL EDDEN.

### ✓ **Contrôle fiscal**

Par courrier en date du 05 mai 2023 la direction des impôts a notifié à la SPL EDDEN un contrôle fiscal de la société. Le contrôle portait sur la comptabilité des exercices 2020, 2021 et 2022 et plus spécifiquement sur la TVA.

Le contrôle a été mené par un inspecteur des finances de la Direction Spéciale de Contrôle Fiscal Sud-Est-Outre-Mer (18<sup>ème</sup> Brigade de Vérification). Il a débuté ses travaux au siège de la société le 17 mai 2023. Les investigations ont duré un mois. La SPL EDDEN a été assisté par l'expert-comptable de la société, le cabinet HDM.

Lors des travaux de contrôle, un droit de communication portant sur des documents de paie a été mis en œuvre. Le contrôle de ces documents portait spécifiquement sur la véracité de la réduction d'impôt au titre de la LODEOM que la SPL EDDEN bénéficie.

Les investigations se sont achevées le 30 juin 2023 avec la remise du compte rendu du contrôle à la direction générale de la SPL EDDEN. Ci-dessous le compte rendu des contrôles effectués.

#### Contrôle des déclarations de TVA 2020, 2021 et 2022

En matière de TVA collectée, l'inspecteur a constaté une insuffisance de TVA collectée au 31/12/2022 pour un montant de 3 609.00€. Ce montant correspond à la TVA collectée sur les rémunérations des CPI signés avec la commune du TAMPON dont le versement se fait sur le compte bancaire de la Banque des Territoires (CDC).

En effet, les données bancaires de la CDC n'étant pas accessibles pendant l'absence de la responsable administrative et financière pour congés maternité, les montants n'ont pas été inscrit sur la déclaration de TVA de décembre 2022. Cependant ils ont été déclarés dès connaissance des sommes perçue au bordereau du mois de janvier 2023.

Malgré la régularisation faite, l'inspecteur a tout de même notifié l'insuffisance de TVA collectée car le montant régularisé n'a pas été inscrit à la ligne dédiée aux régularisations du bordereau de déclaration de TVA.

Concernant, la TVA déductible, les contrôles se sont principalement portés sur la TVA non récupérables grevant les charges liées aux véhicules de tourisme. Il a été notifié 1 844 € de TVA déduite à tort au titre de l'exercice clos en 2020. Il s'agit d'une dizaine de facture concernant uniquement la période de février à juin 2020 dont la TVA non récupérable sur les véhicules de tourisme a été déduite par erreur. A compter de juillet 2020, le process de traitement de la TVA non récupérables grevant les charges liées aux véhicules de tourisme est correctement respecté.

Ainsi la SPL EDDEN a procédé à la régularisation de la situation auprès du trésor public pour une somme totale de 5 535 € dont 82 € de pénalités. Afin de respecter rigoureusement la procédure de régularisation demandée, la SPL EDDEN a donc fait à nouveau le versement de la TVA collectée de 3 609.00 € déjà effectué en janvier 2022. De ce fait l'administration fiscale a octroyé un crédit de TVA de 3 609.00 € afin d'annuler le double versement de cette TVA collectée.

#### Contrôle de la réduction d'impôt au titre de la LODEOM

Les contrôles se sont aussi portés sur l'avantage fiscal au titre de la LODEOM dont bénéficie la SPL EDDEN. En effet la SPL EDDEN a pu réduire son impôt sur la société avec l'abattement du résultat fiscal au titre de la LODEOM pour un montant cumulé de 252 k€ pour les exercices 2020,2021 et 2022.

En effet pour bénéficier du régime de compétitivité renforcée, les employeurs doivent :

- Réaliser un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ;



- Relever du secteur d'activité visé par l'Article L752-3-2 du Code de la Sécurité Sociale, en l'espèce le secteur de l'environnement avec la collecte de déchets non dangereux.
- Employer moins de 250 salariés en Equivalent Temps Plein

L'inspection fiscale ayant un doute sur le dernier point a fait la demande de document de paie via son droit de communication. En effet, l'inspecteur prétendait que le seuil des 250 salariés était dépassé. Cependant après contrôle des pièces et entretien avec la direction, il a confirmé que la SPL EDDEN emploie à ce jour moins de 250 salariés en précisant en l'espèce que les salariés en contrats PEC ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif conformément aux articles L.1111-3 du code du travail et L243-6-3 et R243-43-2 du code de la sécurité sociale. La réponse positive de l'URSSAF au rescrit de la SPL EDDEN atteste aussi le bénéficie de la réduction d'impôt au titre de la LODEOM.

En conclusion, le contrôle de l'inspection des impôts a levé les risques fiscaux. En effet l'inspecteur a confirmé que la gestion comptable de la SPL EDDEN permet d'assurer correctement le traitement et le contrôle en matière de fiscalité.

#### ✓ **Mise en œuvre des procédures opérationnelles**

Les membres du Conseil d'Administration ont, lors de la séance du 31/08/2020, validé une mission d'audit des procédures administratives et techniques de la structure confiée à Monsieur Patrice Patchez, Commissaire aux comptes.

Cet audit a pour objet de :

- ✓ Vérifier la conformité aux exigences du référentiel de l'entreprise (normes, textes réglementaires, cahiers des charges, ...) ;
- ✓ Vérifier que les dispositions organisationnelles (processus) et opérationnelles des fonctions « support » (procédures, instructions, etc...) sont établies, connues, comprises et appliquées ;
- ✓ Vérifier l'efficacité du périmètre audité, c'est-à-dire son aptitude à atteindre les objectifs ;
- ✓ Identifier des pistes d'améliorations et de recommandations pour la SPL EDDEN.

Un point d'étape du travail en cours de réalisation a été présenté aux membres du Conseil d'Administration lors de la séance du 26/11/2020.

Pour mémoire, la réalisation de cet audit a été scindée en deux temps. Tout d'abord, l'audit des procédures "support" puis l'audit des procédures opérationnelles. En termes de volumétrie, le contrôle des procédures « support » a porté sur un total de 58 fiches procédures et 122 modèles.

Malgré, la volonté première et la demande expresse de la Direction Générale, nous avons été contraints de tenir compte des nombreux changements de méthodologie d'intervention opérationnelle lié à l'évolution constante de nos CPI et le développement de notre stratégie numérique pour avancer sur la nouvelle rédaction des procédures opérationnelles.

Un retour avait été envisagé vers le Commissaire aux Comptes au deuxième trimestre 2022 dans le cadre de sa double mission d'audit et d'expertise pour validation définitive.

Malheureusement la charge de travail importante de l'ensemble des acteurs de notre société ne nous a pas permis de finaliser cette action en 2023. Il sera nécessaire pour notre société de permettre la réalisation de ces fiches procédures opérationnelles au cours de l'année 2024.



La mise en œuvre des procédures opérationnelles auditées sera présentée lors d'un prochain conseil d'administration.

### ✓ **Contrôle Analogue et mise en œuvre des fenêtres numériques**

La mise en œuvre d'une stratégie de « Fenêtres Numériques » consiste à libérer des données et des informations de la SPL EDDEN sur des plateformes ouvertes avec pour objectif que ces données deviennent des biens communs, sources d'innovation, de progrès et de savoir partagés avec les actionnaires et les services mandants.

En effet, face à la question du Contrôle Analogue, vecteur de modernisation et de gouvernance plus transparente, le Directeur Général a examiné comment la SPL EDDEN pourrait faire de la libre réutilisation des données des CPI une opportunité stratégique dans un établissement dont les missions essentielles consistent en la mise en œuvre des opérations et projets des collectivités actionnaires.

Notre analyse issue de nos discussions, de nos observations, de nos recherches nous permet de constater et d'affirmer que la stratégie de mise en œuvre de « fenêtres numériques » est un levier de méthodes collaboratives, un processus moderne et interactif, une possibilité supplémentaire d'innovation et de développement de services nouveaux, une exploration de la démarche du web sémantique dans le cadre d'un contrôle analogue plus efficient.

Aussi, la création d'un écosystème fiable permettant la mise en place des conditions d'identification des données et leur mise à disposition de manière continue. La gestion des données sur le plan technique et informatique trouvant leur réponse à travers la stratégie numérique de la SPL EDDEN en déclinant une interopérabilité des supports : logiciel de programmation et archivage des ressources. La feuille de route opérationnelle de la stratégie numérique que nous proposons intègre à la fois une méthodologie et un discours managérial : rôle moteur et essentiel de la direction, démarche et cellule projet, rôle de l'encadrement intermédiaire, formation et nouvelles compétences du personnel dédié au numérique ainsi qu'une proposition d'ouverture graduelle des données sous forme de deux scénarios possibles :

Le premier est celle d'une stratégie à court et moyen terme autour respectivement des données brutes disponibles et administratives actualisées issues de chaque Contrat de Prestations Intégrées et de manière expérimentale des données liées aux opérations et aux missions confiées. Le travail réalisé sur l'organisation de l'Information permet de mettre en parallèle outils et concepts existants, notamment ici la Gestion Numérique de Documents participant ainsi à la mise en place d'un système de gestion des connaissances. **Dans ce cadre, la SPL EDDEN a mis en œuvre en fin d'année 2022 la création de fenêtres numériques ouvertes à l'attention de nos actionnaires titulaires d'un contrat de prestations intégrées.**

Le deuxième axe se situe dans une logique d'ouverture plus globale des données conformément aux grandes missions de la SPL EDDEN. La stratégie d'ouverture pourrait être pour les services mandants et les actionnaires une mise en ligne des données administratives et de gestion opérationnelle orientées vers la mise à disposition de données historiques de gouvernance via l'instauration d'un web collaboratif et la captation des innovations associées dans le cadre d'un Contrôle Analogue Augmenté.

Dans le cadre de ces scénarios et de leur validation, les apports seraient multiples pour l'institution Départementale et les collectivités actionnaires, vecteur de démocratisation, de proximité et de transmission de connaissance et de savoir, de création de ressources numériques innovantes et de renforcement de la notoriété institutionnelle des collectivités locales.

Ce projet d'ouverture des données opérationnelles et administratives relève d'une volonté de la direction générale, et ne pourra bien entendu être mené à bien que si les collectivités actionnaires souhaitent s'engager dans une logique d'ouverture plus globale des données conformément aux grandes missions et selon les publics ciblés. En s'appropriant la politique de

le Conseil Départemental et les collectivités actionnaires pourront ainsi continuer à être précurseurs dans le domaine du numérique.

Au cours de l'année 2023, nous avons fait état des éléments et difficultés relatives à la circulation, aux échanges et à l'appropriation des données sur le plan juridique : leurs qualifications, les droits d'accès et de leurs réutilisations associées et les usages collaboratifs possibles.

Dans ce cadre, il sera nécessaire de revoir le mode de collecte des données issues du CPI Lutte Antivectorielle. En effet, lors de la réécriture de ce CPI il appartiendra au Conseil Départemental de déterminer les moyens associés à la sauvegarde des données et au respect des clauses du RGPD.

#### ✓ **Déménagement des services de la LAV Nord Est**

Conformément à la convention cadre pour la période 2022 / 2026, conclue entre le Département et la SPL EDDEN, le Département a décidé de confier à la SPL EDDEN des prestations de lutte antivectorielle à destination des personnes vulnérables, au profit desquelles le Département est notamment compétent, pour une période expérimentale d'un an renouvelable.

Le site qui nous héberge actuellement, dans des locaux situés à proximité du jardin de l'Etat, est déjà fort exigüe, et se trouve contraint par faute de places de stationnement suffisants pour nos camions, et pour organiser une gestion cohérente de nos stocks de matériels, fournitures et EPI (Equipements de Protection Individuelle), nécessaires à notre activité, et pour assurer la sécurité de nos agents.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a demandé à la SPL EDDEN, depuis la signature de la convention de mise à disposition du bâtiment, de libérer le bâtiment si possible en fin d'année 2021.

Aussi, et compte tenu de l'augmentation des besoins d'interventions en matière de salubrité publique, et du souhait de la Direction du Patrimoine Bâti du Département de récupérer les locaux occupés par nos services à proximité du jardin de l'Etat, nous avons recherché de nouveaux locaux adaptés pour accueillir les services administratifs et techniques de la SPL EDDEN.

Cette démarche est par ailleurs confortée par la recrudescence des demandes des bénéficiaires, et des sollicitations croissantes des communes et des CCAS, qui nécessitera probablement un renforcement des moyens d'intervention de la SPL EDDEN, si cela se confirme dans le temps.

Ainsi, nous avons identifié de nouveaux locaux qui se trouvent à proximité du centre d'affaires de la Mare à Ste-Marie, dans les locaux du siège du Groupe JINA (rue du double dix 97 438 Sainte-Marie).

Les services de la LAV ont pris possession de ces bureaux en début d'année 2023.

Toutefois, afin d'adapter l'entrepôt à l'usage attendu, à savoir le centre logistique et des moyens généraux de EDDEN, des travaux d'aménagement et d'équipement suivants sont à prévoir par la SPL EDDEN :

- Création de bureaux, salle de réunion, vestiaires, sanitaires, kitchenette, par cloisonnement des espaces ;
- Raccordement aux réseaux.

Les surfaces à aménager représentent environ 400 m<sup>2</sup>. Pour ce faire une enveloppe estimative de 225 000 € HT a été provisionnée pour la réalisation de ces travaux.

S'agissant des locaux destinés à accueillir le magasin pour le stockage des Equipements de Protection Individuels (EPI), des matériels dédiés à l'activité de Lutte Anti Vectorielle, et pour l'entreposage et la maintenance d'équipements techniques spéciaux et de matériels thermiques, ils nécessitent des travaux d'aménagement préalables à l'installation de l'activité. Ces travaux sont programmés pour les années 2024 et 2025.



✓ **Continuité de la stratégie de structuration**

**Au cours de l'année 2023, la Direction Générale a assuré la continuité de la structuration et la phase de développement de la Société.**

Cela s'est traduit par la mise en œuvre des éléments suivants :

- ❖ Continuité du recrutement d'un encadrement d'expertises nécessaire au fonctionnement et au développement de la SPL EDDEN ;
- ❖ Mise en œuvre du développement de la stratégie numérique ;
- ❖ Continuité de la rédaction du livret des procédures internes ;
- ❖ Rédaction des orientations stratégiques 2023-2027

Par ailleurs, la mise en œuvre du changement méthodologique et organisationnel oblige les agents de la SPL EDDEN à composer avec de nouvelles règles de fonctionnement liées à la nouvelle structuration de la société.

L'objectif étant d'assurer dans le temps un changement de paradigme dans les méthodes d'intervention, l'efficacité opérationnelle et l'évaluation des actions.

Le positionnement stratégique des fonctions opérationnelles de la SPL EDDEN, dans le cadre des Contrats de prestations intégrées confiées, consiste à effectuer des activités différentes de celles des anciennes structures ou à effectuer des activités similaires mais de façon différente et toujours plus performantes.

Passer de structures associatives à un modèle d'entreprise soumis à la réglementation et encadré à la fois par le Code des Collectivités Territoriales, le Code de Commerce et le Code de la Commande Publique demande un temps d'apprentissage et d'adaptation relativement important pour la grande majorité du personnel.

Nous continuons de mener de front la conduite du changement, l'organisation apprenante, la structuration de l'entreprise, l'amélioration continue, dans de multiples dimensions, de notre performance.

## **Bilan financier de l'activité opérationnelle**

### **PRÉVISIONNEL FINANCIER DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE POUR 2023**

Le budget prévisionnel des recettes de l'année 2023 s'élevait à **13 456 752 €**.

Ce budget a été élaboré sur la base des contrats de prestations envisagées au cours de l'année 2023 (**9 500 652 €**). Le portefeuille de prospection est principalement constitué des missions des Contrats de Prestations Intégrées Espaces Naturels Sensibles, Lutte Antivectorielle, Insertion, Parcs et Jardins.

Le prévisionnel financier opérationnel se répartissait sur les deux Départements de la manière suivante :

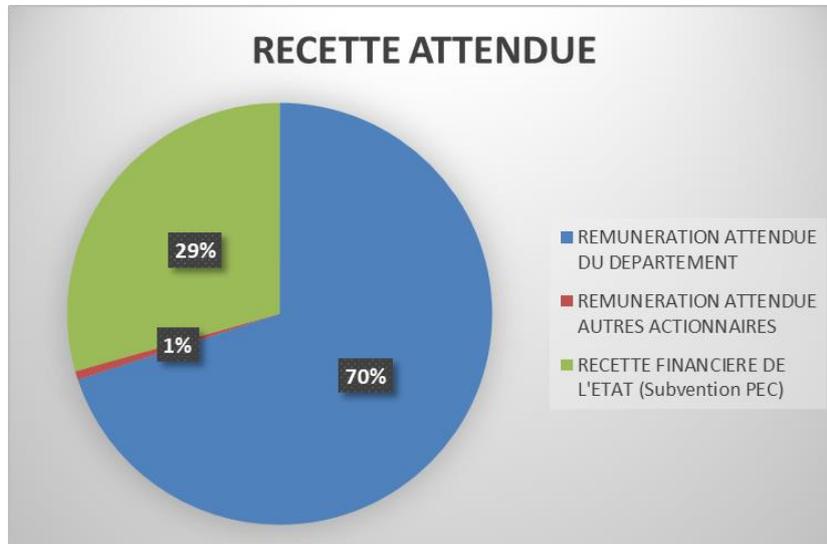
- Département Espaces Naturels Sensibles et Parcs et Jardins : **5 378 476 €**
- Département Lutte Anti Vectorielle et Chantiers d'insertion : **2 688 000 €**

Auquel s'ajoutent :

- Le prévisionnel financier de l'insertion par l'économie : **1 434 176 €**
- Les subventions d'exploitations de l'Etat et du Département au titre du résiduel : **3 956 100 €**

Le prévisionnel d'activité 2023 repose principalement sur des activités pour le compte de l'actionnaire majoritaire, Le Département de la Réunion.

- Département de la Réunion: **9 367 106 €** soit 67%
- Recette financière du Département et de l'Etat: **4 572 117 €** soit 33% (subvention d'exploitation PEC)



Le montant des recettes d'activité opérationnelle pour l'année 2023 est de 9 956 586 € se répartissant de la manière suivante :

**Par métier :**

- Espaces Naturels Sensibles: **2 253 003 €**, soit 23%
- Lutte Anti Vectorielle: **2 687 872 €**, soit 27 %
- Embellissement et Entretien des Parcs et Jardins: **2 238 930 €**, soit 22%
- Insertion par l'économie: **1 627 854 €**, soit 16%
- Pépinière: **1 044 272 €**, soit 10%

Au cours de l'exercice 2023, afin de compléter son plan stratégique dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre », Le Département de la Réunion a attribué une nouvelle mission de plantation de 50 000 arbres dans des Espaces Naturels Sensibles. La SPL EDDEN a atteint l'objectif de plantation des 50 000 arbres en contrepartie d'une rémunération complémentaire de 208 000 €.

Au cours de l'exercice, la SPL EDDEN a aussi développé son ingénierie et ses prestations en matière d'insertion et de formation. Ainsi de nouveaux contrats dans ce domaine ont été contractualisés avec le Département de la Réunion :

- CPI développer les compétences de bases en situation de travail « et apprendre à se débrouiller » qui propose des prestations d'ingénierie et de parcours de formation pour une rémunération de **190 053 € HT**
- CPI Package insertion logement qui permet d'offrir aux salariés en Parcours Emploi Compétences une immersion professionnelle tout en intégrant une opportunité d'hébergement pour une rémunération de **226 537 € HT**



- CPI Expérimentation France Travail – Redynamisation et découverte des métiers qui inscrit la SPL EDDEN comme un acteur de la réforme de l'accompagnement des allocataires du RSA au travers de l'expérimentation « France Travail » menée par l'Etat et le Département sur le territoire réunionnais pour une rémunération de **241 979 € HT**

En 2023, un de ses autres actionnaires, la Commune du Tampon a confié à la SPL EDDEN des missions dans le cadre de deux contrats de prestations intégrées :

- CPI Parc des Palmiers: des missions d'appui technique pour un durée de 3 ans et un montant total de **126 925€ HT**.

CPI "Projet ENDEMIEL" Récolte et Transmission diaspores: mission de récolte de diaspores de plantes indigènes pour une durée de 2 ans et une rémunération totale de **70 550€ HT**.

#### **Par type de conventionnement:**

- Contrat de prestations intégrées: **9 956 586€** soit 100 %
- Autres conventionnements: **0 €** soit 0 %

#### **Par actionnaire:**

- Département de la Réunion: **9 411 378 €** soit 99 %
- Autres collectivités: **89 274 €** soit 1%

### **Analyse**

La SPL EDDEN a enregistré un chiffre d'affaires de **9 956 586 €** issus des contrats passés avec le Département de la Réunion et la Commune du Tampon. On note une augmentation du chiffre d'affaires de **9%**.

En fin d'année 2021, l'ensemble des contrats de prestations intégrées déjà signés avec le Département de La Réunion a été renouvelé pour une période de 3 ans. Le Département de La Réunion a aussi confié à la SPL EDDEN de nouvelles missions de récolte et de production d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbres ».

En 2023, afin de compléter son plan stratégique dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbres », le Département de la Réunion a attribué une nouvelle mission de plantation de 50 000 arbres dans des Espaces Naturels Sensibles gérés par la SPL EDDEN.

Au cours de l'exercice, la SPL EDDEN a aussi développé son ingénierie et ses prestations en matière d'insertion et de formation. Ainsi, de nouveaux contrats de prestations dans ce domaine ont été signés avec le Département de la Réunion.

La productivité des équipes et la maîtrise des dépenses de structure permet d'atteindre le résultat comptable positif de **82 820 €**.

Le niveau de rémunération généré par ces opérations au titre de 2023 se situe à **9 956 586 €** sur un prévisionnel de **9 500 652 €**.

**Le Bilan 2023 de l'Activité opérationnelle de l'ensemble des Contrats de Prestations Intégrées se trouve en Annexe n°1.**



## Rapport sur l'impact Environnemental du budget de la SPL EDDEN- Exercice 2023

### La budgétisation verte, une première image de l'impact écologique de la SPL EDDEN

La SPL EDDEN souhaite évaluer son impact écologique. Ainsi, Elle a décliné au sein de l'entité la budgétisation verte, outil de transition écologique utilisé par l'Etat.

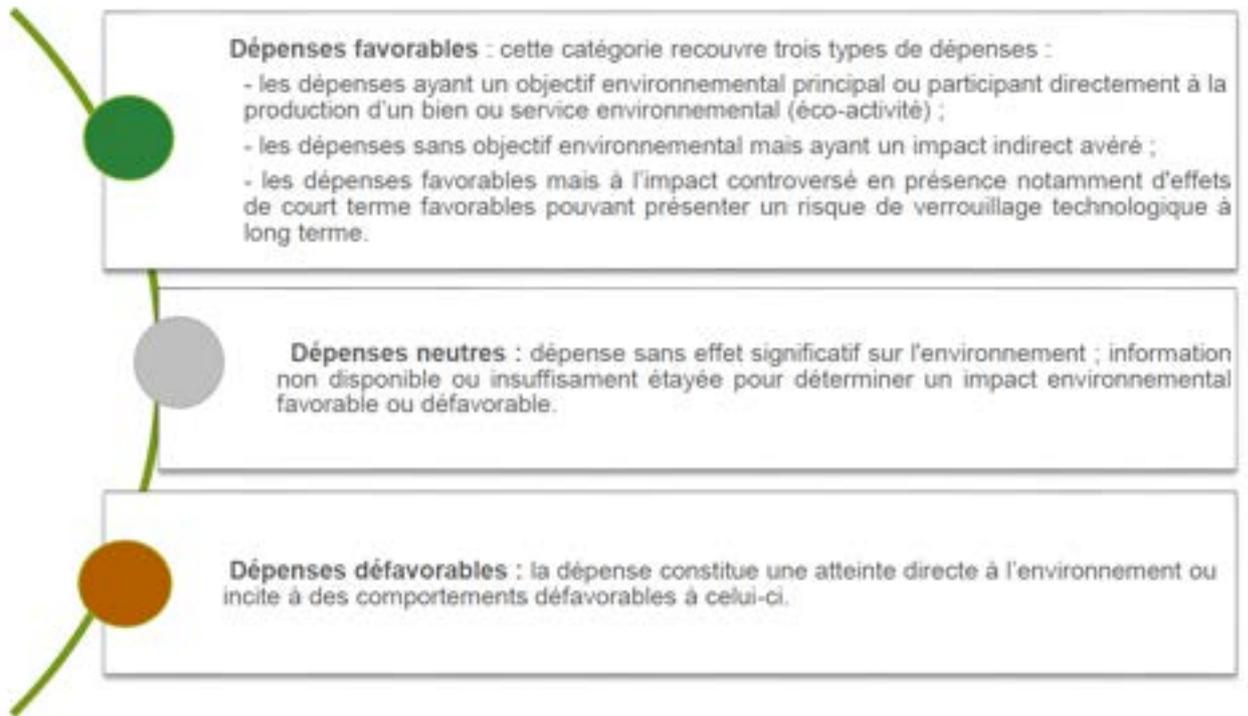
La présentation de ce rapport constitue une étape importante dans l'amélioration de la lisibilité et de la transparence de l'information environnementale, afin d'intégrer la dimension écologique à la stratégie de développement de la société.

Pour l'établissement de ce budget vert, la SPL EDDEN a repris les fondamentaux méthodologiques de la budgétisation verte de l'Etat.

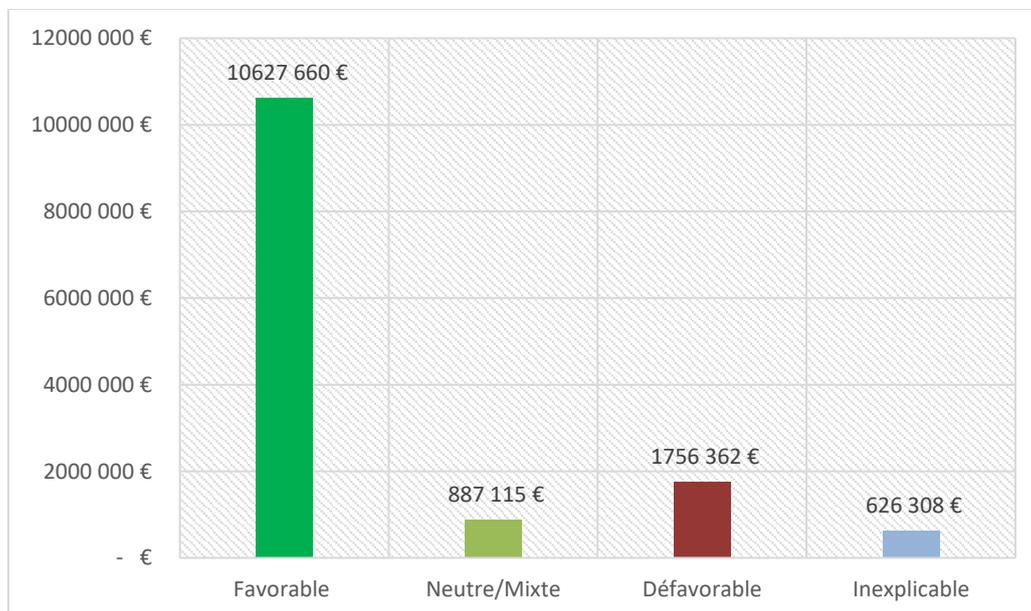
La méthode de classification établie permet de rendre compte de l'aspect multidimensionnel de l'environnement en recensant l'impact des dépenses sur six axes environnementaux.



Pour chacun des axes environnementaux, une pastille de couleur est attribuée selon la grille de lectures ci-dessous :

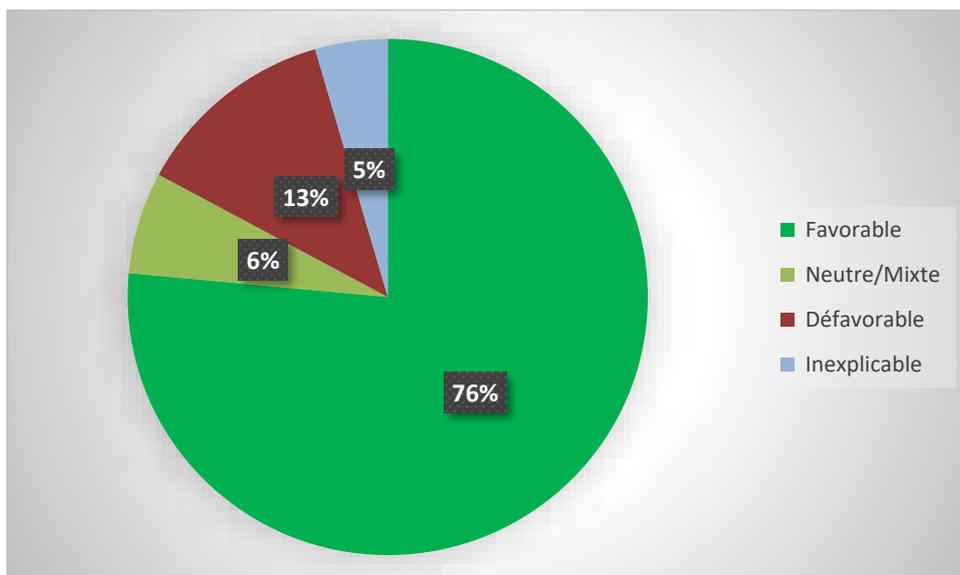


### Éléments de synthèse : les résultats du bilan environnemental au 31/12/2023



Le bilan environnemental de la SPL EDDEN pour l'exercice 2023 est au rendez-vous des enjeux de la transition écologique avec 76 % de dépenses favorables à l'environnement.





- ✓ 10 628 k€ de dépenses inscrites dans les comptes 2023 sont cotées comme favorables à l'environnement, ces dépenses constituent principalement la masse salariale dédiés aux missions environnementales.
- ✓ Au sein de ces dépenses favorables à l'environnement, 887 K€ de dépenses ont par ailleurs un impact défavorable sur d'autres axes environnementaux (dépenses « mixtes »). Cette catégorie recouvre à titre principal les dépenses de matériel utilisé lors de missions environnementales (arrosage des pépinière, outil à main ...). Elles représentent aussi les actions de développement durable au sein de l'organisation de la société (traitement déchet, recyclage du matériel, locaux HQE...)
- ✓ 1 756 k€ de dépenses ayant un impact défavorable sur au moins un axe environnemental sans avoir un impact favorable sont identifiées. Elles recouvrent principalement des dépenses de transport. Ces dépenses répondent déjà à des préoccupations et des réflexions sont mené pour les réduire.
- ✓ 626 k€ de dépenses ont été classifiées inexplicable car elles ne sont pas applicables à la classification ou nous ne disposons pas assez d'élément pour l'analyse.

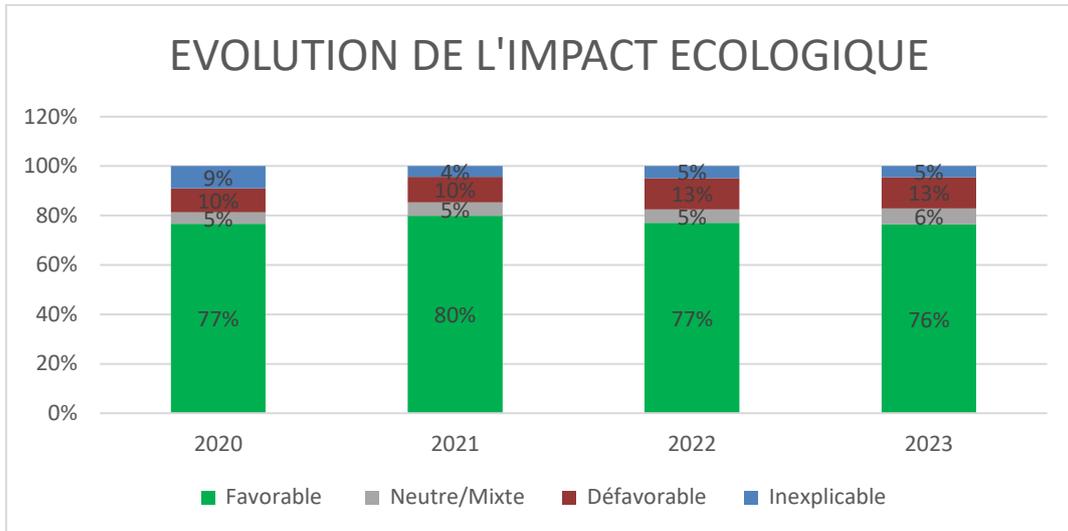
### Présentation des résultats agrégés par axe environnemental

	Climat Atténuation	Climat Adaptation	Eau	Déchets	Pollution	Biodiversité
Favorable	47 456 €	497 538 €	43 462 €	282 398 €	60 051 €	10 697 729 €
Neutre/Mixte	10 940 276 €	11 132 080 €	12 114 622 €	12 422 625 €	10 655 669 €	549 285 €
Défavorable	2 283 405 €	1 641 519 €	1 113 053 €	566 114 €	2 555 417 €	2 024 123 €
Inexplicable	626 308 €	626 308 €	626 308 €	626 308 €	626 308 €	626 308 €
	13 897 445 €	13 897 445 €	13 897 445 €	13 897 445 €	13 897 445 €	13 897 445 €

Les données ci-dessous montrent que la SPL EDDEN œuvre bien à la protection de la biodiversité et des espaces naturels de notre île. Cependant des efforts doit être faits sur les autres axes notamment lié à celui de la lutte contre la pollution. Des mesures sont déjà en cours de réflexion sur la gestion des déchets et la mise en œuvre d'une trajectoire vers l'économie circulaire.



**Le « budget vert », un outil de pilotage de transition écologique qui sera approfondi et reconduit chaque année**



La budgétisation verte représente une étape importante pour améliorer la transparence en matière environnementale. Reconduit les prochaines années, le « budget vert » offrira un suivi dans le temps des dépenses ayant un impact sur l'environnement. Il sera amélioré, affiné et fiabilisé au fil des ans grâce à des analyses complémentaires, nécessaires pour mieux caractériser certaines dépenses.

Enfin, la cotation environnementale de la SPL EDDEN affirmera son positionnement dans les réflexions engagées pour améliorer la programmation pluriannuelle, le pilotage et la performance de sa stratégie, en vérifiant et mesurant ses impacts de l'empreinte environnementale de nos actions.

### Détail des classifications environnementales

**F Favorable** **N Neutre/Mixte** **D Défavorable** **I Inexplicable**



Poste de dépenses	Montant des dépenses	Climat		Eau	Déchets	Pollution	Biodiversité	Classification
		Atténuation	Adaptation					
Fournitures consommables	246 417 €	D	N	N	D	D	D	D
Eau	1 287 €	D	D	D	N	N	F	N
Electricité	3 994 €	F	F	N	N	D	D	N
Carburant	194 633 €	D	D	N	N	D	D	D
Petit équipement et outillage	431 218 €	D	D	N	N	D	D	D
Autres petits équipements	22 560 €	D	D	N	N	D	D	D
Fournitures de bureau	13 537 €	D	D	N	N	D	D	D
Locations immobilières	401 395 €	D	F	D	N	D	D	N
Charge locative et copropriété	43 712 €	D	F	D	N	D	D	N
Location véhicule longue durée	537 136 €	D	D	D	N	D	D	D
Autres Locations	42 671 €	D	D	D	N	D	D	D
Entretien et nettoyage de bureau	43 462 €	F	F	F	D	F	N	N
Entretien matériel de transport	63 452 €	D	D	D	D	D	D	D
Entretien matériel et outillage	3 820 €	D	D	D	F	D	D	N
Maintenance matériel bureautiques et informatique	44 061 €	D	D	N	F	D	N	N
Maintenance divers	12 684 €	I	I	I	I	I	I	I
Assurances	11 805 €	I	I	I	I	I	I	I
Assurance sur véhicule	46 596 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire comptable	33 200 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire social	83 099 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire commissaire aux comptes	13 953 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire juridique	11 070 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire divers	11 925 €	I	I	I	I	I	I	I
Téléphone et Télécopie	6 201 €	N	D	N	D	N	N	D
Internet	19 929 €	N	N	N	N	D	N	D
Téléphone portable	43 436 €	N	D	N	D	D	N	D
Documentation générale	946 €	N	F	N	D	D	N	N
Documentation technique	4 029 €	N	F	N	N	D	N	N
Frais d'actes et contentieux	10 127 €	I	I	I	I	I	I	I
Annonces et insertions	35 596 €	N	N	N	N	D	N	D
Indemnités kilométrique	19 579 €	D	D	D	N	D	D	D
Missions	51 772 €	N	N	N	D	D	N	D
frais de colloques et assemblées	15 811 €	N	N	N	D	D	N	D
Communication	45 806 €	N	N	N	D	D	F	N
Affranchissement	9 245 €	N	N	N	D	D	N	D
Service bancaire	14 366 €	I	I	I	I	I	I	I
Cotisation et adhésion	5 870 €	I	I	I	I	I	I	I
Traitement déchet	16 589 €	N	N	N	F	F	N	F
Impôts et taxe	231 462 €	I	I	I	I	I	I	I
Taxes sur les véhicules société	3 169 €	N	N	N	N	D	N	D
Formation	37 110 €	N	N	N	N	N	N	N
Rémunération brut	9 604 308 €	N	N	N	N	N	F	F
Cotisation sociale	1 006 763 €	N	N	N	N	N	F	F
Médecine du travail	43 281 €	I	I	I	I	I	I	I
Chèque déjeuner	39 566 €	N	N	N	D	D	F	N
Autres charges de gestion courantes	79 548 €	I	I	I	I	I	I	I
DAP Logiciel	17 323 €	I	I	I	I	I	I	I
DAP Matériel	217 928 €	D	D	N	F	D	N	N

Document Conception GR/DG SPL EDDEN/Décembre 2020



## EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION :

### Continuité du développement de la SPL EDDEN

Depuis 5 ans, la SPL « EDDEN » tend à constituer un outil performant de mise en œuvre opérationnelle des projets, pour l'ensemble de ses actionnaires, et peut intervenir en complémentarité des dispositifs mis en œuvre par le Conseil Départemental pour l'ensemble de ses actionnaires.

Dans le cadre de la continuité opérationnelle de la SPL EDDEN, l'année 2024 devrait permettre à notre société de faire progresser les démarches d'obtention de nouveaux contrats auprès de nos actionnaires.

C'est ainsi que le Conseil Départemental nous a confié en fin d'année 2023 de nouveaux Contrats de Prestation Intégrées :

- Formation aux compétences clés en situation de travail en situation de travail ; Découverte des métiers, France Travail ;
- Développement des PMSMP (périodes de mise en situation en milieu professionnel) et insertion logement.

Par ailleurs, sur la base des discussions qui ont été engagées au cours de l'année 2023, de nouveaux Contrats de Prestation Intégrées pourraient être formalisés au cours de l'année 2024 :

Avec le Conseil Départemental dans les domaines suivants :

- Plantation de 100 000 arbres / an dans les ENS ;
- Assistance technique pour l'organisation logistique, le suivi, et le contrôle des opérations engagées dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres ;
- Production de sel en vue de sa commercialisation ;
- Entretien et embellissement des collèges.

Avec la Commune de Saint-Denis dans les domaines suivants :

- Renaturation d'espaces urbains sur Saint-Denis (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme ») ;
- Récolte et production d'espèces végétales ;
- Plantation des espaces urbains à renaturer (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme ») ;
- Entretien des espaces renaturés (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme ») ;
- Entretien des espaces verts de Diony Park ;
- Assistance pour la récolte de diaspores ;
- Entretien et embellissement du centre Jacques Tessier à la Saline les bains.

Avec la CIVIS dans les domaines suivants :

- Lutte mécanisée contre les Espèces Exotiques Envahissantes sur Terre Rouge ;
- L'installation et la gestion de filets anti macrodéchets sur des exutoires d'eaux pluviales ;
- La plantation de plants endémiques et indigènes sur le front de mer de ;
- Une prestation d'ingénierie / accompagnement technique dans la gestion des pépinières.

A compter de l'année 2024, la stratégie de développement de la SPL EDDEN repose non seulement sur la maîtrise de ses métiers, un savoir-faire que l'entreprise possède aujourd'hui, mais aussi sur la mise en œuvre de nouvelles compétences et la continuité de la spécialisation scientifique de notre entreprise.

Le développement de la SPL EDDEN passe à la fois par la stabilisation de son chiffre d'affaires annuel, mais aussi par la mise en œuvre de nouveaux produits conçus par l'entreprise sur des opérations attendues par l'ensemble des Actionnaires.

L'importance des missions confiées par le Conseil Départemental s'est fortement accrue et reste essentielle à la stabilité financière de notre société.

L'élargissement de l'horizon géographique des possibilités d'intervention de notre société par **la proposition de contrats au titre des actionnaires reste une nécessité absolue à la fois du fait de la nécessaire multiplication des sources de financement, mais aussi et surtout dans le cadre de la sécurité juridique de notre société.**

Cette évolution ouvrira les voies de la diversification et correspondra à l'entrée de notre société dans de nouveaux domaines d'activité stratégique à travers la :

- ✚ Diversification des activités ;
- ✚ Diversification des ressources.

Cette diversification présente l'avantage pour la SPL EDDEN d'acquérir et de maîtriser de nouveaux métiers en synergie avec les métiers de base, avec en plus le développement de la rentabilité, assurance d'une croissance future.

Cette logique permet :

- ❖ L'orientation vers de nouveaux produits ;
- ❖ L'ouverture de notre structure à de nouveaux réseaux d'intervention ;
- ❖ La mise en place d'une politique d'actions nouvelles permettant de bénéficier d'une synergie de développement territorial.

**Ainsi, il est impératif et nécessaire sur le plan juridique que progressivement s'installe a minima une proportionnalité entre la part de capital détenu par un actionnaire et son volume d'opérations confiées à la SPL EDDEN.**

Les démarches entreprises en vue de l'entrée des nouveaux actionnaires permettront :

- **De favoriser l'élargissement du Plan d'Affaires ;**
- **D'asseoir les marges de manœuvres financières dans la phase de développement des activités opérationnelles.**

## PERSPECTIVES

### EDDEN, UN OUTIL STRATÉGIQUE

Au cours des prochains mois, La Société Publique Locale « S.P.L. EDDEN », outil stratégique dans le domaine de la gestion de conduite d'opérations de développement durable, va continuer à affirmer sa volonté d'être une structure juridique et opérationnelle sous la forme d'une Société publique spécialisée en :

- ✦ **Ingénierie de gestion écologique des Espaces Naturels Sensibles, de Lutte Anti Vectorielle, d'Entretien et d'embellissement de Parcs et Jardins et d'Insertion par l'économie permettant la réalisation des contrats en optimisant les coûts et le respect des délais ;**
- ✦ **Gestion des Contrats de Prestations Intégrées et conduite d'opération de développement durable ;**
- ✦ **Gestion et exploitation de projets aux dimensions écologiques multiples ;**
- ✦ **Etude et mises en place d'action et d'équipements nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagements et de petit d'ouvrages paysagers ;**
- ✦ **Etudes générales ou actions liées à l'aménagement au développement durable et à la sauvegarde des milieux naturels ;**
- ✦ **Conseil et assistance aux collectivités actionnaires en matière de protection et de développement de la Biodiversité ;**
- ✦ **Accompagnement des Communes actionnaires dans la mise en place d'actions de Lutte Antivectorielle ;**
- ✦ **Mise en œuvre de Projets concernant des thématiques identifiées : (reboisement des forêt, création de pépinières Départementales, marketing de développement de la production et de vente du sel des salines ;**
- ✦ **Création d'équipements publics dédiés à l'environnement et à la requalification d'espaces naturels ou paysagers ;**

Cela s'est traduit notamment par la mise en place de deux missions de développement rattachée directement au Directeur Général et ayant vocation à avoir une intervention transversale sur l'ensemble des activités de la structure :

- 📄 Une mission de développement économique portée par un chargé de mission de développement économique (poste non effectif à ce jour),
- 📄 Une mission de développement écologique portée par un chargé de mission de développement écologique.

La SPL EDDEN fédère différentes expertises au service du territoire, avec un effectif de collaborateurs permanents de l'ordre de 150 personnes, localisé sur différents sites et un siège social situé à l'Etang-Salé les bains.

La Société a connu une forte croissance de son activité dès son démarrage, et n'a pas encore à ce jour, atteint son rythme de croisière optimal.

A ce jour, les besoins en locaux aussi bien pour des besoins de stockage d'équipements, de stockage des productions, ou encore de bureaux sont cruciaux. L'état des lieux des locaux occupés à ce jour est le suivant :

- ✓ Locaux de stockage pour l'activité au quotidien, pour les besoins logistiques et moyens généraux ;
- ✓ Bureaux pour accueillir les équipes dont le nombre est en progression pour répondre aux attentes des actionnaires ;
- ✓ Locaux de stockage pour la production et le conditionnement du sel ;
- ✓ Foncier pour développer la production de plantes endémiques et indigènes pour les actionnaires de la SPL ;
- ✓ Foncier pour le traitement des déchets végétaux issus de l'activité de la SPL EDDEN

L'activité de la SPL EDDEN alliant la préservation de la nature et de la biodiversité, d'une part, le développement local et la solidarité sociale, d'autre part, est au cœur du développement durable et des préoccupations locales, nationales, européennes et mondiales. Ainsi l'activité de la SPL EDDEN, qui a été reconnue par la Fédération des Entreprises Publiques Locales, à travers « le trophée national des EPL 2021 » mettant en valeur l'inventivité et la créativité, est amenée à être pérennisée dans le temps.

Les axes stratégiques de la SPL EDDEN s'inscrivent pleinement dans le cadre de la stratégie européenne et nationale en matière de biodiversité et en faveur de la forêt. Aussi, et au regard de ce contexte, la raison d'être de la SPL EDDEN sur le long terme n'aurait pas lieu d'être remise en cause, elle devrait même, dans le temps, se voir renforcée.

**A ce titre, une stratégie immobilière sur le moyen / long terme pour la SPL EDDEN semble légitime et justifiée, confortée par les charges de loyers annuels qui seront amenées à croître à court terme.**

Ainsi, il a été engagé une réflexion sur le principe d'acquisition de foncier et de construction de locaux dédiés à la SPL EDDEN, notamment pour son siège social. Dans ce cadre, Le Conseil d'Administration réuni le 13 décembre 2022, a été informé de l'état des lieux des besoins en locaux de la SPL EDDEN pour son activité, et a approuvé la constitution des éléments d'aide à la décision à l'Actionnaire, à travers l'engagement d'une réflexion sur l'évaluation des besoins à court, moyen et long terme, la recherche de foncier et d'immobilier en lien avec ces besoins, et l'élaboration d'une proposition de stratégie immobilière.

Pour rappel, depuis sa création en mars 2019, la SPL EDDEN a connu une forte croissance de son activité dès son démarrage, et n'a pas encore à ce jour, atteint son rythme de croisière optimal.

A ce jour, les besoins en locaux aussi bien pour des besoins de stockage d'équipements, de stockage des productions, ou encore de bureaux sont cruciaux.

En tenant compte des effectifs actuels, et des besoins à court et moyens termes, les besoins de locaux pour le siège de la SPL EDDEN, et pour l'activité LAV Sud et Ouest, ont été évalués à environ **1000 m<sup>2</sup>** de surface de plancher, auxquels s'ajoutent environ 70 places de stationnement.

L'activité de la SPL EDDEN, alliant la préservation de la nature et de la biodiversité, d'une part, le développement local et la solidarité sociale, d'autre part, est au cœur du développement durable et des préoccupations locales, nationales, européennes et mondiales.



Ainsi l'activité de la SPL EDDEN, qui a été reconnue par la Fédération des Entreprises Publiques Locales, à travers le trophée mettant en valeur l'inventivité et la créativité, est amenée à être pérennisée dans le temps.

Les axes stratégiques de la SPL EDDEN s'inscrivent pleinement dans le cadre de la stratégie européenne et nationale en matière de biodiversité et en faveur de la forêt.

Aussi, et au regard de ce contexte, la raison d'être de la SPL EDDEN sur le long terme n'aurait pas lieu d'être remise en cause, elle devrait même, dans le temps, se voir renforcée.

C'est à ce titre, qu'une vision sur le moyen / long terme pour la SPL EDDEN semble légitime et justifié.

Les charges de loyers annuels étant amenées à croître, l'hypothèse d'achat ou de construction de locaux propres à la SPL EDDEN mérite d'être posée et examinée.

Aussi, sur la base des besoins évalués à 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, et de 70 places de stationnement, une première recherche de locaux à louer, à vendre, ou de foncier à aménager a été effectuée. Cette première recherche a abouti aux scénarios suivants :

- Scénario 1 : location de locaux répondant aux besoins ;
- Scénario 2 : achat de locaux ;
- Scénario 3 : construction de locaux.

L'analyse comparative de ces 3 scénarios a été présentée au Conseil d'Administration qui a opté pour la construction de locaux.

Au regard des éléments ci-dessus exposés, la SPL EDDEN ne pourra s'engager sur cette démarche de long terme, sans l'engagement fort et formel de l'actionnaire majoritaire.

Suivant les orientations du Conseil d'Administration, un courrier de présentation de la démarche à été transmis à la collectivité actionnaire majoritaire et une présentation de celle-ci a été faite au Président du Conseil Départemental, par le Directeur Général, en date du mardi 13 février 2024

Dans le prolongement de la loi Pacte votée en 2019, la SPL EDDEN a entamé au cours de l'année 2021 le chantier de réflexion autour de sa raison d'être. Il s'agit d'une raison d'être qui se veut consensuelle et fédératrice. En effet, « avec nos compétences et nos services, nous accompagnons le développement de la protection de la nature, le développement d'une démarche d'insertion positive, la mise en œuvre d'une stratégie de lutte anti vectorielle et contribuons au développement de l'excellence scientifique et écologique pour la préservation de la biodiversité sur notre île ».

## LA RÉUNION PAR NATURE, NOTRE RAISON D'ÊTRE

Dans ce cadre, nous avons souhaité parler à toutes les parties prenantes de notre entreprise et de les embarquer dans notre projet en soulignant notre ancrage multiculturel et multi-activités au service du Développement Durable. Cette raison d'être cherche l'adhésion du plus grand nombre et est formulée en des termes qui permettra une compréhension « grand public » dans le cadre des défis contemporains que nous voulons relever grâce à nos ressources et à nos compétences afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Notre raison d'être met en lien nos métiers avec une dynamiques de progrès social et environnemental, connectée à un portefeuille de ressources et de compétences qui distinguent la SPL EDDEN des autres acteurs de son secteur d'activité.

Aussi, la raison d'être de la SPL EDDEN, nous connecte à un défi Sociétal. Elle est la marque d'une ambition et verbalise l'intention de nous faire pivoter vers un ensemble de solutions susceptibles de répondre à des besoins



sociétaux qui percutent les fondements de nos activités. Grâce à la volonté de nos actionnaires, la compétence de nos collaborateurs, à notre démarche responsable et pluriculturelle, à notre ancrage dans les territoires et à notre capacité d'adaptation, nous avons pour ambition d'être le leader de la préservation de la biodiversité et un acteur reconnu de progrès social pour notre île. La raison d'être de la SPL EDDEN est tendue vers un objectif sociétal dont l'importance est capitale : **le Développement Durable au service de notre territoire.**

Il s'agit ainsi de créer, à travers un discours, **une communauté d'acteurs, prête à s'embarquer dans un projet économique et sociétal.**

**De plus, la raison d'être questionne les expertises et les savoir-faire.** Elle doit, d'une manière ou une autre, être reliée aux compétences et au savoir-faire de la SPL EDDEN. Elle doit souligner la nécessité de leur évolution pour s'adapter aux transformations repérées dans l'environnement. La raison d'être n'est pas qu'un discours qui change les mentalités et les croyances. Elle véhicule un questionnement sur les pratiques, les technologies et les compétences de l'entreprise.

La prise en compte de ces trois enjeux permet de stabiliser une première définition que chacun pourra contester et enrichir. La raison d'être combine trois dimensions :

- ❖ Elle est une représentation consistante et cohérente de ce que veut faire la SPL EDDEN ;
- ❖ Elle exprime une volonté d'apporter des solutions concrètes aux défis sociétaux qui remettent en cause les fondements de notre activité économique ;
- ❖ Elle implique l'ensemble de l'écosystème et induit un questionnement sur le cœur de métier de l'entreprise et son portefeuille de ressources et de compétences.

S'engager dans la recherche de l'efficace crée donc durablement les conditions d'une trajectoire innovante, positive sur les plans sociaux et environnementaux.

L'évolution des mentalités concernant la biodiversité et l'environnement, les changements de la réglementation et la volonté d'offrir des espaces naturels et verts de qualité, invite la SPL EDDEN à réfléchir à de nouveaux modes de gestion, dite différenciée ou raisonnée. L'objectif est de rationaliser les interventions et de mettre en place une gestion durable et économe dans le cadre des missions confiées par les actionnaires.

C'est donc une réflexion globale qui s'est engagée pour démontrer la sensibilité et l'engagement de la SPL EDDEN en faveur des enjeux environnementaux actuels.

#### **INNOVATION, ÉLÉMENT CLÉ DE LA CULTURE INTERNE**

Se doter, en interne, d'une culture de l'innovation, c'est définir un système de valeurs, qui va servir de base pour asseoir les orientations stratégiques, guider la prise de décisions à chaque étape et permettre la croissance de l'entreprise sur le long terme.

Cependant, créer un socle de valeurs ne suffit pas. Encore faut-il que les décisions prises soient constamment alignées avec lui. Cette cohérence autour d'un message commun est essentielle.

#### **L'HUMAIN AU CŒUR DE NOTRE ACTION**

Le deuxième levier qui permet de renforcer cette culture de l'innovation à tous les niveaux est d'être davantage à l'écoute des attentes de l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème et en particulier de nos actionnaires.

Dans ce contexte, accroître la proximité avec les actionnaires permet de mieux comprendre ses besoins, de réagir plus rapidement aux évolutions de ses attentes et de proposer des innovations qui seront parfaitement en phase avec celles-ci.

Mais cela nécessite de prendre en compte plusieurs éléments clés. Le premier d'entre eux est la diversité des talents, aussi bien en termes de scolarité, d'origine sociale, de genre, d'âge, car elle est devenue un puissant vecteur d'innovation.

Pour répondre à cette volonté, dans un contexte d'accélération technologique et de mutation sociale, la formation des agents doit être permanente et considérée comme clé de développement pour la performance globale de la SPL EDDEN.

En définitive, il n'y a pas d'innovation possible sans le terreau de base que constitue la culture interne de l'entreprise. Et l'élément central de cette culture n'est autre que le facteur humain qui permet à l'entreprise de s'adapter en permanence aux modifications de son environnement.

## LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE, ENJEU DE PERFORMANCE GLOBAL

La SPL EDDEN doit s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale afin de faire preuve d'une plus grande résilience et de délivrer une performance supérieure à celle d'aujourd'hui, tout en se situant dans le sens de son objet statutaire : le Développement Durable.

Cette démarche permettra d'attirer de nouvelles compétences, de fidéliser les équipes en place et de continuer à convaincre les actionnaires de faire appel à nos services.

Afin de réussir cette démarche tout doit être mis en œuvre pour que l'on puisse s'approprier ce sujet.

Il s'agit donc bien de concilier sens et performance, penser que le changement ne peut être envisagé sans une remise en cause globale et progressive, n'est évidemment pas réaliste.

En effet, l'engagement sociale est synonyme de nouvelles contraintes venant s'ajouter à celles déjà existantes dans un contexte rendu exceptionnellement complexe avec la crise du Covid-19.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en œuvre dans un premier temps des actions simples, une dynamique positive et irréversible pouvant déboucher sur une transformation réellement systémique de la SPL EDDEN, et donc de contribuer à changer positivement notre action sur nos territoires.

Ce qui se joue relève avant toute chose de notre prise de conscience de la nécessité d'engager notre entreprise dans cette voie.

Si rien n'est possible sans cette prise de conscience initiale, il ne s'agit pas pour autant d'une garantie de réussite. Le message doit être relayé par des actions concrètes visibles par l'ensemble de l'organisation, c'est l'authenticité de la démarche qui fera la réussite de notre RSE à la SPL EDDEN.

Le but n'est de faire évoluer rapidement tel ou tel indicateur environnemental ou social, mais bien de mettre en place des actions concrètes proche du quotidien des salariés, et ce en plus des initiatives pour améliorer notre bilan carbone et parfaire la démarche RSE.

Au-delà de la prise de conscience de l'ensemble de notre écosystème de gouvernance, le point de départ de toute transition réussie consiste en un alignement fort de la direction générale, de sa gouvernance, de l'ensemble des actionnaires et d'une volonté d'intégration d'initiatives à impact plus positif au sein de nos activités.

Le deuxième élément fondateur est l'alignement de l'ensemble de la société, des équipes et des agents autour de nos valeurs et de notre raison d'être : « **La Réunion par Nature** ». Bien formulée, bien ancrée, en associant le plus largement possible les collaborateurs, la raison d'être doit devenir l'élément fédérateur et l'étoile discrète de l'entreprise qui va guider nos équipes dans toutes leurs initiatives.

**Notre Responsabilité Sociale et Environnementale devra ainsi être l'affaire de tous et sera déclinée progressivement en 2024 et 2025.**

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SPL EDDEN

Les orientations et la planification stratégiques désignent l'élaboration, le développement de plusieurs programmes et actions de la part de la SPL EDDEN, dans le but d'atteindre des objectifs fixés sur plusieurs années. Elles consistent à essayer de prévoir l'avenir, à définir les grandes orientations et les principaux objectifs qui devraient être atteints pour réussir si possible au mieux et de manière optimale le développement de la structure dans l'avenir. Elles impliquent de prendre du recul par rapport aux opérations quotidiennes.

L'essence même de notre positionnement stratégique à l'échelle de nos actionnaires consiste à mener des activités différentes de celles des autres SPL de notre territoire et des autres acteurs de notre champ d'intervention : le Développement Durable et la Régénération Ecologique.

La quête de productivité, de qualité et d'efficacité opérationnelle doivent être des éléments constitutifs de la performance de notre Société. Pour ce faire, la SPL EDDEN doit continuer à apporter une plus grande valeur à l'ensemble de ses actionnaires. Dans ce cadre, des positionnements et activités différentes nécessitent des configurations d'interventions différentes, des équipements et matériels différents, des compétences et des méthodes de management différents. Ainsi, la multi-affectation des missions statutaires de la SPL EDDEN et aujourd'hui leurs traductions opérationnelles nécessitent des arbitrages qui en termes simples revient à pouvoir transférer des ressources d'une activité à l'autre.

Les choix de positionnement stratégique et des objectifs statutaires de la SPL EDDEN déterminent non seulement les activités individuelles et collectives mais aussi et surtout comment les activités sont reliées les unes aux autres. Adapter l'organisation de la SPL EDDEN pour la réalisation des orientations stratégiques doit se faire dans un cadre intégré et de la véritable adéquation entre les différentes missions statutaires de la SPL EDDEN. Le défi consiste à décliner le noyau unique et central de notre stratégie et à aligner les missions de la SPL EDDEN en fonction.

Les orientations stratégiques de EDDEN doivent renforcer l'adéquation des missions et mieux communiquer la stratégie aux actionnaires dans une mission d'ensemble et une perspective à moyen long terme.

La stratégie et la culture font partie des deux principaux leviers permettant d'assurer la viabilité et l'efficacité de la SPL EDDEN. La stratégie fournit une logique formelle pour définir les objectifs de l'entreprise et donne un cadre aux salariés pour les atteindre. La culture exprime les objectifs par le biais de valeurs et de convictions, et oriente l'activité par le biais d'hypothèses et de règles de groupe communes.

La stratégie apporte clarté et cohérence à des fins d'action collective et de prise de décision. Elle doit intégrer également des éléments d'adaptation permettant d'examiner et d'analyser l'environnement externe et de pressentir à quel moment des changements sont requis pour assurer la continuité et la croissance. La culture, en

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



revanche, est un levier plus difficile à cerner, car elle s'inscrit en grande partie dans des comportements, des mentalités et des habitudes sociales tacites.

La culture est l'ordre social tacite d'une organisation : elle façonne les attitudes et les comportements de manières variées et durables. Quand elle s'accorde avec les valeurs, les motivations et les besoins personnels, la culture peut libérer des quantités considérables d'énergie en vue d'atteindre une finalité commune et de stimuler la capacité de l'organisation à prospérer.

La culture peut aussi évoluer de manière souple et autonome en réponse à l'évolution des opportunités et des demandes. Alors que la stratégie est définie par le comité de direction, la culture peut combiner de manière fluide les objectifs des cadres dirigeants avec les connaissances et les expériences des employés de première ligne.

L'action de la SPL EDDEN se nourrit d'une expertise scientifique et de terrain combinant connaissance théorique et savoir-faire pratique. EDDEN, c'est le regroupement de compétences d'excellence, avec des collaborateurs engagés au service du territoire et de ses habitants. C'est également la capacité d'innover en développant des outils fondés sur l'Intelligence Artificielle et une approche basée sur l'open data.

Au cœur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, la SPL EDDEN est le nouvel outil du territoire qui œuvre au service du patrimoine naturel Réunionnais. Elle incarne une ambition du développement durable de La Réunion en alliant inclusion sociale, préservation de l'environnement et développement économique.

La Nature Réunionnaise est une richesse unique reconnue mondialement par le label UNESCO. Mais ce patrimoine qui fait notre force, notre identité et façonne notre culture est de plus en plus menacé. Notre île est également soumise à l'impact des crises économiques, sociales, sanitaires et environnementales qui fragilisent notre « Vivre Ensemble ».

Pour répondre à ces enjeux, la SPL EDDEN promeut un écosystème durable et exemplaire bâti sur la « Nature Réunionnaise ». Forte des compétences uniques de ses équipes et de leurs mobilisations sur l'ensemble du territoire, la SPL EDDEN se veut être un outil performant et innovant au service des actionnaires et de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Réunionnais.

A travers ses missions de valorisation & de préservation des espaces naturels sensibles, d'embellissement & d'entretien des parcs et jardins, de lutte anti-vectorielle et d'insertion sociale & professionnelle, la SPL EDDEN est un acteur engagé pour La Réunion de demain. Il s'agit de bâtir un développement responsable, respectueux de l'environnement et qui profite à tous les Réunionnais, décliné par l'objectif fondamental :

*« La SPL EDDEN, pour La Réunion, par Nature. »*

Avec nos compétences et nos services, nous accompagnons le développement de la protection de la nature, le développement d'une démarche d'insertion positive, la mise en œuvre d'une stratégie de lutte anti vectorielle et contribuons au développement de l'excellence scientifique et écologique pour la préservation de la biodiversité sur notre île. Dans notre démarche, nous voulons permettre à nos bénéficiaires et à nos collaborateurs, et plus généralement à un plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement en toute confiance dans l'espace informationnel autour du développement durable.

Dans ce cadre, Il y a une volonté de parler à toutes les parties prenantes de l'entreprise et de les embarquer dans notre projet sociétal et économique en soulignant notre ancrage multiculturel et multi-activités. Cette raison d'être cherche l'adhésion du plus grand nombre et est formulée en des termes qui permettent une compréhension « grand public » dans le cadre des défis que nous voulons relever grâce à nos ressources et à nos compétences afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable.

Notre raison d'être met en lien nos valeurs, nos compétences et nos métiers avec une dynamique de progrès social et environnemental, connectée à un portefeuille de ressources et de compétences qui distinguent la SPL EDDEN des autres acteurs de son secteur d'activité.

La raison d'être de la SPL EDDEN est ainsi tendue vers un objectif sociétal dont l'importance est capitale : Le Développement Durable du Territoire. Cet objectif nécessite de développer des capacités d'adaptation en s'appuyant sur des compétences internes et un ensemble de solutions qui restent à mettre en œuvre. La raison d'être est ici un défi à relever et une mise en mouvement de l'entreprise, qui rappelle la nécessité de se transformer.

Les premières orientations et la planification stratégique donnent le sens et la direction vers laquelle la SPL EDDEN tend à évoluer au cours des sept prochaines années.

**Dans ce cadre, le Conseil d'Administration et la Direction Générale, ont définis lors du Conseil d'Administration du 31/08/2022. Les axes de développement vers lesquels la SPL EDDEN veut concentrer ses efforts au cours des sept prochaines années, à savoir :**

**Axe 1 : Stabiliser l'organisation opérationnelle et financière de la SPL EDDEN pour un partage de valeur ajouté**

**Axe 2 : Favoriser l'innovation, l'Intelligence Artificielle et le développement digital**

**Axe 3 : Développer une politique innovante de progrès social au profit de l'ensemble des acteurs de notre société**

**Axe 4 : Tendre vers un véritable Centre d'Ingénierie Ecologique et de Développement Durable**

**Axe 5 : Créer les conditions de la mise en place d'un centre de développement des compétences**

**Axe 6 : Créer une démarche de Développement Durable et de Responsabilité Sociale et Environnementale de notre société**

**Axe 7 : Assurer la promotion et le développement d'un écosystème social et environnemental autour de la Lutte Antivectorielle**

**Axe 8 : Préserver et valoriser la nature réunionnaise et sa biodiversité unique**

**Axe 9 : Développer une démarche de traitement différencié des déchets et d'expansion d'une économie circulaire verte**

## EDDEN HORIZON 2030

Au-delà du Développement Durable, la SPL EDDEN devrait tendre à long terme à devenir une entreprise régénératrice et participer à la métamorphose écologique de notre territoire réunionnais.

En effet, au cours des six prochaines années, la SPL EDDEN devra certainement être à même de modifier et de développer son modèle économique en s'inspirant de la nature. Elle devra participer encore plus au renforcement de la lutte contre le changement climatique tout en consolidant ses performances et son image.

En engageant une démarche d'achats de matériels et de véhicules propres, en adoptant une stratégie d'économie circulaire pour réutiliser et recycler les déchets et les ressources, la SPL EDDEN pourrait faire baisser ses émissions de gaz à effet de serre et dégager de nouvelles potentialités économiques.

Le changement climatique s'aggrave et les ressources se raréfient beaucoup plus rapidement que ce qui est prévu. Ainsi, le Jour du dépassement de la Terre (il s'agit du moment de l'année où la consommation des ressources

naturelles de l'humanité dépasse la capacité de régénération de la planète) ne cesse d'avancer, d'année en année pour se situer en 2023 au niveau mondial à la date du 02 aout et sur notre territoire national au 5 mai.

L'avenir de notre île demande et nécessite que nous allions bien au-delà de la durabilité au profit de nos territoires. Aussi, la SPL EDDEN devra à l'horizon 2030 être en capacité de devenir une entreprise « régénératrice » après le cheminement de la durabilité.

Aussi, seulement dans ce cadre-là, la SPL EDDEN entreprise régénératrice pourra obtenir au-delà des performances financières, un impact supérieur à ceux qui seraient axés uniquement sur la durabilité.

Il n'y a pas de justification économique à la pauvreté endémique ou au changement climatique incontrôlé. En revanche, il y a une immense opportunité économique, si nous la saisissons, à mobiliser le capital financier, humain et innovant pour créer le monde que nous souhaitons. Nous sommes redevables vis à vis de nos générations futures de laisser notre île en meilleur état que nous l'avons trouvée et connue.



## VIII. BILAN DE L'ACTIVITE DU SERVICE MARCHES ET PROCESSUS INTERNES

### Une contractualisation désormais à 100 % effectuée en interne

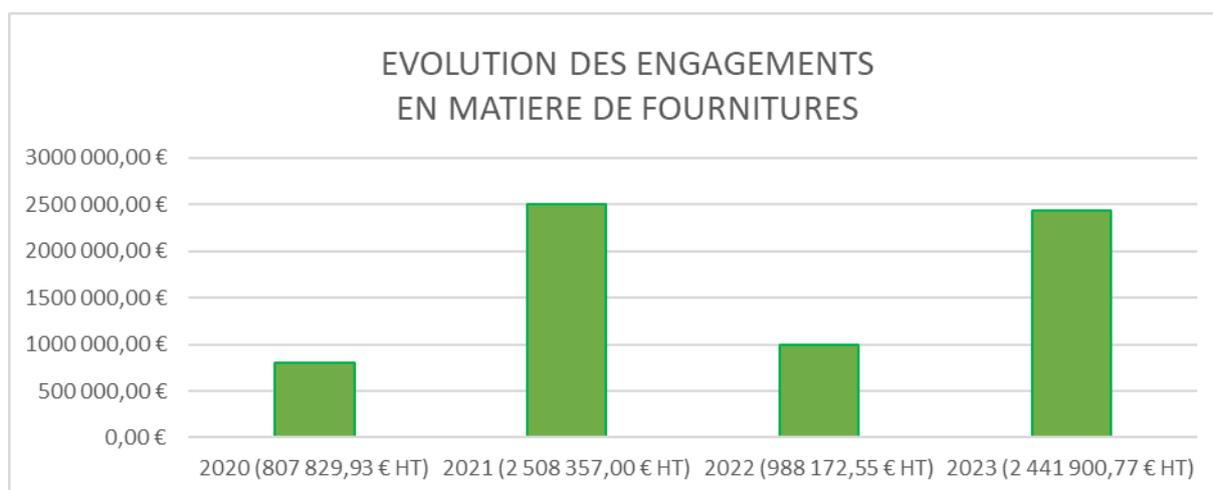
L'année 2022 a été marquée par la fin de l'adhésion d'EDDEN à la centrale d'achat CADI<sup>3</sup>.

Désormais, l'ensemble des dépenses de la structure sont gérées en interne.

En 2023, la SPL a connu un regain d'activités avec une hausse de ses engagements<sup>4</sup> en matière de marchés publics.

Etat des engagements issus des marchés publics <sup>5</sup>	2020	2021	2022	2023
Via la centrale d'achat CADI	215 413,28 € HT	5 738,42 € HT		
En propre	1 683 187,15 € HT	4 879 092,32 € HT	1 546 248.42 € HT	4 787 973.62 € HT
<b>TOTAL ENGAGEMENT</b>	<b>1 898 600,43 € HT</b>	<b>4 884 830,74 € HT</b>	<b>1 546 248.42 € HT</b>	<b>4 787 973.62 € HT</b>
	-	↗	↘	↗

Les graphiques ci-dessous matérialisent la reprise d'activités constatée en 2023, par nature de dépenses :

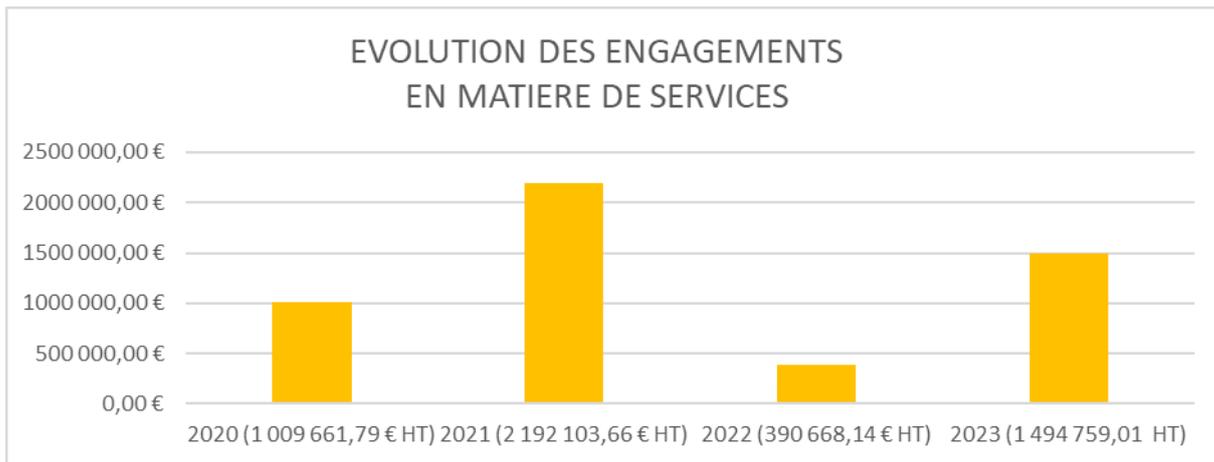


Graphique n°1 : Evolution des engagements en fournitures depuis 2020

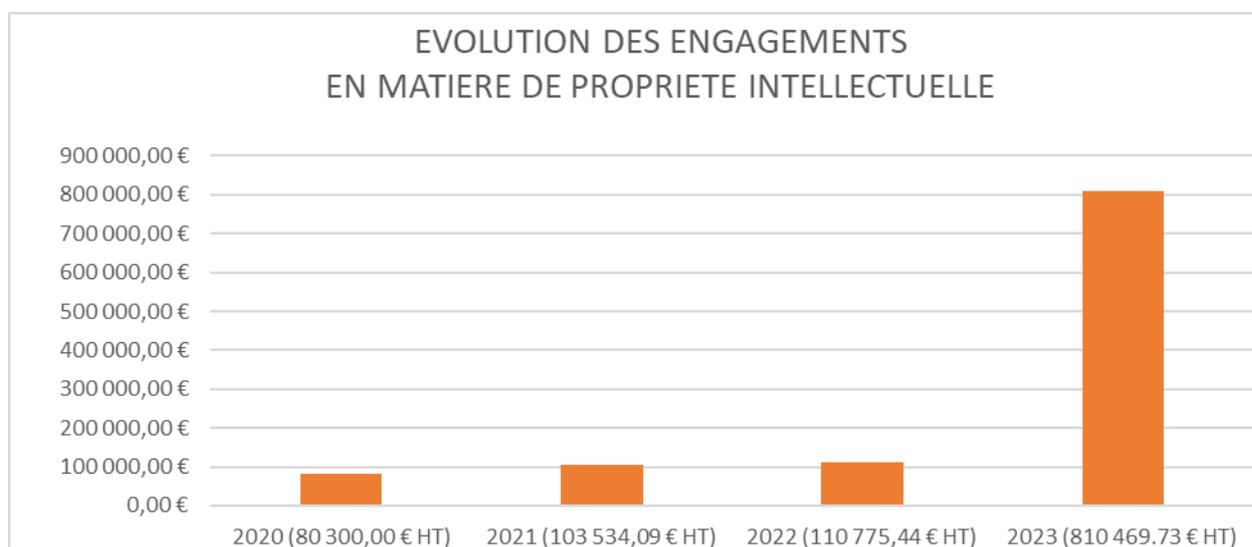
<sup>3</sup> Les centrales d'achat sont régies par les dispositions des articles L 2 113-2 à L 2 113-4 du Code de la Commande Publique. Une centrale d'achat étant un acheteur qui exerce, de façon permanente, au bénéfice de ses adhérents, une activité d'achat centralisée notamment pour l'acquisition de fournitures ou de services. Un acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

<sup>4</sup> Par « engagement », il convient de comprendre la notion de « nouveaux marchés notifiés », hors bons de commande émis sur les marchés déjà notifiés et quelques dépenses subsidiaires qui n'auraient pas été centralisées au niveau du service marché.

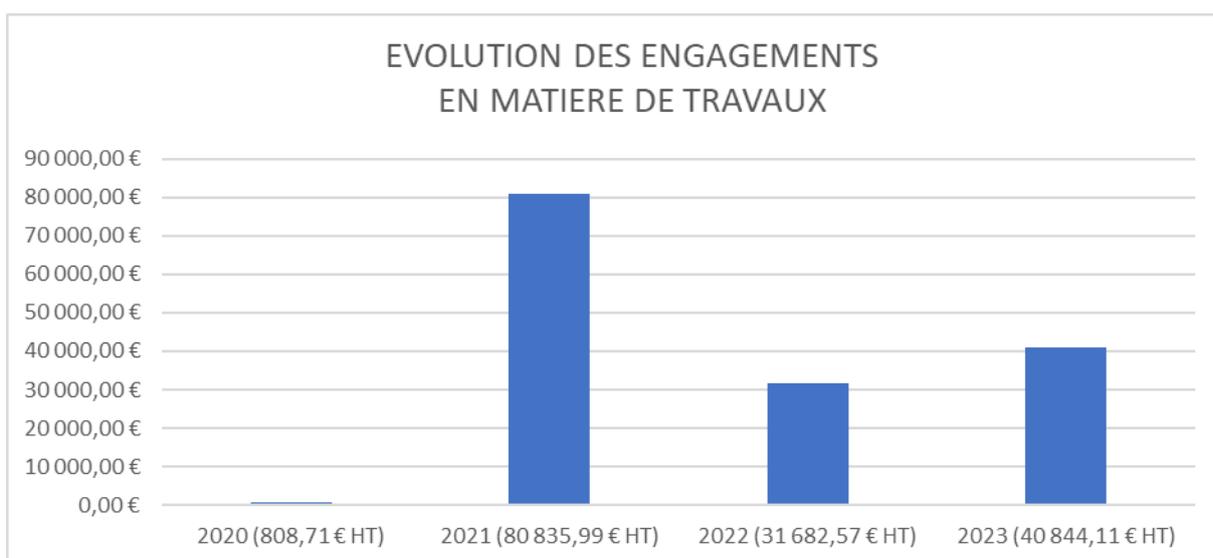
<sup>5</sup> Montants reconductions comprises pour les marchés pluriannuelles à bons de commande



Graphique n°2 : Evolution des engagements en services depuis 2020



Graphique n°3 : Evolution des engagements en propriété intellectuelle depuis 2020

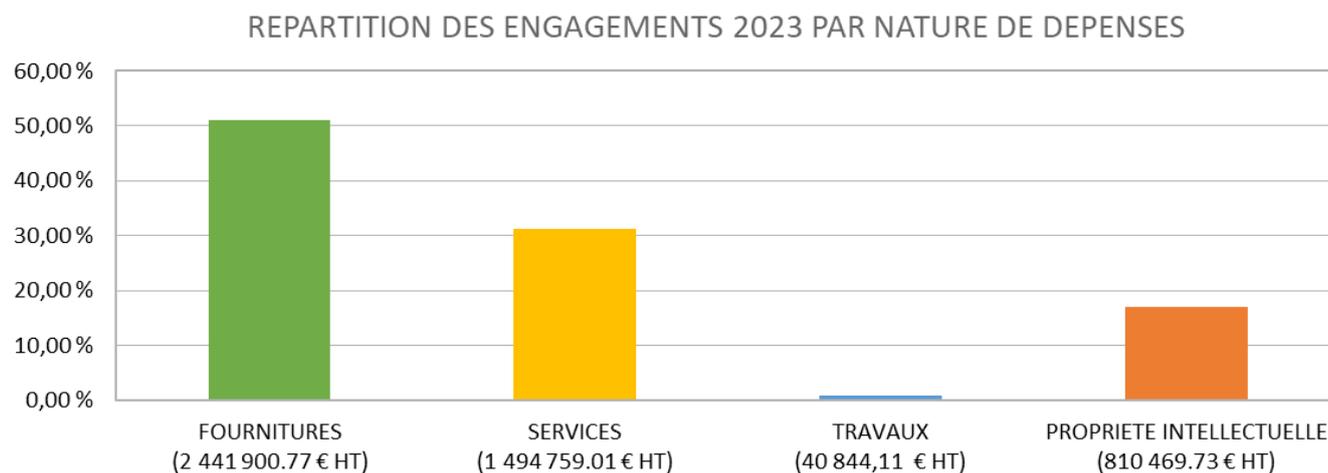


Graphique n°4 : Evolution des engagements en travaux depuis 2020

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Comme annoncé, l'année 2023, a en effet été marquée par la relance des premiers marchés notifiés arrivés à échéance, mais également par la poursuite du cadrage des dépenses de la structure au regard du cumul des consommations enregistrées.

La répartition des engagements par nature de dépenses confirme cependant et à l'instar des années précédentes, la prédominance des achats en fournitures et services :



Graphique n°5 : Répartition des engagements 2023 par nature de dépenses

### Quelques travaux réalisés avec le nécessaire déménagement des équipes de la Lutte Anti vectorielle NORD/EST

En 2023, on note un maintien à un niveau assez faible des engagements réalisés en matière de travaux (cf *diagramme n°4 précédent*), avec comme principales dépenses, les travaux associés au déménagement de l'administration et l'accueil de la Direction de la Lutte Anti Vectorielle (*médiateurs, responsable technique et contrôleur, chefs d'équipe, assistante socio-professionnel*) initialement basés sur Saint Denis, vers un nouveau local situé à Sainte Marie (montant des travaux cumulés : **23 530.61 € HT**).

Les autres travaux ayant porté subsidiairement sur :

- la pose de faux plafonds acoustiques dans la salle de réunion du siège de la SPL (montant des travaux : **6 820.00 € HT**)
- la construction d'un sanitaire écologique à la Pépinière de Sans Souci (montant des travaux : **10 333.50 € HT**).

### Un cadrage important des dépenses réalisées en matière d'expertise comptable et de gestion sociale

En 2023, les engagements comptabilisés dans le domaine de la propriété intellectuelle ont connu une nette augmentation avec un passage de **110 775.44 € HT** à **810 469.73 € HT** (cf *diagramme n°3 précédent*), due principalement au cadrage des dépenses qui a été réalisé en matière d'expertise comptable et de gestion sociale.

Notifié pour un montant total maximum de **681 320 € HT** allant des exercices comptables 2024 à 2027, ce marché a en effet représenté près de **84 %** du total engagé en matière de propriété intellectuelle.

Le tableau ci-dessous détaille les coûts associés à ce marché :

Détail de la mission	Titulaire	Engagements HT
Mission principale de présentation des comptes annuels qui comprend l'établissement d'une situation mensuelle intermédiaire et l'assistance, l'accompagnement, la finalisation et le suivi de la comptabilité analytique interne intrinsèquement liée		Montant global et forfaitaire de 103 320.00 € HT
Commercialisation des droits d'accès au logiciel SILAE concernant la reconnaissance d'espèces végétales		Maximum de 180 000.00 € HT
Mission « accessoire » de gestion sociale ( <i>gestion de la paie et des déclarations associées</i> )		Maximum de 280 000.00 € HT
Mission « accessoire » d'assistance ponctuelle en matière comptable, fiscale, sociale, juridique, budgétaire ou financière		Maximum de 48 000.00 € HT
Frais de déplacement associés		Maximum de 70 000 € HT

### La formation professionnelle parmi les objectifs de cadrage différés

En matière de propriété intellectuelle, d'autres dépenses comme celles relatives à la formation professionnelle sont à souligner. En 2023, le besoin en formation professionnelle s'est en effet confirmé avec une consommation à hauteur de **28 820.01 € HT**.

Le montage du marché relatif à ces dépenses demeure cependant un point à finaliser en 2024, compte tenu des difficultés associées au recensement des besoins et à la tenue des entretiens professionnels préalables.

### Une expertise extérieure qui reste sollicitée dans des domaines pointus

En 2023, et toujours dans le domaine de la propriété intellectuelle, deux nouvelles missions sont venues complétées, les demandes d'appuis extérieurs déjà contractualisées en 2022 avec :

- D'une part, le souhait de passer à de nouvelles modalités financières contractuelles reposant sur la vente de prestations de service et, de formaliser le plan d'affaires de la société sur 5 ans intégrant ces évolutions (*voir en ce sens la dépense engagée auprès du groupement **GRANT THORNTON / FIDAL**, sous-traitant **SEMAPHORES**, pour un montant global et forfaitaire de **49 146,72 € HT***).
- D'autre part, le souhait de tester le dispositif de *BeeOmonitoring* à travers l'analyse du pollen collecté par les abeilles, sur deux Espaces Naturels Sensibles de la SPL, dans le but de recueillir des données quantitatives et qualitatives sur le type d'espèces végétales présentes, et leur impact sur l'écosystème (*voir en ce sens, la dépense engagée auprès de la société **BEEODIVERSITY** pour un montant global et forfaitaire de **29 853.00 € HT***).

### Des marchés à relancer

L'année 2023 a été caractérisée par l'arrivée à échéance des premiers marchés de la SPL et dont la relance s'est avérée nécessaire à la poursuite des activités. Ont été en ce sens concernés les marchés suivants :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### Listage des marchés relancés et notifiés en 2023

Titres restaurant	Sans minimum annuel Maximum annuel de 120 000 € HT Marché 1 an renouvelable 3 fois
Téléphonie mobile	Sans minimum Maximum de 260 000 € HT Marché 4 ans ferme
Matériels informatiques	Sans minimum annuel Maximum annuel de 30 000 € HT Marché 1 an renouvelable 1 fois
Accessoires, périphériques et composants informatiques	Sans minimum annuel Maximum de 25 000 € HT Marché 1 an renouvelable 1 fois
Entretien courant et réparation de véhicules	Sans minimum annuel Maximum de 30 000 € HT Marché 1 an renouvelable 3 fois
Accès internet et prestation associée d'interconnexion des sites	Sans minimum Maximum de 200 000 € HT Marché 4 ans ferme

#### Un marché d'articles de jardinerie/pépinière pris de cours

La nécessité de dénoncer de manière anticipée le marché d'acquisition d'articles de jardinerie/pépinière suite à la notification du CPI pépinières, a constitué un imprévu en termes de gestion qu'il a fallu prendre en considération en 2023.

La relance de ce marché a eu lieu le **14/04/2023** pour une notification au **24/07/2023** avec un passage à un maximum de **450 000 € HT** par an, là où sur la dernière année d'exécution, la consommation s'élevait à **264 997,51 € HT**.

#### Des objectifs 2023 atteints

Par rapport aux perspectives 2023 énoncées lors du dernier bilan, le recensement des besoins a été finalisé concernant la partie matériaux de construction (sable, gravier, scorie, ciment, béton, ciment, bois, fer), avec à ce jour, un dossier en cours d'attribution.

De même s'agissant des besoins en articles de peinture, dont le dossier en cours de notification.

Le marché de fourniture de terre végétale a par ailleurs été notifié et la SPL dispose à présent d'un marché pluriannuel de transport aérien et d'articles de quincaillerie.

#### De nouveaux besoins qui ont fait leur apparition

Face aux problématiques terrain de stockage de matériels, un marché d'achat de conteneurs non aménagés de 10, 20 et 40 pieds a dû être lancé pour une dépense prévisionnelle maximale à hauteur de **94 050 € HT** couvrant les besoins en la matière sur les quatre prochaines années.

Par ailleurs et pour la première fois, la SPL a eu recours à des prestations d'hélicoptère de citernes et de plants contractualisées pour un montant total de **12 829.50 € HT**.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Page 89 sur 157

Le nouveau Contrat de Prestations Intégrées lié au développement des compétences de base en situation de travail et apprendre à se débrouiller, a lui aussi été source de nouvelles dépenses avec la contractualisation d'une mission d'assistance dans la conception et mise en place d'un dispositif d'open badge au bénéfice des salariés en parcours insertion (montant associé : **5 400.00 € HT**), l'abonnement à la plateforme d'organisation et de suivi des actions de formation **DIGIFORMA EQUIPE** (montant associé sur un an : **1 799.00 € HT**), l'abonnement à la plateforme de construction et de suivi des parcours de formation **GERIP COMPETENCES** (montant associé sur un an : **4 608.00 € HT**) et l'abonnement à la plateforme **OPEN BADGE FACTORY** (montant associé sur un an : **1 280.00 € HT**).

La gestion des déchets et le respect de la réglementation environnementale ont également été à l'origine de postes en dépenses en 2023 avec :

- La collecte et le traitement des déchets de bureau pour un montant maximum de **13 669.40 € HT** sur trois ans.
- La collecte et traitement des déchets dangereux pour un montant maximum de **4 172.00 € HT** sur un an.
- L'abonnement à une solution de bilan carbone en ligne pour un montant de **3 900.00 € HT** par an.

### L'acquisition de nouveaux logiciels internes

En 2023, la SPL s'est dotée de deux nouveaux logiciels :

- Un logiciel de gestion des pépinières, **ISAFACT**, afin de se conformer à ses obligations contractuelles issues du Contrat de Prestations Intégrées pour la récolte, la production d'essences endémiques et indigènes dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres.

Ce logiciel permet le suivi du stock à chaque étape de développement des plantes (Montant associé : **12 814.64 € HT**).

- Un logiciel de gestion de projets, **SuitePro-G**, afin d'optimiser, de gérer et de coordonner le temps passés par les collaborateurs sur les différents projets (Montant associé : **22 000.00 € HT**).

### Bilan et perspectives 2024

L'année 2023 a permis la poursuite du cadrage des dépenses de la structure malgré les relances de marchés qu'il a fallu gérer.

L'année 2024 sera consacrée à la finalisation de ce cadrage avec notamment le lancement d'un marché de formation professionnelle.

Des marchés seront encore à relancer au regard des échéances à venir (*fournitures de bureau, papier impression, flocage des véhicules, vidéosurveillance, géolocalisation, commissariat aux comptes..*) ou à dénoncer au regard des difficultés d'exécution constatées (*marché de location longue durée de véhicules*).

Le besoin en matériels de jardinage à batterie se précisant, la finalisation de ce dossier fera partie des priorités de l'année 2024.

Des marchés infructueux seront à finaliser avec notamment le marché relatif au remplacement et réparation de pneumatiques.

La poursuite du déménagement vers le local de Sainte Marie, avec le basculement du service Logistique et Moyens Généraux marquera le plan de charge de l'année 2024.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Page 90 sur 157

Nous tenterons enfin de dénoncer certains marchés lancés sous l'ancienne réglementation qui prévoyait la possibilité de lancer des marchés sans montant maximum, pour les relancer en bonne et due forme et de revoir dans le même temps, les allotissements initiaux pour les mettre en cohérence avec la nomenclature achat nouvellement éditée.

La mise en place d'un marché de location de courte et moyenne durée de véhicules devrait également voir le jour, de même s'agissant du marché d'électroportatifs dont la définition de besoins a déjà été amorcée en 2023.



## IX. RAPPORT FINANCIER

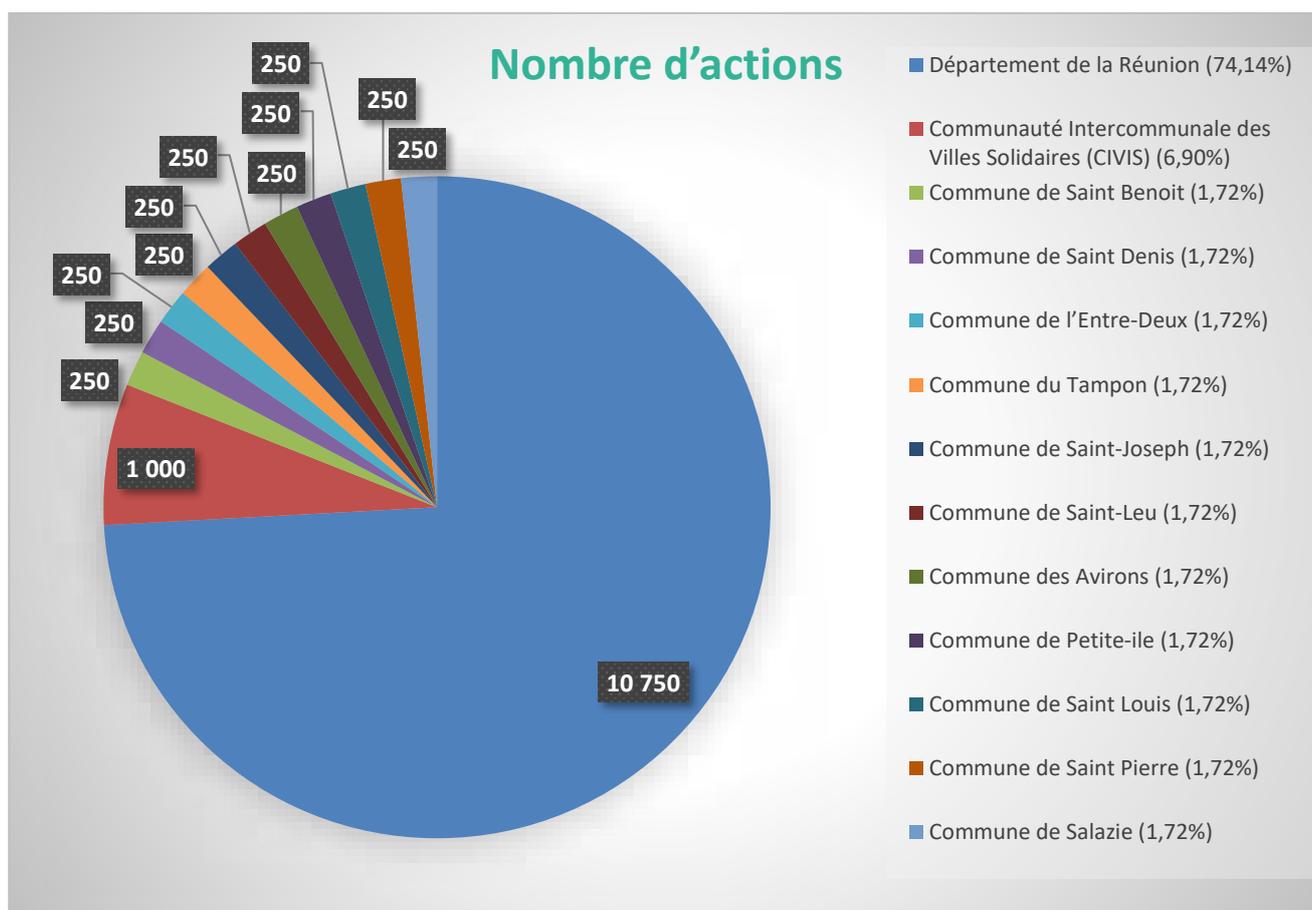
Créée le 1<sup>er</sup> mars 2019, l'année 2023 est le quatrième exercice de la Société Publique Locale EDDEN (Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels).

Pour rappel, La SPL EDDEN est à l'issue de la reprise des activités de l'environnement de la SPL AVENIR REUNION et des associations GCEIP, ADIVPEP et GLAIVE.

Conformément au statut, le capital social de la société est de 1 450 000 € et a été libéré de moitié à sa création soit 725 000 euros. Sur l'exercice 2020, 600 000 euros de capital complémentaire ont été libérés. En date du 20 décembre 2022, la Caisse des Dépôts et Consignation a fait savoir à la SPL EDDEN que le capital apporté en 2019 était de 812 500 € et qu'un solde consigné de 87 500 € pouvait être libéré. Le capital restant non appelé au 31/12/2023 s'élève donc à 37 500 euros qui doit être impérativement versé par les actionnaires concernés au plus tard le 19 octobre 2024.

Au cours de l'exercice 2021, le Département de La Réunion a cédé 250 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune aux communes des Avirons, Petite-Ile, St Louis, St Pierre et de Salazie afin qu'elles puissent intégrer l'actionariat de la SPL EDDEN.

L'Actionariat de la société est entièrement public conformément à la loi ; le capital se compose de la manière suivante :



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Les comptes annuels de la SPL EDDEN relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 correspondent à la mise en œuvre de son objet social, au travers des missions et actions suivantes pour le compte exclusif de ses actionnaires :

- La protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- La lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables ;
- Le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et de développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires ;
- La valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion

Nous vous présentons dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.



## LE COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE	2020	2021	2022	2023	Variation en %
<b>PRODUITS</b>					
<b>REMUNERATIONS</b>	5 399 995 €	7 484 716 €	9 164 909 €	9 956 586 €	9%
CPI Espaces Naturels Sensibles	1 765 380 €	1 824 131 €	1 816 935 €	2 253 003 €	24%
CPI Parcs et Jardins	1 791 482 €	1 918 930 €	2 238 930 €	2 238 930 €	0%
CPI Insertion	926 233 €	851 061 €	1 513 302 €	1 627 854 €	8%
CPI Lutte Antivectorielle	1 237 690 €	2 890 594 €	2 689 122 €	2 687 872 €	0%
Report rémunération COVID	-320 790 €	- €	320 790 €		-100%
CPI Pépinière	- €	- €	522 136 €	1 044 272 €	100%
CPI Parc des Palmiers	- €	- €	33 356 €	64 444 €	93%
CPI "Projet ENDEMIEL" Récolte et Transmission diaspores	- €	- €	30 338 €	40 213 €	33%
<b>AIDE FINANCIERE D'EXPLOITATION</b>	1 646 053 €	3 011 451 €	3 907 974 €	4 054 154 €	4%
<b>AUTRES PRODUITS</b>	11 €	19 021 €	304 746 €		-100%
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	7 046 059 €	10 515 187 €	13 377 629 €	14 010 740 €	5%
<b>CHARGES</b>					
<b>ACHAT MARCHANDISES STOCKEES</b>	140 753 €	70 810 €	3 190 €	6 292 €	97%
<b>VARIATION DE STOCK</b>	-6 703 €	-44 706 €	-13 652 €	-43 006 €	215%
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	851 214 €	1 681 691 €	2 432 292 €	2 691 430 €	11%
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	132 808 €	187 588 €	223 448 €	234 631 €	5%
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	5 187 400 €	7 895 380 €	9 818 398 €	10 693 918 €	9%
Salaires et Traitements	4 556 925 €	6 991 209 €	8 830 191 €	9 604 308 €	9%
Charges sociales	630 475 €	904 171 €	988 207 €	1 089 609 €	10%
<b>AMORTISSEMENT ET PROVISION</b>	210 655 €	256 964 €	199 028 €	250 143 €	26%
Dotation aux amortissement	68 628 €	126 374 €	198 742 €	235 251 €	18%
Dotation pour risque et charges	142 027 €	130 590 €	286 €	14 892 €	5107%
<b>AUTRES CHARGES</b>	422 €	36 532 €	30 090 €	64 037 €	113%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	6 516 549 €	10 084 259 €	12 692 794 €	13 897 445 €	9%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	529 510 €	430 928 €	684 835 €	113 295 €	-83%
<b>RESULTAT FINANCIER</b>				-92 €	
<b>RESULTAT EXECEPTIONNEL</b>	-13 806 €	5 518 €	21 580 €	-30 383 €	-241%

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



PARTICIPATION DES SALRIES AUX RESULTAT	41 363 €	10 414 €	120 163 €	0 €	-100%
IMPOT SUR LES BENEFICES	65 513 €	41 940 €	103 062 €	0 €	-100%
RESULTAT NET	408 828 €	384 092 €	483 190 €	82 820 €	-83%

## RESULTATS ET ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- ✦ Le chiffre d'Affaires s'élève à 9 956 586 euros.
- ✦ Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 4 054 154 euros.
- ✦ Le montant des achats de marchandises, des autres achats et charges externes s'élève à 2 654 716 euros contre 2 421 830 euros lors du précédent exercice.
- ✦ Le montant des impôts et taxes s'élève à 234 631 euros contre 223 448 euros pour 2023.
- ✦ Le montant des traitements et salaires s'élève à 9 604 308 euros contre 8 830 191 euros en 2023.
- ✦ Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 1 089 609 euros contre 988 207 euros en 2023.
- ✦ Le montant des dotations aux amortissements et provisions ainsi que les charges exceptionnelles sur l'exploitation s'élève à 314 180 euros contre 229 118 euros en 2023.
- ✦ Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 13 897 445 euros contre 12 692 794 euros en 2023.
- ✦ Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 113 295 euros contre 684 835 euros au titre de l'exercice précédent.
- ✦ Après prise en compte du résultat financier de -92 €, le résultat courant avant impôts, s'établit à 113 202 euros contre 684 835 euros au titre du précédent exercice.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de - 30 382 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice 82 820 euros contre un bénéfice de 483 189 euros au titre de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élève à 5 934 734 euros contre 6 058 646 euros au titre de l'exercice précédent.

La plaquette des comptes 2023 de la SPL EDDEN figure en Annexe n°2.

### o Analyse détaillée des produits

La SPL EDDEN a enregistré un chiffre d'affaires de 9 956 586 € issus des contrats passés avec le Département de la Réunion et la Commune du Tampon. On note une augmentation du chiffre d'affaires de 9%.

En fin d'année 2021, l'ensemble des contrats de prestations intégrées déjà signés avec le Département de La Réunion a été renouvelé pour une période de 3 ans. Le Département de La Réunion a aussi confié à la SPL EDDEN de nouvelles missions de récolte et de production d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbres ».

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Page 95 sur 157

En 2023, afin de compléter son plan stratégique dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbres », Le Département de la Réunion a attribué une nouvelle mission de plantation de 50 000 arbres dans des Espaces Naturels Sensibles gérés par la SPL EDDEN.

Au cours de l'exercice, la SPL EDDEN a aussi développé son ingénierie et ses prestations en matière d'insertion et de formation. Ainsi de nouveaux contrats de prestations dans ce domaine ont été signés avec le Département de la Réunion.

Ainsi la rémunération des CPI a été ajustée en fonction des nouvelles missions confiées à la SPL EDDEN :

- ❖ CPI Lutte-antivectorielle et protection des personnes vulnérables : Après 2 ans de déploiement de l'activité sur l'ensemble du territoire, le Département de la Réunion a confirmé par avenant les objectifs de réalisation de la SPL EDDEN à 4048 jours d'intervention annuel maximum à un prix unitaire de 664 € HT soit une rémunération annuelle totale de 2 688 000 € HT. En 2023, une programmation des interventions des équipes dédiées à la lutte antivectorielle a permis de maîtriser les objectifs de réalisation fixés par le Département de la Réunion.
- ❖ CPI Entretien des Parcs et Jardins du Département, notamment aux abords des Routes Départementales : La SPL EDDEN a pu optimiser son cadre d'intervention dans ce domaine. Ainsi en 2022, des interventions sur 3 nouveaux sites et des fréquences supplémentaires sur des sites déjà entretenus ont été réalisés sans actualisation de la rémunération annuelle. En 2023, 98 sites départementaux ont été confiés à la SPL EDDEN pour une rémunération annuelle de 2 238 930 € HT.
- CPI Entretien, protection et valorisation des Espaces Naturels et Sensibles : un programme d'actions élargi a été confié à la SPL EDDEN. En prenant en considération la mise en œuvre des moyens humain et matériel pour la gestion des sites confiés, le taux d'avancement de réalisation du programme d'actions en 2023 est de 92% correspondant à une rémunération de 2 045 003 € avec une finalisation des actions inachevées en 2022. Au cours de l'exercice 2023, afin de compléter son plan stratégique dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbres », Le Département de la Réunion a attribué une nouvelle mission de plantation de 50 000 arbres dans des Espaces Naturels Sensibles. La SPL EDDEN a atteint l'objectif de plantation des 50 000 arbres en contrepartie d'une rémunération complémentaire de 208 000 €.
- CPI Pépinière : La SPL EDDEN, dans le cadre d'un CPI expérimental, a démarré en 2022 les nouvelles missions de récolte et de production d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbres ». L'année 2022 a été une année de démarrage avec des résultats de gestion et de production encourageant. En 2023 La SPL EDDEN a confirmé ses compétences dans ce domaine. L'objectif de production fixé par le Département de la Réunion de 140 000 plants produits a été ainsi atteint en contrepartie d'une rémunération d'1 044 272 €.
- ❖ CPI Insertion de bénéficiaires de contrats aidés : La mission principale est l'embauche et la gestion de 335 PEC dédiés aux activités cités précédemment pour une rémunération de 1 334 176€ HT. En complément la SPL EDDEN assure aussi le suivi socioprofessionnel de 114 PEC ONF. En cours d'année 2022, la SPL EDDEN a réalisé des missions d'ingénierie d'insertion et d'accompagnement socioprofessionnel dans le cadre de la mise en œuvre de l'ACI expérimental du Maïdo. Au cours de l'exercice, la SPL EDDEN a aussi développé son ingénierie et ses prestations en matière d'insertion et de formation. Ainsi, de nouveaux contrats de prestations dans ce domaine ont été signés avec le Département de la Réunion :
  - CPI Développer les compétences de bases en situation de travail « et apprendre à se débrouiller » qui propose des prestations d'ingénierie et de parcours de formation visant à consolider les compétences de bas
  - CPI Package insertion logement qui permet d'offrir au PEC une immersion professionnelle performante tout en y intégrant l'opportunité d'un hébergement.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

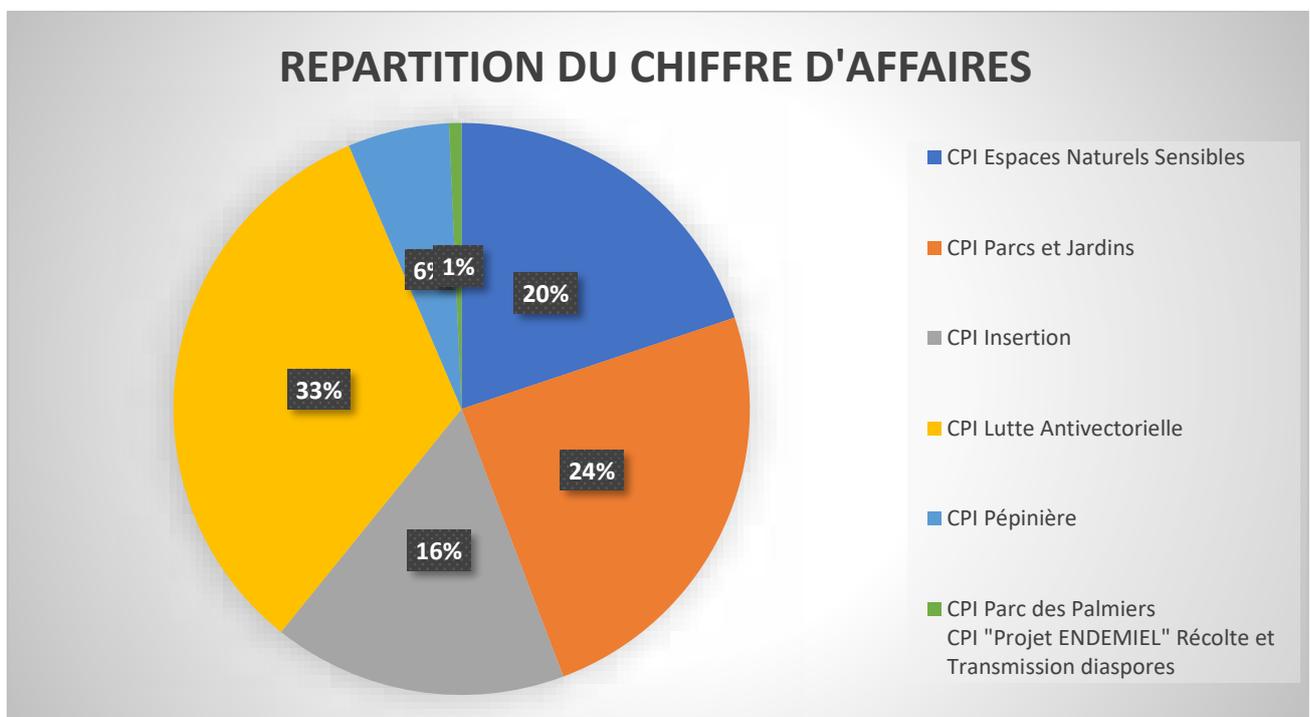


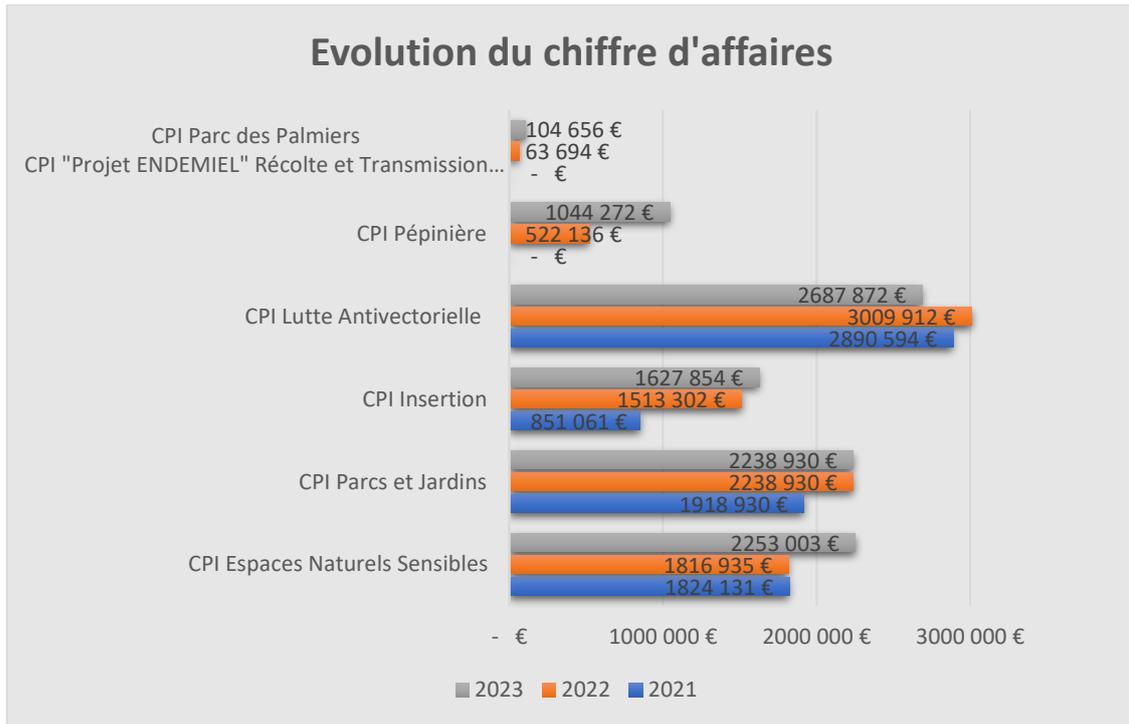
- CPI Expérimentation France Travail – Redynamisation et découverte des métiers qui inscrit la SPL EDDEN comme un acteur de la réforme de l'accompagnement des allocataires du RSA au travers de l'expérimentation « France Travail » menée par l'Etat et le Département sur le territoire réunionnais.
- La rémunération annuelle de l'ensemble de ces nouveaux contrats de prestations d'insertion représente 658 569€ HT.

En 2023, un de ses autres actionnaires, la Commune du Tampon a confié à la SPL EDDEN de nouvelles missions dans le cadre de deux contrats de prestations intégrés.

- ❖ CPI Parc des Palmier : des missions d'appui technique pour une durée de 3 ans et un montant total de 126 925 HT.
- ❖ CPI "Projet ENDEMIEL" Récolte et Transmission de diaspores : mission de récolte de diaspores de plantes indigènes pour une durée de 2 ans et une rémunération totale de 70 550€.

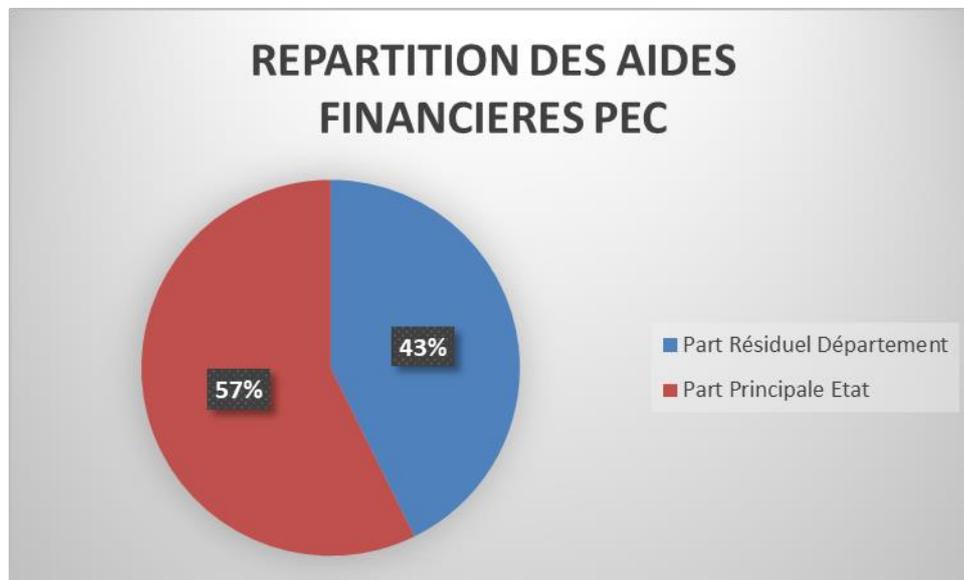
L'évolution et la répartition du chiffre d'affaires se présentent de la manière suivante :





Ces rémunérations ont été complétées par les aides financières d'exploitation pour un montant de 4 060 491 €, correspondant à celles de l'Etat et du Département pour l'aide à l'embauche de PEC. Il convient de noter qu'après contrôle des présences effectives des ouvriers en insertion sur les années précédentes le montant de ces aides à recevoir a été diminué de 26 596 €.

Ce montant correspond aux sommes versées par l'Etat et le Département, tel que présenté dans le graphique ci-dessous.



Cependant, il est à noter que dans le cadre de la Convention Annuelle d'objectifs et de Moyens (CAOM) conclue chaque année, le Département supporte la quasi-totalité de la rémunération visée

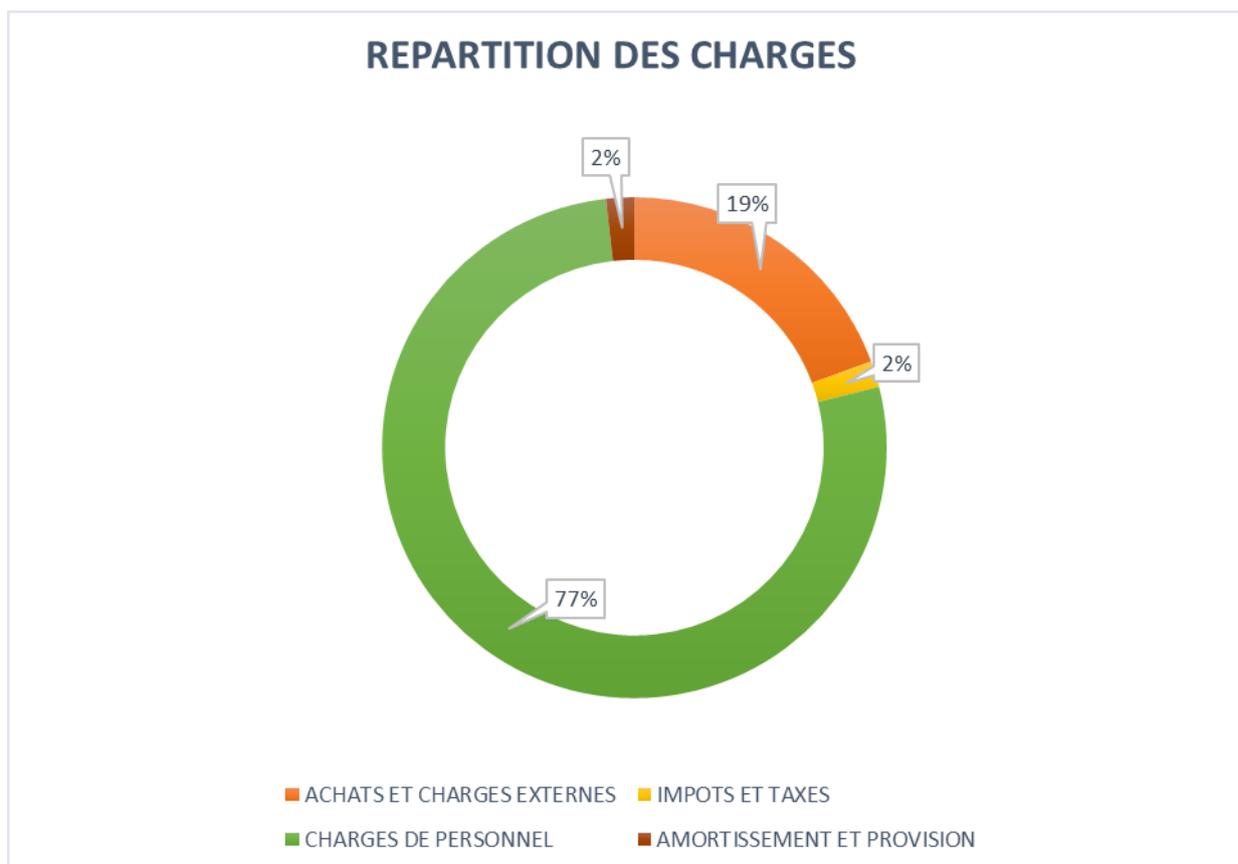
Les autres produits d'un montant de **18 388 €** correspondent principalement à :

- des transferts de charges neutralisant des charges d'exploitation (**16 276 €**)
- des aides de financement de l'Agéfiph pour l'aménagement de poste de travail (**1870 €**)

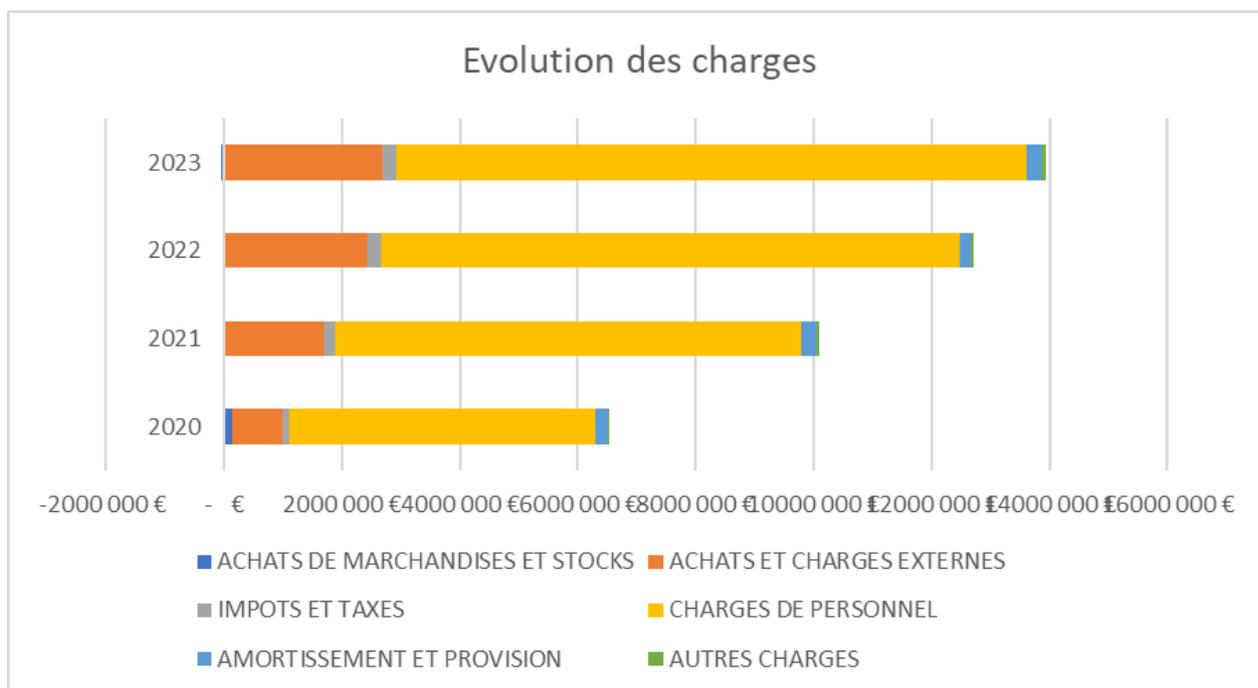
○ *Analyse détaillée des charges*

L'ensemble des charges de fonctionnement représentent un montant global de **13 897 445 €**, avec en premier lieu, **77 %** de charge de personnel (charges sociales comprises). Vient ensuite le poste « achats et prestations externes » (**19 %** des charges) :

	2021	2022	2023	Evolution
<b>ACHATS DE MARCHANDISES</b>	<b>70 810 €</b>	<b>3 190 €</b>	<b>6 292 €</b>	<b>97 %</b>
<b>VARIATION DE STOCK</b>	- <b>44 706 €</b>	- <b>13 652 €</b>	- <b>43 006 €</b>	<b>215 %</b>
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>1 681 691 €</b>	<b>2 432 292 €</b>	<b>2 691 430 €</b>	<b>11 %</b>
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>187 588 €</b>	<b>223 448 €</b>	<b>234 631 €</b>	<b>5 %</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>7 895 380 €</b>	<b>9 818 399 €</b>	<b>10 693 918 €</b>	<b>9 %</b>
Salaires et Traitements	6 991 209 €	8 830 191 €	9 604 308 €	9 %
Charges sociales	904 171 €	988 208 €	1 089 609 €	10 %
<b>AMORTISSEMENT ET PROVISION</b>	<b>256 964 €</b>	<b>199 028 €</b>	<b>250 143 €</b>	<b>26 %</b>
Dotation aux amortissement	126 374 €	198 742 €	235 251 €	18 %
Dotation provision pour risque	130 590 €	286 €	14 892 €	5107 %
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>36 532 €</b>	<b>30 089 €</b>	<b>64 037 €</b>	<b>113 %</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>10 084 259 €</b>	<b>12 692 794 €</b>	<b>13 897 445 €</b>	<b>9 %</b>



Nous pouvons noter une augmentation globale de 9 % des charges correspondant aux moyens mis en œuvre pour réaliser les nouvelles prestations confiées.



○ **Charges du personnel : 10 693 918 €**

A sa création, la SPL EDDEN a repris l'ensemble du personnel environnement de la SPL Avenir Réunion et des associations GCEIP, ADIVEP et GLAIVE soit un total de 94 salariés. Entre 2019 et 2020 pour la réalisation des prestations conclues, la SPL EDDEN a embauché 180 PEC ainsi que l'ensemble du personnel encadrant et des services supports. Au cours de l'année 2021, 132 PEC supplémentaires ainsi que l'encadrement dédiés au Plan de Relance « Lutte-Antivectorielle » ont été recrutés. La SPL EDDEN continue son plan de recrutement afin d'assurer et optimiser les nouvelles missions confiées.

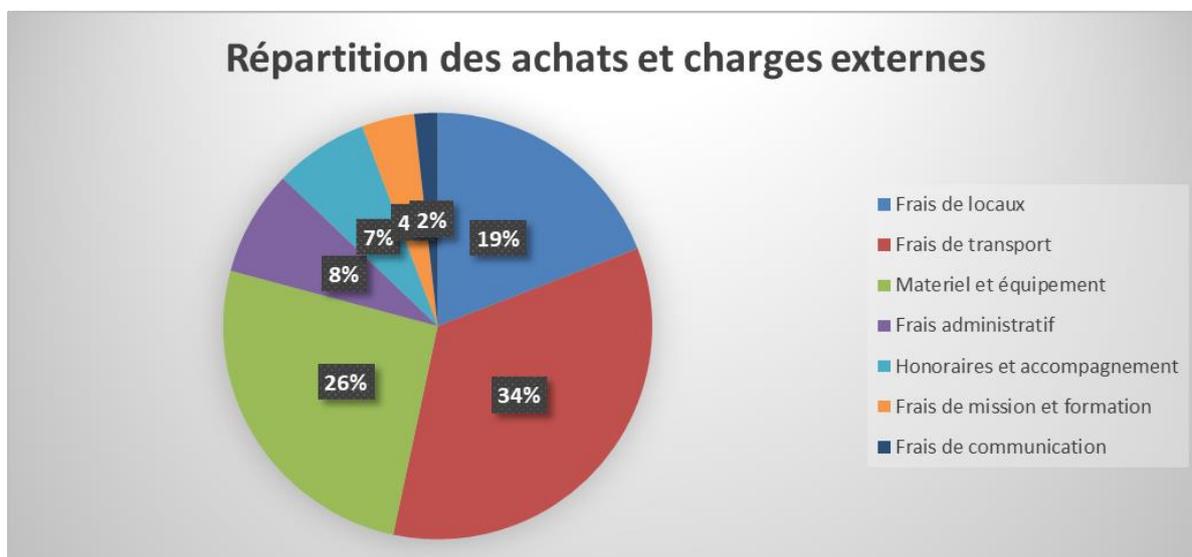
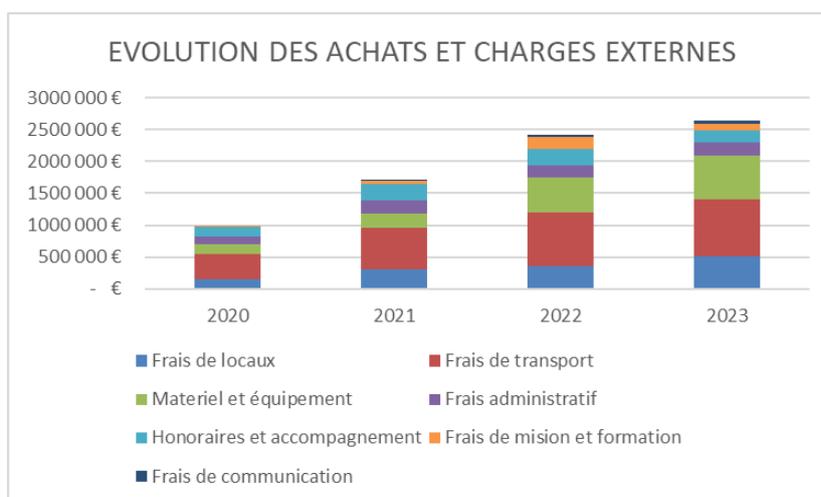
Les charges de personnel se composent ainsi de **9 604 308 €** de rémunérations brutes et de **1 089 609 €** de charges sociales patronales représentant un taux moyen de **11 %** de charges pour un effectif de **150** salariés permanents et **339** salariés en insertion au 31/12/2023. Il convient de préciser que les démarches de recrutement restent inachevées en 2023. En effet plusieurs postes restent à pourvoir.

Il convient aussi de noter que le taux de charges est faible car sur la base de son objet social dédié à l'environnement avec des missions d'enlèvement de déchets non-dangereux, l'ensemble des rémunérations des salariés de la société a été traité au barème dit de compétitivité renforcée. Afin de lever le doute, la SPL EDDEN a interrogé par rescrit social la CGSS. Courant 2022, la CGSS a répondu positivement au bénéfice de l'exonération sociale de l'ensemble des activités de la SPL EDDEN sur le barème dit de compétitive renforcée. Ainsi la SPL EDDEN peut confirmer dans ses comptes cette avantage social.

Dans le cadre de l'harmonisation sociale, les négociations avec les délégués syndicaux se sont achevées en fin d'année 2020 avec une application au 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'instauration du dialogue social au sein de la société a permis de faire évoluer les rémunérations courant 2022. En 2023, lors des Négociations Annuelles Obligatoires, la direction de la SPL EDDEN a signé avec les partenaires sociaux un accord collectif cadrant les évolutions salariales sur 4 années. Les comptes 2023 intègrent les éléments financiers des nouveaux accords salariaux.

○ **Achat et charges externes : 2 691 430 €**

	2021	2022	2023	
FRAIS DE LOCAUX	297 727 €	358 261 €	503 956 €	41%
FRAIS DE TRANSPORT	659 564 €	835 074 €	904 068 €	8 %
MATERIEL ET EQUIPEMENT	219 368 €	553 267 €	682 368 €	23 %
FRAIS ADMINISTRATIF	207 767 €	196 523 €	211 344 €	8 %
HONORAIRES ET ACCOMPAGNEMENT	258 726 €	255 833 €	187 476 €	-27 %
FRAIS DE MISSION ET FORMATION	55 811 €	178 231 €	104 693 €	-41 %
FRAIS DE COMMUNICATION	8 832 €	44 643 €	46 425 €	4 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 707 795 €</b>	<b>2 421 832 €</b>	<b>2 691 430 €</b>	<b>9 %</b>



L'augmentation de **10 %** de ces dépenses correspond essentiellement :

- à l'activité pleine et constante de récolte et de production d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbres » avec l'exploitation de deux pépinières départementales.
- aux frais de locaux engagés en 2023 nécessaire pour assurer la logistique de l'ensemble des activités

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Les dépenses principales constituent ainsi :

- les frais de transport pour un montant de **904 068€**. L'augmentation de **8%** des coûts de transport est due principalement à la révision des prix des marchés engagés pour la flotte automobile
- les frais d'outillage et d'équipements nécessaires aux activités opérationnelles pour un montant de **682 368 €**. La mise en gestion complète des deux pépinières départementales justifie la hausse de **23%** de ces charges.
- les frais de locaux pour un montant total de **503 976 €**. On peut noter une augmentation de **41%** correspondant aux frais des nouveaux locaux de Sainte-Marie en capacité d'accueillir le service de lutte antivectorielle NORD/EST et le service logistique et moyens généraux.

Les autres charges d'un montant total de **549 937 €** représentent l'ensemble de moyens généraux déployés afin d'assurer l'organisation générale de la SPL EDDEN.

En 2023, on note un coût d'assistance technique, de formation de mission de **292 169 €** en baisse de 33% du fait de la montée en compétences des équipes de la SPL EDDEN.

En 2023, la SPL EDDEN a pu engager les dépenses de son budget de communication de l'entreprise et de recherche et développement pour un montant de **46 425 €**.

○ **Dotation aux amortissements : 235 250 €**

Les dotations d'amortissement sont rattachées aux investissements faits pour assurer le développement des missions de la SPL EDDEN :

- Acquisition de matériel de transport
- Acquisition et développement de logiciels dédiés
- Remise à niveau du matériel de bureau et du parc informatique
- Acquisition d'équipements et outillages neufs

Il convient de noter qu'une provision de **14 892 €** a été inscrite dans les comptes concernant l'aide financière pour les PEC antérieure non encore perçue à ce jour.

○ **Impôts et taxes : 234 631 €**

Les dépenses d'impôts et taxes correspondent aux obligations fiscales et sociales de la SPL EDDEN.

Les taxes les plus conséquentes sont :

- Les obligations de versement pour la formation (**159 163 €**)
- La contribution à l'effort construction (**22 784 €**)
- Taxes liées au locaux occupés (**22 722€**)
- La CVAE (**23 281 €**)
- La Taxe sur les véhicules de société (**3 169 €**)

○ **Résultat d'exploitation de l'exercice**

En comptabilisant les charges et les produits précédemment explicités, la SPL EDDEN affiche un excédent de **113 294 €** contre **684 835€** en 2022.

○ **Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de **- 30 828** correspond à des charges et taxes concernant les exercices antérieurs. Après déduction du résultat exceptionnel la SPL EDDEN affiche un bénéfice net de **82 820 €** contre **483 190 € en 2022**.

## LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	2022	2023	Variation en %
<b>REMUNERATIONS</b>	<b>9 164 909 €</b>	<b>9 956 586 €</b>	9 %
Report rémunération COVID	320 790 €	- €	-100 %
CPI Espaces Naturels Sensibles	1 816 935 €	2 253 003 €	24 %
CPI Parcs et Jardins	2 238 930 €	2 238 930 €	0 %
CPI Insertion	1 513 302 €	1 627 854 €	8 %
CPI Lutte Antivectorielle	2 689 122 €	2 687 872 €	0 %
CPI Pépinière	522 136 €	1 044 272 €	100 %
CPI Parc des Palmiers	33 356 €	64 444 €	93 %
CPI "Projet ENDEMIEL" Récolte et Transmission diaspores	30 338 €	40 213 €	33 %

Achats marchandises	3 190 €	6 292 €	97 %
Variation de stock	- 13 652 €	- 43 006 €	215 %
Sous-traitance	41 788 €	11 770 €	-72 %
<b>MARGE GLOBALE</b>	<b>9 133 583 €</b>	<b>9 981 530 €</b>	9 %

ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 390 504 €	2 679 660 €	12 %
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>6 743 079 €</b>	<b>7 301 870 €</b>	8 %

Impôts, taxes et versements assimilés	223 448 €	234 631 €	5 %
Subvention d'exploitation	5 000 €	1 871 €	-63 %
Charges de personnel	9 818 398 €	10 693 918 €	9 %
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 3 293 767 €</b>	<b>- 3 624 808 €</b>	10 %

Autres produits et Reprises s/ charges et Transferts	4 207 720 €	4 052 283 €	-4 %
Dot. amortissements et provisions	199 028 €	250 143 €	26 %
Autres charges	30 090 €	64 037 €	113 %
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>684 835 €</b>	<b>113 295 €</b>	-83 %

<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- €</b>	<b>- 92 €</b>	
---------------------------	------------	---------------	--

<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>21 580 €</b>	<b>- 30 383 €</b>	-241 %
------------------------------	-----------------	-------------------	--------

Impôts sur les société et participation	223 225 €	- €	-100 %
<b>RESULTAT NET</b>	<b>483 190 €</b>	<b>82 820 €</b>	-83 %

<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>905 443 €</b>	<b>333 055 €</b>	-63 %
-----------------------------------	------------------	------------------	-------

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### ○ *La Valeur ajoutée*

La Valeur ajoutée correspond à des ressources disponibles, à la richesse créée par l'activité, permettant de rémunérer les différents facteurs de production (sous forme de salaires, d'amortissement comptable, d'impôts).

La valeur ajoutée est le résultat formé du chiffre d'affaires de la SPL EDDEN diminué des charges liées aux consommations.

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion indique une valeur ajoutée positive de **7 301 870 €** contre **6 743 079 €** en 2023.

### ○ *L'Excédent Brut d'exploitation*

La valeur ajoutée, diminué des charges correspondant aux impôts et taxes et aux charges de personnel, indique l'Excédent Brut d'Exploitation.

L'excédent brut d'exploitation exprime la rentabilité économique de l'activité de la SPL EDDEN, qui est négatif de **- 3 624 808 €** contre **- 3 293 767 €** en 2023.

Cela signifie que les seules rémunérations encaissées ne suffisent pas à couvrir les charges liées à sa réalisation. En effet les aides financières de l'Etat et du Département au titre de l'embauche de personnel PEC viennent couvrir l'Excédent Brut d'Exploitation.

### ○ *La Capacité d'autofinancement*

L'excédent brut d'exploitation ajouté au résultat exceptionnel et autres produits et charges, indique la capacité d'autofinancement qui s'élève à **333 055 €** contre **905 443 €** en 2023.

La capacité d'autofinancement représente la trésorerie potentielle générée par l'activité de la SPL EDDEN. Elle permet de financer son fonds de roulement.

On note une baisse significative (**-63%**) de la capacité d'autofinancement de la SPL EDDEN qui s'explique par :

- La hausse des charges d'exploitation concernant l'activité de production des deux pépinières et des nouveaux frais de locaux engagés.
- L'absence du montant de la reprise de provision lié au risque d'exonération LODEOM pour un montant de 267 794 € inscrit en 2022

## BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>	<b>37 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>37 500 €</b>	<b>37 500 €</b>
<b>Immobilisation incorporelle</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	71 876 €	48 452 €	23 424 €	36 112 €
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
<b>Immobilisation corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage	416 018 €	256 915 €	159 104 €	208 038 €
Autres immobilisations corporelles	541 277 €	321 032 €	220 245 €	205 856 €
<b>Immobilisation financières</b>				
Prêts	125 €		125 €	125 €
Autres immobilisations financières	57 418 €		57 418 €	30 574 €
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 086 714 €</b>	<b>626 398 €</b>	<b>460 316 €</b>	<b>480 705 €</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approvisionnement	108 067 €		108 067 €	65 061 €
Fournisseurs acomptes s/commandes	42 323 €		42 323 €	13 408 €
<b>Créance</b>				
Clients et comptes rattachés	3 729 628 €		3 729 628 €	1 865 779 €
Personnel	470 574 €	5 109 €	465 465 €	748 181 €
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires, IS	212 847 €		212 847 €	68 640 €
Autres créances	47 407 €	14 892 €	32 515 €	24 600 €
<b>Divers</b>				
Disponibilités	837 295 €		837 295 €	2 716 352 €
Charges constatées d'avance	8 777 €		8 777 €	38 420 €
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 456 919 €</b>	<b>20 001 €</b>	<b>5 436 918 €</b>	<b>5 540 441 €</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 581 133 €</b>	<b>646 399 €</b>	<b>5 934 734 €</b>	<b>6 058 646 €</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Net au 31/12/2023</b>	<b>Net au 31/12/2022</b>
Capital social ou individuel	1 450 000 €	1 450 000 €
Réserve légale	62 108 €	37 948 €
Autres réserves	1 180 038 €	721 009 €
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>82 820 €</b>	<b>483 190 €</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 774 966 €</b>	<b>2 692 147 €</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 114 666 €	1 044 555 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	407 901 €	563 854 €
Dettes fiscales et sociales	1 431 517 €	1 519 735 €
Autres dettes	52 406 €	46 074 €
Produits constatés d'avance	153 279 €	192 281 €
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 159 769 €</b>	<b>3 366 499 €</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 934 734 €</b>	<b>6 058 646 €</b>

o **Analyse des comptes du bilan**

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 086 714 €</b>	<b>Capitaux propre</b>	<b>3 383 865 €</b>
		Capital social appelé	1 412 500 €
		Réserves	1 242 146 €
		Report à nouveau	- €
<b>Actif circulant</b>	<b>4 619 624 €</b>	Résultat de l'exercice	82 820 €
Stocks	108 067 €	Subvention d'investissement	
Avances et acomptes versés	42 323 €	Amortissement et dépréciation	646 399 €
Créances d'exploitation	4 460 457 €		
Charges constatées d'avance	8 777 €	<b>Dettes</b>	<b>3 159 769 €</b>
		Avances et acomptes reçus	1 114 666 €
<b>Trésorerie</b>	<b>837 295 €</b>	Dettes fournisseurs	407 901 €
		Dettes fiscales et sociales	1 431 517 €
		Autres dettes	52 406 €
		Produits constatés d'avance	153 279 €
	<b>6 543 633 €</b>		<b>6 543 633 €</b>

**Le Bilan fonctionnel ci-dessus présente le patrimoine détaillé de la SPL EDDEN**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### ○ **Capitaux propres/ capitaux permanents**

Le capital social de la SPL EDDEN, d'un montant de **1 450 000 €**, a été libéré à sa création pour un montant de **812 500 €**. Sur l'exercice 2020, 600 000 euros de capital complémentaire ont été libérés. Le capital restant non appelé au 31/12/2022 s'élève à **37 500 €**.

Le capital social a été augmenté du résultat excédentaire de l'exercice **82 820 €**.

Ainsi les capitaux propres de la SPL EDDEN s'élèvent à **3 383 865 €** au 31/12/2023.

### ○ **Actif immobilisé**

L'actif immobilisé, qui s'élève à **1 086 714 €** est composé des actifs repris des entités transférées (**43 911 €**) ainsi que des investissements de la SPL EDDEN, pour un montant de **1 042 803 €**, comprenant :

- Acquisition de matériel de transport,
- Acquisition et développement de logiciels dédiés,
- Remise à niveau du matériel de bureau et du parc informatique,
- Acquisition d'équipements et outillages neufs.

### ○ **Le fonds de roulement**

Les capitaux permanents diminués de l'actif immobilisé font ressortir des ressources permanentes correspondant à un fonds de roulement de **2 297 151 €** au 31/12/2023. Le fonds de roulement représente le degré d'équilibre de financement, il constitue la garantie de liquidité de la SPL EDDEN.

Celui-ci positif traduit la bonne santé financière de la société qui dispose d'une marge de sécurité suffisante en termes de trésorerie.

### ○ **Créances**

Les créances s'élèvent à **4 460 457 €** dont :

- ✚ **3 729 628 €** de créances sur la collectivité,
- ✚ **402 140 €** d'aide à l'embauche de PEC à recevoir,
- ✚ **328 689 €** au titre d'organismes sociaux et fiscaux

### ○ **Dettes**

Les dettes se décomposent de la manière suivante :

- ❖ **1 114 666 €** d'avance sur les rémunérations des CPI,
- ❖ **407 901 €** de dettes fournisseurs,
- ❖ **1 431 516 €** de dettes sociales et fiscales,
- ❖ **40 820 €** d'autres dettes correspondant à la provision du montant alloué aux jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration

### ○ **Besoin en fonds de roulement**

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) permet à une entreprise de payer ses charges à tout moment.

Les créances d'exploitations diminuées des dettes d'exploitation génèrent un besoin en fonds de roulement positif de **1 459 855 €**.

Il faut noter que le besoin en fonds de roulement des années précédentes était resté positif jusqu'à présent du fait des modalités de paiement des rémunérations avec le versement d'acompte permettant à la SPL EDDEN de dégager un Besoin en Fonds de Roulement négatif et de générer un flux positif de trésorerie. On constate la dégradation du besoin en fonds de roulement du fait des délais de traitement des de paiement des factures de la SPL EDDEN par les donneurs d'ordre.

○ **Trésorerie**

Le fonds de roulement (FR) diminué du besoin en fonds de roulement dégage une trésorerie positive de **837 295 €**.

L'étude du FR/BFR permet de constater que la SPL EDDEN respecte l'équilibre financier grâce à :

- ❖ Sa trésorerie positive ;
- ❖ Sa capacité à faire face à ses dettes circulantes à moins d'un an par son actif circulant composé essentiellement de créances liées à son exploitation.

Cependant cet équilibre financier reste fragile et doit être maîtrisé à long terme.

## ETAT DES DETTES ET DES CREANCES

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)**

	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	<i>0 jour</i> <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour</i> <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	99,00	X				228,00	2	X				7
Montant total des factures concernées (TTC)	88 569 €	172 058 €	- 5 425 €	- €	2 216 €	168 849 €	201 516 €	1 267 506 €	359 706 €	8 679 €		1 635 890 €
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : cf échéances s/ factures. <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux					



## PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à **82 820** euros de la manière suivante :

### Section 1 – Origine

▪ Réserve légale	:	62 108	euros
▪ Autres réserves	:	1 180 038	euros
▪ <u>Résultat de l'exercice (résultat positif)</u>	:	<u>82 820</u>	<u>euros</u>
▪ Solde	:	1 324 966	euros

### Section 2 – Affectation

▪ Affectation à la Réserve Légale (5%)	:	4 141	euros
▪ Affectation en « autres réserves »	:	78 679	euros

A l'issue de cette affectation les capitaux propres se décomposeraient comme suit :

▪ Capital social	:	1 450 000	euros
▪ Réserve légale	:	66 249	euros
▪ <u>Autres Réserves</u>	:	<u>1 258 717</u>	<u>euros</u>
▪ Capitaux propres	:	2 774 966	euros

### Section 3 – Capitaux propres

Le capital social de la SPL EDDEN, d'un montant de 1 450 000 €, a été libéré à sa création pour un montant de 812 500 €. Sur l'exercice 2020, 600 000 euros de capital complémentaire ont été libérés. Le capital restant non appelé au 31/12/2023 s'élève à 37 500 €.

L'affectation du résultat ramène ainsi les capitaux propres 2 774 966 euros.

### Section 4 – Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours de l'exercice précédent.

## MENTIONS LEGALES

### **Activités de la société en matière de recherche et développement**

La société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et développement.

### **Filiales et participations**

Nous vous rappelons que notre société ne possède aucune filiale et qu'aucune prise de participation n'a été effectuée sur l'exercice écoulé.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

### **Participation des salariés au capital**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2023, aucune action de la société n'était détenue par le personnel de la Société.

### **Présentation des comptes annuels**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

### **Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, telles que visées à l'article 39-4 du CGI correspondant à l'amortissement des véhicules pour un montant de 1 506 €.

### **Tableau des résultats**

Le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-104 du code de commerce figure en annexe 1 du présent rapport de gestion.

### **Observations du Comité Social et Economique (CSE)**

A ce jour, il n'existe aucune observation du CSE sur la situation économique et sociale de la société.

### **Administration et contrôle de la société**

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur ne vient à expiration.

Pour rappel, ont été nommés pour une durée de six exercices, soit jusqu'au 31 Décembre 2024, le Cabinet de Patrick PATCHEZ, situé au 6 rue Pasteur, Apt 8 à SAINT-DENIS, (97400) en qualité de Commissaire aux

Comptes titulaire, ainsi que le Cabinet de Yannick JARRIER, situé au 53 rue du Général de Gaulle à Saint-Leu (97436) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

## ELEMENTS DE REMUNERATION DES ELUS MANDATAIRES ET DE TOUT MANDATAIRE SOCIAL

### **Présidente**

Conformément au statut de la société, la rémunération de la Présidente est déterminée par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la perception d'une rémunération ou d'avantage particulier est conditionnée à une autorisation qui doit être stipulée par une délibération expresse de l'assemblée qui l'a désignée, et qui en aura prévu le montant maximum. La Commission Permanente du Conseil Départemental a, en date du 25/08/2021, autorisé la Présidente à percevoir une rémunération pour ses fonctions au sein de la société.

Ensuite, en date du 02/09/2021, le Conseil d'Administration a autorisé la rémunération mensuelle fixe en qualité de présidente. La rémunération brute annuelle s'élève à 22 k€ pour l'exercice 2023.

### **Directeur Général**

Conformément aux statuts de la société, la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués est déterminée par le Conseil d'Administration.

Les modalités de rémunération du directeur général ont été fixées par les Conseils d'Administration en date du 22/03/2019, du 31/08/2020, du 29/09/2020 ainsi que du 26/11/2020.

Ainsi au titre de l'exercice 2023, le directeur général a perçu une rémunération brut annuelle de 212 k€ sur treize mois intégrant une prime annuelle calculée sur le chiffre d'affaires annuel de l'année n-1 (CAA), à savoir : 0.005XCAA plafonné.

Le directeur général a renoncé à la prise en charge par la société des cotisations à la garantie sociale des chefs et dirigeant d'entreprise.

Le directeur général est affilié au régime de l'assurance prévoyance (frais de santé, incapacité, invalidité et décès) et au régime de retraite complémentaire Agirc Arrco bénéficiant au personnel de la société relevant du statut des cadres.

Un véhicule de fonction adapté aux besoins de l'activité est mis à disposition du directeur général.

### **Administrateurs**

Conformément aux statuts de la société, l'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le conseil d'administration.

Il peut également être alloué par le conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats particuliers ; dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration et aux articles L. 225-38 à L. 225-42 du Code de Commerce.

Toutefois, les représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions de membres du conseil d'administration peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers, s'ils y ont été autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés, qui aura déterminé la nature des fonctions exercées et prévu le montant maximum de la rémunération correspondante.

Le conseil d'administration peut autoriser le remboursement des frais et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

Conformément à l'article L.225-45 du Code du commerce, L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPL EDDEN en date du 25 avril 2023 a décidé à l'unanimité d'allouer aux membres du Conseil d'administration, en rémunération de leurs activités, à titre de jetons de présence les sommes de 36 000 € brut au titre de l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration du 06 juin 2023 a approuvé

- Le montant du jeton de présence à 500 € brut maximum par conseil d'administration, dans la limite de 2000€ brut par an au titre de l'année 2023.
- Le non-émargement de la Présidente du Conseil d'Administration aux jetons de présence puisqu'elle perçoit une rémunération pour sa fonction de Présidente.

### ***Jetons de présence***

Au 31/12/2023, La SPL EDDEN enregistre dans ses comptes la somme de 28 900 € pour des jetons de présence.

### ***Contrôle des Commissaires aux comptes***

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux Comptes.

## **CONTROLE FISCAL**

Par courrier en date du 05 mai 2023 la Direction des impôts a notifié un contrôle fiscal de la SPL EDDEN. Le contrôle portait sur la comptabilité des exercices 2020, 2021 et 2022 et plus spécifiquement sur la TVA.

Le contrôle a été mené par un inspecteur des finances à la Direction Spéciale de Contrôle Fiscal Sud-Est-Outre-Mer (18<sup>ème</sup> Brigade de Vérification). Il a débuté ses travaux au siège de la société le 17 mai 2023. Les investigations ont duré un mois. La SPL EDDEN a été assisté par l'expert-comptable de la société, le cabinet HDM.

Lors des travaux de contrôle, un droit de communication portant sur des documents de paie a été mis en œuvre. Le contrôle de ces documents portait spécifiquement sur la véracité de la réduction d'impôt au titre de la LODEOM que la SPL EDDEN bénéficie.

Les investigations se sont achevées le 30 juin 2023 avec la remise du compte rendu du contrôle à la direction générale de la SPL EDDEN. Ci-dessous le compte rendu des contrôles effectués.

### **Contrôle des déclarations de TVA 2020, 2021 et 2022**

En matière de TVA collectée, l'inspecteur a constaté une insuffisance de TVA collectée au 31/12/2022 pour un montant de 3 609.00€. Ce montant correspond à la TVA collectée sur les rémunérations des CPI signés avec la commune du TAMPON dont le versement se fait sur le compte bancaire de la Banque des Territoires (CDC).

En effet, les données bancaires n'étant pas accessibles pendant l'absence de la responsable administrative et financière pour congés maternité, les montants n'ont pas été inscrit sur la déclaration de TVA de décembre 2022. Cependant ils ont été déclarés dès connaissance des sommes perçue au bordereau du mois de janvier 2023.

Malgré la régularisation faite, l'inspecteur a tout de même notifié l'insuffisance de TVA collectée car le montant régularisé n'a pas été inscrit à ligne dédiée aux régularisations du bordereau de déclaration de TVA.

Concernant, la TVA déductible, les contrôles se sont principalement portés sur la TVA non récupérables grevant les charges liées aux véhicules de tourisme. Il a été notifié 1 844 € de TVA déduite à tort au titre de l'exercice clos en 2020. Il s'agit d'une dizaine de facture concernant uniquement la période de février à juin 2020 dont la TVA non récupérable sur les véhicules de tourisme a été déduite par erreur. A compter de juillet 2020, le processus de traitement de la TVA non récupérables grevant les charges liées aux véhicules de tourisme est correctement respecté.

Ainsi la SPL EDDEN a procédé à la régularisation auprès du trésor public pour une somme totale de 5 535 € dont 82 € de pénalités.

A titre d'information ci-dessous une synthèse du traitement de la TVA de la SPL EDDEN sur la période contrôlée :

	2020	2021	2022	TOTAL	ERREUR CONSTATEE	TAUX ERREUR
<b>TVA COLLECTE</b>	441 600 €	525 590 €	779 617 €	<b>1 746 807 €</b>	3 609 €	0,21%
<b>TVA DEDUCTIBLE</b>	69 383 €	127 256 €	153 679 €	<b>350 318 €</b>	1 844 €	1%
<b>TVA PAYE</b>	372 217 €	398 334 €	625 938 €	<b>1 396 489 €</b>		

#### Contrôle de la réduction d'impôt au titre de la LODEOM

Les contrôles se sont aussi portés sur l'avantage fiscal au titre de la LODEOM que la SPL bénéficie. En effet la SPL EDDEN a pu réduire son impôt sur la société avec l'abattement du résultat fiscal au titre de la LODEOM pour un montant cumulé de 252 k€ pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

En effet pour bénéficier du régime de compétitivité renforcée, les employeurs doivent :

- Réaliser un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ;
- Relever du secteur d'activité visé par l'Article L752-3-2 du Code de la Sécurité Sociale, en l'espèce le secteur de l'environnement avec la collecte de déchets non dangereux ;
- Employer moins de 250 salariés.

L'inspection fiscale ayant un doute sur le dernier point a fait la demande de document de paie via à son droit de communication. En effet il prétendait que le seuil des 250 salariés était dépassé. Cependant après contrôle des pièces et entretien avec la direction, il a confirmé que la SPL EDDEN emploie à ce jour moins de 250 salariés en précisant en l'espèce que les salariés en contrats PEC ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif conformément aux articles L.1111-3 du code du travail et L243-6-3 et R243-43-2 du code de la sécurité sociale. La réponse positive de l'URSSAF au rescrit de la SPL EDDEN atteste aussi le bénéfice de la réduction d'impôt au titre de la LODEOM.

En conclusion, le contrôle de l'inspection des impôts a levé les risques fiscaux. L'inspecteur a confirmé que le processus de la comptabilité à ce jour assurent correctement le traitement et le contrôle en matière de fiscalité.

## X. BILAN SOCIAL

### Evolution de l'emploi et des effectifs

#### Evolution globale des effectifs depuis septembre 2019

La SPL EDDEN a vu ses effectifs évoluer à partir du mois de septembre 2019 avec le personnel issu des structures regroupées au sein de la SPL EDDEN :



La structure a ainsi été composée initialement de 94 personnes en CDI et 2 personnes en CDD en septembre 2019, puis les premiers personnels en insertion ont été recrutés à partir du mois de décembre 2019, pour un effectif physique initial de 149 PEC. Cet effectif a ensuite constamment évolué au rythme des missions confiées par nos actionnaires et à titre principal le Conseil Départemental. Ainsi, à fin 2023, l'effectif physique total était égal à 487, **soit une évolution de 518% en 4 ans et 4 mois.**

D'autre part, l'évolution des embauches CDI-CDD depuis 2019 est représentée comme suit avec 89 recrutements effectifs :



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

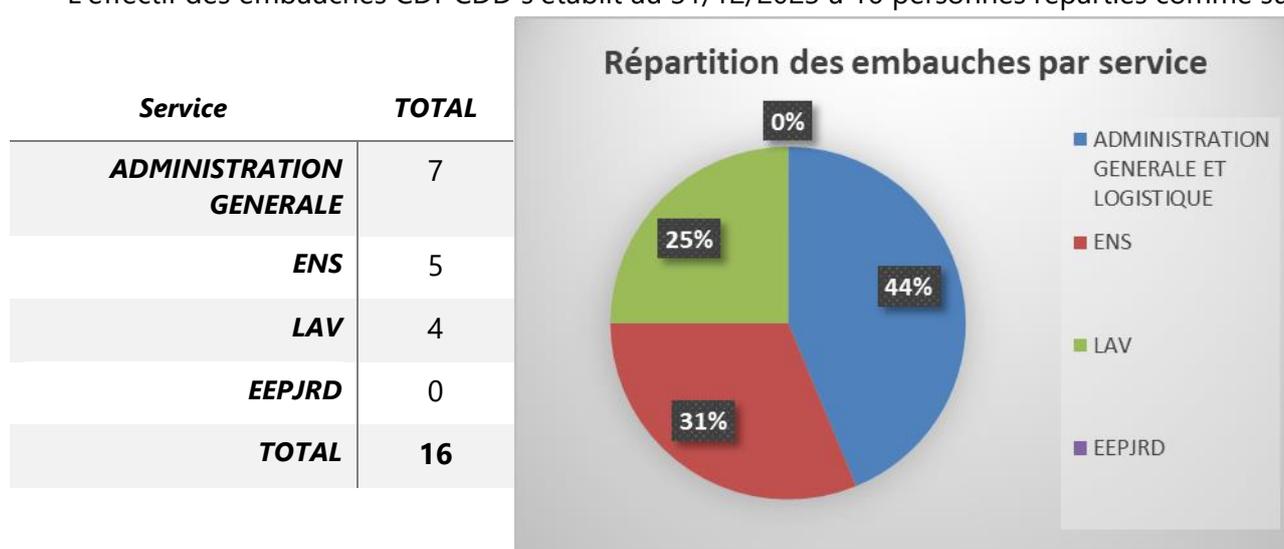
## Effectif CDI et CDD en 2023

L'effectif 2022 a été complété par 3 CDI et 13 CDD en 2023 :

- **Pour les CDI**, il s'agit de l'embauche d'un CDI sur le poste de technicienne Moyens généraux et Logistique pour donner suite à un besoin de renforcement du service SMGL notamment sur la partie gestion des stocks de matériels /équipements et régulation de l'activité liée aux flux de matériels afin de fluidifier les process. L'effectif CDI a également été complété par un CDI pour le service Parc Automobile avec l'embauche d'un technicien de Contrôle et de Maintenance Flotte Automobile avec pour objectif le renforcement des contrôles des véhicules de la flotte et le suivi de la gestion administrative liée à la logistique et la sensibilisation aux bonnes pratiques. Enfin l'effectif a été complété par le recrutement d'un Cadre en CDI sur les fonctions de Business Analyst avec une fonction de contrôle de gestion renforcée afin de répondre à la stratégie de développement de la société en la matière.
- **Pour les CDD**, il s'agit de 13 salariés embauchés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la mise en œuvre de nouveaux CPI ou répondre à un besoin de remplacement. Les recrutements de CDD en 2023 ont été tout particulièrement marqués par la mise en œuvre de nouveaux CPI et notamment :
  - ✓ Le CPI « Redynamisation et découverte des métiers de la nature et de l'environnement » confié à la SPL EDDEN par le Conseil Départemental dans le cadre de l'expérimentation du dispositif France Travail et qui a pour objectif d'impulser une dynamique motivationnelle chez les bénéficiaires du RSA très éloignés du marché de l'emploi sur le territoire de Saint-Leu et Trois Bassins.
  - ✓ Le CPI confié à la SPL EDDEN par le Conseil Départemental portant sur le développement des compétences de base en situation de travail et sur l'expérimentation du modèle d'apprentissage dit « situé » sur le principe de la formation en situation de travail (FEST).
  - ✓ Le développement de nouvelles solutions logicielles et applications métiers au sein du service SIRN.

### Répartition des embauches en 2023 par service

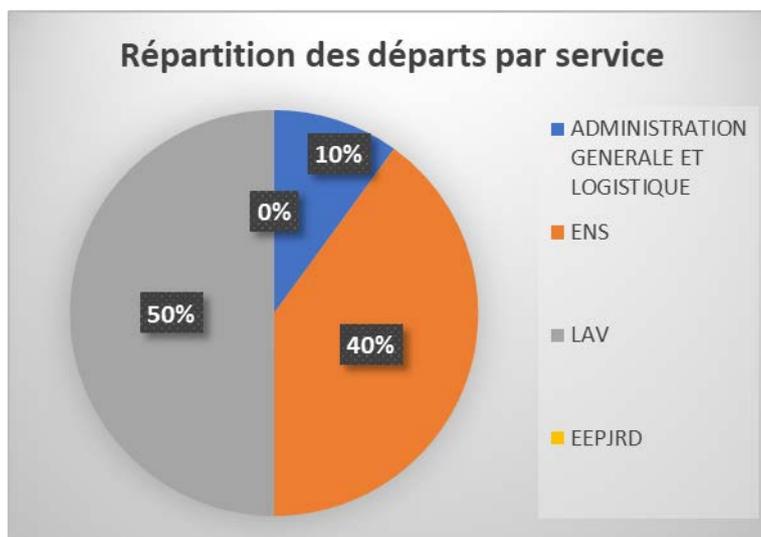
L'effectif des embauches CDI-CDD s'établit au 31/12/2023 à 16 personnes réparties comme suit :



### Répartition des départs en 2023 par service

L'effectif des départs CDI-CDD s'établit au 31/12/2023 à 10 personnes réparties comme suit :

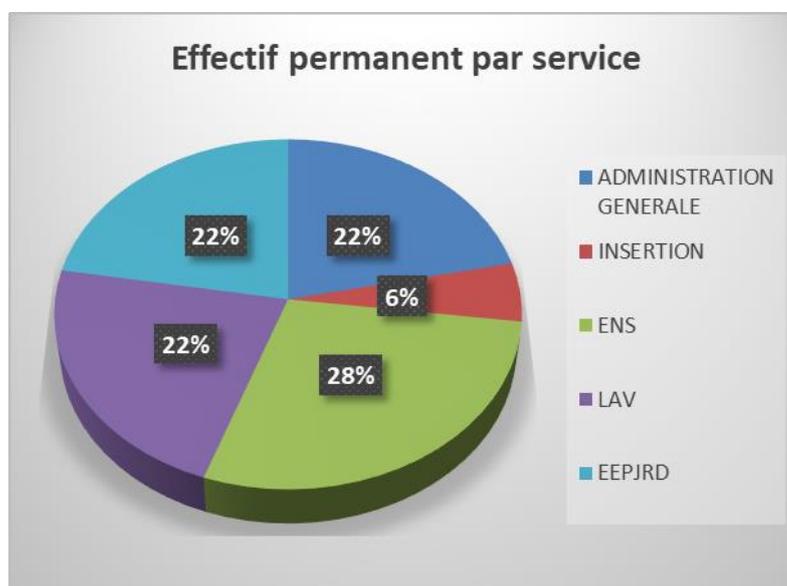
<i>Service</i>	<i>TOTAL</i>
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	1
<b>ENS</b>	4
<b>LAV</b>	5
<b>EEPJRD</b>	0
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>



### Répartition globale par service au 31/12/2023

Au regard des entrées et sorties depuis le 01/01/2023, l'effectif CDI-CDD s'établit au 31/12/2023 à 148 personnes physiques correspondant à 147,68 Equivalent Temps Plein :

<i>Service</i>	<i>TOTAL</i>
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	32
<b>INSERTION</b>	8
<b>ENS</b>	42
<b>LAV</b>	33
<b>EEPJRD</b>	33
<b>TOTAL</b>	<b>148</b>



S'ajoute à cet effectif, les postes de Présidente et de Directeur Général en qualité de mandataire social.

### Effectif Parcours Emploi Compétences (PEC) en 2023

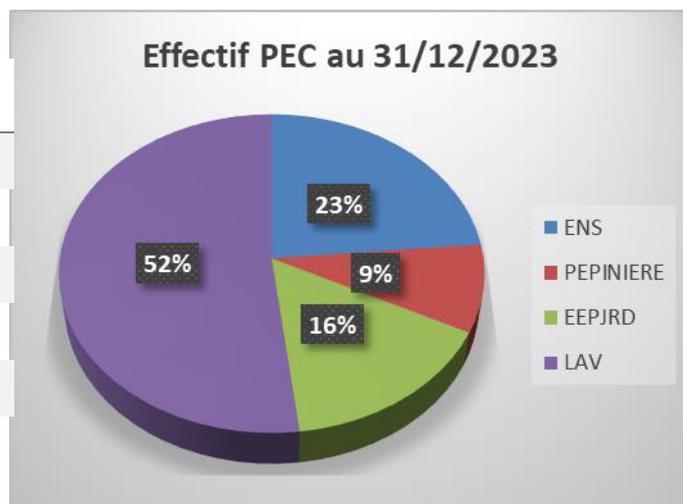
S'agissant du personnel en Parcours Emploi Compétences, l'année 2023 a été principalement marquée par le recrutement du personnel en insertion sur les CPI Lutte antivectorielle, Espaces Naturels Sensibles et Parcs et Jardins dont les contrats en cours sont arrivés à échéance au bout de la 2<sup>ème</sup> année. Ainsi, les recrutements ont été réalisés aux dates suivantes :

- **Au 15 janvier 2023** : 1 Parcours Emploi Compétences
- **Au 01 mars 2023** : 4 Parcours Emploi Compétences
- **Au 01 avril 2023** : 1 Parcours Emploi Compétences
- **Au 01 juin 2023** : 39 Parcours Emploi Compétences
- **Au 19 juin 2023** : 1 Parcours Emploi Compétences - CIE Jeune
- **Au 26 juin 2023** : 1 Parcours Emploi Compétences – PEC Etat
- **Au 01 juillet 2023** : 49 Parcours Emploi Compétences dont 3 CIE
- **Au 03 juillet 2023** : 1 Parcours Emploi Compétences - CIE Jeune
- **Au 10 juillet 2023** : 1 Parcours Emploi Compétences
- **Au 01 août 2023** : 26 Parcours Emploi Compétences
- **Au 01 octobre 2023** : 27 Parcours Emploi Compétences
- **Au 01 novembre 2023** : 33 Parcours Emploi Compétences
- **Au 15 novembre 2023** : 3 Parcours Emploi Compétences
- **Au 01 décembre 2023** : 27 Parcours Emploi Compétences
- **Soit un total de 214 PEC sur l'ensemble des CPI.**

Sur l'année 2023, il y a également eu des renouvellements pour les contrats PEC avec un total de 129 contrats PEC renouvelés au total.

Les salariés PEC représentent au 31/12/2023 un effectif physique de 339 personnes pour un effectif en Equivalent Temps Plein égal à 210,6. La répartition des salariés PEC au sein de chaque CPI s'est réalisée de la façon suivante :

SERVICE	Présents au 31/12/2022	Embauches	Effectif au 31/12/2023
ENS	79	44	80
PEPINIERE	27	6	30
EEPJRD	50	32	53
LAV	155	132	176
<b>TOTAL</b>	<b>311</b>	<b>214</b>	<b>339</b>

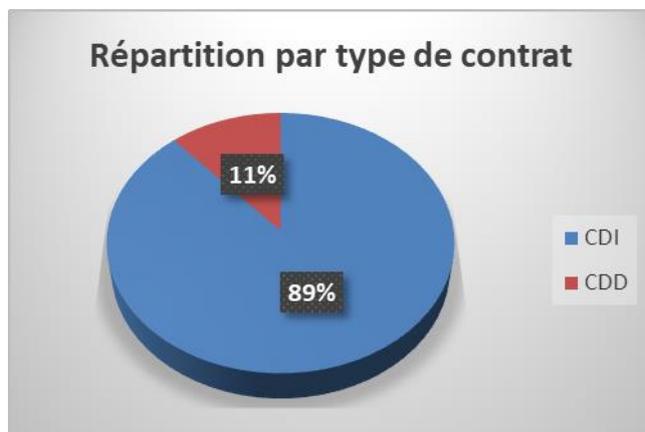


**Le nombre de sorties sur l'exercice 2023 correspond à un effectif de 186** (A noter que sont comptabilisées dans cet effectif les entrées et sorties anticipées de 2023, telles que les ruptures d'un commun accord non enregistrées via le logiciel Silae)

## Répartition des effectifs par type de contrat au 31/12/2023

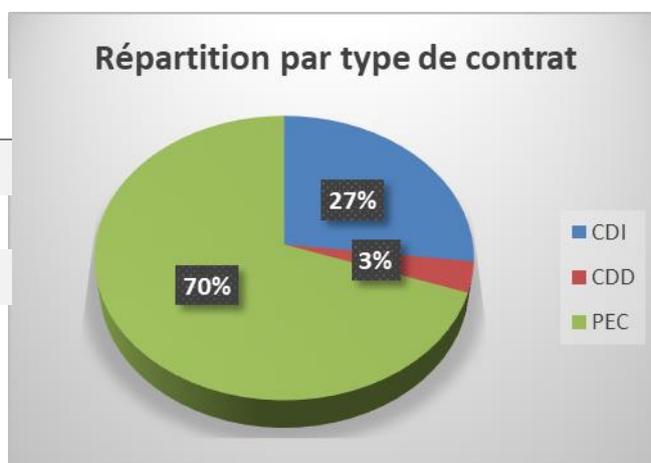
### D1. CDI et CDD

Type de contrat	Nombre
<b>CDI</b>	131
<b>CDD</b>	17
<b>TOTAL</b>	<b>148</b>



### D.2 CDI, CDD et PEC

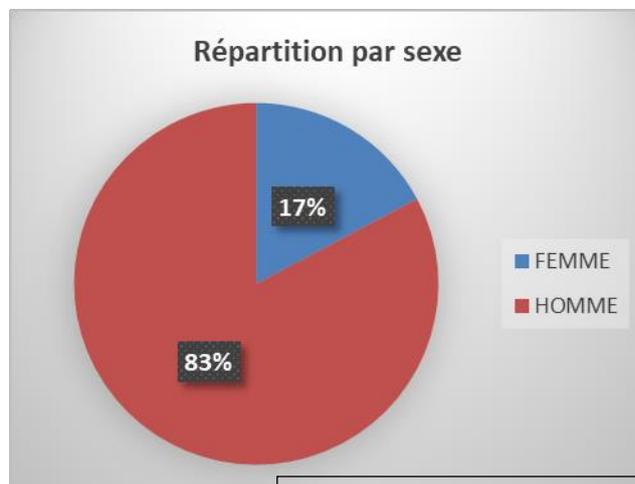
Type de contrat	Nombre
<b>CDI</b>	131
<b>CDD</b>	17
<b>PEC</b>	339
<b>TOTAL</b>	<b>487</b>



## Répartition des effectifs par sexe CDI, CDD et PEC

Au 31/12/2022, les femmes représentaient 17% de l'effectif global.

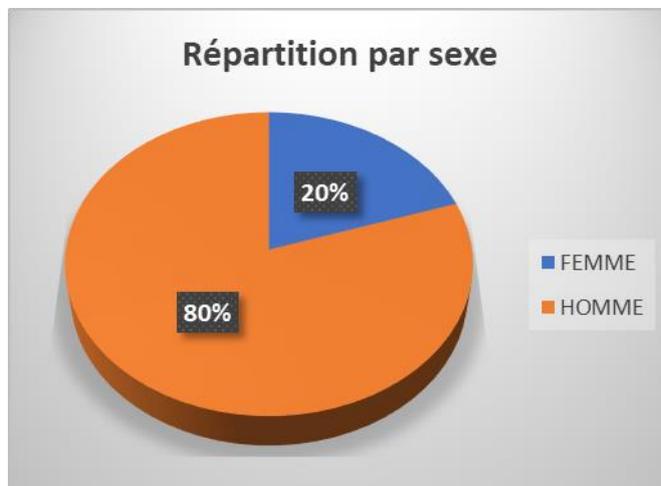
Catégorie	Nombre
<b>Femmes</b>	80
<b>Homme</b>	375
<b>TOTAL</b>	<b>453</b>



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Au 31/12/2023, les femmes représentaient 20% de l'effectif global.

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
<b>Femmes</b>	97
<b>Homme</b>	390
<b>TOTAL</b>	<b>487</b>



### Répartition des effectifs par statut

#### Effectif CDI et CDD

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
<b>Cadres</b>	19
<b>Ouvriers-Employés -TAM</b>	129
<b>TOTAL</b>	<b>148</b>



#### Effectif CDI, CDD et PEC

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
<b>Cadres</b>	19
<b>Ouvriers-Employés -TAM</b>	129
<b>CUI-CAE PEC</b>	339
<b>TOTAL</b>	<b>487</b>

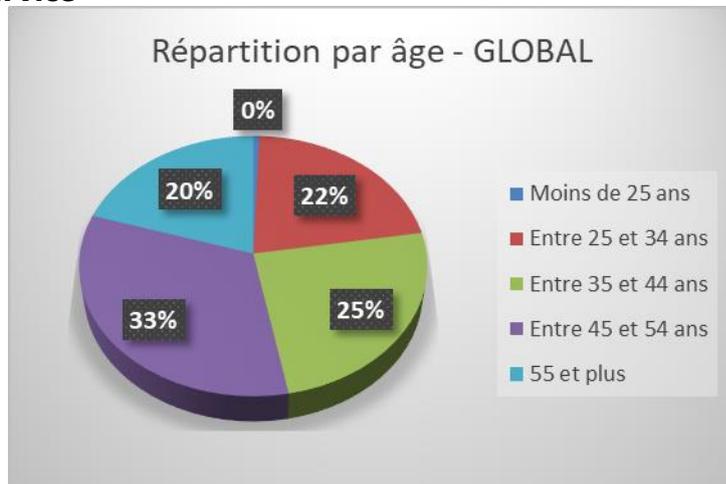


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

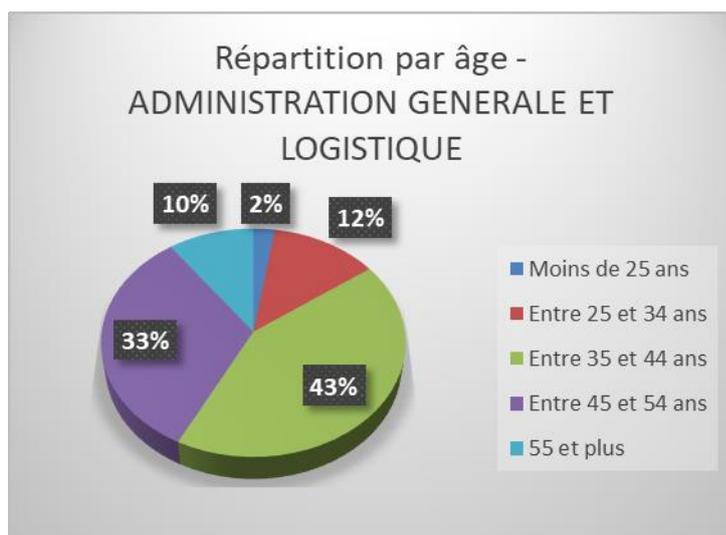
## Répartition des effectifs selon l'âge

### Répartition globale et par service

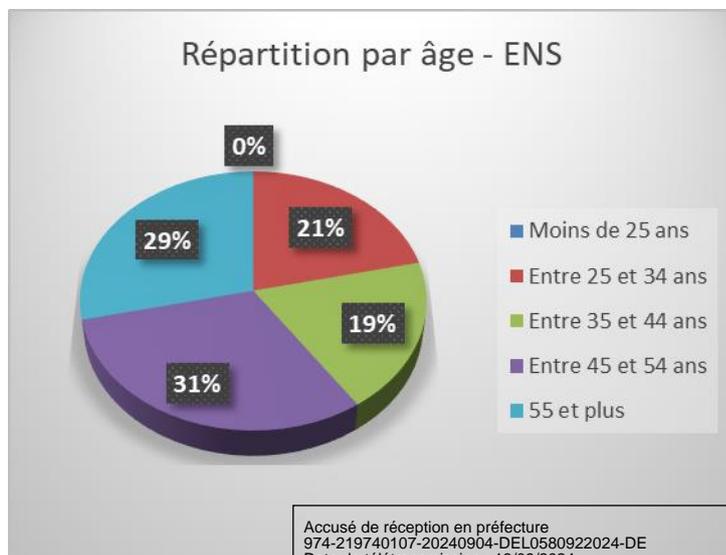
GLOBAL CDI-CDD-PEC	Nb	%
Moins de 25 ans	3	1 %
Entre 25 et 34 ans	106	22 %
Entre 35 et 44 ans	120	25 %
Entre 45 et 54 ans	160	33 %
55 et plus	98	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>487</b>	<b>100 %</b>



ADMINISTRATION GENERALE ET LOGISTIQUE	Nb	%
Moins de 25 ans	1	3 %
Entre 25 et 34 ans	5	13 %
Entre 35 et 44 ans	17	43 %
Entre 45 et 54 ans	13	33 %
55 et plus	4	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>100 %</b>

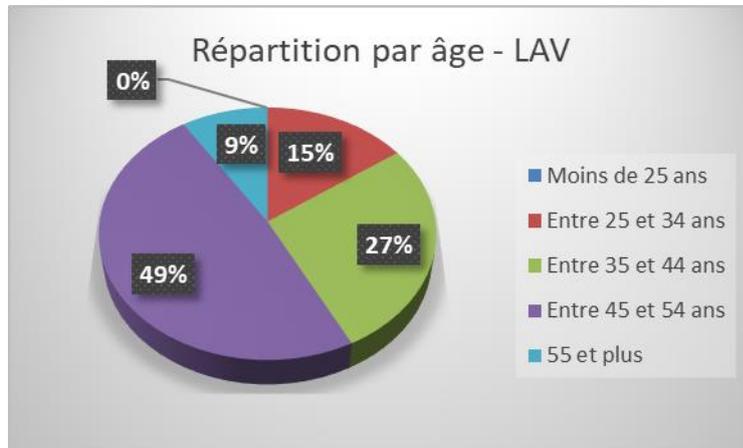


ENS	Nb	%
Moins de 25 ans	0	0 %
Entre 25 et 34 ans	9	21 %
Entre 35 et 44 ans	8	19 %
Entre 45 et 54 ans	13	31 %
55 et plus	12	29 %
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>100 %</b>

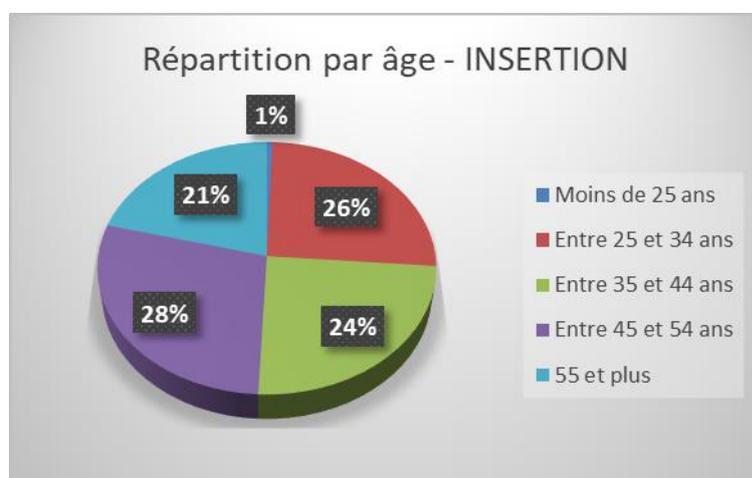


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

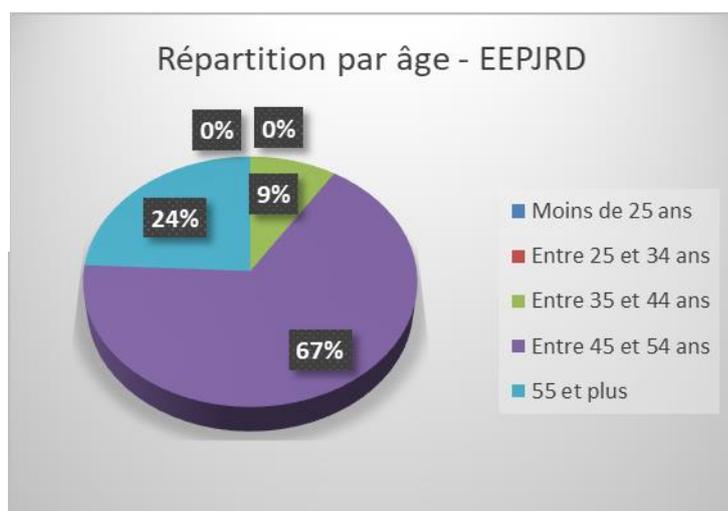
LAV	Nb	%
Moins de 25 ans	0	0 %
Entre 25 et 34 ans	5	15 %
Entre 35 et 44 ans	9	27 %
Entre 45 et 54 ans	16	48 %
55 et plus	3	9 %
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>100 %</b>



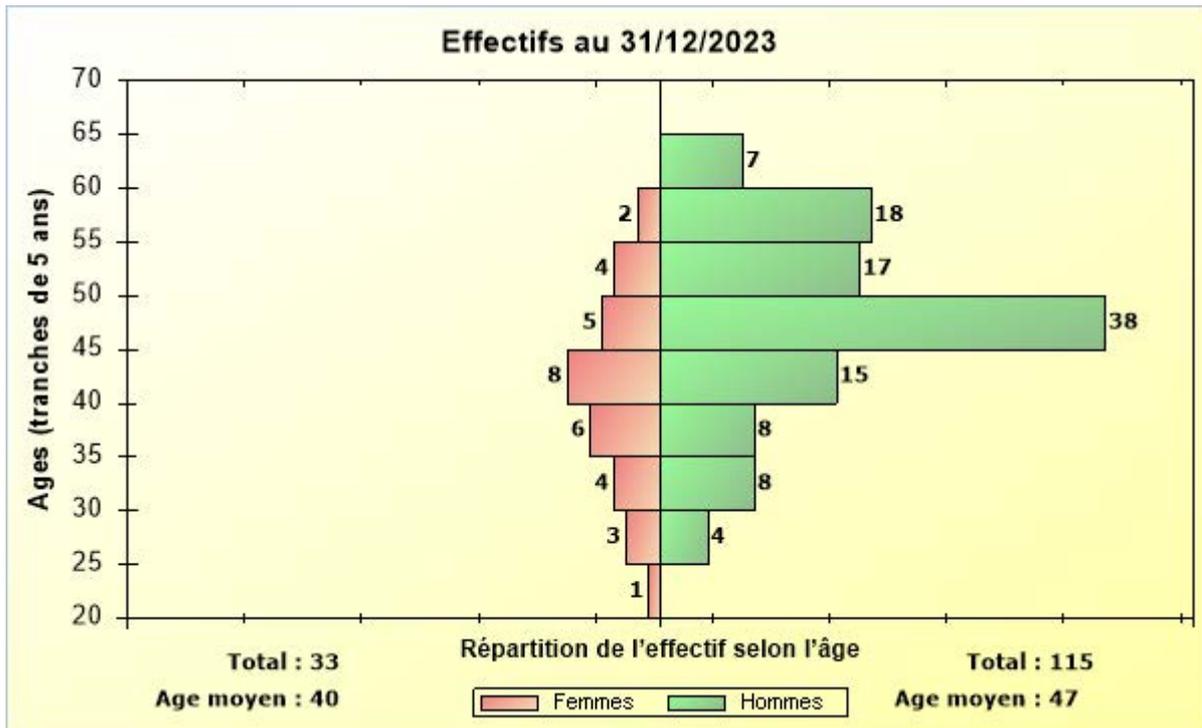
INSERTION	Nb	%
Moins de 25 ans	2	1 %
Entre 25 et 34 ans	87	26 %
Entre 35 et 44 ans	83	24 %
Entre 45 et 54 ans	96	28 %
55 et plus	71	21 %
<b>TOTAL</b>	<b>339</b>	<b>100 %</b>



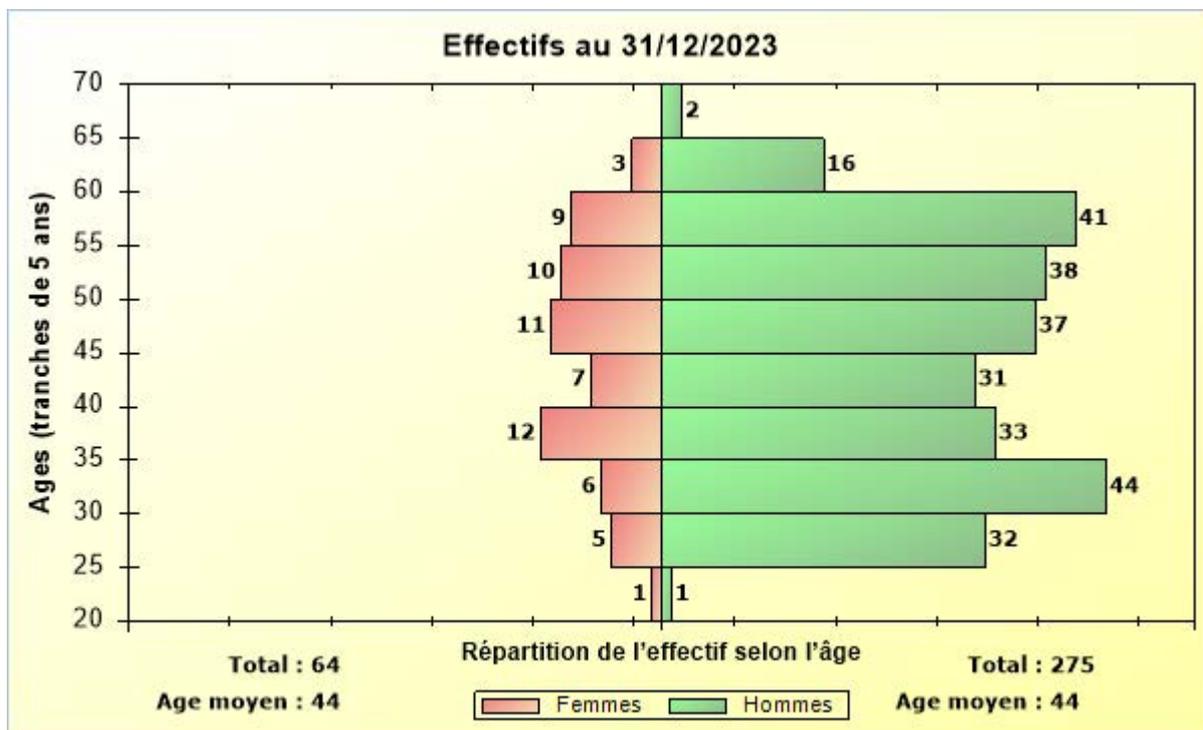
EEPJRD	Nb	%
Moins de 25 ans	0	0 %
Entre 25 et 34 ans	0	0 %
Entre 35 et 44 ans	3	9 %
Entre 45 et 54 ans	22	67 %
55 et plus	8	24 %
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>100 %</b>



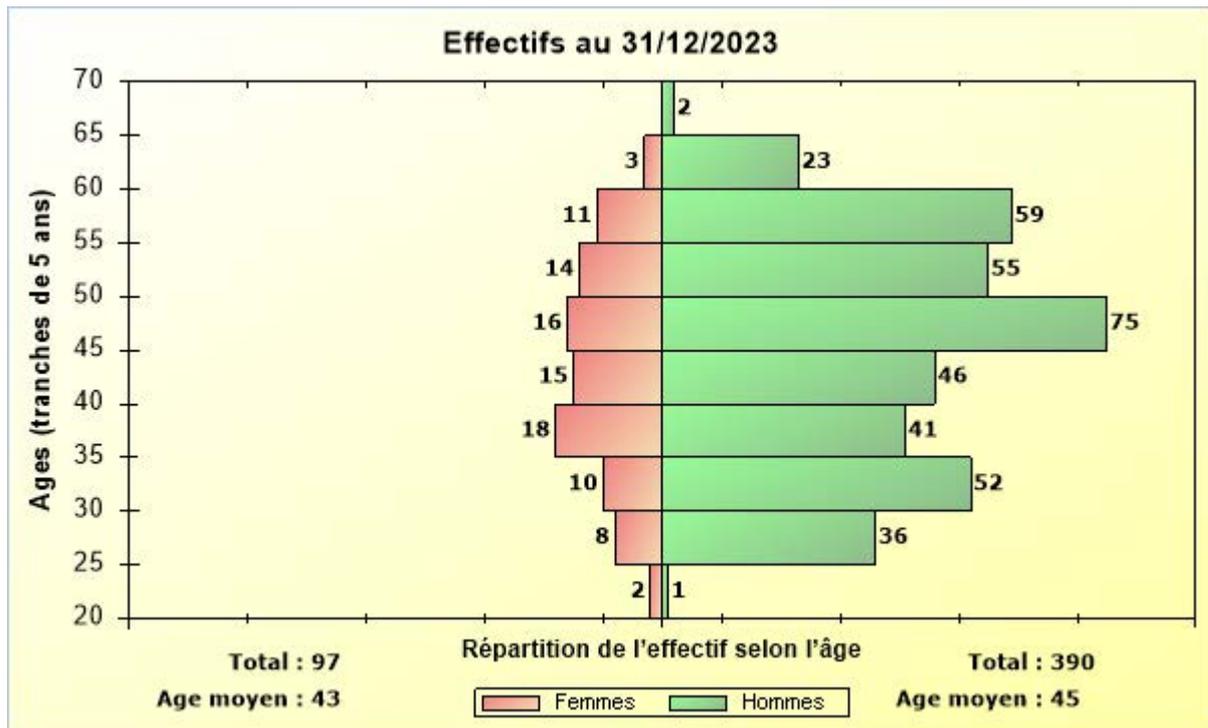
## Pyramide des âges CDI et CDD (Effectifs = 148)



## Pyramide des âges PEC (Effectifs = 339)



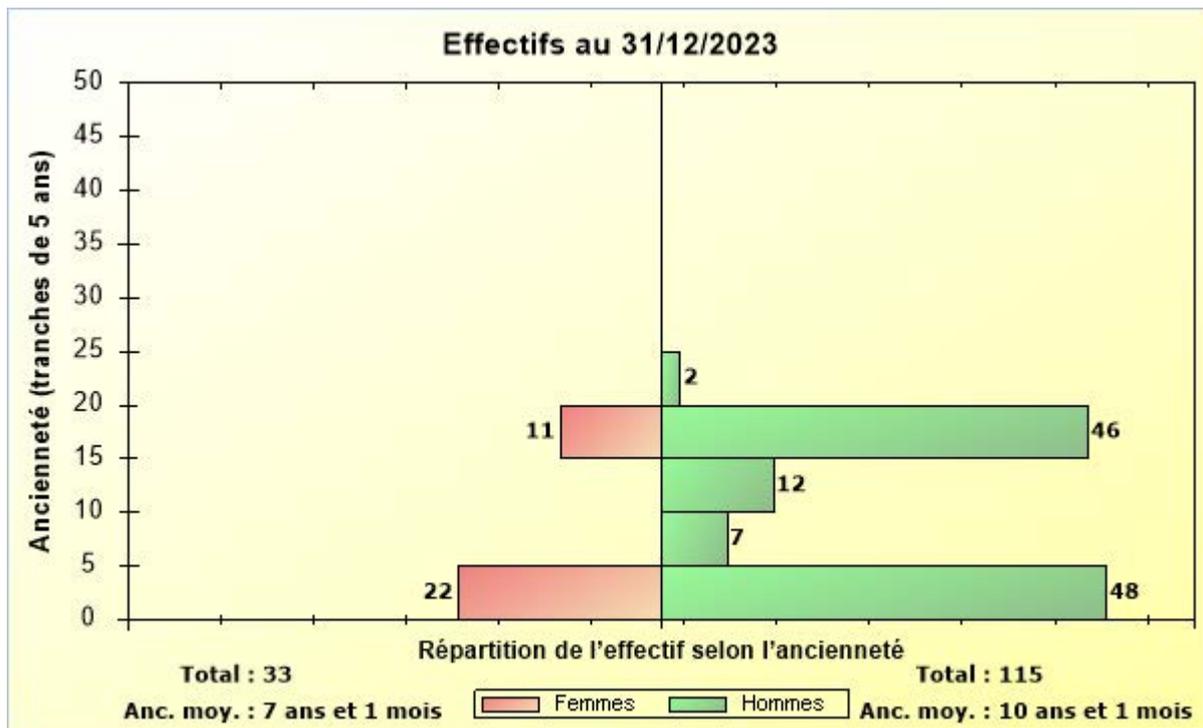
## Pyramide des âges CDD/CDI et PEC (Effectif = 487)



## Ancienneté

### Ancienneté des CDI et CDD

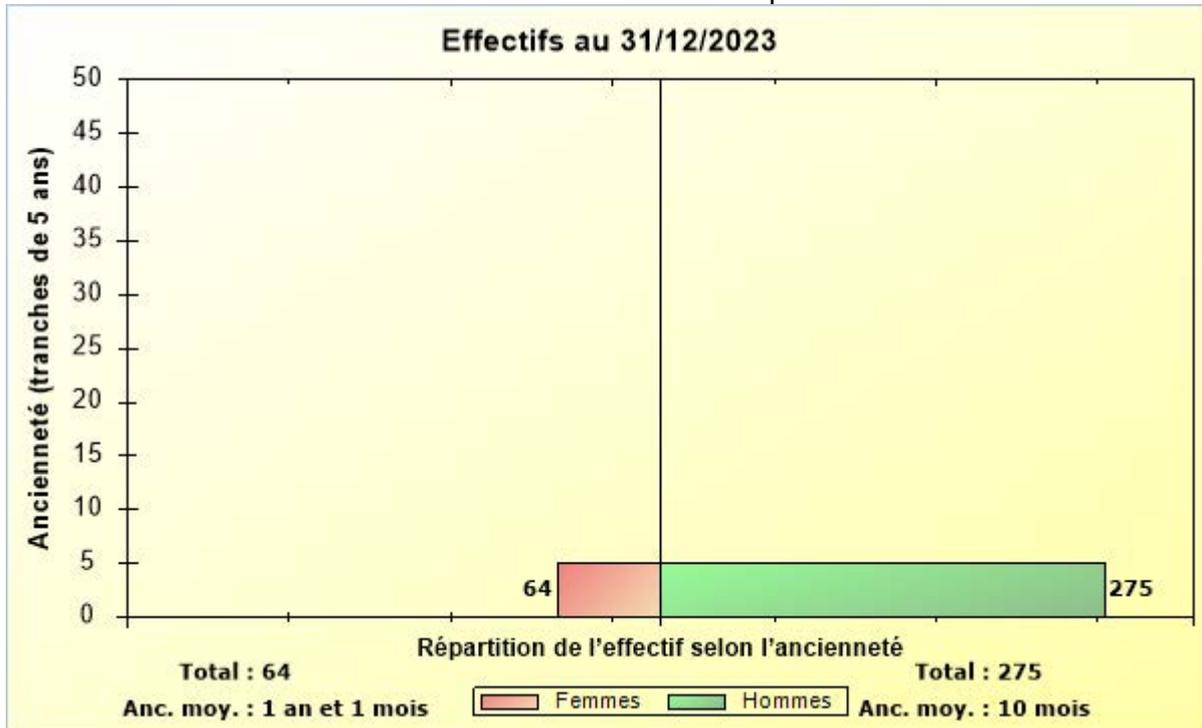
50% de l'effectif CDI-CDD a plus de 10 ans d'ancienneté, avec une ancienneté moyenne pour les hommes de 10 ans et 1 mois et pour les femmes de 7 ans et 1 mois.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

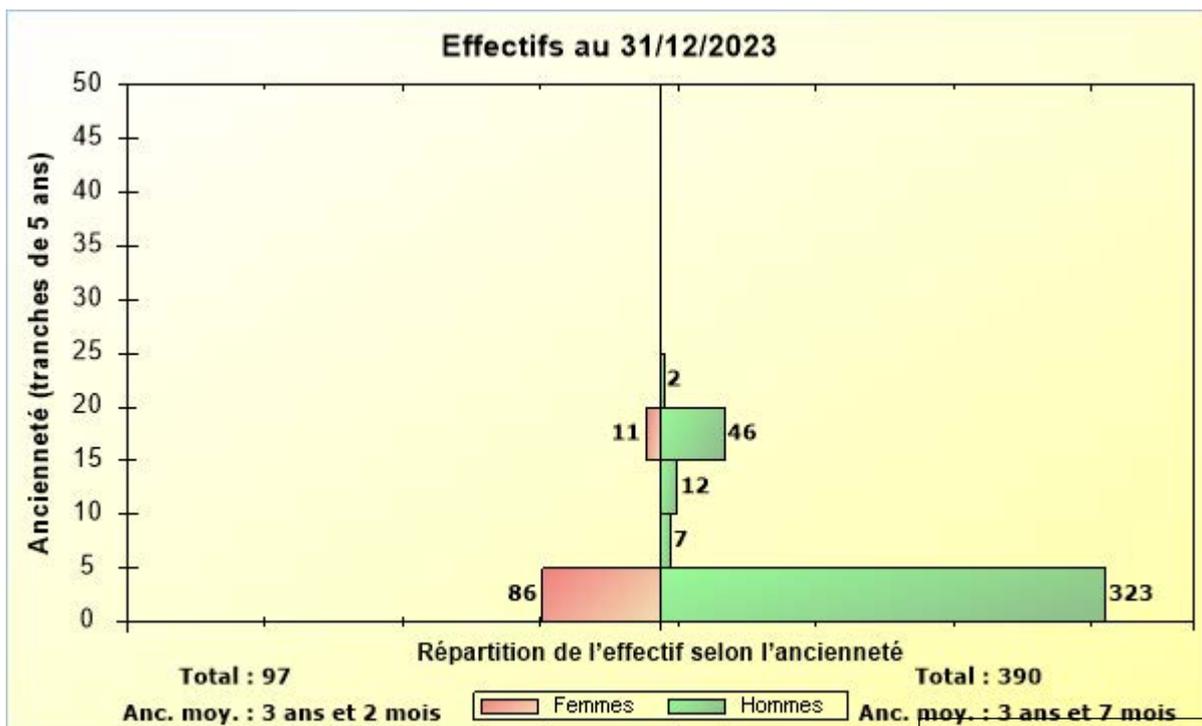
## Ancienneté des PEC

La majorité de l'effectif PEC a plus de 10 mois d'ancienneté, avec une ancienneté moyenne pour les femmes de 1 an et 1 mois et pour les hommes de 10 mois.



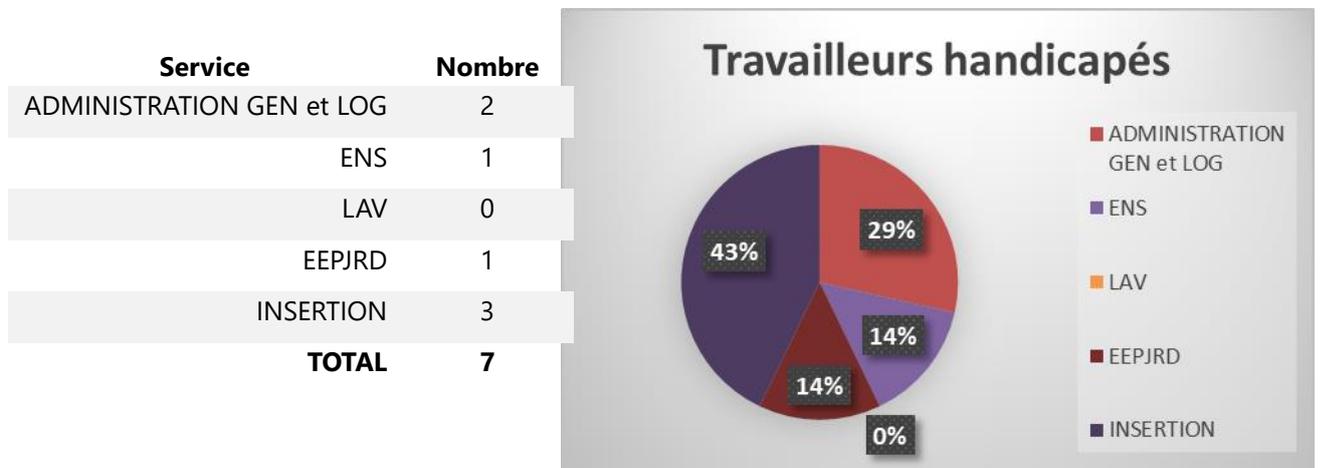
## Ancienneté des CDI, CDD et PEC

En observant l'effectif global, y compris les PEC, l'ancienneté moyenne est de 3 ans et 7 mois pour les hommes et de 3 ans et 2 mois pour les femmes.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

## Répartition des travailleurs handicapés

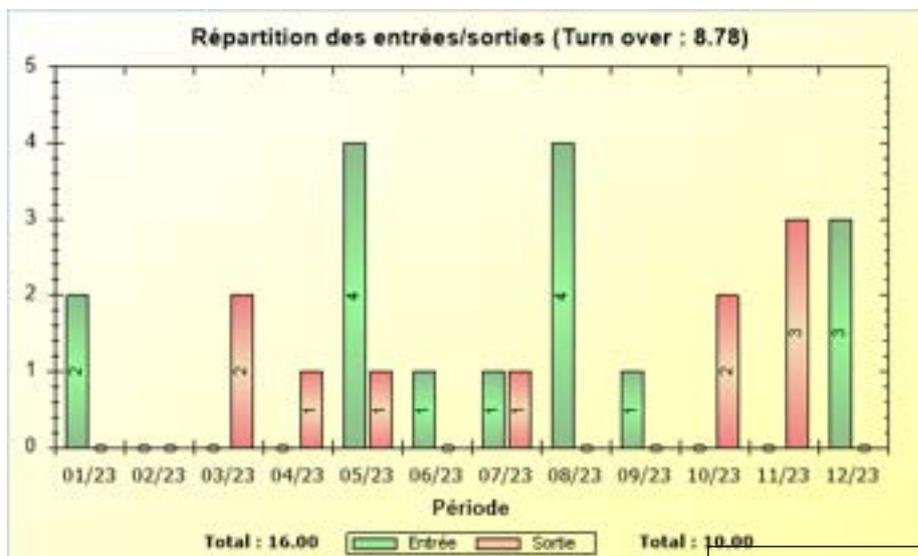


3 salariés en CUI-CAE PEC sont reconnus travailleurs handicapés au regard de leur attestation RQTH. L'auto-déclaration n'étant pas une pratique usuelle, nous constatons cependant *a posteriori* que certains PEC rencontrent des difficultés qui relèveraient d'une reconnaissance du statut de travailleur handicapé. Aussi, s'engage un travail partenarial avec la médecine du travail et le cas échéant avec la MDPH.

## Turn-over (Taux de rotation du personnel)

### Turn-over des CDI et CDD

Mouvements	Nombre
ENTREES	16
SORTIES	10
<b>TURN-OVER</b>	<b>8.78</b>



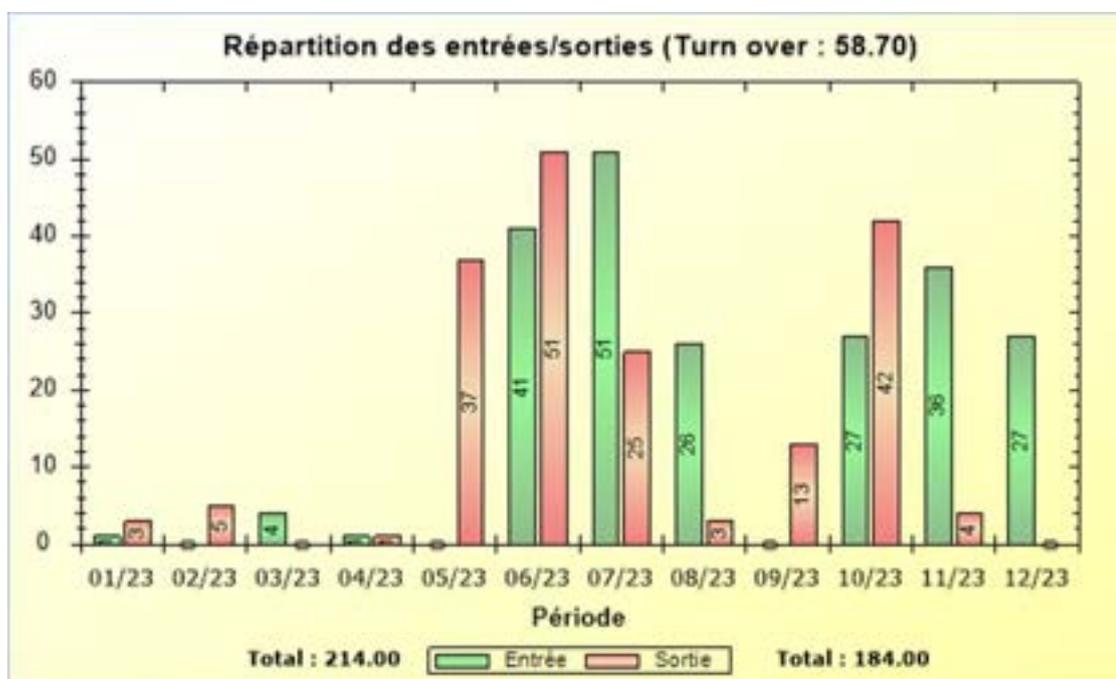
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Le taux de turnover, également appelé « **taux de renouvellement du personnel** » ou « **taux de rotation du personnel** », est un ratio qui permet d'appréhender dans une organisation, le rythme de renouvellement des effectifs. Ce taux est à 8,78% pour la SPL EDDEN sur l'exercice 2023. Il est d'usage de considérer un taux normal de turnover entre 10 et 15% en fonction des secteurs d'activités. Le taux de la SPL EDDEN se situe dans cette moyenne. Par ailleurs, 6 fins de CDD, 1 rupture de CDD d'un commun accord, 1 rupture conventionnelle, 1 départ à la retraite et 1 démission sont à comptabiliser.

D'autre part, sur les 16 entrées indiquées sur le graphique, le recrutement de 1 Cadre sur l'année 2023 est à noter avec l'embauche d'une personne sur les fonctions de Business Analyst (Analyste d'Affaires).

### Turn-over des PEC

Mouvements	Nombre
ENTREES	215
SORTIES	184
<b>TURN-OVER</b>	<b>58.85</b>



Le taux de turn-over du personnel en insertion est directement lié à la nature des contrats CUI-CAE PEC d'une durée maximale de 22 mois renouvellement compris, avec cependant des dérogations possibles pour certaines catégories de bénéficiaires (sénior, TH,...). Ce taux à 58,70 pour l'année 2023 est plus important par rapport à

l'année précédente (39,71 pour l'année 2022), ce qui correspond simplement à un plus grand nombre de fin de contrat et de nouvelles embauches sur l'année considérée.

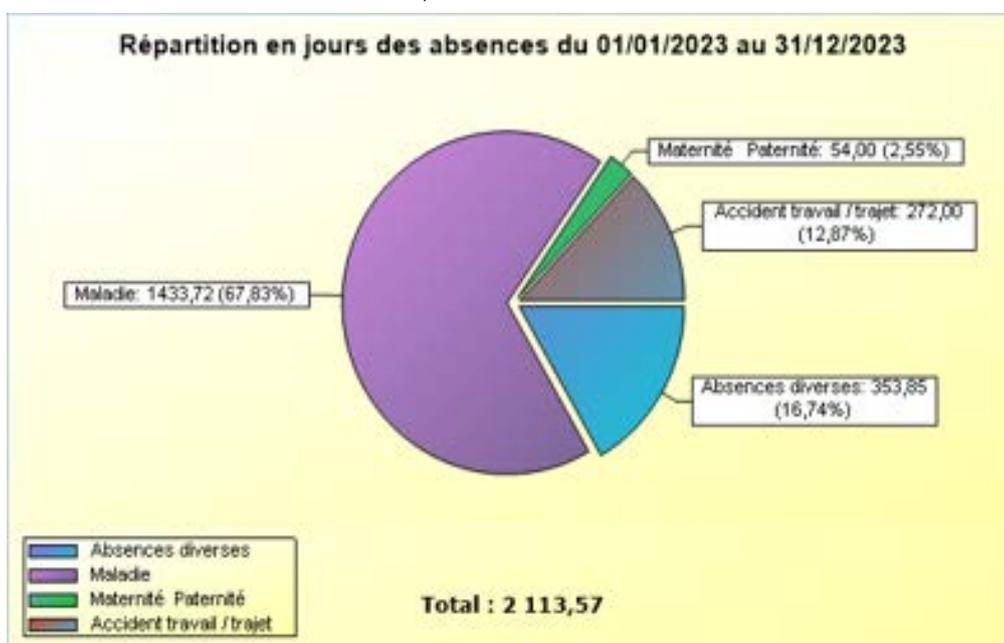
## Absences

### Répartition des absences CDI et CDD

Type	Nombre
<b>Jours travaillés théoriques</b>	<b>35 781,00</b>
<b>Jours d'absences</b>	<b>2 113,57</b>
Maladie	1433,72
Maternité / Paternité	54,00
Accident du travail	272,00
Absences diverses	353,85

Formule de calcul du taux d'absentéisme :  
 Nombre de jours d'absences / Nombre de jours travaillés théoriques

**Taux d'absentéisme (toutes absences confondues) = 5,91 %**



Nombre de journées d'absences au 31/12/2023			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	35 781,00	2 113,57	5,91

Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2023			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	35 781,00	1 433,72	4,01

Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2023					
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total	18	51	29	4	3

Il est d'usage de considérer qu'un taux d'absentéisme en dessous de 4% peut être analysé comme faible. Au-delà de 8%, la situation devrait susciter une interrogation. Bien que ces moyennes ne soient pas absolues, elles ont tout de même l'intérêt de donner des chiffres de référence.

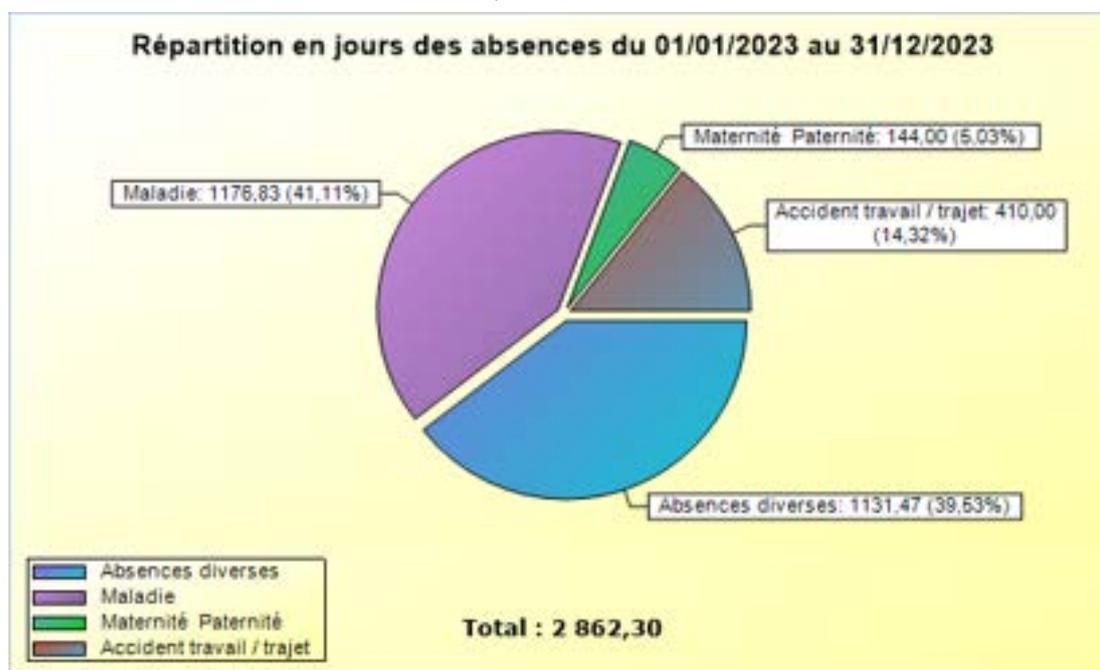
En considérant toutes les absences (y compris les absences autorisées par nos accords), le taux d'absentéisme est à 5,91% (5,38% en 2022). En ne considérant que les absences pour maladie, le taux est à 4,01% (3,18% en 2022). Malgré une légère augmentation, sous les deux angles le taux d'absentéisme de la SPL EDDEN renvoie à une valeur normative.

### Répartition des absences PEC

Type	Nombre
<b>Jours travaillés théoriques</b>	<b>78 891,00</b>
<b>Jours d'absences</b>	<b>2 862,30</b>
Maladie	1 176,83
Maternité / Paternité	144,00
Accident du travail	410,00
Absences diverses	1 131,47

Formule de calcul du taux d'absentéisme :  
 Nombre de jours d'absences / Nombre de jours travaillés théoriques

**Taux d'absentéisme = 3,67 %**



Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2023			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	78 091,00	1 176,83	1,51

Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2023					
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total	81	97	38	1	1

En considérant toutes les absences, le taux d'absentéisme des salariés PEC est à **3,67 %** et à **1,51 %** uniquement sur les arrêts maladie. On note par rapport à 2022 une diminution (respectivement 4.77% et 2.69%).

### Répartition des absences CDI, CDD et PEC (à titre indicatif)

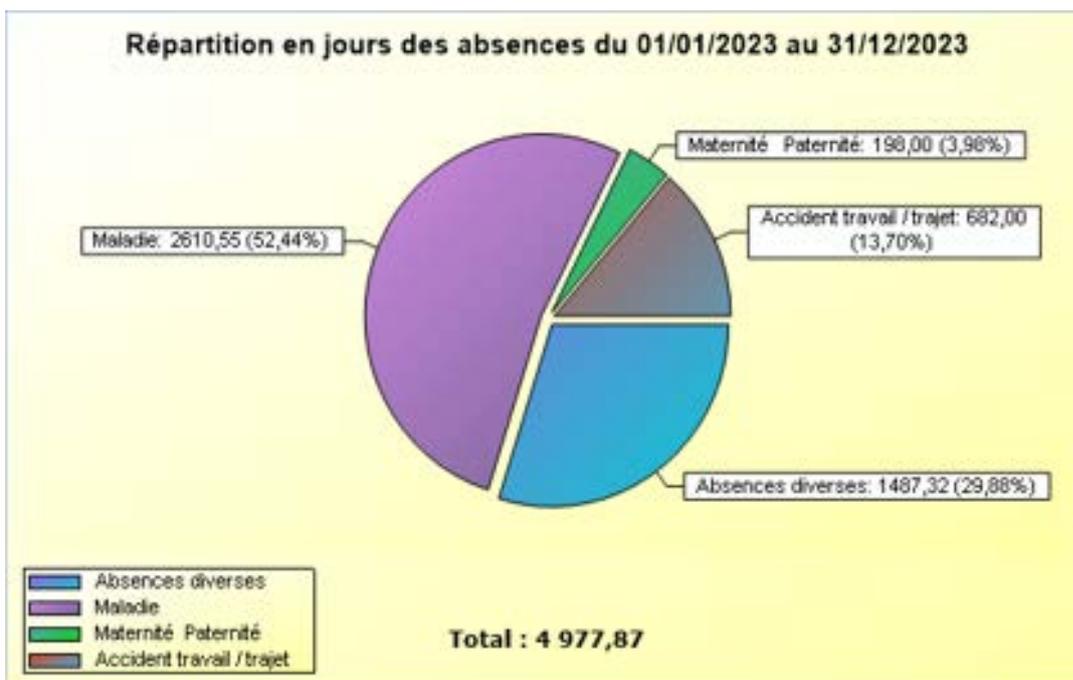
Type	Nombre
Jours travaillés théoriques	113 868,00
Jours d'absences	4 977,87
Maladie	2 610,55
Maternité / Paternité	198,00
Accident du travail	682,00
Absences diverses	1 487,32

Formule de calcul du taux d'absentéisme : Nombre de jours d'absences / Nombre de jours travaillés théoriques

**d'absentéisme = 4,37 %**

considérant que les absences aux arrêts maladie, le taux

d'absentéisme sur l'année 2023 est de 2,29%.



Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2023			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	113 868,00	2 610,55	2,29

### Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2023

Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total	99	148	67	5	4

## Santé / sécurité au travail

L'évaluation des risques professionnels consiste à identifier les risques auxquels sont exposés les salariés de la SPL EDDEN, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

Il s'agit de l'étape initiale de toute démarche de prévention en santé et sécurité au travail.

À la suite de l'intégration de 2 nouveaux collaborateurs, 1 Responsable Qualité Sécurité Économie Circulaire et 1 Chargé de Mission en Santé Sécurité, les services de la SPL EDDEN ont entrepris la mise à jour de l'évaluation des risques professionnels en juillet 2022 et octobre 2022 et qui s'est donc poursuivie en 2023.

## Plan d'actions 2023/2024

Le plan d'actions 2023/2024 reste établi autour des 3 axes initiés en 2022 :

### Axe 1 : Garantir la conformité réglementaire de nos installations et nos interventions

#### Objectifs

**1.A.** Définir le référentiel des textes en santé sécurité et environnement s'appliquant à nos activités et évaluer notre conformité réglementaire

**1.B.** Répertorier et faire contrôler les équipements/ engins/ Matériels et EPI soumis à VGP (électrique / incendie/ portail /dératisation/ etc.)

**1.C.** Communiquer régulièrement aux actionnaires les problèmes récurrents rencontrés sur les sites, nécessitant leur validation

**1.D.** Communiquer et informer nos prestataires sur les exigences SSE qui s'appliquent à nos sites

### Axe 2 : Promouvoir la culture de prévention en entreprise

#### Objectifs

**2.A.** Former le personnel aux formations sécurité obligatoires à leur poste de travail (PRAP/ SST/ Hab. Électrique/ etc.)

**2.B.** Procédures d'urgence à rédiger (cyclone-intempéries/AT en montagne / AT de La route etc.)

**2.C.** Établir un plan de communication/ sensibilisation sur les 5 principaux risques significatifs + définir les exercices capacités à réagir en situation d'urgence

**2.D.** Intégrer l'apprentissage de l'hygiène SST à la formation en situation de travail.

**2.E.** Formation santé sécurité environnement à l'embauche – intégrer à la démarche d'accueil – procédure accueil SST du nouvel arrivant

*Infographie/vidéo/visuel en SST HSE*

*Procédure d'accueil SST du nouvel arrivant*

*Manuel SSE au poste de travail - rédaction + diffusion*

**2.F.** Référentiel SSE/ Fiche d'identité des activités / cartographie des risques (canva) - les sites fixes dans un premier temps puis ENS/PJRD

*Compléter les fiches emploi par les risques associés au métier*

*Rédiger les procédures/protocoles d'intervention spécifiques (ENS/ LAV/)*

*Protocole d'intervention et d'approche spécifique au site*

*Matériels spécifiques pour réduire la pénibilité du métier*

**2.G.** Sensibilisation de l'encadrement aux rôles et responsabilités en SST

*Support de formation sensibilisation PPT*

**2.H.** Envisager une journée sécurité en 2023 et 2024 / RSE santé en général des salariés

### **Axe 3 : Réduire/ éliminer les risques spécifiques aux activités**

#### **Objectifs**

**3.A.** Formation éco-conduite et conduite citoyenne

**3.B.** Procédure d'intervention à proximité des réseaux et en sécurité à la LAV - formation des CE / CE suppléant et hommes de pied à BS BE HO

**3.C.** Fiche de vie du matériel de travail en hauteur des équipes LAV

**3.D.** Acquisition de sièges assis debout pour les pépinières Piton Défaud et Bois de Fer

**3.E.** Établir un référentiel d'EPI adapté par postes / activités et hommes-femmes

**3.F.** Location de toilettes mobiles/ modulaires / wc chimique de chantier à pépinière sans-soucis

**3.G.** Établir une liste de plantes / espèces qui peuvent présenter des particularités urticantes

**3.H.** Couper le tube carré entravant le passage et renforcer sur les côtés de l'entrée / sortie ou marquage jaune/rouge Pépinière Sans Souci

**3.I.** Installer des stores aux fenêtres de l'open space au siège Étang Salé et dans le bureau à la pépinière Bois de Fer

**3.J.** Établir un plan de circulation

Mettre en place toute la signalisation liée à la circulation sur le site (panneaux, marquage au sol)

3.K. Remplacer les louses par des modèles plastiques

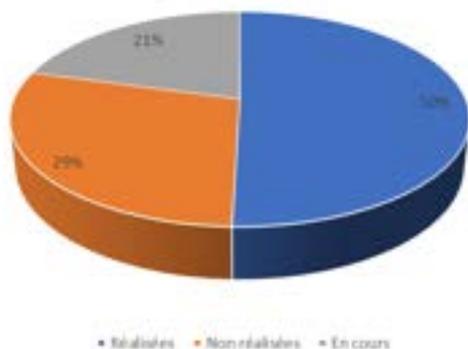
3.L. Achat de tabouret en pépinières

### Avancement des actions et tâches 2023/2024

	Actions totales	Actions réalisées	En cours	Non réalisées
Axe 1: Garantir la conformité réglementaire de nos installations et interventions	6	2	4	0
Axe 2: Promouvoir la culture de prévention au travail	16	2	11	3
Axe 3 : Réduire / Eliminer des risques spécifiques aux activités	14	8	6	0
<b>POURCENTAGE TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>33%</b>	<b>58%</b>	<b>8%</b>

Sur 36 actions au total à réaliser sur l'exercice 2023-2024, 33% sont réalisées et 58% en cours de réalisation.

Ramené à une déclinaison en tâches (plusieurs tâches constituant une action), sur 111 tâches visées sur l'exercice 2023-2024, 50% sont réalisées et 23% en cours de réalisation.



Réalisées	56
Non réalisées	32
En cours	23

## Méthodologie et mise à jour de l'évaluation des risques

### Les unités de travail

Afin d'améliorer le traitement des données recueillies pour la mise à jour de l'évaluation des risques, la SPL EDDEN a fait l'acquisition d'une solution logiciel dédié Prévisoft.

Le référentiel d'évaluation des risques professionnels a été défini selon de nouvelles unités de travail :

- Risques Généraux communs
- Bâtiments Bureaux SPL (Local Ligne Paradis/ Local Nord/ Local Piton Défaud/ Siège Étang Salé)
- Les pépinières (Pépinière Archambaud/ Pépinière Bois de Fer/ Pépinière Bois de Nêfles/ Pépinière Sans Soucis)
- Les Salines
- Opérationnels terrains communs (Espaces Naturels Sensibles / Lutte Antivectorielle/ Parcs& Jardins et Routes Départementales)

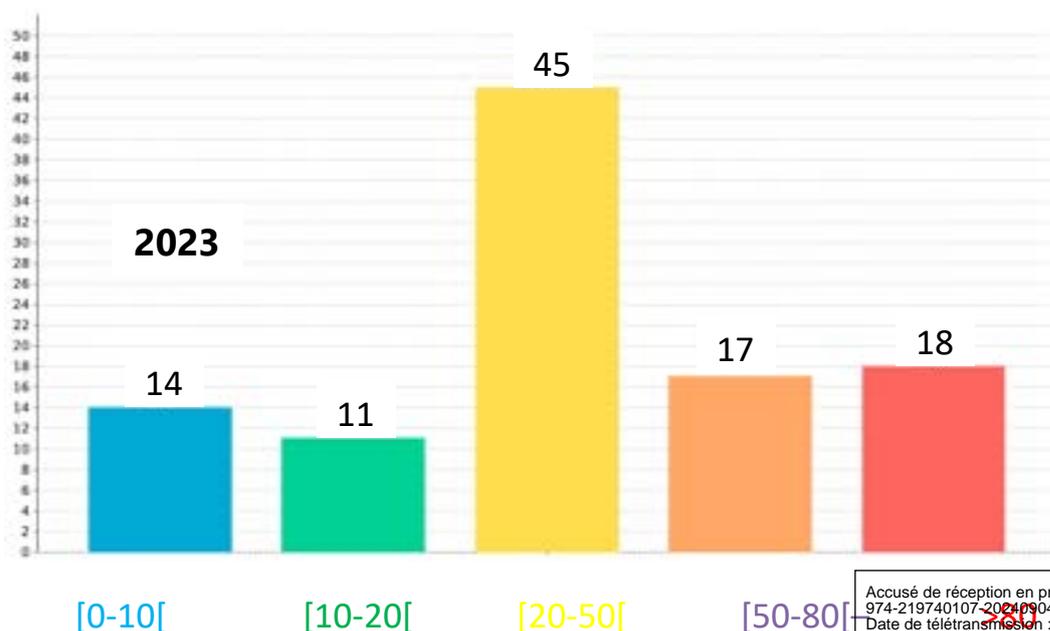
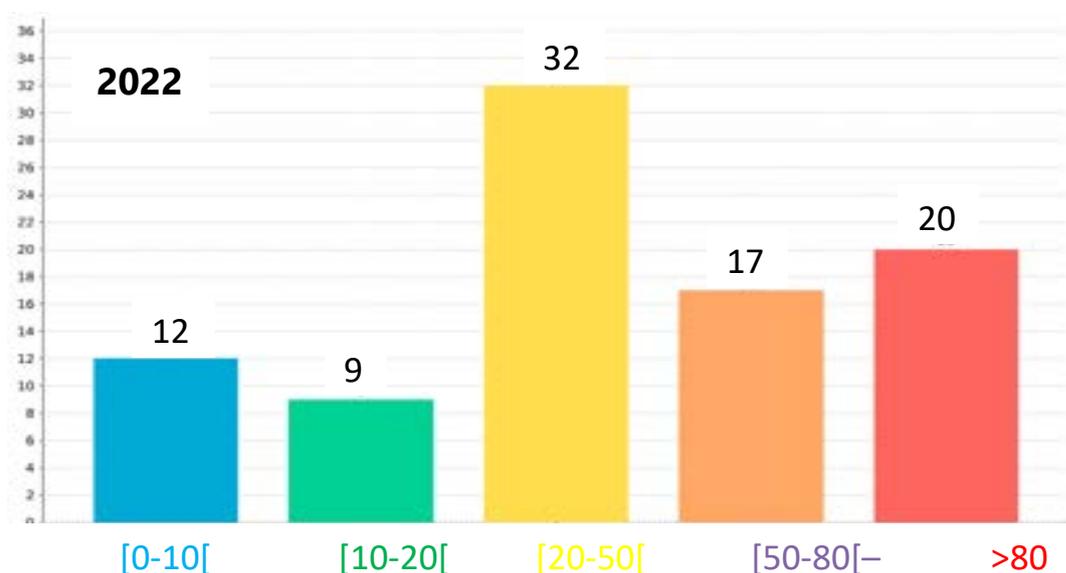
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

La mise à jour du DUERP sur 2023, et particulièrement les cotations, s'est faite au regard des accidents survenus (impact sur l'historique), sur les études de postes menées, les visites terrains, les opérations de sensibilisations et autres mesures de prévention et de correction mises en place :

- ▶ 2 nouvelles unités de travail identifiées, en plus de celles créées en 2022
  - Bâtiments Bureaux SPL : *Local Nord Sainte-Marie, Local de stockage ENS Entre Deux*
- ▶ Etudes de postes : garde animateur, saunier, technicien maintenance machine, technicien scientifique
- ▶ Nouveaux risques identifiés : achat nouvelles machines (gruminette, bétonnière, ...), hélicoptage, chute de cheval...

La démarche d'évaluation a également permis la rédaction de fiche d'identité des sites avec identification des risques spécifiques : Coteau de Brèdes, Forêt de Sans Souci

Aussi, en 2022 ce sont 90 situations à risques qui ont pu être identifiées et catégorisées. En 2023, ce sont 105 situations à risques qui ont pu être identifiées en lien avec de nouvelles actions ou de nouveaux bâtiments.



Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Répartition de la criticité par risque

Le référentiel d'évaluation des risques ordonne les principaux risques à traiter.

Les 5 principaux risques restent les mêmes sur l'année 2022 et 2023 hormis les **chutes d'objets** qui deviennent le 5<sup>ème</sup> risque en termes de criticité en 2023, dépassant le **risque routier** (2<sup>ème</sup> en 2022) qui lui rétrograde au 6<sup>ème</sup> rang.

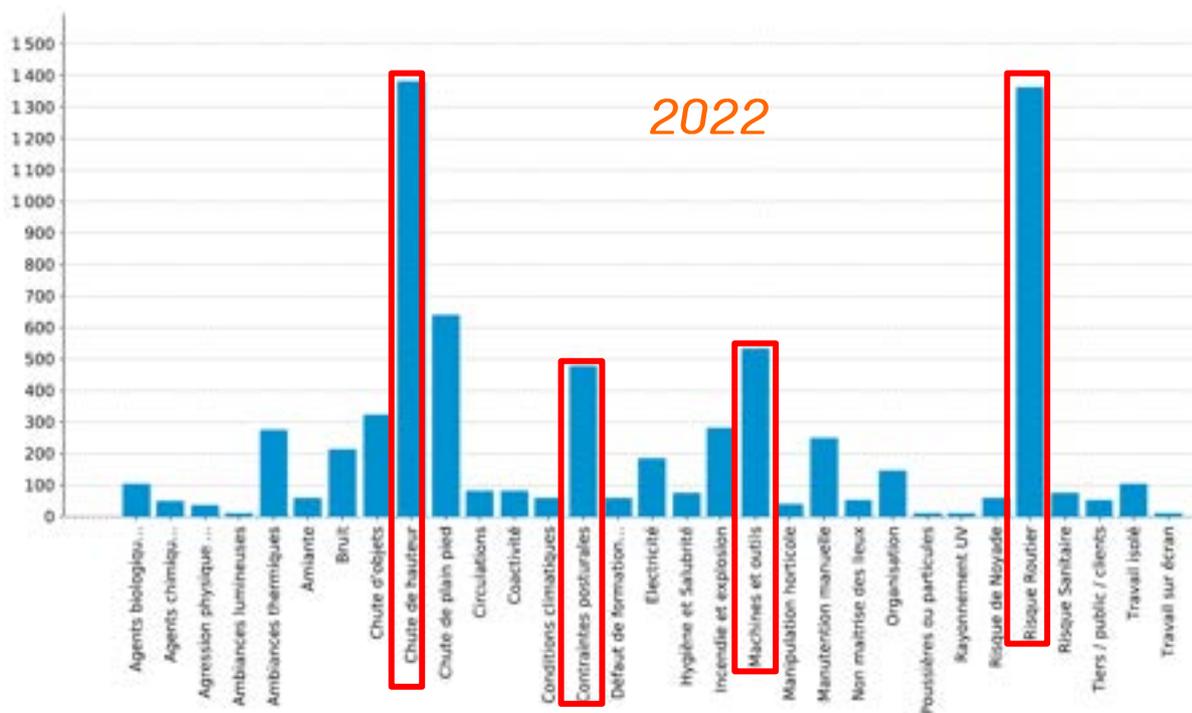


Figure 1: Criticité des risques identifiés et classement des 5 priorités en 2022

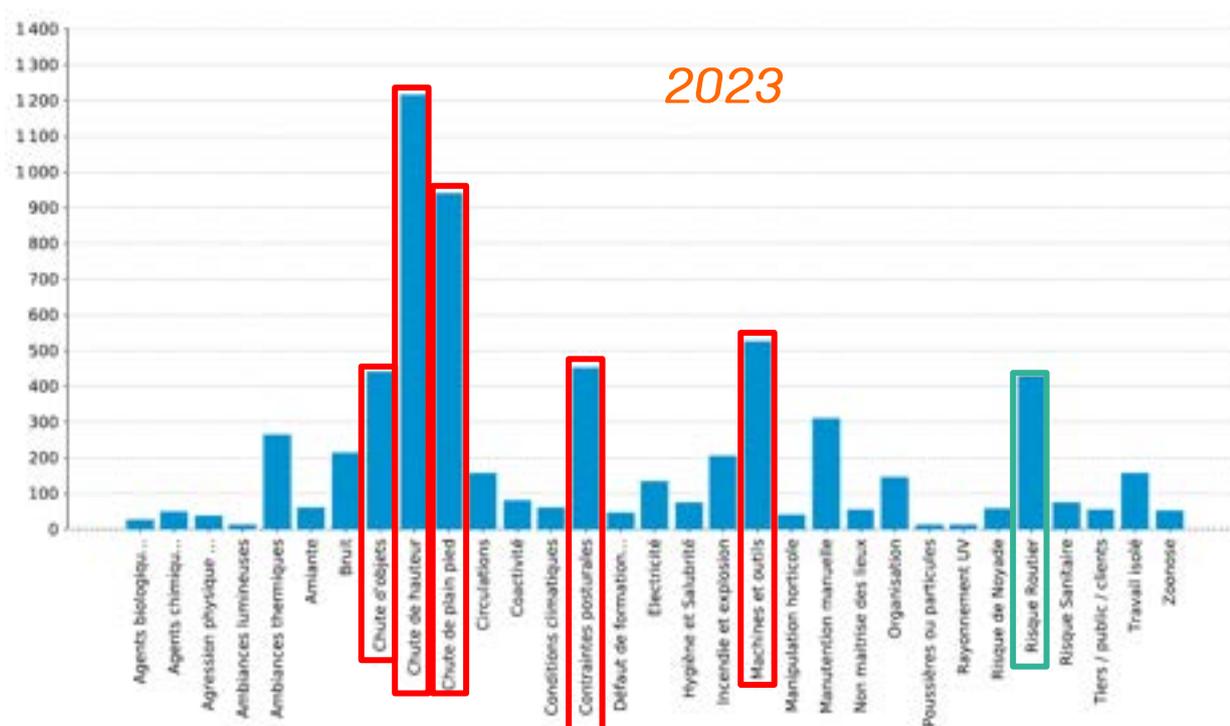


Figure 2: Criticité des risques identifiés et classement des 5 priorités en 2023

974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

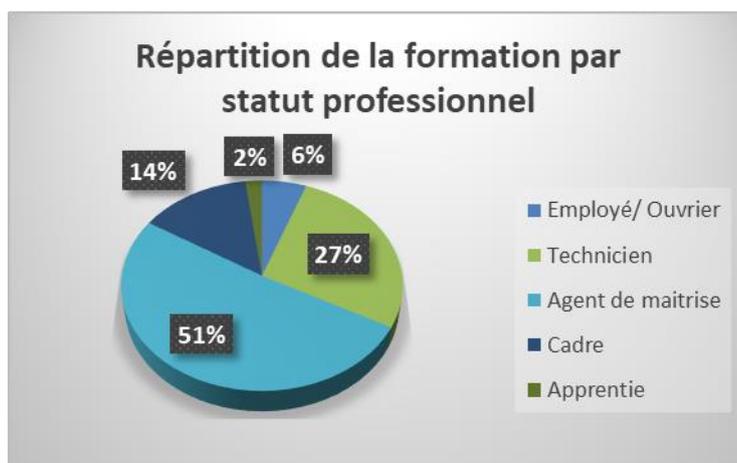
## Plan de développement des compétences & Formation professionnelle

Ci-après un état des actions de formation réalisées en 2023 :

Intitulé de la formation	Nb d'heures	Organisme de Formation	Effectifs	H	F
<i>Accompagnement Qualiopi</i>	7	ATRIA	1	1	
<i>Formation MAC SST</i>	28	Réunion Portage	4	4	
<i>Habilitation électrique</i>	28	C.F.P.R.OI	2	2	
<i>Evaluation Cléa numérique</i>	13,5	Formation Emploi Insertion (FEI)	6	6	
<i>Accompagnement Qualiopi</i>	7	ATRIA	1	1	
<i>Formation fonctionnement du défibrillateur</i>	12	STAR AID	4	2	2
<i>Formation fonctionnement du défibrillateur</i>	14	STAR AID	7	6	1
<i>Formation MAC SST</i>	42	Réunion Portage	6	5	1
<i>Habilitation électrique</i>	308	C.F.P.R.OI	22	21	1
<i>Evaluation Cléa numérique</i>	4,5	Formation Emploi Insertion (FEI)	2	2	
<i>Formation fonctionnement du défibrillateur</i>	27	STAR AID	9	8	1
<i>Formation MAC SST</i>	21	Réunion Portage	3	3	
<i>Habilitation électrique</i>	98	C.F.P.R.OI	7	7	
<i>Evaluation Cléa numérique</i>	15,75	Formation Emploi Insertion (FEI)	7	7	
<i>Permis B96</i>	7	GEORGES HOAREAU	1	1	
<i>Accompagnement Qualiopi</i>	63	ATRIA	9	3	6
<i>Formation fonctionnement du défibrillateur</i>	36	STAR AID	12	2	10
<i>Formation MAC SST</i>	21	Réunion Portage	3	1	2
<i>Word Perfectionnement</i>	126	ATRIA	9		9
<i>Excel Perfectionnement</i>	154	ATRIA	11		11
<i>Habilitation électrique</i>	98	C.F.P.R.OI	7	7	
<i>Formation multispectrale</i>	8	Drones Imaging	1	1	
<i>Formation Photogrammétrie option Metashape</i>	95,5	Drones Imaging	1	1	
<i>Formation "Atelier pratique - Cartographie des achats"</i>	7	CFC Formations	1		1
<i>Perfectionnement à la comptabilité et interopérabilité GO-NUEVO opérationnelle</i>	28	PROGISEM	2		2
<i>Evaluation Cléa numérique</i>	2,25	Formation Emploi Insertion (FEI)	1	1	
<i>Accompagnement Qualiopi</i>	7	ATRIA	1	1	
<i>Formation fonctionnement du défibrillateur</i>	6	STAR AID	2	1	1
<i>Perfectionnement à la comptabilité et interopérabilité GO-NUEVO opérationnelle</i>	15	PROGISEM	1		1
<b>Total</b>	<b>1299,5</b>		<b>143</b>	<b>94</b>	<b>49</b>

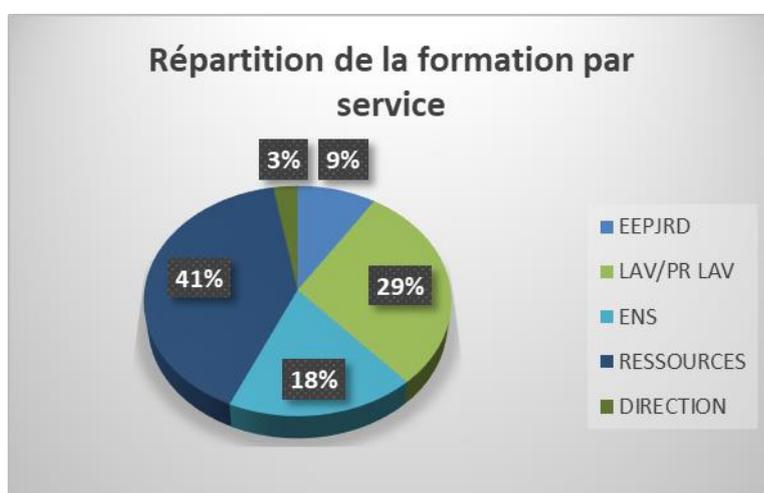
## Répartition de la formation par statut professionnel en 2023

STATUT PROFESSIONNEL	TOTAL
<i>Employé/Ouvrier</i>	8
<i>Technicien</i>	39
<i>Agent De Maitrise</i>	73
<i>Cadre</i>	20
<i>Apprentie</i>	3
<b>TOTAL</b>	<b>143</b>

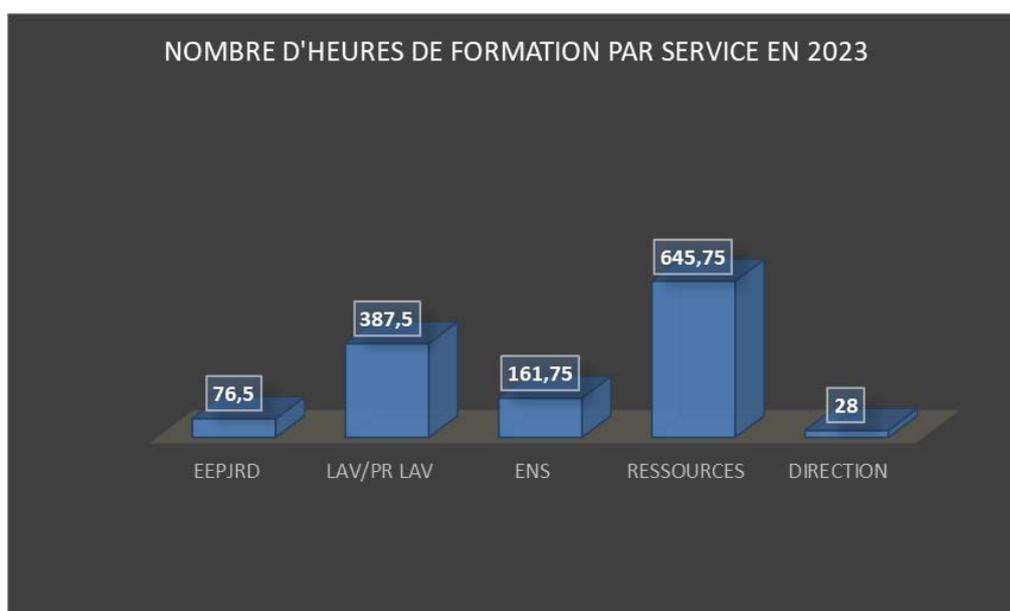


## Répartition de la formation par service en 2023

SERVICE	TOTAL
<i>EEPJRD</i>	13
<i>LAV/PR LAV</i>	42
<i>ENS</i>	26
<i>RESSOURCES</i>	58
<i>DIRECTION</i>	4
<b>TOTAL</b>	<b>143</b>



## Répartition du nombre d'heure de formation en 2023



Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024

## Index Egalite professionnelle

Chaque année au plus tard le 1er mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et rendre publique, la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la note obtenue à chacun des indicateurs le composant.

Ce résultat doit également être communiqué, avec le détail des différents indicateurs, au CSE ainsi qu'à l'inspection du travail (Deets).

L'Index, sur **100 points**, est composé de **4 indicateurs** pour les entreprises de moins de 250 salariés :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

En cas d'Index inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place et publier des mesures adéquates et pertinentes de correction et des objectifs de progression pour chacun des indicateurs dans un délai de 3 ans. Ces mesures, annuelles ou pluriannuelles, et ces objectifs doivent être le cas échéant définis dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire. A noter que ne peuvent être pris comme base de calcul et de comparaison les groupes de plus de 3 personnes dans chaque catégorie hommes/femmes.

### Indicateur d'écart de rémunération annuelle

Catégorie socioprofessionnelle	Tranche d'âge	Rémunération Femmes	Rémunération Hommes	Ecart (%)	Ecart après seuil	Effectif Femmes	Effectif Homme	Validité groupe	Effectifs validés	Ecart pondéré
Ouvriers	Moins de 30 ans					0	3	0	0	
	30 à 39 ans					0	1	0	0	
	40 à 49 ans					0	12	0	0	
	50 ans et plus					0	10	0	0	
Employés	Moins de 30 ans					0	0	0	0	
	30 à 39 ans					0	3	0	0	
	40 à 49 ans					2	4	0	0	
	50 ans et plus					1	1	0	0	
Techniciens et agents de maîtrise	Moins de 30 ans					1	3	0	0	
	30 à 39 ans	29 167,00	30 640,00	4,80		4	10	1	14	
	40 à 49 ans	35 661,00	30 142,00	-18,30	-13,30	8	26	1	34	-5,72
	50 ans et plus	39 991,00	30 911,00	-29,40	-24,40	5	26	1	31	-9,57
Ingénieurs et cadres	Moins de 30 ans					0	0	0	0	
	30 à 39 ans					4	0	0	0	
	40 à 49 ans					1	9	0	0	
	50 ans et plus					0	4	0	0	
<b>Total</b>		<b>35 740,00</b>	<b>31 950,00</b>	<b>-11,90</b>	<b>-6,90</b>	<b>26</b>	<b>112</b>	<b>0</b>	<b>79</b>	<b>-15,29</b>
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :						0	0	0	0	1,00
Indicateur d'écart de rémunération (%)						0	0	0	0	15,30
Note obtenue sur 40 (effectif = 139,17)						0	0	0	0	14,00

### Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Catégorie socioprofessionnelle	Taux Femmes	Taux Hommes	Ecart (%)	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Validité groupe	Effectifs validés	Ecart pondéré	Ecart absolu	Ecart salariés
Ouvriers				0	26	1	26			
Employés				3	8	1	11			
Techniciens et agents de maîtrise		4,60	4,60	18	65	1	83			
Ingénieurs et cadres	40,00	15,40	-24,60	5	13	1	18			
<b>Total</b>	<b>7,70</b>	<b>4,50</b>	<b>-3,20</b>	<b>26</b>	<b>112</b>	<b>0</b>	<b>138</b>	<b>-3,20</b>	<b>3,20</b>	<b>0,80</b>
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :				0	0	0	0	1,00		
Indicateur d'écart d'augmentations (points de %)				0	0	0	0	3,20		
écart en nombre équivalent de salariés				0	0	0	0	0,80		
Note écart absolu de taux d'augmentation				0	0	0	0	25,00		
Note écart en nombre équivalent de salariés				0	0	0	0	35,00		
Note obtenue sur 35 (effectif = 139.17)				0	0	0	0	35,00		

### Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité

	Effectif Femmes	Taux Femmes	Résultat
<b>Salariées revenant de congé maternité</b>	<b>1</b>		
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	0		1,00
Salariées ayant bénéficié d'une augmentation au retour de congé maternité (%)	1		100
Note obtenue sur 15 (effectif = 139.17)	1		15

### La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Résultat
<b>Salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>3,00</b>
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	0	0	1,00
Nombre de salariés du sexe sous-représenté	0	0	3,00
Note obtenue sur 10 (effectif = 139.17)	0	0	5,00

### **Le score de la SPL est égal à 14+ 35+ 15+ 5 soit 69 points.**

Il est à noter que sur le premier indicateur, celui de l'écart de rémunération annuelle, la SPL obtient un score de 14 sur 40 points. **La perte de points se faisant à nouveau sur un écart de rémunération plus favorable pour les femmes que pour les hommes dans la catégorie techniciens / agents de maîtrise et dans la tranche d'âge 40-49 ans, et 50 ans et plus.** L'analyse de cet écart de rémunération permet d'expliquer cette différenciation par la typologie des emplois rattachés à la catégorie socioprofessionnelle Technicien Agent de Maîtrise. Cette typologie regroupe des emplois très hétérogènes notamment l'emploi de chef d'équipe (quasi exclusivement masculin) rattaché à la catégorie Agent de Maîtrise à l'issue de l'harmonisation sociale.

Par ailleurs, la catégorie Technicien regroupe des emplois (exclusivement féminin) selon un profil différent de celui de chef d'équipe tels qu'Assistante RH, Accompagnatrice socio-professionnelle, Responsable de gestion, Responsable de service, Assistante de direction, Gestionnaire de marché, Gestionnaire comptable et financier, Contrôleur de gestion, Technicien suivi scientifique.

## Relations sociales

### **Négociations Annuelles Obligatoires 2023**

Les partenaires se sont rencontrés au cours de plusieurs réunions qui se sont tenues aux dates suivantes :

- ✓ Réunion préparatoire : le 4 octobre

- ✓ Première réunion : le 31 octobre
- ✓ Deuxième réunion : le 6 novembre
- ✓ Troisième réunion : le 15 novembre
- ✓ Quatrième réunion : le 22 novembre.

Lors de ces réunions, les négociations ont été engagées sur l'ensemble des thèmes requis par la loi et se sont déroulées de manière loyale et sérieuse. L'ensemble des données et informations nécessaires au bon déroulement des négociations ont été transmises aux organisations syndicales représentatives.

Au cours de ces discussions, les partenaires ont pu évoquer l'intérêt de pouvoir projeter sur plusieurs années une trajectoire d'évolution salariale à la fois responsable et motivante pour les collaborateurs. Pour l'entreprise, il s'agit de prévoir une trajectoire d'évolution de la masse salariale convenue et donc maîtrisable au regard des projets de développement. Pour les collaborateurs, cela offre une garantie d'évolution salariale préalablement convenue.

A l'issue des discussions, les partenaires sont parvenus aux différents points d'accord sur les grandes thématiques suivantes :

- La rémunération, les salaires effectifs et le partage de la valeur ajoutée
- L'égalité professionnelle et la qualité de vie et des conditions de travail

Le cas échéant, les discussions ont pu porter sur un horizon temporel de 4 ans, soit sur la période 2023-2026.

## **La rémunération, les salaires effectifs et le partage de la valeur ajoutée**

### **La prime de fin d'année (PFA)**

Les parties ont convenu d'augmenter de manière progressive le montant de la PFA sur 4 ans, l'objectif étant que le montant final de la PFA corresponde à un mois de salaire brut pour chaque salarié.

Pour rappel, sont éligibles au versement de la PFA les salariés justifiant de 18 mois d'ancienneté au 31 décembre de l'année au titre de laquelle la prime est versée et présents à l'effectif à cette date, ces deux conditions étant cumulatives.

L'augmentation de la PFA sera appliquée selon les modalités suivantes :

- **2023** : le montant de la PFA est fixé à 80 % de la rémunération mensuelle brute de base hors prime, qu'elle qu'en soit la nature. Cette PFA sera versée sur la paie du mois de décembre 2023 ;
- **2024** : le montant de la PFA sera fixé à 85 % de la rémunération mensuelle brute de base hors prime, qu'elle qu'en soit la nature ; Cette PFA sera versée sur la paie du mois de décembre 2024 ;
- **2025** : le montant de la PFA sera fixé à 95 % de la rémunération mensuelle brute de base hors prime, qu'elle qu'en soit la nature ; Cette PFA sera versée sur la paie du mois de décembre 2025 ;
- **2026** : le montant de la PFA sera fixé à 100 % de la rémunération mensuelle brute de base hors prime, qu'elle qu'en soit la nature. Cette PFA sera versée sur la paie du mois de décembre 2026.

### **Augmentation de la valeur du point et du coefficient de la grille de classification**

Les parties conviennent d'augmenter progressivement la valeur du point ainsi que la valeur du coefficient des différents emplois de la grille de classification selon les modalités suivantes :

- Augmentation de la valeur du point de la grille de classification de 0,10 € soit de 8,10 € à 8,20 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Augmentation du coefficient des différents emplois de la grille de classification de 5 points soit 5 x 8,20 € = 41 € bruts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

- Augmentation de la valeur du point de la grille de classification de 0,10 € soit de 8,20 € à 8,30 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **Prime de Partage de la Valeur (PPV)**

Les parties sont convenues du versement d'une prime de partage de la valeur (PPV) pour l'année 2023, afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés à hauteur de 180€ bruts versés en une seule fois sur la paie de décembre 2023.

### **Qualité de vie au travail**

#### **Congés pour enfants malades**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les salariés pourront bénéficier de 6 jours ouvrés par an de congés pour enfants malades, contre 3 avant la signature du présent accord.

#### **a. Congés en cas d'enfant porteur de handicap**

Les salariés dont l'enfant est porteur d'un handicap pourront bénéficier d'un congé supplémentaire de 2 jours ouvrés par an.

### **Durée et aménagement du temps de travail**

Les parties se sont entendues pour modifier par avenant l'accord de substitution relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail du 26 novembre 2020 portant sur :

- Le temps de trajet supplémentaire entre le domicile et le lieu de travail
- Le temps d'approche à pied
- Le travail les week-ends, les jours fériés et pendant la période de fermeture en fin d'année

### **Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

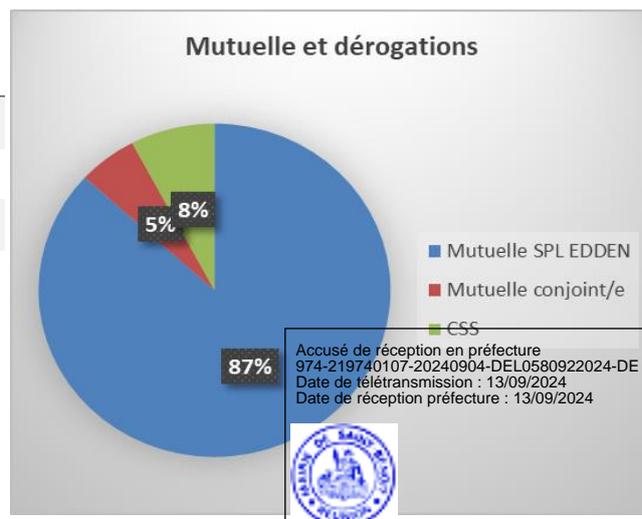
Les dispositions négociées entre les parties en matière d'égalité professionnelles entre les femmes et les hommes ont porté sur :

- L'articulation vie professionnelle et vie personnelle ;
- L'accès à la formation ;
- Les promotions ;
- La rémunération effective.

## **Avantages sociaux**

### **Mutuelle et dérogation au 31/12/2023**

<b>Complémentaire santé</b>	<b>Nombre</b>
Mutuelle SPL EDDEN	112
Mutuelle conjoint/e	7
CSS	10
<b>TOTAL</b>	<b>129</b>



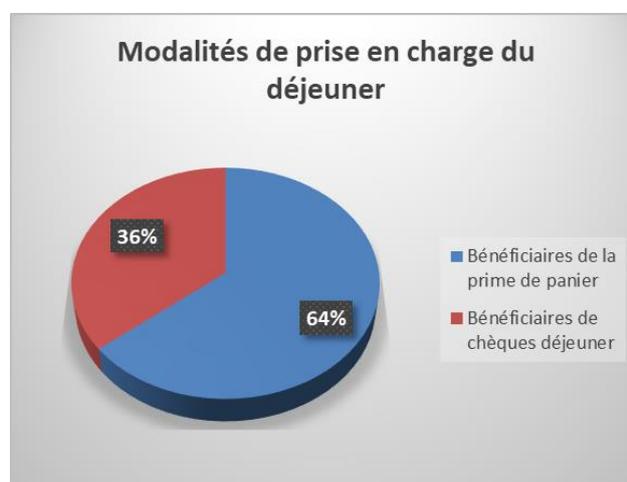
L'adhésion à la Mutuelle revêt un caractère obligatoire, sauf cas dérogatoires autorisés par la loi. L'organisme retenu pour assurer les services de la Mutuelle était l'AGRR et l'UMS en 2020. À la suite d'un appel d'offre, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Prudence Créole – AFOI a été choisie pour assurer la complémentaire santé de la SPL. A noter que la SPL EDDEN prend en charge la moitié du coût de la Mutuelle pour ses salariés tout en neutralisant le surcout éventuel pour le salarié du fait du changement de mutuelle d'une structure à l'autre.

## Prévoyance

La convention collective prévoit que l'ensemble des salariés de la SPL EDDEN soit adhérent au régime de prévoyance mis en place dans l'entreprise. L'organisme retenu pour assurer les services de la Prévoyance est la CRR.

## Tickets restaurant / primes de panier

Modalités de prise en charge du déjeuner	Nombre
Bénéficiaires de la prime de panier	95
Bénéficiaires de chèques déjeuner	53
<b>TOTAL</b>	<b>148</b>



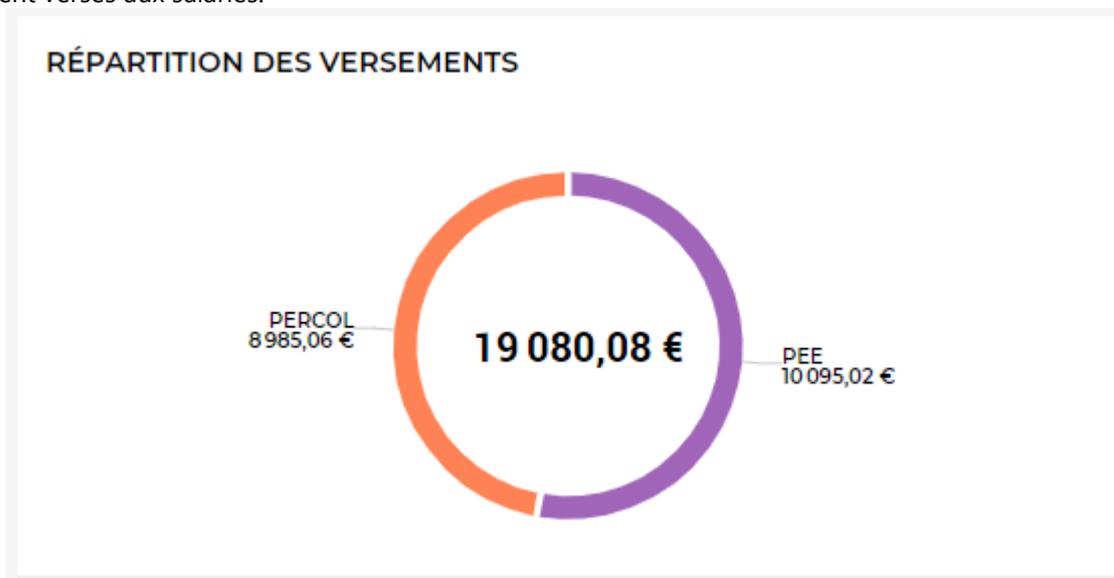
## Epargne Salariale

En 2023, une réserve spéciale de participation de 109 037,38€ a été versée aux salariés en lien avec le résultat de l'exercice 2022, selon les modalités définies dans l'accord collectif.

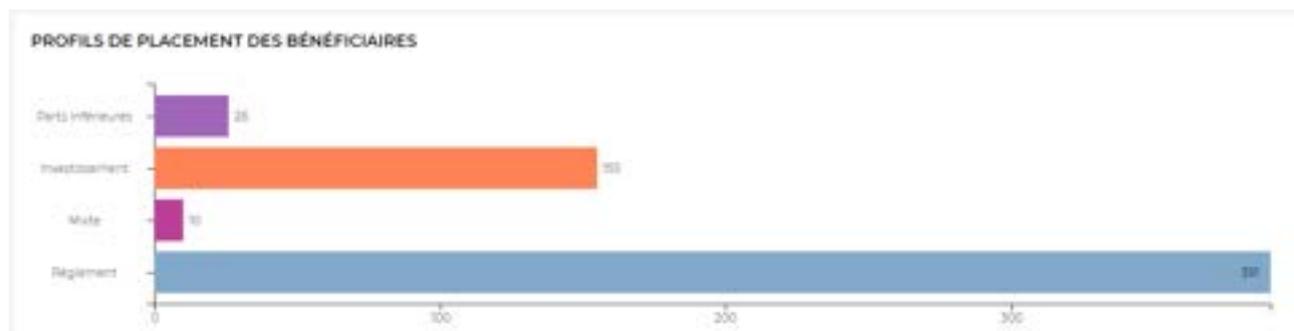
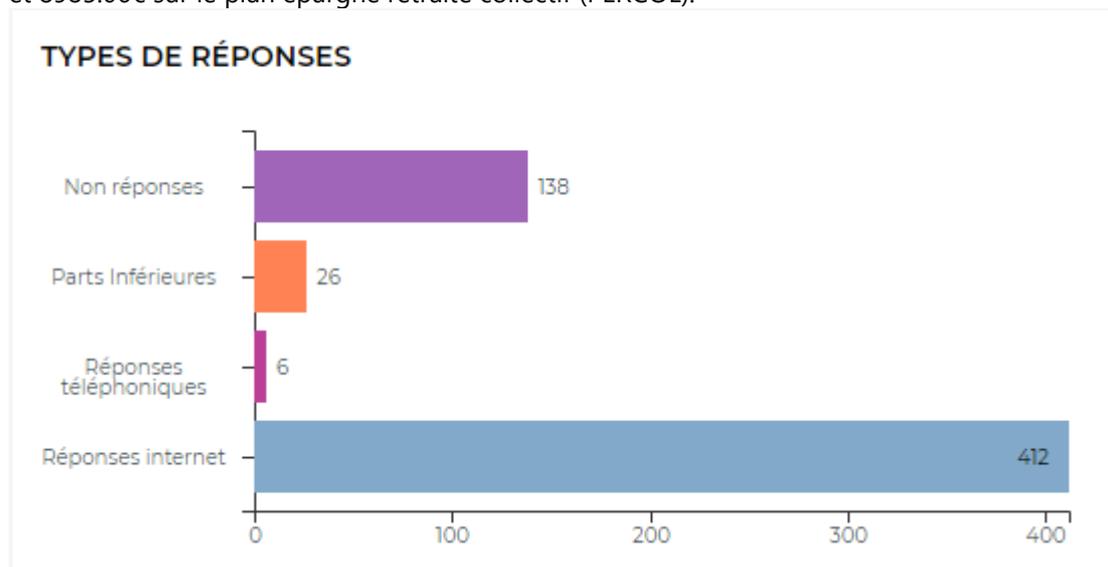


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Sur cette somme de 109 037.38€, 19 080€ ont été investis au titre de l'épargne salariale et 89957.30€ ont été directement versés aux salariés.



Sur les 19 080€ investis sur les fonds de placement, 10 095.02€ ont été placés sur le plan épargne entreprise (PEE) et 8985.06€ sur le plan épargne retraite collectif (PERCOL).



## XI. MODALITES D'EXERCICE DU CONTRÔLE ANALOGUE ET TAUX DE PRESENCE DES ACTIONNAIRES

Les modalités de fonctionnement de La SPL EDDEN intègrent la notion de **contrôle analogue**, permettant aux collectivités actionnaires **d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société**.

Le présent rapport de gestion de la société **rappelle les modalités d'exercice du contrôle analogue**, tels que précisé au sein du Règlement Intérieur de la SPL EDDEN, et **présente un tableau de bord du taux de présence des actionnaires** de La SPL EDDEN pour chaque instance de gouvernance : Comité Technique et d'Engagement, Assemblée Spéciale, Conseil d'Administration, Assemblée Générale, Comité de Suivi et de Contrôle Analogue.

**Ces documents, transmis annuellement à l'ensemble des Actionnaires, permettent à ceux-ci de prendre connaissance du taux de présence de leurs représentants dans les différents Comités de gouvernance de La SPL EDDEN.**

### *Modalités d'exercice du contrôle analogue au sein de la SPL EDDEN*

Le Règlement Intérieur de la SPL EDDEN fixe les règles de fonctionnement des instances organisées par la société dans le cadre du contrôle analogue.

La SPL EDDEN travaille légalement au service de ses actionnaires et ce, **de manière exclusive**. Les actionnaires sont en effet libres de faire travailler la SPL EDDEN.

Les modalités de fonctionnement de la SPL EDDEN intègrent la notion générale de Contrôle Analogue définie par la jurisprudence européenne comme **un contrôle permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante, tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société**. En conséquence et dans l'état actuel du droit, il convient d'en limiter l'application aux seuls actionnaires représentés au Conseil d'Administration.

Le contrôle exercé par les Collectivités s'effectue par l'intermédiaire de ses représentants dans la SPL EDDEN. Il porte sur les trois niveaux de fonctionnement de la SPL EDDEN. On distingue ainsi trois niveaux de contrôle :

- ✚ Orientations stratégiques,
- ✚ Gouvernance,
- ✚ Activité opérationnelle.

#### *En matière d'orientations stratégiques*

- Décisions sur toutes les opérations s'inscrivant dans les projets, contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires dans le cadre de l'objet statutaire de la société ;
- Approbation des modalités de rémunération sur les contrats et opérations

- Approbation des comptes prévisionnels, comptes et rapports annuels ;
- Information sur les contrats, opérations en cours et confiées ;
- Validation de la politique financière de la société et information sur les caractéristiques des prêts contractés pour le financement des opérations et de la Société ;
- Validation des procédures de commandes et de procédures de marchés.

Les tâches de contrôle et de validation sont effectuées, selon le dossier, par la Collectivité concernée ; lorsque ces tâches portent sur la société elle-même, elles sont effectuées par la Collectivité actionnaire majoritaire.

Le contrôle effectué dans ces conditions sera considéré par les autres Collectivités comme analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

### *En matière de gouvernance*

Le nombre minimum de réunions annuelles du Conseil d'Administration a été fixée à trois. Dans la limite des pouvoirs que la Loi reconnaît en la matière au Président du Conseil d'Administration, les collectivités pourront proposer au Président de la SPL EDDEN l'inscription de dossiers à l'ordre du jour des séances.

**Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que sur les dossiers d'opérations confiées par les actionnaires qui auront fait l'objet d'un avis du Comité Technique et d'Engagement.**

Au-delà du contrôle normal qu'assureront les élus en qualité de représentants des Collectivités, les Directeurs Généraux des Services des Collectivités, ou leurs représentants, seront invités à assister aux Assemblées Générales.

**Les collectivités bénéficient également d'un suivi de l'activité des contrats et de la réalisation du budget des opérations confiées en Conseil d'Administration et en Comité de Suivi et de Contrôle Analogue.**

### *En matière d'activité opérationnelle*

Les Collectivités exercent un suivi permanent sur les opérations qu'elles auront respectivement confiées à la société.

Les services de la société effectuent un *reporting* de l'activité de celle-ci auprès des services des Collectivités concernées.

Dans tous les cas, chaque contrat entre les collectivités actionnaires et la SPL EDDEN est passé dans son cadre juridique et fait l'objet des dispositifs et contrôles contractuels.

Avec l'ouverture des données via la mise en œuvre de **Fenêtres numériques** à l'attention des Actionnaires, la SPL EDDEN a voulu aller plus loin, et s'est engagée dans la mise en place d'un **contrôle analogue renforcé** : le contrôle de l'activité opérationnelle est réalisé en temps réel.

Enfin, le Contrôle Analogue est également matérialisé par :

- La présence permanente des actionnaires au sein des instances de la société assurant les orientations stratégiques ;
- L'obligation de communication (délibérations des Assemblées Générales, ensemble des documents comptables et financiers relatif à l'arrêté des comptes annuel)

- La transmission du rapport de gestion et des rapports des mandataires ;
- La mise en place, pour chaque contrat de prestations intégrées, d'un ou plusieurs fonctionnaires de la collectivité actionnaire chargé(s) du suivi du dossier confié à la SPL EDDEN.
- L'invitation des Directeurs Généraux de Service des collectivités actionnaires aux Assemblées Générales.
- La mise en place de comités qui établissent un contrôle permanent des opérations confiées par les Actionnaires, tels que :
  - Le Comité Technique et d'Engagement (CTE) chargé de l'examen des dossiers confiés à la SPL EDDEN par les Actionnaires afin de responsabiliser les participants qui rendent leur avis. Il est chargé de prendre connaissance des dossiers qui auront été déposés auprès du Président ou du Directeur Général de la SPL EDDEN. et de formuler toutes observations et demandes de précision et/ou de complément qui seront ensuite transmis par la société à la collectivité porteur du projet ;
  - Le Comité de Suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) réalise un suivi permanent des opérations confiés à la SPL EDDEN, il est chargé d'examiner l'état d'avancement trimestriel de chaque opération.

La société organise également un **suivi de ses décisions**, avec la rédaction de comptes-rendus et la production d'indicateurs à échéances régulières.

L'effectivité de ce contrôle analogue est matérialisée, notamment, **par la présence permanente des actionnaires** au sein des instances de la société assurant les orientations stratégiques.

L'article 4 du règlement intérieur « Obligations, devoirs et droits » de La SPL EDDEN dispose que:

**« Chaque élu s'engage à être assidu à toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles créées par le Conseil d'Administration, notamment les Comités Technique et d'Engagement et les Comités de Contrôle Analogue, dont il serait membre ».**

La participation active des représentants de nos actionnaires est un des facteurs clé dans l'exercice du contrôle analogue des collectivités sur la SPL EDDEN.

De plus, les éléments relatifs au taux de présence de chaque représentant des différents actionnaires de La SPL EDDEN sont transmis à sa collectivité de désignation pour information.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ANNEE 2023					
	Dates des réunions				TAUX DE PARTICIPATION PAR COLLECTIVITE
	04 AVRIL	06 JUIN	01 SEPT	06 DEC	
<b>Le Département</b>	50 %	50 %	80 %	70 %	<b>63 %</b>
<b>CIVIS</b>	100 %	50 %	100 %	100 %	<b>88 %</b>
<b>SAINT-DENIS</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	<b>100 %</b>
<b>LE TAMPON</b>	100 %	100 %	0 %	100 %	<b>75 %</b>
<b>ENTRE-DEUX</b>	100 %				<b>100 %</b>
<b>SAINT-JOSEPH</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	<b>100 %</b>
<b>LES AVIRONS</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	<b>100 %</b>
<b>SAINT-PIERRE</b>	0 %	100 %	100 %	100 %	<b>75 %</b>
<b>SAINT-LEU</b>		100 %	0 %	100 %	<b>67 %</b>
<b>Taux de participation par réunion</b>	<b>81,25 %</b>	<b>87,50 %</b>	<b>72,50 %</b>	<b>96,25 %</b>	

En gris : n'était pas membre du Conseil d'Administration à cette date

ASSEMBLEE SPECIALE ANNEE 2023						
	Dates des réunions					TAUX DE PARTICIPATION PAR COLLECTIVITE
	04 AVR	24 MAI	06 JUIN	25 AOU	30 NOV	
<b>SAINT-JOSEPH</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	<b>100 %</b>
<b>LE TAMPON</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	<b>100 %</b>
<b>SAINT-DENIS</b>	100 %	100 %	100 %	0 %	100 %	<b>80 %</b>
<b>SAINT-BENOIT</b>	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	<b>0 %</b>
<b>SAINT-LEU</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	<b>100 %</b>
<b>ENTRE-DEUX</b>	100 %	100 %	0 %	0 %	0 %	<b>40 %</b>
<b>LES AVIRONS</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %	<b>80 %</b>
<b>SALAZIE</b>	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	<b>20 %</b>
<b>SAINT-PIERRE</b>	0 %	100 %	100 %	100 %	100 %	<b>80 %</b>
<b>SAINT-LOUIS</b>	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	<b>0 %</b>
<b>PETITE-ILE</b>	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	<b>20 %</b>
<b>Taux de participation par réunion</b>	<b>63,64 %</b>	<b>63,64 %</b>	<b>54,55 %</b>	<b>54,55 %</b>	<b>45,45 %</b>	

Assemblée Générale Ordinaire 25 avril 2023			
Taux de présence			
Actionnaires	Montants du capital en Euros	État	Total actions
Département de la Réunion	1 0750 00	Présent	10 750
CIVIS	100 000	Présent	1 000
Saint Denis	25 000	Présent	250
Le Tampon	25 000	Présent	250
L'Entre-Deux	25 000	-	250
Saint Joseph	25 000	-	250
Saint Benoît	25 000	-	250
Saint Leu	25 000	Présent	250
Salazie	25 000	-	250
Petite-Ile	25 000	-	250
Les Avirons	25 000	Présent	250
Saint-Pierre	25 000	Présent	250
Saint-Louis	25 000	-	250
<b>Taux de présence</b>		<b>53.85%</b>	<b>13 500</b>

## Présence aux Comités Technique et d'Engagement

Le Conseil d'Administration procède **tous les ans** à la désignation des membres du Comité Technique et d'Engagement issus du Conseil d'Administration.

**Le Comité Technique et d'Engagement est chargé de l'examen des dossiers confiés à la SPL EDDEN par les Actionnaires** dans le cadre d'une vision globale afin de responsabiliser les participants qui rendent leur avis.

Il est chargé de prendre connaissance des dossiers qui auront été déposés auprès de la Direction Générale de la SPL EDDEN et de formuler toutes observations et demandes de précision et/ou de complément qui seront ensuite transmis par la Direction Générale à la collectivité porteur du projet d'aménagement.

**Le Comité Technique et d'Engagement instruit et formule un avis circonstancié de faisabilité sur les dossiers qui auront été déposés ou transmis à la SPL EDDEN**, ainsi que toutes observations ou demandes de précision alliant efficacité et productivité.

Lorsqu'un dossier obtient un avis technique favorable du Comité Technique et d'Engagement, il est transmis au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration délibère ensuite sur les dossiers qui auront fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique et d'Engagement.

Ce comité est institué afin de répondre à l'impérieuse nécessité d'un contrôle analogue exercé par l'actionnaire client mais aussi n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence.

### Composition minimale du Comité Technique et d'Engagement et présentation des membres :

Composition des membres	Liste des membres
<b>La Présidente Directrice Générale de SPL EDDEN ou son représentant</b>	Béatrice SIGISMEAU/ Représentante : Adèle ODON
<b>Deux administrateurs représentant le Département de La Réunion ou leurs suppléants</b>	Titulaire : René SOTACA Suppléant : Virgile KICHENIN
	Titulaire : Camille CLAIN Suppléant : Valérie RIVIERE
<b>Un administrateur représentant la C.I.V.I.S ou son suppléant</b>	Titulaire : Jean-Pascal MANGUE Suppléant : Stéphano DIJOUX
<b>Administrateurs représentant l'Assemblée Spéciale ou son représentant</b>	Titulaire : Pierrot CANTINA Suppléant : Jean-Pierre THERINCOURT

		DATES DES COMITES					
		26-mai	05-juin	23 août	24 août	30 août	29-nov
<b>Nombre de CTE</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
Membres titulaires	<b>Béatrice SIGISMEAU</b>				<b>Présent</b>		
	<b>René SOTACA</b>	<b>Présent</b>					
	<b>Camille CLAIN</b>	<b>Présente</b>					
	<b>Jean-Pascal MANGUE</b>			<b>Présent</b>			
	<b>Pierrot CANTINA</b>		<b>Présent</b>	<b>Présent</b>			
Membres suppléants	<b>Adèle ODON</b>						
	<b>Virgile KICHENIN</b>						
	<b>Valérie RIVIERE</b>						
	<b>Stéphano DIJOUX</b>						
	<b>J-Pierre THERINCOURT</b>						

Le Conseil d'Administration procède à la désignation des membres du Comité de Suivi issus du Conseil d'Administration.

Le Contrôle Analogue est défini par la jurisprudence européenne comme **un contrôle permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société.**

Afin de se conformer à l'article 28 des statuts et de répondre à l'impérieuse nécessité d'un Contrôle Analogue exercé non seulement par l'actionnaire mais aussi par n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence, il est institué en sus des organes référents en matière de contrôle et des documents obligatoires qui relèvent du contrôle classique, **un Comité de Suivi affecté au suivi de chaque opération confiée par les collectivités.**

Ce Comité désigne un Président de séance différent du Président de la SPL EDDEN. Il devra formuler les avis du comité et en rendre compte au Président ou au Directeur Général de la SPL EDDEN.

**Le sens donné à ce Contrôle Analogue est de montrer la capacité de maîtrise du projet par l'actionnaire porteur du projet et l'ensemble des actionnaires.**

L'élu référent de la collectivité porteuse du projet contrôle conjointement avec les élus membres du Conseil d'Administration de la SPL EDDEN. Dans ce cadre, il pourra se faire assister d'un ou plusieurs fonctionnaires techniciens ou administratifs de sa collectivité mais ne pourra pas déléguer à ceux-ci son pouvoir de contrôle.

Composition minimale du Comité de suivi et de Contrôle Analogue :

Composition des membres	Désignés avant le 06/06/2023	Désignés depuis le 06/06/2023
L'élu(e) délégué(e) de la collectivité actionnaire	Eglantine VICTORINE	Eglantine VICTORINE
La Présidente Directrice Générale de SPL EDDEN ou son représentant	Béatrice SIGISMEAU/ Représentante : Valérie RIVIERE	Béatrice SIGISMEAU/ Représentante : Valérie RIVIERE
Deux administrateurs représentant le Département de La Réunion ou leurs suppléants	Titulaire : Adèle ODON Suppléant : Camille CLAIN  Titulaire : Sidoleine PAPAYA/ Suppléant : Augustin CAZAL	Titulaire : Adèle ODON Suppléant : Camille CLAIN  Titulaire : <b>Marjorie LENCLUME</b> Suppléant : Augustin CAZAL
Un administrateur représentant la C.I.V.I.S ou son suppléant	Titulaire : Jean-Pascal MANGUE Suppléant : Stéphano DIJOUX	Titulaire : Jean-Pascal MANGUE Suppléant : Stéphano DIJOUX
Administrateurs représentant l'Assemblée Spéciale ou son représentant	Titulaire : Jacky CODARBOX Suppléant : Marie-Annick ANDAMAYE	Titulaire : Jean-Denis NAZE Suppléant : Marie-Annick ANDAMAYE

**Avant le 06/06/2023**

A

		Avant le 06 Juin 2023				
		22 fev	27 fev	09-mai	24-mai	05-juin
		<i>Nombre de dossiers</i>				
Membres titulaires	Béatrice SIGISMEAU		Présent			
	Adèle ODON					
	Sidolène PAPAYA					
	Jean-Pascal MANGUE		Présent	Présent	Présent	
	Jean-Denis NAZE	Présent	Présent			

Membres suppléants	Valérie RIVIERE					
	Camille CLAIN					
	Augustin CAZAL		Présent			
	Stéphano DIJOUX					
	Marie-Anick ANDAMAYE					

partir du 06/06/2023

		Depuis le 06 juin 2023					
		22 aout	23 aout	28 aout	13-nov	20-nov	27-nov
		<i>Nombre de dossiers</i>					
Membres titulaires	Béatrice SIGISMEAU	Présente					
	Adèle ODON						
	Marjorie LENCLUME		Présente		Présente	Présente	Présente
	Jean-Pascal MANGUE		Présent				
	Jean-Denis NAZE	Présent	Présent			Présent	
Membres suppléants	Valérie RIVIERE						
	Camille CLAIN						
	Augustin CAZAL						
	Stéphano DIJOUX						
	Marie-Anick ANDAMAYE						



## XII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

---

Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice, il est à noter les éléments déclinés ci-dessous :

- Remplacement de Monsieur Yves MAILLOT par Monsieur Jean-Louis pour la commune de l'Entre-Deux, depuis la délibération en date du 29/11/2023
- Désignation d'un nouveau représentant pour la commune de Saint-Benoît, prévue le 21 mars 2024.
- Préparation d'une signature d'une convention de partenariat entre le CNBM et la SPL EDDEN
- Préparation d'une signature d'une convention de partenariat entre l'ADAPEI et la SPL EDDEN
- Préparation de nouveaux CPI :

❖ **Pour Le Conseil Départemental portant sur :**

- ❖ La plantation de 100 000 plantes indigènes et endémiques au niveau de Espaces Naturels Sensibles ;
- ❖ Entretien et embellissement de collèges ;
- ❖ Suivi du Plan Un Million d'Arbres.

❖ **Pour la CIVIS portant sur :**

- ✓ La lutte mécanisée contre les Espèces Exotiques Envahissantes sur Terre Rouge
- ✓ L'installation et la gestion de filets anti macrodéchets sur des exutoires d'eaux pluviales ;
- ✓ La plantation de plants endémiques et indigènes sur le front de mer de Pierrefonds ;
- ✓ Une prestation d'ingénierie / accompagnement technique dans la gestion des pépinières.

❖ **Pour la commune des Avirons portant sur :**

- ❖ Contrat de prestations intégrées sur une assistance pour l'accompagnement des pépiniéristes de la commune.

❖ **Pour la commune de Saint Benoît portant sur :**

- ✓ Une mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée des espaces publics, avenues et parcs du centre-ville
- ✓ Des missions de prestations d'études de génie écologique (sous forme de Bons de Commandes)

❖ **Pour la commune de Petite-Ile portant sur :**

- ✓ Une assistance pour l'accompagnement des pépiniéristes de la commune

- **Préparation de 2 dossiers de label : Végétal local (dossier déposé le 1<sup>er</sup> février 2023) et Plante Bleue (le 15 mars 2024):**

### ❖ **La Marque Végétal local :**

La Marque Végétal local est un outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux.

Sauvages ? Ces végétaux sont issus de collectes en milieu naturel, ils n'ont pas subi de sélection par l'homme ou de croisement, ils sont naturellement présents dans la région d'origine considérée.

Local ? On se réfère ici à la notion de région écologique, ou région biogéographique, région d'origine du végétal : là où il a été collecté. 11 grandes régions écologiques ont été définies dans le cadre de la marque (indépendantes des régions administratives) et permettent de justifier la notion de « local ».

L'objectif est de garantir la traçabilité de ces végétaux et la conservation de leur diversité génétique afin d'avoir sur le marché des gammes adaptées pour la restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques. En effet, les végétaux sauvages et locaux sont porteurs d'adaptations génétiques spécifiques de la région écologique considérée.

- Cette marque collective simple est créée à l'initiative de trois réseaux (les Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante et Cité en 2015). Elle est issue d'un appel à projets du Ministère en charge de l'écologie lancé en 2011 dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et intitulé « Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales ».

Réunissant près de 150 scientifiques et représentants des producteurs et utilisateurs de végétaux, durant deux années, la démarche collective a permis de définir les objectifs, les outils et le cadre pour la collecte, la production et la traçabilité des végétaux sauvages d'origine locale. La marque est aujourd'hui propriété de l'Office français de la biodiversité (OFB).

L'animation de la démarche continue à être assurée par le réseau des Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries, Plante et Cité et l'Office français de la biodiversité.

- La SPL EDDEN, a soumis sa candidature au 1<sup>er</sup> février 2024 ; des compléments d'informations ont été sollicités et transmis le 05 février suivant.

### ❖ **La certification Plante Bleue**

**Plante Bleue** garantit officiellement que les végétaux (arbres, plantes, fleurs) ont été produits de manière éco-responsable par des entreprises de production horticoles françaises.

Les entreprises horticoles certifiées **Plante Bleue** respectent un cahier des charges strict et précis, contrôlé par un organisme certificateur indépendant (Ocacia), visant à limiter les impacts environnementaux en attestant de leurs bonnes pratiques de production dans les domaines suivants :

- La biodiversité et l'environnement
- La protection des cultures
- La stratégie de fertilisation
- La gestion de l'irrigation
- La gestion des déchets
- La maîtrise de l'énergie
- Les règles sociales et sociétales.



**Plante Bleue** est un dispositif progressif en 3 niveaux :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

- Niveau 1 : Auto-diagnostic environnemental réalisé par l'entreprise
- Niveau 2 : Certification de bonnes pratiques de production
- Niveau 3 : Certification fondée sur des indicateurs de performance. Ce niveau reprend les items « Biodiversité », « Stratégie phytosanitaire », « Gestion de la fertilisation » et « Gestion de l'irrigation » de la certification environnementale de niveau 3 des exploitations dite « Haute Valeur Environnementale » (HVE). A ces 4 items s'ajoutent 3 items spécifiques à la certification horticole Plante Bleue : « Gestion des déchets », « Maîtrise de l'énergie » et « Volet social et sociétal ». La validation du Niveau 3 de Plante Bleue permet l'obtention de la HVE, sur demande de l'entreprise de production auprès de l'organisme certificateur. La certification Plante Bleue Niveau 3 s'appuie sur des indicateurs issus de la certification environnementale internationale MPS-ABC.

▪ **Assistance financière, budgétaire et comptable**

Lors du Conseil d'Administration du 31/08/2023, les orientations stratégiques ont été votées sur un horizon 2023 à 2030. Afin de mener à bien son plan de développement, la SPL EDDEN souhaite modéliser financièrement ses orientations stratégiques.

Aussi en lien avec son plan de développement dans la perspective de l'élargissement de son actionnariat avec l'entrée de nouvelles collectivités locales à son capital, la SPL EDDEN doit repenser son modèle économique par Contrat de Prestations Intégrées et passer à une logique de tarification par prestation.

En effet, son modèle économique actuel est basé sur une rémunération forfaitaire liée à des montants de subventions historiques versées aux associations qui préexistaient à sa création. L'objectif poursuivi par la gouvernance est de passer à de nouvelles modalités financières contractuelles reposant sur la vente de prestations de service, dont les prix sont eux-mêmes construits sur une logique de coûts de revient déterminés pour chacune.

Cette approche visant à stabiliser son modèle économique pour l'avenir doit lui permettre de mieux maîtriser son activité notamment dans le cadre de sa diversification et son développement.

Dans la continuité de son plan d'orientation stratégique, la SPL EDDEN s'est accompagné par un cabinet d'expertise-comptable en vue de la formalisation de son plan d'affaires sur 5 ans intégrant ces évolutions.

En effet, après l'avis favorable du Conseil d'Administration la SPL EDDEN a contractualisé directement avec le Cabinet d'expertise comptable SEMAPHORES via un processus de commande simple et rapide sans mise en concurrence : L'UGAP, centrale d'achat public généraliste nationale, est un acteur majeur de l'achat public. L'UGAP à travers le conseil en finance, accompagne les établissements publics dans les projets financiers et l'amélioration des process financiers et comptables. Le cabinet d'expertise comptable SEMAPHORES est membre du consortium qui viennent de remporter le nouveau marché de prestations intellectuelles de l'UGAP : le marché "Conseil en Finance".

La mission se décompose en six phases dont la méthodologie est détaillée en annexe :

1. Analyse économique et financière rétrospective
2. Accompagnement à la réingénierie des modalités de facturation et de contractualisation avec les actionnaires
3. Analyse prospective et formalisation du plan d'affaires
4. Formalisation d'une matrice des risques des enjeux sur chacune des missions et par types de risques (politiques, financiers et juridiques)
5. Formation et accompagnement des directeurs de Pôles et managers à la prise en main des outils, au suivi des indicateurs à leur évolution dans le temps
6. Appui à l'actualisation bi annuelle du plan d'affaires

Sur la base des travaux ci-dessus, le cabinet SEMAPHORES a poursuivi en début son analyse afin d'accompagner la SPL EDDEN à la réingénierie des modalités de facturation et de contractualisation avec les actionnaires. Les travaux menés vont aboutir aux éléments ci-dessous :

- ✦ Définition d'un nouveau modèle financier de CPI sur une logique de catalogue de prestations avec :
- ✦ Détermination des coûts incluant la couverture des frais généraux et la recherche du maintien de l'équilibre/cohérence des coûts et clefs de répartition dans la perspective de conclure de nouveaux CPI accompagnant l'entrée au capital de nouveaux actionnaires et pistes de diversification
- ✦ Proposition d'une grille de tarification par niveau de prestation
- ✦ Les modalités d'activation des clauses de révision de prix et de la clause de revoyure
- ✦ L'analyse de la possible fongibilité de certains postes de dépenses et moyens sur différentes conventions et modalités de suivi/ reporting associés
- ✦ Identification des indicateurs quantitatifs de mesure de l'activité.



# ANNEXE N°1

## Bilan 2023 de l'activité des Contrats de prestations intégrées

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





La Réunion par Nature



# CPI ESPACES NATURELS SENSIBLES

## DEPARTEMENT DE LA REUNION

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

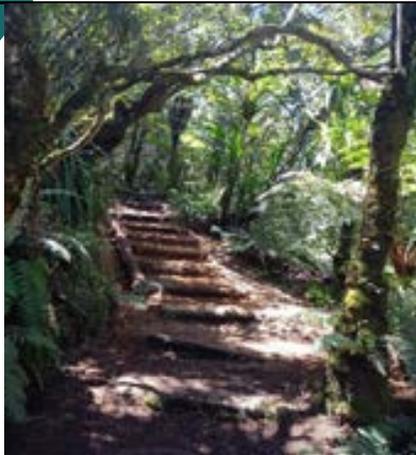


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





**CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGRES POUR  
« LA PROTECTION, L'ENTRETIEN ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES »  
2022- 2024**



*Rapport technique global*

*Bilan de l'activité  
opérationnelle*

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 31  
décembre 2023**



# Sommaire

<b>PRESENTATION DE LA MISSION.....</b>	<b>1</b>
1) PRESENTATION GENERALE.....	1
2) LES INTERVENANTS .....	2
<b>II. CADRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE .....</b>	<b>3</b>
II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES.....	3
<b>III. ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL DE L'OPERATION .....</b>	<b>4</b>
III.1.1 MISSION GENERALE DE PROTECTION, D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DES SITES .....	4
I – MISSION GENERALE DE PROTECTION, D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES .....	4
II – ENTRETIEN ET VALORISATION DES SALINES DE SAINT-LEU.....	70
III – MISSION TRANSVERSALE D'ASSISTANCE AU DEPARTEMENT ET AUX GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS.....	75

---

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## 1) PRESENTATION GENERALE

La Réunion présente un patrimoine naturel unique et une grande diversité de paysages (volcan actif, paysages minéraux, naturels ou agricoles, îlets de montagne...). Ce patrimoine d'exception, façonné par des événements naturels (volcanisme, érosion...) ou par l'action de l'Homme, bénéficie d'une reconnaissance à l'échelle mondiale, notamment depuis l'inscription des « Pitons, Cirques et Remparts » au Patrimoine mondial de l'Humanité.

Les espaces naturels offrent également un réservoir encore insuffisamment exploité de ressources naturelles (bois, vanille, miel, sel, PAPAM...) et de services.

La valorisation de ces richesses, dans un territoire dont les indicateurs socio-économiques mettent en évidence une situation sociale très préoccupante, représente un atout pour le développement de l'île en termes d'insertion professionnelle, de création d'emplois, de développement touristique et de création de richesses.

La biodiversité et les paysages naturels de l'île sont particulièrement menacés, essentiellement du fait des activités humaines : introduction d'espèces exotiques envahissantes, fragmentation et destruction des habitats naturels, braconnage, pollutions, incendies.

La protection de ce patrimoine doit donc être une priorité pour les pouvoirs publics, tant pour sa valeur exceptionnelle à l'échelle de la planète, que pour le potentiel de développement qu'il représente pour le territoire.

Conformément aux dispositions légales (articles L. 142-1 et suivants du Code de l'Urbanisme), le Département est compétent pour mener sur son territoire une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (E.N.S.).

La loi définit un E.N.S comme un site exceptionnel, présentant un intérêt sur le plan patrimonial, écologique et/ou paysager, et dont la fragilité justifie la mise en œuvre de mesures de protection en vue de son ouverture au public dans des conditions compatibles avec sa sauvegarde.

Afin de mettre en œuvre sa compétence, le Département a instauré une taxe, assise sur les permis de construire, dont le produit est entièrement et exclusivement affecté à l'acquisition, à la préservation et à la valorisation des E.N.S.

Le Département a ainsi confié à la SPL EDDEN les missions de gestion des espaces naturels sensibles suivant des modalités définies.



## 2) LES INTERVENANTS

Organismes	Qualité	Interlocuteurs	N° tél/GSM	Mail
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	Actionnaire	<b>Hugues MAILLOT</b>	0262 90 33 62	hugues.maillot@cg974.fr
		<b>Frédéric GUHUR</b>	0262 90 31 10	frederic.guhur@cg974.fr
		<b>Mathilda ZEGANADIN</b>	02 62 90 32 95	mathilda.zeganadin@cg974.fr
		<b>Nicolas PAYET</b>	0262 90 27 56	nicolas.payet@cg974.fr
		<b>Sandrine GILSON</b>	0262 90 24 09	sandrine.gilson@cg974.fr
		<b>Anita CALTEAU-BOYER</b>	0262 91 87 08	anita.calteau-boyer@cg974.fr
		<b>Vincent TURQUET</b>	0262 90 24 05	vincent.turquet@cg974.fr
		<b>Lorenzo SAINT-SAUVEUR</b>	0262 90 24 00	lorenzo.saint-sauveur@cg974.fr
<b>SPL EDDEN</b>	Titulaire du CPI	<b>Gilbert RIVIERE</b>	-	gilbert.riviere@edden.re
		<b>Anthony RASOLOHERY</b>	0692 21 61 58	Anthony.rasolohery@edden.re
		<b>Patrice PAYET</b>	0692 62 26 48	patrice.payet@edden.re
		<b>Samantho BAZIL</b>	0692 60 91 45	samantho.bazil@edden.re
		<b>Laurent CALICHIANA</b>	0692 88 97 62	laurent.calichiama@edden.re
		<b>Nicolas VITRY</b>	0692 69 18 63	nicolas.vitry@edden.re



## II. CADRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

### II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

- 22/11/21 *Avis du Comité Technique et d'Engagement (CTE) – SPL EDDEN*  
*Instruction et formulation d'un avis circonstancié de faisabilité favorable sur la mise en œuvre du CPI ENS 2022-2024*
- 10/12/2021 *Décision du Conseil d'Administration (CA) - SPL EDDEN*  
*Approbation du CPI ENS 2022-2024*
- 04/05/2022 *Comité de Suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) – SPL EDDEN*  
*Etat d'avancement du CPI ENS 2022-2024 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022*
- 19 août 2022 *Comité de suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) – SPL EDDEN*  
*Etat d'avancement du CPI ENS 2022-2024 du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2022*
- 16 novembre 2022 *Comité de Suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) – SPL EDDEN*  
*Etat d'avancement du CPI ENS 2022-2024 du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2022*
- 27 février 2023 *Comité de suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) – SPL EDDEN*  
*Etat d'avancement du CPI ENS 2022-2024 du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022*
- 28 mai 2023 *Comité de suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) – SPL EDDEN*  
*Etat d'avancement du CPI ENS 2022-2024 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023*
- 23 août 2023 *Comité de suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) – SPL EDDEN*  
*Etat d'avancement du CPI ENS 2022-2024 du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2023*
- 20 novembre 2023 *Comité de suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) – SPL EDDEN*  
*Etat d'avancement du CPI ENS 2022-2024 du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2023*



### III. ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL DE L'OPERATION

#### III.1.1 MISSION GENERALE DE PROTECTION, D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DES SITES

La mission générale vise à protéger et entretenir les sites, dont la liste est annexée au contrat de prestations intégrées, en vue de leur valorisation et notamment de leur ouverture au public.

Cette mission s'appuie sur les plans de gestion élaborés et transmis par le Département pour chaque site. Ces plans de gestion intègrent notamment les orientations suivantes, auxquelles devront se conformer les programmes d'actions :

#### I – MISSION GENERALE DE PROTECTION, D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

##### 1 - La connaissance des sites

**Action 1 :** Réaliser (et actualiser si nécessaire), une fiche d'identité par site avec les indicateurs clefs : surface, statut du foncier, propriétaires, spécificités milieux naturels rencontrés, linéaires de sentiers, mobiliers, fonctionnement du site et usages, etc. Fiche accompagnée d'une cartographie du site (statut foncier, sentiers, mobiliers) : version imprimée et SIG (QGIS) – **Taux de réalisation : 100 %**

La SPL EDDEN connaît effectivement les limites géographiques des sites gérés, et intervient opportunément sur chacun d'eux pour en assurer le respect. Tous les sites – sauf Bois Blanc- ont fait l'objet d'une fiche de présentation synthétique : chaque ENS est décrit à travers des traits administratifs (statut foncier, régime juridique des sols, etc.), historiques et scientifiques (espèces animales ou végétales remarquables, enjeux de préservation, menaces).

Au 31 décembre 2023, les 14 sites font l'objet d'une fiche d'identité, comme suit :

1	Archambeaud	8	Hauts de Mont Vert
2	Camp marron	9	Pointe au sel
3	Chemin des Anglais	10	Sans Souci
4	Coteau de Brèdes	11	Sainte-Thérèse
5	Dimitile	12	Terrain Fleurié
6	Forêt de La Mare	13	Notre Dame de La Paix
7	Grande Chaloupe	14	ENS de Bois Blanc

Les fiches sont consultables à travers la fenêtre numérique dédiée au Département.

**Pour rappel**, durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, nous avons préparé une démarche d'inventaire de toutes les installations ou équipements relevés sur l'ensemble des



sites. Nous y relevons la **date du constat**, le **site**, l'**infrastructure** et les **coordonnées GPS X et Y** correspondantes, conformément au tableau suivant (un **extrait** des éléments bancarisés) :

Date	Site	Infrastructure	Coord GPS_X	Coord GPS_Y
08-févr-23	Notre Dame de La Paix	Panneau sensibilisation "Forêt de Bois de couleur"	354955	7648006
08-févr-23	Hauts de Mont Vert	Borne cœur de Parc national	355124	7645638
08-févr-23	Hauts de Mont Vert	Barrière	354574	7647314
08-févr-23	Hauts de Mont Vert	Banc 1	355095	7645633
08-févr-23	Hauts de Mont Vert	Banc 2	355023	7645589

Au **4<sup>e</sup> trimestre 2023**, la fiche relative au site de la Pointe au sel a été actualisée, notamment dans sa dimension de présentation cartographique, comme suit :



### **Action 2 :**

Réaliser une mise à jour des inventaires des espèces menacées et/ou protégées, et une cartographie précisant le degré de naturalité/envahissement des milieux naturels sur des secteurs à enjeux écologiques, afin de mieux définir et de prioriser les opérations de préservation à mener. De plus ce travail permettra d'évaluer dans le temps l'état de naturalité de l'ensemble des ENS. (**N.B** : les secteurs à prospecter seront définis avec la DTEN).

**Taux de réalisation : 15 %**

Afin de poursuivre l'objectif de mettre en évidence l'état de la végétation menacée / protégée sur les sites étudiés, nous avons opté pour :

- L'ensemble des espèces protégées (Arrêté ministériel du 27 octobre 2017),
- Les espèces non-protégées bénéficiant d'un classement de l'UICN :
  - o CR : En danger critique d'extinction,
  - o EN : En danger,
  - o VU : Vulnérable

Pour rappel, les 4 sites suivants avaient déjà fait l'objet d'un état des lieux en 2022 :

- La Forêt de Sainte-Thérèse,
- La Forêt des Hauts de Mont Vert,
- Le Domaine Fleurié,
- La Forêt de Bois Blanc.

**L'état des lieux** a consisté à **l'extraction des données** de la base régionale *Mascarine*, concernant les espèces correspondant aux critères ci-dessus. Ces données ont permis de **réaliser une couche SIG** (composée d'un jeu de fichier) ainsi que des **cartes de localisation et d'analyse thématique** des espèces menacées / protégées (consultables à partir de la fenêtre numérique).

L'objectif permanent est d'actualiser et d'enrichir les résultats déjà obtenus par *Mascarine* sur la connaissance de ces espèces, notamment à travers des cartes (voir ci-dessous) :





## ENS - Espèces

### Fôret des Hauts de Mont Vert

#### Légende

Unité de l'Espace Naturel Sensible

#### Espèces protégées en danger critique

Phlegmaria obscurifolia (P. Boiss.) A.R. Hall et Salm. - CR - 01

#### Espèces protégées en danger

Polypodium commune (P. commune) (L.) F. - 04 - 01

#### Espèces protégées quasi-menacées

Menyanthes arvensis (L.) DC. - 01 - 01

#### Espèces protégées vulnérables

Menyanthes arvensis (L.) DC. - 01 - 01

#### Espèces à valeur patrimoniale vulnérable

Asplenium adnigrum (L.) Steud. - 01 - 01

Quelques les points de l'inventaire, ceux-ci ne sont pas à l'échelle de la carte.

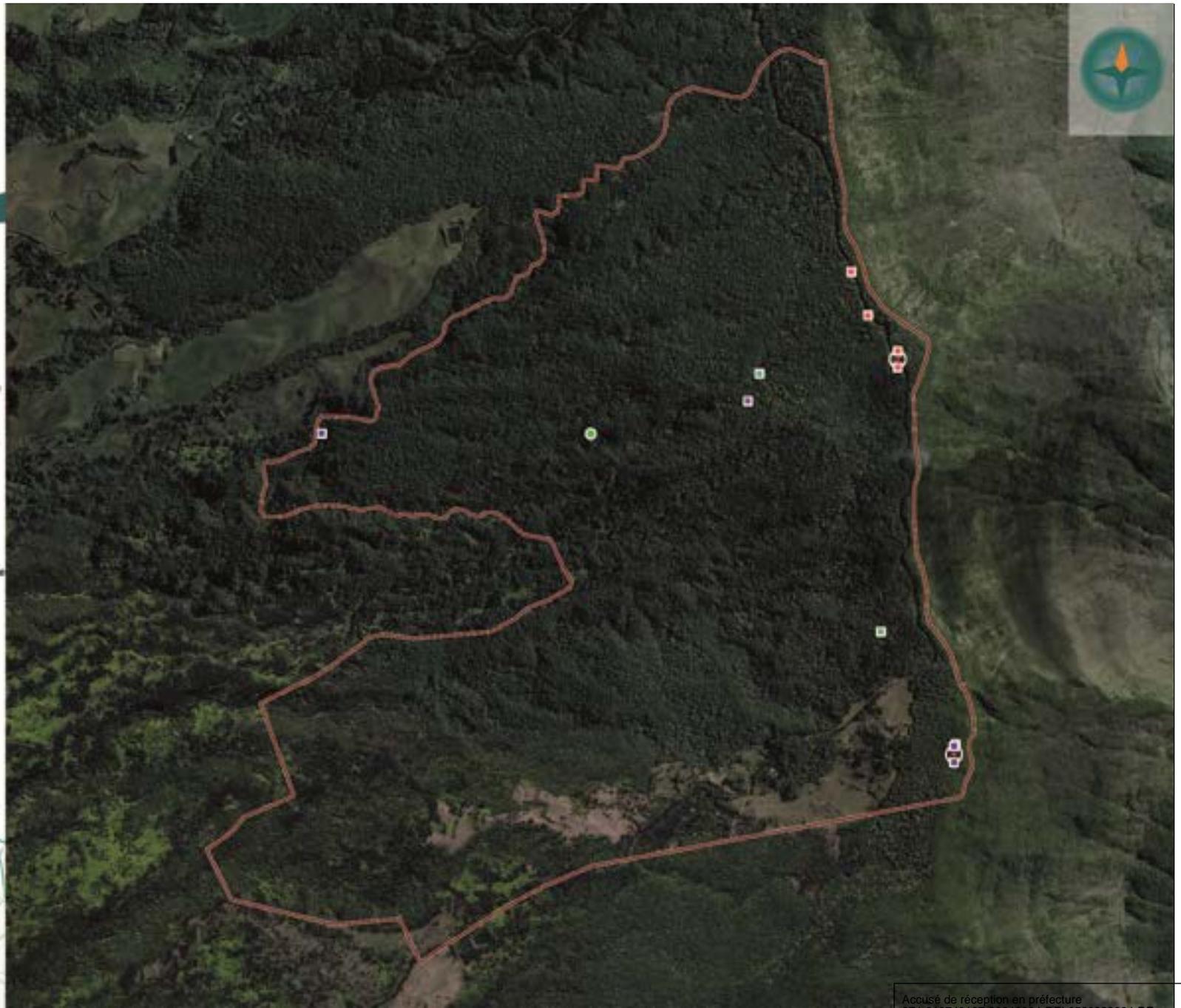
Echelle: 7 808

Sources: Direction des Espaces Naturels Sensibles (janvier 2023)  
ENS: Conseil Départemental | IGN BD Carthage 2017

Conception & Maillage: Eric Salmégnan

Directeur de publication: Gilbert Rivière

Janvier 2023



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### **Action 3 :**

Réaliser un suivi simple et une évaluation de chaque opération de préservation

**N.B :** le protocole de suivi sera standardisé et adapté aux objectifs (Conservation du milieu naturel, restauration, reconstitution, détection précoce, ...) de chacune des opérations. Les résultats des évaluations devront permettre d'indiquer, par opération, si les travaux engagés permettent bien de tendre vers l'objectif fixé. Le cas échéant, des modifications de la gestion de l'opération pourront être proposées. De plus la fiche indicateur générale fournie par le Département devra également être complétée.

**Taux de réalisation : 97 %**

En vue du suivi et de l'évaluation des chantiers, nous avons observé l'évolution du recouvrement en espèces exotiques envahissantes et en espèces indigènes sur les zones de lutte. A cette fin, des relevés phytosociologiques ont été réalisés sur chaque secteur de végétation homogène sur les parcelles de lutte contre les EEE. Le nombre de relevés varie donc en fonction de la taille de la parcelle et de l'hétérogénéité de la végétation présente.

Les données de recouvrement sont bancarisées dans une base dédiée à cet effet. Les polygones issus des relevés de terrain sont ensuite affinés afin d'éliminer les décalages liés à l'imprécision des GPS en forêt. Enfin, toutes les parcelles seront agrégées sur une même couche.

### **POUR RAPPEL :**

**En 2022**, le service scientifique avait réalisé **119 inventaires (20 au premier trimestre, 79 au second, 17 au troisième et 3 au 4<sup>e</sup> trimestre)** sur **54 parcelles** de lutte contre les EEE.

Pour information, le programme d'action 2022 mentionnait initialement **58** parcelles faisant l'objet d'opérations de restauration écologique. Parmi elles, **4** ont été soustraites du suivi de chantier classique, dont :

- 1) 3 parcelles, en raison de la nature des actions qui s'y déroulent :
  - Les 2 parcelles ENS\_DOFL\_1\_P1 et ENS\_SASO\_5\_P1 : mise en place d'arboretums
  - La parcelle ENS\_CAMA : détection précoce sur 1 espèce
- 2) La parcelle ENS\_SASO\_4\_P2 : elle a déjà bénéficié d'une étude très précise de la part du CBNM (Etat des lieux réalisé).

Autrement dit, **100 %** des suivis prévus ont été réalisés, et la démarche a déjà été déployée sur **100 % des parcelles**.

**Pour l'année 2023**, le tableau ci-dessous indique l'état d'avancement trimestriel de l'action (suivi et évaluation de chaque opération de préservation) :



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
Site	Nb de parcelles suivies	Code parcelle	Chantier en 2022	Chantier en 2023	Total Réalisé PA 2022	Inventaire à réaliser PA 2023	Reste à réaliser 2023	PA 2023 déjà réalisé	Jan - Mar 2023	Avr - Juin 2023	Juil - sept 2023	Oct - déc 2023	
Camp Marron	3	ENS_CAMA	oui	Oui	0	Ponctuellement	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0	
		ENS_CAMA_2_P1	oui	Oui	7	6	0	0	0	0	0	6	
		ENS_CAMA_2_P2	oui	Oui	1	1	0	0	0	0	0	0	1
		ENS_CAMA_2_P3	oui	Oui	1	1	0	0	0	0	0	0	1
					<b>9</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	
Domaine Archambeaud	8	ENS_ARCH_1_P1	oui	Oui	1	Ponctuellement	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0	
		ENS_ARCH_1_P2	oui	Oui	1	1	0	0	1	1	0	0	
		ENS_ARCH_1_P3	oui	Oui	1	1	0	0	1	1	0	0	
		ENS_ARCH_2_P1	oui	Oui	1	1	0	0	1	1	0	0	
		ENS_ARCH_2_P2	oui	Oui	5	3	0	0	3	3	0	0	
		ENS_ARCH_2	Non	Oui	0	1	0	1	0	0	0	0	0

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



		_P3											
		ENS_ARCH_3_P1	oui	Oui	4	3	0	0	0	3	0	0	
		ENS_ARCH_3_P2	oui	Oui	3	2	0	0	0	2	0	0	
		ENS_ARCH_3_P3	oui	Oui	3	3	0	0	0	2	0	1	
					<b>19</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	
Domaine Fleurié	0	ENS_DOFL_1_P1	oui	Oui	0	Arboretum	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0	
					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
ENS de Bois-Blanc	5	ENS_BOBL_1_P1	oui	Oui	1	1	0 ( ou Pas d'inventaire)	0	0	0	1	0	
		ENS_BOBL_1_P2	Non	Oui	0	1	0	1	0	0	0	0	
		ENS_BOBL_1_P3	Non	Oui	0	1	0	0	0	1	0	0	
		ENS_BOBL_2_P1	oui	avec DEP_BOBL_2_P1	3	Changement de numéro	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0	
		ENS_BOBL_3_P1	oui	Oui	1	1	1	0	0	0	1	0	
		ENS_BOBL_3_P2	Non	Oui	0	Ponctuellement	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0	
		ENS_BOBL_3_P3	Non	Oui	0	Ponctuellement	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



		ENS_BOBL_4_P1	Non	Oui	0	1	re	0	1	0	0	0	0
					<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	
ENS de Coteau de Brèdes	4	ENS_COBR	oui	non	1	Pas de chantier	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0	
		ENS_COBR_1_P1	oui	Oui	4	2	0	0	0	0	2	0	
		ENS_COBR_1_P2	oui	Non	3	2	0	0	0	0	2	0	
		ENS_COBR_1_P3	oui	Oui	1	2	0	0	0	0	2	0	
		ENS_COBR_3_P1	oui	Oui	1	Fait en 2022	Pas d'inventaire	0	0	0	1	0	
					<b>10</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	
ENS de Sans-Souci	18	ENS_SASO_1_P1	oui	Oui	1	1	1	0	0	0	0	0	
		ENS_SASO_1_P2	oui	Oui	1	1	0	0	0	0	1	0	
		ENS_SASO_2_P1	oui	Oui	1	1	1	0	0	0	0	0	
		ENS_SASO_2_P2	oui	Oui	0	1	0	0	0	0	1	0	0
		ENS_SASO_3_P1	oui	Oui	1	1	0	0	0	0	0	0	1
		ENS_SASO_4_P1	oui	Oui	1	1	0	0	0	0	0	0	1

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



P1											
ENS_SASO_4_P2	oui	Oui	0	1	0	0	0	0	0	1	0
ENS_SASO_4_P3	oui	Oui	1	1	1	0	0	0	0	0	0
ENS_SASO_4_P4	oui	Oui	1	1	0	0	0	0	0	1	0
ENS_SASO_5_P1	oui	oui	0	Arboretum	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0	0
ENS_SASO_5_P2	Non	oui	0	1	0	0	0	0	0	1	0
ENS_SASO_5_P3	Non	oui	0	1	0	0	0	0	1	0	0
ENS_SASO_6_P1	oui	Oui	1	1	0	0	0	0	0	0	1
ENS_SASO_6_P2	oui	Oui	1	1	0	0	0	0	1	0	0
ENS_SASO_6_P3	Non	Oui	0	1	0	0	0	0	1	0	0
ENS_SASO_7_P1	Non	Oui	0	1	0	0	0	0	0	1	0
ENS_SASO_7_P2	Non	Oui	0	1	0	0	0	0	0	1	0
ENS_SASO_7_P3	Non	Oui	0	1	0	0	0	0	1	0	0
ENS_SASO_7_P4	Non	Oui	0	1	0	0	0	0	1	0	0

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



		P4											
						<b>9</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
Forêt Communale de la Mare	4	ENS_FOMA_1_P1	oui	Oui	5	1	0	0	0	0	1	0	
		ENS_FOMA_2_P1	oui	Oui	2	2	0	0	0	0	0	2	
		ENS_FOMA_2_P2	oui	Oui	1	1	0	0	0	0	0	1	
		ENS_FOMA_2_P3	Non	Oui	0	1	0	1	0	0	0	0	
					<b>8</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	
Forêt Départemen tale de Bois- Blanc	3	DEP_BOBL_1_P1	oui	Oui	1	Fait en 2022	Pas d'inventai re	0	0	0	0	0	
		DEP_BOBL_1_P2	Non	Oui	0	1	0	1	0	0	0	0	
		DEP_BOBL_2_P1	oui	Oui + ENS_BOBL_2_P1	1	2	0	0	0	0	2	0	
					<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	
Forêt Départemen tale de Notre Dame de la Paix	11	DEP_NDLP_1_P1	oui	Oui	5	4	0	0	0	0	4	0	
		DEP_NDLP_2_P1	oui	Oui	3	1	0	0	0	0	1	0	



		DEP_NDLP_2_P2	oui	Oui	1	2	0	0	0	0	2	0
		DEP_NDLP_3_P1	oui	Oui	1	1	0	0	0	0	1	0
		DEP_NDLP_3_P2	oui	Oui	1	1	0	0	0	0	1	0
		DEP_NDLP_3_P3	oui	Oui	1	1	0	0	0	0	1	0
		DEP_NDLP_3_P4	oui	Oui	1	1	0	0	0	0	0	1
		DEP_NDLP_4_P1	Non	Oui	0	1	0	0	0	0	1	0
		DEP_NDLP_4_P2	Non	Oui	0	1	0	0	0	0	1	0
		DEP_NDLP_5_P1	ENS_HDMV_2_P1	Oui	1	Fait en 2022	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0
		DEP_NDLP_5_P2	ENS_HDMV_2_P2	Oui	1	Fait en 2022	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0
					<b>15</b>	<b>13</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
Forêt des Hauts de Mont-Vert	7	ENS_HDMV_1_P1	oui	Non	3	Pas de chantier	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0
		ENS_HDMV_1_P2	oui	Non	4	Pas de chantier	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0



		ENS_HDMV_2_P1	oui	DEP_NDLP_5_P1	1	Changement de numéro	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0
		ENS_HDMV_2_P2	oui	DEP_NDLP_5_P2	1	Changement de numéro	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0
		ENS_HDMV_2_P3	oui	Oui	2	2	0	0	0	0	0	2
		ENS_HDMV_2_P4	oui	Oui	1	1	0	0	0	0	0	1
		ENS_HDMV_2_P5	oui	Oui	1	1	1	0	0	0	0	0
		ENS_HDMV_3_P1	oui	Oui	5	1	0	0	0	0	0	1
		ENS_HDMV_3_P2	Non	Oui	0	1	0	1	0	0	0	0
		ENS_HDMV_4_P1	oui	Oui	1	Fait en 2022	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0
		ENS_HDMV_4_P2	Non	Oui	0	1	0	1	0	0	0	0
		ENS_HDMV_5_P1	Non	Oui	0	Lutte ponctuelle	Pas d'inventaire	0	0	0	0	0
					<b>19</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Forêt privée de Sainte-Thérèse	6	ENS_SATH_1_P1	oui	oui	1	1	0	0	0	0	0	0
		ENS_SATH_1_P2	oui	oui	1	1	0	0	0	0	0	1



		ENS_SATH_1_P3	oui	oui	1	1	0	0	0	0	0	0
		ENS_SATH_2_P1	oui	oui	1	1	0	0	0	0	0	1
		ENS_SATH_2_P2	oui	oui	2	2	0	0	0	0	0	0
		ENS_SATH_2_P3	Non	oui	0	1	0	1	0	0	0	0
		ENS_SATH_3_P1	oui	oui	1	1	0	0	0	0	0	0
					6	7	0	1	0	0	4	2
Pointe au Sel	2	ENS_POSE_1_P1	oui	Oui	10	1	0	0	0	0	0	1
		ENS_POSE_2_P2	oui	Oui	11	3	0	0	0	0	0	3
					21	4	0	0	0	0	0	4
Total parcelles suivies	71				123	91	4	8	0	20	34	26

Taux de réalisation 2023 **97%**

**N.B : COMMENTAIRES RELATIFS AU TABLEAU CI-DESSUS :**

**La colonne 2 :**

En 2023, les actions sont engagées sur **78 parcelles** et se déclinent comme suit :

- **71** parcelles relèvent du programme d'action initial dont **64** suivies
- **7** parcelles ont été rajoutées par avenant au CPI ENS (6 juin 2023) et font l'objet d'un suivi

Les **7 parcelles non suivies** (programme initial) se répartissent comme suit :

- Les **2** parcelles concernées par la constitution d'un **arboretum** (la variation du taux de recouvrement n'est pas pertinente pour évaluer

Attestation de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



ce type d'action)

- Les **5** parcelles concernées par des actions de **lutte précoce ou ponctuelle** (la variation du taux de recouvrement n'est pas pertinente pour évaluer ce type d'action)

Sur les **6 parcelles suivies, une action** était prévue en 2022 mais n'a pu être réalisée. L'inventaire ayant déjà été réalisée en 2022, il n'est pas nécessaire de le refaire en 2023.

**65** parcelles font l'objet d'un **suivi en 2023**, contre **54** en 2022 (11 de plus). Cette variation est liée à l'évolution du nombre de parcelles de chantiers entre 2022 et 2023.

**Les colonnes 4 et 5** indiquent les parcelles inscrites dans chacun des 2 programmes d'actions.

Malgré cette augmentation du nombre de parcelles, le **nombre d'inventaires à réaliser a diminué en 2023** passant de **124 à 103**. En effet, lors de la mise en place des parcelles de chantiers, des inventaires doivent être réalisés pour définir précisément les limites des parcelles. Ensuite, le suivi est recentré sur les emprises où l'action de restauration se déroule réellement. On constate notamment ce cas sur la Pointe au Sel où l'on passe de **21 à 4** relevés à réaliser. Au fur et à mesure de la réalisation de la mission, le chiffre est susceptible de varier sur d'autres parcelles afin de correspondre à la réalité du terrain.

**La colonne 7** indique les **91 inventaires à réaliser en 2023**. Aux 89 inventaires du programme d'action initial, **7** inventaires ont été rajoutés par avenant au CPI ENS (6 juin 2023).

**La colonne 9** indique les inventaires déjà réalisés en 2022 sur **8** nouvelles parcelles du programme 2023, lors des prospections visant à la localisation des nouveaux chantiers.

**La colonne 13** indique que **26 inventaires** ont été réalisés au **4<sup>e</sup> trimestre 2023**.

Au **31 décembre 2023**, sur les **91** inventaires programmés, **88** ont été effectués, soit un taux de réalisation cumulé de l'action de **97 %**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## 2 – La préservation des milieux naturels

**Action 4** : Réaliser des actions de préservation des milieux naturels (Voir "*Détail des actions de préservation*" en pièce jointe n° 1 du présent programme d'actions ; **N.B** : *il est une pièce constitutive du CPI* ). **Taux de réalisation : 67 % (voir tableau « pièce n°1 » ci-dessous)**

Pour rappel, au **2è trimestre 2023**, le programme d'action 2023 avait été enrichi en s'élevant à **211 actions** déclinées comme suit :

- **187 actions** issues du **programme d'action initial**,
- **24 actions** issues d'un **avenant au CPI ENS (6 juin 2023)**

En **2023**, nos équipes ont réalisé un **cumul de 141,75 actions** de préservation des milieux, soit **67 %** des actions programmées :

- **1er trimestre 2023 : 21,25 actions**
- **2è trimestre : 22,4 actions**
- **3è trimestre : 43,55 actions**
- **4è trimestre : 54,55 actions**
- 

Ces **141,75 actions** ont consisté essentiellement en des chantiers de lutte initiale, d'entretien de ces derniers et des plantations, sur les **13 sites** suivants :

- ENS Bois Blanc
- Forêt départementale de Bois Blanc
- Notre Dame de La Paix
- Hauts de Mont vert,
- Forêt de La Mare
- Domaine Archambeaud
- Camp marron
- Sans Souci
- Sainte-Thérèse
- Coteaux de Brèdes
- Pointe au Sel
- Domaine Fleurié
- Grande Chaloupe

Ces 141,75 actions réalisées en 2023 se déclinent conformément au tableau ci-dessous :



## ANNEE : 2023

Nom de l'opération / objectif CPI	Descriptif de l'intervention CPI	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2023	Nb total d'interventions réalisées 2023	Nb d'interventions restantes 2023	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
							Jan-mar	Avril-juin	juil-sept	oct-déc	Jan-mar	Avril-juin	juil-sept	oct-déc	
Conserver la Forêt indigène	Lutte de contrôle : Couper et/ou arracher les EEE	DEP BOBL 1_P1	2	0	2	m <sup>2</sup>	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Conserver la Forêt indigène	Maintien d'un accès à la parcelle par la propriété du Conservatoire du littoral	DEP BOBL 1_P2	2	0	2	m	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Maintenir la dynamique de recolonisation des coulées (dont une partie ne relevant pas du RF)	Lutte de contrôle : Couper et/ou arracher les EEE dont contrôle des souches d' <i>Acacia auriculiformis</i> coupées en 2022	DEP BOBL 2_P1	2	1	1	m <sup>2</sup>	0	0	0	1	0%	0%	0%	50%	
Conserver la Forêt indigène	Lutte de contrôle : Couper et/ou arracher les EEE (PN)	ENS BOBL 1_P1	2	2	0	m <sup>2</sup>	1	0	0	1	50%	50%	50%	100%	Principales espèces retirées : <i>Syzygium jambos</i> (jamrosat), <i>Ardisia crenata</i> (Bois de Noël), <i>Psidium cattleianum</i> (goyavier), <i>Miconia crenata</i> (tabac-bœuf), <i>Boehmeria penduliflora</i> (bois de chapelet).
Conserver la Forêt indigène	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE (PN)	ENS BOBL 1_P2	1	0	1	m <sup>2</sup>	0	0			0%	0%	0%	0%	
Conserver la Forêt indigène	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE (PN)	ENS BOBL 1_P3	1	1	0	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	100%	100%	
Conserver la Forêt indigène	Planter des espèces indigènes	ENS BOBL 1_P3	1	1	0	Plant	0	0	0,5	0,5	0%	0%	50%	100%	
Lutte pécoce/préventive afin d'éviter propagation des PEE dans les milieux naturels bien préservés.	Lutte de contrôle : Couper et/ou arracher le longose en sous-bois.	ENS BOBL 3_P1	4	4	0	m <sup>2</sup>	1	0	1	2	25%	25%	50%	100%	Principales espèces retirées : <i>Hedychium flavescens</i> (longose)
Lutte pécoce/préventive afin d'éviter propagation des PEE dans les milieux naturels bien préservés.	Couper et/ou arracher <i>Sanchezia speciosa</i> près de la plateforme d'accueil.	ENS BOBL 3_P2	3	3	0	m <sup>2</sup>	0	1	1	1	0%	33%	67%	100%	Principale espèce retirée : <i>Sanchezia speciosa</i> (Sanchezia)
Lutte pécoce/préventive afin d'éviter propagation des PEE dans les milieux naturels bien préservés.	Couper et/ou arracher <i>Pleroma urvilleanum</i> près de la plateforme d'accueil.	ENS BOBL 3_P3	3	3	0	m <sup>2</sup>	0	1	1	1	0%	33%	67%	100%	Principale espèce retirée : <i>Pleroma urvilleanum</i> (Tibouchina)
Enrayer l'envahissement par <i>Ficus benjamina</i>	Suivre la régénération de <i>Ficus B</i> et lutter si nécessaire	ENS BOBL 4_P1	4	4	0	unité	0	1	1	2	0%	25%	50%	100%	Pas de repousses de l'espèce
Controler les EEE le long de la route	Lutte de contrôle <i>Passiflora mollissima</i> (passiflore banane) sur une largeur de 5 m env.	DEP NDLP 1_P1	1	0	1	m <sup>2</sup>	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**ANNEE : 2023**

Nom de l'opération / objectif CPI	Descriptif de l'intervention CPI	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2023	Nb total d'interventions réalisées 2023	Nb d'interventions restantes 2023	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
							Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	
Conserver la forêt indigène	Lutte de contrôle EEE 1 : Couper et/ou arracher les EEE en limitant l'ouverture du milieu au niveau du belvédère	DEP NDLP 2_P1	2	0	2	m²	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Conserver la forêt indigène	Lutte de contrôle EEE 1 : Couper et/ou arracher les EEE en limitant l'ouverture du milieu le long du sentier botanique (2 m de part et d'autre) en élargissant sur les zones bien préservés	DEP NDLP 2_P2	1	0	1	m	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Conserver la forêt indigène	lutte EEE 2 de Contrôle/ Dégagement plantations: Couper et/ou arracher les EEE.	DEP NDLP 3_P1 (013_b_02)	1	1	0	m²	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
Conserver la forêt indigène	lutte EEE 2 de Contrôle/ Dégagement plantations: Couper et/ou arracher les EEE.	DEP NDLP 3_P2 (013_b_03)	1	0	1	m²	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Conserver la forêt indigène	lutte EEE 2 de Contrôle/ Dégagement plantations: Couper et/ou arracher les EEE.	DEP NDLP 3_P3 (013_b_04)	1	0	1	m²	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Conserver la forêt indigène	Plantation d'espèces indigène (fourni par l'ONF)	DEP NDLP 3_P4 (011_b_01)	1	1	0	Plant	0	1	0	0	0%	100%	100%	100%	Plantation 900 plants
Conserver la forêt indigène	lutte EEE 1 de Contrôle/ Dégagement plantations: Couper et/ou arracher les EEE	DEP NDLP 3_P4 (011_b_01)	1	0	1	m²	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Lutte précoce/ préventive	Lutte préventive (uniquement limiter propagation) sur les zones préservées contre lianes envahissantes (Lierre, Chevreuille,...)	DEP NDLP 4_P1 (002_x_01)	1	0	1	m²	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Lutte précoce/ préventive	Lutte préventive si nécessaire contre l'Hortensia ( <i>Hydrangea macrophylla</i> )	DEP NDLP 4_P2	1	0	1	m²	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Enrayer l'envahissement dans les Ravines	Lutte de contrôle EEE : Couper et/ou arracher les EEE dans la ravine 1	DEP NDLP 5_P1 (ex ENS HDMV 2_P1)	2	1	1	m²	0	0	1	0	0%	0%	50%	50%	

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



**ANNEE : 2023**

Nom de l'opération / objectif CPI	Descriptif de l'intervention CPI	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2023	Nb total d'interventions réalisées 2023	Nb d'interventions restantes 2023	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
							Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	
Enrayer l'invasif dans les Ravines	Lutte de contrôle EEE : Couper et/ou arracher les EEE dans la ravine 2	DEP NDLP 5_P1 (ENS HDMV 2_P2)	2	1	1	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	50%	50%	
Enrayer l'invasif dans les Ravines	Lutte de contrôle EEE : Couper et/ou arracher les EEE dans la ravine 3	ENS HDMV 2_P3	2	2	0	m <sup>2</sup>	0	0	1	1	0%	0%	50%	100%	
Enrayer l'invasif dans les Ravines	Plantation d'espèces indigènes	ENS HDMV 2_P3	1	0,25	0,75	Plant	0	0	0	0,25	0%	0%	0%	25%	
Enrayer l'invasif dans les Ravines	Lutte de contrôle EEE: Couper et/ou arracher les EEE dans la ravine 4	ENS HDMV 2_P4	2	1	1	m <sup>2</sup>	0	0	0	1	0%	0%	0%	50%	
Enrayer l'invasif dans les Ravines	Planter des espèces indigènes	ENS HDMV 2_P4	1	1	0	Plant	0	1	0	0	0%	100%	100%	100%	Plantation 1100 plants
Enrayer l'invasif dans les Ravines	Lutte de contrôle EEE : Couper et/ou arracher les EEE dans la ravine 5	ENS HDMV 2_P5	2	1	1	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	50%	50%	
Enrayer l'invasif dans les Ravines	Plantation d'espèces indigènes	ENS HDMV 2_P5	1	0	1	Plant	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Restaurer la forêt au niveau des parcelles privées	Lutte de contrôle EEE 2 : Couper et/ou arracher les EEE en limitant l'ouverture du milieu	ENS HDMV 3_P1	3	2	1	m <sup>2</sup>	1	0	0	1	33%	33%	33%	67%	Principales espèces retirées : Crocosmia x crocosmiiflora (Montbrétia), Ageratina riparia (yapana marron), Ulex europaeus (Ajonc d'Europe), Solanum mauritianum (bringellier marron)
Restaurer la forêt au niveau des parcelles privées	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE	ENS HDMV 3_P2	1	1	0	m <sup>2</sup>	1	0	0	0	100%	100%	100%	100%	Cenchrus purpureus (Cenchré pourpre)
Restaurer la forêt au niveau des parcelles privées	Planter des espèces indigènes	ENS HDMV 3_P2	1	1	0	Plant	1	0	0	0	100%	100%	100%	100%	Plantation 1024 plants
Reconstituer le milieu <i>N.B : opération située sur une ancienne prairie en friche</i>	Lutte de contrôle 2 : Couper et/ou arracher les EEE en bordure de forêt	ENS HDMV 4_P1	2	2	0	m <sup>2</sup>	0	1	0	1	0%	50%	50%	100%	Principales espèces retirées : Ageratina riparia (yapana marron), Zantedeschia aethiopica (Arum), Solanum mauritianum (bringellier marron)
Reconstituer le milieu <i>N.B : opération située sur une ancienne prairie en friche</i>	Plantation espèces indigènes (test de différents protocoles)	ENS HDMV 4_P2	1	1	0	Plant	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
Conserver la forêt indigène	Localiser <i>ageratina riparia</i> en sous-bois et lutter	ENS HDMV 5_P1	12	3	9	j	0	0	0	3	0%	0%	0%	25%	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**ANNEE : 2023**

Nom de l'opération / objectif CPI	Descriptif de l'intervention CPI	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2023	Nb total d'interventions réalisées 2023	Nb d'interventions restantes 2023	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
							Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	
Créer un corridor écologique en partie basse (objectif de recréer un sous-bois naturel)	Lutte EEE 4 de Contôle/ Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS FOMA 1_P1	2	2	0	m <sup>2</sup>	0	1	0	1	0%	50%	50%	100%	Principales espèces retirées : Rubus alceifolius (raisin marron), Ageratina riparia (yapana marron), Solanum mauritianum (bringellier marron)
Créer un corridor écologique en partie basse (objectif de recréer un sous-bois naturel)	Planter des espèces indigènes	ENS FOMA 1_P1	1	0	1		0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Conserver la forêt préservée en partie haute	Entretien lutte EEE : Couper et/ou arracher les EEE	ENS FOMA 2_P1	2	2	0	m <sup>2</sup>	1	1	0	0	50%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : Rubus alceifolius (raisin marron), Ageratina riparia (yapana marron), Solanum mauritianum (bringellier marron)
Conserver la forêt préservée en partie haute	Planter des espèces indigènes	ENS FOMA 2_P1	1	0	1		0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Conserver la forêt préservée en partie haute	Planter des espèces indigènes	ENS FOMA 2_P2	1	0	1	Plant	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Conserver la forêt préservée en partie haute	Entretien lutte EEE : Couper et/ou arracher les EEE	ENS FOMA 2_P2	2	2	0	m <sup>2</sup>	0	0	1	1	0%	0%	50%	100%	
Conserver la forêt préservée en partie haute	Lutte initiale : Localiser, couper et/ou arracher les EEE	ENS FOMA 2_P3	1	1	0	m <sup>2</sup>	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
Conserver la forêt préservée en partie haute	Planter des espèces indigènes (Test de plantation en sous-bois)	ENS FOMA 2_P3	1	0	1	Plant	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Restaurer l'entrée et la partie basse du site	Abattre un platane	ENS ARCH 1_P1	1	1	0	unité	0	1	0	0	0%	100%	100%	100%	Principale espèce retirées : Platanus x hispanica (Platane)
Restaurer l'entrée et la partie basse du site	Lutte de contrôle 3 : Couper et/ou arracher les EEE	ENS ARCH 1_P2	2	1	1	m <sup>2</sup>	0	1	0	0	0%	50%	50%	50%	Principales espèces retirées : Persicaria chinensis (renoué de chine) Ageratina riparia (yapana marron), Psidium cattleianum (goyavier), Schinus terebinthifolia (Faux-poivrier)
Restaurer l'entrée et la partie basse du site	Lutte EEE 2 de Contôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS ARCH 1_P3	2	1	1	m <sup>2</sup>	0	1	0	0	0%	50%	50%	50%	Principales espèces retirées : Persicaria chinensis (renoué de chine) Ageratina riparia (yapana marron), Psidium cattleianum (goyavier), Schinus terebinthifolia (Faux-poivrier)

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



**ANNEE : 2023**

Nom de l'opération / objectif CPI	Descriptif de l'intervention CPI	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2023	Nb total d'interventions réalisées 2023	Nb d'interventions restantes 2023	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
							Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	
Restaurer l'entrée et la partie basse du site	Planter des espèces indigènes	ENS ARCH 1_P3	1	0	1	Plant	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Restaurer la partie centrale de la Forêt	Lutte de contrôle : Couper et/ou arracher les EEE	ENS ARCH 2_P1	1	0	1	m²	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Restaurer la partie centrale de la Forêt	Planter des espèces indigènes	ENS ARCH 2_P1	1	0	1	Plant	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Restaurer la partie centrale de la Forêt	Lutte de contrôle : Couper et/ou arracher les EEE	ENS ARCH 2_P2	1	1	0	m²	0,5	0,5	0	0	50%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : Ageratina riparia (yapana marron), Psidium cattleianum (goyavier), Solanum mauritanum (bringellier marron)
Restaurer la partie centrale de la Forêt	Lutte EEE 2 de Contrôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS ARCH 2_P2	1	1	0	m²	0	0	1	0	0%	0%	100%	100%	
Restaurer la partie centrale de la Forêt	Planter des espèces indigènes	ENS ARCH 2_P2	1	1	0	Plant	1	0	0	0	100%	100%	100%	100%	Plantation 530 plants
<b>Restaurer la partie centrale de la Forêt</b>	<b>Planter des espèces indigènes</b>	<b>ENS ARCH 2_P2</b>	1	1	0	Plant	0	1	0	0	0%	100%	100%	100%	Plantation 860 plants
Restaurer la partie centrale de la Forêt	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE	ENS ARCH 2_P3	1	1	0	m²	0	0	1	0	0%	0%	100%	100%	
<b>Restaurer la partie centrale de la Forêt</b>	<b>Planter des espèces indigènes</b>	<b>ENS ARCH 2_P3</b>	1	1	0	Plant	0	0	0,5	0,5	0%	0%	50%	100%	
Restaurer la partie haute de la Forêt	Lutte EEE 7 de Contrôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS ARCH 3_P1	3	3	0	m²	1	0	1	1	33%	33%	67%	100%	Principales espèces retirées : Persicaria chinensis (renoué de chine), Ageratina riparia (yapana marron)
Restaurer la partie haute de la Forêt	Lutte EEE 5 de Contrôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS ARCH 3_P2	3	3	0	m²	1	0	1	1	33%	33%	67%	100%	Principales espèces retirées : Persicaria chinensis (renoué de chine), Ageratina riparia (yapana marron)
Restaurer la partie haute de la Forêt	Abattre les arbres exotiques (Champac, Filaos,...)	ENS ARCH 3_P3	1	1	0	unité	0	1	0	0	0%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : Magnolia champaca (Champac), Persea americana (Avocat)
Restaurer la partie haute de la Forêt	Lutte EEE 4 de Contrôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS ARCH 3_P3	1	1	0	m²	0	1	0	0	0%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : Persicaria chinensis (renoué de chine), Ageratina riparia (yapana marron)
<b>Restaurer la partie haute de la Forêt</b>	<b>Planter des espèces indigènes</b>	<b>ENS ARCH 3_P3</b>	1	1	0	Plant	0	0,4	0,1	0,5	0%	40%	50%	100%	Plantation 800 plants
Restaurer la partie haute de la Forêt	Gestion des bacs de compostage	DEP_ARCH	1	1	0	unité	0	0	1	0	0%	0%	100%	100%	

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



**ANNEE : 2023**

Nom de l'opération / objectif CPI	Descriptif de l'intervention CPI	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2023	Nb total d'interventions réalisées 2023	Nb d'interventions restantes 2023	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
							Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	
Restaurer la Ravine Fanjan	Lutte EEE 5 de Contôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SATH 1_P1	2	1,5	0,5	m <sup>2</sup>	0,5	0	1	0	25%	25%	75%	75%	Principales espèces retirées : Bidens pilosa (Piquant noir), Ageratina riparia (yapana marron), Rubus alceifolius (raisin marron), Solanum mauritanum (bringellier marron)
Restaurer la Ravine Fanjan	Lutte EEE 3 de Contôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SATH 1_P2	2	2	0	m <sup>2</sup>	0	0	1	1	0%	0%	50%	100%	Principales espèces retirées : Ageratina riparia (yapana marron), Rubus alceifolius (raisin marron), Solanum mauritanum (bringellier marron)
Restaurer la Ravine Fanjan	Planter des espèces indigènes	ENS SATH 1_P2	1	1	0	m <sup>2</sup>	1	0	0	0	100%	100%	100%	100%	Plantation 800 plants
Restaurer la Ravine Fanjan	Lutte EEE 3 de Contôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SATH 1_P3	2	2	0	m <sup>2</sup>	0	0	1	1	0%	0%	50%	100%	
Restaurer la Ravine Fanjan	Plantation des espèces indigènes	ENS SATH 1_P3	1	1	0	Plant	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
<b>Restaurer la Ravine Fanjan</b>	<b>Plantation des espèces indigènes</b>	<b>ENS SATH 1_P3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>Plant</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	
Conserver la forêt préservée	Entretien lutte EEE : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SATH 2_P1	2	0	2	m <sup>2</sup>	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Conserver la forêt préservée	lutte de contrôle EEE : Couper et/ou arracher les EEE sur 30 % de la surface	ENS SATH 2_P2	1	0	1	m <sup>2</sup>	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Conserver la forêt préservée	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SATH 2_P3	1	0	1	m <sup>2</sup>	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Conserver la forêt préservée	Plantation des espèces indigènes	ENS SATH 2_P2	1	1	0	Plant	1	0	0	0	100%	100%	100%	100%	Transplantation 289 sauvageons
Restaurer les poches d'effondrement et préserver <i>Droguetia gaudichaudiana</i> (E espèce menacée)	Lutte de contrôle EEE : Couper et/ou arracher les EEE	ENS COBR 1_P1	2	1	1	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	50%	50%	
Restaurer les poches d'effondrement et préserver <i>Droguetia gaudichaudiana</i> (E espèce menacée)	Lutte de contrôle 2 : Couper et/ou arracher les EEE sur une zone tampon en bordure de la poche	ENS COBR 1_P1	2	1	1	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	50%	50%	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**ANNEE : 2023**

Nom de l'opération / objectif CPI	Descriptif de l'intervention CPI	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2023	Nb total d'interventions réalisées 2023	Nb d'interventions restantes 2023	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
							Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	
Restaurer les poches d'effondrement et préserver <i>Droguetia gaudichaudiana</i> (E espèce menacée)	Planter des espèces indigènes	ENS COBR 1_P1	1	0	1	Plant	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Restaurer les poches d'effondrement et préserver <i>Droguetia gaudichaudiana</i> (E espèce menacée)	Lutte de contrôle EEE : Couper et/ou arracher les EEE	ENS COBR 1_P2	2	1	1	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	50%	50%	
Restaurer les poches d'effondrement et préserver <i>Droguetia gaudichaudiana</i> (E espèce menacée)	Lutte de contrôle 2 : Couper et/ou arracher les EEE sur une zone tampon en bordure de la poche	ENS COBR 1_P2	2	1	1	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	50%	50%	
Restaurer les poches d'effondrement et préserver <i>Droguetia gaudichaudiana</i> (E espèce menacée)	Planter des espèces indigènes	ENS COBR 1_P2	1	0	1	Plant	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Restaurer les poches d'effondrement et préserver <i>Droguetia gaudichaudiana</i> (E espèce menacée)	Lutte de contrôle 2 : Couper et/ou arracher les EEE sur une zone tampon en bordure de la poche	ENS COBR 1_P3	2	1	1	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	50%	50%	
Restaurer les poches d'effondrement et préserver <i>Droguetia gaudichaudiana</i> (E espèce menacée)	Lutte de contrôle EEE : Couper et/ou arracher les EEE	ENS COBR 1_P3	2	1	1	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	50%	50%	
Contrôler les EEE en bordure de sentier	Lutte de contrôle 1 : Couper et/ou arracher les EEE sur une largeur de 2 mètres (concentrer les efforts de lutte sur les taches d'indigènes en bordure du sentier)	ENS COBR 3_P1	2	1	1	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	50%	50%	
Lutter précocément contre les EEE	Lutte préventive : Couper et/ou arracher toutes les plantules d'EEE	ENS CAMA 1_P1	3	3	0	m <sup>2</sup>	0	1	1	1	0%	33%	67%	100%	Principales espèces retirées : <i>Ulex europaeus</i> (Ajonc d'Europe), <i>Acacia mearnsii</i> (acacia), <i>Passiflora tarminiana</i> (passiflore banane), <i>Solanum mauritianum</i> (bringellier marron)

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**ANNEE : 2023**

Nom de l'opération / objectif CPI	Descriptif de l'intervention CPI	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2023	Nb total d'interventions réalisées 2023	Nb d'interventions restantes 2023	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
							Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	
Restaurer la bordure du Camp Marron et préserver les espèces rares ( <i>Dryopteris antarctica...</i> )	Lutte de contrôle EEE : Couper et/ou arracher les EEE	ENS CAMA 2_P1	3	3	0	m <sup>2</sup>	1	1	1	0	33%	67%	100%	100%	Principales espèces retirées : Ulex europaeus (Ajonc d'Europe), Acacia mearnsii (acacia), Passiflora tarminiana (passiflore banane), Solanum mauritianum (bringellier marron)
Restaurer la bordure du Camp Marron et préserver les espèces rares ( <i>Dryopteris antarctica...</i> )	Planter des espèces indigènes	ENS CAMA 2_P1	1	1	0	Plant	0	1	0	0	0%	100%	100%	100%	Plantation 52 plants
<b>Restaurer la bordure du Camp Marron et préserver les espèces rares (<i>Dryopteris antarctica...</i>)</b>	<b>Planter des espèces indigènes</b>	<b>ENS CAMA 2_P1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>Plant</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,25</b>	<b>0,75</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>25%</b>	<b>100%</b>	
Restaurer la bordure du Camp Marron et préserver les espèces rares ( <i>Dryopteris antarctica...</i> )	Lutte de contrôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS CAMA 2_P2	3	3	0	m <sup>2</sup>	1	0	1	1	33%	33%	67%	100%	Principales espèces retirées : Ulex europaeus (Ajonc d'Europe), Acacia mearnsii (acacia), Passiflora tarminiana (passiflore banane), Solanum mauritianum (bringellier marron)
Restaurer la bordure du Camp Marron et préserver les espèces rares ( <i>Dryopteris antarctica...</i> )	Planter des espèces indigènes	ENS CAMA 2_P2	1	1	0	Plant	0,5	0,5	0	0	50%	100%	100%	100%	Plantation 30 plants
Restaurer la bordure du Camp Marron et préserver les espèces rares ( <i>Dryopteris antarctica...</i> )	Lutte de contrôle: Couper et/ou arracher les EEE en limitant l'ouverture du milieu	ENS CAMA 2_P3	3	3	0	m <sup>2</sup>	0	1	1	1	0%	33%	67%	100%	Principales espèces retirées : Ulex europaeus (Ajonc d'Europe), Acacia mearnsii (acacia), Passiflora tarminiana (passiflore banane), Solanum mauritianum (bringellier marron)
Restaurer la bordure du Camp Marron et préserver les espèces rares ( <i>Dryopteris antarctica...</i> )	Planter des espèces indigènes	ENS CAMA 2_P3	1	1	0	Plant	0	1	0	0	0%	100%	100%	100%	Plantation 140 plants
Conserver le Bois de Quinquina	Lutte de contrôle EEE : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 1_P1	1	0	1	m <sup>2</sup>	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Conserver le Bois de Quinquina	Lutte de contrôle EEE : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 1_P2	1	0	1	m <sup>2</sup>	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



**ANNEE : 2023**

Nom de l'opération / objectif CPI	Descriptif de l'intervention CPI	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2023	Nb total d'interventions réalisées 2023	Nb d'interventions restantes 2023	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
							Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	
Restaurer le Bois de Quinquina	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE sur 1/3 de la parcelle	ENS SASO 2_P1	1	0	1	m <sup>2</sup>	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Restaurer le Bois de Quinquina	Lutte de contrôle EEE : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 2_P1	1	0	1	m <sup>2</sup>	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Restaurer le Bois de Quinquina	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 2_P2	1	1	0	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	100%	100%	
Restaurer le Bois de Quinquina	Planter des espèces indigènes	ENS SASO 2_P2	1	1	0	Plant	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
Rétablir le continuum entre la piste et le fourré semi-xérophile	Lutte de contrôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 3_P1	2	2	0	m <sup>2</sup>	0	0	1	1	0%	0%	50%	100%	
Conserver le fourré semi-xérophile sur Terrain Bleu	Lutte de contrôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 4_P1	2	2	0	m <sup>2</sup>	1	0	1	0	50%	50%	100%	100%	Principales espèces retirées : Hiptage benghalensis (liane papillon), Pteridium aquilinum (fougère aigle), Litsea glutinosa (avocat marron), Leucaena leucocephala (cassi)
Conserver le fourré semi-xérophile sur Terrain Bleu	Planter des espèces indigènes	ENS SASO 4_P1	1	1	0	m <sup>2</sup>	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
Conserver le fourré semi-xérophile sur Terrain Bleu	Lutte de contrôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 4_P2	1	1	0	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	100%	100%	
Conserver le fourré semi-xérophile sur Terrain Bleu	Planter des espèces indigènes	ENS SASO 4_P2	1	1	0	m <sup>2</sup>	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
Conserver le fourré semi-xérophile sur Terrain Bleu	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 4_P3	1	1	0		0	0	1	0	0%	0%	100%	100%	
Conserver le fourré semi-xérophile sur Terrain Bleu	Lutte de contrôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 4_P3	1	1	0	m <sup>2</sup>	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
Conserver le fourré semi-xérophile sur Terrain Bleu	Planter des espèces indigènes	ENS SASO 4_P3	1	0,1	0,9	Plant	0	0	0	0,1	0%	0%	0%	10%	
Conserver le fourré semi-xérophile sur Terrain Bleu	Planter des espèces indigènes	ENS SASO 4_P3	1	1	0	Plant	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
Conserver le fourré semi-xérophile sur Terrain Bleu	Lutte de contrôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 4_P4	3	2	1	m <sup>2</sup>	0	0	1	1	0%	0%	33%	67%	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**ANNEE : 2023**

Nom de l'opération / objectif CPI	Descriptif de l'intervention CPI	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2023	Nb total d'interventions réalisées 2023	Nb interventions restantes 2023	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
							Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	
Créer un arboretum sur l'ENS de Sans-Souci	Entretien / Dégagement plantation : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 5_P1	3	3	0	m <sup>2</sup>	1	0	1	1	33%	33%	67%	100%	Principales espèces retirées : Rubus alceifolius (raisin marron), Solanum mauritianum (bringellier marron), Pteridium aquilinum (fougère aigle), Litsea glutinosa (avocat marron)
Créer un arboretum sur l'ENS de Sans-Souci	Planter des espèces indigènes (communes non présentes)	ENS SASO 5_P1	1	0,9	0,1	m <sup>2</sup>	0	0	0	0,9	0%	0%	0%	90%	
Créer un arboretum sur l'ENS de Sans-Souci	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 5_P2	1	1	0	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	100%	100%	
Créer un arboretum sur l'ENS de Sans-Souci	Planter des espèces indigènes (communes non présentes)	ENS SASO 5_P2	1	1	0	Plant	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
Créer un arboretum sur l'ENS de Sans-Souci	Planter des espèces indigènes (communes non présentes)	ENS SASO 5_P3	1	1	0	m <sup>2</sup>	1	0	0	0	100%	100%	100%	100%	Plantation 1307 plants
Créer un arboretum sur l'ENS de Sans-Souci	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 5_P3	1	1	0	m <sup>2</sup>	0	1	0	0	0%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : Schinus terebinthifolia (Faux-poivrier), Pteridium aquilinum (fougère aigle), Litsea glutinosa (avocat marron)
Créer un arboretum sur l'ENS de Sans-Souci	Planter des espèces indigènes	ENS SASO 5_P3	1	1	0	Plant	0	0	0,6	0,4	0%	0%	60%	100%	
Restaurer l'entrée du site	Lutte de contrôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 6_P1	1	1	0	m <sup>2</sup>	1	0	0	0	100%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : Rubus alceifolius (raisin marron), Solanum mauritianum (bringellier marron), Pteridium aquilinum (fougère aigle), Litsea glutinosa (avocat marron)
Restaurer l'entrée du site	Lutte de contrôle / Dégagement plantations : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 6_P2	1	1	0	m <sup>2</sup>	1	0	0	0	100%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : Schinus terebinthifolia (Faux-poivrier), Pteridium aquilinum (fougère aigle), Litsea glutinosa (avocat marron), Rubus alceifolius (raisin marron)
Restaurer l'entrée du site	Planter des espèces indigènes	ENS SASO 6_P2	1	1	0	m <sup>2</sup>	0,75	0	0	0,25	75%	75%	75%	100%	Plantation 670 plants

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



**ANNEE : 2023**

Nom de l'opération / objectif CPI	Descriptif de l'intervention CPI	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2023	Nb total d'interventions réalisées 2023	Nb d'interventions restantes 2023	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
							Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	
Restaurer l'entrée du site	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 6_P3	1	1	0	m <sup>2</sup>	0	1	0	0	0%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : Schinus terebinthifolia (Faux-poivrier), Pteridium aquilinum (fougère aigle), Litsea glutinosa (avocat marron), Rubus alceifolius (raisin marron)
Restaurer l'entrée du site	Planter des espèces indigènes	ENS SASO 6_P3	1	1	0	Plant	0	0	0,6	0,4	0%	0%	60%	100%	
Renaturer la zone des boucans	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 7_P1	1	1	0	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	100%	100%	
Renaturer la zone des boucans	Planter des espèces indigènes	ENS SASO 7_P1	1	1	0	Plant	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
Renaturer la zone des boucans	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 7_P2	1	1	0	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	100%	100%	
Renaturer la zone des boucans	Planter des espèces indigènes	ENS SASO 7_P2	1	1	0	Plant	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
Renaturer la zone des boucans	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 7_P3	1	1	0	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	100%	100%	
Renaturer la zone des boucans	Planter des espèces indigènes	ENS SASO 7_P3	1	1	0	Plant	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
Renaturer la zone des boucans	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 7_P4	1	1	0	m <sup>2</sup>	0	0	1	0	0%	0%	100%	100%	
Renaturer la zone des boucans	Planter des espèces indigènes	ENS SASO 7_P4	1	1	0	Plant	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
Conserver les espèces rares et protégées (Euphorbe sp., Stylosanthes fruticosa...)	Contrôle des stations d'espèces rares (critères IUCN) et couper et/ou arracher si nécessaire les PEE	ENS POSE 1_P1	1	0	1	m <sup>2</sup>	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Contrôle des EEE	Lutte de contrôle : Couper et/ou arracher les EEE	ENS POSE 2_P1	1	0	1	m <sup>2</sup>	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	
Créer un arboretum	Entretien/Dégagement plantation : Couper et/ou arracher les EEE	ENS DOFL 1_P1	3	3	0	m <sup>2</sup>	1	0	0	2	33%	33%	33%	100%	Principales espèces retirées : Schinus terebinthifolia (Faux-poivrier), Searsia longipes (faux-poivrier blanc), Pteridium aquilinum (fougère aigle), Litsea glutinosa (avocat marron)
Reconstituer le milieu semi-sec (Life+ Forêt Sèche)	Entretien/Dégagement plantation : Couper et/ou arracher les EEE	ENS GRCH 1_P1	1	1	0	jours	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



ANNEE : 2023															
Nom de l'opération / objectif CPI	Descriptif de l'intervention CPI	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2023	Nb total d'interventions réalisées 2023	Nb d'interventions restantes 2023	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
							Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	Janv-mars	Avril-juin	juil-sept.	oct-déc.	
Reconstituer le milieu semi-sec (Life+ Corexerun)	Entretien/Dégagement plantation : Couper et/ou arracher les EEE	ENS GRCH 1_P2	1	1	0	jours	0	0	0	1	0%	0%	0%	100%	
Déttection Précoce/Intervention Rapide	Déttection précoce sur site ou consultation de la plateforme et intervention rapide sur EEE ou potentiellement envahissantes encore peu présentes sur site et nouvelles espèces envahissantes. Actualisation de l'info sur la plateforme suite à intervention, Inscription des DP sur la plateforme en ligne et fournir la liste.	DEP	12	4	8	unité	0	0	0	4	0%	0%	0%	33%	
<b>NOMBRE TOTAL D' ACTIONS :</b>			<b>211</b>	<b>141,75</b>	<b>69,25</b>		<b>21,25</b>	<b>22,40</b>	<b>43,55</b>	<b>54,55</b>					
<b>Taux de réalisation :</b>				<b>67%</b>							<b>10%</b>	<b>21%</b>	<b>41%</b>	<b>67%</b>	

Pour rappel, **38 actions** déjà programmées en **2022 ont été partiellement ou entièrement reportées en 2023**. Parmi elles, **32** ont été réalisées en 2023 (**84 %**) dont **3** au **4<sup>e</sup> trimestre 2023**, conformément au tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



ANNEE : 2022																
Nom de l'opération / objectif	Descriptif de l'intervention	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2022	Nb d'interventions réalisées		Nb d'interventions restantes	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
				en 2022	en 2023			janv-mar	Avril-juin	Juil-sept	Oct-déc	janv-mar	Avril-juin	Juil-sept	Oct-déc	
Conserver la Forêt indigène (Forêt Départementale)	Entretien lutte EEE : Couper et/ou arracher les EEE	DEP BOBL_1_P1	1	0	0	1	m <sup>2</sup>	0				0%	0%	0%	0%	Programmée plusieurs fois mais non réalisée suite aux conditions climatiques
Controler les EEE le long de la route	Lutte initiale <i>Passiflora mollissima</i> (passiflore banane) : Couper et/ou arracher les EEE sur le bord droit de la route (sens descendant) sur une largeur de	DEP NDLP_1_P1	1	0	0	1	m	0				0%	0%	0%	0%	
Controler les EEE le long de la route	Entretien lutte EEE : Couper et/ou arracher les EEE	DEP NDLP_1_P1	1	0	0	1	m <sup>2</sup>	0				0%	0%	0%	0%	
Conserver la forêt indigène autour des zones d'accueil du public	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE en limitant l'ouverture du milieu autour du belvédère	DEP NDLP_2_P1	1	0	1	0	m <sup>2</sup>	0		1		0%	0%	100%	100%	Principales espèces retirées : <i>Ageratina riparia</i> (yapana marron), <i>Passiflora tarminiana</i> (passiflore banane), <i>Rubus alceifolius</i> (raisin marron), <i>Crocosmia x crocosmiiflora</i> (Montbrétia),
Conserver la forêt indigène autour des zones d'accueil du public	Entretien lutte EEE 1 : Couper et/ou arracher les EEE en limitant l'ouverture du milieu	DEP NDLP_2_P1	1	0	0	1	m <sup>2</sup>	0				0%	0%	0%	0%	
Conserver la forêt indigène autour des zones d'accueil du public	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE en limitant l'ouverture du milieu le long du sentier botanique (2 m de part et d'autre)	DEP NDLP_2_P2	1	0	1	0	m	1				100%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : <i>Ageratina riparia</i> (yapana marron), <i>Passiflora tarminiana</i> (passiflore banane)
Conserver la forêt indigène	Entretien lutte EEE 1 : Couper et/ou arracher les EEE	DEP NDLP_3_P1 (013_b_02)	1	0	1	0	m <sup>2</sup>	0		1		0%	0%	100%	100%	Principales espèces retirées : <i>Ageratina riparia</i> (yapana marron), <i>Zantedeschia aethiopica</i> (Arum), <i>Passiflora tarminiana</i> (passiflore banane), <i>Rubus alceifolius</i> (Raisin marron)
Conserver la forêt indigène	Entretien lutte EEE 1 : Couper et/ou arracher les EEE	DEP NDLP_3_P2 (013_b_03)	1	0	1	0	m <sup>2</sup>	0		1		0%	0%	100%	100%	Principales espèces retirées : <i>Ageratina riparia</i> (yapana marron), <i>Zantedeschia aethiopica</i> (Arum), <i>Passiflora tarminiana</i> (passiflore banane), <i>Rubus alceifolius</i> (Raisin marron)
Conserver la forêt indigène	Entretien lutte EEE 1 : Couper et/ou arracher les EEE	DEP NDLP_3_P3 (013_b_04)	1	0	1	0	m <sup>2</sup>	0		1		0%	0%	100%	100%	Principales espèces retirées : <i>Ageratina riparia</i> (yapana marron), <i>Zantedeschia aethiopica</i> (Arum), <i>Passiflora tarminiana</i> (passiflore banane), <i>Rubus alceifolius</i> (Raisin marron)

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Nom de l'opération / objectif	Descriptif de l'intervention	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2022	Nb d'interventions réalisées		Nb d'interventions restantes	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
				en 2022	en 2023			janv-mars	Avril-juin	Juil-sept	Oct-déc	janv-mars	Avril-juin	Juil-sept	Oct-déc	
Conserver la forêt indigène	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE les parcelles plantées	DEP NDLP 3_P4 (011_b_01)	1	0	1	0	m²	0,2		0,8		20%	20%	100%	100%	Principales espèces retirées : Passiflora tarminiana (passiflore banane), Ageratina riparia (yapana marron), Ulex europaeus (Ajonc d'europe)
Conserver la forêt indigène	Entretien lutte EEE 1 : Couper et/ou arracher les EEE	DEP NDLP 3_P4 (011_b_01)	1	0	1	0	m²	0		1		0%	0%	100%	100%	Principales espèces retirées : Passiflora tarminiana (passiflore banane), Ageratina riparia (yapana marron), Ulex europaeus (Ajonc d'europe)
Limiter l'envahissement lié à la piste	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE	ENS HDMV 1_P2	1	0	1	0	m²	1				100%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : Lonicera japonica (Chèvrefeuille), Ageratina riparia (yapana marron), Solanum mauritianum (bringellier marron), Zantedeschia aethiopica (Arum)
Limiter l'envahissement lié à la piste	Planter des espèces indigènes	ENS HDMV 1_P2	1	0	1	0	plts	1				100%	100%	100%	100%	Plantation 200 plants
Enrayer l'envahissement dans les Ravines	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE dans la ravine 1	ENS HDMV 2_P1	1	0	1	0	m²	0		1		0%	0%	100%	100%	Principales espèces retirées : Ageratina riparia (yapana marron), Zantedeschia aethiopica (Arum), Crocosmia x crocosmiiflora (Montbrétia), Ulex europaeus (Ajonc d'europe)
Enrayer l'envahissement dans les Ravines	Entretien lutte EEE : Couper et/ou arracher les EEE dans la ravine 1	ENS HDMV 2_P1	1	0	1	0	m²	0			1	0%	0%	0%	100%	
Enrayer l'envahissement dans les Ravines	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE dans la ravine 2	ENS HDMV 2_P2	1	0	1	0	m²	0		1		0%	0%	100%	100%	Principales espèces retirées : Ageratina riparia (yapana marron), Zantedeschia aethiopica (Arum), Crocosmia x crocosmiiflora (Montbrétia), Rubus alceifolius (Raisin marron)
Enrayer l'envahissement dans les Ravines	Entretien lutte EEE : Couper et/ou arracher les EEE dans la ravine 2	ENS HDMV 2_P2	1	0	1	0	m²	0			1	0%	0%	0%	100%	
Enrayer l'envahissement dans les Ravines	Entretien lutte EEE : Couper et/ou arracher les EEE dans la ravine 3	ENS HDMV 2_P3	1	0	1	0	m²	0		1		0%	0%	100%	100%	Principales espèces retirées : Ageratina riparia (yapana marron), Zantedeschia aethiopica (Arum), Crocosmia x crocosmiiflora (Montbrétia), Rubus alceifolius (Raisin marron)
Enrayer l'envahissement dans les Ravines	Entretien lutte EEE : Couper et/ou arracher les EEE dans la ravine 4	ENS HDMV 2_P4	1	0	1	0	m²	1				100%	100%	100%	100%	Passiflora tarminiana (passiflore banane), Fuchsia magellanica (Ti zanneau), Solanum mauritianum (bringellier marron), Zantedeschia aethiopica (Arum)

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Nom de l'opération / objectif	Descriptif de l'intervention	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2022	Nb d'interventions réalisées		Nb d'interventions restantes	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
				en 2022	en 2023			janv-mars	Avril-juin	Juil-sept	Oct-déc	janv-mars	Avril-juin	Juil-sept	Oct-déc	
<b>Enrayer l'envahissement dans les Ravines</b>	Entretien lutte EEE : Couper et/ou arracher les EEE dans la ravine 5	ENS HDMV 2_P5	1	0	1	0	m <sup>2</sup>	0		1		0%	0%	100%	100%	Principales espèces retirées : Ageratina riparia (yapana marron), Solanum mauritanium (bringellier marron), Crocosmia x crocosmiiflora (Montbrétia), Rubus alceifolius (Raisin marron)
<b>Reconstituer le milieu</b> <i>N.B : opération située sur une ancienne prairie en friche</i>	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE en bordure de forêt	ENS HDMV 4_P1	2	0	2	0	m <sup>2</sup>	1	1			50%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : Ageratina riparia (yapana marron), Solanum mauritanium (bringellier marron), Zantedeschia aethiopica (Arum), Anthoxanthum odoratum (Flouve odorante)
<b>Reconstituer le milieu</b> <i>N.B : opération située sur une ancienne prairie en friche</i>	Entretien plantation : Couper et/ou arracher les EEE	ENS HDMV 4_P2	1	0	1	0	m <sup>2</sup>	0			1	0%	0%	0%	100%	
<b>Conserver la forêt préservée en partie haute</b>	Lutte initiale : Localiser, couper et/ou arracher les poches d'EEE	ENS FOMA 2_P2	1	0	1	0	m <sup>2</sup>	1				100%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : Ageratina riparia (yapana marron), Psidium cattleianum (goyavier),
<b>Conserver la forêt préservée en partie haute</b>	Planter des espèces indigènes	ENS FOMA 2_P2	1	0	1	0	plts	1				100%	100%	100%	100%	Plantation 600 plants
<b>Restaurer l'entrée et la partie basse du site</b>	Abattre un platane	ENS ARCH 1_P1	1	0	1	0	unité	0	1			0%	100%	100%	100%	Principale espèce retirées : Platanus x hispanica (Platane)
<b>Restaurer la partie haute de la Forêt</b>	Planter des espèces indigènes	ENS ARCH 3_P3	1	0,5	0,5	0	plts	0,5				100%	100%	50%	100%	Plantation 400 plants
<b>Restaurer la Ravine Fanjan</b>	Entretien lutte EEE : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SATH 1_P2	2	1	1	0	m <sup>2</sup>	1				100%	100%	50%	100%	Principales espèces retirées : Ageratina riparia (yapana marron), Rubus alceifolius (raisin marron), Solanum mauritanium (bringellier marron)
<b>Restaurer la Ravine Fanjan</b>	Planter des espèces indigènes	ENS SATH 1_P2	1	0	1	0	plts	1				100%	100%	100%	100%	Plantation 800 plants
<b>Contrôler les EEE en bordure de sentier</b>	Lutte initiale : Couper et/ou arracher les EEE sur une largeur de 2 mètres	ENS COBR 3_P1	1	0	1	0	m	1				100%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : Acacia mearnsii (acacia), Ulex europaeus (Ajonc d'europe), Rubus alceifolius raisin marron), Solanum mauritanium (bringellier marron)
<b>Contrôler les EEE en bordure de sentier</b>	Planter des espèces indigènes	ENS COBR 3_P1	1	0	1	0	plts	1				100%	100%	100%	100%	Plantation 100 plants
<b>Restaurer la bordure du Camp Marron et préserver les espèces rares (accueil du Camp marron)</b>	Planter des espèces indigènes	ENS CAMA 2_P2	1	0	1	0	plts	1				100%	100%	100%	100%	Plantation 50 plants
<b>Rétablir le continuum entre la piste et le fourré semi-xérophile</b>	Planter des espèces indigènes	ENS SASO 3_P1	1	0	1	0	plts	1				100%	100%	100%	100%	Plantation 853 plants

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Nom de l'opération / objectif	Descriptif de l'intervention	Nom parcelle	Nb prévisionnel d'interventions 2022	Nb d'interventions réalisées		Nb d'interventions restantes	unité	Nb d'interventions réalisées				Taux réalisé				Information
				en 2022	en 2023			janv-mars	Avril-juin	Juil-sept	Oct-déc	janv-mars	Avril-juin	Juil-sept	Oct-déc	
Rétablir le continuum entre la piste et le fourré semi-xérophile	Entretien plantation : Couper et/ou arracher les EEE	ENS SASO 3_P1	1	0	1	0	m <sup>2</sup>	1				100%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : Schinus terebinthifolia (faux poivrier), Litsea glutinosa (avocat marron), (Furcraea foetida (choca vert), Hiptage benghalensis (liane papillon)
Conserver le fourré semi-xérophile sur Terrain Bleu	Planter des espèces indigènes	ENS SASO 4_P2	1	0,5	0,5	0	plts	0,5				100%	100%	50%	100%	Plantation 799 plants
Conserver le fourré semi-xérophile sur Terrain Bleu	Lutte initiale : Dégager les plants indigènes	ENS SASO 4_P4	1	0	1	0	m <sup>2</sup>	1				100%	100%	100%	100%	Principales espèces retirées : Megathyrus maximus (fataque), Bidens pilosa (piquant), Litsea glutinosa (avocat marron), Ochna ciliata
Conserver le fourré semi-xérophile sur Terrain Bleu	Semi direct expérimental d'une herbacée indigène	ENS SASO 4_P4	1	0	1	0	m <sup>2</sup>	0		1		0%	0%	100%	100%	Semi-Direct de graines
<b>NOMBRE TOTAL D'ACTIONS :</b>			38	2	32	4		16,2	2	10,8	3					
<b>TAUX DE REALISATION :</b>												43%	48%	76%	84%	



**Photo : action de faucardage contre les EEE sur la piste 4x4 de la forêt de la Mare**



**Photo : trouaison avant plantation sur une parcelle de la forêt de Notre Dame de La Paix**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





Photo : agents en cours de plantation sur une parcelle de la forêt de Notre Dame de La Paix

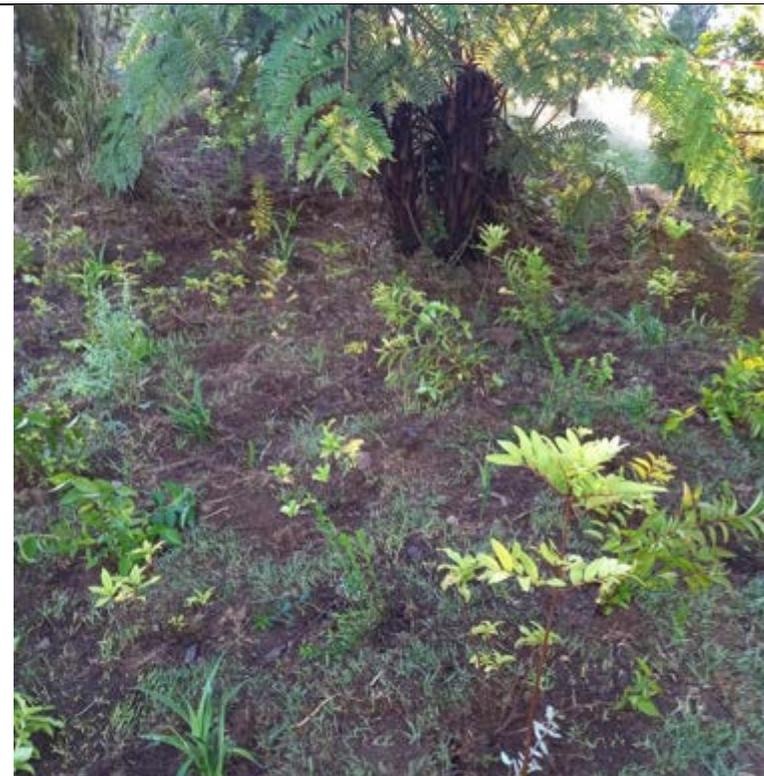


Photo : plantation sur une parcelle de la forêt de Notre Dame de La Paix

## BILAN DES PLANTATIONS AU 31 DECEMBRE 2023

Au **31 décembre 2023**, nous recensons **53 actions de plantation sur l'année 2023**, soit un cumul annuel de **62 082 plants mis en terre (78 espèces)**, sur **10 sites**.

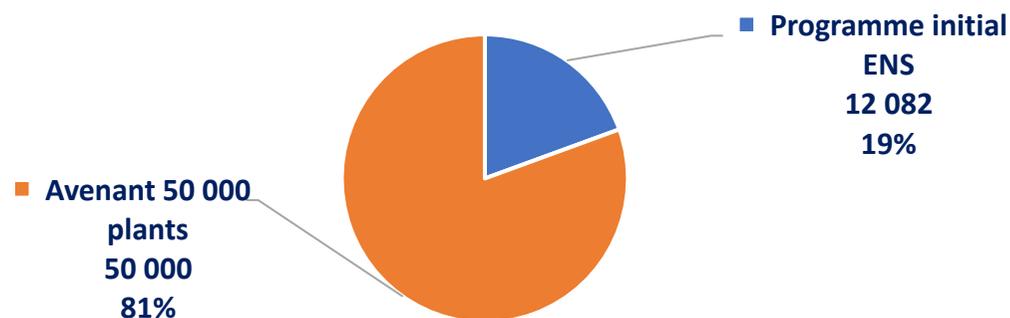
Pour rappel, un **avenant au CPI ENS initial** (signé le 4 juillet 2023) avait confié à la SPL EDDEN une **mission spécifique de plantation** à hauteur de **50 000 plants** en 2023. Au **31 décembre 2023**, la répartition des plants entre le CPI initial et l'avenant « 50 000 plants » se décline comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### Répartition des 62 082 plants mis en terre, entre le CPI ENS Initial et l'avenant "50 000 arbres"

Au 31 décembre 2023



### Répartition par site des plantations entre le CPI ENS Initial et l'avenant 50 000 plants

SITES	QTE Plants "Programme initial"			QTE Plants "Avenant 50 000"	TOTAL GENERAL
	2022	2023	TOTAL	2023	
Archambeaud	400	530	930	7 829	8 759
Bois-Blanc			0	8 225	8 225
Camp Marron	50	222	272	1 990	2 262
Coteau de Brèdes	100		100		100
Forêt de la Mare	600		600		600
Forêt de Sainte-Thérèse	800	1 689	2 489	2 947	5 436
Hauts de Mont-Vert	200	2 224	2 424	118	2 542
Notre Dame de la Paix		900	900	3 082	3 982
Sans Souci	1 652	2 715	4 367	25 809	30 176
<b>Total général</b>	<b>3 802</b>	<b>8 280</b>	<b>12 082</b>	<b>50 000</b>	<b>62 082</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Par ailleurs, parmi les actions de plantation nous pouvons distinguer d'une part, la **préservation des milieux**, et d'autre part **l'embellissement**, comme suit :

- 1) **42 actions de préservation des milieux naturels : 47 151 plants (70 espèces) sur 9 sites (Archambeaud, Camp marron, Coteau de Brèdes, Bois Blanc, Forêt de la Mare, Hauts de Mont Vert, Notre Dame de La Paix, Sainte-Thérèse et Sans Souci).**
- 2) **11 actions d'embellissement : 14 931 plants (39 espèces) sur 3 sites (ENS Bois Blanc, Sans Souci et Notre Dame de La Paix)**

Dans les tableaux et graphiques ci-dessous, nous présentons le **détail des 53 actions de plantations du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**, en distinguant d'une part **les opérations programmées en 2022 et réalisées en 2023**, et d'autre part **celles programmées et réalisées en 2023**, comme suit :

<b>Evolution mensuelle des actions de plantation, programme, type et opération</b>												
<b>Année 2023</b>												
<b>PROGRAMME ET OPERATIONS</b>	<b>QUANTITE DE PLANTS PAR MOIS</b>											
	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	TOTAL
<b>ACTIONS 2022 (reportées en 2023)</b>	1 753		1 599	50		400						3 802
<b>Programme initial ENS</b>	1 753		1 599	50		400						3 802
<b>Actions de préservation</b>	1 753		1 599	50		400						3 802
<i>ENS ARCH3</i>						400						400
<i>ENS CAMA2</i>				50								50
<i>ENS COBR3</i>	100											100
<i>ENS FOMA2</i>	600											600
<i>ENS HDMV 1</i>	200											200
<i>ENS SASO3</i>	853											853
<i>ENS SASO4</i>			799									799
<i>ENS SATH1</i>			800									800

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>ACTIONS 2023</b>		<b>2 507</b>	<b>2 113</b>	<b>2 222</b>	<b>860</b>	<b>2 451</b>	<b>4 603</b>	<b>6 170</b>	<b>6 284</b>	<b>14 568</b>	<b>16 502</b>	<b>58 280</b>
<b>Avenant 50 000</b>					<b>860</b>	<b>2 351</b>	<b>4 603</b>	<b>6 170</b>	<b>6 284</b>	<b>13 280</b>	<b>16 452</b>	<b>50 000</b>
<b>Actions de préservation</b>					<b>860</b>	<b>900</b>	<b>3 540</b>	<b>6 170</b>	<b>4 877</b>	<b>8 589</b>	<b>10 133</b>	<b>35 069</b>
<i>ENS ARCH2</i>							<b>3 000</b>	<b>1 000</b>				<b>4 000</b>
<i>ENS ARCH2</i>					<b>860</b>							<b>860</b>
<i>ENS ARCH3</i>						<b>782</b>		<b>60</b>	<b>80</b>		<b>2 047</b>	<b>2 969</b>
<i>ENS BOBL1</i>							<b>540</b>		<b>236</b>		<b>200</b>	<b>976</b>
<i>ENS CAMA2</i>								<b>606</b>		<b>1 384</b>		<b>1 990</b>
<i>ENS HDMV 2</i>						<b>118</b>						<b>118</b>
<i>ENS SASO4</i>										<b>3 194</b>		<b>3 194</b>
<i>ENS SASO5</i>								<b>2 595</b>	<b>2 407</b>		<b>3 450</b>	<b>8 452</b>
<i>ENS SASO6</i>								<b>1 909</b>	<b>2 154</b>			<b>4 063</b>
<i>ENS SASO7</i>										<b>2 000</b>	<b>3 500</b>	<b>5 500</b>
<i>ENS SATH1</i>										<b>2 011</b>	<b>936</b>	<b>2 947</b>
<b>Actions d'embellissement</b>						<b>1 451</b>	<b>1 063</b>		<b>1 407</b>	<b>4 691</b>	<b>6 319</b>	<b>14 931</b>
<i>22.12</i>										<b>1 500</b>		<b>1 500</b>
<i>22.13</i>										<b>1 100</b>		<b>1 100</b>
<i>22.14</i>											<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
<i>23.13</i>						<b>1 451</b>	<b>1 063</b>		<b>1 377</b>		<b>3 358</b>	<b>7 249</b>
<i>23.14</i>									<b>30</b>	<b>2 091</b>	<b>961</b>	<b>3 082</b>
<i>23.15</i>											<b>500</b>	<b>500</b>
<b>Programme initial ENS</b>		<b>2 507</b>	<b>2 113</b>	<b>2 222</b>		<b>100</b>				<b>1 288</b>	<b>50</b>	<b>8 280</b>
<b>Actions de préservation</b>		<b>2 507</b>	<b>2 113</b>	<b>2 222</b>		<b>100</b>				<b>1 288</b>	<b>50</b>	<b>8 280</b>
<i>DEP NDLP3</i>				<b>900</b>								<b>900</b>
<i>ENS ARCH2</i>		<b>530</b>										<b>530</b>
<i>ENS CAMA2</i>				<b>222</b>								<b>222</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de téléransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>ENS HDMV 2</b>				<b>1 100</b>		<b>100</b>						<b>1 200</b>
<b>ENS HDMV 3</b>			<b>1 024</b>									<b>1 024</b>
<b>ENS SASO4</b>										<b>688</b>		<b>688</b>
<b>ENS SASO5</b>		<b>1 307</b>									<b>50</b>	<b>1 357</b>
<b>ENS SASO6</b>		<b>670</b>										<b>670</b>
<b>ENS SATH1</b>			<b>800</b>							<b>600</b>		<b>1 400</b>
<b>ENS SATH2</b>			<b>289</b>									<b>289</b>
<b>Total général</b>	<b>1 753</b>	<b>2 507</b>	<b>3 712</b>	<b>2 272</b>	<b>860</b>	<b>2 851</b>	<b>4 603</b>	<b>6 170</b>	<b>6 284</b>	<b>14 568</b>	<b>16 502</b>	<b>62 082</b>

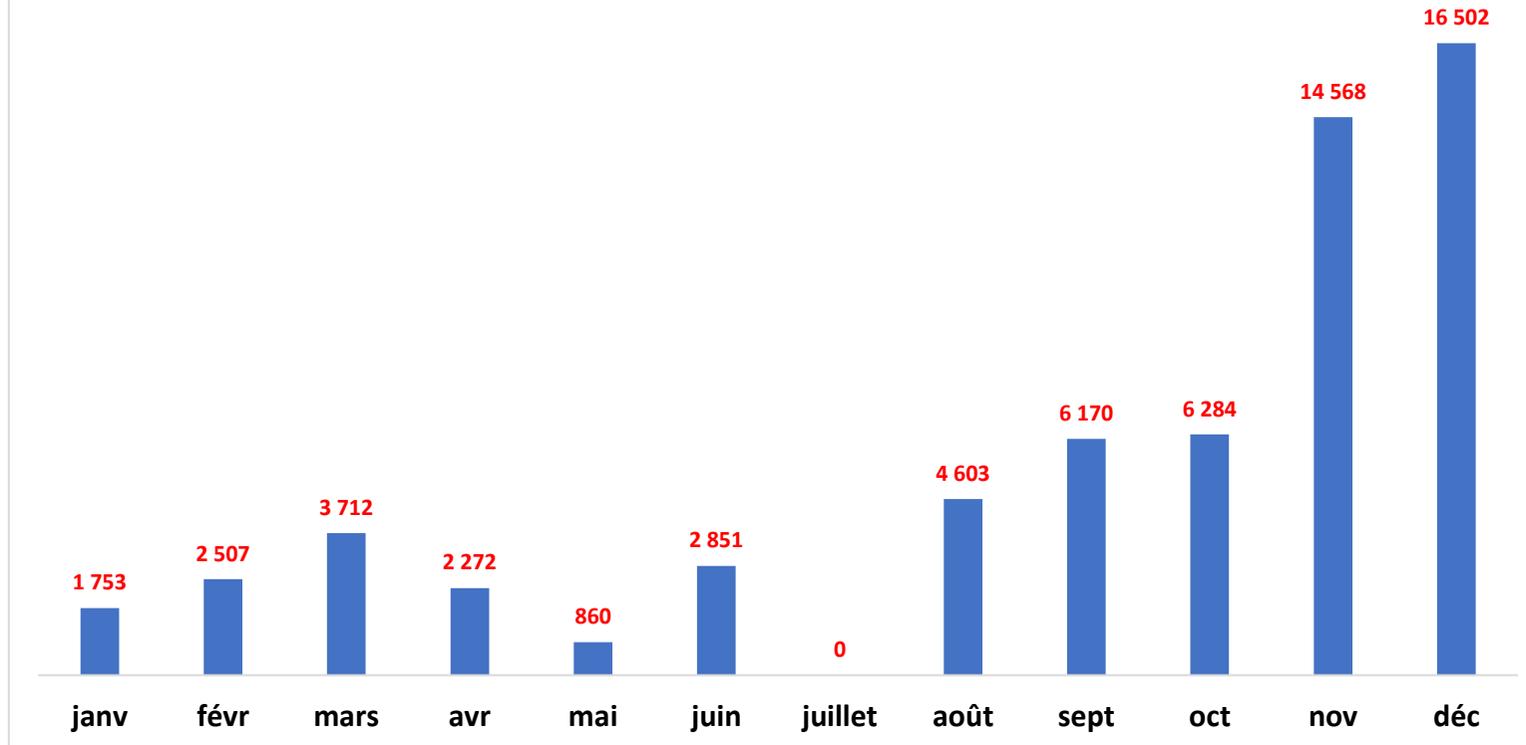
### Evolution mensuelle des actions de plantation, par site et par type

TYPE D'ACTION ET SITE	janv	févr	mars	avr	mai	juin	août	sept	oct	nov	déc	Total général
<b>Action de préservation des milieux</b>	<b>1 753</b>	<b>2 507</b>	<b>3 712</b>	<b>2 272</b>	<b>860</b>	<b>1 400</b>	<b>3 540</b>	<b>6 170</b>	<b>4 877</b>	<b>9 877</b>	<b>10 183</b>	<b>47 151</b>
Bois-Blanc							540		236		200	976
Camp Marron				272				606		1 384		2 262
Coteau de Brèdes	100											100
Domaine Archambeaud		530			860	1 182	3 000	1 060	80		2 047	8 759
Forêt de la Mare	600											600
Forêt de Sainte-Thérèse			1 889							2 611	936	5 436
Hauts de Mont-Vert	200		1 024	1 100		218						2 542
Notre Dame de la Paix				900								900
Sans Souci	853	1 977	799					4 504	4 561	5 882	7 000	25 576
<b>Action d'embellissement</b>						<b>1 451</b>	<b>1 063</b>		<b>1 407</b>	<b>4 691</b>	<b>6 319</b>	<b>14 931</b>
Bois-Blanc						1 451	1 063		1 377		3 358	7 249
Notre Dame de la Paix									30	2 091	961	3 082
Sans Souci										2 600	2 000	4 600
<b>Total général</b>	<b>1 753</b>	<b>2 507</b>	<b>3 712</b>	<b>2 272</b>	<b>860</b>	<b>2 851</b>	<b>4 603</b>	<b>6 170</b>	<b>6 284</b>	<b>14 568</b>	<b>16 502</b>	<b>62 082</b>

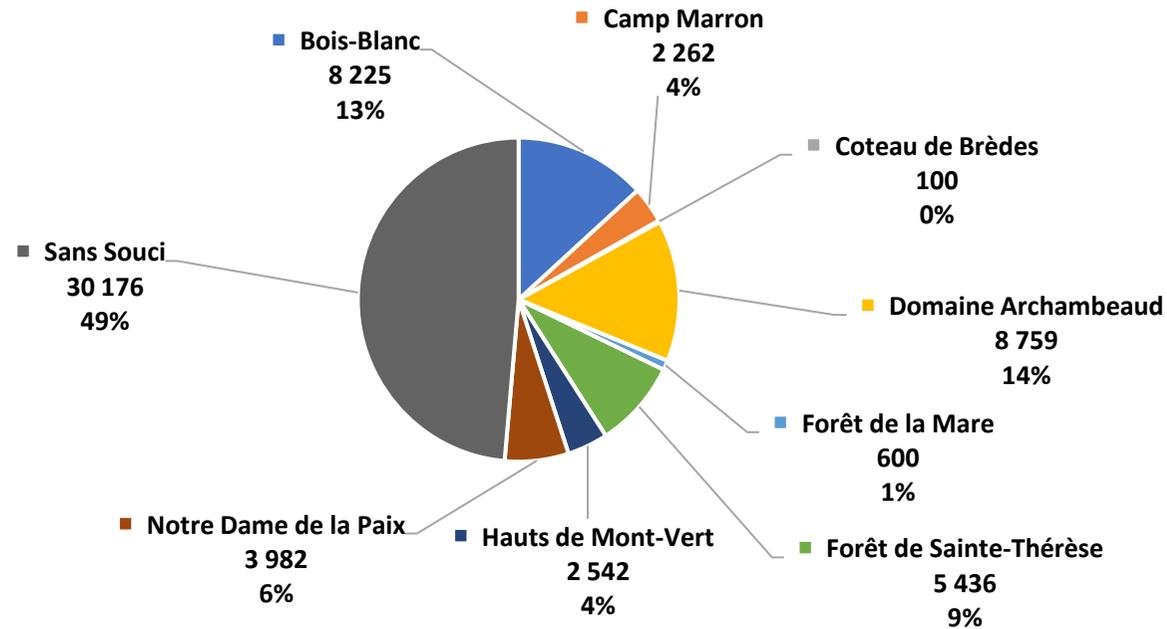
Accuse de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### Evolution mensuelle du nombre de plants (62 082) mis en terre en 2023



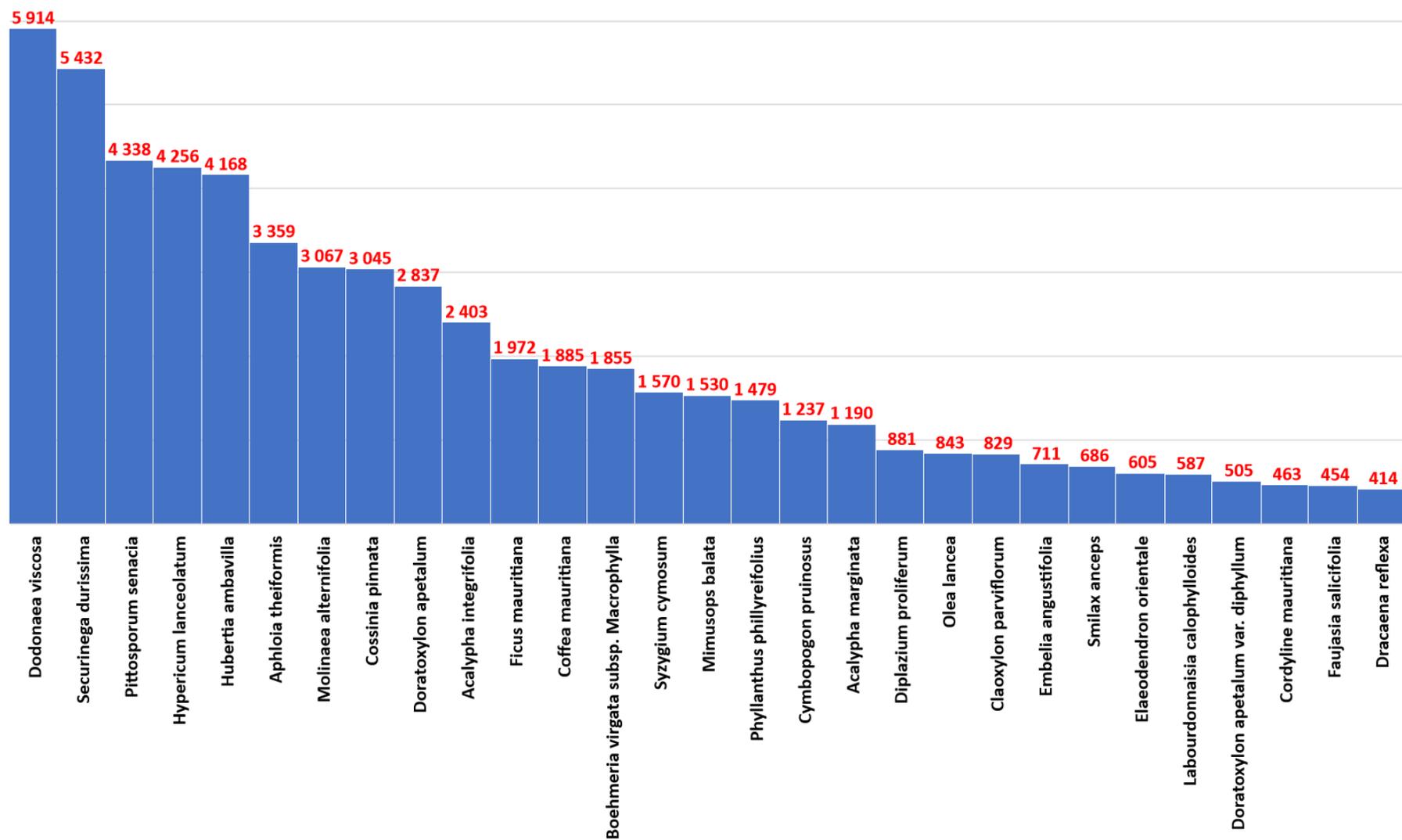
Répartition par site, des 62 082 plants mis en terre en 2023  
(Au 31 décembre 2023)



Le graphique ci-dessous illustre la répartition décroissante des 62 082 plants, par espèce :



## Répartition décroissante des 62 082 plants mis en terre, par espèce (Janvier-Décembre 2023)

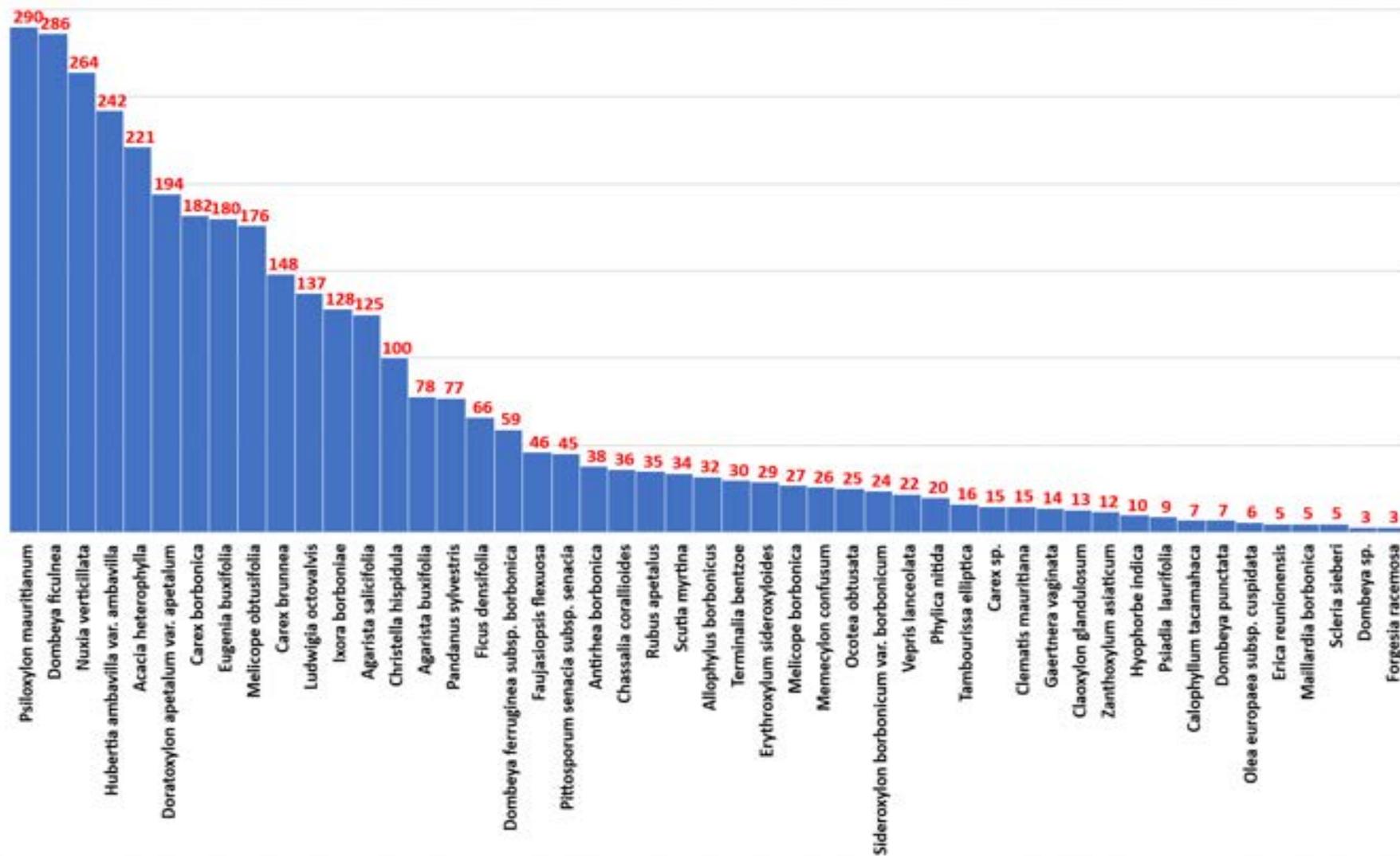


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition décroissante des 62 082 plants mis en terre, par espèce  
(Janvier-Décembre 2023)

SUITE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Le tableau ci-dessous présente le **détail** annoncé ci-dessus, en **distinguant les catégories suivantes** :

- 1) **Le programme (en vert)** : actions de 2022 et réalisées en 2023 OU actions de 2023 et réalisées en 2023
- 2) **L'opération (en jaune)** : elle figure sous une abréviation du nom du site assorti d'un numéro : par exemple « **DEP NDLP3** » pour « Départementale – Notre Dame de La Paix, opération numéro 3 »
- 3) **La parcelle (en bleu)** : elle comprend l'opération assorti d'un numéro de parcelle : par exemple « **DEP NDLP 3\_P4 (011\_b\_01)** » pour « Départementale – Notre Dame de La Paix, opération numéro 3 parcelle n°4 »
- 4) **L'espèce** : elle figure sous le nom scientifique tel que « *Aphloia theiformis* »

### Evolution mensuelle des actions de plantation, par type, programme, opération, parcelle et espèce Janvier-septembre 2023

Programmes, opérations, parcelles et espèces	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total général
<b>PROGRAMME 2022 REALISE EN 2023</b>	<b>1 753</b>		<b>1 599</b>	<b>50</b>		<b>400</b>	<b>0</b>						<b>3 802</b>
<b>ACTIONS DE PRESERVATION</b>	<b>1 753</b>		<b>1 599</b>	<b>50</b>		<b>400</b>	<b>0</b>						<b>3 802</b>
<b>ENS ARCH3</b>						<b>400</b>							<b>400</b>
<b>ENS ARCH3_P3</b>						<b>400</b>							<b>400</b>
<i>Acalypha integrifolia</i>						50							<b>50</b>
<i>Aphloia theiformis</i>						32							<b>32</b>
<i>Boehmeria virgata subsp. Macrophylla</i>						33							<b>33</b>
<i>Carex borbonica</i>						7							<b>7</b>
<i>Claoxylon parviflorum</i>						2							<b>2</b>
<i>Coffea mauritiana</i>						50							<b>50</b>
<i>Dodonaea viscosa</i>						33							<b>33</b>
<i>Doratoxylon apetalum</i>						42							<b>42</b>
<i>Dracaena reflexa</i>						6							<b>6</b>
<i>Elaeodendron orientale</i>						20							<b>20</b>
<i>Hypericum lanceolatum</i>						35							<b>35</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<i>Melicope borbonica</i>						2						2
<i>Memecylon confusum</i>						2						2
<i>Mimusops balata</i>						2						2
<i>Molinaea alternifolia</i>						42						42
<i>Pittosporum senacia</i>						40						40
<i>Tambourissa elliptica</i>						2						2
<b>ENS CAMA2</b>				50								50
<b>ENS CAMA2_P2</b>				50								50
<i>Acacia heterophylla</i>				50								50
<b>ENS COBR3</b>	100											100
<b>ENS COBR3_P1</b>	100											100
<i>Aphloia theiformis</i>	30											30
<i>Claoxylon glandulosum</i>	3											3
<i>Erica reunionensis</i>	5											5
<i>Forgesia racemosa</i>	3											3
<i>Hubertia ambavilla</i>	39											39
<i>Phylica nitida</i>	20											20
<b>ENS FOMA2</b>	600											600
<b>ENS FOMA2_P2</b>	600											600
<i>Acacia heterophylla</i>	15											15
<i>Acalypha integrifolia</i>	200											200
<i>Aphloia theiformis</i>	66											66
<i>Dombeya ficulnea</i>	105											105
<i>Eugenia buxifolia</i>	25											25
<i>Hubertia ambavilla</i>	72											72
<i>Hypericum lanceolatum</i>	84											84
<i>Nuxia verticillata</i>	33											33
<b>ENS HDMV 1</b>	200											200
<b>ENS HDMV1_P2</b>	200											200
<i>Acacia heterophylla</i>	10											10
<i>Acalypha integrifolia</i>	30											30

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<i>Aphloia theiformis</i>	40															<b>40</b>
<i>Dombeya ficulnea</i>	30															<b>30</b>
<i>Eugenia buxifolia</i>	10															<b>10</b>
<i>Hubertia ambavilla</i>	20															<b>20</b>
<i>Hypericum lanceolatum</i>	40															<b>40</b>
<i>Nuxia verticillata</i>	20															<b>20</b>
<b>ENS SASO3</b>	<b>853</b>															<b>853</b>
<b>ENS SASO3_P1</b>	<b>853</b>															<b>853</b>
<i>Aphloia theiformis</i>	2															<b>2</b>
<i>Cossinia pinnata</i>	150															<b>150</b>
<i>Dodonaea viscosa</i>	100															<b>100</b>
<i>Doratoxylon apetalum</i>	100															<b>100</b>
<i>Erythroxylum sideroxyloides</i>	20															<b>20</b>
<i>Hubertia ambavilla</i>	20															<b>20</b>
<i>Mimusops balata</i>	20															<b>20</b>
<i>Olea lancea</i>	50															<b>50</b>
<i>Pittosporum senacia</i>	150															<b>150</b>
<i>Securinega durissima</i>	241															<b>241</b>
<b>ENS SASO4</b>			<b>799</b>													<b>799</b>
<b>ENS SASO4_P2</b>			<b>799</b>													<b>799</b>
<i>Aphloia theiformis</i>			25													<b>25</b>
<i>Cossinia pinnata</i>			45													<b>45</b>
<i>Cymbopogon pruinosis</i>			20													<b>20</b>
<i>Dodonaea viscosa</i>			100													<b>100</b>
<i>Doratoxylon apetalum</i>			37													<b>37</b>
<i>Dracaena reflexa</i>			17													<b>17</b>
<i>Erythroxylum sideroxyloides</i>			9													<b>9</b>
<i>Hubertia ambavilla</i>			80													<b>80</b>
<i>Mimusops balata</i>			5													<b>5</b>
<i>Molinaea alternifolia</i>			66													<b>66</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<i>Olea lancea</i>			60										60
<i>Pittosporum senacia</i>			35										35
<i>Securinega durissima</i>			300										300
<b>ENS SATH1</b>			<b>800</b>										<b>800</b>
<b>ENS SATH1_P2</b>			<b>800</b>										<b>800</b>
<i>Acalypha integrifolia</i>			162										162
<i>Aphloia theiformis</i>			197										197
<i>Carex borbonica</i>			55										55
<i>Claoxylon parviflorum</i>			12										12
<i>Coffea mauritiana</i>			30										30
<i>Doratoxylon apetalum</i>			62										62
<i>Dracaena reflexa</i>			16										16
<i>Ficus densifolia</i>			3										3
<i>Hypericum lanceolatum</i>			224										224
<i>Melicope borbonica</i>			7										7
<i>Memecylon confusum</i>			4										4
<i>Molinia alternifolia</i>			15										15
<i>Syzygium cymosum</i>			13										13
<b>PROGRAMME 2023</b>		<b>2 507</b>	<b>2 113</b>	<b>2 222</b>	<b>860</b>	<b>2 451</b>	<b>0</b>	<b>4 603</b>	<b>6 170</b>	<b>6 284</b>	<b>14 568</b>	<b>16 502</b>	<b>58 280</b>
<b>ACTIONS DE PRESERVATION</b>		<b>2 507</b>	<b>2 113</b>	<b>2 222</b>	<b>860</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>3 540</b>	<b>6 170</b>	<b>4 877</b>	<b>9 877</b>	<b>10 183</b>	<b>43 349</b>
<b>ENS ARCH2</b>		<b>530</b>			<b>860</b>			<b>3 000</b>	<b>1 000</b>				<b>5 390</b>
<b>ENS ARCH2_P2</b>		<b>530</b>			<b>860</b>								<b>1 390</b>
<i>Acalypha integrifolia</i>		65			220								285
<i>Syzygium cymosum</i>		10			30								40
<b>ENS ARCH2_P3</b>								<b>3 000</b>	<b>1 000</b>				<b>4 000</b>
<i>Acalypha marginata</i>								430	180				610
<i>Tambourissa elliptica</i>								4	7				11
<b>ENS ARCH3</b>						<b>782</b>			<b>60</b>	<b>80</b>		<b>2 047</b>	<b>2 969</b>
<b>ENS ARCH3_P3</b>						<b>782</b>			<b>60</b>	<b>80</b>		<b>2 047</b>	<b>2 969</b>
<i>Acalypha marginata</i>						100				2		185	287
<i>Vepris lanceolata</i>									1			15	16

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>DEP NDLP3</b>				<b>900</b>								<b>900</b>
<b>DEP NDLP3_P4 (011_b_01)</b>				<b>900</b>								<b>900</b>
<i>Aphloia theiformis</i>				568								568
<i>Hubertia ambavilla</i>				300								300
<i>Hypericum lanceolatum</i>				32								32
<b>ENS BOBL1</b>								<b>540</b>	<b>236</b>		<b>200</b>	<b>976</b>
<b>ENS BOBL1_P3</b>								<b>540</b>	<b>236</b>		<b>200</b>	<b>976</b>
<i>Diplazium proliferum</i>											200	200
<i>Doratoxylon apetalum</i>									89			89
<i>Ficus mauritiana</i>							140					140
<i>Ludwigia octovalvis</i>									37			37
<i>Mimusops balata</i>							400		70			470
<i>Psiloxylon mauritianum</i>									40			40
<b>ENS CAMA2</b>				<b>222</b>				<b>606</b>		<b>1 384</b>		<b>2 212</b>
<b>ENS CAMA2_P1</b>				<b>192</b>				<b>606</b>		<b>1 384</b>		<b>2 182</b>
<i>Acacia heterophylla</i>				87								87
<i>Aphloia theiformis</i>										302		302
<i>Dombeya ferruginea subsp. borbonica</i>										59		59
<i>Embelia angustifolia</i>				105				251		355		711
<i>Faujasia salicifolia</i>								155		32		187
<i>Hubertia ambavilla</i>								40		150		190
<i>Hubertia ambavilla var. ambavilla</i>										32		32
<i>Hypericum lanceolatum</i>								40		394		434
<i>Pittosporum senacia</i>								120		60		180
<b>ENS CAMA2_P2</b>				<b>30</b>								<b>30</b>
<i>Acacia heterophylla</i>				30								30
<b>ENS HDMV 2</b>				<b>1 100</b>		<b>218</b>						<b>1 318</b>
<b>ENS HDMV2_P3</b>						<b>100</b>						<b>100</b>
<i>Acalypha integrifolia</i>						21						21

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<i>Aphloia theiformis</i>					20									<b>20</b>
<i>Doratoxylon apetalum</i>					20									<b>20</b>
<i>Eugenia buxifolia</i>					2									<b>2</b>
<i>Faujasiopsis flexuosa</i>					5									<b>5</b>
<i>Hubertia ambavilla</i> var. <i>ambavilla</i>					15									<b>15</b>
<i>Hypericum lanceolatum</i>					15									<b>15</b>
<i>Nuxia verticillata</i>					2									<b>2</b>
<b>ENS HDMV2_P4</b>				<b>1 100</b>	<b>118</b>									<b>1 218</b>
<i>Agarista buxifolia</i>					20									<b>20</b>
<i>Aphloia theiformis</i>				346	14									<b>360</b>
<i>Dodonaea viscosa</i>				26										<b>26</b>
<i>Eugenia buxifolia</i>				60	9									<b>69</b>
<i>Faujasia salicifolia</i>				180	25									<b>205</b>
<i>Faujasiopsis flexuosa</i>					6									<b>6</b>
<i>Hubertia ambavilla</i>				98	5									<b>103</b>
<i>Hypericum lanceolatum</i>				330	26									<b>356</b>
<i>Nuxia verticillata</i>				60	13									<b>73</b>
<b>ENS HDMV 3</b>				<b>1 024</b>										<b>1 024</b>
<b>ENS HDMV3_P2</b>				<b>1 024</b>										<b>1 024</b>
<i>Acacia heterophylla</i>				29										<b>29</b>
<i>Acalypha integrifolia</i>				168										<b>168</b>
<i>Aphloia theiformis</i>				298										<b>298</b>
<i>Claoxylon glandulosum</i>				10										<b>10</b>
<i>Claoxylon parviflorum</i>				1										<b>1</b>
<i>Dombeya ficulnea</i>				141										<b>141</b>
<i>Doratoxylon apetalum</i>				80										<b>80</b>
<i>Eugenia buxifolia</i>				72										<b>72</b>
<i>Faujasia salicifolia</i>				3										<b>3</b>
<i>Hubertia ambavilla</i>				104										<b>104</b>
<i>Hypericum lanceolatum</i>				57										<b>57</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<i>Nuxia verticillata</i>			49									49
<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>			3									3
<i>Psiadia laurifolia</i>			9									9
<b>ENS SASO4</b>											<b>3 882</b>	<b>3 882</b>
<b>ENS SASO4_P1</b>											<b>225</b>	<b>225</b>
<i>Cossinia pinnata</i>											25	25
<i>Cymbopogon pruinus</i>											30	30
<i>Dodonaea viscosa</i>											45	45
<i>Doratoxylon apetalum</i>											10	10
<i>Hubertia ambavilla</i>											5	5
<i>Ixora borboniae</i>											10	10
<i>Olea lancea</i>											5	5
<i>Pittosporum senacia</i>											35	35
<i>Securinega durissima</i>											60	60
<b>ENS SASO4_P2</b>											<b>437</b>	<b>437</b>
<i>Cossinia pinnata</i>											60	60
<i>Cymbopogon pruinus</i>											30	30
<i>Dodonaea viscosa</i>											70	70
<i>Doratoxylon apetalum</i>											10	10
<i>Hubertia ambavilla</i>											5	5
<i>Ixora borboniae</i>											10	10
<i>Molinaea alternifolia</i>											10	10
<i>Olea lancea</i>											5	5
<i>Pittosporum senacia</i>											67	67
<i>Securinega durissima</i>											170	170
<b>ENS SASO4_P3</b>											<b>3 220</b>	<b>3 220</b>
<i>Aphloia theiformis</i>											30	30
<i>Cossinia pinnata</i>											415	415
<i>Cymbopogon pruinus</i>											410	410
<i>Dodonaea viscosa</i>											660	660
<i>Doratoxylon apetalum</i>											86	86

Accuse de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<i>Hubertia ambavilla</i>											110		<b>110</b>	
<i>Ixora borboniae</i>											36		<b>36</b>	
<i>Mimusops balata</i>											98		<b>98</b>	
<i>Molinaea alternifolia</i>											40		<b>40</b>	
<i>Olea lancea</i>											27		<b>27</b>	
<i>Pittosporum senacia</i>											372		<b>372</b>	
<i>Securinega durissima</i>											936		<b>936</b>	
<b>ENS SASO5</b>		<b>1 307</b>								<b>2 595</b>	<b>2 407</b>		<b>3 500</b>	<b>9 809</b>
<b>ENS SASO5_P1</b>													<b>50</b>	<b>50</b>
<i>Dodonaea viscosa</i>													5	<b>5</b>
<i>Hubertia ambavilla</i>													3	<b>3</b>
<i>Hypericum lanceolatum</i>													6	<b>6</b>
<i>Ixora borboniae</i>													5	<b>5</b>
<i>Molinaea alternifolia</i>													5	<b>5</b>
<i>Nuxia verticillata</i>													3	<b>3</b>
<i>Pandanus sylvestris</i>													3	<b>3</b>
<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>													5	<b>5</b>
<i>Pittosporum senacia</i>													5	<b>5</b>
<i>Securinega durissima</i>													5	<b>5</b>
<i>Smilax anceps</i>													5	<b>5</b>
<b>ENS SASO5_P2</b>													<b>3 450</b>	<b>3 450</b>
<i>Allophylus borbonicus</i>													2	<b>2</b>
<i>Antirhea borbonica</i>													5	<b>5</b>
<i>Aphloia theiformis</i>													25	<b>25</b>
<i>Chassalia corallioides</i>													8	<b>8</b>
<i>Cossinia pinnata</i>													364	<b>364</b>
<i>Dodonaea viscosa</i>													642	<b>642</b>
<i>Doratoxylon apetalum</i>													25	<b>25</b>
<i>Dracaena reflexa</i>													7	<b>7</b>
<i>Hubertia ambavilla</i>													430	<b>430</b>
<i>Hypericum lanceolatum</i>													278	<b>278</b>

Accuse de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<i>Ixora borboniae</i>												20	<b>20</b>
<i>Molinaea alternifolia</i>												219	<b>219</b>
<i>Nuxia verticillata</i>												26	<b>26</b>
<i>Olea lancea</i>												33	<b>33</b>
<i>Pandanus sylvestris</i>												10	<b>10</b>
<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>												350	<b>350</b>
<i>Pittosporum senacia</i>												400	<b>400</b>
<i>Securinega durissima</i>												405	<b>405</b>
<i>Smilax anceps</i>												201	<b>201</b>
<b>ENS SASO5_P3</b>		<b>1 307</b>							<b>2 595</b>	<b>2 407</b>			<b>6 309</b>
<i>Agarista salicifolia</i>										95			<b>95</b>
<i>Aphloia theiformis</i>		5								45			<b>50</b>
<i>Chassalia corallioides</i>								10	18				<b>28</b>
<i>Claoxylon parviflorum</i>										2			<b>2</b>
<i>Cossinia pinnata</i>		87						569	345				<b>1 001</b>
<i>Cymbopogon pruinosis</i>								317					<b>317</b>
<i>Dodonaea viscosa</i>		150						400	501				<b>1 051</b>
<i>Doratoxylon apetalum</i>		90						30	197				<b>317</b>
<i>Dracaena reflexa</i>		66							60				<b>126</b>
<i>Faujasia salicifolia</i>									29				<b>29</b>
<i>Hubertia ambavilla</i>		115						200	264				<b>579</b>
<i>Hypericum lanceolatum</i>								35	9				<b>44</b>
<i>Ixora borboniae</i>									10				<b>10</b>
<i>Labourdonnaisia calophylloides</i>									11				<b>11</b>
<i>Mimusops balata</i>		75											<b>75</b>
<i>Molinaea alternifolia</i>		49						105	161				<b>315</b>
<i>Olea europaea subsp. cuspidata</i>								1	1				<b>2</b>
<i>Olea lancea</i>		20						23	46				<b>89</b>
<i>Pandanus sylvestris</i>								19					<b>19</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>									30	30			<b>60</b>
<i>Pittosporum senacia</i>		160							70	201			<b>431</b>
<i>Pittosporum senacia subsp. senacia</i>										42			<b>42</b>
<i>Securinega durissima</i>		490							761	321			<b>1 572</b>
<i>Smilax anceps</i>									1	1			<b>2</b>
<i>Terminalia bentzoe</i>									20	10			<b>30</b>
<i>Zanthoxylum asiaticum</i>									4	8			<b>12</b>
<b>ENS SASO6</b>		<b>670</b>							<b>1 909</b>	<b>2 154</b>			<b>4 733</b>
<b>ENS SASO6_P2</b>		<b>670</b>											<b>670</b>
<i>Dodonaea viscosa</i>		300											<b>300</b>
<i>Molinaea alternifolia</i>		50											<b>50</b>
<i>Olea lancea</i>		20											<b>20</b>
<i>Securinega durissima</i>		300											<b>300</b>
<b>ENS SASO6_P3</b>									<b>1 909</b>	<b>2 154</b>			<b>4 063</b>
<i>Agarista salicifolia</i>										30			<b>30</b>
<i>Cossinia pinnata</i>									216	469			<b>685</b>
<i>Cymbopogon pruinus</i>									430				<b>430</b>
<i>Dodonaea viscosa</i>									50	741			<b>791</b>
<i>Doratoxylon apetalum</i>										31			<b>31</b>
<i>Hubertia ambavilla</i>										268			<b>268</b>
<i>Molinaea alternifolia</i>										56			<b>56</b>
<i>Olea europaea subsp. cuspidata</i>										4			<b>4</b>
<i>Olea lancea</i>										352			<b>352</b>
<i>Pandanus sylvestris</i>									20				<b>20</b>
<i>Pittosporum senacia</i>										200			<b>200</b>
<i>Pittosporum senacia subsp. senacia</i>										3			<b>3</b>
<i>Securinega durissima</i>									1 193				<b>1 193</b>
<b>ENS SASO7</b>											<b>2 000</b>	<b>3 500</b>	<b>5 500</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>ENS SASO7_P1</b>											<b>2 000</b>	<b>2 000</b>
<i>Aphloia theiformis</i>											49	49
<i>Cossinia pinnata</i>											100	100
<i>Dodonaea viscosa</i>											250	250
<i>Dracaena reflexa</i>											2	2
<i>Hubertia ambavilla</i>											259	259
<i>Hypericum lanceolatum</i>											244	244
<i>Molinaea alternifolia</i>											161	161
<i>Nuxia verticillata</i>											20	20
<i>Olea lancea</i>											104	104
<i>Pandanus sylvestris</i>											15	15
<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>											226	226
<i>Pittosporum senacia</i>											320	320
<i>Securinega durissima</i>											100	100
<i>Smilax anceps</i>											150	150
<b>ENS SASO7_P2</b>											<b>3 500</b>	<b>3 500</b>
<i>Antirhea borbonica</i>											6	6
<i>Aphloia theiformis</i>											100	100
<i>Dodonaea viscosa</i>											500	500
<i>Doratoxylon apetalum</i>											50	50
<i>Gaertnera vaginata</i>											5	5
<i>Hubertia ambavilla</i>											458	458
<i>Hypericum lanceolatum</i>											785	785
<i>Ixora borboniae</i>											27	27
<i>Melicope obtusifolia</i>											73	73
<i>Molinaea alternifolia</i>											311	311
<i>Nuxia verticillata</i>											20	20
<i>Olea lancea</i>											27	27
<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>											390	390
<i>Pittosporum senacia</i>											548	548
<i>Smilax anceps</i>											200	200

Accuse de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>ENS SATH1</b>			<b>800</b>							<b>2 611</b>	<b>936</b>	<b>4 347</b>
<b>ENS SATH1_P2</b>			<b>800</b>									<b>800</b>
<i>Acalypha integrifolia</i>			161									161
<i>Aphloia theiformis</i>			198									198
<i>Carex borbonica</i>			55									55
<i>Claoxylon parviflorum</i>			13									13
<i>Coffea mauritiana</i>			30									30
<i>Doratoxylon apetalum</i>			61									61
<i>Dracaena reflexa</i>			16									16
<i>Ficus densifolia</i>			2									2
<i>Hypericum lanceolatum</i>			225									225
<i>Melicope borbonica</i>			6									6
<i>Memecylon confusum</i>			5									5
<i>Molinia alternifolia</i>			15									15
<i>Syzygium cymosum</i>			13									13
<b>ENS SATH1_P3</b>										<b>2 611</b>	<b>936</b>	<b>3 547</b>
<i>Acalypha integrifolia</i>										43	150	193
<i>Acalypha marginata</i>										223	70	293
<i>Allophylus borbonicus</i>										10		10
<i>Antirhea borbonica</i>										15		15
<i>Boehmeria virgata subsp.</i> <i>Macrophylla</i>										547	183	730
<i>Carex brunnea</i>										10	20	30
<i>Christella hispidula</i>											10	10
<i>Claoxylon parviflorum</i>										369	1	370
<i>Coffea mauritiana</i>										584	140	724
<i>Doratoxylon apetalum var.</i> <i>diphyllum</i>										119		119
<i>Dracaena reflexa</i>										45		45
<i>Elaeodendron orientale</i>										108	7	115
<i>Ficus densifolia</i>										5	5	10

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<i>Hypericum lanceolatum</i>										24	7	<b>31</b>
<i>Mimusops balata</i>										105		<b>105</b>
<i>Molinia alternifolia</i>										102	282	<b>384</b>
<i>Ocotea obtusata</i>											5	<b>5</b>
<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>										136	30	<b>166</b>
<i>Pittosporum senacia</i>										94	10	<b>104</b>
<i>Smilax anceps</i>										20		<b>20</b>
<i>Syzygium cymosum</i>										52	10	<b>62</b>
<i>Vepris lanceolata</i>											6	<b>6</b>
<b>ENS SATH2</b>			<b>289</b>									<b>289</b>
<b>ENS SATH2_P2</b>			<b>289</b>									<b>289</b>
<i>Acalypha integrifolia</i>			35									<b>35</b>
<i>Allophylus borbonicus</i>			5									<b>5</b>
<i>Antirhea borbonica</i>			2									<b>2</b>
<i>Boehmeria virgata subsp.</i> <i>Macrophylla</i>			3									<b>3</b>
<i>Claoxylon parviflorum</i>			14									<b>14</b>
<i>Dombeya sp.</i>			3									<b>3</b>
<i>Doratoxylon apetalum</i>			25									<b>25</b>
<i>Elaeodendron orientale</i>			11									<b>11</b>
<i>Gaertnera vaginata</i>			9									<b>9</b>
<i>Memecylon confusum</i>			3									<b>3</b>
<i>Molinia alternifolia</i>			114									<b>114</b>
<i>Olea lancea</i>			4									<b>4</b>
<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>			7									<b>7</b>
<i>Pittosporum senacia</i>			20									<b>20</b>
<i>Scutia myrtina</i>			34									<b>34</b>
<b>ACTIONS D'EMBELLISSEMENT</b>						<b>1 451</b>	<b>1 063</b>	<b>1 407</b>	<b>4 691</b>	<b>6 319</b>		<b>14 931</b>
<b>22.12</b>									<b>1 500</b>			<b>1 500</b>
<b>Sentier (zone des boucans)</b>									<b>1 500</b>			<b>1 500</b>
<i>Cossinia pinnata</i>									200			<b>200</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<i>Dodonaea viscosa</i>											245	245
<i>Hubertia ambavilla</i>											280	280
<i>Hypericum lanceolatum</i>											270	270
<i>Olea lancea</i>											55	55
<i>Pandanus sylvestris</i>											10	10
<i>Pittosporum senacia</i>											290	290
<i>Securinega durissima</i>											150	150
<b>22.13</b>											<b>1 100</b>	<b>1 100</b>
<b>Sentier (zone de l'échelle)</b>											<b>1 100</b>	<b>1 100</b>
<i>Aphloia theiformis</i>											40	40
<i>Dodonaea viscosa</i>											180	180
<i>Faujasia salicifolia</i>											10	10
<i>Hubertia ambavilla</i>											250	250
<i>Hypericum lanceolatum</i>											99	99
<i>Ixora borboniae</i>											10	10
<i>Melicope obtusifolia</i>											30	30
<i>Molinaea alternifolia</i>											132	132
<i>Nuxia verticillata</i>											10	10
<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>											113	113
<i>Pittosporum senacia</i>											194	194
<i>Smilax anceps</i>											32	32
<b>22.14</b>											<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
<b>RF des cryptoméris</b>											<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
<i>Aphloia theiformis</i>											55	55
<i>Dodonaea viscosa</i>											296	296
<i>Faujasia salicifolia</i>											13	13
<i>Hubertia ambavilla</i>											451	451
<i>Hypericum lanceolatum</i>											140	140
<i>Melicope obtusifolia</i>											30	30
<i>Molinaea alternifolia</i>											90	90
<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>											40	40

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<i>Pittosporum senacia</i>											335	<b>335</b>
<i>Smilax anceps</i>											50	<b>50</b>
<b>23.13</b>						<b>1 451</b>	<b>1 063</b>		<b>1 377</b>		<b>3 358</b>	<b>7 249</b>
<b>Aire d'accueil BOBL</b>						<b>1 451</b>	<b>1 063</b>		<b>1 377</b>		<b>3 358</b>	<b>7 249</b>
<i>Calophyllum tacamahaca</i>											7	<b>7</b>
<i>Diplazium proliferum</i>											681	<b>681</b>
<i>Doratoxylon apetalum</i>									650		582	<b>1 232</b>
<i>Doratoxylon apetalum var. apetalum</i>											194	<b>194</b>
<i>Elaeodendron orientale</i>											218	<b>218</b>
<i>Ficus mauritiana</i>						504	692		406		230	<b>1 832</b>
<i>Hyophorbe indica</i>									10			<b>10</b>
<i>Labourdonnaisia calophylloides</i>											576	<b>576</b>
<i>Ludwigia octovalvis</i>									100			<b>100</b>
<i>Mimusops balata</i>						447			146		117	<b>710</b>
<i>Psiloxylon mauritianum</i>									60		190	<b>250</b>
<i>Scleria sieberi</i>									5			<b>5</b>
<i>Syzygium cymosum</i>						500	371				563	<b>1 434</b>
<b>23.14</b>									<b>30</b>	<b>2 091</b>	<b>961</b>	<b>3 082</b>
<b>Aire d'accueil NDLP</b>									<b>30</b>	<b>2 091</b>	<b>961</b>	<b>3 082</b>
<i>Acalypha integrifolia</i>									7	800	291	<b>1 098</b>
<i>Agarista buxifolia</i>											58	<b>58</b>
<i>Aphloia theiformis</i>									7	434	105	<b>546</b>
<i>Cordyline mauritiana</i>										224	239	<b>463</b>
<i>Dombeya ficulnea</i>											10	<b>10</b>
<i>Dombeya punctata</i>										7		<b>7</b>
<i>Doratoxylon apetalum</i>									7	276	102	<b>385</b>
<i>Eugenia buxifolia</i>										2		<b>2</b>
<i>Faujasia salicifolia</i>											7	<b>7</b>
<i>Faujasiopsis flexuosa</i>									2	25	8	<b>35</b>

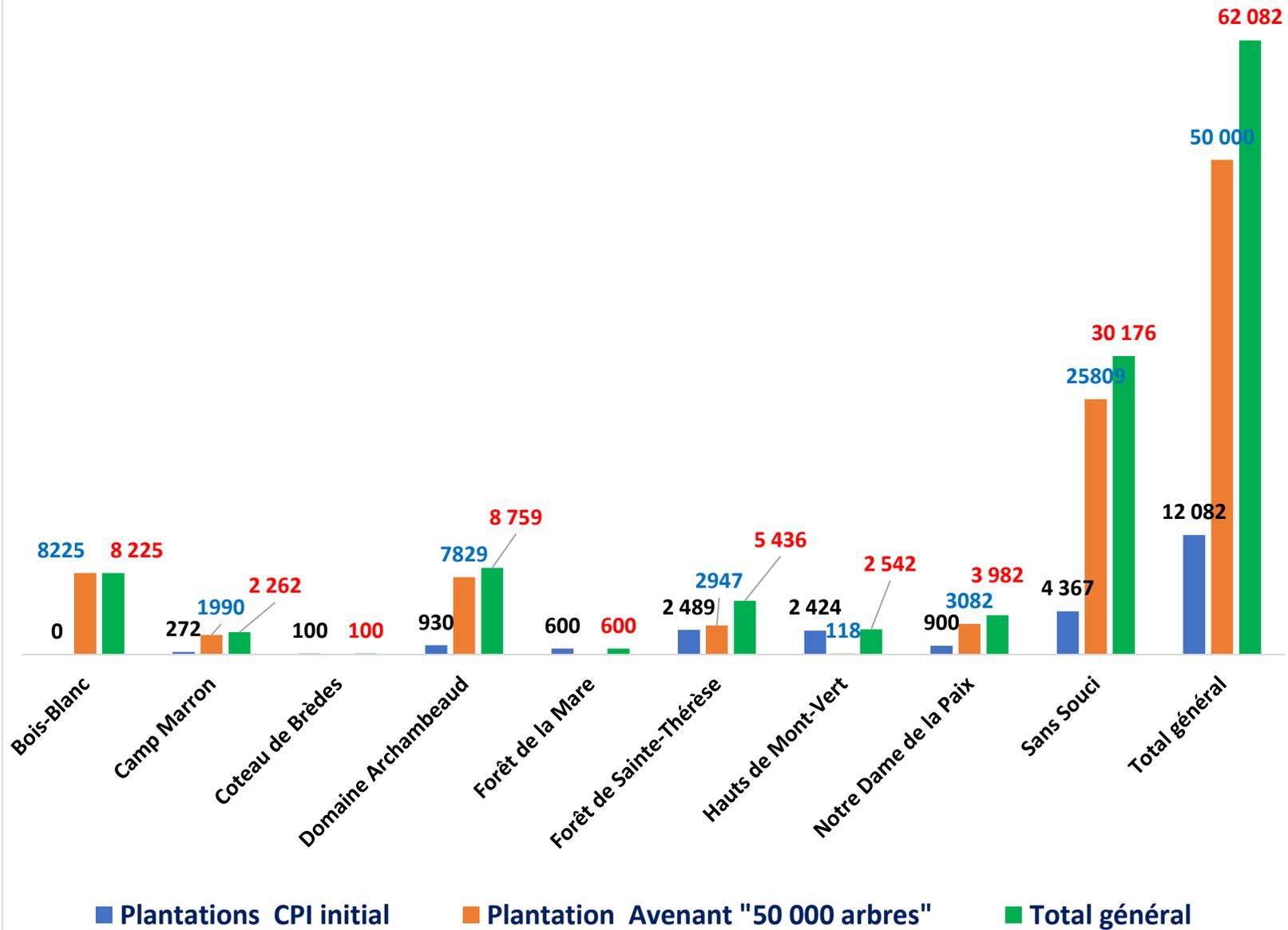
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<i>Hubertia ambavilla var. ambavilla</i>											175	20	<b>195</b>
<i>Hypericum lanceolatum</i>									7		140	62	<b>209</b>
<i>Nuxia verticillata</i>											8		<b>8</b>
<i>Rubus apetalus</i>												35	<b>35</b>
<i>Sideroxylon borbonicum var. borbonicum</i>												24	<b>24</b>
<b>23.15</b>												<b>500</b>	<b>500</b>
<b>Parking RF des Cryptomérias</b>												<b>500</b>	<b>500</b>
<i>Aphloia theiformis</i>												25	<b>25</b>
<i>Dodonaea viscosa</i>												132	<b>132</b>
<i>Hubertia ambavilla</i>												142	<b>142</b>
<i>Hypericum lanceolatum</i>												50	<b>50</b>
<i>Melicope obtusifolia</i>												30	<b>30</b>
<i>Molinaea alternifolia</i>												38	<b>38</b>
<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>												13	<b>13</b>
<i>Pittosporum senacia</i>												70	<b>70</b>
<b>Total général</b>	<b>1 753</b>	<b>2 507</b>	<b>3 712</b>	<b>2 272</b>	<b>860</b>	<b>2 851</b>	<b>0</b>	<b>4 603</b>	<b>6 170</b>	<b>6 284</b>	<b>14 568</b>	<b>16 502</b>	<b>62 082</b>



## Répartition des 62 082 plants mis en terre, par site et par programme Année 2023



### Action 5 :

Produire des plants pour les milieux secs (Sans Souci (soutien au Plan 1 Million d'Arbres - P 1MA).

**Taux de réalisation : 124 %**

Au sein de la SPL EDDEN, la production de plants pour les milieux secs est assurée par **la pépinière de Sans-Souci**.

L'équipe opérationnelle se compose de 8 femmes et d'une cheffe d'équipe qui assument aussi bien les tâches liées à la production horticole, que celles plus orientées vers l'aménagement de leur outil de production.

Cette pépinière vise à satisfaire principalement les attentes du CPI, à savoir :

- Les actions de restauration écologique identifiées dans le programme d'actions
- Les arboretums dans le cadre des projets scolaires relevant de la « *dotation biodiversité* » en lien avec le projet « *bwa de kartié* » du *Plan 1 million d'arbres*.

#### GENERALITES :

Selon le processus classique de production, la pépinière de Sans Souci comprend les 3 grandes unités de base suivantes : la **germination, l'élevage et l'adaptation**. Cette dernière phase se termine par **un sevrage** (diminution sévère de l'alimentation en eau) avant que le plant ne transite dans la **4<sup>e</sup> unité**, celle des **Plants livrables**. L'étape suivante est la sortie de la pépinière pour la plantation.

En amont de ce processus de **production ou multiplication de plants**, s'impose la phase de **récolte de diaspores** (fruits, graines, plantules, sauvageons, frondes fertiles, etc.). En 2023, la modalité de production fut essentiellement le semis de graines.

Pour rappel, les 4 **bilans trimestriels de 2023 (Cf. bilans sur fenêtre numérique)** ont retracé l'évolution détaillée des plants à travers les différentes unités (**élevage, adaptation/sevrage** et enfin le **stade livrable**).

Pour appréhender l'activité générale de cette pépinière en 2023, nous nous sommes appuyés sur les données disponibles, qui sont focalisées sur les 3 points suivants :

- La germination
- Le nombre de **plants produits** dans l'année (**9 307 unités**) : critère à partir duquel nous calculons l'atteinte de l'objectif de production (7 500 plants/an prévus), soit 124 % en 2023.
- Le **stock de plants au 31 décembre 2023 (9 732 unités)**.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## 1) LA GERMINATION

En **2023**, à la pépinière de Sans Souci, l'activité de germination s'est exprimée à travers le **semis** de milliers de graines (**19 espèces**) dans **2 types de contenant** répartis comme suit :

- **4 plaques alvéolées** : le **Bois d'effort** (*Olox psittacorum*) a été semé dans **308 alvéoles**
- **153 terrines de germination** : les graines de **18 espèces** ont été semées et réparties comme suit :

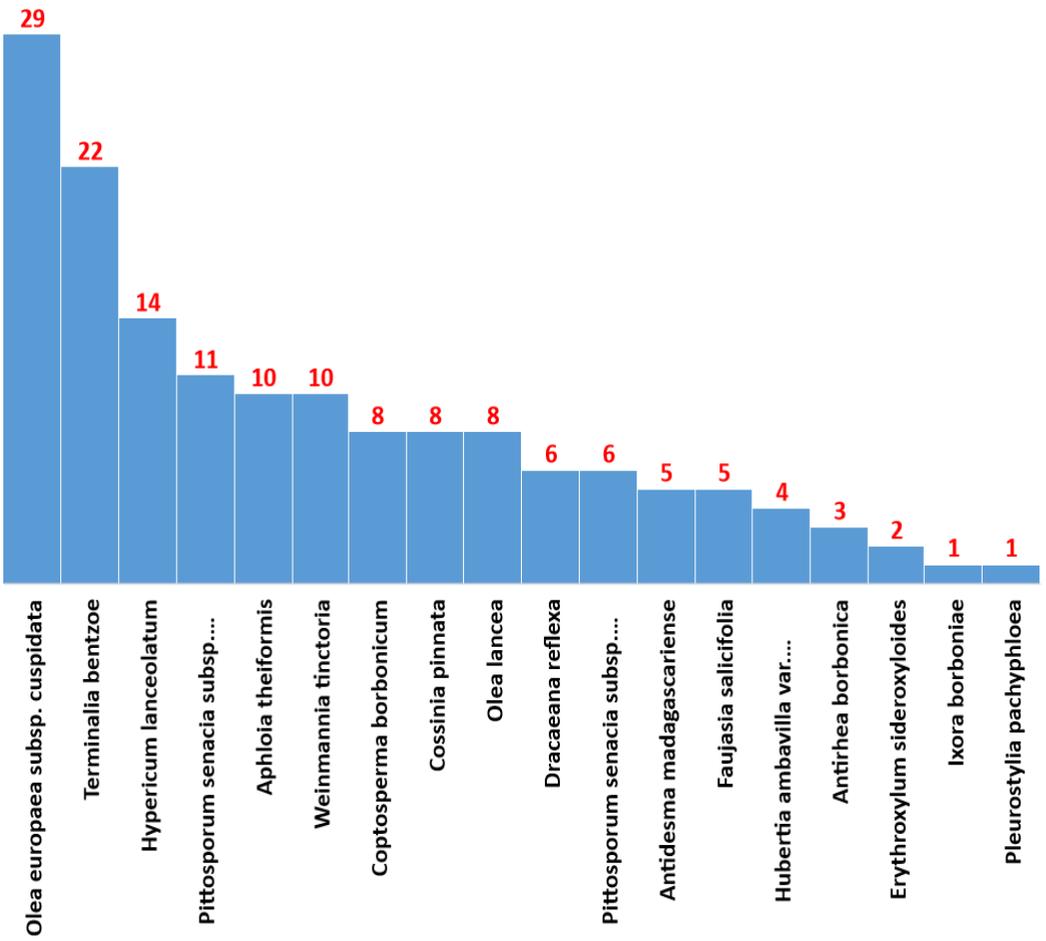
	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nombre de terrines
1	<i>Antidesma madagascariense</i>	Bois de cabri blanc	5
2	<i>Antirhea borbonica</i>	Bois d'osto	3
3	<i>Aphloia theiformis</i>	Change écorce	10
4	<i>Coptosperma borbonicum</i>	Bois de pintade	8
5	<i>Cossinia pinnata</i>	Bois de judas	8
6	<i>Dracaena reflexa</i>	Bois de chandelle	6
7	<i>Erythroxylum sideroxyloides</i>	Bois de ronde	2
8	<i>Faujasia salicifolia</i>	Chasse vieillesse	5
9	<i>Hubertia ambavilla</i> var. <i>ambavilla</i>	Ambaville	4
10	<i>Hypericum lanceolatum</i>	Fleur jaune	14
11	<i>Ixora borboniae</i>	Prune rat	1
12	<i>Olea europaea</i> subsp. <i>cuspidata</i>	Bois d'olive noir	29
13	<i>Olea lancea</i>	Bois d'olive blanc	8
14	<i>Pittosporum senacia</i> subsp. <i>reticulatum</i>	Bois de joli cœur	6
15	<i>Pittosporum senacia</i> subsp. <i>senacia</i>	Bois de joli cœur	11
16	<i>Pleurostyliya pachyphloea</i>	Bois d'olive gros peau	1
17	<i>Terminalia bentzoe</i>	Benjoin	22
18	<i>Weinmannia tinctoria</i>	Tan rouge	10

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





**GERMINATION**  
Répartition décroissante des 153 terrines, par espèce  
Année 2023



**Pépinière de Sans Souci : terrines et plaques alvéolées en unité de germination**



## 2) PLANTS PRODUITS EN 2023

En 2023, le nombre de plants produits (plants ayant intégré l'unité d'élevage) par la pépinière de Sans Souci s'élève à **9 307** unités et se décline comme suit :

	<b>Nom scientifique</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>QTE</b>
<b>1</b>	<i>Agarista salicifolia</i>	Bois de rempart	<b>167</b>
<b>2</b>	<i>Allophylus borbonicus</i>	Bois de merle	<b>2</b>
<b>3</b>	<i>Antirhea borbonica</i>	Bois d'osto	<b>14</b>
<b>4</b>	<i>Aphloia theiformis</i>	Change écorce	<b>630</b>
<b>5</b>	<i>Cossinia pinnata</i>	Bois de judas	<b>1 024</b>
<b>6</b>	<i>Dodonaea viscosa</i>	Bois d'arnette	<b>180</b>
<b>7</b>	<i>Dombeya populnea</i>	Bois de senteur bleu	<b>98</b>
<b>8</b>	<i>Doratoxylon apetalum</i>	Bois de gaulette	<b>882</b>
<b>9</b>	<i>Dracaena reflexa</i>	Chandelle	<b>180</b>
<b>10</b>	<i>Erythroxylum sideroxyloides</i>	Bois de ronde	<b>120</b>
<b>11</b>	<i>Eugenia buxifolia</i>	Bois de nèfles	<b>678</b>
<b>12</b>	<i>Faujasia salicifolia</i>	Chasse vieillesse	<b>13</b>
<b>13</b>	<i>Gaertnera vaginata</i>	Losto café	<b>23</b>
<b>14</b>	<i>Hubertia ambavilla</i>	Ambaville	<b>1 349</b>
<b>15</b>	<i>Hypericum lanceolatum</i>	Fleur jaune	<b>208</b>
<b>16</b>	<i>Ixora borbonica</i>	Prune rat	<b>395</b>
<b>17</b>	<i>Molinaea alternifolia</i>	Tan Georges	<b>120</b>
<b>18</b>	<i>Olea europaea</i>	Bois d'olive noir	<b>17</b>
<b>19</b>	<i>Olea lancea</i>	Bois d'olive blanc	<b>728</b>
<b>20</b>	<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli cœur	<b>1 653</b>

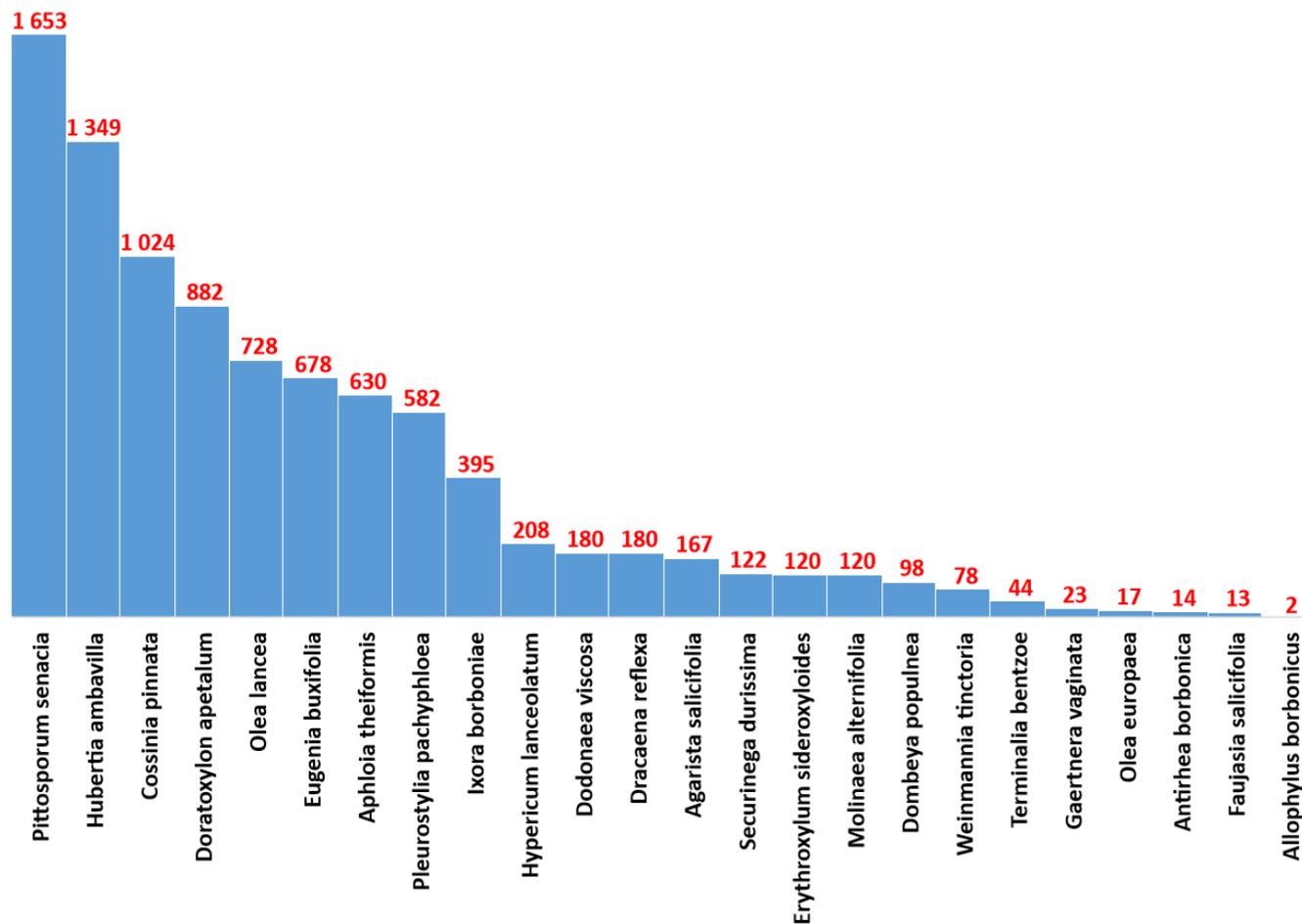
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>21</b>	<i>Pleurostyliya pachyphloea</i>	Bois d'olive gros peau	<b>582</b>
<b>22</b>	<i>Securinega durissima</i>	Bois dur	<b>122</b>
<b>23</b>	<i>Terminalia bentzoe</i>	Benjoin	<b>44</b>
<b>24</b>	<i>Weinmannia tinctoria</i>	Tan rouge	<b>78</b>
<b>TOTAL</b>			<b>9 307</b>



**PLANTS PRODUITS**  
Répartition décroissante des 9 307 plants produits, par espèce  
Année 2023



**3) PLANTS EN STOCK AU 31 DECEMBRE 2023**

Compte tenu du volume de diaspores mises en germination ou bouturées, du nombre de plants produits (ayant intégré l'unité d'élevage) et du volume de plants sortis de la pépinière (livraisons aux communes, associations, plantation sur les ENS, etc.), la pépinière de Sans Souci contient, **au 31 décembre 2023**, un stock de **9 732**-plants répartis comme suit :

Accuse de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



PEPINIERE DE SANS SOUCI			
STOCK DE PLANTS PAR ESPECE AU 31 DECEMBRE 2023			
N°	Nom scientifique	Nom vernaculaire	QTE
<b>ELEVAGE</b>			<b>1 014</b>
1	<i>Aphloia theiformis</i>	Change écorce	120
2	<i>Cossinia pinnata</i>	Bois de judas	204
3	<i>Doratoxylon apetalum</i>	Bois de gaulette	180
4	<i>Eugenia buxifolia</i>	Bois de nèfles	140
5	<i>Hubertia ambavilla</i>	Ambaville	250
6	<i>Pleurostyliya pachyphloea</i>	Bois d'olive gros peau	120
<b>ADAPTATION</b>			<b>5 831</b>
1	<i>Allophylus borbonicus</i>	Bois de merle	2
2	<i>Antirhea borbonica</i>	Bois d'osto	14
3	<i>Aphloia theiformis</i>	Change écorce	510
4	<i>Cossinia pinnata</i>	Bois de judas	818
5	<i>Doratoxylon apetalum</i>	Bois de gaulette	705
6	<i>Dracaena reflexa</i>	Chandelle	180
7	<i>Eugenia buxifolia</i>	Bois de nèfles	540
8	<i>Hubertia ambavilla</i>	Ambaville	1 095
9	<i>Hypericum lanceolatum subsp. Lanceolatum</i>	Fleur jaune	208
10	<i>Ixora borboniae</i>	Prune rat	395
11	<i>Molinaea alternifolia</i>	Tan Georges	73
12	<i>Olea europaea subsp. Cuspidata</i>	Bois d'olive noir	17
13	<i>Olea lancea</i>	Bois d'olive blanc	335

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>14</b>	<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli cœur	<b>232</b>
<b>15</b>	<i>Pleurostyliya pachyphloea</i>	Bois d'olive gros peau	<b>463</b>
<b>16</b>	<i>Securinega durissima</i>	Bois dur	<b>122</b>
<b>17</b>	<i>Terminalia bentzoe</i>	Benjoin	<b>44</b>
<b>18</b>	<i>Weinmannia tinctoria</i>	Tan rouge	<b>78</b>
<b>LIVRABLES</b>			<b>2887</b>
<b>1</b>	<i>Acacia heterophylla</i>	Tamarin des hauts	<b>22</b>
<b>2</b>	<i>Agarista salicifolia</i>	Bois de rempart	<b>6</b>
<b>3</b>	<i>Aphloia theiformis</i>	Change écorce	<b>42</b>
<b>4</b>	<i>Chassalia corallioides</i>	Bois de corail	<b>19</b>
<b>5</b>	<i>Dodonaea viscosa</i>	Bois d'arnette	<b>115</b>
<b>6</b>	<i>Doratoxylon apetalum</i>	Bois de gaulette	<b>510</b>
<b>7</b>	<i>Gaertnera vaginata</i>	Losto café	<b>8</b>
<b>8</b>	<i>Hypericum lanceolatum subsp. Lanceolatum</i>	Fleur jaune	<b>50</b>
<b>9</b>	<i>Mimusops balata</i>	Grand natte	<b>334</b>
<b>10</b>	<i>Molinaea alternifolia</i>	Tan Georges	<b>245</b>
<b>11</b>	<i>Olea europaea subsp. Cuspidata</i>	Bois d'olive noir	<b>36</b>
<b>12</b>	<i>Olea lancea</i>	Bois d'olive blanc	<b>665</b>
<b>13</b>	<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>	Faux bois de demoiselle	<b>27</b>
<b>14</b>	<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli cœur	<b>756</b>
<b>15</b>	<i>Securinega durissima</i>	Bois dur	<b>51</b>
<b>16</b>	<i>Terminalia bentzoe</i>	Benjoin	<b>1</b>
<b>Total général</b>			<b>9 732</b>

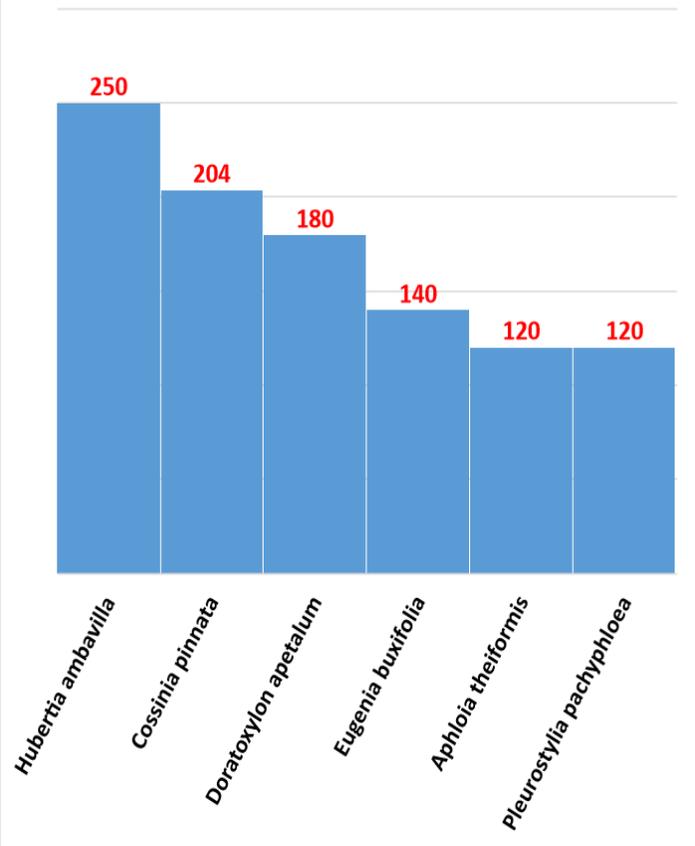
Au **31 décembre 2023**, la représentation graphique des 3 unités (Elevage, adaptation et plants livrables) contenues dans le tableau ci-dessus se décline comme suit :

#### STOCK AU 31 DECEMBRE 2023 : NOMBRE DE PLANTS EN ELEVAGE

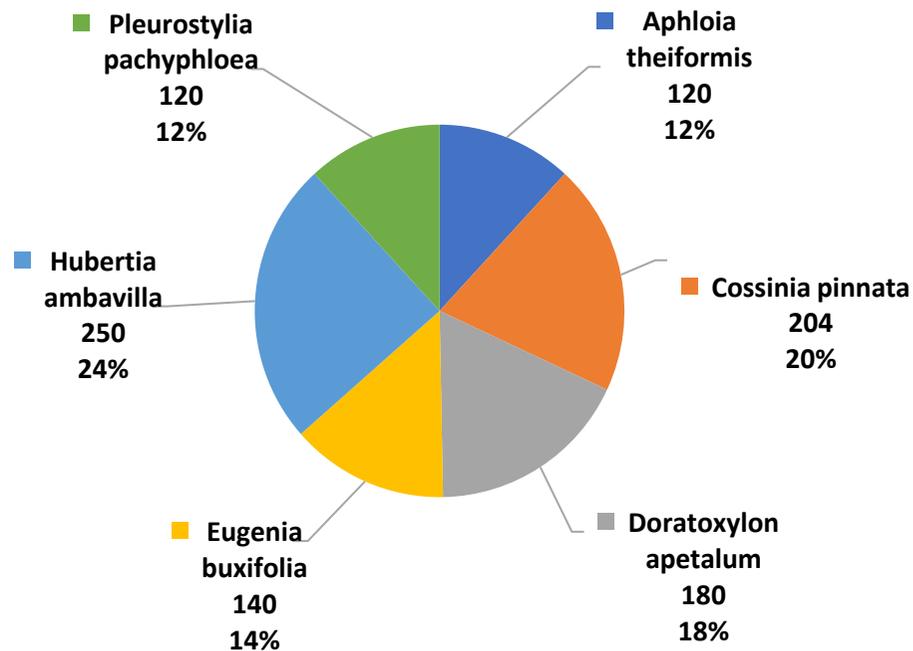
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**ELEVAGE**  
Répartition décroissante des 1 014 plants  
Au 31 décembre 2023



**Pépinière de Sans Souci**  
**ELEVAGE : Répartition par espèce, des 1 014 plants,**  
Au 31 décembre 2023



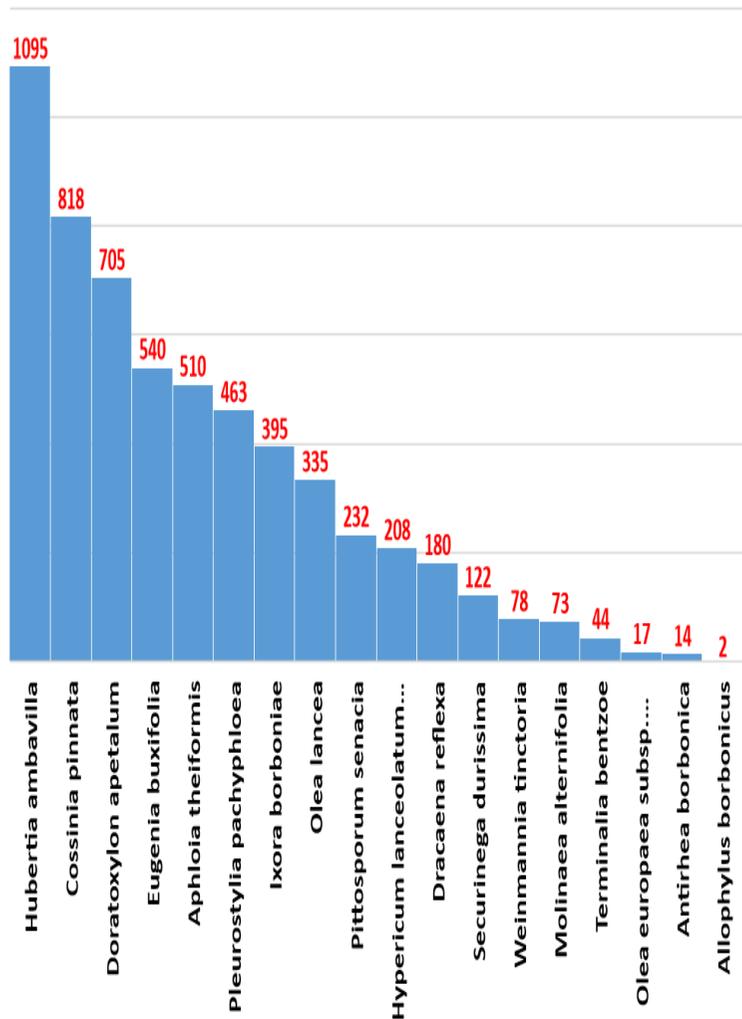
**STOCK AU 31 DECEMBRE 2023 : NOMBRE DE PLANTS EN ADAPTATION**



### ADAPTATION

Répartition décroissante des 5 831 plants, par espèce

Au 31 décembre 2023

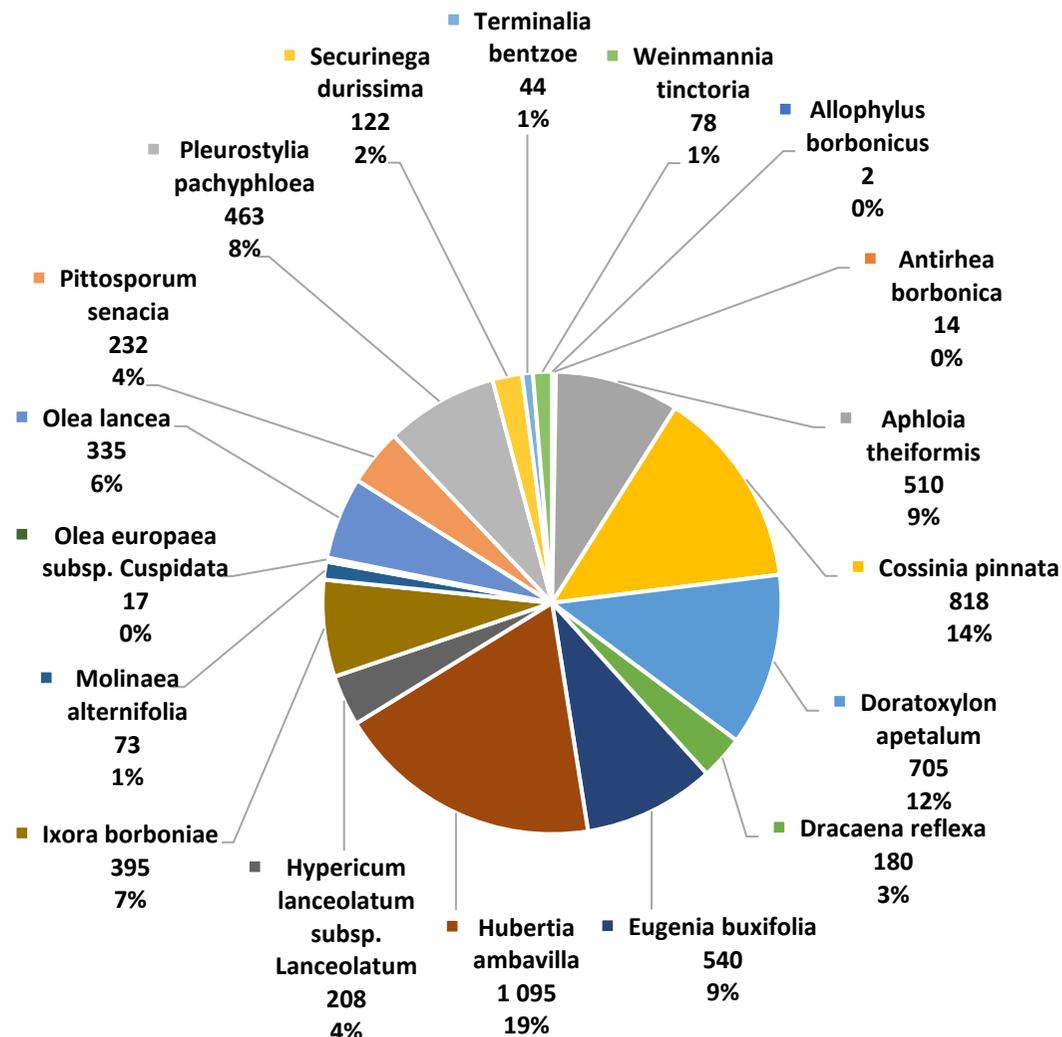


### Pépinière de Sans Souci

ADAPTATION

Répartition des 5 831 plants, par espèce

Au 31 décembre 2023

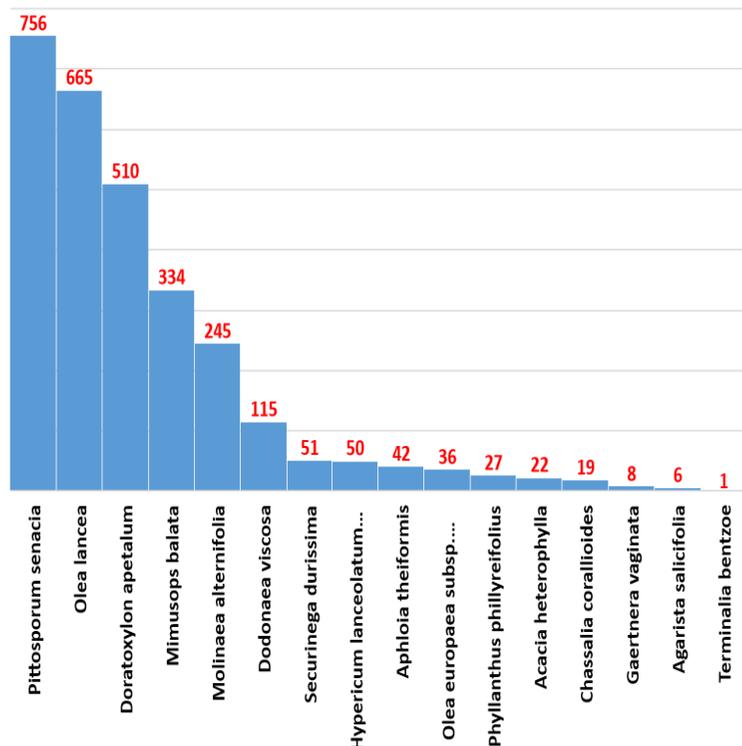


STOCK AU 31 DECEMBRE : NOMBRE DE PLANTS LIVRABLES

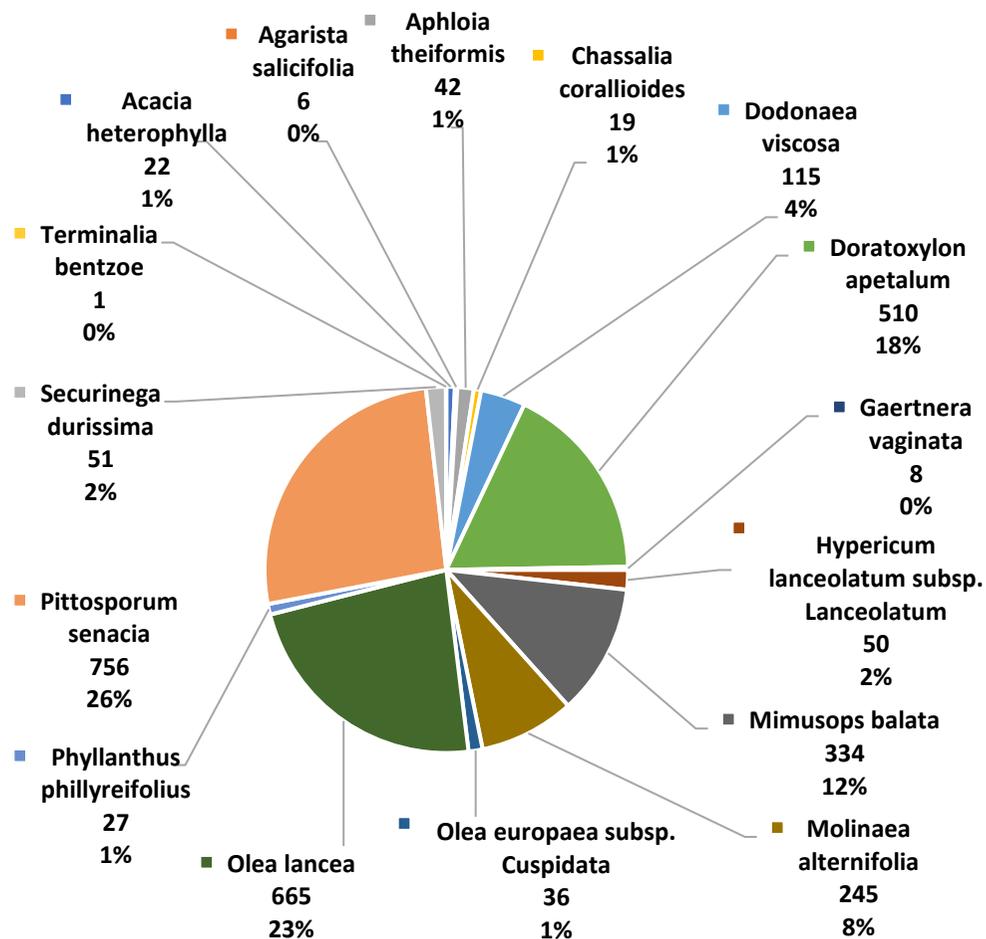
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



PLANTS LIVRABLES  
Répartition décroissante des 2 887 plants, par espèce  
Au 31 décembre 2023



Pépinière de Sans Souci  
PLANTS LIVRABLES  
Répartition des 2 887 plants, par espèce  
Au 31 décembre 2023



**Action 6** : Produire des plants pour les milieux humides - Archambeaud (Soutien au P1MA)

**Taux de réalisation : 288 %**

Au sein de la SPL EDDEN, la production de plants pour les milieux humides est assurée par la **pépinière du Domaine Archambeaud**.

L'équipe opérationnelle se compose de 3 ouvriers d'un chef d'équipe qui assument aussi bien les tâches liées à la production horticole, que celles plus orientées vers l'aménagement de leur outil de production.

Cette pépinière vise à satisfaire principalement les attentes du CPI, à savoir :

- Les actions de restauration écologique identifiées dans le programme d'actions
- Les arboretums dans le cadre des projets scolaires relevant de la « *dotation biodiversité* » en lien avec le projet « *bwa de kartié* » du plan de reboisement.



**Photo 1 : pépinière du Domaine Archambeaud**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## GENERALITES :

Selon le processus classique de production, la pépinière du Domaine Archambeaud comprend les 3 grandes unités de base suivantes : la **germination**, **l'élevage et l'adaptation**. Cette dernière phase se termine par **un sevrage** (diminution sévère de l'alimentation en eau) avant que le plant ne transite dans la **4<sup>è</sup> unité**, celle des **Plants livrables**. L'étape suivante est la sortie de la pépinière pour la plantation.

En amont de ce processus de **production ou multiplication de plants**, s'impose la phase de **récolte de diaspores** (fruits, graines, plantules, sauvageons, frondes fertiles, etc.). En 2023, les modalités de production furent multiples : le semis de graines et le bouturage.

Pour rappel, les 4 **bilans trimestriels de 2023 (Cf. bilans sur fenêtre numérique)** ont retracé l'évolution détaillée des plants à travers les différentes unités (**élevage, adaptation/sevrage** et enfin le **stade livrable**).

Pour appréhender l'activité générale de cette pépinière en 2023, nous nous sommes appuyés sur les données disponibles, qui traduisent les points suivants :

- La récoltes de diaspores
- La germination
- Le nombre de **plants produits** dans l'année (**9 307 unités**) : critère à partir duquel nous calculons l'atteinte de l'objectif de production (7 500 plants/an prévus), soit 124 % en 2023.
- Le **stock de plants au 31 décembre 2023 (9 732 unités)**.

### **1) LA RECOLTE DE DIASPORES EN 2023**

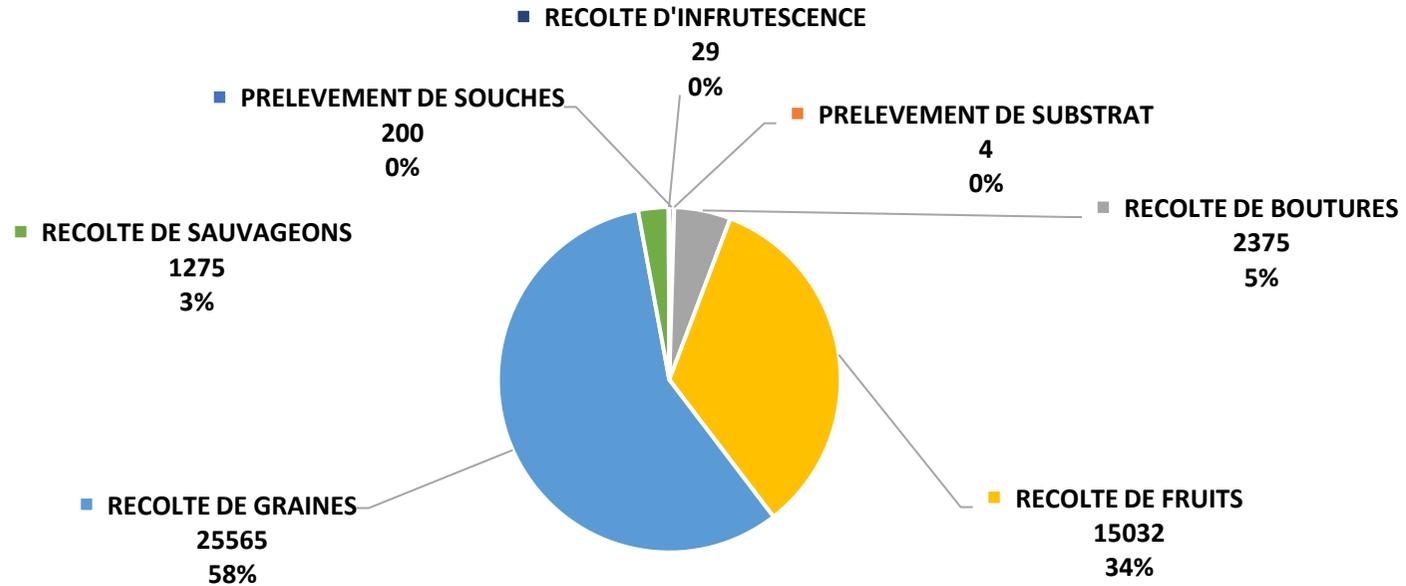
Les opérations de récolte se déroulent régulièrement dans l'année, en fonction des périodes favorables, qui nous sont connues par les divers relevés phénologiques antérieurs. Toutes les diaspores mises en production sur la pépinière d'Archambeaud sont récoltées sur les ENS gérés par la SPL EDDEN : Archambeaud, Coteaux de Brèdes, Hauts de Mont Vert, Notre Dame de La Paix, Sainte-Thérèse et Dimitile.

**En 2023, l'équipe de la pépinière d'Archambeaud a récolté un total de 44 480 diaspores (64 espèces)** sous la forme de fruits, graines, sauvageons, infrutescences, souches, substrat et boutures, dont la répartition détaillée figure dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Pépinière Archambeaud**  
**Répartition des 44 480 diaspores récoltées, par espèce**  
**Année 2023**



PEPINIERE ARCHAMBEAUD					
RECOLTE DE DIASPORES					
	ACTIVITE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	QTE	
1	PRELEVEMENT DE SOUCHES	<i>Adiantum hispidulum</i>	Adiante hérissée	100	200
2		<i>Christella hispidula</i>	/	100	
1	PRELEVEMENT DE SUBSTRAT	<i>Erica reunionensis</i>	Branle vert	4	4



	1	<b>RECOLTE DE BOUTURES</b>	<i>Acalypha integrifolia</i>	Bois de charles	<b>820</b>	<b>2 375</b>
	2		<i>Acalypha marginata</i>	Bois de charles	<b>600</b>	
	3		<i>Hubertia ambavilla</i>	Ambaville	<b>780</b>	
	4		<i>Hubertia tomentosa</i>	Ambaville blanche	<b>60</b>	
	5		<i>Nastus borbonicus</i>	Calumet	<b>25</b>	
	6		<i>Peperomia borbonensis</i>	Pépéromie de Bourbon	<b>70</b>	
	7		<i>Piper borbonense</i>	Lingue à poivre	<b>20</b>	
	1	<b>RECOLTE DE FRUITS</b>	<i>Agarista buxifolia</i>	Petit bois de rempart	<b>32</b>	<b>15 032</b>
	2		<i>Allophylus borbonicus</i>	Bois de merle	<b>50</b>	
	3		<i>Antirhea borbonica</i>	Bois d'osto	<b>650</b>	
	4		<i>Aphloia theiformis</i>	Change écorce	<b>1 850</b>	
	5		<i>Astelia hemichrysa</i>	Change écorce	<b>80</b>	
	6		<i>Claoxylon parviflorum</i>	Bois d'oiseaux	<b>1 100</b>	
	7		<i>Coffea mauritiana</i>	Café marron	<b>1 055</b>	
	8		<i>Dombeya ficulnea</i>	Mahot	<b>150</b>	
	9		<i>Dombeya punctata</i>	Mahot	<b>50</b>	
	10		<i>Dombeya reclinata</i>	Mahot rouge	<b>100</b>	
	11		<i>Doratoxylon apetalum</i>	Bois de gaulette	<b>300</b>	
	12		<i>Dracaena reflexa</i>	Bois de Chandelle	<b>390</b>	
	13		<i>Elaeodendron orientale</i>	Bois rouge	<b>370</b>	
	14		<i>Eugenia buxifolia</i>	Bois de nèfles	<b>100</b>	
	15		<i>Ficus densifolia</i>	Affouche	<b>250</b>	
	16		<i>Forgesia racemosa</i>	Bois de Laurent-Martin	<b>15</b>	



17		<i>Gaertnera vaginata</i>	Losto café	150	
18		<i>Geniostoma borbonicum</i>	Bois de piment	100	
19		<i>Hubertia ambavilla</i>	Ambaville	1 000	
20		<i>Hypericum lanceolatum</i>	Fleur jaune	1 030	
21		<i>Maillardia borbonica</i>	Bois de maman	380	
22		<i>Mimusops balata</i>	Grand natte	220	
23		<i>Molinaea alternifolia</i>	Tan Georges	450	
24		<i>Nuxia verticillata</i>	Bois maigre	100	
25		<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>	Faux bois de demoiselle	100	
26		<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli cœur	300	
27		<i>Pleurostyliia pachyphloea</i>	Bois d'olive grosse peau	1 500	
28		<i>Psiadia boivinii</i>	Bouillon blanc	80	
29		<i>Rubus apetalus</i>	Ronce blanche	50	
30		<i>Scutia myrtina</i>	Bois de sinte	26	
31		<i>Sideroxylon borbonicum</i>	Bois de fer bâtard	80	
32		<i>Smilax ancep</i>	Liane croc de chien	80	
33		<i>Stoebe passerinoides</i>	Branle blanc	2 000	
34		<i>Syzygium cymosum</i>	Bois de pomme rouge	690	
35		<i>Tambourissa elliptica</i>	Bois de bombarde	4	
36		<i>Vepris lanceolata</i>	Patte poule	50	
37		<i>Zanthoxylum asiaticum</i>	Liane patte poule	100	
1	<b>RECOLTE DE GRAINES</b>	<i>Dombeya punctata</i>	Mahot	300	<b>25 565</b>
2		<i>Forgesia racemosa</i>	Bois de Laurent-Martin	50	
3		<i>Acacia heterophylla</i>	Tamarin des Hauts	100	
4		<i>Aphloia theiformis</i>	Change écorce	2 600	
5		<i>Astelia hemichrysa</i>	Ananas marron	1 000	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



6		<i>Bertiera rufa</i>	Bois de raisin	1 000	
7		<i>Clematis mauritiana</i>	Liane arabique	400	
8		<i>Cordyline mauritiana</i>	Canne marronne	2 000	
9		<i>Dodonaea viscosa</i>	Bois d'arnette	300	
10		<i>Dombeya reclinata</i>	Mahot rouge	350	
11		<i>Embelia angustifolia</i>	Liane savon	1 000	
12		<i>Eugenia buxifolia</i>	Bois de nèfles	650	
13		<i>Faujasia salicifolia</i>	Chasse vieillesse	2 000	
14		<i>Hubertia ambavilla</i>	Ambaville	1 800	
15		<i>Hubertia tomentosa</i>	Ambaville blanche	1 000	
16		<i>Hypericum lanceolatum</i>	Fleur jaune	1 000	
17		<i>Machaerina iridifolia</i>	Paille sabre	1 000	
18		<i>Maillardia borbonica</i>	Bois de maman	125	
19		<i>Pandanus sylvestris</i>	Petit vacoua	800	
20		<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>	Faux bois de demoiselle	300	
21		<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli cœur	1 170	
22		<i>Psiadia laurifolia</i>	Bois de tabac	500	
23		<i>Rubus apetalus</i>	Ronce blanche	1 300	
24		<i>Smilax anceps</i>	Liane croc de chien	270	
25		<i>Stoebe passerinoides</i>	Branle blanc	1 500	
26		<i>Tambourissa elliptica</i>	Bois de bombarde	2 050	
27		<i>Weinmannia tinctoria</i>	Tan rouge	1 000	
1	<b>RECOLTE DE SAUVAGEONS</b>	<i>Allophylus borbonicus</i>	Bois de merle	150	<b>1 275</b>
2		<i>Carex brunnea</i>	Carex	150	
3		<i>Chassalia corallioides</i>	Bois de corail	25	
4		<i>Clematis mauritiana</i>	Liane arabique	150	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



5		<i>Doratoxylon apetalum</i>	Bois de gaulette	300	
6		<i>Ficus densifolia</i>	Affouche	50	
7		<i>Melicope borbonica</i>	Bois de maman	25	
8		<i>Melicope obscura</i>	Bois de catafaille	125	
9		<i>Ocotea obtusata</i>	Cannelle marron	100	
10		<i>Smilax ancep</i>	Liane croc de chien	100	
11		<i>Vepris lanceolata</i>	Patte poule	100	
1	<b>RECOLTE D'INFRUTESCENCES</b>	<i>Astelia hemichrysa</i>	Ananas marron	7	<b>29</b>
2		<i>Boehmeria virgata</i>	Bois de source noir	10	
3		<i>Stoebe passerinoides</i>	Branle blanc	2	
4		<i>Weinmannia tinctoria</i>	Tan rouge	10	
				<b>44 480</b>	

## 2) LA GERMINATION ET LE BOUTURAGE

En 2023, à la pépinière d'Archambeaud, l'activité de germination s'est exprimée à travers le semis de **34 880 graines (49 espèces)** et le bouturage de **600 boutures (2 espèces)** comme suit :

<b>PEPINIERE ARCHAMBEAUD SEMIS ET BOUTURAGE</b>				
	<b>ACTIVITE et ESPECES (Nom scientifique)</b>	<b>NOM VERNACULAIRE</b>	<b>TYPE DE DIASPORES</b>	<b>QTE</b>
	<b>BOUTURAGE</b>			<b>600</b>
1	<i>Acalypha integrifolia</i>	Bois de charles	Bouture	<b>300</b>
2	<i>Hubertia ambavilla</i>	Ambaville	Bouture	<b>300</b>
	<b>SEMIS DE FOUGERES</b>			<b>5</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de transmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



1	<i>Christella hispidula</i>	/	Spores	1
2	<i>Ctenitis Cirrhosa</i>	/	Spores	1
3	<i>Pellaea Viridis</i>	Pellée verte	Spores	1
4	<i>Polystichum Ammifolium</i>	Polystic à feuille d'ammi	Spores	1
5	<i>Pteris Cretica</i>	Ptéris de Crète	Spores	1
<b>SEMIS EN PLAQUES DE CULTURE</b>				<b>7 026</b>
1	<i>Acalypha marginata</i>	Bois de charles	Graines	300
2	<i>Antirhea borbonica</i>	Bois d'osto	Graines	50
3	<i>Aphloia theiformis</i>	Change écorce	Graines	600
4	<i>Boehmeria virgata</i>	Bois de source noir	Graines	1 000
5	<i>Claoxylon parviflorum</i>	Bois d'oiseaux	Graines	725
6	<i>Cordyline mauritiana</i>	Canne marron	Graines	300
7	<i>Dombeya elegans</i>	Mahot rose	Graines	250
8	<i>Dombeya ficulnea</i>	Mahot	Graines	246
9	<i>Dombeya punctata</i>	Mahot	Graines	150
10	<i>Faujasia salicifolia</i>	Chasse vieillesse	Graines	1 100
11	<i>Ficus densifolia</i>	Affouche	Graines	77
12	<i>Hubertia ambavilla</i>	Ambaville	Graines	831
13	<i>Hypericum Lanceolatum</i>	Fleur jaune	Graines	231
14	<i>Melicope borbonica</i>	Catafaye	Graines	25
15	<i>Melicope obtusifolia</i>	Gros patte poule	Graines	125
16	<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>	Faux bois de demoiselle	Graines	600
17	<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli cœur	Graines	216
18	<i>Pleurostyliya pachyphloea</i>	Bois d'olive grosse peau	Graines	150
19	<i>Vepris lanceolata</i>	Patte poule	Graines	50
<b>SEMIS EN TERRINES</b>				<b>27 849</b>
1	<i>Agarista buxifolia</i>	Petit bois de rempart	Graines	800

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>2</b>	<i>Allophylus borbonicus</i>	Bois de merle	Graines	<b>50</b>
<b>3</b>	<i>Aphloia theiformis</i>	Change écorce	Graines	<b>3 800</b>
<b>4</b>	<i>Bertiera rufa</i>	Bois de raisin	Graines	<b>600</b>
<b>5</b>	<i>Boehmeria virgata</i>	Bois de source noir	Graines	<b>1 500</b>
<b>6</b>	<i>Carex wahlenbergiana</i>	carex	Graines	<b>1 000</b>
<b>7</b>	<i>Claoxylon parviflorum</i>	Bois d'oiseaux	Graines	<b>800</b>
<b>8</b>	<i>Cordyline mauritiana</i>	Canne marron	Graines	<b>1 000</b>
<b>9</b>	<i>Dombeya punctata</i>	Mahot	Graines	<b>300</b>
<b>10</b>	<i>Dracaena reflexa</i>	Bois de chandelle	Graines	<b>390</b>
<b>11</b>	<i>Elaeodendron orientale</i>	Bois rouge	Graines	<b>150</b>
<b>12</b>	<i>Embelia angustifolia</i>	Liane savon	Graines	<b>1 000</b>
<b>13</b>	<i>Erica reunionensis</i>	Branle vert	Graines	<b>4</b>
<b>14</b>	<i>Eugenia buxifolia</i>	Bois de nèfles	Graines	<b>170</b>
<b>15</b>	<i>Faujasia salicifolia</i>	Chasse vieillesse	Graines	<b>1 000</b>
<b>16</b>	<i>Ficus densifolia</i>	Affouche	Graines	<b>500</b>
<b>17</b>	<i>Forgesia racemosa</i>	Bois de laurent martin	Graines	<b>50</b>
<b>18</b>	<i>Gaertnera vaginata</i>	Losto café	Graines	<b>250</b>
<b>19</b>	<i>Hubertia ambavilla</i>	Ambaville	Graines	<b>2 000</b>
<b>20</b>	<i>Hubertia tomentosa</i>	Ambaville blanche	Graines	<b>1 000</b>
<b>21</b>	<i>Hypericum lanceolatum</i>	Fleur jaune	Graines	<b>2 000</b>
<b>22</b>	<i>Machaerina iridifolia</i>	Paille sabre	Graines	<b>600</b>
<b>23</b>	<i>Maillardia borbonica</i>	Bois de maman	Graines	<b>125</b>
<b>24</b>	<i>Mimusops balata</i>	Grand natte	Graines	<b>150</b>
<b>25</b>	<i>Molinaea alternifolia</i>	Tan georges	Graines	<b>300</b>
<b>26</b>	<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>	Faux bois de demoiselle	Graines	<b>200</b>
<b>27</b>	<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli cœur	Graines	<b>2 020</b>
<b>28</b>	<i>Pleurostyliya pachyphloea</i>	Bois d'olive grosse peau	Graines	<b>1 500</b>

Accuse de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télértransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>29</b>	<i>Psiadia laurifolia</i>	Bois de tabac	Graines	<b>500</b>
<b>30</b>	<i>Rubus apetalus</i>	Ronce blanche	Graines	<b>400</b>
<b>31</b>	<i>Smilax ancep</i>	Liane croc de chien	Graines	<b>120</b>
<b>32</b>	<i>Sophora denudata</i>	Petit tamarin des hauts	Graines	<b>230</b>
<b>33</b>	<i>Stoebe passerinoides</i>	Branle blanc	Graines	<b>1 100</b>
<b>34</b>	<i>Syzygium cymosum</i>	Bois de pomme rouge	Graines	<b>720</b>
<b>35</b>	<i>Tambourissa elliptica</i>	Bois de bombarde	Graines	<b>520</b>
<b>36</b>	<i>Weinmannia tinctoria</i>	Tan rouge	Graines	<b>1 000</b>
			<b>Total général</b>	<b>35 480</b>



*Semis de graines en terrines de germination*

a) Le bouturage

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### 3) PLANTS PRODUITS EN 2023

En 2023, le nombre de plants produits (plants mis en sachet dans l'unité d'élevage) par la pépinière Archambeaud s'élève à **14 398** unités (**43 espèces**), soit **288 %** de l'objectif (5 000 plants/an). Leur répartition par espèce se décline comme suit :

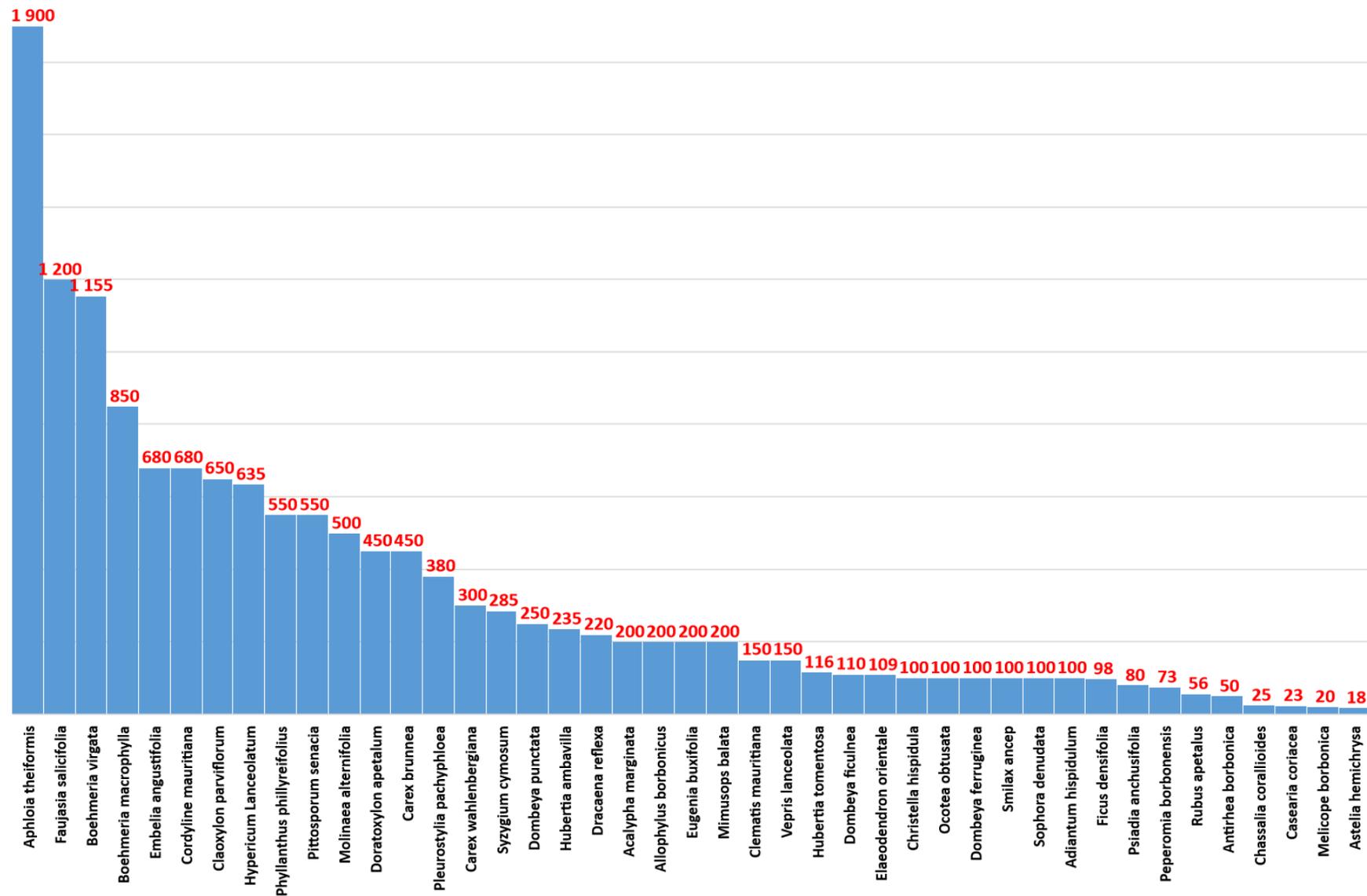
Nombre de plants mis en élevage en 2023			
	Nom scientifique	Nom vernaculaire	QTE
1	<i>Acalypha marginata</i>	Bois de charles	200
2	<i>Adiantum hispidulum</i>	Adiante hérissé	100
3	<i>Allophylus borbonicus</i>	Bois de merle	200
4	<i>Antirhea borbonica</i>	Bois d'osto	50
5	<i>Aphloia theiformis</i>	Change écorce	1 900
6	<i>Astelia hemichrysa</i>	Ananas marron	18
7	<i>Boehmeria macrophylla</i>	Moyen l'ortie	850
8	<i>Boehmeria virgata</i>	Bois de source noir	1 155
9	<i>Carex brunnea</i>	/	450
10	<i>Carex wahlenbergiana</i>	/	300
11	<i>Casearia coriacea</i>	Bois de cabri	23
12	<i>Chassalia corallioides</i>	Bois de corail	25
13	<i>Christella hispidula</i>	/	100
14	<i>Claoxylon parviflorum</i>	Bois d'oiseaux	650
15	<i>Clematis mauritiana</i>	Liane arabique	150
16	<i>Cordyline mauritiana</i>	Canne marronne	680
17	<i>Dombeya ferruginea</i>	Petit mahot noir	100
18	<i>Dombeya ficulnea</i>	Mahot	110
19	<i>Dombeya punctata</i>	Mahot	250
20	<i>Doratoxylon apetalum</i>	Bois de gaulette	450



<b>21</b>	<i>Dracaena reflexa</i>	Bois de chandelle	<b>220</b>
<b>22</b>	<i>Elaeodendron orientale</i>	Bois rouge	<b>109</b>
<b>23</b>	<i>Embelia angustifolia</i>	Liane savon	<b>680</b>
<b>24</b>	<i>Eugenia buxifolia</i>	Bois de nèfles	<b>200</b>
<b>25</b>	<i>Faujasia salicifolia</i>	Chasse vieillesse	<b>1 200</b>
<b>26</b>	<i>Ficus densifolia</i>	Affouche	<b>98</b>
<b>27</b>	<i>Hubertia ambavilla</i>	Ambaville	<b>235</b>
<b>28</b>	<i>Hubertia tomentosa</i>	Ambaville blanche	<b>116</b>
<b>29</b>	<i>Hypericum lanceolatum</i>	Fleur jaune	<b>635</b>
<b>30</b>	<i>Melicope borbonica</i>	Catafaye	<b>20</b>
<b>31</b>	<i>Mimusops balata</i>	Grand natte	<b>200</b>
<b>32</b>	<i>Molinaea alternifolia</i>	Tan georges	<b>500</b>
<b>33</b>	<i>Ocotea obtusata</i>	Cannelle marron	<b>100</b>
<b>34</b>	<i>Peperomia borbonensis</i>	Pépéromie de bourbon	<b>73</b>
<b>35</b>	<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>	Faux bois de demoiselle	<b>550</b>
<b>36</b>	<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli cœur	<b>550</b>
<b>37</b>	<i>Pleurostylia pachyphloea</i>	Bois d'olive grosse peau	<b>380</b>
<b>38</b>	<i>Psiadia anchusifolia</i>	Bouillon blanc	<b>80</b>
<b>39</b>	<i>Rubus apetalus</i>	Ronce blanche	<b>56</b>
<b>40</b>	<i>Smilax ancep</i>	Liane croc de chien	<b>100</b>
<b>41</b>	<i>Sophora denudata</i>	Petit tamarin des Hauts	<b>100</b>
<b>42</b>	<i>Syzygium cymosum</i>	Bois de pomme rouge	<b>285</b>
<b>43</b>	<i>Vepris lanceolata</i>	Patte poule	<b>150</b>
			<b>14 398</b>



**Pépinière Archarmbeaud**  
**PLANTS PRODUITS**  
**Répartition décroissante des 14 398 plants mis en élevage, par espèce**  
**Année 2023**

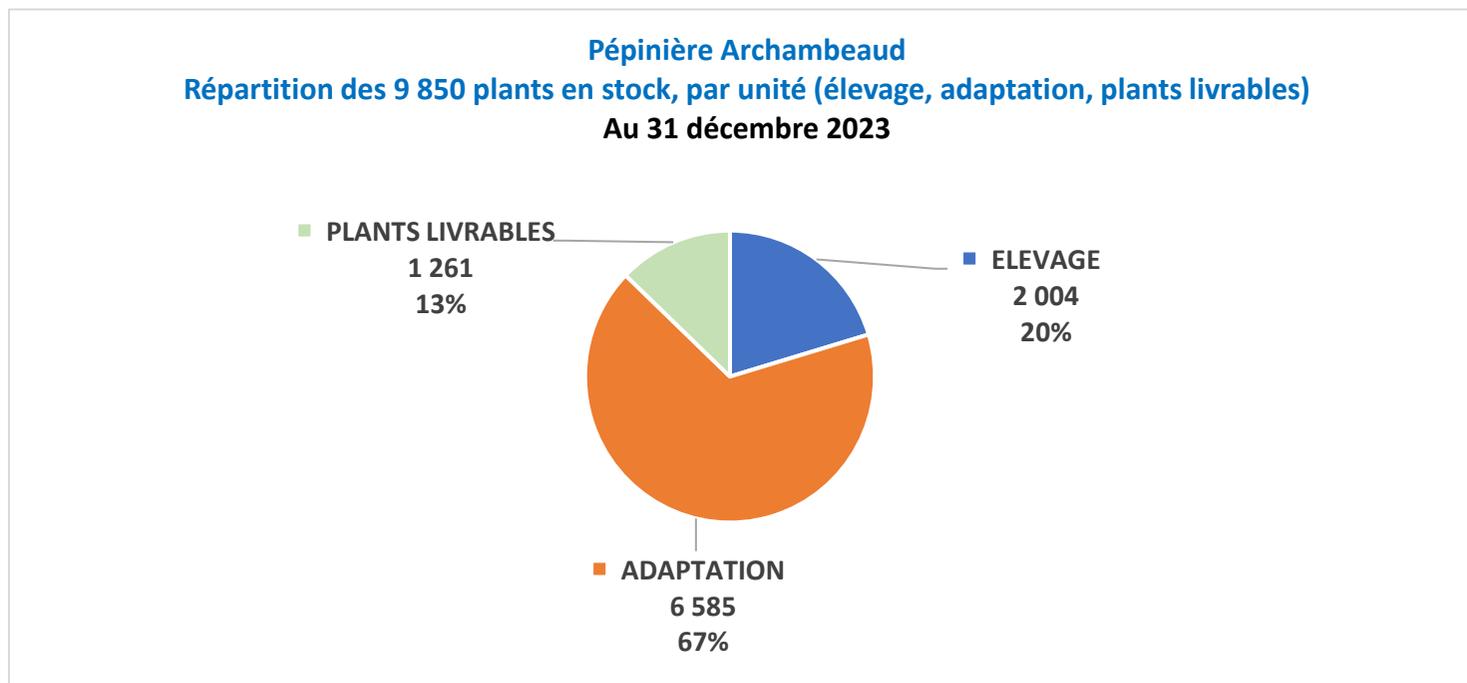


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

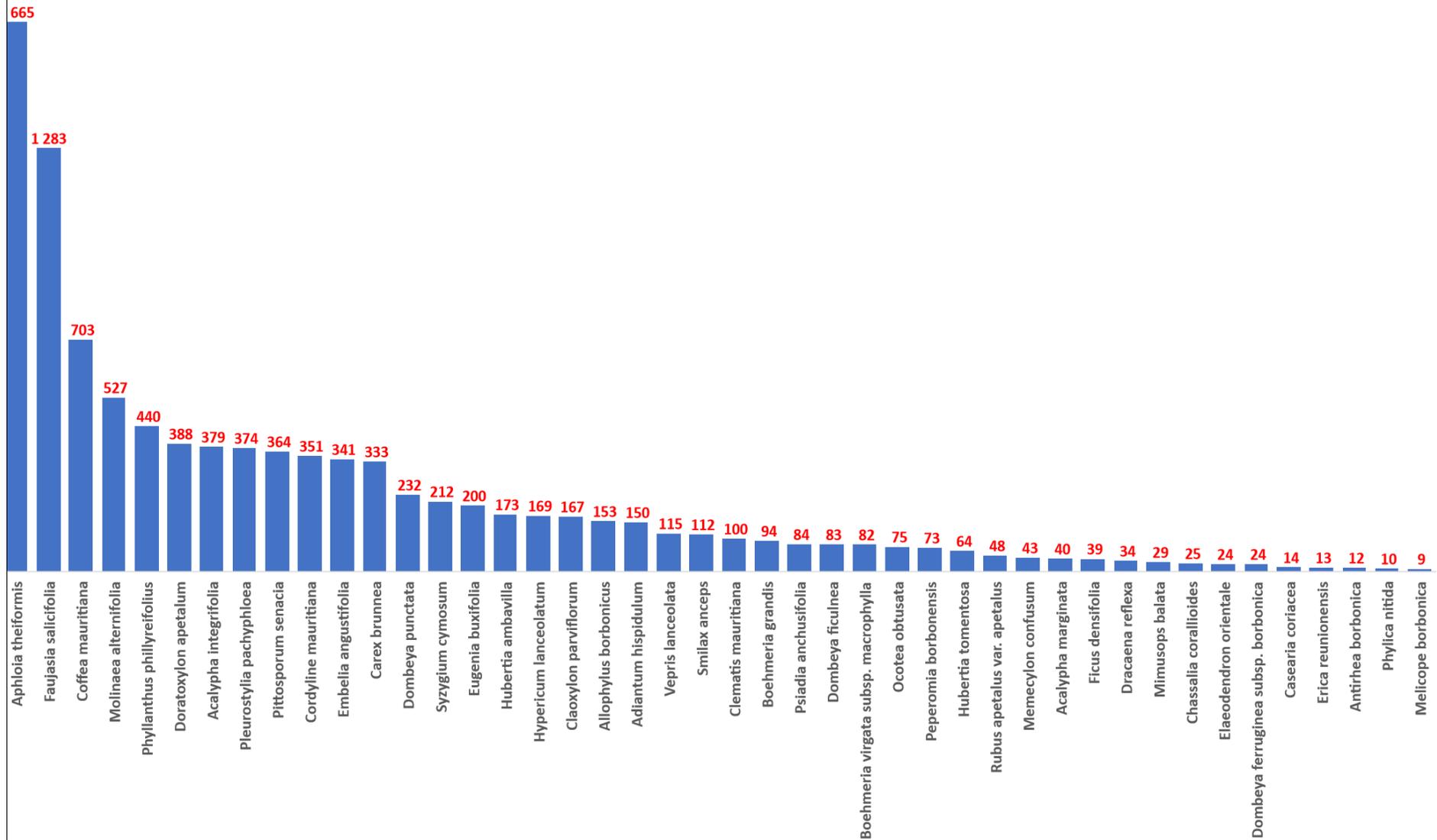


#### 4) PLANTS EN STOCK AU 31 DECEMBRE 2023

Compte tenu du volume de diaspores mises en germination ou bouturées, du nombre de plants produits (ayant intégré l'unité d'élevage) et du volume de plants sortis de la pépinière (livraisons aux communes, associations, plantation sur les ENS, etc.), la pépinière d'Archambeaud contient, au **31 décembre 2023**, un stock de **9 850** plants répartis comme suit :



Répartition décroissante des 9 850 plants produits, par espèce  
Stock au 31 décembre 2023



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



PEPINIERE DU DOMAINE ARCHAMBEAUD			
STOCK DE PLANTS PAR ESPECE AU 31 DECEMBRE 2023			
N°	Nom scientifique	Nom vernaculaire	QTE
<b>ELEVAGE</b>			<b>2 004</b>
1	<i>Aphloia theiformis</i>	Change écorce	300
2	<i>Carex brunnea</i>	Carex	150
3	<i>Dombeya punctata</i>	Mahot	100
4	<i>Embelia angustifolia</i>	Liane savon	150
5	<i>Eugenia buxifolia</i>	Bois de nèfles à petites feuilles	200
6	<i>Faujasia salicifolia</i>	Chasse vieillesse	412
7	<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli cœur	300
8	<i>Pleurostyliya pachyphloea</i>	Bois d'olive grosse peau	100
9	<i>Smilax anceps</i>	Liane croc de chien	92
10	<i>Syzygium cymosum</i>	Bois de pomme rouge	200
<b>ADAPTATION</b>			<b>6 585</b>
1	<i>Acalypha marginata</i>	Bois de Charles	40
2	<i>Adiantum hispidulum</i>	Adiante hérissée	150
3	<i>Allophylus borbonicus</i>	Bois de merle	153
4	<i>Antirhea borbonica</i>	Bois d'osto	12
5	<i>Aphloia theiformis</i>	Change écorce	1 357
6	<i>Boehmeria grandis</i>	Bois de source blanc	94
7	<i>Carex brunnea</i>	Carex	183
8	<i>Casearia coriacea</i>	Bois de cabri	14
9	<i>Chassalia corallioides</i>	Bois de corail	25
10	<i>Claoxylon parviflorum</i>	Bois d'oiseaux	118



<b>11</b>	<i>Clematis mauritiana</i>	Liane arabique	<b>100</b>
<b>12</b>	<i>Coffea mauritiana</i>	Café marron	<b>678</b>
<b>13</b>	<i>Dombeya ficulnea</i>	Mahot	<b>83</b>
<b>14</b>	<i>Dombeya punctata</i>	Mahot	<b>132</b>
<b>15</b>	<i>Doratoxylon apetalum</i>	Bois de gaulette	<b>388</b>
<b>16</b>	<i>Dracaena reflexa</i>	Bois de chandelle	<b>34</b>
<b>17</b>	<i>Elaeodendron orientale</i>	Bois rouge	<b>24</b>
<b>18</b>	<i>Embelia angustifolia</i>	Liane savon	<b>25</b>
<b>19</b>	<i>Faujasia salicifolia</i>	Chasse vieillesse	<b>871</b>
<b>20</b>	<i>Ficus densifolia</i>	Affouche	<b>39</b>
<b>21</b>	<i>Hubertia ambavilla</i>	Ambaville	<b>132</b>
<b>22</b>	<i>Hubertia tomentosa</i>	Ambaville blanche	<b>64</b>
<b>23</b>	<i>Hypericum lanceolatum</i>	Fleur jaune	<b>56</b>
<b>24</b>	<i>Melicope borbonica</i>	Catafaye	<b>9</b>
<b>25</b>	<i>Memecylon confusum</i>	Bois de balai	<b>43</b>
<b>26</b>	<i>Mimusops balata</i>	Grand natte	<b>29</b>
<b>27</b>	<i>Molinaea alternifolia</i>	Tan georges	<b>527</b>
<b>28</b>	<i>Ocotea obtusata</i>	Cannelle marron	<b>75</b>
<b>29</b>	<i>Peperomia borbonensis</i>	Pépéromie de Bourbon	<b>73</b>
<b>30</b>	<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>	Faux bois de demoiselle	<b>440</b>
<b>31</b>	<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli coeur	<b>64</b>
<b>32</b>	<i>Pleurostyliya pachyphloea</i>	Bois d'olive grosse peau	<b>274</b>
<b>33</b>	<i>Psiadia anchusifolia</i>	Bouillon blanc	<b>84</b>
<b>34</b>	<i>Rubus apetalus var. apetalus</i>	Ronce blanche	<b>48</b>
<b>35</b>	<i>Smilax anceps</i>	Liane croc de chien	<b>20</b>
<b>36</b>	<i>Syzygium cymosum</i>	Bois de pomme rouge	<b>12</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



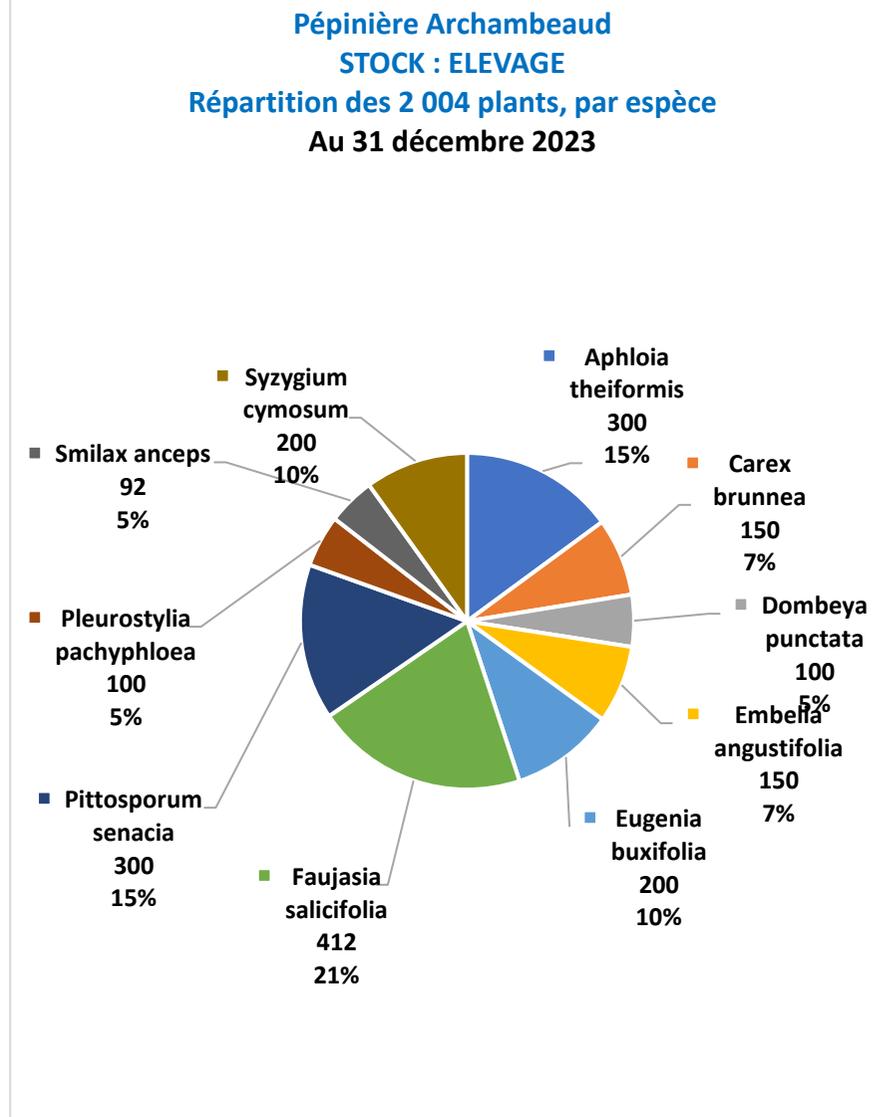
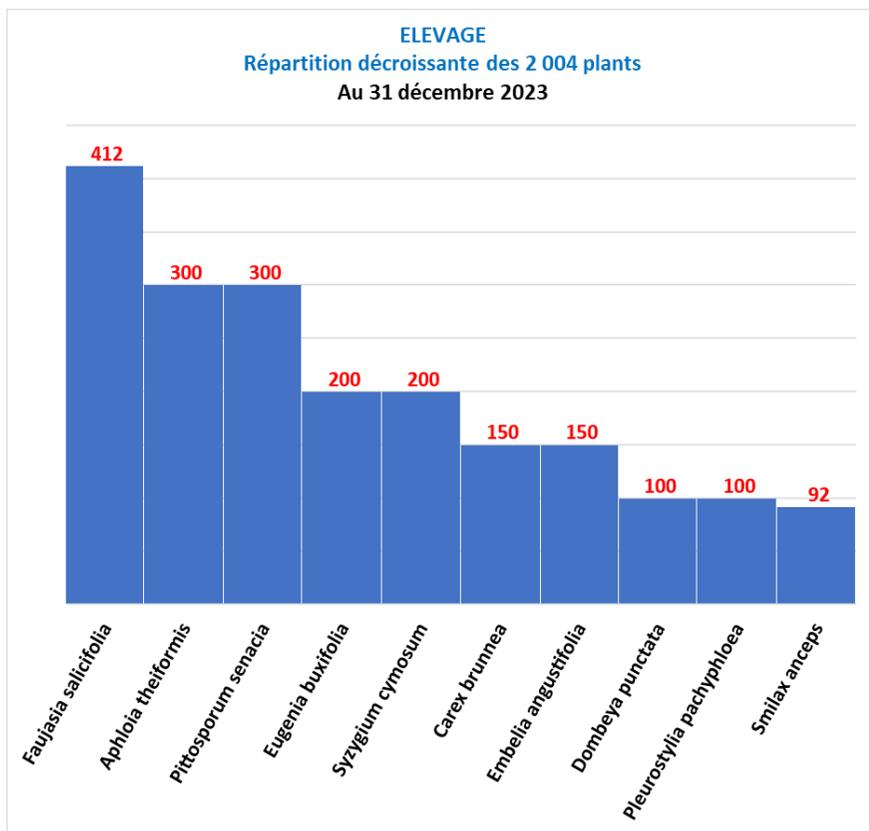
<b>37</b>	<i>Vepris lanceolata</i>	Patte poule	<b>115</b>
<b>PLANTS LIVRABLES</b>			<b>1 261</b>
<b>1</b>	<i>Acalypha integrifolia</i>	Bois de Charles	<b>379</b>
<b>2</b>	<i>Aphloia theiformis</i>	Change écorce	<b>8</b>
<b>3</b>	<i>Boehmeria virgata subsp. macrophylla</i>	/	<b>82</b>
<b>4</b>	<i>Claoxylon parviflorum</i>	Bois d'oiseaux	<b>49</b>
<b>5</b>	<i>Coffea mauritiana</i>	Café marron	<b>25</b>
<b>6</b>	<i>Cordyline mauritiana</i>	Canne marronne	<b>351</b>
<b>7</b>	<i>Dombeya ferruginea subsp. borbonica</i>	Petit mahot noir	<b>24</b>
<b>8</b>	<i>Embelia angustifolia</i>	Liane savon	<b>166</b>
<b>9</b>	<i>Erica reunionensis</i>	Branle vert	<b>13</b>
<b>10</b>	<i>Hubertia ambavilla</i>	Ambaville	<b>41</b>
<b>11</b>	<i>Hypericum lanceolatum</i>	Fleur jaune	<b>113</b>
<b>12</b>	<i>Phylica nitida</i>	Ambaville	<b>10</b>
<b>Total général</b>			<b>9 850</b>

Au **31 décembre 2023**, la représentation graphique des 3 unités (Elevage, adaptation et plants livrables) contenues dans le tableau ci-dessus se décline comme suit :

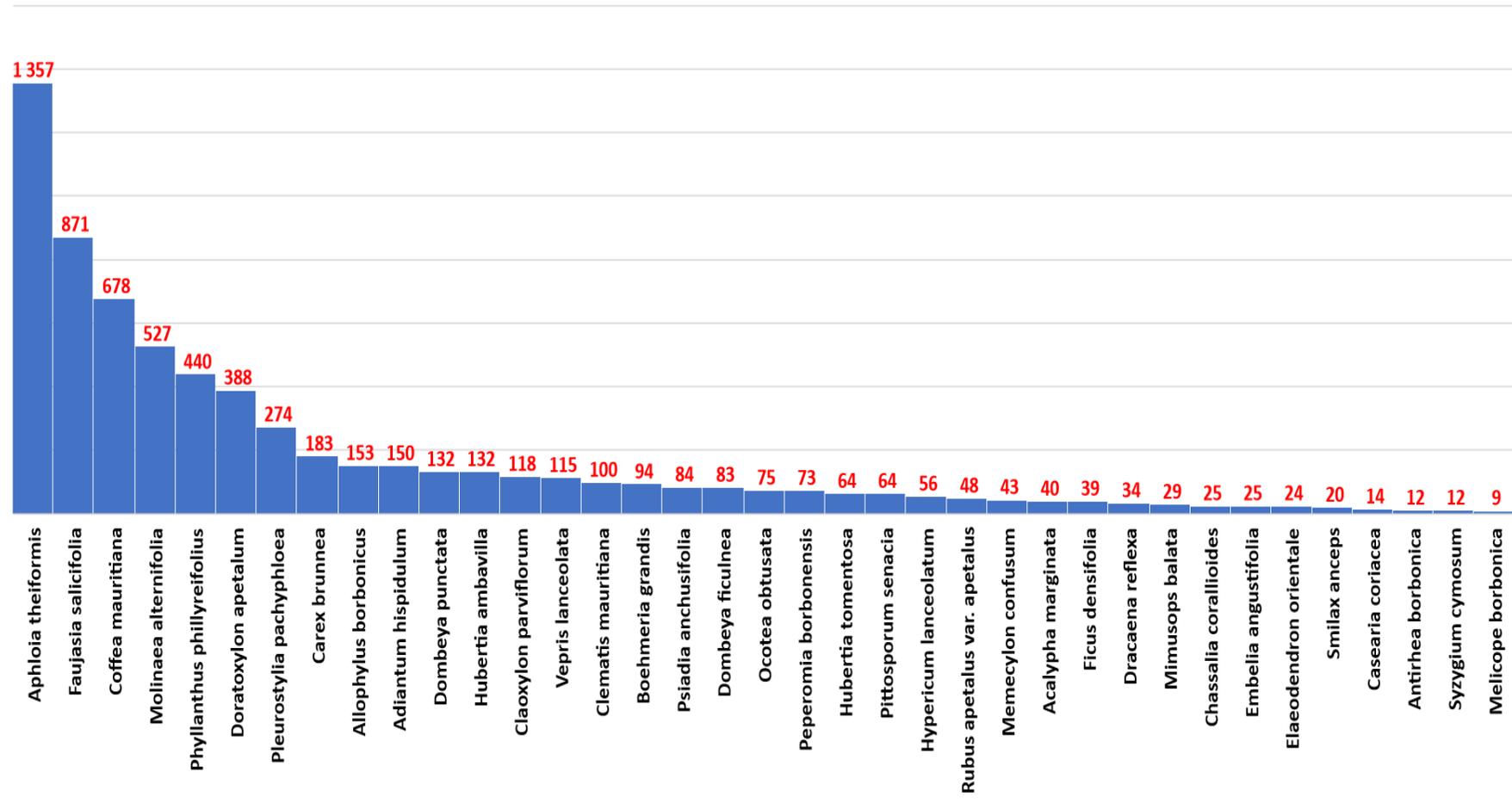
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



STOCK AU 31 DECEMBRE 2023 : NOMBRE DE PLANTS EN ELEVAGE

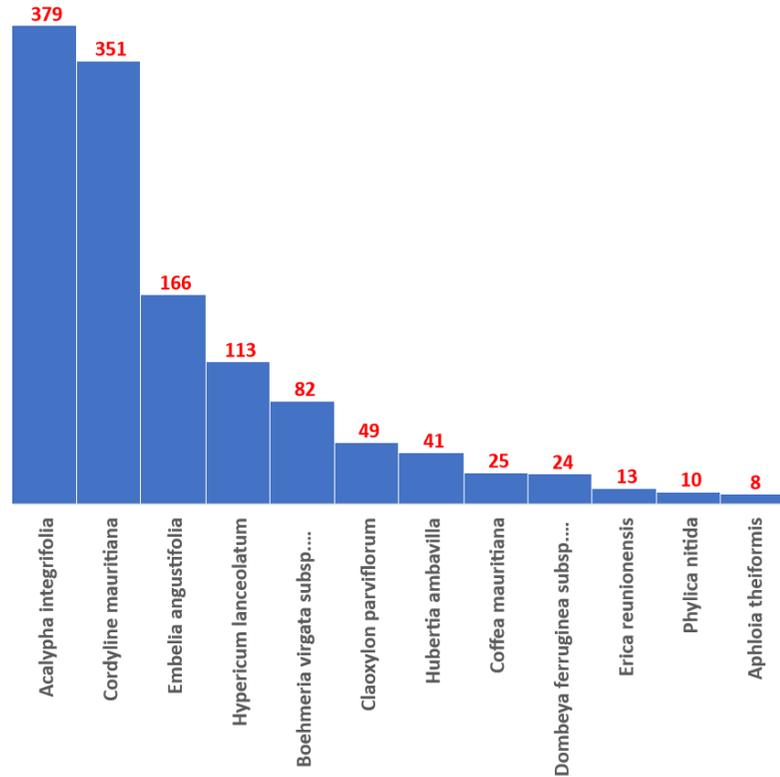


ADAPTATION  
Répartition décroissante des 6 585 plants  
Au 31 décembre 2023

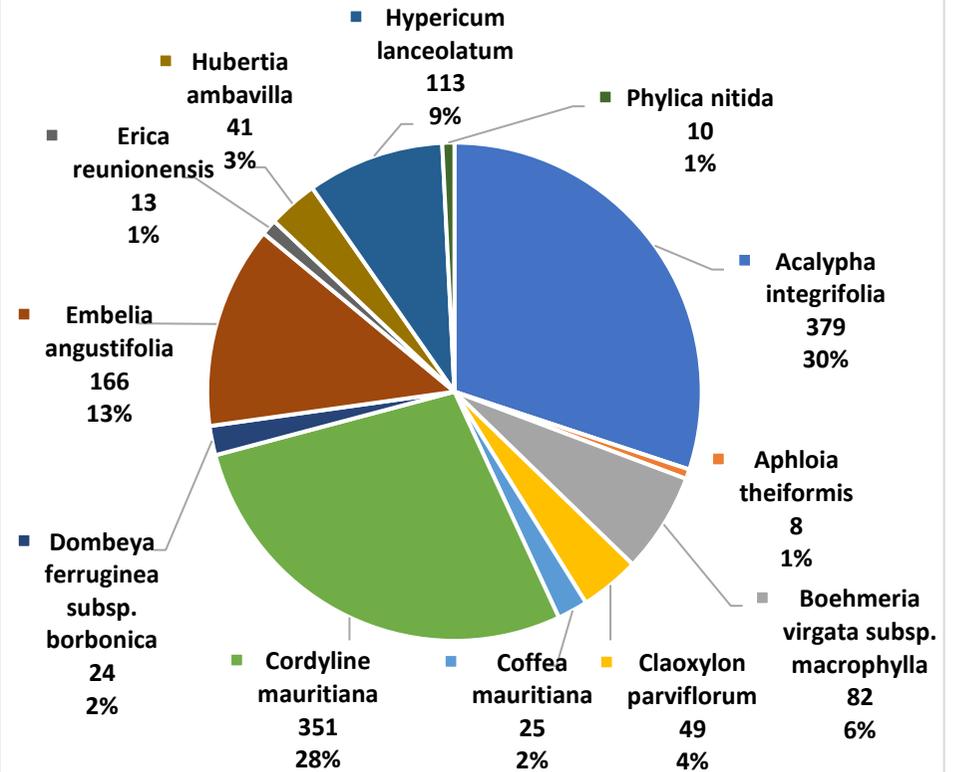


STOCK AU 31 DECEMBRE : NOMBRE DE PLANTS LIVRABLES

**PLANTS LIVRABLES**  
Répartition décroissante des 1 261 plants  
Au 31 décembre 2023



**Pépinière Archambeaud**  
**STOCK : PLANTS LIVRABLES**  
Répartition des 1 261 plants, par espèce  
Au 31 décembre 2023



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





**Plants de Bois de nèfles  
(*Eugenia buxifolia*)  
en sachet de 1L**



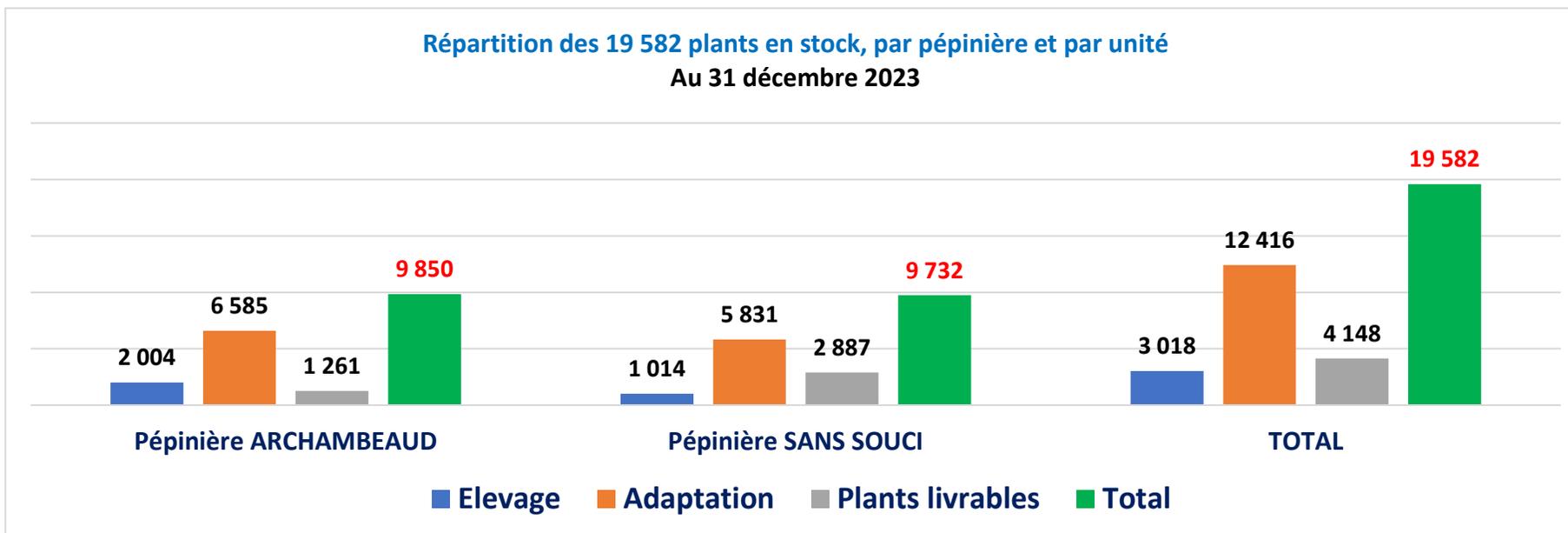
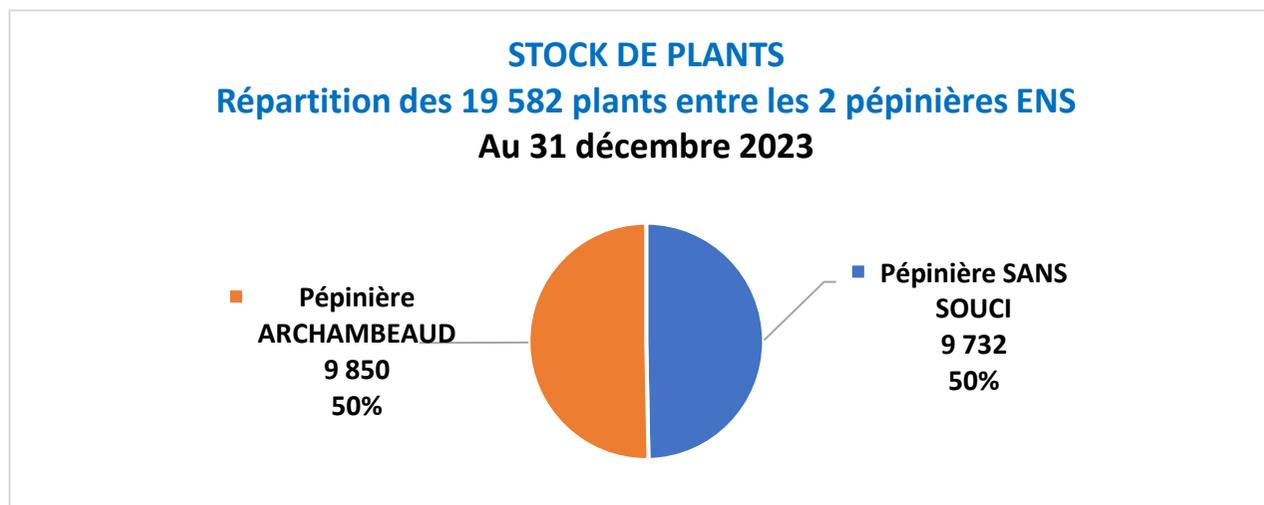
**Boutures de Bois de Charles  
(*Acalypha integrifolia*)  
en plaque alvéolée**

En 2023, l'ensemble des contenants (élevage et adaptation) et des caissettes de germination ont fait l'objet d'un désherbage périodique.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



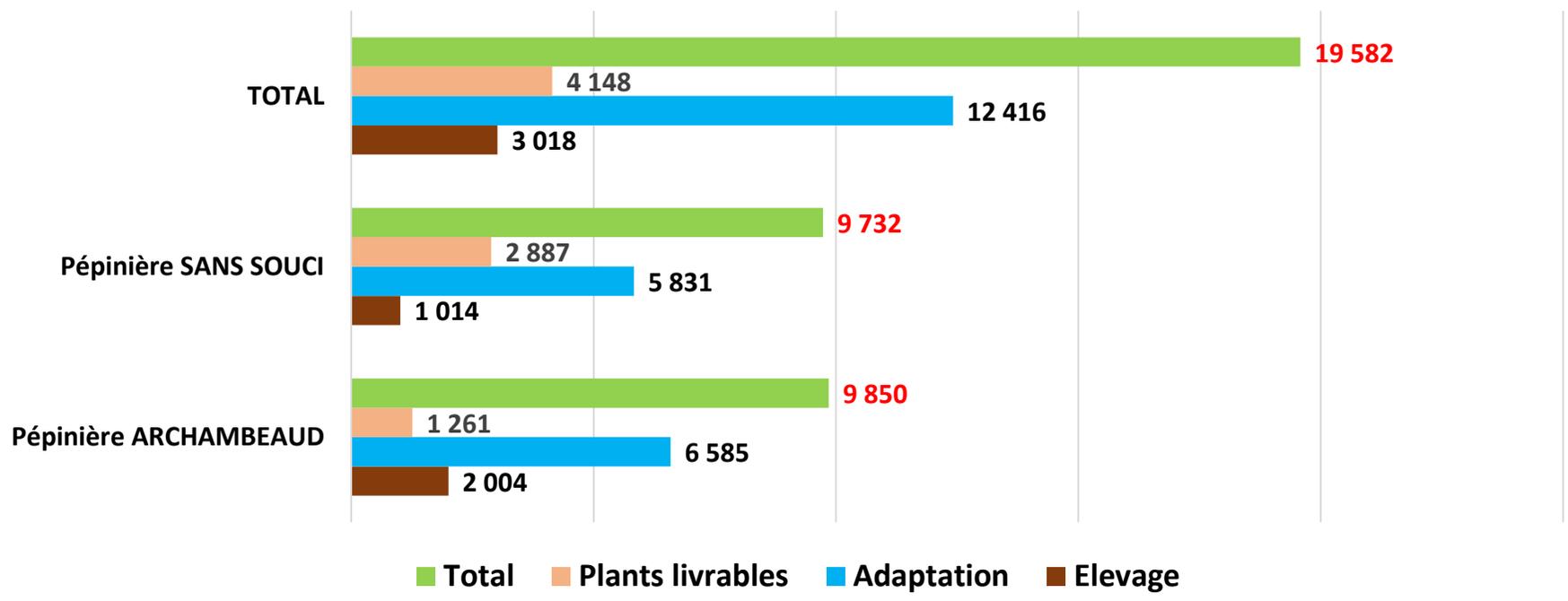
Au 31 décembre 2023, la répartition des 19 582 plants en stock dans les 2 pépinières ENS, se décline comme suit :



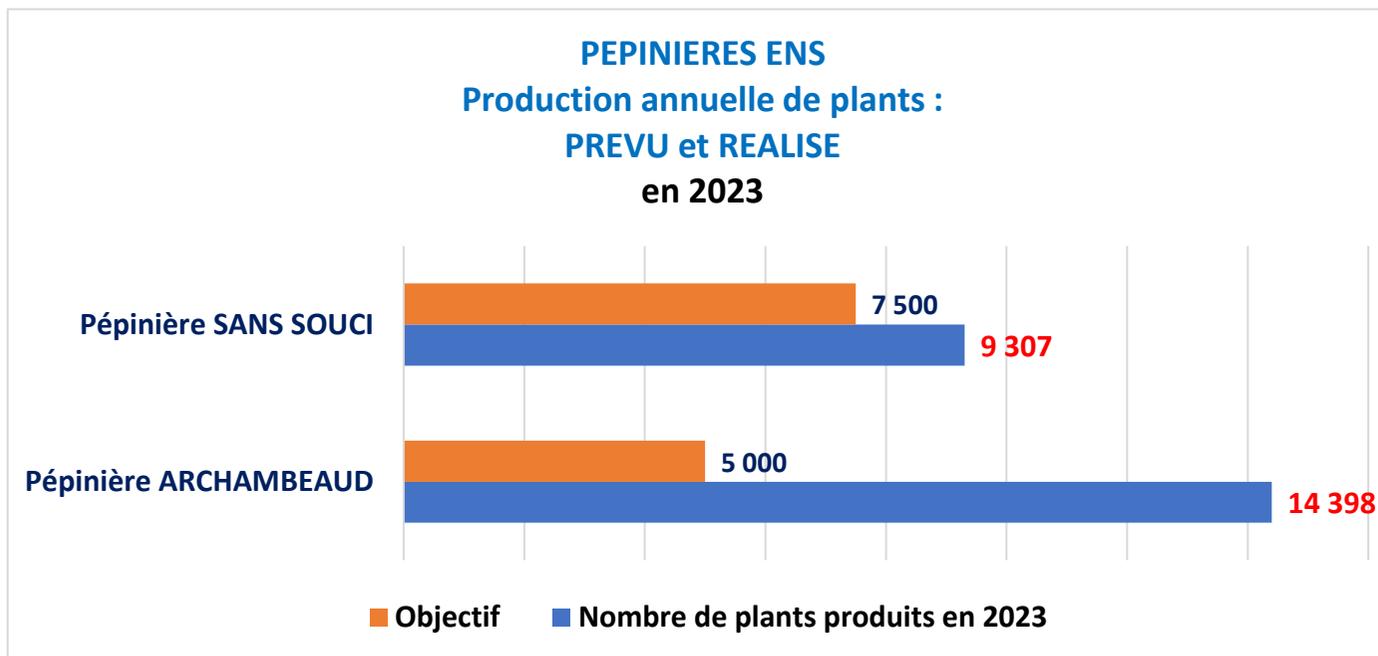
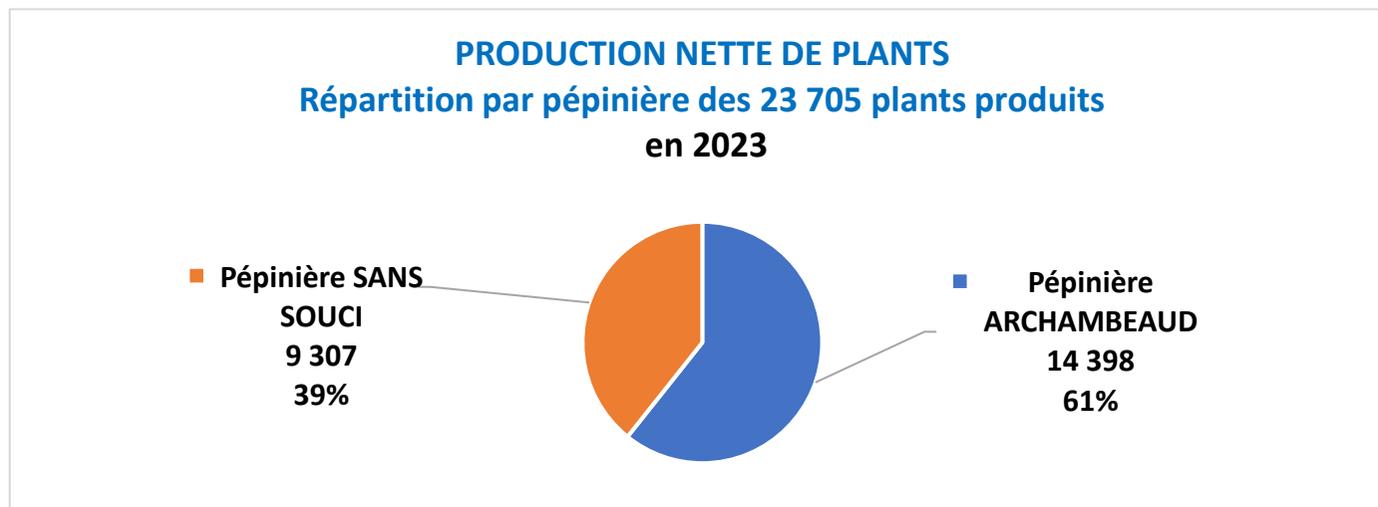
Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



**PLANTS EN STOCK**  
Répartition des 19 582 plants par pépinière et par unité  
Au 31 décembre 2023



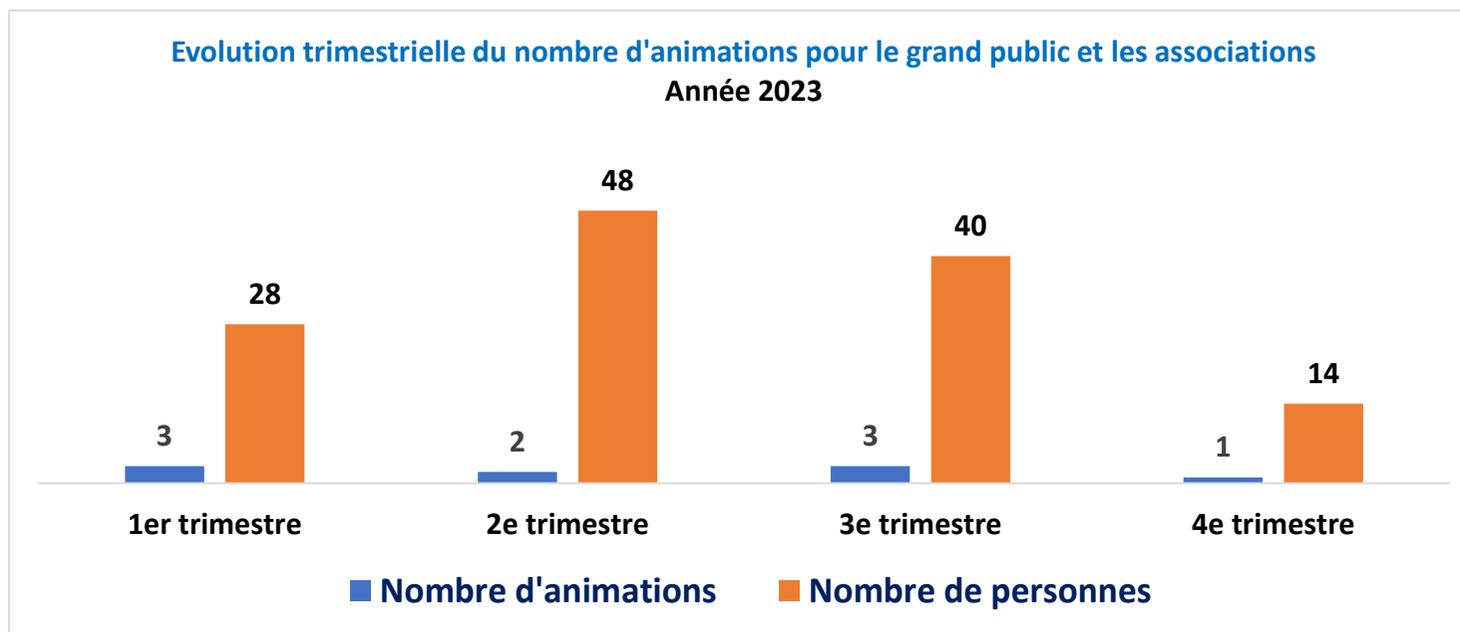
Le volume de plants produits en 2023 s'élève à 23 705 plants au 31 décembre 2023, soit 190 % de l'objectif global des 2 sites de production (5000 pour Archambeaud, 7 500 pour Sans Souci, soit un total de 12 500 plants). Le détail par pépinière se décline comme suit :



### 3 - L'accueil et la sensibilisation des publics

**Action 7 :** Animer des visites destinées au grand public, notamment les touristes et associations. Ces visites peuvent être réalisées à travers une sensibilisation active ( chantiers participatifs de lutte et de plantation lorsque les conditions le permettent...- **Taux de réalisation : 225 %**

En 2023, la SPL EDDEN a réalisé un cumul annuel de **9 animations** au bénéfice de **130 personnes** (dont 3 animations pour 28 personnes au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, 2 animations pour 48 personnes au 2<sup>e</sup> trimestre 2023, 3 animations pour 40 personnes au 3<sup>e</sup> trimestre 2023, 1 animation pour 14 personnes au 4<sup>e</sup> trimestre) et un **taux réel** de réalisation de **225 %** par rapport à l'objectif annuel (4 animations/an).



Le détail des animations réalisées par trimestre se présente ci-dessous.

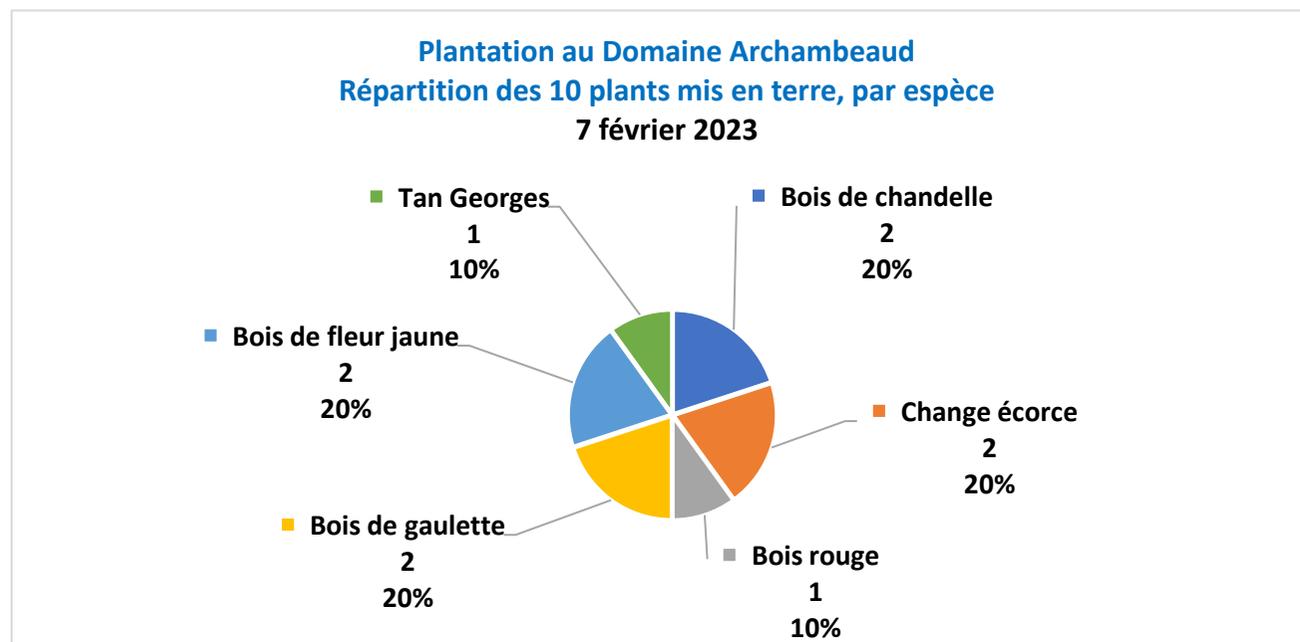
#### 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, nous avons réalisé **3 animations** pour le public spécifique des associations ou des touristes (**28 personnes**), soit un taux de réalisation de **75 % de l'objectif annuel (4 animations /an)** :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



- **Le 7 février 2023**, sur le Domaine Archambeaud : visite au bénéfice de **10** adultes : nous y avons réalisé une plantation de 10 arbres sous l'accompagnement des agents de la pépinière dudit domaine.



Nom vernaculaire	Nom scientifique	QTE
Bois de chandelle	<i>Dracaena reflexa</i>	<b>2</b>
Change écorce	<i>Aploia théiformis</i>	<b>2</b>
Bois rouge	<i>Elaeodendron orientale</i>	<b>1</b>
Bois de gaulette	<i>Doratoxylon apetalum</i>	<b>2</b>
Bois de fleur jaune	<i>Hypericum lanceolatum</i>	<b>2</b>
Tan Georges	<i>Molinaea alternifolia</i>	<b>1</b>
		<b>10</b>





Plantation participative sur le Domaine Archambeaud, le 7 février 2023

- **Le 22 mars 2023, sur l'ENS de Sans Souci** : visite au bénéfice de **4** adultes, entrant dans le cadre de la **Journée Internationale de la Forêt**. Durant cette séquence, nous avons constaté la présence de chasseurs en zone de chasse interdite. Un rapport a été rédigé à ce sujet et transmis au Département.
- **Le 23 mars 2023, sur le Domaine Archambeaud** : visite au bénéfice de **14** personnes (13 enfants et 1 adultes), de l'association « les Aurores » et de l'ADAPEI. Un partenariat est en cours de définition avec cette dernière structure.



Visite des enfants des associations « Les Aurores » et l'ADAPEI sur le Domaine Archambeaud, le 23 mars 2023

## 2<sup>e</sup> trimestre 2023

Au **2<sup>e</sup> trimestre 2023**, nous avons réalisé **2** animations pour le public spécifique des associations ou des touristes (**48** personnes), soit un cumul sur l'année de 5 animations au bénéfice de **76 personnes** (dont 3 animations pour 28 personnes au 1<sup>er</sup> trimestre 2023) et un **taux réel** de réalisation de **125 %** par rapport à l'objectif annuel (4 animations/an).

- **Le 9 juin 2023, sur l'ENS Domaine Archambeaud** : visite au bénéfice de **18 agents** du syndicat mixte de traitement de déchets des micro-régions Sud et Ouest de La Réunion (ILEVA).
- **Le 28 juin 2023, sur l'ENS Domaine Archambeaud** : visite au bénéfice de **30 personnes** adhérentes à l'association des veuves de guerre et pupilles de la nation (AVGPN).

### Focus sur l'animation du 9 juin 2023

Le but de cette session était de partager, avec les agents d'ILEVA, les éléments de connaissance sur les enjeux de préservation de la biodiversité réunionnaise, soit le domaine d'expertise de la SPL EDDEN.

Lors de cette animation, trois activités ont été proposées :

- Visite du site (maison, pépinière, forêt),

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



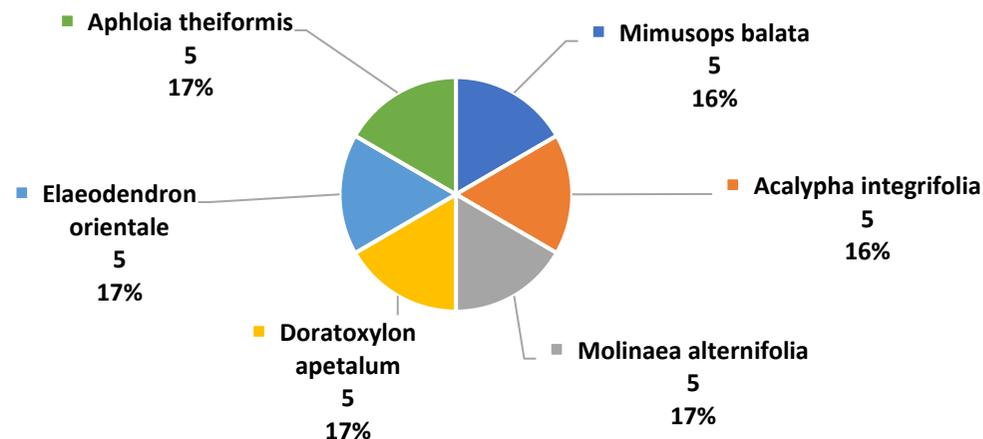
- Action de plantation d'espèces endémiques,
- Animation contée.

À la suite de cette animation, le syndicat mixte a proposé un bilan imagé des activités réalisées (Voir lien pour accéder : [retour en image journée de sensibilisation 9 juin - YouTube](#)), comme le montre la capture d'écran du montage vidéo ci-dessous :



Lors de l'activité de plantation, **30 plants** répartis entre **6 espèces** ont été mis en terre comme suit :

**Plantation avec les agents d'ILEVA**  
**Répartition des 30 plants mis en terre, par espèce**  
**9 juin 2023**



Date de plantation	Lieu de plantation	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Numéro d'accession	QTE
09-juin-23	Domaine Archambeaud	Grand natte	<i>Mimusops balata</i>	P1MA	5
		Bois de violon	<i>Acalypha integrifolia</i>	21-08-03.01	5
		Tan Georges	<i>Molinaea alternifolia</i>	EDN-WV22-151	5
		Bois de gaulette	<i>Doratoxylon apetalum</i>	P1MA	5
		Bois rouge	<i>Elaeodendron orientale</i>	P1MA	5
		Change écorce	<i>Aphloia theiformis</i>	21-04-01.01	5
<b>TOTAL</b>					<b>30</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### 3<sup>e</sup> trimestre 2023

Au **3<sup>e</sup> trimestre 2023**, nous avons réalisé **3** animations pour le public spécifique des associations ou des touristes (**40** personnes), soit un cumul sur l'année de **8** animations au bénéfice de **116 personnes** (dont 3 animations pour 28 personnes au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et 2 animations pour 48 personnes au 2<sup>e</sup> trimestre 2023) et un **taux réel** de réalisation de **200 %** par rapport à l'objectif annuel (4 animations/an).

- **Le 25 août 2023, sur l'ENS Domaine Archambeaud** : visite au bénéfice de **12 personnes âgées** suivies par le **CCAS de la commune du Tampon** et 3 personnes porteuses de handicap de l'**association ADAPEI** avec laquelle la SPL EDDEN porte un projet de convention de partenariat.
- **Le 29 août 2023, sur l'ENS Domaine Archambeaud** : visite au bénéfice de **7 personnes âgées** suivies par le **CCAS de la commune du Tampon**.
- **Le 29 septembre 2023, sur l'ENS Domaine Archambeaud** : visite au bénéfice de **18 agents** du syndicat mixte de traitement de déchets des micro-régions Sud et Ouest de La Réunion (**ILEVA**).

#### Focus sur l'animation du 29 septembre 2023

Cette animation fait suite à une session réalisée le 9 juin 2023 sur le même ENS. Pour rappel, le but de cette session était de partager, avec les agents d'ILEVA, les éléments de connaissance sur les enjeux de préservation de la biodiversité réunionnaise. L'expertise de la SPL EDDEN a été sollicitée de nouveau pour sensibiliser les agents du syndicat mixte sur cette problématique.

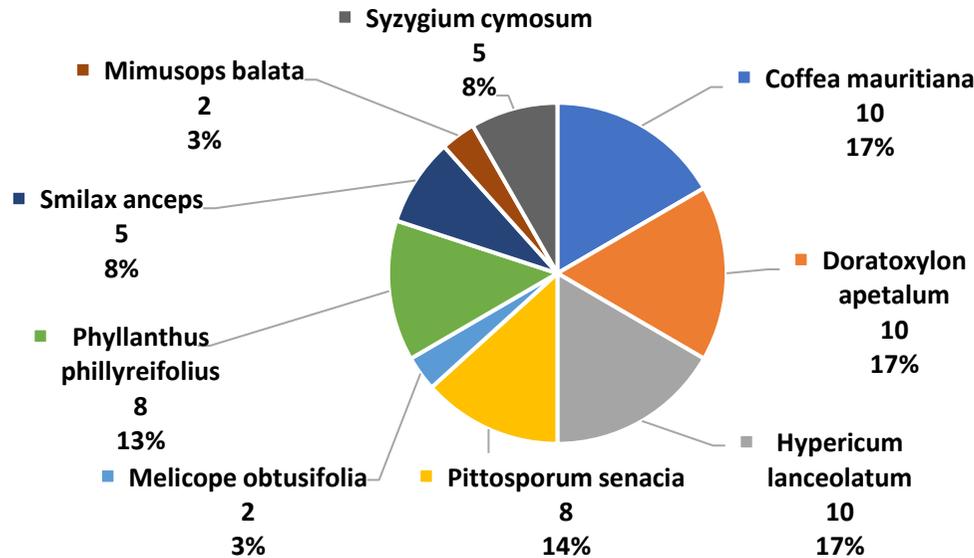
Lors de cette animation, trois activités ont été proposées :

- Visite du site (maison, pépinière, forêt),
- Action de plantation d'espèces endémiques,
- Animation contée.

Lors de l'activité de plantation, **60 plants** répartis entre **9 espèces** ont été mis en terre comme suit (pour la session de juin, il s'agissait de 30 plants répartis en 6 espèces) :



**Plantation avec les agents d'ILEVA**  
**Répartition des 60 plants mis en terre, par espèce**  
**20 septembre 2023**



Date de plantation	Lieu de plantation	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Numéro d'accession	QTE
29-sept	Domaine Archambeaud	Café marron	<i>Coffea mauritiana</i>	DEPARTEMENT	10
		Bois de gaulette	<i>Doratoxylon apetalum</i>	EDN-WV-0330	10
		Bois de fleur jaune	<i>Hypericum lanceolatum</i>	21.02.05.05	10
		Bois de joli cœur	<i>Pittosporum senacia</i>	EDN-WS21-0365	8
		Gros patte poule	<i>Melicope obtusifolia</i>	21.08.17.01	2
		Bois de négresse	<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>	EDN-WS22-0276	8
		Liane croc de chien	<i>Smilax anceps</i>	EDN-WS22-0286	5
		Grand natte	<i>Mimosops balata</i>	DEPARTEMENT	2
		Bois de pomme rouge	<i>Syzygium cymosum</i>	EDN-WS-0332	5

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## 4<sup>e</sup> trimestre 2023

Au **4<sup>e</sup> trimestre 2023**, nous avons réalisé **1** animation pour le public spécifique des associations ou des touristes (**14** personnes), soit un cumul sur l'année de **9** animations au bénéfice de **130 personnes** (dont 3 animations pour 28 personnes au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, 2 animations pour 48 personnes au 2<sup>e</sup> trimestre 2023 et 3 animations pour 40 personnes au 3<sup>e</sup> trimestre 2023) et un **taux réel** de réalisation de **225 %** par rapport à l'objectif annuel (**4** animations/an).

- **Le 17 octobre 2023, sur l'ENS Domaine Archambeaud** : visite au bénéfice de **14 personnes** (*Rotary Club Océan Indien*).

**Action 8** : Organiser et Animer des visites guidées, notamment dans le cadre de projets pédagogiques relevant du dispositif "Dotation Biodiversité" en lien avec le plan 1 millions d'arbres, notamment à travers une sensibilisation active  
( **N.B** : *des chantiers participatifs de lutte et de plantation pourraient être organisés en cas de conditions favorables*)  
– **Taux de réalisation : 159 %**

En 2023, la SPL EDDEN a réalisé **35** animations à destination du public scolaire (**828** élèves dans **16** écoles), soit un **taux réel** de réalisation de **186 %** par rapport à l'objectif annuel (22 animations).

## 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Durant le 1er trimestre 2023, nous avons animé **6** visites guidées, soit un taux de réalisation de **27 %** de l'objectif annuel (22 animations). **Ainsi, 131 élèves** ont pu bénéficier d'actions de sensibilisation de la SPL EDDEN sur les ENS.

Les animations de la période se déclinent comme suit :

Date de l'animation	Site	Nombre de personnes	Nom établissement scolaire	Dispositif « Dotation biodiversité »	Remarque
10-févr-23	Hauts de Mont Vert	24	Ecole Jacques Prévert	OUI	
24-févr-23	Domaine Archambeaud	20	Ecole Ernest Vélia		Action menée dans le cadre de l'opération « <b>La forêt s'invite à l'école</b> » (Journée internationale



					de la forêt)
<b>02-mars-23</b>	Hauts de Mont Vert	<b>26</b>	Ecole du 12e Kilomètre	OUI	
<b>03-mars-23</b>	Hauts de Mont Vert	<b>19</b>	Ecole Alfred Isautier	OUI	
<b>30-mars-23</b>	Domaine Archambeaud	<b>23</b>	Ecole Georges Brassens	OUI	
<b>31-mars-23</b>	Domaine Archambeaud	<b>19</b>	Ecole Benjamin Moloïse	OUI	

**TOTAL 131**

Les photos ci-dessous illustrent les actions ci-dessus :



**Classe de CM2 de l'école Jacques Prévert (commune de Saint-Pierre) sur l'ENS Forêt des Hauts de Mont Vert (le 10 février 2023)**





**Classe de CM1-CM2 de l'école Ernest Vélia (commune du Tampon) sur l'ENS Domaine Archambeaud (le 24 février 2023)**



**Classe de CM1-CM2 de l'école du 12<sup>e</sup> Kilomètre (commune du Tampon) sur l'ENS Forêt des Hauts de Mont Vert (le 2 mars 2023).**



Classe de CE1-CE2 de l'école Alfred Isautier (commune du Tampon) sur l'ENS Forêt des Hauts de Mont Vert (le 3 mars 2023).

**Focus sur l'animation « La forêt s'invite à l'école » du 24 février 2023 sur l'ENS Domaine Archambeaud.**

Cette animation entrait dans le cadre du projet « *La Forêt s'invite à l'école* », lui-même inscrit dans le cadre plus large de la **Journée Internationale de la Forêt** (JIF) pilotée par l'association TERAGIR sur le plan national. La participation de la SPL EDDEN à l'appel à projet de TERAGIR a été couronnée de succès par l'obtention, le **3 mars 2023**, du **prix outremer, matérialisé par un trophée**.



**Le Directeur Général de la SPL EDDEN (à gauche) reçoit le prix outremer, de la part du Directeur Général de la performance économique du Ministère de l'Agriculture (Ecole du Breuil, le 21 mars 2023)**



**Le Directeur Général de la SPL EDDEN, lors d'une  
plantation participative et symbolique  
(Ecole du Breuil, le 21 mars 2023)**

Ce succès est d'autant plus remarquable qu'il a été atteint dans une concurrence de plus de 250 projets sur le plan national.

**Une communication plus large sera réalisée au courant du deuxième trimestre 2023.**

Globalement, l'animation du 24 février 2023 à Archambeaud s'est déroulée à travers les différentes activités suivantes :

- 1) Présentation du cycle végétal (dans la nature et dans une pépinière)
- 2) Land art,
- 3) Conte sur la colonisation végétale de l'île
- 4) Présentation des différents milieux naturels de l'île.



Préparation de l'animation du Land art avec les élèves



Land art réalisé par les élèves



Présentation du cycle végétal

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Par ailleurs, sur la thématique de l'ATE (Aire Terrestre Educative) du Parc Tardif, nous avons organisé une réunion le 17 mars 2023, afin d'organiser les actions du second trimestre 2023 (Semis et plantation).

## 2<sup>e</sup> trimestre 2022

Durant le 2<sup>e</sup> trimestre 2023, nous avons animé **21** visites guidées (509 élèves), soit un cumul sur l'année de 27 animations au bénéfice de **640 élèves** (dont 6 animations pour 131 élèves au 1<sup>er</sup> trimestre 2023) et un **taux réel** de réalisation de **122 %** par rapport à l'objectif annuel (22 animations).

Ces **21** animations ont eu lieu sur des **ENS ou sur des parcs urbains**. En effet, les animations peuvent se dérouler en dehors des ENS *stricto sensu*, dès lors qu'elles ont un lien avec la politique de préservation des espaces naturels sensibles ou le P1MA. Cette idée d'exporter les animations a été partagée et validée au COTECH ENS du 20 juin 2023.

Les animations de la période se déclinent comme suit :

Date de l'animation	Site	Evènement associé	NB total de personnes	Dispositif	Nom établissement scolaire
06-avr-23	Domaine Archambeaud	/	19	Dotation biodiversité	Ecole Jacques Prévert
07-avr-23	Domaine Archambeaud	/	21	Dotation biodiversité	Ecole Maximilien Lorion
13-avr-23	Domaine Archambeaud	/	21	Dotation biodiversité	Ecole Jacques Prévert
14-avr-23	Domaine Archambeaud	Journée internationale des forêts	20		Ecole Ernest Vélia
21-avr-23	Hauts de Mont Vert	/	23	Dotation biodiversité	Ecole Alfred Isautier
25-avr-23	Hauts de Mont Vert	ANNULE (météo défavorable) = 0		Dotation biodiversité	Ecole Alfred Isautier
28-avr-23	Domaine Archambeaud	ANNULE (météo défavorable) = 0		Dotation biodiversité	Ecole Maximilien Lorion
02-mai-23	Hauts de Mont Vert	/	23	Dotation	Ecole Georges Brassens

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

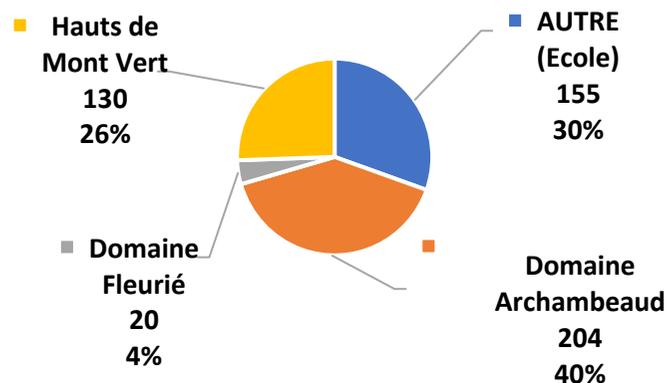


				biodiversité	
<b>04-mai-23</b>	AUTRE (Ecole)	/	<b>41</b>		Ecole Alfred Isautier
<b>05-mai-23</b>	Domaine Fleurié	/	<b>20</b>	Dotation biodiversité	Ecole Odile Elie
<b>12-mai-23</b>	AUTRE (Ecole)	/	<b>41</b>	ATE	Ecole Alfred Isautier
<b>01-juin-23</b>	Domaine Archambeaud	/	<b>21</b>	Dotation biodiversité	Ecole Plateau Goyaves
<b>02-juin-23</b>	Domaine Archambeaud	/	<b>24</b>	Dotation biodiversité	Ecole Maximilien Lorion
<b>05-juin-23</b>	AUTRE (Ecole)	Journée internationale de l'environnement	<b>37</b>		Ecole Antoine Lucas
<b>05-juin-23</b>	AUTRE (Ecole)	Journée internationale de l'environnement	<b>36</b>		Ecole Antoine Lucas
<b>08-juin-23</b>	Domaine Archambeaud	/	<b>20</b>	Dotation biodiversité	Ecole Plateau Goyaves
<b>12-juin-23</b>	Hauts de Mont Vert	/	<b>22</b>	Dotation biodiversité	Ecole Jacques Prévert
<b>13-juin-23</b>	Hauts de Mont Vert	/	<b>17</b>	Dotation biodiversité	Ecole Alfred Isautier
<b>16-juin-23</b>	Domaine Archambeaud	/	<b>23</b>	Dotation biodiversité	Ecole Jean Moulin
<b>20-juin-23</b>	Hauts de Mont Vert	/	<b>22</b>	Dotation biodiversité	Ecole Alfred Isautier
<b>22-juin-23</b>	Domaine Archambeaud	/	<b>15</b>	Dotation biodiversité	Ecole du Dassy
<b>23-juin-23</b>	Hauts de Mont Vert	/	<b>23</b>	Dotation biodiversité	Ecole Alfred Isautier
<b>29-juin-23</b>	Domaine Archambeaud	/	<b>20</b>		Ecole du Petit Tampon
<b>TOTAL</b>			<b>509</b>		

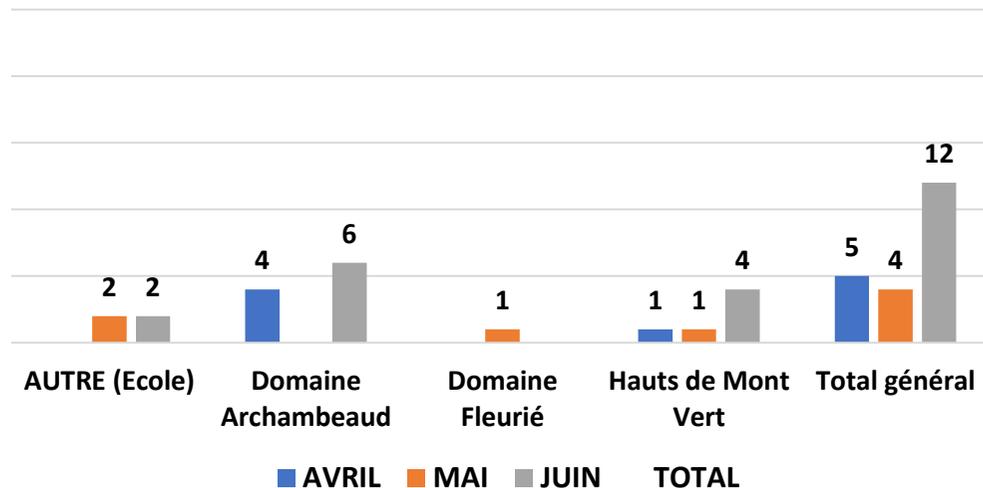
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Visites guidées :  
répartition des 509 visiteurs, par site  
2è trimestre 2023**



**Répartition des 21 animations, par site  
2è trimestre 2023**



**3è trimestre 2022**

Durant le 3è trimestre 2023, nous avons animé **2** visites guidées (**53 élèves**), soit un **cumul** sur l'année de **31 animations** au bénéfice de **831 élèves** (dont 6 animations pour 131 élèves au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et 23 animations pour 647) et un **taux réel** de réalisation de **132 %** par rapport à l'objectif annuel (22 animations).

Ces **2** animations ont eu lieu sur l'**ENS Domaine Archambeaud**.

Les animations de la période se déclinent comme suit :

Date de l'animation	Site	Evènement associé	NB total de personnes	Dispositif	Nom établissement scolaire
08-sept-23	Domaine Archambeaud	/	<b>21</b>	Dotation biodiversité	Ecole de Bras de Pontho
14-sept-23		/	<b>32</b>	Dotation biodiversité	Ecole de Bras de Pontho
<b>TOTAL</b>			<b>33</b>		

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## 4<sup>e</sup> trimestre 2022

Durant le **4<sup>e</sup> trimestre 2023**, nous avons animé **6** visites guidées (**135 élèves**), soit un **cumul** sur l'année de **37 animations** au bénéfice de **966 élèves** (dont 6 animations pour 131 élèves au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, 23 animations pour 647 élèves au 2<sup>e</sup> trimestre et 2 animations pour 53 élèves au 3<sup>e</sup> trimestre) et un **taux réel** de réalisation de **186 %** par rapport à l'objectif annuel (22 animations).

Les animations de la période se déclinent comme suit :



Animation à la pépinière de Sans Souci, pour l'école Jasmin ROBERT (classes de CP et CE1), le 3 octobre 2023.



**Animation au Domaine Archambeaud, pour l'école Plateau Goyaves (classe de CM1), le 9 novembre 2023.**



**Animation au Domaine Archambeaud, pour l'école Louis Pasteur (classe de CM2), le 24 novembre 2023**

Date de l'animation	Site	Evènement associé	NB total de personnes	Dispositif	Nom établissement scolaire
<b>03-oct-23</b>	Sans Souci (pépinière ENS)	/	<b>34</b>		Ecole Jasmin ROBERT (Saint-Paul)
<b>7-nov-23</b>	Domaine Archambeaud	/	<b>17</b>	Dotation biodiversité	Ecole Alfred Isautier (Saint-Pierre)

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>9-nov-23</b>	Domaine Archambeaud	/	<b>22</b>	Dotation biodiversité	Ecole Plateau Goyaves (Saint-Louis)
<b>14-nov-23</b>	Domaine Archambeaud	/	<b>23</b>	Dotation biodiversité	Ecole Plateau Goyaves (Saint-Louis)
<b>17-nov-23</b>	Domaine Archambeaud	/	<b>19</b>	Dotation biodiversité	Ecole Alfred Isautier (Saint-Pierre)
<b>24-nov-23</b>	Domaine Archambeaud	/	<b>20</b>	Dotation biodiversité	Ecole Louis Pasteur (Saint-Pierre)
<b>TOTAL</b>			<b>135</b>		

Une action de plantation a été réalisée sur la pépinière de Sans Souci (ENS). Le tableau ci-dessous vient détailler la teneur de cette plantation.

Date de plantation	Lieu de plantation	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Numéro d'accession	QTE	
3 octobre 2023	Ecole jasmin ROBERT	Change écorce	<i>Aphloia theiformis</i>	EDN-CV23-0014	<b>10</b>	<b>100</b>
		Ambaville	<i>Hubertia ambavilla</i>	EDN-WV22-0711	<b>20</b>	
		Chasse vieillesse	<i>Faujasia salicifolia</i>	EDN-WV22-0687	<b>5</b>	
		Tan Georges	<i>Molinaea alternifolia</i>	EDN-CV22-0732	<b>15</b>	
		Bois d'arnette	<i>Dodonaea viscosa</i>	EDN-CS21-0279	<b>20</b>	
		Bois de joli cœur	<i>Pittosporum senacia</i>	EDN-WV22-0660	<b>10</b>	
		Bois de négresse	<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>	EDN-WV22-0744	<b>5</b>	
		Bois de Judas	<i>Cossinia pinnata</i>	EDN-WS22-0753	<b>10</b>	
		Bois de gaulette	<i>Doratoxylon apetalum</i>	EDN-WV22-0685	<b>5</b>	
<b>TOTAL</b>					<b>100</b>	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

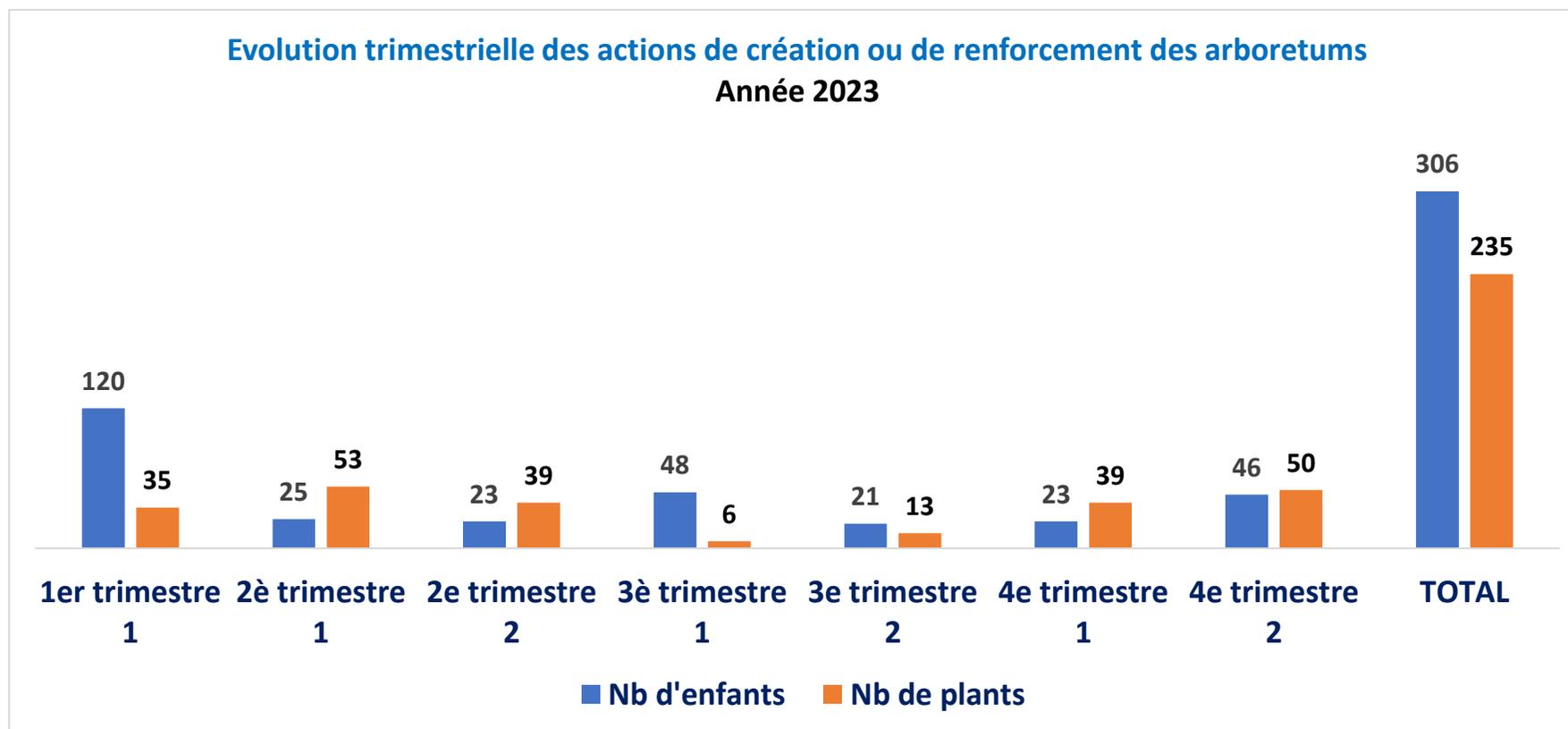


### Action 9 :

Mettre en œuvre ou renforcer un arboretum dans le cadre de projets scolaires relevant du dispositif "Dotation Biodiversité" en lien avec le projet Bwa de kartié du P1 MA – **Taux de réalisation : 100 %**

En 2023, dans le cadre du dispositif "Dotation Biodiversité" porté par le Conseil Départemental, La SPL EDDEN a mis en œuvre 6 arboretums, et en a renforcé un, tous inscrits dans des projets scolaires.

Ces 7 opérations ont mobilisé 7 écoles, 306 élèves et ont permis de mettre en terre 235 plants répartis en 18 espèces.



### 1<sup>er</sup> trimestre 2022

Au 1er trimestre 2023, l'équipe « Animation et Surveillance » a accompagné l'école Ernest Vélia pour la mise en œuvre d'un arboretum, dont le



plan de plantation avait été proposé (fin 2022).



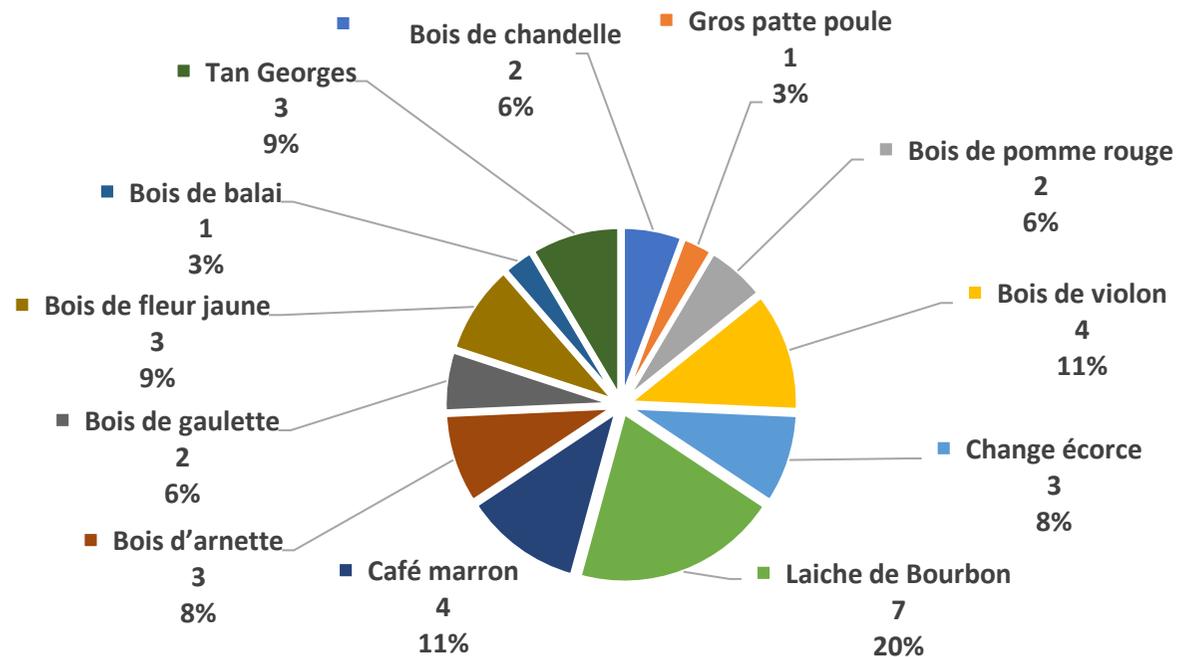
Cet arboretum est associé à l'action n°8 (voir précédemment), et à mettre en lien avec le projet « *la Forêt s'invite à l'école* » pour lequel la SPL EDDEN a reçu le premier prix outremer. La note technique présentant le projet est consultable sur la fenêtre numérique.

Cette action a mobilisé **120** enfants impliqués dans la plantation, dont 107 enfants de l'école maternelle encadrés par 13 élèves de CM1-CM2.

L'arboretum comprend **35** plants répartis entre **12** espèces, comme suit :



## Arboretum de l'école Ernest Vélia Répartition des plants mis en terre, par espèce (1er trimestre 2023)



Les photos ci-dessous illustrent les étapes de la mise en place de cet arboretum :





**Mise en place de l'arboretum à l'école Ernest Vélia (Le Tampon) : trouaison et plantation**



### Mise en place de l'arboretum à l'école Ernest Vélia (Le Tampon)

Il importe de noter dans le présent bilan que ce projet d'arboretum répond à 3 logiques :

- 1) Une **logique pédagogique** : cette logique est inhérente à toute action qui se déroule en milieu scolaire.
- 2) Une **logique territoriale et partenariale** : ce projet implique plusieurs acteurs, parmi lesquels la Mairie du Tampon, l'association TERAGIR, l'école Ernest Vélia, le Département de La Réunion (les plantes mobilisées pour cet arboretum répondent au *Plan 1 Million d'Arbres* du Département).
- 3) Une **logique environnementale** : l'ENS Domaine Archambeaud constitue une ressource intéressante. En effet, du fait de sa position géographique, les espèces endémiques de l'ENS peuvent alimenter les espaces urbains alentours, dans le respect des bassins versants et des écotypes. L'école Ernest Vélia constitue donc, en quelque sorte, une extension de l'ENS et participe à la reconquête de la biodiversité du territoire.

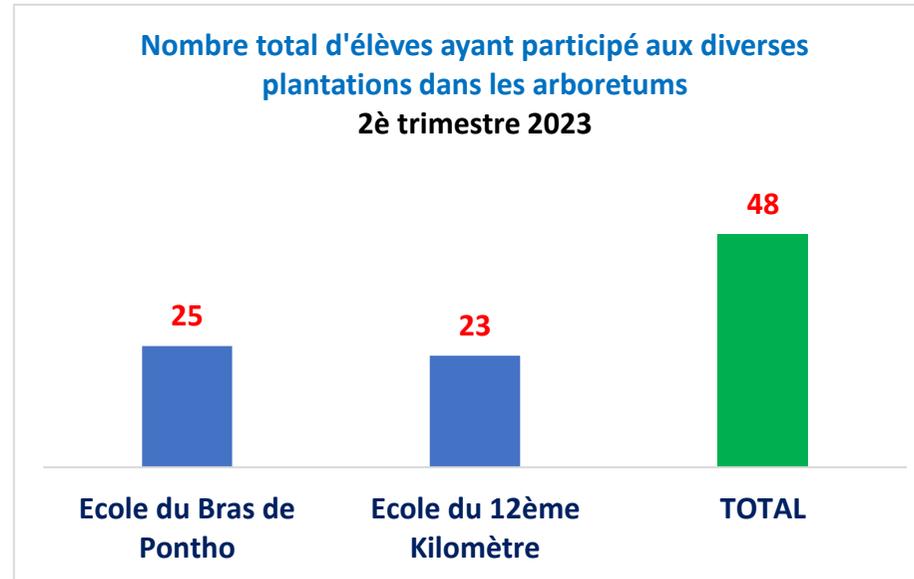
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## 2<sup>e</sup> trimestre 2022

Au deuxième trimestre 2023, l'équipe « Animation et Surveillance » a accompagné **2 écoles élémentaires pour la mise en œuvre d'un arboretum**. Ces écoles sont situées sur la **commune du Tampon (Ecole du Bras de Pontho et école du 12<sup>ème</sup> Kilomètre)**. Pour chacune d'elles, un plan de plantation avait été proposé à la fin de l'année 2022.

Ces actions ont mobilisé **48 enfants** impliqués dans les diverses plantations, répartis comme suit :



Le tableau ci-après vient lister les espèces plantées dans le cadre de cette action (**12 espèces, 94 individus plantés**, tous tracés et provenant du même bassin versant).

Date de plantation	Lieu de plantation	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Numéro d'accession	QTE	
24-avr-23	Ecole du Bras de Pontho	Laïche de Bourbon	<i>Carex borbonica</i>	211122.01	10	53
		Café marron	<i>Coffea mauritiana</i>	200114.01	5	
		Bois de fleur jaune	<i>Hypericum lanceolatum</i>	2021	8	

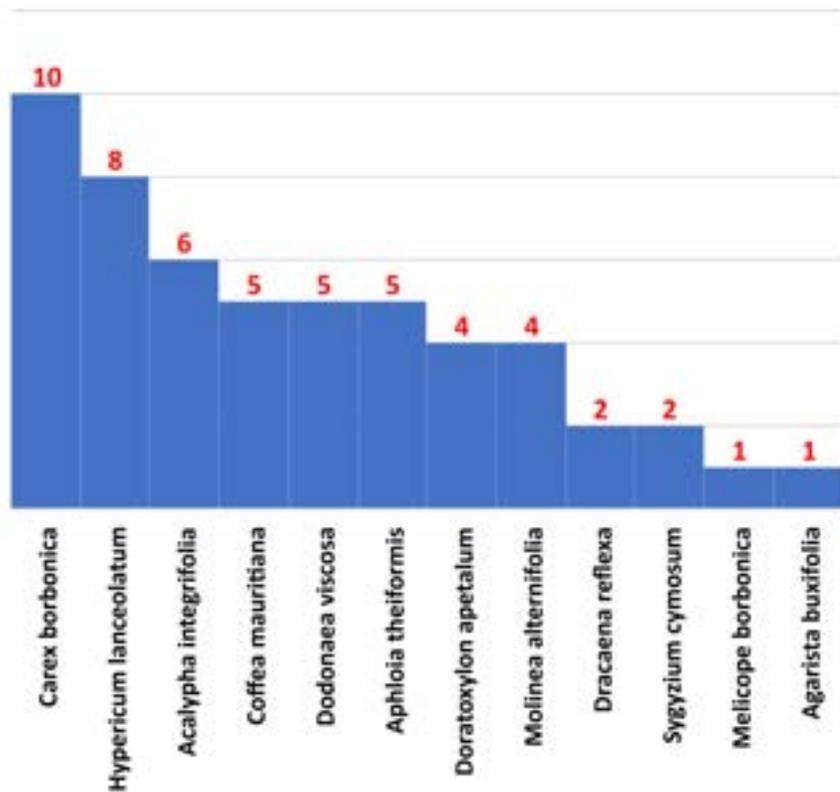
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



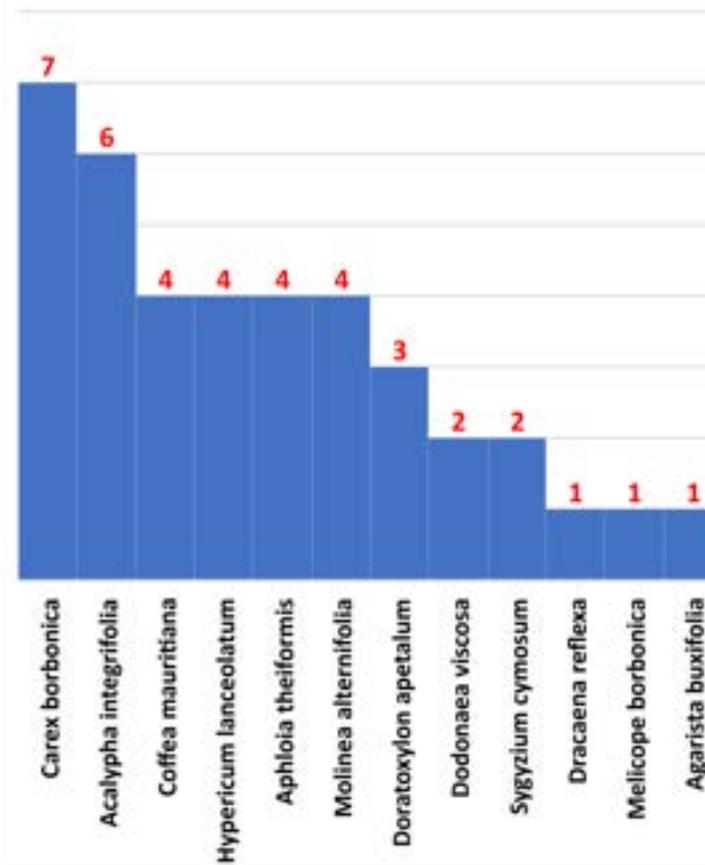
		Bois d'arnette	<i>Dodonaea viscosa</i>	210322.01	5	
		Bois de violon	<i>Acalypha integrifolia</i>	210803.01	6	
		Bois de chandelle	<i>Dracaena reflexa</i>	211028.01	2	
		Catafaye	<i>Melicope borbonica</i>	210817.01	1	
		Bois de balai	<i>Agarista buxifolia</i>	200915.01	1	
		Bois de pomme rouge	<i>Sygyzium cymosum</i>	211013.1	2	
		Change écorce	<i>Aphloia theiformis</i>	210401.01	5	
		Bois de gaulette	<i>Doratoxylon apetalum</i>	210915.01	4	
		Tan Georges	<i>Molinea alternifolia</i>	EDN-WV22-0155	4	
03-avr-23	Ecole du 12 <sup>ème</sup> Kilomètre	Laïche de Bourbon	<i>Carex borbonica</i>	211122.01	7	39
		Café marron	<i>Coffea mauritiana</i>	200114.01	4	
		Bois de fleur jaune	<i>Hypericum lanceolatum</i>	191114.05	4	
		Bois d'arnette	<i>Dodonaea viscosa</i>	210322.01	2	
		Bois de violon	<i>Acalypha integrifolia</i>	210803.01	6	
		Bois de chandelle	<i>Dracaena reflexa</i>	211028.01	1	
		Catafaye	<i>Melicope borbonica</i>	210817.01	1	
		Bois de balai	<i>Agarista buxifolia</i>	200915.01	1	
		Bois de pomme rouge	<i>Sygyzium cymosum</i>	211013.1	2	
		Change écorce	<i>Aphloia theiformis</i>	210205.02	4	
		Bois de gaulette	<i>Doratoxylon apetalum</i>	210915.01	3	
				Tan Georges	<i>Molinea alternifolia</i>	
<b>TOTAL</b>					<b>94</b>	



**Arboretum école Bras de Pontho**  
Répartition décroissante des 53 individus plantés, par espèce  
24 avril 2023



**Arboretum école du 12è kilomètre**  
Répartition des 39 individus plantés, par espèce  
3 avril 2023



### 3è trimestre 2022

Au **3è trimestre 2023**, l'équipe « Animation et Surveillance » a accompagné 2 établissements scolaires dans le cadre d'une création ou d'un renforcement d'arboretum, comme suit :

- 1) 4 juillet 2023 : école élémentaire Alfred Isautier (commune de Saint-Pierre) : renforcement d'un arboretum (48 enfants)**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**2) 6 juillet 2023 : Ecole Jean Moulin (commune de Saint-Pierre) : création d'un arboretum**

***N.B*** : action menée dans le cadre d'un comité de pilotage EDD (Education au Développement Durable) du Réseau d'Education Prioritaire renforcé du Collège des Tamarins

Le tableau ci-dessous présente les espèces plantées dans le cadre de ces actions (**7 espèces, 19 individus plantés**), comme suit :

ACTIONS DE CREATION OU DE RENFORCEMENT D'ARBORETUMS SCOLAIRES					
3è TRIMESTRE 2023					
Date de plantation	Lieu de plantation	OBJET	Nom scientifique	Nom vernaculaire	QTE
04-juil-23	Ecole Alfred Isautier	Renforcement d'un arboretum	<i>Cossinia pinnata</i>	Bois de Judas	2
			<i>Dodonaea viscosa</i>	Bois d'arnette	2
			<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli coeur	2
06-juil-23	Ecole Jean Moulin	Création d'un arboretum	<i>Cossinia pinnata</i>	Bois de Judas	5
			<i>Dodonaea viscosa</i>	Bois d'arnette	3
			<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli coeur	1
			<i>Fernelia buxifolia</i>	Bois de buis	1
			<i>Leea guineensis</i>	Bois de sureau	1
			<i>Latania lontaroides</i>	Latanier rouge	1
			<i>Pandanus utilis</i>	Vacoa	1
					<b>19</b>

**4è trimestre 2022**

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Au 4<sup>è</sup> trimestre 2023, l'équipe « Animation et Surveillance » a accompagné 2 établissements scolaires (écoles élémentaires) dans le cadre d'une création d'arboretum, comme suit :

- 1) 11 décembre 2023 : école élémentaire Benjamin Moloïse (commune de Saint-Pierre) : création d'un arboretum (48 enfants)
- 2) 12 décembre 2023 : Ecole Maximilien Lorion (commune du Tampon) : création d'un arboretum

Le tableau ci-dessous présente les espèces plantées dans le cadre de ces actions (3 espèces, 6 individus plantés), comme suit :

CREATION D'UN ARBORETUM SCOLAIRE							
4è trimestre 2023							
Date de plantation	Lieu de plantation	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Numéro d'accession	QTE	Provenance	
11 décembre 2023	Ecole Benjamin Moloïse	Vacoa des bas	<i>Pandanus utilis</i>	EDN-WS22-1082	2	39	PBDN
		Palmiste blanc	<i>Dictyosperma album</i>	-	4		Pépinière privée
		Bois de Judas	<i>Cossinia pinnata</i>	EDN-CS22-1832	5		PBDF
		Latanier rouge	<i>Latania lontaroides</i>	-	2		Pépinière privée
		Benjoin	<i>Terminalia bentzoe</i>	EDN-CS22-1429	1		PBDF
		Porcher	<i>Thespesia populneoides</i>	EDN-CS22-0376	2		
		Bois de chandelle	<i>Dracaena reflexa</i>	EDN-CV22-2302	2		Pépinière privée
		Mahot tantan	<i>Dombeya acutangula</i>	-	2		
		Bois d'arnette	<i>Dodonea viscosa</i>	-	4		
		Bois de fièvre	<i>Pouzolzia laevigata</i>	-	5		
		Bois de joli cœur	<i>Pittosporum senacia</i>	-	2		PBDN
		Manioc marron du bord de mer	<i>Scaevola taccada</i>	EDN-CS22-0998	4		
Patate à Durand	<i>Ipomoea pes-caprae subsp. Brasiliensis</i>	EDN-WS22-1381	2	PBDF			

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



12 décembre 2023	Ecole Maximilien Lorion	Pervenche à fleurs blanches	<i>Plumbago zeylanica</i>	EDN-CS22-1979	2	50	PBDF
		Liane savon	<i>Embelia angustifolia</i>	EDN-WS22-0088	6		Pépinière Domaine Archambeaud
		Fleur jaune	<i>Hypericum lanceolatum</i>	EDN-WS23-0062	6		
		Bois de charles	<i>Acalypha integrifolia</i>	EDN-WV23-0086	8		
		Ambaville	<i>Hubertia ambavilla var. ambavilla</i>	EDN-WV22-1804	6		
		Canne marron	<i>Cordyline mauritiana</i>	EDN-WS22-0094	6		
		Petit mahot noir	<i>Dombeya ferruginea</i>	EDN-WS22-0335	6		
		Bois de gaulette	<i>Doratoxylon apetalum</i>	EDN-WS22-0372	6		
		Change-écorce	<i>Aphloia theiformis</i>	EDN-WS23-0066	6		
<b>TOTAL</b>					<b>89</b>		Pépinière Domaine Archambeaud

**N.B** : pour chaque projet d'arboretum, nous rappelons la nécessité de disposer de plantes tracées, conformément au règlement de la « Dotation biodiversité » du Département. Ainsi, dans un souci de traçabilité, les plantes fournies pour ces arboretums proviennent des pépinières de la SPL EDDEN. Dans cette perspective, le Service Scientifique de la SPL EDDEN assure la validation de la palette végétale.

**Action 10 :**

Créer et/ou acquérir des supports, notamment médias de découverte et d'interprétation pédagogiques.

**N.B** : les supports existants seront actualisés.

Taux de réalisation : **100 %**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## 1<sup>er</sup> trimestre :

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, nous avons réalisé, à l'occasion de l'animation du 7 février 2023, à l'école Ernest Vélia, un jeu sur le cycle du végétal, à partir d'éléments de récupération :

- Le carton pour simuler une pépinière
- Le coton pour simuler le nuage
- Un arrosoir pour simuler la pluie
- Un parasol pour simuler l'ombre
- Une boîte à chaussure pour simuler la pépinière

## 2<sup>e</sup> trimestre :

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2023, en lien avec les actions de plantation dans les écoles (arboretums), nous avons réalisé des étiquettes présentant chaque arbre planté. Nous présentons ci-dessous un exemple d'**étiquette montée sur un piquet en bois de Goyavier**.



**Photo. 11 : Préparation des piquets en bois de Goyaviers (ENS Domaine Archambeaud)**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





**Photo : Mise en situation d'une étiquette lors de la plantation de plantes endémiques dans une école (arboretum de l'école Ernest Vélia, le 9 mars 2023).**

En outre, nous avons sollicité la **Direction des Affaires Culturelles de l'Océan Indien (DACOI)** dans le but d'améliorer nos supports de visite et de créer de nouveaux contenus. La période de vacances scolaires (juillet – août) sera mise à profit pour effectuer ce **travail de recherche**.

### **3è trimestre 2022**

Au 3è trimestre 2023, en lien avec les actions de plantation dans les écoles (arboretums) et dans la perspective du Conseil d'administration de la SPL EDDEN du 1<sup>er</sup> septembre 2023, nous avons réalisé **16 affiches présentant quelques espèces indigènes et endémiques de notre île**, dont 2 exemples figurent ci-dessous (le Bois maigre et le Bois de pomme rouge) :

# Le Bois maigre

*Nuxia verticillata* Lam.



## Classification

Règne : Eucaryotes (euc.) / Empire  
Sous-empire : Plantes  
Super-division : Plantes verticillées  
Division : Plantes verticillées

## Description

**Aspect général** : arbre à bois tortueux et creusé, écorce grise et striée. Feuilles ovales à elliptiques, nervures principales violacées, surtout sur les jeunes feuilles.  
**Feuilles** : feuilles simples, verticillées par 3, parfois 4 ; forme ovale à elliptique ; nervures principales violacées, surtout sur les jeunes feuilles.  
**Fleurs** : inflorescences au sommet des rameaux feuillés ; petites fleurs de couleur rose et blanc (moins de 1 centimètre de diamètre).  
**Fruit** : capsule d'une longueur inférieure à 4 millimètres.  
**Particularités** : le bois très creusé fait penser au bois d'une grosse éponge, et de son goût.

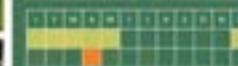
## Ecologie et répartition

Endémique de la Réunion et de Maurice. En France, elle est commune dans les forêts jusqu'à 2000 mètres d'altitude.

## Mode de reproduction et de propagation

Reproduction naturelle par les oiseaux. Sa floraison et le fait que les graines s'auto-séparent sont favorables par le vent.

## Phénologie



## Statuts et menaces

Endémique / espèce endémique de Madagascar et des Mascareignes  
IC : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100  
11 : Niveau de préoccupation mineure



# Le Bois de pomme rouge

*Syzygium cymosum* (Lam.) DC.



## Classification

- Règne : *Plantae*
- Classe : *Angiospermes*
- Ordre : *Myricales*
- Famille : *Syzygiaceae*



## Description

• Aspect général : arbre de 8 à 15 mètres de hauteur ; Arbre érigé, épaisse au tronc rugueux ; branches arrondies à squarres, sans écorce ou squarres.



• Feuilles : simples, opposées, de forme ovale à elliptique ; marge entière ; pétiole rouge rosâtre ; l'inflorescence terminale ; fleurs pendantes ; feuilles persistantes de couleur vive.

• Fleurs : fleurs roses pendantes sur le tronc et les branches au profil, au bout des rameaux ; nombre de fleurs variable ; couleur blanche au stade de fleur.

• Fruits : baie à surface lisse qui devient, à maturité, une petite pomme rouge brillante.

• Répartition : Bois et les fruits peuvent se trouver dans les zones littorales.

## Ecologie et répartition

• Espèce endémique de la Réunion et de Maurice. Le Bois de pomme rouge se trouve dans les forêts littorales littorales et dans les zones littorales littorales.



## Mode de reproduction et de propagation

• Espèce monoïque et hermaphrodite ; reproduction sexuée ; le fruit est une baie comestible par les petits animaux (l'espèce est très communément dispersée par ces derniers) ; dispersion active de l'arbre (les fruits de l'arbre).



## Phénologie



## Statuts et menaces

• Statut : espèce endémique de la Réunion et de Maurice. Le Bois de pomme rouge est une espèce endémique de la Réunion et de Maurice.



En outre, nous avons sollicité la **Direction des Affaires Culturelles de l'Océan Indien (DACOI)** dans le but d'améliorer nos supports de visite et de créer de nouveaux contenus. Une rencontre a été faite le 12 juillet 2023 dans les locaux de la structure.



## 4<sup>e</sup> trimestre 2022

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, nous avons débuté un travail de « restructuration » de la carte réalisée en 1804 par Bory de Saint-Vincent, à l'issue de son voyage sur l'île Bourbon. Cette carte sera imprimée en grand format (A0) à des fins pédagogiques lors d'animations pour les scolaires et le grand public. Ci-après un extrait de la carte.



### **Action 11 :**

Organiser et Animer les visites guidées lors des Rendez-vous NatureS en octobre sur les sites gérés selon la thématique et les orientations du Département.

Nombre d'interventions : 1 à 2 jours de visites guidées par site

Nombre de visiteurs par animation : 10 minimum-14 maximum

Types de visites guidées : pédestre, équestre, à velo...

Programme prévisionnel transmis au plus tard le : (date à convenir avec la DTEN)

**Taux de réalisation : 100 %**

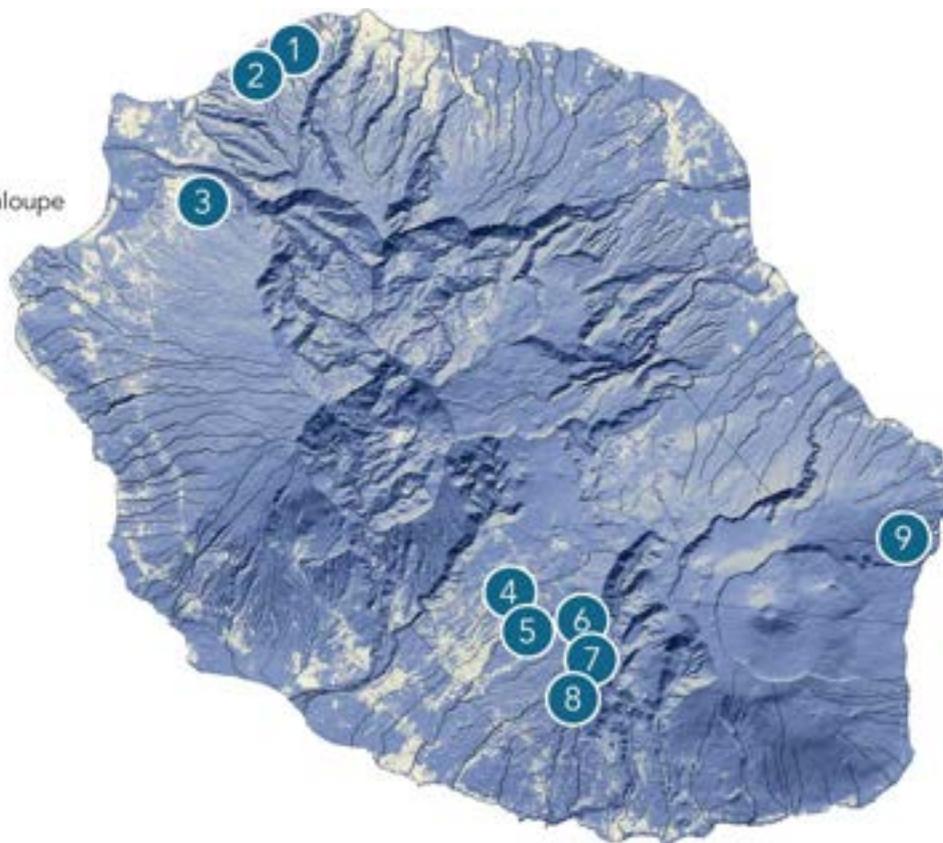
En 2023, le Service Animation et Surveillance a animé les visites guidées dans le cadre des « **Rendez-Vous NatureS** » du Département ( ex-**Weekends NatureS**). Cette 19<sup>e</sup> édition s'est déroulée du 14 au 29 octobre 2023 et a impliqué plusieurs services de EDDEN, notamment à travers 20 animations, sur 9 sites différents, en direction de 156 personnes (dont 125 adultes et 31 enfants).



Les éléments essentiels de cet évènement sont listés ci-après :

- **9 ENS concernés** (carte ci-dessous).

- 1 Domaine Fleurié
- 2 Chemin des Anglais / Grande Chaloupe
- 3 Sans Souci
- 4 Domaine Archambeaud
- 5 Forêt de Sainte-Thérèse
- 6 Forêt de Notre-Dame de la Paix
- 7 Forêt des Hauts de Mont Vert
- 8 Forêt de la Mare
- 9 Forêt de Bois Blanc



- **Nature d'activités :**

- Randonnée pédestre (Sites 1, 2, 3, 5 et 8)
- Balade en forêt (sites 4, 6 et 9)
- Plantations d'espèces endémiques (sites 3, 4, 7)
- Balade en calèche & à cheval (site 7)
- Grimpe dans les arbres (site 4)

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





**Photo : ballade équestre à la forêt des Hauts de Mont Vert**



**Photo : plantation à la forêt des Hauts de Mont Vert**



**Photo : visite du Domaine Archambeaud et utilisation d'un lexique de botanique**



**Photo : Plantation sur le Domaine Archambeaud**



**Photo : visite guidée du Domaine Archambeaud**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Durant ces 3 week-ends, les visiteurs ont pu planter **220 arbres**, conformément au tableau ci-dessous :

RENDEZ-VOUS NATURES 2023 : REPARTITION PAR ESPECE ET PAR SITE DES 220 PLANTS MIS EN TERRE						
Date de plantation	Lieu de plantation	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Numéro d'accession	QTE	
18 octobre 2023	ENS Bois Blanc	Bois de gaulette	<i>Doratoxylon apetalum</i>	EDN-WV22-0182	8	<b>30</b>
		Herbe à bourrique	<i>Ludwigia octovalvis</i>	EDN-WS23-2131	5	
		Bois de pêche marron	<i>Psiloxylon mauritianum</i>	EDN-WS22-0577	7	
		Grand natte	<i>Mimusops balata</i>	EDN-WV22-0631	5	
		Sclérie de Siber	<i>Scleria sieberi</i>	EDN-WS22-1599	5	
18 octobre 2023	FD Notre-Dame de la Paix	Bois de violon	<i>Acalypha integrifolia</i>	EDN-WS22-1535	7	<b>30</b>
		Change écorce	<i>Aphloia theiformis</i>	EDN-WS21-0020	7	
		Bois de gaulette	<i>Doratoxylon apetalum</i>	EDN-WV22-0372	7	
		Liane zig-zag	<i>Faujasiopsis flexuosa</i>	EDN-WS22-0072	2	
		Bois de fleur jaune	<i>Hypericum lanceolatum</i>	EDN-WS22-0049	7	
20, 21 et 22 octobre 2023	ENS Domaine Archambeaud	Café marron	<i>Coffea mauritiana</i>	P1MA	15	<b>60</b>
		Bois de négresse	<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>	WS22-0276 SATH	15	
		Bois de joli cœur	<i>Pittosporum senacia</i>	WS23-0366 ARCH	12	
		Petit bois d'oiseau	<i>Claoxylon parviflorum</i>	WS22-0058 ARCH	12	
		Bois de pomme rouge	<i>Syzygium cymosum</i>	WS22-0332 ARCH	2	
		Grand natte	<i>Mimusops balata</i>	WS22-0334 ARCH	2	
		Bois d'olive blanc	<i>Olea lancea</i>	DIVERS 2021	2	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



28 et 29 octobre 2023	ENS Forêt des Hauts de Mont Vert	Bois maigre	<i>Nuxia verticillata</i>	21.04.21.02	2	<b>100</b>
		Liane zig-zag	<i>Faujasiopsis flexuosa</i>	EDN-WS22-0072	5	
		Bois de fleur jaune	<i>Hypericum lanceolatum</i>	EDN-WS22-0049	15	
		Petit bois de nèfles	<i>Eugenia buxifolia</i>	21.10.22.02	2	
		Bois de violon	<i>Acalypha integrifolia</i>	EDN-WS22-1535	21	
		Change écorce	<i>Aphloia theiformis</i>	EDN-WS21-0020	20	
		Bois de gaulette	<i>Doratoxylon apetalum</i>	EDN-WV22-0372	20	
		Ambaville	<i>Hubertia ambavilla var. ambavilla</i>	EDN-WV23-2003	15	
				<b>TOTAL</b>	<b>220</b>	

#### **Action 12 :**

Organiser et Animer les visites guidées lors de la Fête de la Nature en mai selon la thématique et les orientations du Département  
Sites : Domaine Archambeaud, Hauts de Mont-Vert, Notre Dame de la Paix, Sans-Souci, Chemin des Anglais, Domaine Fleurié, Sainte-Thérèse.

Nombre d'interventions : 1 à 2 jours de visites guidées par site

Nombre de visiteurs par animation : 10 minimum

Types d'animations possibles : pédestre, équestre, à velo...

Programme prévisionnel transmis au plus tard le : (date à convenir avec la DTEN)

Taux de réalisation : **100%**

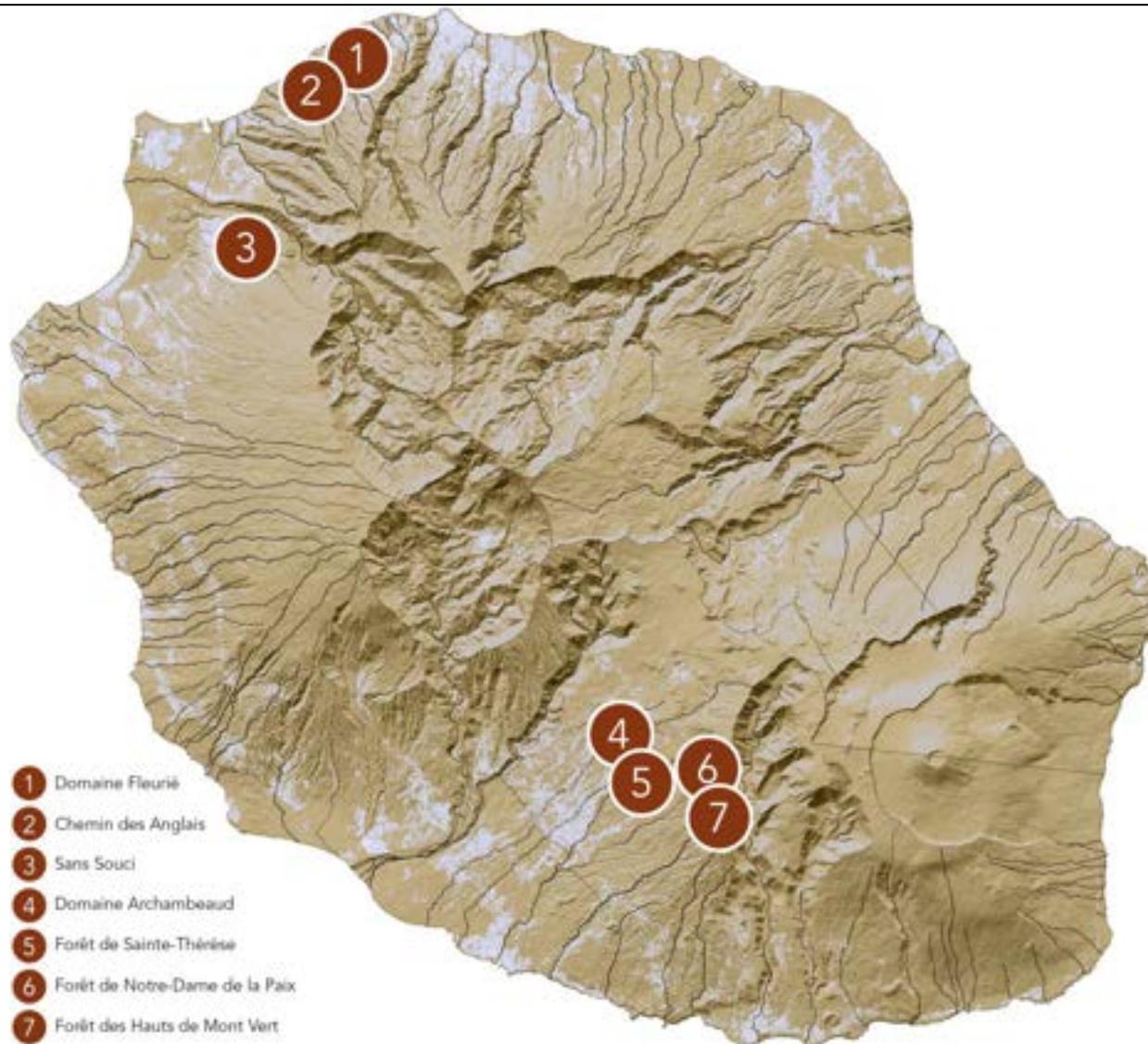
La 17<sup>e</sup> édition de la **Fête de la Nature** s'est déroulée du **24 au 28 mai 2023**. Exceptionnellement, et contrairement aux précédentes éditions, cette session a débuté en même temps que dans la France hexagonale.

Cet évènement de portée nationale est relayé localement par le Département de La Réunion et mis en œuvre par l'ensemble des structures ayant en charge la préservation des ENS.

La SPL EDDEN a organisé cette fête sur les **7** sites figurant sur la carte ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

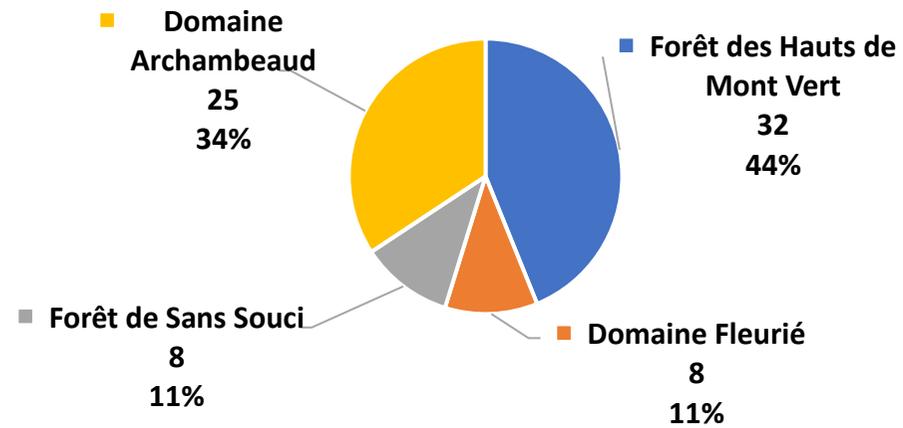


Le programme prévisionnel proposé par la SPL EDDEN au Département de La Réunion a été partiellement exécuté du fait des conditions météorologiques difficiles sur certains jours et certains sites. Ainsi, sur 7 sessions programmées, 3 ont dû être annulées, et les 4 visites réalisées ont mobilisé **73 visiteurs** (56 adultes et 17 enfants), comme suit :

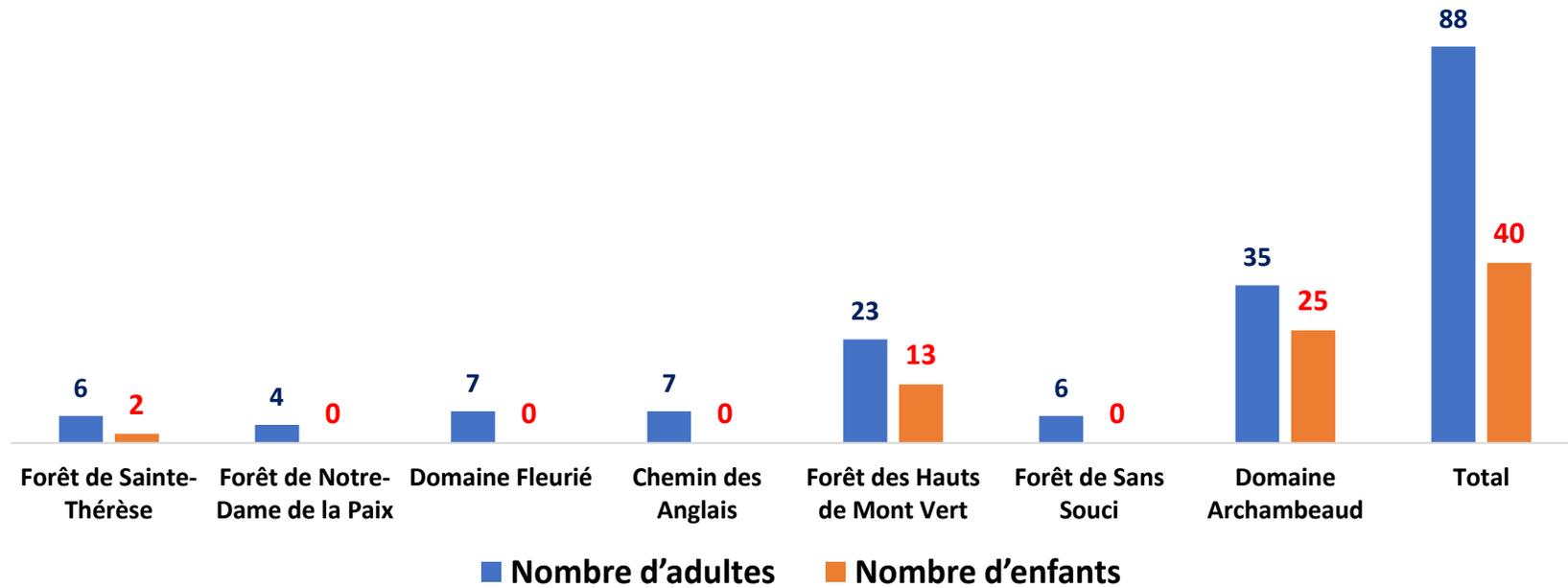
Date	Site	Activités proposées	Nombre de personnes	Remarques
24-mai-23	Forêt des Hauts de Mont Vert	Balade à cheval, balade en calèche, plantation d'arbres endémiques	32	
24-mai-23	Domaine Fleurié	Randonnée pédestre, lecture paysagère, détermination de plantes endémiques et indigènes (Visite co-animée avec le Parc national de La Réunion)	8	
27-mai-23	Forêt de Sans Souci	Randonnée pédestre, lecture paysagère, détermination de plantes indigènes et endémiques, plantation d'arbres endémiques	8	
28-mai-23	Domaine Archambeaud	Balade en forêt, détermination de plantes endémiques et indigènes, plantation d'arbres endémiques, visite de la pépinière, activités de grimpe dans les arbres (prestataire)	25	
25-mai-23	Forêt de Sainte-Thérèse	Randonnée pédestre, détermination de plantes endémiques et indigènes	0	<b><i>N.B : animation annulée / Vigilance jaune forte pluie et orages</i></b>
26-mai-23	Forêt de Notre-Dame de la Paix	Randonnée pédestre, lecture paysagère, détermination de plantes endémiques et indigènes	0	
26-mai-23	Chemin des Anglais	Randonnée pédestre, lecture paysagère	0	<b><i>N.B : animation annulée / Prévision météo défavorable</i></b>
<b>TOTAL</b>			<b>73</b>	



Fête de la nature : répartition des 73 visiteurs, par site  
24-28 mai 2023



### Fête de la nature du 18 au 22 mai 2022 : public accueilli.



En outre, **79 plants** ont été mis en terre par le public, comme suit :

Date de plantation	Lieu de plantation	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Numéro d'accession	QTE
24-mai-23	ENS Forêt des Hauts de Mont Vert	Ambaville	<i>Hubertia ambavilla</i>	EDN-WS22-0054	5
		Bois maigre	<i>Nuxia verticillata</i>	21-04-21.02	4
		Bois de fleur jaune	<i>Hypericum lanceolatum</i>	EDN-WS22-0267	6
		Petit bois de nèfles	<i>Eugenia buxifolia</i>	21-10-22.02	4
		Liane zig zag	<i>Faujasia flexuosa</i>	EDN-WS22-0072	4
27-mai-23	ENS Forêt de Sans Souci	Petit natte	<i>Labourdonnaisia calophylloides</i>	EDN-WV21-0133	2
		Bois de négresse	<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>	EDN-WV22-0744	2
		Chasse vieillesse	<i>Faujasia salicifolia</i>	EDN-WV22-0745	2
					<b>23</b>
					<b>6</b>

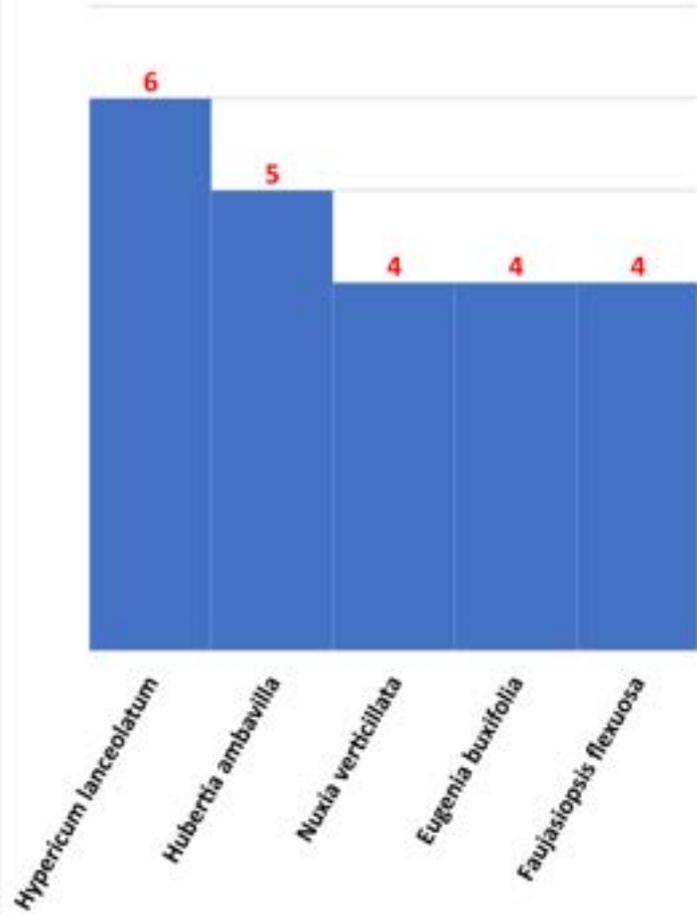
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



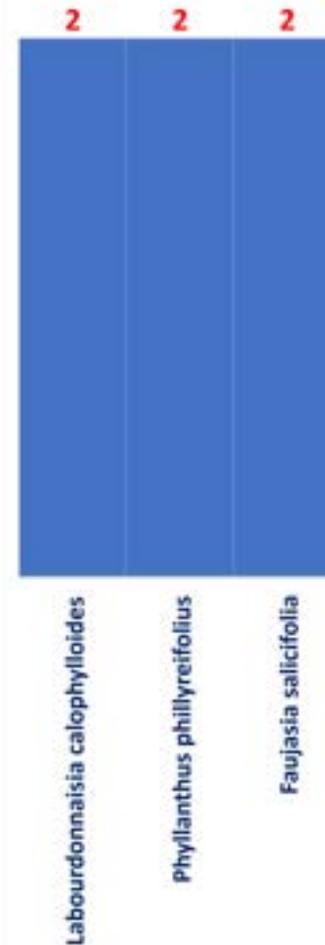
28-mai-23	ENS Domaine Archambeaud	Café marron	<i>Coffea mauritiana</i>	21-11-10.01	<b>10</b>	<b>50</b>
		Bois de fleur jaune	<i>Hypericum lanceolatum</i>	21-02-05.07	<b>3</b>	
		Bois de chandelle	<i>Dracaena reflexa</i>	EDN-WV22-0278	<b>10</b>	
		Bois de violon	<i>Acalypha integrifolia</i>	EDN-WV22-0160	<b>15</b>	
		Bois de gaulette	<i>Doratoxylon apetalum</i>	EDN-WV22-0278	<b>12</b>	
<b>TOTAL</b>					<b>79</b>	



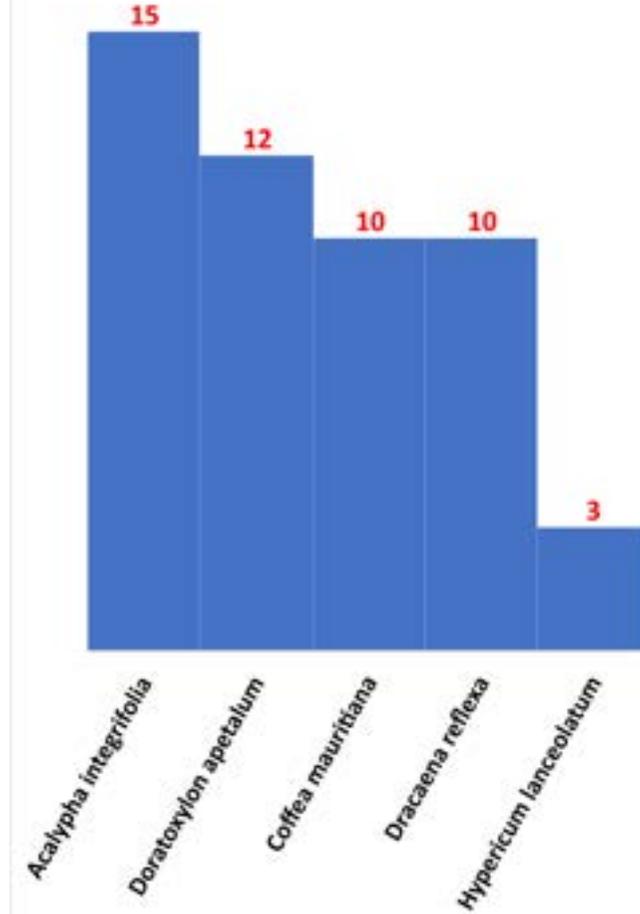
Fête de la nature : forêt hauts de Mont Vert  
Répartition décroissante des 23 individus  
plantés, par espèce  
24 mai 2023



Fête de la nature : forêt de  
Sans souci  
Répartition décroissante  
des 6 plants mis en terre,  
par espèce  
27 mai 2023



Fête de la nature : domaine Archambeaud  
Répartition décroissante des 50 individus  
plantés, par espèce  
28 mai 2023



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





**Photo : activité équestre sur la Forêt des Hauts de Mont Vert**

**(le 24 mai 2023)**



**Photo.: plantation lors d'une animation à sans Souci**

**(le 27 mai 2023)**

### Action 13 :

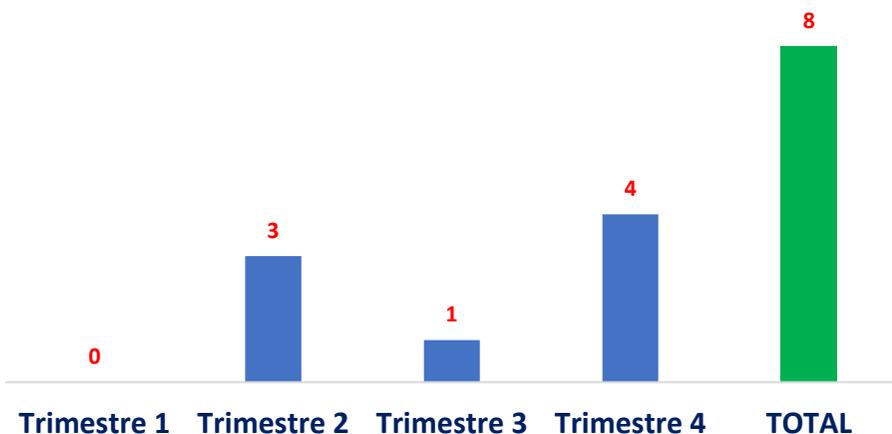
Organiser des animations contées relatives à l'impact des déchets sur la faune aviaire, sur les aires de pique-nique les plus fréquentées et les écoles.

Taux de réalisation : **200 %**

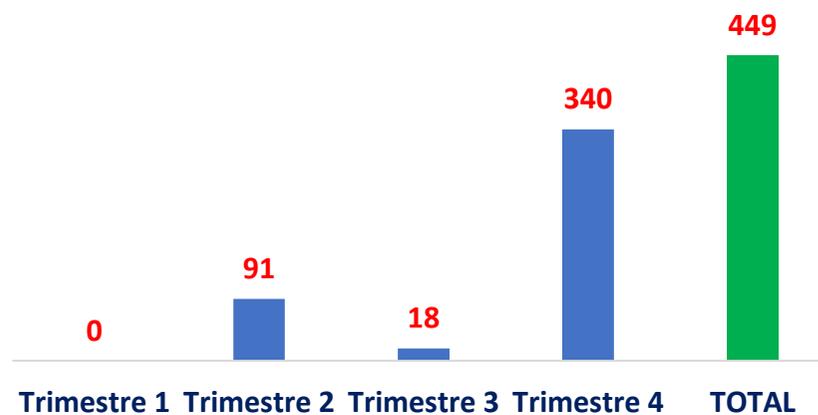
L'animation contée est un outil de communication dont l'efficacité a été éprouvée depuis plusieurs années par le service Animation. La thématique présentée est l'impact des déchets abandonnés par les usagers en espaces naturels, sur la faune aviaire indigène. La qualité du conteur et du conte opère sur la conscience des jeunes tant le format du spectacle s'adapte à toutes les situations.

En 2023, la SPL EDDEN a réalisé **8 animations** contées au bénéfice de **449 personnes**, dont **6 représentations** pour **5 écoles (413 élèves)**.

Evolution trimestrielle du nombre d'animations contées  
Année 2023



Evolution trimestrielle du nombre de spectateurs présents aux animations contées  
Année 2023



Comme l'indiquent les 2 graphiques ci-dessus, ces animations ont débuté au second trimestre 2023, et le détail par trimestre se présente comme ci-dessous :

### 2<sup>e</sup> trimestre 2023

Durant le **deuxième trimestre 2023**, **3 animations contées ont été réalisées**, dont 2 d'entre elles dans un parc urbain et la troisième sur l'ENS d'Archambeaud, comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



- **5 juin 2023** : animation contée au Jardin Marc Rivière (commune du Tampon), pour **37 élèves de CM1 et CM2 de l'école Antoine Lucas**. Cette intervention entre dans le cadre de la *Journée Internationale de l'Environnement*.



Photo : Animation contée au Jardin Marc Rivière, le 5 juin 2023.

- **5 juin 2023** : animation contée au Jardin Marc Rivière (commune du Tampon), pour **36 élèves de CM1 et CM2 de l'école Antoine Lucas**. Cette journée entre dans le cadre de la *Journée Internationale de l'Environnement*.
- **9 juin 2023** : animation contée sur l'ENS Domaine Archambeaud, pour **18 agents de la société d'économie mixte ILEVA**.



**Photo : Animation contée au Domaine Archambeaud, le 9 juin 2023.**

### **3è trimestre 2023**

Durant le **3è trimestre 2023**, **1 animation contée** a été réalisée, sur l'ENS d'Archambeaud, à l'occasion d'une opération de sensibilisation pour des agents de la société ILEVA (voir action 7).



**Photo : Animation contée au Domaine Archambeaud, le 29 septembre 2023.**

## 4<sup>e</sup> trimestre 2023

Durant le **quatrième 2023**, **4 animations contées ont été réalisées, particulièrement pour le bénéfice d'enfants en milieu scolaire.**

- 11 décembre 2023 à l'école Benjamin Moloïse, pour 120 élèves de l'école (commune de Saint-Pierre)
- 12 décembre 2023 à l'école Maximilien Lorion, 120 élèves de l'école (commune du Tampon)
- 14 décembre 2023 à l'école Raphaël Barquisseau (commune de Saint-Louis), pour 60 élèves de l'école
- 18 décembre 2023 sur l'Aire Terrestre Educative (ATE) du Parc Tardif à Saint-Pierre, pour 40 élèves des écoles Alfred Isautier et Louis Pasteur (commune de Saint-Pierre)

En cumul annuel, au 31 décembre 2023, nous totalisons 8 animations, soit un taux de réalisation de **200 %**.

Les photos ci-dessous viennent illustrer cette action à forte portée pédagogique.



Photo : Animation contée à l'école Benjamin Moloïse, le 11 décembre 2023.



Photo : Animation contée à l'école Maximilien Lorion, le 12 décembre 2023.



Photo : Animation contée à l'école Raphaël Barquisseau,  
le 14 décembre 2023.



Photo : Animation contée au Parc Tardif, le 18 décembre 2023.

## 4 – La surveillance des sites

### Action 14 :

Réaliser des tournées de surveillance sur les sites inscrits dans le CPI+ proposer des tournées conjointes avec la Brigade

Taux de réalisation : 82 %

Les agents du service de surveillance réalisent quotidiennement, sur les divers sites à tour de rôle, des **tournées de surveillance**, lors desquelles ils relèvent des anomalies ou réalisent des observations naturalistes. Pour certaines de ces tournées, selon la teneur et le caractère notable des anomalies observées, ils rédigent une fiche mission, voire un rapport de constatation pour fait notable.

### 1) Les tournées de surveillance : aspects quantitatifs

En **2023**, le service a pu compter sur une moyenne de 4 agents (dont le responsable de service), soit un effectif légèrement inférieur à l'ordinaire (5 agents), en raison de l'état de santé de l'un d'entre eux.

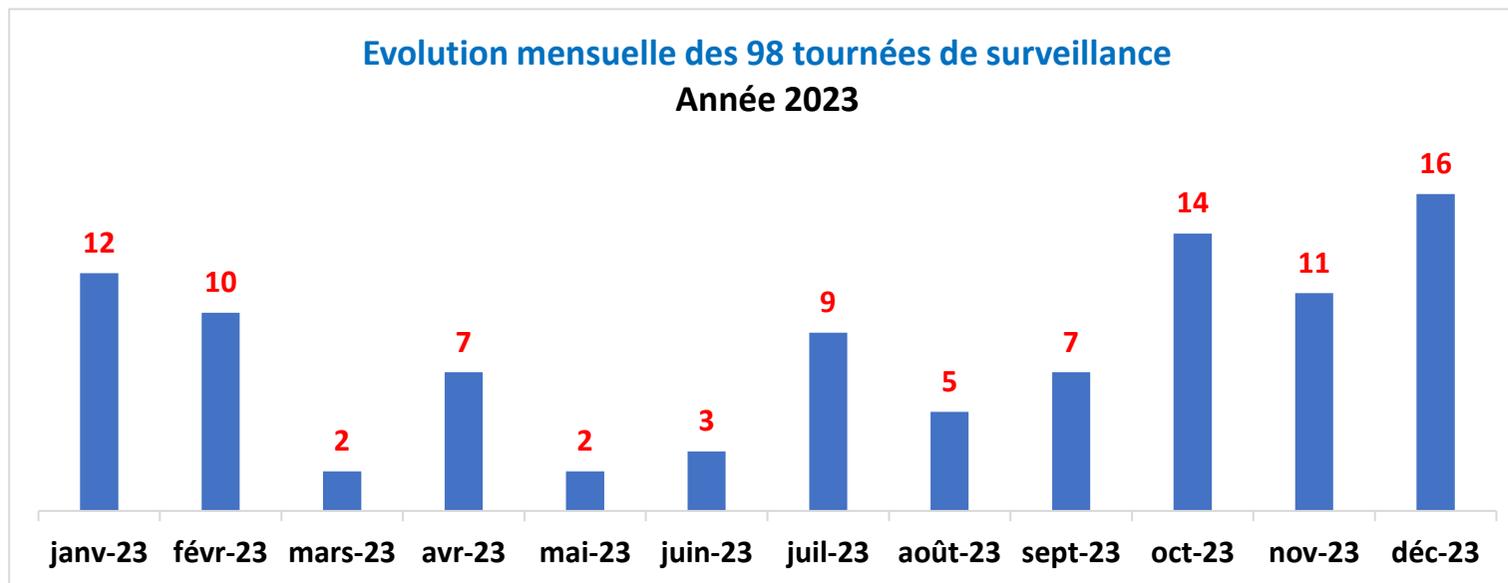
En **2023**, nos agents ont réalisé un cumul de **98** tournées de surveillance, soit un taux de **82 %** par rapport à l'objectif de 120 tournées/an. Les gardes étant également animateurs, ce taux de réalisation est normal car la force opérationnelle de nos agents a été concentrée davantage

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



sur la forte demande d'animation et de sensibilisation, et ce d'autant plus que l'absence d'un 4<sup>e</sup> agent (Arrêt maladie) ne permettait pas d'organiser 2 binômes de surveillance.

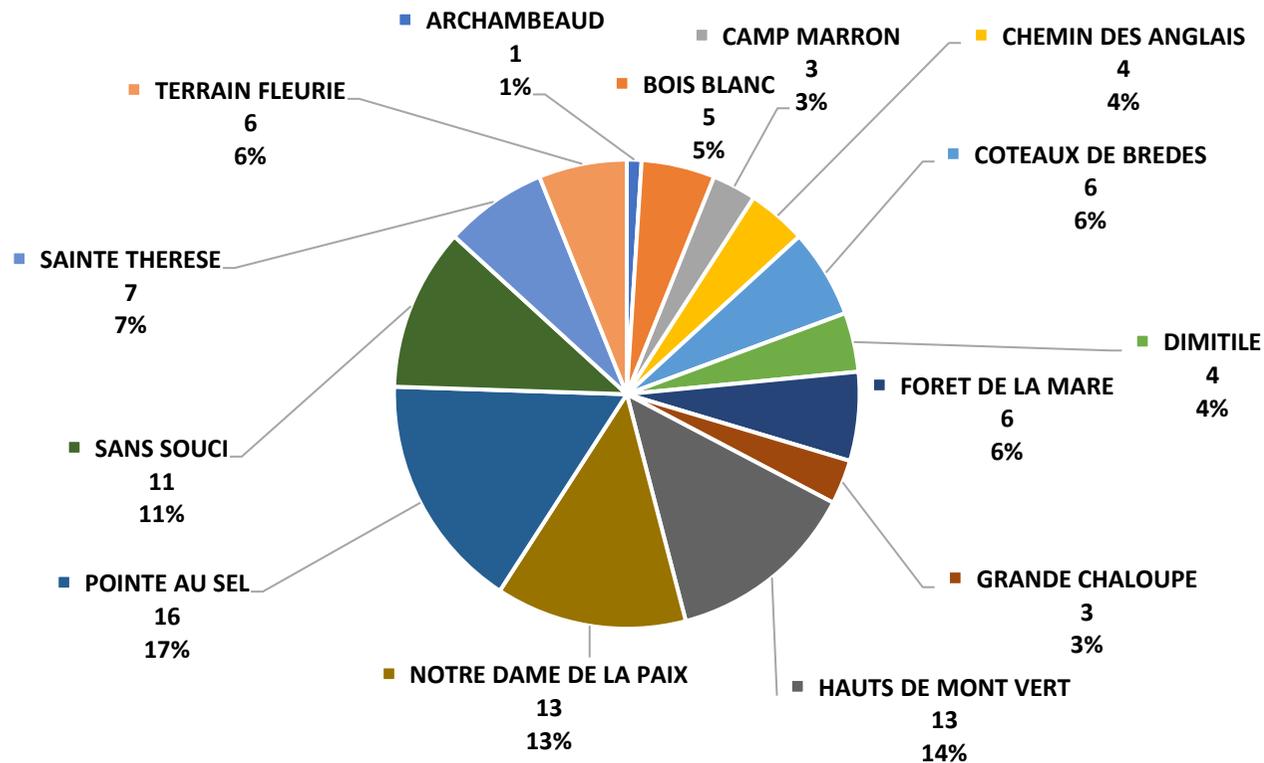
Nous enregistrons un total de **98** tournées sur (**14** sites), selon la répartition mensuelle suivante :



La **répartition géographique** des **98** tournées se décline sur **14** sites, comme suit :



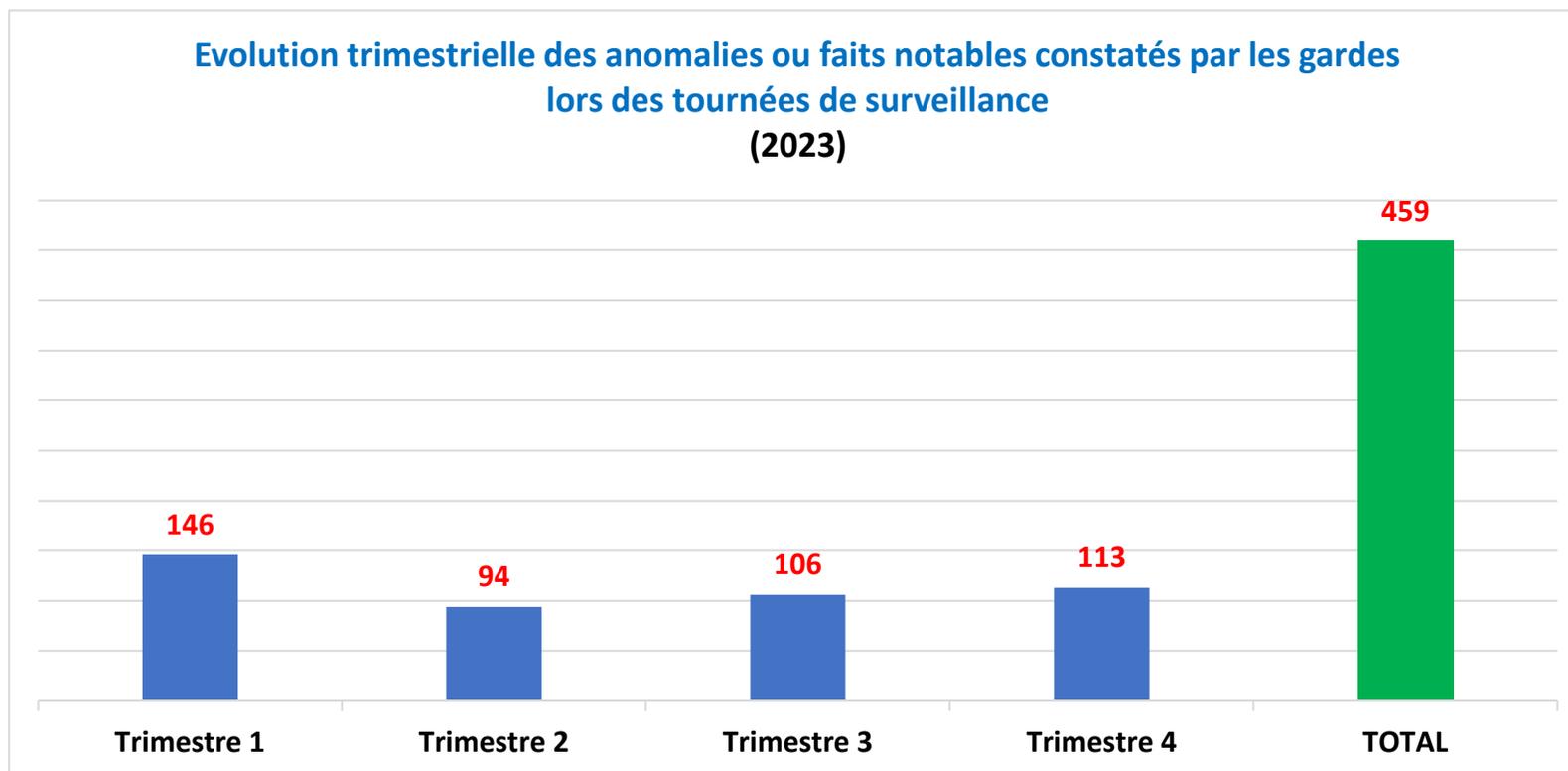
## Répartition des 98 tournées de surveillance, par site Année 2023



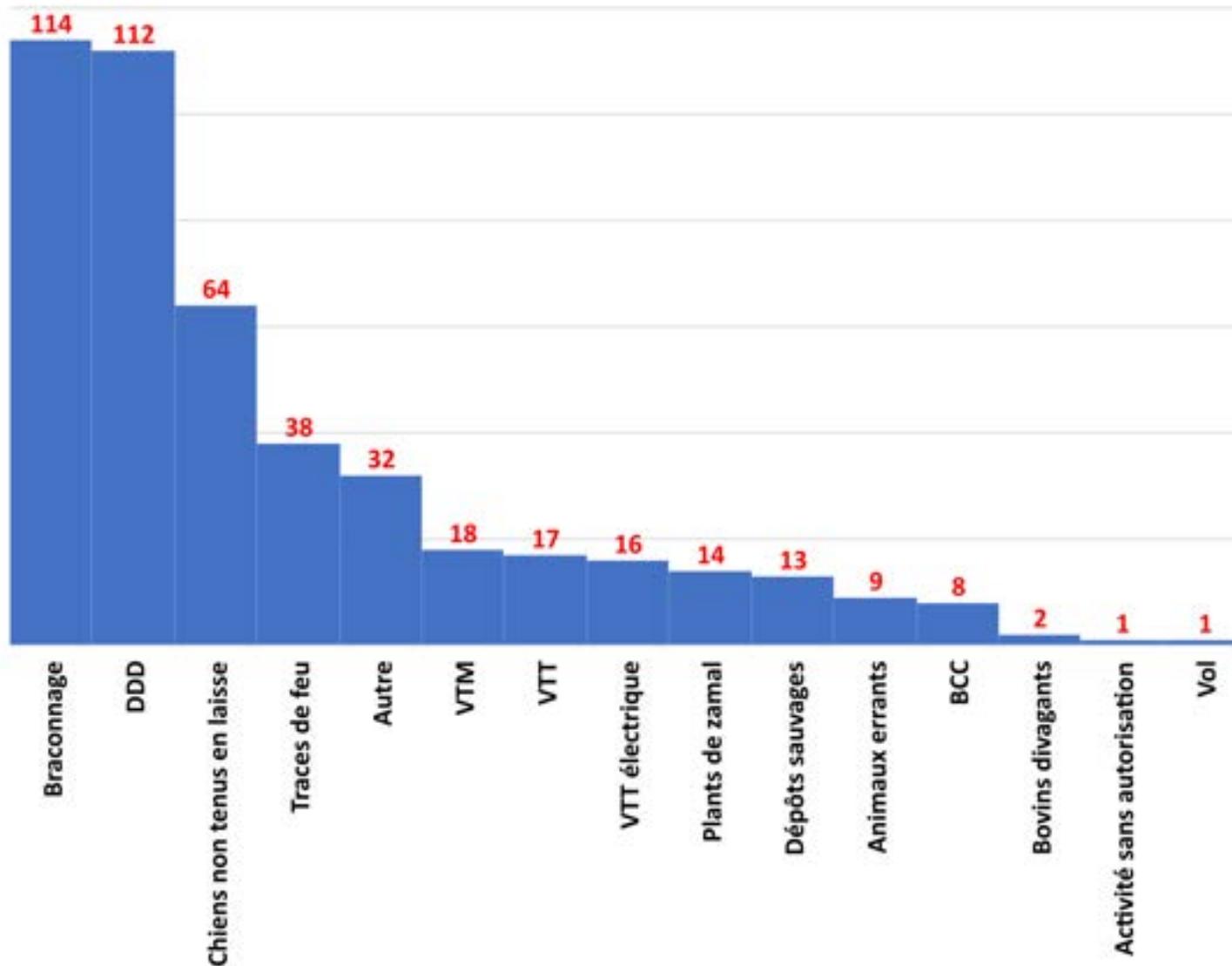
Lors de ces 98 tournées réalisées en 2023, nos gardes ont relevé **459 anomalies ou faits notables**, dont certains ont motivé l'établissement de **17 rapports de constatation**, tous transmis à l'autorité compétente (voir fenêtre numérique).



Les 2 graphiques ci-dessous expriment l'évolution trimestrielle de ces 459 faits, ainsi que leur répartition par type, comme suit :



## Répartition décroissante des 459 anomalies ou faits notables constatés par les gardes Année 2023



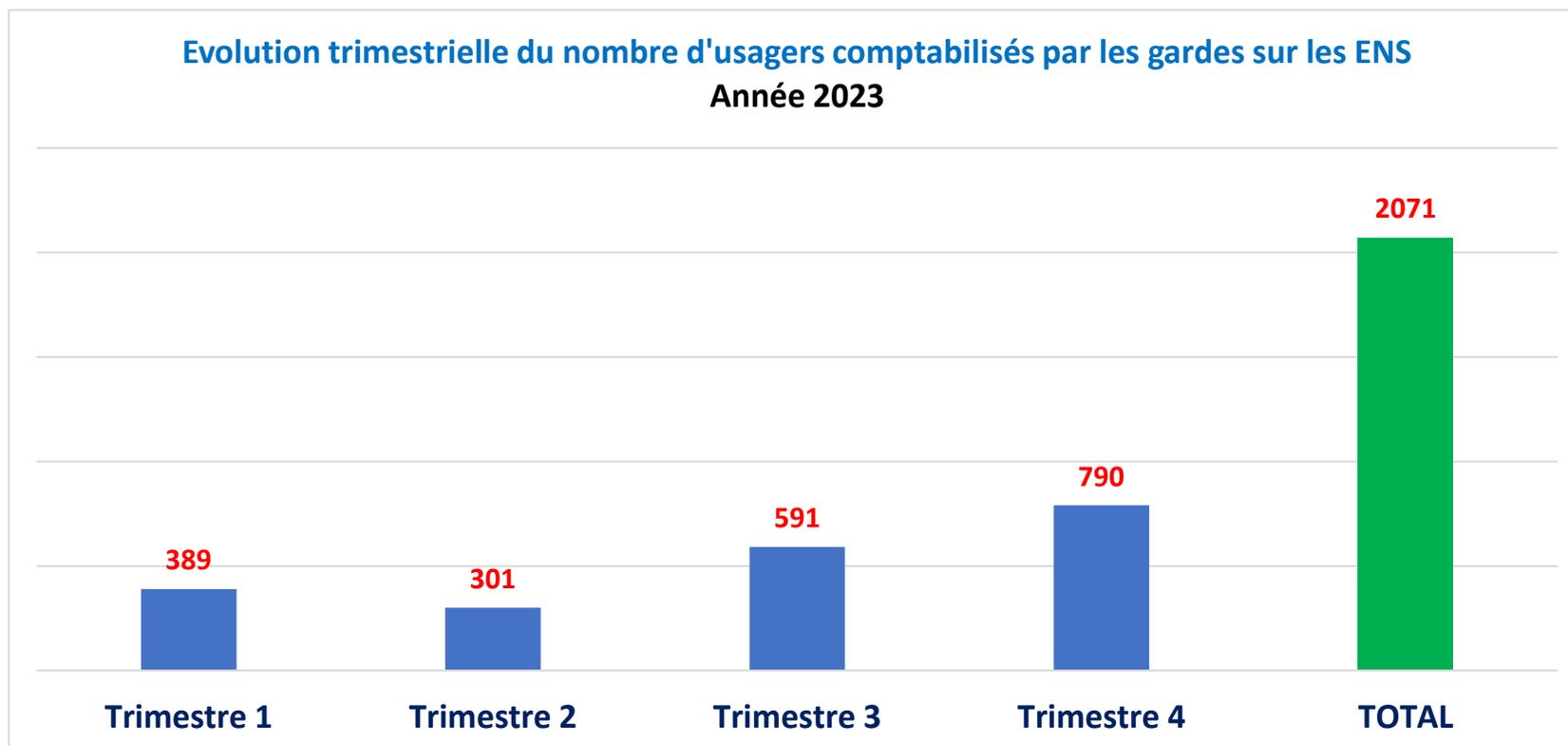
Légende : BCC \* : Bivouac, Camping, Caravaning

DDD \*\* : Dégradation, Détérioration, Destruction

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Par ailleurs, lors de ces **tournées**, nos gardes ont comptabilisé **2 071 usagers**. Afin d'optimiser le comptage des usagers et d'anticiper les aménagements futurs pour améliorer l'accueil du public, il serait souhaitable d'installer des compteurs.



L'activité de surveillance détaillée se décline, par trimestre, comme suit :

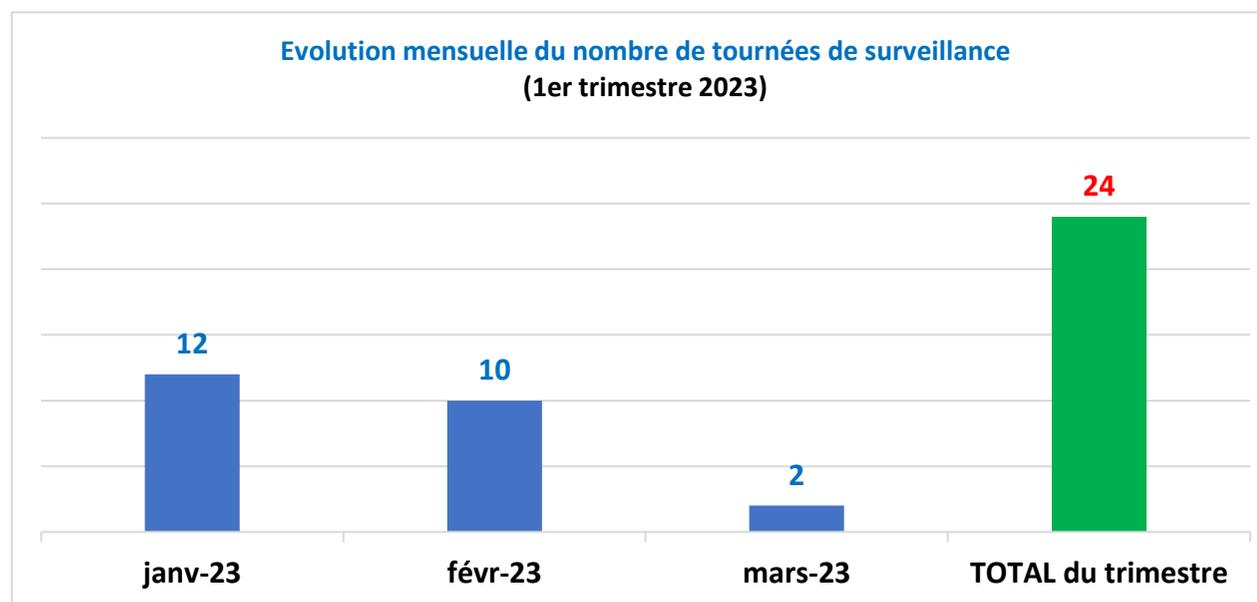


## 1<sup>er</sup> trimestre 2022

Sur la période considérée, les données générales se résument comme suit :

Nombre de tournées	Nombre d'usagers comptabilisés	Nombre d'anomalies ou faits notables constatés	Nombre de rapports rédigés
24	389	146	6

L'évolution mensuelle du nombre de tournées de surveillance sur le trimestre se décline comme suit :



Les **146 anomalies ou faits notables** constatés par les gardes de la SPL EDDEN les ont conduits à rédiger **6 rapports**, qui ont été transmis à l'organisme compétent (5 rapports de constatation au Département et 1 PV au CDL), et concernent les sites suivants :

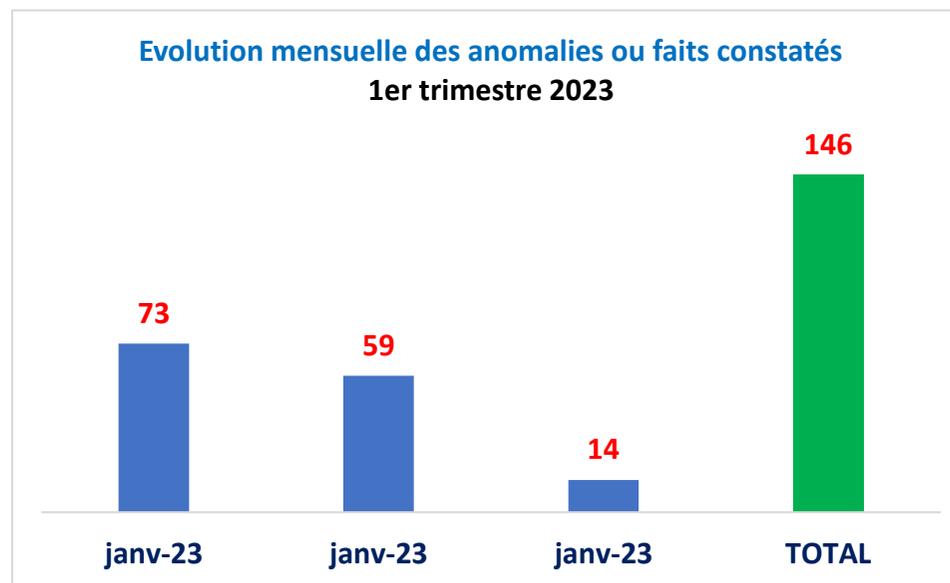
- 17 janvier 2023 : Forêt départementale Notre-Dame de la Paix (Département)
- 17 janvier 2023 : Grande Chaloupe (Conservatoire du littoral)

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

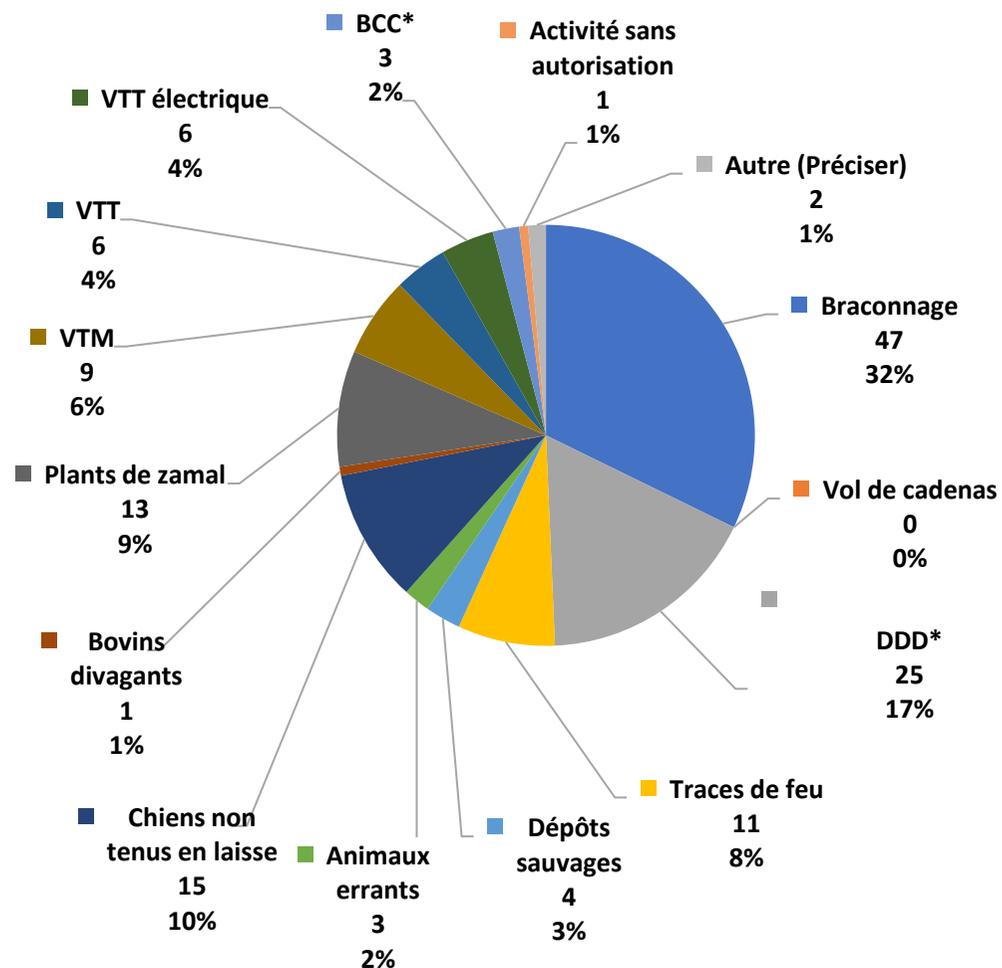


- 23 janvier 2023 : Forêt de Sainte-Thérèse (Département)
- 30 janvier 2023 : Forêt des Hauts de Mont Vert (Département)
- 16 février 2023 : Sans Souci (Département)
- 22 mars 2023 : Sans Souci (rapport réalisé à l'issue d'une animation, et non d'une tournée de surveillance) (Département)

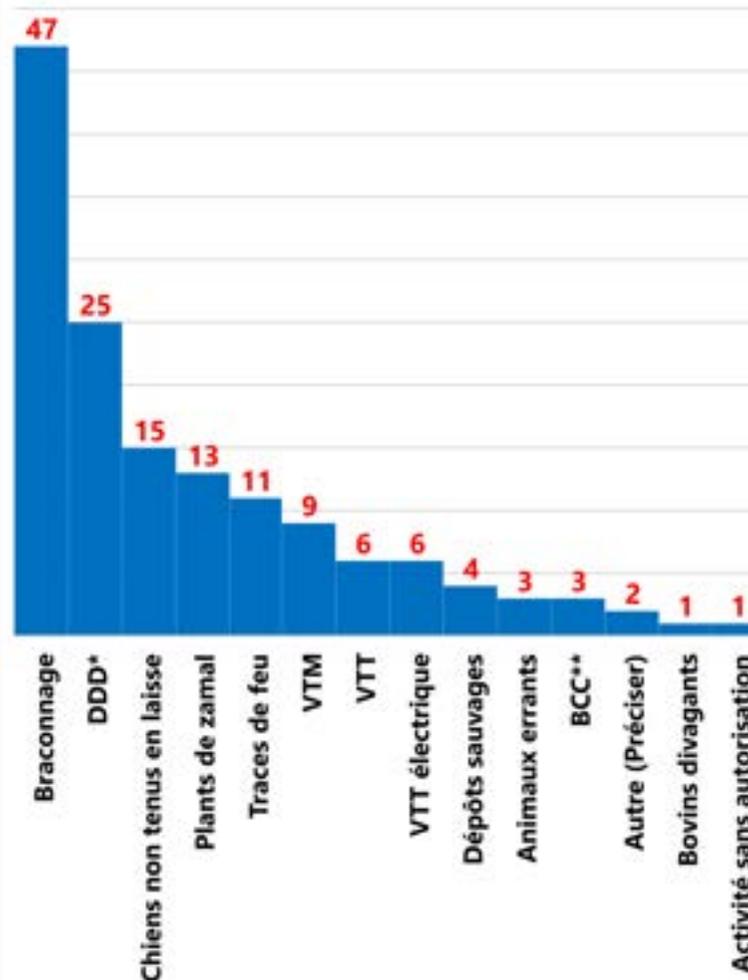
Les **146** anomalies ou faits notables sont répartis comme suit :



Répartition par type des 146 anomalies constatées lors des tournées de surveillance (1er trimestre 2023)



Répartition décroissante et par type, des 146 anomalies ou faits notables constatés lors des tournées de surveillance (1er trimestre 2023)



Légende :

BCC \* : Bivouac, Camping, Caravaning

DDD \*\* : Dégradation, Détérioration, Destruction

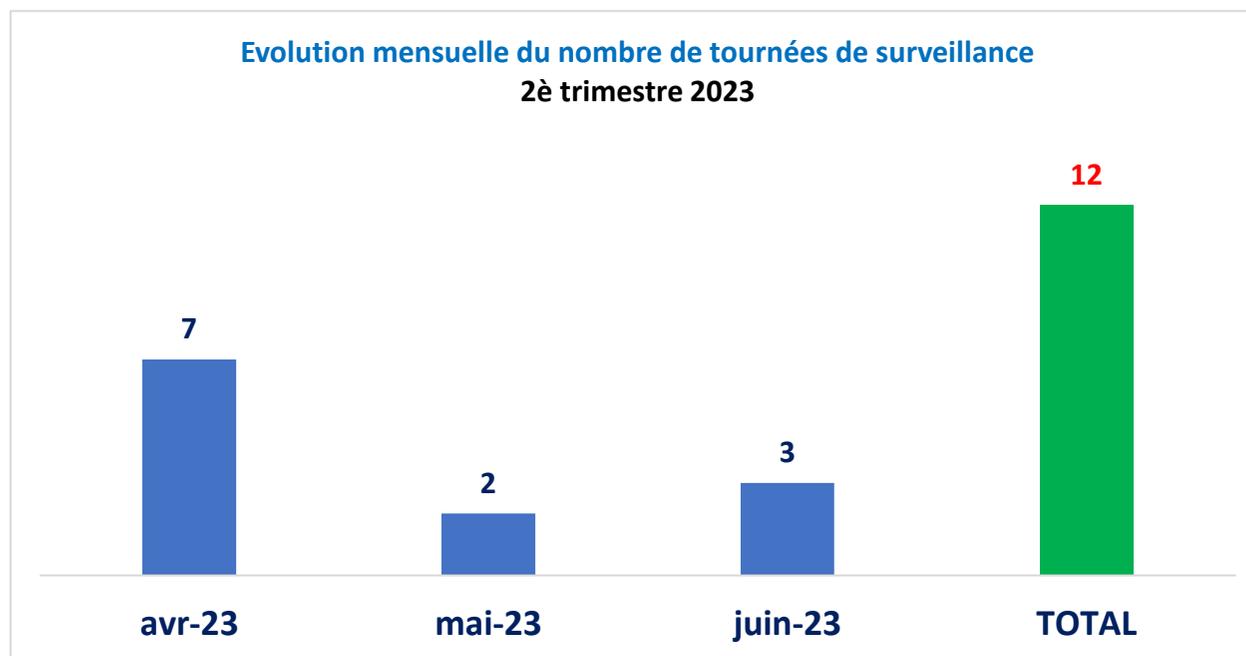


## 2<sup>e</sup> trimestre 2022

Sur la période considérée, les données générales se résument comme suit :

Nombre de tournées	Nombre d'usagers comptabilisés	Nombre d'anomalies ou faits notables constatés	Nombre de rapports rédigés
12	301	94	3

L'évolution mensuelle du nombre de tournées de surveillance sur le trimestre se décline comme suit :



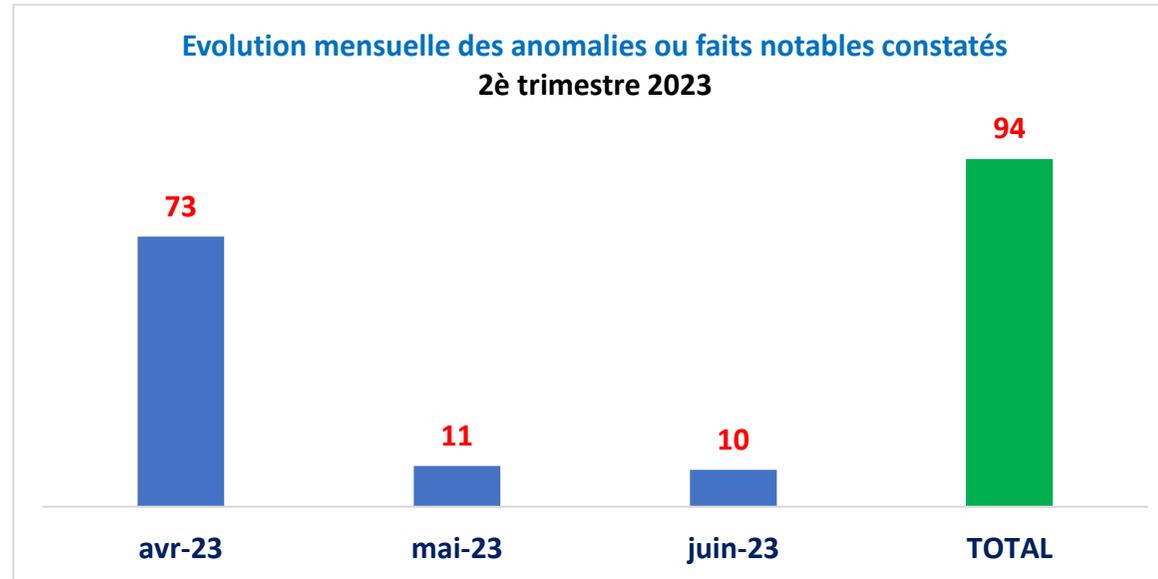
**Les 94 anomalies ou faits notables** constatés par les gardes de la SPL EDDEN les ont conduits à rédiger **3 rapports**, qui ont été transmis à l'organisme compétent (2 rapports de constatation au Département et 1 PV au CDL), et concernent les sites suivants :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

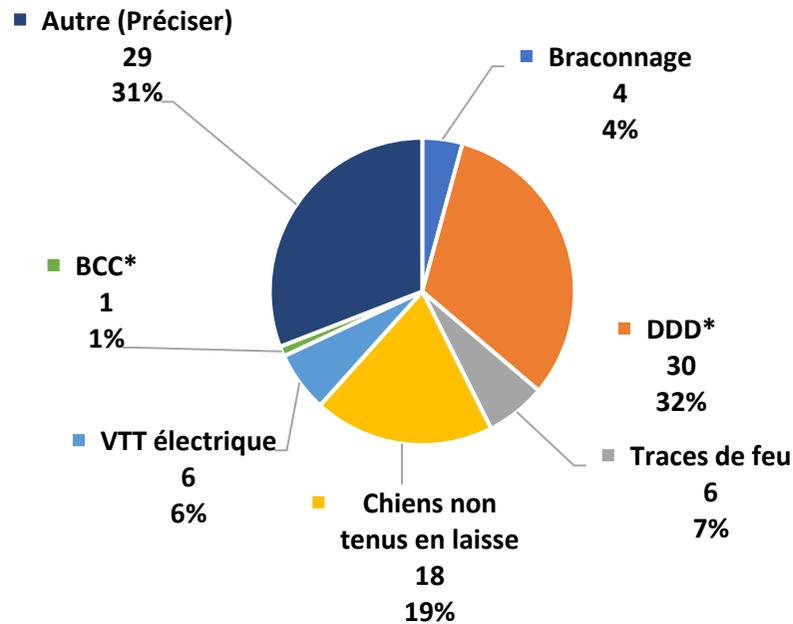


- **5 avril 2023** : Domaine Fleurié
- **28 avril 2023** : Forêt de Notre-Dame de la Paix et Forêt des Hauts de Mont Vert
- **15 juin 2023** : Forêt de Notre-Dame de la Paix

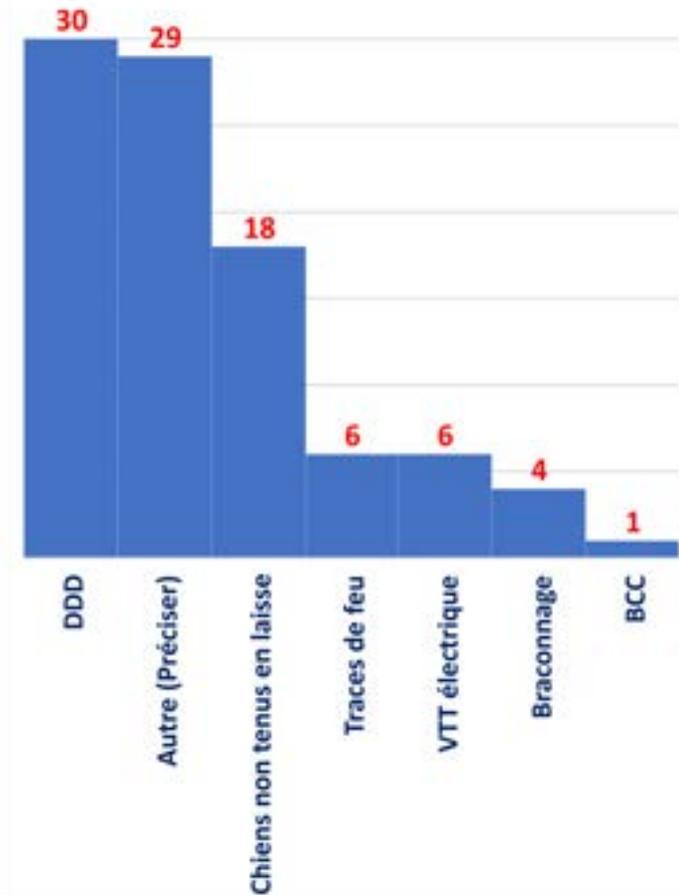
Les **94** anomalies ou faits notables sont répartis comme suit :



Répartition par type, des 94 anomalies constatées lors des tournées de surveillance  
2<sup>e</sup> trimestre 2023



Répartition décroissante et par type, des 94 anomalies constatées lors des tournées de surveillance  
2<sup>e</sup> trimestre 2023



Légende :

BCC \* : Bivouac, Camping, Caravaning

DDD \*\* : Dégradation, Détérioration, Destruction

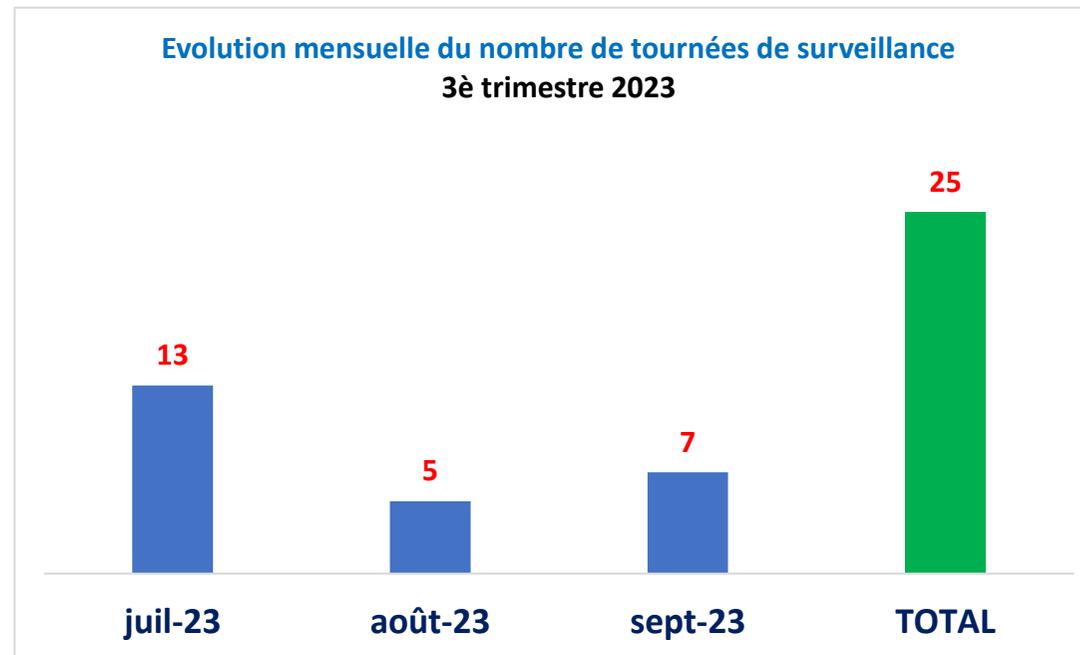


### 3<sup>e</sup> trimestre 2022

Sur la période considérée, les données générales se résument comme suit :

Nombre de tournées	Nombre d'usagers comptabilisés	Nombre d'anomalies ou faits notables constatés	Nombre de rapports rédigés
21	591	106	5

L'évolution mensuelle du nombre de tournées de surveillance sur le trimestre se décline comme suit :



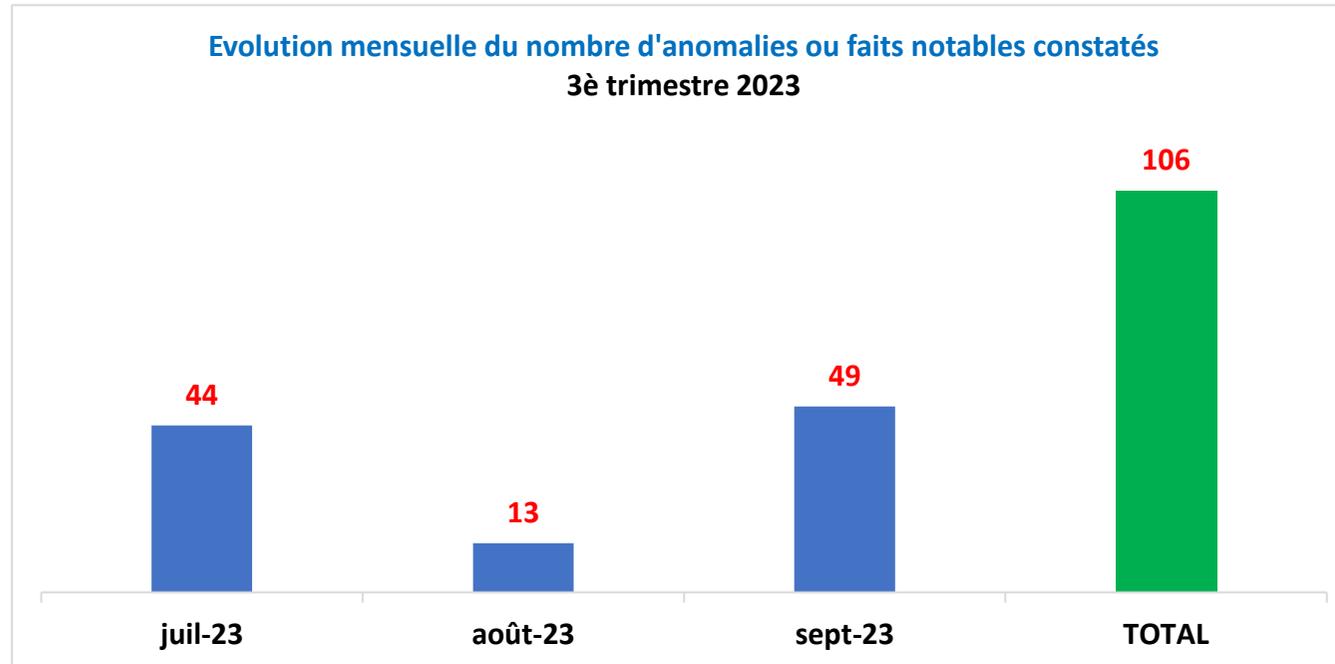
Les **106 anomalies ou faits notables** constatés par les gardes de la SPL EDDEN les ont conduits à rédiger **5 rapports**, qui ont été transmis à l'organisme compétent (Département), et concernent les sites suivants :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

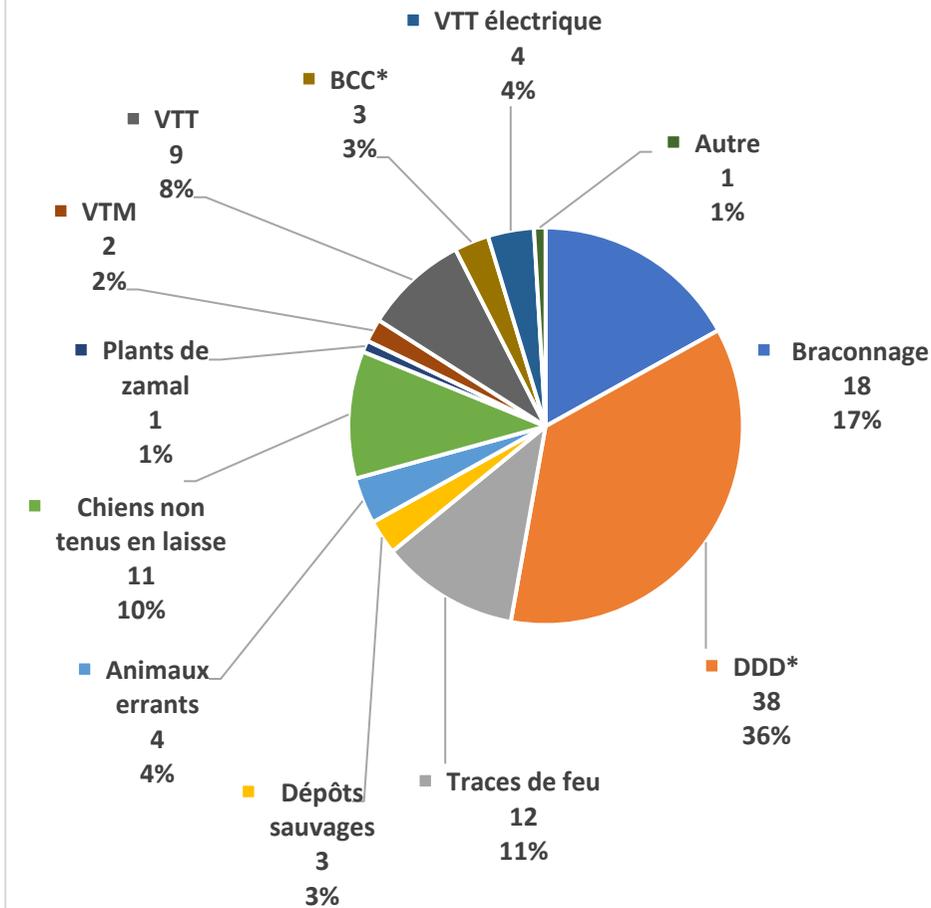


- **7 août 2023** : Forêt de Notre-Dame de la Paix
- **18 septembre 2023** : Coteaux de Brèdes
- **20 septembre 2023** : Notre-Dame de la Paix
- **22 septembre 2023** : Sans Souci
- **25 septembre 2023** : Sainte-Thérèse

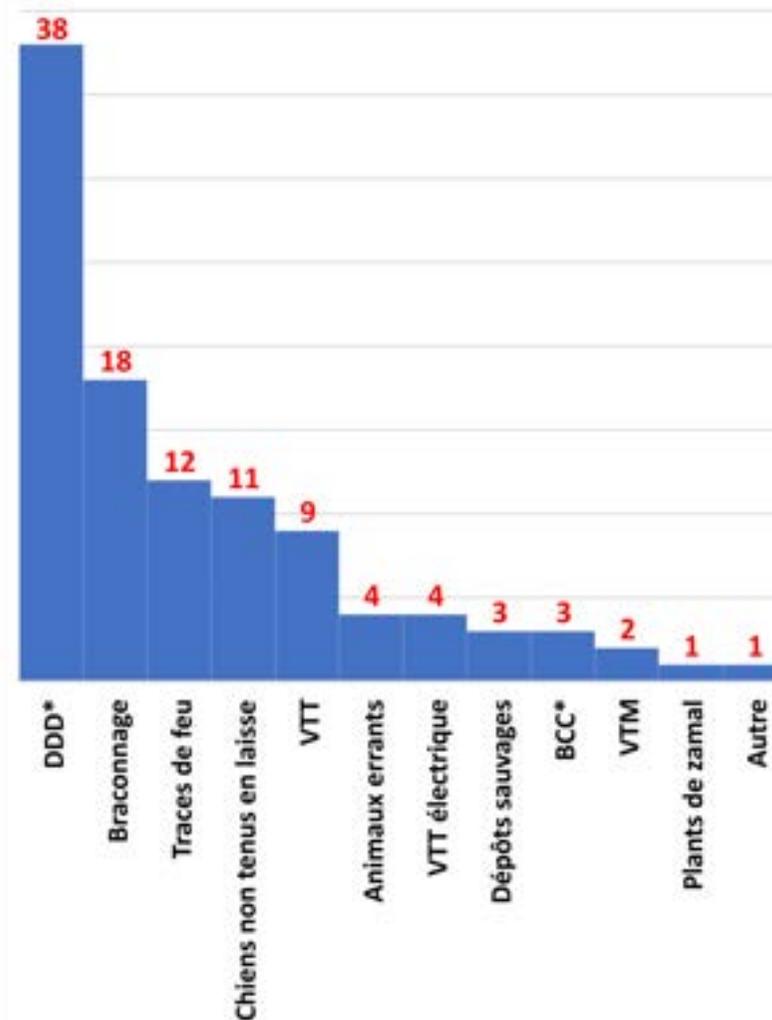
Les **106** anomalies ou faits notables sont répartis comme suit :



Répartition par type, des 106 anomalies ou faits notables constatés lors des tournées de surveillance  
3è trimestre 2023



Répartition décroissante et par type, des 106 anomalies ou faits notables constatés lors des tournées de surveillance  
3è trimestre 2023



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Légende :**

**BCC \*** : Bivouac, Camping, Caravaning

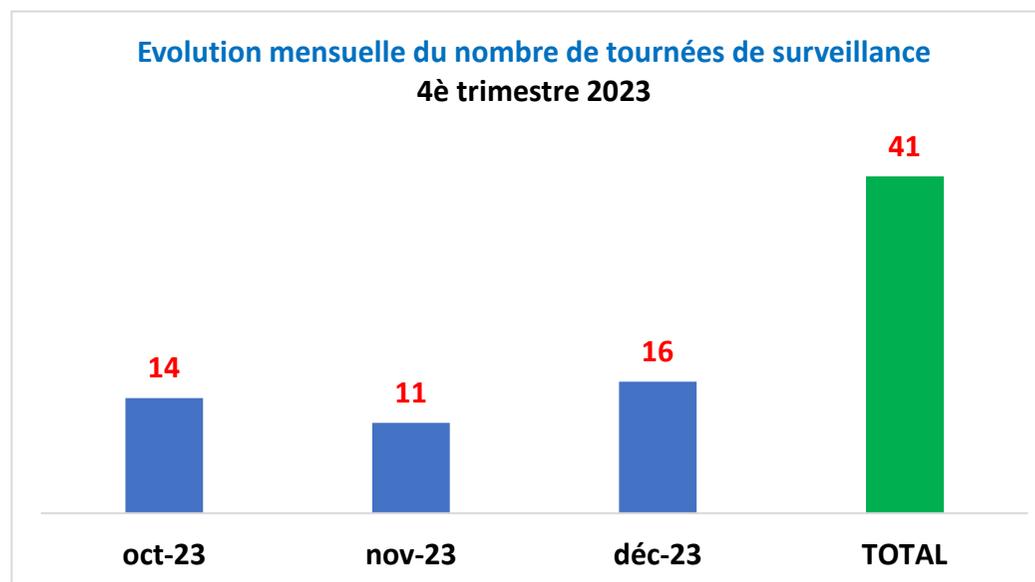
**DDD \*\*** : Dégradation, Détérioration, Destruction

**4<sup>e</sup> trimestre 2022**

Sur la période considérée, les données générales se résument comme suit :

Nombre de tournées	Nombre d'usagers comptabilisés	Nombre d'anomalies ou faits notables constatés	Nombre de rapports rédigés
41	790	113	3

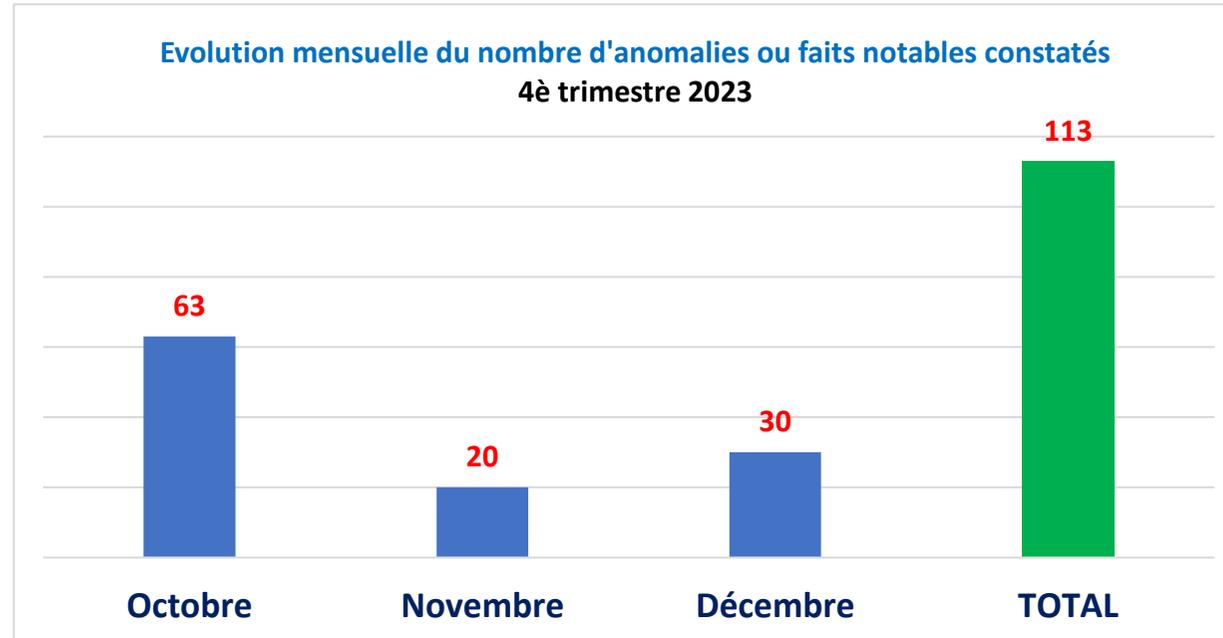
L'évolution mensuelle du nombre de tournées de surveillance sur le trimestre se décline comme suit :



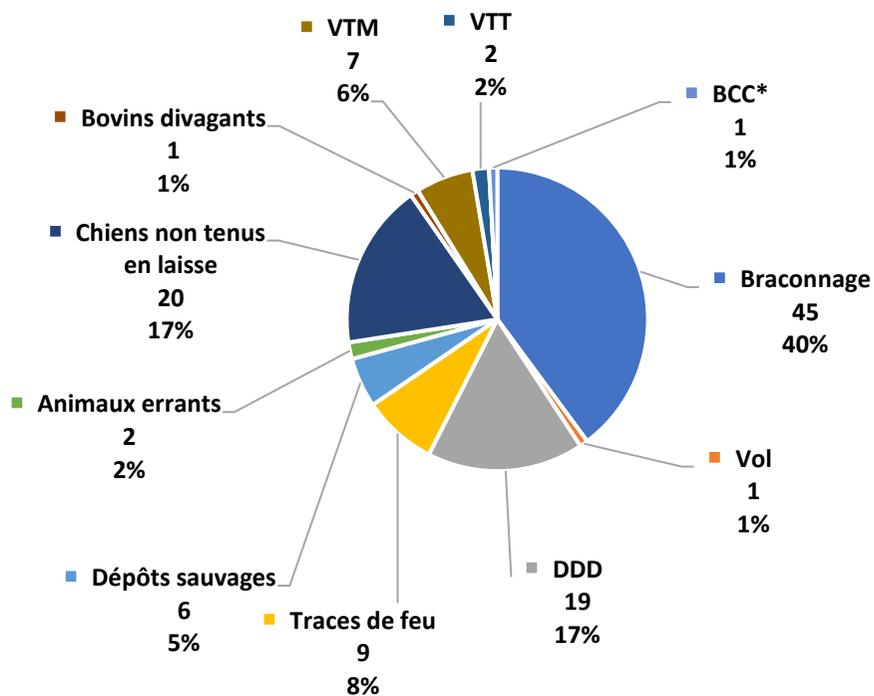
Les **113 anomalies ou faits notables** constatés par les gardes de la SPL EDDEN les ont conduits à rédiger **3 rapports**, qui ont été transmis à l'organisme compétent (Département), et concernent les sites suivants :

- **4 octobre 2023** : Forêt des Hauts de Mont Vert
- **19 octobre 2023** : Sans Souci
- **13 décembre 2023** : Forêt des Hauts de Mont Vert (en cours de validation interne).

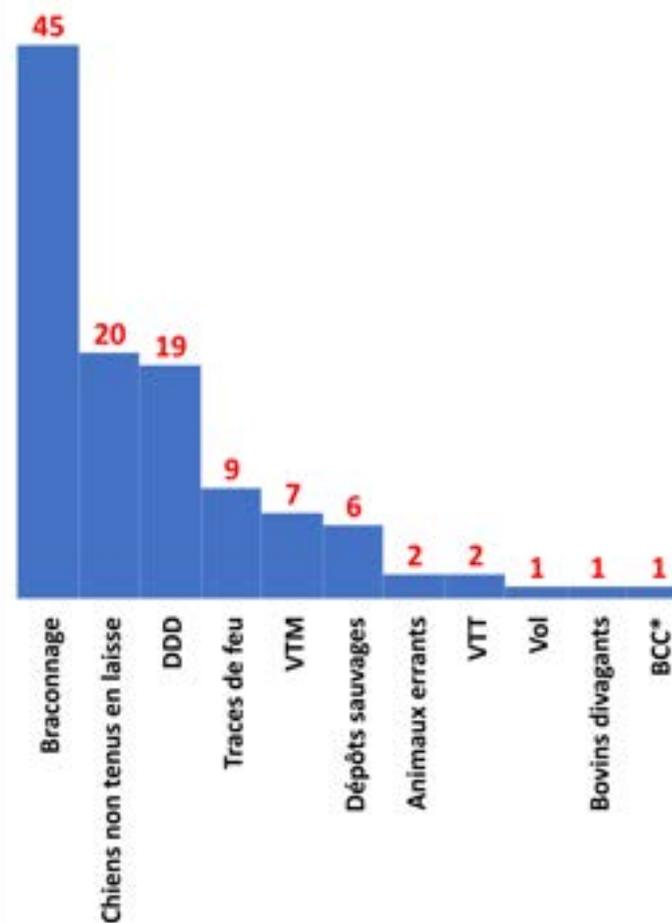
Les **113 anomalies ou faits notables** sont répartis comme suit :



### Répartition par type, des 113 anomalies ou faits notables constatés lors des tournées de surveillance 4<sup>e</sup> trimestre 2023



### Répartition décroissante et par type, des 113 anomalies ou faits notables constatés lors des tournées de surveillance 4<sup>e</sup> trimestre 2023



#### Légende :

BCC \* : Bivouac, Camping, Caravaning

DDD \*\* : Dégradation, Détérioration, Destruction

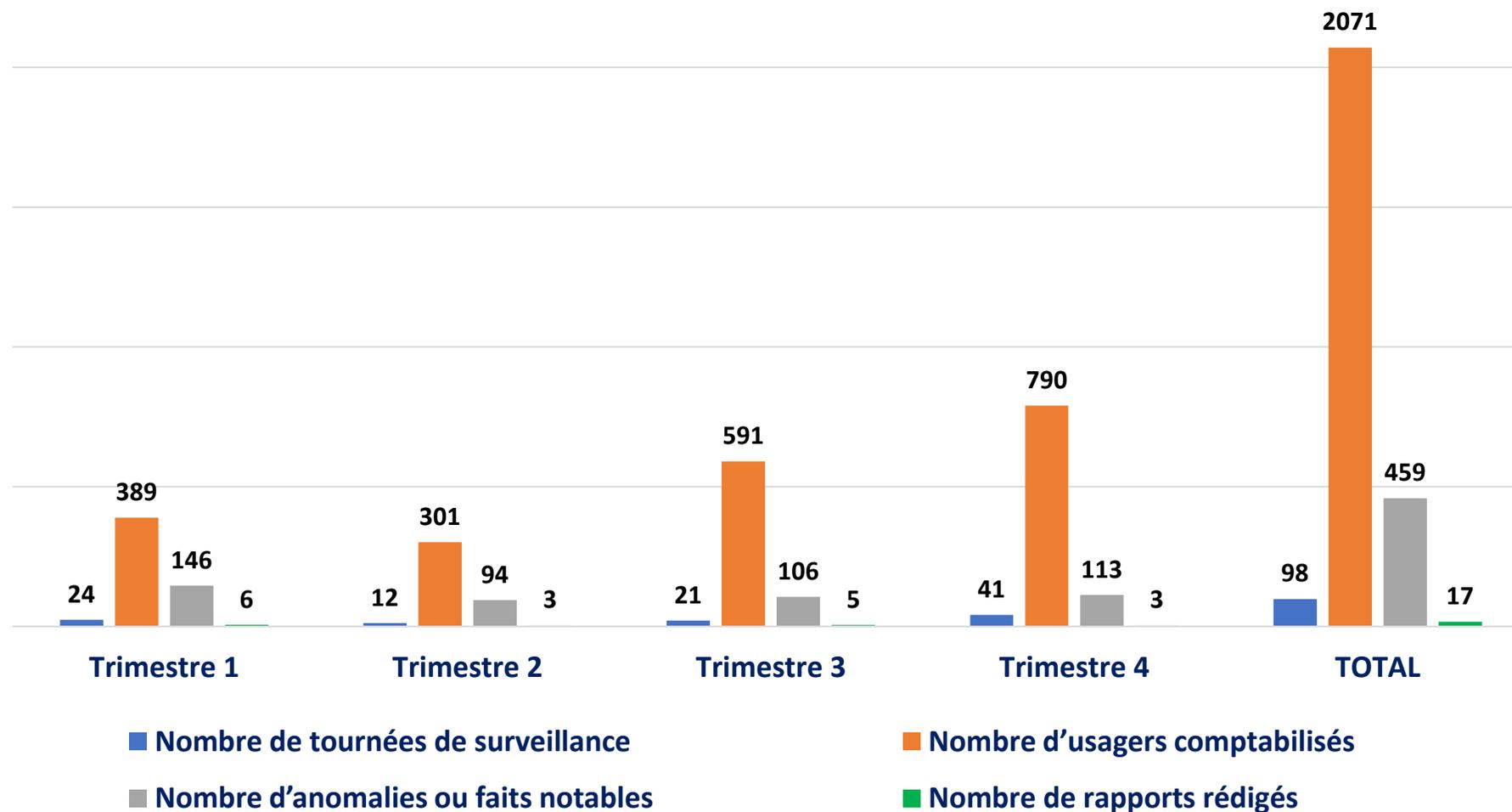


## SYNTHESE DE LA SURVEILLANCE EN 2023

En 2023, les chiffres-clés de l'activité de surveillance se présentent comme suit :

### Evolution trimestrielle des chiffres-clés de la surveillance sur les sites ENS

Année 2023



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### Action 15:

Sur la Pointe au Sel : réaliser au moins 5 missions de Police et de surveillance, en période de fortes fréquentations, en lien avec les autres forces de police (commune, gendarmerie, OFB, Réserve marine), le musée et la Brigade de gardes des ENS

Taux de réalisation : **60 %**

**En 2023, 3 missions de police et de surveillance ont été réalisées** sur l'ENS Pointe au Sel au cours du second semestre.

~~**Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023**, sur la Pointe au Sel, aucune mission de police et de surveillance n'a pu être réalisée avec les autres forces de police et les gardes du Département.~~

**En effet, au cours du 1<sup>er</sup> semestre**, aucune mission de police et de surveillance n'a pu être réalisée avec les autres forces de police et les gardes du Département, en raison de l'incompatibilité des agendas respectifs. Une mission a été alors programmée pour le mois de juillet 2023.

Néanmoins, au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2023, nos gardes ont suivi une **formation** organisée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sur la thématique de la police de l'environnement. Il s'agissait plus spécifiquement d'une mise à jour des connaissances concernant le statut de Garde du littoral, les évolutions en matière juridique, ainsi que les prérogatives associées à cette fonction.

**Au 3<sup>e</sup> trimestre 2023**, sur la Pointe au Sel, **1** mission de police et de surveillance a pu être réalisée.

Il ressort de cette mission les problématiques suivantes :

- Stationnement durable de véhicules endommagés sur les terrains protégés,
- Dépôts sauvages de déchets,
- Occupation illégale du domaine public.

Les photos suivantes viennent illustrer ces problématiques.

### **Stationnement durable de véhicules endommagés sur les terrains protégés**





*VHU (carcasse 206 bleue)*



*VHU (carcasse 306 blanche)*



*VHU (carcasse 206 rouge)*

**Dépôts sauvages de déchets**





*Déchets régulièrement abandonnés sur les abords du chemin de la « Pointe au Sel les Bas »*



*Dépôt sauvage sur les terrains protégés*



*Camping sur les terrains protégés*

**Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023**, nos agents ont réalisé **2** missions de police et de surveillance, dont une réalisée avec des agents de la Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion, soit un cumul sur l'année de **3 tournées** (dont 1 au 3<sup>e</sup> trimestre 2023).

Aucun élément notable n'a été relevé lors de ces 2 contrôles, si ce n'est la **récurrence des dépôts sauvages de déchets sur la partie nord du site**,

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



le long du chemin menant au deuxième parking.

Notons qu'au cours de 2023, dans 45 % des cas, (9 tournées de surveillance sur 20), nous y avons relevé la problématique des engins motorisés (27 VTM observés), sauf durant les missions de police proprement dite. L'accessibilité du site et la facilité de contournement de la barrière augmente inévitablement la vulnérabilité de la Pointe au Sel face à ces VTM.

**3** missions de police **supplémentaires** avaient été **programmées** pour le dernier trimestre avec des partenaires, mais ont dû être annulées compte tenu de leur indisponibilité, notamment la dernière fixée au 15 décembre 2023.

**Action 16:**

Fournir les éléments d'informations nécessaires au Département dans le cadre de la mise en œuvre des arrêtés et afficher les arrêtés de fermeture signés par l'Autorité

Taux de réalisation : **100 %**

En 2023, la SPL EDDEN n'enregistre aucune demande d'affichage ni de mise en œuvre d'arrêtés de fermeture de sites.

Néanmoins, le 21 février 2023, sur l'aire d'accueil de la Forêt de Notre Dame de La Paix, nos gardes ont procédé au réaffichage des affiches (emportées par le cyclone *Freddy*) qui informaient d'un risque de chute d'arbres.





**ATTENTION  
RISQUE DE  
CHUTE D'ARBRES**

Nous vous informons du risque de chute de branches et d'arbres sur l'aire d'accueil de la Forêt de Notre-Dame de la Paix, en raison de la **présence d'un parasite (le Psylle)**. Cet insecte fragilise et affecte la résistance des arbres, particulièrement les Tamarins des Hauts.

POUR VOTRE SÉCURITÉ, NOUS VOUS DÉCONSEILLONS DE VOUS RENDRE SUR LA ZONE.

LE DÉPARTEMENT ET SES PARTENAIRES DÉGAGENT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT.



**Rubalise et affiche réinstallées, le 21 février 2023 (Notre Dame de La Paix)**

**Action 17 :**

Instruire les demandes d'AOT pour les manifestations, évènements sportifs ou culturels pour le compte du Département, en lui transmettant, dans le cadre d'un document conjointement élaboré, toutes les informations à sa rédaction finale.

Taux de réalisation : **100 %**

**1<sup>er</sup> trimestre 2023**

**Durant le 1er trimestre 2023**, le Service Animation et Surveillance n'a traité aucune demande d'AOT.

A cet égard, il importe de relever que la demande d'AOT pour le Trail des Anglais (organisé sur l'ENS Chemin des Anglais le **26 février 2023**) a été instruite directement par les services du Parc national de La Réunion.

Nous relevons dans le présent bilan une sollicitation de l'Office de Tourisme de l'Ouest qui nous est parvenue le 13 mars 2023 pour la mise en place d'un "village découverte" / "rencontre" sur le site de la Pointe au Sel le 17 juin 2023 (pour clôturer le festival de l'océan qui se déroule du 3



au 17 juin 2023)..

## **2<sup>e</sup> trimestre 2023**

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2023, **5 demandes d'AOT ont été traitées par les services dédiés**. Nous détaillons ci-dessous les éléments associés à chacune des demandes, en soulevant certaines problématiques, notamment celle relative à la pertinence de la sollicitation.

**a) Le 16 avril 2023 : réalisation d'un « parcours culturel d'orientation » sur l'ENS Domaine Fleurié (15 euros par personne).**

L'occupation envisagée consistait en la mise en place d'un parcours d'orientation avec des balises posées au niveau des sentiers, et ce au bénéfice d'équipes composées de familles ou d'individus adultes. Nous avons pris connaissance du projet de l'organisateur (micro-entreprise EI VERBAR JESSIE) à partir des réseaux sociaux, le 12 avril 2023, soit 4 jours avant l'organisation de l'évènement.





Photo. 15 : Capture d'écran de l'évènement « parcours d'orientation au Domaine Fleurié ».

Aucun formalisme n'a pu être adopté par la collectivité pour la délivrance de l'autorisation compte tenu des courts délais. Celle-ci s'est basée sur les recommandations de la SPL EDDEN transmises par courriel le 13 avril 2023.

Nous avons relevé, à l'issue de cette occupation, la présence de déchets (tourné de surveillance du 17 avril 2023).

#### b) Le 18 mai 2023 : célébration de la Messe de l'Ascension sur l'ENS de Bois Blanc

Le 10 mai 2023, la SPL EDDEN reçoit *via* le Département la demande d'AOT pour la célébration d'une cérémonie religieuse. A l'instar de la demande précédente, **celle-ci intervient tardivement** (8 jours avant l'organisation de l'évènement). Toutefois, nous avons pu **instruire complètement** le dossier en rédigeant une note technique qui recense les recommandations du gestionnaire (Voir pièce jointe).

**c) Le 6 juin 2023 : formation « diplôme de médecine et de secours en montagne » sur l'ENS de Coteau de Brèdes**

Le 5 avril 2023, nous recevons une demande d'occupation de l'ENS de Coteau de Brèdes émanant du PGHM pour la réalisation d'une formation « *Diplôme de médecine et de secours en montagne* » en partenariat avec le SAMU 974. Ces délais ont permis le traitement en bonne et due forme du dossier (**instruction complète**). La note technique est annexée au présent bilan.

**d) Le 17 juin 2023 : Festival de l'Océan sur l'ENS Pointe au Sel**

Le 13 mars 2023, nous recevons une demande d'occupation de l'ENS Pointe au Sel émanant de l'Office de Tourisme de l'Ouest pour la mise en place d'un "village découverte" / "rencontre" sur le site de la Pointe au Sel, le 17 juin 2023 (pour clôturer le festival de l'océan qui se déroule du 3 au 17 juin 2023). Ces délais ont permis le traitement en bonne et due forme du dossier (**instruction complète**), ainsi que sa transmission, dans les délais, à l'autorité administrative habilitée à délivrer l'autorisation (le Conservatoire du littoral). Le Département a été naturellement informé de la démarche au titre des ENS.

**e) Implantation d'une œuvre d'art sur le site de Notre-Dame de la Paix**

Le 4 mai 2023, nous recevons une demande d'occupation de la Forêt de Notre-Dame de la Paix émanant de la compagnie artistique « *Karanbolaz* », pour l'édification d'une œuvre d'art en acier. Nous avons rappelé au demandeur et à la collectivité que **ce projet d'implantation ne relève pas d'une demande d'AOT puisqu'il s'agit d'une installation permanente**. Toutefois, désireux d'accompagner la collectivité et le porteur du projet, nous avons rédigé une note technique précisant nos recommandations. Celle-ci est annexée en pièce jointe du présent bilan.

### 3<sup>e</sup> trimestre 2023

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2023, la collectivité a sollicité la SPL EDDEN pour instruire une demande d'AOT pour le projet « *Zistoir Faham* », porté par la « *Cie Karanbolaz* », consistant à installer une œuvre d'art (« zarboutan ») sur le site de Notre Dame de la Paix.

En l'espèce, notre démarche **ne relevait pas véritablement de l'instruction d'une AOT** proprement dite, en raison du **caractère permanent de l'occupation**. Néanmoins, le 15 juin 2023, afin d'accompagner la DTEN dans sa décision, nous lui avons transmis une **note technique en y** mentionnant un certain nombre de prescriptions fondamentales. Aussi, nous avons invité le porteur de projet à se tourner notamment vers le Parc national pour l'obtention de ladite autorisation.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2023, le Département a également émis un **avis favorable** pour l'installation dudit Zarboutan, en précisant que cet avis restait dans l'attente de l'autorisation définitive du Parc national.



Par ailleurs, afin de pouvoir suivre tous les évènements sportifs éventuellement programmés sur nos sites naturels, nous avons commencé à faire les démarches nécessaires pour que la SPL EDDEN, en tant que service instructeur des AOT, puisse s'inscrire sur le site « [Manifestations Sportives | Plateforme 974 - La Réunion \(manifestationsportive.fr\)](http://Manifestations Sportives | Plateforme 974 - La Réunion (manifestationsportive.fr).). Pour ce faire, nous avons déjà créé une adresse mail depuis le 25 juillet 2023 afin de recevoir les demandes d'AOT ([instruction-aot@edden.re](mailto:instruction-aot@edden.re)).

#### **4<sup>e</sup> trimestre 2022**

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, nous n'avons enregistré aucune demande d'instruction d'AOT.

**N.B :** souvent, les demandes d'AOT nous parviennent dans des délais nettement inférieurs (1 semaine) à ceux qui sont requis par les formulaires d'instruction (2 mois). Il nous semble opportun d'afficher sur le site Internet de la SPL EDDEN les modalités pour les demandes d'AOT, afin que l'instruction du dossier se fasse dans de bonnes conditions (temps de l'analyse de la demande, état des lieux à mettre en œuvre), et ce, même si nos services internes ont toujours réussi à faire les efforts nécessaires à l'instruction des demandes, notamment dans des délais très contraints.

#### **Action 18 :**

Informier le Département de tout élément non conforme à la convention d'occupation précaire signée entre l'occupant du boucan de Sans Souci et le Département.

**N.B :** la SPL EDDEN propose les actions correctives nécessaires à la DTEN (Un référent sera désigné par le Département). Une procédure d'alerte sera établie conjointement par la SPL EDDEN et le Département.

Taux de réalisation : **100 %**

Dans le cadre du contrôle du respect des dispositions de la convention d'occupation précaire par les occupants de boucans, la SPL EDDEN doit effectuer des tournées de surveillance et en informer le Département en cas d'anomalies. A cet effet, notre service Animation-Surveillance a assuré les contrôles suivants et les rapports associés, le cas échéant.

#### **1<sup>er</sup> trimestre 2023**

Sur la période considérée, nous avons effectué **7** contrôles de boucan. Ces contrôles ont été réalisés le **16 février 2023**, à l'occasion d'une tournée de surveillance.

Un rapport de constatation a été rédigé dans le cadre de cette tournée et reste consultable sur la fenêtre numérique.

Ce rapport contient notamment les faits notables suivants :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



- Confirmation de la **présence de plants de zamal** sur le boucan de Lionel LOUISE (boucan n°23)
  - Présence de **3 plants de zamal** sur le boucan de Jean Dany MAYOT (boucan n°25),
  - Présence de nombreux **déchets** sur le boucan de François Nicolas THOMAS (boucan n°33)
  - Présence de **matériaux de construction** sur le boucan de Franky Ricardo HOARAU (boucan n°12) et constat d'une **extension de boucan**
- Présence de quelques **déchets** et traces de brûlis sur le boucan de Damien CERNOT (boucan n°6), et constat d'une **surélévation du boucan**.

## 2<sup>e</sup> trimestre 2023

Sur la période considérée, nous avons effectué **3 tournées de surveillance** pour contrôler les occupations précaires (boucans) dont la convention doit être renouvelée. Ces tournées se sont déroulées aux dates suivantes et ont concerné 13 boucans, comme suit :

- **Le 27 avril 2023 (8 boucans contrôlés)**
  - Boucan de Florent LOUISE
  - Boucan de Nick Christopher JUSTINE
  - Boucan de Laurent LOUISE
  - Boucan de Georges Marie AUGUSTINE
  - Boucan de Teddy TARA
  - Boucan de Jean Patrice AUGUSTINE
  - Boucan de Jean François HOAREAU
  - Boucan de la SPL EDDEN
- **Le 13 juin 2023 (1 boucan contrôlé)**
  - Boucan de Georges Henri AUGUSTINE
- **Le 30 juin 2023 (4 boucans contrôlés)**
  - Boucan de Jean-Maurice CLAIN
  - Boucan de Gervil LOUISE
  - Boucan de Leonel LOUISE
  - Boucan de Martini ROBERT

Lors de ces diverses tournées, aucune anomalie notable n'a été relevée par nos agents.

Au second trimestre 2023, la thématique « *Boucans de Sans Souci* » a fait l'objet de nombreux échanges entre la collectivité et la SPL EDDEN, notamment à travers les 2 réunions du 16 mai 2023 et du 21 juin 2023.



### 3<sup>e</sup> trimestre 2023

Sur la période considérée, nous avons effectué **2 tournées de surveillance** pour contrôler les occupations précaires de **13 boucans**. Durant ces contrôles, nous avons relevé les faits notables suivants :

- **Le 31 juillet 2023 : dégradation légère** (4 boucans) et présence d'un **plant de zamal** (1 boucan)
- **Le 22 septembre 2023** : la **divagation de bovins** a généré la **dégradation de la flore** et de certaines **clôtures** de protection, sur la zone des boucans (Un rapport de tournée a été rédigé et envoyé à la DTEN el 4 octobre 2023.)

### 4<sup>e</sup> trimestre 2023

Durant le **4<sup>e</sup> trimestre 2023**, nos tournées n'ont débouché sur aucun constat de non-conformité par rapport aux éléments de référence dont nous disposons.

#### **Action 19 :**

Informers le Département de tout élément non conforme à la convention liée aux activités apicoles, notamment sur Fleurié, Archambeaud, Hauts de Mont-Vert et Sans-Souci.

***N.B :*** la SPL EDDEN propose les actions correctives nécessaires à la DTEN.

**Taux de réalisation : 100 %**

**En 2023**, lors des tournées de contrôle effectuées sur les sites, (le **1<sup>er</sup> et le 2 juin**, le 20 juillet et le 8 décembre), nos gardes n'ont relevé aucune anomalie notable, **et** aucun constat de non-conformité n'a été établi.

En 2023, nos agents ont pu suivre l'application des 3 conventions d'occupation relative à l'installation de ruchers sur les 2 ENS suivants : Bois Blanc et la forêt des Hauts de Mont Vert.

Les 3 conventions se déclinent comme suit :

- Convention d'occupation au bénéfice de Mme Florence SAVREUX, sur l'ENS Bois Blanc,
- Convention d'occupation au bénéfice de M. Bernard SAVREUX, sur l'ENS Forêt des Hauts de Mont Vert.

Lors de nos diverses tournées sur les sites concernés, nos gardes n'ont relevé aucune anomalie notable, **et** aucun constat de non-conformité n'a été établi.



**Action 20 :**

Informer le Département de tout élément non conforme à la convention liée aux activités agricoles situées sur les ENS, notamment sur la partie basse de Sans-Souci ( Agriculteur Hoareau Emmanuel, Clothaire CERNOT **N.B** : la SPL EDDEN propose les actions correctives nécessaires à la DTEN

Taux de réalisation : **100 %**

En 2023, lors des tournées de contrôle effectuées sur les sites, (le 1er et le 2 juin, le 20 juillet et le 8 décembre), nos gardes n'ont relevé aucune anomalie notable, et aucun constat de non-conformité n'a été établi.

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2023, nous avons cartographié les parcelles faisant l'objet de contrôles (voir cartes ci-dessous).



Figure 1 : Parcelles occupées par M. Clothaire CERNOT.

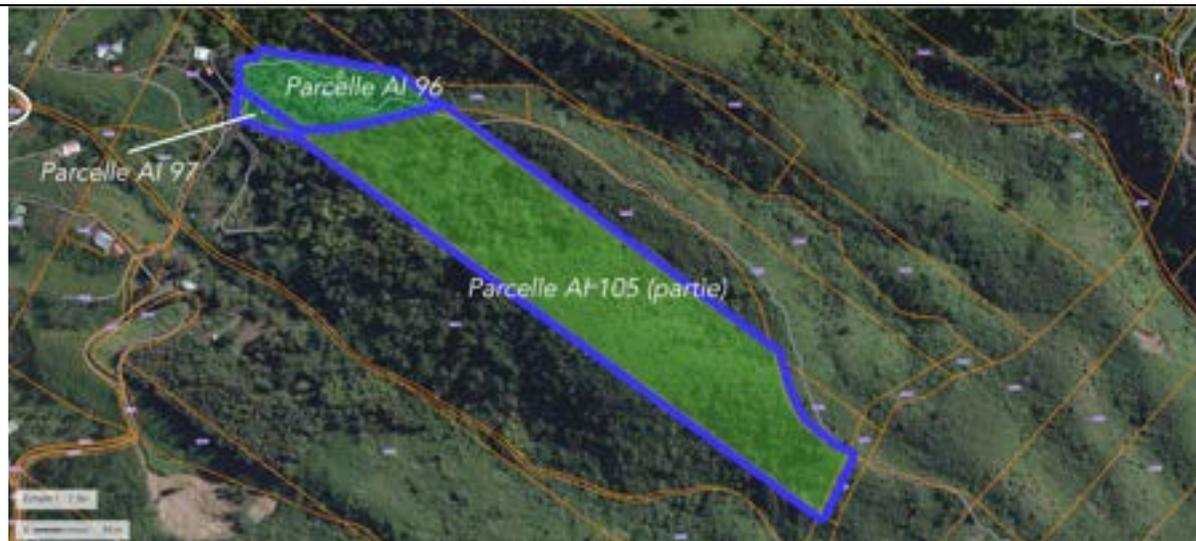


Figure 2 : Parcelles occupées par M. Emmanuel HOARAU

## 5 – Entretien courant et embellissement des infrastructures, itinéraires et aires d'accueil – Aménagement pour l'accueil du public

### Action 21 :

Entretien des équipements ou installations sur les sites (Kiosques, tables, bancs place à feu, signalétique, clôture, etc.) (VOIR le détail des actions en pièce jointe n° 2 -volet 1).

Taux de réalisation : voir tableau ci-dessous.

L'entretien des infrastructures d'accueil des ENS confiés à la SPL EDDEN, est dévolu aux équipes du service *Travaux*. En 2023, l'entretien des équipements et installations s'est déroulé véritablement à partir du second trimestre 2023, car sur les sites forestiers, la météorologie du premier trimestre n'a pas été propice à la plupart des travaux d'entretien, notamment au lasurage du mobilier.

En 2023, les travaux d'entretien se sont déroulés conformément au rythme décrit dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## ACTION 21 : ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL ET EQUIPEMENTS

Année 2023

N° ACTION	SITE	LIEUX D'INTERVENTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	RESULTAT ATTENDU / AN	REALISE TRIMESTRE 1	REALISE TRIMESTRE 2	REALISE TRIMESTRE 3	REALISE TRIMESTRE 4	% REALISE CUMULE
21.1	HAUTS DE MONT VERT	Aire d'accueil	Entretien le mobilier	1/an minimum		1			100%
21.2		Entrée ENS	Entretien la barrière	1/an minimum		1			100%
21.3	NOTRE DAME DE LA PAIX	Aire d'accueil n° 1 et 2	Entretien le mobilier( kiosque, tables, place à feu et barrière du belvédère)	1/an minimum		1			100%
21.4	ENS BOIS BLANC	Espace en cours de définition	Entretien le mobilier( kiosque, tables, place à feu et barrière )	1/an minimum		1			100%
21.5		Espace en cours de définition	Entretien la signalétique et panneaux d'information	1/an minimum		1			100%
21.6	SANS SOUCI	Aire d'accueil (partie basse 1)	Entretien le mobilier (kiosques, tables, bancs, place à feu, poubelle...)	1/an minimum			1		100%
21.7		Aire d'accueil (partie haute 2)	Entretien le mobilier (kiosques, tables, bancs, place à feu, poubelle...)	1/an minimum			1		100%
21.8		Sentiers	Entretien la signalétique et panneaux d'information	1/an minimum			1		100%
21.9		Pépinière	Entretien les serres (pépinière)	1/an minimum			0,8	0,2	100%
21.10	DOMAINE FLEURIE	Aire d'accueil	Entretien le mobilier (kiosques, tables, bancs, place à feu, poubelle...)	1/an minimum			0,5	0,5	100%
21.11	ARCHAMBEAUD	Pépinière	Entretien les serres	1/an minimum		1			100%

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Page 183 sur 218



21.12		Périmètre ENS	Entretien la clôture de l'ENS	1/an minimun		0,5	0,5	100%
21.13	CAMP MARRON	Aire d'accueil	Entretien le mobilier (kiosques, tables, bancs, place à feu, poubelle...)	1/an minimun		1		100%
21.14		Barrière	Entretien la barrière	1/an minimun		1		100%
21.15		Aire d'accueil	Entretien la signalétique et panneaux d'information	1/an minimun		1		100%
21.16	DIMITILE	Zone ENS (sous réserve d'accessibilité)	Entretien la signalétique et panneaux d'information	1/an minimun		1		100%
21.17	COTEAU DE BREDES	Clôture	Entretien la clôture sur l'ENS de <b>Coteau de brèdes</b>	1/an minimun	1			100%

**Action 22 :**

Entretien les sentiers et pistes (VOIR le détail des actions en pièce jointe n° 2 - volet 2).

Taux de réalisation : voir tableau ci-dessous.

L'entretien des sites et itinéraires des ENS confiés à la SPL EDDEN, est dévolu aux équipes du service *Travaux*, dont la mission est d'intervenir quotidiennement, sur l'entretien courant et l'aménagement de tous les sites ENS confiés à la SPL EDDEN : aires d'accueil, sentiers, pistes, infrastructures d'accueil.

D'une manière générale, nos équipes réalisent diverses actions d'entretien général (débroussaillage, élagage, ramassage de déchets, etc.) et d'aménagement (terrassement, réalisation de daleaux, etc.) qui se sont déclinées comme suit en **2023** :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**ACTION 22 : ENTRETIEN DES ITINERAIRES (SENTIERS ET PISTES)**

**Au 31 Décembre 2023**

N° ACTION	SITE	LIEUX D'INTERVENTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	RESULTAT ATTENDU / AN	REALISE TRIMESTRE 1	REALISE TRIMESTRE 2	REALISE TRIMESTRE 3	REALISE TRIMESTRE 4	% REALISE CUMULE
22.1	CHEMIN DES ANGLAIS	Emprise pavée	Entretien uniquement l'emprise pavée (débroussaillage + élagage + ramassage de déchets)	8 fois/an	3	2	1	2	100%
22.2	DOMAINE FLEURIE	Sentier bourrique	Entretien général (débroussaillage + élagage+ ramassage de déchets)	7 fois/an	3	2		2	100%
22.3		Sentier bourrique	Réalisation/Entretien des fascines	200 ml			268		134%
22.4		Sentier bourrique	Réalisation/Entretien des marches	1 fois /an minimum				1	100%
22.5		Sentier bourrique	Réalisation/Entretien des évacuations d'eau de ruissellement (revers d'eau)	1 fois /an minimum				1	100%
22.6	SANS SOUCI	Sentiers	Entretien général (débroussaillage + élagage+ ramassage de déchets)	7 fois/an	3	2		2	100%
22.7		Sentiers	Réalisation/Entretien des fascines	1 fois /an minimum			1		100%
22.8		Sentiers	Réalisation/Entretien des marches	300			434		145%



22.9		Sentiers	Réalisation/Entretien des évacuations d'eau de ruissellement (revers d'eau)	1 fois /an minimum		1			100%
22.10		Piste 4x4 en partie basse	Entretien général (débroussaillage + élagage+d'eau)	4 fois/an	2			2	100%
22.11		Piste VTT	Entretien général (débroussaillage + élagage+ ramassage de déchets)	5 fois/an	2	1		2	100%
32	POINTE AU SEL	Sentiers	Entretien général (débroussaillage + élagage+ ramassage de déchets)	Sur demande expresse du Département ou du CDL					/
22.12		Sentiers	Réalisation/Entretien des marches	1 fois /an minimum				1	100%
22.13		Sentier "Traces du guetteur"	Entretien général (débroussaillage + élagage+ ramassage de déchets)	6 fois/an	3	1		2	100%
22.14	CAMP MARRON	Piste principale et accotements <b>SUR ENS</b>	Entretien général de la piste principale (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets)	5 fois/an	3			1 1	100%
22.15		Sentiers	Réalisation/Entretien des évacuations d'eau de ruissellement (revers d'eau)	1 fois /an minimum				1	100%



22.16	DIMITILE	Piste principale et accotements <b>HORS ENS</b>	Entretien général de la piste principale (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets). <b>N.B.</b> : le Département se chargera d'obtenir les autorisations nécessaires auprès de la Commune de l'Entre-Deux afin que la SPL EDDEN puisse intervenir dans un cadre juridique sécurisé.	5 fois/an	2	1	1	1	100%
22.17		Sentiers (ENS)	Entretien général (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets).	6 fois/an	2	1	1	2	100 %
22.18		Sentiers (ENS)	Réalisation/Entretien des marches	1 fois /an minimum			1		100%
22.19		Sentiers (ENS)	Réalisation/Entretien des évacuations d'eau de ruissellement (revers d'eau)	1 fois /an minimum	1				100%
22.20	ARCHAMBEAUD	Sentiers	Entretien général (débroussaillage + élagage+ ramassage de déchets)	7 fois/an	3	2		2	100%
22.21		Sentiers	Réalisation/Entretien des marches	1 fois /an minimum				1	100%
22.22	SAINTE-THERESE	Piste 4x4 (partie haute)	Entretien général de la piste principale (débroussaillage +	6 fois/an	2	1	1	2	100%

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



			élagage + ramassage des déchets)					
<b>22.23</b>		Sentiers	Réalisation/Entretien des marches	1 fois /an minimum			<b>1</b>	<b>100%</b>
<b>22.24</b>		Sentiers	Réalisation/Entretien des évacuations d'eau de ruissellement (revers d'eau)	1 fois /an minimum			<b>1</b>	<b>100%</b>
<b>22.25</b>	<b>COTEAU DE BREDES</b>	Sentiers	Entretien général (débroussaillage + élagage+ ramassage de déchets)	5 fois/an	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>100%</b>
<b>22.26</b>		Sentiers	Entretien général (débroussaillage + élagage+ ramassage de déchets)	6 fois/an	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>100%</b>
<b>22.27</b>		Piste 4x4 (partie basse)	Entretien général de la piste principale (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets)	6 fois/an	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>100%</b>
<b>22.28</b>	<b>FORET DE LA MARE</b>	Piste 4x4 (partie basse)	Réalisation/entretien des évacuations d'eau de ruissellement (revers d'eau)	1 fois /an minimum			<b>1</b>	<b>100%</b>
<b>22.29</b>		Sentier principal	Réalisation/entretien des évacuations d'eau de ruissellement (revers d'eau)	10			<b>67</b>	<b>670 %</b>
<b>22.30</b>		Sentier principal	Réalisation/Entretien des marches	1 fois /an minimum		<b>1</b>		<b>100%</b>



22.31		Sentier principal	Réalisation/entretien des fascines	1 fois /an minimum				1	100%
22.32	NOTRE DAME DE LA PAIX	Sentiers	Entretien général (débroussaillage + élagage+ ramassage de déchets)	5 fois/an	3	2	1	2	160%
22.33		Piste	Entretien général (débroussaillage + élagage+ ramassage de déchets)	4 fois/an	2		1	1	100%
22.34		Sentiers	Réalisation/entretien des évacuations d'eau de ruissellement (revers d'eau)	1 fois /an minimum				1	100%
22.35		Sentiers	Réalisation/Entretien des marches	1fois /an minimum	1				100%
22.36		Sentiers	Réalisation/entretien des fascines	1 fois /an minimum	1				100%
22.37		HAUTS DE MONT VERT	Sentier de la fraise	Entretien général des sentiers (débroussaillage + élagage+ ramassage de déchets)	6 fois/an	3	1		2
22.38	Réalisation /entretien des marches		Réalisation/Entretien des marches	1 fois /an minimum			1		100%
22.39	Piste 4*4		Entretien général de la piste principale (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets)	6 fois/an	3	1		2	100%



<b>22.40</b>		Piste 4*4	Réalisation /entretiens des évacuations d'eau de ruissellement (revers d'eau)	1 fois /an minimum		<b>1</b>		<b>100%</b>
<b>22.41</b>	<b>BOIS BLANC</b>	Piste bétonnée	Entretien général de la piste (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets)	4 fois /an minimum	<b>3</b>		<b>1</b>	<b>100%</b>
<b>22.42</b>		Piste en terre	Entretien général de la piste (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets)	4 fois /an minimum	<b>3</b>		<b>2</b>	<b>125%</b>
<b>22.43</b>		Sentiers	Entretien général (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets)	4 fois /an minimum	<b>2</b>		<b>2</b>	<b>100%</b>





Photo : rénovation des marches sur la forêt de Notre Dame de La Paix

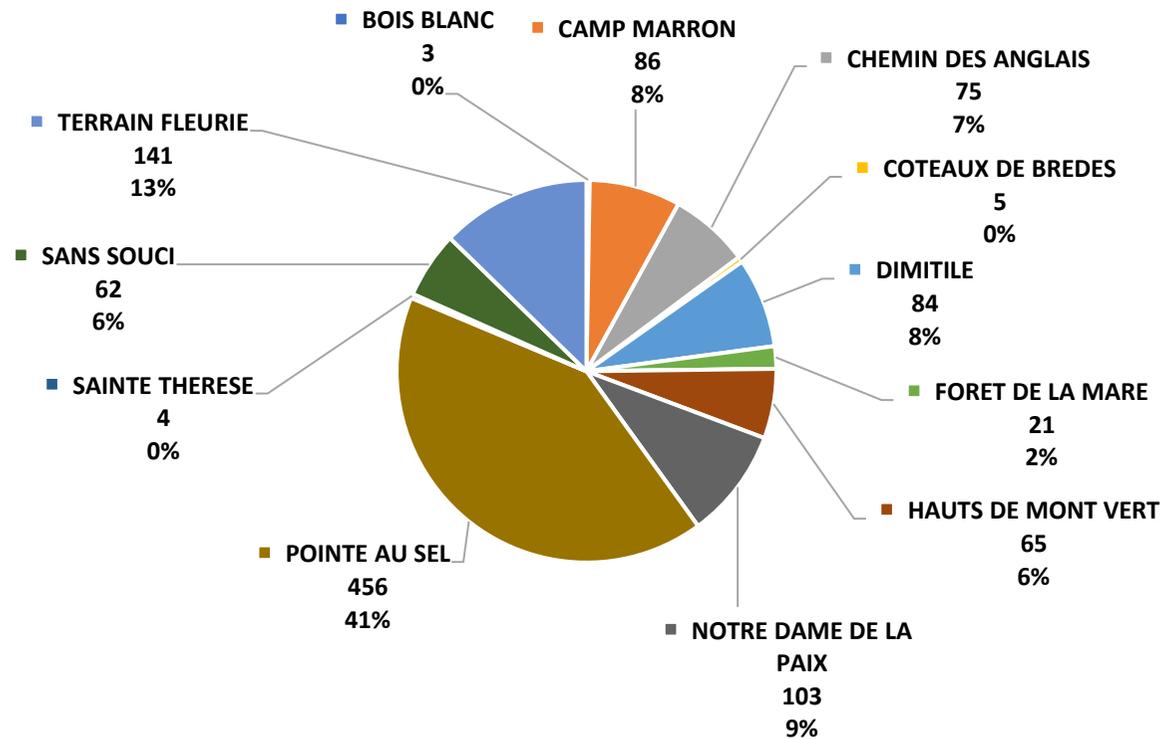


Photo : plantation sur la forêt de Notre Dame de La Paix

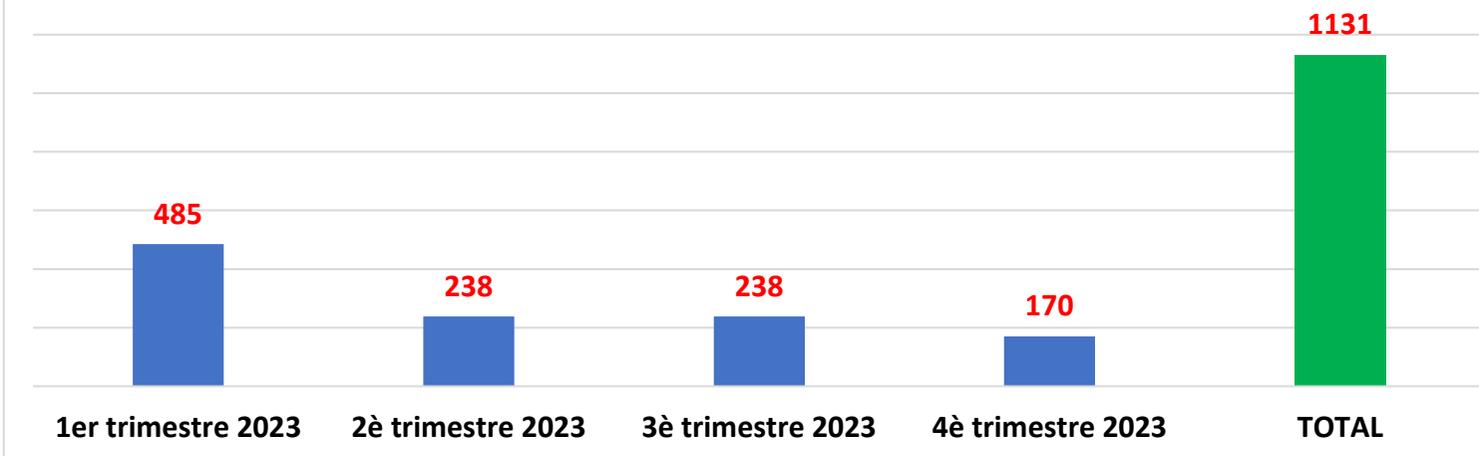
**En 2023**, lors de ces opérations d'entretien sur les divers sites, nous avons collecté une masse de **1 131 kg de déchets**, toutes catégories confondues. Cette masse totale ne comprend pas les déchets verts, mais uniquement ceux abandonnés par les visiteurs (touristes, randonneurs, sportifs, etc.) : bouteilles en plastique ou en verre, canettes, papiers, sachets en plastiques, etc.

Ces déchets se répartissent comme suit :

## Répartition des 1 131 kg de déchets ramassés, par site Année 2023

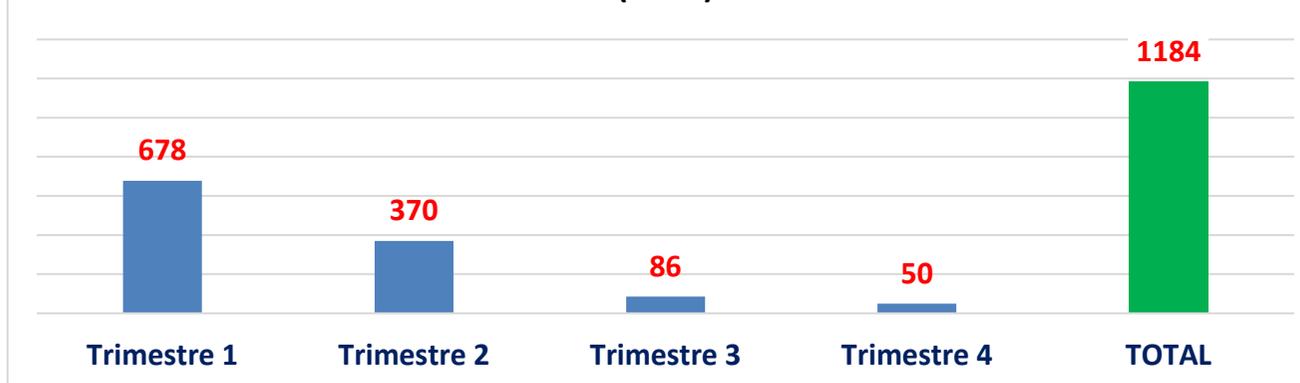


### Evolution trimestrielle de la masse de déchets collectés (en kg) (2023)



Enfin, durant leur activité sur les divers chantiers, les agents du service *Travaux* contribuent également à **renseigner les visiteurs** sur l'ensemble des sites naturels car ils y sont toujours présents. Ainsi, sur la période considérée, **1 184 visiteurs** ont ainsi bénéficié d'informations, conformément à l'évolution suivante :

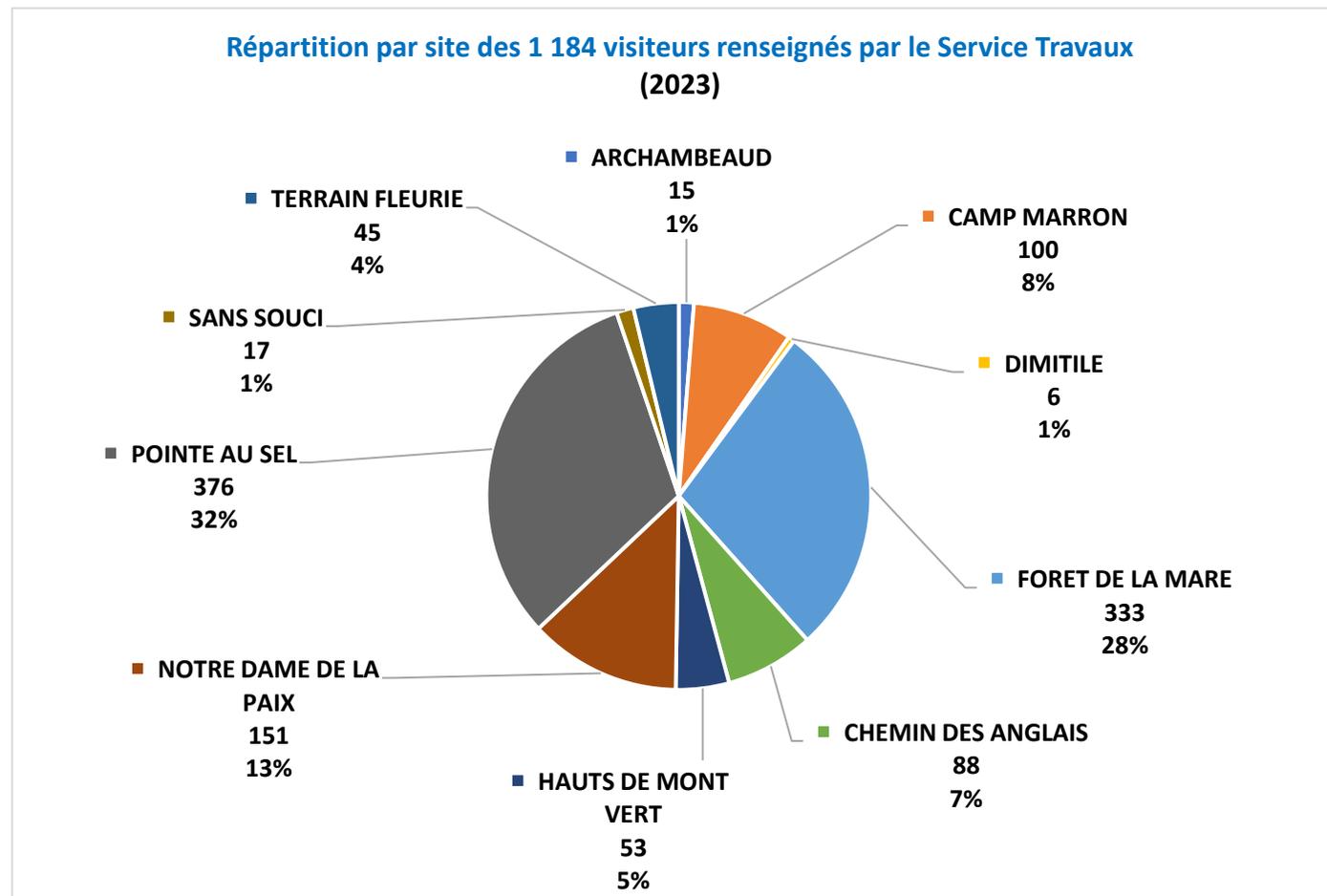
### Evolution trimestrielle du nombre de visiteurs renseignés par les équipes du service Travaux sur les ENS (2023)



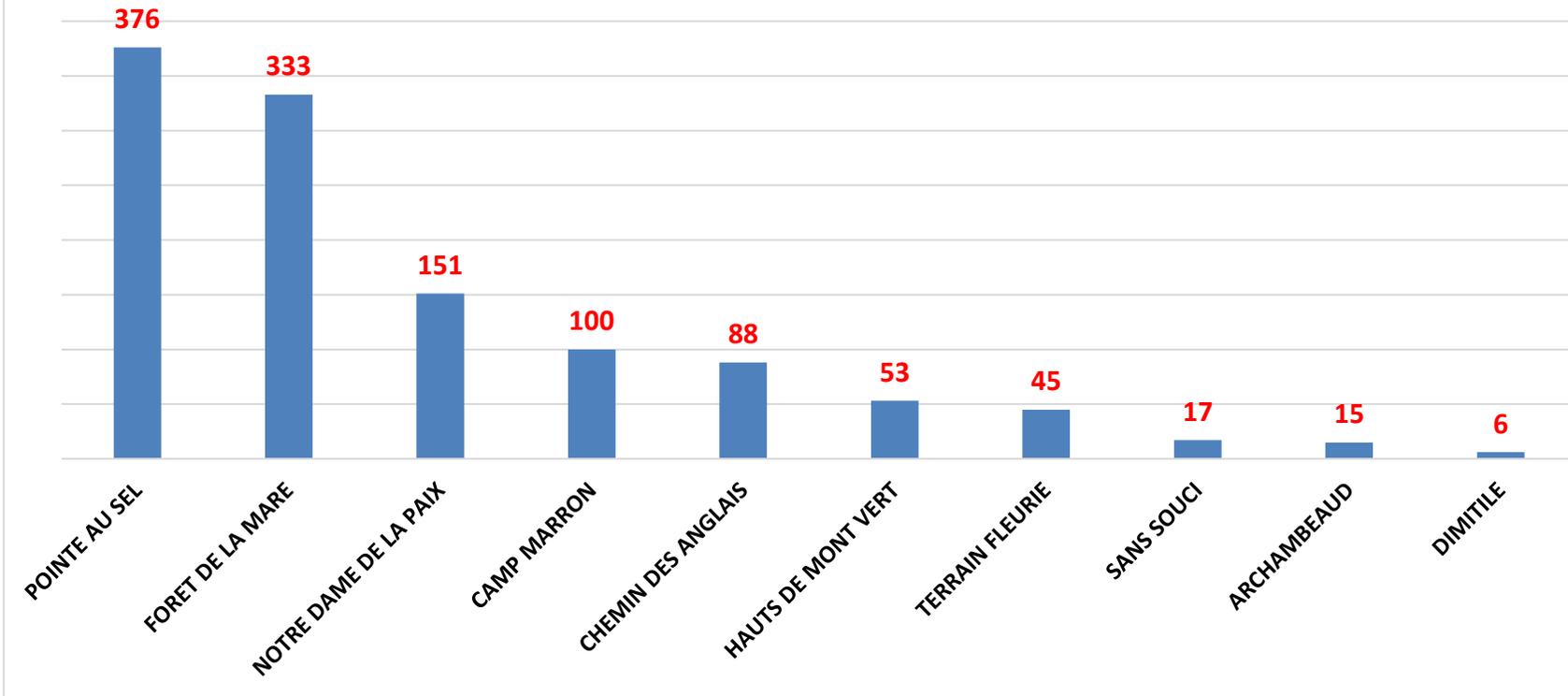
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



La répartition par site de ces 1 184 visiteurs se décline comme suit :



## Répartition par site du nombre de visiteurs renseignés par les agents du service Travaux (2023)



**Action n°23 :**

Entretien et embellir les aires d'accueil (VOIR le détail des actions en pièce jointe n° 2 - volet 3).

Taux de réalisation : voir tableau ci-dessous.

En 2023, l'entretien général (débranchement et ramassage de déchets) et l'embellissement des aires d'accueil a été réalisé comme suit :

<b>ACTION 23 : ENTRETIEN ET EMBELLISSEMENT DES AIRES D'ACCUEIL</b>									
<b>Au 31 décembre 2023</b>									
<b>N° ACTION</b>	<b>SITE</b>	<b>LIEUX D'INTERVENTION</b>	<b>DESCRIPTIF DE L'ACTION</b>	<b>RESULTAT ATTENDU / AN</b>	<b>REALISE TRIMESTRE 1</b>	<b>REALISE TRIMESTRE 2</b>	<b>REALISE TRIMESTRE 3</b>	<b>REALISE TRIMESTRE 4</b>	<b>% REALISE CUMULE</b>
<b>23.1</b>	<b>HAUTS DE MONT VERT</b>	Parking (départ de la piste 4x4)	Entretien général de l'aire d'accueil (débranchement + élagage + ramassage des déchets)	6 fois/an	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>100%</b>
<b>23.2</b>		Prairie (banc)	Entretien général de l'aire d'accueil (débranchement + élagage + ramassage des déchets)	6 fois/an	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>100%</b>
<b>23.3</b>	<b>ARCHAMBEAUD</b>	Aire d'accueil	Entretien général de l'aire d'accueil (débranchement + élagage + ramassage des déchets)	6 fois/an	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>100%</b>
<b>23.4</b>	<b>SANS SOUCI</b>	Boucan "Alambic" mis à disposition de la SPL EDDEN	Entretien général de l'aire d'accueil (débranchement + élagage + ramassage des déchets)	11 fois/an	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>100%</b>
<b>23.5</b>	<b>DOMAINE FLEURIE</b>	Aire d'accueil	Entretien général de l'aire d'accueil (débranchement + élagage + ramassage des déchets)	8 fois/an	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>2</b>	<b>100%</b>
<b>33</b>	<b>POINTE AU SEL</b>	Aire d'accueil	Entretien général de l'aire d'accueil (débranchement + élagage + ramassage des déchets)	7 fois/an	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100%</b>

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>23.6</b>	<b>CAMP MARRON</b>	Le plateau du guetteur	Entretien général de l'aire d'accueil (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets)	6 fois/an	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100%</b>	
<b>23.7</b>		Air d'accueil	Entretien général de l'aire d'accueil (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets)	6 fois/an	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100%</b>	
<b>23.8</b>		La piste hélicoptère	Entretien général de l'aire d'accueil (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets)	6 fois/an	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100%</b>	
<b>23.9</b>		Le plateau du zèbre	Entretien général de l'aire d'accueil (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets)	6 fois/an	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100%</b>	
<b>23.10</b>		Le plateau « Stèle grand Miko »	Entretien général de l'aire d'accueil (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets)	6 fois/an	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100%</b>	
<b>23.11</b>	<b>NOTRE DAME DE LA PAIX</b>	Aire d'accueil 1 et 2	Entretien général de l'aire d'accueil (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets)	7 fois/an	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>100%</b>
<b>23.12</b>	<b>BOIS BLANC</b>	Aire d'accueil	Entretien général de l'aire d'accueil (débroussaillage + élagage + ramassage des déchets)	4 fois/an	<b>3</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>150%</b>





**Aire d'accueil de Bois Blanc**

**Action n°24 :**

'Réaliser des aménagements pour l'accueil du public dans le cadre de convention de mandat spécifique (MO) sur la base d'un programme établi par le maître d'ouvrage

En 2023, aucun mandat spécifique n'a été confié à la SPL EDDEN.



## 6 – La valorisation socio-économique compatible avec la gestion des habitats

### Action 25 :

Accompagner les occupants des boucans autour du projet de valorisation du site (plantation et embellissements en espèces indigènes aux abords des boucans, développement et mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement...)

Taux de réalisation : **100 %**

### POUR RAPPEL :

Au cours du premier semestre 2022, le Département (DTEN) s'était préparé au renouvellement de toutes les conventions, arrivées à expiration. A cet effet, il nous avait sollicité pour réaliser un état des lieux préalable des occupations (état du boucan, de la parcelle et conditions d'exécution de la convention), et identifier parmi les occupants ceux qui pouvaient bénéficier d'un renouvellement de leur convention dès le 30 octobre 2022, sans aucune difficulté.

Le 28 septembre 2022, nous avons confirmé à la DTEN que la SPL EDDEN était prête à rencontrer les occupants pour lesquels ne se posait, théoriquement, aucune difficulté de **renouvellement de leur convention**. A cette fin, nous avons demandé à la DTEN de nous transmettre la **liste des occupants faisant l'objet d'une démarche potentiellement contentieuse**, afin de **s'orienter dans un premier temps vers les autres**, en vue d'une reconduction rapide de leur contrat.

Au début du mois de novembre 2022, certaines conventions ont été validées par la commission permanente du Département, tandis que les autres ont dû être soumises à la dernière commission du 14 Décembre 2022.

Entretemps, le 16 novembre 2022, le Département, le Parc national de La Réunion et la SPL EDDEN, se sont rendus sur le boucan de M ROBERT André-Guy, en vue de découvrir la réalité de ce patrimoine, la problématique à traiter, ainsi que d'envisager collectivement les pistes d'accompagnement sur les divers volets (écologiques, agricoles et agritouristiques).

Par ailleurs, durant le dernier trimestre 2022, dans le cadre de son rôle d'accompagnement des occupants sur la partie liée à la valorisation agroécologique des parcelles cultivées, la SPL EDDEN a réalisé un **atelier de fabrication de purin** avec les occupants. Le but visé était de les inciter à l'utilisation de produits naturels à vocation phytosanitaire.

### Bilan 2023

Au cours de l'année **2023**, nous n'avons pas eu de sollicitation particulière de la part des occupants. Le dialogue s'est poursuivi entre ces derniers et le Département au sujet du respect du contrat précaire d'occupation, et du traitement des situations de ceux qui contreviennent aux règles contractuelles.



**Action n°26 :**

Finaliser et mettre en œuvre le projet relatif au boucan mis à disposition de la SPL EDDEN

Taux de réalisation : **100%**

Depuis le second trimestre 2022, le projet de développement du boucan mis à la disposition de la SPL EDDEN a été finalisé (voir la note technique sur fenêtre numérique).

Sa mise en œuvre était programmée pour le second semestre 2022, sous réserve d'un financement dédié par le Département. Faute de moyens supplémentaires, elle a été reportée à une date encore indéterminée.

**Action n°27 :**

Réaliser un bilan (en 2 phases) de l'occupation des boucans.

Taux de réalisation : **100 %**

Conformément au programme d'actions du CPI ENS 2022-2024, cette action s'est déroulée **en 2 phases** : la première, rassemble les éléments collectés lors du premier semestre 2023, et la seconde comprend ceux collectés lors du second semestre 2023.

**Durant le 2<sup>e</sup> trimestre 2023**, le Département a souhaité réaliser un état des lieux complet de 25 boucans, durant 3 jours, entre le 31 mai et le 2 juin 2023 y compris. Conformément à notre mission d'assistance auprès de la collectivité, nous lui avons proposé un protocole d'intervention pour mener à bien cette mission d'envergure, notamment à travers une démarche commune. Le principe était de tester ledit protocole sur un boucan « témoin », en présence d'un occupant.

Vu que lors de la première journée du 31 mai 2023, la collectivité n'a pas eu le temps de finaliser l'état des lieux complet, les agents de la SPL EDDEN ont poursuivi ladite action le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le tableau ci-dessous recense les actions finalisées et celles qui appelaient encore des compléments à l'issue de l'opération de 3 jours :



N°	Occupation	Nom de l'occupant	Parcelles	Etat des lieux
1	Occupations déjà validées en CP (en attente signature de convention)	BEGUE Michel	AI 191p, 192p	complet
2		TARA Teddy	AI 190p	complet
3		GAZE Jean Rémy	AK 17p	complet
4		GAZE André Maurice	AK 17p	Absent lors de la visite
5		GAZE Daniel	AK17p, 18p	complet
6		THOMAS Vivien Alex	AK19p, 20p	Absent lors de la visite
7		LOUISE Iréné	AK 18p	complet
8		ROBERT Jean-Danio	AK 21	complet
9		AUGUSTINE George Henri	AK 20p	Incomplet : Absent lors de la visite Manque superficie de la parcelle
10		LIBEL Jean Michel	AK 18p	Absent lors de la visite
11		LOUISE Gervil	AK 21p	Incomplet : Manque delimitation parcelle
12		LOUISE Léonel	AK 24p	Incomplet : Manque delimitation parcelle
13		MAILLOT Kari	AK 11p	Incomplet : Manque delimitation parcelle
14		CLAIN Jean Maurice	AK 11p	Incomplet : Manque delimitation parcelle
15		AUGUSTINE Jean Patrice	AI 191p	complet
16		CERNOT Damien	AI 193p	Absent lors de la visite
17		HOARAU Franky Ricardo	AI 193p	complet
18		HOARAU Jean Francois	AI 190p	complet
19		LIBEL Valerie	AK 16p	Non effectué / boucan abandonné
20		LOUISE Klebert	AK 16p	complet
21		MAYOT Jean Dany	AI 192p, AI193p	complet
22		OREO Jean Daniel	AI 190p	Absent lors de la visite
23		ROBERT Martini	AK 11p	Incomplet : Manque delimitation parcelle
24		THOMAS Jean Manolito	AK 20p	complet
25		VILRUS Marcelli	AK 20p	complet
26	Occupations non encore validées en CP	AUGUSTINE Jean Maurice	AK15p, AK 14p	complet
27		THOMAS Franco Nicolas --> LAURET André Pierre	AI 193p	complet

Le tableau ci-dessus nous informe que :

- 1) 15 boucans ont fait l'objet d'un état des lieux complet.
- 2) Sur 5 boucans, il manque la délimitation des parcelles (lignes orange). Le 30 juin 2023, nous avons délimité les boucans des 4 occupants présents suivants :



- M. Jean-Maurice CLAIN : selon nos premiers constats, la délimitation laisse apparaître qu'une partie de la surface occupée serait « hors ENS ».
- M. Leonel LOUISE : nous constatons la présence d'une retenue collinaire située en haut de la parcelle, mais en dehors de la délimitation.
- M. Gervil LOUISE
- M. Martini ROBERT.

Il ne reste que le boucan de M. Karl MAILLOT à délimiter.

- 1) 7 boucans n'ont pas pu faire l'objet d'un état des lieux en bonne et due forme car l'occupant était absent lors du passage des agents du département (voir lignes en jaune). Le **13 juin 2023**, nous avons réalisé, avec l'occupant M. **Georges Henri AUGUSTINE**, la délimitation complète de sa parcelle.

**Au 30 juin 2023, il restait à réaliser la démarche pour les boucans suivants :**

Etat des lieux à faire avec le Département et l'occupant	Aucun état des lieux à réaliser (abandon manifeste)	Délimitation simple à faire (sans le Département) avec l'occupant
André Maurice GAZE	Valérie LIBEL	Karl MAILLOT
Vivien Alex THOMAS		
Jean Michel LIBEL		
Damien CERNOT		
Jean Daniel OREO		

Durant le **3<sup>e</sup> trimestre 2023**, nous avons poursuivi :

- Les 5 **états des lieux** restant à faire (Boucans de M. André Maurice GAZE, M. Vivien Alex THOMAS, M. Jean Michel LIBEL, M. Damien CERNOT et M. Jean Daniel OREO)
- La **délimitation de la parcelle** de M. Karl MAILLOT (21 août 2023).

**N.B** : avec cette dernière mission, nous avons répondu à l'engagement de délimiter les 5 boucans prévus.

Au **4<sup>e</sup> trimestre 2023**, nous avons réalisé une surveillance classique, notamment à travers la **tournee de surveillance du 29 novembre 2023** sur la partie basse de l'ENS, durant laquelle 6 boucans ont été contrôlés :

- Boucan n°4 (M. Jean Patrice Augustine)
- Boucan n°11 (SPL EDDEN)

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



- Boucan n° 13 (M. Jean François Hoareau)
- Boucan n°14 (M. Nick Christopher Justine)
- Boucan n°18 (M. Florent Louise)
- Boucan n°30 (M. Teddy Tara)

Nous avons constaté la **présence de déchets** sur les 3 boucans suivants :

- Boucan n°30 (M. Teddy TARA) : déchets épars (métal, plastique)
- Boucan n°13 (M. Jean François HOAREAU) : déchets épars (plastique)
- Boucan n°14 (M. Nick Christopher JUSTINE) : tas de déchets (plastique, métal), batterie usagée.

Aussi, nous avons relevé la présence de **feux sur le site**, liées au brûlage de déchets (directement au sol ou dans des barils en tôle), sur les 2 boucans suivants :

- Boucan n°30 (M. Teddy TARA) : feu au sol
- Boucan n°18 (M. Florent LOUISE) : feu au sol.

Au cours du **second semestre**, nous n'avons constaté **aucune nouvelle installation ou extension**. Cependant, dans certains boucans, des **matériaux de construction sont entreposés, sur les 2 boucans suivants** :

- Boucan n°30 (M. Teddy TARA) : feuilles de tôles, bois.
- Boucan n°18 (M. Florent LOUISE) : feuilles de tôles, bois.

D'une manière générale, la **tendance d'extension ou de construction de boucan est à la baisse**, même si M. Florent LOUISE (Boucan n°18) prévoit de construire des toilettes.

L'occupation des boucans sur l'ENS de Sans Souci pour les 2 semestres a fait l'objet de 2 rapports détaillés en annexe du présent bilan et consultables sur la fenêtre numérique.

**Action n°28 :**

Accompagner les activités agricoles situées sur la partie basse de Sans-Souci (Agriculteurs : Hoareau Emmanuel et Cernot Clotaire)

Taux de réalisation : **100 %**

En 2023, nos agents n'ont enregistré aucune demande d'accompagnement de la part des agriculteurs de la zone concernée.



**Action 29 :**

Accompagner les activités apicoles sur les sites du Domaine Archambeaud, Sans-Souci, Domaine Fleurié et Hauts de Mont-Vert  
Taux de réalisation : **100 %**

En 2023, nos agents n'ont enregistré aucune demande d'accompagnement de la part des apiculteurs.

**Action n°30 :**

'Accompagner les activités touristiques  
Taux de réalisation : **100 %**

En 2023, nos agents n'ont enregistré aucune demande d'accompagnement de la part des acteurs touristiques.

**II – ENTRETIEN ET VALORISATION DES SALINES DE SAINT-LEU**

**Action 31 :**

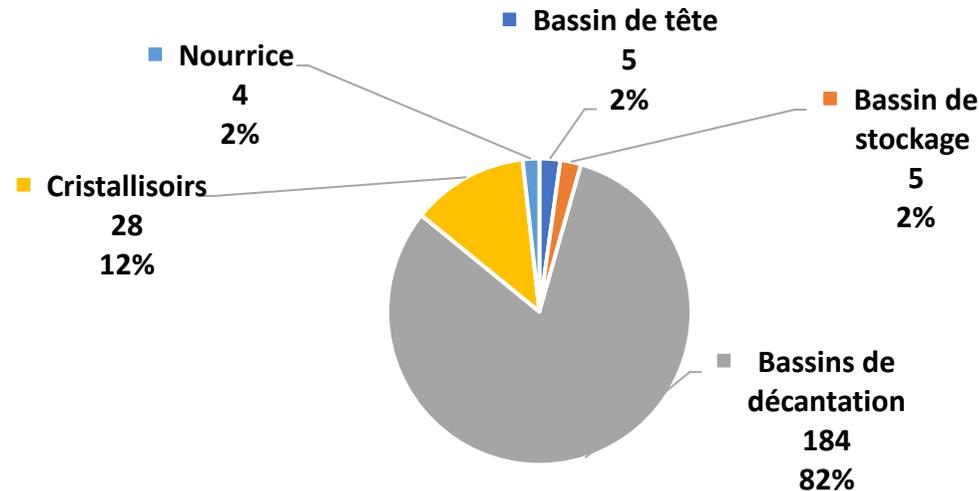
**Entretien des équipements ou installations sur les sites (bassins, système de pompage, magasin de stockage, signalétique, etc.) (VOIR ANNEXE n° 2 - Volet 1)**  
Taux de réalisation : **100 %**

Les salines de la Pointe au Sel se composent de plusieurs infrastructures exposées à de fortes contraintes (le soleil, le sel...) nécessitant les opérations d'entretien suivantes sur l'outil productif :

- **1) Sur le bassin de tête, le bassin de stockage, les bassins de décantation, la nourrice et les cristallisoirs** : un nettoyage périodique complet consiste à enlever les algues, réparer les tuyaux et reboucher les trous. A cet égard, **226** opérations d'entretien ont été régulièrement menées sur les divers types de bassins comme suit :
  - Le **bassin de tête** : 5 interventions
  - Le **bassin de stockage** : 5 interventions
  - Les **bassins de décantation** : 184 interventions
  - Les **cristallisoirs** : 28 interventions
  - La **nourrice** : 4 interventions



### Répartition des 226 interventions d'entretien sur les divers types de bassins Année 2023



- **2) Le système de pompage** (2 pompes principales immergées, 1 pompe de secours, les installations électriques et le réseau de canalisation de l'eau de mer pompée) : la SPL EDDEN assure leur « *entretien courant en bon père de famille* », notamment par des opérations régulières de contrôle et d'interventions (contrôler la propreté des crépines des pompes, garder la propreté de la sonde piézométrique, curer la vasque de prélèvement de l'eau de mer, etc.). Par ailleurs, la SPL EDDEN a confié au prestataire VIDANGE SERVICES une mission d'enlèvement des pompes avant chaque épisode de fortes houles. A cet effet, il a dû intervenir durant les 3 premiers trimestres, notamment en février, juin, juillet et septembre 2023.

Enfin, nous avons régulièrement poursuivi l'action de **réglage de l'eau** dans les bassins de décantation, afin de contrôler la concentration en sel dans les bassins.

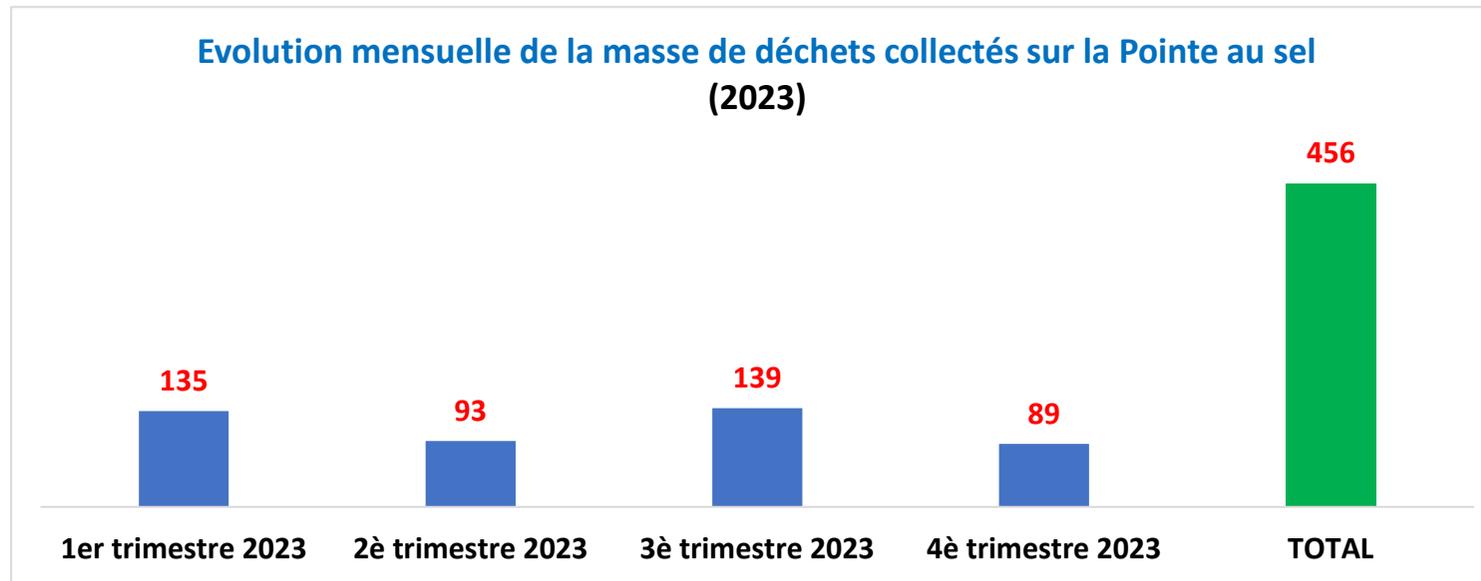


**Action 32:**

Entretien des sentiers et pistes (VOIR ANNEXE n° 2 - Volet 2)

Taux de réalisation : **100 %**

En **2023**, nous avons réalisé, sur le site naturel environnant les salines (la savane, les cheminements, etc.), le ramassage quotidien de déchets, notamment autour du *Musée du Sel* et aux abords des cheminements de l'ensemble de l'ENS (parkings y compris) : **456 kg** de déchets ont été récupérés (majoritairement des bouteilles en verre, papier, cannettes, bouteilles en plastique, emballages, et déchets ménagers).

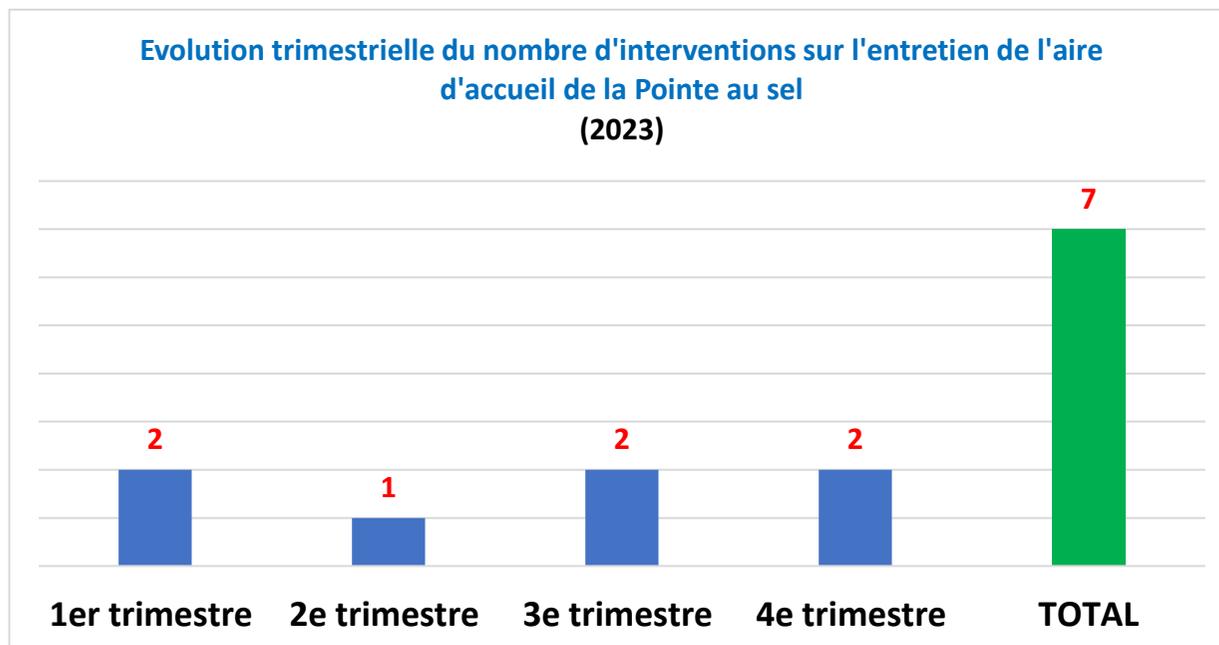


### Action 33

Entretien et embellir les aires d'accueil (VOIR le détail des actions en pièce jointe n° 2 - volet 3).

Taux de réalisation : 100 %

En 2023, sur les 7 interventions prévues d'entretien général (débranchage, élagage) sur l'aire d'accueil du site de la Pointe au sel, notre équipe dédiée les a toutes réalisées, comme suit :

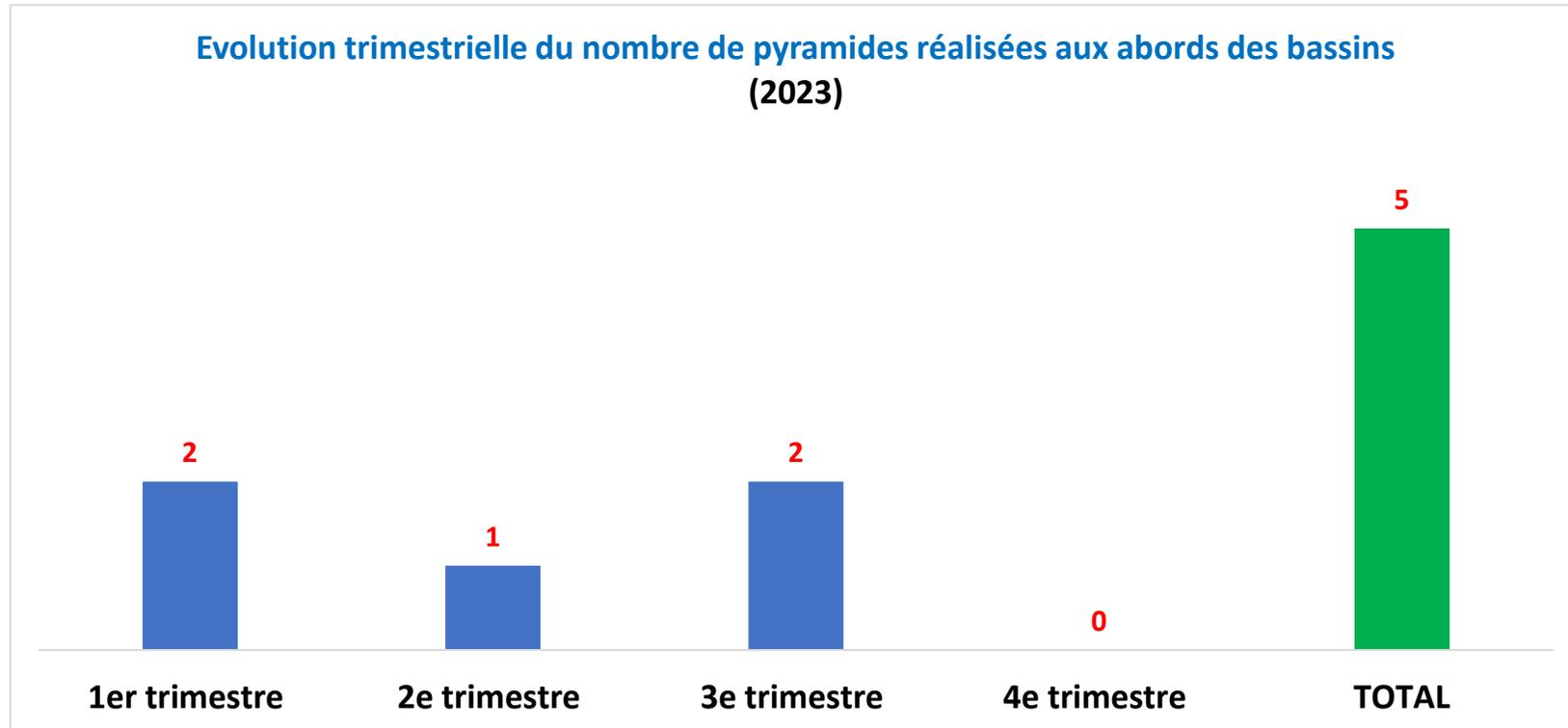


**Action 34 :**

'Réaliser et entretenir des pyramides de sel aux abords des bassins des cristallisoirs, sur demande du Département, lors des manifestations  
Taux de réalisation : **100 %**

Dans un souci esthétique et paysager, nos sauniers peuvent réaliser et entretenir des pyramides de sel aux abords des bassins, à l'occasion de manifestations et exclusivement sur la demande du Département.

**En 2023, les sauniers ont réalisé 5 pyramides** à l'occasion de diverses manifestations, réparties comme suit :



### Action 35 :

Coordonner les actions des sauniers dans l'organisation, la planification, la mise en œuvre et le suivi toutes les étapes du processus de production de sel, en vue de la production d'un sel de qualité

Taux de réalisation : **100 %**

Cette action est réalisée de manière quotidienne par le responsable de service et/ou le coordonnateur.

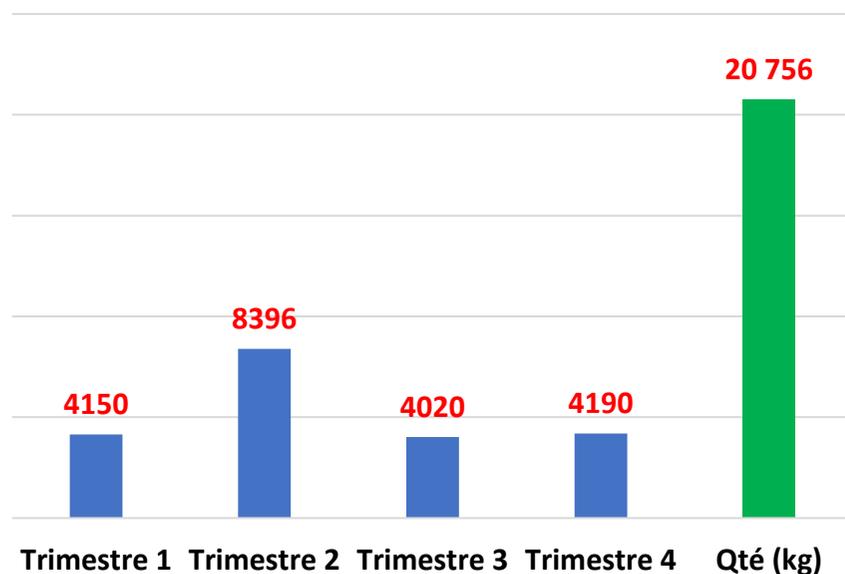
### Action n°36 :

'Produire et récolter le sel (principalement de la fleur de sel, du gros sel et du sel Pilon)

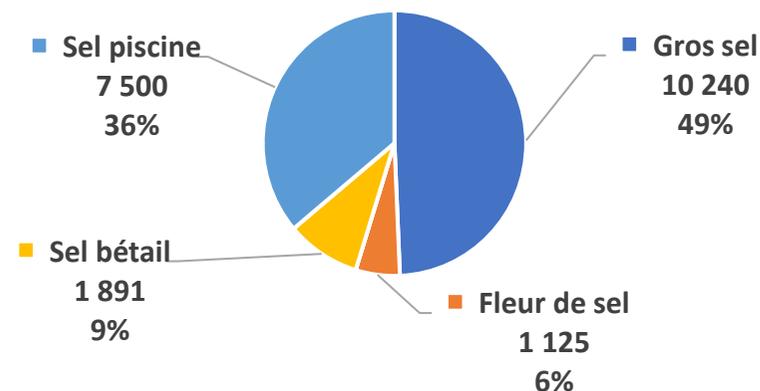
Taux de réalisation : **138 %**

En 2023, la production de sel s'est élevée à **20 756 kg** (masse indiquée à relativiser car correspondant à un sel humide), selon la répartition suivante :

#### Evolution mensuelle de la production de sel (kg) (2023)



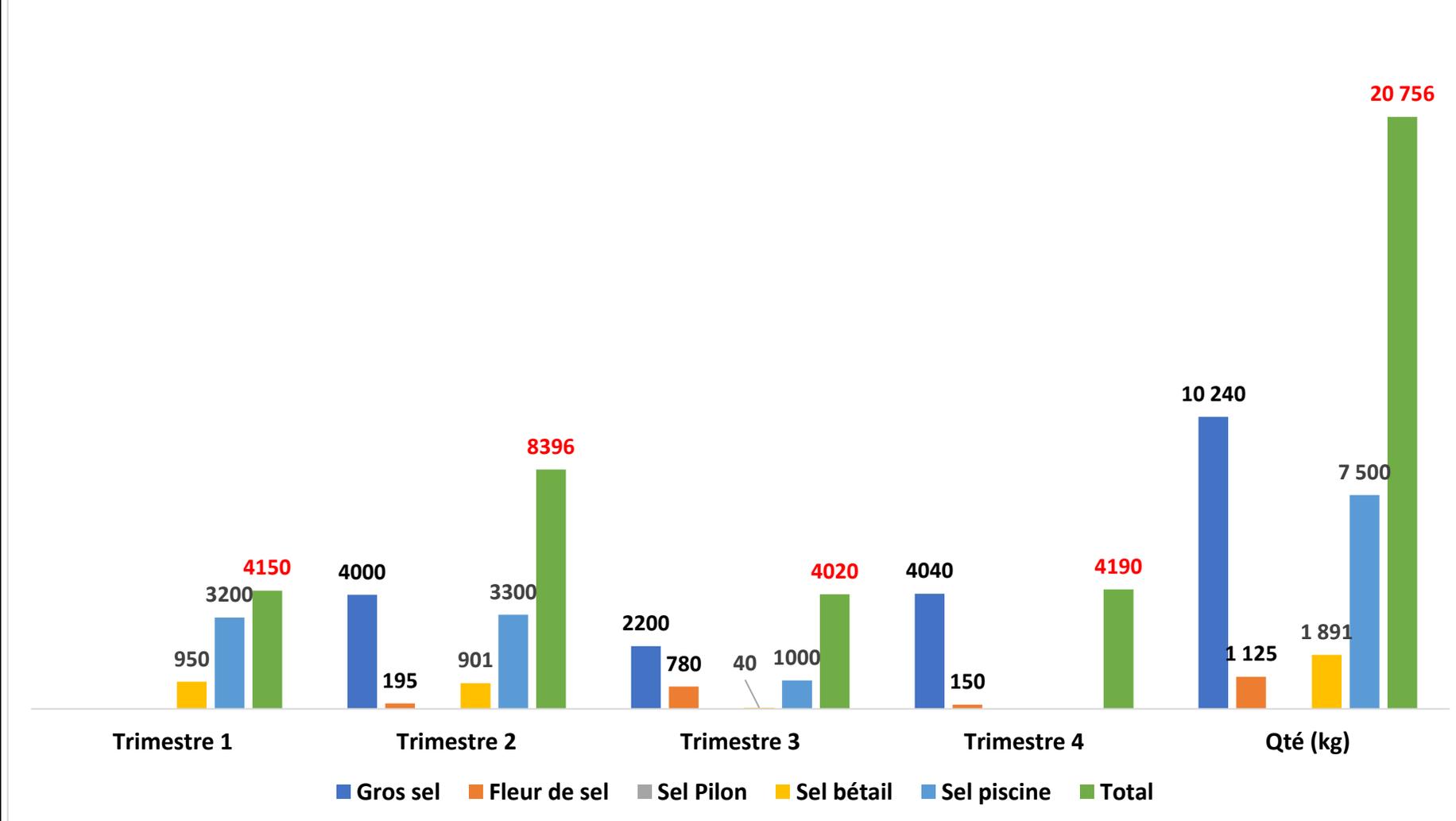
#### Répartition des 20 756 kg récoltés, par type de sel (kg) (2023)



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Evolution trimestrielle de la masse de sel récoltée, par type (kg) (2023)



Au 31 décembre 2023, les difficultés liées au stockage (manque d'espace et circulation de l'air poussiéreux) persistent toujours.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### Action 37 :

'Conditionner et stocker la production de sel (suivant le schéma de traçabilité : identification par type de sel et par un numéro de lot de production)

Stocker, conditionner, analyser, et remettre le sel produit au Musée du Sel

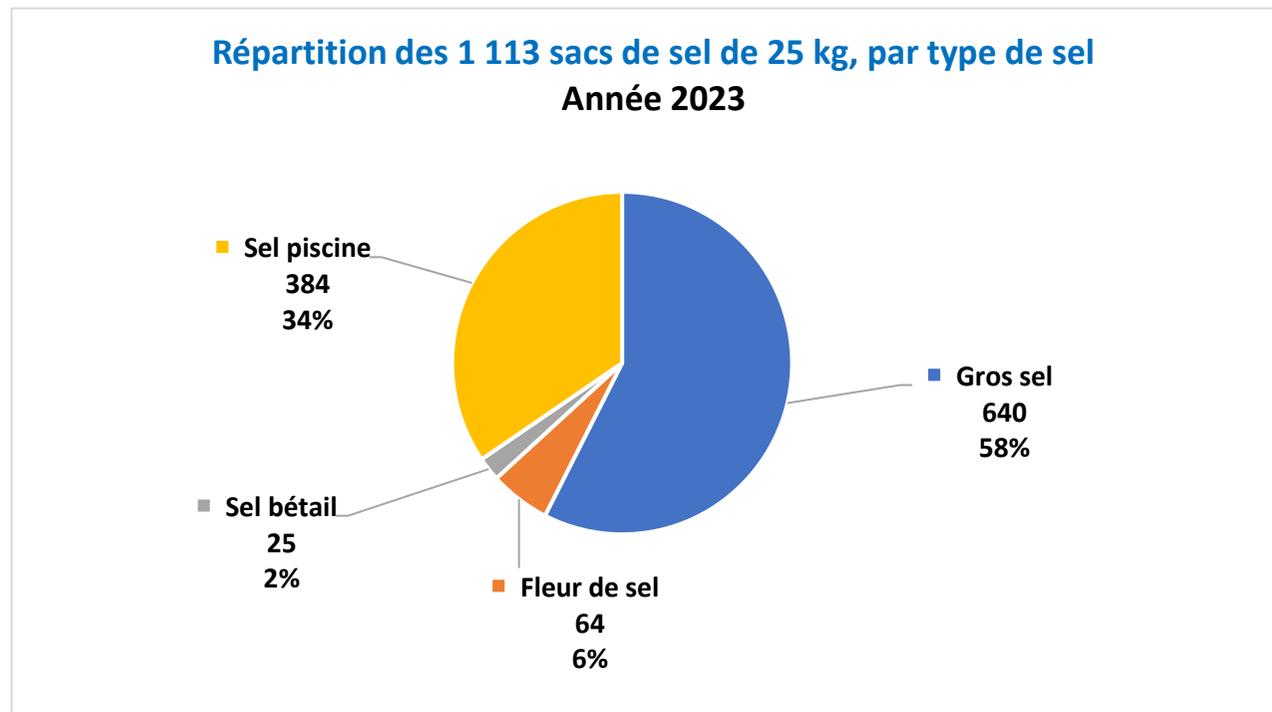
Taux de réalisation : **100 %**

Après avoir été récolté, le sel est **conditionné** dans des sacs de 25 kg puis **entreposé** dans le magasin de stockage en distinguant les différents types de produit (fleur de sel, sel pilon, gros sel, sel piscine et sel bétail).

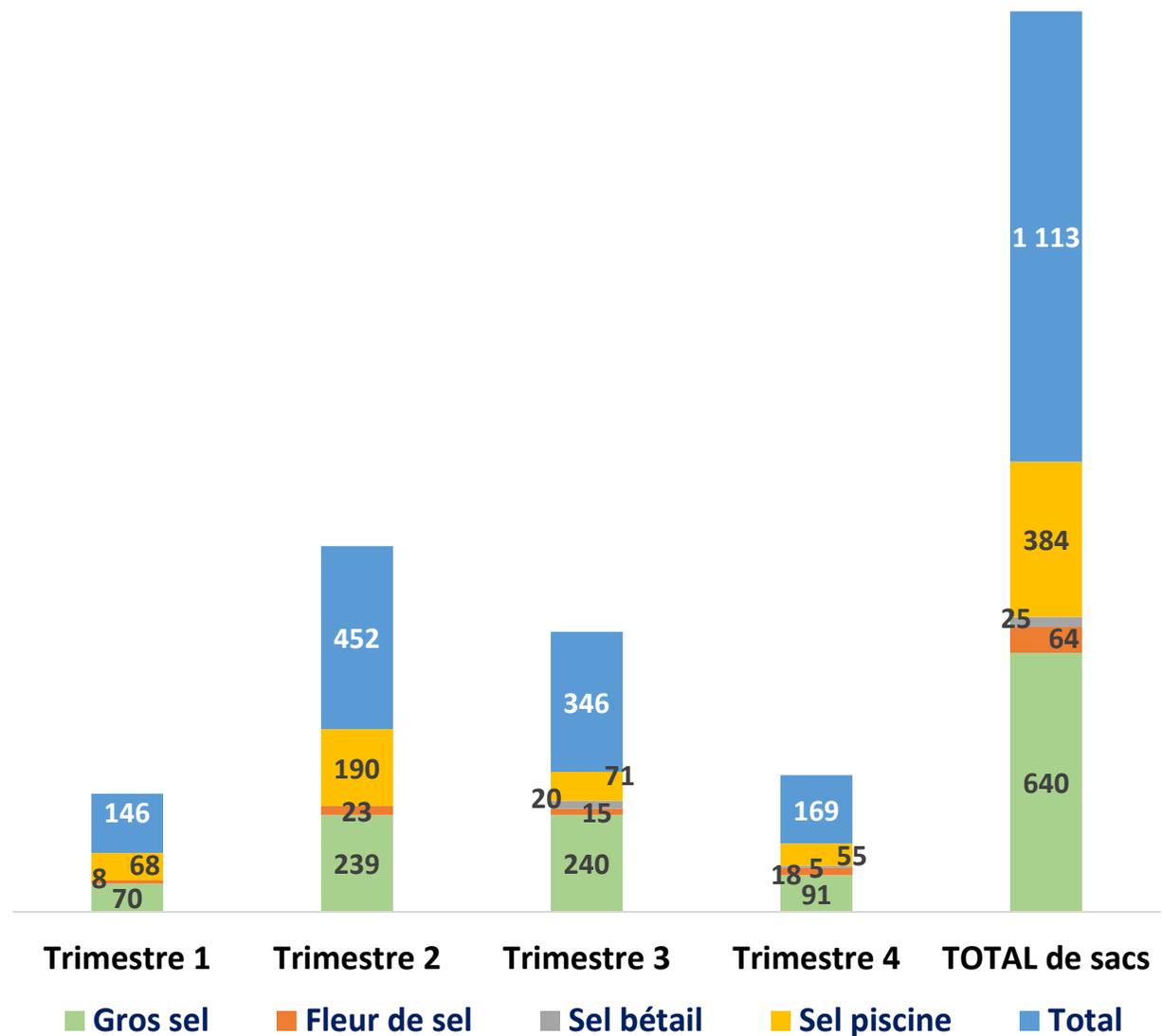
Ce sel ensaché et stocké est destiné à être livré au *Musée du sel* au fil des demandes que ce dernier exprime à la SPL EDDEN.

#### 1) Conditionnement par ensachage (sacs de 25 kg)

Durant l'année 2023, les sauniers ont ensaché **26 325 kg** de sel en **1 113 sacs** de 25 kg, conformément à la répartition suivante :



**Evolution trimestrielle de l'ensachage de 27 825 kg de sel, par  
type de sel  
( 1 113 sacs de 25 kg)  
Année 2023**



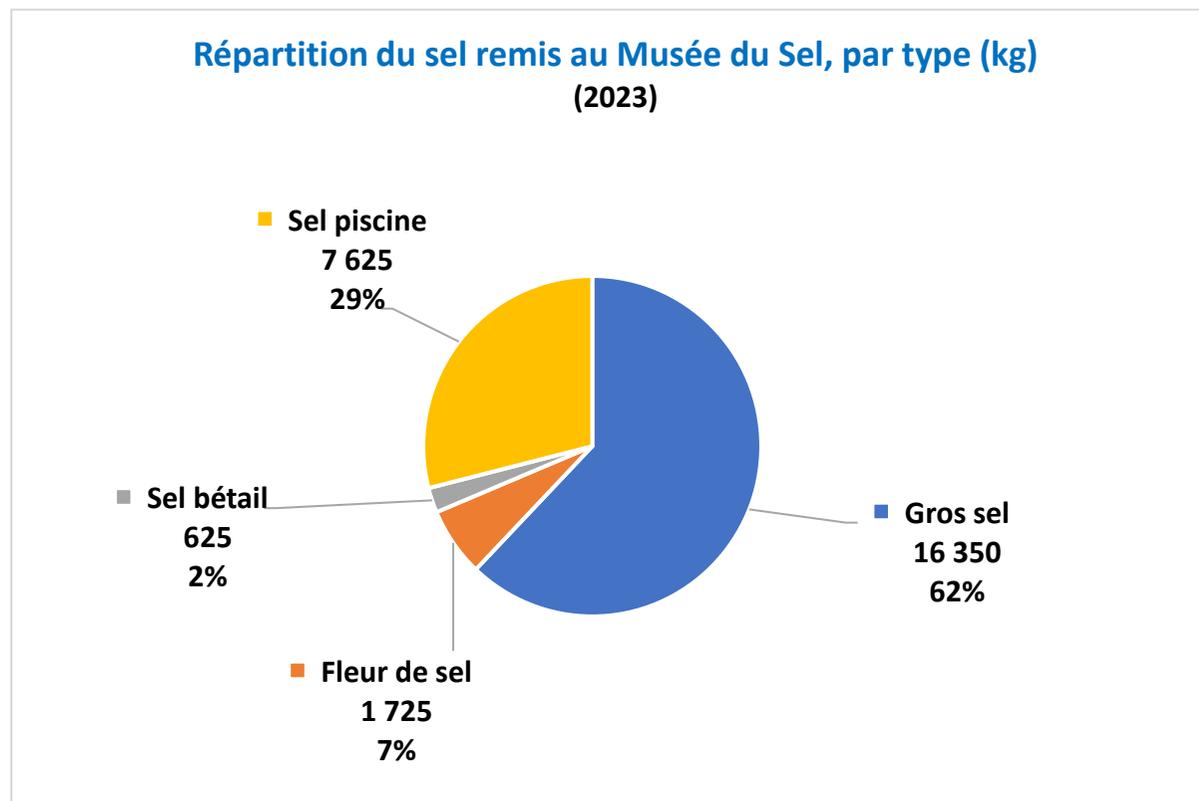
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



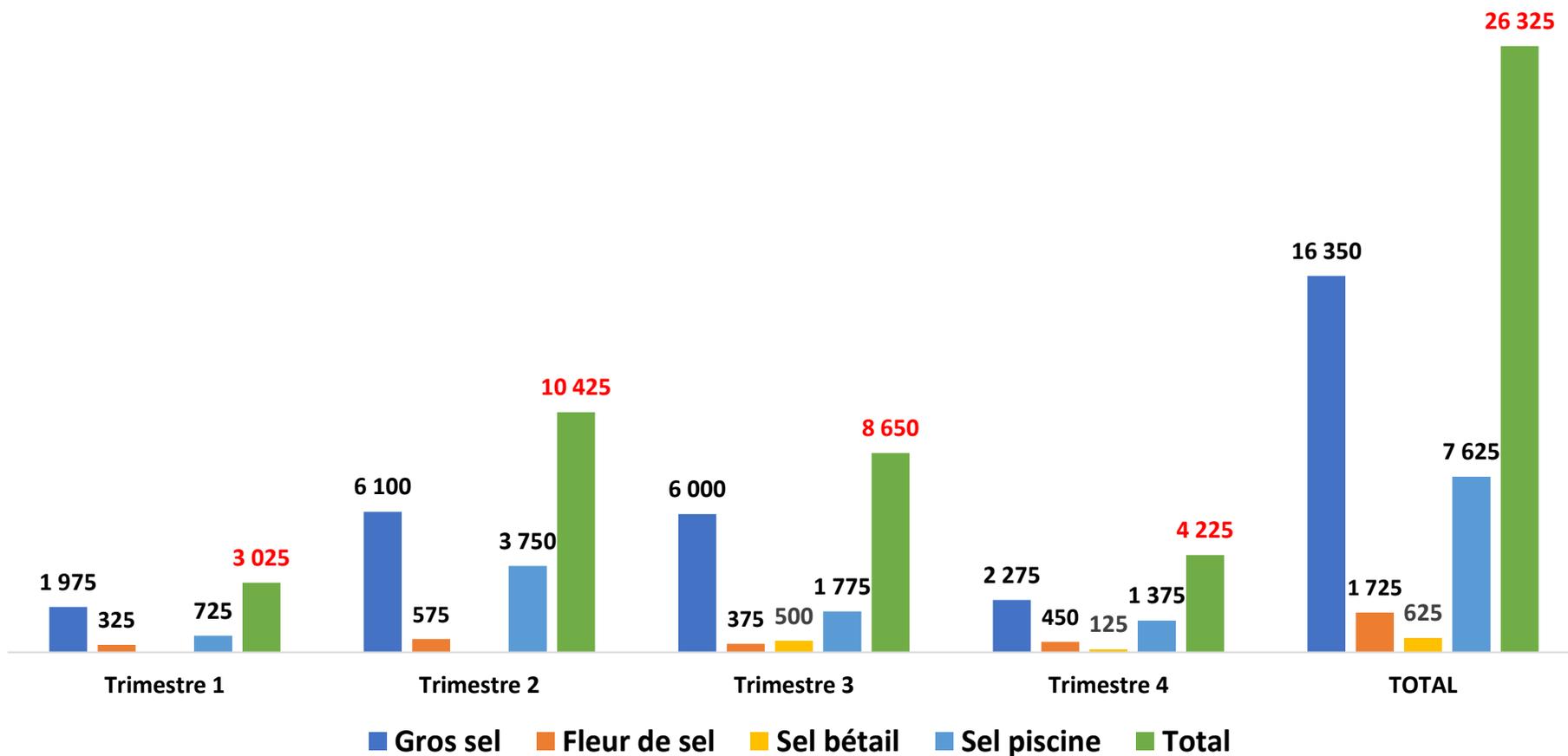
Le lieu de stockage actuel n'étant pas un milieu complètement clos, il expose généralement les sacs de sel à la poussière extérieure.

## 2) La remise de la récolte au Musée du Sel

En 2023, la SPL EDDEN a remis au *Musée du Sel* un volume total de **26 325 kg** répartis comme suit :



## Evolution trimestrielle de la masse de sel remise au Musée du sel, par type (kg) (2023)



**Action 38 :**

'Analyser le sel produit selon le « *codex alimentarius* » (pour chaque lot de production et par typologie de sel).

**N.B** : faire une analyse de la teneur du sel en particules microplastiques, au minimum 2 fois/an.

Taux de réalisation : **sans objet %**

Pour mémoire, le **Centre de Recherche et de valorisation des milieux aquatiques (CITEB)**, nous avait proposé, au premier semestre 2022, une **offre sur mesure**, notamment sur le plan des analyses physico-chimiques, au travers de méthodes standardisées et adaptées au contexte tropical.

De ce fait, il a intégré **la totalité des analyses** de sel (chimique, bactériologique et physique, notamment celle des particules microplastiques), dont **une partie** réalisée **en propre**, et **une autre en sous-traitance** avec des prestataires de La Réunion et de l'Hexagone.

Le CITEB nous a transmis les résultats au mois de juillet 2022.

Les sels des Salines de la Pointe au Sel ont des teneurs en chlorure de sodium (NaCl) inférieures à la Norme Codex STAN 150- 185 (**95,68 %** au lieu de **97 %**, soit une différence de 0,73 %). Le sel de la Pointe au Sel présente des **teneurs en sel secondaires comparables à celle d'un sel gris artisanal** plutôt qu'à un sel blanc de table récolté mécaniquement lavé et raffiné, et des **teneurs importantes de magnésium, de potassium et singulièrement de calcium**.

Vu le contexte et les retours des saliculteurs de Guérande, il n'était pas judicieux de lancer une autre analyse aussi rapprochée dans le temps, notamment au cours du **1<sup>er</sup> semestre 2023**. Pour le moment, d'un commun accord avec le Département (DTEN), nous ne programmerons aucune nouvelle analyse de sel jusqu'à nouvel ordre.



**Action n°39 :**

**'Entretien un lien permanent avec le réseau de veille et d'alerte, en cas de pollutions accidentelles et ou de mauvaise qualité bactériologique de l'eau de mer dans l'environnement proche de la pointe au sel.**

Taux de réalisation : **30 %**

En lien avec l'action 38 (voir ci-dessus), nous avons engagé un dialogue technique avec le **Centre de Recherche et de valorisation des milieux aquatiques (CITEB)**, afin de résoudre la question de la veille sanitaire sur la qualité des eaux pompées.

Prévu au cours du dernier trimestre 2023, le **plan de surveillance de la qualité sanitaire** de notre production de sel a été reporté en 2024.

**III – MISSION TRANSVERSALE D'ASSISTANCE AU DEPARTEMENT ET AUX GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS**

**Action n°40 :**

**Assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) au service du Département, dans les domaines en lien avec l'objet de la SPL EDDEN : ingénierie environnementale, accompagnement des gestionnaires, mise place d'arboretums d'espèces protégées, etc.**

Taux de réalisation : **100 %**

Durant le **2è trimestre 2023**, le Département a souhaité réaliser un état des lieux complet de 25 boucans sur l'ENS de Sans Souci, durant 3 jours, entre le 31 mai et le 2 juin 2023 y compris. A cette fin, conformément à notre mission d'assistance auprès de la collectivité, nous avons proposé un protocole d'intervention pour mener à bien cette mission d'envergure (Voir détail dans l'action 27).

Hormis l'action ci-dessus, nous n'avons enregistré aucune autre demande d'assistance du Département.





La Réunion par Nature



# CPI PARCS ET JARDINS

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGRES POUR « L'ENTRETIEN ET L'EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DU DEPARTEMENT AINSI QUE DES ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES »

---

**Comité de suivi et de contrôle analogue**  
**Période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**

---

SPL EDDEN  
Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels  
52 Route des Sables – 97427 ETANG-SALE  
contact@edden.re

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## PRESENTATION DE LA MISSION

Le Département est propriétaire de nombreux parcs et jardins et de plus de 720 km de routes départementales. L'entretien et l'embellissement de ces espaces est un enjeu de conservation du patrimoine départemental, d'amélioration du cadre de vie des Réunionnais et de valorisation économique et touristique du territoire.

Depuis la signature du Contrat de Confiance avec l'Etat, le Département a entamé une démarche dynamique d'optimisation de ses moyens, mais surtout de rationalisation de ses dépenses.

Ainsi, la Collectivité a mis en place une planification de l'entretien, de l'embellissement, et du fleurissement de ses sites, correspondant à une « démarche qualité » de réduction des consommations de fluides (eau, électricité, hydrocarbures, ...), de maîtrise des coûts d'achat de plantes et de fleurs, et cela dans le respect du Développement Durable (dimensions écologique, sociale et économique pérennes).

Cela s'est traduit au sein des directions concernées par le lancement de plusieurs marchés de prestations de services (élagage, diagnostics, fournitures de plantes, ...). La SPL EDDEN est constituée sous la forme d'une société publique locale soumise au régime de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de son objet social, la vocation de la SPL EDDEN est notamment de contribuer à l'entretien et à la valorisation du patrimoine de ses actionnaires. Le cadre d'intervention de la SPL EDDEN est précisé par ordre de mission ou bon de commande, émis par les directions utilisatrices.

Le Département, en sa qualité d'actionnaire de la SPL EDDEN, exerce sur la SPL EDDEN un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services puisqu'il exerce une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la SPL EDDEN.

Dans ce contexte, conformément à la convention cadre pour la période 2022-2026, conclue entre le Département et la SPL EDDEN, le Département a confié à la SPL EDDEN des prestations d'entretien et d'embellissement des parcs et jardins du Département, notamment aux abords des routes départementales.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



# INTERVENANTS

Organismes	Qualité	Interlocuteurs	Contacts	Mails
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Actionnaire	Hugues MAILLOT	0262 90 33 62 / 0692 97 44 39	hugues.maillot@cg974.fr
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Actionnaire	David CHECKOURI	0692 97 41 37	david.checkouri@cg974.fr
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Actionnaire	Samantha Pitou	0262 90 30 96 / 0692 97 44 30	samantha.pitou@cg974.fr
SPL EDDEN	Titulaire du CPI	Gilbert Rivière	0692 34 35 86	gilbert.riviere@edden.re
SPL EDDEN	Titulaire du CPI	Patrice PAYET	0692 62 26 48	patrice.payet@edden.re
SPL EDDEN	Titulaire du CPI	Hermann THOMAS	0692 77 98 95	hermann.thomas@edden.re



## CADRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE : RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

- **22/11/2021** Avis du Comité Technique et d'Engagement (CTE) – Formulation d'un avis circonstancié de faisabilité favorable sur le CPI EEPJRD n°3 - période 2022-2024
- **10/12/2021** Décision du Conseil d'Administration (CA) – Approbation du CPI EEPJRD période 2022-2024
- **04/05/2022** Comité de Suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) – Etat d'avancement du CPI EEPJRD 2022-2024 du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022
- **19/08/2022** Comité de Suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) – Etat d'avancement du PI EEPJRD 2022-2024 du 1er avril 2022 au 30 juin 2022
- **02/11/2022** Comité Technique et d'Engagement (CTE) Avis circonstancié de faisabilité pour l'avenant n°1 au CPI EEPJRD 2022-2024
- **08/11/2022** Conseil d'Administration (CA) - Approbation à l'unanimité de l'avenant n°1 au CPI EEPJRD 2022-2024
- **29/11/2022** Comité de Suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) – Etat d'avancement du CPI EEPJRD 2022-2024 du 1er juillet 2022 au 30 septembre 2022
- **12/12/2022** Comité Technique et d'Engagement (CTE) Avis circonstancié de faisabilité pour l'avenant n°2 au CPI EEPJRD 2022-2024
- **13/12/2022** Conseil d'Administration (CA) - Approbation à l'unanimité de l'avenant n°2 au CPI EEPJRD 2022-2024
- **24/05/2023** Comité de Suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) – Etat d'avancement du CPI EEPJRD 2022-2024 du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023
- **23/08/2023** Comité de Suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) – Etat d'avancement du CPI EEPJRD 2022-2024 du 1er avril 2023 au 30 juin 2023
- **20/11/2023** Comité de Suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) – Etat d'avancement du CPI EEPJRD 2022-2024 du 1er juillet 2023 au 30 septembre 2023



## RAPPEL SUR L'EVOLUTION DES CONTRATS DE PRESTATIONS INTEGREES

Pour la période allant du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, l'activité du Contrat de Prestations Intégrées (CPI) pour l'Entretien et l'Embellissement des Parcs et Jardins du département ainsi que les abords des Routes Départementales, relève du nouveau CPI ayant enclenché un nouveau cycle d'activité allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Au 1er janvier 2022, le nombre de sites s'élève à 95, au mois de novembre 2023 le nombre de sites s'élève à 98.

Au cours du premier trimestre 2022, le service Parcs et Jardins / Routes départementales (PJRD) a intégré une dixième UO dédiée à l'entretien/embellissement aux abords des routes départementales. Parmi les 9 sites confiés à la SPL EDDEN, 3 d'entre eux abritent les plantations Bwa de kartié (Plan 1 Million d'arbres : P1MA), appelant de notre part une mission spécifique, notamment dans la méthodologie d'intervention.

Dans le même temps, l'UO NORD 2 a pris en main 4 nouveaux sites, atteignant ainsi son rythme de croisière avec un nombre total de 6 sites.

Pour rappel, le suivi de l'activité s'opère non plus sur le volume horaire, mais sur la fréquence des interventions sur les sites.



## RAPPEL DES MISSIONS DU CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES

### 3-1 MISSION D'ENTRETIEN ET D'EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DU DEPARTEMENT

Le titulaire assure une double mission sur les parcs et jardins (propriétés du Département), comme suit :

#### 3.1.1 - Une mission d'entretien qui se décline sur les deux grandes catégories de sites :

- o Les parcs et jardins du Conseil Départemental (sites administratifs réservés aux agents de la collectivité, sites recevant du public...)
- o Les terrains non occupés, propriétés du Département

Cette mission comprend les activités suivantes :

- Nettoyages divers (ramassage de déchets, nettoyage du sol, vidage de poubelles, tri des déchets...)
- Tonte des pelouses, et débroussaillage des autres espaces verts
- Taille de haies
- Elagage de branches
- Arrosage des végétaux
- Paillage des plantations (N.B : cette opération se ferait, le cas échéant, à partir du broyat fourni sur site par le Département)
- Désherbage manuel
- Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes



## RAPPEL DES MISSIONS DU CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES

### 3-1 MISSION D'ENTRETIEN ET D'EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DU DEPARTEMENT

#### 3.1.2 - Une mission d'embellissement des sites qui se traduit notamment par les activités suivantes :

- Les plantations sur sites, en privilégiant si possible, les espèces indigènes et endémiques (parterre fleuri, composition végétale ornementale). Ces plantations peuvent être nouvelles ou de remplacement (plants fournis par le Département).
- Intérêt et opportunité de récolte de semences indigènes et endémiques sur les sites confiés à la SPL EDDEN
- Contribution à la constitution de corridors écologiques.



### 3-2 MISSION D'ENTRETIEN ET D'EMBELLISSEMENT DES ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Titulaire assure une mission d'entretien et d'embellissement des abords des routes départementales suivantes :

- RD41 (route de La Montagne - St Denis) : espace vert au niveau de la Ravine Grand Fond (PR 13), site des 3 bancs (PR 5+495), site des 4 canons (PR2+720)
- RD2 (route de Mafate – St Paul) : espaces paysagers aménagés en rive droite du pont de la Ravine la Plaine, de l'ouvrage au carrefour avec l'accès du lycée agricole ;
- RD4 (route de Bois de Nèfles – St Paul) (du PR 3+600 au PR 4+100) : îlot central du giratoire avec la RD 2 et ses abords, espaces paysagers le long de la RD depuis la rue Trois chemins jusqu'à la rue Jean Saleles ;
- RD6 (route de Plateau Caillou – St Paul) : giratoire du musée de Villèle (PR 7+650)
- RD26p (pont du Bras de la Plaine – St Pierre) : espaces végétalisés en rive gauche de l'ouvrage, côté montagne de la route, entre le giratoire RD27/26p et l'ouvrage
- RD29 (route de la Ravine des Cafres – St Pierre) : îlot central du giratoire et ses abords au niveau du chemin Bassin Plat (PR 1+620)
- RD39/RD28 (Giratoire chemin stéphane - Ravine des Cabris)

Cette mission se traduit par :

- L'entretien des espaces aménagés d'accueil du public et des espaces paysagers des abords des routes départementales (nettoyages divers, tonte, taille de haies, vidage de poubelles, tri des déchets, arrosage, désherbage, renouvellement des plantations, entretien du mobilier...) ;
- L'embellissement des abords des routes départementales grâce à la réalisation plantations (plants fournis par le Département).



### 3-3 MISE EN PLACE D'UN ARBORETUM D'ESPECES PROTEGEES SUR LE JARDIN DE L'ETAT

Le titulaire assure une mission de préservation des espèces végétales en voie de disparition par la mise en place d'un arboretum sur le Jardin de l'Etat, sur une surface comprise entre 50 et 100m<sup>2</sup>.

Cet arboretum contribuera :

- à la sauvegarde dans le Jardin de l'Etat, du patrimoine exotique acclimaté ;
- à sauvegarder les plantes rares de la Réunion menacées d'extinction, au sein du Jardin de l'Etat ;
- à mettre en place une banque de diaspores (graines, boutures, ...) disponibles facilement pour les futurs projets de plantation d'espèces indigènes/endémiques ;
- à observer un probable retour d'une faune indigène (oiseaux endémiques).

Cet arboretum vise à la sauvegarde des espèces rares et protégées par obtention de duplicatas ou de descendants de populations naturelles, intégrant les populations alentours du lieu de plantation qui possèdent les variabilités génétiques adaptées.

[L'implantation de cet arboretum devra répondre aux prérequis qui seront émis par la DACOI.]

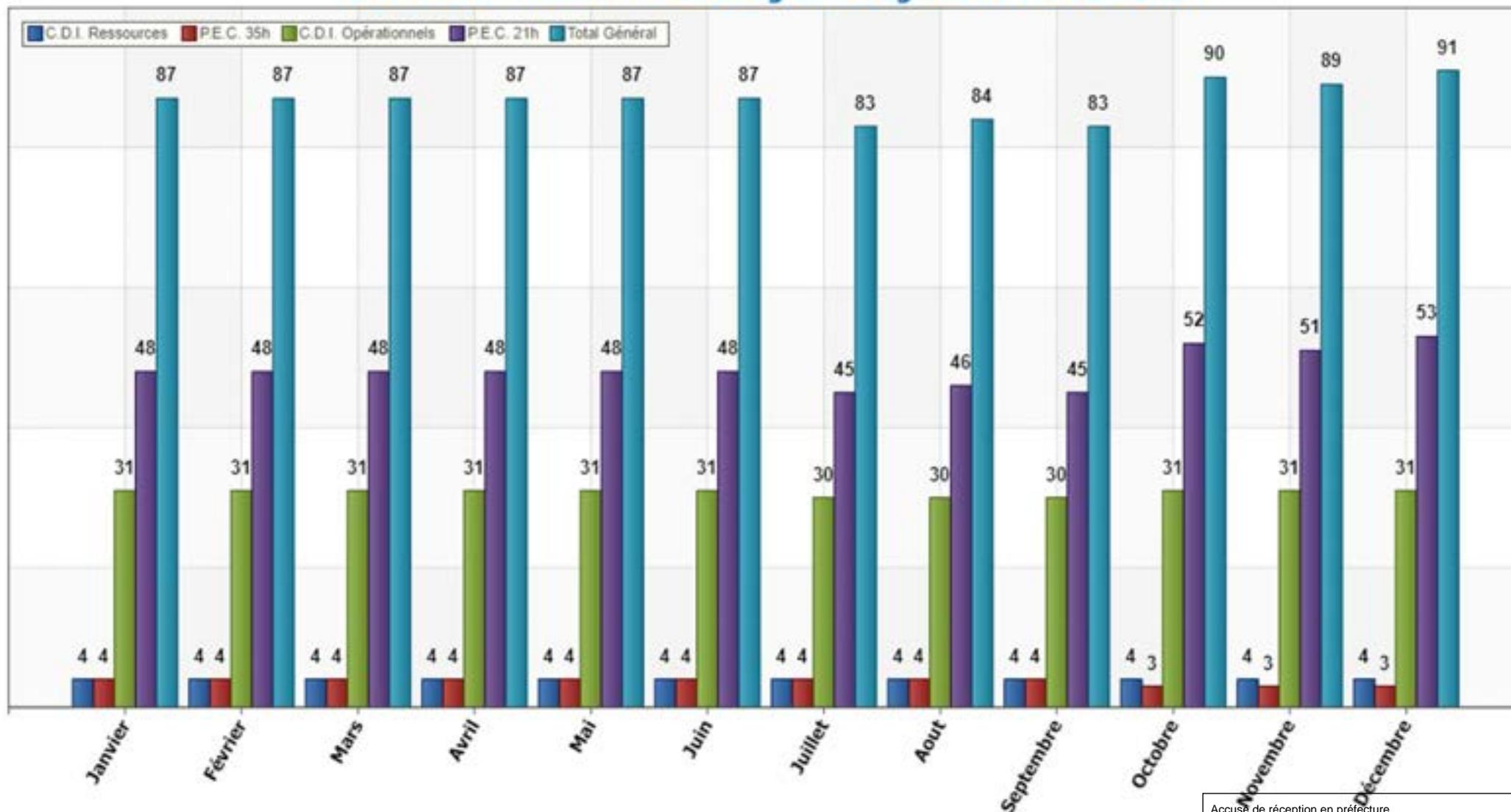
La compréhension du bilan de la période peut se lire à travers les paramètres suivants :

- les moyens humains
- les sites entretenus
- La fréquence des interventions de nos équipes sur ces derniers.

## I) Les moyens humains

Globalement, durant la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, sur l'ensemble de l'activité du CPI, l'effectif total du personnel (toutes catégories de fonctions et de type de contrat confondues) a évolué comme suit :

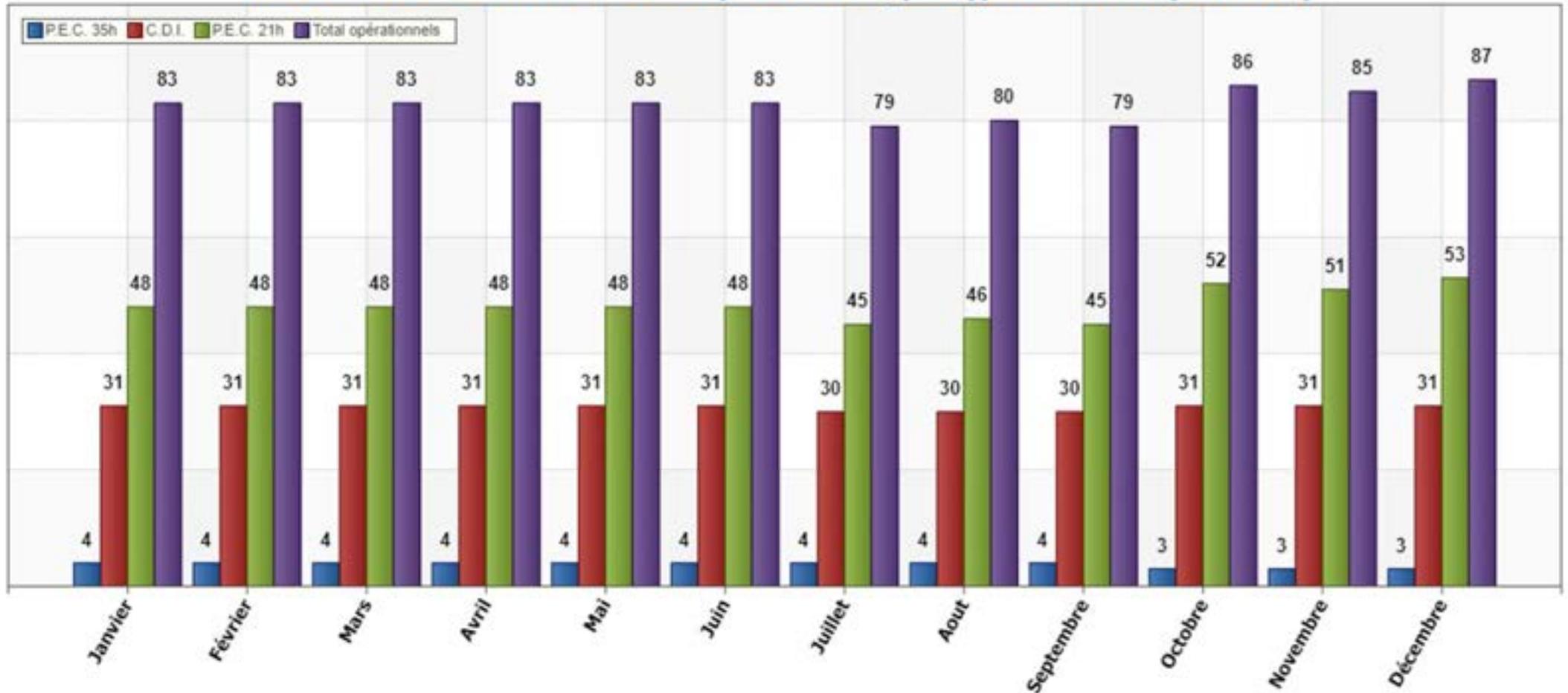
### Evolution mensuelle du nombre global d'agents du service PJRD



Accuse de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Evolution mensuelle des effectifs opérationnels, par type de contrat (CDI+PEC)

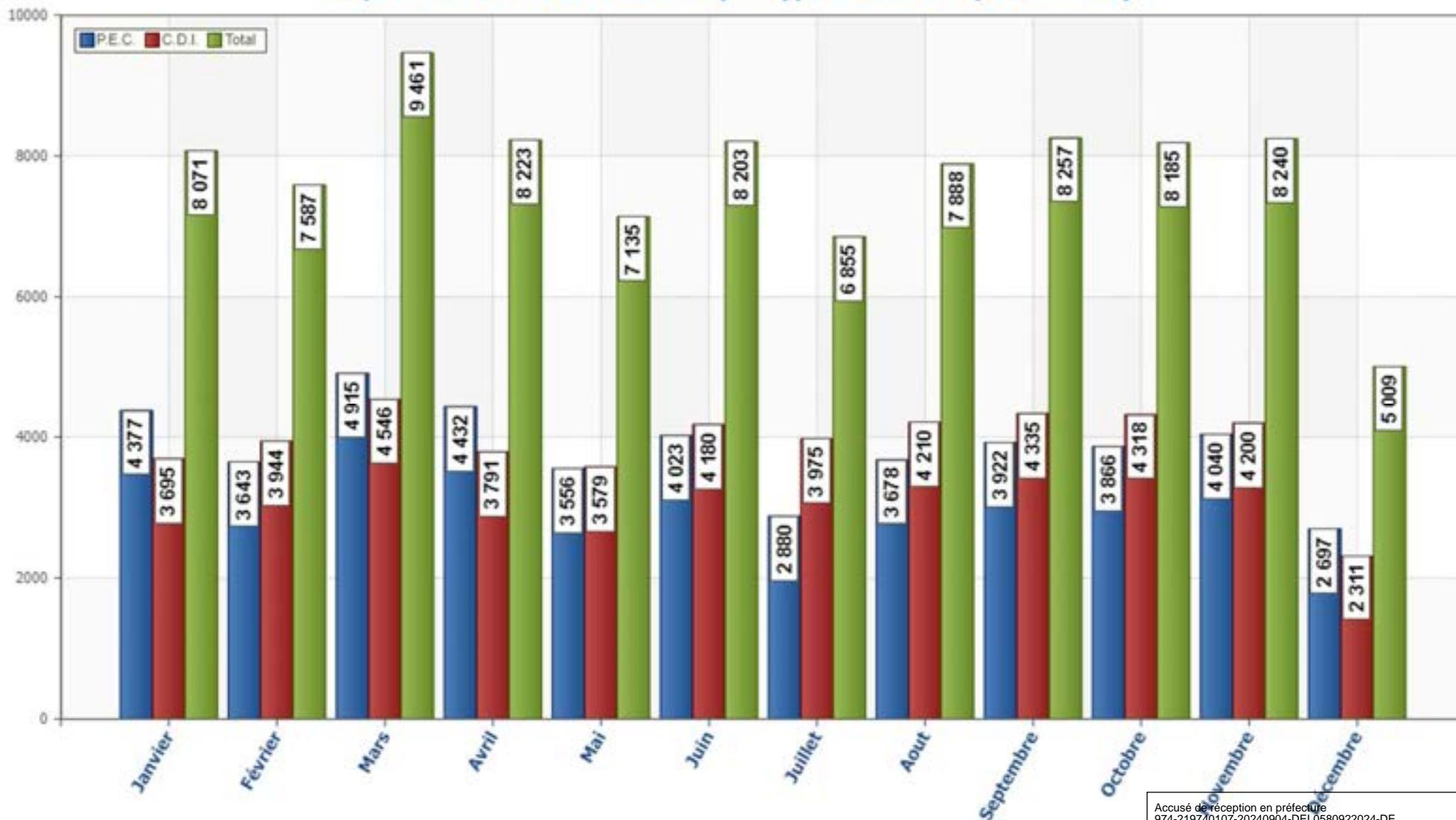


Parmi les 91 agents actuels du service PJRD, figurent 87 agents opérationnels (chefs d'équipe et ouvriers) et 4 agents employés sur des fonctions ressources transversales :

- 1 responsable de service
- 1 coordonnateur
- 1 assistante de gestion
- 1 chargé de contrôle et de l'appui technique

L'évolution mensuelle de la répartition du volume horaire réalisé (93 113 heures) entre les agents en CDI et les ouvriers en insertion (PEC) se décline comme suit :

### Répartition du volume horaire par type de contrat ( CDI + PEC)

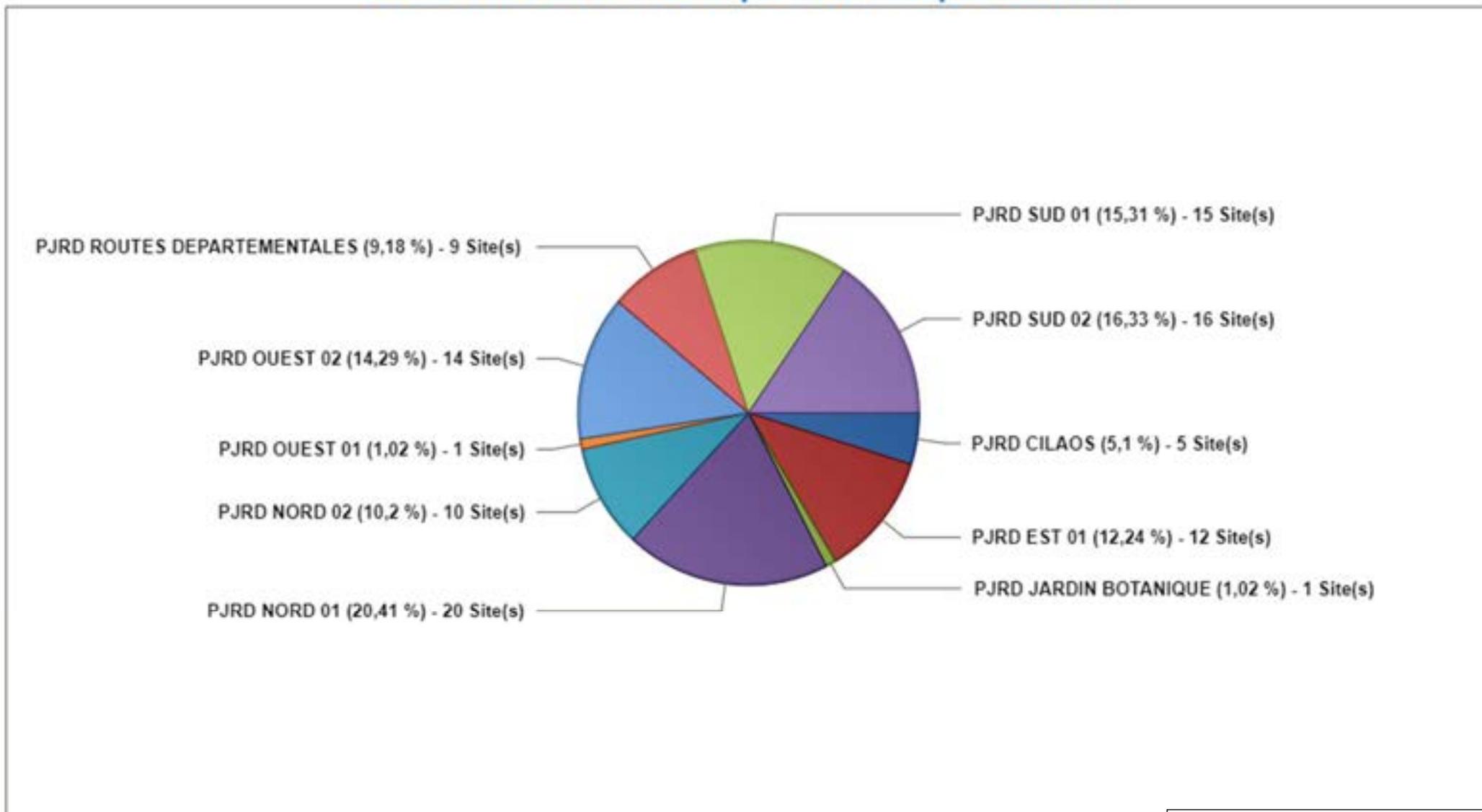


Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Les sites entretenus

### Nombre de sites entretenus par les unités opérationnelles

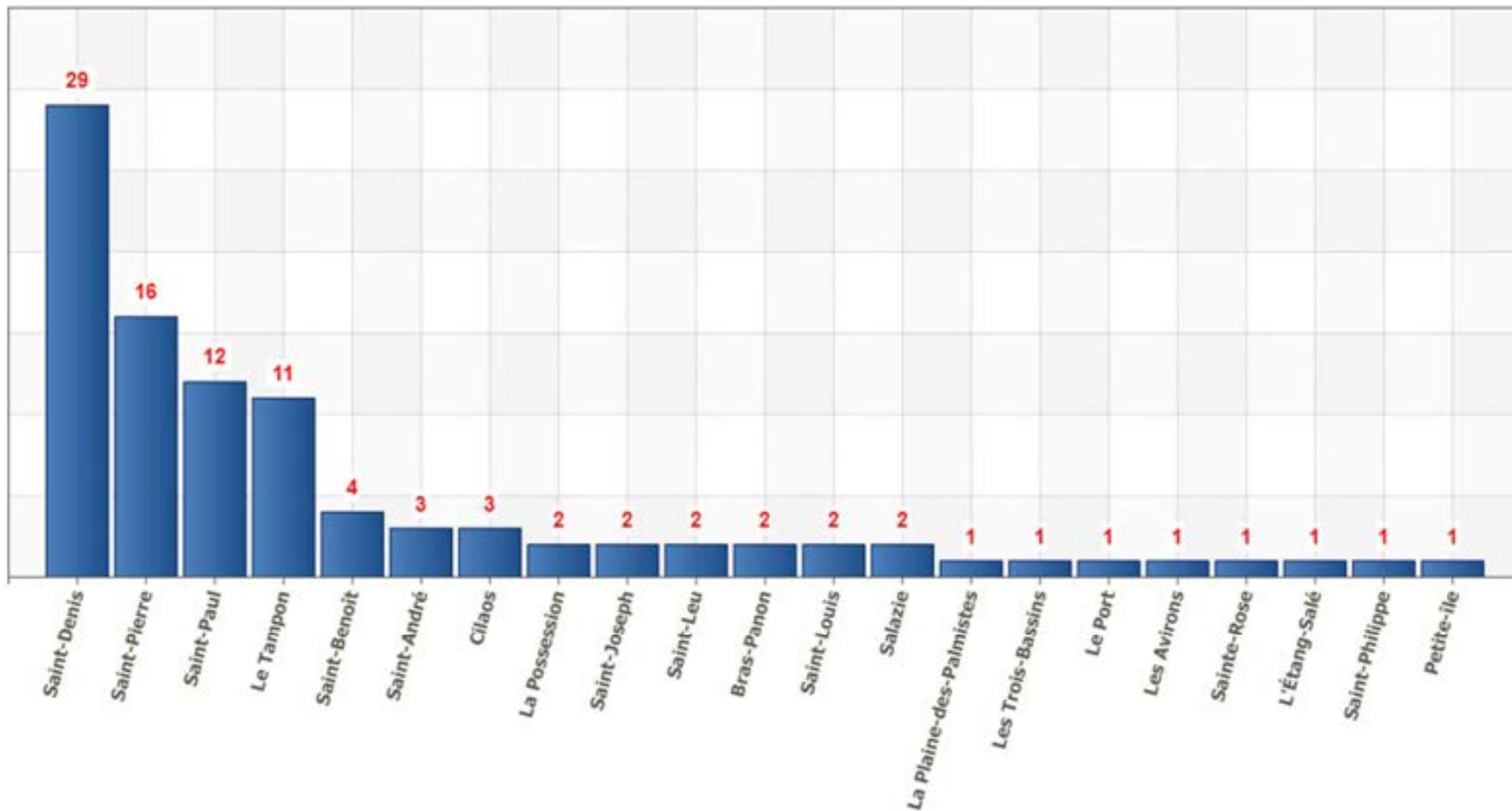


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



La répartition des sites par commune, pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 s'établit comme suit :

### Répartition des 98 sites entre les 21 communes



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Nombre de sites entretenus par les 10 unités opérationnelles :  
(Certains sites ont été entretenus par plusieurs unités opérationnelles )

Unités Opérationnelles	Nombre de sites
PJRD CILAOS	5
PJRD EST 01	12
PJRD JARDIN BOTANIQUE	1
PJRD NORD 01	20
PJRD NORD 02	10
PJRD OUEST 01	1
PJRD OUEST 02	14
PJRD ROUTES DEPARTEMENTALES	9
PJRD SUD 01	15
PJRD SUD 02	16

PJRD OUEST 01
Saint-Paul

PJRD JARDIN BOTANIQUE
Saint-Leu

PJRD NORD 01
Saint-Denis

PJRD SUD 02
Le Tampon
Saint-Paul
Saint-Pierre

PJRD NORD 02
Saint-Denis
Salazie

PJRD CILAOS
Cilaos
Saint-Louis

PJRD ROUTES DEPARTEMENTALES
Saint-Denis
Saint-Paul
Saint-Pierre

PJRD SUD 01
L'Étang-Salé
Petite-île
Saint-Joseph
Saint-Philippe
Saint-Pierre

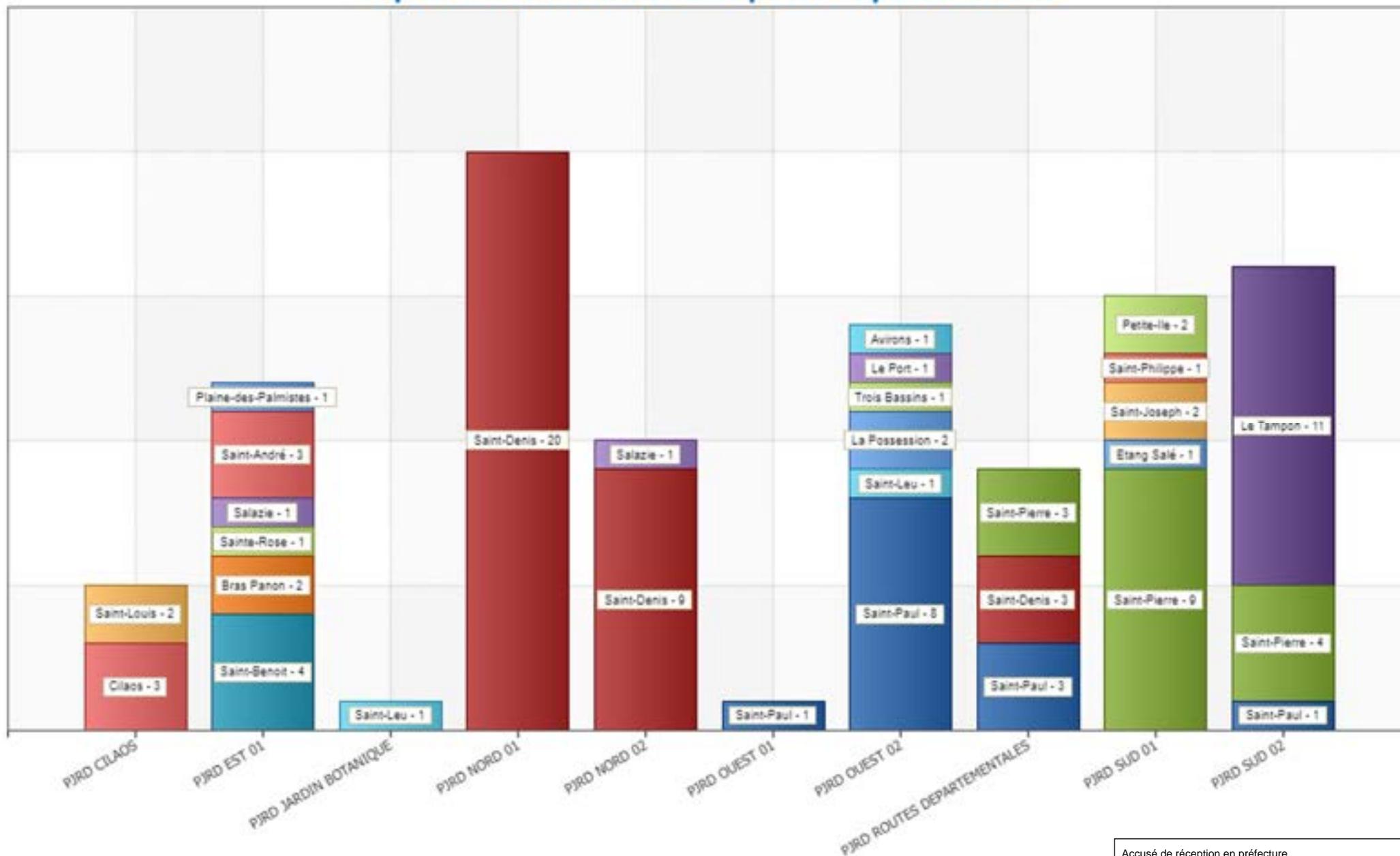
PJRD OUEST 02
La Possession
Le Port
Les Avirons
Les Trois-Bassins
Saint-Leu
Saint-Paul

PJRD EST 01
Bras-Panon
La Plaine-des-Palmistes
Saint-André
Saint-Benoît
Sainte-Rose
Salazie

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



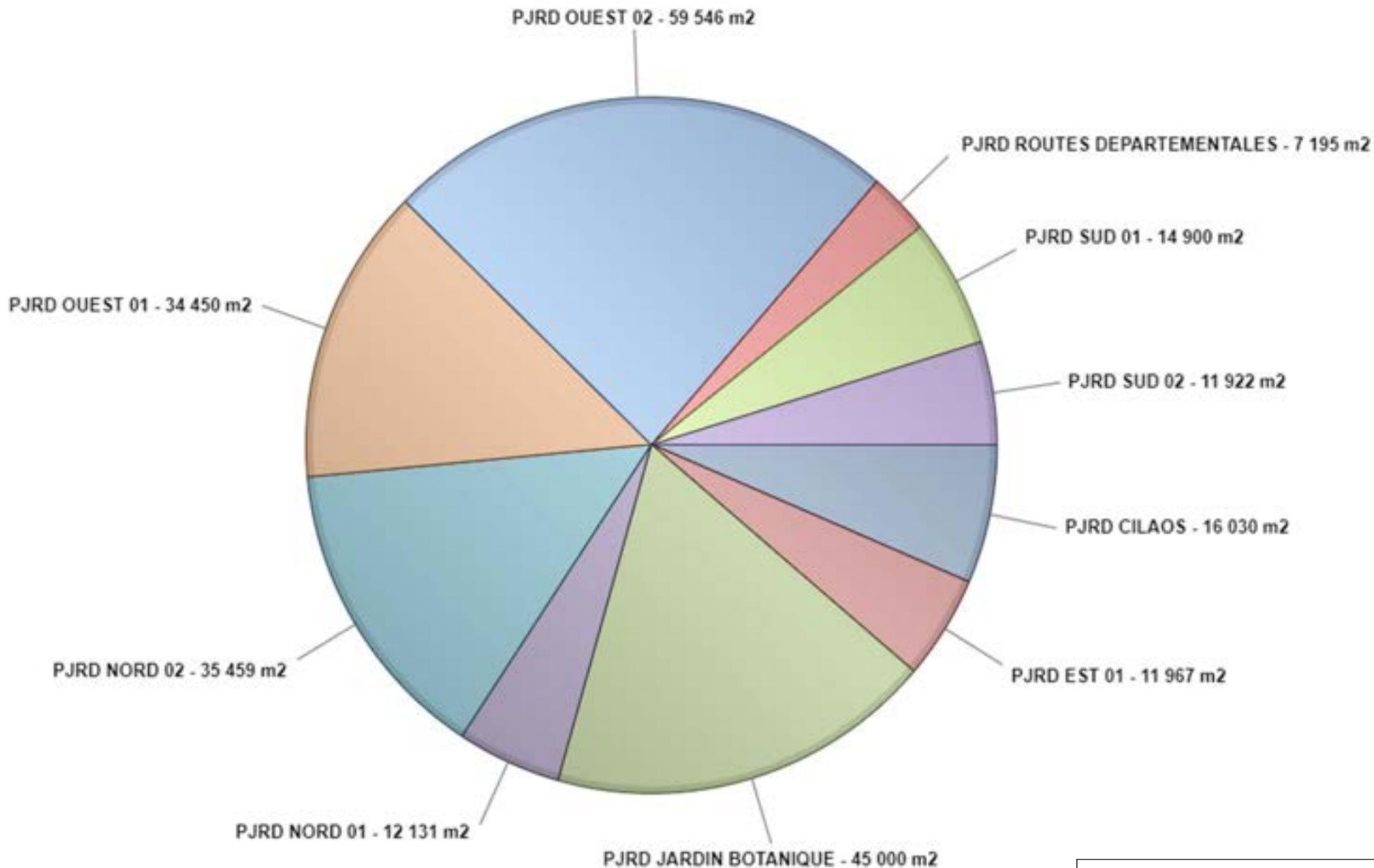
## Répartition du nombre de sites par UO et par Communes



Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



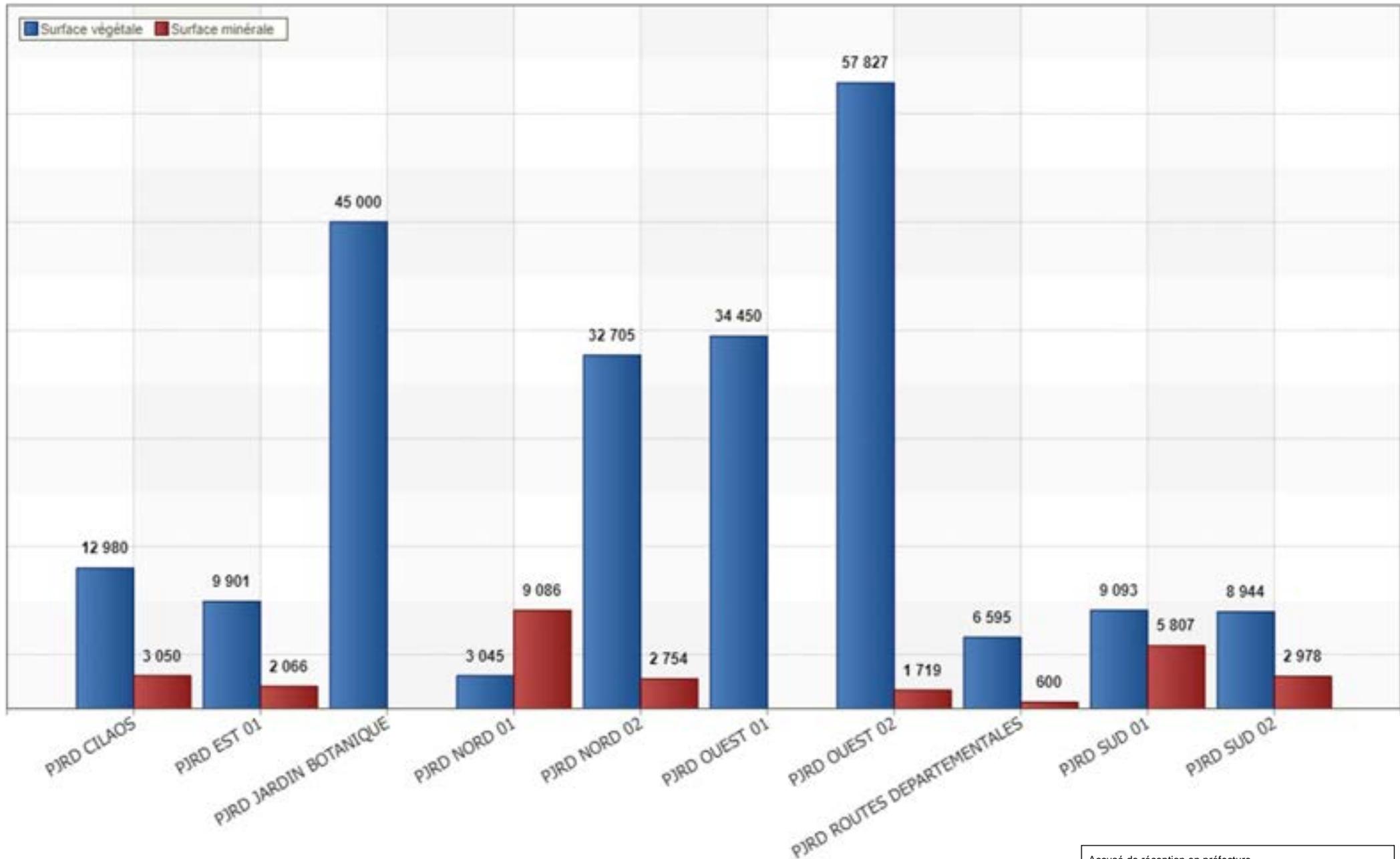
## Répartition de la surface totale ( 248 600 m<sup>2</sup> ) entre les 10 unités opérationnelles



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



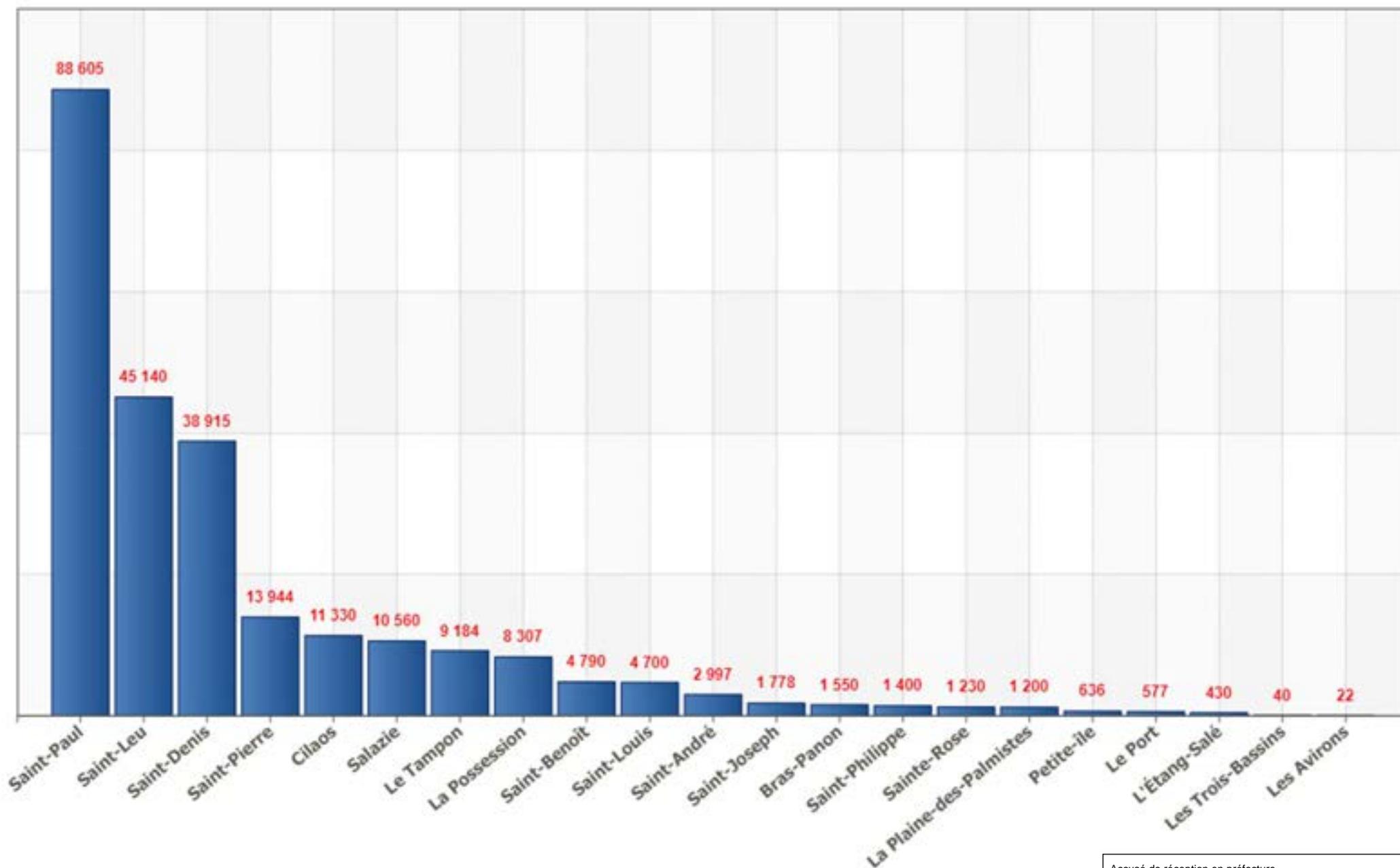
## Répartition de la surface totale ( 248 600 m2 ) par type entre les 10 unités opérationnelles



Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



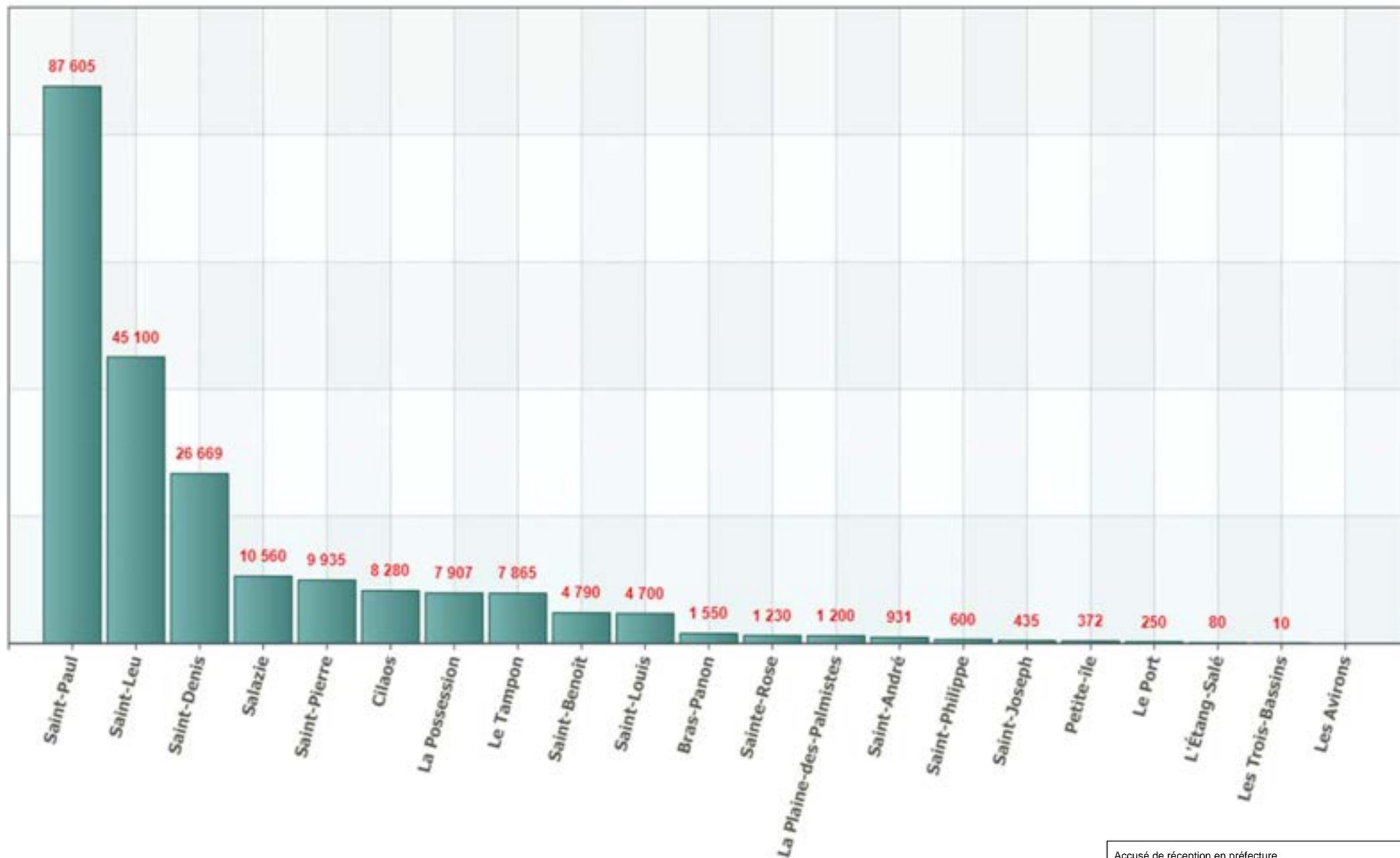
## Répartition de la surface totale ( 248 600 m2 ) entre les différentes communes de La Réunion



Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



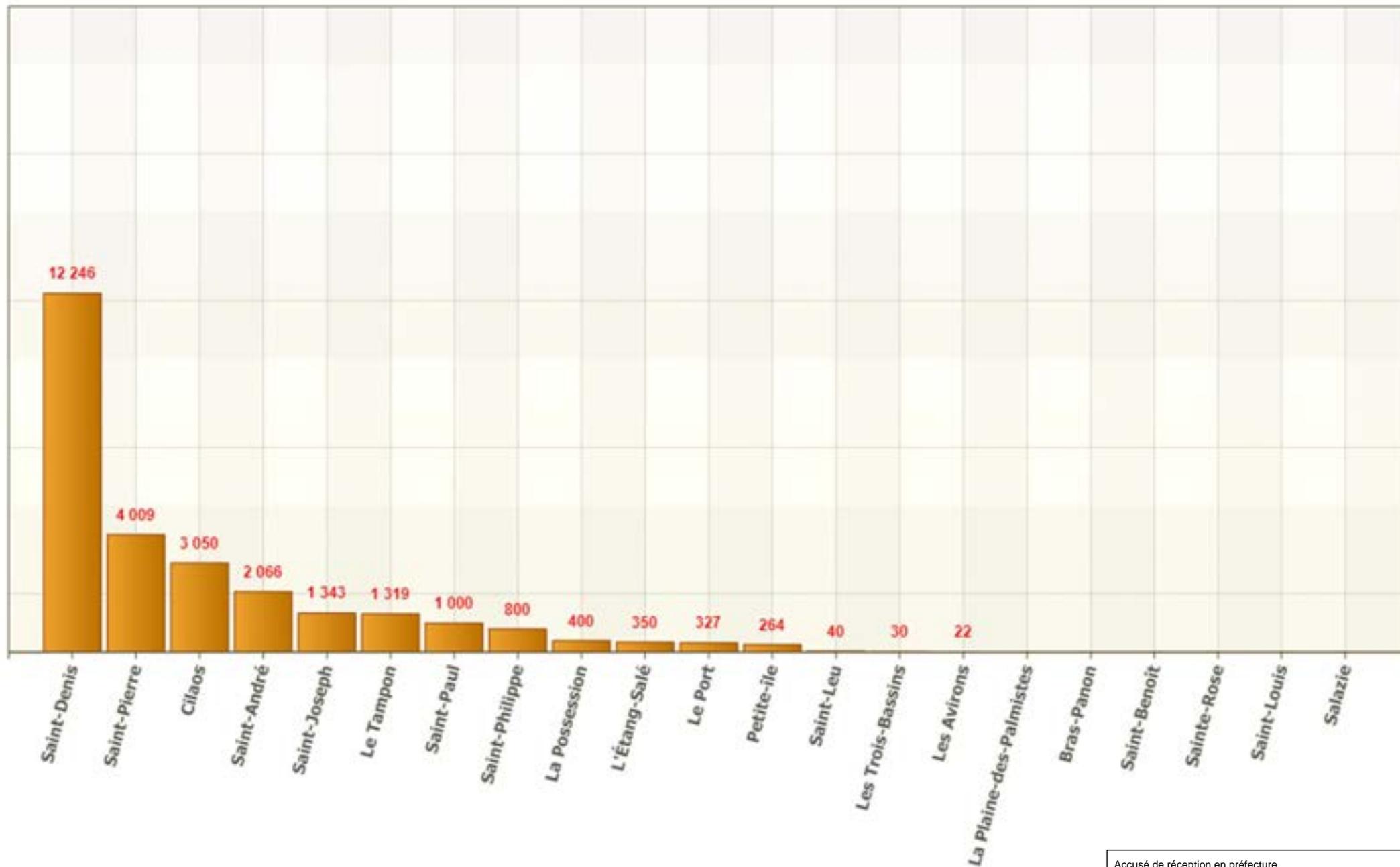
## Répartition de la surface végétale ( 220 540 m<sup>2</sup> ) entre les différentes communes de La Réunion



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



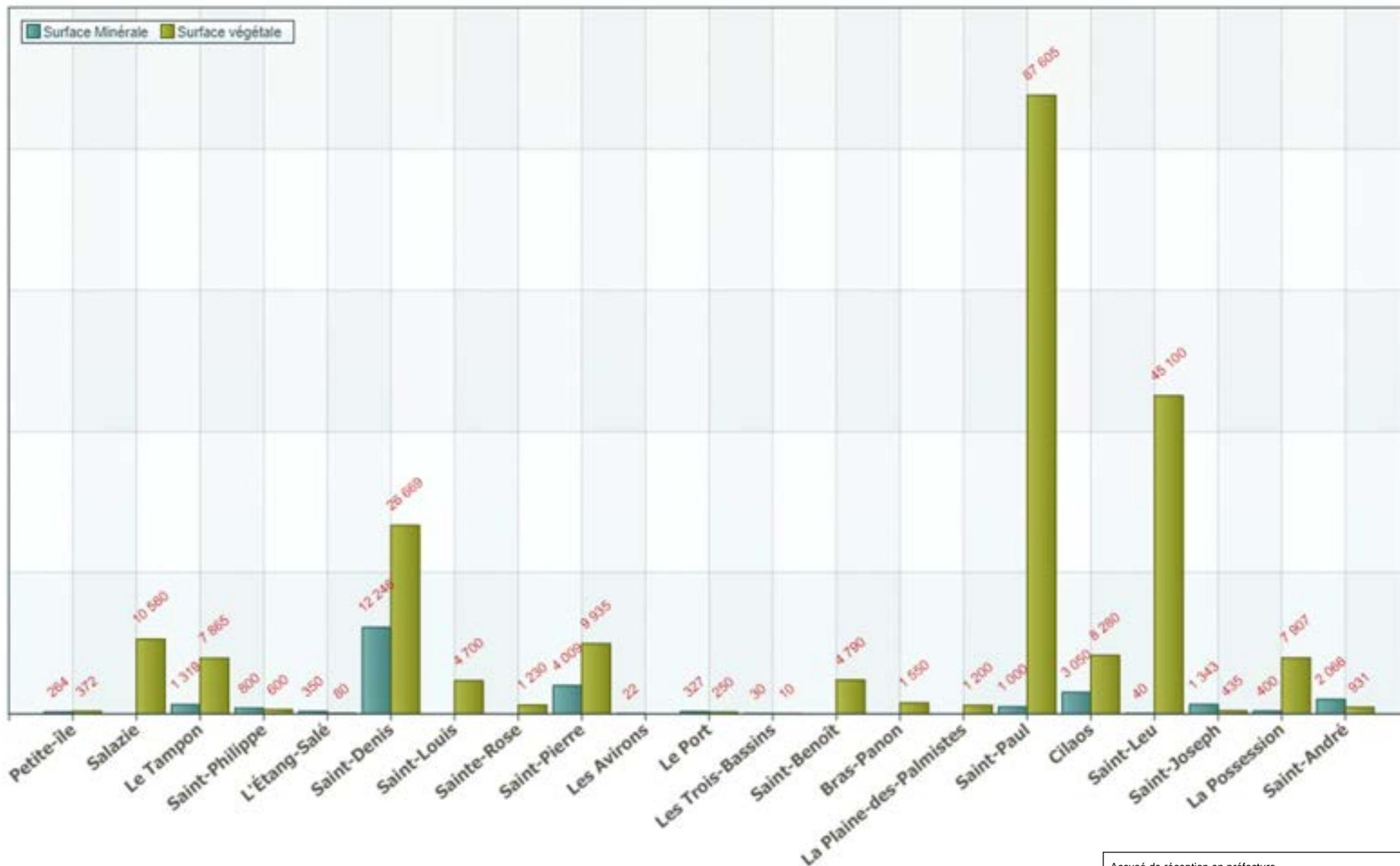
## Répartition de la surface minérale ( 28 060 m<sup>2</sup> ) entre les différentes communes de La Réunion



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Répartition de la surface totale ( 248 600 m2 ) par type (minérale et végétale) entre les communes de La Réunion



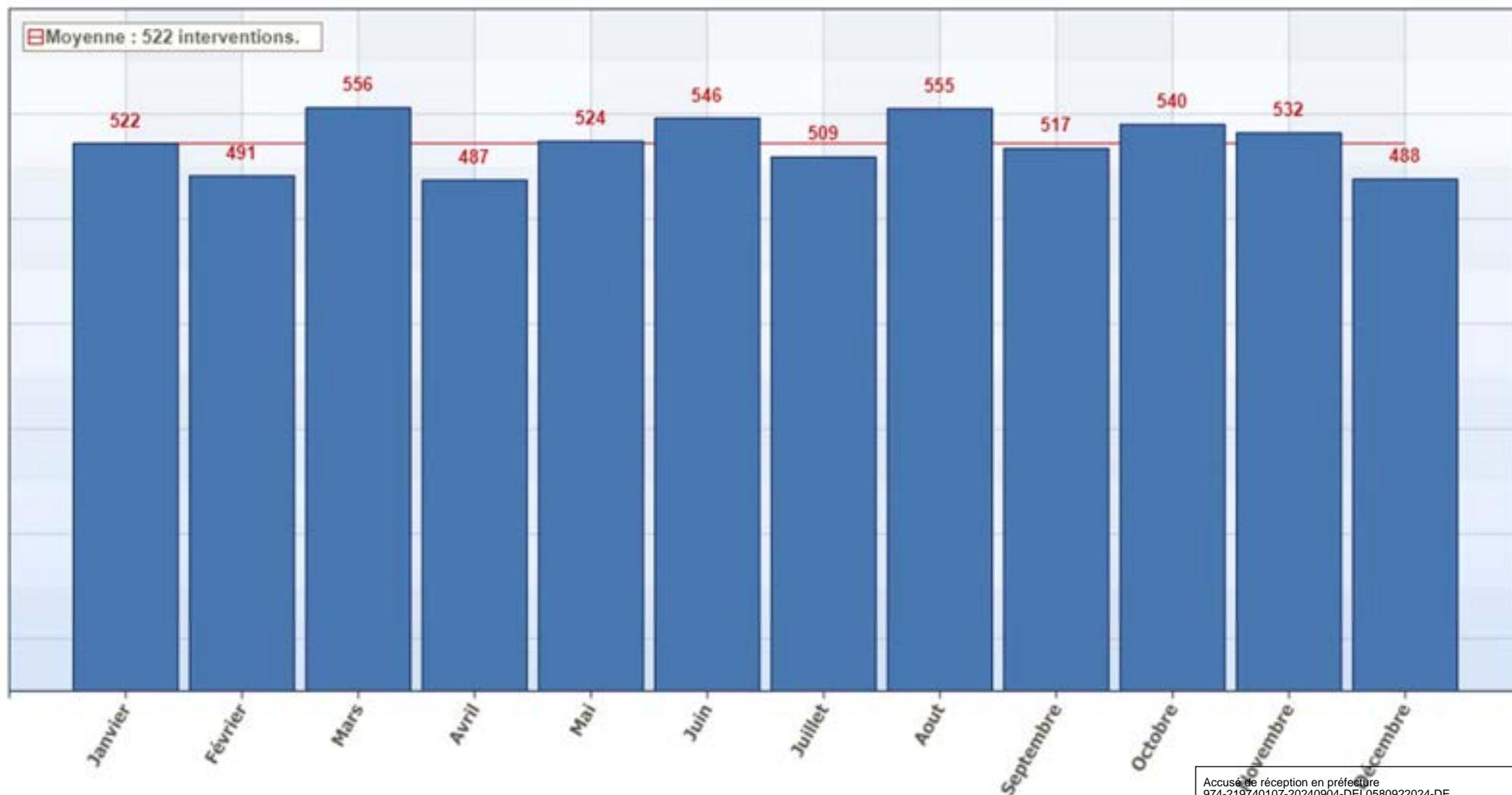
Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Le volume global de l'activité du CPI

Sur la période concernée, le volume global de l'activité est appréhendé en fonction de la fréquence des interventions sur les sites, et non plus en volume horaire. Cette fréquence est déterminée par la Direction des Moyens Généraux du Département.

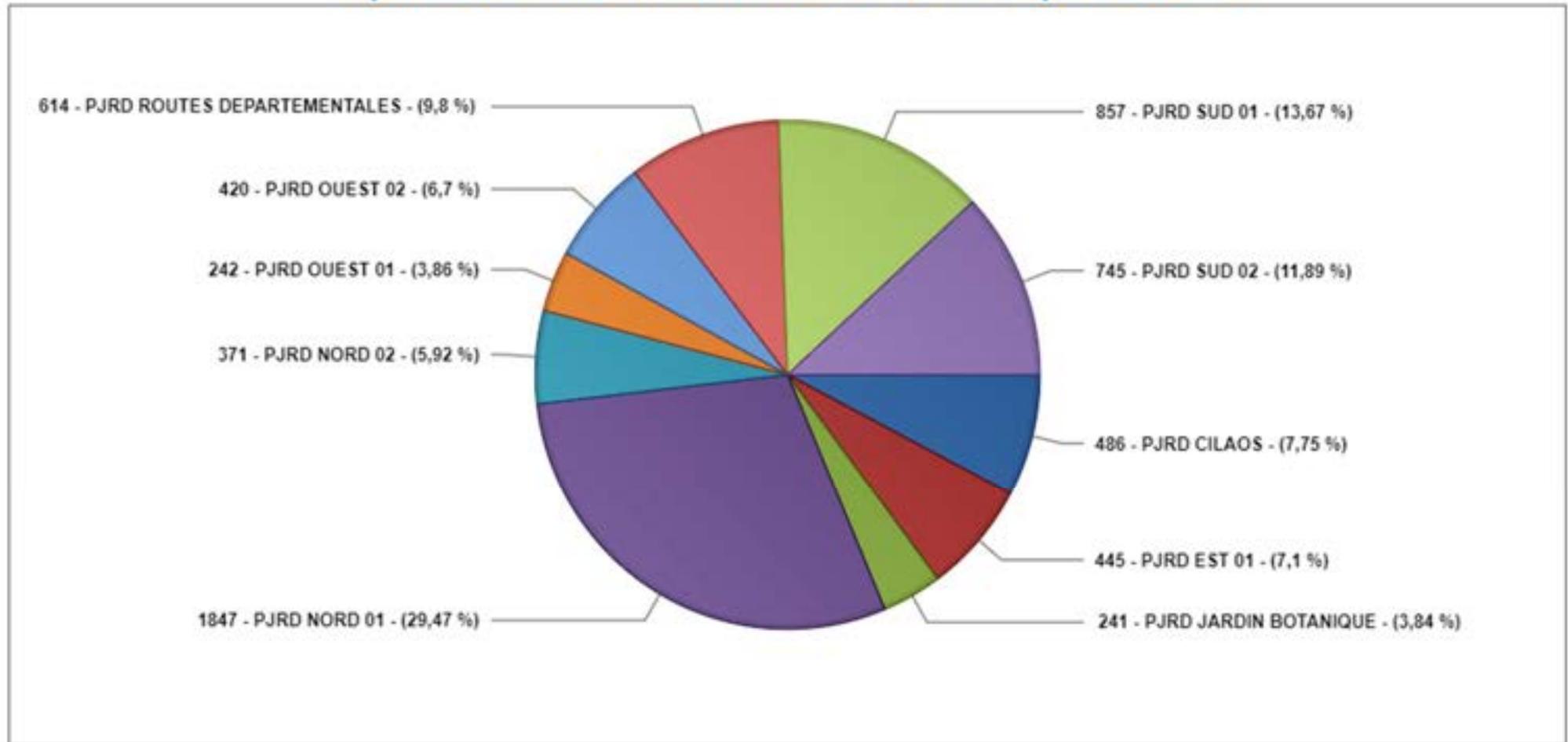
Sur la période, nous enregistrons 6 268 interventions, soit une moyenne de 522 environ réparties comme suit :



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Répartition des interventions entre les 10 unités opérationnelles



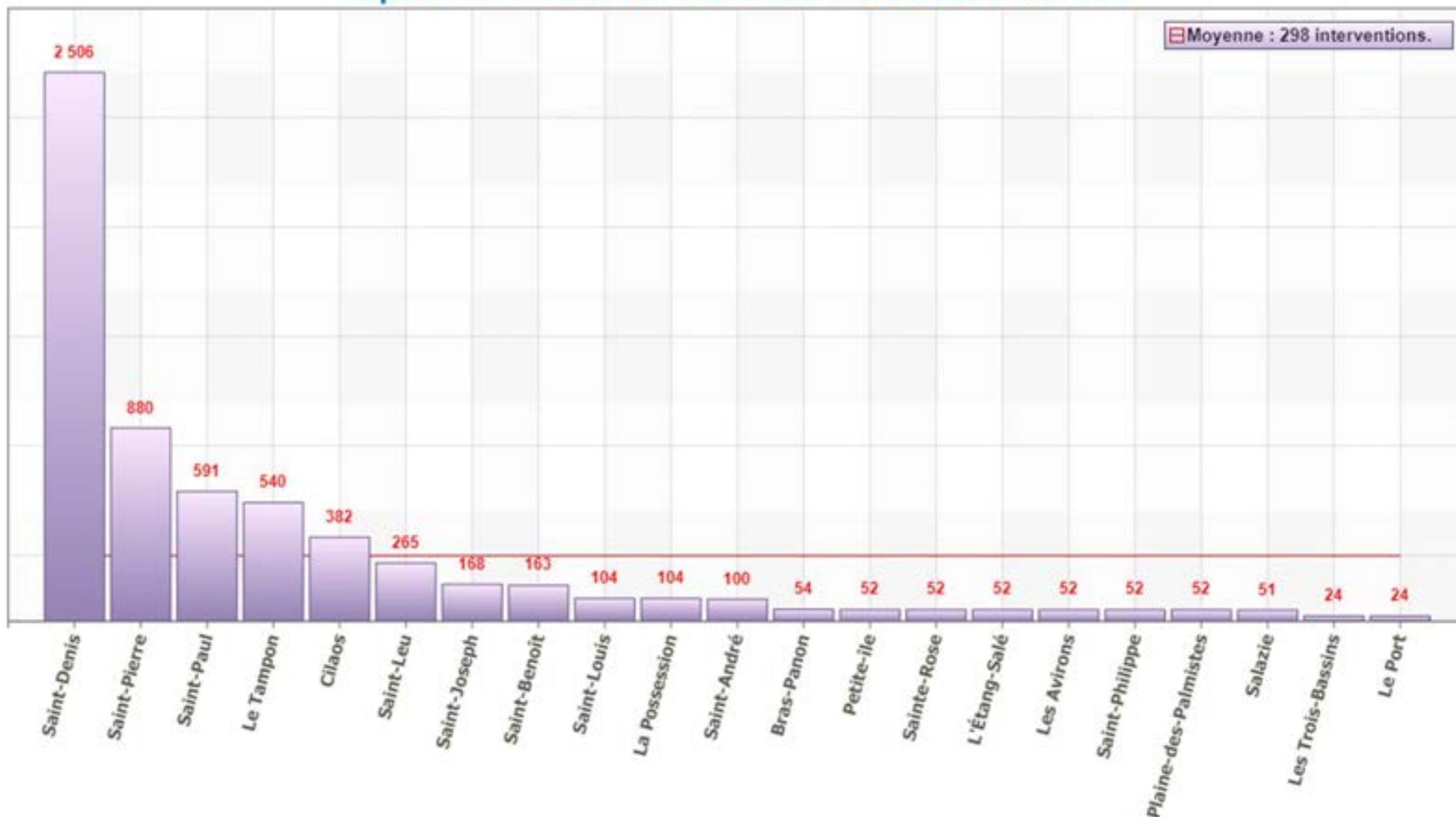
Les U0 Ouest 1 et Jardin botanique comportent un site unique sur lequel les équipes interviennent quotidiennement, à hauteur de 21 jours d'intervention/mois en moyenne.

A l'inverse, sur l'UO Nord 01, le nombre d'interventions est très élevé car lié à la multiplicité des sites et à la durée relativement courte de chaque intervention. Ainsi, l'équipe peut intervenir sur 7 sites en moyenne dans la même journée, avec des pics à 10 interventions par jour.

Sur les autres UO (UO Sud 1 et 2, Cilaos, Est, Ouest 2, UO Nord 2 et UO RD-Bwa kartié), l'activité est dans une situation où la logique multi-sites influe plus ou moins sur le nombre d'interventions.

Les 6 268 interventions réalisées sur la période allant du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 se déclinent comme suit :

### Répartition du nombre d'interventions entre les 21 communes



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGRES POUR « L'ENTRETIEN ET L'EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DU DEPARTEMENT AINSI QUE DES ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES »

## UNITE OPERATIONNELLE PJRD CILAO

---

**Comité de Suivi et de Contrôle Analogue**  
**Période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**

---

SPL EDDEN  
Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels  
52 Route des Sables – 97427 ETANG-SALE  
contact@edden.re

Accusé de réception en préfecture  
107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

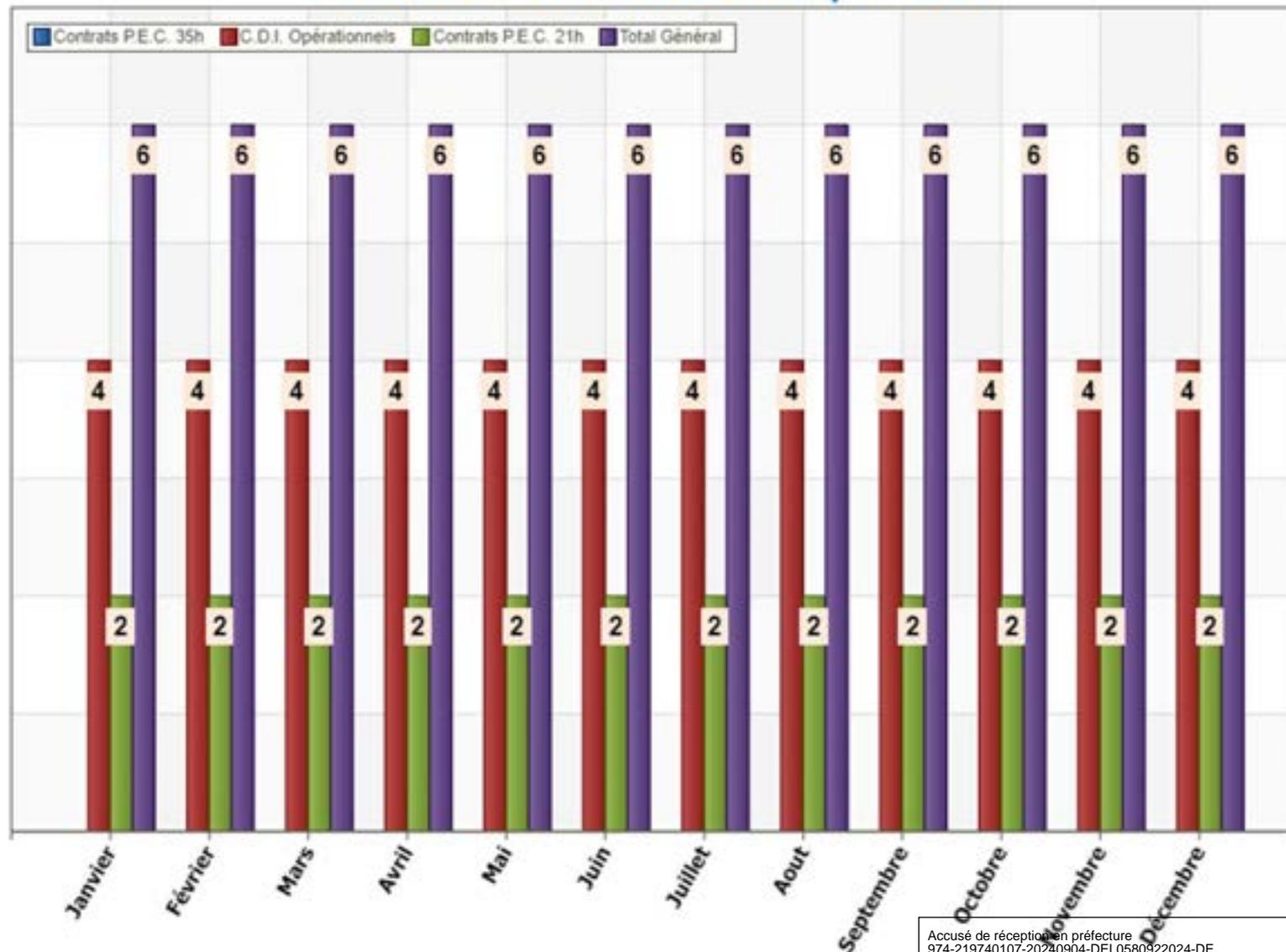


## COMPOSITION DE L'UNITE OPERATIONNELLE : PJRD CILAOS

L'effectif de cette unité opérationnelle se décline comme suit :

<b>PJRD CILAOS</b>
<b>Communes d'intervention</b>
Cilaos
Saint-Louis

### Evolution mensuelle de l'effectif pour l'UO

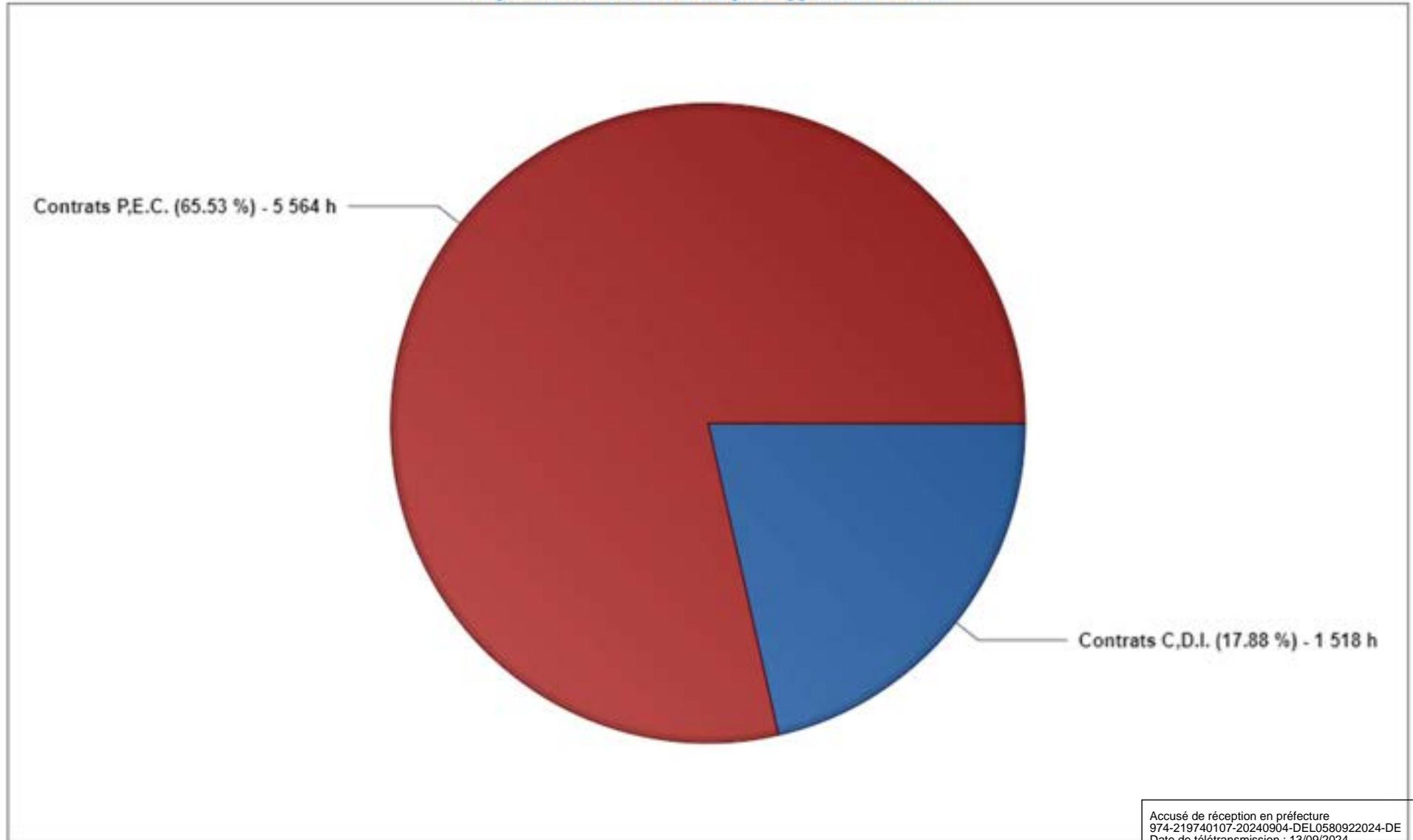


Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 7 912 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD CILAOS par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

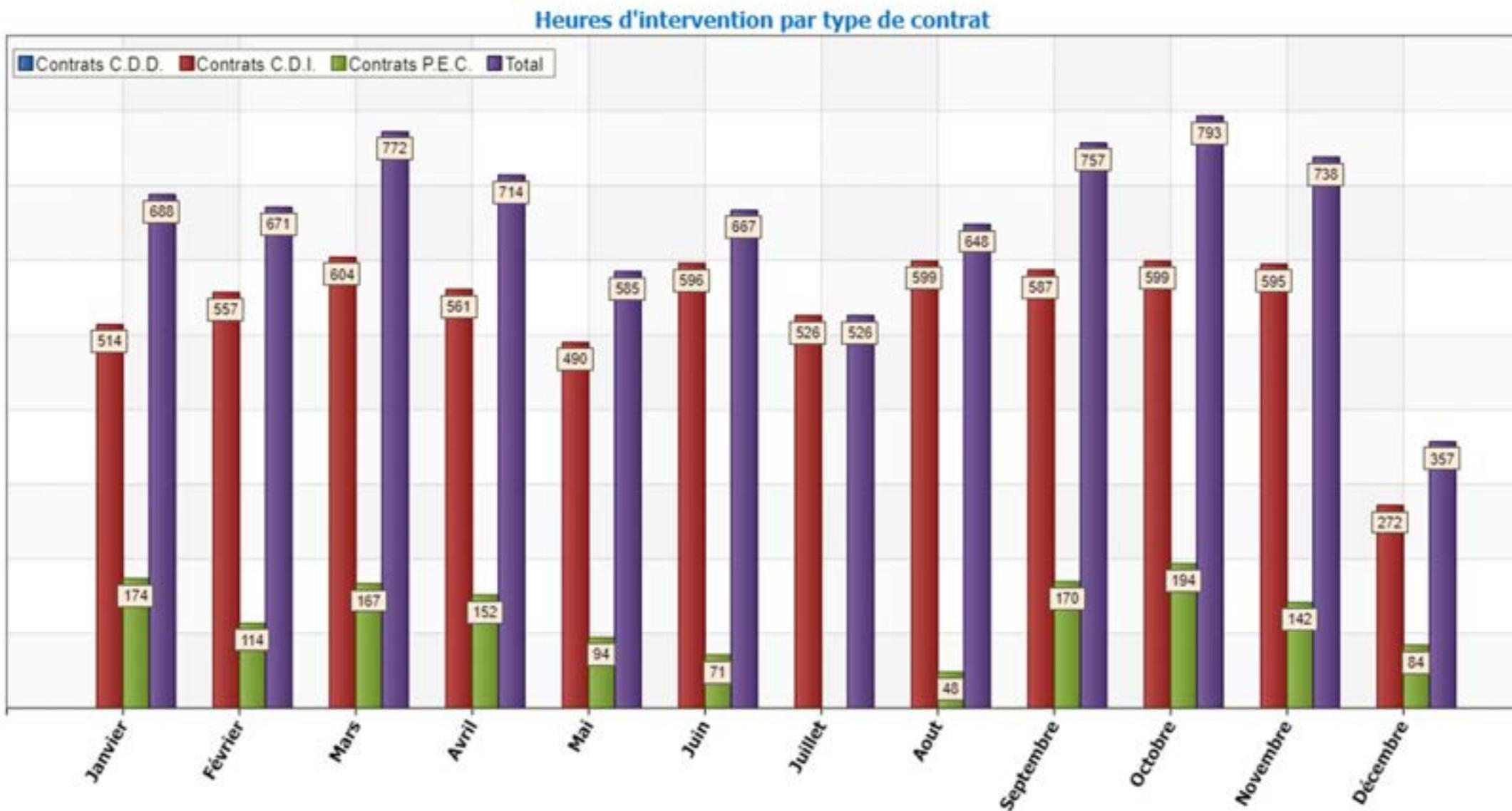
Répartition des heures par type de contrat



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Les 7 916 heures d'intervention de l'unité opérationnelle PJRD CILAOS sont réparties comme suit :

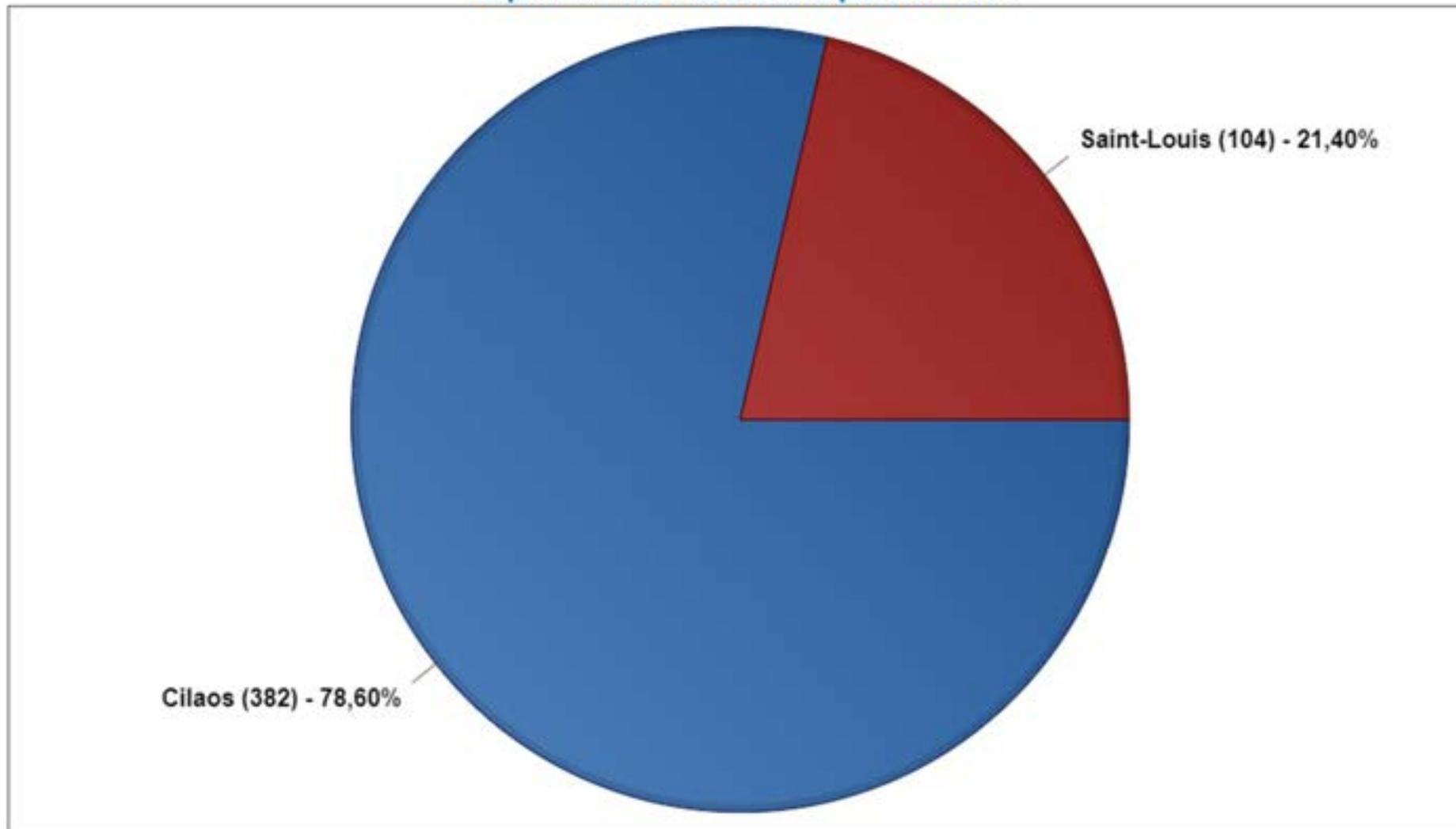


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 486 interventions de l'unité opérationnelle PJRD CILAOS par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par commune

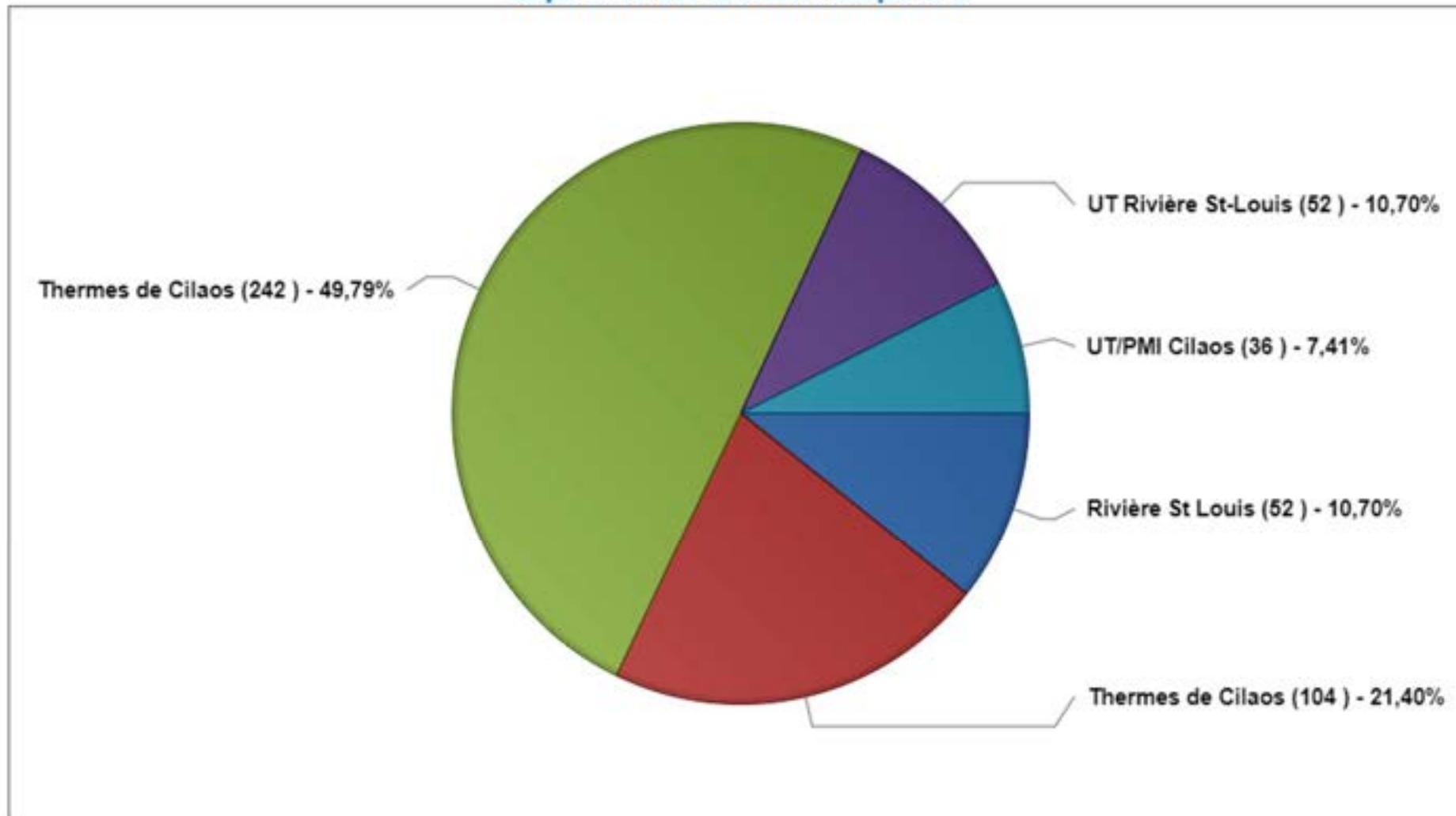


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



L'unité opérationnelle PJRD CILAOS a procédé à 486 interventions pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par site

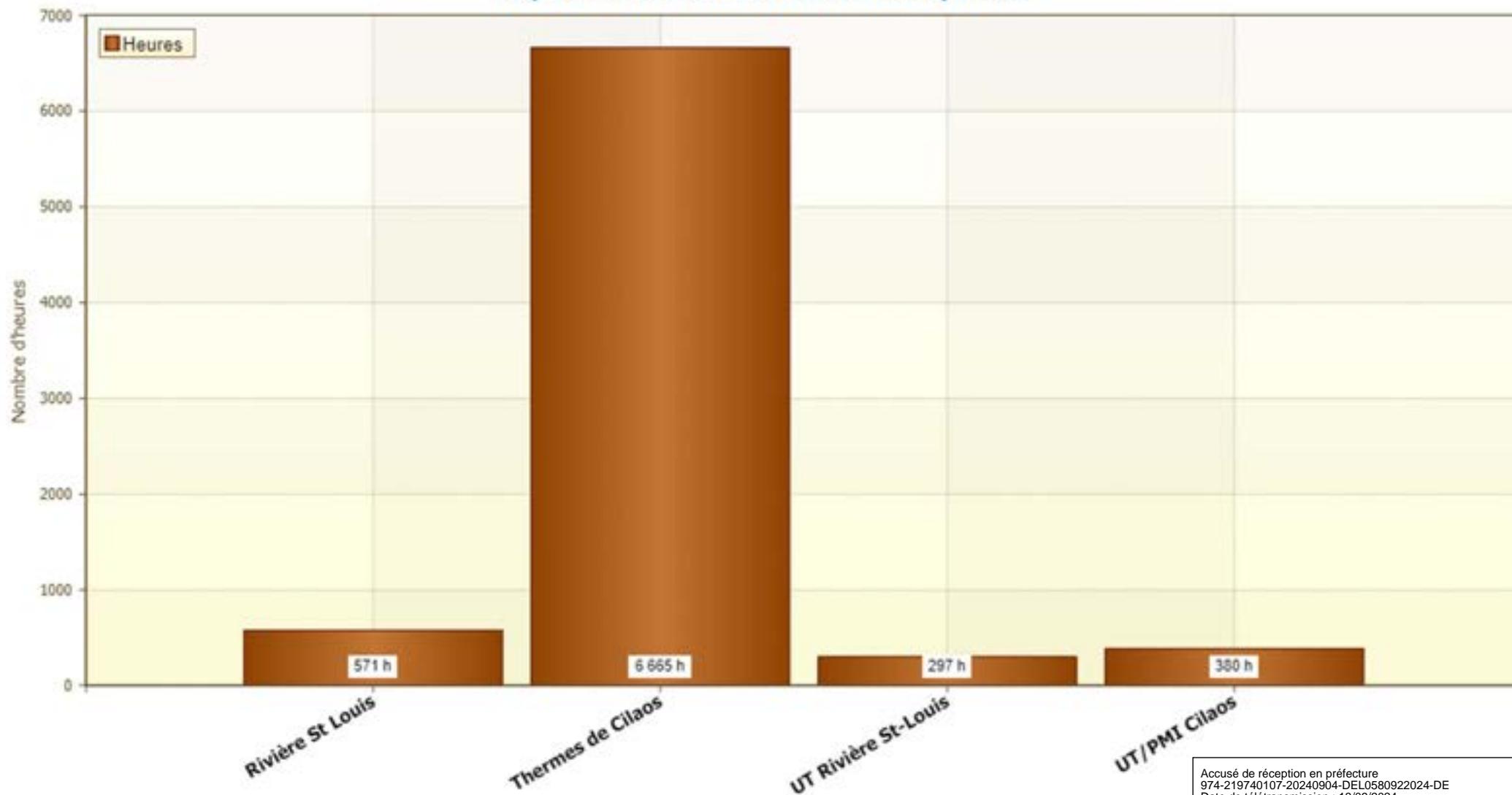


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

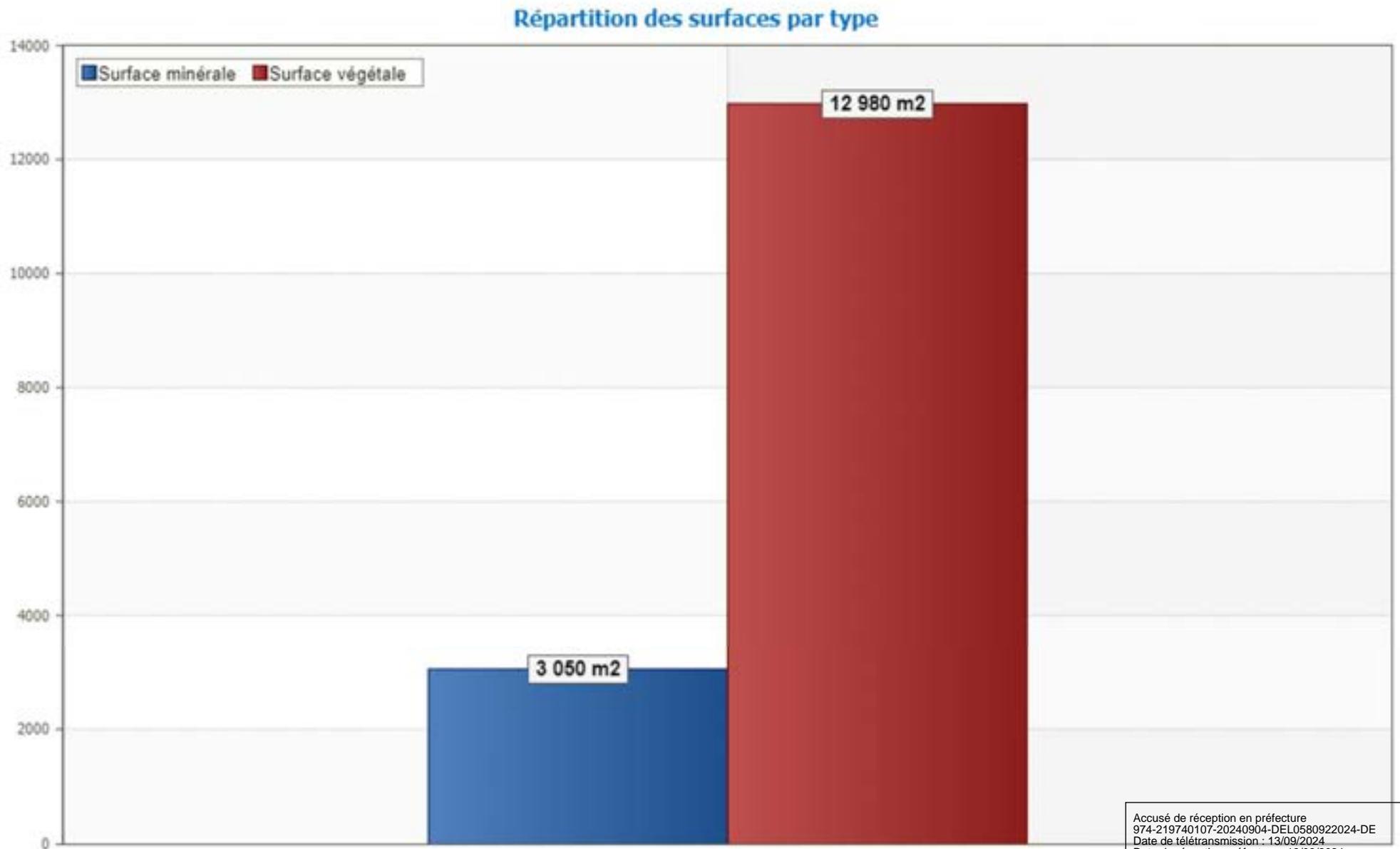


Répartition des 7 912 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD CILAOS par site pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des heures d'interventions par site



Répartition des surfaces traitées par l'unité opérationnelle PJRD CILAOS pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

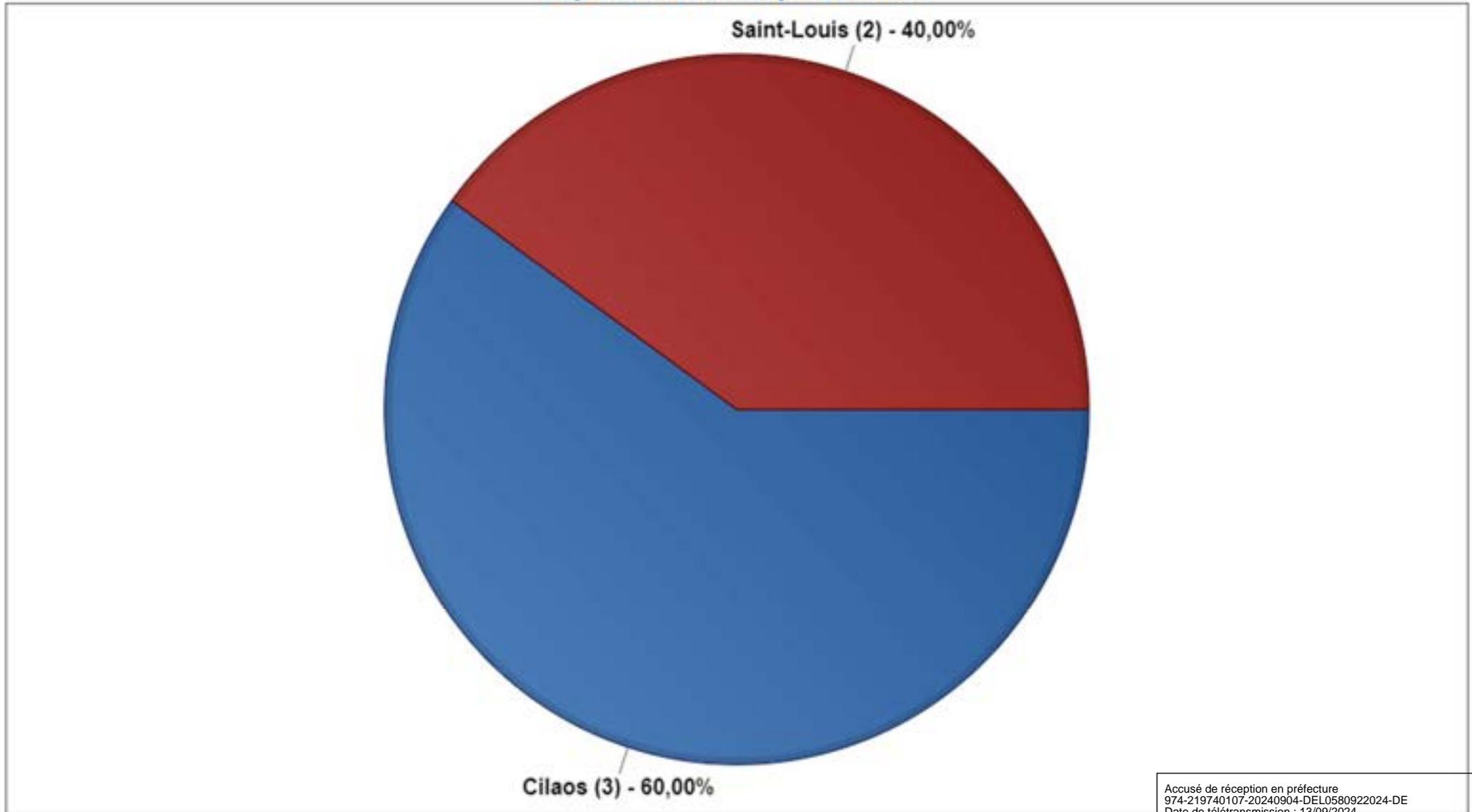


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, l'unité opérationnelle PJRD CILAOS a effectué des interventions sur 5 sites répartis sur les communes suivantes :

### Répartition des sites par commune



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGRES POUR « L'ENTRETIEN ET L'EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DU DEPARTEMENT AINSI QUE DES ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES »

## UNITE OPERATIONNELLE PJRD EST 01

---

**Comité de Suivi et de Contrôle Analogue**  
**Période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**

---

SPL EDDEN  
Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels  
52 Route des Sables – 97427 ETANG-SALE  
contact@edden.re

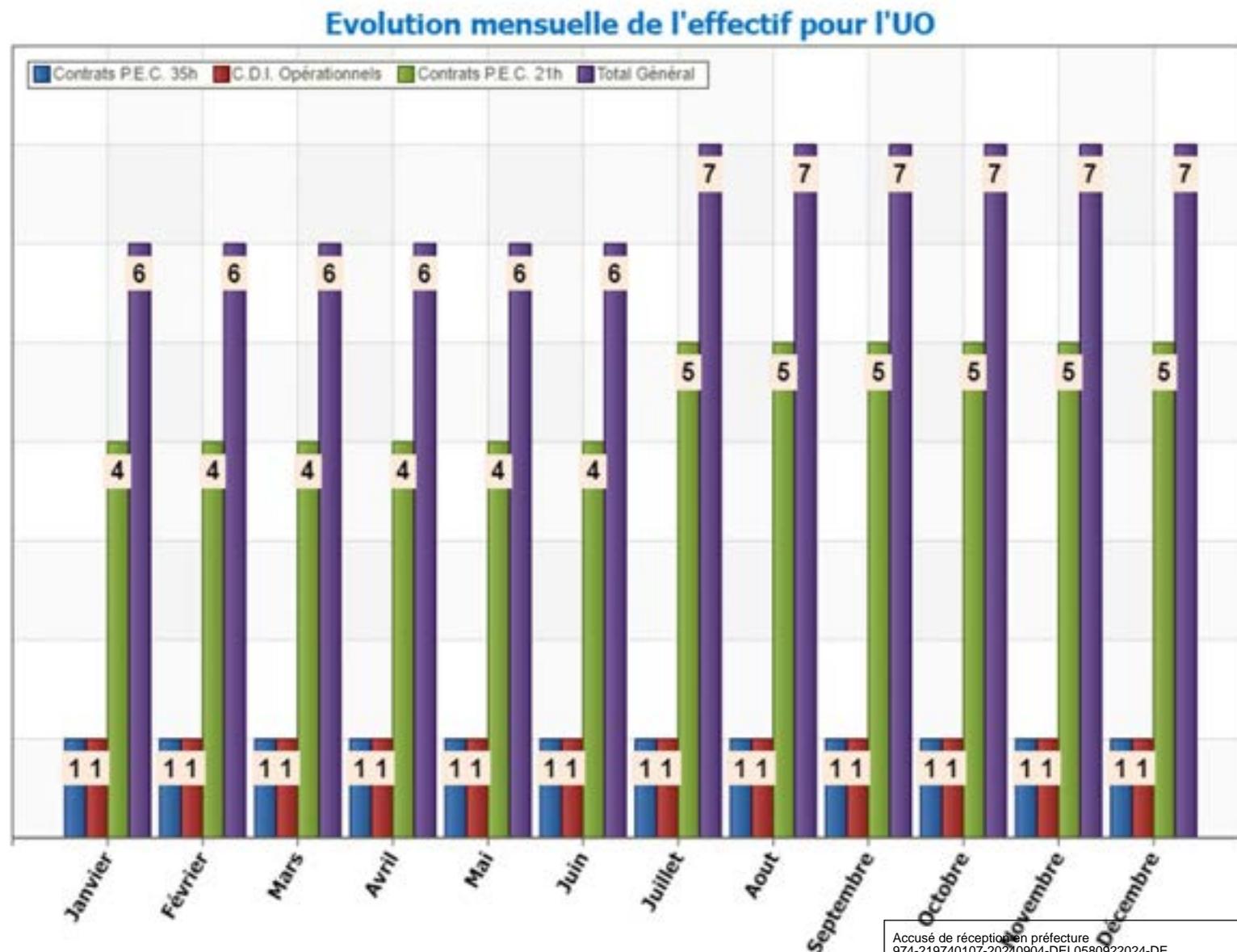
Accusé de réception en préfecture  
107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## COMPOSITION DE L'UNITE OPERATIONNELLE : PJRD EST 01

L'effectif de cette unité opérationnelle se décline comme suit :

PJRD EST 01	
Communes d'intervention	
Bras-Panon	
La Plaine-des-Palmistes	
Saint-André	
Saint-Benoît	
Sainte-Rose	
Salazie	

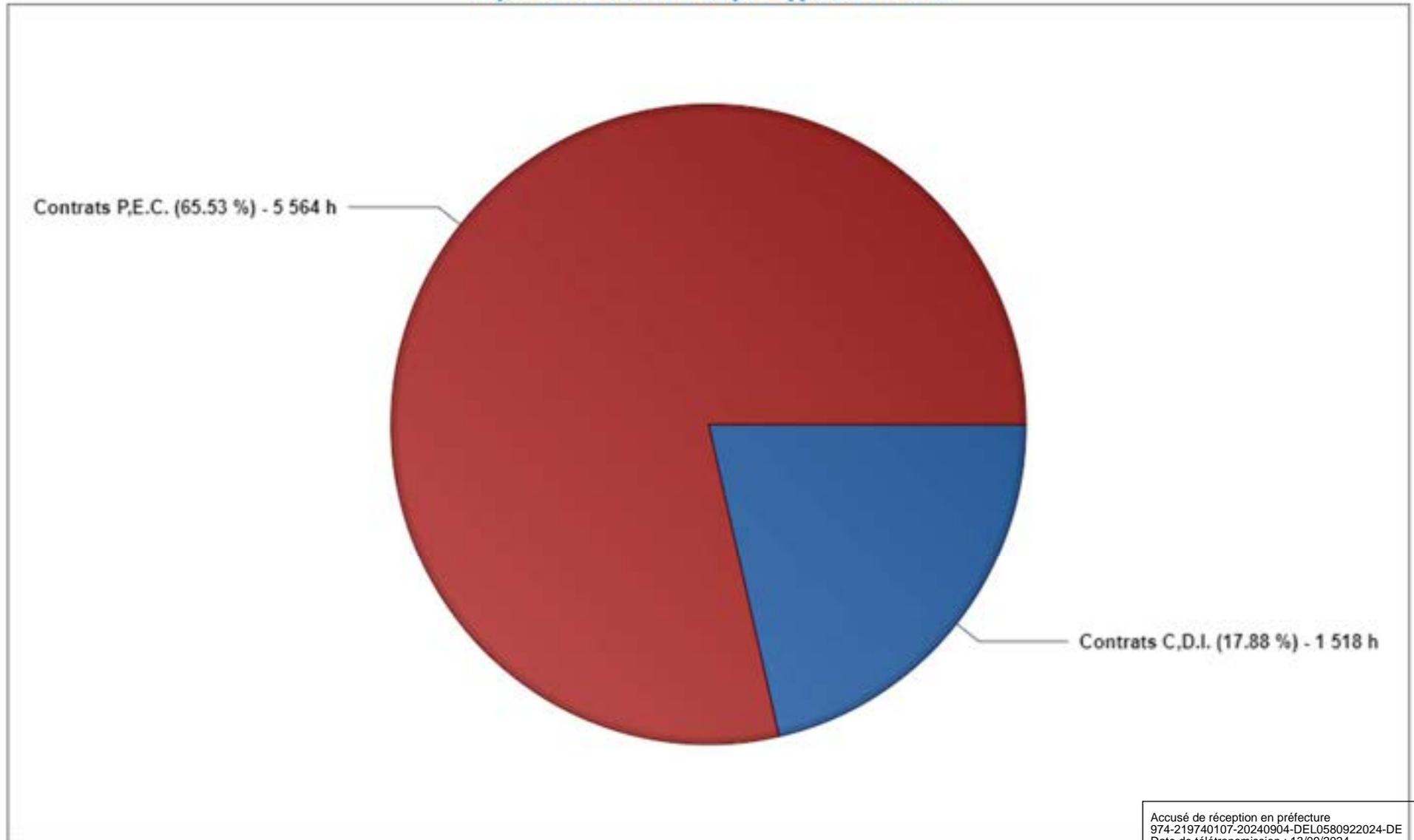


Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 7 001 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD EST 01 par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

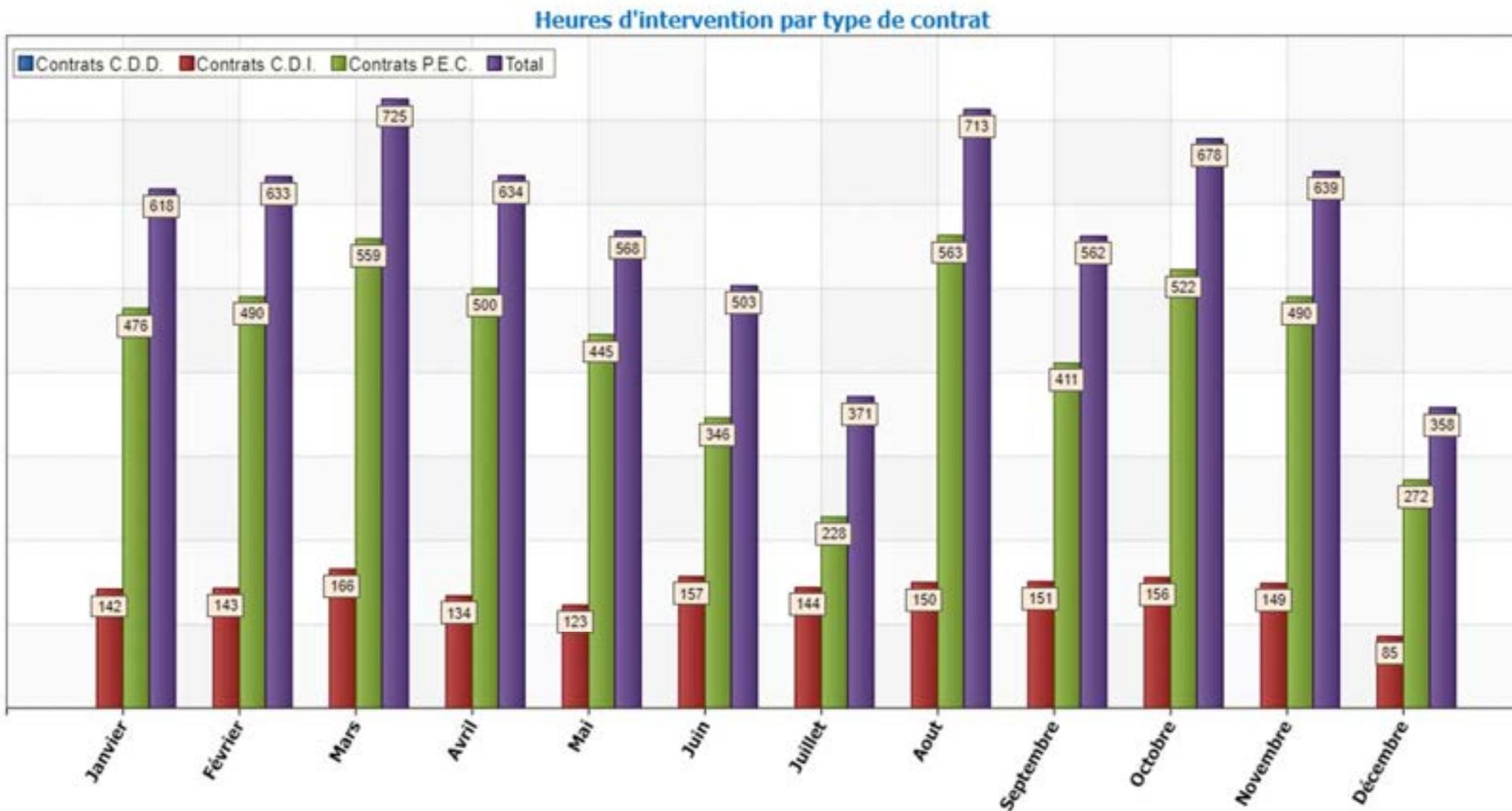
Répartition des heures par type de contrat



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Les 7 002 heures d'intervention de l'unité opérationnelle PJRD EST 01 sont réparties comme suit :

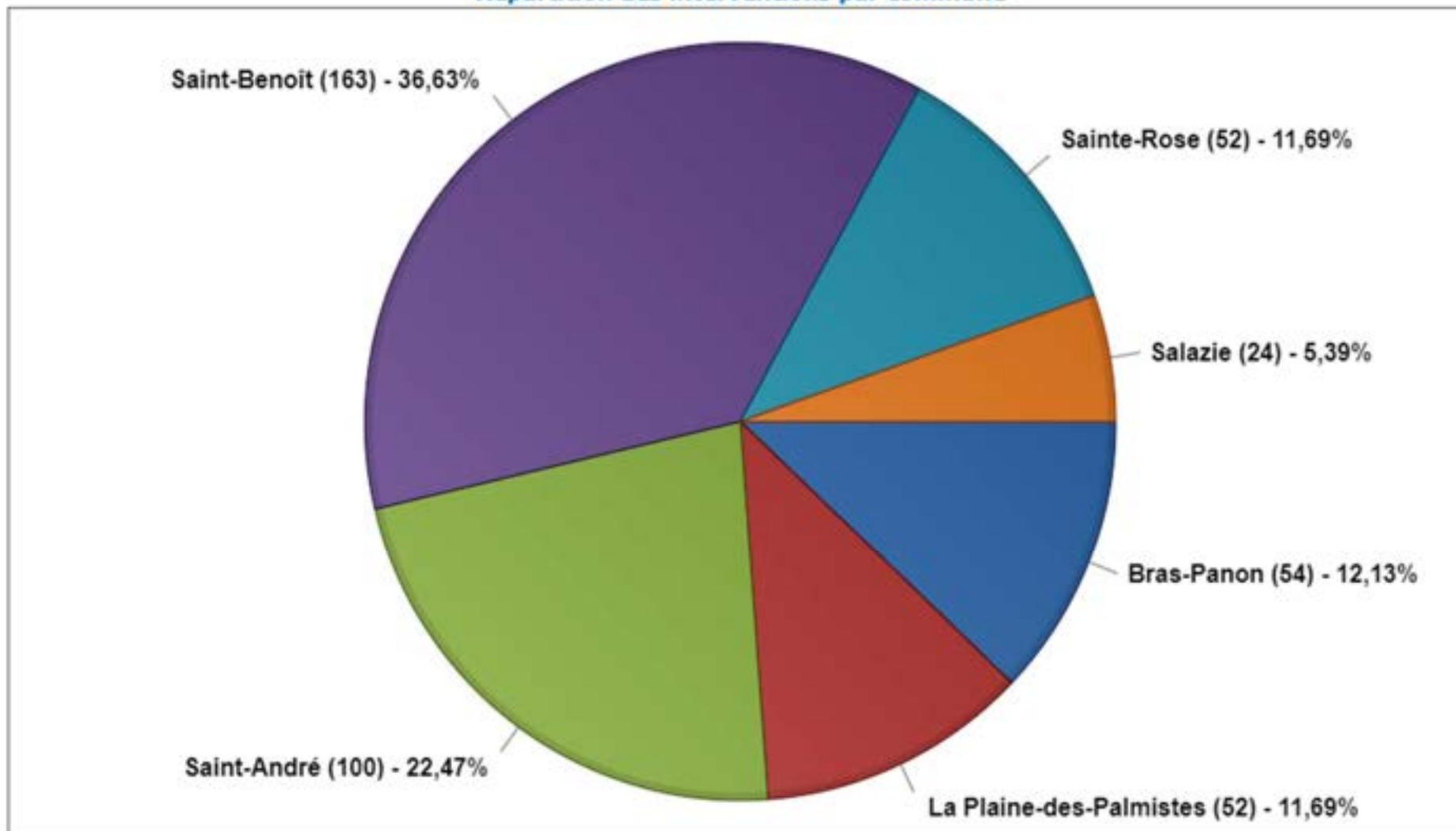


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 445 interventions de l'unité opérationnelle PJRD EST 01 par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par commune

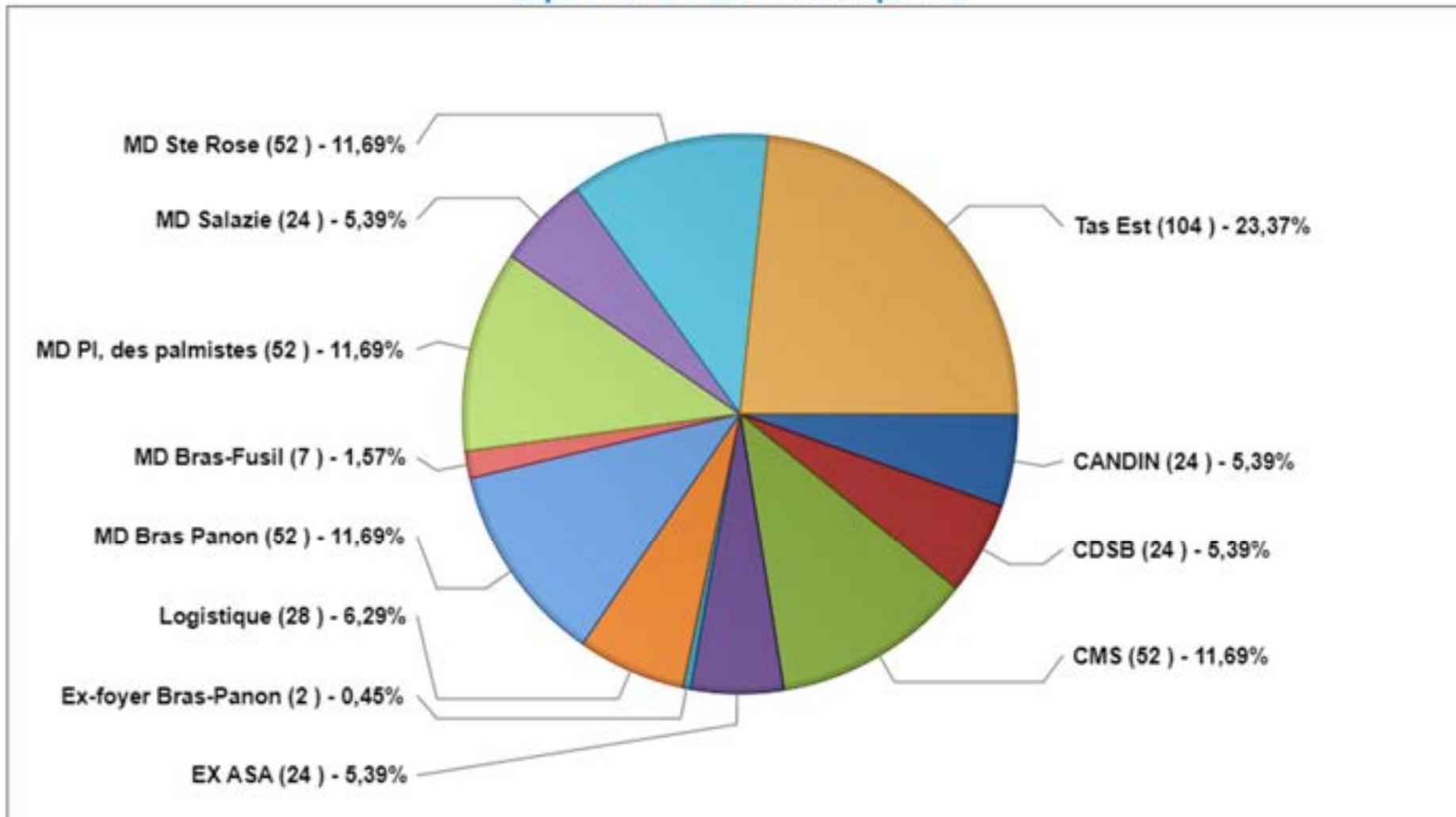


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



L'unité opérationnelle PJRD EST 01 a procédé à 445 interventions pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par site

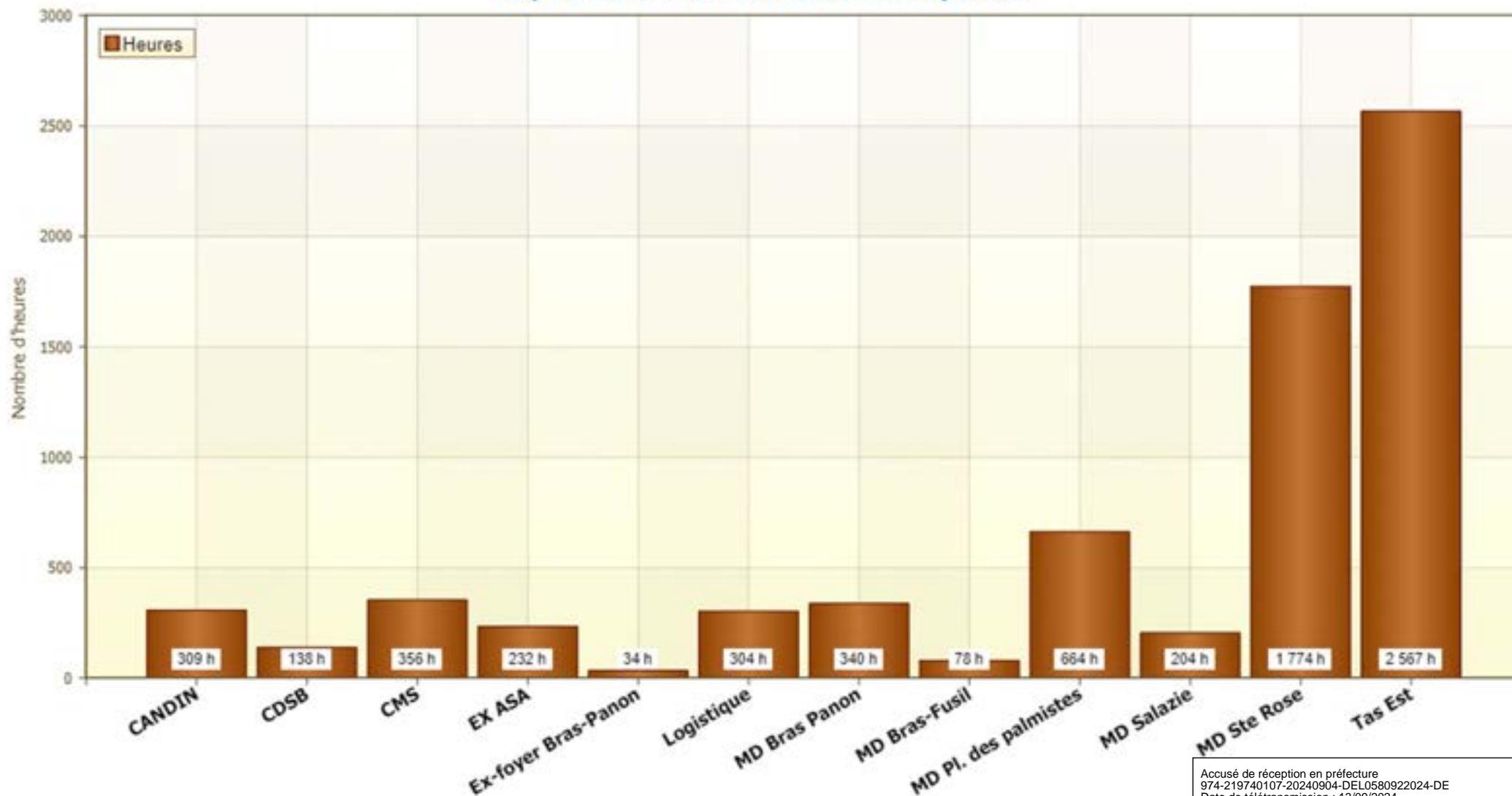


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 7 001 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD EST 01 par site pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

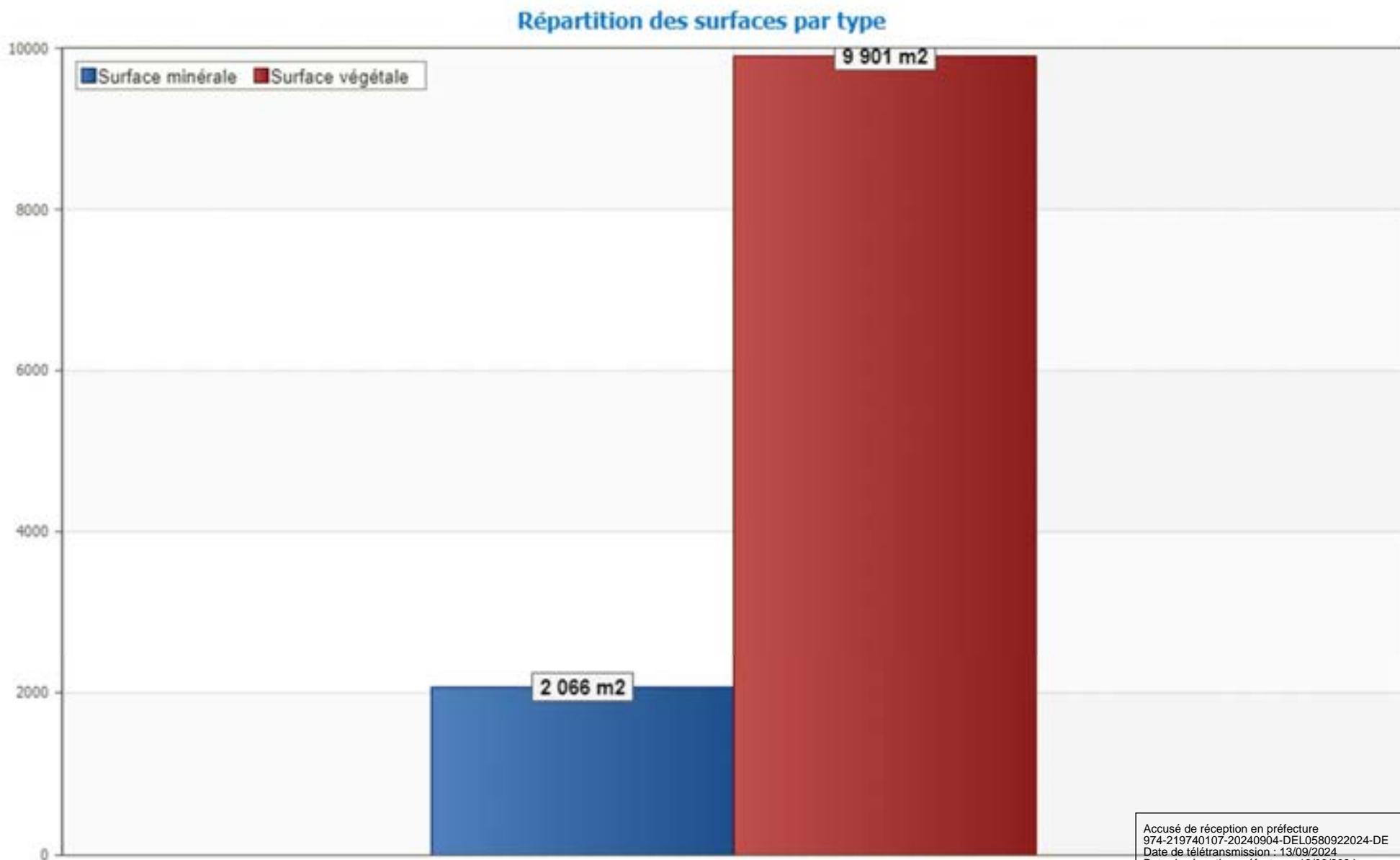
Répartition des heures d'interventions par site



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des surfaces traitées par l'unité opérationnelle PJRD EST 01 pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

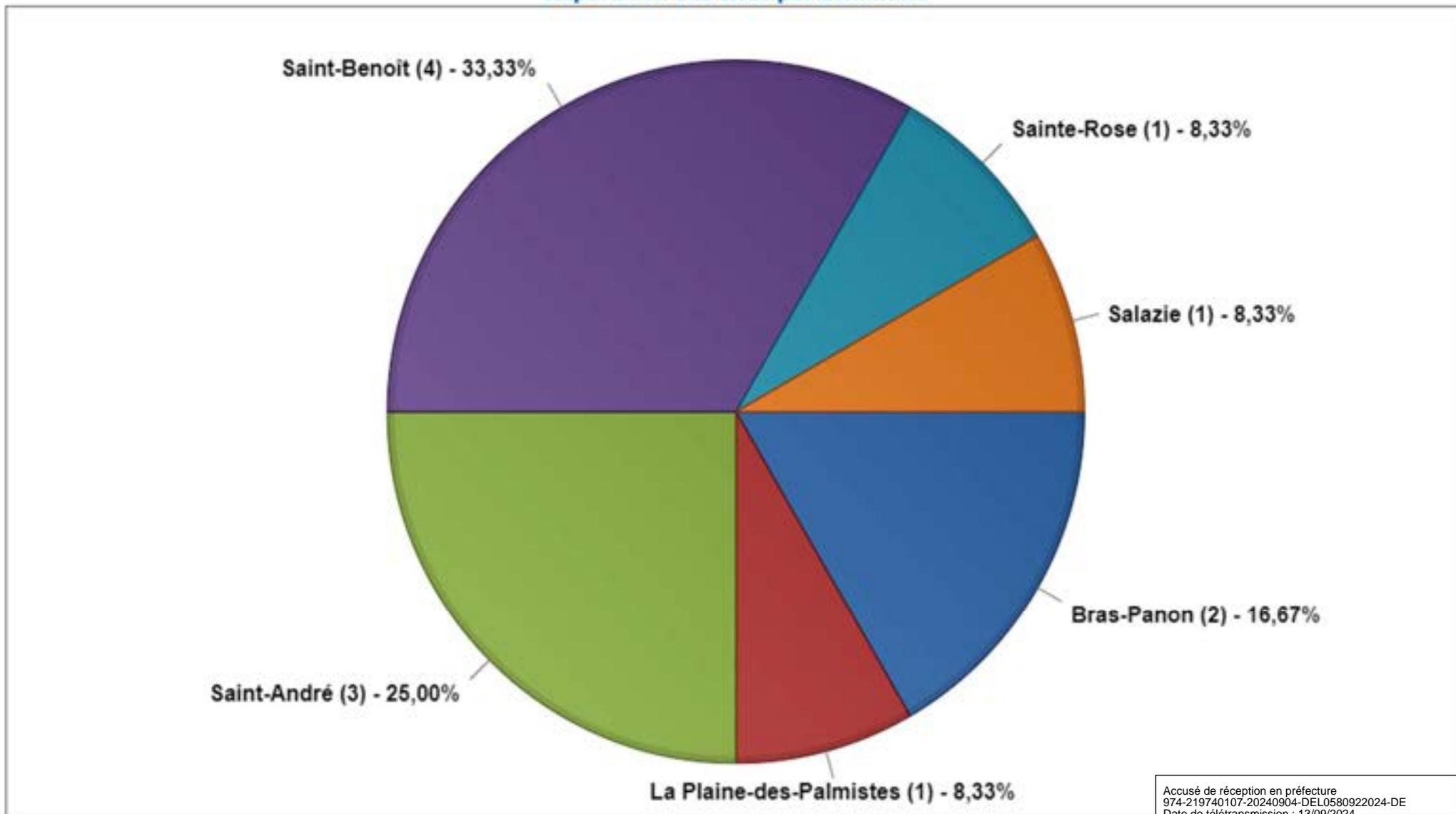


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, l'unité opérationnelle PJRD EST 01 a effectué des interventions sur 12 sites répartis sur les communes suivantes :

Répartition des sites par commune



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Page : 9 / 9



CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES POUR « L'ENTRETIEN ET L'EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DU DEPARTEMENT AINSI QUE DES ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES »

## UNITE OPERATIONNELLE PJRD JARDIN BOTANIQUE

---

**Comité de Suivi et de Contrôle Analogue**  
**Période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**

---

SPL EDDEN  
Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels  
52 Route des Sables – 97427 ETANG-SALE  
contact@edden.re

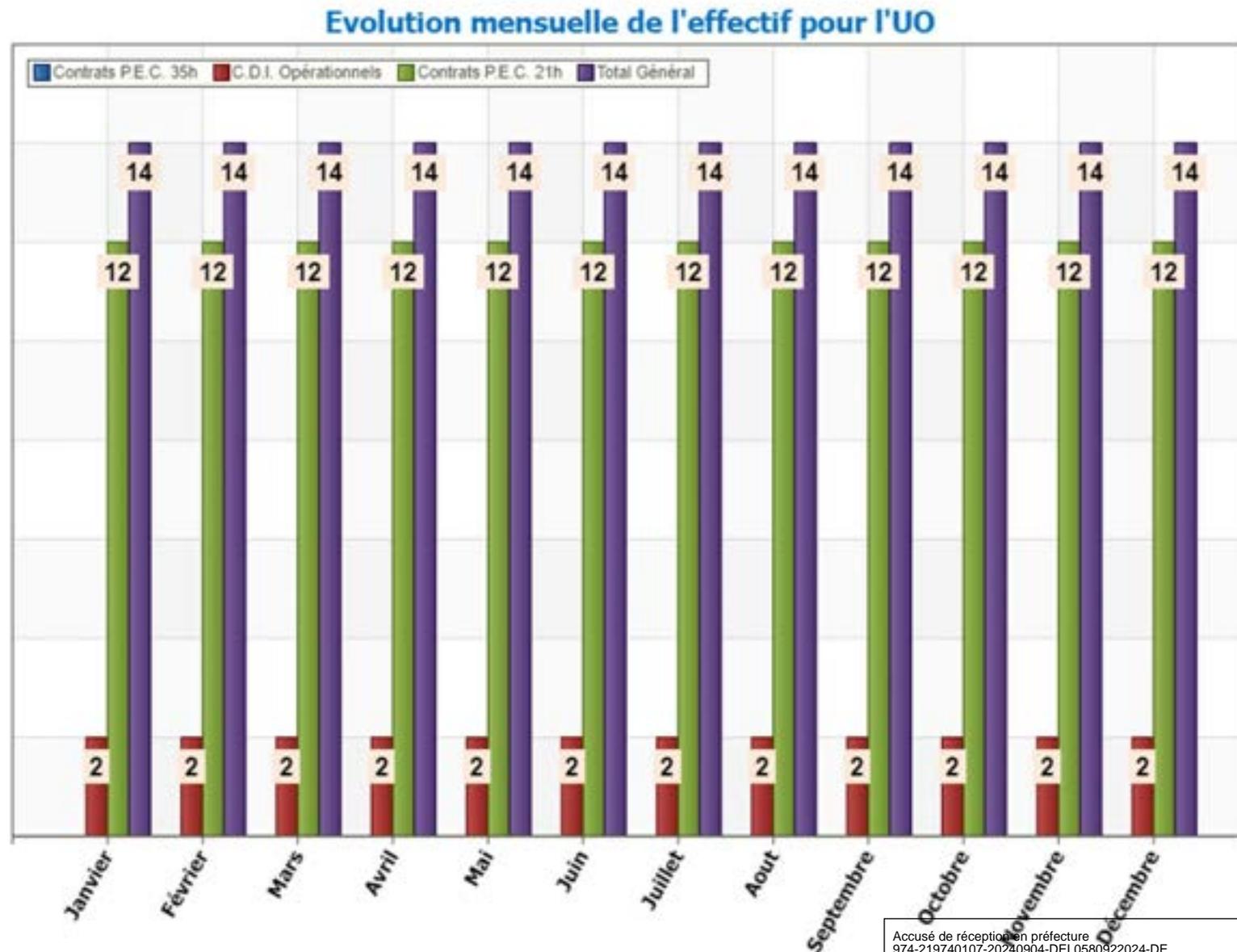
Accusé de réception en préfecture  
1107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



# COMPOSITION DE L'UNITE OPERATIONNELLE : PJRD JARDIN BOTANIQUE

L'effectif de cette unité opérationnelle se décline comme suit :

<b>PJRD JARDIN BOTANIQUE</b>
<b>Communes d'intervention</b>
Saint-Leu

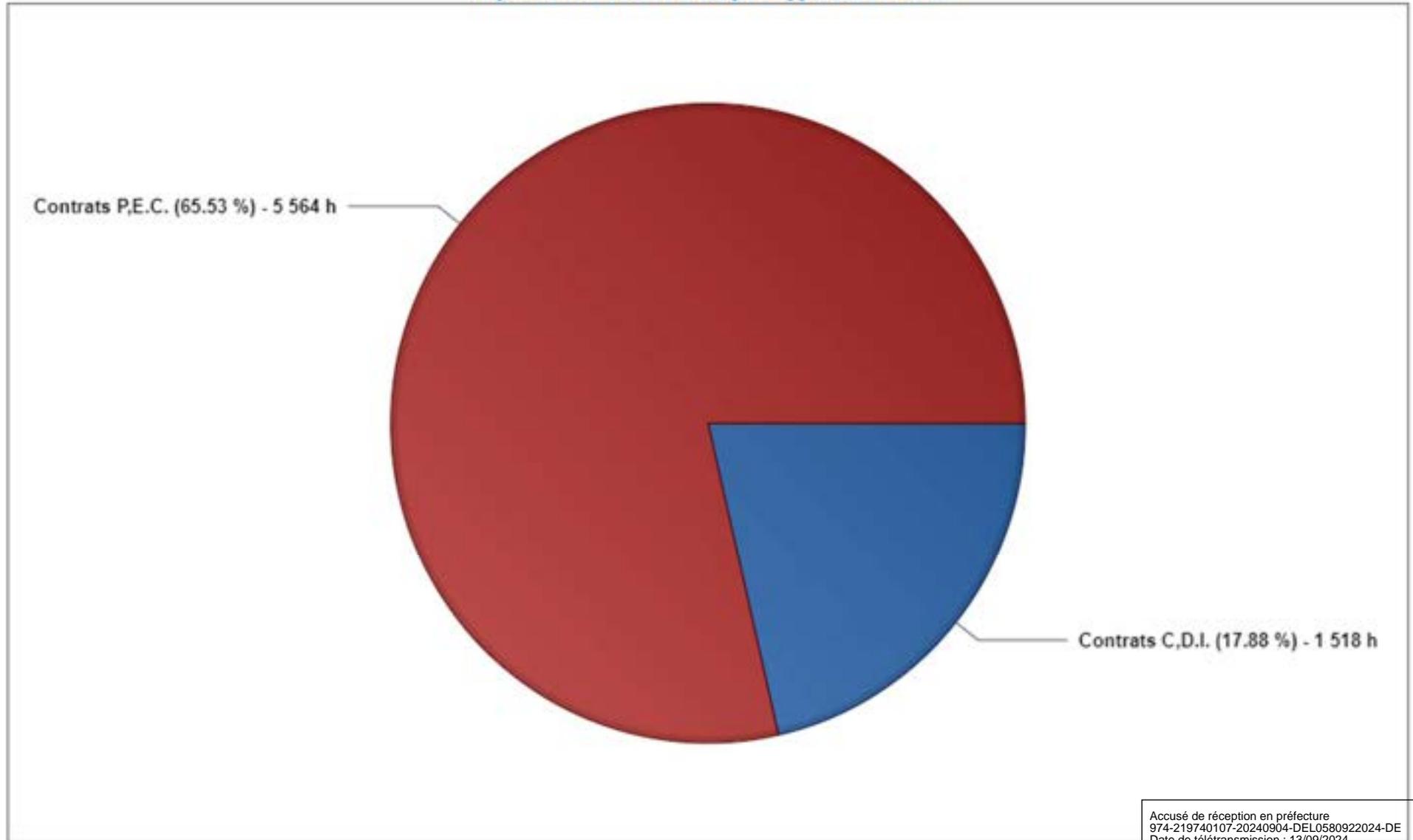


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 14 291 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD JARDIN BOTANIQUE par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

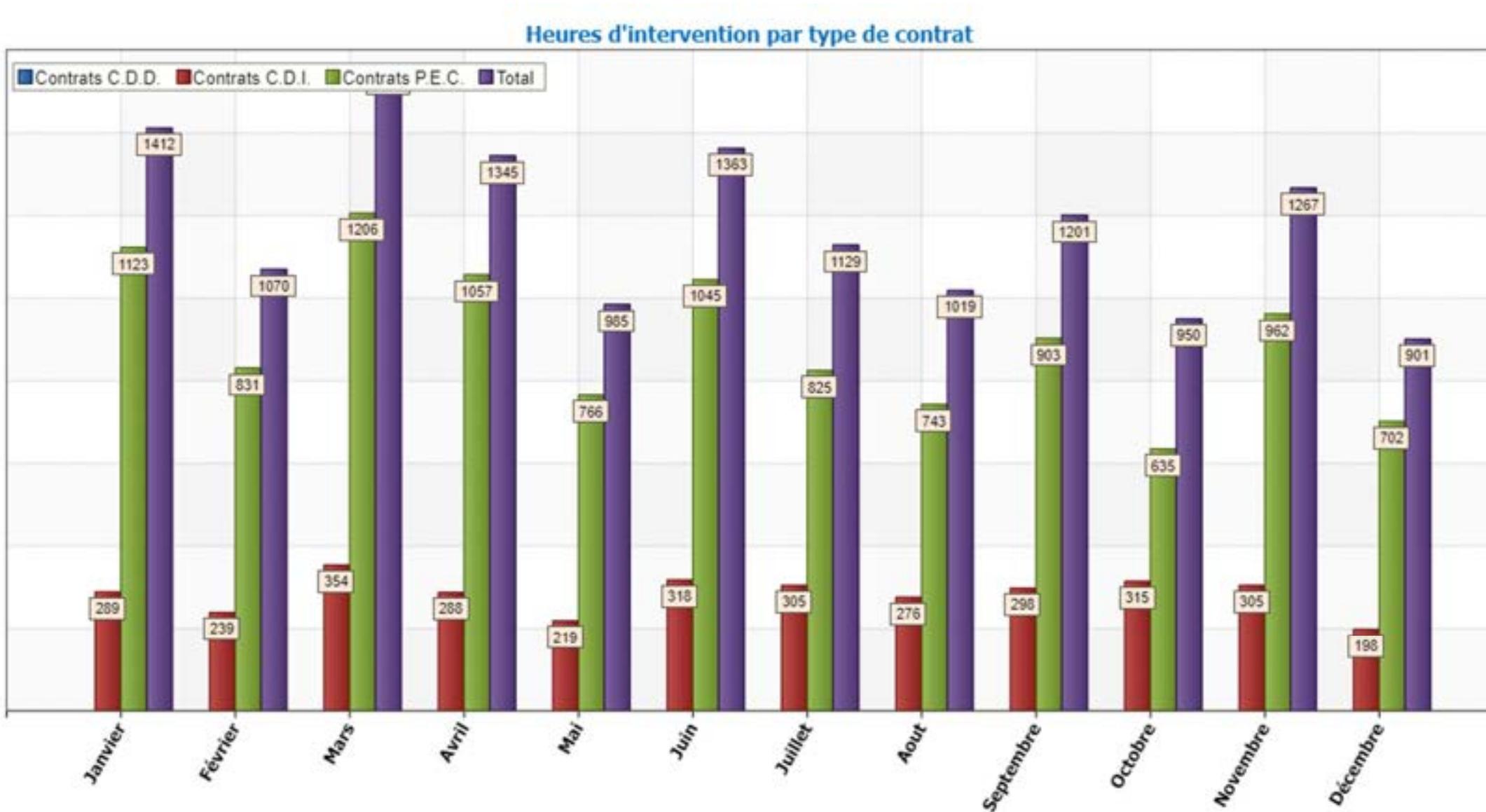
Répartition des heures par type de contrat



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Les 14 202 heures d'intervention de l'unité opérationnelle PJRD JARDIN BOTANIQUE sont réparties comme suit :

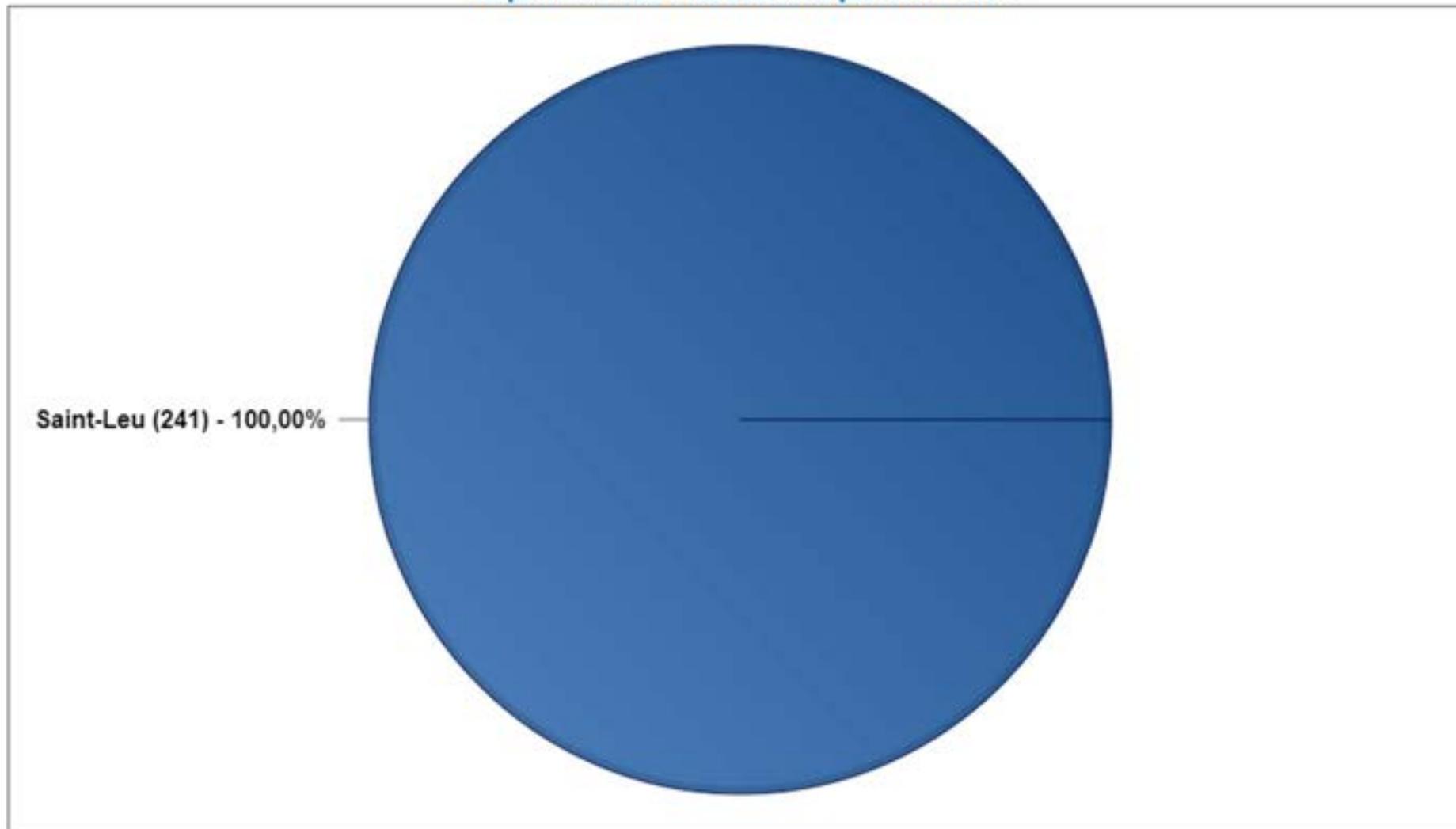


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 241 interventions de l'unité opérationnelle PJRD JARDIN BOTANIQUE par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par commune

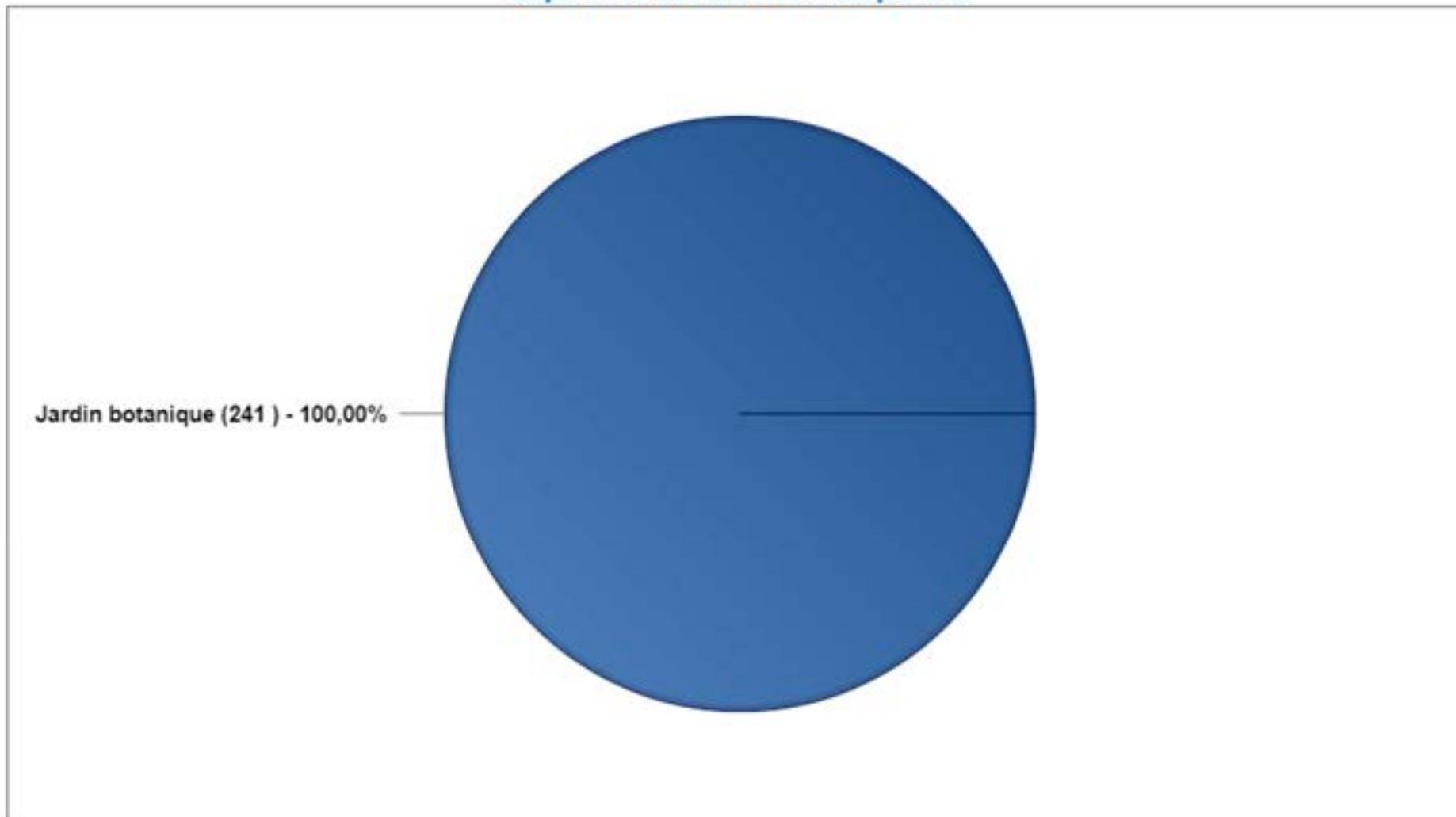


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



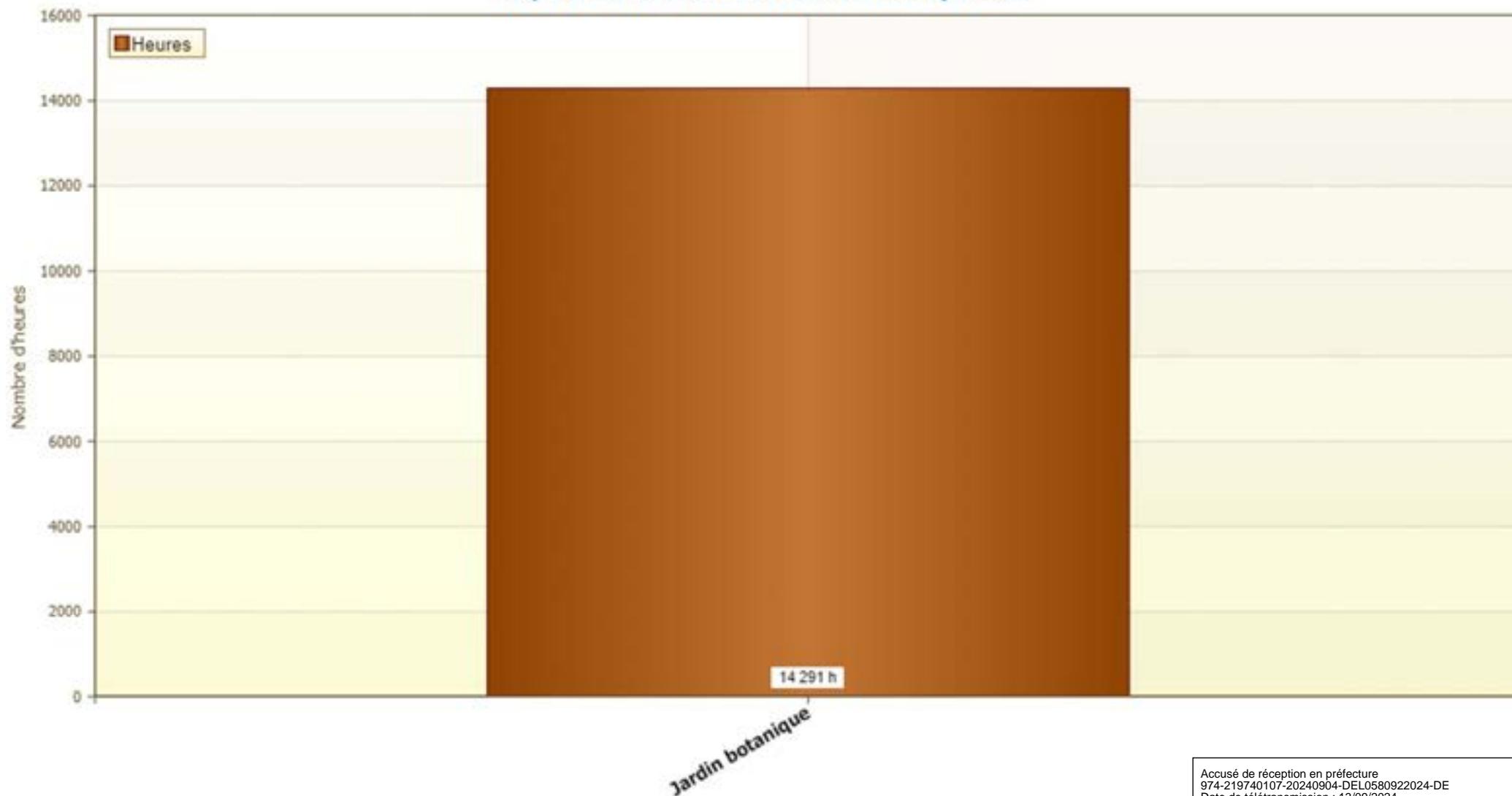
L'unité opérationnelle PJRD JARDIN BOTANIQUE a procédé à 241 interventions pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

### Répartition des interventions par site

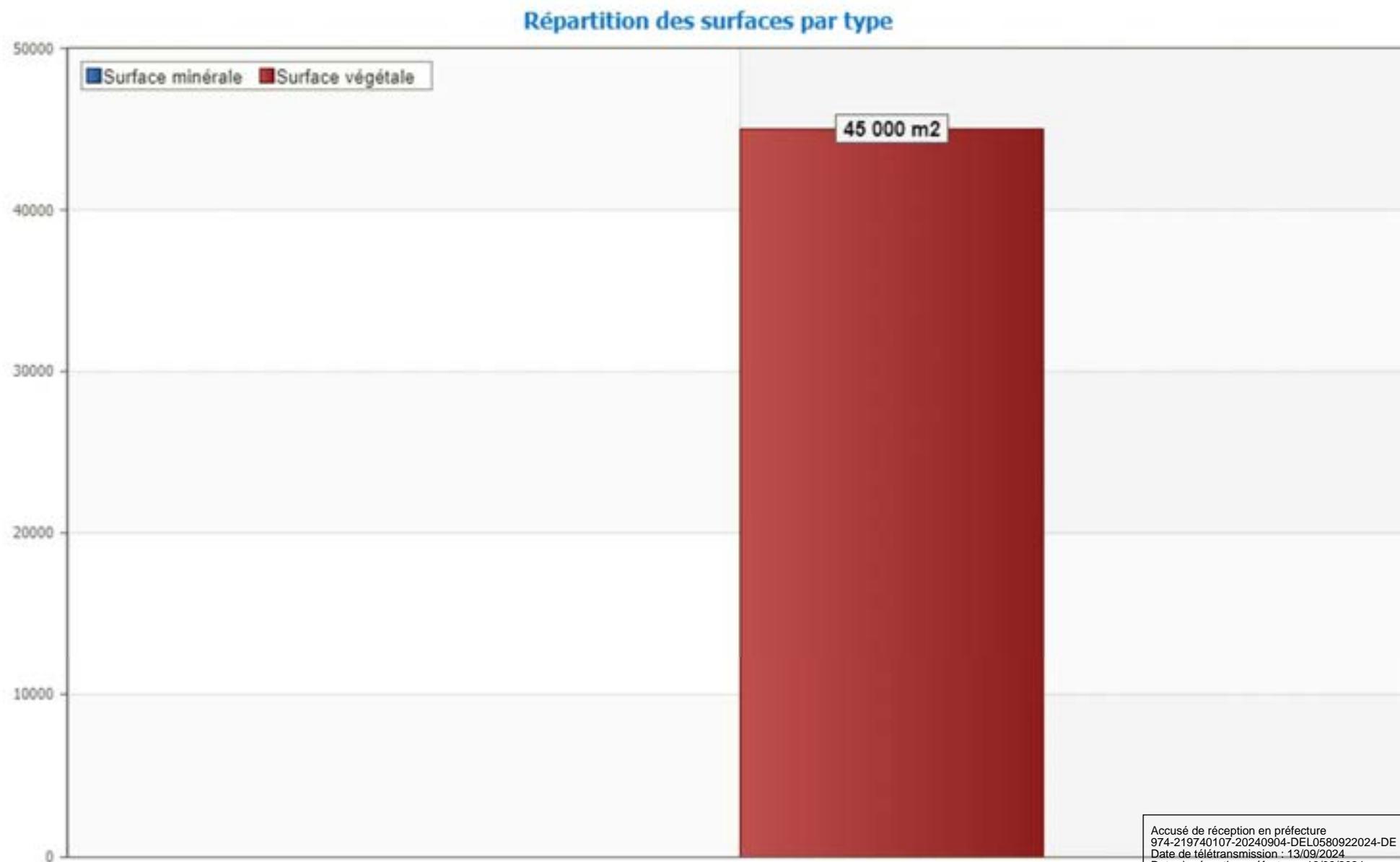


Répartition des 14 291 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD JARDIN BOTANIQUE par site pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des heures d'interventions par site



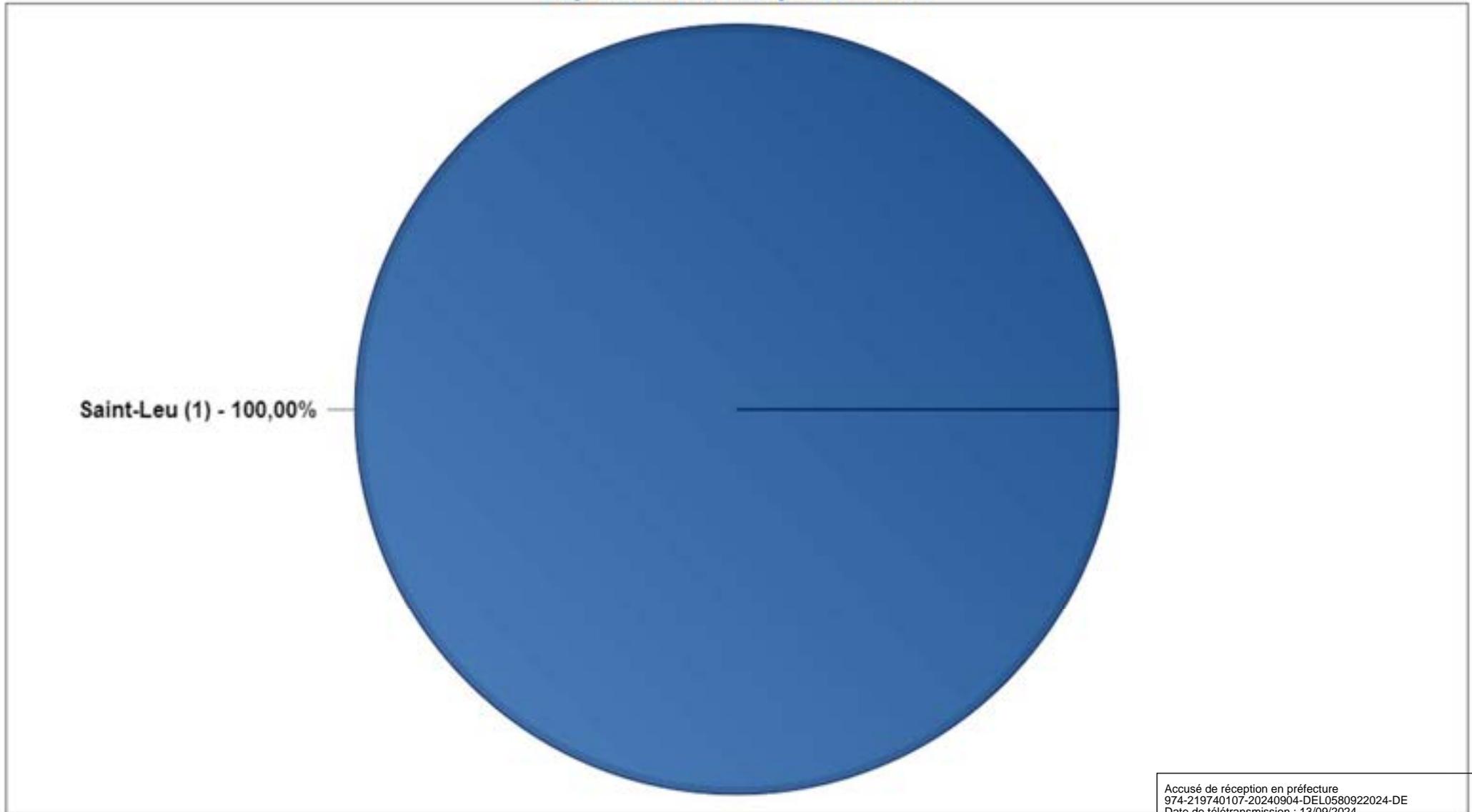
Répartition des surfaces traitées par l'unité opérationnelle PJRD JARDIN BOTANIQUE pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, l'unité opérationnelle PJRD JARDIN BOTANIQUE a effectué des interventions sur 1 sites répartis sur les communes suivantes :

### Répartition des sites par commune



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGRES POUR « L'ENTRETIEN ET L'EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DU DEPARTEMENT AINSI QUE DES ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES »

## UNITE OPERATIONNELLE PJRD NORD 01

**Comité de Suivi et de Contrôle Analogue**  
**Période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**

SPL EDDEN  
Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels  
52 Route des Sables – 97427 ETANG-SALE  
contact@edden.re

Accusé de réception en préfecture  
107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

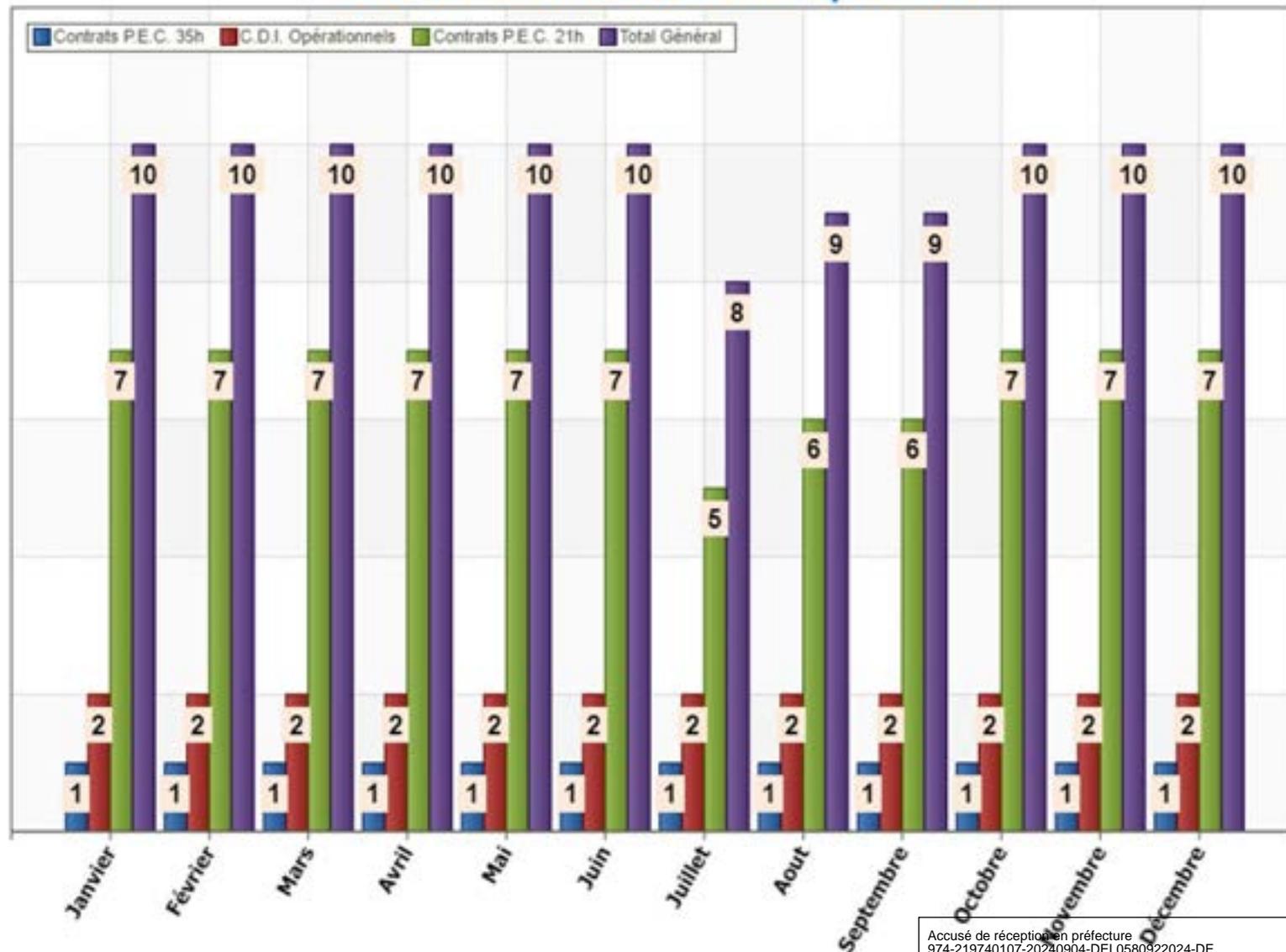


# COMPOSITION DE L'UNITE OPERATIONNELLE : PJRD NORD 01

L'effectif de cette unité opérationnelle se décline comme suit :

<b>PJRD NORD 01</b>
<b>Communes d'intervention</b>
Saint-Denis

### Evolution mensuelle de l'effectif pour l'UO

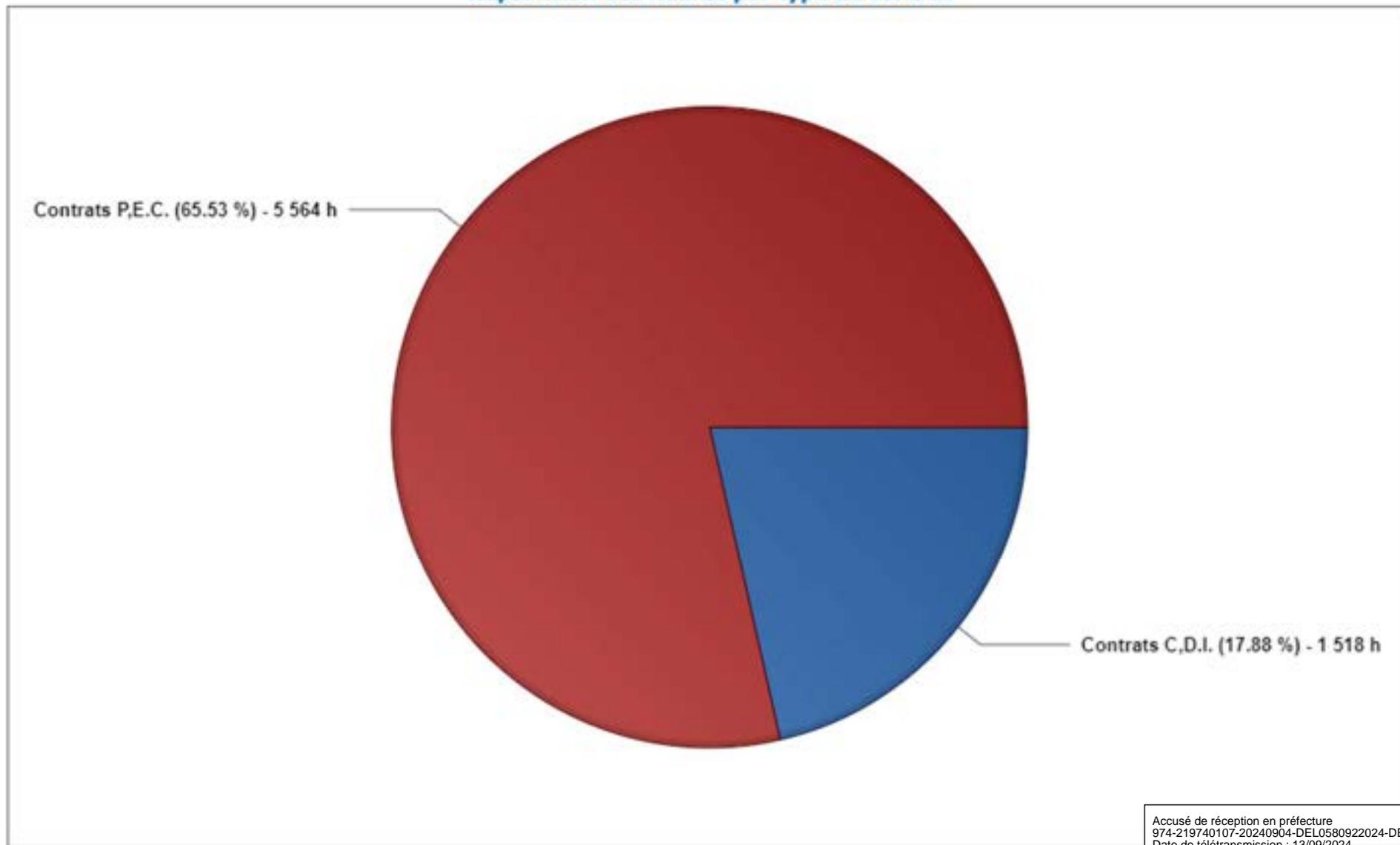


Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 11 831 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD NORD 01 par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

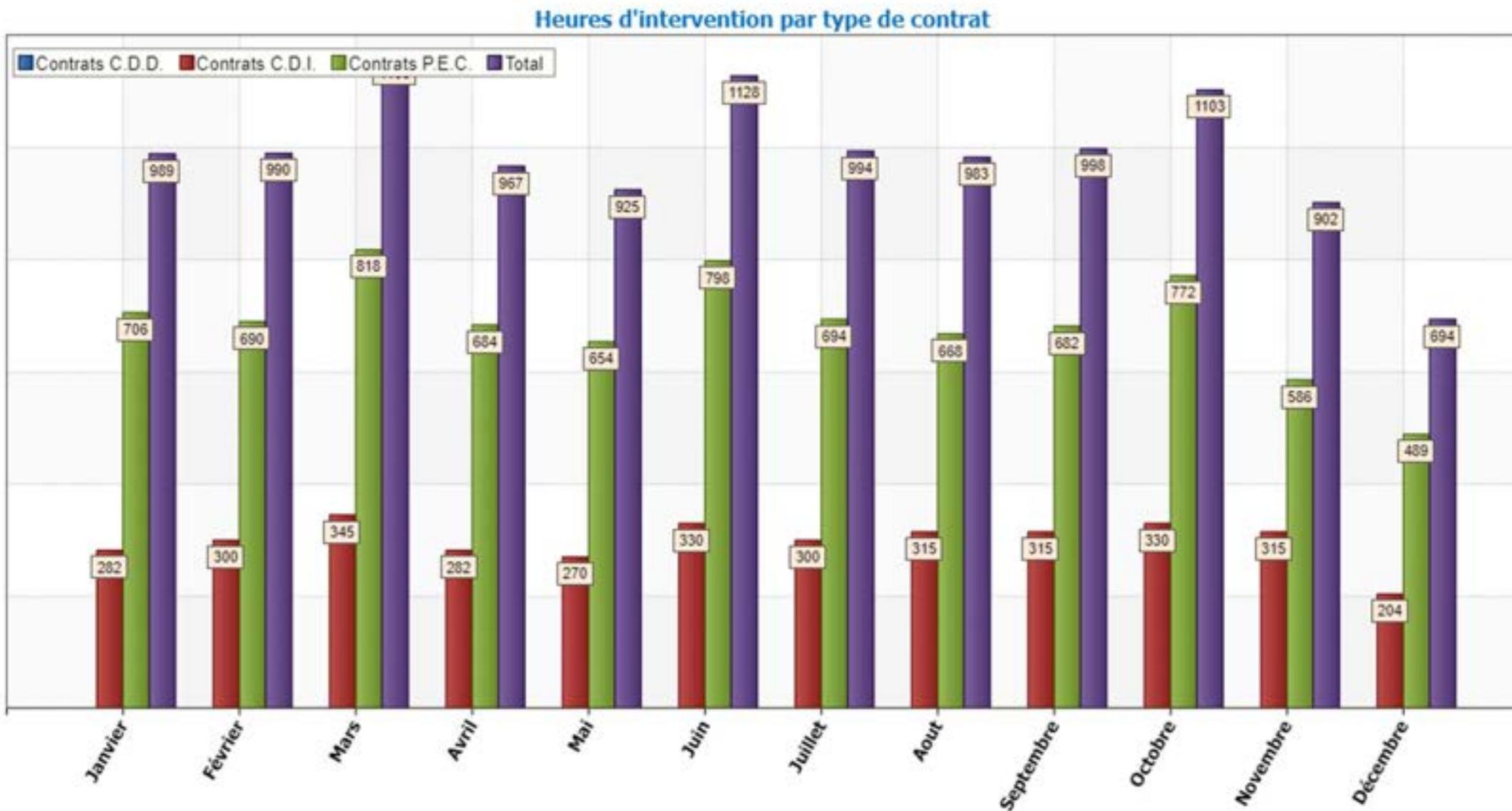
Répartition des heures par type de contrat



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Les 11 836 heures d'intervention de l'unité opérationnelle PJRD NORD 01 sont réparties comme suit :

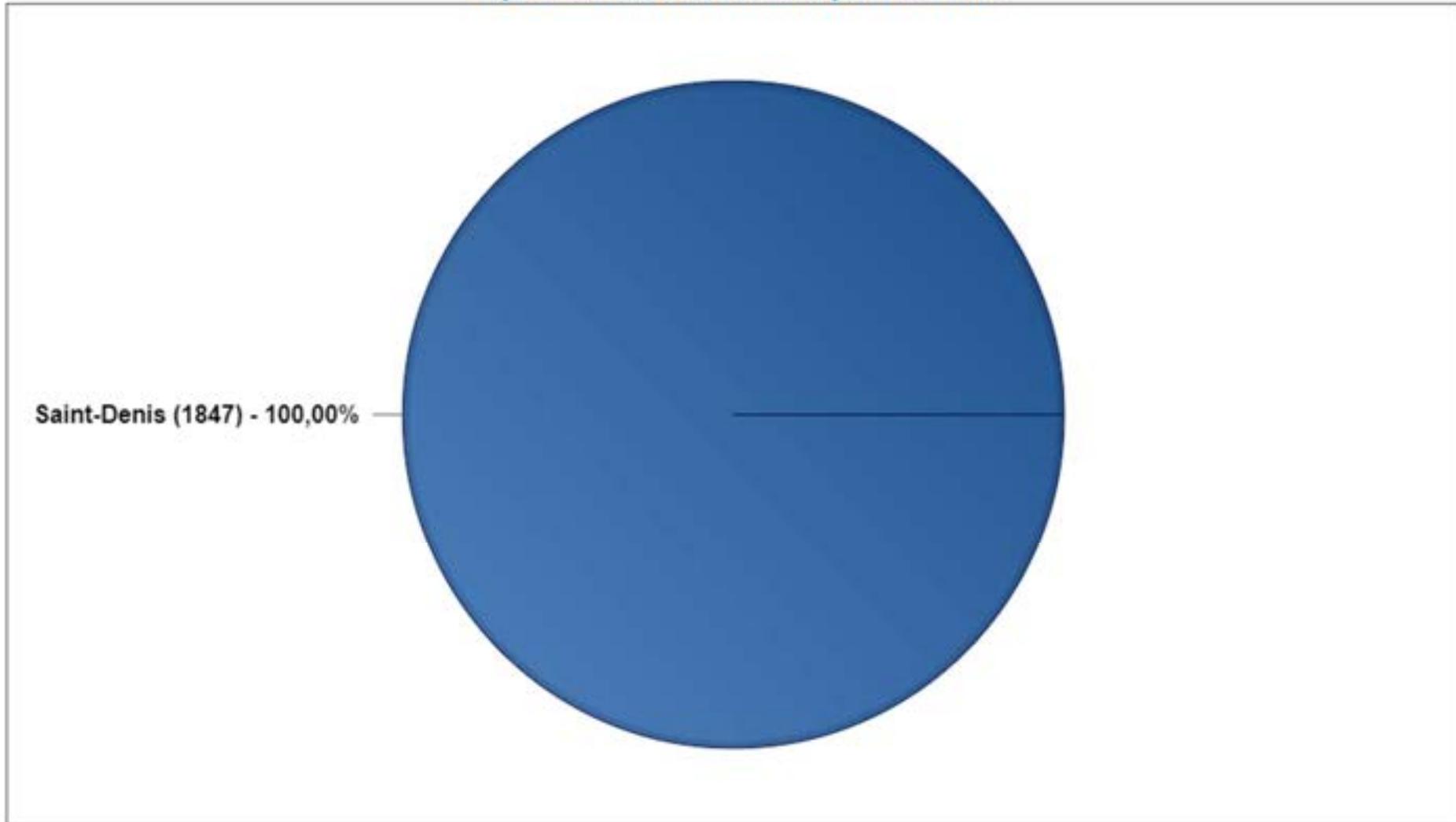


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 1 847 interventions de l'unité opérationnelle PJRD NORD 01 par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

### Répartition des interventions par commune

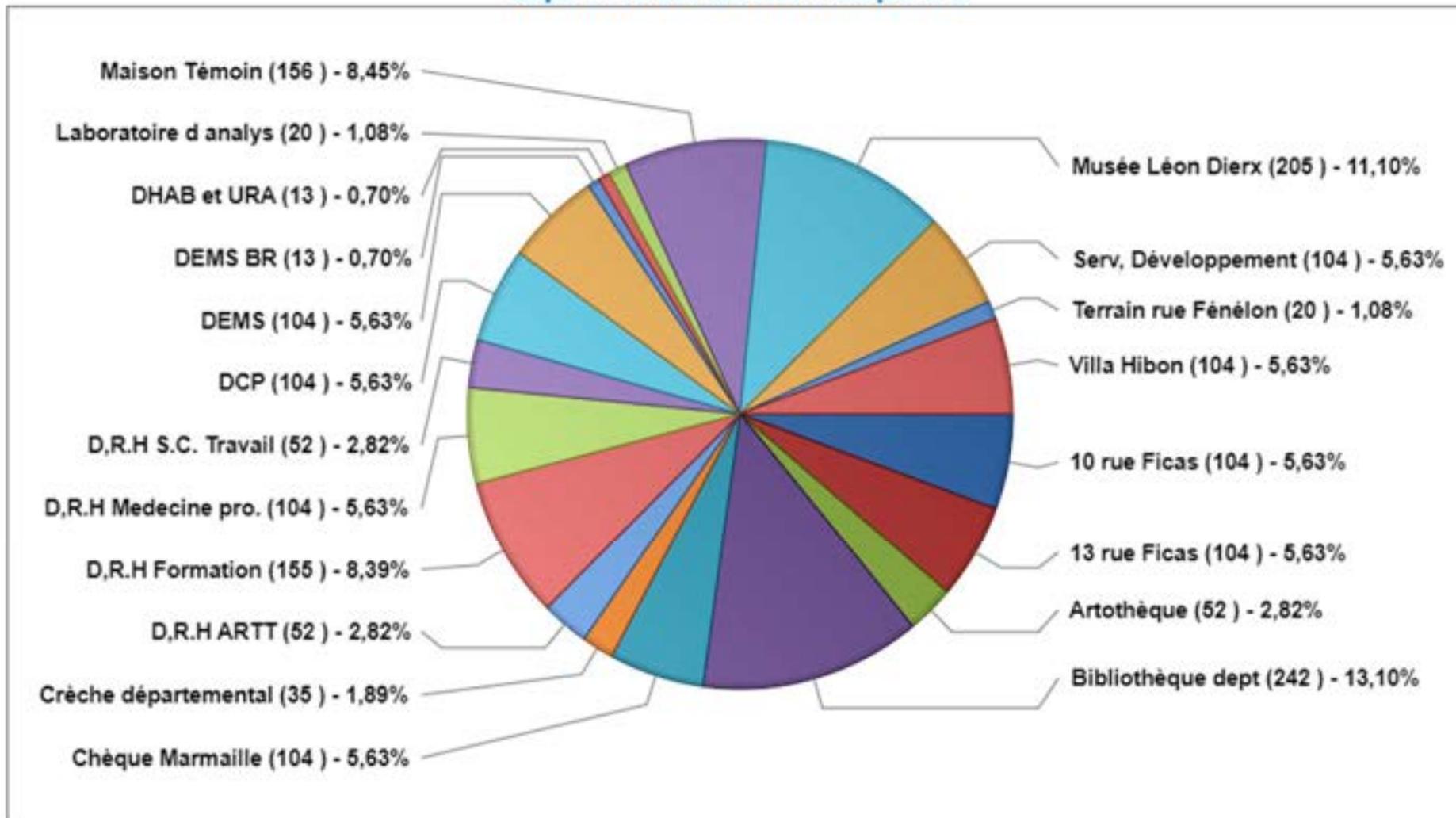


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



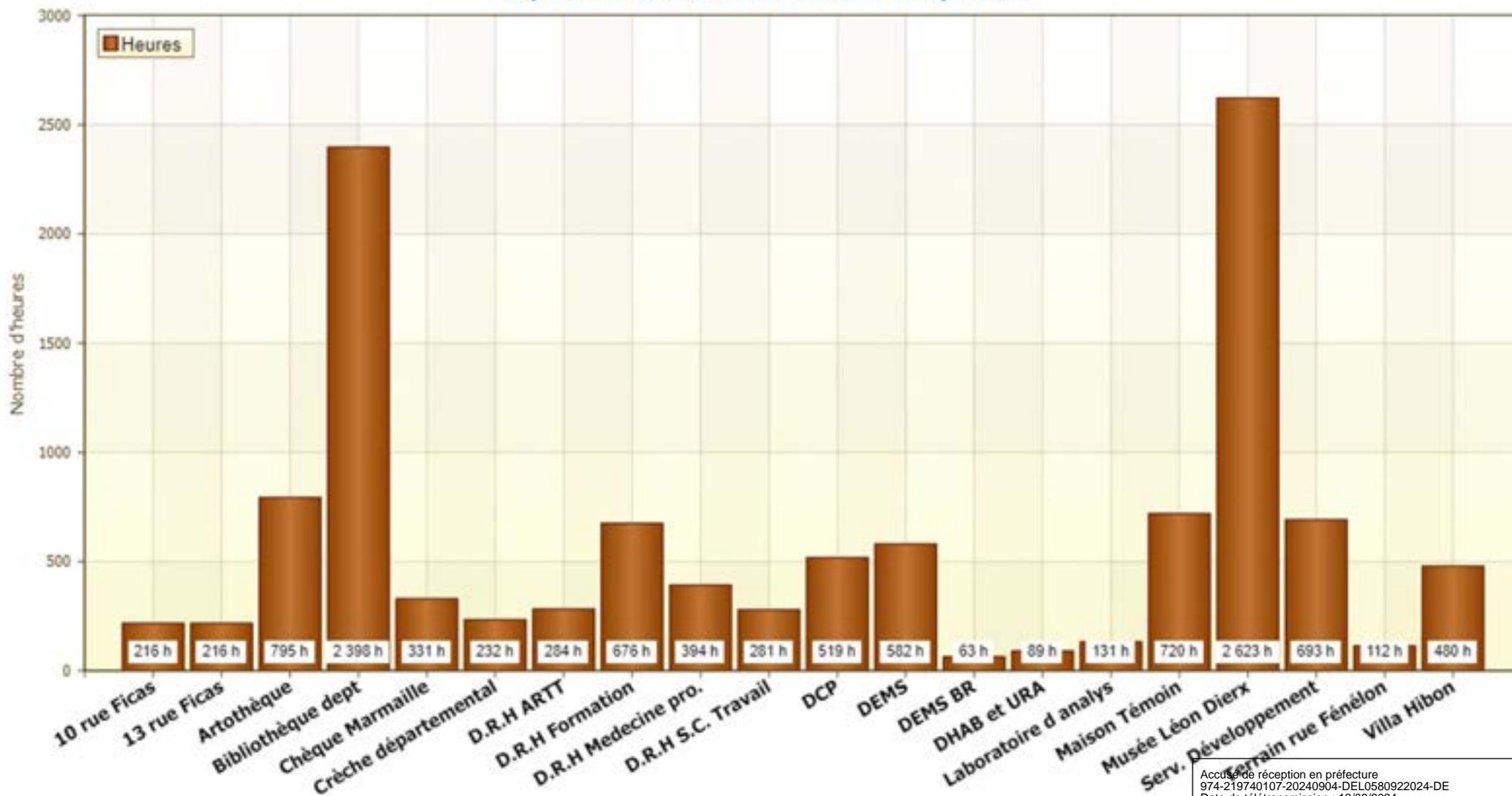
L'unité opérationnelle PJRD NORD 01 a procédé à 1 847 interventions pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par site



Répartition des 11 831 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD NORD 01 par site pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

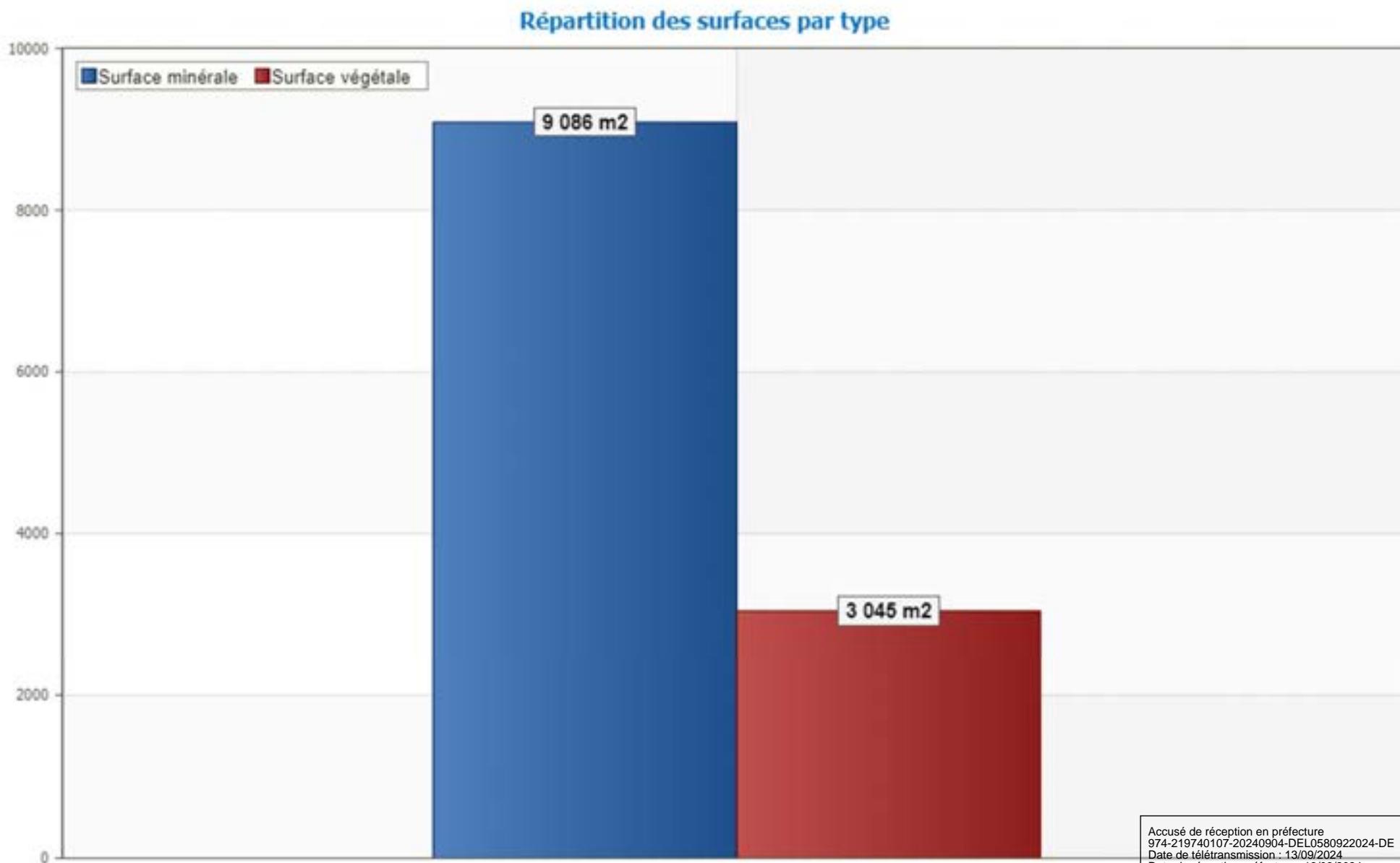
Répartition des heures d'interventions par site



Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



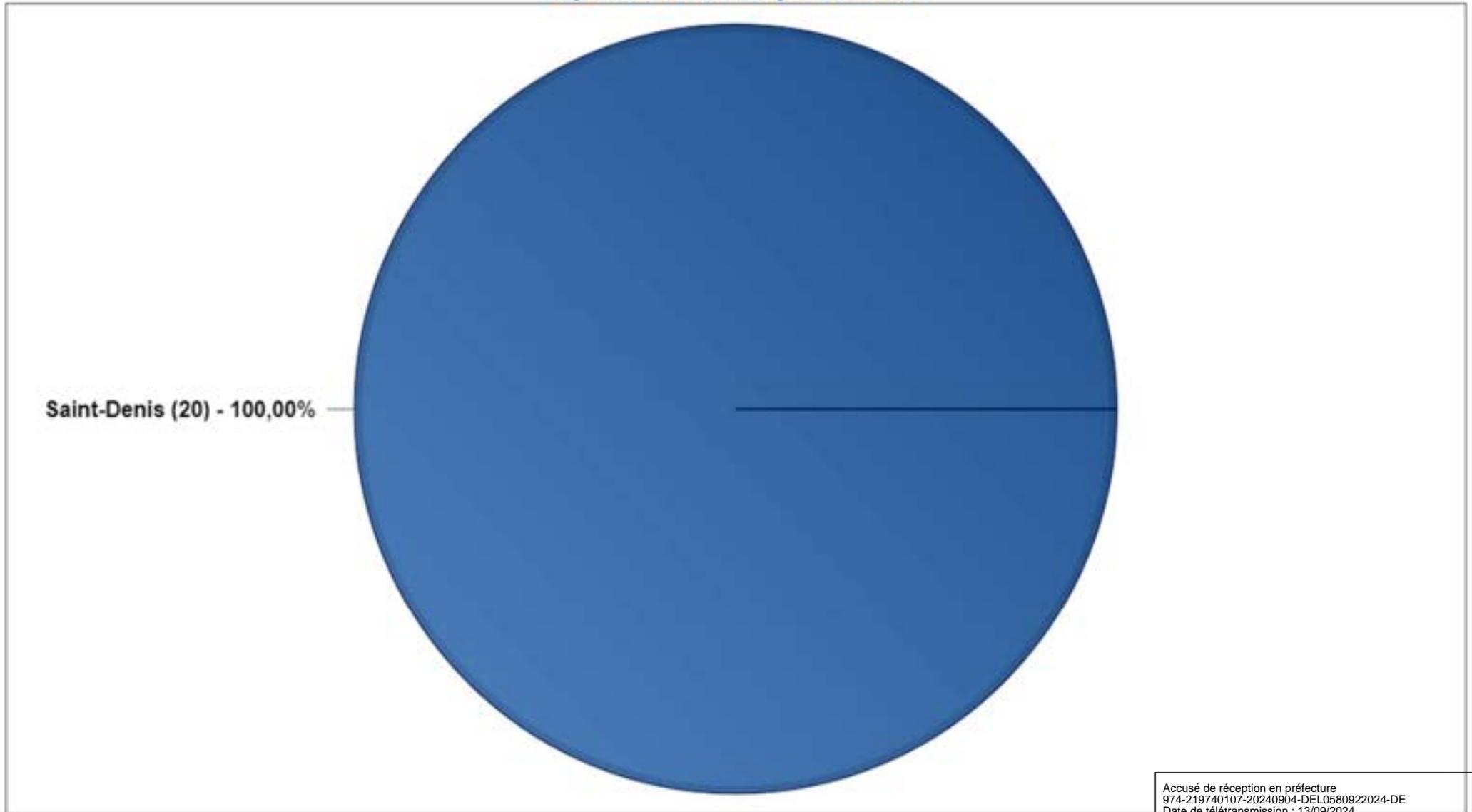
Répartition des surfaces traitées par l'unité opérationnelle PJRD NORD 01 pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, l'unité opérationnelle PJRD NORD 01 a effectué des interventions sur 20 sites répartis sur les communes suivantes :

### Répartition des sites par commune



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGRES POUR « L'ENTRETIEN ET L'EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DU DEPARTEMENT AINSI QUE DES ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES »

## UNITE OPERATIONNELLE PJRD NORD 02

**Comité de Suivi et de Contrôle Analogue**  
**Période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**

SPL EDDEN  
Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels  
52 Route des Sables – 97427 ETANG-SALE  
contact@edden.re

Accusé de réception en préfecture  
107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

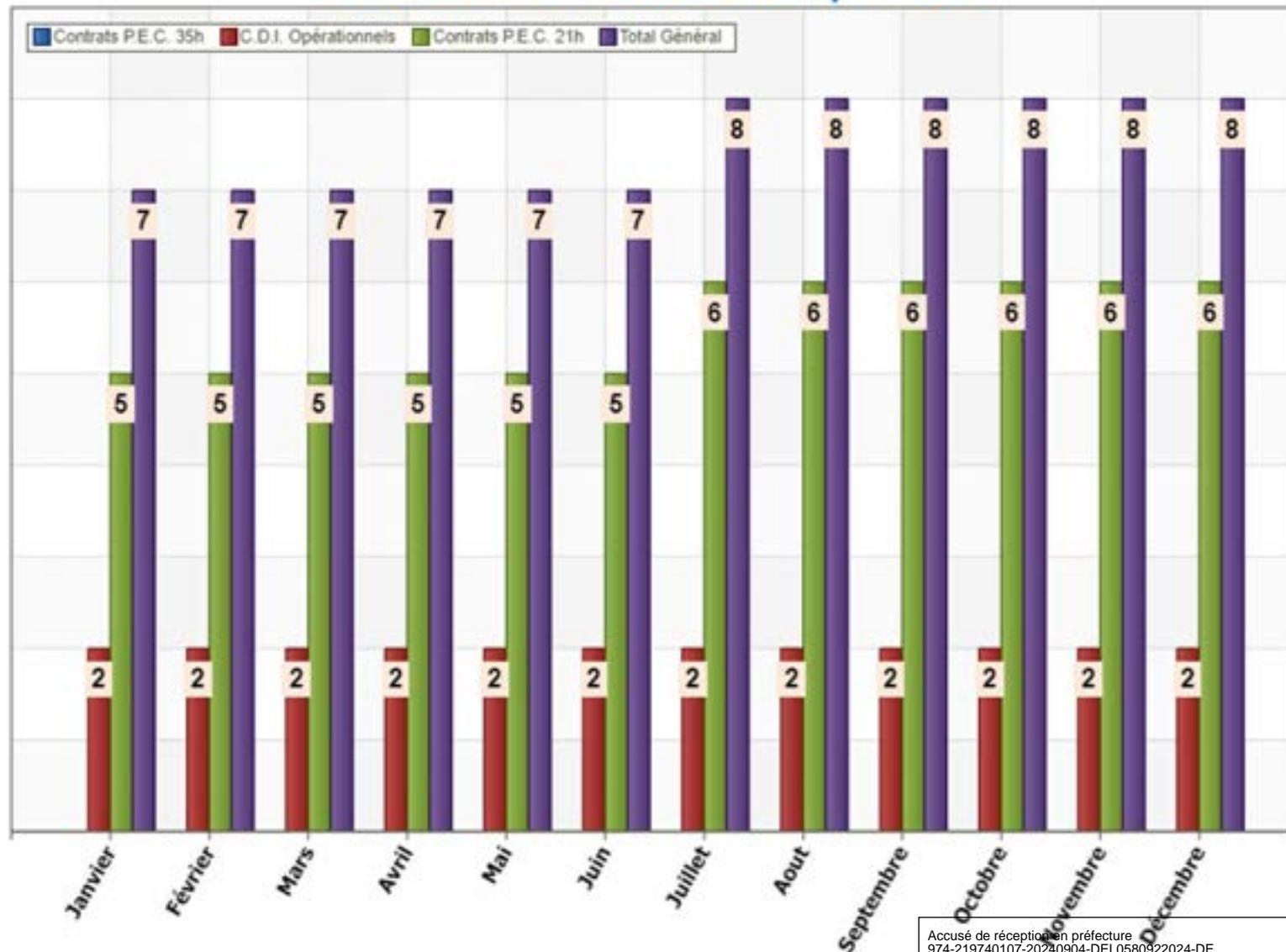


## COMPOSITION DE L'UNITE OPERATIONNELLE : PJRD NORD 02

L'effectif de cette unité opérationnelle se décline comme suit :

<b>PJRD NORD 02</b>
<b>Communes d'intervention</b>
Saint-Denis
Salazie

### Evolution mensuelle de l'effectif pour l'UO

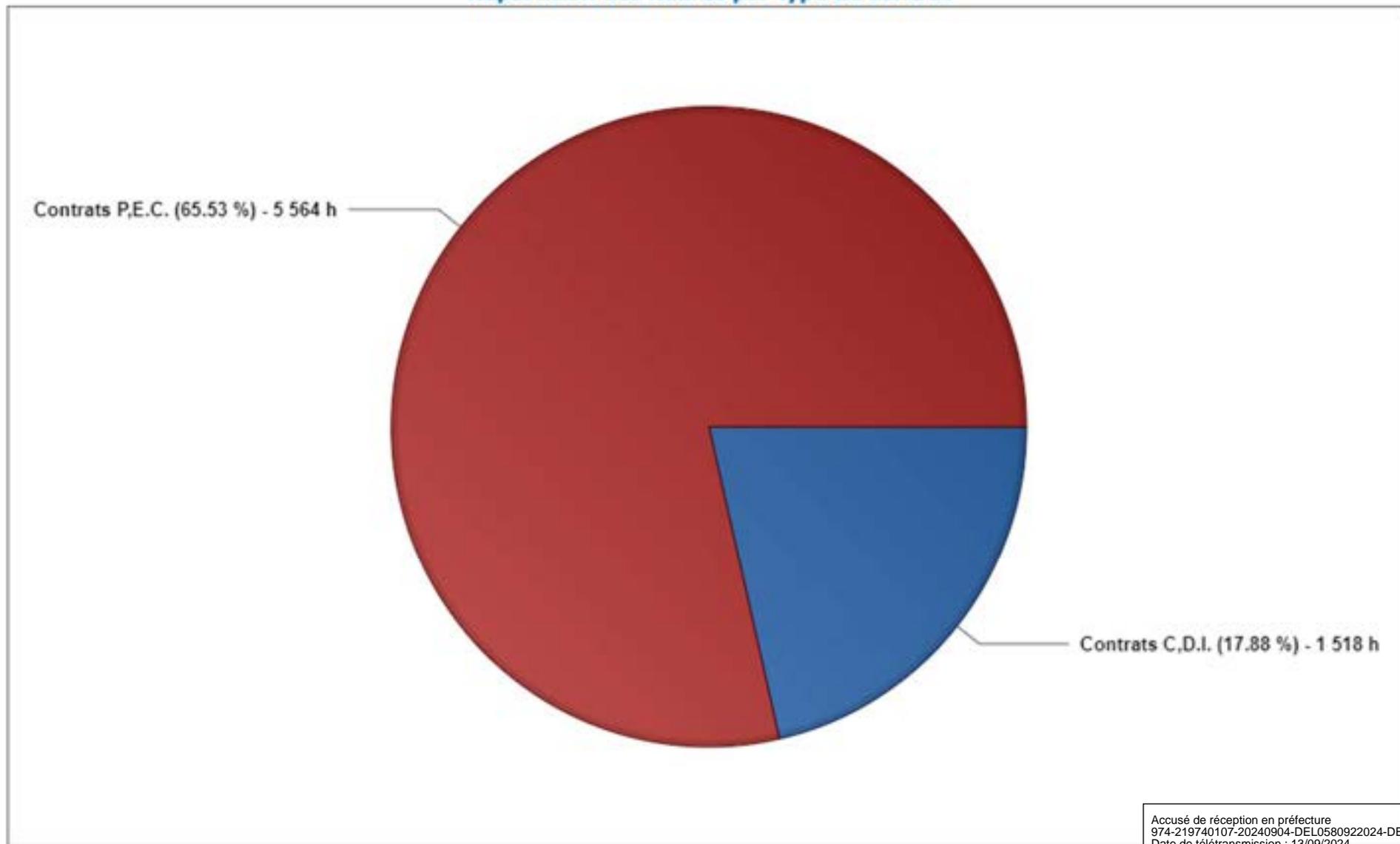


Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 8 882 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD NORD 02 par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

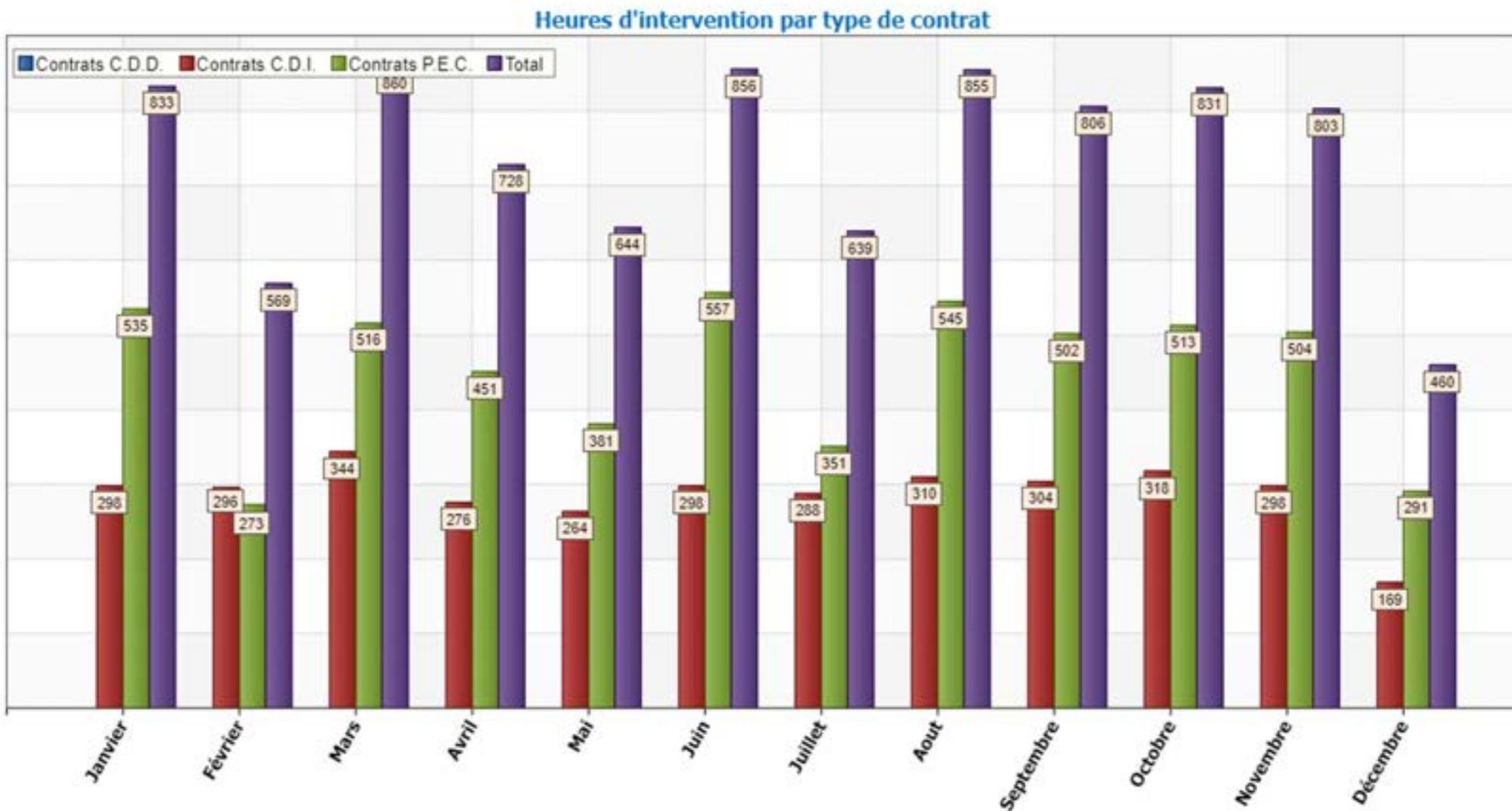
Répartition des heures par type de contrat



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Les 8 884 heures d'intervention de l'unité opérationnelle PJRD NORD 02 sont réparties comme suit :

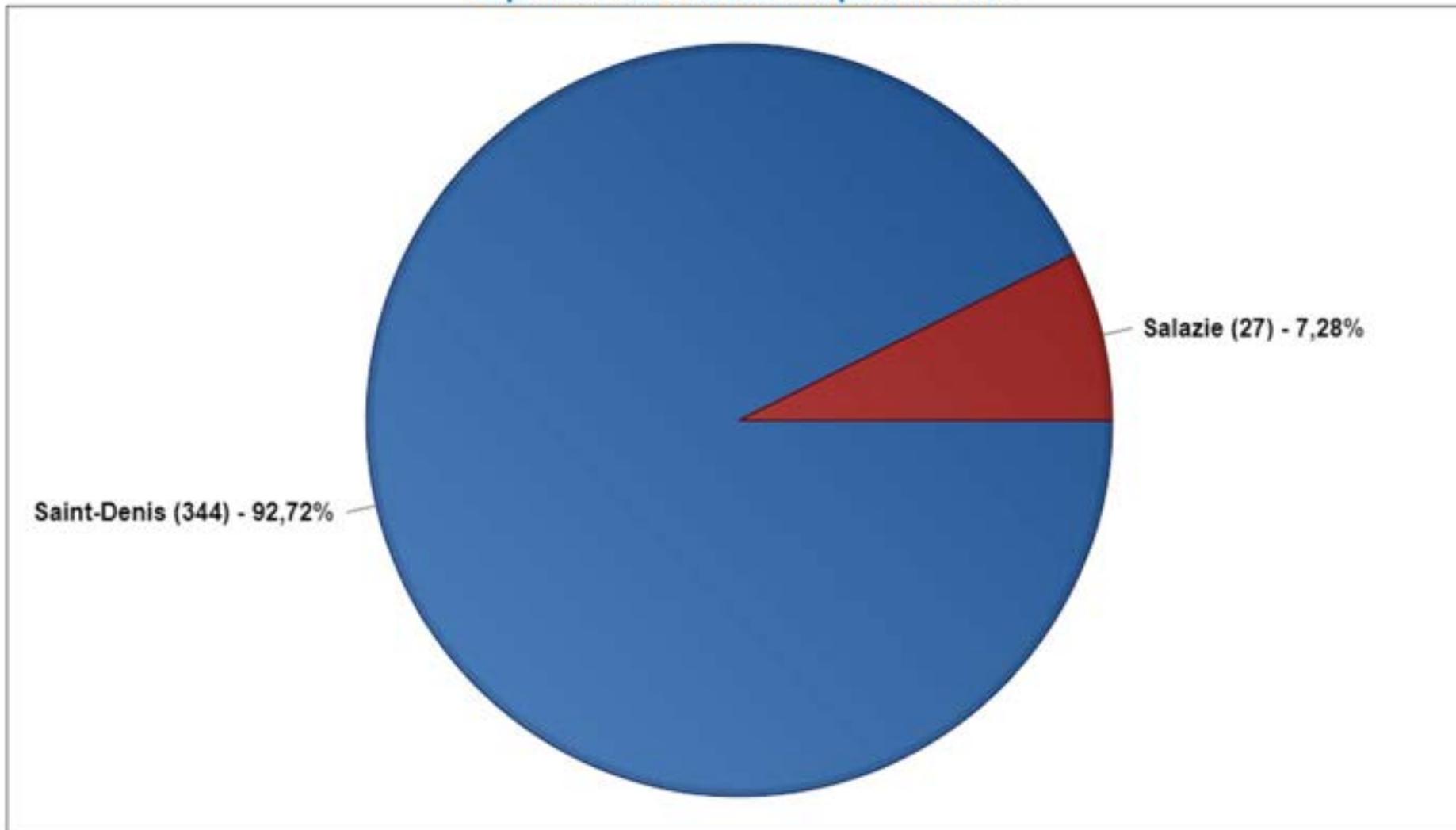


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 371 interventions de l'unité opérationnelle PJRD NORD 02 par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par commune

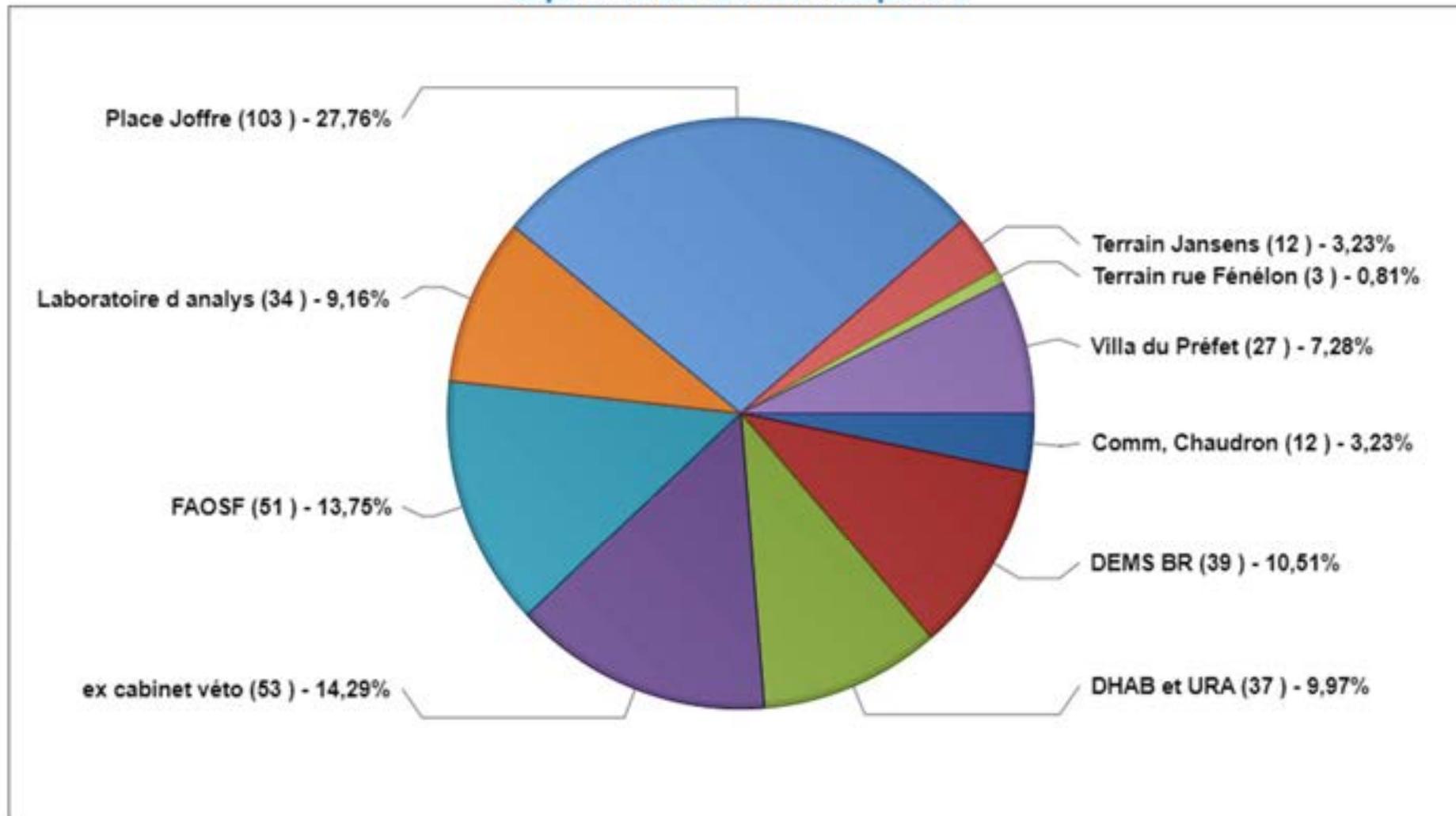


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



L'unité opérationnelle PJRD NORD 02 a procédé à 371 interventions pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par site

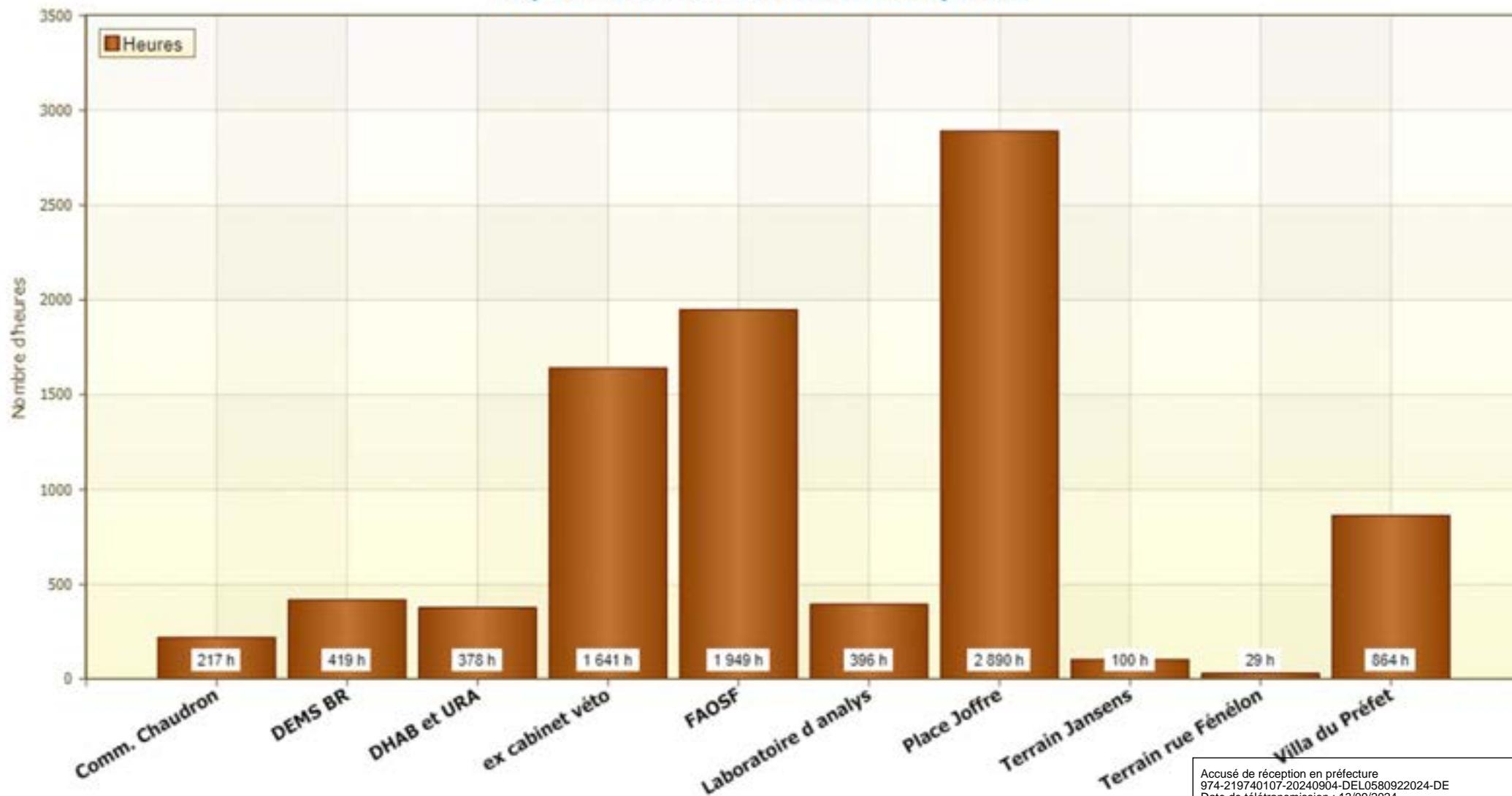


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 8 882 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD NORD 02 par site pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

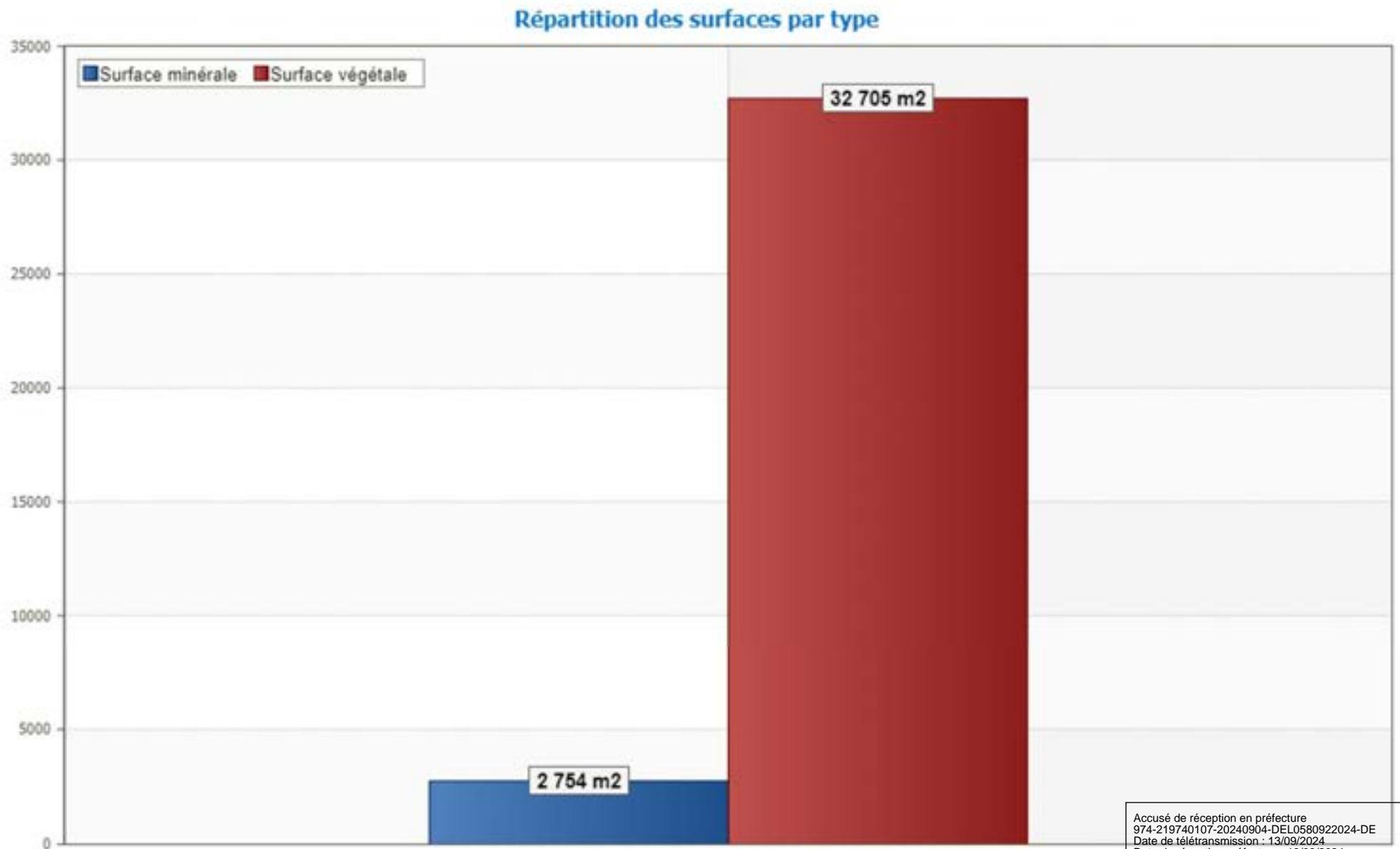
Répartition des heures d'interventions par site



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des surfaces traitées par l'unité opérationnelle PJRD NORD 02 pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

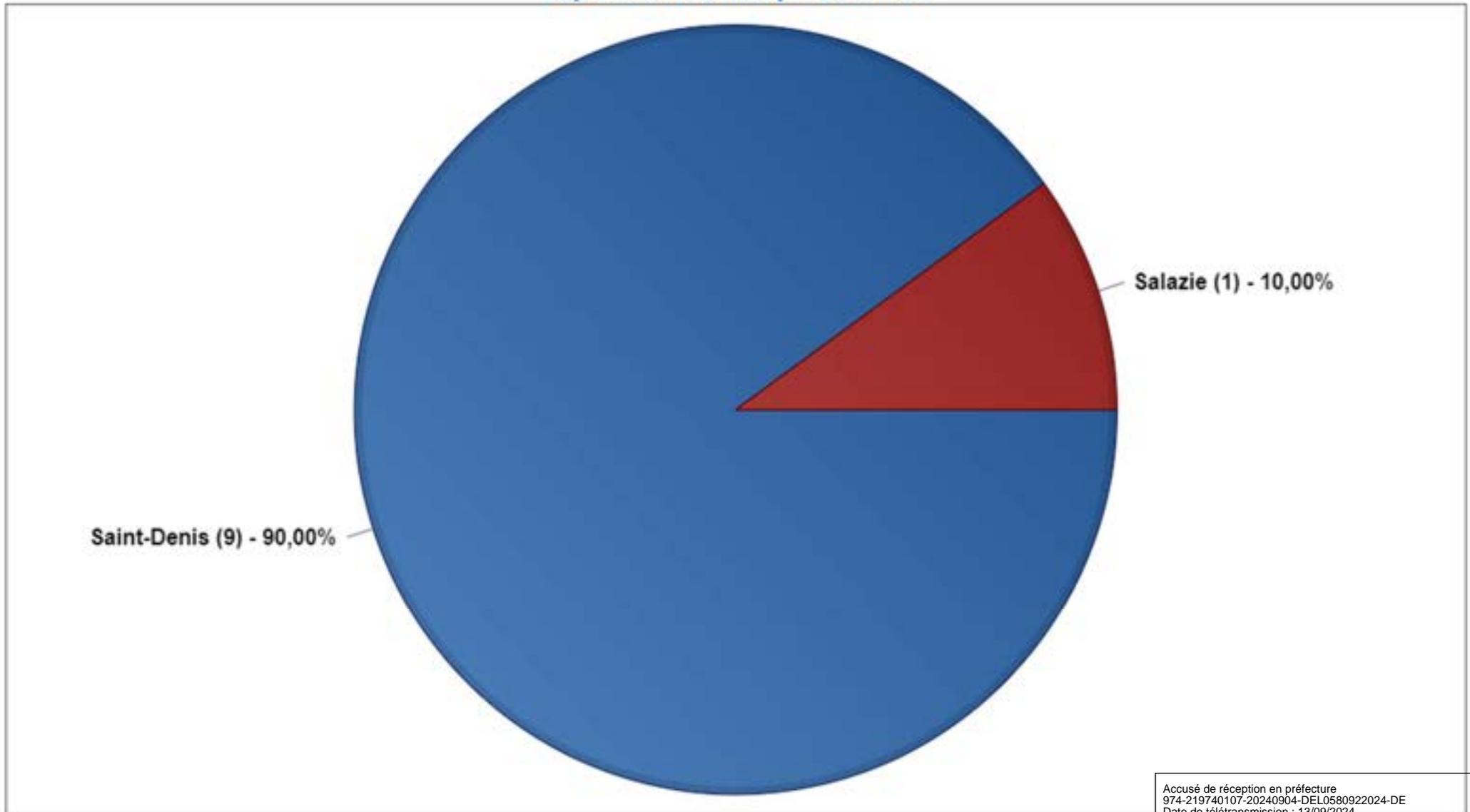


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, l'unité opérationnelle PJRD NORD 02 a effectué des interventions sur 10 sites répartis sur les communes suivantes :

Répartition des sites par commune



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES POUR « L'ENTRETIEN ET L'EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DU DEPARTEMENT AINSI QUE DES ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES »

## UNITE OPERATIONNELLE PJRD OUEST 01

---

**Comité de Suivi et de Contrôle Analogue**  
**Période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**

---

SPL EDDEN  
Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels  
52 Route des Sables – 97427 ETANG-SALE  
contact@edden.re

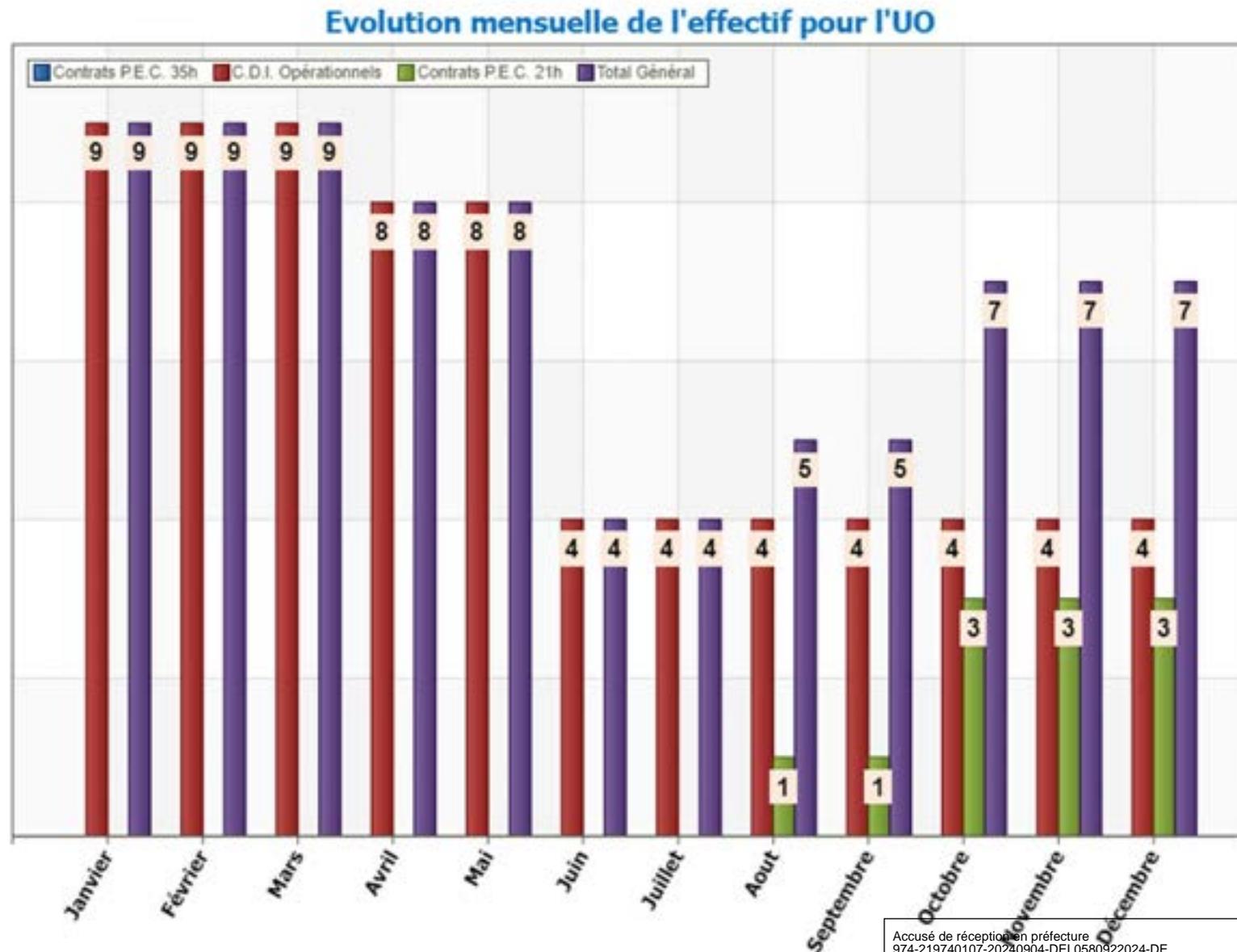
Accusé de réception en préfecture  
107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



# COMPOSITION DE L'UNITE OPERATIONNELLE : PJRD OUEST 01

L'effectif de cette unité opérationnelle se décline comme suit :

PJRD OUEST 01
Communes d'intervention
Saint-Paul

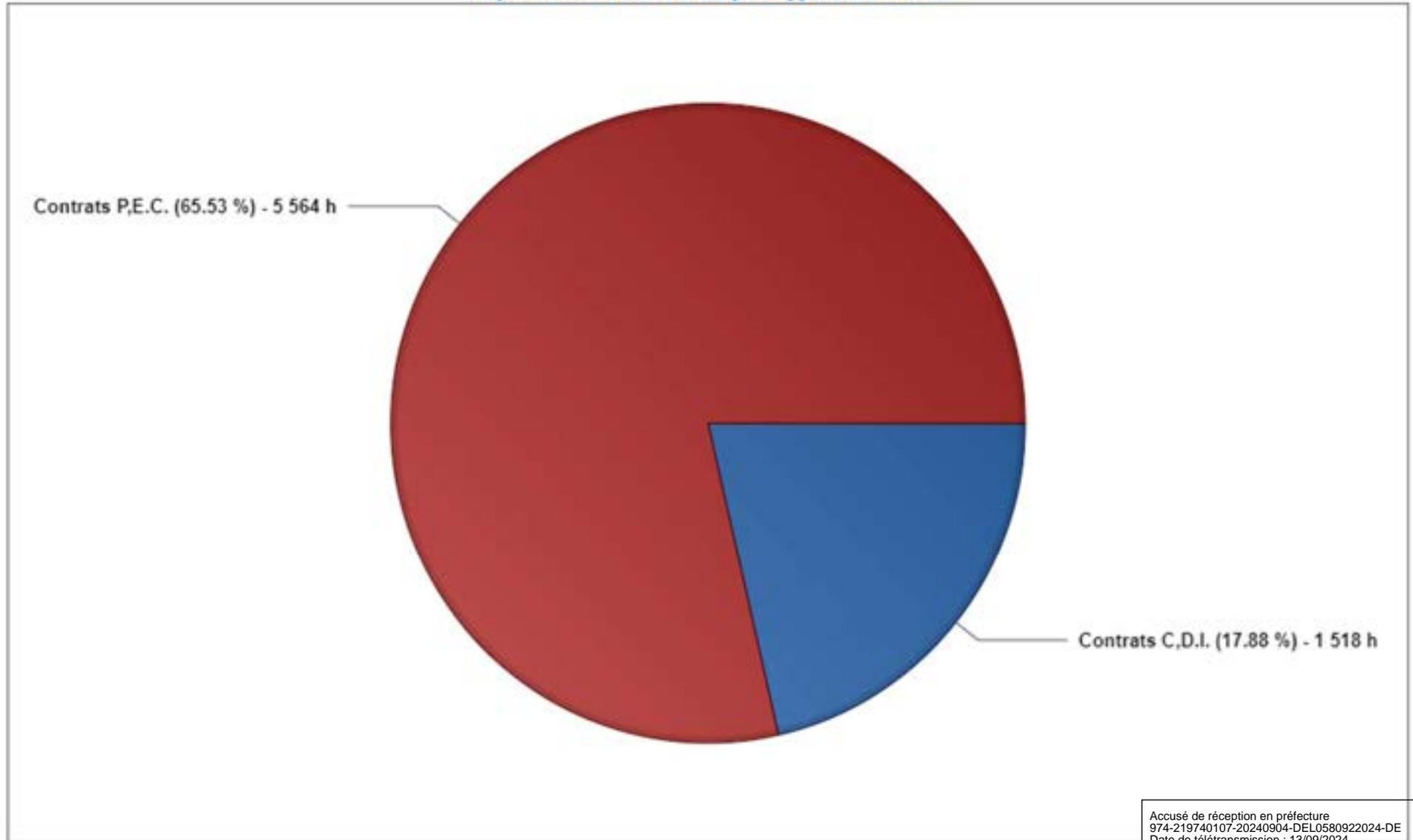


Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 10 954 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD OUEST 01 par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

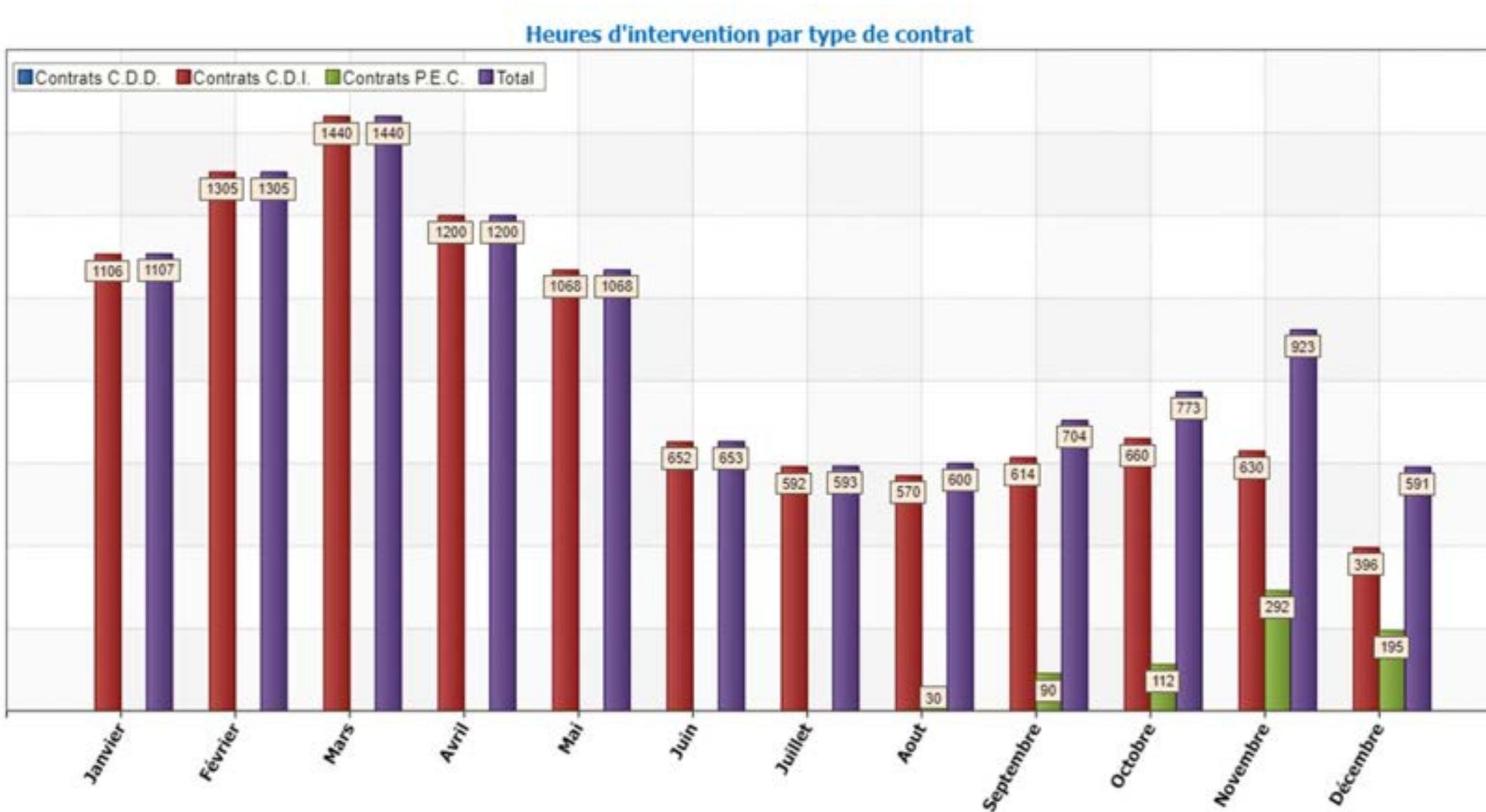
Répartition des heures par type de contrat



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Les 10 957 heures d'intervention de l'unité opérationnelle PJRD OUEST 01 sont réparties comme suit :

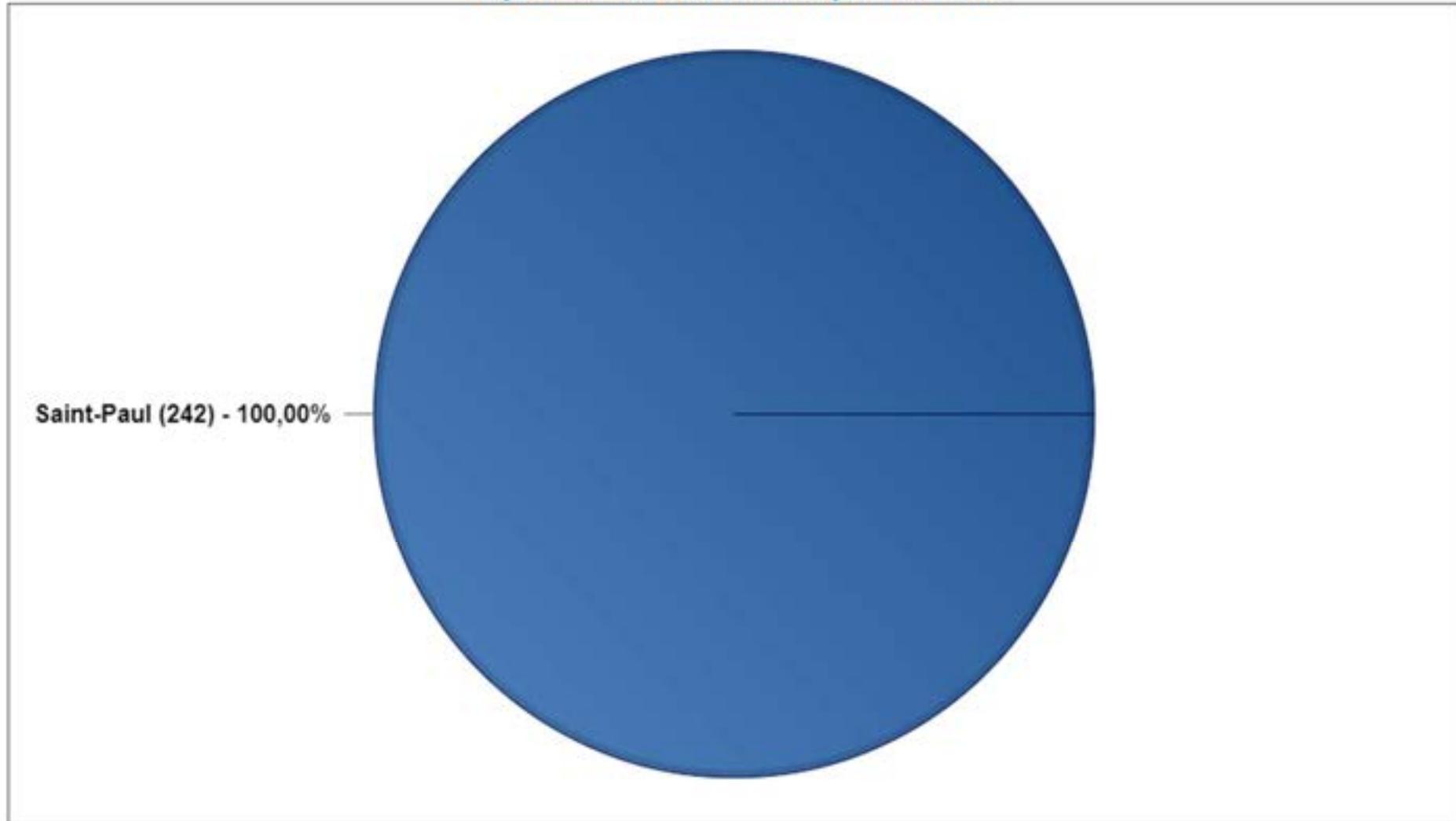


Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 242 interventions de l'unité opérationnelle PJRD OUEST 01 par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

### Répartition des interventions par commune

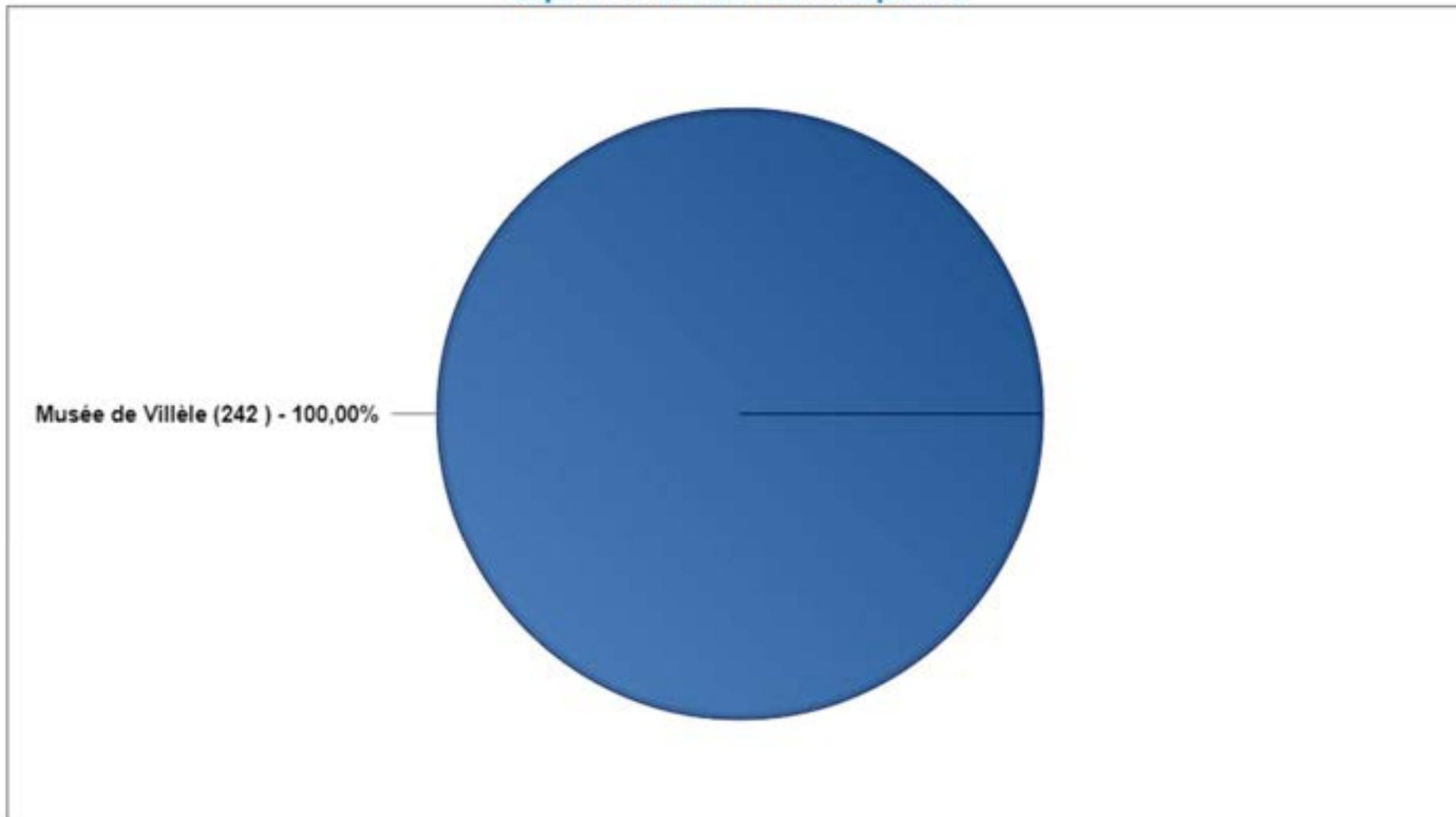


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



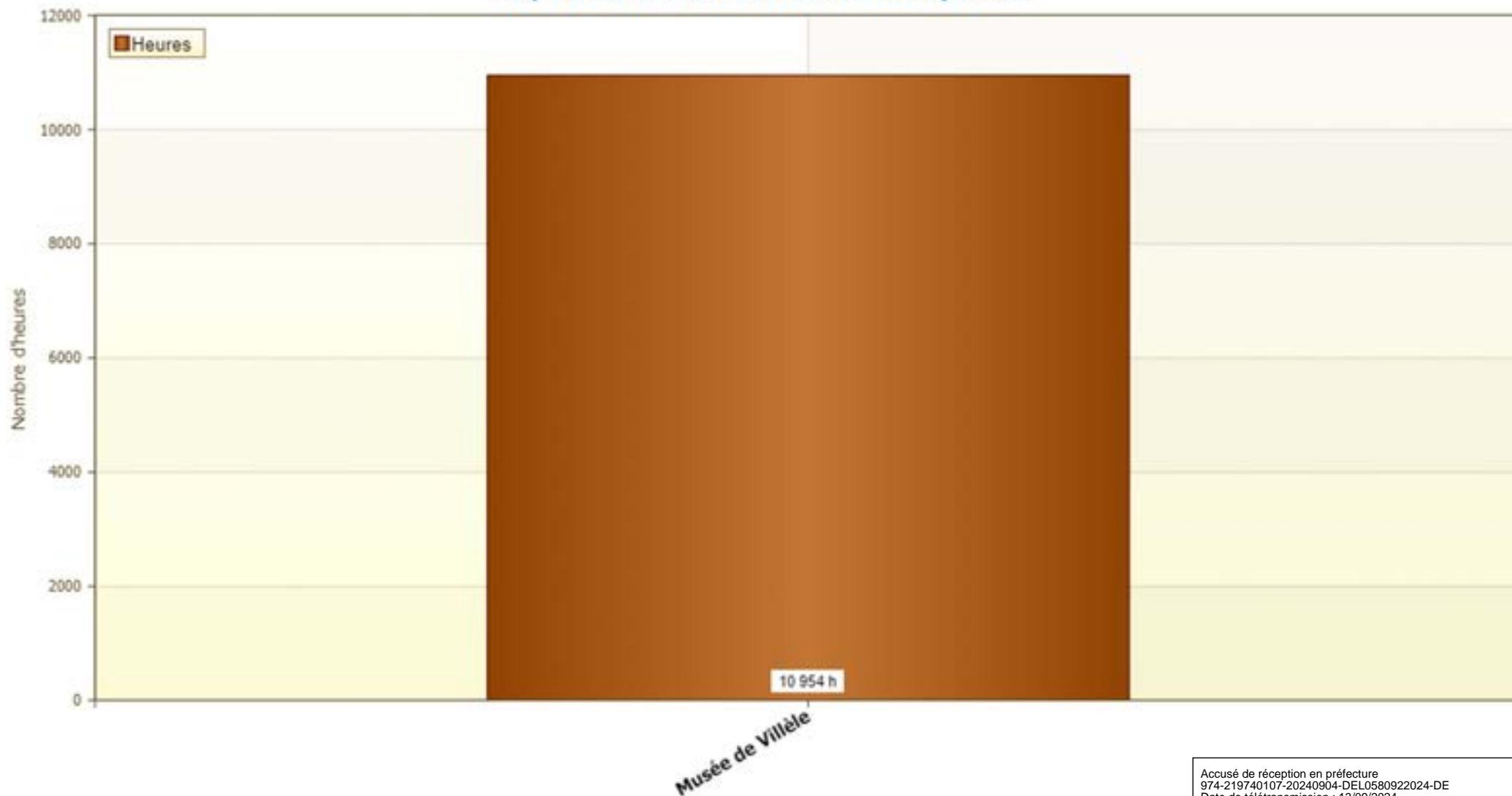
L'unité opérationnelle PJRD OUEST 01 a procédé à 242 interventions pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

### Répartition des interventions par site

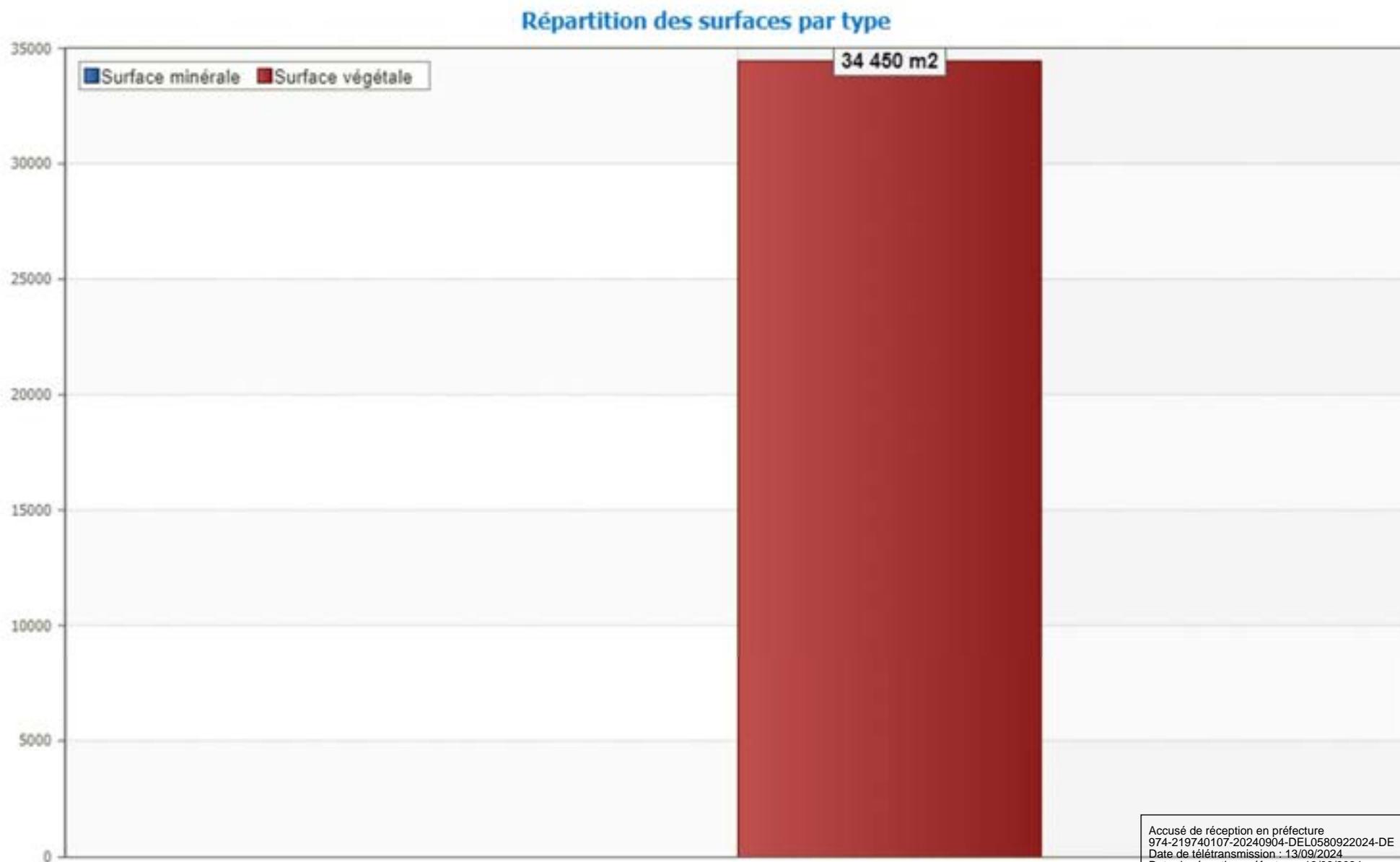


Répartition des 10 954 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD OUEST 01 par site pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des heures d'interventions par site



Répartition des surfaces traitées par l'unité opérationnelle PJRD OUEST 01 pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

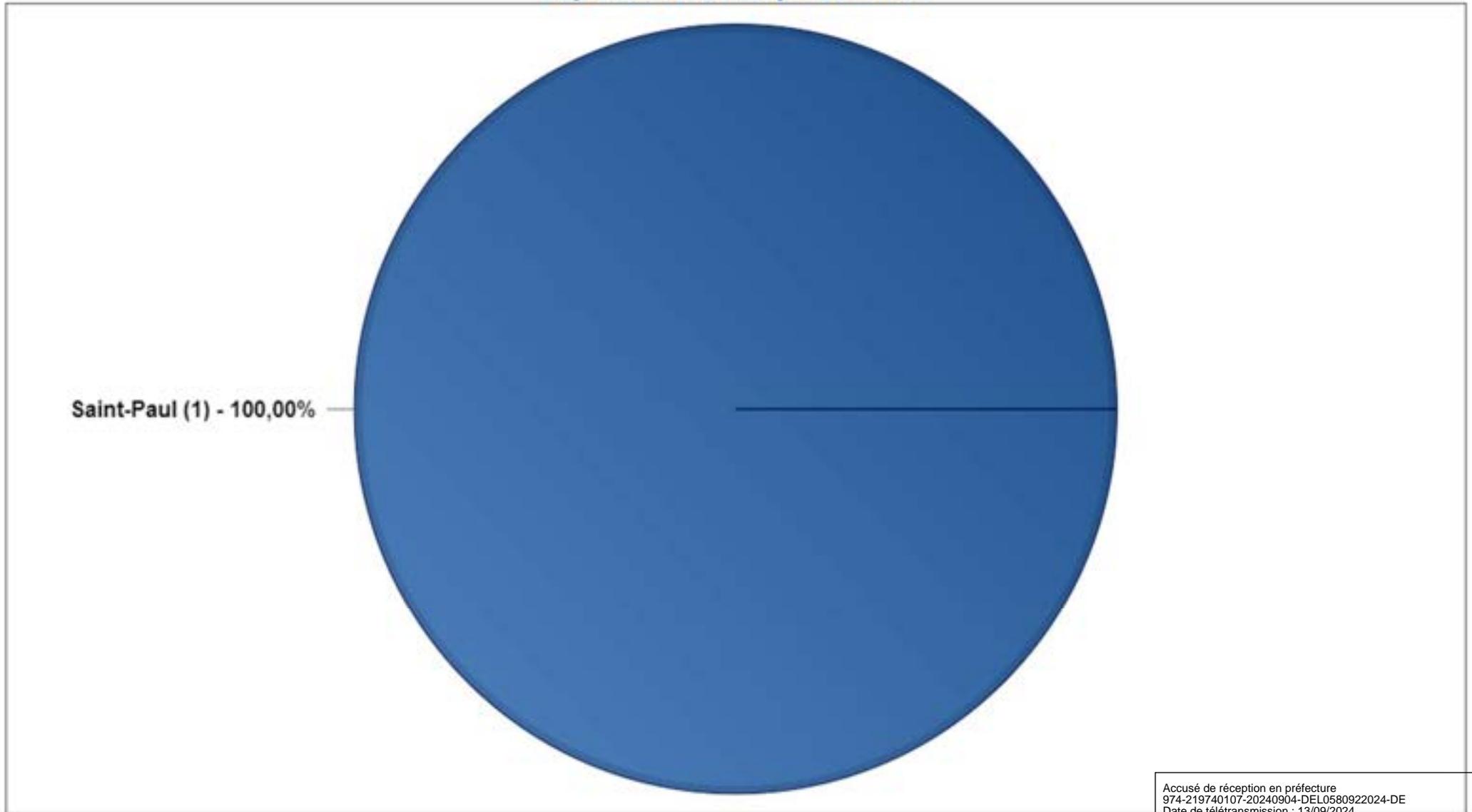


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, l'unité opérationnelle PJRD OUEST 01 a effectué des interventions sur 1 sites répartis sur les communes suivantes :

### Répartition des sites par commune



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES POUR « L'ENTRETIEN ET L'EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DU DEPARTEMENT AINSI QUE DES ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES »

## UNITE OPERATIONNELLE PJRD OUEST 02

---

**Comité de Suivi et de Contrôle Analogue**  
**Période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**

---

SPL EDDEN  
Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels  
52 Route des Sables – 97427 ETANG-SALE  
contact@edden.re

Accusé de réception en préfecture  
107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

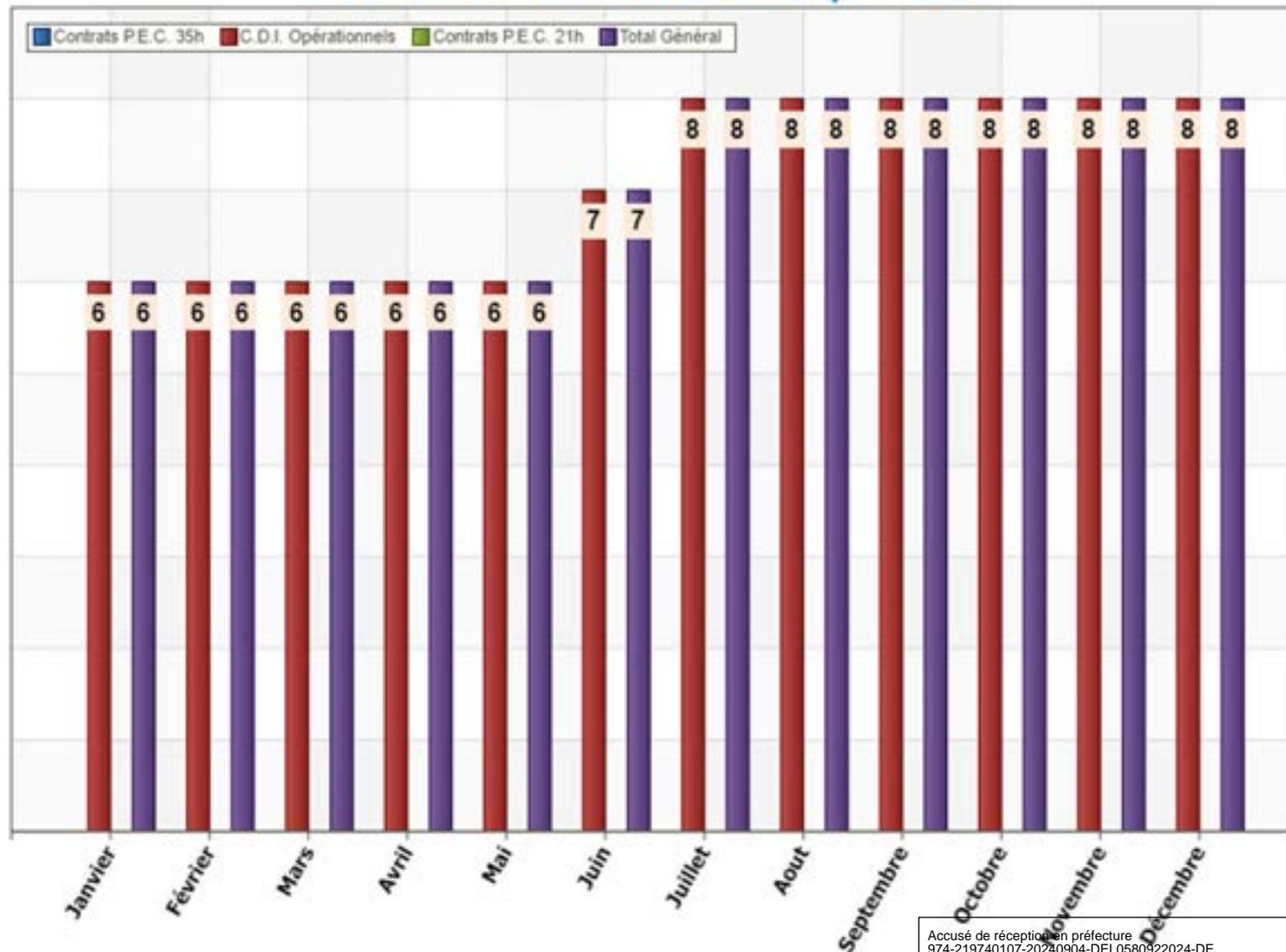


## COMPOSITION DE L'UNITE OPERATIONNELLE : PJRD OUEST 02

L'effectif de cette unité opérationnelle se décline comme suit :

PJRD OUEST 02	
Communes d'intervention	
La Possession	
Le Port	
Les Avirons	
Les Trois-Bassins	
Saint-Leu	
Saint-Paul	

### Evolution mensuelle de l'effectif pour l'UO

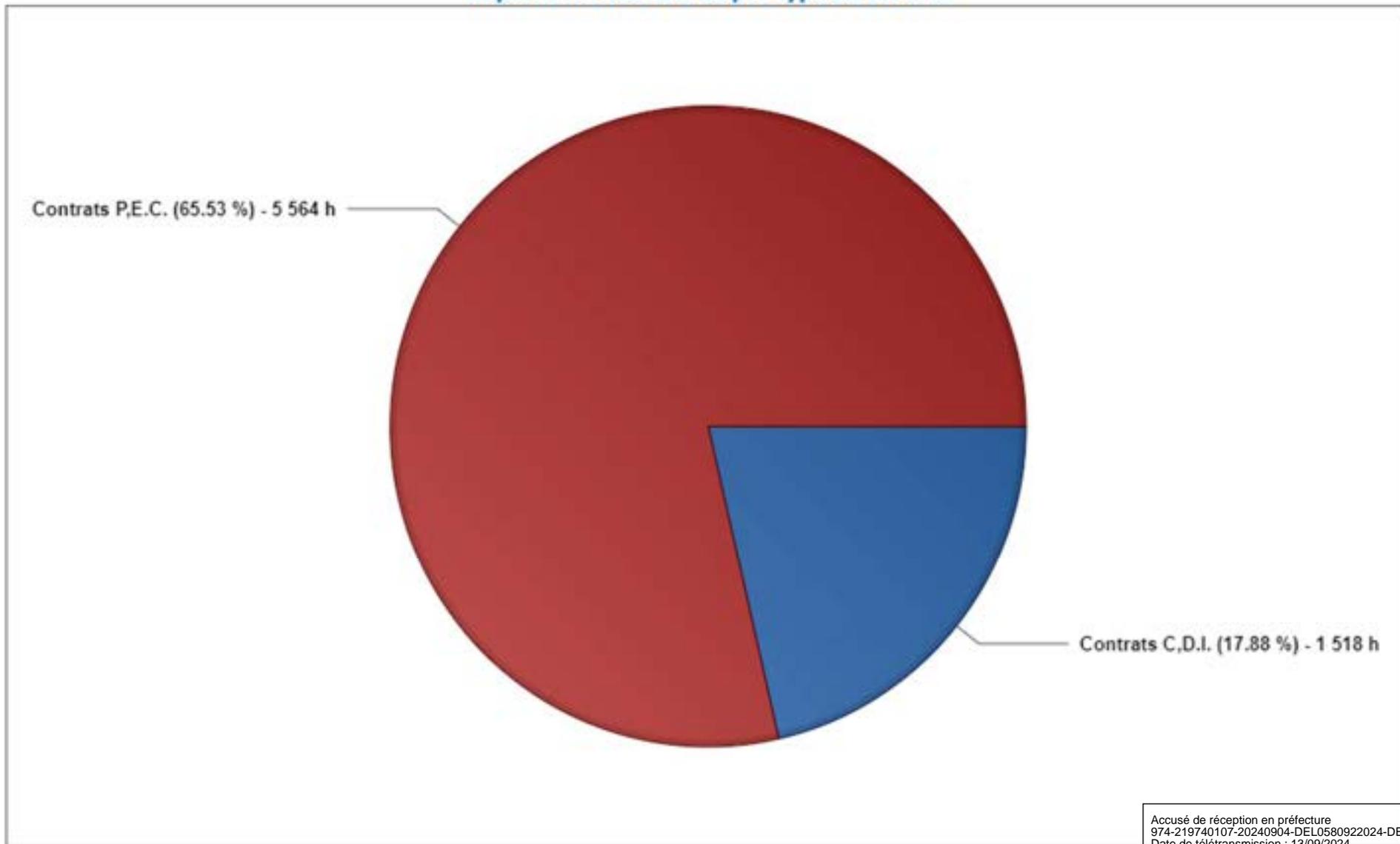


Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 9 152 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD OUEST 02 par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

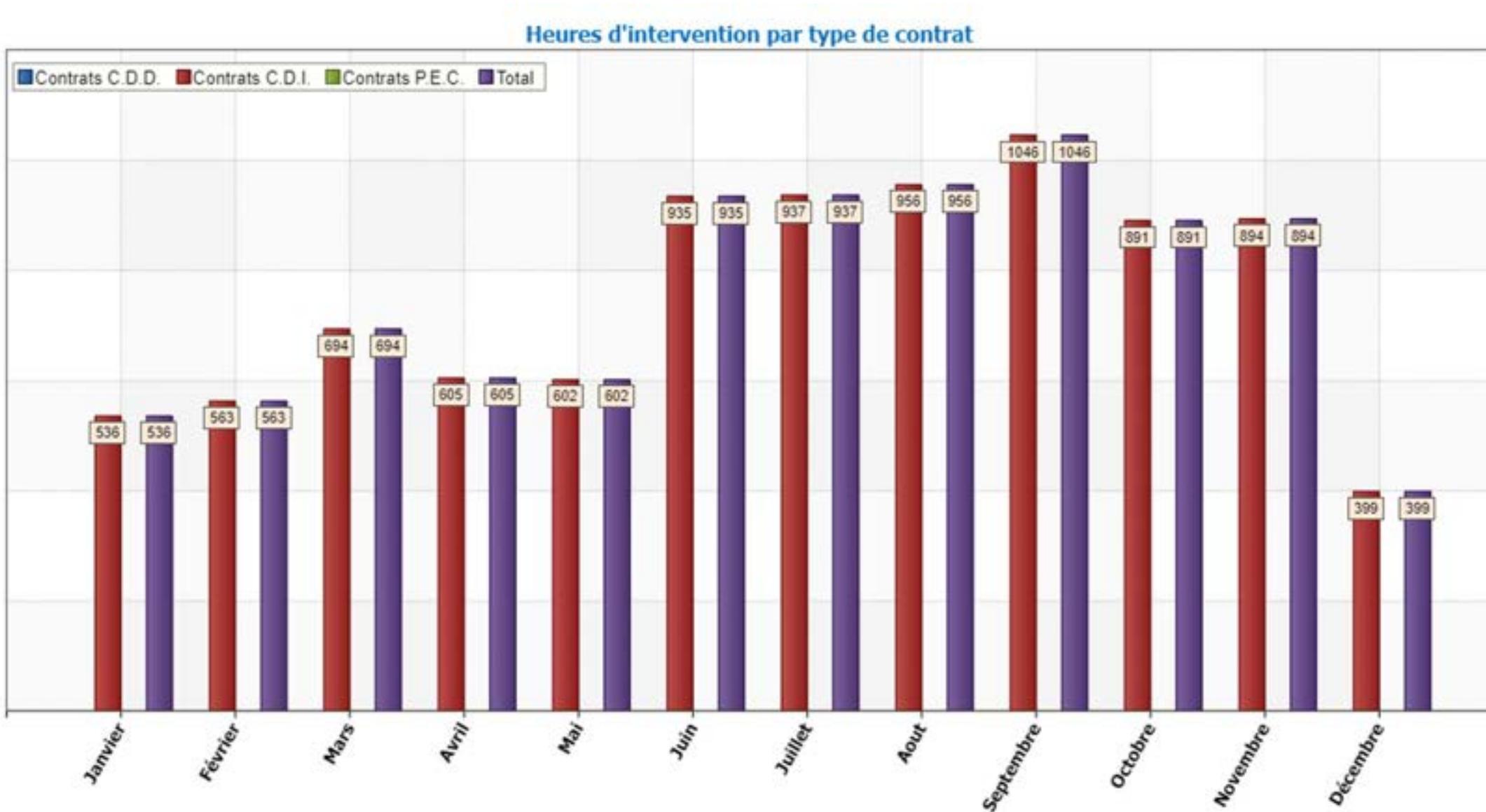
Répartition des heures par type de contrat



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Les 9 058 heures d'intervention de l'unité opérationnelle PJRD OUEST 02 sont réparties comme suit :

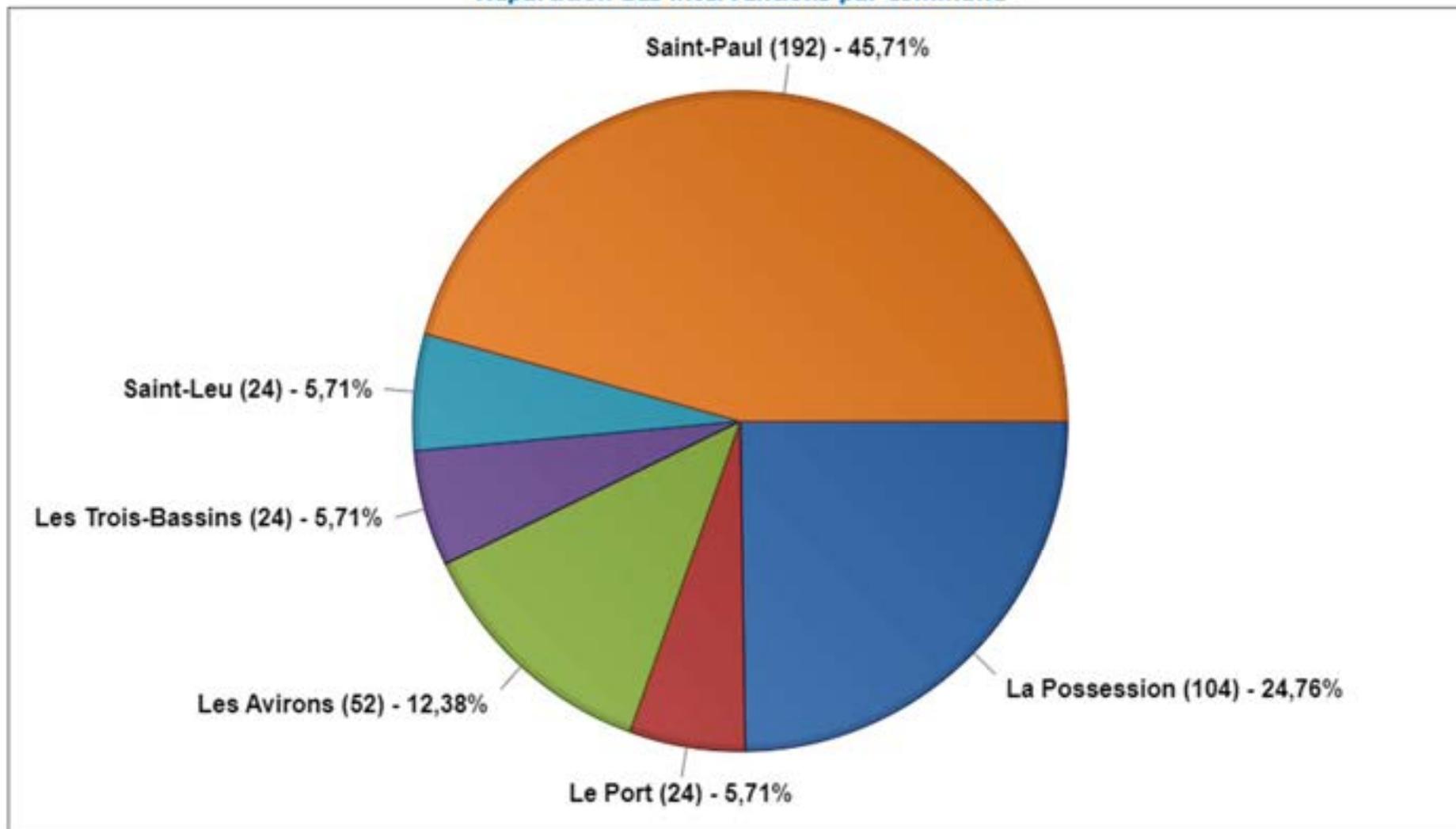


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 420 interventions de l'unité opérationnelle PJRD OUEST 02 par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par commune

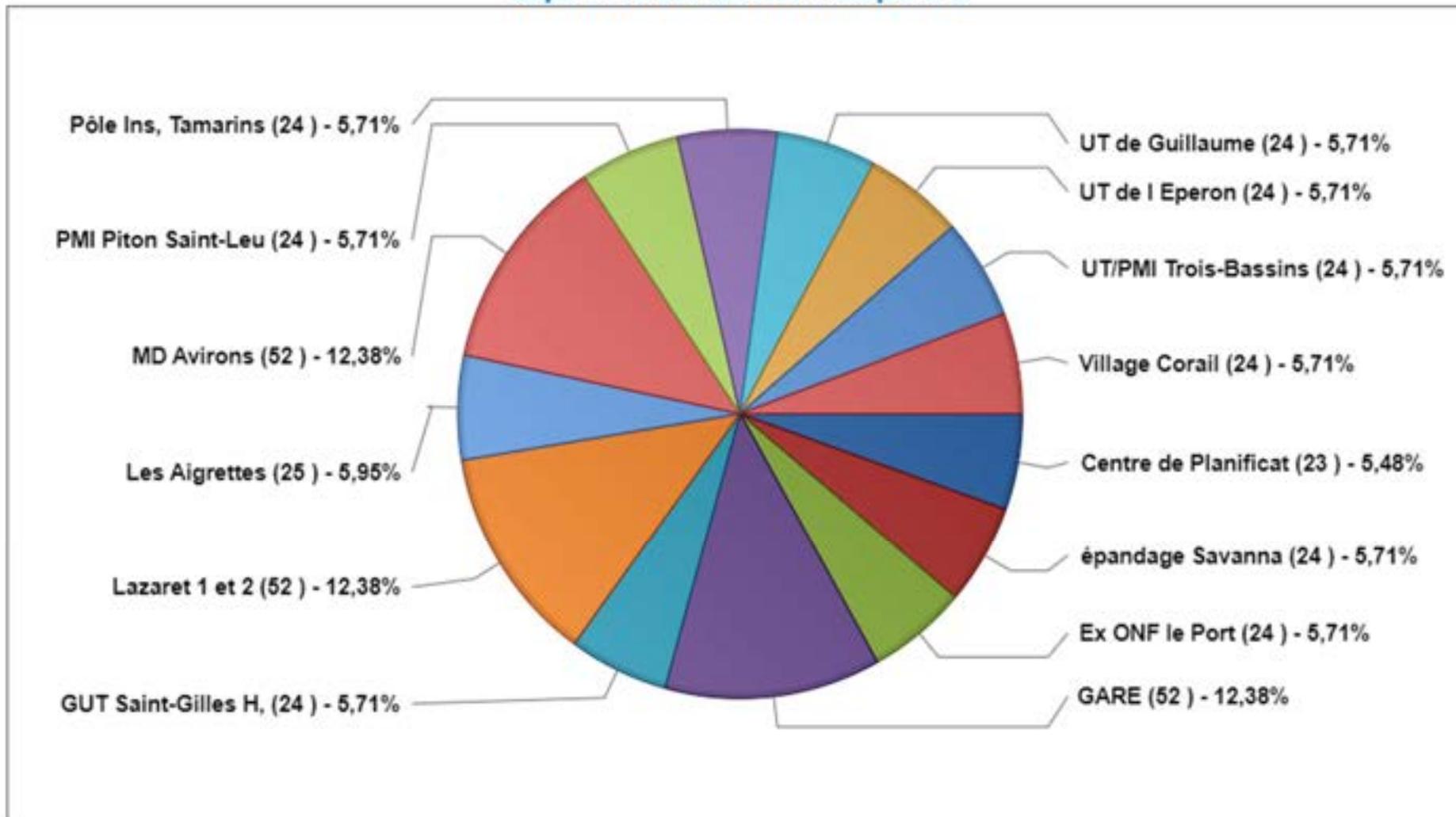


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



L'unité opérationnelle PJRD OUEST 02 a procédé à 420 interventions pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par site

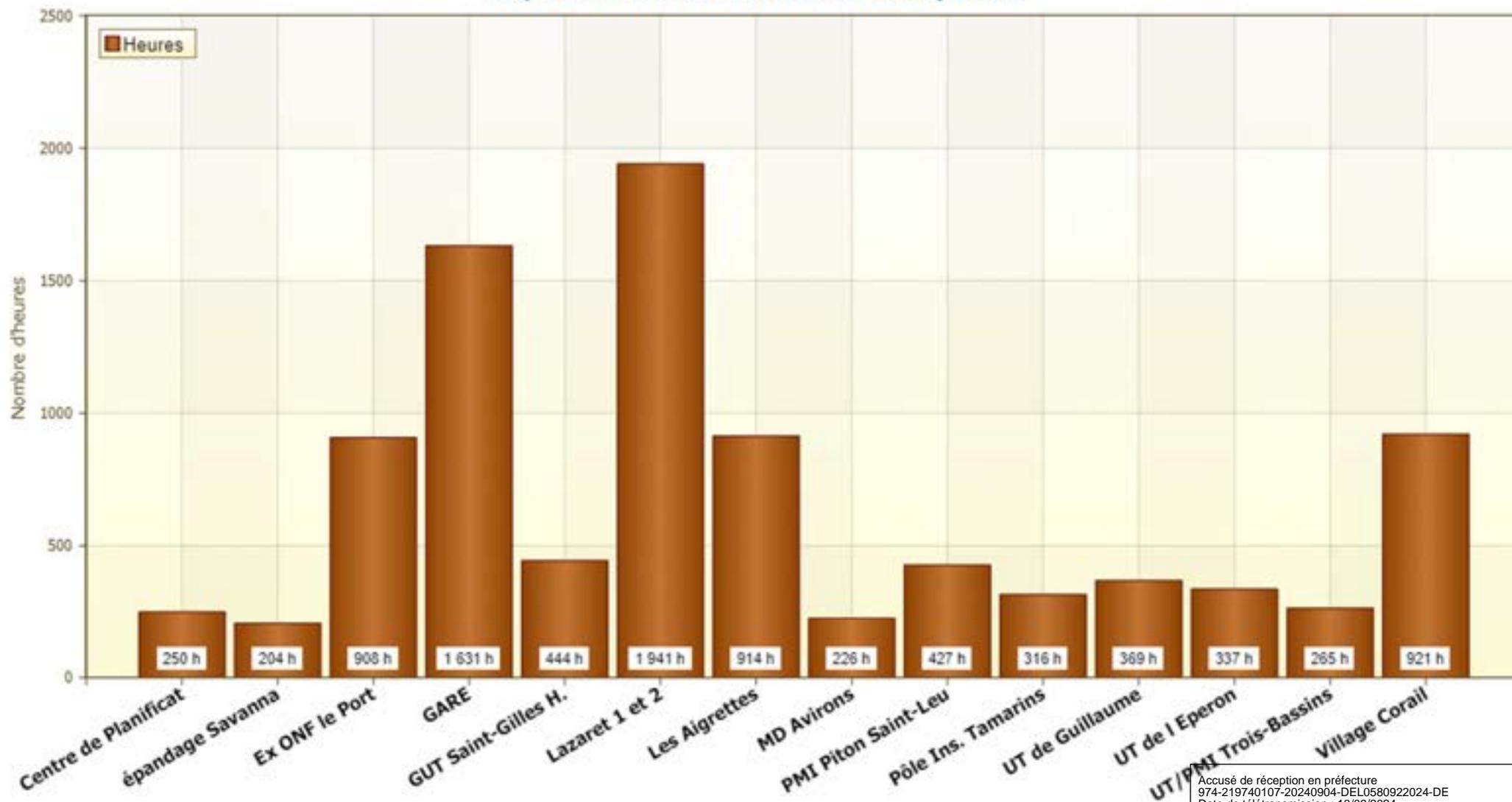


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 9 152 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD OUEST 02 par site pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

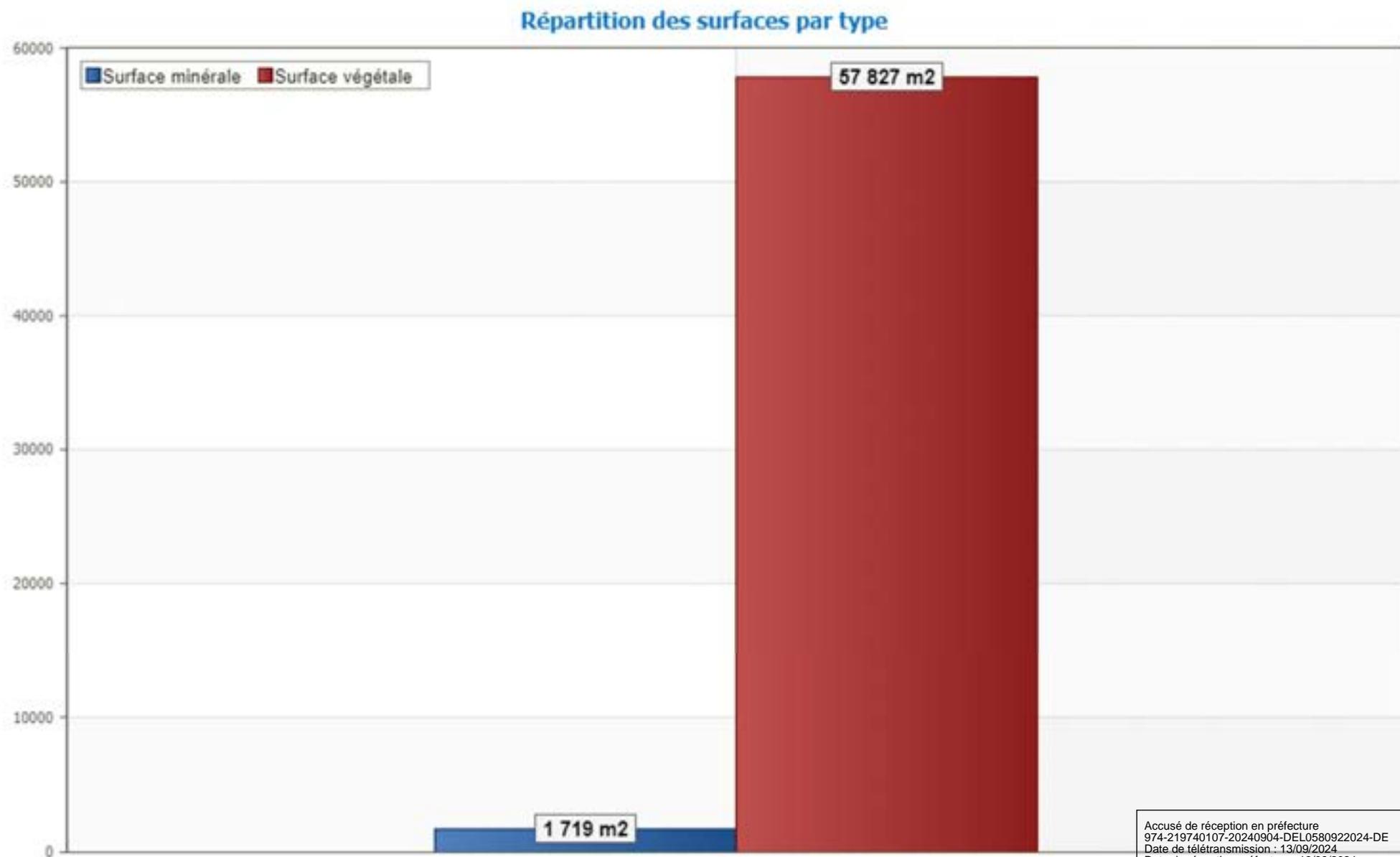
Répartition des heures d'interventions par site



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des surfaces traitées par l'unité opérationnelle PJRD OUEST 02 pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

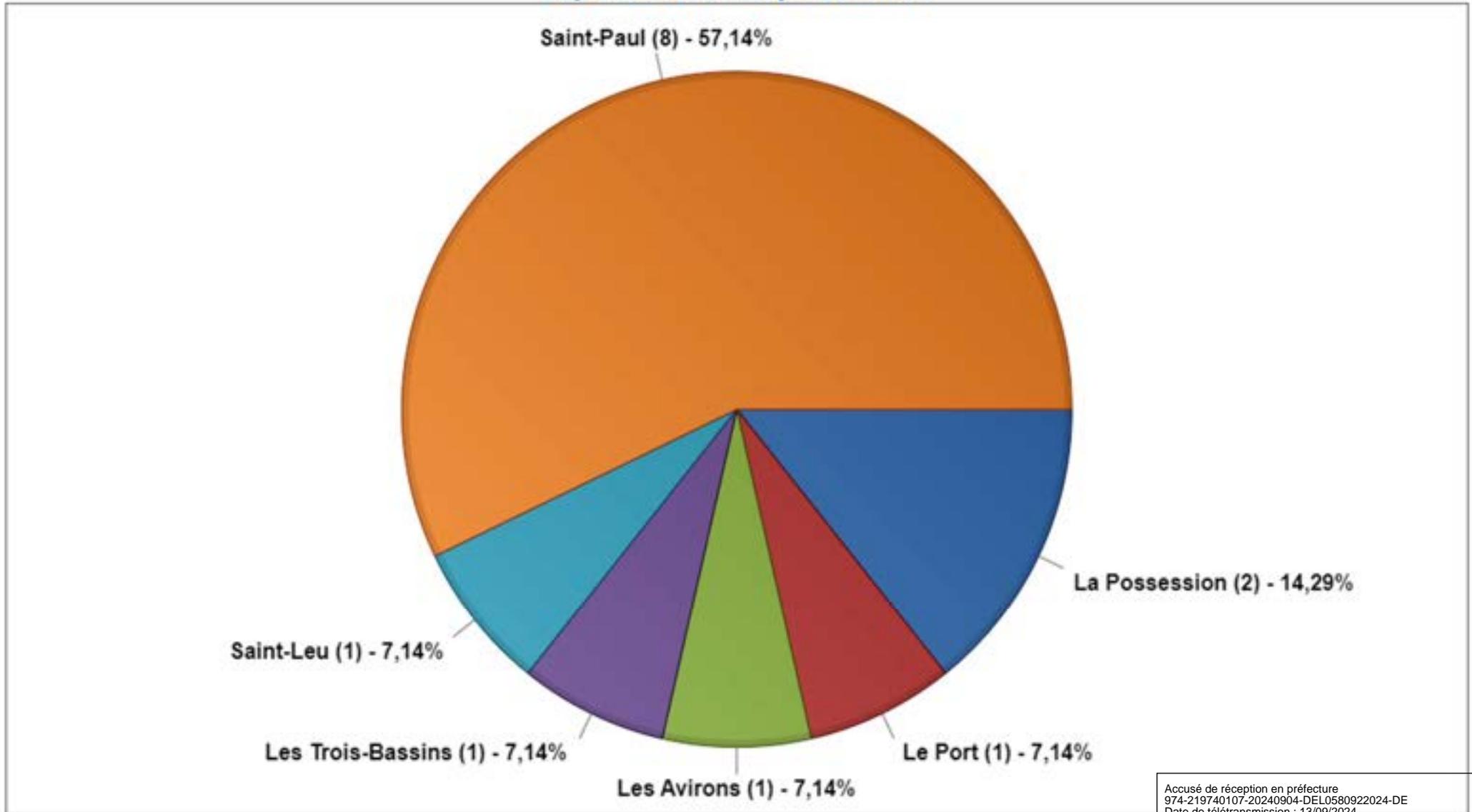


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, l'unité opérationnelle PJRD OUEST 02 a effectué des interventions sur 14 sites répartis sur les communes suivantes :

### Répartition des sites par commune



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES POUR « L'ENTRETIEN ET L'EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DU DEPARTEMENT AINSI QUE DES ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES »

## UNITE OPERATIONNELLE PJRD ROUTES DEPARTEMENTALES

---

**Comité de Suivi et de Contrôle Analogue**  
**Période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**

---

SPL EDDEN  
Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels  
52 Route des Sables – 97427 ETANG-SALE  
contact@edden.re

Accusé de réception en préfecture  
1107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

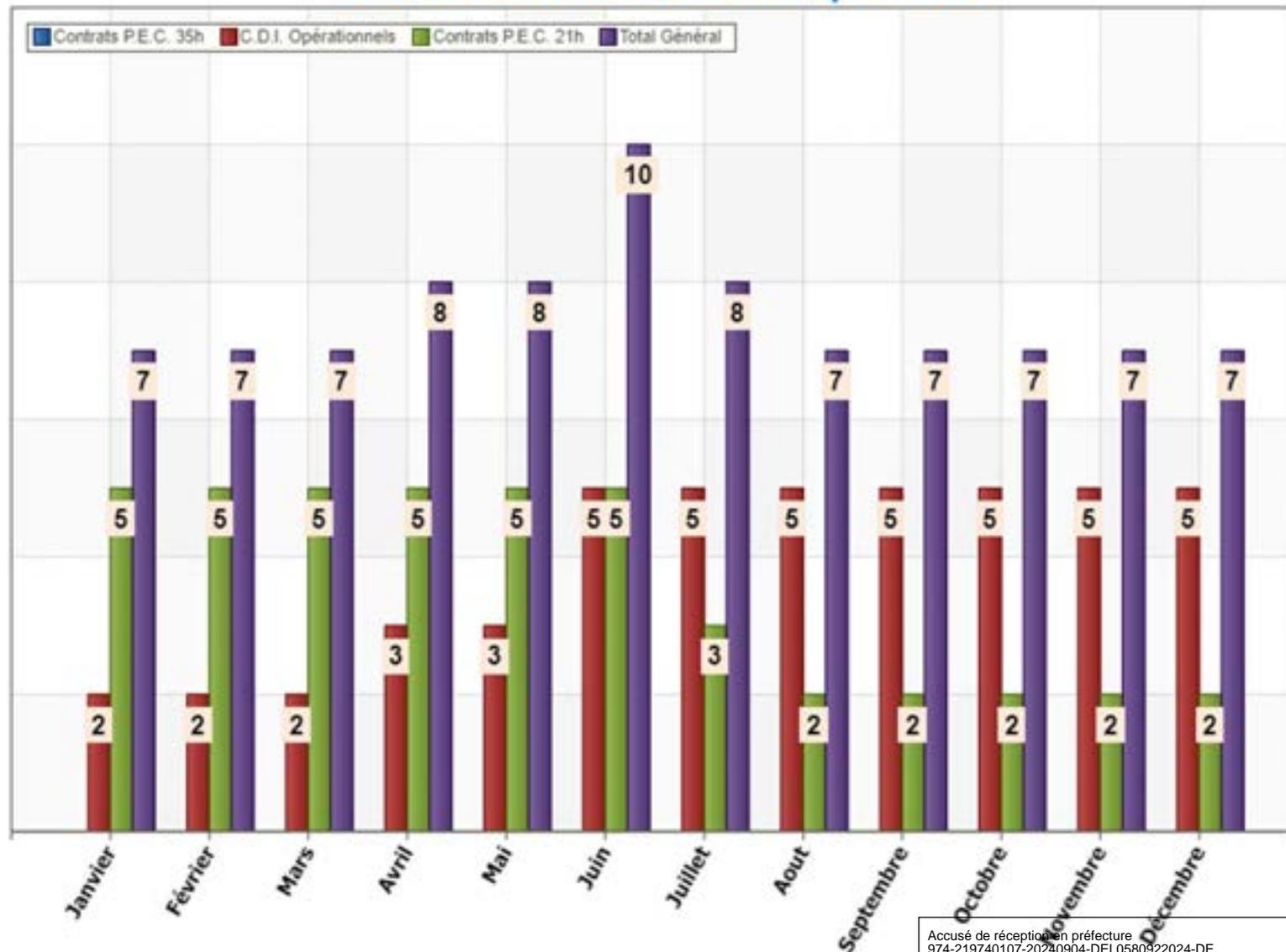


# COMPOSITION DE L'UNITE OPERATIONNELLE : PJRD ROUTES DEPARTEMENTALES

L'effectif de cette unité opérationnelle se décline comme suit :

PJRD ROUTES DEPARTEMENTALES	
Communes d'intervention	
Saint-Denis	
Saint-Paul	
Saint-Pierre	

### Evolution mensuelle de l'effectif pour l'UO

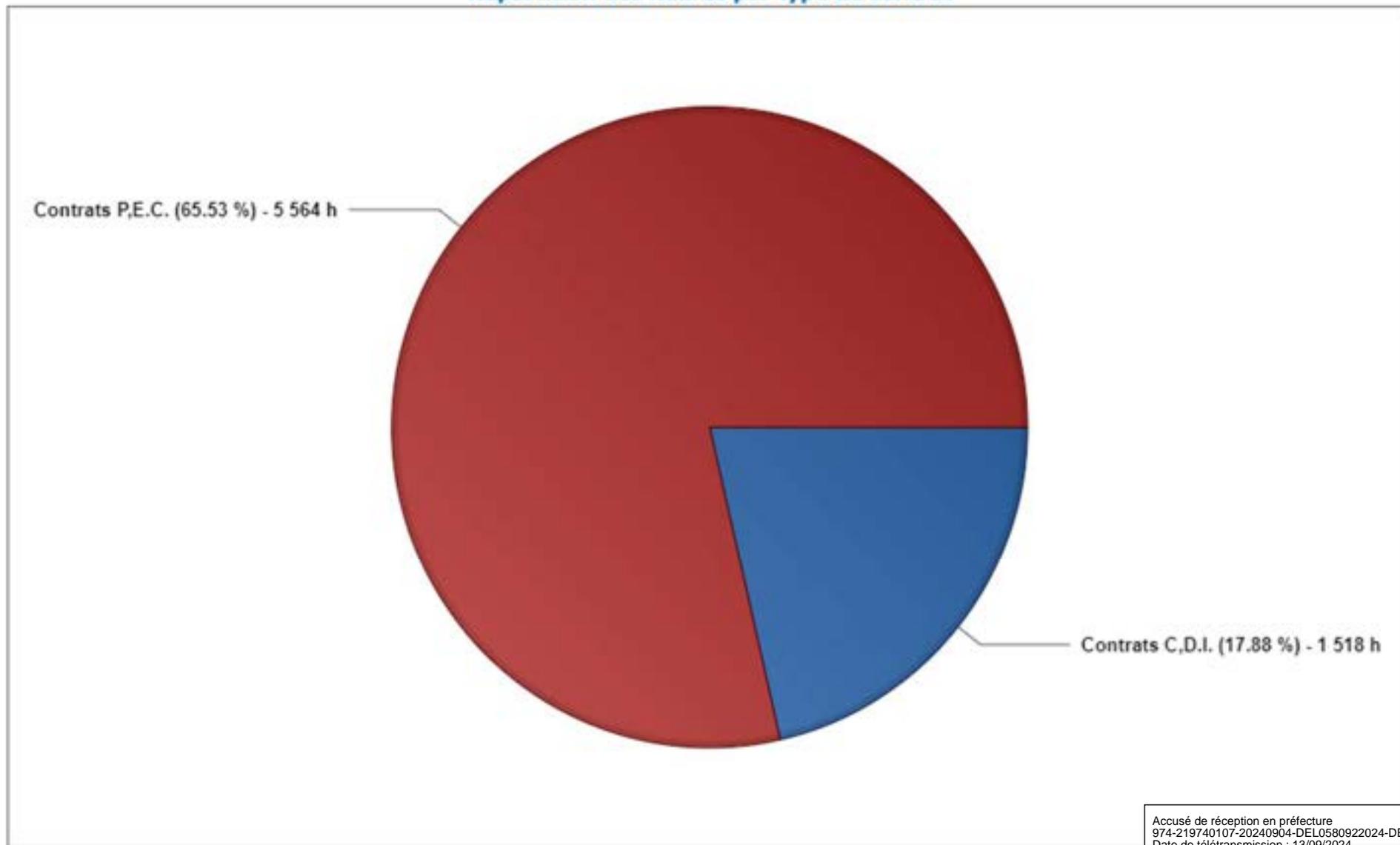


Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 9 447 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD ROUTES DEPARTEMENTALES par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

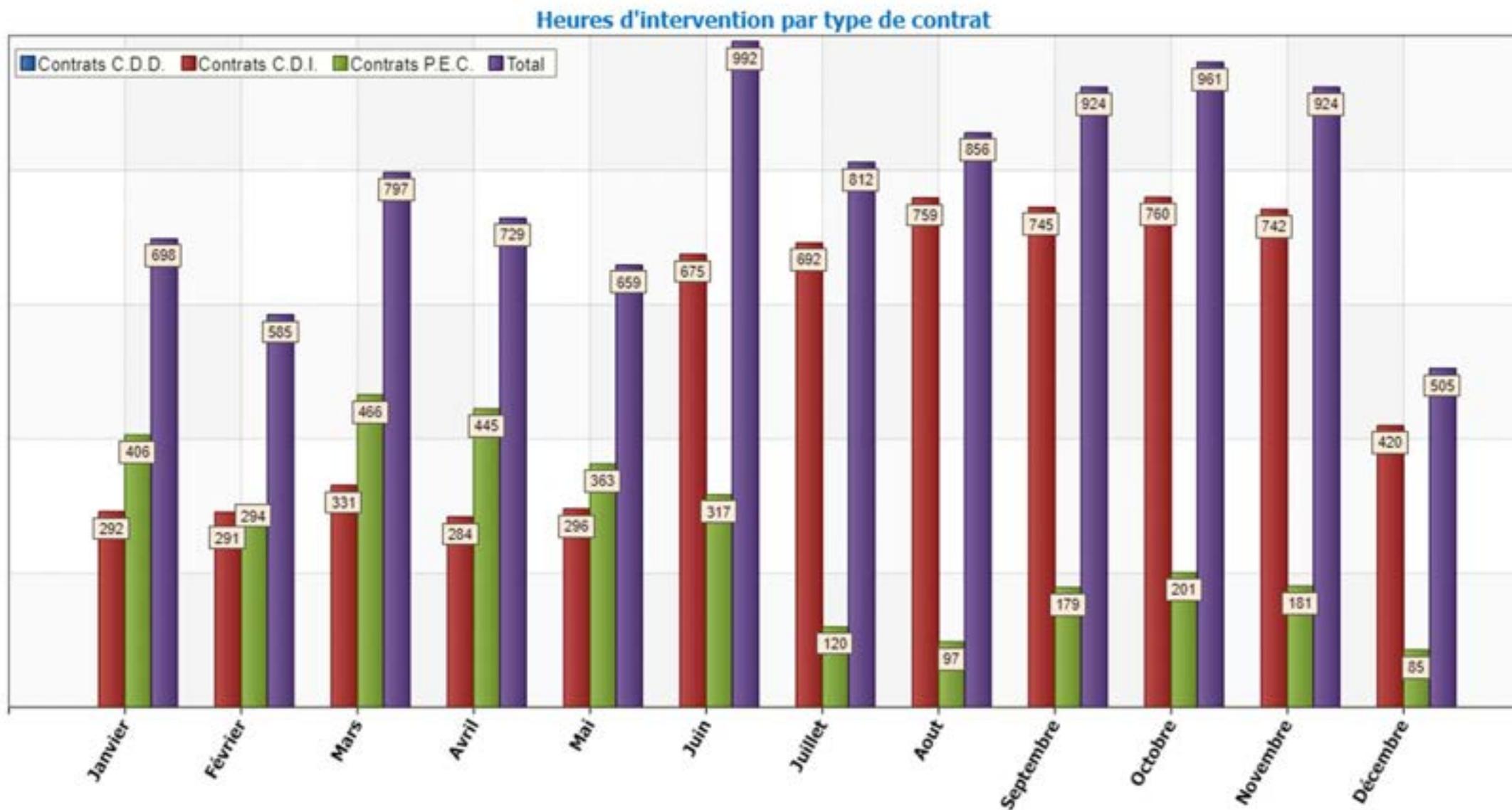
Répartition des heures par type de contrat



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Les 9 442 heures d'intervention de l'unité opérationnelle PJRD ROUTES DEPARTEMENTALES sont réparties comme suit :

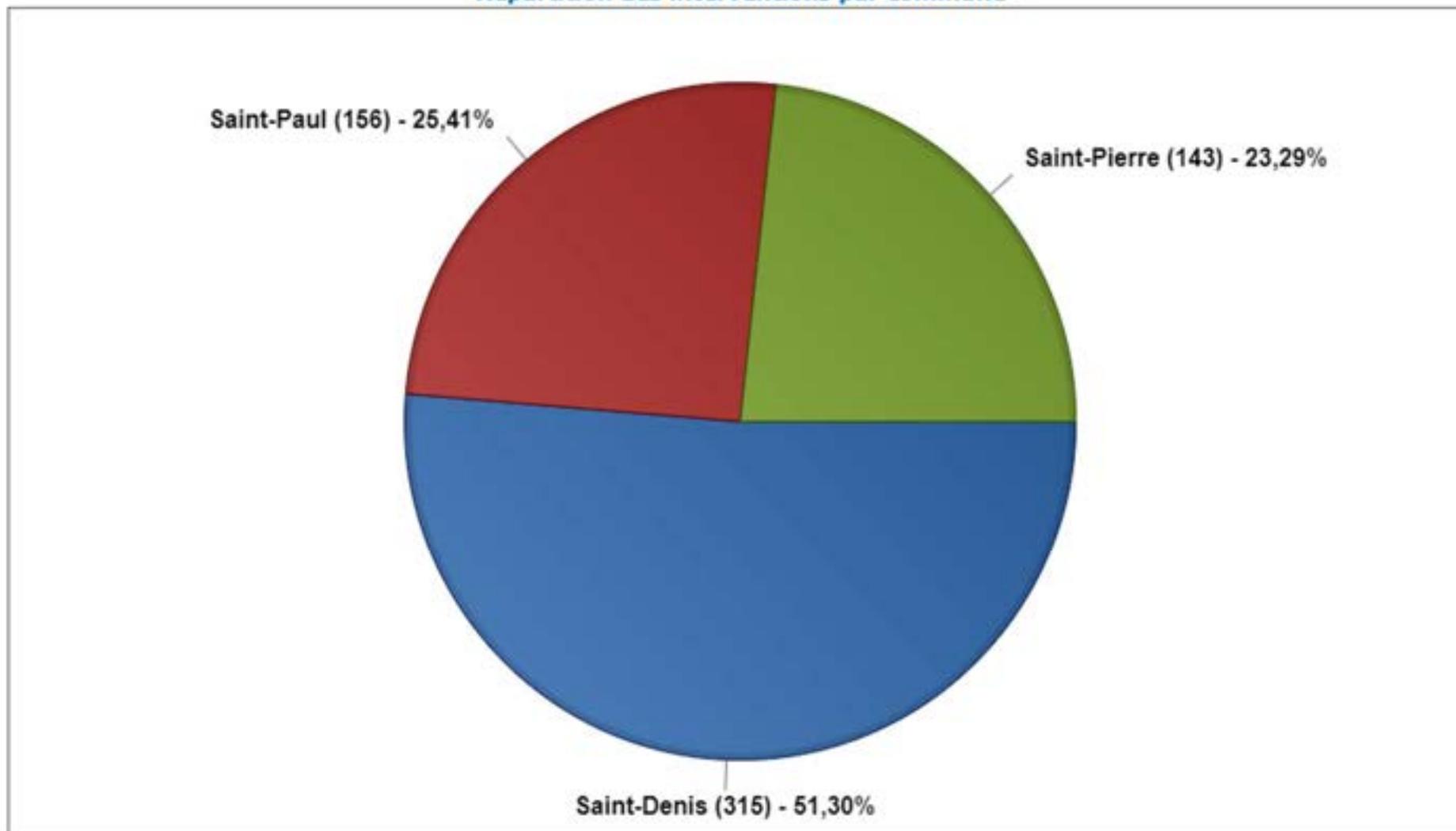


Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 614 interventions de l'unité opérationnelle PJRD ROUTES DEPARTEMENTALES par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par commune

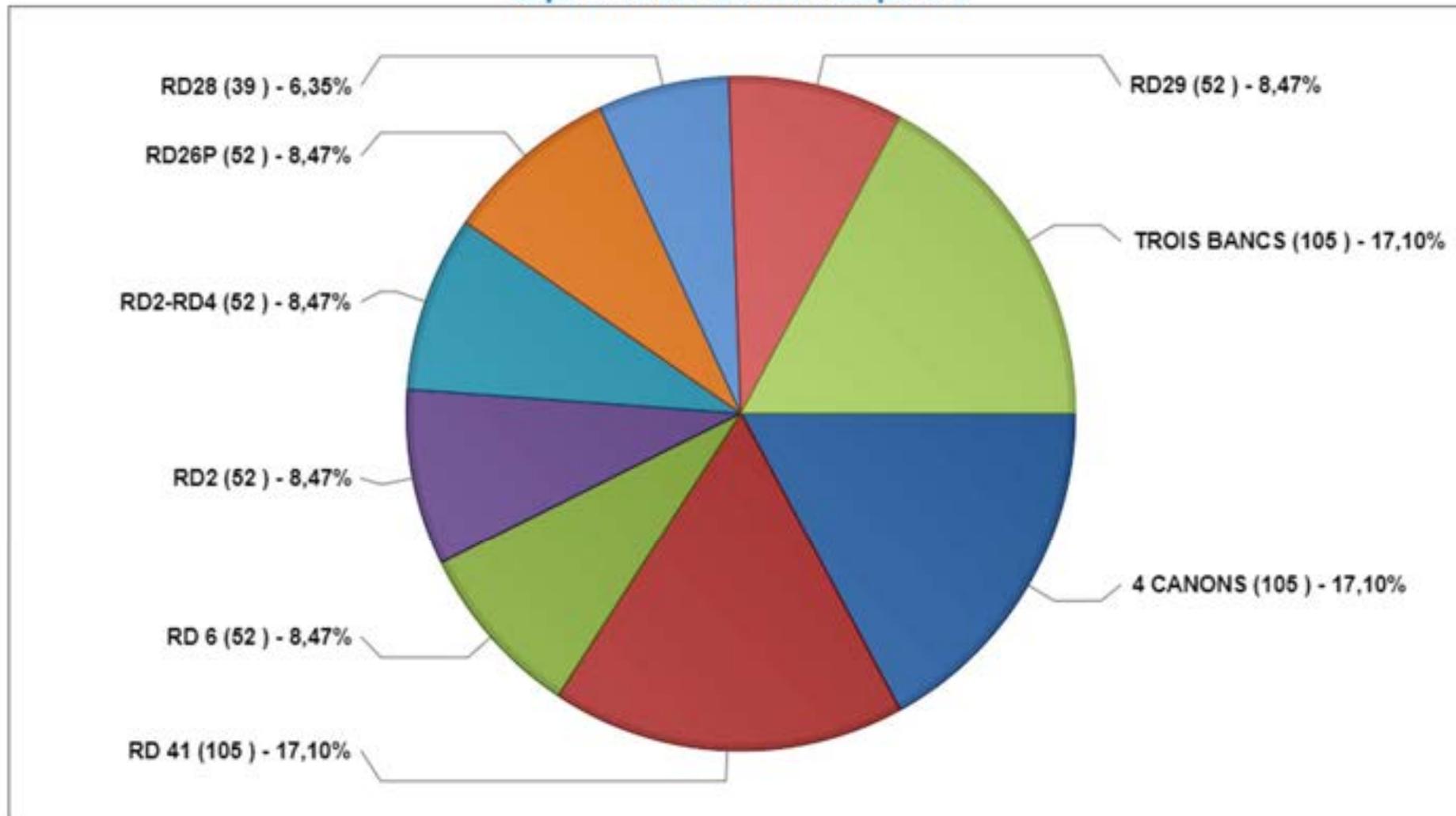


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



L'unité opérationnelle PJRD ROUTES DEPARTEMENTALES a procédé à 614 interventions pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par site

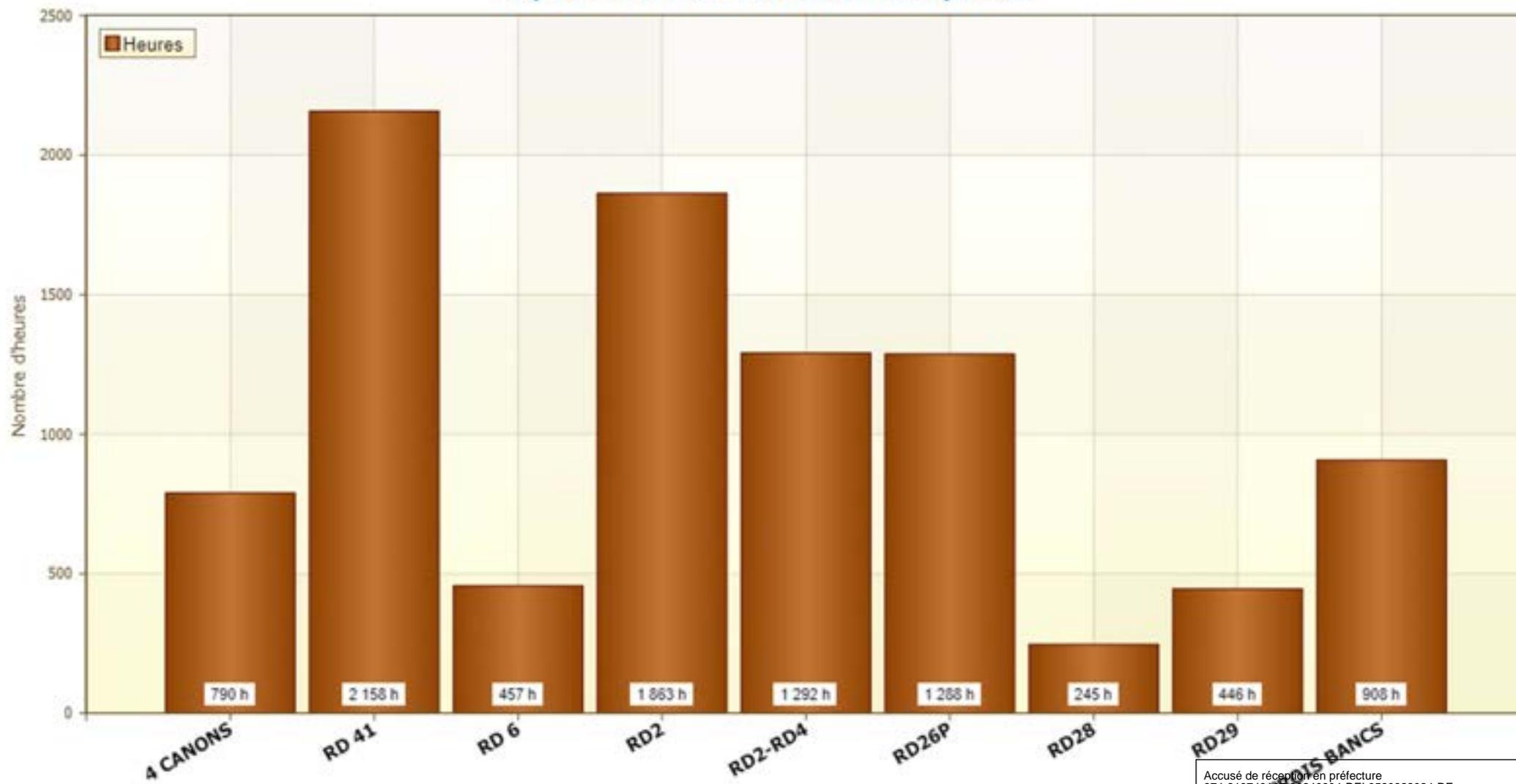


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 9 447 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD ROUTES DEPARTEMENTALES par site pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

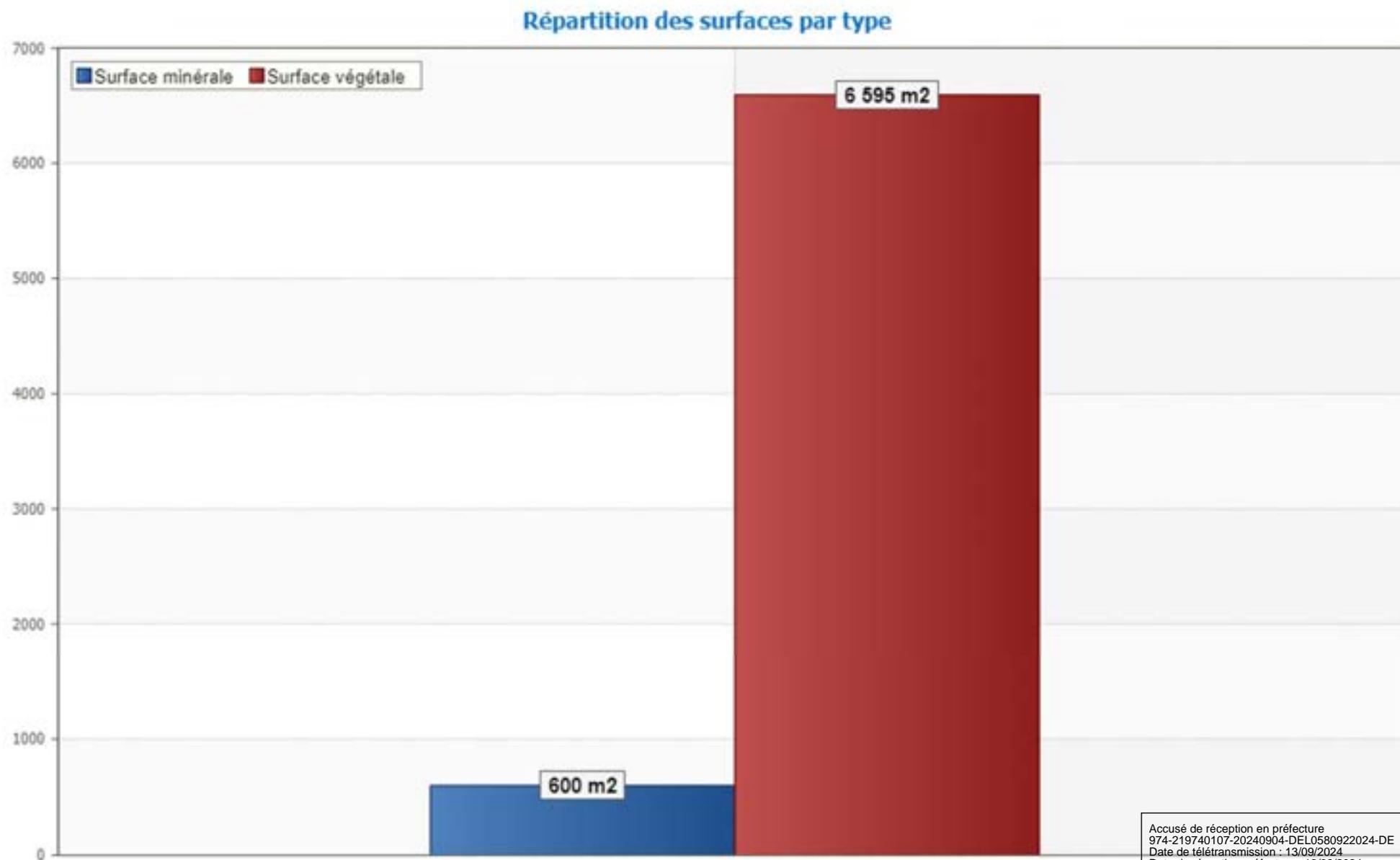
Répartition des heures d'interventions par site



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des surfaces traitées par l'unité opérationnelle PJRD ROUTES DEPARTEMENTALES pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

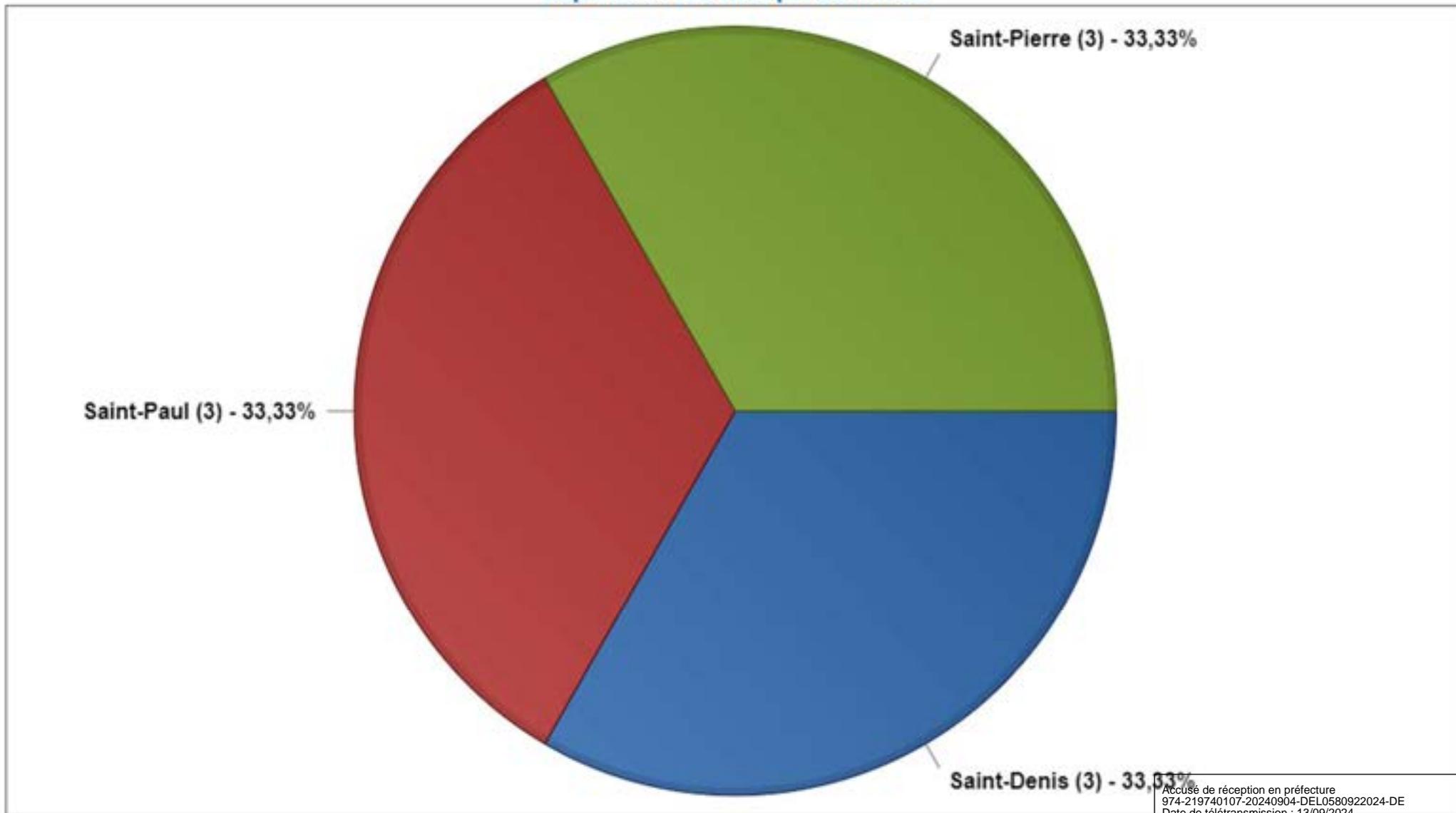


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, l'unité opérationnelle PJRD ROUTES DEPARTEMENTALES a effectué des interventions sur 9 sites répartis sur les communes suivantes :

Répartition des sites par commune



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES POUR « L'ENTRETIEN ET L'EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DU DEPARTEMENT AINSI QUE DES ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES »

## UNITE OPERATIONNELLE PJRD SUD 01

**Comité de Suivi et de Contrôle Analogue**  
**Période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**

SPL EDDEN  
Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels  
52 Route des Sables – 97427 ETANG-SALE  
contact@edden.re

Accusé de réception en préfecture  
107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

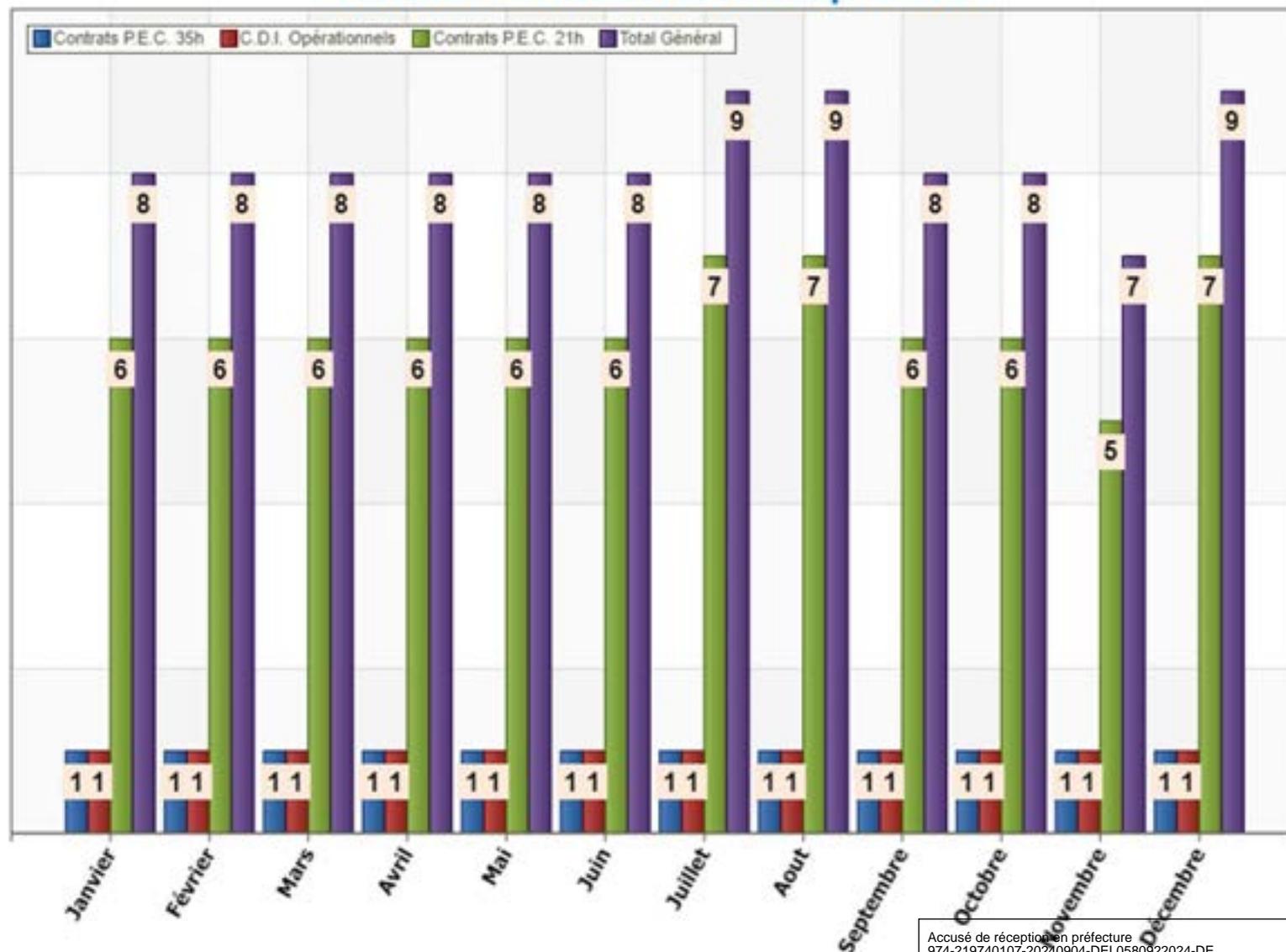


## COMPOSITION DE L'UNITE OPERATIONNELLE : PJRD SUD 01

L'effectif de cette unité opérationnelle se décline comme suit :

<b>PJRD SUD 01</b>
<b>Communes d'intervention</b>
L'Étang-Salé
Petite-île
Saint-Joseph
Saint-Philippe
Saint-Pierre

### Evolution mensuelle de l'effectif pour l'UO

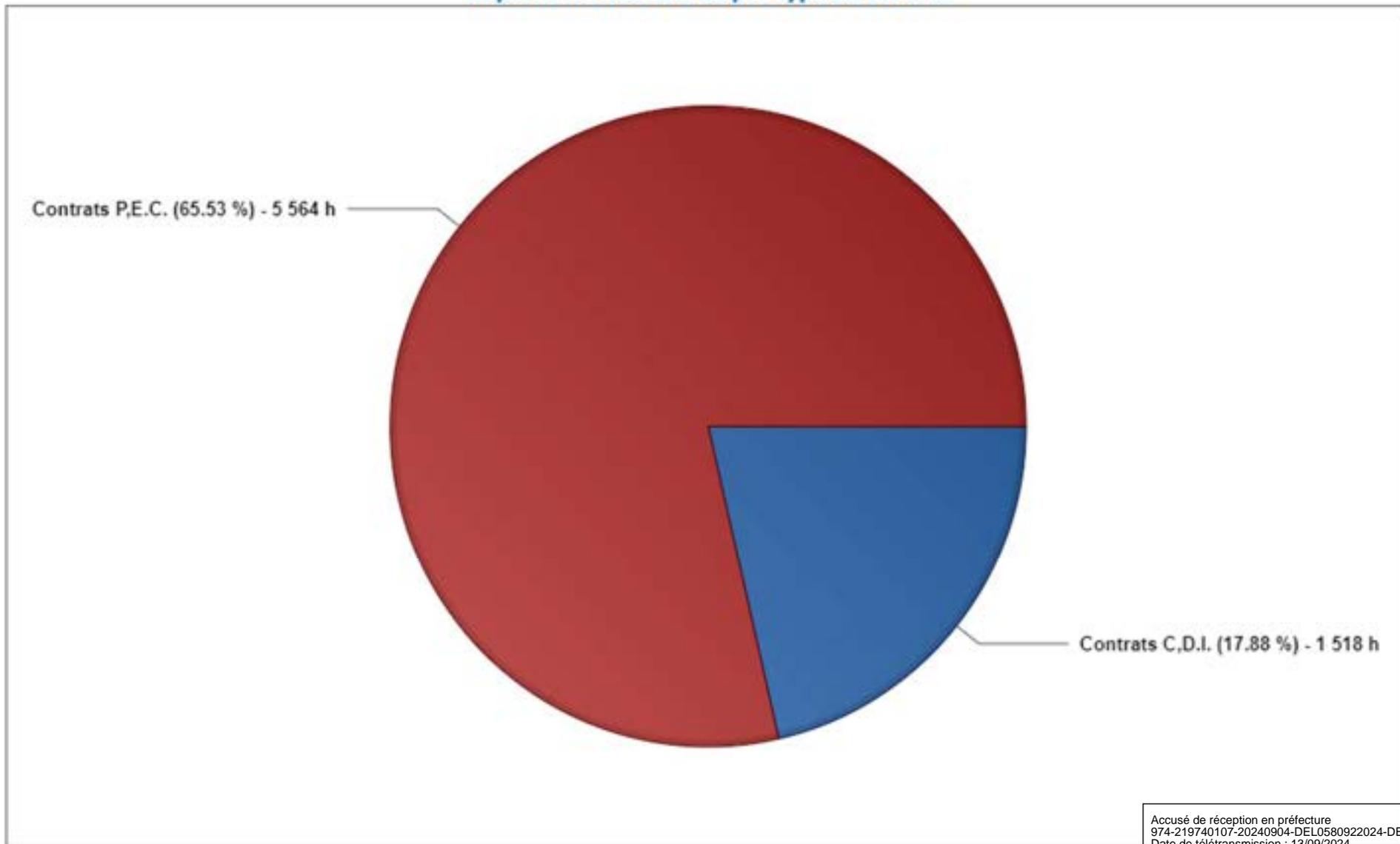


Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 7 084 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD SUD 01 par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

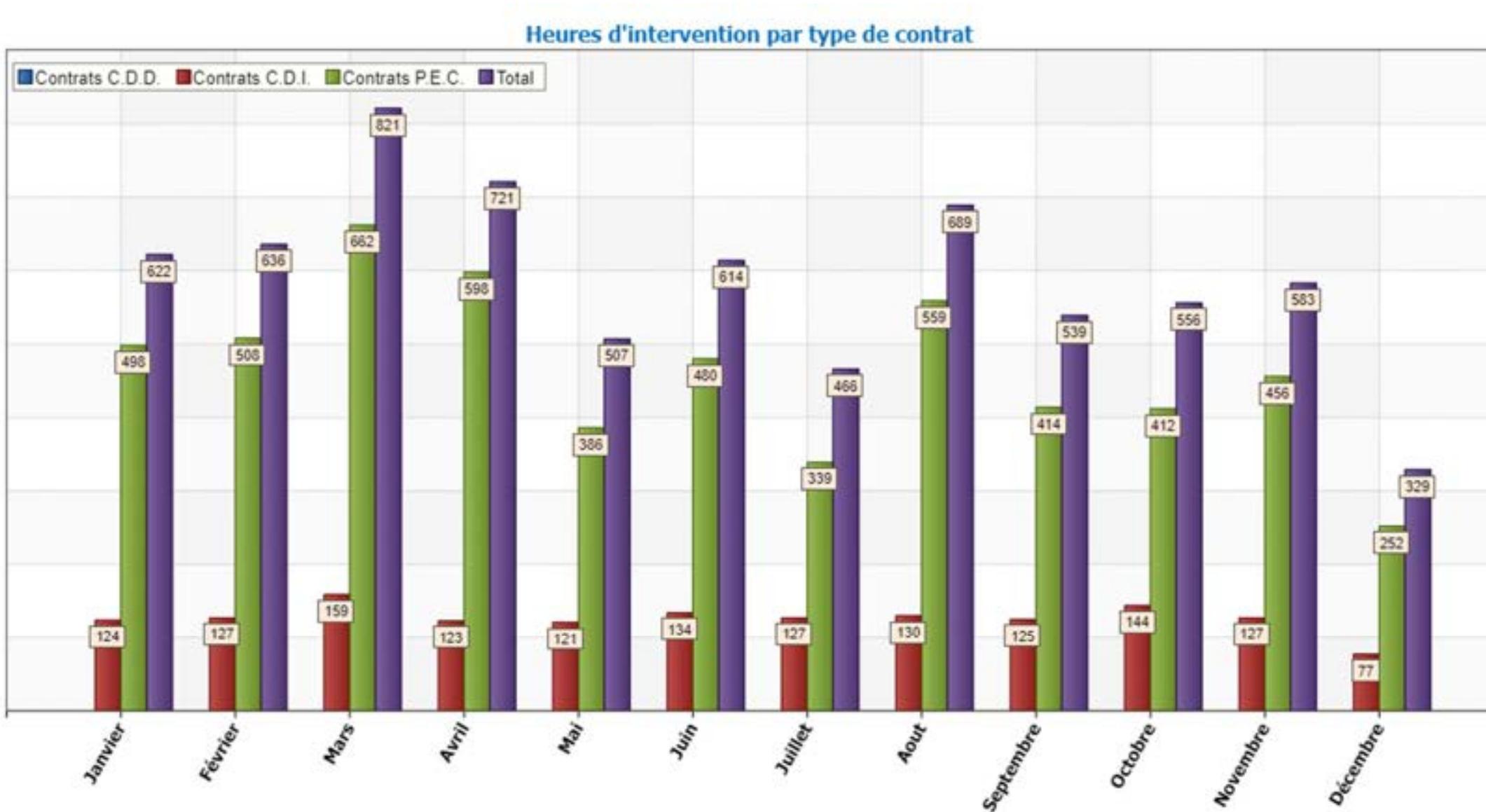
Répartition des heures par type de contrat



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Les 7 083 heures d'intervention de l'unité opérationnelle PJRD SUD 01 sont réparties comme suit :

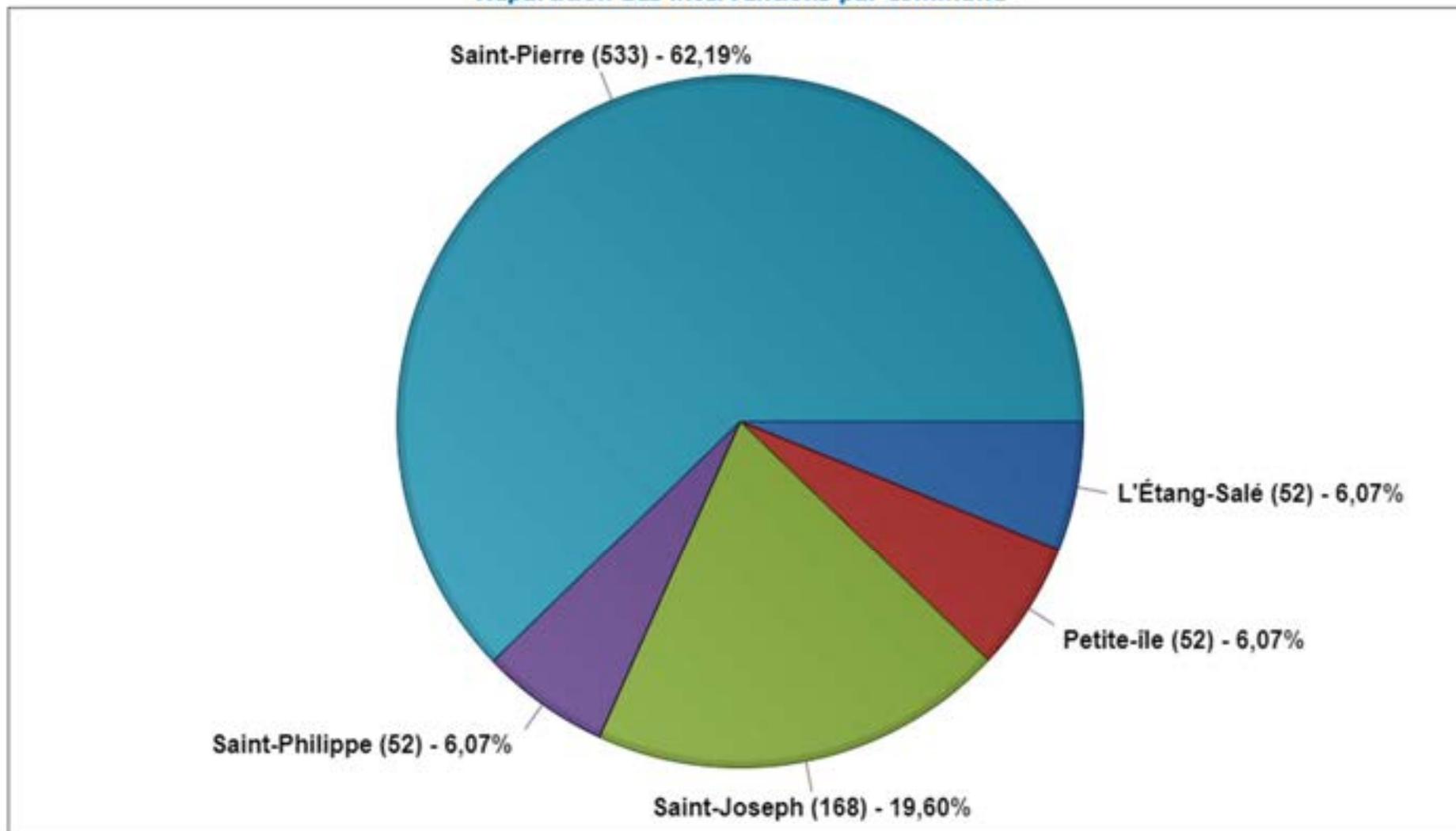


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 857 interventions de l'unité opérationnelle PJRD SUD 01 par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par commune

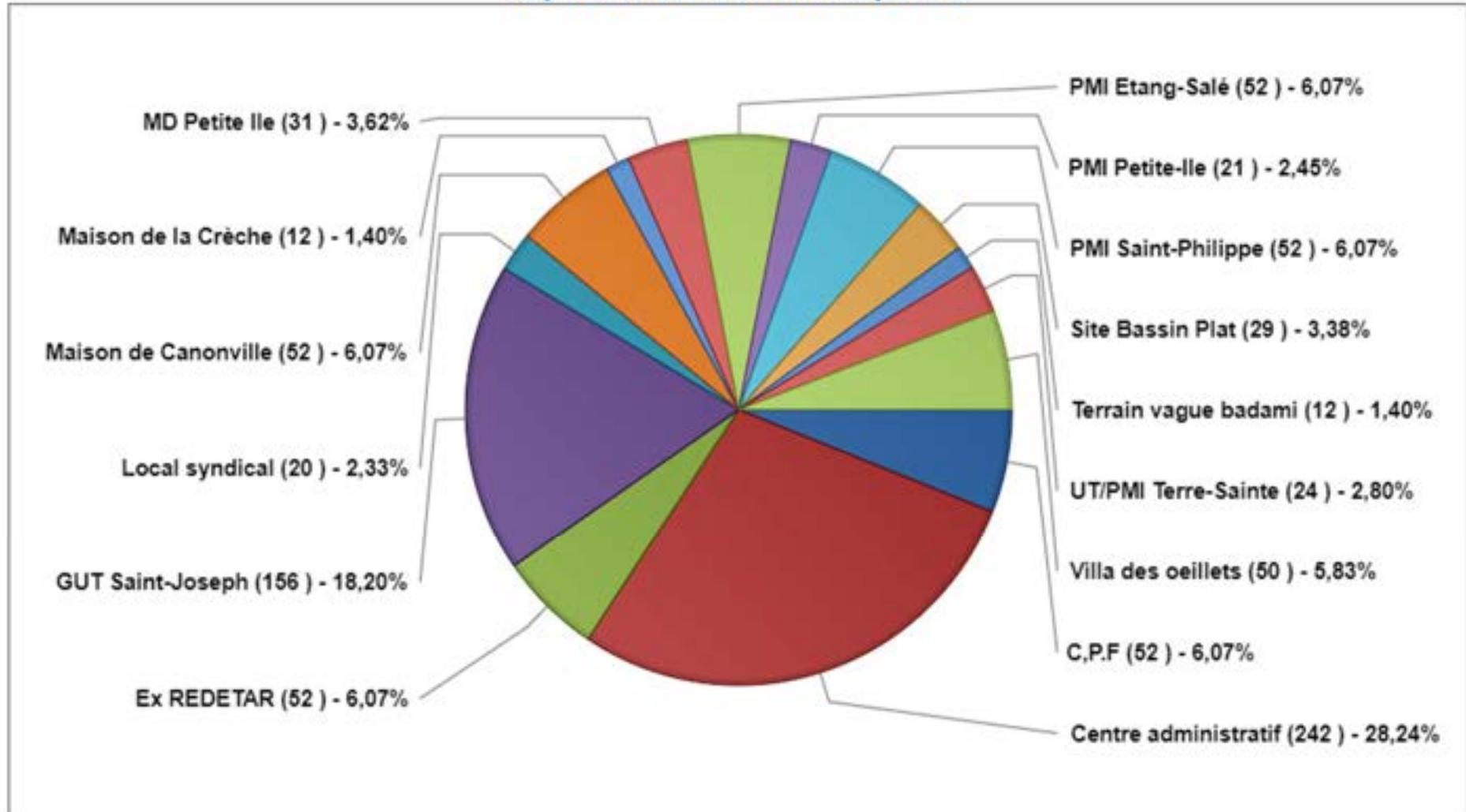


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



L'unité opérationnelle PJRD SUD 01 a procédé à 857 interventions pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par site

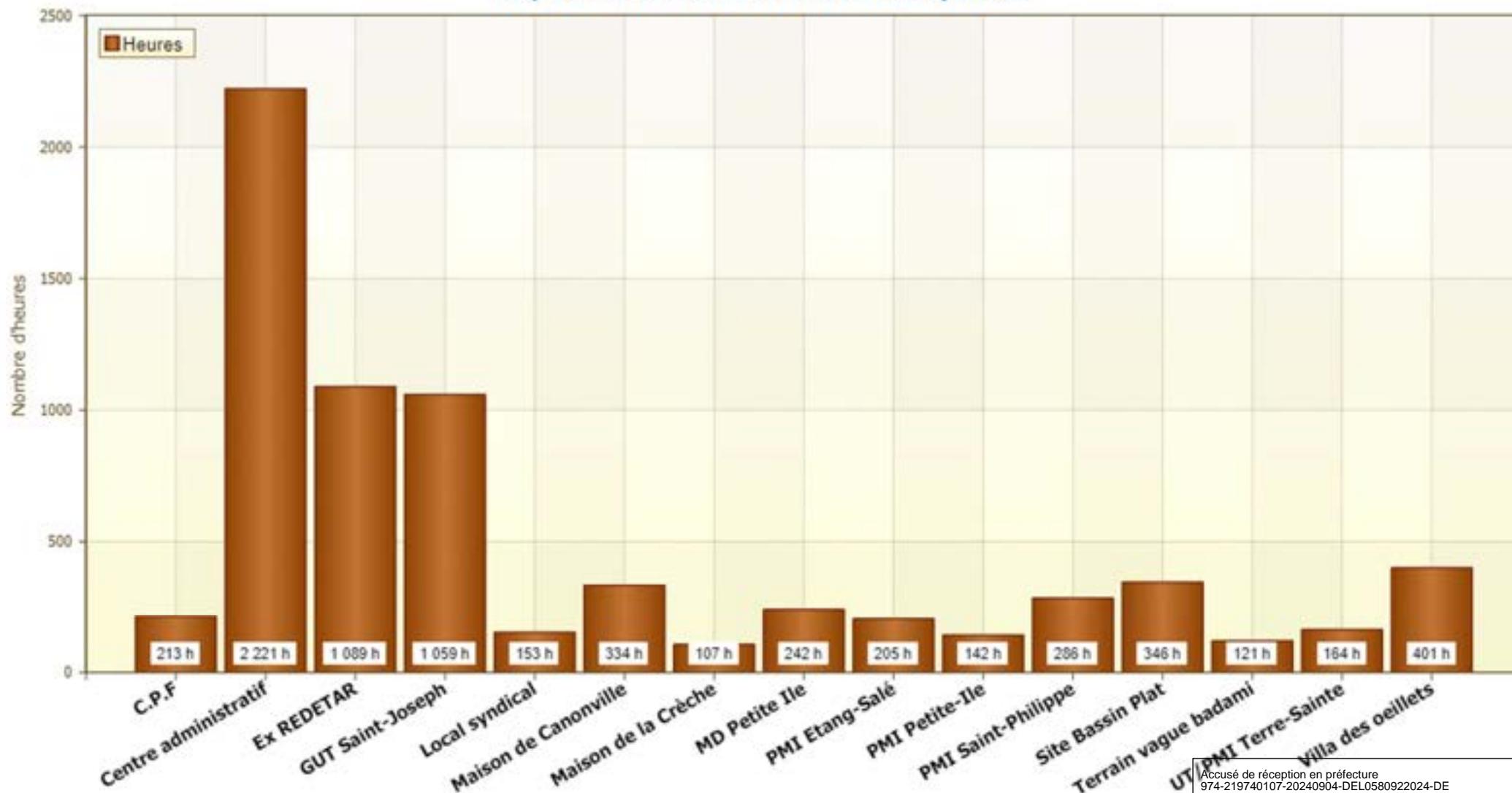


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 7 084 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD SUD 01 par site pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

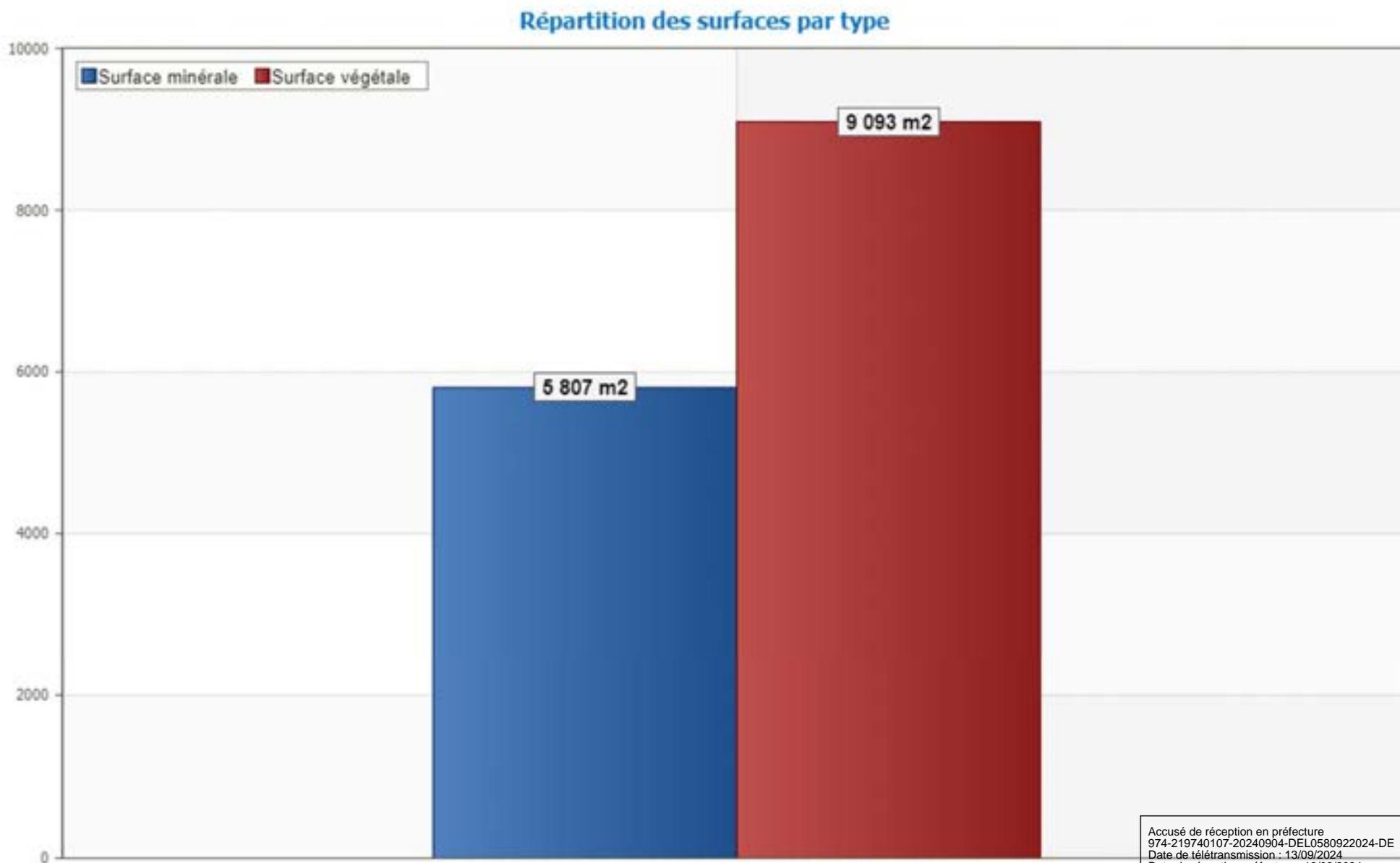
Répartition des heures d'interventions par site



Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des surfaces traitées par l'unité opérationnelle PJRD SUD 01 pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

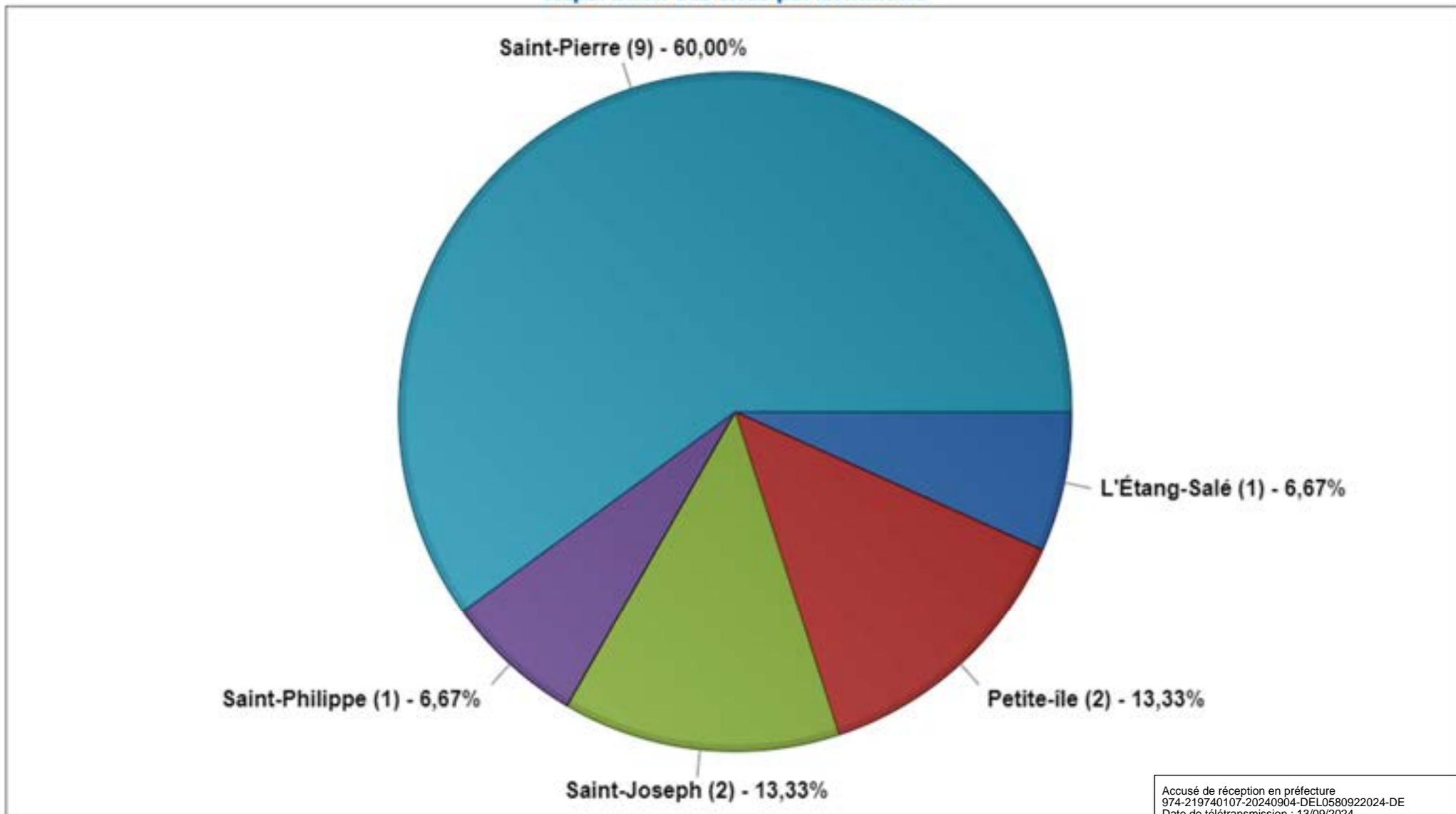


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, l'unité opérationnelle PJRD SUD 01 a effectué des interventions sur 15 sites répartis sur les communes suivantes :

Répartition des sites par commune



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES POUR « L'ENTRETIEN ET L'EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DU DEPARTEMENT AINSI QUE DES ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES »

## UNITE OPERATIONNELLE PJRD SUD 02

---

**Comité de Suivi et de Contrôle Analogue**  
**Période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**

---

SPL EDDEN  
Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels  
52 Route des Sables – 97427 ETANG-SALE  
contact@edden.re

Accusé de réception en préfecture  
107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

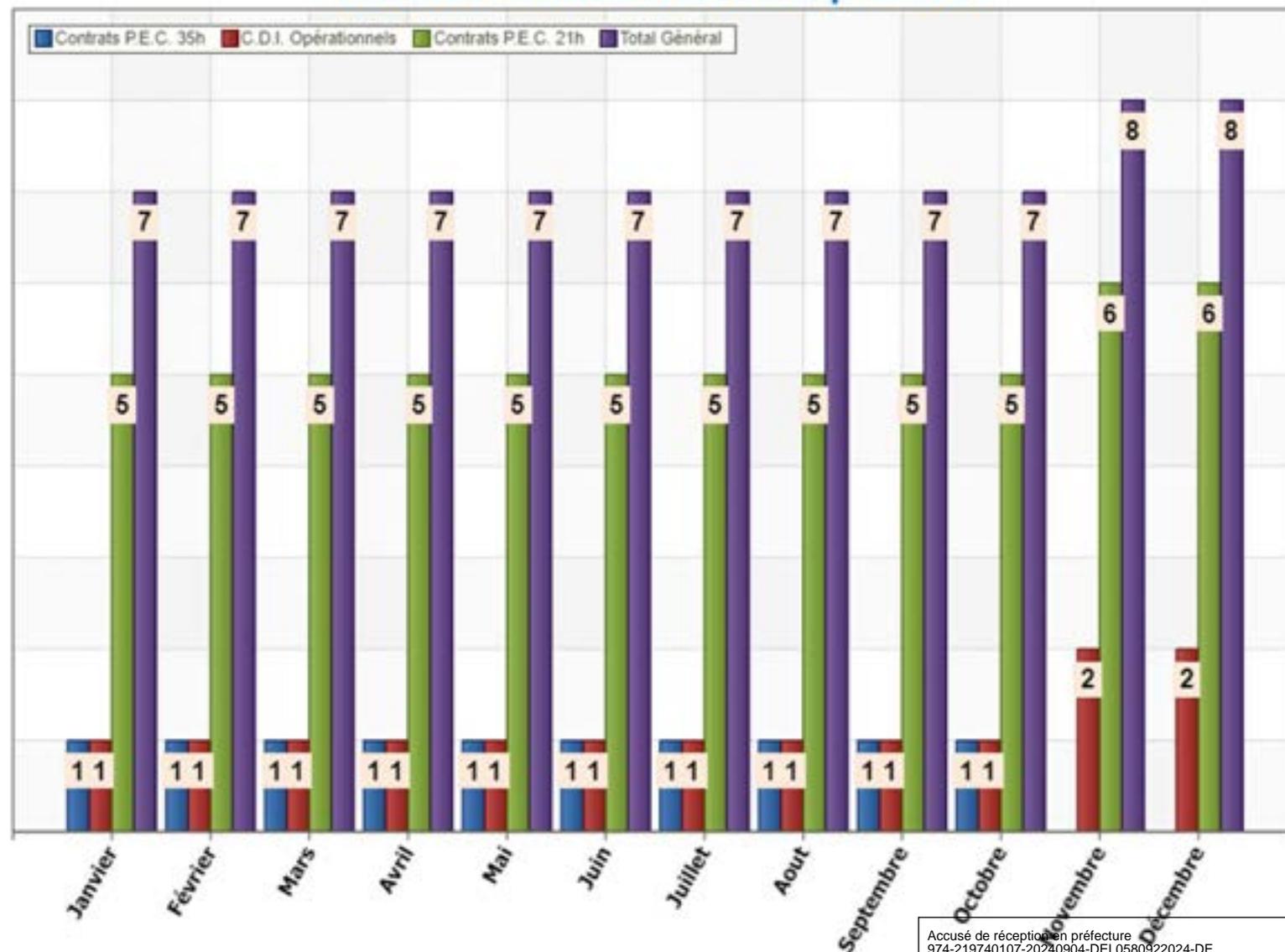


## COMPOSITION DE L'UNITE OPERATIONNELLE : PJRD SUD 02

L'effectif de cette unité opérationnelle se décline comme suit :

<b>PJRD SUD 02</b>
<b>Communes d'intervention</b>
Le Tampon
Saint-Paul
Saint-Pierre

### Evolution mensuelle de l'effectif pour l'UO

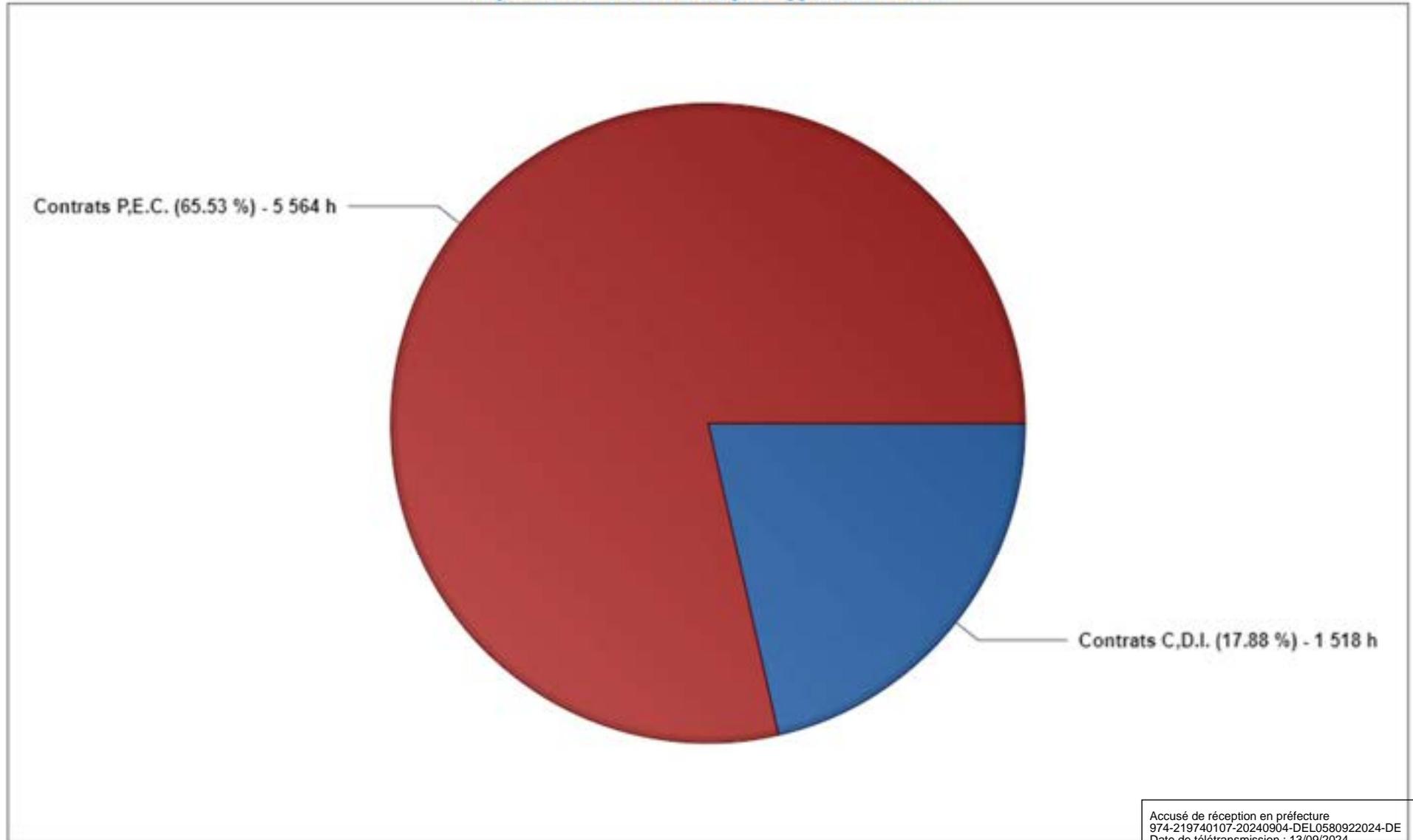


Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 6 752 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD SUD 02 par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

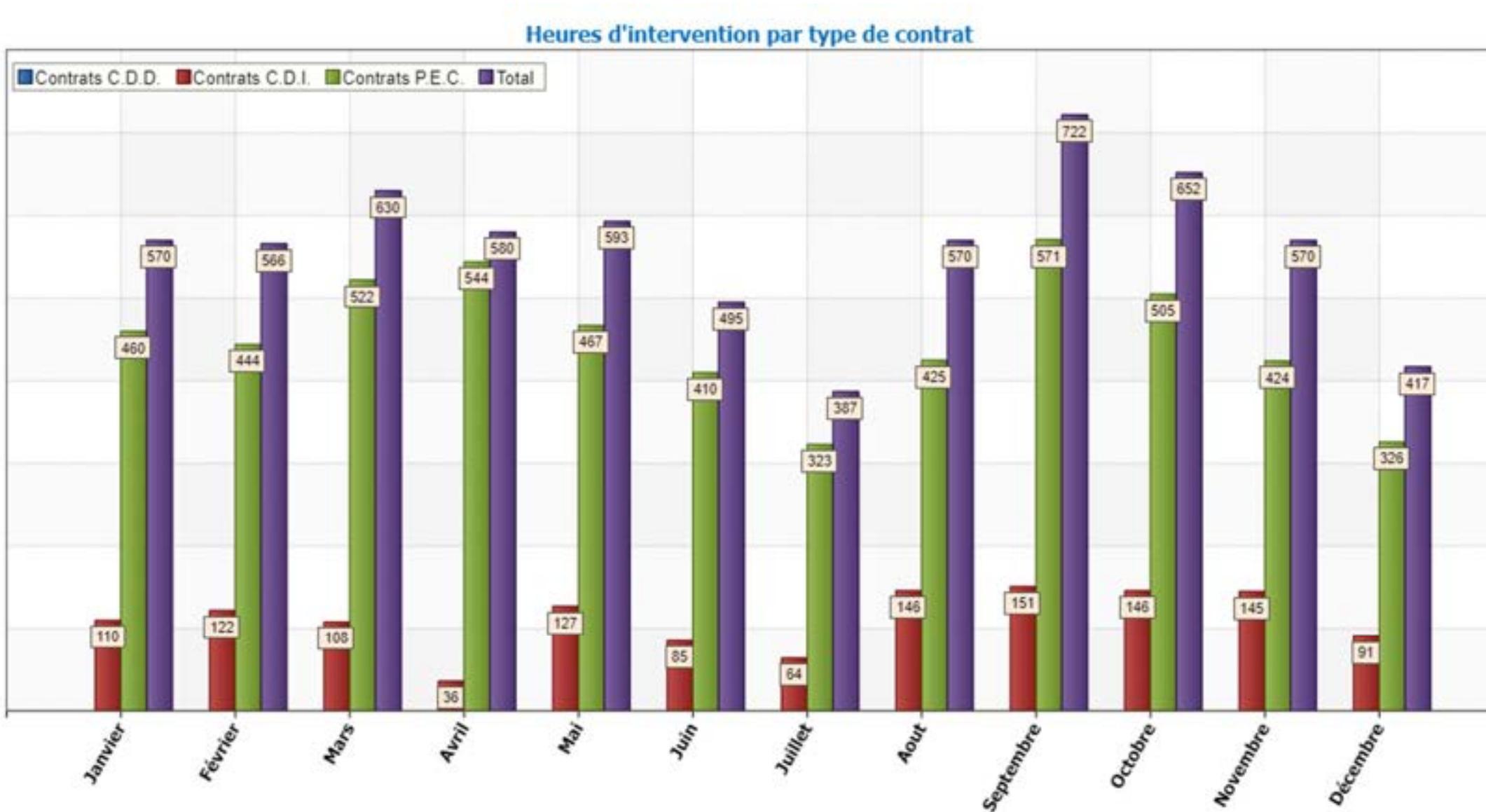
Répartition des heures par type de contrat



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Les 6 752 heures d'intervention de l'unité opérationnelle PJRD SUD 02 sont réparties comme suit :

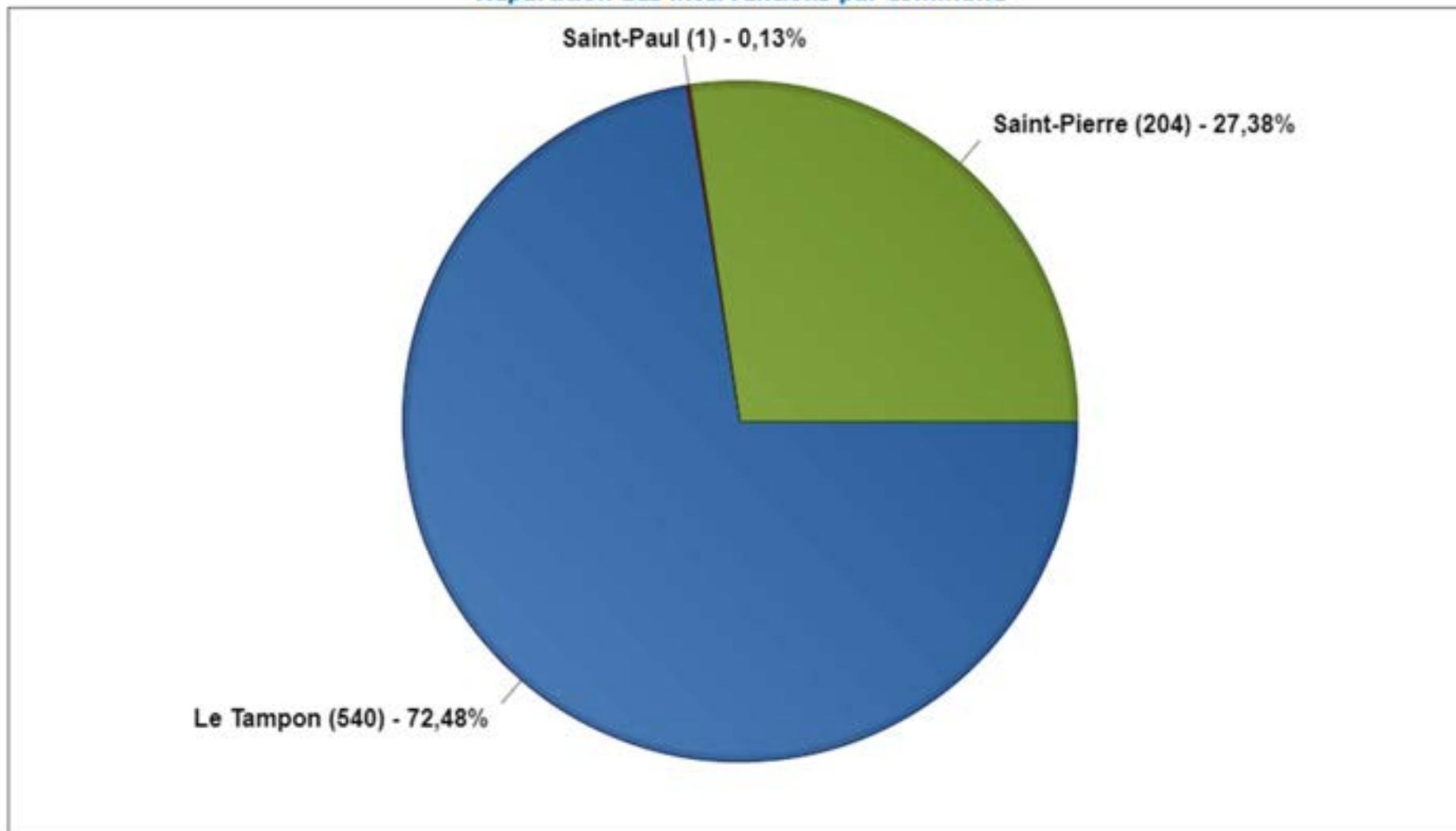


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 745 interventions de l'unité opérationnelle PJRD SUD 02 par commune pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par commune

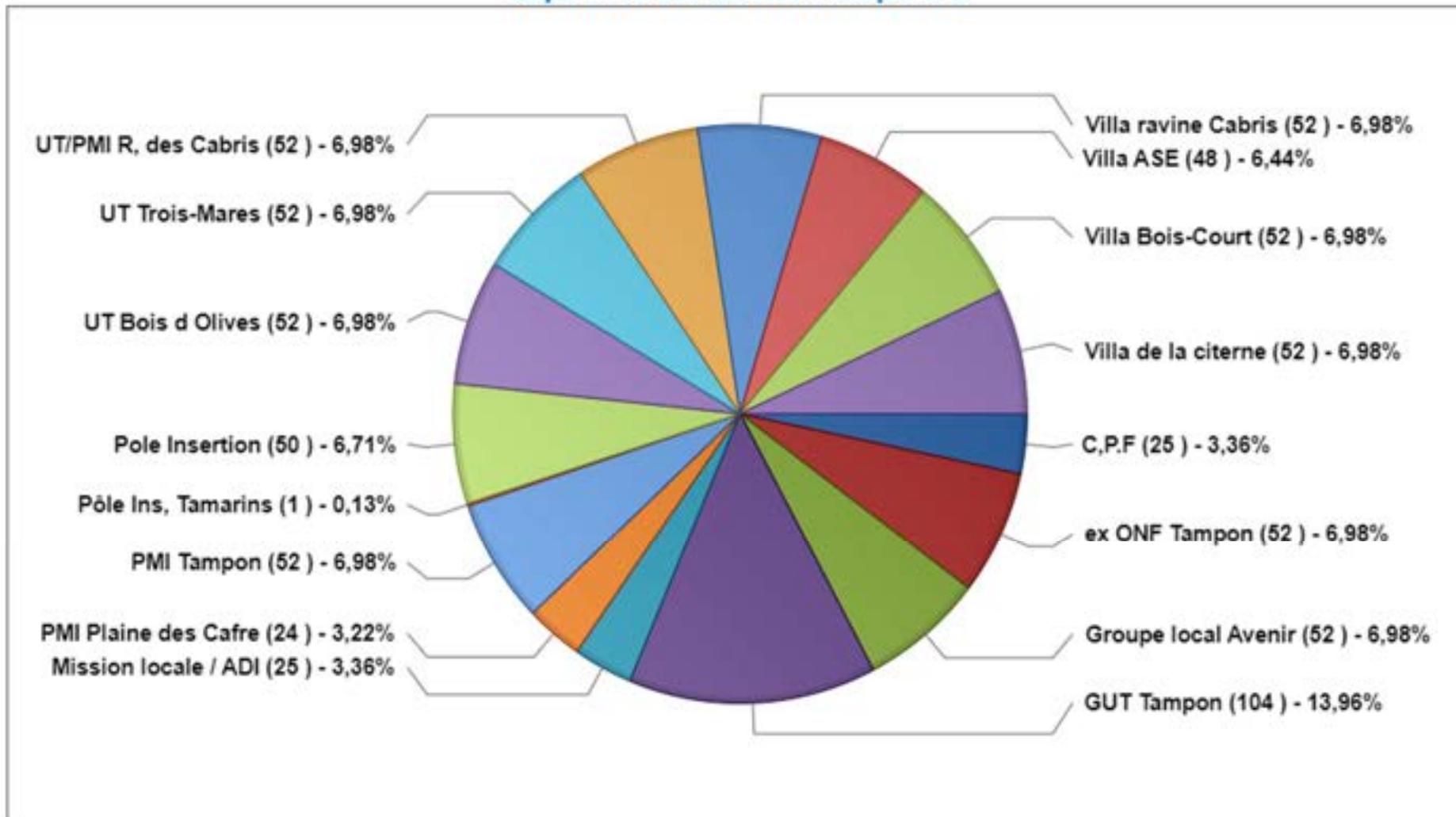


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



L'unité opérationnelle PJRD SUD 02 a procédé à 745 interventions pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

Répartition des interventions par site

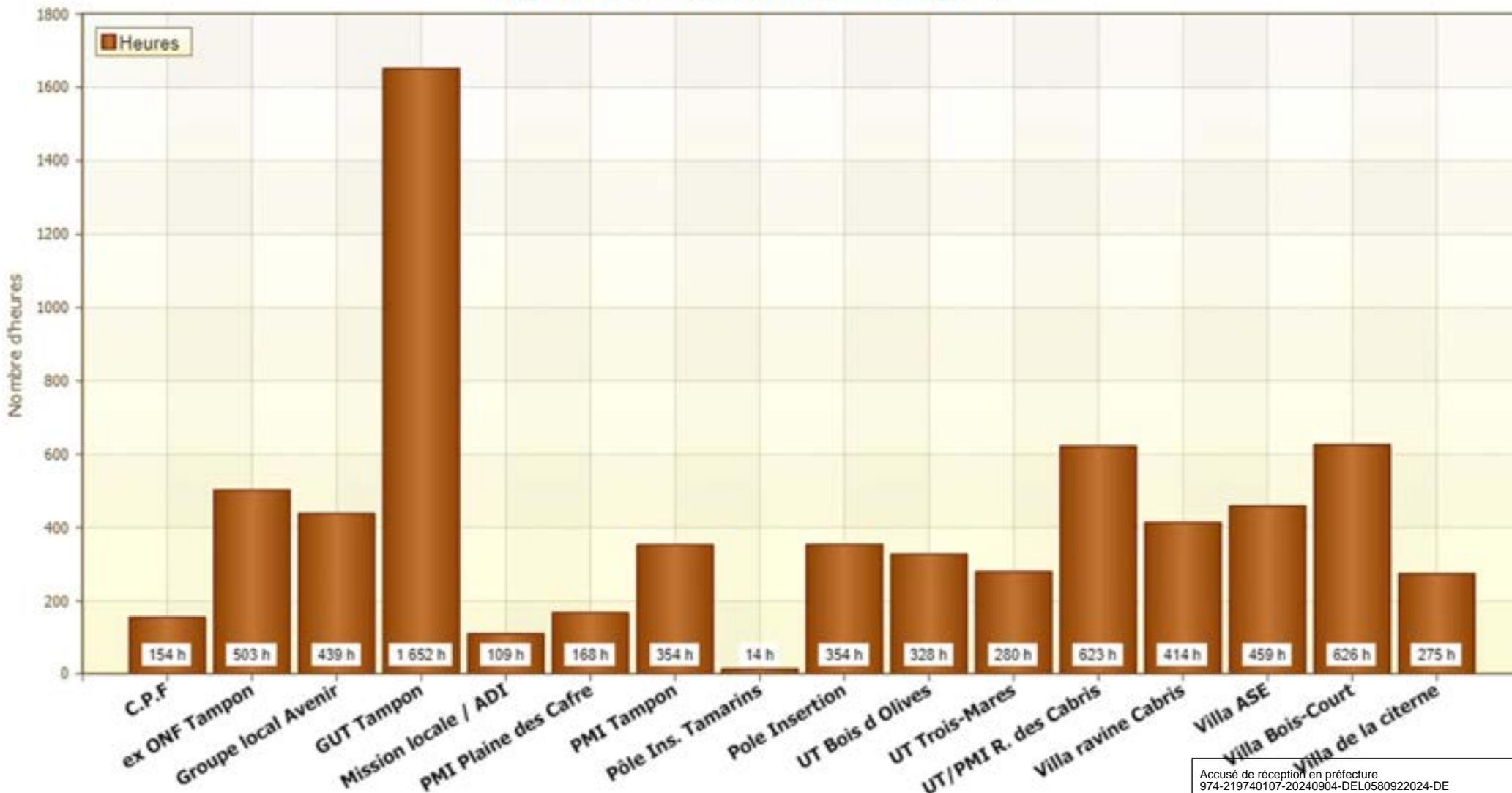


Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des 6 752 heures d'interventions de l'unité opérationnelle PJRD SUD 02 par site pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

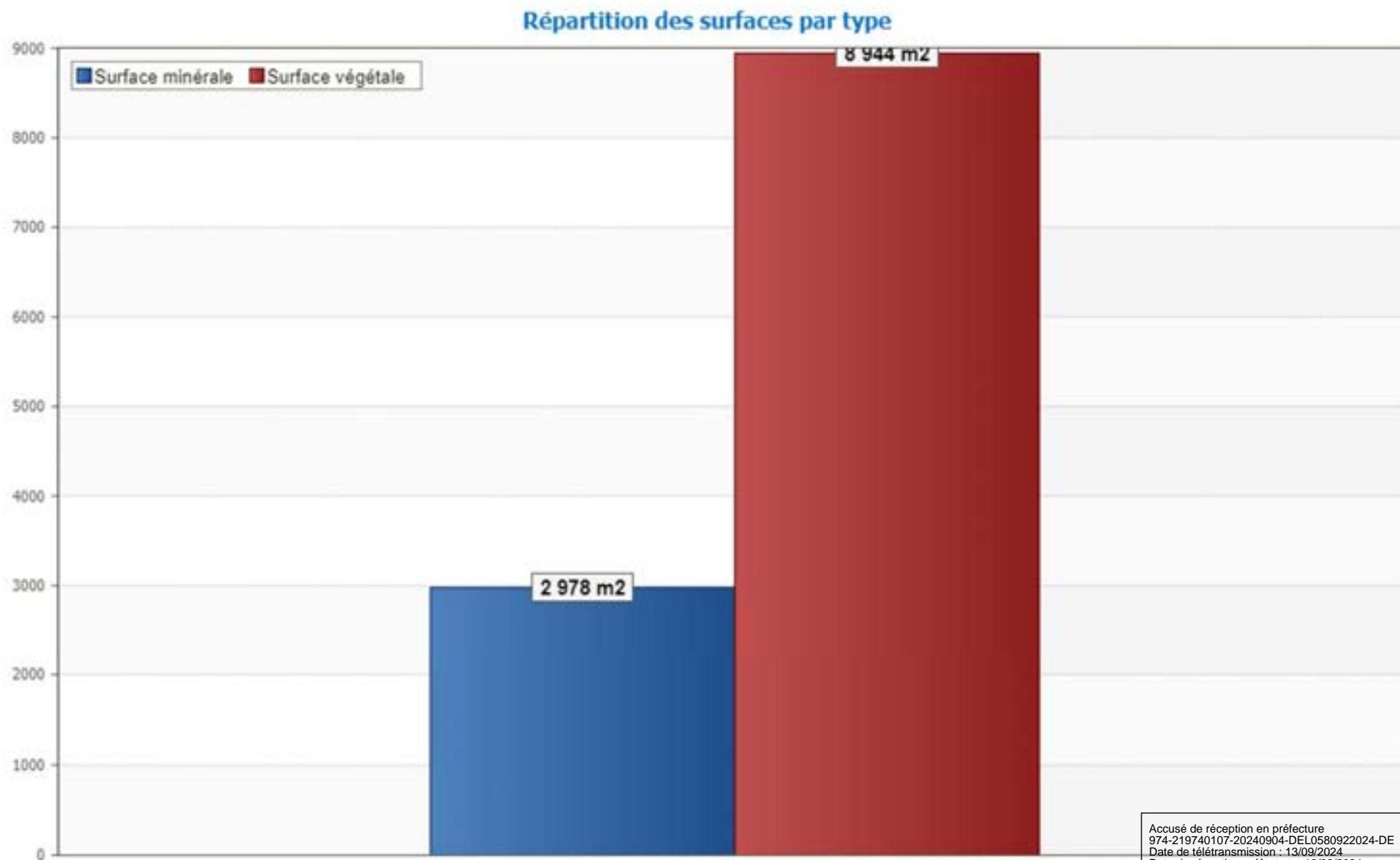
Répartition des heures d'interventions par site



Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



Répartition des surfaces traitées par l'unité opérationnelle PJRD SUD 02 pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 :

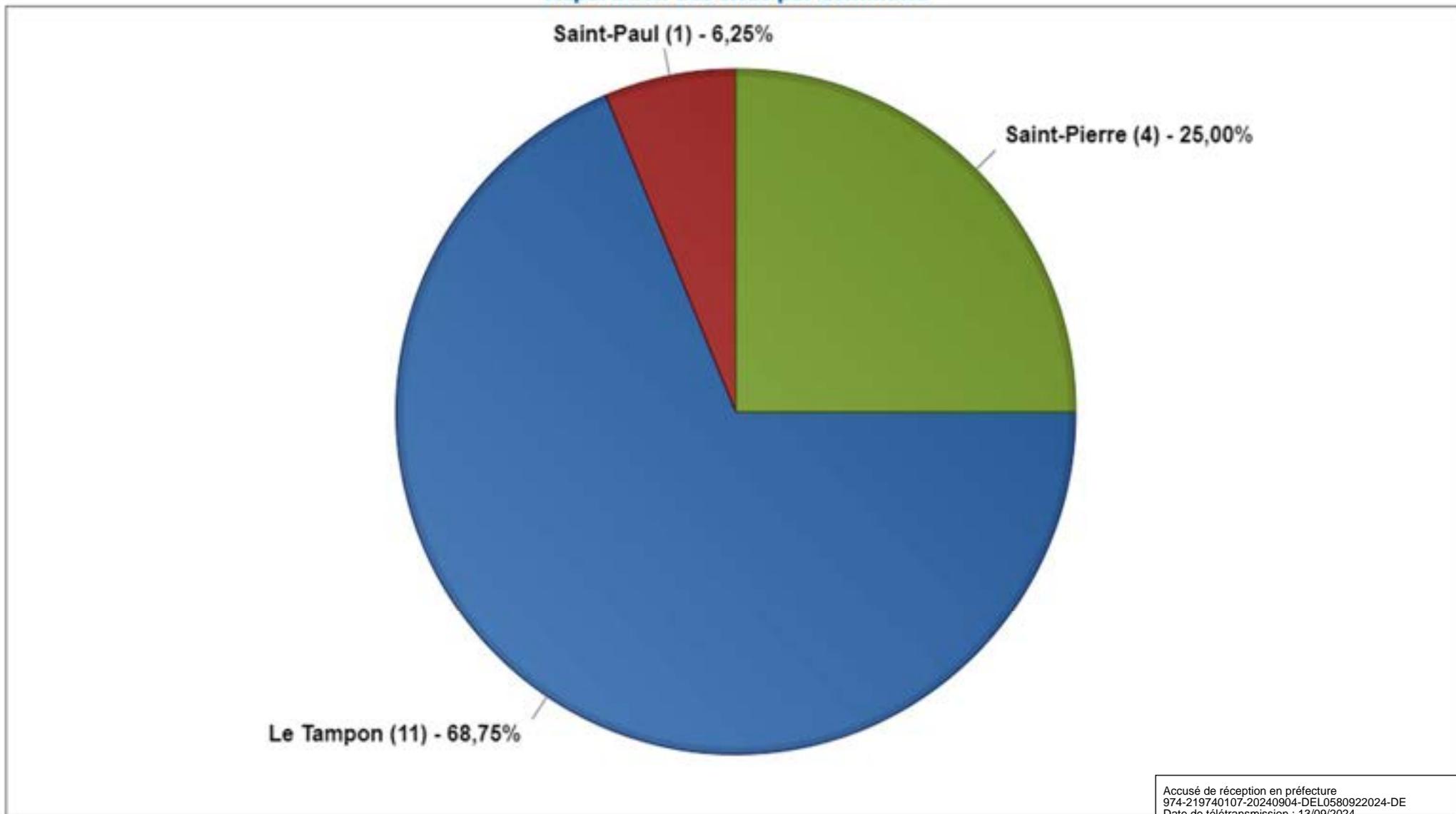


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, l'unité opérationnelle PJRD SUD 02 a effectué des interventions sur 16 sites répartis sur les communes suivantes :

Répartition des sites par commune



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





La Réunion par Nature



# CPI PEPINIÈRES

DEPARTEMENT DE LA RÉUNION

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES  
POUR

*LA RÉCOLTE, LA PRODUCTION D' ESSENCES ENDÉMIQUES ET INDIGÈNES DIVERSIFIÉES POUR LES AMÉNAGEMENTS PROGRAMMES DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN 1 MILLION D' ARBRES POUR LA RÉUNION*



SPL EDDEN

Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels  
52, Route des Sables – 97427 ETANG-SALE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



# Sommaire

<b>I. PRESENTATION DE LA MISSION .....</b>	<b>1</b>
<b>I.1 Préambule.....</b>	<b>1</b>
<b>I.2 Les intervenants .....</b>	<b>3</b>

## **II. CADRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUES**

<b>Rappel des décisions administratives.....</b>	<b>5</b>
--	----------

## **III. MISE A DISPOSITION DES DEUX UNITES DE PRODUCTION (SUD ET OUEST).....5**

### **III.A. OUTILS DE PRODUCTION ET EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION**

- III.A.1 : 4 box destinés aux agrégats**
- III.A-2 : un espace dévolu aux opérations techniques culturelles**
- III.A-3 : Un espace de production équipé de 2 serres (Bi-tunnel)**
- III.A-4 : Un espace en plein air pour la phase d’adaptation et de sevrage**
- III.A.5 : 2 citernes de 10 m3**
- III.A.6 : Un local technique**

### **III.B. DISPOSITIONS D'ENTRETIEN COMMUNES AUX 2 UNITES DE PRODUCTION**

- III.B.1. Entretien du site**
- III.B.2. Gestion des bâches**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



III.B.3. Ajustement du système d'irrigation

**IV .DONNEES TECHNIQUES .....**

**IV. A. DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES .....**

**IV.B. DONNEES RELATIVES AUX MOYENS MATERIELS**

IV.B.1. Moyens de stockage du matériel végétal récolté

IV.B.2. Matériels lié à la phase de tri et de traitement des diaspores récoltées .....

IV.B.3. Matériels liés à l'entretien des sites .....

IV.B.4. Outillage manuel .....

IV.B.5. Matériels de levage et de transport de plants sur site.....

IV.B.6. Substrats .....

IV.B.7. Contenants .....

IV.B.8. Vêtements de travail et équipement de protection individuelle

IV.B.9. Véhicules

IV.B.10. Etiquetage des plants

IV.B.11. Protection sanitaire des plants (prophylaxie)

IV.B.12. Ergonomie au travail

**IV.C. RAPPORT TECHNIQUE GLOBAL DE LA MISSION DE RECOLTE ET DE PRODUCTION D'ESPECES INDIGENES ET ENDEMIQUES DIVERSIFIEES**

IV.C.1. La récolte de diaspores

IV.C.2. Rapport annuel de production .....

IV.C.3. Rapport annuel de livraisons

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**V. ADAPTATIONS A ENVISAGER AU REGARD DE L'OBLIGATION DE RESPECTER DE NOUVELLES NORMES**

**VI. BILAN GLOBAL DES ACTIVITES DE MAINTENANCE**

**VII. INVENTAIRE AU 31 DECEMBRE 2022**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



# I. PRÉSENTATION DE LA MISSION

## I.1. Présentation générale

La Réunion abrite un patrimoine naturel exceptionnel, dont les paysages et la biodiversité uniques sont reconnus au plan mondial depuis leur inscription en 2010 sur la liste des Biens de l'Humanité, sous l'intitulé Pitons, cirques et remparts de La Réunion.

Malgré cette reconnaissance internationale et les efforts déployés par les pouvoirs publics pour sauvegarder ce patrimoine remarquable, la biodiversité réunionnaise est aujourd'hui fortement menacée : espèces exotiques envahissantes, incendies, braconnage...

Pour enrayer cette tendance à l'érosion de la biodiversité, le Département de La Réunion a décidé d'aller plus loin dans la mise en œuvre de sa politique de protection et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles, en déployant sur tout le territoire réunionnais un programme ambitieux de reboisement de l'Île, qui tient compte à la fois des nouveaux enjeux du territoire, d'une plus grande implication de la population réunionnaise et qui anticipe les effets attendus du réchauffement climatique.

C'est ainsi que le 31 août 2019, la Collectivité départementale officialisait le lancement de son Plan « 1 million d'Arbres pour La Réunion » : encourager la plantation d'un million de plantes indigènes et endémiques, en milieu naturel et dans les espaces publics urbains et périurbains, et œuvrer pour la préservation de la biodiversité exceptionnelle de La Réunion.

Ce programme pluriannuel propose d'apporter une réponse opérationnelle à 3 enjeux majeurs, correspondant aux 3 axes du plan :

- **Sauvegarder une biodiversité unique au monde ;**
- **Contribuer au développement du territoire et à la création de richesses fondées sur la Nature ;**
- **Améliorer le cadre de vie des Réunionnais et la valeur patrimoniale des espaces aménagés**

Par ce plan « 1 million d'Arbres pour La Réunion », le Département vise la construction d'un futur durable pour le territoire réunionnais et sa population. Pour y parvenir, la mobilisation de tous est nécessaire : acteurs publics et collectivités locales, société civile, associations de quartiers, entreprises locales... Toute la population réunionnaise doit pouvoir être largement mobilisée autour de ce projet ambitieux et s'engager aux côtés du Département.

Aussi, afin d'amplifier son action de proximité envers les territoires, le Département souhaite travailler en coopération avec les Communes, les Établissements Publics (EPA, EPIC, EPCI) et les associations.

Ainsi, la mise en œuvre de production massive d'espèces indigènes et endémiques est donc nécessaire afin d'alimenter les projets de territoire des différents partenaires.



Pour ce faire, la collectivité départementale se positionne au premier rang des acteurs de cette production *via* la construction de trois unités de production végétale capables, chacune d'elle, de produire jusqu'à 70 000 individus par an. Ces unités de production sont situées sur la commune de Saint-Paul, à Piton Défaud, sur la commune de Saint-Leu, au Jardin Botanique de La Réunion et sur la commune de Saint-Pierre, sur le site de l'ex-REDETAR.

Enfin, le Département se repose également sur les compétences des acteurs territoriaux en termes de production, en finançant notamment des unités de production publiques ou associatives à différentes altitudes et sur tous les bassins versants de l'île mais également sur celles des acteurs privés du monde horticole local, en attribuant des marchés de fournitures de plants dédiés.

Entre autres, il s'agira notamment de sensibiliser tous les acteurs aux enjeux de biodiversité au travers d'actions de plantations permettant de ramener au cœur des espaces urbains, péri-urbains, ruraux et naturels des espèces patrimoniales remarquables.

Considérant que, La Réunion présente un patrimoine naturel unique et une grande diversité de paysages (volcan actif, paysages minéraux, naturels ou agricoles, îlets de montagne...),

Que ce patrimoine d'exception, façonné par des événements naturels (volcanisme, érosion...) ou par l'action de l'Homme, bénéficie d'une reconnaissance à l'échelle mondiale, notamment depuis l'inscription des « Pitons, Cirques et Remparts » au Patrimoine mondial de l'Humanité,

Considérant que, les espaces naturels offrent également un réservoir encore insuffisamment exploité de ressources naturelles (bois, vanille, miel, sel, PAPAM...) et de services.

Que la valorisation de ces richesses, dans un territoire dont les indicateurs socio-économiques mettent en évidence une situation sociale très préoccupante, représente un atout pour le développement de l'île en termes d'insertion professionnelle, de création d'emplois, d'amélioration de valeur patrimoniale, de développement touristique et de création de richesses.

Considérant que, la biodiversité et les paysages naturels de l'île sont particulièrement menacés, essentiellement du fait des activités humaines : introduction d'espèces exotiques envahissantes, fragmentation et destruction des habitats naturels, braconnage, pollutions, incendies.

Considérant que, la protection de ce patrimoine doit donc être une priorité pour les pouvoirs publics, tant pour sa valeur exceptionnelle à l'échelle de la planète, que pour le potentiel de développement qu'il représente pour le territoire.

Considérant que, conformément aux dispositions légales (articles L. 142-1 et suivants du Code de l'Urbanisme), le Département est compétent pour mener sur son territoire une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (E.N.S.).

Que la loi définit un E.N.S comme un site exceptionnel, présentant un intérêt sur le plan patrimonial, écologique ou paysager et dont la fragilité justifie la mise en œuvre de mesures de protection en vue de son ouverture au public dans des conditions compatibles avec sa sauvegarde.

Que pour mettre en œuvre sa compétence, le Département a instauré une taxe, assise sur les permis de construire, dont le produit est entièrement et exclusivement affecté à l'acquisition, à la préservation et à la valorisation des E.N.S.

Considérant que la SPL EDDEN est constituée sous la forme d'une société publique locale soumise au régime de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que les statuts de la SPL EDDEN prévoient notamment :

- La protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- L'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- La valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de La Réunion.

Que le Département est actionnaire de la SPL EDDEN. Il exerce sur la SPL EDDEN un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services puisqu'il exerce une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la SPL EDDEN.

Considérant l'accord-cadre signé entre le Département et la SPL EDDEN pour la période 2022 – 2026.

Le Département a décidé de confier à la SPL EDDEN les missions, d'exploitation de plusieurs pépinières dont celles de l'ex-REDETAR (Saint-Pierre), Piton Défaud (Saint-Paul) suivant les modalités définies ci-après.

Considérant le caractère expérimental de l'exploitation des deux nouvelles pépinières, les missions, objectifs, engagements contractuels et financiers sont établis à titres provisoires, et seront à confirmer ou à ajuster à l'issue de la première et de la seconde année de fonctionnement.

## I.2. Les intervenants

Structures	Interlocuteurs	N° tél/GSM	Mail
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Hugues MAILLOT	0262 90 33 62	hugues.maillot@cg974.fr
	Frédéric GUHUR	0262 90 31 10	frederic.guhur@cg974.fr
	Mathilda ZEGANADIN	02 62 90 32 95	mathilda.zeganadin@cg974.fr



	Yann FONTAINE		
	Olivier RIVIERE		
SPL EDDEN	Gilbert RIVIERE	0692 34 35 86	gilbert.riviere@edden.re
	Anthony RASOLOHERY		anthony.rasolohery@edden.re
	Patrice PAYET	0692 62 26 48	patrice.payet@edden.re
	Samantho BAZIL	0692 60 91 45	samantho.bazil@edden.re
	Laurent CALICHIAMA	0692 88 97 62	laurent.calichiama@edden.re



## II. CADRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

### Rappel des décisions administratives

- ..... *Décision du Conseil Départemental*  
**Approbation du Contrat de Prestations Intégrés** « pour la récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées pour les aménagements programmes dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion » (« CPI P1MA ») **confié à la SPL EDDEN**
- 22/11/2021 **Avis du Comité Technique et d'Engagement (CTE) – SPL EDDEN**  
*Formulation d'un avis favorable sur la mise en œuvre du CPI P1MA*
- 10/12/2021 **Décision du Conseil d'Administration (CA) - SPL EDDEN**  
*Approbation du Contrat de Prestations Intégrés pour la récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées pour les aménagements programmes dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion*
- 30/12/2021 **Notification du CPI P1MA**
- 04/05/2022 **Comité de Suivi et de Contrôle Analogue du 1<sup>er</sup> trimestre 2022**  
*Etat d'avancement du CPI P1MA du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 mars 2022*
- 19/08/2022 **Comité de Suivi et de Contrôle Analogue du 2<sup>nd</sup> trimestre 2022**  
*Etat d'avancement du CPI P1MA du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 juin 2022*
- 16/11/2022 **Comité de Suivi et de Contrôle Analogue du 3<sup>e</sup> trimestre 2022**  
*Etat d'avancement du CPI P1MA du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 septembre 2022*
- 27/02/2023 **Comité de Suivi et de Contrôle Analogue du 4<sup>e</sup> trimestre 2022**  
*Etat d'avancement du CPI P1MA du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 décembre 2022*
- 28/05/2023 **Comité de Suivi et de Contrôle Analogue du 1<sup>er</sup> trimestre 2023**



*Etat d'avancement du CPI P1MA du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mars 2023*

- **23/08/2023**    **Comité de Suivi et de Contrôle Analogue du 2<sup>nd</sup> trimestre 2023**  
*Etat d'avancement du CPI P1MA du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 juin 2023*
  
- **20/11/2023**    **Comité de suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) – SPL EDDEN**  
*Etat d'avancement du CPI P1MA du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2023*



### III. MISE A DISPOSITION DES DEUX UNITES DE PRODUCTION (SUD ET OUEST)

#### III-A. OUTILS DE PRODUCTION ET EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION

Les deux plateaux techniques mis à disposition de la SPL EDDEN (Ligne Paradis et Piton Defaud) par le Département, comprennent chacun 6 éléments :

##### III.A.1 : 4 box destinés aux agrégats :



**Pépinière Bois de fer : box d'agrégats**



**Pépinière Bois de fer : box d'agrégats**

##### III.A.2 : Un espace dévolu aux opérations techniques culturelles ;



**Pépinière Bois de nèfles : local d'opérations culturelles**



**Pépinière Bois de fer : local d'opérations culturelles**

### III.A.3 : Un espace de production équipé de 2 serres (bi-tunnel)



**Pépinière Bois de nèfles : serre bi-tunnel**



**Pépinière Bois de fer : serre bi-tunnel**

### III.A.4 : Une zone en plein air pour la phase d'adaptation et de sevrage



**Pépinière Bois de nèfles : zone d'adaptation**



**Pépinière Bois de fer : zone d'adaptation**

### III.A.5 : 2 citernes de 10 m3



**Pépinière Bois de nèfles : nouvelles citernes en plastique**



**Pépinière Bois de fer : nouvelles citernes en plastique**



**Pépinière Bois de fer  
Ancienne citerne en béton**



**Pépinière Bois de fer  
Ancienne citerne métallique**

### III.A.6 : Un local technique

Pépinière Bois de fer	Pépinière Bois de nêfles	
<p>Dans le bloc modulaire ci-dessous (composé de 3 unités en forme de « U »), une zone est exclusivement réservée aux bureaux du Service P1MA du Département. L'espace mis à disposition de la SPL EDDEN a permis d'aménager un bureau pour le personnel d'encadrement sur site (tâches administratives, bancarisation de données, pesage des diaspores récoltées, impression des étiquettes).</p> <p><b>N.B :</b> l'espace dévolu à la SPL EDDEN s'avère insuffisant pour l'ensemble des activités menées par ses agents.</p>	<p>Contrairement au local de la pépinière Bois de fer, celui de Bois de nêfles ne permet pas l'installation d'un bureau pour le personnel d'encadrement. De ce fait, ce dernier doit réaliser ses diverses tâches administratives, la bancarisation de données, le pesage des diaspores récoltées et l'impression d'étiquettes, à l'antenne ouest de Piton Defaud.</p>	
		
<p><b>Modulaires en « U » partagés entre le service P1MA du Département et la SPL EDDEN (Module à droite)</b></p>	<p><b>Local mis à disposition de la SPL EDDEN (Vue intérieure)</b></p>	<p><b>Local mis à disposition de la SPL EDDEN sur le site de production</b></p>

En 2023, sur les 2 pépinières départementales, nous n'avons pas pu mettre en œuvre une solution technique pour répondre à la demande de véritables vestiaires dédiés au personnel.

## III-B. Dispositions d'entretien communes aux deux unités de production

### RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CPI

*De manière générale, le Titulaire veillera à appliquer une gestion différenciée quant aux consignes d'entretien liées aux plateaux techniques. En ce sens, pour rappel, l'utilisation des produits phytosanitaires est proscrite (cf. 3.1.5. Mobilisation de moyens humains et techniques), à l'exception des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP). Les espaces alloués devront donc bénéficier d'une gestion différenciée (loi LABBE/zéro phyto).*

*Ainsi, il veillera à privilégier des outils d'entretien équipés de batteries électriques : débroussailleuses, souffleurs, tronçonneuses... et tous moyens écologiquement plus adaptés. Le but visé est d'atteindre une utilisation de l'énergie électrique, sous réserve de compatibilité avec les nécessités du contexte d'intervention.*

*Les produits utilisés pour l'entretien et l'hygiène des locaux devront, dans la mesure du possible, disposés d'un label/certification écologique.*

*Afin de garantir la pérennisation et l'optimisation du fonctionnement des équipements livrés, il appartient au Titulaire de garantir pendant toute la durée du contrat leur bon fonctionnement. Pour ce faire, le Titulaire veillera à contractualiser auprès de professionnels compétents, un ou plusieurs contrats d'entretien, selon les préconisations techniques constructeurs/fournisseurs fournies en annexe X (réseau d'irrigation, tables de culture, bi-tunnels, VRD, réserves en eau...). Ces contractualisations devront tenir compte des garanties constructeurs.*

### III.B.1. Entretien du site

En **2023**, la SPL EDDEN a réalisé un entretien courant des plateaux techniques, notamment les zones à proximité où se propagent les espèces exotiques envahissantes. Le traitement de la zone a été assuré au moyen de machines thermiques (débroussailleuses, souffleurs, etc.), à l'exclusion de toute utilisation de produits phytosanitaires.

En 2023, la SPL EDDEN a acquis, en remplacement des machines thermiques, des machines équipées de batteries électriques, notamment 1 débroussailleuse et 1 souffleur par site.

Les produits utilisés pour l'entretien et l'hygiène des locaux disposent d'un label/certification écologique.

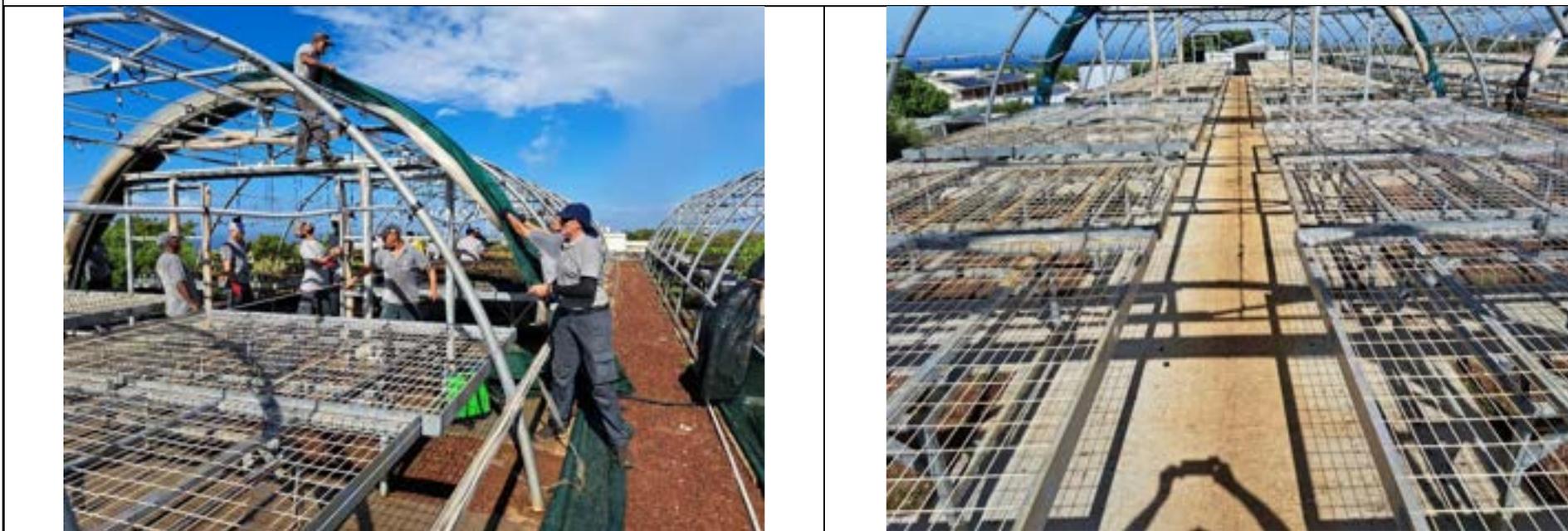


### III.B.2. Gestion des bâches et mise en défens des plants lors du cyclone Freddy (février 2023)

Généralement, durant les épisodes cycloniques, la gestion des bâches reste un exercice technique très complexe. En effet, étant donné que les bâches et les ombrières des 2 pépinières départementales sont clipsées, cela entraîne une tension et donc une fragilisation de ces éléments au niveau des zones de clipsage. A cet égard, selon les indications de l'entreprise « *Clota Agri concept* » (installatrice des bâches concernées), le risque de déchirure s'élèverait à 60, voire 70 % lors de leur remontage. Ce qui induit d'éviter au maximum les opérations de démontage, car le risque de ne plus pouvoir les remonter en bon état reste très fort.

Cela dit, vu que le même prestataire nous avait informé que ces bâches ne peuvent pas supporter une rafale de vent supérieure à 100 km/h, et les ombrières, une rafale de 140 km/h, nous avons dû malgré tout débâcher les pépinières de Bois de Fer et de Bois de Nèfles, lors du passage de cyclone *Freddy* au plus près de La Réunion, le 21 février 2023, et ce afin de préserver les outils de production.

En effet, lors de l'annonce du cyclone, les équipes de la SPL EDDEN (tous services confondus) ont été fortement mobilisées pour le démontage des bâches, l'enlèvement de tous les plants de la pépinière Bois de fer et leur transport dans l'abri du Département, à proximité (voir photos ci-dessous) :



**Pépinière Bois de fer : démontage des bâches sur les serres**



**Pépinière Bois de fer :**  
**hangar avant nettoyage (Ex-REDETAR)**



**Pépinière Bois de fer :**  
**Hangar après nettoyage (Ex-REDETAR=**  
**et mise à l'abri des plants**



**Pépinière Bois de fer : mise à l'abri des terrines dans le hangar Ex-REDETAR**



**Pépinière Bois de fer :**  
**mise à l'abri des terrines dans le hangar Ex-REDETAR**



**Pépinière Bois de fer :**  
**mise à l'abri des plants dans le hangar Ex-REDETAR**

Après le passage du météore, grâce à l'attention particulière que les équipes de la SPL ont prise pour préserver les zones fragilisées, les bâches et ombrières ont pu être préservées au maximum, et le re-bâchage des pépinières a pu se faire dès la levée de l'alerte rouge

Les équipes intervenues avant et après ledit cyclone ont donc accompli un travail remarquable, tant par leur engagement que par leur efficacité.

### **III.B.3. Ajustement du système d'irrigation**

**Pour rappel**, à la base, le système d'irrigation des pépinières ne permet pas d'arroser la totalité des tables de production avec la commodité attendue. Les **parties latérales** situées contre la paroi des serres **ne sont pas arrosées correctement**, ce qui entraîne une perte d'espace donc de rendement.

Afin d'y obvier, nous avons opté pour un renforcement du système d'irrigation actuel au moyen de **nouvelles rampes d'arrosage par brumisation** (Système *Green mist*), ainsi que par l'acquisition éventuelle de **2 nouvelles citernes de 10 m<sup>3</sup>** chacune, en vue de remplacer les deux anciennes réserves, fissurées et rongées par la rouille profonde. Il s'ensuivait que la qualité de l'eau était affectée par la diffusion de matières dans le circuit d'eau, occasionnant ainsi l'obstruction récurrente des micro-asperseurs.

La Saphir a réalisé les travaux attendus en octobre 2022, et le système offre les avantages attendus depuis sa livraison, avec une **excellente couverture de brumisation** sur l'ensemble des tables de production, et un **contrôle optimal de la température et de l'hygrométrie** au sein des serres, comme l'indiquent les photos ci-dessous :



Ancien système d'irrigation avec 5 rampes d'arrosage et les asperseurs espacés de plus de 2 mètres



Nouveau système d'irrigation avec 10 rampes d'arrosage munies des brumiseurs « *Green mist* » espacés de moins d'un mètre



Nouveau système d'irrigation « *Green mist* » en service.  
***N.B*** : on peut constater le nuage d'eau au-dessus des tables de culture



Brumiseurs avec clapet anti-vidange, système anti-gouttage et buse « *Green mist* »



**Traineau d'arrosage automatique sur la zone d'adaptation (extérieure)**

Au cours du **1<sup>er</sup> trimestre 2023**, nous avons subi des **coupures d'eau** en raison de coupures d'électricité, générant des difficultés dans l'arrosage sous serre et les plants en adaptation.

Au **2<sup>e</sup> trimestre 2023**, nous avons sollicité la SAPHIR pour l'installation d'un système similaire sur la pépinière Bois de nèfles. L'installation dudit système était alors envisagée au cours du second semestre 2023, mais a dû être reportée au cours de l'année 2024.

## IV. DONNEES TECHNIQUES

### IV-A : DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

#### RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CPI

*Le Titulaire s'engage à affecter les moyens humains et techniques suffisants à la bonne exécution de la prestation.*

*En lien avec la responsabilité environnementale du Titulaire annoncée au paragraphe 3.1.1., ce dernier veillera à mobiliser, autant que faire se peut, des matériels réutilisables : à ce titre, l'utilisation de contenants de type "sachet horticoles" est proscrite au bénéfice de pots réutilisables sur plusieurs cycles de production.*

*Dans une logique de développement durable, le Titulaire devra fournir au Département pour validation un protocole de valorisation des déchets générés. Ce protocole est à établir au plus tard pour la fin de la première année d'exploitation. Le Titulaire devra valoriser les déchets produits par une filière ad'hoc. Dans la mesure où cette dernière n'existerait pas localement, le Titulaire veillera à proposer au Département un comité de réflexion spécifique.*

*Le personnel en charge de la récolte et de la production des plants devra justifier des compétences nécessaires à la bonne conduite des itinéraires techniques propres aux espèces indigènes et endémiques de La Réunion. Pour ce faire, l'ensemble du personnel non formé, devra suivre, au cours du mois suivant leur recrutement, l'intégralité de la formation initiée par le Département et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), expressément ouverte, au-delà des Collectivités Territoriales, aux Établissements Publics Locaux (EPL) et aux associations et intitulée « Parcours de formation – Plan 1 million d'Arbres ».*

*Une première session de formation est d'ores et déjà prévue au premier semestre 2022.*

#### LES MOYENS HUMAINS AFFECTES AUX DEUX PEPINIERS

Pour la bonne exécution du CPI P1MA, il était **prévu** de recruter **39 agents**. Cet effectif a été atteint, sauf à la Pépinière Bois de fer, durant la vacance de poste du responsable de site de la (de janvier à septembre 2023), et durant celle du chef d'équipe (août 2023). Le personnel est réparti comme suit :



## Moyens humains pour les 2 pépinières départementales en 2023

Pépinière Bois de Nèfles				Pépinière Bois de fer			
Prévu		Réalisé	Taux de réalisation	Prévu		Réalisé	Taux de réalisation
Responsable de site (CDI)	1	1	100%	Responsable de site (CDI)	1	1	100%
Chef d'équipe (CDI/CDD)	1	1	100%	Chef d'équipe (CDI/CDD)	1	1	100%
Chef d'équipe suppléant (CDI/CDD)	1	1	100%	Chef d'équipe suppléant (CDI/CDD)	1	1	100%
Ouvriers/ ouvrières (PEC)	14	14	100%	Ouvriers/ ouvrières (PEC)	14	14	100%
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>

### La récolte des graines et diaspores pour les 2 pépinières

Prévu		Réalisé	Taux de réalisation
Récolteurs (CDD)	4	4	100%

### Le transport des plants pour les 2 pépinières

Prévu		Réalisé	Taux de réalisation
Chauffeur	1	1	100%



## I) Recrutement pour la pépinière de Bois de Fer :

### 1) Le responsable de site :

Après le départ du premier responsable (recruté le 24 février 2022) en fin d'année 2022, nous avons procédé aux entretiens de recrutement de son successeur, le 28 mars 2023. Au mois de Septembre 2023, nous avons recruté Mademoiselle Estella BERTIL sur ledit poste.

### 2) Le chef d'équipe

Recruté le 1<sup>er</sup> mai 2022 en tant que chef d'équipe de la pépinière Bois de fer, en CDD d'un an, M. Fabien MONDON a demandé à changer de poste, le 18 juillet 2022. Il fut remplacé par M. Patrice PAYET, nouveau chef d'équipe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### 3) Le chef d'équipe suppléant.

Durant le 4<sup>e</sup> trimestre 2022, nous avons réalisé les entretiens d'embauche, et finalement retenu un candidat dont la prise de poste était prévue le 16 janvier 2023.

### 4) Les 14 ouvrières : après le renouvellement des contrats signés en 2022, et un recrutement en début d'année 2023, l'effectif au 30 juin 2023 est stabilisé à 14 ouvrières.



Ouvrières de la pépinière Bois de fer : pelletage de la terre



Ouvrières de la pépinière Bois de fer : repiquage de plants en godet

## II) Recrutement pour la pépinière de Bois de nèfles :

- 1) **Le responsable de site** (M. Eric TECHER) : recruté le 24 février 2022, en CDD d'un an, son contrat a été reconduit pour un CDD de 6 mois, puis en CDI à l'issue de ce dernier (24 août 2023)
- 2) **Le chef d'équipe** (M. Christopher BENARD) : recruté le 14 mars 2022, en CDD d'un an, son contrat a été reconduit pour un CDD de 6 mois.
- 3) **La chef d'équipe suppléante** (Mme Aurore DAREN COURT)

Durant le 4<sup>e</sup> trimestre 2022, nous avons réalisé les entretiens d'embauche, et finalement retenu une candidate qui a pris son poste le 5 janvier 2023.

- 4) **Les 14 ouvrières** : après le renouvellement des contrats signés en début d'année 2022, et un recrutement en début d'année 2023, l'effectif au 31 mars 2023 est stabilisé à 14 ouvrières.

## III) Recrutement des postes transversaux (récolteurs, chauffeurs)

### 1) Les récolteurs de graines et de diaspores

En 2023, la SPL EDDEN dispose des 4 récolteurs prévus, qui se présentent comme suit :

- **M. Marc PAYET**, en CDI, en qualité d'agent polyvalent des activités horticoles et de récolte de semences végétales, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023 (après 2 CDD d'une durée totale de 18 mois).
- **Mme Anaïs SAINT-FIRMIN**, en CDD, en qualité d'agent polyvalent des activités horticoles et de récolte de semences végétales, du 19 juin 2023 au 18 juin 2024 ;
- **Mme Sapheline NICHOLAS**, en CDD, en qualité d'agent polyvalent des activités horticoles et de récolte de semences végétales du 3 juillet 2023 au 02 juillet 2024.



- **Mme Naïla DOYARD-NATIVEL, en CDD**, en qualité d'Agent polyvalent des activités horticoles, de récolte de semences végétales du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024 (En remplacement de M. Nicolas FERARD, dont le CDD de 18 mois a expiré le 24 octobre 2023).

2) **Chauffeur** (M. Antoine FONTAINE).

En dépit de la prévision d'embauche au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2022, le poste de chauffeur poids lourd n'a pas pu être pourvu avant le 31 décembre. Pour autant, nous avons réalisé les entretiens d'embauche, et finalement retenu un candidat en CDD d'un an, qui a pris son poste le **5 janvier 2023**.



## IV.B.1- Moyens de stockage du matériel végétal récolté

### RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CPI

*Le Titulaire veillera à mobiliser l'ensemble de moyens techniques nécessaires à une conservation optimale du matériel végétal prélevé permettant de maintenir des taux de fertilité satisfaisants.*

*Tout excédent de matériel végétal devra être restitué à la "graineterie", située au Jardin Botanique de La Réunion, selon le protocole de conservation défini conjointement avec le Département, permettant d'éviter une altération de la capacité de germination des lots de semences.*

La conservation du matériel végétal est assurée au moyen de 2 armoires réfrigérantes adaptées à notre besoin, l'une située à l'antenne Piton Defaud (pour la Pépinière Bois de nèfles), et l'autre au siège de la SPL EDDEN (pour la pépinière Bois de fer).



**Pépinière Bois de fer**  
**Armoire réfrigérante (avec bacs en inox)**



**Pépinière Bois de nèfles**  
**Armoire réfrigérante (avec bacs en inox)**

2

## IV.B.2-Matériels liés à la phase de tri et de traitement des diaspores récoltées

La mise en production proprement dite est précédée d'une phase de traitement des diaspores récoltées.

Pour ce faire, il convient d'abord de peser et de compter les fruits et les graines récoltées. A cette fin, la SPL EDDEN a acquis les outils efficaces suivants :

- 2 loupes binoculaires (grossissement de 7x à 45x), 2 paires de jumelle de poche et 2 loupes naturalistes
- 2 balances de pesage (précision au gramme pour une masse maximale de 6 kg)
- 2 balances de pesage (précision au milligramme pour une masse de 600 g) (voir photos ci-dessous) :



**Loupe binoculaire à zoom**



**Jumelle de poche et loupe naturaliste de poche**



**Balance de pesage**  
**(Précision au milligramme /600 g au maximum)**



**Balance de pesage**  
**(Précision au gramme / 6 kg au maximum)**

Le traitement des diaspores récoltées nécessite un matériel adapté, notamment les articles suivants :



**Sécateurs à lame franche**



**Tamis inox (7 tailles de maille : de 1 à 10 mm)**



**Trousse de dissection**

### IV.B.3 – Matériel électrique pour l'entretien des sites

### IV.B.4 – Outillage manuel



**Souffleur électrique**



**Taille haie électrique**

L'outillage manuel se compose principalement des articles suivants : sécateurs, grappe, pioche, pelles, sabre, pinces coupantes, truelle, scie à métaux, massette, clé à griffe, pic à roc, balai jardin et balai cantonnier. Certains articles sont illustrés ci-dessous :



**Perche élagueuse électrique**



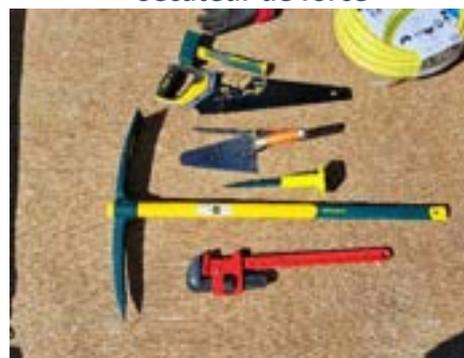
**Sécateur de force**



**Faucille, pioche, grappe**



**Débroussailleuse électrique**



**Massette, scie, truelle, pic à roc, clé à griffe**



**Balai jardin et balai cantonnier**

#### IV.B.5 – Matériels de levage et de transport des plants sur site



**Transpalette tout terrain**



**Transpalette**



**Brouette à roue gonflable**



**Caisse de manutention en plastique rigide**



**Bétonnière**

## IV.B.6 – Substrats



Terreau pour semis, utilisable en agriculture AB



Terre végétale dans les box



Terreau 100 % d'origine naturelle, stimulant la croissance racinaire

## IV.B.7 – Contenants

TERRINES	PLAQUES ALVEOLEES	POTS
		<p data-bbox="1525 236 1697 268"><b>Pots carrés</b></p> 
<p data-bbox="479 804 589 836"><b>GOSETS</b></p> 		<p data-bbox="1525 756 1697 788"><b>Pots ronds</b></p> 

## IV.B.8 – Vêtements de travail et équipement de protection individuelle (EPI)

Les agents possèdent un kit individuel de vêtements et d'équipement de protection individuelle (EPI) qui se décline, pour l'essentiel, comme suit :

Vêtements de travail	Equipement de protection individuelle
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 tee-shirt gris</li> <li>- 5 polos gris (chef d'équipe / chef d'équipe suppléant)</li> <li>- 3 pantalons de travail</li> <li>- 2 vestes de travail</li> <li>- 1 ensemble de pluie ou manteau de pluie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 paires de chaussures de sécurité</li> <li>- 3 paires de gants</li> <li>- 1 paire de bottes</li> <li>- 1 trousse de secours par équipe</li> <li>- 1 casquette saharienne</li> <li>- 1 casque forestier</li> </ul>
 <p><b>Bottes et chaussures de sécurité</b></p>	 <p><b>Casque forestier et casquette</b></p>

PEPINIERE BOIS DE FER



1 Camion Peugeot Boxer double cabine bâché



1 Toyota Hilux 4x4



1 Peugeot Partner utilitaire



1 Camion Peugeot Boxer double cabine bâché

***N.B : exceptionnellement, le service LAV peut mettre à disposition 4 camions supplémentaires bâchés***



2 Peugeot Partner utilitaire

## IV.B.10 – Etiquetage des plants

### RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CPI

Il attache une importance particulière au suivi de la traçabilité des plants produits qui sera fournie avec chaque lot de semences et s'assure qu'elle soit conservée tout au long de son intervention. Pour ce faire, il matérialise physiquement un marquage adapté, approprié et durable à chaque lot produit.

A tous les stades de développement (graine, plantule, bouture, plant et autre), les espèces à produire doivent être identifiées par leur nom botanique (nom scientifique) et leur variété selon la nomenclature internationale en vigueur.

Le Titulaire marquera chaque lot de plants de manière appropriée sans blessure, et en conservera la traçabilité durant toutes les phases culturales et de stockage jusqu'à la remise des plants au Département.

Dans tous les cas, le traçage ou étiquetage, des plants devra présenter a minima les informations et caractéristiques suivantes :

- Nom scientifique de l'espèce ;
- Origine DAUPI et codes de traçabilité de récolte ;
- Référence du projet : « *Projet 1 million d'arbres pour La Réunion* » ;

L'étiquetage est déjà réalisé, et **chaque étiquette figurant sur les pots livrés**, comprend la date mise en contenant ou de semis, d'empotage, de rempotage, le n° d'accession, les noms botanique et vernaculaire de la plante.



Etiquetage de plants en terre



Etiquetage de plants en godet

En 2023, nous avons pu intégrer l'intitulé « **Plan 1 million d'arbres** » sur les étiquettes, et en 2024, la SPL EDDEN recherchera la meilleure solution technique afin d'y inclure également le **logo P1MA**.

#### IV.B.11 – Protection sanitaire des plants (prophylaxie)

##### RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CPI

*Le titulaire prendra toutes les précautions nécessaires pour préserver les plants produits des attaques d'organismes nuisibles. L'ensemble des sites d'exploitation devra donc être dans un bon état sanitaire (cf. paragraphe 3.3 - Entretien des sites et des outils de production).*

*Dans l'objectif d'une démarche de gestion différenciée des plateaux techniques, le Titulaire veillera à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires à la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources. En ce sens, l'utilisation des produits phytosanitaires est proscrite, conformément à la loi LABBE, à l'exception des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP).*

*Les produits de biocontrôle qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre d'une Agriculture Biologique (AB) peuvent être utilisés.*

*En cas de force majeure et au regard de circonstances exceptionnelles pouvant remettre en cause la sauvegarde de la production, le Département sera sollicité pour approuver l'usage de produits adaptés et capable de sauvegarder la production... A défaut la perte de production ne pourra être imputée au Titulaire et sa responsabilité sera déchargée.*

*Le Titulaire pourra s'autoriser toutes formes d'expérimentations agronomiques visant une meilleure maîtrise des agents pathogènes, maladies... Toutefois, il devra soumettre au Département l'ensemble des techniques horticoles spécifiques (hormones de croissance naturelles, hydrotéteurs naturels, engrais naturels de croissance à libération lente, purins naturels...) qu'il jugera nécessaire dans l'optimisation de la production.*

Sur les sites de 2 pépinières départementales, la question sanitaire est l'objet de tous les instants. La SPL EDDEN y porte une attention aigüe aux diverses agressions pouvant affecter le matériel végétal. Depuis le départ, nous menons des actions préventives en supprimant les plants « faibles » qui subissent une attaque parasitaire ou une maladie. Nous n'utilisons aucun produit phytosanitaire (proscrit par le CPI).

**Pour rappel**, au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, nous avons étudié une des *préparations naturelles peu préoccupantes* (PNPP) les plus connues, soit le purin. En effet, nous avons testé **le purin à base de fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) pour son impact fertilisant et répulsif, sur les 4 espèces suivantes :**

- 1) Le Bois d'olive blanc (*Olea lancea*)
- 2) Le Change écorce (*Aphloia theiformis*)
- 3) Le Bois de buis (*Fernelia buxifolia*)
- 4) L'Ambaville (*Hubertia ambavilla*).

A raison d'une application hebdomadaire du purin par pulvérisation foliaire, le test s'est révélé positif.

En 2023, nous avons poursuivi l'utilisation dudit purin sur la pépinière Bois de Nèfles.



Pour rappel, en 2022, nous avons installé au-dessus des tables de production, dans les serres, des panneaux attractifs englués (jaune et bleu), pour le piégeage d'insectes ravageurs. En **2023**, nous avons poursuivi l'usage de ces dispositifs, comme suit :



## IV.B.12 – Ergonomie au travail

### RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CPI

Les principaux postes de travail (préau de rempotage et bi-tunnels) ont été conçus afin d'optimiser l'ergonomie au travail et favoriser l'inclusion des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et porteuses de handicap(s).

Aussi, selon les recommandations d'une personne qualifiée (ergonome), l'utilisation des tables de culture par le personnel affecté à la production nécessitera la mobilisation de "chaises assis-debout".

L'ergonomie des différents postes de travail a bien été pensée dans la conception même de l'outil productif. Dans cette logique, la SPL EDDEN prévoit naturellement d'investir prochainement dans l'acquisition de « chaises assis-debout », et ce au bénéfice des agents affectés au travail sur tables, et *a fortiori* pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ou porteuses de handicap(s). Ces derniers ont été mis en test auprès des agents afin de choisir le matériel le plus adapté dans les meilleurs délais.

Les 2 pépinières départementales sont équipées chacune, de 2 tables, de 4 bancs, de 7 tabourets et 7 « chaises assis-debout » (voir photo ci-dessous)



7 Tabourets adaptés à l'exécution des tâches au sol



2 Tables et 4 bancs à disposition des équipes (pause, repas, etc.)



7 chaises assis-debout pour travailler

## IV.C : RAPPORT TECHNIQUE GLOBAL DE LA MISSION GENERALE DE RECOLTE ET DE PRODUCTION D'ESPECES INDIGENES ET ENDEMIQUES DIVERSIFIEES

### IV.C.1 – LA RECOLTE DE DIASPORES

#### RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CPI

*Le Titulaire veillera à procéder, autant que de besoin, au prélèvement de semences, fragments d'individus, sauvageons/plantules... en milieux naturels et en milieux urbains, afin de répondre à l'objectif quantitatif fixé ci-dessous.*

*Pour ce faire, le Département décidera de mettre à disposition du Titulaire, à titre gracieux, à l'issue des conclusions des groupes techniques trimestriels, pour partie, les semences nécessaires aux productions identifiées, issues de la graineterie, afin de pouvoir disposer de plus grandes diversités génétiques et spécifiques.*

*Toutefois, il appartient au Titulaire de **déposer, avant tout commencement d'exécution, les demandes d'autorisation que le Département jugera nécessaire.** En particulier, il fait de son affaire l'obtention des dérogations relatives à la protection des espèces végétales sur l'île de La Réunion, a minima, pour leur récolte, leur transport et leur production.*

*En outre, il s'assure également avec les parties prenantes de **disposer des autorisations nécessaires d'accès et de prélèvement du matériel végétal** (foncier public et privé). Le Département s'engage à avertir le Titulaire dès lors qu'une convention avec un partenaire lui permet un accès à la semence sur toute ou partie des propriétés dudit partenaire.*

*Il attache une importance particulière au suivi de la traçabilité du matériel végétal prélevé qui sera fourni avec chaque lot de semences, fragments d'individus, sauvageons/plantules... et s'assure qu'elle soit conservée tout au long de son intervention. Pour ce faire, il veillera à utiliser le "bordereau type de récolte" utilisé par le Département et ses partenaires, assurant une traçabilité pertinente.*

*Le Titulaire veillera à reporter toutes informations inhérentes aux actions de prélèvements au sein d'une base de données que le Titulaire veillera à partager avec le Département et ses partenaires. Cette base de données devra être consultable en ligne, actualisée en temps réel et devra comporter, a minima, à travers des champs spécifiques, l'ensemble des informations mentionnées dans le "bordereau type de récolte" utilisé par le Département et ses partenaires.*

*Dans ce cadre, le Titulaire délivrera à ses agents habilités un badge ou document approprié, les autorisant à agir sur les périmètres concernés pour le nom et le compte du Département.*

*S'agissant du périmètre du cœur du Parc national de La Réunion, le Titulaire devra, le cas échéant, initier une démarche en vue de la conclusion d'une convention l'habilitant à récolter dans ledit périmètre.*

*Le Département portera également à la connaissance du Titulaire les autorisations de récolte qu'il aura délivrées à d'autres opérateurs sur les diverses forêts confiées à ce dernier.*

*Toutes orientations à prendre en matière de récolte et de production feront l'objet de décisions communément partagées avec le Département (comité technique restreint, groupe technique production "Plan 1 million d'Arbres").*



## 1) L'approvisionnement en diaspores

Depuis le début de l'activité de production sur les deux pépinières départementales (Bois de fer et Bois de nèfles), la SPL EDDEN parvient à satisfaire son objectif à partir de ses propres récoltes (semences, fragments d'individus, sauvageons/plantules) dans tous les types de milieux (naturel, urbain...). Autrement dit, nous n'avons pas eu encore le besoin de solliciter la Banque de semence départementale pour l'approvisionnement de nos unités de production.

Par ailleurs, pour la pesée et le comptage des fruits et graines récoltés, la SPL EDDEN a acquis des outils efficaces, notamment des loupes binoculaires et des balances de pesage pour chacune des pépinières départementales (voir données relatives aux moyens matériels).



**Fruits de bois rouge  
(*Elaeodendron orientale*)**



**Bois de pomme en fruit  
(*Syzygium cymosum*)**



**Bois de joli cœur en fruit  
(*Pittosporum senacia*)**

## 2) Les autorisations de récolte

Nos opérations de récolte sur les divers espaces naturels, cours privées ou parcs et jardins sont conditionnées par **l'autorisation formelle des propriétaires** respectifs. A cette fin, en fonction de la nature des zones convoitées, la SPL EDDEN a organisé des rencontres techniques avec les divers propriétaires d'espaces pourvoyeurs de matériel végétal, avec l'objectif de pouvoir prélever la plus grande diversité possible en termes spécifique et génétique.

Les autorisations de récolte ont été sollicitées à l'ensemble des propriétaires publics et privés sur lesquels la SPL EDDEN exerce un quelconque prélèvement de matériel végétal.

Après l'obtention de celles du propriétaire de la forêt de Sainte-Thérèse, **Madame DELMAS** (Mars 2022), de l'ONF (14 avril 2022) et **du Département** (27 juin 2022), nous avons obtenu celle du **Conservatoire du Littoral** le 2 juin 2023, notamment sur les sites littoraux suivants : la Grande-Chaloupe (La Possession), Terre rouge (St-Pierre), Piton Grande Anse et falaises de Petite-Ile, Pointe au sel (St-Leu), l'Etang du Gol (St-Louis), Bois blanc (Ste-Rose) et Marine de Vincendo (St-Joseph). L'autorisation vaut pour la période allant du 15 mai au 15 octobre 2023.

A cet égard, depuis le début du programme, lors des échanges techniques avec les services du Département (DTEN), il était convenu que les plants dont l'origine naturelle n'était pas tracée devait être plantés sur des espaces aménagés (jardins publics, routes départementales, etc.).

De là, dans un contexte de démarrage d'un nouveau CPI, nous avons lancé le processus de récolte et de production le plus vite possible, en récoltant des quantités suffisantes là où nos agents pouvaient le faire, notamment dans les jardins privés. A cet égard, au problème de l'incertitude sur l'origine naturelle, s'est ajouté le fait que certains propriétaires refusent que l'on indique leur adresse sur nos bases de données. Pour ces plants, nous mentionnons systématiquement l'origine inconnue et les ventilons sur les espaces aménagés.

**En 2023**, avec les nouvelles autorisations de récolte élargies, les lots d'origine incertaine ont disparu, et nous sommes parvenus à satisfaire l'obligation de traçabilité à laquelle nous sommes viscéralement attachés. Aussi, nous avons pu augmenter le volume de plants mais aussi leur diversité spécifique et génétique.

### Le suivi de la traçabilité

Pour rappel, depuis 2022, excepté les cas évoqués ci-dessus, la traçabilité du matériel végétal prélevé est fournie avec chaque lot de semences, et conservée tout au long du processus jusqu'à la livraison.

Pour ce faire, la SPL EDDEN utilise un "bordereau de récolte" assurant une traçabilité pertinente. Un n° d'accession est attribué à chaque lot et permet de faire le lien avec la récolte.



En 2023, la SPL EDDEN a poursuivi et terminé le développement d'une base de données sur le logiciel ISAFAC. Par ailleurs, les données de récoltes sont bancarisées également sur notre progiciel « **Endémik** » depuis le 1er trimestre 2023.



### 3) L'approvisionnement en semences

Depuis le début de l'activité de production sur les deux pépinières départementales (Bois de fer et Bois de nèfles), la SPL EDDEN parvient à satisfaire son objectif à partir de ses propres récoltes (semences, fragments d'individus, sauvageons/plantules) dans tous les types de milieux (naturel, urbain...). Autrement dit, nous n'avons pas eu encore le besoin de solliciter la *Banque de semence départementale* (BSD) pour l'approvisionnement de nos unités de production.

### 4) Les autorisations de récolte

Nos opérations de récolte sur les divers espaces naturels, cours privées ou parcs et jardins sont conditionnées par **l'autorisation formelle des propriétaires** respectifs. A cette fin, en fonction de la nature des zones convoitées, la SPL EDDEN a organisé des rencontres techniques avec les divers propriétaires d'espaces pourvoyeurs de matériel végétal, avec l'objectif de pouvoir prélever la plus grande diversité possible en termes spécifique et génétique.

Les autorisations de récolte ont été sollicitées à l'ensemble des propriétaires publics et privés sur lesquels la SPL EDDEN exerce un quelconque prélèvement de matériel végétal.

Au 30 juin 2023, toutes les autorisations sollicitées ont été obtenues de la part des propriétaires publics et privés suivants :

- **Madame DELMAS, propriétaire privé** (28 février 2022) : forêt de Sainte-Thérèse
- **L'ONF** (14 avril 2022) : forêts départemento-domaniales gérées par l'ONF
- **Le Département** (27 juin 2022) : pour les sites ENS compris dans le CPI ainsi que les forêts départementales non gérées, les parcs et jardins du Département et les abords de routes départementales
- **Le Parc national de La Réunion** (le 14 mars 2023) : forêts situées en cœur de Parc national
- **Le Conservatoire du Littoral** (2 juin 2023), notamment sur les sites littoraux suivants : la Grande-Chaloupe (La Possession), Terre rouge (St-Pierre), Piton Grande Anse et falaises de Petite-Ile, Pointe au sel (St-Leu), l'Etang du Gol (St-Louis), Bois blanc (Ste-Rose) et Marine de Vincendo (St-Joseph). L'autorisation vaut pour la période allant du 15 mai au 15 octobre 2023.

##### 5) Le suivi de la traçabilité

La traçabilité du matériel végétal prélevé est fournie avec chaque lot de semences, et conservée tout au long du processus jusqu'à la livraison.

Pour ce faire, la SPL EDDEN utilise un "bordereau de récolte" assurant une traçabilité pertinente. Un n° d'accession est attribué à chaque lot et permet de faire le lien avec la récolte.

En 2022, nous reportons toutes les informations inhérentes aux actions de prélèvements au sein d'une base de données EXCEL, actualisée au moment du bilan trimestriel.

**Au cours du premier trimestre 2023**, la SPL EDDEN a fait l'acquisition du logiciel ISAFAC auquel son prestataire a accepté d'apporter les modifications nécessaires qui nous permettent désormais d'assurer un suivi de la production et de la traçabilité, notamment à travers les paramètres suivants :

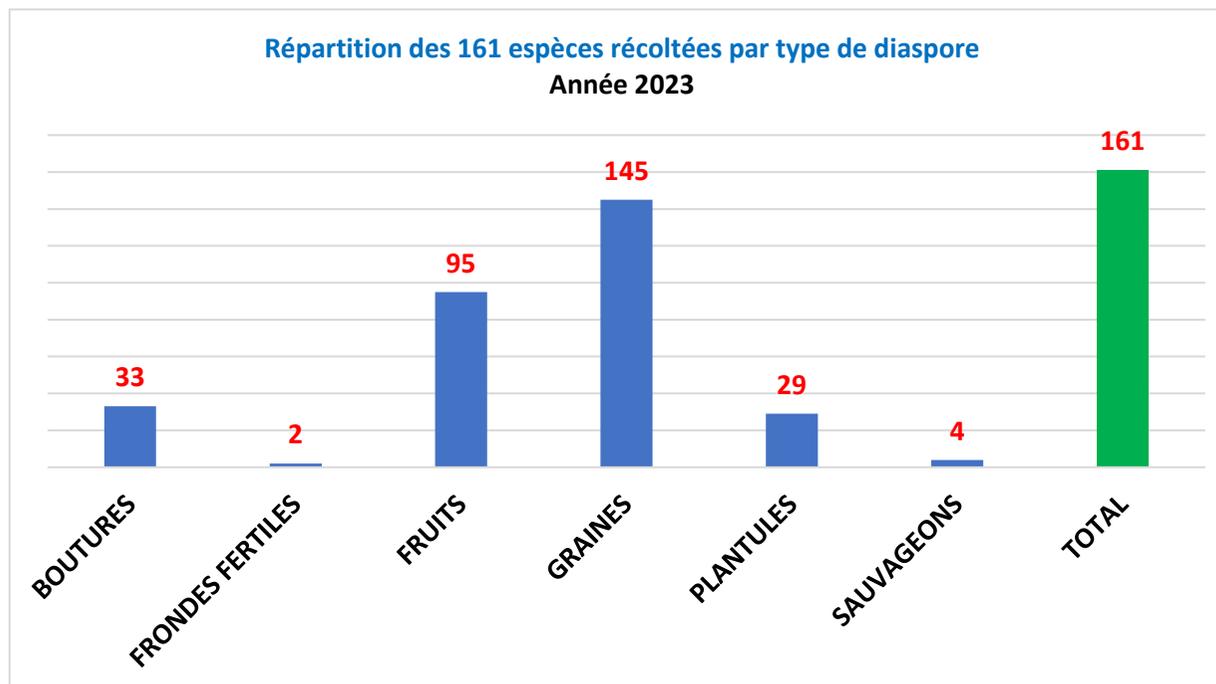
- Nom botanique et vernaculaire



- N° accession
- Code article
- N° de lot
- Unité (préparation, germination, élevage, adaptation, sevrage)
- Bassin versant
- Zone DAUPI

### 1) Le bilan des récoltes

En 2023, la SPL EDDEN, au travers de ses 4 récolteurs attitrés et de ses récolteurs occasionnels, a pu récolter **presque 4 millions de diaspores (3 985 914)** réparties au sein de **161 espèces**. Le graphique ci-dessous nous présente le nombre d'espèces récoltées par type de diaspore, et nous informe que la graine est le type sous lequel nous avons récolté la plus grande diversité d'espèces (145), comme suit :



Le détail de la répartition par type et espèce figure dans le tableau ci-dessous :

**REPARTITION DES RECOLTES PAR TYPES DE DIASPORES ET ESPECES  
ANNEE 2023**

N°	ESPECES (Nom scientifique)	BOUTURES	FRONDES FERTILES	FRUITS	GRAINES	PLANTULES	SAUVAGEONS	TOTAL
1	<i>ACACIA HETEROPHYLLA</i>			1 500	16 100			17 600
2	<i>ACALYPHA INTEGRIFOLIA</i>	1 378			2 000	8		3 386
3	<i>ACALYPHA MARGINATA</i>	681				481		1 162
4	<i>ACANTHOPHOENIX CRINITA</i>			7 000	21 000			28 000
5	<i>ACANTHOPHOENIX ROUSSELI</i>				120			120
6	<i>ACANTHOPHOENIX RUBRA</i>				516	590	134	1 240
7	<i>AGARISTA BUXIFOLIA</i>			407	66 902			67 309
8	<i>AGARISTA SALICIFOLIA</i>			776	157 635			158 411
9	<i>ALOE MACRA</i>			120	2 835			2 955
10	<i>ALOE PURPUREA</i>			135	958			1 093
11	<i>ANTIDESMA MADAGASCARIENSE</i>			3 190	7 041			10 231
12	<i>ANTIRHEA BORBONICA</i>			9 218	27 093	1		36 312
13	<i>APHLOIA THEIFORMIS</i>	10		17 749	344 657	6		362 422
14	<i>ASTELIA HEMICHRYSA</i>			100	3 752			3 852
15	<i>BACOPA MONNIERI</i>				53			53
16	<i>BADULA BARTHESIA</i>				200			200
17	<i>BADULA BORBONICA</i>			20	60			80
18	<i>BADULA GRAMMISTICTA</i>			20	120			140
19	<i>BEGONIA SALAZIENSIS</i>				4 000			4 000
20	<i>BERTIERA BORBONICA</i>				880			880



21	<i>BOEHMERIA MACROPHYLLA</i>				20 500			<b>20 500</b>
22	<i>BOEHMERIA VIRGATA</i>			750	19 900			<b>20 650</b>
23	<i>CALOPHYLLUM TACAMAHACA</i>			289	3 120			<b>3 409</b>
24	<i>CANAVALIA ROSEA</i>	364						<b>364</b>
25	<i>CAREX BRUNNEA</i>			100	807			<b>907</b>
26	<i>CARISSA SPINARUM</i>			93	2 120			<b>2 213</b>
27	<i>CHASSALIA CORALLIOIDES</i>			50	110	57		<b>217</b>
28	<i>CISSUS QUADRANGULARIS</i>	109						<b>109</b>
29	<i>CLAOXYLON GLANDULOSUM</i>				30			<b>30</b>
30	<i>CLAOXYLON PARVIFLORUM</i>	11		300	2 100	2		<b>2 413</b>
31	<i>CLEMATIS MAURITIANA</i>			5	1 740			<b>1 745</b>
32	<i>COFFEA MAURITIANA</i>			1 462	6 424	1 154		<b>9 040</b>
33	<i>COPTOSPERMA BORBONICUM</i>	2						<b>2</b>
34	<i>CORDYLINE MAURITIANA</i>			661	10 102			<b>10 763</b>
35	<i>COSSINIA PINNATA</i>			340	9 432			<b>9 772</b>
36	<i>CYMBOPOGON PRUINOSUS</i>			17 440	537 438	1 865		<b>556 743</b>
37	<i>DANAIS FRAGRANS</i>			50	1 400			<b>1 450</b>
38	<i>DENDROLOBIUM UMBELLATUM</i>				110			<b>110</b>
39	<i>DICTYOSPERMA ALBUM</i>				94 600	75		<b>94 675</b>
40	<i>DIOSPYROS BORBONICA</i>				10			<b>10</b>
41	<i>DIPLAZIUM PROLIFERUM</i>	547				139		<b>686</b>
42	<i>DODONAEA VISCOSA</i>			16 397	64 312			<b>80 709</b>
43	<i>DOMBEYA ACUTANGULA</i>				21			<b>21</b>
44	<i>DOMBEYA ELEGANS</i>			46	500			<b>546</b>
45	<i>DOMBEYA FERRUGINEA</i>			61	819			<b>880</b>



46	<i>DOMBEYA FICULNEA</i>			110	786			<b>896</b>
47	<i>DOMBEYA PILOSA</i>				730			<b>730</b>
48	<i>DOMBEYA PUNCTATA</i>			283	3 180			<b>3 463</b>
49	<i>DOMBEYA RECLINATA</i>			136	957			<b>1 093</b>
50	<i>DORATOXYLON APETALUM</i>			3 841	10 417	3 851	1 724	<b>19 833</b>
51	<i>DRACAENA REFLEXA</i>	955		1 090	3 746	38		<b>5 829</b>
52	<i>ELAEODENDRON ORIENTALE</i>			622	5 248	967		<b>6 837</b>
53	<i>EMBELIA ANGUSTIFOLIA</i>			1 461	7 616			<b>9 077</b>
54	<i>ERICA REUNIONENSIS</i>				55			<b>55</b>
55	<i>ERYTHROXYLUM HYPERICIFOLIUM</i>	161						<b>161</b>
56	<i>EUGENIA BUXIFOLIA</i>	367		124	828	15		<b>1 334</b>
57	<i>EULALIA AUREA</i>				202			<b>202</b>
58	<i>FAUJASIA SALICIFOLIA</i>			390	37 875	53		<b>38 318</b>
59	<i>FAUJASIOPSIS FLEXUOSA</i>			10	100			<b>110</b>
60	<i>FERNELIA BUXIFOLIA</i>	1 543			3 525			<b>5 068</b>
61	<i>FICUS DENSIFOLIA</i>	334		680	82 087			<b>83 101</b>
62	<i>FICUS LATERIFLORA</i>			15	17 310			<b>17 325</b>
63	<i>FICUS MAURITIANA</i>			28	90 017			<b>90 045</b>
64	<i>FICUS REFLEXA</i>			59	37 408			<b>37 467</b>
65	<i>FICUS RUBRA</i>				134			<b>134</b>
66	<i>FOETIDIA MAURITIANA</i>			119	1 078			<b>1 197</b>
67	<i>FORGESIA RACEMOSA</i>			555	55 350			<b>55 905</b>
68	<i>GAERTNERA VAGINATA</i>			999	5 247			<b>6 246</b>
69	<i>GENIOSTOMA BORBONICUM</i>			237	24 905			<b>25 142</b>
70	<i>HANCEA INTEGRIFOLIA</i>			12	32			<b>44</b>



71	<i>HELIOTROPIUM FOERTHERIANUM</i>	2			1 424		<b>1 426</b>
72	<i>HERITIERA LITTORALIS</i>				10		<b>10</b>
73	<i>HIBISCUS BORYANUS</i>				1 000		<b>1 000</b>
74	<i>HIBISCUS COLUMNARIS</i>			50	1 609		<b>1 659</b>
75	<i>HIBISCUS OVALIFOLIUS</i>				14		<b>14</b>
76	<i>HOMALIUM PANICULATUM</i>				226		<b>226</b>
77	<i>HUBERTIA AMBAVILLA</i>	6 851		5 220	27 610		<b>39 681</b>
78	<i>HUBERTIA TOMENTOSA</i>				2 800		<b>2 800</b>
79	<i>HUGONIA SERRATA</i>			2	16		<b>18</b>
80	<i>HUMBERTACALIA TOMENTOSA</i>				200		<b>200</b>
81	<i>HYOPHORBE INDICA</i>			2 906	8 623		<b>11 529</b>
82	<i>HYPERICUM LANCEOLATUM</i>	782		110	22 248		<b>23 140</b>
83	<i>INDIGOFERA AMMOXYLUM</i>	15			295		<b>310</b>
84	<i>IPOMOEA PES-CAPRAE</i>	601		754	9 100		<b>10 455</b>
85	<i>LABOURDONNAISIA CALOPHYLLOIDES</i>			216	830	1 246	<b>2 292</b>
86	<i>LATANIA LONTAROIDES</i>				589		<b>589</b>
87	<i>LEEA GUINEENSIS</i>				169		<b>169</b>
88	<i>LUDWIGIA OCTOVALVIS</i>				38 921		<b>38 921</b>
89	<i>LYSIMACHIA MAURITIANA</i>	10			49		<b>59</b>
90	<i>MACHAERINA IRIDIFOLIA</i>			2 450	20 704		<b>23 154</b>
91	<i>MAILLARDIA BORBONICA</i>			130	260		<b>390</b>
92	<i>MELICOPE BORBONICA</i>					3	<b>3</b>
93	<i>MELICOPE OBSCURA</i>				233		<b>233</b>
94	<i>MEMECYLON CONFUSUM</i>					67	<b>67</b>
95	<i>MICROSORUM SCOLOPENDRIA</i>		24	1 000	1 000		<b>2 024</b>



96	<i>MIMUSOPS BALATA</i>		1 689	12 312	229		<b>14 230</b>
97	<i>MOLINAEA ALTERNIFOLIA</i>		699	6 161	2 701		<b>9 561</b>
98	<i>MONIMIA ROTUNDIFOLIA</i>		20	210			<b>230</b>
99	<i>MUSSAENDA ARCUATA</i>		220	206 100			<b>206 320</b>
100	<i>MYONIMA OBOVATA</i>		22	232			<b>254</b>
101	<i>NEPHROLEPIS BISERRATA</i>			194			<b>194</b>
102	<i>NUXIA VERTICILLATA</i>	9	2 250	275 326			<b>277 585</b>
103	<i>OBETIA FICIFOLIA</i>	174	50	750			<b>974</b>
104	<i>OCHROSIA BORBONICA</i>			543			<b>543</b>
105	<i>OCOTEA OBTUSATA</i>				1		<b>1</b>
106	<i>OLAX PSITTACORUM</i>		9	18			<b>27</b>
107	<i>OLEA EUROPAEA</i>		23 193	69 418			<b>92 611</b>
108	<i>OLEA LANCEA</i>		1 097	3 608	30		<b>4 735</b>
109	<i>PANDANUS MONTANUS</i>		331	2 803			<b>3 134</b>
110	<i>PANDANUS PURPURASCENS</i>		202	610			<b>812</b>
111	<i>PANDANUS SYLVESTRIS</i>		163	1 309		4	<b>1 476</b>
112	<i>PANDANUS UTILIS</i>		3 100	17 396			<b>20 496</b>
113	<i>PAVONIA CALYCINA</i>	21					<b>21</b>
114	<i>PELLAEA VIRIDIS</i>			30			<b>30</b>
115	<i>PEPEROMIA ELLIPTICA</i>			8			<b>8</b>
116	<i>PHYLLANTHUS CASTICUM</i>	37	780	2 797			<b>3 614</b>
117	<i>PHYLLANTHUS PHILLYREIFOLIUS</i>		46	426	531		<b>1 003</b>
118	<i>PHYMATOSORUS SCOLOPENDRIA</i>	1 786		5 498			<b>7 284</b>
119	<i>PITTOSPORUM SENACIA</i>		17 789	258 185	266	32	<b>276 272</b>
120	<i>PLEUROSTYLIA PACHYPHLOEA</i>	15	438	1 261			<b>1 714</b>



121	<i>PLUMBAGO ZEYLANICA</i>			64	180		<b>244</b>
122	<i>POLYSCIAS CUTISPONGIA</i>				14		<b>14</b>
123	<i>POUPARTIA BORBONICA</i>	20					<b>20</b>
124	<i>POUZOLZIA LAEVIGATA</i>	640					<b>640</b>
125	<i>PSIADIA ANCHUSIFOLIA</i>			90	9 200		<b>9 290</b>
126	<i>PSIADIA BOIVINII</i>				800		<b>800</b>
127	<i>PSIADIA DENTATA</i>				9 425		<b>9 425</b>
128	<i>PSIADIA LAURIFOLIA</i>				50		<b>50</b>
129	<i>PSIADIA RETUSA</i>	195		310	7 407		<b>7 912</b>
130	<i>PSILOXYLON MAURITIANUM</i>			3 381	648 748		<b>652 129</b>
131	<i>RHIPSALIS BACCIFERA</i>	56			1 000		<b>1 056</b>
132	<i>RUBUS APETALUS</i>			1 563	73 822		<b>75 385</b>
133	<i>RUIZIA CORDATA</i>			3 000	62 385		<b>65 385</b>
134	<i>SCAEVOLA TACCADA</i>	407		5 164	19 771		<b>25 342</b>
135	<i>SCLERIA SIEBERI</i>			220	805		<b>1 025</b>
136	<i>SCOLOPIA HETEROPHYLLA</i>	446			600		<b>1 046</b>
137	<i>SCUTIA MYRTINA</i>			108	920		<b>1 028</b>
138	<i>SECAMONE VOLUBILIS</i>			104	208		<b>312</b>
139	<i>SECURINEGA DURISSIMA</i>					5 006	<b>5 006</b>
140	<i>SIDEROXYLON BORBONICUM</i>			441	1 928		<b>2 369</b>
141	<i>SIDEROXYLON MAJUS</i>				26		<b>26</b>
142	<i>SMILAX ANCEPS</i>			1 005	4 125		<b>5 130</b>
143	<i>SOPHORA DENUDATA</i>				430		<b>430</b>
144	<i>SPHAEROSTEPHANOS ELATUS</i>		4				<b>4</b>
145	<i>SPHAEROSTEPHANOS UNITUS</i>				23		<b>23</b>



146	STILLINGIA LINEATA SUBSP. LINEATA					1		1
147	STOEBE PASSERINOIDES				3 400			3 400
148	SYZYGIUM BORBONICUM				7			7
149	SYZYGIUM CYMOSUM			3 167	14 491			17 658
150	TABERNAEMONTANA MAURITIANA			1	74			75
151	TAMBOURISSA ELLIPTICA			501	3 199			3 700
152	TERMINALIA BENTZOE			420	7 054	31		7 505
153	THESPESIA POPULNEA				1 318			1 318
154	THESPESIA POPULNEOIDES				253			253
155	TURRAEA THOUARSIANA	89						89
156	VEPRIS LANCEOLATA				35	36		71
157	VOLKAMERIA HETEROPHYLLA	465		100	324			889
158	WEINMANNIA MAURITIANA			2	400			402
159	WEINMANNIA TINCTORIA			3 508	72 120			75 628
160	ZANTHOXYLUM ASIATICUM			46	261			307
<b>TOTAL (valeur basse)</b>		<b>19 083</b>	<b>28</b>	<b>177 181</b>	<b>3 768 278</b>	<b>19 450</b>	<b>1 894</b>	<b>3 985 914</b>

#### ESPECES A VOLUME HORS NORMES

N°	ESPECES	BOUTURES	FRONDES FERTILES	FRUITS	GRAINES	PLANTULES	SAUVAGEONS	TOTAL
161	FIMBRISTYLIS CYMOSA			16 300	600 014 545			600 030 845
<b>TOTAL (Valeur haute)</b>		<b>19 083</b>	<b>28</b>	<b>193 481</b>	<b>603 782 823</b>	<b>19 450</b>	<b>1 894</b>	<b>604 016 759</b>

**N.B.** : le total « Valeur haute » de **604 016 759** contient une espèce *Fimbristylis cymosa*, pour laquelle le nombre de micro-graines a été estimé à **600 014 545** (environ six cents millions). Afin de ne pas fausser la moyenne des récoltes de graines, nous avons volontairement retiré du total uniquement cette espèce sur



les **161** récoltées, car avec cette valeur hors-norme, nous nous écartons fortement des autres valeurs de la série statistique. Ainsi, nous aboutissons à un total **3 985 914** pour les **160** espèces restantes (soit plus de **99 %**).

## IV.C.2 - RAPPORT ANNUEL DE PRODUCTION (2023)

### RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CPI

*Le dimensionnement des plateaux techniques mis à disposition du Titulaire permet d'atteindre des objectifs de production fixés à 70 000 individus par an au terme de la seconde année, la première étant une année de démarrage du process, pour chacune des unités de production confiée au Titulaire. A terme, il sera projeté de produire à minima 420 000 individus sur la durée du présent Contrat de Prestations Intégrées.*

Conformément aux dispositions du CPI, le rythme de production prévisionnel de la première année correspond à celui d'une période de démarrage, dédiée à la mise en place de l'organisation, à la formation, au recrutement du personnel et à la stabilisation de nos process, par rapport à un objectif ambitieux à atteindre le plus rapidement possible.

Au 31 décembre 2023, nos résultats de production montrent qu'en dépit d'un contexte jonché de contraintes, la SPL EDDEN a atteint des objectifs très significatifs, surtout en les rapportant au fait que l'exercice 2023 n'est que la seconde année d'activité, durant laquelle il a fallu encore s'adapter, notamment sur la méthode de récolte et de production de masse. A cet égard, nos 2 sites de production sont compartimentés en **4 unités**, comme suit :

COMPOSITION DES PEPINIERES DEPARTEMENTALES EN UNITES	
UNITE	OBJET
<b>1) GERMINATION</b>	Par définition, elle se destine à favoriser la germination des graines. Les conditions de luminosité, d'humidité, de températures, d'atmosphère et de substrat sont réunies afin d'y créer un milieu favorable à cet effet.
<b>2) ELEVAGE</b>	Elle favorise la croissance des plants après empotage dans un milieu très favorable.
<b>3) ACCLIMATATION (=ADAPTATION)</b>	Elle permet l'endurcissement des plants et les prépare à répondre aux exigences du milieu de plantation. A la fin de cette étape, avant leur livraison finale, les plants sont soumis à un <b>sevrage</b> strict d'une durée plus ou moins variable, de plusieurs semaines.
<b>4) PLANTS LIVRABLES</b>	A l'issue de la phase 3, les plants sevrés sont placés dans une zone « <i>Plants livrables</i> ».



## IV.C.2.1. BILAN DE L'UNITE DE GERMINATION ET DE REPRISE VEGETATIVE

### RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CPI

*Le Titulaire devra justifier des compétences nécessaires à la bonne conduite des itinéraires techniques de production propres aux espèces. Il veillera donc à appliquer les traitements appropriés à chaque espèce afin d'optimiser la germination des semences mobilisées. Il veillera à utiliser un matériel sain et approprié et à appliquer au matériel végétal le traitement le plus approprié pour favoriser la germination de chaque espèce.*

*Pour les espèces récalcitrantes, afin d'éviter la pourriture des fruits, il s'engage à appliquer les traitements adaptés aux semences dans les jours suivants la réception du matériel végétal. Le cas échéant, il proposera la mise en œuvre d'opérations d'expérimentations, de recherche et de développement dans l'objectif d'optimiser les taux de germination de ces espèces. A défaut, il convient de les stocker selon les modalités prévues au paragraphe 3.1.3.*

*Il veillera à utiliser un matériel approprié et adaptera les quantités de semis en fonction des dimensions des terrines de germination afin d'éviter une trop forte densité qui pourrait causer la mortalité de nombreuses plantules après la levée.*

*Contenant spécifique mobilisable : terrine à semis de dimensions 43 x 32 x 8 cm.*

Au sein de nos pépinières, nos équipes de production pratiquent les itinéraires techniques adaptés aux différentes espèces, notamment lors du traitement des semences, en vue du plus fort taux de germination possible.

Pour le moment, nous stockons très peu le matériel végétal, et dès lors qu'il est traité, il est aussitôt remis aux pépiniéristes pour une mise en production.

Dans **l'unité de germination et de reprise végétative**, nous utilisons naturellement les **terrines à semis** prévues par le CPI et les divers formats de **plaques alvéolées**, de **godets** et de **pots**. En 2023, nous avons testé les **planches de semis à l'extérieur** des serres (pépinière Bois de Nèfles).

Au **31 décembre 2023**, le bilan de l'activité de germination se présente comme suit :





**Pépinière Bois de nèfles  
Zone de germination**



**Terrine de germination : *Faujasia salicifolia* (Chasse vieillesse)**



**Plaquette alvéolée en germination : *Gaertnera vaginata* (Losto café)**



**Planche de semis à l'extérieur**

Au **31 décembre 2023**, le bilan de l'activité de cette unité, pour l'ensemble des **2 pépinières** (Bois de fer et Bois de Nèfles), se traduit notamment par la mise en **germination** et la **reprise végétative** de **1 391 526** diaspores (**128 espèces, sous-espèces et variétés**), dont **99 %** concerne la **germination** (**1 379 367** graines) et **1%**, la **reprise végétative** (**12 159** diaspores). Le détail se présente comme suit :

DETAIL DES DIASPORES EN GERMINATION ET REPRISE VEGETATIVE (AU 31 DECEMBRE 2023)							
ESPECES (Nom scientifique)	PEPINIERE BOIS DE FER			PEPINIERE BOIS DE NEFLES			TOTAL GENERAL
	GERMINATION	REPRISE VEGETATIVE	TOTAL	GERMINATION	REPRISE VEGETATIVE	TOTAL	
<i>ACACIA HETEROPHYLLA</i>	466		466			0	466
<i>ACALYPHA INTEGRIFOLIA</i>			0		10	10	10
<i>ACALYPHA INTEGRIFOLIA SUBSP. INTEGRIFOLIA</i>			0			0	0
<i>ACALYPHA INTEGRIFOLIA SUBSP. PANDURIFORMIS</i>		481	481			0	481
<i>ACANTHOPHOENIX CRINITA</i>	7 000		7 000			0	7 000
<i>ACANTHOPHOENIX ROUSSELI</i>	120		120			0	120
<i>ACANTHOPHOENIX RUBRA</i>			0			0	0
<i>AGARISTA BUXIFOLIA</i>	12 800		12 800	9 900		9 900	22 700
<i>AGARISTA SALICIFOLIA</i>	4 204		4 204	38 587		38 587	42 791
<i>ALOE MACRA</i>	460		460			0	460
<i>ALOE PURPUREA</i>	75		75			0	75
<i>ANTIDESMA MADAGASCARIENSE</i>	426		426	2 242		2 242	2 668
<i>ANTIRHEA BORBONICA</i>	649		649	2 487		2 487	3 136
<i>APHLOIA THEIFORMIS</i>	35 933		35 933	30 010	926	30 936	66 869
<i>ASTELIA HEMICHRYSA</i>	180		180	1 675		1 675	1 855



<i>BACOPA MONNIERI</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>BADULA BORBONICA</i>	12		<b>12</b>			<b>0</b>	<b>12</b>
<i>BADULA GRAMMISTICTA</i>	20		<b>20</b>			<b>0</b>	<b>20</b>
<i>BEGONIA SALAZIENSIS</i>	1 000		<b>1 000</b>			<b>0</b>	<b>1 000</b>
<i>BOEHMERIA MACROPHYLLA</i>	2 696		<b>2 696</b>	200		<b>200</b>	<b>2 896</b>
<i>CALOPHYLLUM TACAMAHACA</i>	685		<b>685</b>	47		<b>47</b>	<b>732</b>
<i>CANAVALIA ROSEA</i>			<b>0</b>		99	<b>99</b>	<b>99</b>
<i>CAREX BRUNNEA</i>	400		<b>400</b>			<b>0</b>	<b>400</b>
<i>CARISSA SPINARUM</i>	930		<b>930</b>			<b>0</b>	<b>930</b>
<i>CASEARIA CORIACEA</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>CHASSALIA CORALLIOIDES</i>	55		<b>55</b>			<b>0</b>	<b>55</b>
<i>CISSUS QUADRANGULARIS</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>CLAOXYLON PARVIFLORUM</i>	300		<b>300</b>		11	<b>11</b>	<b>311</b>
<i>CLEMATIS MAURITIANA</i>	66		<b>66</b>	1 600		<b>1 600</b>	<b>1 666</b>
<i>COFFEA MAURITIANA</i>	1 424	468	<b>1 892</b>	1 155		<b>1 155</b>	<b>3 047</b>
<i>COPTOSPERMA BORBONICUM</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>CORDYLINE MAURITIANA</i>			<b>0</b>	2 016		<b>2 016</b>	<b>2 016</b>
<i>COSSINIA PINNATA</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>CYMBOPOGON PRUINOSUS</i>	1 000		<b>1 000</b>	9 500		<b>9 500</b>	<b>10 500</b>
<i>DANAIS FRAGRANS</i>	700		<b>700</b>			<b>0</b>	<b>700</b>
<i>DENDROLOBIUM UMBELLATUM</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>DICTYOSPERMA ALBUM</i>	4 878		<b>4 878</b>	17 615		<b>17 615</b>	<b>22 493</b>
<i>DIOSPYROS BORBONICA</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>DIPLAZIUM PROLIFERUM</i>		546	<b>546</b>			<b>0</b>	<b>546</b>
<i>DODONAEA VISCOSA</i>	3 592		<b>3 592</b>			<b>0</b>	<b>3 592</b>



<i>DOMBEYA ACUTANGULA</i>			0			0	0
<i>DOMBEYA ACUTANGULA SUBSP. ACUTANGULA</i>			0			0	0
<i>DOMBEYA FERRUGINEA SUBSP. BORBONICA</i>	282		282			0	282
<i>DOMBEYA FICULNEA</i>	122		122			0	122
<i>DOMBEYA PILOSA</i>	120		120			0	120
<i>DOMBEYA PUNCTATA</i>			0			0	0
<i>DOMBEYA RECLINATA</i>	369		369			0	369
<i>DORATOXYLON APETALUM</i>		250	250		850	850	1 100
<i>DORATOXYLON APETALUM VAR. APETALUM</i>		29	29			0	29
<i>DORATOXYLON APETALUM VAR. DIPHYLLUM</i>	95		95			0	95
<i>DRACAENA REFLEXA</i>	240	103	343	149	74	223	566
<i>ELAEODENDRON ORIENTALE</i>	1 213	177	1 390	2 319	70	2 389	3 779
<i>EMBELIA ANGUSTIFOLIA</i>	1 297		1 297	237		237	1 534
<i>ERICA REUNIONENSIS</i>			0			0	0
<i>ERYTHROXYLUM HYPERICIFOLIUM</i>		7	7			0	7
<i>ERYTHROXYLUM LAURIFOLIUM</i>			0			0	0
<i>EUGENIA BOSSERI</i>			0			0	0
<i>EUGENIA BUXIFOLIA</i>	112		112	83	367	450	562
<i>EULALIA AUREA</i>			0			0	0
<i>FAUJASIA SALICIFOLIA</i>	6 750		6 750	11 200		11 200	17 950
<i>FAUJASIOPSIS FLEXUOSA</i>			0			0	0
<i>FERNELIA BUXIFOLIA</i>			0		1 543	1 543	1 543
<i>FERNELIA PEDUNCULATA</i>			0			0	0
<i>FICUS DENSIFOLIA</i>	40 990		40 990	2 350	62	2 412	43 402
<i>FICUS LATERIFLORA</i>	330		330			0	330



<i>FICUS MAURITIANA</i>	8 935		<b>8 935</b>	24 000		<b>24 000</b>	<b>32 935</b>
<i>FICUS REFLEXA</i>			<b>0</b>	11 800		<b>11 800</b>	<b>11 800</b>
<i>FICUS RUBRA</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>FIMBRISTYLIS CYMOSA</i>			<b>0</b>	4 000		<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
<i>FOETIDIA MAURITIANA</i>	900		<b>900</b>			<b>0</b>	<b>900</b>
<i>FORGESIA RACEMOSA</i>	1 000		<b>1 000</b>	5 000		<b>5 000</b>	<b>6 000</b>
<i>GAERTNERA VAGINATA</i>	158		<b>158</b>	689		<b>689</b>	<b>847</b>
<i>GENIOSTOMA BORBONICUM</i>	1 200		<b>1 200</b>	5 600		<b>5 600</b>	<b>6 800</b>
<i>HANCEA INTEGRIFOLIA</i>			<b>0</b>	6		<b>6</b>	<b>6</b>
<i>HELIOTROPIUM FOERTHERIANUM</i>	50		<b>50</b>			<b>0</b>	<b>50</b>
<i>HERITIERA LITTORALIS</i>	10		<b>10</b>			<b>0</b>	<b>10</b>
<i>HIBISCUS BORYANUS</i>	196		<b>196</b>			<b>0</b>	<b>196</b>
<i>HIBISCUS COLUMNARIS</i>	750		<b>750</b>			<b>0</b>	<b>750</b>
<i>HIBISCUS OVALIFOLIUS</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>HOMALIUM PANICULATUM</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>HUBERTIA AMBAVILLA</i>	800	187	<b>987</b>		1 063	<b>1 063</b>	<b>2 050</b>
<i>HUBERTIA AMBAVILLA VAR. AMBAVILLA</i>	2 000	169	<b>2 169</b>	4 000		<b>4 000</b>	<b>6 169</b>
<i>HUBERTIA AMBAVILLA VAR. TAXIFOLIA</i>	100		<b>100</b>			<b>0</b>	<b>100</b>
<i>HYOPHORBE INDICA</i>	338		<b>338</b>	1 941		<b>1 941</b>	<b>2 279</b>
<i>HYPERICUM LANCEOLATUM</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>HYPERICUM LANCEOLATUM SUBSP. ANGUSTIFOLIUM</i>	200		<b>200</b>			<b>0</b>	<b>200</b>
<i>HYPERICUM LANCEOLATUM SUBSP. LANCEOLATUM</i>	4 017		<b>4 017</b>			<b>0</b>	<b>4 017</b>
<i>INDIGOFERA AMMOXYLUM</i>	55		<b>55</b>			<b>0</b>	<b>55</b>
<i>IPOMOEA PES-CAPRAE SUBSP. BRASILIENSIS</i>	1 290		<b>1 290</b>	152		<b>152</b>	<b>1 442</b>
<i>LABOURDONNAISIA CALOPHYLLOIDES</i>	143		<b>143</b>	60	447	<b>507</b>	<b>650</b>



<i>LATANIA LONTAROIDES</i>	69		69			0	69
<i>LEEA GUINEENSIS</i>			0			0	0
<i>LUDWIGIA OCTOVALVIS</i>	4 718		4 718			0	4 718
<i>LYSIMACHIA MAURITIANA</i>			0			0	0
<i>MACHAERINA IRIDIFOLIA</i>	3 605		3 605	10 978		10 978	14 583
<i>MAILLARDIA BORBONICA</i>	130		130			0	130
<i>MELICOPE BORBONICA</i>			0			0	0
<i>MELICOPE OBSCURA</i>			0			0	0
<i>MEMECYLON CONFUSUM</i>		67	67			0	67
<i>MIMUSOPS BALATA</i>	220		220	1 738		1 738	1 958
<i>MOLINAEA ALTERNIFOLIA</i>	107	308	415	282		282	697
<i>MONIMIA ROTUNDIFOLIA</i>	70		70			0	70
<i>MUSSAENDA ARCUATA</i>	23 600		23 600	103 400		103 400	127 000
<i>MYONIMA OBOVATA VAR. OBOVATA</i>	58		58			0	58
<i>NEPHROLEPIS BISERRATA</i>	100		100			0	100
<i>NUXIA VERTICILLATA</i>	9 000	3	9 003	109 283	6	109 289	118 292
<i>OBETIA FICIFOLIA</i>			0	150		150	150
<i>OCHROSIA BORBONICA</i>	29		29			0	29
<i>OCOTEA OBTUSATA</i>			0			0	0
<i>OLAX PSITTACORUM</i>	9		9			0	9
<i>OLEA EUROPAEA SUBSP. CUSPIDATA</i>	21 138		21 138	2 025		2 025	23 163
<i>OLEA LANCEA</i>	162		162	965		965	1 127
<i>PANDANUS MONTANUS</i>	830		830	251		251	1 081
<i>PANDANUS PURPURASCENS</i>	172		172			0	172
<i>PANDANUS SYLVESTRIS</i>	100		100	543		543	643



<i>PANDANUS UTILIS</i>	3 243		<b>3 243</b>	2 500		<b>2 500</b>	<b>5 743</b>
<i>PAVONIA CALYCINA</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>PELLAEA VIRIDIS</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>PEPEROMIA ELLIPTICA</i>	8		<b>8</b>			<b>0</b>	<b>8</b>
<i>PHYLLANTHUS CASTICUM</i>		12	<b>12</b>			<b>0</b>	<b>12</b>
<i>PHYLLANTHUS PHILLYREIFOLIUS</i>	180	50	<b>230</b>			<b>0</b>	<b>230</b>
<i>PHYMATOSORUS SCOLOPENDRIA</i>	2 000		<b>2 000</b>	1 000	256	<b>1 256</b>	<b>3 256</b>
<i>PITTIOSPORUM SENACIA</i>	5 515		<b>5 515</b>	28 130		<b>28 130</b>	<b>33 645</b>
<i>PITTIOSPORUM SENACIA SUBSP. RETICULATUM</i>	7 974		<b>7 974</b>	6 330		<b>6 330</b>	<b>14 304</b>
<i>PITTIOSPORUM SENACIA SUBSP. SENACIA</i>	7 138		<b>7 138</b>	10 878		<b>10 878</b>	<b>18 016</b>
<i>PLEUROSTYLIA PACHYPHLOEA</i>	144	15	<b>159</b>			<b>0</b>	<b>159</b>
<i>PLUMBAGO ZEYLANICA</i>			<b>0</b>	64		<b>64</b>	<b>64</b>
<i>POLYSCIAS BORBONICA</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>POLYSCIAS CUTISPONGIA</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>POUPARTIA BORBONICA</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>POUZOLZIA LAEVIGATA</i>		63	<b>63</b>			<b>0</b>	<b>63</b>
<i>PSIADIA ANCHUSIFOLIA</i>	1 950		<b>1 950</b>			<b>0</b>	<b>1 950</b>
<i>PSIADIA DENTATA</i>	1 284		<b>1 284</b>			<b>0</b>	<b>1 284</b>
<i>PSIADIA RETUSA</i>	3 300		<b>3 300</b>			<b>0</b>	<b>3 300</b>
<i>PSILOXYLON MAURITIANUM</i>	27 666		<b>27 666</b>	566 151		<b>566 151</b>	<b>593 817</b>
<i>PYROSTRIA ORBICULARIS</i>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<i>RHIPSALIS BACCIFERA</i>	1 000		<b>1 000</b>			<b>0</b>	<b>1 000</b>
<i>RUBUS APETALUS VAR. APETALUS</i>	16 500		<b>16 500</b>	10 475		<b>10 475</b>	<b>26 975</b>
<i>RUIZIA CORDATA</i>	9 623		<b>9 623</b>			<b>0</b>	<b>9 623</b>
<i>SCAEVOLA TACCADA</i>	1 122		<b>1 122</b>	75		<b>75</b>	<b>1 197</b>



<i>SCLERIA SIEBERI</i>	300		300			0	300
<i>SCOLOPIA HETEROPHYLLA</i>		215	215			0	215
<i>SCUTIA MYRTINA</i>			0	722		722	722
<i>SECURINEGA DURISSIMA</i>			0		3 127	3 127	3 127
<i>SIDEROXYLON BORBONICUM</i>			0	110		110	110
<i>SIDEROXYLON BORBONICUM VAR. BORBONICUM</i>	225		225	27		27	252
<i>SIDEROXYLON MAJUS</i>			0			0	0
<i>SMILAX ANCEPS</i>	564		564	145		145	709
<i>SPHAEROSTEPHANOS UNITUS</i>			0			0	0
<i>STILLINGIA LINEATA SUBSP. LINEATA</i>			0			0	0
<i>STOEBE PASSERINOIDES</i>	800		800			0	800
<i>SYZYGIUM BORBONICUM</i>			0			0	0
<i>SYZYGIUM CYMOSUM</i>	72		72			0	72
<i>SYZYGIUM CYMOSUM VAR. CYMOSUM</i>	449		449	1 537		1 537	1 986
<i>TABERNAEMONTANA MAURITIANA</i>	37		37			0	37
<i>TAMBOURISSA ELLIPTICA</i>	532		532	29		29	561
<i>TAMBOURISSA ELLIPTICA SUBSP. ELLIPTICA</i>	914		914			0	914
<i>TERMINALIA BENTZOE SUBSP. BENTZOE</i>	200		200	309		309	509
<i>THESPESIA POPULNEA</i>	80		80	14		14	94
<i>THESPESIA POPULNEOIDES</i>			0			0	0
<i>TODDALIA ASIATICA</i>	1		1	65		65	66
<i>TURRAEA THOUARSIANA</i>		65	65			0	65
<i>VEPRIS LANCEOLATA</i>			0			0	0
<i>VOLKAMERIA HETEROPHYLLA</i>		33	33	100		100	133
<i>WEINMANNIA MAURITIANA</i>	200		200			0	200



WEINMANNIA TINCTORIA	4 200		4 200	15 000		15 000	19 200
ZANTHOXYLUM HETEROPHYLLUM			0			0	0
<b>Total général</b>	<b>315 471</b>	<b>3 248</b>	<b>318 719</b>	<b>1 063 896</b>	<b>8 911</b>	<b>1 072 807</b>	<b>1 391 526</b>

#### **IV.C.2.2. BILAN DES PLANTS PRODUITS DE L'ELEVAGE AU SEVRAGE DES PLANTS**

##### **RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CPI**

*Le titulaire veille à utiliser de manière privilégiée un substrat composé d'un ensemble d'intrants produits localement, a minima, sur les phases de croissance des plants produits, qui ne contient pas, dans la mesure du possible, de semences d'espèces exotiques, et en particulier, d'espèces exotiques envahissantes.*

*Le titulaire tiendra une fiche de suivi cultural numérique par lot, qu'il renseignera tout le long du cycle de culture et qu'il remettra au Département lors de la livraison des plants (cf. paragraphe 3.2 - Mission générale de livraison des plants).*

*Il veille à pratiquer une irrigation adaptée afin d'éviter tout risque de dessèchement.*

*Le titulaire veillera également à ce que le repiquage n'endommage pas le système racinaire et aura lieu au moment le plus propice, c'est-à-dire favorisant un bon développement aérien et racinaire des espèces en milieu forestier et permettant le transport optimisé des plants.*

*Contenants spécifiques mobilisables : pots plastique ou recyclables de volume 0,5, 0,75, 1, 2 et 3 L et 5 L (pour des plants d'exposition en quantités limitées). Godets Anti-Chignons de volumes similaires.*

#### **POUR RAPPEL :**

Pour cette phase, le CPI souligne principalement les points suivants :

##### **1) Le substrat :**

Comme le prescrit le CPI, le substrat ne contient aucune espèce exotique envahissante. Pour le moment, le substrat disponible est importé. Nous visons à trouver un produit local.

##### **2) Fiche de suivi cultural numérique par lot**



Le suivi de cette phase de production fera bientôt l'objet d'une **fiche de suivi cultural numérique par lot**, dont la réalisation est en phase de test.

### 3) L'irrigation

L'irrigation est dosée afin d'éviter le double risque de dessèchement ou de sur-arrosage.

Sur la pépinière Bois de fer, l'irrigation a été améliorée au moyen d'un système d'arrosage amélioré (Système *Green mist*) comprenant des rampes d'arrosage supplémentaires. Au total, chaque serre est désormais équipée de 10 lignes d'arrosage, générant une efficacité accrue (voir page 47)

### 4) Le repiquage

Cette phase fait l'objet de toutes les précautions afin de préserver l'intégrité du système racinaire.

### 5) Informations du département lors de la mise en sevrage

**Pour rappel**, avant la date de fermeture annuelle de la SPL EDDEN en fin d'année 2022, nos agents avaient communiqué au Département la date de la mise des plants en zone de sevrage, en vue des premiers chantiers de plantation programmés par le Département, au début de l'année 2023 (RD 29, etc.)

Aussi, nous transmettons au Département, sur leur demande, un programme prévisionnel qui lui permet d'envisager les périodes où les plants accèdent au stade d'être livrables.

### 6) Contenants

Durant la majeure partie de 2022, le contexte de l'offre sur le marché des pots avait conduit la SPL EDDEN vers des sachets en plastique. Pour rappel, au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, nous avons enregistré la livraison effective de la commande des 140 000 pots en plastique (1,25L) prévus. Nous continuons à utiliser ces pots et nous en avons acquis d'autres également, afin de remplacer ceux qui s'abîment au fil de l'exploitation, ainsi que ceux qui sont livrés et ne retournent pas toujours à la pépinière.



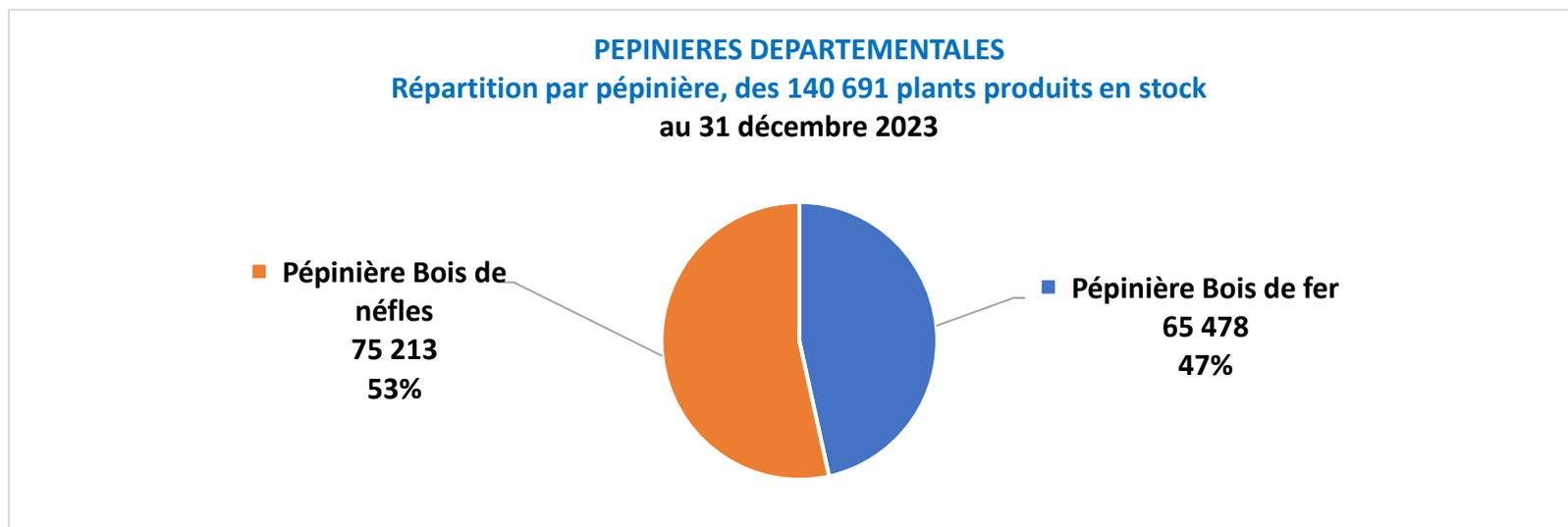
A cet égard, il est important que les pots livrés soient remis à la SPL EDDEN, notamment pour des raisons environnementales.

## Bilan au 31 décembre 2023 :

Le bilan porte d'une part, sur la quantité de **plants physiquement présents en stock** à la date du 31 décembre 2023, et d'autre part, sur le **nombre de plants produits** durant l'année 2023.

### 1) Stocks de plants au 31 décembre 2023

A cette fin, nous avons procédé à un **inventaire exhaustif** de tous les plants présents dans **les 2 pépinières départementales à la date du 31 décembre 2023**. Nous y avons recensé un total de **140 691 plants** dont la répartition entre les 2 pépinières se décline comme suit :



Le tableau ci-dessous relate la **composition par espèce** des **140 691 plants vivants, en stock, au 31 décembre 2023**, en distinguant chaque **unité de production** (élevage, adaptation et plants livrables), pour **chaque pépinière** :

## **REPARTITION DES 140 691 PLANTS PRODUITS, STOCKES AU 31 DECEMBRE 2023**

(Par site, unité de production et espèce)

ESPECES (Nom scientifique)	PEPINIERE BOIS DE FER				PEPINIERE BOIS DE NEFLES				TOTAL GENERAL
	ELEVAGE	ADAPTATION	PRET A LIVRER	TOTAL	ELEVAGE	ADAPTATION	PRET A LIVRER	TOTAL	
ACACIA HETEROPHYLLA	534			534				0	534
ACALYPHA INTEGRIFOLIA		14		14	375		433	808	822
ACALYPHA INTEGRIFOLIA SUBSP. INTEGRIFOLIA		47	513	560				0	560
ACALYPHA INTEGRIFOLIA SUBSP. PANDURIFORMIS	679			679				0	679
ACANTHOPHOENIX CRINITA				0				0	0
ACANTHOPHOENIX ROUSSELI				0				0	0
ACANTHOPHOENIX RUBRA		630	487	1 117				0	1 117
AGARISTA BUXIFOLIA		16		16				0	16
AGARISTA SALICIFOLIA	254	92	22	368	476			476	844
ALOE MACRA				0				0	0
ALOE PURPUREA		5	153	158				0	158
ANTIDESMA MADAGASCARIENSE		11		11				0	11
ANTIRHEA BORBONICA		44	417	461	1 177	1 647	348	3 172	3 633
APHLOIA THEIFORMIS	2 445	768	147	3 360	2 846	18	764	3 628	6 988
ASTELIA HEMICHRYSIA				0				0	0
BACOPA MONNIERI		53		53				0	53
BADULA BORBONICA				0				0	0
BADULA GRAMMISTICTA				0				0	0
BEGONIA SALAZIENSIS				0				0	0
BOEHMERIA MACROPHYLLA	104			104				0	104
CALOPHYLLUM TACAMAHACA		10	2	12				0	12
CANAVALIA ROSEA				0	265			265	265



<i>CAREX BRUNNEA</i>			7	7				0	7
<i>CARISSA SPINARUM</i>		216	1	217	43			43	260
<i>CASEARIA CORIACEA</i>		8		8				0	8
<i>CHASSALIA CORALLIOIDES</i>				0	57			57	57
<i>CISSUS QUADRANGULARIS</i>		1	99	100	9			9	109
<i>CLAOXYLON PARVIFLORUM</i>		2		2				0	2
<i>CLEMATIS MAURITIANA</i>				0	8			8	8
<i>COFFEA MAURITIANA</i>	160	523	71	754			10	10	764
<i>COPTOSPERMA BORBONICUM</i>		5		5				0	5
<i>CORDYLINE MAURITIANA</i>				0	40			40	40
<i>COSSINIA PINNATA</i>	302	1 150	3 494	4 946		2 144	335	2 479	7 425
<i>CYMBOPOGON PRUINOSUS</i>		3		3	3 747		1 053	4 800	4 803
<i>DANAIS FRAGRANS</i>				0				0	0
<i>DENDROLOBIUM UMBELLATUM</i>				0			110	110	110
<i>DICTYOSPERMA ALBUM</i>	2 304		691	2 995	2 375	1 414	234	4 023	7 018
<i>DIOSPYROS BORBONICA</i>		10		10				0	10
<i>DIPLAZIUM PROLIFERUM</i>				0			139	139	139
<i>DODONAEA VISCOSA</i>	4 258	3 980	4 068	12 306	363	2 506	6 838	9 707	22 013
<i>DOMBEYA ACUTANGULA</i>		100		100		16		16	116
<i>DOMBEYA ACUTANGULA SUBSP. ACUTANGULA</i>			19	19				0	19
<i>DOMBEYA FERRUGINEA SUBSP. BORBONICA</i>		10	34	44	10	60	121	191	235
<i>DOMBEYA FICULNEA</i>				0				0	0
<i>DOMBEYA PILOSA</i>				0				0	0
<i>DOMBEYA PUNCTATA</i>				0				0	0
<i>DOMBEYA RECLINATA</i>				0				0	0



<i>DORATOXYLON APETALUM</i>		15		15	624	819	232	1 675	1 690
<i>DORATOXYLON APETALUM VAR. APETALUM</i>	186	626	519	1 331			27	27	1 358
<i>DORATOXYLON APETALUM VAR. DIPHYLLUM</i>	13	1 400		1 413	84			84	1 497
<i>DRACAENA REFLEXA</i>	22	6	572	600		162	10	172	772
<i>ELAEODENDRON ORIENTALE</i>	287	8	10	305	4	11	22	37	342
<i>EMBELIA ANGUSTIFOLIA</i>		146	58	204			1 570	1 570	1 774
<i>ERICA REUNIONENSIS</i>				0	55	16		71	71
<i>ERYTHROXYLUM HYPERICIFOLIUM</i>				0				0	0
<i>ERYTHROXYLUM LAURIFOLIUM</i>		57		57				0	57
<i>EUGENIA BOSSERI</i>				0				0	0
<i>EUGENIA BUXIFOLIA</i>	115	9		124				0	124
<i>EULALIA AUREA</i>				0		202		202	202
<i>FAUJASIA SALICIFOLIA</i>	28			28				0	28
<i>FAUJASIOPSIS FLEXUOSA</i>				0				0	0
<i>FERNELIA BUXIFOLIA</i>				0	21	3 504		3 525	3 525
<i>FERNELIA PEDUNCULATA</i>		16		16				0	16
<i>FICUS DENSIFOLIA</i>	690			690	829			829	1 519
<i>FICUS LATERIFLORA</i>		104		104				0	104
<i>FICUS MAURITIANA</i>	65			65		5	12	17	82
<i>FICUS REFLEXA</i>				0	8			8	8
<i>FICUS RUBRA</i>		133	31	164				0	164
<i>FIMBRISTYLIS CYMOSA</i>			476	476			69	69	545
<i>FOETIDIA MAURITIANA</i>				0				0	0
<i>FORGESIA RACEMOSA</i>				0				0	0
<i>GAERTNERA VAGINATA</i>				0	144			144	144



<i>GENIOSTOMA BORBONICUM</i>				0				0	0
<i>HANCEA INTEGRIFOLIA</i>				0				0	0
<i>HELIOTROPIMUM FOERTHERIANUM</i>	483	745	147	1 375	2			2	1 377
<i>HERITIERA LITTORALIS</i>				0				0	0
<i>HIBISCUS BORYANUS</i>	54	16		70		9		9	79
<i>HIBISCUS COLUMNARIS</i>				0	9			9	9
<i>HIBISCUS OVALIFOLIUS</i>		8	6	14				0	14
<i>HOMALIUM PANICULATUM</i>		3	222	225				0	225
<i>HUBERTIA AMBAVILLA</i>		3	30	33	1 262	636	2 189	4 087	4 120
<i>HUBERTIA AMBAVILLA VAR. AMBAVILLA</i>	140	31	15	186				0	186
<i>HUBERTIA AMBAVILLA VAR. TAXIFOLIA</i>				0				0	0
<i>HYOPHORBE INDICA</i>		278	512	790			10	10	800
<i>HYPERICUM LANCEOLATUM</i>				0	384		398	782	782
<i>HYPERICUM LANCEOLATUM SUBSP. ANGUSTIFOLIUM</i>				0				0	0
<i>HYPERICUM LANCEOLATUM SUBSP. LANCEOLATUM</i>	31			31				0	31
<i>INDIGOFERA AMMOXYLUM</i>	24	11	21	56		5		5	61
<i>IPOMOEA PES-CAPRAE SUBSP. BRASILIENSIS</i>		468	615	1 083		513	1 060	1 573	2 656
<i>LABOURDONNAISIA CALOPHYLLOIDES</i>	590		52	642	256		4	260	902
<i>LATANIA LONTAROIDES</i>		5	340	345		29		29	374
<i>LEEIA GUINEENSIS</i>	2	33	169	204				0	204
<i>LUDWIGIA OCTOVALVIS</i>	188	9	6	203				0	203
<i>LYSIMACHIA MAURITIANA</i>		1	58	59				0	59
<i>MACHAERINA IRIDIFOLIA</i>	196		151	347	118	253	3	374	721
<i>MAILLARDIA BORBONICA</i>				0				0	0
<i>MELICOPE BORBONICA</i>		3		3				0	3



<i>MELICOPE OBSCURA</i>				0		233		233	233
<i>MEMECYLON CONFUSUM</i>				0				0	0
<i>MIMUSOPS BALATA</i>	70	394	856	1 320	142	165	230	537	1 857
<i>MOLINAEA ALTERNIFOLIA</i>	273	460	166	899	1 322	404	108	1 834	2 733
<i>MONIMIA ROTUNDIFOLIA</i>				0				0	0
<i>MUSSAENDA ARCUATA</i>				0				0	0
<i>MYONIMA OBOVATA VAR. OBOVATA</i>				0				0	0
<i>NEPHROLEPIS BISERRATA</i>		94		94				0	94
<i>NUXIA VERTICILLATA</i>				0	1 023		20	1 043	1 043
<i>OBETIA FICIFOLIA</i>		22	60	82				0	82
<i>OCHROSIA BORBONICA</i>				0				0	0
<i>OCOTEA OBTUSATA</i>		2		2				0	2
<i>OLAX PSITTACORUM</i>				0				0	0
<i>OLEA EUROPAEA SUBSP. CUSPIDATA</i>	3			3	1	11		12	15
<i>OLEA LANCEA</i>		3		3	9	1	20	30	33
<i>PANDANUS MONTANUS</i>		16		16				0	16
<i>PANDANUS PURPURASCENS</i>		34		34				0	34
<i>PANDANUS SYLVESTRIS</i>	66	32		98		13		13	111
<i>PANDANUS UTILIS</i>	849	57	1	907	242	32	2 489	2 763	3 670
<i>PAVONIA CALYCINA</i>		20	1	21				0	21
<i>PELLAEA VIRIDIS</i>			30	30				0	30
<i>PEPEROMIA ELLIPTICA</i>				0				0	0
<i>PHYLLANTHUS CASTICUM</i>	305	33	137	475		1		1	476
<i>PHYLLANTHUS PHILLYREIFOLIUS</i>		21		21	348		62	410	431
<i>PHYMATOSORUS SCOLOPENDRIA</i>	226			226				0	226



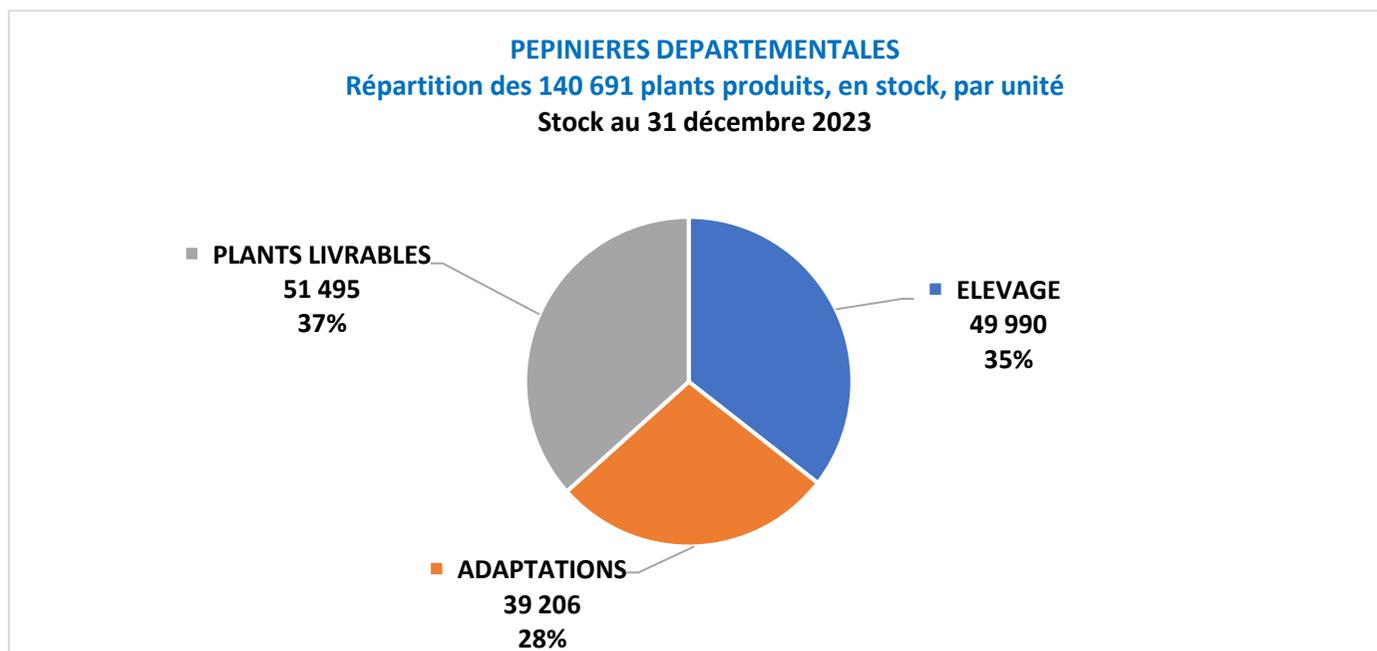
<i>PITTOSPORUM SENACIA</i>	291	150	447	<b>888</b>	10 218	257	54	<b>10 529</b>	<b>11 417</b>
<i>PITTOSPORUM SENACIA SUBSP. RETICULATUM</i>				<b>0</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
<i>PITTOSPORUM SENACIA SUBSP. SENACIA</i>	362	3 316	8 126	<b>11 804</b>		875		<b>875</b>	<b>12 679</b>
<i>PLEUROSTYLIA PACHYPHLOEA</i>		13		<b>13</b>				<b>0</b>	<b>13</b>
<i>PLUMBAGO ZEYLANICA</i>			51	<b>51</b>				<b>0</b>	<b>51</b>
<i>POLYSCIAS BORBONICA</i>				<b>0</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
<i>POLYSCIAS CUTISPONGIA</i>		8	14	<b>22</b>				<b>0</b>	<b>22</b>
<i>POUPARTIA BORBONICA</i>				<b>0</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
<i>POUZOLZIA LAEVIGATA</i>		20	27	<b>47</b>		10	530	<b>540</b>	<b>587</b>
<i>PSIADIA ANCHUSIFOLIA</i>				<b>0</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
<i>PSIADIA DENTATA</i>	216	125		<b>341</b>				<b>0</b>	<b>341</b>
<i>PSIADIA RETUSA</i>			190	<b>190</b>	207		5	<b>212</b>	<b>402</b>
<i>PSILOXYLON MAURITIANUM</i>	24	164	3	<b>191</b>	3		44	<b>47</b>	<b>238</b>
<i>PYROSTRIA ORBICULARIS</i>				<b>0</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
<i>RHIPSALIS BACCIFERA</i>	40		16	<b>56</b>				<b>0</b>	<b>56</b>
<i>RUBUS APETALUS VAR. APETALUS</i>	219	1		<b>220</b>	231			<b>231</b>	<b>451</b>
<i>RUIZIA CORDATA</i>	812	38	305	<b>1 155</b>	292	315		<b>607</b>	<b>1 762</b>
<i>SCAEVOLA TACCADA</i>	1 143	1 796	1	<b>2 940</b>	169	1 279	418	<b>1 866</b>	<b>4 806</b>
<i>SCLERIA SIEBERI</i>		5		<b>5</b>				<b>0</b>	<b>5</b>
<i>SCOLOPIA HETEROPHYLLA</i>	150			<b>150</b>				<b>0</b>	<b>150</b>
<i>SCUTIA MYRTINA</i>				<b>0</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
<i>SECURINEGA DURISSIMA</i>		2		<b>2</b>		250	1 604	<b>1 854</b>	<b>1 856</b>
<i>SIDEROXYLON BORBONICUM</i>		1		<b>1</b>		27		<b>27</b>	<b>28</b>
<i>SIDEROXYLON BORBONICUM VAR. BORBONICUM</i>	97		6	<b>103</b>				<b>0</b>	<b>103</b>
<i>SIDEROXYLON MAJUS</i>		8	5	<b>13</b>				<b>0</b>	<b>13</b>



<i>SMILAX ANCEPS</i>		3		3			34	34	37
<i>SPHAEROSTEPHANOS UNITUS</i>	18		5	23				0	23
<i>STILLINGIA LINEATA SUBSP. LINEATA</i>		1		1				0	1
<i>STOEBE PASSERINOIDES</i>				0				0	0
<i>SYZYGIUM BORBONICUM</i>			7	7				0	7
<i>SYZYGIUM CYMOSUM</i>	9			9	373	887	23	1 283	1 292
<i>SYZYGIUM CYMOSUM VAR. CYMOSUM</i>	51	123	28	202				0	202
<i>TABERNAEMONTANA MAURITIANA</i>				0				0	0
<i>TAMBOURISSA ELLIPTICA</i>				0				0	0
<i>TAMBOURISSA ELLIPTICA SUBSP. ELLIPTICA</i>				0				0	0
<i>TERMINALIA BENTZOE SUBSP. BENTZOE</i>	15	207	1 806	2 028	369	362	3 033	3 764	5 792
<i>THESPESIA POPULNEA</i>		154		154		836	13	849	1 003
<i>THESPESIA POPULNEOIDES</i>			245	245			8	8	253
<i>TODDALIA ASIATICA</i>		2		2				0	2
<i>TURRAEA THOUARSIANA</i>		24		24				0	24
<i>VEPRIS LANCEOLATA</i>	11	18	17	46		36		36	82
<i>VOLKAMERIA HETEROPHYLLA</i>	46	44		90			24	24	114
<i>WEINMANNIA MAURITIANA</i>				0				0	0
<i>WEINMANNIA TINCTORIA</i>				0				0	0
<i>ZANTHOXYLUM HETEROPHYLLUM</i>				0				0	0
<b>Total général</b>	<b>19 450</b>	<b>19 243</b>	<b>26 785</b>	<b>65 478</b>	<b>30 540</b>	<b>19 963</b>	<b>24 710</b>	<b>75 213</b>	<b>140 691</b>

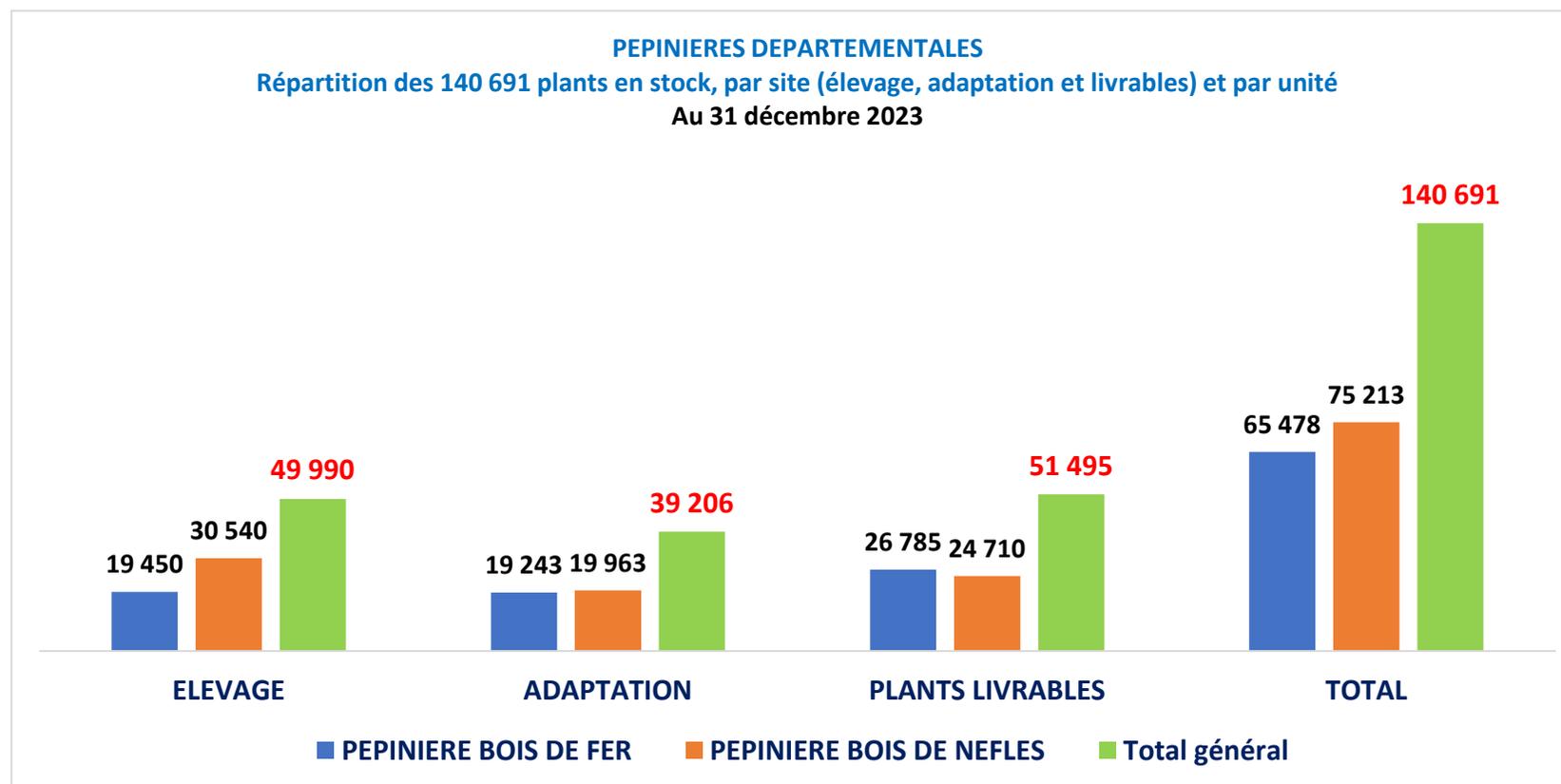


Le graphique ci-dessous illustre la répartition du stock total vivant (140 691 plants) entre les 3 unités. Nous constatons que 51 495 plants (37 %) sont livrables, et que ceux qui sont en adaptation vont rapidement se cumuler aux premiers. Ainsi, il est très important d'organiser rapidement leur retrait de nos sites au risque de compromettre leur état sanitaire et d'embouteiller l'espace d'adaptation pour la production à venir.

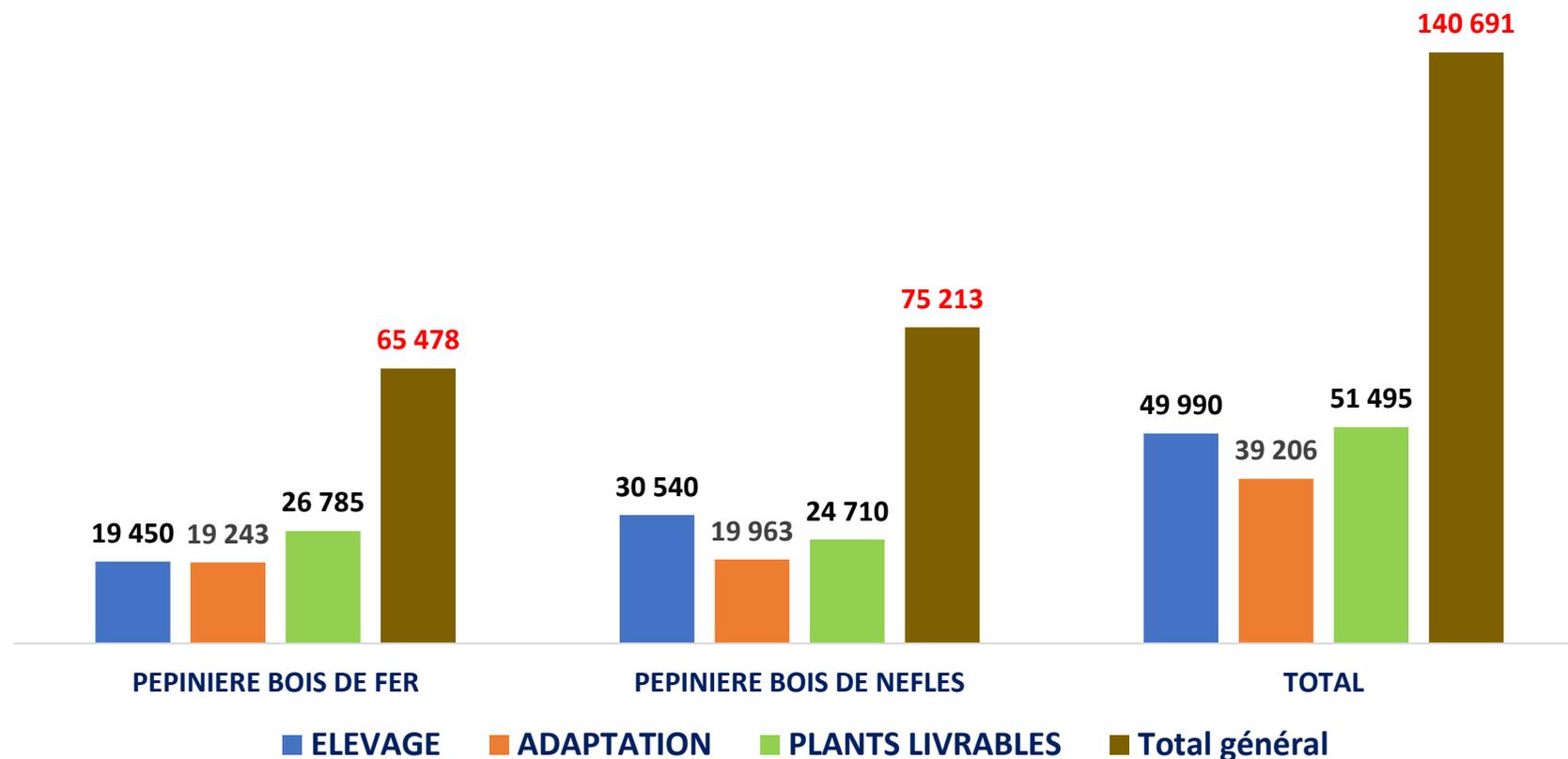


## SYNTHESE GENERALE DU VOLUME DE PLANTS STOCKES DANS LES 2 PEPINIERS DEPARTEMENTALES AU 31 DECEMBRE 2023 (Hors germination et reproduction végétative)

Afin d'avoir une vue d'ensemble, nous proposons une lecture statistique **par plateau technique (Bois de fer et Bois de Nèfles)**, puis **par unité (germination, élevage et adaptation)**, comme l'expriment les graphiques ci-dessous :

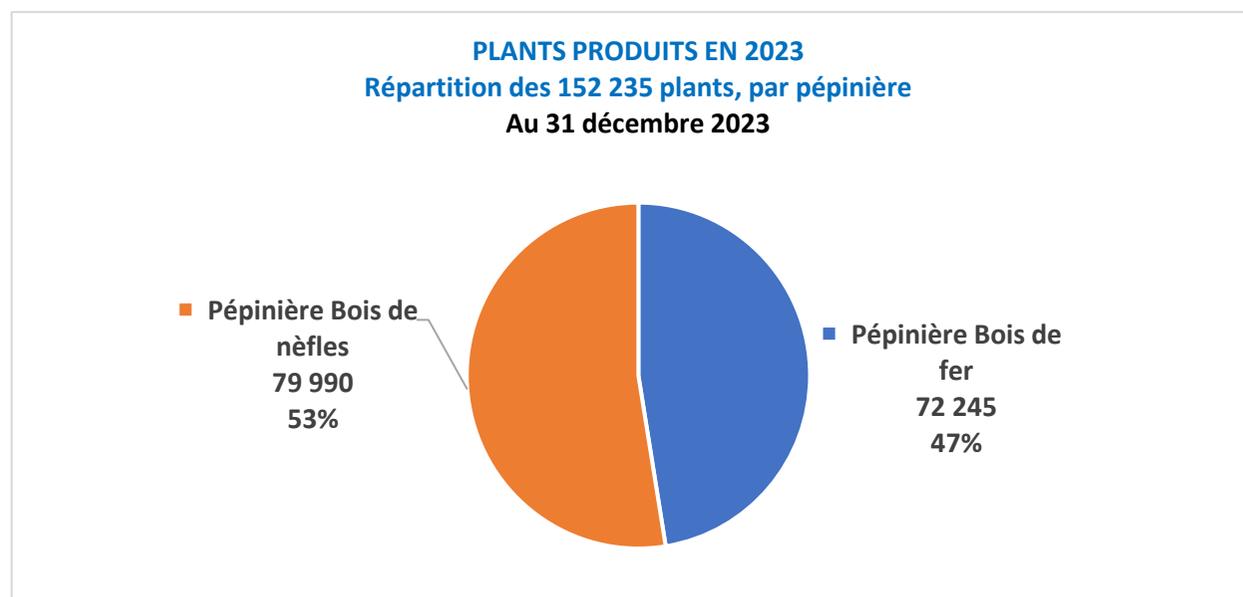


**PEPINIERES DEPARTEMENTALES**  
**Répartition des 140 691 plants en stock,**  
**par unité (élevage, adaptation et livrables) et par site**  
**Au 31 décembre 2023**



## 2) Le volume des plants produits en 2023

En termes de volume de **plants produits en 2023**, nous dépassons le niveau atteint en 2022 (**124 023**), car nous enregistrons **152 235 plants (100 espèces)** ayant intégré **l'unité d'élevage en 2023**. La répartition par site se décline comme suit :



Le tableau ci-dessous exprime la ventilation du volume de plants produits en 2023 par site et par espèce :

VOLUME DE PLANTS PRODUITS EN 2023			
ESPECES (Nom scientifique)	PEPINIERE		Total général
	Bois de Fer	Bois de Nèfles	
<i>ABRUS PRECATORIUS SUBSP. AFRICANUS</i>	4		4
<i>ACACIA HETEROPHYLLA</i>	534		534
<i>ACALYPHA INTEGRIFOLIA</i>		516	516
<i>ACALYPHA INTEGRIFOLIA SUBSP. INTEGRIFOLIA</i>	1 034		1 034
<i>ACALYPHA INTEGRIFOLIA SUBSP. PANDURIFORMIS</i>	1 155		1 155
<i>ACANTHOPHOENIX RUBRA</i>	461		461
<i>AGARISTA SALICIFOLIA</i>	636	597	1 233
<i>ALOE MACRA</i>	2		2
<i>ALOE PURPUREA</i>	168		168
<i>ANTIRHEA BORBONICA</i>	620	3 108	3 728
<i>APHLOIA THEIFORMIS</i>	3 655	4 726	8 381
<i>BACOPA MONNIERI</i>	26		26
<i>BOEHMERIA MACROPHYLLA</i>	104		104
<i>CALOPHYLLUM TACAMAHACA</i>	33		33
<i>CANAVALIA ROSEA</i>		265	265
<i>CARISSA SPINARUM</i>	9	45	54
<i>CISSUS QUADRANGULARIS</i>	95		95
<i>CLEMATIS MAURITIANA</i>		74	74
<i>COFFEA MAURITIANA</i>	553		553
<i>COSSINIA PINNATA</i>	3 825	3 501	7 326
<i>CYMBOPOGON PRUINOSUS</i>		4 748	4 748



	<i>DELOSPERMA NAPIFORME</i>	26		<b>26</b>
	<i>DICTYOSPERMA ALBUM</i>	4 936	5 611	<b>10 547</b>
	<i>DIOSPYROS BORBONICA</i>	10		<b>10</b>
	<i>DIPLAZIUM PROLIFERUM</i>	28		<b>28</b>
	<i>DODONAEA VISCOSA</i>	12 769	5 942	<b>18 711</b>
	<i>DOMBEYA ACUTANGULA SUBSP. ACUTANGULA</i>	34		<b>34</b>
	<i>DOMBEYA FERRUGINEA SUBSP. BORBONICA</i>	41	292	<b>333</b>
	<i>DORATOXYLON APETALUM</i>	12	608	<b>620</b>
	<i>DORATOXYLON APETALUM VAR. APETALUM</i>	1 925		<b>1 925</b>
	<i>DORATOXYLON APETALUM VAR. DIPHYLLUM</i>	1 544	92	<b>1 636</b>
	<i>DRACAENA REFLEXA</i>	881	77	<b>958</b>
	<i>ELAEODENDRON ORIENTALE</i>	385	245	<b>630</b>
	<i>EMBELIA ANGUSTIFOLIA</i>	325		<b>325</b>
	<i>ERICA REUNIONENSIS</i>		142	<b>142</b>
	<i>EUGENIA BUXIFOLIA</i>	141		<b>141</b>
	<i>EULALIA AUREA</i>		248	<b>248</b>
	<i>FERNELIA BUXIFOLIA</i>		21	<b>21</b>
	<i>FICUS DENSIFOLIA</i>	756	861	<b>1 617</b>
	<i>FICUS MAURITIANA</i>	65	999	<b>1 064</b>
	<i>FICUS REFLEXA</i>		8	<b>8</b>
	<i>FICUS RUBRA</i>	266		<b>266</b>
	<i>FIMBRISTYLIS CYMOSA</i>	826	2 570	<b>3 396</b>
	<i>GAERTNERA VAGINATA</i>		446	<b>446</b>
	<i>HELIOTROPIUM FOERTHERIANUM</i>	1 482		<b>1 482</b>
	<i>HIBISCUS BORYANUS</i>	54	82	<b>136</b>



	<i>HIBISCUS COLUMNARIS</i>		9	9
	<i>HIBISCUS OVALIFOLIUS</i>	33		33
	<i>HOMALIUM PANICULATUM</i>	172		172
	<i>HUBERTIA AMBAVILLA</i>	23	3 675	3 698
	<i>HUBERTIA AMBAVILLA VAR. AMBAVILLA</i>	394		394
	<i>HYOPHORBE INDICA</i>	798	13	811
	<i>HYPERICUM LANCEOLATUM</i>		1 718	1 718
	<i>HYPERICUM LANCEOLATUM SUBSP. LANCEOLATUM</i>	33		33
	<i>INDIGOFERA AMMOXYLUM</i>	52		52
	<i>IPOMOEA PES-CAPRAE SUBSP. BRASILIENSIS</i>	1 918	1 854	3 772
	<i>LABOURDONNAISIA CALOPHYLLOIDES</i>	823		823
	<i>LATANIA LONTAROIDES</i>	1 797		1 797
	<i>LEEA GUINEENSIS</i>	179		179
	<i>LUDWIGIA OCTOVALVIS</i>	347		347
	<i>LYSIMACHIA MAURITIANA</i>	59		59
	<i>MACHAERINA IRIDIFOLIA</i>	471	331	802
	<i>MELICOPE BORBONICA</i>	3		3
	<i>MEMECYLON CONFUSUM</i>	77		77
	<i>MIMUSOPS BALATA</i>	1 434	3 083	4 517
	<i>MOLINAEA ALTERNIFOLIA</i>	1 312	1 402	2 714
	<i>NEPHROLEPIS BISERRATA</i>	94		94
	<i>NUXIA VERTICILLATA</i>	4	2 624	2 628
	<i>OBETIA FICIFOLIA</i>	57		57
	<i>OLEA EUROPAEA SUBSP. CUSPIDATA</i>	3	1	4
	<i>OLEA LANCEA</i>	14	204	218



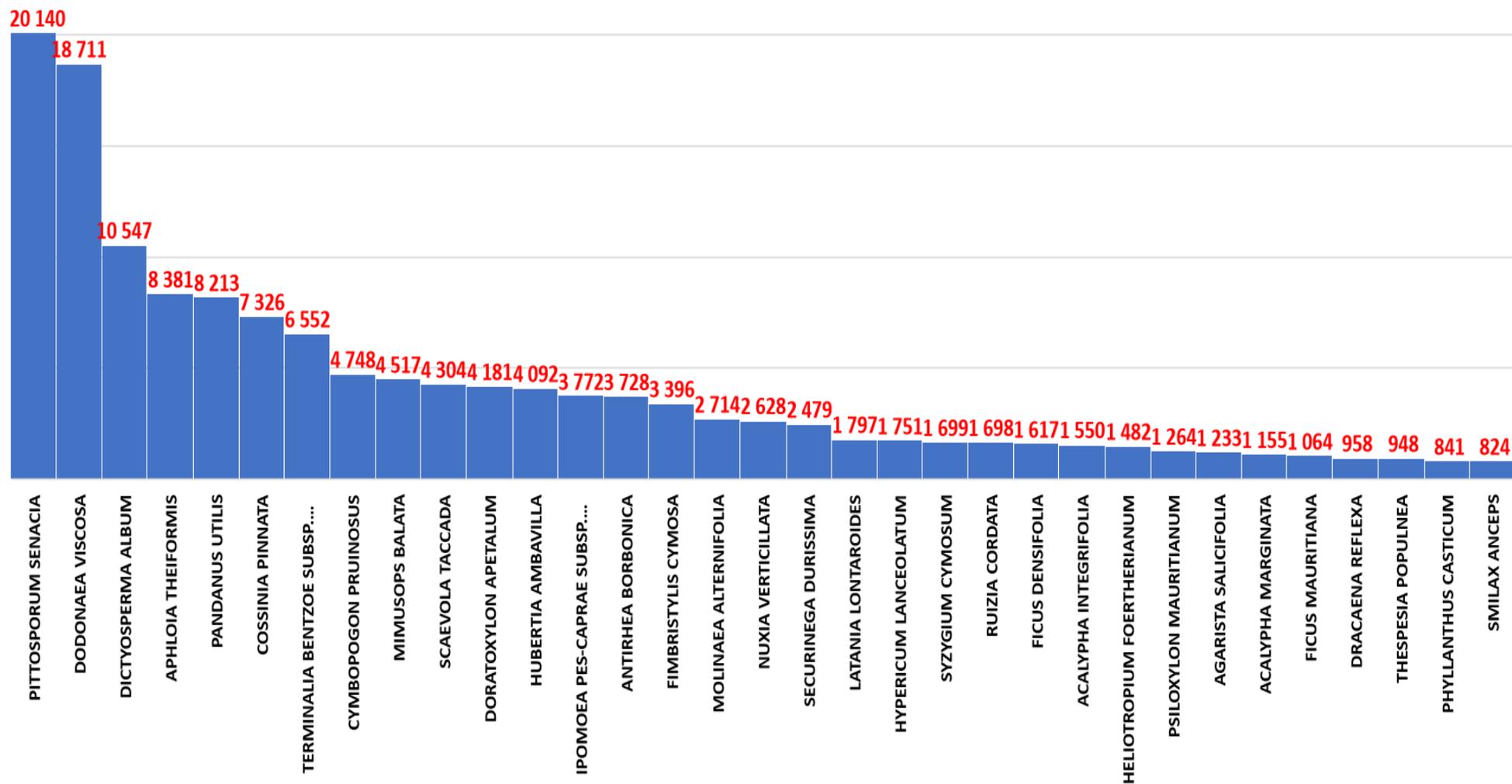
<i>PANDANUS PURPURASCENS</i>	30		<b>30</b>
<i>PANDANUS SYLVESTRIS</i>	104		<b>104</b>
<i>PANDANUS UTILIS</i>	868	7 345	<b>8 213</b>
<i>PELLAEA VIRIDIS</i>	50		<b>50</b>
<i>PHYLLANTHUS CASTICUM</i>	841		<b>841</b>
<i>PHYLLANTHUS PHILLYREIFOLIUS</i>	21	316	<b>337</b>
<i>PHYMATOSORUS SCOLOPENDRIA</i>	247		<b>247</b>
<i>PIPER BORBONENSE</i>		104	<b>104</b>
<i>PITTIOSPORUM SENACIA</i>	302	10 924	<b>11 226</b>
<i>PITTIOSPORUM SENACIA SUBSP. SENACIA</i>	8 385	529	<b>8 914</b>
<i>PLUMBAGO ZEYLANICA</i>	256		<b>256</b>
<i>POUPARTIA BORBONICA</i>	12		<b>12</b>
<i>POUZOLZIA LAEVIGATA</i>	14	13	<b>27</b>
<i>PSIADIA DENTATA</i>	360		<b>360</b>
<i>PSIADIA RETUSA</i>		393	<b>393</b>
<i>PSILOXYLON MAURITIANUM</i>	212	1 052	<b>1 264</b>
<i>RHIPSALIS BACCIFERA</i>	172		<b>172</b>
<i>RUBUS APETALUS VAR. APETALUS</i>	221	7	<b>228</b>
<i>RUIZIA CORDATA</i>	1 154	544	<b>1 698</b>
<i>SCAEVOLA TACCADA</i>	2 767	1 537	<b>4 304</b>
<i>SCLERIA SIEBERI</i>	5		<b>5</b>
<i>SCOLOPIA HETEROPHYLLA</i>	150		<b>150</b>
<i>SECURINEGA DURISSIMA</i>		2 479	<b>2 479</b>
<i>SIDEROXYLON BORBONICUM</i>		30	<b>30</b>
<i>SIDEROXYLON BORBONICUM VAR. BORBONICUM</i>	137		<b>137</b>



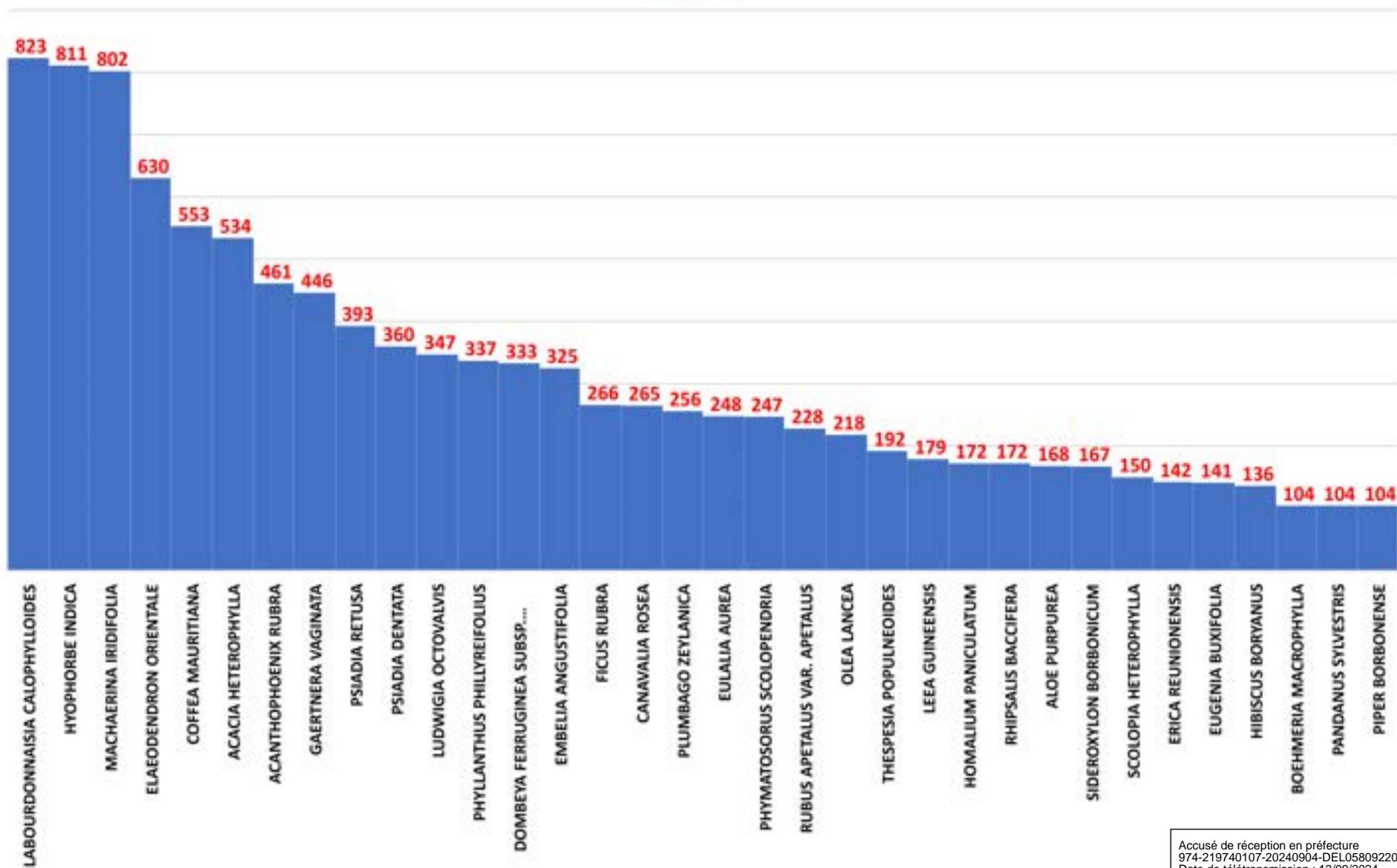
	<i>SIDEROXYLON MAJUS</i>	14		14
	<i>SMILAX ANCEPS</i>		824	824
	<i>SPHAEROSTEPHANOS UNITUS</i>	20		20
	<i>SYZYGIUM CYMOSUM</i>	8	1 226	1 234
	<i>SYZYGIUM CYMOSUM VAR. CYMOSUM</i>	465		465
	<i>TERMINALIA BENTZOE SUBSP. BENTZOE</i>	5 553	999	6 552
	<i>THESPESIA POPULNEA</i>	18	930	948
	<i>THESPESIA POPULNEOIDES</i>	192		192
	<i>TODDALIA ASIATICA</i>	1		1
	<i>TURRAEA THOUARSIANA</i>	24		24
	<i>VEPRIS LANCEOLATA</i>	37		37
	<i>VOLKAMERIA HETEROPHYLLA</i>	88		88
	<b>Total général</b>	<b>72 245</b>	<b>79 990</b>	<b>152 235</b>



## Répartition décroissante des 152 235 plants produits, par espèce en 2023



## Répartition décroissantes des 152 235 plants produits, par espèce en 2023 SUITE

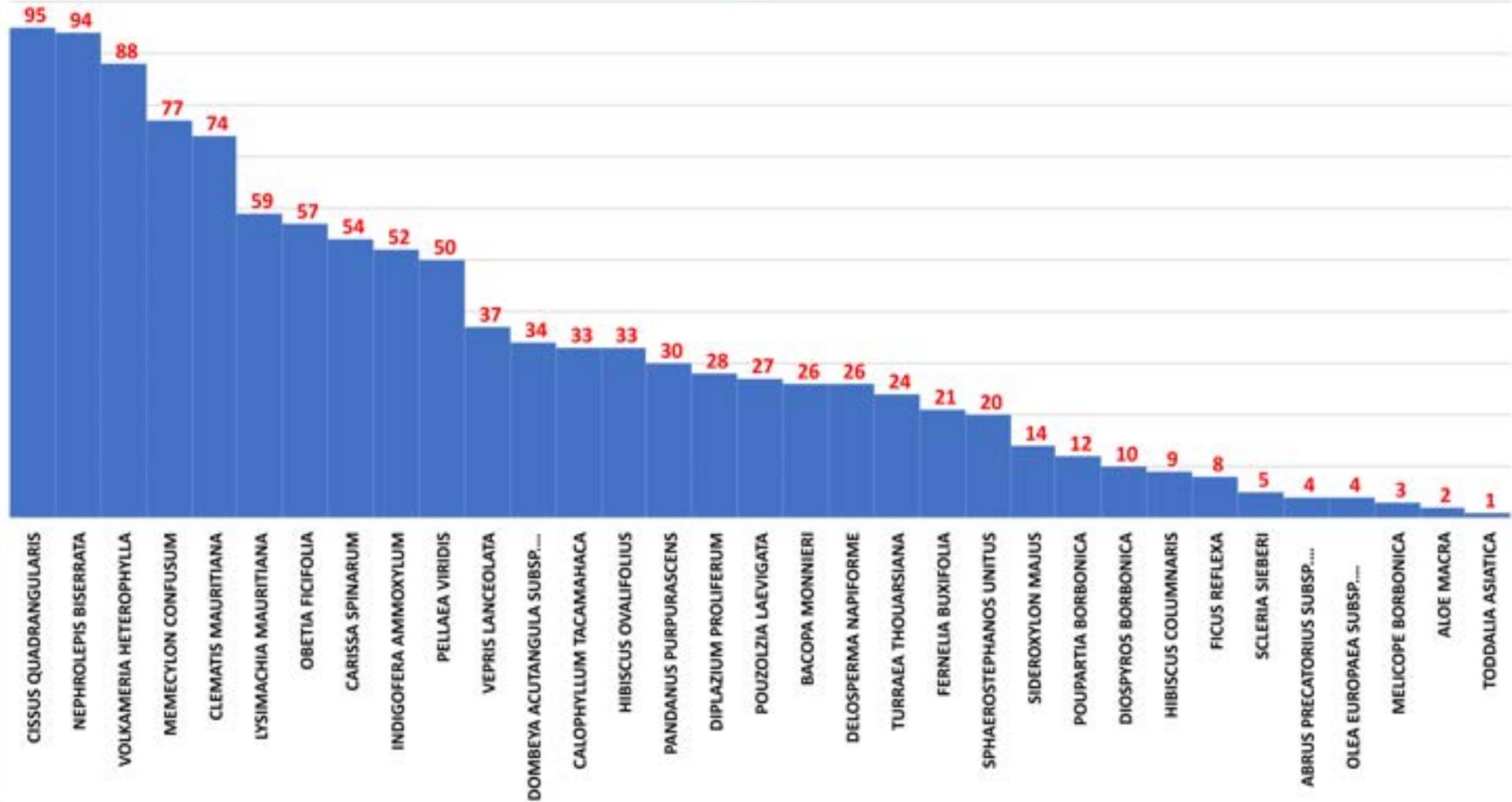


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

CFR Recette, production d'essences endémiques et indigènes diversifiées pour les aménagements programmés dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion



Répartition décroissante des 152 285 plants produits, par espèce  
en 2023  
(FIN)



En termes de production depuis le début de l'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le **nombre cumulé de plants produits** s'élève à **276 258** pour les deux pépinières départementales, car il convient d'ajouter aux **124 023 plants produits en 2022**, les **152 235 (100 espèces)** ayant intégré l'**unité d'élevage en 2023**

Par ailleurs, au-delà de ces **plants** produits au **31 décembre 2023**, il convient de considérer l'activité importante enregistrée dans l'unité de **germination** des 2 pépinières départementales au cours des précédents trimestres, et qui permet à la SPL EDDEN d'envisager raisonnablement d'atteindre l'objectif de 140 000 plants produits par an.



**Pépinière Bois de fer : Boutures de Bois d'ortie (*Obetia ficifolia*)**



**Pépinière Bois de fer : Boutures de Bois de tension (*Pouzolzia laevigata*)**



**PEPINIERE BOIS DE FER**  
**Plant de benjoin (*Terminalia bentzoe*)**



**PEPINIERE BOIS DE FER**  
**Zone d'adaptation à l'arrière des serres**



**Unité d'adaptation : pots de Bois de tension (*Pouzolzia laevigata*)**



**Unité adaptation : pots d'ortie (*Obetia ficifolia*)**



**PEPINIERE BOIS DE NEFLES - zone d'adaptation**

## BILAN DE L'IMPACT CYCLONIQUE SUR LA PRODUCTION

Lors de la période cyclonique 2022-2023, le météore *Freddy* (21 février 2023) a frappé La Réunion, générant une **perte estimée à 10 495 plants** selon le détail indiqué dans le tableau ci-dessous :

### BILAN DES PERTES CYCLONIQUES (PEPINIERE DE BOIS DE NEFLES)

Nom scientifique	Nom commun	N° d'accession	Contenant	Quantité	Stade	Estimation perte
<i>Acanthophoenix rubra</i>	Palmiste rouge	EDN-CS22-1553	Plaque alvéolée	<b>13</b>	Attente de levée	<b>300</b>
<i>Antirhea borbonica</i>	Bois d'osto	EDN-WS22-1816	Plaque alvéolée	<b>4</b>	Début de levée	<b>200</b>
<i>Aphloia theiformis</i>	Change écorce	EDN-WS21-0280	Godet	<b>43</b>		<b>43</b>
		EDN-WS22-0111	Godet	<b>60</b>		<b>60</b>
		EDN-WS22-0295	Godet	<b>212</b>		<b>212</b>
<i>Asplenium nidus</i>	Nid d'oiseau	EDN-WS22-1995	Terrine	<b>3</b>	Levée	<b>500</b>
<i>Chassalia corallioides</i>	Bois de corail	EDN-WV22-0203	Pot 1L25	<b>35</b>		<b>35</b>
<i>Clematis mauritiana</i>	Liane arabique	EDN-WS22-1900	Plaque alvéolée	<b>3</b>	Début de levée	<b>100</b>
		EDN-WS22-1900	Terrine	<b>2</b>	Début de levée	<b>100</b>
<i>Coptosperma borbonicum</i>	Bois de pintade	EDN-WS22-0203	Plaque alvéolée	<b>1</b>	Attente de levée	<b>10</b>
<i>Cordyline mauritiana</i>	Canne marron	EDN-WS22-0214	Godet	<b>228</b>		<b>228</b>
<i>Cymbopogon pruinus</i>	Citronnelle marron	EDN-WS22-1818	Terrine	<b>1</b>	Début de levée	<b>150</b>
<i>Dictyosperma album</i>	Palmiste blanc	EDN-CS22-1982	Godet	<b>72</b>	Début de levée	<b>216</b>
		EDN-CS22-1551	Godet	<b>72</b>	Début de levée	<b>216</b>
<i>Dombeya acutangula</i>	Mahot tantan	EDN-WS22-0201	Plaque alvéolée	<b>1</b>	Début de levée	<b>35</b>
<i>Doratoxylon apetalum</i>	Bois de gaulette	EDN-WV22-1066	Godet	<b>400</b>		<b>400</b>
		EDN-WV22-0182	Godet	<b>220</b>		<b>220</b>
<i>Elaeodendron orientale</i>	Bois Rouge	EDN-CS22-1065	Plaque alvéolée	<b>4</b>	Début de levée	<b>120</b>



		EDN-CS22-1055	Terrine	<b>1</b>	Début de levée	<b>50</b>
<i>Embelia angustifolia</i>	Liane savon	EDN-WS22-0213	Godet	<b>300</b>		<b>300</b>
<i>Erica reunionensis</i>	Branle vert	EDN-WS22-0116	Terrine	<b>3</b>	Levée	<b>120</b>
<i>Faujasia salicifolia</i>	Chasse vieillesse	EDN-CS22-0112	Terrine	<b>3</b>	Début de levée	<b>300</b>
		EDN-WS21-0189	Terrine	<b>5</b>	Début de levée	<b>250</b>
		EDN-WS22-1996	Terrine	<b>4</b>	Début de levée	<b>400</b>
<i>Fernelia buxifolia</i>	Bois de balai	EDN-WS22-0199	Godet	<b>600</b>		<b>600</b>
<i>Ficus mauritiana</i>	Figue marron	EDN-WS22-0123	Sachet 1L	<b>40</b>		<b>40</b>
<i>Heliotropium foertherianum</i>	Veloutier bord de mer	EDN-WV22-1972	Godet	<b>80</b>		<b>80</b>
<i>Hibiscus columnaris</i>	Mahot rempart	EDN-WS22-0192	Godet	<b>9</b>		<b>9</b>
		EDN-WS22-0192	Plaque alvéolée	<b>1</b>	Début de levée	<b>35</b>
<i>Hubertia ambavilla</i>	Ambaville	EDN-WS22-0100	Terrine	<b>7</b>	Levée	<b>210</b>
		EDN-WV22-0201	Sachet 1L	<b>173</b>		<b>173</b>
		EDN-WV22-0207	Sachet 1L	<b>200</b>		<b>200</b>
		EDN-WV22-0178	Pot 1L25	<b>44</b>		<b>44</b>
		EDN-WV22-0199	Pot 1L25	<b>140</b>		<b>140</b>
		EDN-WV22-1063	Pot 1L25	<b>42</b>		<b>42</b>
<i>Hyophorbe indica</i>	Palmiste cochon	EDN-CS22-1003	Plaque alvéolée	<b>5</b>	Début de levée	<b>50</b>
<i>Hypericum lanceolatum</i>	Fleurs jaunes	EDN-WV22-0171	Sachet 1L	<b>25</b>		<b>25</b>
<i>Ipomoae pes-caprae</i>	Patate à Durand	EDN-WS22-1097	Godet	<b>49</b>		<b>49</b>
<i>Mimusops balata</i>	Grand natte	EDN-CS22-1925	Godet	<b>80</b>	Début de levée	<b>80</b>
		EDN-WS22-1070	Godet	<b>240</b>	Début de levée	<b>240</b>
<i>Molinaea alternifolia</i>	Tan Georges	EDN-WV22-0200	Godet	<b>490</b>		<b>490</b>
<i>Monimia rotundifolia</i>	Mapou	EDN-WS22-0226	Plaque alvéolée	<b>10</b>	Attente de levée	<b>200</b>
<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>	Faux Bois de demoiselle	EDN-WV22-1030	Godet	<b>190</b>		<b>190</b>



<i>Phymatosorus scolopendria</i>	Patte lézard	EDN-WV22-0162	Godet	<b>1 952</b>		<b>1 952</b>
<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli coeur	EDN-WS22-0215	Terrine	<b>3</b>	Levée	<b>300</b>
		EDN-WV22-0191	Godet	<b>9</b>		<b>9</b>
		EDN-WV22-0194	Pot 1L25	<b>24</b>		<b>24</b>
		EDN-CS21-0182	Godet	<b>18</b>		<b>18</b>
<i>Poupartia borbonica</i>	Zévi marron	EDN-WS22-0198	Plaque alvéolée	<b>4</b>	Début de levée	<b>40</b>
<i>Rubus apetalus</i>	Ronce blanche	EDN-WS22-0105	Godet	<b>468</b>		<b>468</b>
<i>Vepris lanceolata</i>	Patte poule	EDN-CS22-1043	Terrine	<b>1</b>	Attente de levée	<b>50</b>
		EDN-WV22-0174	Godet	<b>40</b>		<b>40</b>
		EDN-WV22-0164	Godet	<b>82</b>		<b>82</b>
<i>Weinmannia tinctoria</i>	Tan rouge	EDN-WS22-0240	Terrine	<b>1</b>	Début de levée	<b>50</b>
<b>TOTAL</b>				<b>6 717</b>		<b>10 495</b>

Cette information a fait l'objet d'un **courrier** adressé au Département le **15 mars 2023** (Réf 42/03/2023/GR/AR). L'essentiel de ces pertes est dû au **changement de conditions** que les jeunes plants en terrine n'ont pas pu supporter, sans compter les **dégâts occasionnés** sur les terrines par les chiens errants, à la pépinière Bois de fer, comme le montrent les photos ci-dessous :



**Traces de pattes de chiens dans les terrines mises à l'abri du cyclone (dans le hangar de l'ex-REDETAR)**

## IV.C.3 - RAPPORT ANNUEL DE LIVRAISON (2022)

### RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CPI

*Le Titulaire s'engage à livrer les plants produits par ses soins sur l'ensemble des opérations identifiées au Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion pour lesquelles le Département l'aura jugé nécessaire. Ce dernier se basant sur un principe de solidarité entre territoires, l'intégralité du territoire départemental est donc concernée. Le Département informera le Titulaire, au plus tard une semaine avant le début de la prestation, de la nécessité d'effectuer une ou plusieurs livraisons. Toutefois, il s'engage à informer le Titulaire de cette nécessité dès que possible en particulier lorsqu'il s'agira de livraison de volumes conséquents de plants pour anticipation par le titulaire de la préparation de la commande (> 500 unités au regard de la taille / hauteur des plants) et plusieurs lieux de livraison.*

*Elle donnera lieu à l'édition d'un **bon de commande** qui mentionnera a minima les informations suivantes :*

- *Le nom de la pépinière chargée de la production des plants,*
- *La référence au présent CPI,*
- *La référence au Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion,*
- *La date, le lieu et l'horaire de livraison souhaité,*
- *La liste quantifiée des plants à livrer,*
- *L'origine (lieu ou code de traçabilité) des plants à livrer,*
- *La signature et l'identification de la personne qui effectue la commande.*

*La livraison se fera en présence du Département ou de toute personne dûment mandatée par ses soins. Elle donnera lieu à l'édition d'un **bon de livraison** contresigné par les différentes parties présentes. Ce bon de livraison mentionnera a minima les éléments suivants :*

- *Le nom de la pépinière chargée de la livraison des plants,*
- *Les références du présent CPI, et la référence du bon de commande,*
- *Référence au Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion,*
- *La date, le lieu et l'horaire de livraison,*
- *La liste quantifiée des plants livrés,*
- *L'origine (lieu ou code de traçabilité) des plants livrés,*
- *La signature et l'identification des personnes qui effectuent et réceptionnent la livraison.*

*À compter de l'acceptation de la livraison par le Titulaire, les plants seront sous la responsabilité du Département qui ne pourra ensuite les refuser sous quelque prétexte que ce soit.*

*Le transport des plants vers les sites retenus pour les opérations identifiées au Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion se fera par véhicule bâché ou fermé. Ce transport sera de la responsabilité du Titulaire.*



Les opérations de conditionnement au transport devront intégrer l'utilisation de chariots à roulettes de type "Rolls". Ces chariots doivent optimiser à la fois l'ergonomie au travail pour tout acteur de la chaîne de conditionnement des plants, mais aussi la manipulation délicate des volumes importants de plants lors des actions de livraison.

Dans les situations suivantes et en accord avec la Département, les végétaux seront chargés et déchargés comme précisé.

Si l'utilisation des chariots à roulettes n'est pas possible directement à proximité des lieux de production et/ou stockage, le chargement et déchargement s'opèrent à la main, unité par unité. En aucun cas les plants ne devront être transportés par les parties végétatives de façon à ne pas endommager les parties aériennes et ainsi déstructurer les mottes racinaires.

Certaines zones de plantation identifiées au Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion pourront bénéficier de restrictions particulières ou ne pas être desservies (voies limitées en capacité de charge, piste d'accès en terre, radier, ...). Dans ce cas, en accord avec le Département, des dispositions spécifiques devront être prises par le Titulaire (utilisation de véhicules terrestres légers (quads), utilisation de véhicules terrestres tout terrain, autre...).

Le Département se réserve le droit de contrôler l'état des végétaux à tout moment pendant le chargement et le transport.

A la livraison de chaque plant, le titulaire devra remettre au Département la fiche de suivi cultural qu'il aura renseigné durant le cycle de culture.

Le Titulaire veillera à proposer au Département des prestations de livraison selon des forfaits prenant en compte la mobilisation d'un véhicule de transport terrestre unique, selon des cercles concentriques de 20 kilomètres de rayon au départ des plateaux techniques, dans la limite des 80 kilomètres. Le Titulaire veillera à optimiser le volume mobilisé pour le transport des plants.

Dans le cas de mobilisation de moyens de transports spécifiques (utilisation de véhicules terrestres légers (quads), utilisation de véhicules terrestres tout terrain, hélitreuillage pour sites non accessibles par voie terrestre...), le Titulaire proposera pour validation au Département un devis avant tout engagement de livraison.

Le Titulaire s'engage à prendre l'ensemble des mesures de biosécurité nécessaires afin de limiter les propagations d'espèces invasives, animales et végétales. Des contrôles aléatoires pourront être effectués par le Département.

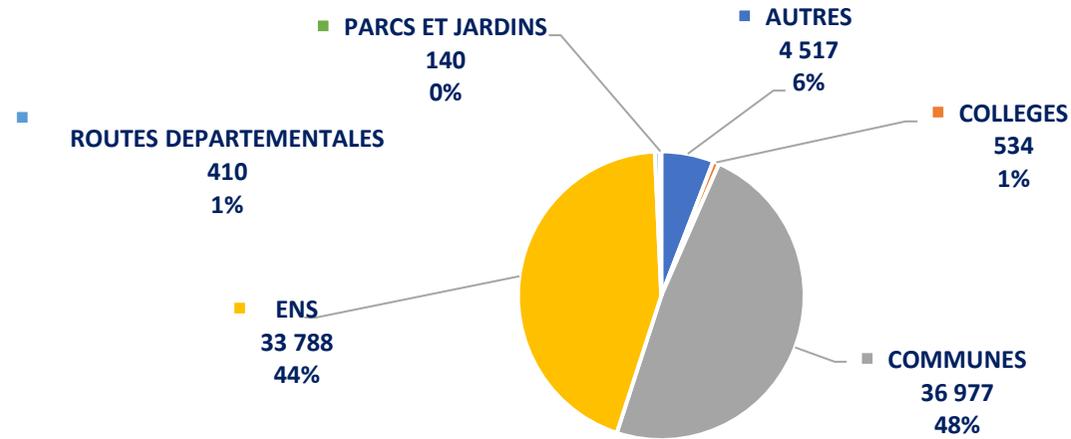
En **2023**, l'activité de livraison comprend d'une part, les **plants produits** par les pépinières départementales (ou celles de partenaires du Département), et d'autre part, les **graines récoltées** à livrer à la *Banque de Semences Départementale (BSD)*.

## 1) LIVRAISONS DE PLANTS

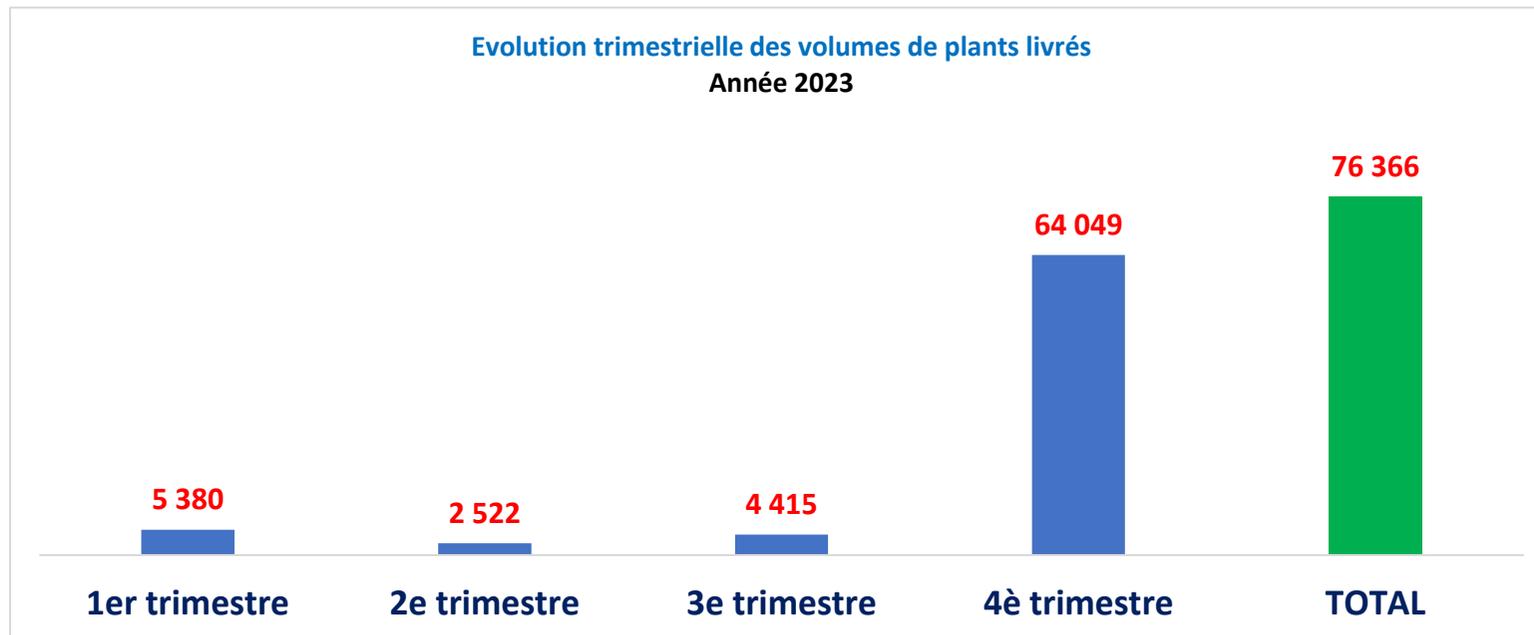
En **2023**, le service de livraison de plants des pépinières départementales a livré un total de **76 366 plants** (dont 165 plants provenant de 3 pépinières partenaires), en direction de **33 destinataires** différents, classables dans **6 catégories** : communes, sites ENS, collèges, routes départementales, parcs et jardins et « Autres » (le Centre pénitentiaire de Domenjod, le Temple Guan-Di, l'Université, la Saphir, le Grand Port, école maternelle et la pépinière Archambeaud). Le graphique suivant exprime la répartition du total de plants livrés, par catégorie de destinataires :



Répartition des 76 366 plants livrés, par type de destinataires  
Année 2023



Evolution trimestrielle des volumes de plants livrés  
Année 2023



En 2023, le détail des **76 366** plants livrés, par destinataire, se décline comme suit :

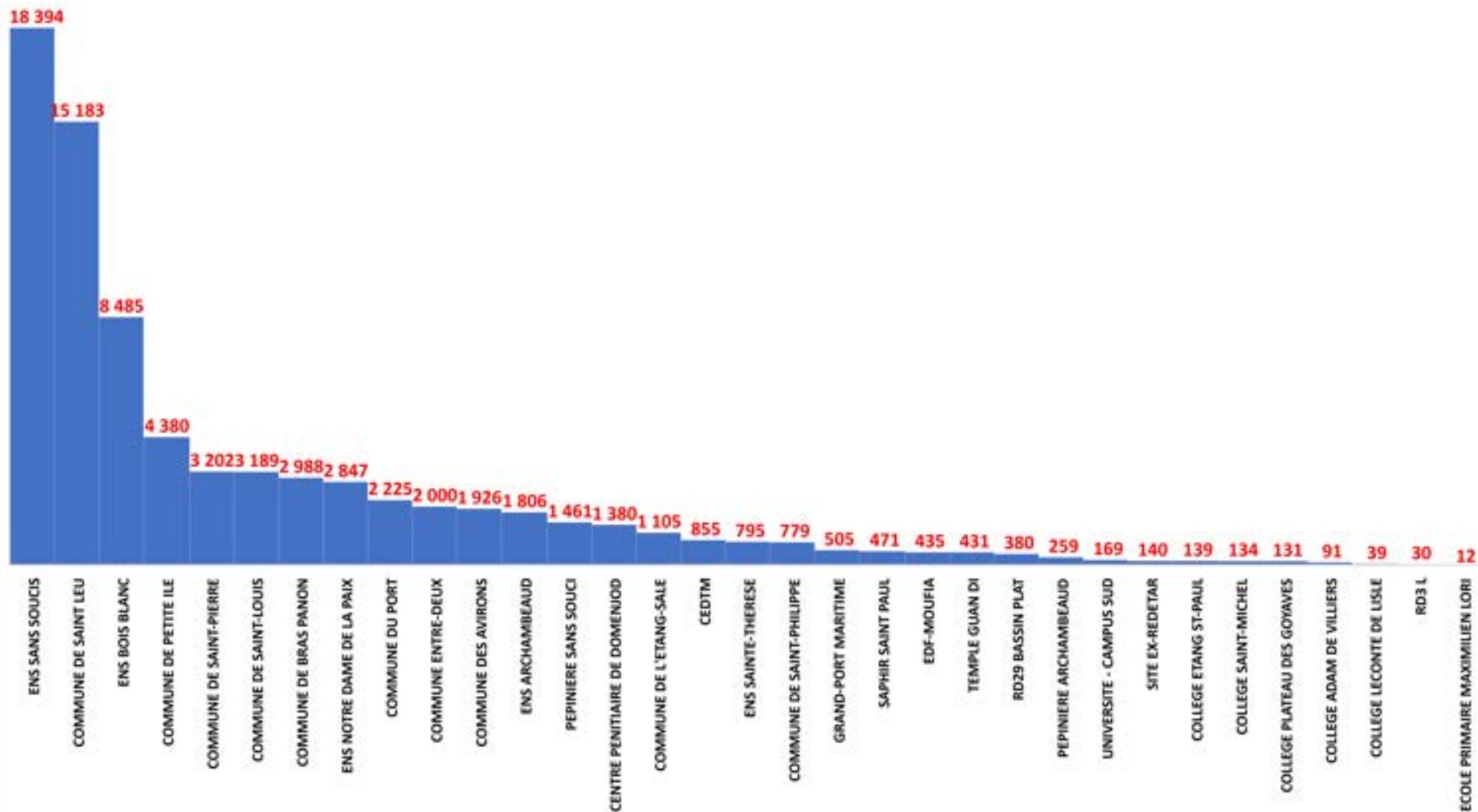
<b>LIVRAISONS DE PLANTS EN 2023</b>						
	DESTINATAIRES	TRIMESTRE				TOTAL
		1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4è trimestre	
1	CEDTM				855	855
2	CENTRE PENITIAIRE DE DOMENJOD				1 380	1 380
3	COLLEGE ETANG ST-PAUL	139				139
4	COLLEGE LECONTE DE LISLE	39				39
5	COLLEGE PLATEAU DES GOYAVES		131			131
6	COLLEGE SAINT-MICHEL		134			134
7	COLLEGE ADAM DE VILLIERS		91			91
8	COMMUNE DE BRAS PANON				2 988	2 988
9	COMMUNE DE L'ETANG-SALE				1 105	1 105
10	COMMUNE ENTRE-DEUX	2 000				2 000
11	COMMUNE DE PETITE ILE				4 380	4 380
12	COMMUNE DE SAINT LEU				15 183	15 183
13	COMMUNE DE SAINT-LOUIS				3 189	3 189
14	COMMUNE DE SAINT-PHILIPPE				779	779
15	COMMUNE DE SAINT-PIERRE				3 202	3 202
16	COMMUNE DES AVIRONS				1 926	1 926
17	COMMUNE DU PORT				2 225	2 225
18	GRAND-PORT MARITIME	505				505
19	ECOLE PRIMAIRE MAXIMILIEN LORION				12	12



20	EDF-MOUFIA		435			435
21	ENS ARCHAMBEAUD				1 806	1 806
22	ENS BOIS BLANC		1 451	1 603	5 431	8 485
23	ENS NOTRE DAME DE LA PAIX				2 847	2 847
24	ENS SAINTE-THERESE				795	795
25	ENS SANS SOUCIS	1 267		1 859	15 268	18 394
26	PEPINIERE SANS SOUCI			953	508	1 461
27	PEPINIERE ARCHAMBEAUD	259				259
28	RD3				30	30
29	RD29 BASSIN PLAT	380				380
30	SAPHIR SAINT PAUL	360	111			471
31	SITE EX-REDETAR				140	140
32	TEMPLE GUAN DI	431				431
33	UNIVERSITE - CAMPUS SUD		169			169
		5 380	2 522	4 415	64 049	76 366



## Répartition décroissante des 76 366 plants livrés par les pépinières départementales, par destination Année 2023



Le détail des livraisons de plants par destinataire, par espèce et par pépinière de provenance, se décline comme suit :

**REPARTITION DES 7 902 PLANTS LIVRES, PAR DESTINATAIRE ET PAR PEPINIERE DE PROVENANCE  
(Janvier-juin 2023)**

Destinataires / Espèces	LUSPOT	ONF	PDLs	Pépinière Bois de fer	Pépinière Bois de nêfles	Total général
<b>Collège Adam de Villiers</b>				<b>5</b>	<b>86</b>	<b>91</b>
<i>Cymbopogon pruinus</i>					50	50
<i>Dracaena reflexa</i>					2	2
<i>Elaeodendron orientale</i>				5		5
<i>Pittosporum senacia</i>					4	4
<i>Securinega durissima</i>					30	30
<b>Collège Etang-Saint Paul</b>				<b>109</b>	<b>30</b>	<b>139</b>
<i>Dodonaea viscosa</i>				15	5	20
<i>Dracaena reflexa</i>				10		10
<i>Ipomoae pes-caprae</i>				20		20
<i>Obetia ficifolia</i>				5		5
<i>Pouzolzia laevigata</i>				10	25	35
<i>Psiadia retusa</i>				10		10
<i>Rhipsalis baccifera</i>				2		2
<i>Scaevola taccada</i>				10		10
<i>Terminalia bentzoe</i>				12		12
<i>Thespesia populneoides</i>				5		5
<i>Doratoxylon apetalum</i>				10		10
<b>Collège Leconte de Lisle</b>					<b>39</b>	<b>39</b>



<i>Dodonaea viscosa</i>					5	5
<i>Dracaena reflexa</i>						
<i>Mimusops balata</i>						
<i>Molinaea alternifolia</i>						
<i>Obetia ficifolia</i>						
<i>Pouzolzia laevigata</i>					34	34
<i>Psiadia retusa</i>						
<i>Rhipsalis baccifera</i>						
<i>Terminalia bentzoe</i>						
<i>Thespesia populneoides</i>						
<i>Doratoxylon apetalum</i>						
<b>Collège Plateau des Goyaves</b>					<b>131</b>	<b>131</b>
<i>Dodonaea viscosa</i>					20	20
<i>Dracaena reflexa</i>					10	10
<i>Mimusops balata</i>					0	0
<i>Molinaea alternifolia</i>					5	5
<i>Obetia ficifolia</i>					10	10
<i>Pouzolzia laevigata</i>					45	45
<i>Psiadia retusa</i>					10	10
<i>Rhipsalis baccifera</i>					2	2
<i>Terminalia bentzoe</i>					16	16
<i>Thespesia populneoides</i>					3	3
<i>Doratoxylon apetalum</i>					10	10
<b>Collège Saint-Michel- St Denis</b>					<b>32</b>	<b>102</b>
<i>Cossinia pinnata</i>					26	26
<i>Cymbopogon pruinus</i>					4	4



<i>Dodonaea viscosa</i>					26	26
<i>Ipomoae pes-caprae</i>				5		5
<i>Mimusops balata</i>				0		0
<i>Pouzolzia laevigata</i>					50	50
<i>Rhipsalis baccifera</i>				2		2
<i>Scaevola taccada</i>				5		5
<i>Terminalia bentzoe</i>				5		5
<i>Doratoxylon apetalum</i>				11		11
<b>Commune de l'Entre-Deux</b>				<b>2 000</b>		<b>2 000</b>
<i>Coffea mauritiana</i>				354		354
<i>Dodonaea viscosa</i>				450		450
<i>Dombeya populnea</i>				5		5
<i>Ipomoae pes-caprae</i>				200		200
<i>Obetia ficifolia</i>				10		10
<i>Pouzolzia laevigata</i>				760		760
<i>Psiadia retusa</i>				7		7
<i>Scaevola taccada</i>				150		150
<i>Terminalia bentzoe</i>				40		40
<i>Doratoxylon apetalum</i>				24		24
<b>EDF-Site du MOUFIA</b>				<b>35</b>	<b>400</b>	<b>435</b>
<i>Cossinia pinnata</i>					74	74
<i>Cymbopogon pruinosis</i>					50	50
<i>Dendrolobium umbellatum</i>					94	94
<i>Dodonaea viscosa</i>				20	68	88
<i>Dracaena reflexa</i>					7	7
<i>Pandanus sylvestris</i>				15		15



<i>Pittosporum senacia</i>					50	50
<i>Pouzolzia laevigata</i>					7	7
<i>Securinega durissima</i>					50	50
<b>ENS SANS SOUCI</b>				<b>44</b>	<b>1 223</b>	<b>1 267</b>
<i>Dodonaea viscosa</i>				44	647	691
<i>Dracaena reflexa</i>					143	143
<i>Hubertia ambavilla</i>					371	371
<i>Molinaea alternifolia</i>					18	18
<i>Pandanus sylvestris</i>					44	44
<b>Grand port maritime</b>				<b>505</b>		<b>505</b>
<i>Dodonaea viscosa</i>				53		53
<i>Ipomoea pes-caprae</i>				230		230
<i>Psiadia retusa</i>				48		48
<i>Scaevola taccada</i>				160		160
<i>Terminalia bentzoe</i>				4		4
<i>Thespesia populneoides</i>				10		10
<b>Pépinière Archambaud</b>				<b>259</b>		<b>259</b>
<i>Coffea mauritiana</i>				119		119
<i>Molinaea alternifolia</i>				55		55
<i>Psiadia laurifolia</i>				5		5
<i>Doratoxylon apetalum</i>				80		80
<b>RD29-Bassin Plat</b>	<b>119</b>	<b>38</b>	<b>8</b>	<b>215</b>		<b>380</b>
<i>Acanthophoenix rubra</i>		10				10
<i>Coptosperma borbonicum</i>			3			3
<i>Cossinia pinnata</i>	50			20		70
<i>Dodonaea viscosa</i>	50	3		20		73



<i>Dombeya acutangula</i>	10					10
<i>Dracaena reflexa</i>				10		10
<i>Elaeodendron orientale</i>		5				5
<i>Eugenia buxifolia</i>		5				5
<i>Hibiscus boryanus</i>		5				5
<i>Ipomoeae pes-caprae</i>				20		20
<i>Latania lontaroides</i>		5				5
<i>Molinaea alternifolia</i>				20		20
<i>Obetia ficifolia</i>				20		20
<i>Phyllanthus casticum</i>			5			5
<i>Pouzolzia laevigata</i>				35		35
<i>Psiadia retusa</i>				10		10
<i>Scaevola taccada</i>				10		10
<i>Terminalia bentzoe</i>				10		10
<i>Vepris lanceolata</i>		5				5
<i>Doratoxylon apetalum</i>	9			40		49
<b>Saphir Bois de néfles St-Paul</b>				<b>248</b>	<b>112</b>	<b>360</b>
<i>Cossinia pinnata</i>					50	50
<i>Dodonaea viscosa</i>				50	40	90
<i>Dracaena reflexa</i>				10		10
<i>Obetia ficifolia</i>				10		10
<i>Pouzolzia laevigata</i>				50	22	72
<i>Rhipsalis baccifera</i>				2		2
<i>Scaevola taccada</i>				25		25
<i>Terminalia bentzoe</i>				44		44
<i>Thespesia populneoides</i>				5		5



<i>Toddalia asiatica</i>				2		2
<i>Doratoxylon apetalum</i>				50		50
<b>SAPHIR-Villèle</b>				<b>111</b>		<b>111</b>
<i>Coffea mauritiana</i>				40		40
<i>Dracaena reflexa</i>				5		5
<i>Pouzolzia laevigata</i>				41		41
<i>Psiadia retusa</i>				10		10
<i>Scaevola taccada</i>				5		5
<i>Terminalia bentzoe</i>				8		8
<i>Toddalia asiatica</i>				2		2
<b>Temple Guan-Di</b>				<b>371</b>	<b>60</b>	<b>431</b>
<i>Cossinia pinnata</i>					20	20
<i>Dracaena reflexa</i>				37		37
<i>Mimusops balata</i>				0		0
<i>Obetia ficifolia</i>				12		12
<i>Pouzolzia laevigata</i>				200	40	240
<i>Rhipsalis baccifera</i>				3		3
<i>Scaevola taccada</i>				50		50
<i>Terminalia bentzoe</i>				37		37
<i>Thespesia populneoides</i>				27		27
<i>Doratoxylon apetalum</i>				5		5
<b>Université de la Réunion- Campus SUD</b>				<b>124</b>	<b>45</b>	<b>169</b>
<i>Cossinia pinnata</i>					15	15
<i>Dracaena reflexa</i>				15		15
<i>Mimusops balata</i>				5		5

<i>Obetia ficifolia</i>				20		20
<i>Pouzolzia laevigata</i>				50	30	80
<i>Smilax anceps</i>				2		2
<i>Terminalia bentzoe</i>				17		17
<i>Thespesia populneoides</i>				10		10
<i>Doratoxylon apetalum</i>				5		5
<b>ENS Bois Blanc</b>					<b>1 451</b>	<b>1 451</b>
<i>Ficus mauritiana</i>					504	504
<i>Mimusops balata</i>					447	447
<i>Syzygium cymosum</i>					500	500
<b>Total général</b>	<b>119</b>	<b>38</b>	<b>8</b>	<b>4 189</b>	<b>3 548</b>	<b>7 902</b>

**REPARTITION DES 4 415 PLANTS LIVRES, PAR DESTINATAIRE ET PAR PEPINIERE DE PROVENANCE**

**3è trimestre 2023**

Destinataires / Espèces	LUSPOT	ONF	PDLS	Pépinière Bois de fer	Pépinière Bois de nèfles	Total général
<b>ENS SANS SOUCI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 812</b>	<b>2 812</b>
<i>Cossinia pinnata</i>					526	526
<i>Cymbopogon pruinosis</i>					747	747
<i>Pandanus sylvestris</i>					39	39
<i>Securinega durissima</i>					1 500	1 500
<b>ENS SANS SOUCI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 603</b>	<b>1 603</b>
<i>Ficus mauritiana</i>					832	832
<i>Syzygium cymosum</i>					771	771
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 415</b>	<b>4 415</b>



**REPARTITION DES 64 049 PLANTS LIVRES, PAR DESTINATAIRE ET PAR PEPINIERE DE PROVENANCE**  
4<sup>e</sup> trimestre 2023

**1) SITES HORS ENS**

Destinataires / Espèces	LUSPOT	ONF	PDLS	Pépinière Bois de fer	Pépinière Bois de nêfles	TOTAL
<b>CEDTM</b>				<b>700</b>	<b>155</b>	<b>855</b>
SCAEVOLA TACCADA				700	155	855
<b>CENTRE PENITIAIRE DE DOMENJOD</b>				<b>898</b>	<b>482</b>	<b>1 380</b>
APHLOIA THEIFORMIS				0	100	100
COSSINIA PINNATA				133	0	133
CYMBOPOGON PRUINOSUS				0	70	70
DENDROLOBIUM UMBELLATUM				0	90	90
DICTYOSPERMA ALBUM				0	25	25
DODONAEA VISCOSA				90	0	90
DOMBEYA ACUTANGULA SUBSP. ACUTANGULA				8	0	8
DRACAENA REFLEXA				15	25	40
FICUS RUBRA				37	0	37
HERITIERA LITTORALIS				13	0	13
LATANIA LONTAROIDES				124	0	124
LEEA GUINEENSIS				2	0	2
MIMUSOPS BALATA				0	32	32
PANDANUS UTILIS				49	0	49
PAVONIA CALYCINA				19	0	19
PELLAEA VIRIDIS				40	0	40



<i>PHYLLANTHUS CASTICUM</i>				<b>110</b>	<b>0</b>	<b>110</b>
<i>PHYMATOSORUS SCOLOPENDRIA</i>				<b>10</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<i>PITTIOSPORUM SENACIA</i>				<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
<i>PLUMBAGO ZEYLANICA</i>				<b>46</b>	<b>0</b>	<b>46</b>
<i>POUZOLZIA LAEVIGATA</i>				<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
<i>RHIPSALIS BACCIFERA</i>				<b>33</b>	<b>0</b>	<b>33</b>
<i>SCAEVOLA TACCADA</i>				<b>0</b>	<b>140</b>	<b>140</b>
<i>THESPESIA POPULNEOIDES</i>				<b>49</b>	<b>0</b>	<b>49</b>
<b>COMMUNE DE BRAS-PANON</b>				<b>1 896</b>	<b>1 092</b>	<b>2 988</b>
<i>ACANTHOPHOENIX RUBRA</i>				<b>290</b>	<b>0</b>	<b>290</b>
<i>ANTIRHEA BORBONICA</i>				<b>0</b>	<b>75</b>	<b>75</b>
<i>APHLOIA THEIFORMIS</i>				<b>0</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
<i>CALOPHYLLUM TACAMAHACA</i>				<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<i>COSSINIA PINNATA</i>				<b>387</b>	<b>0</b>	<b>387</b>
<i>DENDROLOBIUM UMBELLATUM</i>				<b>0</b>	<b>117</b>	<b>117</b>
<i>DICTYOSPERMA ALBUM</i>				<b>150</b>	<b>0</b>	<b>150</b>
<i>DIPLAZIUM PROLIFERUM</i>				<b>45</b>	<b>0</b>	<b>45</b>
<i>DRACAENA REFLEXA</i>				<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<i>HOMALIUM PANICULATUM</i>				<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
<i>HYPERICUM LANCEOLATUM</i>				<b>0</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<i>IPOMOEA PES-CAPRAE SUBSP. BRASILIENSIS</i>				<b>500</b>	<b>0</b>	<b>500</b>
<i>MACHAERINA IRIDIFOLIA</i>				<b>60</b>	<b>0</b>	<b>60</b>
<i>PANDANUS UTILIS</i>				<b>0</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
<i>SPHAEROSTEPHANOS UNITUS</i>				<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<i>SYZYGIIUM BORBONICUM</i>				<b>24</b>	<b>0</b>	<b>24</b>



TERMINALIA BENTZOE SUBSP. BENTZOE				<b>404</b>	<b>0</b>	<b>404</b>
<b>COMMUNE DE L'ETANG-SALE</b>				<b>0</b>	<b>1 105</b>	<b>1 105</b>
CYMBOPOGON PRUINOSUS				<b>0</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
FIMBRISTYLIS CYMOSA				<b>0</b>	<b>300</b>	<b>300</b>
IPOMOEA PES-CAPRAE SUBSP. BRASILIENSIS				<b>0</b>	<b>165</b>	<b>165</b>
MIMUSOPS BALATA				<b>0</b>	<b>82</b>	<b>82</b>
PANDANUS UTILIS				<b>0</b>	<b>500</b>	<b>500</b>
POUZOLZIA LAEVIGATA				<b>0</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
TERMINALIA BENTZOE SUBSP. BENTZOE				<b>0</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
<b>COMMUNE DE PETITE ILE</b>				<b>2 415</b>	<b>1 965</b>	<b>4 380</b>
ACALYPHA INTEGRIFOLIA SUBSP. INTEGRIFOLIA				<b>180</b>	<b>0</b>	<b>180</b>
ACANTHOPHOENIX RUBRA				<b>308</b>	<b>0</b>	<b>308</b>
ANTIRHEA BORBONICA				<b>100</b>	<b>121</b>	<b>221</b>
APHLOIA THEIFORMIS				<b>0</b>	<b>365</b>	<b>365</b>
CALOPHYLLUM TACAMAHACA				<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
COSSINIA PINNATA				<b>568</b>	<b>22</b>	<b>590</b>
CYMBOPOGON PRUINOSUS				<b>0</b>	<b>291</b>	<b>291</b>
DICTYOSPERMA ALBUM				<b>219</b>	<b>112</b>	<b>331</b>
DIPLAZIUM PROLIFERUM				<b>15</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
DOMBEYA FERRUGINEA SUBSP. BORBONICA				<b>0</b>	<b>90</b>	<b>90</b>
DRACAENA REFLEXA				<b>63</b>	<b>0</b>	<b>63</b>
HOMALIUM PANICULATUM				<b>140</b>	<b>0</b>	<b>140</b>
HYPERICUM LANCEOLATUM				<b>0</b>	<b>289</b>	<b>289</b>
MIMUSOPS BALATA				<b>159</b>	<b>640</b>	<b>799</b>
OLEA LANCEA				<b>31</b>	<b>0</b>	<b>31</b>



<i>PHYLLANTHUS CASTICUM</i>				<b>53</b>	<b>0</b>	<b>53</b>
<i>PHYMATOSORUS SCOLOPENDRIA</i>				<b>30</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
<i>PITTIOSPORUM SENACIA</i>				<b>220</b>	<b>0</b>	<b>220</b>
<i>POUZOLZIA LAEVIGATA</i>				<b>17</b>	<b>35</b>	<b>52</b>
<i>SIDEROXYLON BORBONICUM</i> VAR. <i>BORBONICUM</i>				<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<i>SIDEROXYLON MAJUS</i>				<b>16</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
<i>SPHAEROSTEPHANOS UNITUS</i>				<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<i>SYZYGIUM BORBONICUM</i>				<b>15</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
<i>SYZYGIUM CYMOSUM</i>				<b>42</b>	<b>0</b>	<b>42</b>
<i>TERMINALIA BENTZOE</i> SUBSP. <i>BENTZOE</i>				<b>225</b>	<b>0</b>	<b>225</b>
<b>COMMUNE DE SAINT LEU</b>				<b>8 648</b>	<b>6 535</b>	<b>15 183</b>
<i>ANTIRHEA BORBONICA</i>				<b>25</b>	<b>73</b>	<b>98</b>
<i>APHLOIA THEIFORMIS</i>				<b>0</b>	<b>682</b>	<b>682</b>
<i>CISSUS QUADRANGULARIS</i>				<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
<i>COSSINIA PINNATA</i>				<b>844</b>	<b>75</b>	<b>919</b>
<i>CYMBOPOGON PRUINOSUS</i>				<b>0</b>	<b>275</b>	<b>275</b>
<i>DENDROLOBIUM UMBELLATUM</i>				<b>0</b>	<b>150</b>	<b>150</b>
<i>DICTYOSPERMA ALBUM</i>				<b>500</b>	<b>325</b>	<b>825</b>
<i>DODONAEA VISCOSA</i>				<b>304</b>	<b>0</b>	<b>304</b>
<i>DOMBEYA ACUTANGULA</i> SUBSP. <i>ACUTANGULA</i>				<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
<i>DRACAENA REFLEXA</i>				<b>55</b>	<b>69</b>	<b>124</b>
<i>FICUS RUBRA</i>				<b>40</b>	<b>0</b>	<b>40</b>
<i>FIMBRISTYLIS CYMOSA</i>				<b>100</b>	<b>500</b>	<b>600</b>
<i>IPOMOEA PES-CAPRAE</i> SUBSP. <i>BRASILIENSIS</i>				<b>0</b>	<b>493</b>	<b>493</b>
<i>LATANIA LONTAROIDES</i>				<b>770</b>	<b>0</b>	<b>770</b>



MIMUSOPS BALATA				<b>408</b>	<b>842</b>	<b>1 250</b>
OLEA LANCEA				<b>15</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
PANDANUS UTILIS				<b>137</b>	<b>2 334</b>	<b>2 471</b>
PAVONIA CALYCINA				<b>10</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
PHYLLANTHUS CASTICUM				<b>166</b>	<b>0</b>	<b>166</b>
PHYMATOSORUS SCOLOPENDRIA				<b>25</b>	<b>0</b>	<b>25</b>
PITTOSPORUM SENACIA				<b>50</b>	<b>0</b>	<b>50</b>
PLUMBAGO ZEYLANICA				<b>114</b>	<b>0</b>	<b>114</b>
POUZOLZIA LAEVIGATA				<b>20</b>	<b>116</b>	<b>136</b>
RHIPSALIS BACCIFERA				<b>30</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
SCAEVOLA TACCADA				<b>609</b>	<b>591</b>	<b>1 200</b>
TERMINALIA BENTZOE SUBSP. BENTZOE				<b>4 354</b>	<b>0</b>	<b>4 354</b>
THESPESIA POPULNEA				<b>23</b>	<b>10</b>	<b>33</b>
THESPESIA POPULNEOIDES				<b>39</b>	<b>0</b>	<b>39</b>
<b>COMMUNE DE SAINT-LOUIS</b>				<b>1 619</b>	<b>1 570</b>	<b>3 189</b>
ACALYPHA INTEGRIFOLIA SUBSP. INTEGRIFOLIA				<b>50</b>	<b>0</b>	<b>50</b>
ACANTHOPHOENIX RUBRA				<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
ANTIRHEA BORBONICA				<b>18</b>	<b>125</b>	<b>143</b>
APHLOIA THEIFORMIS				<b>0</b>	<b>54</b>	<b>54</b>
CISSUS QUADRANGULARIS				<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
COSSINIA PINNATA				<b>450</b>	<b>0</b>	<b>450</b>
CYMBOPOGON PRUINOSUS				<b>0</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
DENDROLOBIUM UMBELLATUM				<b>0</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
DICTYOSPERMA ALBUM				<b>150</b>	<b>75</b>	<b>225</b>
DRACAENA REFLEXA				<b>0</b>	<b>20</b>	<b>20</b>



<i>FICUS RUBRA</i>				<b>10</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<i>FIMBRISTYLIS CYMOSA</i>				<b>0</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
<i>HYPERICUM LANCEOLATUM</i>				<b>0</b>	<b>70</b>	<b>70</b>
<i>IPOMOEA PES-CAPRAE SUBSP. BRASILIENSIS</i>				<b>242</b>	<b>15</b>	<b>257</b>
<i>LATANIA LONTAROIDES</i>				<b>210</b>	<b>0</b>	<b>210</b>
<i>MIMUSOPS BALATA</i>				<b>0</b>	<b>161</b>	<b>161</b>
<i>PANDANUS UTILIS</i>				<b>0</b>	<b>350</b>	<b>350</b>
<i>PELLAEA VIRIDIS</i>				<b>10</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<i>PHYLLANTHUS CASTICUM</i>				<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
<i>PHYMATOSORUS SCOLOPENDRIA</i>				<b>10</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<i>PITTOSPORUM SENACIA SUBSP. SENACIA</i>				<b>110</b>	<b>0</b>	<b>110</b>
<i>PLUMBAGO ZEYLANICA</i>				<b>10</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<i>POUZOLZIA LAEVIGATA</i>				<b>0</b>	<b>67</b>	<b>67</b>
<i>SCAEVOLA TACCADA</i>				<b>0</b>	<b>195</b>	<b>195</b>
<i>TERMINALIA BENTZOE SUBSP. BENTZOE</i>				<b>224</b>	<b>18</b>	<b>242</b>
<b>COMMUNE DE SAINT-PHILIPPE</b>				<b>236</b>	<b>543</b>	<b>779</b>
<i>ACANTHOPHOENIX RUBRA</i>				<b>60</b>	<b>0</b>	<b>60</b>
<i>HOMALIUM PANICULATUM</i>				<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
<i>IPOMOEA PES-CAPRAE SUBSP. BRASILIENSIS</i>				<b>76</b>	<b>0</b>	<b>76</b>
<i>TERMINALIA BENTZOE SUBSP. BENTZOE</i>				<b>0</b>	<b>543</b>	<b>543</b>
<b>COMMUNE DE SAINT-PIERRE</b>				<b>1 366</b>	<b>1 836</b>	<b>3 202</b>
<i>ACALYPHA INTEGRIFOLIA SUBSP. INTEGRIFOLIA</i>				<b>70</b>	<b>0</b>	<b>70</b>
<i>ACANTHOPHOENIX RUBRA</i>				<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
<i>ANTIRHEA BORBONICA</i>				<b>0</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
<i>COSSINIA PINNATA</i>				<b>180</b>	<b>0</b>	<b>180</b>



<i>CYMOPOGON PRUINOSUS</i>				<b>0</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<i>DICTYOSPERMA ALBUM</i>				<b>250</b>	<b>75</b>	<b>325</b>
<i>FICUS RUBRA</i>				<b>10</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<i>FIMBRISTYLIS CYMOSA</i>				<b>0</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
<i>IPOMOEA PES-CAPRAE SUBSP. BRASILIENSIS</i>				<b>200</b>	<b>0</b>	<b>200</b>
<i>LATANIA LONTAROIDES</i>				<b>210</b>	<b>0</b>	<b>210</b>
<i>MACHAERINA IRIDIFOLIA</i>				<b>50</b>	<b>0</b>	<b>50</b>
<i>MIMUSOPS BALATA</i>				<b>0</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
<i>OBETIA FICIFOLIA</i>				<b>26</b>	<b>0</b>	<b>26</b>
<i>PANDANUS UTILIS</i>				<b>50</b>	<b>1 151</b>	<b>1 201</b>
<i>RHIPSALIS BACCIFERA</i>				<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
<i>TERMINALIA BENTZOE SUBSP. BENTZOE</i>				<b>200</b>	<b>0</b>	<b>200</b>
<b>COMMUNE DES AVIRONS</b>				<b>1 109</b>	<b>817</b>	<b>1 926</b>
<i>ACALYPHA INTEGRIFOLIA SUBSP. INTEGRIFOLIA</i>				<b>50</b>	<b>0</b>	<b>50</b>
<i>ACANTHOPHOENIX RUBRA</i>				<b>200</b>	<b>0</b>	<b>200</b>
<i>ANTIRHEA BORBONICA</i>				<b>18</b>	<b>100</b>	<b>118</b>
<i>APHLOIA THEIFORMIS</i>				<b>0</b>	<b>70</b>	<b>70</b>
<i>CISSUS QUADRANGULARIS</i>				<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
<i>COSSINIA PINNATA</i>				<b>200</b>	<b>0</b>	<b>200</b>
<i>CYMOPOGON PRUINOSUS</i>				<b>0</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<i>DICTYOSPERMA ALBUM</i>				<b>150</b>	<b>0</b>	<b>150</b>
<i>DOMBEYA FERRUGINEA SUBSP. BORBONICA</i>				<b>0</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<i>DRACAENA REFLEXA</i>				<b>0</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
<i>FICUS RUBRA</i>				<b>10</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<i>FIMBRISTYLIS CYMOSA</i>				<b>0</b>	<b>100</b>	<b>100</b>



<i>HYPERICUM LANCEOLATUM</i>				<b>0</b>	<b>70</b>	<b>70</b>
<i>IPOMOEA PES-CAPRAE SUBSP. BRASILIENSIS</i>				<b>37</b>	<b>15</b>	<b>52</b>
<i>LATANIA LONTAROIDES</i>				<b>133</b>	<b>0</b>	<b>133</b>
<i>MACHAERINA IRIDIFOLIA</i>				<b>60</b>	<b>0</b>	<b>60</b>
<i>MIMUSOPS BALATA</i>				<b>0</b>	<b>182</b>	<b>182</b>
<i>PANDANUS UTILIS</i>				<b>0</b>	<b>150</b>	<b>150</b>
<i>PELLAEA VIRIDIS</i>				<b>10</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<i>PHYMATOSORUS SCOLOPENDRIA</i>				<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<i>PLUMBAGO ZEYLANICA</i>				<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
<i>POUZOLZIA LAEVIGATA</i>				<b>0</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
<i>SCAEVOLA TACCADA</i>				<b>0</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
<i>SIDEROXYLON MAJUS</i>				<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<i>TERMINALIA BENTZOE SUBSP. BENTZOE</i>				<b>200</b>	<b>18</b>	<b>218</b>
<i>THESPESIA POPULNEOIDES</i>				<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
<b>COMMUNE DU PORT</b>				<b>1 227</b>	<b>998</b>	<b>2 225</b>
<i>ANTIRHEA BORBONICA</i>				<b>18</b>	<b>0</b>	<b>18</b>
<i>CISSUS QUADRANGULARIS</i>				<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
<i>COSSINIA PINNATA</i>				<b>50</b>	<b>0</b>	<b>50</b>
<i>CYMBOPOGON PRUINOSUS</i>				<b>0</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<i>DICTYOSPERMA ALBUM</i>				<b>201</b>	<b>0</b>	<b>201</b>
<i>DODONAEA VISCOSA</i>				<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
<i>FICUS RUBRA</i>				<b>10</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<i>FIMBRISTYLIS CYMOSA</i>				<b>157</b>	<b>366</b>	<b>523</b>
<i>IPOMOEA PES-CAPRAE SUBSP. BRASILIENSIS</i>				<b>472</b>	<b>115</b>	<b>587</b>
<i>LATANIA LONTAROIDES</i>				<b>39</b>	<b>0</b>	<b>39</b>



MIMUSOPS BALATA				0	7	7
PANDANUS UTILIS				0	230	230
PHYLLANTHUS CASTICUM				20	0	20
PLUMBAGO ZEYLANICA				35	0	35
TERMINALIA BENTZOE SUBSP. BENTZOE				200	270	470
<b>DRD Route Départementale RD3</b>				30	0	30
DICTYOSPERMA ALBUM				4	0	4
DODONAEA VISCOSA				21	0	21
PHYLLANTHUS CASTICUM				5	0	5
<b>ECOLE PRIMAIRE MAXIMILIEN LORION</b>				12	0	12
DORATOXYLON APETALUM VAR. APETALUM				6	0	6
HUBERTIA AMBAVILLA				6	0	6
<b>SITE EX-REDETAR</b>				140	0	140
COSSINIA PINNATA				20	0	20
DODONAEA VISCOSA				50	0	50
DORATOXYLON APETALUM VAR. APETALUM				6	0	6
IPOMOEA PES-CAPRAE SUBSP. BRASILIENSIS				2	0	2
OBETIA FICIFOLIA				33	0	33
RHIPSALIS BACCIFERA				3	0	3
SMILAX ANCEPS				2	0	2
TERMINALIA BENTZOE SUBSP. BENTZOE				11	0	11
THESPESIA POPULNEOIDES				10	0	10
TODDALIA ASIATICA				3	0	3
<b>SOUS-TOTAL SITES HORS ENS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 296</b>	<b>17 098</b>	<b>37 394</b>



2) LIVRAISONS DES PEPINIERS DEPARTEMENTALES VERS LES SITES ENS						
Destinataires / Espèces	LUSPOT	ONF	PDLS	Pépinière Bois de fer	Pépinière Bois de nêfles	TOTAL
<b>ENS ARCHAMBEAUD</b>				<b>1 521</b>	<b>285</b>	<b>1 806</b>
<i>ACALYPHA INTEGRIFOLIA SUBSP. PANDURIFORMIS</i>				<b>0</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
<i>CAREX BRUNNEA</i>				<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<i>COFFEA MAURITIANA</i>				<b>615</b>	<b>85</b>	<b>700</b>
<i>ELAEODENDRON ORIENTALE</i>				<b>148</b>	<b>0</b>	<b>148</b>
<i>FICUS DENSIFOLIA</i>				<b>17</b>	<b>0</b>	<b>17</b>
<i>MOLINAEA ALTERNIFOLIA</i>				<b>736</b>	<b>0</b>	<b>736</b>
<i>SMILAX ANCEPS</i>				<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>ENS BOIS BLANC</b>				<b>1 218</b>	<b>4213</b>	<b>5 431</b>
<i>CALOPHYLLUM TACAMAHACA</i>				<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<i>DIPLAZIUM PROLIFERUM</i>				<b>0</b>	<b>681</b>	<b>681</b>
<i>DORATOXYLON APETALUM</i>				<b>0</b>	<b>1584</b>	<b>1 584</b>
<i>DORATOXYLON APETALUM VAR. APETALUM</i>				<b>194</b>	<b>0</b>	<b>194</b>
<i>ELAEODENDRON ORIENTALE</i>				<b>0</b>	<b>218</b>	<b>218</b>
<i>FICUS MAURITIANA</i>				<b>0</b>	<b>866</b>	<b>866</b>
<i>LABOURDONNAISIA CALOPHYLLOIDES</i>				<b>300</b>	<b>276</b>	<b>576</b>
<i>LUDWIGIA OCTOVALVIS</i>				<b>167</b>	<b>0</b>	<b>167</b>
<i>MIMUSOPS BALATA</i>				<b>169</b>	<b>117</b>	<b>286</b>
<i>PSILOXYLON MAURITIANUM</i>				<b>93</b>	<b>190</b>	<b>283</b>
<i>SYZYGIIUM CYMOSUM</i>				<b>0</b>	<b>281</b>	<b>281</b>



<i>SYZYGIVM CYMOSUM VAR. CYMOSUM</i>				<b>288</b>	<b>0</b>	<b>288</b>
<b>ENS NOTRE DAME DE LA PAIX</b>				<b>2 694</b>	<b>153</b>	<b>2 847</b>
<i>ACALYPHA INTEGRIFOLIA SUBSP. INTEGRIFOLIA</i>				<b>1 609</b>	<b>0</b>	<b>1 609</b>
<i>APHLOIA THEIFORMIS</i>				<b>488</b>	<b>0</b>	<b>488</b>
<i>DORATOXYLON APETALUM VAR. APETALUM</i>				<b>378</b>	<b>0</b>	<b>378</b>
<i>HUBERTIA AMBAVILLA VAR. AMBAVILLA</i>				<b>195</b>	<b>0</b>	<b>195</b>
<i>MACHAERINA IRIDIFOLIA</i>				<b>0</b>	<b>153</b>	<b>153</b>
<i>SIDEROXYLON BORBONICUM VAR. BORBONICUM</i>				<b>24</b>	<b>0</b>	<b>24</b>
<b>ENS SAINTE-THERESE</b>				<b>691</b>	<b>104</b>	<b>795</b>
<i>ACALYPHA INTEGRIFOLIA SUBSP. PANDURIFORMIS</i>				<b>0</b>	<b>104</b>	<b>104</b>
<i>COFFEA MAURITIANA</i>				<b>325</b>	<b>0</b>	<b>325</b>
<i>ELAEODENDRON ORIENTALE</i>				<b>65</b>	<b>0</b>	<b>65</b>
<i>FICUS DENSIFOLIA</i>				<b>10</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<i>MOLINAEA ALTERNIFOLIA</i>				<b>291</b>	<b>0</b>	<b>291</b>
<b>ENS SANS SOUCIS</b>				<b>1 041</b>	<b>14227</b>	<b>15 268</b>
<i>APHLOIA THEIFORMIS</i>				<b>0</b>	<b>278</b>	<b>278</b>
<i>COSSINIA PINNATA</i>				<b>0</b>	<b>636</b>	<b>636</b>
<i>CYMBOPOGON PRUINOSUS</i>				<b>0</b>	<b>760</b>	<b>760</b>
<i>DODONAEA VISCOSA</i>				<b>0</b>	<b>3210</b>	<b>3 210</b>
<i>DRACAENA REFLEXA</i>				<b>0</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<i>HUBERTIA AMBAVILLA</i>				<b>0</b>	<b>2571</b>	<b>2 571</b>
<i>HYPERICUM LANCEOLATUM</i>				<b>0</b>	<b>1872</b>	<b>1 872</b>
<i>MIMUSOPS BALATA</i>				<b>0</b>	<b>98</b>	<b>98</b>



MOLINAEA ALTERNIFOLIA				0	764	764
NUXIA VERTICILLATA				0	79	79
OLEA LANCEA				0	206	206
PANDANUS SYLVESTRIS				38	0	38
PHYLLANTHUS PHILLYREIFOLIUS				0	1026	1 026
PITTOSPORUM SENACIA				108	288	396
PITTOSPORUM SENACIA SUBSP. SENACIA				895	0	895
SECURINEGA DURISSIMA				0	1629	1 629
SMILAX ANCEPS				0	638	638
VEPRIS LANCEOLATA				0	163	163
<b>PEPINIERE SANS SOUCI</b>				0	508	508
COSSINIA PINNATA				0	110	110
DODONAEA VISCOSA				0	50	50
HUBERTIA AMBAVILLA				0	100	100
HYPERICUM LANCEOLATUM				0	198	198
SECURINEGA DURISSIMA				0	50	50
<b>SOUS-TOTAL SITES ENS :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 165</b>	<b>19 490</b>	<b>26 655</b>
<b>TOTAL GENERAL (SITES HORS ENS ET ENS) :</b>						<b>64 049</b>

Pour information, les plants sont transportés par nos propres moyens roulants, qui se composent de **camions bâchés (3,5T)**. Ainsi, nous protégeons les plants, surtout lorsque les distances sont longues et nécessitent une exposition forte au vent.



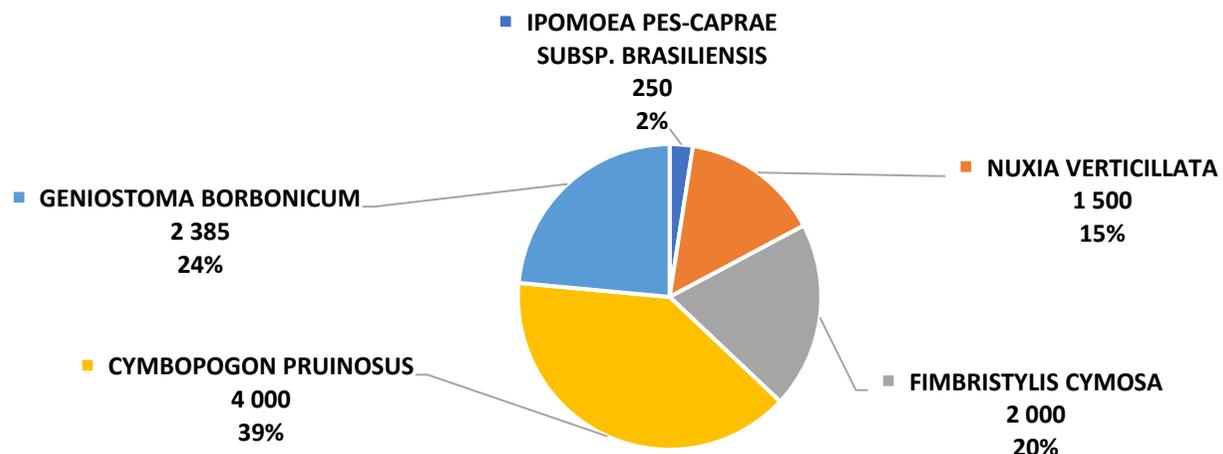
Camion muni d'une bâche pour le transport de plants

**2) LIVRAISON DE GRAINES A LA BANQUE DE SEMENCES DEPARTEMENTALE.**

**BILAN DES LIVRAISONS DE GRAINES A LA BANQUE DE SEMENCE DEPARTEMENTALE  
4è TRIMESTRE 2024**

DATE DE LIVRAISON	N°BL	N°ACCESSION	NOM.SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PEPINIERE	QTE LIVREE
30/11/2023	23000067	EDN-WS23-2532	<i>IPOMOEA PES-CAPRAE SUBSP. BRASILIENSIS</i>	PATATE A DURAND	BOIS DE FER	250
30/11/2023	23000067	EDN-WS23-2543	<i>NUXIA VERTICILLATA</i>	BOIS MAIGRE	BOIS DE NEFLES	1 500
30/11/2023	23000067	EDN-WS23-2708	<i>FIMBRISTYLIS CYMOSA</i>		BOIS DE NEFLES	2 000
15/12/2023	23000077	EDN-WS23-2781	<i>CYMBOPOGON PRUINOSUS</i>	CITRONNELLE	BOIS DE NEFLES	4 000
15/12/2023	23000077	EDN-WS23-2782	<i>GENIOSTOMA BORBONICUM</i>	BOIS DE PIMENT	BOIS DE FER	2 385
						<b>10 135</b>

### Répartition des 10 135 graines livrées à la Banque de semence départementale 4è trimestre 2023



## V : ADAPTATIONS A ENVISAGER AU REGARD DE L'OBLIGATION DE RESPECTER DE NOUVELLES NORMES

En 2023, n'ayant pas connu d'évolution du contexte normatif, la SPL EDDEN n'a pas été confrontée à la nécessité d'envisager une quelconque adaptation aux changements.

## VI : BILAN GLOBAL DES ACTIVITES DE MAINTENANCE

---

Parmi les activités générales de nos pépinières départementales, les activités de maintenance concernent essentiellement le système d'irrigation. A cet égard, la SAPHIR assure un **suivi mensuel** du bon fonctionnement de nos installations.

## VII : INVENTAIRE DES MOYENS MATERIEL AU 31 DECEMBRE 2023

---

(Voir document du Service Financier)





*La Réunion par Nature*



# **CPI LUTTE ANTIVECTORIELLE**

## **DEPARTEMENT DE LA REUNION**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





*La Réunion par Nature*

# RAPPORT ANNUEL

*CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES POUR LA  
« LUTTE ANTIVECTORIELLE, NOTAMMENT POUR LA PROTECTION  
DES PERSONNES VULNERABLES »*



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Année  
2023**

# Table des matières

Rapport final d'évaluation du CPI « LUTTE ANTI-VECTORIELLE ».....	4
SPL EDDEN 2023.....	4
Introduction.....	2
Elaboration d'un rapport final type .....	2
PRESENTATION DE LA MISSION .....	2
1.1- Présentation générale.....	2
CADRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE.....	4
1.2- Rappel des décisions administratives :.....	4
Bilan d'activités du 1 <sup>ER</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 .....	5
1.3- AXE 1 : Mission de lutte anti-vectorielle à l'attention des personnes vulnérables.....	5
1.3.1- Tableau de bord de synthèse des indicateurs et activités de la LAV.....	6
1.3.1.1- Tableau de bord de suivi d'activité et d'indicateurs de la LAV – Département entier :.....	6
1.3.1.2- Suivi mensuel des indicateurs LAV - Département Entier.....	7
1.3.1.3- Tableau de bord de suivi d'activité et d'indicateurs de la LAV – Zone NORD/EST .....	7
1.3.1.4- Suivi mensuel des indicateurs LAV – Nord / Est.....	8
1.3.1.5- Suivi mensuel des indicateurs LAV – Sud/Ouest.....	10
1.3.2- L'effectif total de la LAV pour 2023 a été de 183 salariés répartis comme suit : .....	12
1.3.2.1- ➤ Pour la LAV Nord et Est.....	12
1.3.2.2- ➤ Pour la LAV Sud et Ouest.....	12
1.3.3- Nombre de dossiers/mois/tranche d'âge .....	13
1.3.4- Répartition par commune et par tranche d'âge .....	16
1.3.5- Répartition des dossiers du 01 janvier au 31 décembre 2023 par commune et par tranche d'âge 18	
1.3.6- Répartition des dossiers éligibles par communes et quartiers.....	20
1.3.7- Répartition des dossiers du 01 Janvier au 31 Décembre 2023 par commune et par mois.....	21
1.3.8- Répartition Personnes Handicapées / Âge / commune .....	40
1.3.9- Répartition PA+ Min. Soc. / Âge / par commune .....	41
1.3.10- LE SERVICE OPERATIONNEL : .....	44
1.3.10.1- Répartition des dossiers.....	44
1.3.10.2- Secteurs d'intervention des équipes dédiées à la lutte Anti-Vectorielle.....	45
1.3.10.3- Nombre de dossiers traités par les équipes de la Lutte Anti Vectorielle de Janvier à Décembre 2023 .....	47
1.3.11- COVID-19 .....	49
1.3.12- Bilan des déchets prélevés de janvier à décembre 2023.....	49
1.3.13- Conclusion AXE 1 : Mission de lutte anti-vectorielle à l'attention des personnes vulnérables 54	
1.4- Les modalités d'interventions ont évolué dans le cadre de la mise en œuvre des avenants : .....	56

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



1.4.1- Avenant N°1 au CPI LAV 2022-2024 : .....	56
Actions réalisées et résultats obtenus du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.....	57
1.5- AXE 2 : Mission de lutte anti-vectorielle d'appui aux actions de lutte pilotées par l'Etat.....	57
ANNEXE 1 : INVENTAIRE OUTILLAGES / AUTRES.....	59
INVENTAIRE LAV SUD et ouest (12 équipes).....	63
<b>6- ANNEXE 1A : INVENTAIRE MATERIELS / AUTRES.....</b>	<b>64</b>
<b>6-ANNEXE 1B : INVENTAIRE MATERIELS / AUTRES.....</b>	<b>65</b>
<b>6-ANNEXE 1C : ACTIVITE CONVENTIONS CCAS.....</b>	<b>66</b>
6-ANNEXE N°2 : Ressources humaines mobilisées (Contrats CDI / CDD).....	67
6-ANNEXE N°3 : Répartition des dossiers par commune et par mois .....	75
6-ANNEXE N°4 : Répartition des dossiers par commune et par TRANCHE D'age.....	76
6-ANNEXE N°5 : Répartition des dossiers Pers Agées + Min Sociaux / Par tranche d'Age / Par commune..	77



# Rapport final d'évaluation du CPI « LUTTE ANTI-VECTORIELLE »

## SPL EDDEN 2023

Programme **concerné** : Lutte Antivectorielle

### Territoires d'intervention :

- |                  |                        |                  |
|------------------|------------------------|------------------|
| - Saint-Denis    | - Le Tampon            | - Salazie        |
| - Sainte-Marie   | - Saint-Louis          | - La Possession  |
| - Saint-André    | - Bras-Panon           | - Le Port        |
| - Sainte Suzanne | - Plaine des Palmistes | - Trois Bassins  |
| - Saint- Benoit  | - Saint Paul           | - Cilaos         |
| - Saint Leu      | - Saint Joseph         | - Sainte-Rose    |
| - Les Avirons    | - L'Étang-Salé         | - Entre-Deux     |
| - Saint-Pierre   | - Petite-Île           | - Saint-Philippe |

**Rémunération du CPI** : 2 688 000 € HT

**Nombre d'axes opérationnels** : 2

### Axes opérationnels du projet (numérotés) :

- AXE 1 : Mission de lutte antivectorielle à l'attention des personnes vulnérables
- AXE 2 : Mission de lutte antivectorielle d'appui aux actions de lutte pilotées par l'Etat

### Objectif général du CPI :

Prévenir et traiter les gîtes larvaires du moustiques *Aedes Albopictus*, vecteur de la dengue.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## INTRODUCTION

---

Chaque Contrat de Prestations Intégrées mis en œuvre par le Conseil Départemental s'achève par un « rapport final de l'action et d'auto-évaluation » (cf. article 6 du Contrat de Prestations Intégrées).

La réalisation du rapport final d'activité et d'auto-évaluation remplit plusieurs objectifs :

- Permettre à la SPL EDDEN de rendre compte au Conseil Départemental de l'activité réalisée ;
- Constituer un outil de dialogue de gestion entre le Département de La Réunion et la SPL EDDEN.

## ELABORATION D'UN RAPPORT FINAL TYPE

---

Le document a été conçu en deux parties :

- Une partie bilan qualitatif d'activité. Il s'agit de rendre compte, en fonction de ce qui a été prévu dans l'annexe technique à la convention, des réalisations effectuées et d'explicitier les raisons des écarts éventuels.
- Une partie pour les éléments demandés par chaque CPI.

## PRESENTATION DE LA MISSION

---

### 1.1- Présentation générale

Par arrêté du 23 avril 1987 du ministre des Affaires sociales, pris en application de l'article L.3114-5 du code de la santé publique, Le Département de La Réunion fait partie de la liste des Départements concernés par les mesures de lutte contre les maladies humaines transmises par les insectes.

Dans ce cadre, en application des dispositions de la loi n°64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques, les services départementaux sont compétents pour procéder aux prospections, traitement, travaux et contrôles nécessaires à la prévention et à la lutte contre le moustique.

En outre, considérant les enjeux spécifiques au territoire de La Réunion, le Conseil départemental de La Réunion est membre du GIP de lutte anti-vectorielle de La Réunion. Il contribue activement à la lutte, en mobilisant ses propres moyens ou dans le cadre de partenariat avec des acteurs publics (SDIS) et privés (associations).

Par ailleurs, en application de l'article L.3211-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge.

L'action du Département est notamment menée à l'égard des personnes vulnérables et dépendantes et plus précisément les personnes âgées et les personnes porteuses de handicaps.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



La SPL EDDEN est constituée sous la forme d'une société publique locale soumise au régime de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. La lutte anti-vectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables, fait partie de son objet social.

Le développement de cette activité sur l'ensemble du territoire départemental est un des objectifs stratégiques de la SPL EDDEN, en fonction des demandes exprimées par les collectivités actionnaires.

Le Département est actionnaire de la SPL EDDEN. Il exerce sur elle un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services puisqu'il exerce une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la SPL EDDEN. La SPL EDDEN réalise 100% de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par le Département ou par ses autres actionnaires.

Dans ce contexte, conformément à la convention cadre pour la période 2019-2023, conclue entre le Département et la SPL EDDEN, le Département a décidé de confier à la SPL EDDEN des prestations de lutte anti-vectorielle à destination des personnes vulnérables au profit desquelles le Département est notamment compétent, pour une période expérimentale d'un an renouvelable.

La présente convention de prestations intégrées précise les droits et obligations afférents à cette mission.

La SPL EDDEN assure une mission de prévention et de traitement des gîtes larvaires menaçant l'habitat des personnes vulnérables.

Cette mission se traduit par :

- Le recueil des demandes d'intervention des ménages concernés ;
- L'intervention, sur ordre de mission des services du Département, au domicile de ces personnes ;
- Des actions légères concourant à la prévention ou à l'éradication des gîtes larvaires dans l'environnement des personnes vulnérables, notamment dans les extérieurs et les jardins des domiciles des personnes concernées.

Cette mission n'inclut pas la mise en œuvre d'un traitement chimique des gîtes larvaires. Ce dernier pourra faire l'objet, le cas échéant, d'un CPI spécifique.

La mission se déploie en fonction de la localisation des moyens d'intervention de la SPL EDDEN sur cette activité, dans la limite du nombre d'heures prévu à l'article 5.1 du CPI.

Cette mission de lutte antivectorielle s'exerce :

- A l'attention des personnes vulnérables (personnes âgées, personnes adultes handicapées...) ou à faibles ressources (personnes non imposables) en donnant la priorité aux bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASPA et AAH) et aux personnes les plus dépendantes (les bénéficiaires de l'APA GIR 1 et GIR 2 et les bénéficiaires de la PCH) (...) » ;
- En appui des actions de lutte mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## CADRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

### 1.2- Rappel des décisions administratives :

- 22/11/2021 **Comité Technique et d'Engagement (CTE)** de la SPL EDDEN  
Pour **avis circonstancié et de faisabilité favorable** sur la Convention de Prestation Intégrées pour la Lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables (CPI LAV) pour la période 2022/2024.
- 10/12/2021 **Conseil d'Administration** approuvant le CPI LAV pour 2022/2024
- 04/05/2022 **Comité de Suivi et de Contrôle Analogue (CSCA)**  
Etat d'avancement opérationnel du CPI LAV du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022.
- 12/09/2022 **Comité de Suivi et de Contrôle Analogue (CSCA)**  
Etat d'avancement opérationnel du CPI LAV du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 juin 2022.
- 02/11/2022 **Comité Technique et d'Engagement (CTE)** de la SPL EDDEN  
Pour **avis circonstancié et de faisabilité favorable** sur l'avenant n°1 au CPI LAV 2022-2024
- 08/11/2022 **Conseil d'Administration de la SPL EDDEN**  
Approbation à l'unanimité de l'avenant n°1 au CPI LAV 2022-2024
- 29/11/2022 **Comité de suivi et de Contrôle Analogue (CSCA)**  
Etat d'avancement opérationnel du CPI LAV du 01/07/22 au 01/09/2022
- 27/02/2023 **Comité de suivi et de Contrôle Analogue (CSCA)**  
Etat d'avancement opérationnel du CPI LAV du 01/10/22 au 31/12/2022.
- 24/05/2023 **Comité de suivi et de Contrôle Analogue (CSCA)**  
Etat d'avancement opérationnel du CPI LAV du 01/01/23 au 31/03/2023.
- 23/08/2023 **Comité de suivi et de Contrôle Analogue (CSCA)**  
Etat d'avancement opérationnel du CPI LAV du 01/04/23 au 30/06/2023.
- 20/11/2023 **Comité de suivi et de Contrôle Analogue (CSCA)**  
Etat d'avancement opérationnel du CPI LAV du 01/07/23 au 30/09/2023.

# **BILAN D'ACTIVITES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023**

## **1.3- AXE 1 : Mission de lutte anti-vectorielle à l'attention des personnes vulnérables**

La SPL EDDEN a débuté son action de Lutte Anti Vectorielle depuis le 01 octobre 2019. D'abord, solidement implantée sur la zone Nord, elle a progressivement développé son action sur quasiment l'ensemble du territoire réunionnais.

En 2023, elle a poursuivi l'extension du partenariat avec les CCAS. C'est ainsi qu'une convention a été signée avec la commune de Saint-Louis et les négociations sont en cours avec les communes de L'Étang-Salé et de Salazie. Rappelons que les CCAS ont la connaissance de leurs publics et de leurs besoins. Ils ont également établi la relation de confiance permettant d'accéder aux documents pouvant justifier de l'éligibilité des personnes à notre action de Lutte Anti Vectorielle.

Le plan de relance économique et sociale du Département en 2020, a permis à la SPL EDDEN d'avoir des effectifs complémentaires et d'étendre son action sur l'ensemble du territoire réunionnais. Le partenariat avec le Pôle Emploi a permis le recrutement de 120 agents en contrat Parcours Emploi Compétence (PEC). Tous étaient allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le soutien financier du Département dans le cadre de la LAV en 2023 a permis, au-delà de la rémunération du personnel, le renouvellement et la maintenance du matériel nécessaire à l'intervention.

Le présent rapport présente dans un premier temps, l'évolution de l'activité sur l'année 2023 par secteur géographique au moyen des tableaux de bord ; dans un second temps, l'activité annuelle en fonction des critères d'éligibilité, de la répartition par commune et par quartier ; et enfin la répartition par équipe pour conclure sur les chiffres clés de production de déchets.

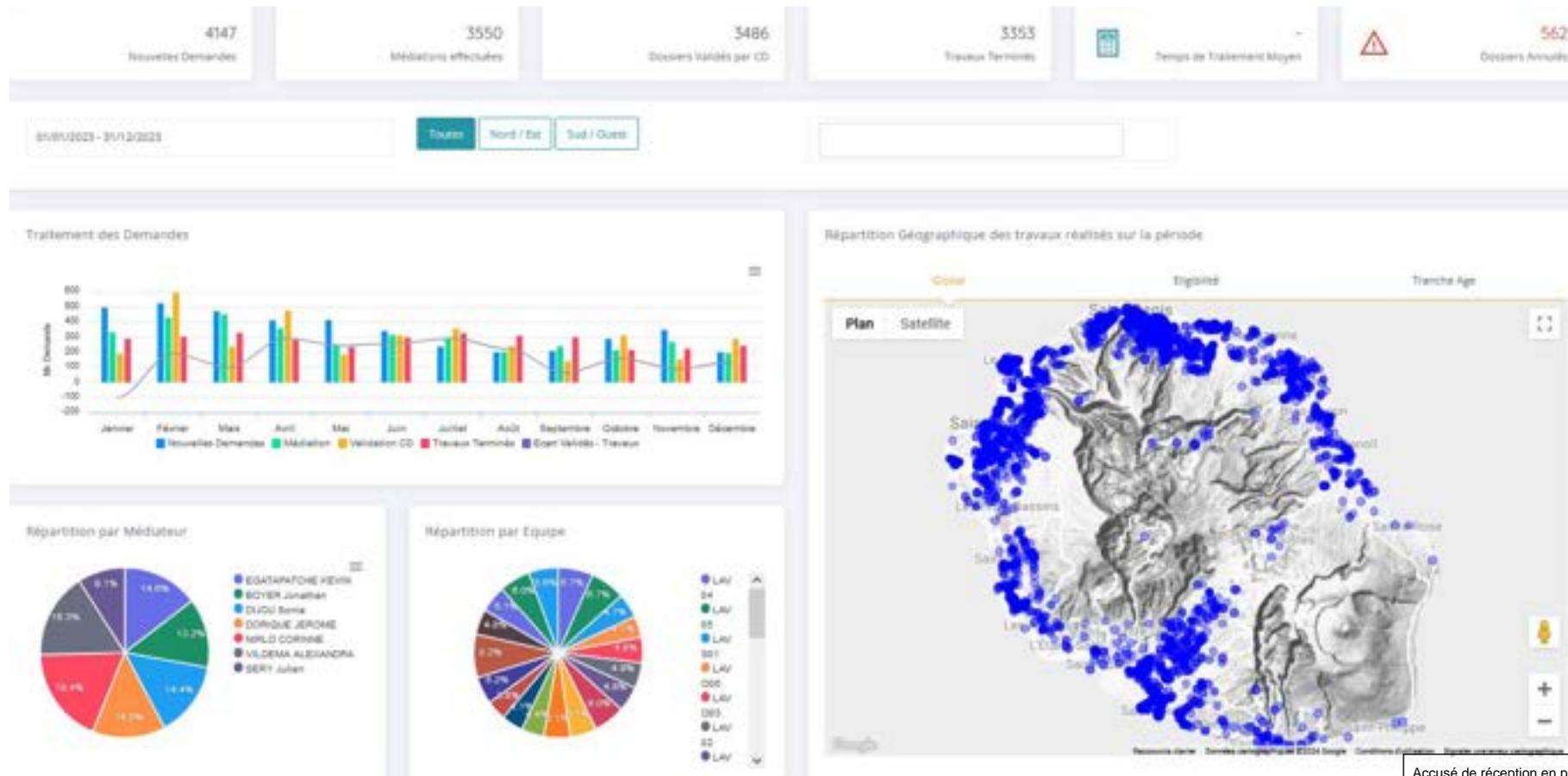
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### 1.3.1- Tableau de bord de synthèse des indicateurs et activités de la LAV

La stratégie numérique de la SPL EDDEN s'appuie sur un progiciel spécifique qui permet de suivre quotidiennement et de manière synthétique les principaux indicateurs d'activité de la LAV. Ce suivi est dynamique et permet d'analyser les données sur des périodes déterminées, ou en fonction des secteurs géographiques ou par commun. Ci-après une illustration de ce suivi globalisé.

#### 1.3.1.1- Tableau de bord de suivi d'activité et d'indicateurs de la LAV – Département entier :



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### 1.3.1.2- Suivi mensuel des indicateurs LAV - Département Entier

01/01/2023 - 31/12/2023

Toutes

Nord / Est

Sud / Ouest

#### Traitement des Demandes



Globalement, sur l'année 2023, l'activité a permis de couvrir les demandes validées par le Département. Afin de satisfaire le plus grand nombre de demandeurs, les passages chez un même bénéficiaire ont été espacés.

### 1.3.1.3 Tableau de bord de suivi d'activité et d'indicateurs de la LAV - Zone NORD/EST Suivi mensuel des indicateurs LAV - Département Entier



01/01/2023 - 31/12/2023

Toutes Nord / Est Sud / Ouest

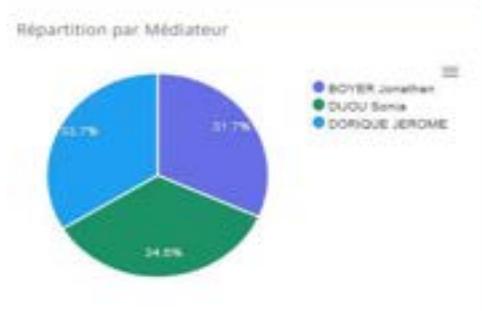
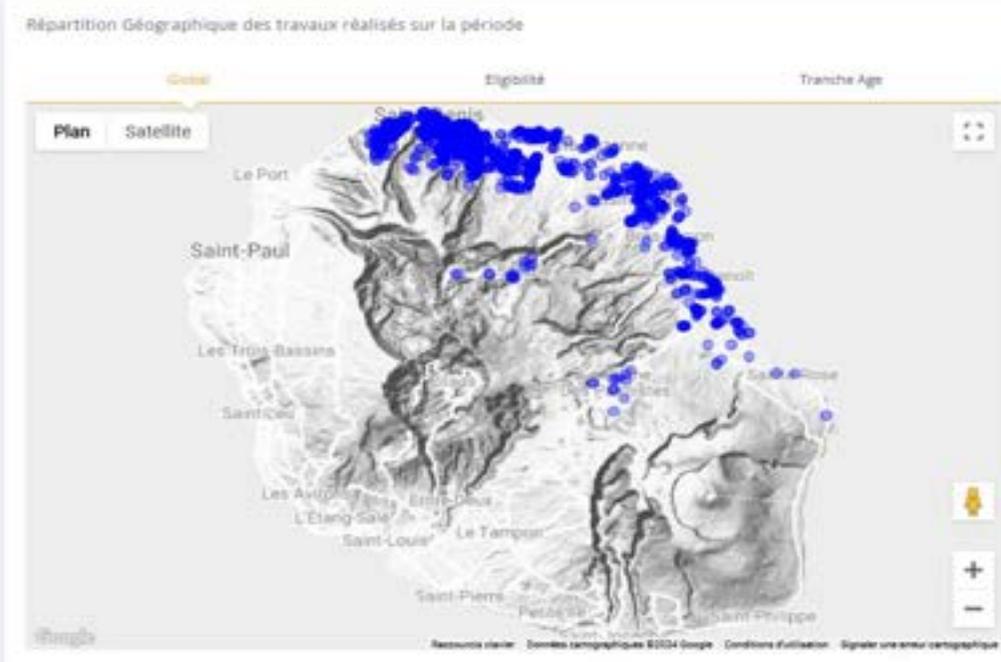
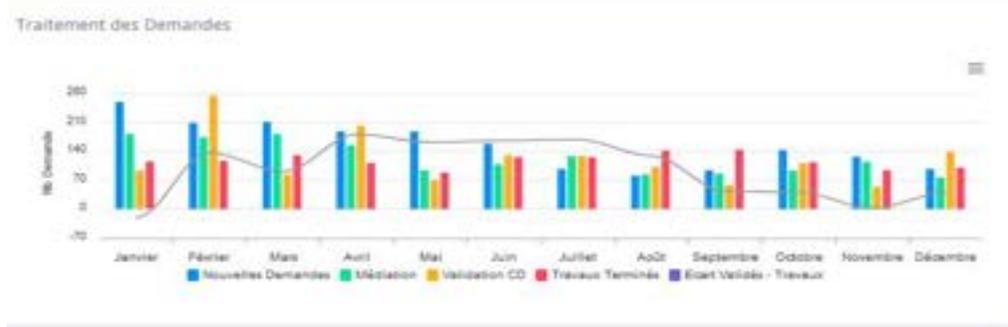


Tableau de bord d'activité cumulée - LAV NORD/EST

**1.3.1.4- Suivi mensuel des indicateurs LAV – Nord / Est**

Pour la zone Nord/Est et sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, il est à noter une diminution du nombre d'interventions réalisées, ainsi qu'une résorption légère des écarts entre le nombre de travaux terminés et celui des dossiers validés par le Département.

A partir du mois d'août et jusqu'au mois de novembre, le nombre de travaux réalisés (*en rouge - entre 100 et 150 dossiers réalisés par mois*) dépasse le nombre de validation du Conseil Départemental (*en orange*).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

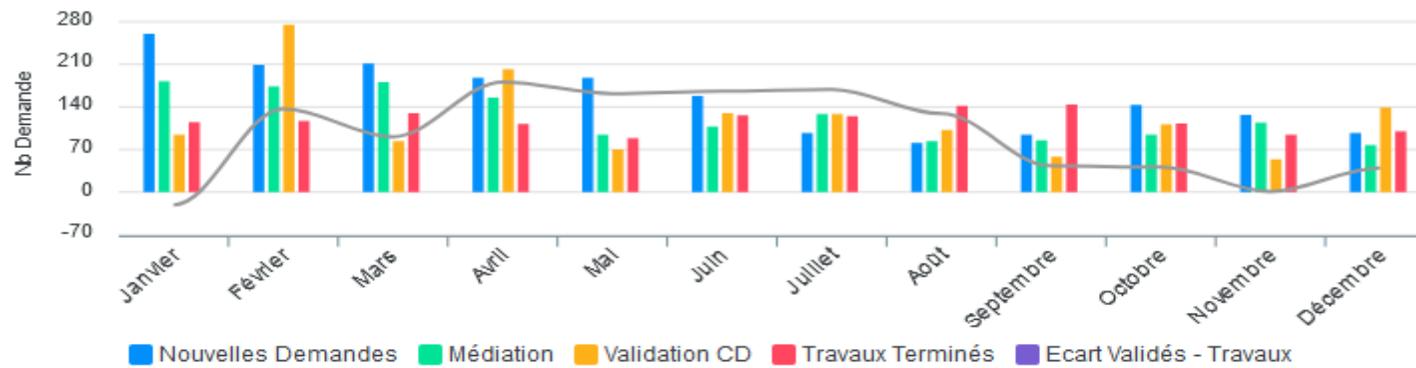
01/01/2023 - 31/12/2023

Toutes

Nord / Est

Sud / Ouest

### Traitement des Demandes



Suivi mensuel des indicateurs LAV - NORD/EST



### 1.3.1.5- Suivi mensuel des indicateurs LAV – Sud/Ouest

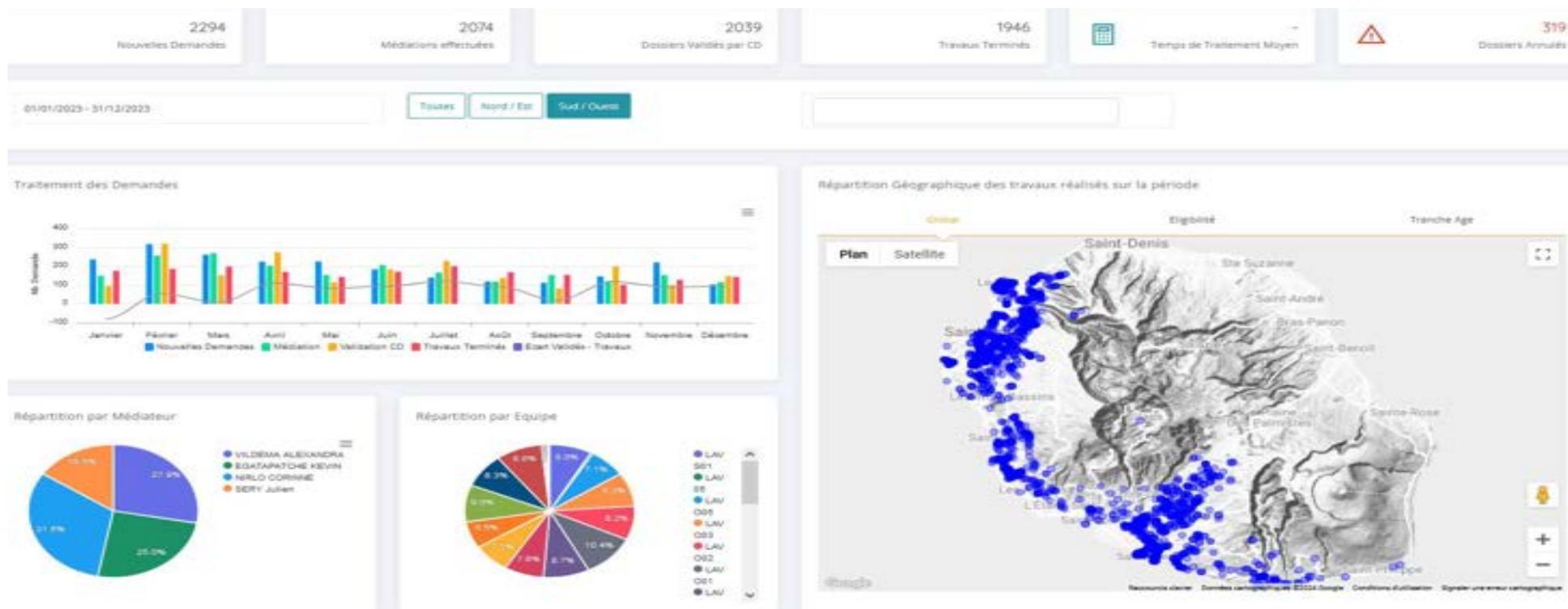


Tableau de bord d'activité cumulée - LAV SUD/OUEST

Pour la zone Sud/Ouest et sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, il est à noter sur le début de l'année une activité importante au niveau du nombre de demandes, de médiations effectuées et de validations. Les demandes tendent à diminuer au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre et connaît une réelle baisse sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2023. Elle gardera ce rythme jusqu'en fin d'année 2023.

L'activité de lutte anti-vectorielle est globalement régulée sur l'année, même si le début de l'année reste une période charnière du fait de la saison cyclonique qui s'étend de décembre à avril. Cette période suscite de l'inquiétude et de la peur chez les bénéficiaires.

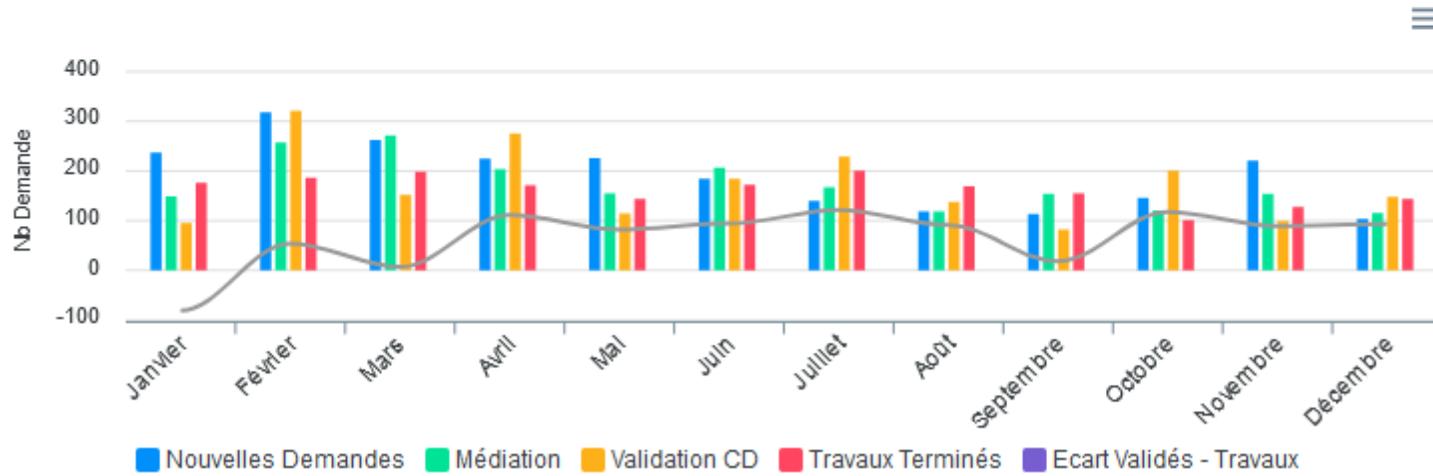
01/01/2023 - 31/12/2023

Toutes

Nord / Est

Sud / Ouest

## Traitement des Demandes



Suivi mensuel des indicateurs LAV - SUD/OUEST



**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

**1.3.2- L'effectif total de la LAV pour 2023 a été de 183 salariés répartis comme suit :**

**1.3.2.1- ➤ Pour la LAV Nord et Est**

**Service intervention**

- Agents en contrat PEC = 56
- Chef d'équipe = 9
- Contrôleur = 1
- Responsable de service = 1
  - Sous-total 1 = 67

**Service médiation**

- Agents de médiation = 3
- Responsable de service = 1
  - Sous-total 2 = 4

**1.3.2.2- ➤ Pour la LAV Sud et Ouest**

**Service intervention**

- Agents en contrat PEC = 93
- Chef d'équipe = 12
- Contrôleur = 1
- Responsable de service = 1
  - Sous-total 3 = 107

**Service médiation**

- Agents de médiation = 4
- Responsable de service = 1
  - Sous-total 4 = 5

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0560922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Le service dispose également d'une assistante de gestion et d'un Directeur de Département.

Le numéro d'appel pour l'ensemble du service reste celui du nord (le 0262 41 41 41).

**3353 interventions ont été réalisées en 2023.**

**1.3.3- Nombre de dossiers/mois/tranche d'âge**

Tranche d'Age		jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
NORD / EST	> 30ans	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	<b>3</b>
	> 30 à 40ans	0	1	4	2	5	2	2	2	2	5	2	1	<b>28</b>
	> 40 à 50ans	1	1	5	9	5	5	3	5	4	7	5	5	<b>55</b>
	> 50 à 60ans	5	12	20	7	7	14	12	16	19	13	7	6	<b>138</b>
	> 60 à 70ans	41	37	39	26	27	32	38	41	34	36	26	31	<b>408</b>
	> 70 à 80ans	34	21	36	35	23	43	46	42	45	29	25	31	<b>410</b>
	> 80ans	34	45	26	32	22	30	24	36	39	23	28	26	<b>365</b>
	<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>117</b>	<b>130</b>	<b>112</b>	<b>89</b>	<b>126</b>	<b>125</b>	<b>142</b>	<b>144</b>	<b>113</b>	<b>94</b>	<b>100</b>	<b>1407</b>
SUD / OUEST	> 30ans	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	<b>4</b>
	> 30 à 40ans	0	3	5	5	5	3	4	5	5	2	1	4	<b>42</b>

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

> 40 à 50ans	8	7	6	9	4	2	9	9	9	4	4	7	<b>78</b>
> 50 à 60ans	18	14	33	29	11	17	18	14	27	12	9	23	<b>225</b>
> 60 à 70ans	57	63	53	32	37	50	49	45	32	27	44	42	<b>531</b>
> 70 à 80ans	57	46	61	49	40	57	70	53	41	27	38	36	<b>575</b>
> 80ans	36	52	40	47	46	43	51	42	41	29	32	32	<b>491</b>
<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>186</b>	<b>199</b>	<b>171</b>	<b>144</b>	<b>172</b>	<b>201</b>	<b>169</b>	<b>155</b>	<b>101</b>	<b>128</b>	<b>144</b>	<b>1946</b>
<b>Grand Total</b>	<b>291</b>	<b>303</b>	<b>329</b>	<b>283</b>	<b>233</b>	<b>298</b>	<b>326</b>	<b>311</b>	<b>299</b>	<b>214</b>	<b>222</b>	<b>244</b>	<b>3353</b>

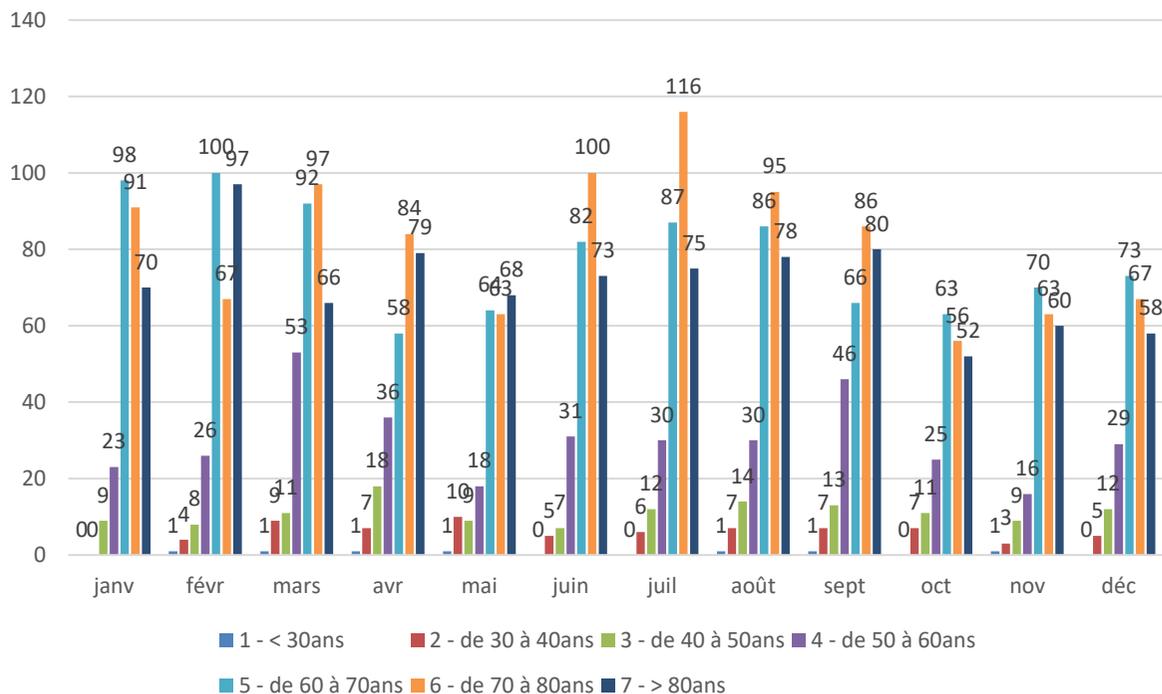
Les plus de 70 ans représentent 54,91% des bénéficiaires. En moyenne ce sont 153 interventions mensuelles pour cette tranche d'âge.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

**Répartition par tranche d'âge zone Nord / Est et Sud / Ouest**



Si l'on considère l'ensemble des bénéficiaires de plus de 60 ans ce taux atteint les 82.91% de l'activité sur l'année 2023, soit 2780 bénéficiaires sur 3353.

Les tranches d'âge des 60/70 ans et des 70/80 ans sont nettement mises en exergue. Pour ces tranches d'âge, une activité en diminution sur le dernier trimestre 2023.

L'activité pour les personnes porteuses de handicap est, malheureusement, en diminution (309 en 2022 et 232 en 2023). Certaines d'entre elles figurent dans les chiffres ci-dessus puisqu'elles ont plus de 60 ans.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### 1.3.4- Répartition par commune et par tranche d'âge

Commune		TRANCHE D'AGE							Total
		> 30ans	> 30 à 40ans	> 40 à 50ans	> 50 à 60ans	> 60 à 70ans	> 70 à 80ans	> 80ans	
NORD / EST	BRAS-PANON	1	0	1	4	12	17	13	<b>48</b>
	PLAINE-DES-PALMI	0	0	0	6	2	3	1	<b>12</b>
	ST-ANDRE	0	5	11	14	52	37	31	<b>150</b>
	ST-BENOIT	0	1	2	8	40	43	35	<b>129</b>
	ST-DENIS	0	12	28	68	199	213	207	<b>727</b>
	STE-MARIE	0	5	9	29	76	66	52	<b>237</b>
	STE-ROSE	0	0	1	0	0	0	2	<b>3</b>
	STE-SUZANNE	2	5	3	9	23	27	17	<b>86</b>
	SALAZIE	0	0	0	0	4	4	7	<b>15</b>
	<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>28</b>	<b>55</b>	<b>138</b>	<b>408</b>	<b>410</b>	<b>365</b>	<b>1407</b>
SUD / OUEST	Commune	> 30ans	> 30 à 40ans	> 40 à 50ans	> 50 à 60ans	> 60 à 70ans	> 70 à 80ans	> 80ans	<b>Total</b>
	CILAOS	0	0	0	1	0	0	0	<b>1</b>
	ENTRE-DEUX	0	0	0	0	0	1	1	<b>2</b>
	ETANG-SALE	0	0	0	1	4	3	4	<b>12</b>
	POSSESSION	0	3	1	13	34	41	29	<b>121</b>
	LE PORT	0	1	3	8	25	39	35	<b>111</b>
	TAMPON	0	5	12	31	67	79	62	<b>256</b>

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740187-20240904-DEL0500922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>Mise en œuvre et exécution du service pour l'année achevée</b>	LES AVIRONS	0	0	4	2	8	8	3	<b>25</b>
	PETITE-ILE	0	0	0	2	2	8	0	<b>12</b>
	ST-JOSEPH	1	2	2	10	11	20	24	<b>70</b>
	ST-LEU	0	8	9	29	64	73	63	<b>246</b>
	ST-LOUIS	1	3	0	3	16	4	10	<b>37</b>
	ST-PAUL	2	14	27	79	195	203	173	<b>693</b>
	SAINT- PHILIPPE	0	0	0	1	0	1	1	<b>3</b>
	ST-PIERRE	0	5	20	45	104	92	85	<b>351</b>
	TROIS-BASSINS	0	1	0	0	2	2	1	<b>6</b>
	<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>42</b>	<b>78</b>	<b>225</b>	<b>532</b>	<b>574</b>	<b>491</b>	<b>1946</b>
	<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>70</b>	<b>133</b>	<b>363</b>	<b>940</b>	<b>984</b>	<b>856</b>	<b>3353</b>

La structuration de l'activité dans le secteur sud/ouest et la signature de conventions avec certains CCAS participent d'une part à un développement quantitatif du nombre de dossiers mais aussi à l'élargissement du périmètre d'intervention.

Avec 727 interventions, Saint-Denis reste le territoire communal le plus important. Mais cela tend à se rééquilibrer : 693 interventions pour Saint-Paul.

L'activité sur les communes de l'Est (Saint-André et Saint-Benoît), progresse légèrement en 2023 :

- Saint-André ➤ 151 en 2022  
➤ 150 en 2023
- Saint-Benoît ➤ 104 en 2022  
➤ 129 en 2023.

En 2023, 14 conventions ont été signées, soit 14 communes sur 24. Et deux communes avec lesquelles nous sommes en négociation (Etang-Salé et Salazie).

Accusé de réception en préfecture  
974 219740167-20240904-DEL0500022024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### **1.3.5- Répartition des dossiers du 01 janvier au 31 décembre 2023 par commune et par tranche d'âge**

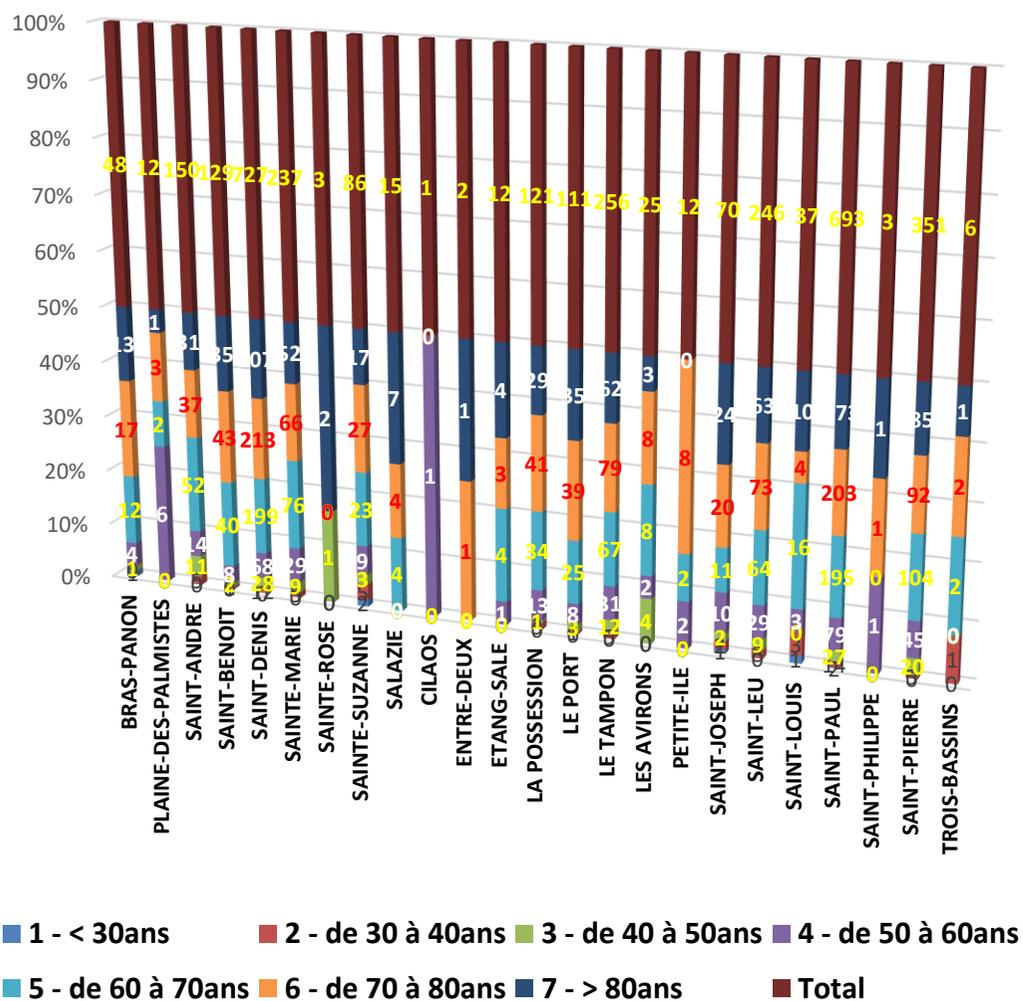
Le graphique ci-après illustre l'émergence du plus grand nombre de dossiers exécutés sur les deux plus grandes communes de l'île sur l'année, 727 pour Saint-Denis et 693 pour Saint-Paul mais, surtout, fait apparaître que l'activité, au-delà des conventions signées, s'exerce sur toutes les communes de l'île.

**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Répartition par commune et par tranche d'âge



**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

**Avant**

**Après**

**1.3.6- Répartition des dossiers éligibles par communes et quartiers**

Les tableaux ci-dessous montrent une répartition des dossiers éligibles par commune et par quartier. Cette répartition a pour objectif d'avoir une vision plus fine des territoires d'intervention de la SPL EDDEN en matière de Lutte Anti Vectorielle.

Cette répartition trouvera toute sa pertinence en cas de nécessité de croisement avec les données de l'ARS pour mieux cibler les zones d'interventions en phase de développement de l'épidémie.



Avant

Après

**1.3.7- Répartition des dossiers du 01 Janvier au 31 Décembre 2023 par commune et par mois**

**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

Zone	Commune	Quartier	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
<b>NORD / EST</b>	<b>BRAS-PANON</b>	Centre Ville	2	-	3	-	1	1	2	1	3	1	1	1	<b>16</b>
		La Riviere des Roches	1	-	2	-	2	2	3	-	1	3	2	-	<b>16</b>
		Les Bas de la Riviere du Mat	-	-	-	1	-	3	-	-	-	1	2	2	<b>9</b>
		Les Hauts de la Riviere du Mat	1	-	-	-	-	1	1	-	1	-	1	2	<b>7</b>
		<b>Total Bras-Panon</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>48</b>
	<b>PLAINE-DES-PALMISTES</b>	La Plaine-des-Pal	1	-	1	-	1	-	-	3	1	2	3	-	<b>12</b>
		<b>Total Plaine des Palmistes</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>12</b>
	<b>SAINT-ANDRE</b>	Bras des Chevrettes et Hauts	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>
		Cambuston-Cent	-	-	1	-	1	-	1	1	1	-	1	2	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>Mise en œuvre et exécution du service</b>				Cambuston- L'Ét Rouge	-	-	1	1	-	2	-	-	3	-	-	1	<b>8</b>	
				Cambuston- Peti Bazar	-	-	1	1	1	3	5	-	-	-	2	3	<b>16</b>	
				Centre Commercial- Lyc Sarda Garriga	1	-	1	-	-	1	2	2	-	2	-	-	<b>9</b>	
				Centre Ville Mairie	-	2	-	-	-	3	1	1	2	-	1	1	<b>11</b>	
				Champ Borne	1	-	1	-	1	3	1	3	1	-	2	2	<b>15</b>	
				Chemin du Centre	-	3	-	1	-	-	3	2	2	2	-	1	<b>14</b>	
				La Cressonniere Nord	1	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-	1	<b>7</b>	
				La Cressonniere Sud	2	1	-	-	-	2	-	2	1	-	-	-	<b>8</b>	
				Mille Roches- Rdm Les Hauts	-	2	1	-	-	-	3	1	-	1	1	1	<b>10</b>	
				Pont Auguste	1	1	1	2	2	-	1	1	3	1	-	2	<b>15</b>	
				Pont Minot	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	-	<b>3</b>	
				Ravine Creuse	2	1	-	1	1	-	2	2	1	-	2	3	<b>15</b>	
				Riviere du Mat Les Bas	-	-	3	1	-	1	1	-	-	2	-	1	<b>9</b>	
				<b>Total St-André</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>150</b>	
				SAINT-BENOIT	Beaufond Distillerie	1	-	2	1	-	-	3	1	2	1	-	1	<b>12</b>
					Beaufond-Le Port	-	-	1	-	-	-	1	-	1	1	-	-	<b>4</b>
					Bourbier- Beauv	1	-	1	1	-	1	-	-	3	-	3	1	<b>11</b>
					Bourbier- l'Abo	2	1	4	1	-	1	2	2	1	3	2	2	<b>21</b>
					Bras Canot-Le Cratère	1	1	1	-	-	-	2	-	2	2	-	-	<b>9</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>pour l'année achevée</b>			SAINT-BENOIT	Bras Fusil	-	2	-	1	-	-	-	-	-	1	-	<b>4</b>	
				Centre Ville Rive Gauche	-	-	1	2	-	-	1	-	1	-	2	1	<b>8</b>
				Centre Ville-Rive Droite	1	1	-	1	3	-	1	1	-	1	-	1	<b>10</b>
				Grand Etang-Takamaka	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>
				La Confiance-Chem de Ceinture	2	1	-	2	-	1	4	-	2	2	1	1	<b>16</b>
				Petit St-Pierre-Les Orangers-H. Delisle	-	1	-	2	1	1	-	-	-	-	2	1	<b>8</b>
				Ste-Anne-Petit St-Pierre	-	-	-	-	-	-	3	-	1	1	1	-	<b>6</b>
				Ste-Anne-St Francois-Le Cap	4	1	-	2	-	1	2	3	3	-	2	1	<b>19</b>
				<b>Total St-Benoit</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>129</b>
				SAINT-DENIS	12e Km-Le Ruisseau Blanc	5	4	-	2	2	2	2	7	2	1	3	-
			7e Km-La Vigie-Les Brises		1	2	-	-	2	1	3	5	2	-	-	1	<b>17</b>
			9e Km-Moulin Cader-Colorado		1	2	2	4	-	1	2	3	1	1	1	3	<b>21</b>
			Bas du Moufia		1	1	-	-	1	1	2	1	1	-	1	-	<b>9</b>
			Bellevue-l'Égl		1	3	7	1	-	3	5	-	3	3	-	3	<b>29</b>
			Bois de Nefles-Finette		1	2	2	2	1	1	1	1	2	-	2	2	<b>17</b>
			Bouvet-CGSS		1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	<b>2</b>
			C.E.S. Montgaillard		1	-	2	3	3	2	-	2	3	-	2	1	<b>19</b>
			Clinique Sainte-Clotild		1	2	2	2	1	3	-	1	2	1	1	1	<b>17</b>
			Commune Prima		-	1	2	-	-	2	-	-	3	-	-	-	<b>8</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>Mise en œuvre et exécution du service pour l'année achevée</b>				Ddass- Fouchero	2	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	<b>4</b>	
				Domenjod	1	3	-	3	1	4	4	-	3	4	2	-		<b>25</b>
				Eudoxie Nonge	2	-	1	2	2	-	-	2	2	1	2	1		<b>15</b>
				Grand Canal- Le Stade	5	2	1	2	1	2	7	-	2	2	1	1		<b>26</b>
				Hauts de Bellepierre	-	-	1	1	-	3	-	1	1	-	1	1		<b>9</b>
				L'École d'Application Bossard	1	-	-	-	-	-	1	2	1	-	1	1		<b>7</b>
				L'Église- Mouli à Vent	2	3	5	1	1	1	2	2	4	3	2	-		<b>26</b>
				La Mairie de Sainte-Clotild	1	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-		<b>4</b>
				La Mediatheque	1	-	1	-	-	-	-	2	1	-	-	-	1	<b>6</b>
				La Petite Ile- La Redoute	-	-	-	-	1	2	-	-	-	-	-	1		<b>4</b>
				La Providence- Onf	-	-	-	-	2	1	-	1	1	-	-	-		<b>5</b>
				La Source- Ruissea des Noirs	2	-	1	-	1	1	-	5	-	-	-	1		<b>11</b>
				La Trinite- Chatea Morange	6	2	1	3	1	3	3	2	2	2	2	1		<b>28</b>
				Le Barachois- Gare Routiere	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	-		<b>3</b>
				Le Bas de la Riviere	1	-	-	1	1	1	-	-	-	-	1	2		<b>7</b>
				Le Bas des Rampes-La Chaumiere	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-		<b>2</b>
				Le Brule	1	1	2	-	-	-	-	-	3	1	-	-		<b>8</b>
				Le Butor- Champ Fleuri	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-		<b>2</b>
			Le Jardin de l'État-Bertin	-	-	4	-	-	-	-	1	1	-	-	1		<b>7</b>	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>Mise en œuvre et exécution du service pour l'année achevée</b>			Le Jardin de l'Etat-Joinvil	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>
			Le Mail Est	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	<b>1</b>
			Le Mail Ouest	-	1	2	1	-	1	-	-	1	-	-	<b>7</b>
			Les Ananas- Hauts du Moufia	-	1	2	2	4	2	-	3	1	1	3	<b>20</b>
			Les Camelias	2	2	3	1	-	-	1	2	2	-	1	<b>14</b>
			Les Deux Canons- Finette	2	2	1	4	3	-	1	2	3	1	1	<b>23</b>
			Les Tamarins- Lory Les Hauts	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	<b>4</b>
			Lory Les Bas	3	1	2	-	1	-	-	4	-	-	1	<b>13</b>
			Mairie de Bellepierre-Le Saphirs	1	1	5	-	2	1	-	2	1	2	-	<b>17</b>
			Mairie de la Bretagne- Centr	3	2	-	2	3	4	1	3	2	4	2	<b>27</b>
			Mairie et Hauts du Bois de Nefles	1	-	-	3	-	2	-	1	2	1	-	<b>11</b>
			Mairie-Pierre et Sable- Bancouli	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>
			Maréchal Leclerc-La Poste	-	1	2	-	1	-	-	1	1	1	-	<b>7</b>
			Maréchal Leclerc-Le Butor	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	<b>3</b>
			Maréchal Leclerc-Le Petit Marche	-	-	3	-	-	1	-	2	-	-	-	<b>7</b>
			Mazagran- Bois de Nefles	4	2	-	6	2	1	-	2	1	-	2	<b>20</b>
		Michel Debre- Damase Legros	-	-	2	1	-	2	2	1	-	1	1	<b>10</b>	
		Michel Debre- Mairie du Chaudron	2	3	2	-	-	2	1	6	2	4	-	<b>22</b>	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



			SAINT-DENIS	Moufia Est-Les Tulipiers	3	3	4	1	3	1	-	3	3	2	2	1	26
				St-Bernard	3	7	3	8	7	3	1	9	2	2	4	4	53
				St-Francois Bas	1	1	1	1	-	-	2	3	-	2	-	-	11
				St-Francois Hauts	1	2	2	1	3	1	3	-	2	2	2	-	19
				St-Jacques-Dec	-	1	2	1	1	-	-	1	-	-	-	2	8
				Vauban-Bouvet	1	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	1	5
				Zone Industrielle du Chaudron	-	2	-	1	-	-	1	-	4	-	-	1	9
				Église-Piscine du Chaudron	-	4	1	1	2	5	-	1	-	1	1	4	20
				<b>Total St-Denis</b>	<b>68</b>	<b>66</b>	<b>73</b>	<b>62</b>	<b>55</b>	<b>63</b>	<b>46</b>	<b>86</b>	<b>70</b>	<b>47</b>	<b>44</b>	<b>47</b>	<b>727</b>
				SAINTE-MARIE	Centre Ville Est	1	3	2	2	1	1	2	1	4	2	1	6
			Centre Ville Ouest		2	4	3	2	2	4	4	2	4	2	1	4	34
			Gillot-La Mare-Duparc		-	2	-	1	1	1	3	-	1	-	2	-	11
			La Confiance-l'Es		2	7	2	4	1	3	3	2	5	5	3	-	37
			La Grande Montee Centre		1	2	2	-	1	4	1	-	3	2	-	1	17
			La Ressource-Beau Sano		4	-	2	3	1	4	2	1	2	3	-	2	24
			La Ressource-Bois Rouge		-	2	6	2	1	1	5	1	3	4	2	2	29
			La Riviere des Pluies		1	-	2	1	-	3	2	1	5	-	1	1	17
			Plaine des Fougères-Beaum		-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
			Ravine des Chevres-La Convenance		1	2	1	1	1	1	2	2	1	1	1	-	14
			Terrain Elisa-Beaufond	3	3	3	-	1	5	2	3	2	3	1	1	27	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

			<b>SAINTE-MARIE - TOTAL</b>	15	25	23	17	10	27	26	13	30	22	12	17	<b>237</b>
	<b>SAINTE-ROSE</b>	Centre Ville	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	<b>2</b>
Piton Ste-Rose		-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	<b>1</b>
<b>SAINTE-ROSE - TOTAL</b>		-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	-	-	-	-	<b>3</b>
	<b>SAINTE-SUZANNE</b>	Bagatelle	1	-	1	4	2	3	-	3	1	3	-	1	-	<b>19</b>
Centre Ville-Mairie		-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2	2	1	-	<b>6</b>
Deux Rives		1	4	3	-	1	1	2	3	2	5	-	-	-	-	<b>22</b>
La Renaissance		1	-	-	1	1	-	-	2	-	-	1	-	-	-	<b>6</b>
Les Jacques-Bel Air		-	-	-	1	1	-	1	1	1	2	-	-	-	-	<b>7</b>
Quartier Francais-Commu Carron-Ango		2	-	-	2	-	1	1	1	-	2	-	-	-	-	<b>9</b>
Quartier Francais-Ste Vivienne		1	1	1	-	-	1	1	3	1	1	-	-	-	-	<b>10</b>
Village Desprez-La Marine		-	-	-	2	1	1	-	-	1	1	-	1	-	1	<b>7</b>
<b>SAINTE-SUZANNE - TOTAL</b>		6	5	6	10	6	7	5	13	6	16	3	3	-	-	<b>86</b>
		<b>SALAZIE</b>	Centre Salazie	-	1	1	-	2	-	-	2	3	-	1	-	-
Grand Ilet	-		-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	<b>2</b>
Mare à Vieille Place	-		1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	<b>3</b>
<b>SALAZIE - TOTAL</b>	-		2	1	-	3	1	-	2	3	1	1	1	1	-	<b>15</b>
	<b>Nord / Est Total</b>			<b>115</b>	<b>117</b>	<b>130</b>	<b>112</b>	<b>89</b>	<b>126</b>	<b>125</b>	<b>142</b>	<b>144</b>	<b>113</b>	<b>94</b>	<b>100</b>	<b>1407</b>
<b>S</b>	<b>CILA OS</b>	La Ville-Mare Seche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	<b>1</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>Mise en œuvre et exécution du service pour l'année achevée</b>				CILAOs - TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1				
				ENTRE-DEUX	Bras Long- Ravine des Citrons	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
					Le Serre-La Mare-Grand Fond	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
					<b>Total Entre- Deux</b>	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	2
				ETANG-SALE	Centre Ville	-	-	1	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	3
					Centre Ville Est	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	1	-	3
					Le Maniron	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
					Les Canots	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
					Ravine Seche	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	-	4
					<b>Total Etang- Salé</b>	-	-	2	-	-	2	1	2	-	1	2	2	-	-	12
				LA POSSESSION	Centre Ville	2	2	2	-	-	-	2	3	-	1	-	2	-	-	14
					Dos d'Ane	-	1	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	5
					La Montagne- Secte Possession	1	1	1	-	1	-	-	1	-	-	-	1	-	-	6
					La Ravine à Malheur	1	2	2	-	-	-	2	-	1	-	-	-	-	-	8
					La Ravine à Marquet	1	3	1	3	1	1	2	-	1	2	-	2	-	-	17
					La Riviere des Galets	-	4	5	-	1	2	2	-	1	-	-	1	-	-	16
					Le Camp Magloire	-	4	1	-	2	1	1	2	-	-	-	-	-	-	11
					Le Ruisseau	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
					Pichette	1	1	2	1	-	1	1	2	2	-	1	-	-	-	12
					Ste-Therese	2	2	-	1	1	4	-	-	-	-	-	-	-	-	12

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



			Zac St-Laurent	2	4	1	2	-	2	3	2	1	-	1	1	19
			<b>Total Possession</b>	10	24	15	7	6	11	15	10	7	3	4	9	121
		LE PORT	Centre Ville Est	-	1	-	1	1	-	1	1	-	-	1	-	6
			Centre Ville Ouest	3	2	2	4	2	-	2	3	1	-	2	-	21
			La Ravine à Marquet	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
			Rivière des Galets-Village	1	1	1	1	-	1	-	-	-	-	1	-	6
			Rivière des Galets-Cité Ravine à Marquet	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	7
			Satec	-	-	-	3	1	-	1	-	1	1	3	1	11
			Sidr Basse	4	4	3	1	6	2	1	2	3	-	3	2	31
			Sidr Haute-Cité Ariste Bolon	1	-	1	-	-	1	1	2	-	-	-	-	6
			ZUP Cité Maloya	-	-	1	1	1	-	1	-	-	-	-	1	5
			ZUP Cité du Stade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
			ZUP III	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	3
			ZUP III-Square Jean XXIII	-	1	-	1	-	-	-	1	1	-	-	-	4
			Zac-Cité Coeur Saignant	-	2	-	1	-	-	1	-	-	-	1	1	6
			Zac-Cités r Vergès et Lépervanche	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	2
			Zones Industrielles Numéro 2 et 3	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
		<b>Total le Port</b>	11	15	8	14	12	5	8	9	7	1	15	6	111	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

**LE TAMPON**

Bois Court-Piton Hyacinthe	4	-	1	-	3	2	3	2	3	-	1	-	<b>19</b>
Bourg Murat-Route Notre-Dame de la Paix	-	2	1	1	2	1	1	1	1	-	1	-	<b>11</b>
Bras Creux	-	4	-	1	5	1	3	3	1	1	-	1	<b>20</b>
Bérive	2	-	2	-	3	-	1	-	2	-	1	-	<b>11</b>
Centre Ville-Gendarme	3	2	1	1	1	2	2	-	-	1	-	-	<b>13</b>
Centre Ville-Mairie	1	-	-	-	1	1	-	-	1	-	-	-	<b>4</b>
Cité de la Sidr-Croisée des 400	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
La Chatoire-La Roseraie	-	-	1	2	-	1	1	2	3	-	-	2	<b>12</b>
La Ravine des Cabris-l'Hermi	1	2	-	1	1	1	3	-	1	-	2	-	<b>12</b>
Le 11 Eme Km	-	-	2	-	1	-	-	-	1	-	-	-	<b>4</b>
Le 11 Eme Km-Couchant de la R. Blanche	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
Le 12 Eme Km	-	-	1	1	-	-	-	-	-	1	-	-	<b>3</b>
Le 14 Eme Km	3	2	1	-	-	2	3	1	2	-	-	-	<b>14</b>
Le 17 Eme Km	2	1	2	-	-	2	1	-	-	1	-	-	<b>9</b>
Le Bras de Pontho	-	1	-	2	1	2	-	-	-	1	2	-	<b>9</b>
Le Dassy	2	1	2	2	-	1	5	-	-	1	2	-	<b>16</b>
Le Lycee du Tampon 10eme Km	1	1	-	2	-	1	-	-	2	-	1	-	<b>8</b>
Le Petit Tampon-Grand Tampon	1	1	1	1	-	2	1	-	1	-	-	-	<b>8</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>Mise en œuvre et exécution du service pour l'année achevée</b>			LES AVIRONS	Le Pont d'Yves	1	2	-	-	1	1	1	-	-	-	3	<b>9</b>	
				Les 19 et 23 Eme Km	1	4	1	1	-	2	6	4	3	2	2	2	<b>28</b>
				Les 400-La Ravine des Cabris	1	-	1	1	2	3	2	1	1	-	1	2	<b>15</b>
				Les Trois Mares Nord	-	-	-	2	2	-	1	-	1	-	1	2	<b>9</b>
				Terrain Fleuri-La Pointe	3	1	3	1	-	4	2	1	1	-	1	1	<b>18</b>
				<b>Total Tampon</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>29</b>	<b>36</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>256</b>
			LES AVIRONS	La Ville-Bois de Nefles-Le Ruisseau	3	-	1	2	-	1	2	1	2	-	1	1	<b>14</b>
				La Ville-Ravine Seche	-	-	1	-	-	1	2	2	1	1	-	-	<b>8</b>
				Le Tevelave	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	<b>3</b>
				<b>Total Les Avirons</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>25</b>
			PETITE-ILE	Centre Ville	1	-	-	-	-	-	3	1	-	-	-	1	<b>6</b>
				Manapany Les Bas-Anse Les Bas	-	-	1	-	-	-	1	1	-	-	-	2	<b>5</b>
				Piton Goyaves	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	<b>1</b>
				<b>Total Petite-Ile</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>12</b>
			SAINT-JOSEPH	Centre Ville	-	-	-	-	1	1	2	-	2	-	1	-	<b>7</b>
				Jean Petit	-	-	1	-	-	1	1	-	-	-	-	-	<b>3</b>
				La Cayenne-Manapa	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	<b>2</b>
				La Plaine des Gregues	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	<b>2</b>
				Langevin	-	-	1	-	1	-	2	2	-	-	-	-	<b>6</b>
				Le Butor-Le Stade	1	-	-	-	1	1	2	-	-	-	-	-	<b>5</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



			SAINT-JOSEPH	Le Goyave et Hauts	2	4	-	-	1	-	4	2	-	-	-	-	13	
				Les Jacques-Jean Petit Les Bas	1	-	1	-	-	1	3	2	1	-	-	-	-	9
				Les Lianes	1	3	-	-	-	1	1	3	-	1	-	1	-	11
				Parc à Mouton-La Crete-Matouta	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
				Vincendo-Centr	-	1	2	1	-	1	2	1	1	-	2	-	-	11
				<b>Total St-Joseph</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>70</b>
			SAINT-LEU	Grand Fond-Stella	1	4	3	5	1	4	4	-	2	7	2	2	-	35
				L'Étang Saint-Leu	3	1	3	-	-	7	1	1	2	2	5	-	-	25
				La Chaloupe-Notre Dame des Champs	1	-	3	2	-	2	-	-	-	-	-	4	-	12
				La Chaloupe-St Christophe-Cam	2	3	4	1	1	2	-	2	4	1	3	-	-	23
				Le Piton Centre	1	1	6	3	4	3	-	2	3	4	1	2	-	30
				Le Piton Sud	6	3	5	-	1	2	-	4	6	5	3	1	-	36
				Le Plate	1	-	1	1	2	1	-	-	1	1	-	2	-	10
				Le Portail-Madura	3	1	7	3	4	5	-	-	2	6	7	3	-	41
				Les Colimacons-Bra Mouton-La Fontaine	2	-	5	-	-	1	1	1	1	-	1	1	-	13
				St-Leu Ville	1	2	1	4	3	2	1	4	-	1	2	-	-	21
				<b>Total St-Leu</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>38</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>246</b>
				SAINT-LOUIS	Centre Ville	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-
			Centre Ville Est		-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1

Accusé de réception en préfecture  
074 440740407 20240004 DEL0580022024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

Centre Ville Ouest	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Hauts de la Riviere	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2
La Riviere Est	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
La Riviere-Centre	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	2
Le Bas de la Ville-Bel Air	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	2
Le Bois de Nefles	1	-	-	-	-	-	-	1	1	1	-	-	4
Le Gol	-	-	1	1	1	2	-	1	-	1	2	1	10
Le Gol Les Hauts	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	2
Le Ouaki	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	2
Le Ruisseau	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Le Ruisseau-Terre Rouge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Les Cocos-La Palissade	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2
Roche Maigre	-	1	1	-	-	-	-	2	-	-	-	-	4
<b>Total St-Louis</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>37</b>
<b>SAINT-PAUL</b>													
Bas de la Plaine	2	2	2	3	4	2	-	2	1	2	3	4	27
Bellemène	4	7	9	6	1	1	2	2	7	1	2	1	43
Bois Rouge	4	2	2	-	4	6	3	1	2	1	2	4	31
Bois de Nefles-Saint-P Centre	1	3	2	2	-	5	3	-	3	2	3	2	26
Boucan Canot-Grand Fond	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	2
Carosse-Ravine Saint-Gilles	3	1	2	-	1	3	1	-	-	-	3	2	16

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>Mise en œuvre et exécution du service pour l'année achevée</b>				Fleurimont Hauts-Grande Terre	4	10	2	3	3	3	4	2	3	-	1	2	<b>37</b>
				Forêt des Hauts de la Petite France	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>
				Gare Routiere- St Charles	-	-	1	2	-	-	1	1	1	1	-	-	<b>7</b>
				Grande Fontaine-Le Tour des Roches	1	1	4	4	2	3	1	-	3	1	2	3	<b>25</b>
				Hauts de la Plaine	2	2	3	4	-	2	1	2	1	2	-	1	<b>20</b>
				L'Éperon- Tamat	3	-	2	4	3	4	-	2	-	1	-	2	<b>21</b>
				L'Étang	5	-	1	3	1	-	2	-	1	1	4	-	<b>18</b>
				La Plaine-Bas de Mon Repos	2	2	1	-	-	1	3	1	2	2	1	1	<b>16</b>
				La Renaissance- Ly Plateau Caillou	4	8	4	2	2	2	5	5	1	1	-	3	<b>37</b>
				La Saline-La Montee Panon (sud )	-	1	-	1	3	-	1	1	1	1	1	1	<b>11</b>
				La Saline- Trou d'Eau	-	1	-	-	3	-	-	-	-	-	1	1	<b>6</b>
				La Saline- l'Ermit	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	<b>2</b>
				La Saline- l'Ermit Les Hauts (nord)	2	3	2	3	2	1	-	1	2	3	1	1	<b>21</b>
				Le Barrage	1	-	1	1	2	-	1	-	-	-	-	3	<b>9</b>
				Le Bernica	2	3	1	5	-	2	3	3	2	1	2	5	<b>29</b>
				Le Bois de Nefles-Mon Repos	4	4	-	3	1	-	8	2	2	-	1	1	<b>26</b>
				Le Guillaume- Cent	7	2	5	2	2	2	2	1	3	1	1	1	<b>29</b>
			Le Guillaume- La Petite France	2	2	3	3	3	2	2	1	1	1	-	4	<b>24</b>	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEI.0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



SAINT-PAUL	Le Ruisseau	-	2	4	1	1	1	-	5	3	2	2	-	21	
	Le Stade-Cambaie	2	3	1	5	6	-	3	2	2	1	3	3	31	
	Mairie-Hopital Gabriel Martin	1	2	3	2	2	1	2	2	-	2	-	4	21	
	Plateau Caillou	2	1	1	2	1	1	-	1	1	1	1	2	14	
	Saint-Coeur-Ra Daniel	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2	
	Sans Souci	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	1	4	
	St-Gilles Les Bains Centre	3	1	-	-	-	-	1	-	-	2	-	2	9	
	St-Gilles Les Hauts Centre et Hauts	1	1	6	1	1	-	6	-	-	1	1	3	21	
	St-Gilles-l'Er	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	
	Tan Rouge	4	2	4	-	3	4	-	2	2	1	1	4	27	
	Villele	1	4	6	4	1	5	-	2	3	2	3	4	35	
	Vue Belle et Hauts	1	-	3	6	4	1	1	-	1	-	4	2	23	
	<b>Total St-Paul</b>	<b>70</b>	<b>71</b>	<b>76</b>	<b>75</b>	<b>56</b>	<b>53</b>	<b>58</b>	<b>41</b>	<b>48</b>	<b>34</b>	<b>44</b>	<b>67</b>	<b>693</b>	
	SAINT-PHILIPPE	Basse Vallée-Le Baril	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
		Centre-Mare Longue-Est	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	2
<b>Total St-Philippe</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	
SAINT-PIERRE	Basse Terre Centre et Hauts-Rn3	2	2	1	2	1	1	3	4	2	3	3	2	26	
	Bois d'Olives Est	1	2	2	2	-	2	1	4	1	1	2	1	19	
	Bois d'Olives Ouest	-	2	-	-	-	2	1	-	3	1	1	1	11	
	Centre Ville Est-La Mairie	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	2	-	5	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>Mise en œuvre et exécution du service pour l'année achevée</b>				Centre Ville Ouest-La Poste-Le Marché	-	-	-	1	-	-	2	1	-	1	-	-	<b>5</b>
				Grands Bois Les Hauts- Cafrine- Cafres	-	5	3	2	1	-	1	7	1	3	3	-	<b>26</b>
				Grands Bois- Centre	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
				L'Asile-ZAC Océan Indien	1	1	-	1	1	1	1	-	-	-	-	-	<b>6</b>
				La Concession Conde	-	-	1	-	-	1	-	2	1	-	-	-	<b>5</b>
				La Ligne Paradis	2	-	3	-	1	3	2	9	2	2	1	2	<b>27</b>
				La Ligne des Bambous- Centre	5	1	1	4	-	-	3	2	3	-	1	-	<b>20</b>
				La Ravine des Cabris-Centre	-	3	1	1	-	1	-	1	2	-	1	-	<b>10</b>
				La Ravine des Cabris-Est	-	2	1	2	1	1	3	1	1	3	-	2	<b>17</b>
				La Ravine des Cabris-Sud	1	-	2	1	3	2	4	3	2	3	-	3	<b>24</b>
				Les Assises- Trois Mares	-	1	-	1	-	1	2	2	3	-	1	-	<b>11</b>
				Les Casernes- Joli Fond	2	2	-	1	2	3	4	3	1	1	-	2	<b>21</b>
				Les Hauts de la Ravine des Cabris	-	3	2	2	2	2	5	2	1	-	-	-	<b>19</b>
				Montvert Les Bas	2	2	2	-	-	2	6	2	-	1	-	1	<b>18</b>
				Montvert Les Hauts	1	-	-	3	-	-	-	1	-	-	-	2	<b>7</b>
			Pierrefonds	1	-	-	-	1	-	-	2	-	-	-	-	<b>4</b>	
			Sidr Est-La Cayenne	1	-	-	2	1	-	1	-	-	1	2	1	<b>9</b>	
			Sidr Ouest- Ravine Blanche	2	-	3	-	1	2	1	3	4	-	-	-	<b>16</b>	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



				Terre Rouge-Bassin Plat-Bassin Martin	1	1	3	3	3	1	2	3	3	-	1	2	<b>23</b>		
				Terre Sainte-La Mairie	2	1	-	1	2	2	4	1	3	1	-	2	<b>19</b>		
				Zone Industrielle 2	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	<b>1</b>		
				<b>Total St-Pierre</b>	<b>25</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>27</b>	<b>46</b>	<b>54</b>	<b>35</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>351</b>		
			TROIS-BASSINS	Centre Ville	-	-	2	-	-	1	-	-	-	-	-	-	<b>3</b>		
				Ecarts de Trois Bassins	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	<b>2</b>		
				La Souris Blanche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	<b>1</b>		
				<b>Total Trois-Bassins</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>6</b>		
			Sud / Ouest TOTAL				176	186	199	171	144	172	201	169	155	101	128	144	1946
			<b>Grand Total</b>				<b>291</b>	<b>303</b>	<b>329</b>	<b>283</b>	<b>233</b>	<b>298</b>	<b>326</b>	<b>311</b>	<b>299</b>	<b>214</b>	<b>222</b>	<b>244</b>	<b>3353</b>

Pour la troisième année d'activité sur le Sud/Ouest les interventions ont été les plus nombreuses sur le territoire des communes de Saint-Paul (693) et de Saint Pierre (351).

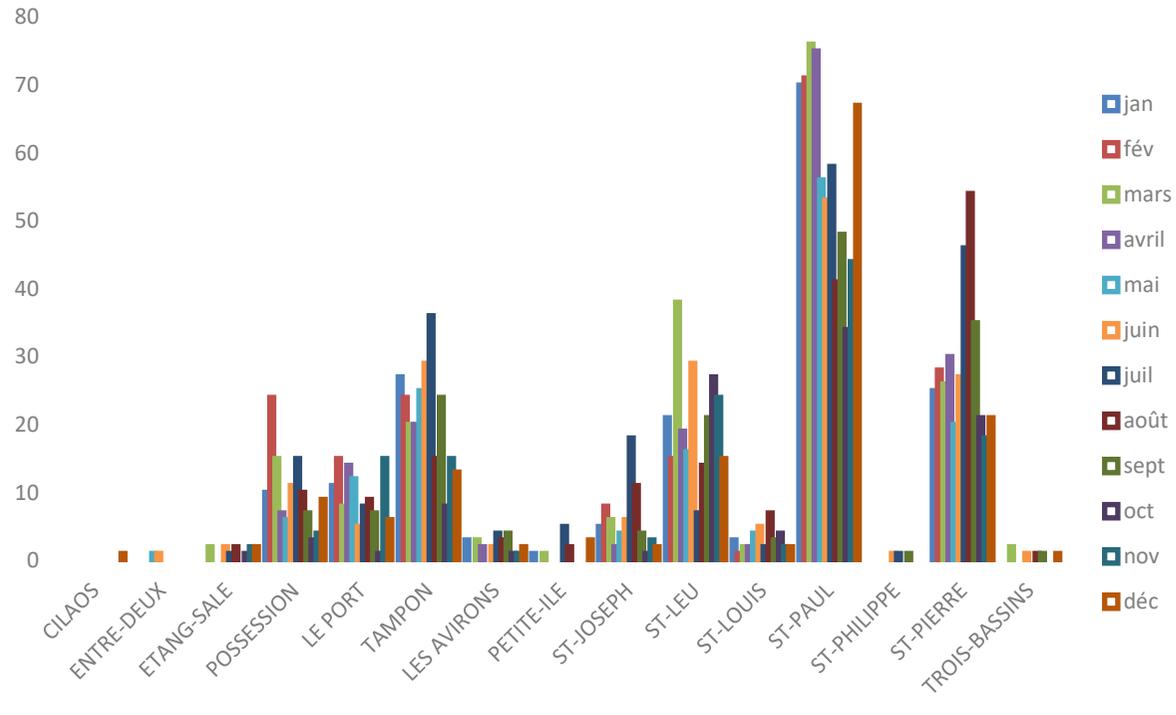
**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

A souligner le partenariat avec la commune de Saint-Paul avec laquelle la SPL EDDEN connaît une forte activité, alors qu'il n'y a pas de conventionnement signé avec le CCAS. Lorsque l'intervention ne relève pas de la LAV, la commune affecte ses propres équipes pour répondre à la demande de l'administré.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télértransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Répartition des dossiers par commune et par mois (global)

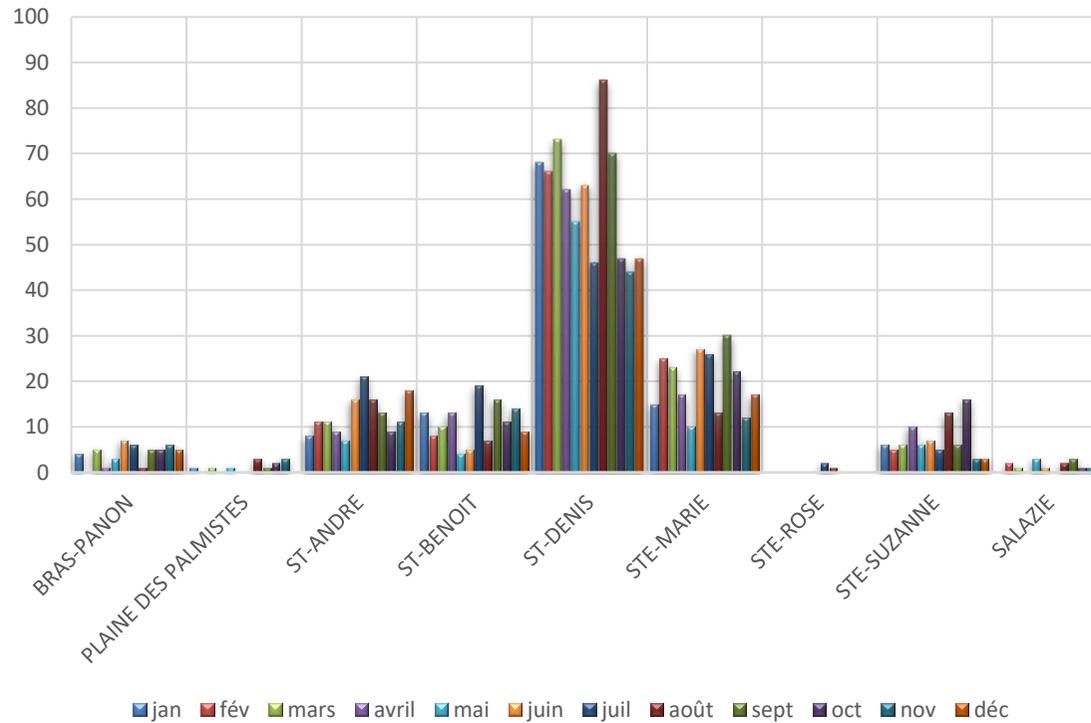


Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télérmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

### NORD/EST : Répartition des dossiers par commune et par mois

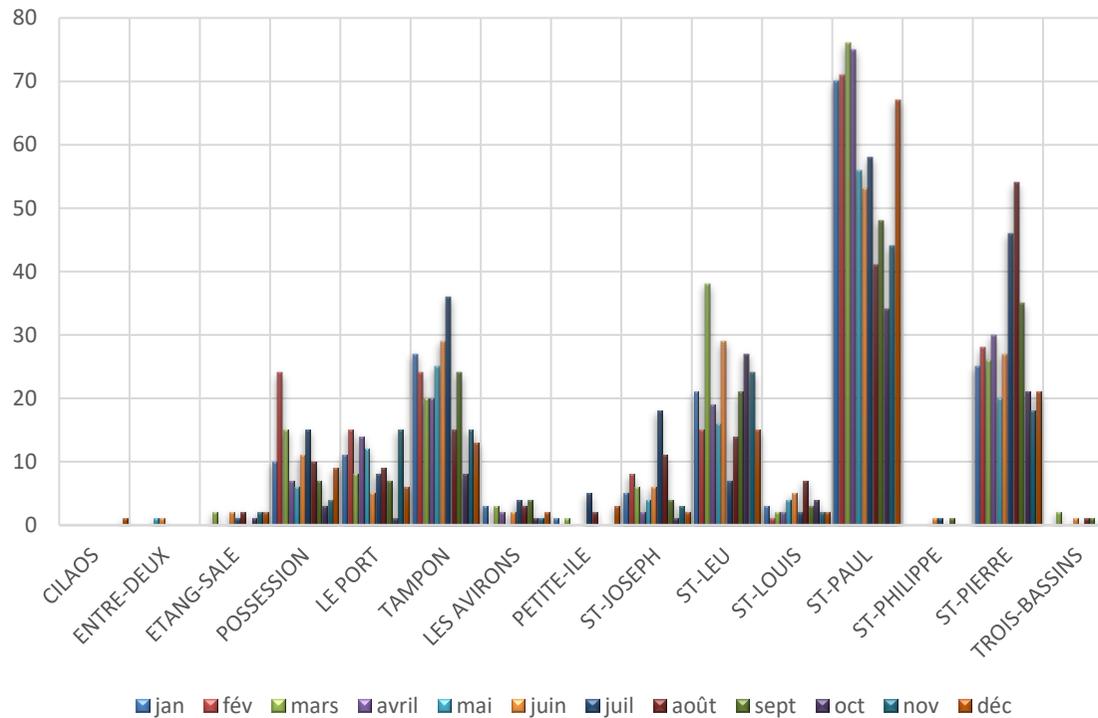


Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

### SUD/OUEST : Répartition des dossiers par commune et par mois



### 1.3.8- Répartition Personnes Handicapées / Âge / commune

COMMUNE	Tranche d'Age							TOTAL
	< 30ans	de 30 à 40ans	de 40 à 50ans	de 50 à 60ans	de 60 à 70ans	de 70 à 80ans	> à 80ans	
LA POSSESSION	0	0	1	6	6	1	0	14
LE PORT	0	0	0	3	1	0	0	4

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



LE TAMPON	0	1	4	8	13	2	0	28
LES AVIRONS	0	0	1	0	0	0	0	1
PLAINE-DES-PALMISTES	0	0	0	2	1	0	0	3
SAINT-ANDRE	0	0	0	3	2	0	0	5
SAINT-BENOIT	0	0	0	0	3	1	1	5
SAINT-DENIS	0	3	10	23	23	15	0	74
SAINT-JOSEPH	0	2	2	3	2	0	0	9
SAINT-LEU	0	0	2	6	4	1	1	14
SAINT-LOUIS	0	0	0	1	1	0	0	2
SAINT-PAUL	0	0	2	14	7	6	2	31
SAINT-PHILIPPE	0	0	0	1	0	0	0	1
SAINT-PIERRE	0	0	1	7	8	0	0	16
SAINTE-MARIE	1	2	2	6	7	0	0	18
SAINTE-SUZANNE	1	0	0	4	1	1	0	7
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>25</b>	<b>87</b>	<b>79</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>232</b>

Le tableau ci-dessus montre le nombre d'interventions réalisés auprès des personnes en situation de handicap. Ces interventions représentent moins de 10% (6,92 %, soit 232 dossiers sur 3353) des interventions sur le territoire.

Comme indiqué précédemment, c'est un public qui reste « confidentiel » auprès des structures et institutions avec lesquelles la SPL EDDEN est en partenariat.

La tranche des 50/60 ans et 60/70 ans représentent 71.55 % des personnes en situation de handicap.

A noter que c'est sur la commune de Saint-Denis que sont recensés le plus de dossiers de personnes en situation de handicap : 74 sur un total de 232, soit 31,90 %. L'implantation historique de l'activité sur cette commune expliquerait probablement ce résultat.

### **1.3.9- Répartition PA+ Min. Soc. / Âge / par commune**

COMMUNE	Tranche d'Age
---------	---------------

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



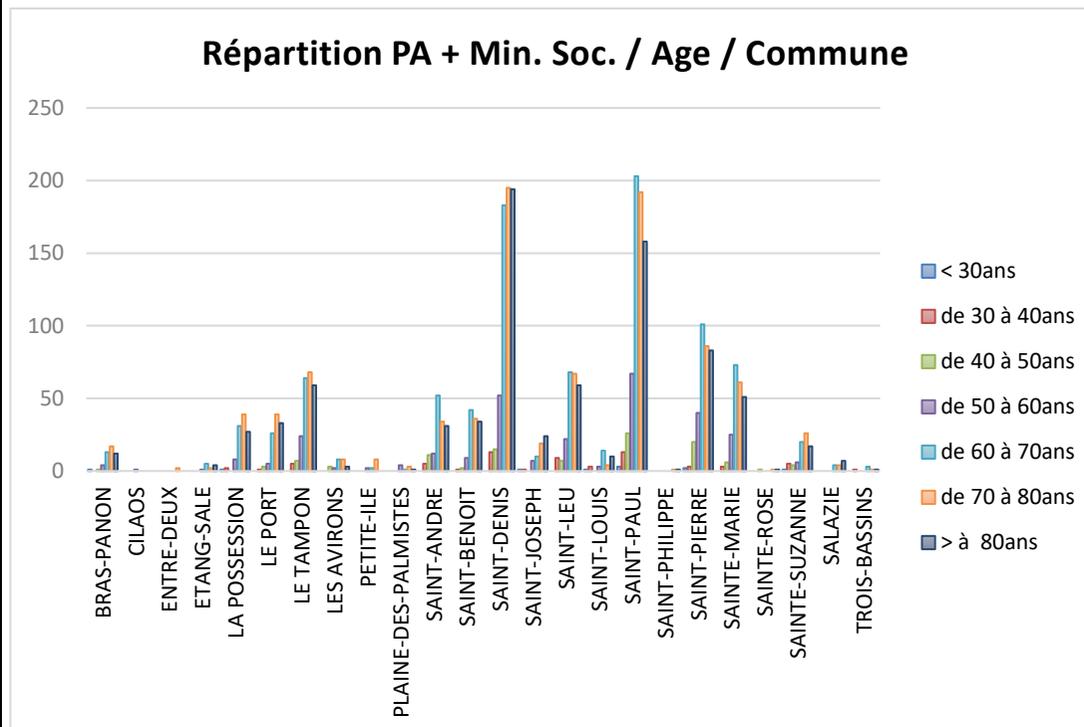
<b>Mise en œuvre et exécution du service pour l'année achevée</b>		< 30ans	de 30 à 40ans	de 40 à 50ans	de 50 à 60ans	de 60 à 70ans	de 70 à 80ans	> à 80ans	TOTAL
	BRAS-PANON	1	0	1	4	13	17	12	48
	CILAOS	0	0	0	1	0	0	0	1
	ENTRE-DEUX	0	0	0	0	0	2	0	2
	ETANG-SALE	0	0	0	1	5	2	4	12
	LA POSSESSION	1	2	0	8	31	39	27	108
	LE PORT	0	1	3	5	26	39	33	107
	LE TAMPON	0	5	7	24	64	68	59	227
	LES AVIRONS	0	0	3	2	8	8	3	24
	PETITE-ILE	0	0	0	2	2	8	0	12
	PLAINE-DES- PALMISTES	0	0	0	4	1	3	1	9
	SAINT-ANDRE	0	5	11	12	52	34	31	145
	SAINT-BENOIT	0	1	2	9	42	36	34	124
	SAINT-DENIS	0	13	15	52	183	195	194	652
	SAINT-JOSEPH	1	1	0	7	10	19	24	62
	SAINT-LEU	0	9	7	22	68	67	59	232
	SAINT-LOUIS	1	3	0	3	14	4	10	35
	SAINT-PAUL	3	13	26	67	203	192	158	662
	SAINT-PHILIPPE	0	0	0	0	0	1	1	2
	SAINT-PIERRE	2	3	20	40	101	86	83	335
	SAINTE-MARIE	0	3	6	25	73	61	51	219
	SAINTE-ROSE	0	0	1	0	0	1	1	3
	SAINTE-SUZANNE	1	5	4	6	20	26	17	79
	SALAZIE	0	0	0	0	4	4	7	15
TROIS-BASSINS	0	1	0	0	3	1	1	6	
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>65</b>	<b>106</b>	<b>294</b>	<b>923</b>	<b>913</b>	<b>810</b>	<b>3121</b>	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

Le tableau ci-dessus « interventions auprès des personnes âgées et ceux à faibles revenus », nous permet de voir les grandes tendances. Il se trouve également en annexe 5 dans un plus grand format permettant de mieux observer les répartitions. Nous voyons cependant que plus de 84,78% de nos interventions ont été réalisées auprès des plus de 60 ans (soit 2646 dossiers sur 3121).



9,42% des interventions est au bénéfice de la tranche des 50/60 ans. Ce sont des personnes de moins de 60 ans, bénéficiaires de minimas sociaux en grande difficulté sociale et économique pour lesquelles le Conseil Départemental a validé la nécessité de l'intervention.

Pour ces catégories, Les communes comptabilisant le plus de dossiers en 2023 sont dans l'ordre décroissant :

- Saint-Paul,
- Saint-Denis,
- Saint-Pierre,
- Saint-Leu,
- Le Tampon.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### **1.3.10- LE SERVICE OPERATIONNEL :**

Le service opérationnel du Département Lutte Antivectorielle de la SPL EDDEN a pour responsabilité d'intervenir chez des bénéficiaires (personnes âgées et/ou porteuses de handicap) dans le cadre des critères spécifiques définis par le CPI Lutte Anti Vectorielle tels que la dépendance élevée ou un très faible niveau de revenu.

Le service opérationnel intervient dans les cours des personnes afin de sécuriser leur environnement en matière de Lutte Anti Vectorielle et de leur offrir un cadre de vie de meilleure qualité en procédant aux travaux suivants :

- Sensibilisation et recommandations ;
- Contrôle des gouttières ;
- Vérification des récipients et objets contenant de l'eau situés autour de la maison ;
- Enlèvement d'encombrants ;
- Enlèvement des déchets verts ;
- Tonte et débroussaillage ;
- Taille des haies et d'arbustes ;
- Elagage raisonné ;
- Nettoyage de cour.

La SPL EDDEN entend ainsi contribuer à maintenir un environnement sain et à lutter contre l'installation ou la prolifération de gîtes larvaires.

#### **1.3.10.1- Répartition des dossiers.**

Les équipes sont réparties géographiquement sur tout le territoire et organisées autour des deux micro-régions :

- Nord- Est : de Saint Denis à Sainte-Rose.
- Sud-Ouest : de Saint-Philippe à La Possession.

(Voir tableau ci-après).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

Les dossiers sont répartis au sein des équipes en fonction de leur secteur d'intervention géographique en collaboration avec le service médiation.

**1.3.10.2- Secteurs d'intervention des équipes dédiées à la lutte Anti-Vectorielle**

SECTEUR Nord/Est	1	2	3	4	5	6	7
Equipes	LAV 3	LAV 4	LAV 5	LAV 6	LAV 1	LAV 2	LAV 7
QUARTIERS	Bretagne	Bois de nèfles	St-François	Brûlé	La Montagne	St-André	St-André
	Chaudron	Moufia	Camélias	Bellepierre	Bas de la rivière	St-Benoit	St-Benoit
	Domenjod	Ste-Clotilde	Vauban	La source	Ste-Marie	Ste-Suzanne	Ste-Suzanne
	Primat	Ste-Marie	Trinité	Centre-ville		Bras-Panon	Bras-Panon
	Ste-Marie		Ste-Marie	Ste-Marie		Plaine des palmistes	Plaine des Palmistes
			Montgaillard			Salazie	Salazie
						St-Rose	St-Rose

SECTEUR OUEST	1	2	3	4	5	6
Equipes	L001	L002	L003	L004	L005	L006

005  
006  
Date de réception en préfecture : 13/09/2024  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024



<b>Mise en œuvre et exécution du service pour l'année achevée</b>	VILLE	ST-PAUL	ST-PAUL	ST-PAUL	ST-LEU	POSSESSION/LE PORT	ST-PAUL
	SECTEUR SUD	1	2	3	4	5	6
	Equipes	LS1	LS2	LS3	LS4	LS5	LS6
VILLE	ST-PIERRE	CILAOS / ST-PIERRE	ST-LOUIS	TAMPON	ST-JOSEPH	ETANG-SALE	LES AVIRONS
En cas de nécessité, toutes les équipes peuvent intervenir sur tous les secteurs.							

Accusé de réception en préfecture  
974 219740167 20240904 DEL0580922024 DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**1.3.10.3- Nombre de dossiers traités par les équipes de la Lutte Anti Vectorielle de Janvier à Décembre 2023**

Zone	Equipe	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
<b>NORD / EST</b>	LAV 01	10	13	11	15	11	14	13	14	19	17	12	11	<b>160</b>
	LAV 02	15	13	15	10	9	13	13	19	17	13	12	14	<b>163</b>
	LAV 03	19	23	26	23	17	23	23	25	31	22	16	22	<b>270</b>
	LAV 04	17	23	23	16	11	19	19	24	23	14	14	11	<b>214</b>
	LAV 05	23	18	20	16	13	21	24	19	19	14	15	13	<b>215</b>
	LAV 06	17	14	20	16	17	18	14	21	18	19	11	11	<b>196</b>
	LAV 07	14	13	15	16	11	18	19	20	17	14	14	18	<b>189</b>
	<b>Nord / Est Total</b>	<b>115</b>	<b>117</b>	<b>130</b>	<b>112</b>	<b>89</b>	<b>126</b>	<b>125</b>	<b>142</b>	<b>144</b>	<b>113</b>	<b>94</b>	<b>100</b>	<b>1407</b>
<b>SUD / OUEST</b>	LAV 01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	7	<b>10</b>
	LAV 03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	<b>6</b>
	LAV 04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	7	<b>11</b>
	LAV 05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	5	<b>9</b>
	LAV 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	<b>4</b>
	LAV O01	16	21	23	21	20	21	15	13	17	7	15	13	<b>202</b>
	LAV O02	14	16	16	13	14	19	19	13	12	7	8	9	<b>160</b>
	LAV O03	12	22	25	11	10	9	11	8	12	10	11	20	<b>161</b>
	LAV O04	12	12	15	14	11	18	13	18	17	14	15	12	<b>171</b>
	LAV O05	5	13	14	20	11	11	17	12	13	7	7	8	<b>138</b>
	LAV O06	19	14	15	11	10	7	12	12	11	7	4	5	<b>127</b>
	LAV S01	17	13	11	13	14	17	20	18	10	2	13	8	<b>156</b>
	LAV S02	18	20	16	14	14	16	19	22	16	7	1	7	<b>170</b>
	LAV S03	12	12	11	12	8	23	16	16	10	5	12	10	<b>147</b>
	LAV S04	19	14	17	12	11	13	19	13	15	12	14	16	<b>175</b>
	LAV S05	14	14	13	16	8	10	17	13	16	7	4	6	<b>138</b>
LAV S06	18	15	23	14	13	8	23	11	6	16	7	7	<b>161</b>	

**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



	Sud / Ouest Total	176	186	199	171	144	172	201	169	155	101	128	144	1946
<b>Grand Total</b>		<b>291</b>	<b>303</b>	<b>329</b>	<b>283</b>	<b>233</b>	<b>298</b>	<b>326</b>	<b>311</b>	<b>299</b>	<b>214</b>	<b>222</b>	<b>244</b>	<b>3353</b>



Avant



Après

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

Au 31 décembre 2023 le service opérationnel a réalisé 3353 interventions sur tout le Département.

Par ailleurs, 256 dossiers validés n'ont pas été réalisés pour diverses raisons : les bénéficiaires ne veulent plus, sont injoignables, ont déménagés et/ou les travaux ont déjà été effectués, ou encore les arbres sont en floraison ou, plus tristement, le bénéficiaire est décédé.

Au regard des limites de notre CPI (nombre de jours réalisés par an), et au regard du nombre de demande d'interventions attendus, la quantité d'élagage et le nombre de jours d'intervention à effectuer chez un même bénéficiaire ont été ajustés.

Cette adaptation a conduit à réexpliquer aux bénéficiaires l'objet premier de la mission visant la Lutte Anti-Vectorielle, qui est la réduction des gîtes larvaires.

### **1.3.11- COVID-19**

Face à l'épidémie du COVID-19 les équipes continuent de respecter les gestes barrières sous la vigilance des chefs d'équipes.

Le respect des règles sanitaires, en vertu du protocole mis en place par la SPL EDDEN, a fait l'objet de fiches de suivi hebdomadaire renseignées quotidiennement par les Chef d'Equipe et remis, en fin de semaine, aux Responsables de services.

Le système de suivi du nettoyage des parties communes (poignets, pommeau de vitesse, portières...) est mis en place dans chaque véhicule. Le suivi strict est réalisé par le chef d'équipe par le biais d'une fiche spécifique, ainsi que par les contrôleurs qui réalisent régulièrement des contrôles d'activité.

### **1.3.12- Bilan des déchets prélevés de janvier à décembre 2023**

Zone	Déchets	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total en tonne
NOR D/	Déchets Verts	64,8	73,8	109	86,9	75,6	121	121	77,9	81,8	76,1	69,3	62,4	1020

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<b>Mise en œuvre et exécution du service pour l'année achevée</b>	<b>NORD</b>	Déchets d'équipements électriques et électroniques	2,79	1,57	3,34	1,71	2,07	2,85	2,33	2,3	2,49	2,39	4,02	1,47	<b>29,33</b>
		Déchets verts en déchetterie	11	10,6	6,29	13,7	9,43	6,35	4,08	6,47	3,56	4,85	4,55	4,48	<b>85,36</b>
		Déchets verts laissés sur place	5	7,6	7,7	4,85	3,8	1,8	1,6	4,2	5,95	9,28	5,95	3	<b>60,73</b>
		Encombrants	18	17,3	12,4	15,9	13,6	21,2	16,3	21,4	30,2	21	23,4	16,5	<b>227,2</b>
		<b>Nord / Est TOTAL</b>	<b>101,6</b>	<b>110,9</b>	<b>138,7</b>	<b>123,1</b>	<b>104,5</b>	<b>153,2</b>	<b>145,3</b>	<b>112,3</b>	<b>124</b>	<b>113,6</b>	<b>107,2</b>	<b>87,85</b>	<b>1422,2</b>
	<b>SUD / OUEST</b>	Déchets Ménagers	1,37	1,66	3,47	1,35	1,65	3,07	1,73	0,87	1,04	0,83	-	-	<b>17,04</b>
		Déchets Verts	17	14,9	21,4	20	6,26	19,6	11,9	15,2	8,28	13,5	10,5	8,82	<b>167,4</b>
		Déchets d'équipements électriques et électroniques	2,43	2,07	0,5	0,7	1,37	-	-	-	-	-	-	-	<b>7,07</b>
		Déchets verts en déchetterie	81,2	83,1	101	91,4	79,3	90,1	101	85,7	77,4	61,2	59	61,5	<b>971,9</b>
		Déchets verts laissés sur place	8,61	6,96	8,08	-	-	1,3	2,55	5,3	4,25	4,32	6,8	2,11	<b>50,28</b>
		Encombrants	16,2	16,6	16,4	10,5	13,3	9,19	13,3	9,61	19,8	17,5	16,5	14,1	<b>173</b>
		<b>Sud / Ouest TOTAL</b>	<b>126,8</b>	<b>125,3</b>	<b>150,9</b>	<b>124</b>	<b>101,9</b>	<b>123,3</b>	<b>130,5</b>	<b>116,7</b>	<b>110,8</b>	<b>97,35</b>	<b>92,8</b>	<b>86,53</b>	<b>1386,7</b>
		<b>Grand Total</b>	<b>228</b>	<b>236</b>	<b>290</b>	<b>247</b>	<b>206</b>	<b>276</b>	<b>276</b>	<b>229</b>	<b>235</b>	<b>211</b>	<b>200</b>	<b>174</b>	<b>2809</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





**Mise en œuvre et  
exécution du service  
pour l'année  
achevée**

➤ **Le TOTAL des déchets collectés en 2023 est de 2809 tonnes.**

Le total des déchets verts collectés au cours de l'année 2023 sur l'ensemble du territoire est estimé à **2244,66 tonnes**, ce qui représente **79,90% du TOTAL** des déchets collectés.

Les déchets verts laissés sur place sont estimés à ~111 tonnes soit 3,95 % du total.

Dans ce cas de figure, soit c'est le bénéficiaire qui souhaite conserver ses déchets pour en faire du compost ou alimenter une cuisine au feu de bois, soit c'est la difficulté d'accès qui contraint les agents de la LAV à laisser les déchets verts sur place.

- Apports des Déchets Verts en plateforme de compostage

Cette année la LAV a orienté **1187,40 tonnes de déchets verts vers les plateformes de compostage**. Cela représente une diminution de 191.60 tonnes par rapport à 2022.

La zone Nord/Est a collecté 1020 tonnes de déchets verts.

La zone Sud/Ouest a collecté 167,40 tonnes de déchets verts.

Les équipes de la zone Nord / Est ont accès à la plateforme de broyage de déchets verts de la Jamaïque.

Les équipes du Sud / Ouest n'ont accès qu'aux petites déchèteries, qui ne disposent pas de moyens de pesage, sauf à la plateforme de compostage de la Pointe des Châteaux à Saint Leu.

Les équipes doivent se déplacer à la plateforme de compostage de Saint-Leu pour décharger leurs DV quand elles sont refoulées aux déchèteries du Tampon et de Saint Pierre.

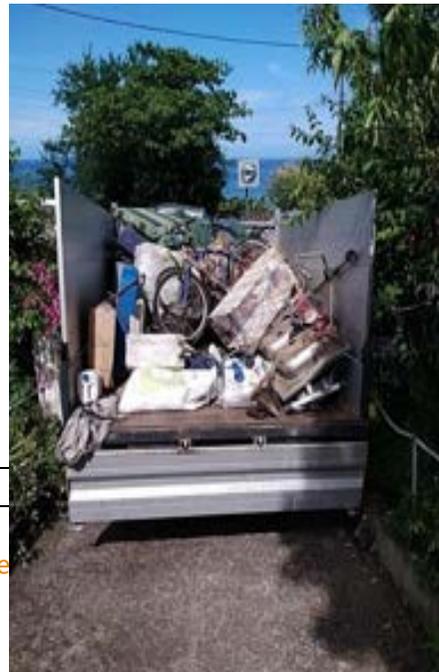
Le nombre de passage reste à ce jour toujours limité ainsi que les volumes autorisés au déchargement.

- Apports des déchets verts en déchèterie

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<p><b>Mise en œuvre et exécution du service pour l'année achevée</b></p>	<p>La zone Nord / Est a apporté 85,36 tonnes de déchets verts en déchèterie.</p> <p>La zone Sud / Ouest a apporté 971,9 <b>tonnes de déchets verts en déchèterie</b>, soit 80,99 tonnes en moyenne / mois.</p> <p>Force est de constater que les exutoires déterminent notre mode de fonctionnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Apports des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)</li> </ul> <p>La zone Nord / Est a collecté 29,33 tonnes. La zone Sud / Ouest a collecté 7,07 tonnes</p> <p>Soit 1.3% du tonnage annuel des déchets collectés.</p> <p>Nous constatons que sur les mois de juin à décembre, il n'y a pas eu d'enlèvement d'encombrants sur le secteur sud/ouest. Est-ce lié à une politique de recyclage spécifique de ce type de déchets sur cette zone ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Apports des encombrants</li> </ul> <p><b>400,20 tonnes d'encombrants ont été triés et évacués de chez les bénéficiaires, avec parfois des accès exigus et des distances importantes entre le camion et les points d'enlèvements.</b></p> <p>La zone Nord / Est a collecté 227,20 tonnes. La zone Sud / Ouest a collecté 173 tonnes</p> <p>Soit 14,25% du tonnage annuel des déchets collectés.</p>
--	--



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



### **1.3.13- Conclusion AXE 1 : Mission de lutte anti-vectorielle à l'attention des personnes vulnérables**

En 2023, 4044 journées d'intervention ont été réalisées. Cependant, 4 jours ont été facturés en janvier 2023 pour des dossiers réalisés en 2022. Ce qui ramène globalement à 4048 journées, soit le nombre annuel contractualisé avec le Département.

Le nombre de dossiers est en diminution, passant de 3 631 en 2022 à 3 353 en 2023. Ceci s'explique par le fait que le temps entre chaque passage pour un même bénéficiaire est plus important compte-tenu du nombre de demandeurs en nette augmentation. De fait, lorsque l'équipe intervient, la charge de travail est plus importante et nécessite un temps plus important. Nous estimons à 2 le nombre d'intervention pour un même bénéficiaire par an, en moyenne.

Le premier élément important pour cette année est l'intervention sur les 24 communes du département. Cela répond ainsi, à la volonté du Conseil Départemental qui, à l'occasion du lancement de son « Plan de relance Economique et social » en 2020, avait souhaité étendre le périmètre d'intervention en matière de Lutte Anti Vectorielle (LAV).

Des conventions de partenariat avec 17 Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Celles de L'Etang-Salé et de Saint-Louis venant compléter ce partenariat.

2 646 interventions ont été effectuées pour les personnes de plus de 60 ans (soit 78,91 % du total) et 232 interventions pour les personnes porteuses de handicap (soit 6,91 %) et 475 interventions pour les personnes de moins de 60 ans (soit 14,17 %).

Les bénéficiaires porteurs de handicap restent une part confidentielle dans l'activité, malgré le partenariat avec ce qu'il est convenu d'appeler les « mandataires ». Par délégation de l'autorité de justice, ces derniers gèrent ces personnes et leurs biens.

La SPL EDDEN est connue de quasiment toutes les structures mandataires mais elle ne voit pas progresser significativement l'activité en destination des personnes porteuses de handicap.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Malgré le périmètre d'intervention étendu sur les 24 communes, presque 56 % de l'activité se concentre sur 4 communes :

- Saint-Paul 652 dossiers ;
- Saint-Denis, 652 dossiers ;
- Saint-Pierre, 335 dossiers ;
- Le Tampon, 227 dossiers.

Cette répartition de l'activité reste cependant cohérente avec la répartition de la population de La Réunion estimée en janvier 2020, par l'INSEE, à 859 959 habitants dont :

- Saint-Paul, 105 240 habitants
- Saint-Denis, 154 765 habitants
- Saint-Pierre, 84 077 habitants
- Le Tampon, 81 943 habitants.

Ces 4 communes représentent donc 49,54 % du total de la population.

Les interventions, en 2023 ont généré l'enlèvement de 2 244,66 tonnes de déchets verts déposés sur les différentes plateformes de l'île.

400 tonnes d'encombrants et 36 tonnes de Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (D3E) ont également été prélevés.

Notons, pour terminer, que le partenariat avec les 16 CCAS a fait l'objet de réunions trimestrielles des Comités de Suivi lors desquels a été présentée l'intervention de la SPL EDDEN sur le territoire concerné et également l'activité issue des demandes du CCAS.

Nous vous présentons, en annexe 6 1C, les éléments synthétiques pour les 8 communes et CCAS avec qui nous avons le partenariat le plus actif (Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Pierre et le Tampon). Elles représentent plus de 81

Voir Tableau Annexe N°1



<p><b>Les modifications éventuelles de l'organisation du service</b>  <b>Le cas échéant, les adaptations à envisager au regard de l'obligation de respecter de nouvelles normes</b></p>	<p><b>1.4- <u>Les modalités d'interventions ont évolué dans le cadre de la mise en œuvre des avenants :</u></b></p> <p><b>1.4.1- <u>Avenant N°1 au CPI LAV 2022-2024 :</u></b></p> <p>L'avenant n°1 a pour objet de corriger l'erreur matérielle décelée à l'article <b>5.1</b> « Rémunération » du contrat s'agissant du prix unitaire moyen de la SPL par jour d'intervention. Les autres conditions d'exécution du CPI restent identiques.</p> <p style="text-align: center;"><b>MODIFICATIONS APPORTÉES PAR L'AVENANT 1 A L'ARTICLE 5.1 DU CP/ INITIAL</b></p> <p>Considérant l'erreur matérielle décelée au contrat, s'agissant du prix unitaire moyen de la SPL, par jour d'intervention, les modifications suivantes sont apportées à l'article <b>5.1 « Rémunération »</b>, du CPI :</p> <p>« Les interventions exécutées par la SPL en application du présent contrat sont traitées au <b>prix unitaire moyen de 664 € HT par jour d'intervention (IH)</b>. Ce prix est exclusif de tout autre émolument ou remboursement de frais. Il est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents. La rémunération annuelle prévisionnelle des prestations est fixée 2 688 000.00 € HT soit 2 916 480.00 € TTC maximum. Elle correspond à la mobilisation annuelle de 4 048 jours prévisionnels d'intervention de personnels permanents ou en insertion directement équipés ou encadrés par la SPL EDDEN. »</p>
<p><b>Ressources humaines mobilisées (salarié(e)s)</b></p>	<p>Voir Tableau Annexe N°2</p> <p><b>[les effectifs employés pour la mission : qualifications correspondantes, fonctions remplies, horaires, formations reçues]</b></p>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Actions réalisées et résultats obtenus du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

### 1.5- AXE 2 : Mission de lutte anti-vectorielle d'appui aux actions de lutte pilotées par l'Etat

#### **Mise en œuvre et exécution du service pour l'année achevée**

En 2023, la SPL EDDEN n'a été sollicitée pour aucune réunion des Comités Techniques LAV en Préfecture ou Sous-Préfecture

En revanche, l'ARS en début d'année 2023 a convié la SPL EDDEN à une concertation pour un éventuel soutien à l'occasion du pic épidémique Dengue dans le département. Les modalités d'intervention prévue n'étant pas en conformité avec la philosophie de la SPL EDDEN, aucune suite n'a été donnée à ce partenariat.

#### **Inventaire à jour**

Sans objet, car pas de mission opérationnelle de terrain réalisée pour cet axe.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



<p><b>Les modifications éventuelles de l'organisation du service</b></p> <p><b>Le cas échéant, les adaptations à envisager au regard de l'obligation de respecter de nouvelles normes</b></p>	<p>Sans objet.</p>
---	--------------------



## ANNEXE 1 : INVENTAIRE OUTILLAGES / AUTRES

Désignation	Quantité	Date d'acquisition	Etat	Equipe d'attribution
Poubelle	2		Bon	L.A.V 1
Clés à bougie	2		Bon	L.A.V 1
Talia bag	2		Bon	L.A.V 1
Sabre	0			L.A.V 1
Râteau	1		Bon	L.A.V 1
Balai gazon	3		Bon	L.A.V 1
Fourche	1		Bon	L.A.V 1
Croc	1		Bon	L.A.V 1
Jerrican 05 litres	2		Bon	L.A.V 1
Jerrican 20 litres	0			L.A.V 1
Tablier de protection pour débroussaillage en PVC	0		Bon	L.A.V 1
Tablier de protection pour débroussaillage en cuir	3		Bon	L.A.V 1
Rouleau de fil de débroussaillage	1		Entamé	L.A.V 1
Harnais de confort pour débroussaillage	4		Bon	L.A.V 1
Trousse de secours	2		A remplacer	L.A.V 1
Echelle	1		Bon	L.A.V 1
Poubelle	1		Bon	L.A.V 2
Clés à bougie	2		Bon	L.A.V 2
Talia bag	2		Bon	L.A.V 2
Sabre	1		Bon	L.A.V 2
Râteau	1		Bon	L.A.V 2
Balai gazon	4		Bon	L.A.V 2
Fourche	0		Bon	L.A.V 2
Croc	0		Bon	L.A.V 2



Jerrican 05 litres	3		Bon	L.A.V 2
Jerrican 20 litres	0			L.A.V 2
Tablier de protection pour débroussaillage en PVC	3		Bon	L.A.V 2
Tablier de protection pour débroussaillage en cuir	5		Bon	L.A.V 2
Rouleau de fil de débroussaillage	1		Entamé	L.A.V 2
Harnais de confort pour débroussaillage	3		Bon	L.A.V 2
Trousse de secours	2		A remplacer	L.A.V 2
Echelle	1		Bon	L.A.V 2
Poubelle	2		1 A remplacer	L.A.V 3
Clés à bougie	5		Bon	L.A.V 3
Talia bag	2		2 abîmés	L.A.V 3
Sabre	0			L.A.V 3
Râteau	1		Bon	L.A.V 3
Balai gazon	2		Bon	L.A.V 3
Fourche	1		Bon	L.A.V 3
Désignation	Quantité	Date d'acquisition	Etat	Equipe d'attribution
Croc	1		A remplacer	L.A.V 3
Jerrican 05 litres	2		Bon	L.A.V 3
Jerrican 20 litres	0			L.A.V 3
Tablier de protection pour débroussaillage en PVC	1		Bon	L.A.V 3
Tablier de protection pour débroussaillage en cuir	4		Bon	L.A.V 3
Rouleau de fil de débroussaillage	1		Entamé	L.A.V 3
Harnais de confort pour débroussaillage	3		Bon	L.A.V 3
Trousse de secours	2		A remplacer	L.A.V 3
Echelle	1		Bon	L.A.V 3
Poubelle	2		Bon	L.A.V 4
Clés à bougie	2		Bon	L.A.V 4



Talia bag	2		Bon	L.A.V 4
Sabre	0		A remplacer	L.A.V 4
Râteau	0		Bon	L.A.V 4
Balai gazon	3		Bon	L.A.V 4
Fourche	0		Bon	L.A.V 4
Croc	0		Bon	L.A.V 4
Jerrican 05 litres	3		Bon	L.A.V 4
Jerrican 20 litres				L.A.V 4
Tablier de protection pour débroussaillage en PVC	2		Bon	L.A.V 4
Tablier de protection pour débroussaillage en cuir	2		Bon	L.A.V 4
Rouleau de fil de débroussaillage	1		Entamé	L.A.V 4
Harnais de confort pour débroussaillage	2		Bon	L.A.V 4
Trousse de secours	2		A remplacer	L.A.V 4
Echelle	1		Bon	L.A.V 4
Poubelle	2		1 A Remplacer	L.A.V 5
Clés à bougie	6		Bon	L.A.V 5
Talia bag	1		Abîmés	L.A.V 5
Sabre	1		A remplacer	L.A.V 5
Râteau	1		Bon	L.A.V 5
Balai gazon	4		Bon	L.A.V 5
Fourche	1		Bon	L.A.V 5
Croc	1		Bon	L.A.V 5
Jerrican 05 litres	3		Bon	L.A.V 5
Jerrican 20 litres	0			L.A.V 5
Tablier de protection pour débroussaillage en PVC	0		Bon	L.A.V 5
Tablier de protection pour débroussaillage en cuir	2		Bon	L.A.V 5
Rouleau de fil de débroussaillage	1		Entamé	L.A.V 5
Harnais de confort pour débroussaillage	3		Bon	L.A.V 5



Trousse de secours	2		A remplacer	L.A.V 5
Echelle	1		Bon	L.A.V 5
Poubelle	2		Bon	L.A.V 6
Désignation	Quantité	Date d'acquisition	Etat	Equipe d'attribution
Clés à bougie	2		Bon	L.A.V 6
Talia bag	0			L.A.V 6
Sabre	0			L.A.V 6
Râteau	1		Bon	L.A.V 6
Balai gazon	4		Bon	L.A.V 6
Fourche	1		Bon	L.A.V 6
Croc	0		Bon	L.A.V 6
Jerrican 05 litres	1		Bon	L.A.V 6
Jerrican 20 litres				L.A.V 6
Tablier de protection pour débroussaillage en PVC	2		Bon	L.A.V 6
Tablier de protection pour débroussaillage en cuir	2		Bon	L.A.V 6
Rouleau de fil de débroussaillage	1		Entamé	L.A.V 6
Harnais de confort pour débroussaillage	2		Bon	L.A.V 6
Trousse de secours	2		A remplacer	L.A.V 6
Echelle	1		Bon	L.A.V 6
Poubelle	2		Bon	L.A.V 7
Clés à bougie	3		Bon	L.A.V 7
Talia bag	1		Abîmés	L.A.V 7
Sabre	1		Bon	L.A.V 7
Râteau	1		Bon	L.A.V 7
Balai gazon	5		Bon	L.A.V 7
Fourche	0		Bon	L.A.V 7
Croc	0		Bon	L.A.V 7
Jerrican 05 litres	2		Bon	L.A.V 7
Jerrican 20 litres	0			L.A.V 7



Tablier de protection pour débroussaillage en PVC				L.A.V 7
Tablier de protection pour débroussaillage en cuir	2		Bon	L.A.V 7
Rouleau de fil de débroussaillage	1		Entamé	L.A.V 7
Harnais de confort pour débroussaillage	2		Bon	L.A.V 7
Trousse de secours	2		A remplacer	L.A.V 7
Echelle	1		Bon	L.A.V 7

## INVENTAIRE LAV SUD ET OUEST (12 EQUIPES)

Désignation	Quantité	Année d'acquisition	Etat	LAV SUD/OUEST
Débroussailleuse	24	2021	Bon	oui
Tronçonneuse élagueur MS 201	12	2021	Bon	oui
Tronçonneuse élagueur MS 151	12	2022	Bon	oui
Tronçonneuse MS 260	12	2021	Bon	oui
Elagueur sur perche télescopique	2	2021	Bon	oui
Souffleur à dos	12	2021	Bon	oui
Souffleur à main	12	2021	Bon	oui
Taille haie télescopique	01	2021	Bon	oui
Taille haie	12	2021	Bon	oui
Kit de grimpe pour travaux d'élagage	11	2021	Bon	oui
Trousse de secours	24	2021	Bon	oui
Echelle	6	2021	Moyen	oui

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Panneaux de chantier	24	2022	Bon	oui
Plots de signalisation	96	2022	Bon	oui
Sabre	24	2021	Bon	oui
Balai gazon	24	2022	Bon	oui
Balai paille + pelle	12	2022	Bon	oui
Croc	12	2021	Bon	oui
Poubelle 150 l	24	2022	Bon	oui
Big bag 1 m3	24	2022	Bon	oui
Cisaille à haie	12	2022	Bon	oui
Sécateur à main	12	2022	Bon	oui
Sécateur de force	12	2022	Bon	oui
Tenaille	12	2022	Bon	oui
Jerrican 05 litres	12	2021	Bon	oui
Jerrican 10 litres	12	2021	Bon	oui

## 6- ANNEXE 1A : INVENTAIRE MATERIELS / AUTRES

Désignation	Quantité	Date d'acquisition	Etat	Equipe d'attribution
Véhicule de service	3		Bon	L.A.V N/E
Tablette médiateur	3		Bon	L.A.V N/E
Téléphone portable	4		Bon	L.A.V N/E



## 6-ANNEXE 1B : INVENTAIRE MATERIELS / AUTRES

Désignation	Quantité	Date d'acquisition	Etat	Equipe d'attribution
Véhicule de service	4		Bon	L.A.V S/O
Tablette médiateur	4		Bon	L.A.V S/O
Téléphone portable	5		Bon	L.A.V S/O



**6-ANNEXE 1C : ACTIVITE CONVENTIONS CCAS**

<b>SYNTHÈSE ACTIVITE COMMUNES / CCAS</b>							
	Nouvelles Demandes		Médiations Effectuées		Travaux Effectués		Volume de jours
	Globales	CCAS	Globales	CCAS	Globales	CCAS	
STE-MARIE	313	56	254	42	327	34	295
STE-SUZANNE	111	3	93	3	86	3	100
ST-ANDRÉ	186	0	158	0	150	0	178
ST-DENIS	969	19	756	16	727	14	811
ST-PAUL	795	72	690	56	693	47	906
ST-LEU	285	113	262	107	246	103	315
ST-PIERRE	417	103	400	98	351	82	403
LE TAMPON	301	57	293	56	256	53	304
<b>TOTAL</b>	<b>3377</b>	<b>423</b>	<b>2906</b>	<b>378</b>	<b>2836</b>	<b>336</b>	<b>3312</b>



# RESSOURCES HUMAINES MOBILISÉES (Contrat CDI - CDD)

Mat	Pôle	Ancienne structure	Nom	Prénom(s)	Date d'entrée SPL Edden	Date d'ancienneté	Qualification	Niveau de diplôme	Fonction	Horaires actuels	Formation(s) antérieure(s)	Formation(s) suivie(s) à la SPL EDDEN
76	LAV	GLAIVE	MOUNITCHY	Jean-Laurent	01/10/2019	01/07/2006	Agent de maîtrise	BEP/CAP + TP ETI + TP FPA	Resp. technique environnement	Du lundi au jeudi : 6h30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-11H30	TP Encadrant technique d'insertion (TP ETI) Initiation bureautique PRAP + MAC PRAP Perfectionnement bureautique Formateur occasionnel Prévention et lutte contre les maladies vectorielles Titre professionnel Formateur Professionnel pour Adultes (TP FPA) Formation Défibrillateur Habilitation électrique en juin 2023 Formation MAC SST en juin 2023	Logiciel PREVISOFIT Niveau 1 (DUERP)
78	LAV	GLAIVE	SURATI	Abdoul Azize	01/10/2019	10/10/2006	Agent de maîtrise	Niveau BAC PRO COMPTA + TP TMS	Responsable TMS	Du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h00-16h45 Le vendredi : 8h00-12h00	TP Technicien de médiation et de services (TP TMS) Communication et médiation professionnelle PCIE Start Initiation bureautique SST + MAC SST Process com' 1 et 2 Perfectionnement bureautique Vers un management de qualité	
81	LAV	GLAIVE	MITHRA	Jean François	01/10/2019	02/05/2007	Ouvrier Employé	TP CPHCP	Chef d'équipe	Du lundi au jeudi : 6h30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-11H30	SST + MAC SST Management relationnel et solidaire PRAP + MAC PRAP Prévention et lutte contre les maladies vectorielles Conseils en taille et soins aux arbres	
84	LAV	GLAIVE	AVARA ATCHIMBA	Thierry Jean Marie	01/10/2019	01/06/2006	Ouvrier Employé	TP OP	Chef d'équipe	Du lundi au jeudi : Management de proximité	TP Ouvrier du Paysage	

										6h30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-11H30	Initiation informatique Perfectionnement bureautique Management relationnel et solidaire SST + MAC SST Utilisation de EPI contre les chutes de hauteur PRAP + MAC PRAP Prévention et lutte contre les maladies vectorielles	
85	LAV	GLAIVE	BOYER	Georges Henri	01/10/2019	01/03/2008	Ouvrier Employé	BEP + CS-TSA	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6h30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-11H30	CS-TSA (Certificat de spécialisation en raille et soins aux arbres) Initiation informatique Perfectionnement bureautique SST + MAC SST Management relationnel et solidaire PRAP + MAC PRAP Prévention et lutte contre les maladies vectorielles	
87	LAV	GLAIVE	VIRAGOU	Mathieu	01/10/2019	01/09/2009	Ouvrier Employé	Niveau CAP + TP ETI	Chef d'équipe	Du lundi au jeudi : 6h30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-11H30	Apprentissage des techniques de base en élagage 1001 Lettres + PCIE Start Management relationnel et solidaire SST + MAC SST Utilisation des EPI contre les chutes de hauteur PRAP + MAC PRAP Prévention et lutte contre les maladies vectorielles Conseil en taille et soins aux arbres TP Encadrant technique d'insertion (TP ETI)	
88	LAV	GLAIVE	TEVANEÉ	Harry	01/10/2019	14/09/2009	Ouvrier Employé	BEP/CAP Pâtisserie + TP ETI	Chef d'équipe	Du lundi au jeudi : 6h30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-11H30	TP Encadrant technique d'insertion (TP ETI) 1001 Lettres Initiation bureautique SST + MAC SST Management relationnel et solidaire Utilisation des EPI contre les chutes de hauteur PRAP + MAC PRAP Prévention et lutte contre les maladies vectorielles Conseil en taille et soins aux arbres	
92	LAV	GLAIVE	VERBARD	Jean-Marie Wilson	01/10/2019	02/02/2015	Ouvrier Employé	CS-TSA	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6h30-12H00 / 13H00-15H00	SST + MAC SST PRAP + MAC PRAP Prévention et lutte contre les maladies vectorielles Permis B (non obtenu)	

Accusé de réception en préfecture  
974 219740107 20240904 DEL0580922024 DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



											Le vendredi : 6H30-11H30	CS-TSA (certificat de spécialisation en taille et soins aux arbres)	
93	LAV	GLAIVE	NOËL	Alain Jean	01/10/2019	12/11/2015	Ouvrier Employé	Niveau BEP/CAP + TP OP + CS-TSA	Chef d'équipe - Elagueur		Du lundi au jeudi : 6h30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-11H30	TP Ouvrier du paysage CS-TSA (certificat de spécialisation en taille et soins aux arbres) PRAP + MAC PRAP Prévention et lutte contre les maladies vectorielles SST	
94	LAV	GLAIVE	BONMALAIS	Jimmy Christian	01/10/2019	01/09/2017	Cadre	Bac +5 Gestion et Management stratégique	Directeur		Du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h00-16h45 Le vendredi : 8h00-12h00		Logiciel PREVISOF Niveau 1 (DUERP)
96	LAV		BOYER	Jonathan	01/10/2019	01/10/2019	Ouvrier Employé	BEP Vente	Médiateur		Du lundi au jeudi : 8h00 -12h00 / 13h00-16h45 Le vendredi : 8h00-12h00	Formation MAC SST le 20/02/2023	
97	LAV		DIJOU	Marie Sonia	01/10/2019	01/10/2019	Ouvrier Employé	Licence AES	Médiatrice		Du lundi au jeudi : 7h30 - 12h00 / 13h00-16h30 Ne travaille pas le vendredi (temps partiel)	Formation MAC SST le 20/02/2023	
410	LAV		PERIANAYAGOM-MARY	Marie Daisy	10/05/2021	10/05/2021	Agent de Maîtrise	Bac +5 MAE	Responsable Médiation		Du lundi au jeudi : 7h30 - 12h00 / 13h00-16h30	Formation Défibillateur Habilitation électrique en juin 2023	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



										Ne travaille pas le vendredi (temps partiel)	
398	LAV		NIRLO	Corinne	08/02/2021	08/02/2021	Employée	Bac Technologique	Agent de Médiation	Du lundi au jeudi : 8h00-12H00 / 13H00-16H45 Le vendredi : 8H00-12H00	
396	LAV		EGATA-PATCHE	Kévin	08/02/2021	08/02/2021	Employée	Bac Pro + Titre Pro Agent de Médiation	Agent de Médiation	Du lundi au jeudi : 8h00-12H00 / 13H00-16H45 Le vendredi : 8H00-12H00	Formation Défibrillateur
397	LAV		VILDEMA	Alexandra	08/02/2021	08/02/2021	Employé	Titre Pro	Agent de Médiation	Du lundi au jeudi : 8h00-12H00 / 13H00-16H45 Le vendredi : 8H00-12H00	Formation Défibrillateur
			MASSÉ	Christian	08/02/2021	08/02/2021	Agent Maitrise	de Titre Pro Encadrant Technique d'Insertion	Responsable Technique LAV jusqu'au 30/06/23	Du lundi au jeudi : 8h00-12H00 / 13H00-16H45 Le vendredi : 8H00-12H00	Formation Défibrillateur Habilitation électrique en juin 2023
070	LAV	ADIVEP	CLAIN	Wilson	01/09/2019	03/11/2014	Agent Maitrise	de BEP/CAP Bac Pro vente SSIAP 3	Chargé du contrôle jusqu'au 30/06/23. Puis Responsable Technique LAV	Du lundi au jeudi : 8h00-12H00 / 13H00-16H45 Le vendredi :	Formation MAC SST mars 2023 Habilitation électrique en juin 2023

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



									depuis le 01/07/2023	8H00-12H00		
485	LAV		SAVIGNAN	Claude	04/01/2022	04/01/2022	Agent Maitrise	de	CSAE + GSA Diplôme Sûreté aéroportuaire	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30- 12H00 / 13H00- 15H00 Le vendredi : 6H30- 12H00	Habilitation électrique en juin 2023
			PAYET	Jean Marie	12/03/2021	12/03/2021	Agent Maitrise	de	GSA	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30- 12H00 / 13H00- 15H00 Le vendredi : 6H30- 12H00	Habilitation électrique en juin 2023
391	LAV		ROBERT	Charles	08/02/2021 Sortie le 30/04/2023	08/02/2021	Ouvrier employé		CAP travaux paysager / GSA	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30- 12H00 / 13H00- 15H00 Le vendredi : 6H30- 12H00	
406	LAV		ROBERT	Mathieu	30/03/2021	30/03/2021	Agent Maitrise	de	Bac Pro PPE / CACES	Chef d'Equipe	Du lundi au jeudi : 6H30- 12H00 / 13H00- 15H00 Le vendredi : 6H30- 12H00	Habilitation électrique en juin 2023
416	LAV		CADET	David	15/05/2023 Sortie le 16/11/2023	15/05/2023	Agent Maitrise	de	Bac – BAP CSTSA	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30- 12H00 / 13H00- 15H00 Le vendredi :	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



											6H30-12H00	
404	LAV		PAYET	Nicolas	19/03/2021	19/03/2021	Agent Maitrise	de	CAP CSTSA	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-12H00	Habilitation électrique en juin 2023
394	LAV		BARANTE	Steven	08/02/2021	08/02/2021	Agent Maitrise	de	BEP Diplôme APH	Chef d'Equipe	Du lundi au jeudi : 6H30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-12H00	Habilitation électrique en juin 2023
418	LAV		GAZE	Jean Frédéric	16/08/2021	16/08/2021	Agent Maitrise	de	Titre Pro Ouvrier du Paysage	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-12H00	
312	LAV		AURE	Jeffrey	22/08/2022	22/08/2022	Agent Maitrise	de	Bac Pro Comptabilité CSTSA	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-12H00	Habilitation électrique en juin 2023
407	LAV		BELLO	André	30/03/2021	30/03/2021	Agent Maitrise	de	CAP CSTSA – BPA TPH	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi :	Habilitation électrique en juin 2023

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



										6H30-12H00		
393	LAV		DIJOUX	Frédéric	08/02/2021	08/02/2021	Agent Maitrise	de	CAP/BEP CSTSA	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-12H00	Habilitation électrique en juin 2023
484	LAV		JISTA	André	09/08/2021	09/08/2021	Agent Maitrise	de	Titre Pro Ouvrier du Paysage – CSTSA	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-12H00	Habilitation électrique en juin 2023
288	LAV		GALTIER	Thierry	08/12/2020	08/12/2020	Agent Maitrise	de	CSTSA	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-12H00	Habilitation électrique en juin 2023
289	LAV		BARDEUR	François	08/12/2020	08/12/2020	Agent Maitrise	de	CSTSA	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30-12H00 / 13H00-15H00 Le vendredi : 6H30-12H00	Habilitation électrique en juin 2023
399	LAV		HOAREAU	Marie-Alexandra	10/02/2021	10/02/2021	Technicien		BTS AG	Assistante de Gestion	Du lundi au jeudi : 7h45-12H15 / 13H00-16H15 Le vendredi :	Formation Défibrillateur

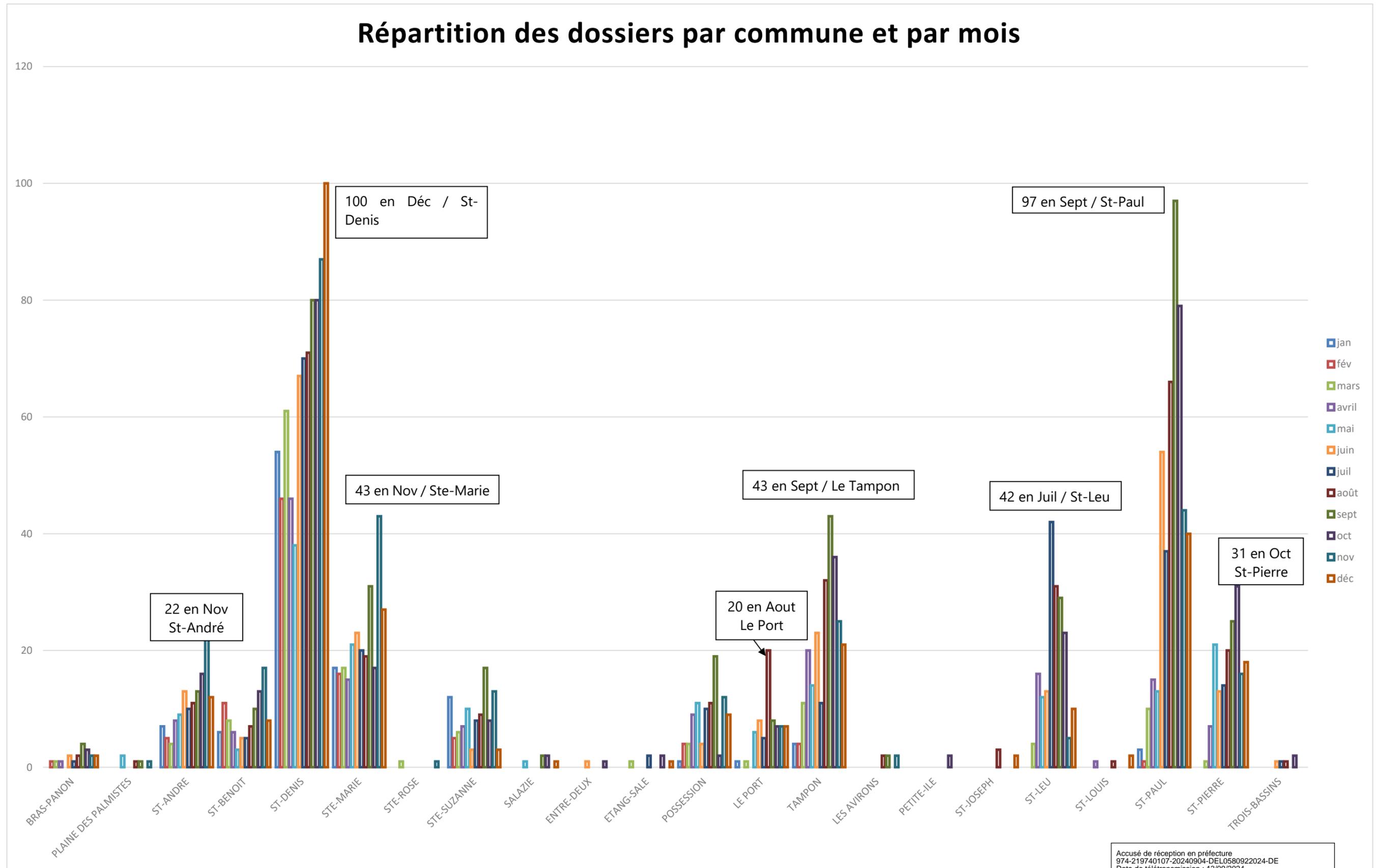
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



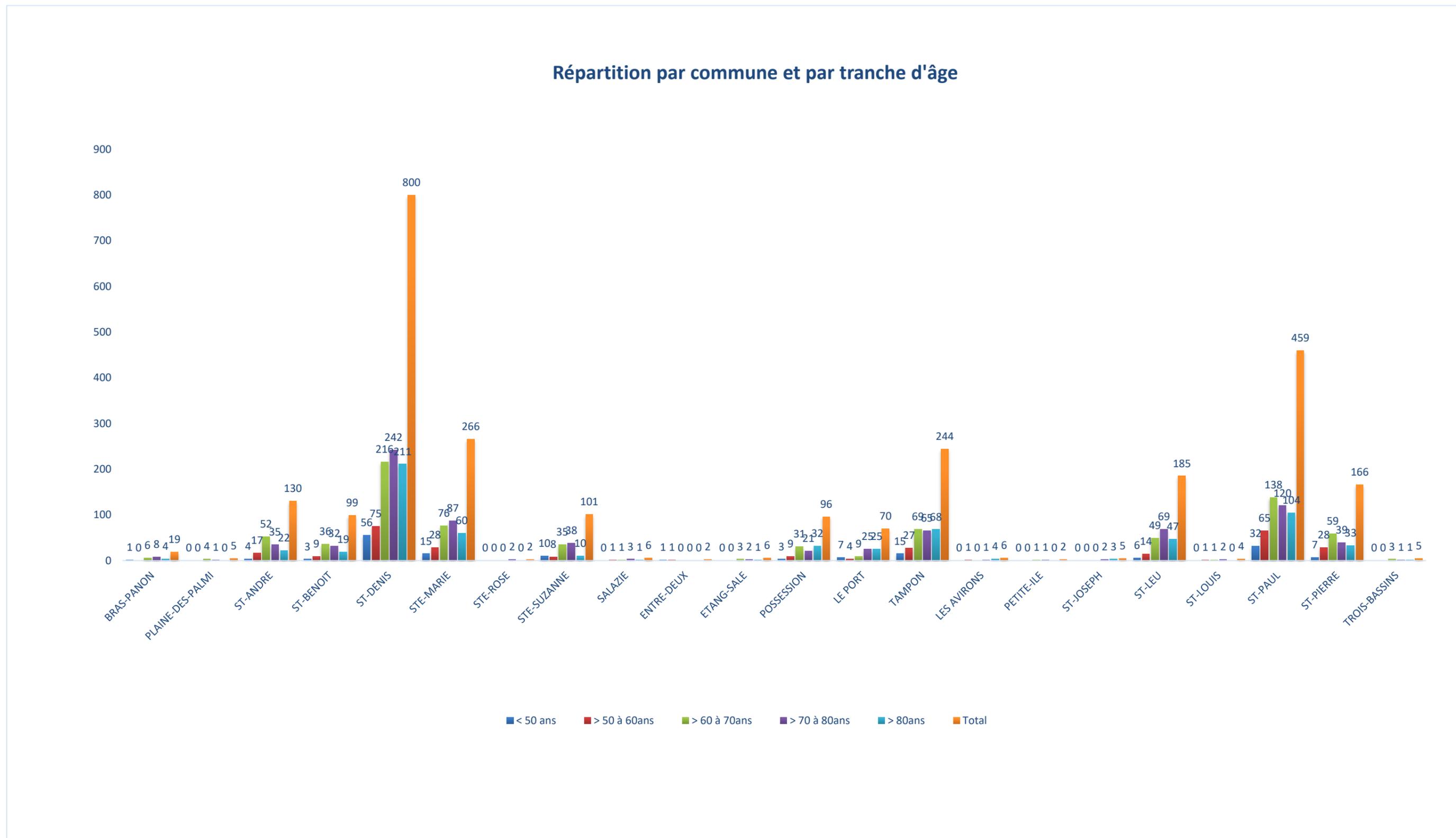
										8H00-12H00 Formation			
769	LAV		SEMENOU	Marc	28/11/2022 Sortie le 31/03/2023	28/11/2022	Agent Maitrise	de	Bac – BTS CAP CSTSA	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30- 12H00 / 13H00- 15H00 Le vendredi : 6H30- 12H00		
794	LAV		SERY	Julien	03/05/2023	03/05/2023	Ouvrier		BTS - Diplôme Technicien Médiateur	Agent de Médiation Lutte Anti Vectorielle	Du lundi au jeudi : 8h00-12H00 / 13H00- 16H45 Le vendredi : 8H00- 12H00		
795	LAV		FIGEAC	Martin	11/05/2023 Sortie le 12/11/2023	11/05/2023	Employé		Bac – GSA CSTSA	Chef d'équipe Suppléant - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30- 12H00 / 13H00- 15H00 Le vendredi : 6H30- 12H00		
796	LAV		PUYRAVAUD	David	01/06/2023	01/06/2023	Agent Maitrise	de	BEP – Bac Pro CSTSA	Chef d'équipe - Elagueur	Du lundi au jeudi : 6H30- 12H00 / 13H00- 15H00 Le vendredi : 6H30- 12H00		



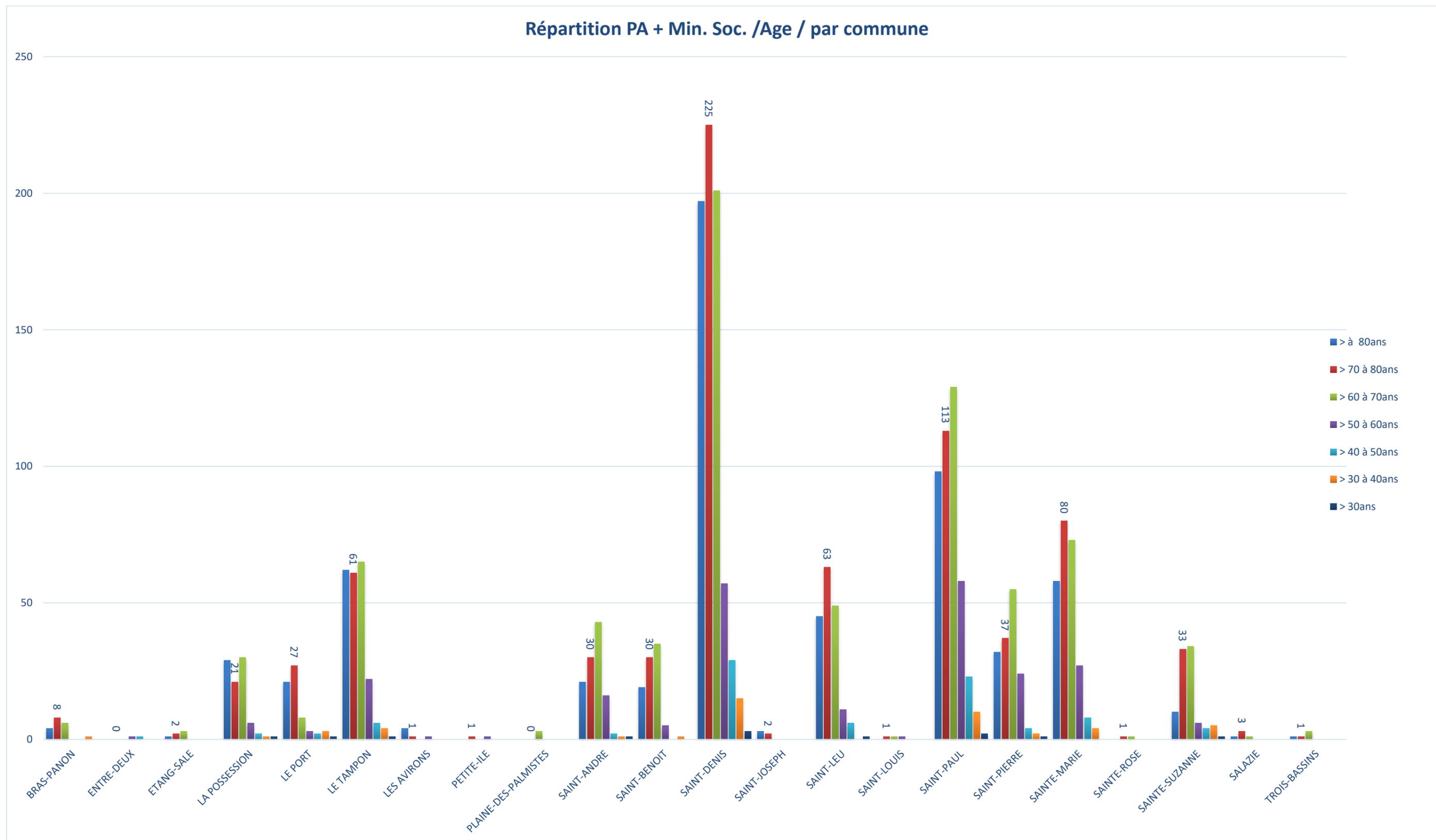
6-ANNEXE N°3 : REPARTITION DES DOSSIERS PAR COMMUNE ET PAR MOIS



## 6-ANNEXE N°4 : REPARTITION DES DOSSIERS PAR COMMUNE ET PAR TRANCHE D'AGE



## 6-ANNEXE N°5 : REPARTITION DES DOSSIERS PERS AGEES + MIN SOCIAUX / PAR TRANCHE D'AGE / PAR COMMUNE





*La Réunion par Nature*

# CPI PARC PALMIERS

## COMMUNE DU TAMPON



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGRES POUR :

**La cartographie, la géolocalisation ainsi que sur le suivi  
phénologique aux abords du Parcs des Palmiers**

---

**Comité de suivi et de contrôle analogue  
Période du 01 janvier 2022 au 31 Décembre 2023  
BILAN ANNUEL**

---

SPL EDDEN  
Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels  
52 Route des Sables – 97427 ETANG-SALE  
contact@edden.re

Accusé de réception en préfecture  
40107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## PRESENTATION GENERALE

Le Parc des Palmiers se veut être un parc consacré aux palmiers de tous les continents. Ce parc, d'une surface de 20 hectares après extension, présentera une collection de 40 000 sujets, regroupant 1 250 espèces différentes.

Ce projet est inscrit dans une démarche durable afin de préserver la biodiversité et les paysages naturels de l'île qui sont particulièrement menacés.

La création du projet d'extension du Parc des Palmiers peut avoir des impacts sur les milieux naturels alentours, du fait de la dissémination des espèces.

Dans le but de répondre aux attentes des missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) concernant le caractère invasif de l'implantation des palmiers d'espèces exotiques sur le projet, la commune s'est engagée à passer un marché afin d'élaborer le suivi des palmiers aux abords du parc.

Cette action permettra de contrôler et de déterminer le suivi phénologique des palmiers dans le but d'anticiper le potentiel d'invasibilité des espèces exotiques.

Dans ce cadre, la Commune du Tampon a confié une mission de cartographie précise, d'identification et d'évaluation de l'impact potentiel des Palmiers à la Société Publique Locale EDDEN, dont elle est actionnaire (délibération n° 05-20181208 du 8 décembre 2018). Les crédits nécessaires pour cette opération sont prévus au chapitre 67 du budget de la ville.

- La mission générale vise à cartographier de manière précise (GPS centimétrique) l'ensemble des Palmiers plantées (7,5 ha) et à planter (10 ha), afin (1) d'avoir une meilleure visibilité des plantations sur l'ensemble du Parc et (2) d'évaluer les risques potentiels des plantations sur les milieux alentours.



## IMPLANTATION DU SITE

Ouvert en janvier 2010, le parc est situé en bordure du chemin de Dassy, aux Trois Mares sur le territoire de la Commune du Tampon.

**Figure 1a. Localisation du site d'études pour l'année 2022 : découpage parcellaire, réalisation © EDDEN 2022**



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## IMPLANTATION DU SITE

Ouvert en janvier 2010, le parc est situé en bordure du chemin de Dassy, aux Trois Mares sur le territoire de la Commune du Tampon.

**Figure 1b. Localisation du site d'études pour l'année 2023 : découpage parcellaire, réalisation © EDDEN 2023**



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## PRESENTATION GENERALE

### La mission générale confiée à la SPL EDDEN s'articule autour de 3 axes :

#### - Géolocalisation et cartographie précise des 7.5 ha et 7000 palmiers déjà plantés.

La SPL EDDEN va réaliser la cartographie précise de l'ensemble des Palmiers plantés, afin d'obtenir un état initial. Des mesures de hauteur et de diamètre seront précisés pour chaque individu. Les risques d'invasion seront également évalués (risque connu, capacités de dissémination) et un protocole de limitation des espèces à risques sera proposé.

Programmation : 2022 ; rendu : fin 2022.

#### - Cartographie précise des plantations à venir sur les 10 ha supplémentaires et plan de plantation.

La SPL EDDEN va réaliser un plan précis des plantations à venir, en lien avec les services de la Mairie.

Programmation : 2023 ; rendu : fin 2023.

#### - Mise en place d'un protocole d'évaluation des risques de dissémination des plantes aux alentours du Parc des Palmiers et réalisation d'un état initial des impacts observés.

En tenant compte des méthodologies scientifiques existantes, la SPL EDDEN va établir un protocole d'évaluation des impacts des palmiers plantés sur le milieu naturel.

Une fois le protocole validé par les services concernés, la SPL EDDEN va réaliser l'état initial des risques aux abords du Parc des Palmiers et proposer un état des impacts. En cas de risques avérés, la SPL EDDEN pourra proposer des protocoles de limitation des impacts.

Programmation : 2024 ; rendu : fin 2024

## PRESENTATION GENERALE

La SPL EDDEN est constituée sous la forme d'une société publique locale soumise au régime de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Les statuts de la SPL EDDEN prévoient notamment :**

- la protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- l'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et le développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires.

La Commune du Tampon est actionnaire de la SPL EDDEN. Elle exerce sur la SPL EDDEN un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services puisqu'elle exerce une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la SPL EDDEN.

Ainsi, et vérification faite des conditions caractérisant une relation de quasi-régie entre la Commune et la SPL EDDEN (contrôle analogue, essentiel de l'activité de la SPL réalisé pour le compte des actionnaires), il a été envisagé la passation d'un marché de prestations intégrées sans publicité ni mise en concurrence préalable en application de l'article L.2511-1 du code de la commande publique.



### RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

- **16/03/2022** Comité Technique et d'Engagement (CTE) de la SPL EDDEN  
Pour avis circonstancié et de faisabilité favorable sur la Convention de Prestation Intégrées pour un appui technique sur la cartographie et la géolocalisation ainsi que sur le suivi phénologique aux abords du Parc des Palmiers (CPI Parc des Palmiers) pour la période 2022/2024.
- **22/03/2022** Conseil d'Administration approuvant le CPI Parc des Palmiers 2022/2024
- **08/04/2022** Convention signée entre les deux parties
- **21/04/2022** Convention notifiée
- **26/05/2023** Comité Technique et d'Engagement (CTE) de la SPL EDDEN  
Pour avis circonstancié et de faisabilité favorable sur l'avenant n°1 à la Convention de Prestation Intégrées pour un appui technique sur la cartographie et la géolocalisation ainsi que sur le suivi phénologique aux abords du Parc des Palmiers (CPI Parc des Palmiers) pour la période 2022/2024.
- **06/06/2023** Conseil d'Administration approuvant l'avenant n°1 au CPI Parc des Palmiers 2022/2024 précisant les modifications sollicitées par la Commune sur l'année 2 du contrat.



## INTERVENANTS

Organismes	Qualité	Interlocuteurs	Contacts	Mails
Commune du Tampon	Chef de Service Fleurissement	Olivier VOILLEQUIN	0692 97 41 37	olivier.voillequin@mairie-tampon.fr
Commune du Tampon	Responsable des plantations et des projets neufs d'aménagements paysagers	Emeline RIVIÈRE	0692 47 53 64	emeline.riviere@mairie-tampon.fr
Commune du Tampon	Pépinières	Christophe PAUZAT	0692 89 99 04	christophe.pauzat@mairie-tampon.fr
SPL EDDEN	Titulaire du CPI	Gilbert Rivière	0692 34 35 86	gilbert.riviere@edden.re
SPL EDDEN	Chargé de mission au développement écologique	Stéphane BARET	0693 66 92 55	stephane.baret@edden.re
SPL EDDEN	Responsable R.N.I.S.	Pierre BIGOT	0693 21 52 11	pierre.bigot@edden.re
SPL EDDEN	Système Information Géographique	Eric SAINT-BLANCARD	0693 66 87 67	eric.saint-blancard@edden.re
SPL EDDEN	Technicien Environnement	Jérôme MARIE-FRANCOISE	0692 64 46 21	jerome.marie-francoise@edden.re
SPL EDDEN	Expert Botanique	Christian FONTAINE	0693 92 64 13	christian.fontaine@edden.re

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



## MÉTHODOLOGIE

### Relevés de chaque individu au GPS centimétrique

Le géoréférencement des individus est réalisé *in situ*. Afin de faire le relevé d'information, il est utilisé un logiciel de traitement d'information géographique nomade via une tablette lié à un récepteur GNSS (Global Navigation Satellites System), et un à réseau RTK (Real Time Kinematic) afin de pouvoir avoir des données de précisions centimétriques.

Le relevé s'opère toujours à deux agents. L'un pour les relevés physiques de l'individu (hauteur, largeur), l'autre pour le relevé géographique. Les informations sont entrées via un formulaire préalablement conçu sur le support mobile. Lors de cet enregistrement, un identifiant unique est généré.

► les informations obtenues sont précisées dans les indicateurs par « individus géolocalisés ».



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## MÉTHODOLOGIE

### Reconnaissance taxonomique de chaque individu.

L'identifiant unique généré (cf. paragraphe précédent) a permis à l'expert botaniste après observation sur le terrain, d'identifier taxonomiquement chaque individu. Lorsque cela a été possible, l'équipe SIG était accompagnée par l'expert botaniste. Dans le cas contraire, via la réalisation de cartographies précises et l'appui du GPS, l'expert botaniste (Christian Fontaine) a réalisé la majorité du temps, les reconnaissances dans un second temps.

Malgré les compétences et un grand nombre d'identification directement possible sur le terrain, il a parfois été nécessaire de prendre des photographies et d'effectuer des recherches dans les publications scientifiques ou base de données officielles. L'appui du responsable pépinière au Parc des Palmiers (Christophe Pauzat), a été précieux pour la reconnaissance photographique de nombreux clichés. L'appui de Vincent Boulet (auprès de qui, la SPL EDDEN a contractualisé) a également été important, notamment pour la validation des référencements taxonomiques.

► les informations obtenues sont précisées dans les indicateurs par « individus reconnus ».



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## MÉTHODOLOGIE



Le travail à réaliser se déroule en 3 étapes distinctes :

- Chaque palmier est mesuré (hauteur et diamètre) et géoréférencé sur le terrain.
  - Chaque individu est identifié et nommé (Nom scientifique : Genre espèce auteur).
  - Une vérification taxonomique est réalisée afin de s'assurer que le nom utilisé soit valide.
- L'ensemble des variables (capacités d'envahissement,...) est renseigné pour chaque espèce.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## MÉTHODOLOGIE

### Révision nomenclaturale et validation des noms scientifiques

La Commune du Tampon, nous a transmis en début de réalisation de contrat, une liste des plantes, déjà plantées sur le Parc des Palmiers ou qui devraient être plantée pendant la durée du projet (ou après). Cette liste possédait de nombreuses espèces avec des variétés, des hybridations (croisement entre espèces) ou encore des précisions sur des formes différentes ou des origines (pays) différents.

La révision nomenclaturale réalisée avec l'appui de Vincent Boulet et Christian Fontaine (2022-2023) s'est appuyée principalement sur la « World Checklist of Vascular Plants » ou WCVP, <http://wcvp.science.kew.org/>. Cette référence internationale est basée sur la monographie nomenclaturale et taxonomique de "Govaerts R., Dransfield J., Zona S., Hodel D. R., Henderson A., 2020. World checklist of Arecaceae." <https://wvsp.science.kew.org/qsearch.do>

Toutefois, la dernière mise à jour, datant de 2020, nous avons affiné les mises à jour nomenclaturales avec les dernières révisions spécifiques, notamment sur le *Coccothrinax* spp. (Henderson 2023).

*La World Checklist of Vascular Plants (WCVP, est une vue consensuelle durable, organisée et globale de toutes les espèces de plantes vasculaires connues. Elle est dérivée des noms et des ressources de concepts taxonomiques gérés au Royal Botanic Gardens, Kew en réconciliant les noms avec les concepts de taxons, pour produire une compilation taxonomique complète pour les plantes vasculaires.*

Autre site consulté : - <https://www.tropicos.org/name/Search>



## MÉTHODOLOGIE

### Identification des capacités d'envahissement des espèces présentes

Afin d'évaluer les risques potentiels d'envahissement, plusieurs critères ont été identifiés :

- Connaissances de capacités d'envahissement ailleurs dans le monde ou déjà observés à La Réunion ;
- Capacités de dissémination par la faune ou par le vent ailleurs dans le monde ;
- Taille des graines inférieurs à 1 cm (plus facile à disséminer par le vent ou les oiseaux) ;

Pour ces 3 premiers critères les différentes bases de données mondiales faisant référence dans le domaine, notamment des espèces exotiques envahissantes, ont été consultées :

- Global invasive species database (<http://www.iucngisd.org/gisd/search.php>),
- Plant Threats to Pacific Ecosystems (<http://www.hear.org/pier/scientificnames/byfamily.htm>),
- Global invasive species database (<https://www.iucngisd.org/gisd/>)

Notons que pour *Chrysalidocarpus lutescens* H.Wendl., cette espèce n'a pas été signalée comme envahissante au niveau de ces sites. Toutefois, des observations de cette espèce montre à La Réunion, de nombreuses zones où elle est naturalisée voire envahissante dans certaines ravines (obs. pers. C. Fontaine & S. Baret).

De manière à compléter les risques d'envahissement potentiels les germinations/régénérations observées sur le site ont également été notées (observations de terrain réalisées au moment des relevés). Notons toutefois qu'aucunes plantules n'a été observées, certainement du fait de l'entretien régulier du site. Le critère noté est :

- Observations des germinations sur site.



## MÉTHODOLOGIE

### Menaces d'extinction des espèces

#### Critères UICN/IUCN

La Liste rouge constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers de taxons (espèces, sous-espèces,...). Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde.

Fondée sur une solide base scientifique, la Liste rouge de l'UICN est reconnue comme l'outil de référence le plus fiable pour connaître le niveau des menaces pesant sur la diversité biologique spécifique.

Les catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN sont destinés à être un système facile et largement compris pour classer les espèces à haut risque d'extinction mondiale. Chaque espèce ou sous-espèce peut être classée dans l'une des neuf catégories suivantes : Éteinte (EX, EXtinct), Éteinte à l'état sauvage (EW, 'Extinct in the Wild'), En danger critique (CR, 'CRitically endangered'), En danger (EN, 'ENdangered'), Vulnérable (VU, 'Vulnerable'), Quasi menacée (NT, 'Near Threatened'), Préoccupation mineure (LC, 'Least Concern'), Données insuffisantes (DD, 'Data Deficient'), Non évaluée (NE, 'Not Evaluated').

La classification d'une espèce ou d'une sous-espèce dans l'une des trois catégories d'espèces menacées d'extinction (CR, EN ou VU) s'effectue par le biais d'une série de cinq critères quantitatifs qui forment le cœur du système. **Ces critères sont basés sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction** : taille de population, taux de déclin, aire de répartition géographique, degré de peuplement et de fragmentation de la répartition. Le système mis au point pour l'établissement de la Liste rouge est le résultat d'un vaste processus de concertation, d'élaboration et de validation de plusieurs années, mené par les experts de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN.

Cette évaluation peut se faire à l'échelle d'une île comme La Réunion, du territoire national comme La France, ou internationale (échelle mondiale). Les données récoltées et transmises dans cette étude, sont les données collectées à l'échelle nationale (que nous avons intitulé, critère UICN, pour Union Internationale pour la Conservation de la Nature), et internationale (critère IUCN, « International Union for Conservation of Nature »)



## MÉTHODOLOGIE

### Menaces d'extinction des espèces

#### Protection CITES

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite CITES, ou Convention de Washington a pour objectif de garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages. Des autorisations sont possibles et des certificats peuvent être obtenus par téléprocédures.

#### Protection Réunion (arrêté du 27 octobre 2017)

Seule 3 espèces (sur 5) de Palmiers sont protégées à La Réunion :

- *Acanthophoenix rousselii* N.Ludw.
- *Dictyosperma album* (Bory) H.Wendl. & Drude ex Scheff. var. *album*
- *Latania lontaroides* (Gaertn.) H.E.Moore

### Références scientifiques

Govaerts R., Nic Lughadha E., Black N. *et al.* 2021. The World Checklist of Vascular Plants, a continuously updated resource for exploring global plant diversity. *Sci Data* 8, 215 (2021). <https://doi.org/10.1038/s41597-021-00997-6>

Govaerts R., Dransfield J., Zona S., Hodel D. R., Henderson A. 2020. World checklist of Arecaceae. Facilitated by the Royal Botanic Gardens, Kew. <https://wcsp.science.kew.org/qsearch.do> (Dernier accès le 29/12/2023).

Henderson A. 2023. A revision of *Coccothrinax*, *Hemithrinax*, *Leucothrinax*, *Thrinax*, and *Zombia* (Arecaceae). *Phytotaxa* 614 (1) : 1-115.



# La cartographie, la géolocalisation ainsi que sur le suivi phénologique aux abords du Parcs des Palmiers

Figure 2. Tableau de synthèse du nombre de palmiers géolocalisés, reconnus et du nombre de taxons révisés 2022 – 2023.

## Bilan année 2022 : partie avale du Parc

<b>7 437 palmiers géolocalisés sur 7 000</b> Taux de réalisation de : 106,24 %	<b>7 144 palmiers reconnus sur 7 000</b> Taux de réalisation de : 102,06 %	<b>364 taxons révisés sur 1 032</b> Taux de réalisation de : 35,27 %
---	---	---

## Bilan année 2023 : partie amont du Parc

<b>4 839 palmiers géolocalisés sur 5 000</b> Taux de réalisation de : 96,78 %	<b>4 839 palmiers reconnus sur 5 000</b> Taux de réalisation de : 96,78 %	<b>660 taxons révisés sur 1 032</b> Taux de réalisation de : 63,95 %
--	--	---

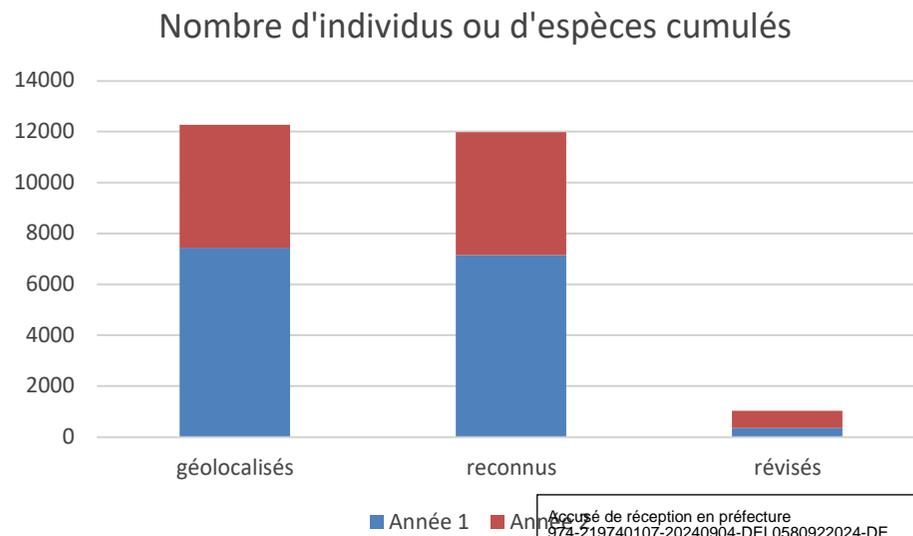
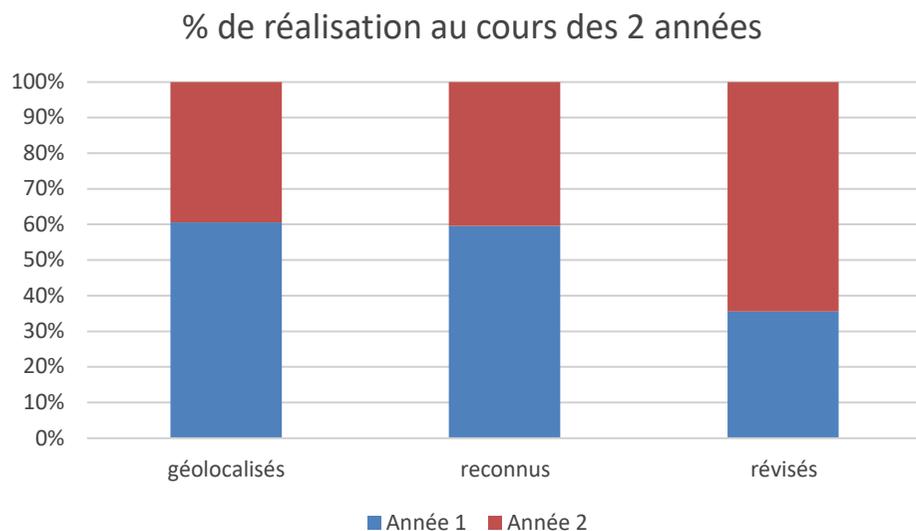
## Bilan 2022-2023 : totalité du Parc des Palmiers

<b>12 276 palmiers géolocalisés sur 12 000</b> Taux de réalisation de : 102,30%	<b>11 983 palmiers reconnus sur 12 000</b> Taux de réalisation de : 99,86 %	<b>1 024 taxons révisés sur 1 032</b> Taux de réalisation de : 99,22 %
--	--	---



# La cartographie, la géolocalisation ainsi que sur le suivi phénologique aux abords du Parcs des Palmiers

Figure 2'.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



# La cartographie, la géolocalisation ainsi que sur le suivi phénologique aux abords du Parc des Palmiers

En 2022, la cartographie devait porter sur 7 000 individus (Partie aval du Parc des Palmiers), et 5 000 en 2023 (partie amont du Parc).

À la demande de la Commune du Tampon, en plus des Palmiers (Arecaceae), les Cycadaceae avaient été intégrés aux relevés cartographiques (relevés 2022). Rappelons toutefois que l'ensemble des autres familles de plantes n'a pas été cartographié, à savoir notamment les plantes d'espèces indigènes plantées au niveau des ravines, ainsi que certaines plantes exotiques ayant poussé de manière spontanée sur l'ensemble du Parc. De plus, faute de temps, la validité taxonomique des Cycadaceae n'a pas pu être réalisée (ou seulement en partie).

- En 2022 : 7 437 palmiers (Arecaceae) et des Cycadaceae, avaient été géolocalisés, 7 144 reconnus (identification de l'espèce, a minima du genre), et 364 taxons révisés ;
- En 2023 : 4 839 palmiers ont été géolocalisés et reconnus ; 660 taxons ont été révisés.

## Différence entre nombre d'individus géoréférencés et nombre d'individus reconnus :

Le nombre de taxons reconnus (lien entre les individus géoréférencés et la reconnaissance de l'espèce) est de 11 983. Cette différence (12 276 palmiers géolocalisés), peut être lié au fait que parfois plusieurs individus ont été géoréférencés puisque plusieurs tiges sortaient du sol, alors qu'il s'agissait d'un même individu. Parfois, entre le moment du géoréférencement et de la reconnaissance, il se passait plusieurs semaines et certains plants avaient disparus. Ce biais a été fixé dans le tableau de relevés final, toutefois le géoréférencement a été maintenu. Les services de la Commune pourront décider de garder ou pas l'information.



# La cartographie, la géolocalisation ainsi que sur le suivi phénologique aux abords du Parc des Palmiers

## Différence entre nombre d'individus reconnus et nombre d'individus précisément identifiés :

En effet, 1195 individus restent à identifier précisément. Notons que cette différence peut être minime (le genre est bien identifié et l'espèce fait référence à une espèce commune), ou à l'extrême, dans quelques rares cas, nous sommes restés au niveau de la famille).

Cela peut s'expliquer par :

- la présence de nombreux individus juvéniles, ne possédant pas encore tous les caractères botaniques ;
- l'absence de floraison ou fructification (individus juvéniles mais aussi adultes) au moment des différents passages ;
- la reconnaissance partielle d'une espèce et le changement d'espèce lors d'un second passage ou l'absence de l'espèce au moment de la reconnaissance.

Pour plus de 10 500 individus, la reconnaissance et précise et le nom taxonomique lié est officiel (validé).



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



# La cartographie, la géolocalisation ainsi que sur le suivi phénologique aux abords du Parc des Palmiers

## Différence entre nombre d'espèces identifiées par la Commune et nombre d'espèces validées

La liste des espèces plantées sur le Parc des Palmiers ou présentes en pépinières communales avait été transmise par les services de la Commune à la SPL EDDEN.

L'objectif était de réviser et valider taxonomiquement cette liste, et de pouvoir faire le lien avec les individus plantés sur le site.

- Attention, ce travail n'a pas pu être réalisé sur l'ensemble des taxons puisque plusieurs 'espèce' n'ont pas pu être vérifiées ou validées du fait du manque d'information (par exemple lorsqu'il s'agissait d'une forme ou du rapprochement d'une espèce sans identification précise cf.).
- C'est aussi pour cela que le nombre de taxons total à réviser a varié d'une année par rapport à l'autre et parfois, même d'un trimestre par rapport à l'autre. En effet, nous avons voulu initialement rapporter le nombre total de taxons à réviser au nombre total de taxons identifiés sur le site. Toutefois, les différents taxons (espèces) présents dans la liste n'ont pas tous été plantés dans le parc des Palmiers, du moins à la fin du projet. Nous avons, de ce fait réalisé la révision taxonomique sur l'ensemble des espèces présentes dans la liste initiale (lorsqu'une espèce était correctement identifiée).

Ainsi au total, la liste de la Commune précisant les espèces de Palmiers déjà plantés au niveau du Parc ou dont les plantations étaient/sont à venir :

- comportaient 1032 taxons correctement identifiables (précision au niveau espèce) ;
- 1024 taxons ont pu être validés et corrigés scientifiquement;
- 8 taxons présents dans la liste initiale de la Commune n'ont pas pu être validés : espèce non citée dans les bases de données officielles. Cela pourrait être due à des noms circulants dans les pépinières mondiales mais non décrites botaniquement de manière officielle.

Liste des espèces de la Commune non présentes dans les bases de données officielles.

CM	Nom Botanique Mairie
84	Calyptrocalyx stenochista
619	Chamaedorea rationsiana
714	Dypsis longosaria
792	Heterospathe singaporensis
798	Hydriastele delicatula
797	Hyophorba glabra
809	Hyophorba glabra
960	apitata var. Leucocarpa

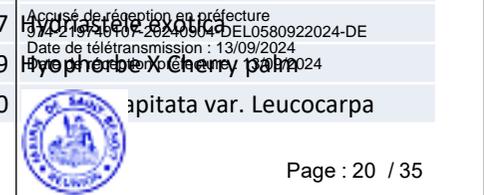


Figure 3. Localisation précise des différents Palmiers presents dans le Parc : relevés 2022 – 2023.



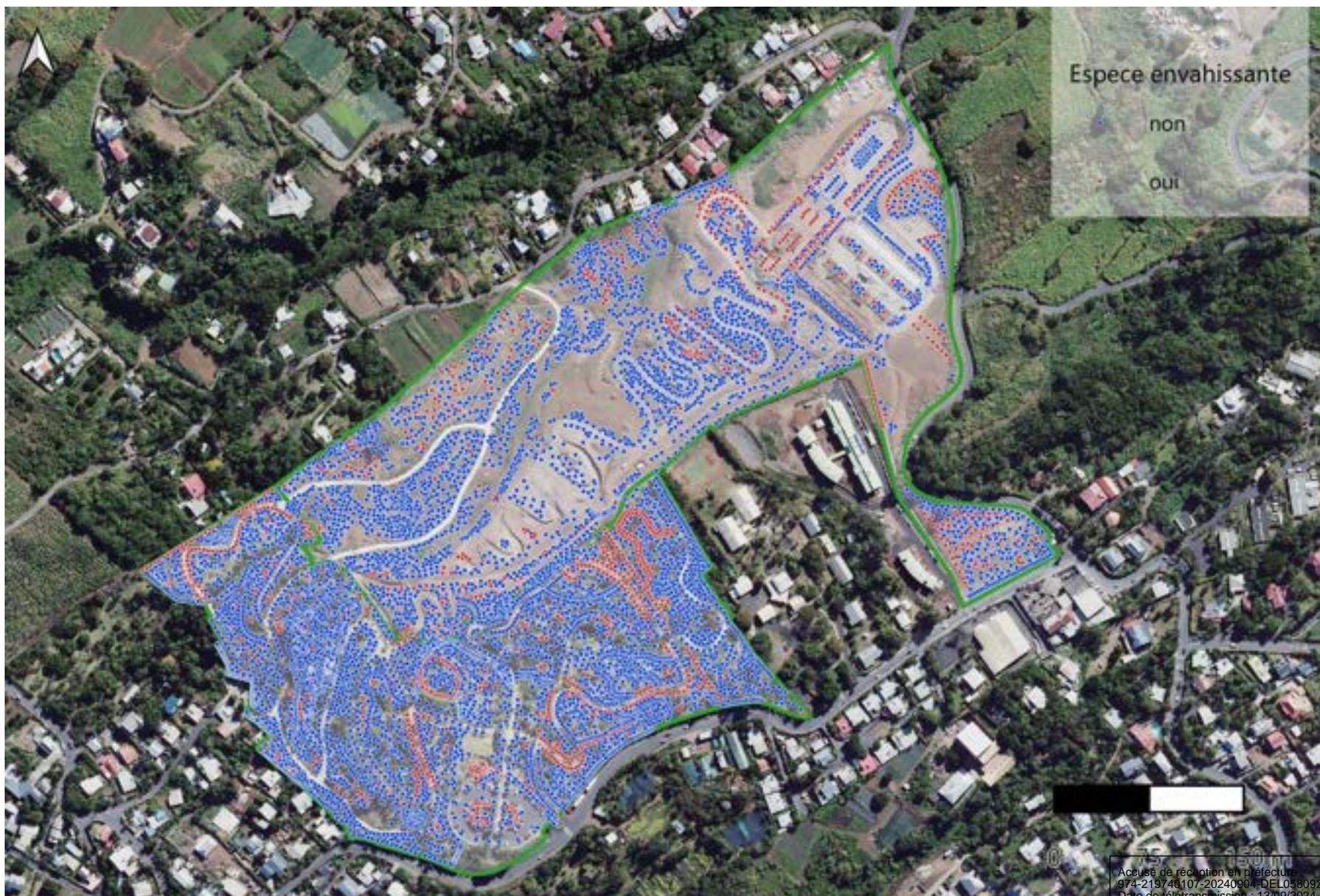
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL056092024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Figure 3. Représentation schématique des différents palmiers presents sur l'ensemble du Parc en fonction de leur hauteur.**



**Figure 3. Localisation des espèces potentiellement envahissantes (en rouge) reconnues ailleurs dans le monde pour leur capacité d'envahissement.**



**Figure 3. Localisation des espèces potentiellement envahissantes reconnues ailleurs dans le monde pour leur capacité d'envahissement.**



Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL058092-2024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



# La cartographie, la géolocalisation ainsi que sur le suivi phénologique aux abords du Parcs des Palmiers

**Plusieurs espèces présentes dans le Parc des Palmiers sont connues pour être envahissantes ailleurs dans le monde (Tableau 1). On peut donc considérer ces espèces comme des espèces potentiellement envahissantes à La Réunion.**

Parmi ces espèces, plusieurs ont des capacités de dissémination, principalement par les oiseaux, sur de plus ou moins grandes distances. La régénération naturelle de plusieurs espèces a pu être observé sur le site. La présence d'oiseaux exotiques observés sur le site (Merle de Maurice, Martin triste) semble être une hypothèse privilégiée de dissémination de ces espèces.

Il semble important d'établir un protocole de limitation de leur impact potentiel, notamment en dehors du Parc des Palmiers.

Dans ce cadre, et suite à une analyse globale sur l'ensemble du Parc des Palmiers et aux abords du Parc (travail prévu pour 2024), **un protocole de limitation des impacts potentiels sera proposé.**

**D'ores et déjà, des premières propositions peuvent être faites autour des espèces exotiques potentiellement envahissantes, et notamment celles dont la régénération naturelle a déjà été observée :**

- coupe de l'ensemble des inflorescences / infrutescences avant maturation, des espèces potentiellement envahissantes ou déjà envahissantes à La Réunion : cela éviterait leur dissémination par les oiseaux, ou le long des cours d'eau) ;
- arrachage des jeunes individus présents de manière abondantes aux abords des parents ;
- extraction des semences d'espèces potentiellement envahissantes qui seraient présentes sur une bande de 20 m aux abords du Parc des Palmiers, ainsi qu'au niveau des zones de ruissellement.

Ces données peuvent être affinées avec les données concernant les observations de germination observées sur le site, ainsi que les nouvelles connaissances apportées sur la taille des graines (< 1 cm) facilement transportables sur de longues distances par les animaux, notamment l'avifaune. Ces données sont présentes dans le tableau général qui sera transmis à la Commune(format tableur).

## Tableau 1. Liste des espèces potentiellement envahissantes : envahissantes ailleurs dans le monde et/ou à La réunion.

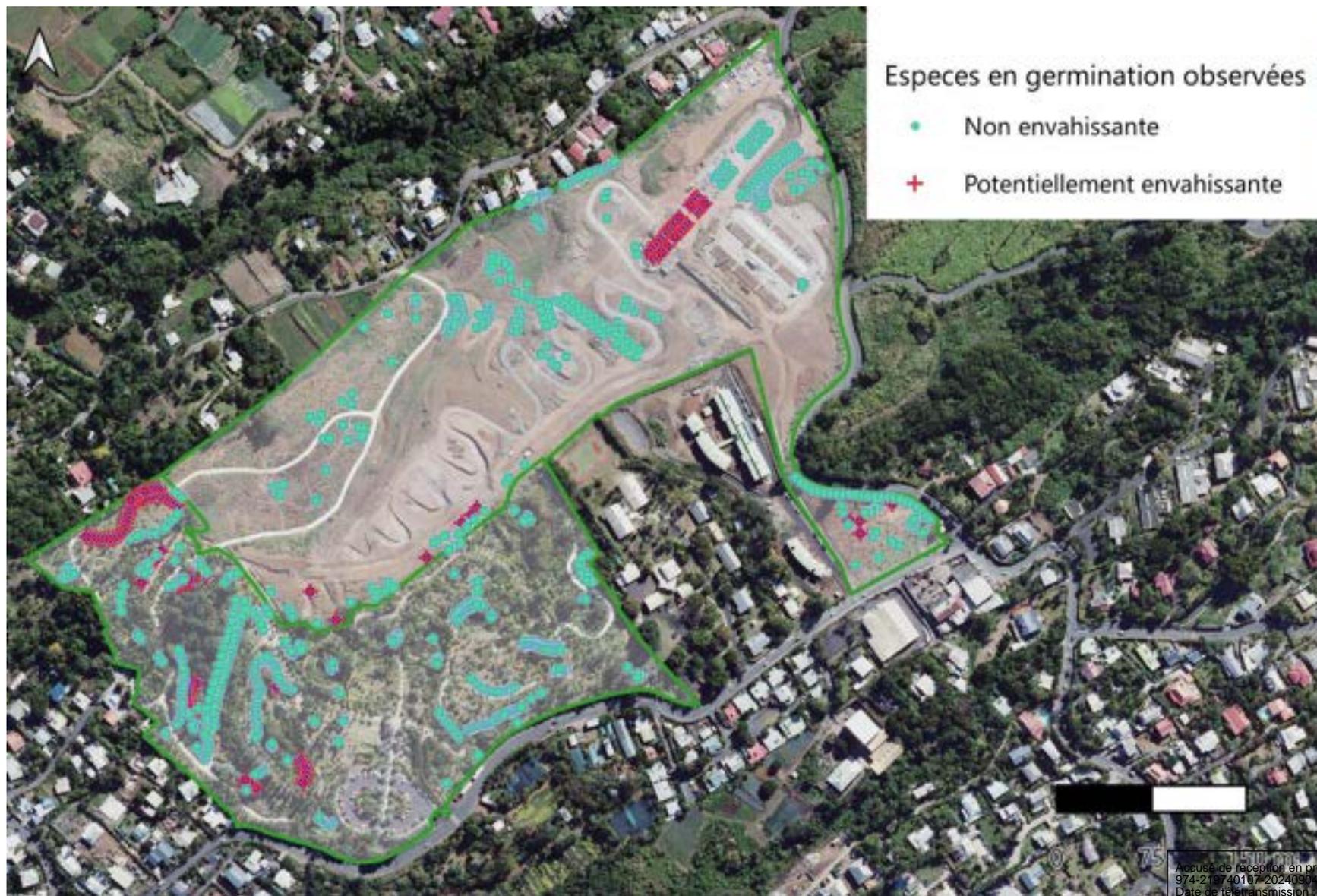
Acoelorrhaphe wrightii (Griseb. & H.Wendl.) H.Wendl. ex Becc.
Actinorhynchus calapparia (Blume) H.Wendl. & Drude ex Scheff.
Aiphanes horrida (Jacq.) Burret
Allagoptera arenaria (Gomes) Kuntze
Archontophoenix alexandrae (F.Muell.) H.Wendl. & Drude
<b>Archontophoenix cunninghamiana (H.Wendl.) H.Wendl. &amp; Drude</b>
Areca triandra Roxb. ex Buch.-Ham
Arenga obtusifolia Mart.
Arenga pinnata (Wurmb) Merr.
Caryota mitis Lour.
Caryota mitis Lour. cv. 'Variegata'
Chamaedorea elegans Mart.
Chrysalidocarpus lutescens H.Wendl.
Chrysalidocarpus madagascariensis (D.T.Fish) Becc.
Coccothrinax barbadensis (Lodd. ex Mart.) Becc.
Elaeis guineensis Jacq.
Heterospatha elata Scheff.
Licuala grandis (T.Moore) H.Wendl.
Livistona chinensis (Jacq.) R.Br. ex Mart.
Phoenix canariensis H.Wildpret
Phoenix dactylifera L.
Phoenix dactylifera L. cv. 'Medjool'
Phoenix dactylifera L. cv. 'Super Jumbo'
Pinanga coronata (Blume ex Mart.) Blume
Ptychosperma elegans (R.Br.) Blume
Ptychosperma macarthurii (H.Wendl. ex H.J.Veitch) H.Wendl. ex Hook.f.
Raphia farinifera (Gaertn.) Hyl.
Roystonea oleracea (Jacq.) O.F.Cook
Roystonea regia (Kunth) O.F.Cook

Il est important que les services de la Commune surveillent ces espèces afin de limiter les risques dans le futur.

Parmi l'ensemble des espèces plantées sur le Parc et connus pour leur capacité d'envahissement, il nous semble important de surveiller de manière prioritaire : **Archontophoenix cunninghamiana.**

> **Des germinations sur le site ont été observées.**

**Figure 3. Localisation des espèces pour lesquelles des germinations ont été observées sur le site. En rouge, celles considérées comme potentiellement envahissantes.**



## La cartographie, la géolocalisation ainsi que sur le suivi phénologique aux abords du Parcs des Palmiers

**Le Parc des Palmiers possède de nombreuses espèces menacées d'extinction à l'échelle nationale (Tableau 3) comme mondiale (Tableau 4).**

Il serait intéressant d'affiner les connaissances sur ces espèces. La Commune pourrait participer à des programmes de conservation, localement (ce qui est déjà le cas avec le Palmier Roussel), mais aussi nationalement, voire internationalement, pour des espèces menacées à l'échelle mondiale et pour lesquelles des individus sont présents sur le Parc.

**Attention, certaines espèces sont classées à la CITES (convention sur le commerce international, Tableau 5), il sera donc important d'y porter une attention particulière.**



**Tableau 2. Liste des espèces présentes sur le site et menacées d'extinction à l'échelle nationale (France), selon les critères UICN.**

CR
Acanthophoenix rousselii N.Ludw.
Basselinia moorei Pintaud & F.W.Stauffer
Burretiokentia koghiensis Pintaud & Hodel
Dictyosperma album (Bory) H.Wendl. & Drude ex Scheff. var. album
Latania lontaroides (Gaertn.) H.E.Moore
CR,EN,NE
Acrocomia aculeata (Jacq.) Lodd. ex R.Keith
EN
Basselinia favieri H.E.Moore
Basselinia gracilis (Brongn. & Gris) Vieill.
Basselinia iterata H.E.Moore
Basselinia porphyrea H.E.Moore
Burretiokentia grandiflora Pintaud & Hodel
Burretiokentia hapala H.E.Moore
Chambeyronia huerlimannii (H.E.Moore) Hodel & C.F.Barrett
Chambeyronia pyriformis (Pintaud & Hodel) Hodel & C.F.Barrett
Raphia farinifera (Gaertn.) Hyl.
EN,NE
Chambeyronia magnifica (H.E.Moore) Hodel & C.F.Barrett
Chambeyronia oliviformis (Brongn. & Gris) Hodel & C.F.Barrett
VU
Acanthophoenix crinita (Bory) H.Wendl.
Adonidia merrillii (Becc.) Becc.
Adonidia merrillii (Becc.) Becc. cv.
Aiphanes eggersii Burret
Archontophoenix myolensis Dowe
Basselinia glabrata Becc.
Borassus aethiopum Mart.
Chambeyronia piersoniorum (Pintaud & Hodel) Hodel & C.F.Barrett
Chrysalidocarpus lanceolatus Becc.
Cyphophoenix nucele H.E.Moore
VU, EN
Syagrus amara (Jacq.) Mart.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**Tableau 3. Liste des espèces présentes sur le site et menacées d'extinction à l'échelle mondiale (CR: CRitically endangered), selon les critères IUCN.**

CR	
Acanthophoenix rubra (Bory) H.Wendl.	Dypsis mahia Beentje
Bactris nancibaensis Granv.	Dypsis mangorensis (Jum.) Beentje & J.Dransf.
Balaka insularis Zona & W.J.Baker	Dypsis pervillei (Baill.) Beentje & J.Dransf.
Balaka microcarpa Burret	Dypsis pulchella J.Dransf.
Basselinia moorei Pintaud & F.W.Stauffer	Dypsis remotiflora J.Dransf.
Basselinia velutina Becc.	Dypsis sahanofensis (Jum. & H.Perrier) Beentje & J.Dransf.
Beccariophoenix fenestralis J.Dransf. & Rakotoarin.	Dypsis singularis Beentje
Brahea salvadorensis H.Wendl. ex Becc.	Heterospathe brevicaulis Fernando
Burretiokentia koghiensis Pintaud & Hodel	Hyophorbe lagenicaulis (L.H.Bailey) H.E.Moore
Calypstrocalyx leptostachys Becc.	Hyophorbe vaughanii L.H.Bailey
Carpoxyton macrospermum H.Wendl. & Drude	Hyophorbe verschaffeltii (W.Bull ex J.Dix) H.Wendl.
Caryota ophiopellis Dowe	Latania verschaffeltii Lem.
Chamaedorea plumosa Hodel	Loxococcus rupicola (Thwaites) H.Wendl. & Drude
Chrysalidocarpus albofarinosus (Hodel & Marcus) Eiserhardt & W.J.Baker	Masoala madagascariensis Jum.
Chrysalidocarpus ambositrae (Beentje) Eiserhardt & W.J.Baker	Pelagodoxa henryana Becc.
Chrysalidocarpus arenarum Jum.	Pelagodoxa mesocarpa Burret
Chrysalidocarpus basilongus (Jum. & H.Perrier) Eiserhardt & W.J.Baker	Pinanga batanensis Becc.
Chrysalidocarpus carlsmithii (J.Dransf. & Marcus) Eiserhardt & W.J.Baker	Pinanga bicolorata Fernando
Chrysalidocarpus hovomantsina (Beentje) Eiserhardt & W.J.Baker	Pinanga glaucifolia Fernando
Chrysalidocarpus leptocheilos (Hodel) Eiserhardt & W.J.Baker	Pinanga negrosensis Becc.
Chrysalidocarpus loucoubensis (Jum.) Eiserhardt & W.J.Baker	Pinanga rigida Becc.
Chrysalidocarpus nauseosus (Jum. & H.Perrier) Eiserhardt & W.J.Baker,	Pritchardia gordonii Hodel
Chrysalidocarpus oropedionis (Beentje) Eiserhardt & W.J.Baker	Pritchardia hillebrandii Becc.
Chrysalidocarpus ovobontsira (Beentje) Eiserhardt & W.J.Baker	Pritchardia kaalae Rock
Chrysalidocarpus robustus (Hodel, Marcus & J.Dransf.) Eiserhardt & W.J.Baker,	Pritchardia napaliensis H.St.John
Chrysalidocarpus sanctaemariae (J.Dransf.) Eiserhardt & W.J.Baker	Pritchardia perlmantii Gemmill
Coccothrinax borhidiana O.Muñiz	Pritchardia viscosa Rock
Coccothrinax jimenezii M.M.Mejía & R.G.García	Pritchardia waialealeana Read
Corypha microclada Becc.	Pseudophoenix ekmanii Burret
Cryosophila williamsii P.H.Allen	Pseudophoenix lediniana Read
Cyphosperma tanga (H.E.Moore) H.E.Moore	Ptychosperma buabe Essig
Dictyosperma album (Bory) H.Wendl. & Drude ex Scheff. var. album	Ptychosperma pullenii Essig
Dictyosperma album var. conjugatum H.E.Moore & J.Guého	Ptychosperma schefferi Becc. ex Martelli
Dypsis brevicaulis (Guillaumet) Beentje & J.Dransf.	Ravenea lakatra (Jum.) Beentje
Dypsis caudata Beentje	Ravenea louvelii Beentje
Dypsis elegans Beentje	Ravenea moorei J.Dransf. & N.W.Uhl
Dypsis interrupta J.Dransf.	Ravenea musicalis Beentje
Dypsis lanuginosa J.Dransf.	Saribus jeanneneyi (Becc.) Bacon & W.J.J
	Tahina spectabilis J.Dransf. & Rakotoarin
	Voanioala gerardii J.Dransf



## Tableau 4. Liste des espèces présentes sur le site et présentant une protection CITES

Protection CITES
Areca ipot Becc.
Beccariophoenix madagascariensis Jum. & H.Perrier
Chrysalidocarpus decaryi (Jum.) Eiserhardt & W.J.Baker
Chrysalidocarpus decipiens Becc.
Chrysalidocarpus lutescens H.Wendl.
Lemurophoenix halleuxii J.Dransf.
Marojejya darianii J.Dransf. & N.W.Uhl
Ravenea louvelii Beentje
Ravenea rivularis Jum. & H.Perrier
Satranala decussilvae Beentje & J.Dransf.
Voanioala gerardii J.Dransf



# La cartographie, la géolocalisation ainsi que sur le suivi phénologique aux abords du Parcs des Palmiers

Concernant la révision des taxons et la validation des noms botaniques :

- Un premier tri a été réalisé sur la liste initiale de la Commune (données équipe Parc des Palmiers). Cette liste faisait alors référence à 1032 taxons (espèces, variétés, cultivars,...) différents.
- Sur les 1032 taxons (espèces), la révision taxonomique a pu se faire sur 1023 espèces différentes. En effet parmi la liste transmise par la commune, 8 taxons n'ont pas d'existences dans les bases de données officielles. Il s'agit peut-être d'erreur lors de l'acquisition de semences achetées ou encore de nom d'espèces circulant entre pépiniéristes. Certains taxons (liste de la Commune, ne connaissent pas de noms scientifiques valides à l'échelle de la forme ou du cultivar, le taxon valide du rang supérieur ou connus a alors été inscrit. Cela ramène à des taxons que l'on peut considérer comme des doublons. C'est le cas pour 73 lignes dans le tableau joint (jaune) qui correspondent en fait à 33 espèces différentes.
- Ainsi, on peut considérer que la liste initiale correspond à 982 taxons officiellement valides.
- Les noms scientifiques valides, incluant les noms d'auteurs ont ainsi été mises à jour et le lien avec la base de données SIG a été réalisé.
- 42 taxons de la liste initiale de la commune ont vu leur synonymie changée.



## Tableau 5. Liste des taxons révisés (Page 1, voir fichier tableur joint en complément pour la totalité du tableau)

Avec en violet : léger problème de validation existant (infrataxon, cultivar, cf pour confère, dans le tableau de la commune : à vérifier en fonction de l'identification précise de l'espèce sur le terrain) ; en rouge : indication des mises en synonymies des taxons de la liste initiale provenant des services de la Commune ; en colorié jaune : les taxons redondants, mais ayant dans la liste de la mairie au moins 2 taxons initiaux ; CM : code Mairie.

CM	Nom Botanique Mairie	Nom Botanique (valide, Boulet & Fontaine 2023)	Code Taxref
03	Acanthophoenix crinita	<i>Acanthophoenix crinita</i> (Bory) H.Wendl.	705760
01	Acanthophoenix rousselii	<i>Acanthophoenix rousselii</i> N.Ludw.	705761
02	Acanthophoenix rubra	<i>Acanthophoenix rubra</i> (Bory) H.Wendl.	629006
04	Acoelorrhaphe wrightii	<i>Acoelorrhaphe wrightii</i> (Griseb. & H.Wendl.) H.Wendl. ex Becc.	0
05	Acrocomia aculeata	<i>Acrocomia aculeata</i> (Jacq.) Lodd. ex R.Keith	629015
453	Acrocomia intumescens	<i>Acrocomia intumescens</i> Drude	0
454	Acrocomia media	<i>Acrocomia aculeata</i> (Jacq.) Lodd. ex R.Keith	629015
06	Acrocomia totai	<i>Acrocomia totai</i> Mart.	0
07	Actinokentia divaricata	<i>Chambeyronia divaricata</i> (Brongn.) Hodel & C.F.Barrett	0
455	Actinokentia huerlimannii	<i>Chambeyronia huerlimannii</i> (H.E.Moore) Hodel & C.F.Barrett	1002367
08	Actinorhysis calapparia	<i>Actinorhysis calapparia</i> (Blume) H.Wendl. & Drude ex Scheff.	0
09	Adonidia merrillii	<i>Adonidia merrillii</i> (Becc.) Becc.	631319
456	Adonidia merrillii variegata	<i>Adonidia merrillii</i> (Becc.) Becc. cv.	631319
457	Aiphanes acanthophylla	<i>Aiphanes minima</i> (Gaertn.) Burret	629047
458	Aiphanes aculeata	<i>Aiphanes horrida</i> (Jacq.) Burret	447742
459	Aiphanes eggessii	<i>Aiphanes eggessii</i> Burret	0
460	Aiphanes gelatinosa	<i>Aiphanes gelatinosa</i> H.E.Moore	0
461	Aiphanes hirsuta	<i>Aiphanes hirsuta</i> Burret	0
10	Aiphanes horrida	<i>Aiphanes horrida</i> (Jacq.) Burret	447742
11	Aiphanes minima	<i>Aiphanes minima</i> (Gaertn.) Burret	629047
12	Allagoptera arenaria	<i>Allagoptera arenaria</i> (Gomes) Kuntze	0
13	Allagoptera caudescens	<i>Allagoptera caudescens</i> (Mart.) Kuntze	0
462	Alsmithia longipes	<i>Heterospatha longipes</i> (H.E.Moore) Norup	0
463	Ammandra decasperma	<i>Ammandra decasperma</i> O.F.Cook	0

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télérmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





*Livistona decora* (W. Bull) Dowe  
Non potentiellement envahissante  
Graines < 1 cm

# Mise en place de la partie amont du Parc des Palmiers



*Drymophloeus beguinii*

↓  
*Drymophloeus litigosus*  
(Becc.) H.E.Moore

Mise en synonymie du nom de la  
mairie dans les bases officielles :  
en haut, nom de la Mairie ; en  
bas, nom officiel.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





*La Réunion par Nature*

# CPI RECOLTE DE DIASPORES

## COMMUNE DU TAMPON



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





## CONVENTION DE PRESTATIONS INTÉGRÉES POUR

# « LA RÉCOLTE ET LA TRANSMISSION DE DIASPORES DE PLANTES INDIGÈNES »

---

**Comité de Suivi et de Contrôle Analogue  
Bilan de fin de projet**

**1 janvier 2022 au 31 décembre 2023**

---



SPL EDDEN  
Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des **Espaces Naturels**  
52 Route des Sables – 97427 ETANG-SALE  
contact@edden.re

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



# Sommaire

<b>I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET HISTORIQUE DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES</b>	<b>3</b>
I.1 Présentation générale .....	3
I.2 Les personnes contacts .....	5
I.3 Rappel des décisions administratives .....	6
I.4 Bilan des actions : avril 2022 – décembre 2023. ....	8
<b>II. Équipe opérationnelle</b>	<b>28</b>
Présentation de l'équipe opérationnelle .....	28
<b>III. Annexe 1. Liste des espèces à récolter : version 2022</b>	<b>29</b>
<b>IV. Annexe 2. Liste des espèces à récolter : version 2023</b>	<b>32</b>



## I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET HISTORIQUE DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

---

### I.1 Présentation générale

---

Le projet ENDÉMIEL prévoit la plantation de plus de 70.000 plantes indigènes, et vise à favoriser les échanges entre les milieux naturels et les milieux urbains et péri-urbains.

La Commune du Tampon souhaite poursuivre le développement de pépinières communales et d'arboretums pour y parvenir. La protection de ce patrimoine doit donc être une priorité pour la municipalité du Tampon, tant pour sa valeur exceptionnelle à l'échelle de la planète, que pour le potentiel de développement qu'il représente pour son territoire.

Dans ce cadre, la Commune du Tampon a confié une mission de récolte et de transmission de diaspores de plantes indigènes à la Société Publique Locale EDDEN, dont elle est actionnaire (délibération n° 05-20181208 du 8 décembre 2018). Les crédits nécessaires pour cette opération sont prévus au chapitre 67 du budget de la ville.

- La mission générale vise à récolter des diaspores (toute portion d'un végétal, permettant de donner un nouvel individu : semence, bouture, marcotte,...) de plantes indigènes dont les origines proviennent de la commune du Tampon ou de ses abords les plus proches. La récolte doit impérativement être réalisée sur le bassin versant.

Cette mission générale s'articulait autour de 2 axes :

#### ✓ **La récolte des diaspores**

La majorité des espèces de la liste devait faire l'objet de récolte. Toutefois, la quantité de celles-ci dépendait des ressources disponibles pour chaque espèce, ainsi que des autorisations nécessaires. La SPL EDDEN a pu réaliser des récoltes sur les ENS, sous réserve de l'accord du Département, ainsi que sur les terrains communaux. Concernant les plantes protégées, afin d'éviter la pression sur les milieux naturels et les autorisations spécifiques, les récoltes ont pu se faire, sur les individus et espèces disponibles en collection *ex situ*.

Concernant les plantes protégées un dossier de dérogation a été réalisé, afin de permettre la récolte de plantes protégées de manière à compléter la variabilité génétique des plantes rares, tout en respectant les écotypes proches ou aux abords de la Commune du Tampon.



*Ce dossier a été réalisé en 2021, il a toutefois ensuite été souhaité par la DEAL et le CBNM, que la Commune du Tampon fasse une demande d'avenant à l'autorisation de la Commune, de manière à ne pas démultiplier les projets. L'arrêté n'est malheureusement arrivé qu'en novembre 2023 alors que le projet prenait fin en décembre 2023. Les récoltes de plantes protégées ont donc été réalisées uniquement sur des individus situés en collections ex situ.*

✓ **La transmission des diaspores**

Pour chaque action de récolte, les diaspores récoltées ont été transmises dans des enveloppes individuelles pour chaque espèce et lieu de récolte. Le nombre de diaspores a été précisé, ainsi que le lieu précis de récolte (relevé GPS et, si possible, lieu-dit). Un bilan sous forme de tableau excel était transmis par email en complément des enveloppes afin d'assurer la traçabilité au travers un numéro unique d'identification et les informations associées.

La SPL EDDEN est constituée sous la forme d'une société publique locale soumise au régime de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les statuts de la SPL EDDEN prévoient notamment :

- la protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- l'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et le développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires.

*La Commune du Tampon est actionnaire de la SPL EDDEN. Elle exerce sur la SPL EDDEN un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services puisqu'elle exerce une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la SPL EDDEN.*

*Ainsi, et vérification faite des conditions caractérisant une relation de quasi-régie entre la Commune et la SPL EDDEN (contrôle analogue, essentiel de l'activité de la SPL réalisé pour le compte des actionnaires), il avait été envisagé la passation d'un marché de prestations intégrées sans publicité ni mise en concurrence préalable en application de l'article L.2511-1 du code de la commande publique.*

## I.2 Les personnes contacts

Organismes	Qualité	Interlocuteurs	Contacts	Mails
Commune du Tampon	Chef de Service Fleurissement	Olivier VOILLEQUIN	0692 86 51 41	olivier.voillequin@mairie-tampon.fr
Commune du Tampon	Responsable des plantations et des projets neufs d'aménagements paysagers	Emeline RIVIÈRE	0692 47 53 64	emeline.riviere@mairie-tampon.fr
Commune du Tampon	Pépinières	Christophe PAUZAT	0692 89 99 04	christophe.pauzat@mairie-tampon.fr
SPL EDDEN	Titulaire du CPI	Gilbert Rivière	0692 34 35 86	gilbert.riviere@edden.re
SPL EDDEN	Chargé de mission au développement écologique	Stéphane BARET	0693 66 92 55	stephane.baret@edden.re
SPL EDDEN	Responsable R.N.I.S.	Pierre BIGOT	0693 21 52 11	pierre.bigot@edden.re
SPL EDDEN	Chef d'équipe pépinière	Fabrice DEVEAUX	0692 88 97 61	fabrice.deveaux@edden.re
SPL EDDEN	Technicien Environnement	Jérôme MARIE-FRANCOISE	0692 64 46 21	jerome.marie-francoise@edden.re
SPL EDDEN	Expert Botanique	Christian FONTAINE	0693 92 64 13	christian.fontaine@edden.re

### I.3 Rappel des décisions administratives

---

- 16/03/2022 **Comité Technique et d'Engagement** (CTE) de la SPL EDDEN  
Pour **avis circonstancié et de faisabilité favorable** sur la Convention de Prestation Intégrées pour « La Récolte et la transmission de diaspores de plantes indigènes » pour la période 2022/2023.
- 22/03/2022 **Conseil d'Administration** approuvant le CPI pour « La Récolte et la transmission de diaspores de plantes indigènes » 2022/2023.
- 8/04/2022 **Convention signée** entre les deux parties.
- 21/04/2022 **Convention notifiée**



**Figure 1. Présentation du projet Endémiel** (poster Commune du Tampon) : Le projet Endémiel lancé en 2019 par la commune du Tampon consiste à planter massivement des espèces indigènes et endémiques de La Réunion d'intérêt mellifère afin de créer : un corridor écologique d'espèces mellifères le long d'un itinéraire de 36 km de routes, appelé « route mellifère » allant de 400 à 1600 m d'altitudes, ainsi que 4 « jardins endémiques » représentant les différents habitats naturels avec 70 000 individus, issus d'une quarantaine d'espèces.



**I.4 Bilan des actions : avril 2022 – décembre 2023.**

---

<b>Récolte et transmission de diaspores d'espèces indigènes</b>	
Mise en œuvre	<p>Des journées de terrain ont permis de réaliser de nombreuses récoltes. Les récoltes ont été regroupées et transmises de manière régulière aux services de la Commune du Tampon.</p> <p>En fonction du type de collecte (végétatif vs sexué) ou de semences (récalcitrant vs orthodoxe), les diaspores récoltées ont été transmises rapidement (cas notamment des sauvageons) ou au plus tard sous quinzaine (cela permettait de cumuler différentes journées de récoltes).</p>

Récolte et transmission de diaspores d'espèces indigènes	
Objectifs	État de réalisation des actions
Liste des différentes espèces végétales ayant fait l'objet de récolte, lieu et géolocalisation.	<p>L'Annexe 1 présente le tableau transmis par la commune du Tampon, faisant mention de 58 espèces prioritaire à récolter. Toutefois, les agents de la commune ont sollicité des demandes sur des espèces hors liste. De plus, et du fait des opportunités sur le terrain ou dans le cadre de récolte dans des collections <i>ex situ</i> (notamment concernant des espèces protégées), des diaspores d'autres espèces indigènes ont pu être transmises. Une seconde liste a été transmise en fin d'année 2022 par la commune du Tampon est porte sur une liste de <u>71 espèces pouvant faire l'objet de récolte (Annexe 2)</u>.</p> <p>Le <b>Tableau 1</b> synthétise la liste des espèces végétales ayant fait l'objet de récolte durant la durée du projet (avril 2022 – décembre 2023). La date de transmission et les coordonnées géoréférencées du lieu de récolte, le lieu d'origine de récolte sont également précisés.</p> <p>69 espèces différentes ont fait l'objet de récolte, au cours projet. <i>Plusieurs méthodes de transmissions ont été mises en œuvre. Bien que la récolte de semences (graines) ait été privilégiée. Dans certains cas et afin de permettre des récoltes hors période de fructification, la récolte de boutures ou de jeunes plantules a également être réalisée.</i></p> <p>Le <b>Tableau 1</b> mentionne également, si la récolte a été réalisée en milieu naturel (in situ) ou en milieu cultivé (ex situ). L'objectif était d'essayer de privilégier les récoltes en milieu cultivé (tracé, origine naturelle connue) afin de limiter l'impact des récoltes sur les milieux naturels.</p> <p>Nota bene : le tableau excel de synthèse des informations a été transmis régulièrement aux services de la commune. Un tableau général final est transmis en même temps que le présent rapport.</p>

**Tableau 1.** Liste des espèces végétales ayant fait l'objet de récolte sur la durée du projet (2022-2023). Les dates de transmission, le lieu de récolte et les coordonnées d'origine (X/Y).

Année 2022 :

Transmis le	Espèce	lieu origine	X	Y	lieu
13/04/2022	<i>Acalypha integrifolia</i> Willd. subsp. <i>integrifolia</i>	Hauts de Mont vert (sentier SEDAEL)	354448	7646103	in situ
13/04/2022	<i>Acalypha integrifolia</i> Willd. subsp. <i>integrifolia</i>	Hauts de Mont vert (sentier SEDAEL - haut)	355081	7646375	in situ
22/06/2022	<i>Acalypha integrifolia</i> Willd. subsp. <i>integrifolia</i>	Hauts de Mont Vert	354895	7645461	in situ
12/07/2022	<i>Acalypha integrifolia</i> Willd. subsp. <i>integrifolia</i>	Archambeaud	348500	7650930	in situ
15/04/2022	<i>Bertiera rufa</i> DC.	Hauts de Mont vert (sentier SEDAEL)	354434	7646105	in situ
29/04/2022	<i>Carissa spinarum</i> L.	Rivière des remparts	357526	7642170	ex situ
19/07/2022	<i>Carissa spinarum</i> L.	Rivière des remparts	357526	7642170	ex situ
08/06/2022	<i>Claoxylon parviflorum</i> A. Juss.	Ligne d'équerre	350684	7644469	in situ
27/11/2022	<i>Clematis mauritiana</i> Lam.	Entre Deux ENS	343854	7652437	in situ
08/06/2022	<i>Coffea mauritiana</i> Lam.	Ligne d'équerre	350636	7644490	in situ
13/04/2022	<i>Cordyline mauritiana</i> (Lam.) J.F. Macbr.	Hauts de Mont vert (sentier SEDAEL)	354977	7646308	in situ
27/11/2022	<i>Costularia melicoides</i> (Poir.) C.B. Clarke	Hauts de Mont vert	355056	7645612	in situ
08/06/2022	<i>Danais fragrans</i> (Lam.) Pers.	Ligne d'équerre	350636	7644488	in situ
28/09/2022	<i>Dombeya ferruginea</i> Cav.	Hauts de Mont vert	355056	7645612	in situ
27/11/2022	<i>Dombeya ferruginea</i> Cav.	Entre Deux ENS	343875	7652486	in situ
27/11/2022	<i>Dombeya ficulnea</i> Baill.	Hauts de Mont vert	355056	7645612	in situ
23/05/2022	<i>Doratoxylon apetalum</i> (Poir.) Radlk. var. <i>apetalum</i>	Bras de la plaine	343812	7651155	in situ
27/07/2022	<i>Erica reunionensis</i> E.G.H. Oliv.	Coteau de Brèdes	350737	7656658	in situ
27/11/2022	<i>Faujasia salicifolia</i> (Pers.) C. Jeffrey	Hauts de Mont vert	355056	7645612	in situ
12/07/2022	<i>Ficus densifolia</i> Miq.	Archambeaud	348500	7650930	in situ
11/08/2022	<i>Ficus densifolia</i> Miq.	Forêt Ste Thérèse (bord)	350157	7648401	in situ
13/04/2022	<i>Forgesia racemosa</i> J.F. Gmel.	Hauts de Mont vert (sentier SEDAEL)	354704	7646126	in situ
13/04/2022	<i>Geniostoma angustifolium</i> Bouton ex DC.	Hauts de Mont vert (sentier SEDAEL)	354437	7646115	in situ
08/06/2022	<i>Hibiscus boryanus</i> DC.	Ligne d'équerre	350685	7644455	in situ
22/06/2022	<i>Hypericum lanceolatum</i> Lam. subsp. <i>lanceolatum</i>	Hauts de Mont Vert	354895	7645461	in situ
23/05/2022	<i>Indigofera amoxylum</i> (DC.) Polhill	Grand Bassin	347825	7656950	ex situ
08/06/2022	<i>Molinaea alternifolia</i> Willd.	Ligne d'équerre	350714	7644436	in situ
18/04/2022	<i>Monimia rotundifolia</i> Thouars	Notre Dame de la Paix	354985	7648042	in situ
28/09/2022	<i>Nuxia verticillata</i> Lam.	Hauts de Mont vert	355056	7645612	in situ
23/05/2022	<i>Obetia ficifolia</i> (Poir.) Gaudich.	Grand Bassin	347825	7656950	ex situ
08/06/2022	<i>Ocotea obtusata</i> (Nees) Kosterm.	Ligne d'équerre	350631	7644494	in situ
27/07/2022	<i>Phyllica nitida</i> Lam.	Coteau de Brèdes	350696	7656587	in situ
27/07/2022	<i>Rubus apetalus</i> Poir. var. <i>apetalus</i>	Hauts de Mont vert			in situ
28/09/2022	<i>Rubus apetalus</i> Poir. var. <i>apetalus</i>	Coteau de Brèdes	350785	7656783	in situ
27/11/2022	<i>Rubus apetalus</i> Poir. var. <i>apetalus</i>	Hauts de Mont vert	355056	7645612	in situ
25/05/2022	<i>Ruizia cordata</i> Cav.	colimacon (fem) x ravine tabac (mal)	322025	7660160	ex situ
19/07/2022	<i>Ruizia cordata</i> Cav.	colimacon (fem) x ravine tabac (mal)	322025	7660160	ex situ
06/09/2022	<i>Terminalia bentzoe</i> (L.) L. f.	Plantation Bois Blanc			in situ
27/09/2022	<i>Terminalia bentzoe</i> (L.) L. f.	Plantation Bois Blanc			in situ
27/11/2022	<i>Weinmania tinctoria</i> Sm.	Hauts de Mont vert	355056	7645612	in situ
04/01/2023	<i>Mimusops balata</i> (Aubl.) C.F. Gaertn.	Ligne d'équerre	350710	7644437	in situ
04/01/2023	<i>Aloe macra</i> Haw.	Entre Deux	341906	7651430	ex situ

Année 2023 (1<sup>er</sup> semestre) :

Transmis le	Espèce	lieu origine	X	Y	lieu
03/02/2023	Rubus apetalus Poir. var. apetalus	Piton Duguain	353400	7654664	in situ
03/02/2023	Acalypha integrifolia Willd. subsp. integrifolia	Archambeaud	348480	7650890	in situ
03/02/2023	Doratoxylon apetalum (Poir.) Radlk. var. diphyllum (Cordem.) F. Friedmann	Archambeaud	348500	7650930	in situ
03/02/2023	Ochrosia borbonica J.F. Gmel.	Bessac1	348640	7651010	ex situ
03/02/2023	Syzygium cymosum (Lam.) DC. var. cymosum	Archambeaud	348500	7651150	in situ
03/02/2023	Claoxylon parviflorum A. Juss.	Archambeaud	348452	7650886	in situ
03/02/2023	Molinaea alternifolia Willd.	Archambeaud	348450	7650890	in situ
15/02/2023	Ochrosia borbonica J.F. Gmel.	Bessac	348640	7651010	ex situ
15/02/2023	Obetia ficifolia (Poir.) Gaudich.	Grand Bassin	347825	7656950	ex situ
15/02/2023	Aloe macra Haw.	Entre Deux	341906	7651430	ex situ
22/02/2023	Hubertia ambavilla Bory var. ambavilla	Forêt Tamar'haut	351688	7650886	in situ
22/02/2023	Hypericum lanceolatum Lam. subsp. lanceolatum	Forêt Tamar'haut	351777	7650896	in situ
06/03/2023	Bertiera borbonica A. Rich. ex DC.	Notre Dame de la paix	353640	7649250	in situ
06/03/2023	Forgesia racemosa J.F.Gmel.	Notre Dame de la paix	354489	7647957	in situ
22/02/2023	Ficus densifolia Miq.	Ligne d'équerre	350710	7644437	in situ
22/02/2023	Ficus lateriflora Vahl	Ligne d'équerre	350710	7644437	in situ
20/03/2023	Pleurostyla pachyphloea Tul.	Archambeaud	348545	7651001	in situ
27/03/2023	Ochrosia borbonica J.F. Gmel.	Bessac	348640	7651010	ex situ
27/03/2023	Sideroxylon majus (C.F. Gaertn.) Baehni	Bessac	348640	7651010	ex situ
30/03/2023	Aphloia theiformis (Vahl) Benn.	Notre Dame de la paix	354969	7647584	in situ
06/04/2023	Forgesia racemosa J.F.Gmel.	Notre Dame de la paix	354954	7647955	in situ
06/04/2023	Aphloia theiformis (Vahl) Benn.	Foret Tamarhaut	351590	7650926	in situ
06/04/2023	Hubertia ambavilla Bory var. ambavilla	coteau bredes	350729	7656700	in situ
06/04/2023	Aphloia theiformis (Vahl) Benn.	bord de route	353210	7650661	in situ
06/04/2023	Pandanus sylvestris Bory	Ligne d'équerre	350730	7644440	in situ
07/04/2023	Aphloia theiformis (Vahl) Benn.	Ligne d'équerre	350720	7644430	in situ
07/04/2023	Ficus lateriflora Vahl	Ligne d'équerre	350710	7644437	in situ
07/04/2023	Tambourissa elliptica (Tul.) A. DC. subsp. elliptica	Ligne d'équerre	350715	7644450	in situ
11/04/2023	Aloe macra Haw.	Entre Deux	341906	7651430	ex situ
03/05/2023	Hubertia tomentosa Bory var. tomentosa	chalet des pâtres	354710	7656554	in situ
03/05/2023	Psiadia anchusifolia (Poir.) Cordem.	chalet des pâtres	354736	7656503	in situ
04/05/2023	Olea lancea Lam.	Archambeaud	348476	7650954	in situ
04/05/2023	Aphloia theiformis (Vahl) Benn.	Archambeaud	348489	7650946	in situ
04/05/2023	Phyllanthus phillyreifolius Poir.	Archambeaud	348445	7650880	in situ
04/05/2023	Claoxylon glandulosum Boivin ex Baill.	Notre Dame de la paix	354950	7648000	in situ
04/05/2023	Faujasia salicifolia (Pers.) C. Jeffrey	Notre Dame de la paix	354965	7647930	in situ
23/05/2023	Hubertia ambavilla Bory var. ambavilla	Forêt Tamar'haut	351715	7650700	in situ
23/05/2023	Aloe macra Haw.	Entre Deux	341906	7651430	ex situ
23/05/2023	Aphloia theiformis (Vahl) Benn.	Forêt Tamar'haut	351718	7650699	in situ
24/05/2023	Dombeya pilosa Cordem.	Forêt Tamar'haut	351694	7650703	in situ
23/05/2023	Olea lancea Lam.	Archambeaud	348476	7650954	in situ
07/06/2023	Sophora dunadata Bory	Nez de bœuf	357016	7654795	in situ
27/06/2023	Stoebe passerinoides (Lam.) Willd.	Sainte térése	350432	7648814	in situ
29/06/2023	Aphloia theiformis (Vahl) Benn.	Haut de Montvert	355680	7646044	in situ
29/06/2023	Faujasia salicifolia (Pers.) C. Jeffrey	Haut de Montvert	354904	7646872	in situ
29/06/2023	Hubertia ambavilla Bory var. ambavilla	Haut de Montvert	354942	7646706	in situ
29/06/2023	Gaertnera vaginata Lam.	Haut de Montvert	354065	7645612	in situ



Accusé de réception  
 974-21974017-20240904-DEL050022024-DE  
 Date de télétransmission : 05/06/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024

Année 2023 (2<sup>nd</sup> semestre) :

Transmis le	Espèce	lieu origine	X	Y	lieu
03/07/2023	Humbertocalia tomentosa (Lam.) C. Jeffrey	Haut de Montvert	354060	7645650	in situ
28/07/2023	Pittosporum senacia Putt. subsp. senacia	Archambeaud	348531	7650990	in situ
28/07/2023	Pittosporum senacia Putt. subsp. reticulatum (Tul.) Coode	Camp marron	342758	7656435	in situ
01/08/2023	Maillardia borbonica Duch.	Piton Montvert	348450	7640726	in situ
01/08/2023	Pandanus cf purpurascens Thouars	Piton Montvert	348619	7640952	in situ
01/08/2023	Pandanus sylvestris Bory	Piton Montvert	348400	7640771	in situ
01/08/2023	Pandanus utilis Bory	Piton Montvert	348400	7640780	in situ
04/09/2023	Tambourissa elliptica (Tul.) A. DC. subsp. elliptica	Archambeaud	348582	7651022	in situ
04/09/2023	Maillardia borbonica Duch.	Archambeaud	348580	7651015	in situ
04/09/2023	Coffea mauritiana Lam.	Archambeaud	348607	7651011	in situ
04/09/2023	Scutia myrtina (Burm. f.) Kurz	Archambeaud	348596	7651039	in situ
04/09/2023	Syzygium cymosum (Lam.) DC. var. cymosum	Archambeaud	348500	7651150	in situ
22/09/2023	Elaeodendron orientale Jacq.	Sainte t��h��r��se	350035	7648581	in situ
22/09/2023	Chassalia corallioides (Cordem.) Verdc.	Sainte t��h��r��se	350038	7648517	in situ
22/09/2023	Tambourissa elliptica (Tul.) A. DC. subsp. elliptica	Archambeaud	348582	7651022	in situ
22/09/2023	Coffea mauritiana Lam.	Archambeaud	348607	7651011	in situ
22/09/2023	Syzygium cymosum (Lam.) DC. var. cymosum	Archambeaud	348500	7651150	in situ
13/10/2023	Eugenia buxifolia Lam.	Haut de Montvert	354682	7645355	in situ
13/10/2023	Agarista buxifolia (Comm. ex Lam.) G. Don	Notre Dame de la paix	344991	7648053	in situ
13/10/2023	Geniostoma borbonicum (Lam.) Spreng.	Archambeaud	348550	7650998	in situ
13/10/2023	Psiadia boivinii (Klatt) Rob.	Haut de Montvert	354791	7647063	in situ
13/10/2023	Rubus apetalus Poir. var. apetalus	Haut de Montvert	354663	7647249	in situ
30/10/2023	Smilax anceps Willd.	Archambeaud	348635	7651047	in situ
30/10/2023	Astelia hemychrisa (Lam.) Kunth	Haut de Montvert	354961	7645553	in situ
30/10/2023	Boehmeria virgata	Sainte t��h��r��se	349956	7648434	in situ
24/11/2023	Psiadia boivinii (Klatt) Rob.	Haut de Montvert	354791	7645455	in situ
24/11/2023	Embelia angustifolia (A. DC.) A. DC.	Camp marron	342260	7656188	in situ
24/11/2023	Aphloia theiformis (Vahl) Benn.	Haut de Montvert	354788	7645460	in situ



Exemple de sachets de récolte transmis aux agents de la Commune du Tampon.



Récolte et transmission de diaspores d'espèces indigènes	
Objectifs	État de réalisation des actions
Nombre total d'espèces, de diaspores récoltées et transmises.	<p>Le <b>Tableau 2</b> présente le nombre de diaspores et d'unités reproductibles récoltées en fonction de la méthode de reproduction possible : végétatif vs sexué.</p> <p>On peut voir que 812 diaspores végétatives ont été récoltées en 2022 contre 8 en 2023.</p> <p>Cela s'explique par l'importance de réaliser au maximum des multiplications d'origine sexuée afin de favoriser la diversité génétique. Toutefois, en 2022, le nombre de diaspores sexuées était limité du fait des cyclones de début d'année et de la forte période de sécheresse en fin d'année. La récolte de diaspores végétatives a permis de compenser et rééquilibrer a minima le nombre de diaspores récolté et par conséquent d'augmenter les possibilités de productions et le nombre de plants produits qui en dépend. Le fait de réaliser la récolte de sauvageon (végétatif), a permis de limiter les risques d'appauvrissement génétique, puisque chaque plant récolté varie génétiquement l'un par rapport à l'autre.</p>

**Exemple de *Forgesia racemosa*** : jeunes plants obtenus en pépinière communale, provenant de diaspores transmises par la SPL EDDEN.



**Tableau 2.** Nombre annuel et total (sur la durée du projet), de diaspores récoltées ou d'unités reproductibles en fonction de la méthode de reproduction (V : végétative -bouture, sauvageon-, S : sexuée -graines, fruits, infrutescences-).

Étiquettes de lignes	Nb diaspores récoltées	Nb unités reproductibles
<b>2022</b>	<b>6211</b>	<b>10853</b>
S	5399	10005
V	812	848
<b>2023</b>	<b>18269</b>	<b>88515</b>
S	18261	88501
V	8	14
<b>Total général</b>	<b>24480</b>	<b>99368</b>

Étiquettes de lignes	Nb diaspores récoltées	Nb unités reproductibles
<b>2022</b>	<b>6211</b>	<b>10853</b>
bouture	593	629
fruit	5399	10005
sauvageon	219	219
<b>2023</b>	<b>18269</b>	<b>88515</b>
bouture	4	10
fruit	8949	78397
graines	9304	9304
infrutescence	8	800
sauvageon	4	4
<b>Total général</b>	<b>24480</b>	<b>99368</b>

Récolte et transmission de diaspores d'espèces indigènes	
Objectifs	État de réalisation des actions
<p>Nombre trimestriel, annuel et total (sur la durée du projet), de diaspores ou d'unités reproductibles récoltées.</p> <p>Le nombre de plants prévisionnels (pour un taux de réussite de 80%) est également indiqué</p>	<p>Le <b>Tableau 3</b> permet de se rendre compte du nombre de diaspores ou d'unités reproductibles récoltées par trimestres, annuellement ou sur la durée totale du projet (avril 2022 – décembre 2023).</p> <p>Le nombre de plants prévisionnels produits est indiqué (en considérant qu'il y ai 80% de réussite, chiffre transmis par les services de la commune concernant le taux de réussite sur 2022). Ainsi, on pourrait espérer que la commune produise 79494 plants avec les diaspores transmises au cours du projet par la SPL EDDEN. Attention toutefois, au risque de mortalité au moment de la production des plants et de la viabilité des plants avant et au moment de plantation. Le nombre de plants arrivant à maturité devra donc surement être revue à la baisse, au cours du temps.</p> <p>Le <b>Tableau4</b> précise si les récoltes ont été effectuées en milieu naturel (<i>in situ</i>) ou en milieu cultivé (<i>ex situ</i>). L'objectif était de privilégier les récoltes en milieu ex situ afin de limiter la pression de collecte sur les individus présents en milieu naturel. Toutefois, très peu d'individus tracés sont connus en collection <i>ex situ</i>. Il est donc important de favoriser dans le futur la mise en place d'arboretum tracé afin de limiter la pression de collecte sur les milieux naturels.</p> <p>Ainsi, seulement 605 diaspores ou 3194 unités reproductibles transmises aux services de la Commune. Ainsi 2555 plants (si 80% de réussite) pourraient être produits par la Commune : plants tracés issus de prélèvements <i>ex situ</i>.</p> <p>La majorité des récoltes sont issue de collecte in situ : 23875 diaspores collectées, soit 96174 unités reproductibles.</p>

**Tableau 3.** Nombre trimestriel, annuel et total (sur la durée du projet), de diaspores ou d'unités reproductibles récoltées. Le nombre de plants prévisionnels (pour un taux de réussite de 80%) est également indiqué.

Étiquettes de lignes	Nb diaspores récoltées	Nb unités reproductibles	Nb plants prévisionnels (80%)
<b>2022</b>	<b>6211</b>	<b>10853</b>	<b>8682,4</b>
2nd trimestre	827	2034	1627,2
3eme trimestre	1675	3054	2443,2
4ème trimestre	3709	5765	4612
<b>2023</b>	<b>18269</b>	<b>88515</b>	<b>70812</b>
1er trimestre	8266	42823	34258,4
2nd trimestre	6072	36360	29088
3eme trimestre	2122	3518	2814,4
4ème trimestre	1809	5814	4651,2
<b>Total général</b>	<b>24480</b>	<b>99368</b>	<b>79494</b>

**Tableau 4.** Nombre annuel et total (sur la durée du projet), de diaspores ou d'unités reproductibles récoltées en fonction des récoltes réalisées en milieu naturel (in situ) ou cultivé (ex situ, cas des arboretums, jardins privés,...).

Étiquettes de lignes	Nb diaspores récoltées	Nb unités reproductibles
<b>2022</b>	<b>6211</b>	<b>10853</b>
ex situ	258	1833
in situ	5953	9020
<b>2023</b>	<b>18269</b>	<b>88515</b>
ex situ	347	1361
in situ	17922	87154
<b>Total général</b>	<b>24480</b>	<b>99368</b>

Récolte et transmission de diaspores d'espèces indigènes	
Objectifs	État de réalisation des actions
<p>Nombre de diaspores ou d'unités reproductibles récoltées, et nombre de plants prévisionnels (pour un taux de réussite de 80%) pour chacune des espèces ayant fait l'objet d'une ou plusieurs collectes au cours du projet (avril 2022 – décembre 2023).</p>	<p>Le <b>Tableau 5</b> fait la synthèse du nombre de diaspores récoltées, d'unités reproductibles transmises à la Commune du Tampon et de plants prévisionnels qui pourraient être produits suite aux récoltes réalisées sur la durée du projet (avril 2022 – décembre 2023) pour chacune des espèces ayant fait l'objet de récoltes. Le Tableau permet également d'identifier le nombre d'individus prévisionnels qui sera produit par la Commune du Tampon par espèce. La pression de récolte pourra pour le futur être adaptée à ces productions.</p> <p>La <b>Figure 2</b> permet de visualiser les différentes récoltes réalisées pour chaque espèce par trimestre depuis le début du projet. Cela permet d'obtenir une référence des dates de collectes favorables pour les différentes espèces sur la commune du Tampon.</p> <p>La <b>Figure 3</b> permet d'identifier plus facilement les espèces pour lesquelles le nombre de plants prévisionnels qui sera produit par la Commune du Tampon seront les plus importants (TOP 10) : <i>Forgesia racemosa</i> (Bois de Laurent Martin), <i>Hubertia ambavilla</i> var. <i>ambavilla</i> (Ambaville), <i>Rubus apetalus</i> var. <i>apetalus</i> (Ronce blanche), <i>Psiadia anchlussifolia</i> (Bouillon blanc), <i>Ficus densifolia</i> (Grand affouche), <i>Aloe macra</i> (Mazambroun marron), <i>Costularia melicoides</i>, <i>Weinmania tinctoria</i> (Tan rouge), <i>Bertiera borbonica</i> (Bois de raisin), <i>Ficus lateriflora</i> (Figuier blanc).</p>



**Tableau 5.** Synthèse du nombre de diaspores récoltées, d'unités reproductibles transmises à la Commune du Tampon et de plants prévisionnels qui pourraient être produits suite aux récoltes réalisées sur la durée du projet (avril 2022 – décembre 2023) pour chacune des espèces ayant fait l'objet de récoltes.

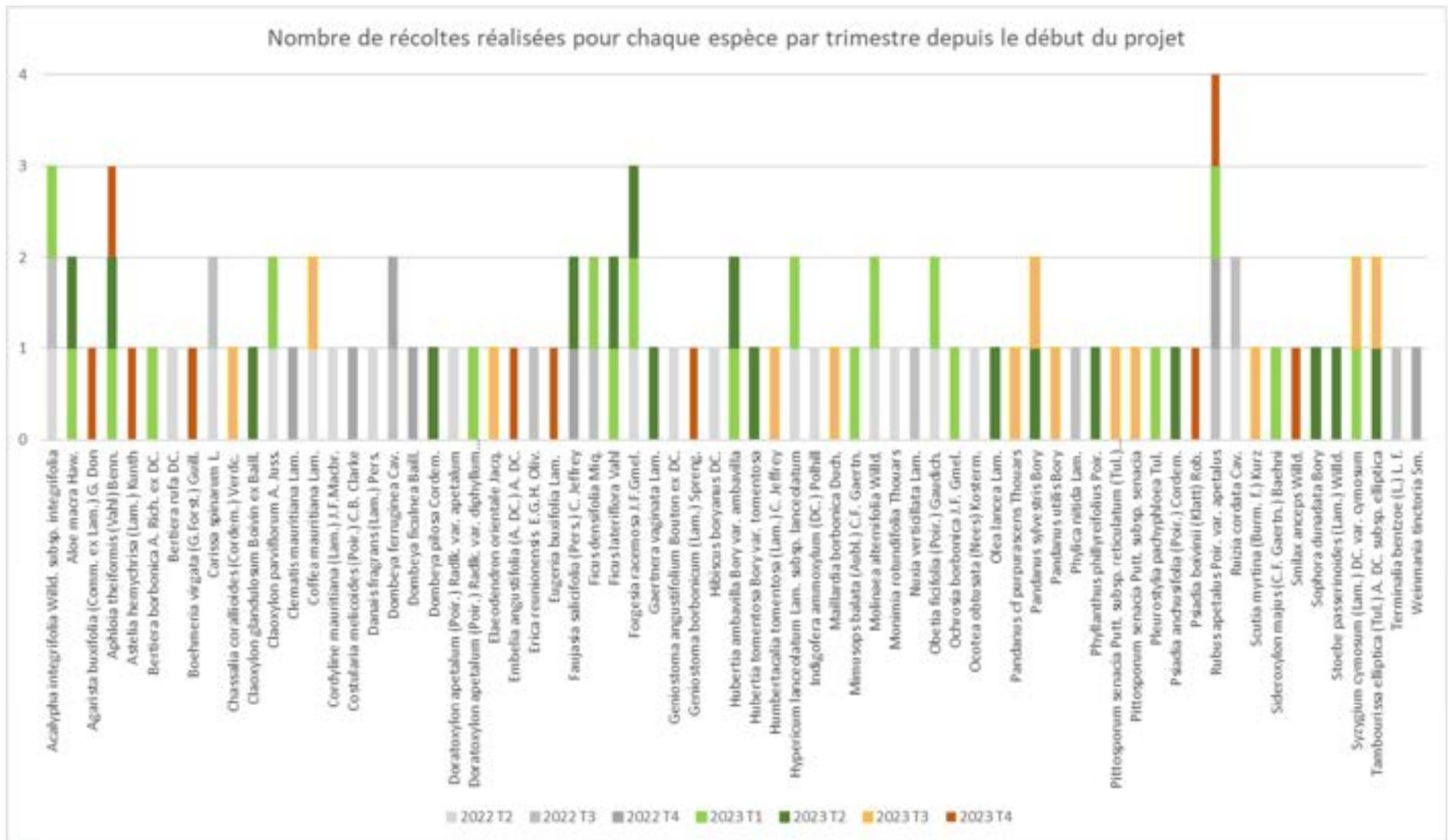
Étiquettes de lignes	Nb diaspores récoltées	Nb unités reproductibles	Nb plants prévisionnels (80%)
<i>Acalypha integrifolia</i> Willd. subsp. <i>integrifolia</i>	1384	2420	1936
<i>Agarista buxifolia</i> (Comm. ex Lam.) G. Don	17	2550	2040
<i>Aloe macra</i> Haw.	232	1160	928
<i>Aphloia theiformis</i> (Vahl) Benn.	1291	6455	5164
<i>Astelia hemychrisa</i> (Lam.) Kunth	80	80	64
<i>Bertiera borbonica</i> A. Rich. ex DC.	22	880	704
<i>Bertiera rufa</i> DC.	33	33	26,4
<i>Boehmeria virgata</i>	8	800	640
<i>Carissa spinarum</i> L.	41	390	312
<i>Chassalia corallioides</i> (Cordem.) Verdc.	60	120	96
<i>Claoxylon glandulosum</i> Boivin ex Baill.	15	30	24
<i>Claoxylon parviflorum</i> A. Juss.	303	603	482,4
<i>Clematis mauritiana</i> Lam.	35	200	160
<i>Coffea mauritiana</i> Lam.	405	710	568
<i>Cordyline mauritiana</i> (Lam.) J.F.Macbr.	2	2	1,6
<i>Costularia melicoides</i> (Poir.) C.B. Clarke	1000	1000	800
<i>Danais fragrans</i> (Lam.) Pers.	1	1	0,8
<i>Dombeya ferruginea</i> Cav.	270	410	328
<i>Dombeya ficulnea</i> Baill.	210	630	504
<i>Dombeya pilosa</i> Cordem.	50	250	200
<i>Doratoxylon apetalum</i> (Poir.) Radlk. var. <i>apetalum</i>	2	2	1,6
<i>Doratoxylon apetalum</i> (Poir.) Radlk. var. <i>diphyllum</i> (Cordem.) F. Friedmann	80	80	64
<i>Elaeodendron orientale</i> Jacq.	36	36	28,8
<i>Embelia angustifolia</i> (A. DC.) A. DC.	500	500	400
<i>Erica reunionensis</i> E.G.H. Oliv.	50	200	160

Étiquettes de lignes	Nb diaspores récoltées	Nb unités reproductibles	Nb plants prévisionnels (80%)
<i>Eugenia buxifolia</i> Lam.	80	80	64
<i>Faujasia salicifolia</i> (Pers.) C. Jeffrey	1317	9975	7980
<i>Ficus densifolia</i> Miq.	111	1375	1100
<i>Ficus lateriflora</i> Vahl	40	800	640
<i>Forgesia racemosa</i> J.F.Gmel.	269	44000	35200
<i>Gaertnera vaginata</i> Lam.	33	66	52,8
<i>Geniostoma angustifolium</i> Bouton ex DC.	2	2	1,6
<i>Geniostoma borbonicum</i> (Lam.) Spreng.	20	20	16
<i>Hibiscus boryanus</i> DC.	3	3	2,4
<i>Hubertia ambavilla</i> Bory var. <i>ambavilla</i>	6760	7200	5760
<i>Hubertia tomentosa</i> Bory var. <i>tomentosa</i>	1300	1300	1040
<i>Humbertacalia tomentosa</i> (Lam.) C. Jeffrey	200	200	160
<i>Hypericum lanceolatum</i> Lam. subsp. <i>lanceolatum</i>	300	300	240
<i>Indigofera ammoxylum</i> (DC.) Polhill	10	10	8
<i>Maillardia borbonica</i> Duch.	210	210	168
<i>Mimusops balata</i> (Aubl.) C.F. Gaertn.	15	30	24
<i>Molinaea alternifolia</i> Willd.	250	250	200
<i>Monimia rotundifolia</i> Thouars	10	10	8
<i>Nuxia verticillata</i> Lam.	200	200	160
<i>Obetia ficifolia</i> (Poir.) Gaudich.	9	15	12
<i>Ochrosia borbonica</i> J.F. Gmel.	158	474	379,2
<i>Ocotea obtusata</i> (Nees) Kosterm.	10	10	8
<i>Olea lancea</i> Lam.	314	314	251,2
<i>Pandanus</i> cf <i>purpurascens</i> Thouars	190	190	152
<i>Pandanus sylvestris</i> Bory	104	104	83,2
<i>Pandanus utilis</i> Bory	40	40	32
<i>Phyllica nitida</i> Lam.	10	44	35,2
<i>Phyllanthus phillyreifolius</i> Poir.	33	66	52,8
<i>Pittosporum senecia</i> Putt. subsp. <i>reticulatum</i> (Tul.) Coode	100	300	240

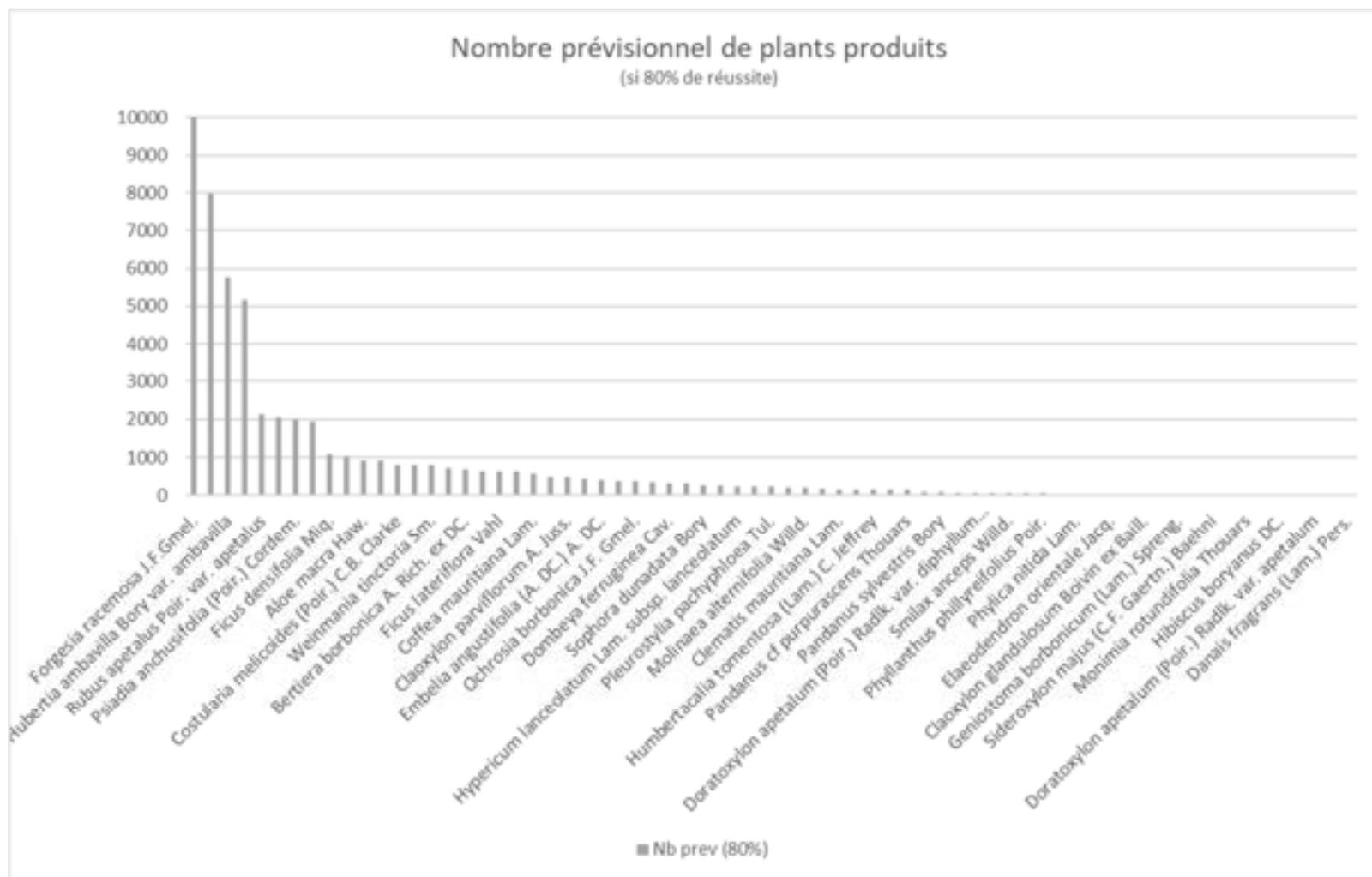


Étiquettes de lignes	Nb diaspores récoltées	Nb unités reproductibles	Nb plants prévisionnels (80%)
<i>Pittosporum senacia</i> Putt. subsp. <i>senacia</i>	200	800	640
<i>Pleurostylia pachyphloea</i> Tul.	300	300	240
<i>Psiadia anchusifolia</i> (Poir.) Cordem.	50	2500	2000
<i>Psiadia boivinii</i> (Klatt) Rob.	904	904	723,2
<i>Rubus apetalus</i> Poir. var. <i>apetalus</i>	1295	2655	2124
<i>Ruizia cordata</i> Cav.	143	1133	906,4
<i>Scutia myrtina</i> (Burm. f.) Kurz	26	52	41,6
<i>Sideroxylon majus</i> (C.F. Gaertn.) Baehni	12	12	9,6
<i>Smilax anceps</i> Willd.	80	80	64
<i>Sophora dunadata</i> Bory	80	320	256
<i>Stoebe passerinoides</i> (Lam.) Willd.	1000	1000	800
<i>Syzygium cymosum</i> (Lam.) DC. var. <i>cymosum</i>	221	442	353,6
<i>Tambourissa elliptica</i> (Tul.) A. DC. subsp. <i>elliptica</i>	454	550	440
<i>Terminalia bentzoe</i> (L.) L. f.	490	490	392
<i>Weinmania tinctoria</i> Sm.	1000	1000	800
<b>Total général</b>	<b>24480</b>	<b>99368</b>	<b>79494</b>

**Figure 2.** Nombre de récoltes réalisées pour chaque espèce par trimestre depuis le début du projet. Avec T : Trimestre. En gris : année 2022, en vert (trimestres 1 et 2), orange (trimestre 3), marron (trimestre 4) : année 2023.



**Figure 3.** Nombre plants prévisionnels qui pourraient être produits par les services de la Commune en fonction du nombre de diaspores transmises. Attention, concernant *Forgesia racemosa* le nombre devrait être multiplié par 4 mais, le chiffre a été limité sur le graphique a fin de mieux se rendre compte des autres espèces les plus représentées.



Récolte et transmission de diaspores d'espèces indigènes	
Objectifs	État de réalisation des actions
<p>Réalisation du dossier de dérogation et production de plantes protégées.</p>	<p>Le dossier de dérogation pour l'utilisation de spécimens de végétaux d'espèces protégées par arrêté ministériel du 27 octobre 2017 a été complété pour les besoins de la commune du Tampon et transmis en Préfecture le 20 avril 2022.</p> <p>Toutefois et par suite du comité technique ENDEMIEL du 16 juin 2022, il avait été souhaité par la DEAL et les responsables de la commune, que seul le CBNM récolterait les semences d'espèces protégées (en milieu naturel) présentes sur le bassin versant du Tampon et les multiplierait.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suite à une réunion avec le Conseil départemental, la DEAL et le CBNM, le 30 août 2022. La DEAL et le CBNM se sont finalement positionnés pour la réalisation d'un avenant à l'autorisation de la commune du Tampon qu'elle a obtenue dans le cadre du projet ENDEMIEL « à la reconquête de la biodiversité tamponnaise et réunionnaise – Commune du Tampon » : arrêté (n°DEAL/SEB/UBIO/2022-37) portant dérogation aux interdictions prévues à l'article L.412-2 du code de l'environnement portant sur 50 espèces protégées, a été délivrée à la Commune du Tampon. Dans ce cadre, un avenant sera délivré aux employés de la SPL EDDEN (botanistes, écologues, scientifiques, récolteurs, chefs d'équipes).</li> <li>➤ La SPL EDDEN est en attente de l'avenant à cet arrêté.</li> <li>➤ Lors du COTECH Endémien du 27 juillet 2023, auquel Stéphane Baret a participé, la DEAL et le CBNM ont confirmé leurs préférences pour la réalisation d'un avenant au CPI de la Commune pour le projet ENDEMIEL.</li> <li>➤ Le 2 octobre 2023, Dominique Oudin (directeur du CBNM) alerte, notamment, la Commune (Olivier Voillequin, copie DEAL et Stéphane Baret), « sur le besoin de coordination de récoltes et le respect de l'article 5 du projet d'arrêté, en particulier l'utilisation des outils du CBNM nécessaires à la traçabilité des récoltes (formulaire numérique kobocollect). Le CBNM pourra faire une séance de formation pour l'utilisation de ces outils et protocoles. Il s'agit également de prévoir que les données soient partagées le</li> </ul>



	<p>plus rapidement après les récoltes pour que chacune des deux structures puisse orienter les récoltes qui suivent en fonction de ce qui a déjà été fait. »</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ L'avenant au dossier de dérogation permettant à la SPL EDDEN de réaliser des récoltes CPI est arrivée en fin d'année (3 novembre à la Mairie du Tampon, 13 novembre dans les services de la SPL EDDEN). Le contrat de prestation se terminant au 31 décembre 2023 et le temps nécessaire permettant d'organiser une formation avec le CBNM (tel que demandé), les récoltes sur les plantes protégées situées en milieu naturel n'ont pas pu se faire.</li><li>➤ Des diaspores de plantes protégées, provenant de collections ex situ, ont toutefois pu être transmises aux services de la Commune : <i>Aloe macra</i> (Mazambroun marron), <i>Carissa spinarum</i> (Bois Amer), <i>Indigofera amoxylum</i> (Bois de sables), <i>Obetia ficifolia</i> (Bois d'ortie), <i>Ochrosia borbonica</i> (Bois jaune), <i>Sideroxylon majus</i> (Bois de fer), <i>Terminalia bentzoe</i> (Benjoin).</li></ul>
--	--



Récolte et transmission de diaspores d'espèces indigènes	
Objectifs	État de réalisation des actions : synthèse 2022 - 2023
<p>Nombre total d'espèces, de diaspores récoltées et transmises.</p>	<p><b>Au total, les récoltes ont été réalisées sur 69 espèces différentes.</b></p> <p><b>Ainsi, un total de 24480 diaspores, 99368 unités reproductibles (graines, boutures, jeunes plants, sauvageons, terrine de semis) ont été transmises à la commune du Tampon d'avril 2022 à décembre 2023.</b></p> <p>Compte tenu de l'ensemble des récoltes réalisées par la SPL EDDEN depuis le début du projet, et en considérant un pourcentage de réussite de 80% (chiffre réalisé par la commune en 2022 sur les diaspores transmises), 79494 plants pourraient être produits par les services de la Commune.</p> <p><i>Attention, ce chiffre permet de donner un ordre de grandeur, mais le résultat final dépend de nombreuses variables qui peuvent évoluer d'une année sur l'autre (panne du système d'arrosage, maladies au moments de la culture,...).</i></p>

## Visite de la pépinière communale (mars 2023)

Germination au niveau des terrines mises en place par les agents de la Commune.



Jeunes plants de Bois de sable, localisés à l'extérieur, prêt à être plantés.

## II. Équipe opérationnelle

---

### Présentation de l'équipe opérationnelle

---

Plusieurs intervenants participent, pour la SPL EDDEN, aux récoltes et à la transmission des diaspores aux services de la Commune : Christian Fontaine (Technicien scientifique), Jérôme Marie-Françoise (Technicien environnement), Fabrice Devaux (Technicien pépinière) et Stéphane Baret (chargé de mission au développement écologique). D'autres agents de terrain, notamment des récolteurs, complètent aujourd'hui l'équipe.

### III. Annexe 1. Liste des espèces à récolter : version 2022



DIRECTION : ENVIRONNEMENT

SERVICE : Parc des Palmiers

**ENDEMIEL**

Identité botanique	Nom vernaculaire
<i>Acacia heterophylla</i>	Tamarin des Hauts
<i>Agarista buxifolia</i>	Petit bois de rempart
<i>Agarista salicifolia</i>	Bois de rempart
<i>Allophylus borbonicus</i>	Bois de merles
<i>Antidesma madagascariense</i>	Bois de cabris blanc
<i>Antirhea borbonica</i>	Bois de Lousteau
<i>Aphloia theiformis</i>	Goyave maron
<i>Bertiera rufa</i>	Bois de raisin
<i>Boehmeria macrophylla</i>	Bois de source noir
<i>Camptocarpus mauritianus</i>	Liane café
<i>Chassalia corallioides</i>	Bois de corail
<i>Coffea mauritiana</i>	Café maron
<i>Cordyline mauritiana</i>	Canne maronne
<i>Dodonaea viscosa</i>	Bois de reinette
<i>Dombeya acutangula</i> subsp. <i>acutangula</i> var. <i>acutangula</i>	Mahot tantan
<i>Dombeya ficulnea</i>	Mahot
<i>Dombeya reclinata</i>	Mahot rouge



<i>Erica arborescens</i>	Branle vert
<i>Erica galioides</i>	Thym marron
<i>Erica reunionensis</i>	Branle vert
<i>Eriotrix lycopodioides</i>	
<i>Eugenia buxifolia</i>	Bois de néfles
<i>Faujasia cadetiana</i>	
<i>Faujasia pinifolia</i>	Chasse vieillesse
<i>Faujasia salicifolia</i>	Chasse vieillesse
<i>Ficus lateriflora</i>	Figuier blanc
<i>Foetidia mauritiana</i>	Bois puant
<i>Forgesia racemosa</i>	Faux bois de rose
<i>Helichrysum arnicoides</i>	
<i>Helichrysum heliotropifolium</i>	
<i>Heterochaenia ensifolia</i>	
<i>Hubertia ambavilla</i> var. <i>ambavilla</i>	Ambaville bleu
<i>Hubertia tomentosa</i> var. <i>conyzoides</i>	Petit ambaville
<i>Hubertia tomentosa</i> var. <i>tomentosa</i>	Ambaville blanc
<i>Hypericum lanceolatum</i> subsp. <i>angustifolium</i>	Fleur jaune des bas
<i>Hypericum lanceolatum</i> subsp. <i>lanceolatum</i>	Fleur jaune des hauts
<i>Maillardia borbonica</i>	
<i>Mimusops balata</i>	Grand natte
<i>Ochrosia borbonica</i>	Bois jaune
<i>Olea lancea</i>	Bois d'olive blanc
<i>Pavonia calycina</i>	
<i>Phylica nitida</i>	Ambaville blanc
<i>Phyllanthus phillyreifolius</i>	Faux bois de mademoiselle
<i>Pittosporum senacia</i> subsp. <i>senacia</i>	Bois de jolie coeur
<i>Pouzolzia laevigata</i>	Bois de fièvre

Psiadia anchusifolia	Bouillon blanc
Psiadia argentea	Psiadie argentee
Psiadia boivinii	Tabac marron
Psiadia laurifolia	Bois de tabac
Rubus apetalus var. apetalus	Ronce blanche
Scutia myrtina	Bois de sinte
Secamone dilapidans	Liane de lait
Sophora denudata	Petit tamarin des Hauts
Stoebe passerinoides	Branle blanc
Toddalia asiatica	Liane patte poule
Vepris lanceolata	Patte poule
Weinmannia mauritiana	Petit bois de tan
Weinmannia tinctoria	Tan rouge





Nom scientifique	Statut Endémique	Statut Menace	Priorité	Qté à planter	Prestataire
<i>Helichrysum helioproctum</i>	Run	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Helichrysum helioproctum</i>	Run	LC	2	50	SP, EDOEN
<i>Homalium paniculatum</i>	Masc	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Homalium paniculatum</i>	Masc	LC	2	50	SP, EDOEN
<i>Humbertocalla tomentosa</i>	OI	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Humbertocalla tomentosa</i>	OI	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Mallotia borbonica</i>	Run	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Mallotia borbonica</i>	Run	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Melicope borbonica</i>	Run	LC	3	50	SP, EDOEN
<i>Melicope borbonica</i>	Run	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Melicope obtusifolia</i>	Masc	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Melicope obtusifolia</i>	Masc	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Memecylon contusum</i>	Run	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Memecylon contusum</i>	Run	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Monimia rotundifolia</i>	Run	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Monimia rotundifolia</i>	Run	LC	2	50	SP, EDOEN
<i>Myonimia obovata</i>	Masc	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Myonimia obovata</i>	Masc	LC	1	50	SP, EDOEN
<i>Nuxia verticillata</i>	Masc	LC	1	50	SP, EDOEN
<i>Nuxia verticillata</i>	Masc	LC	1	50	SP, EDOEN
<i>Ocotea obtusata</i>	Masc	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Ocotea obtusata</i>	Masc	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Ocotea obtusata</i>	Masc	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Ocotea obtusata</i>	Masc	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Olea europaea subsp. africana</i>	Indigène	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Olea lancea</i>	OI	LC	3	50	SP, EDOEN
<i>Olea lancea</i>	OI	LC	1	30	SP, EDOEN
<i>Pandanus montanus</i>	Run	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Pandanus purpurascens</i>	Run	LC	1	30	SP, EDOEN
<i>Pandanus purpurascens</i>	Run	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Pandanus sylvestris</i>	Run	NT	1	30	SP, EDOEN
<i>Piper borbonense</i>	Masc	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Pleurostylia pachyphloea</i>	Run	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Pleurostylia pachyphloea</i>	Run	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Polyscias repanda</i>	Run	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Polyscias repanda</i>	Run	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Psidium anchustrolo</i>	Run	LC	2	50	SP, EDOEN
<i>Psidium argentea</i>	Run	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Psidium bahianii</i>	Run	LC	2	50	SP, EDOEN
<i>Psidium laurifolia</i>	Run	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Rubus apertatus var. apertatus</i>	Indigène	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Rubus apertatus var. apertatus</i>	Indigène	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Scutia myrtina</i>	Indigène	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Scutia myrtina</i>	Indigène	LC	1	30	SP, EDOEN
<i>Secamone allipidans</i>	Masc	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Secamone volubilis</i>	Masc	VU	3	30	SP, EDOEN
<i>Securinega durissima</i>	OI	LC	1	50	SP, EDOEN
<i>Smitax anceps</i>	Indigène	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Smitax anceps</i>	Indigène	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Smitax anceps</i>	Indigène	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Stroebe passerinoides</i>	Run	LC	1	30	SP, EDOEN
<i>Stroebe passerinoides</i>	Run	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Stroebe passerinoides</i>	Run	LC	1	30	SP, EDOEN
<i>Stroebe passerinoides</i>	Run	LC	1	100	SP, EDOEN
<i>Stygium cordemoyi</i>	Run	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Tabernaemontana mauritiana</i>	Masc	NT	3	30	SP, EDOEN
<i>Tabernaemontana mauritiana</i>	Masc	NT	3	30	SP, EDOEN
<i>Tambourissa elliptica</i>	Run	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Tambourissa elliptica</i>	Run	LC	2	30	SP, EDOEN
<i>Toddalia asiarica</i>	Indigène	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Toddalia asiarica</i>	Indigène	LC	3	30	SP, EDOEN
<i>Vepris lanceolata</i>	Indigène	VU	3	30	SP, EDOEN



Nom scientifique	Statut Endémique	Statut Menacé	Priorité	Prestataire
<i>Aloe macra</i>	Run	EN	2	CBNM
<i>Badula nitida</i>	Run	NT	3	CBNM
<i>Cardamine africana</i>	Indigène	EN	1	CBNM
<i>Cardamine africana</i>	Indigène	EN	2	CBNM
<i>Carissa spinarum</i>	Indigène	CR	3	CBNM
<i>Carissa spinarum</i>	Indigène	CR	3	CBNM
<i>Croton mauritianus</i>	Masc	EN	1	CBNM
<i>Croton mauritianus</i>	Run	CR	3	CBNM
<i>Croton mauritianus</i>	Run	CR	3	CBNM
<i>Dichosperma album</i>	Masc	CR	1	CBNM
<i>Dichosperma album</i>	Masc	CR	1	CBNM
<i>Diospyros borbonica</i>	Run	VU	3	CBNM
<i>Diospyros borbonica</i>	Run	VU	1	CBNM
<i>Dombeya acutangula</i>	Masc	VU	2	CBNM
<i>Dombeya populnea</i>	Masc	CR	2	CBNM
<i>Drypetes caustica</i>	Masc	EN	2	CBNM
<i>Erythroxylum hypericifolium</i>	Masc	VU	3	CBNM
<i>Erythroxylum sideroxyloides</i>	Masc	VU	2	CBNM
<i>Eugenia mespiloides</i>	Run	VU	3	CBNM
<i>Fernelia buxifolia</i>	Masc	EN	3	CBNM
<i>Foetidia mauritiana</i>	Masc	CR	1	CBNM
<i>Hernandia mascarenensis</i>	Masc	CR	1	CBNM
<i>Heterochaenia ensifolia</i>	Run	NT	2	CBNM
<i>Heterochaenia rivalsii</i>	Run	NT	2	CBNM
<i>Hibiscus columnaris</i>	Masc	CR	3	CBNM
<i>Hibiscus columnaris</i>	Masc	CR	3	CBNM
<i>Indigofera arnoxylum</i>	Run	CR	1	CBNM
<i>Obeidia ficifolia</i>	Masc	EN	3	CBNM
<i>Ochrosia borbonica</i>	Masc	VU	3	CBNM
<i>Ochrosia borbonica</i>	Masc	VU	1	CBNM
<i>Polyscias aemiliguineae</i>	Run	CR	2	CBNM
<i>Polyscias borbonica</i>	Run	EN	2	CBNM
<i>Polyscias cufspangia</i>	Run	CR	3	CBNM
<i>Pouparitia borbonica</i>	Masc	CR	3	CBNM
<i>Pouparitia borbonica</i>	Masc	CR	3	CBNM
<i>Pyrostia orbicularis</i>	Run	EN	3	CBNM
<i>Scolopia heterophylla</i>	Masc	EN	3	CBNM
<i>Sideroxylon majus</i>	Run	EN	1	CBNM
<i>Sophora denudata</i>	Run	EN	1	CBNM
<i>Sophora denudata</i>	Run	EN	1	CBNM
<i>Syzygium borbonicum</i>	Run	EN	1	CBNM
<i>Terminalia bentzoë</i>	Masc	CR	1	CBNM
<i>Turraea ovata</i>	Masc	VU	3	CBNM
<i>Turraea ovata</i>	Masc	VU	3	CBNM
<i>Badula barthesia</i>	Run	LC	3	CBNM - QUID?
<i>Badula barthesia</i>	Run	LC	3	CBNM - QUID?
<i>Badula borbonica</i>	Run	LC	3	CBNM - QUID?
<i>Chironanthus broomeanus</i>	Masc	VU	3	CBNM - QUID?
<i>Chironanthus broomeanus</i>	Masc	VU	1	CBNM - QUID?
<i>Coptosperma borbonica</i>	Masc	EN	2	CBNM - QUID?
<i>Faujasia squarrosa</i>	Run	VU	3	CBNM - QUID?
<i>Heterochaenia borbonica</i>	Run	EN	2	CBNM - QUID?
<i>Psidia rehusa</i>	Run	VU	3	CBNM - QUID?
<i>Pyrostia commersonii</i>	Run	CR	3	CBNM - QUID?
<i>Rubus apetalus var. glaber</i>	Run	EN	1	CBNM - QUID?
<i>Thespesia populneoides</i>	Indigène	CR	3	CBNM - QUID?
<i>Turraea cadetii</i>	Run	VU	1	CBNM - QUID?
<i>Volkameria heterophylla</i>	Masc	CR	3	CBNM - QUID?
<i>Xylopia richardii</i>	Masc	LC	3	CBNM - QUID?
<i>Latania lontanoides</i>	Run	CR	1	CBNM/Commune
<i>Ruizia cordata</i>	Run	CR	1	CBNM/Commune

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



# ANNEXE N°2

## Les comptes annuels

## **SA SPL EDDEN (ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT**

**52 route des sables  
97427 L'ETANG-SALE**

**Comptes annuels  
du 01/01/2023 au 31/12/2023**

**PROJET**

## Sommaire

<b>Rapport de présentation des comptes annuels</b>	<b>2</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>4</b>
Bilan Actif	5
Bilan Passif	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat (suite)	8
Annexe	10
<b>Etats Complémentaires</b>	<b>24</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion	26
Détail actif	27
Détail passif	29
Détail du compte de résultat	31
<b>Documents Fiscaux</b>	<b>34</b>
<b>Annexe fiscale</b>	<b>62</b>



## Rapport de présentation des comptes annuels

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SA SPL EDDEN (ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	5 934 734
Chiffre d'affaires	9 956 586
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>82 820</b>

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à ST PIERRE CEDEX  
Le 20 février 2024

Laetitia CHANE YAN NAM  
Expert Comptable Associée

Didier DE LAUNAY  
Expert Comptable Associé

## Comptes Annuels

PROJET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé	37 500		37 500	37 500
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	71 876	48 452	23 424	36 112
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	416 018	256 915	159 104	208 039
Autres immobilisations corporelles	541 277	321 032	220 245	205 855
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	125		125	125
Autres immobilisations financières	57 418		57 418	30 574
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 086 714</b>	<b>626 398</b>	<b>460 316</b>	<b>480 705</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	108 067		108 067	65 061
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>14 396</b>		<b>14 396</b>	
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	3 729 628		3 729 628	1 865 779
Autres créances	758 755	20 001	738 754	854 830
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	837 295		837 295	2 716 352
Charges constatées d'avance (3)	8 777		8 777	38 420
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 456 919</b>	<b>20 001</b>	<b>5 436 918</b>	<b>5 540 441</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 581 133</b>	<b>646 399</b>	<b>5 934 734</b>	<b>6 058 646</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				1 585 686

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 450 000	1 450 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 108	37 948
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 180 038	721 009
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>82 820</b>	<b>483 190</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 774 966</b>	<b>2 692 146</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 114 666	1 044 555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	407 901	563 854
Dettes fiscales et sociales	1 431 517	1 519 735
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 672	22 369
Autres dettes	44 734	23 705
Produits constatés d'avance (1)	153 279	192 282
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 159 769</b>	<b>3 366 500</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 934 734</b>	<b>6 058 646</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 045 103	2 321 944
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022	Ecart €	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	9 956 586	9 164 909	791 677	8,64
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>9 956 586</b>	<b>9 164 909</b>	<b>791 677</b>	<b>8,64</b>
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 871	5 000	-3 129	-62,58
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	4 052 042	4 207 715	-155 673	-3,70
Autres produits	241	4	236	NS
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>14 010 740</b>	<b>13 377 629</b>	<b>633 111</b>	<b>4,73</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts	6 292	3 190	3 102	97,24
Variations de stock	-43 006	-13 652	-29 355	215,02
Autres achats et charges externes (a)	2 691 430	2 432 292	259 138	10,65
Impôts, taxes et versements assimilés	234 631	223 448	11 183	5,00
Salaires et traitements	9 604 308	8 830 191	774 117	8,77
Charges sociales	1 089 609	988 207	101 403	10,26
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	235 251	198 742	36 509	18,37
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	14 892	286	14 606	NS
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	64 037	30 089	33 947	112,82
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>13 897 445</b>	<b>12 692 794</b>	<b>1 204 652</b>	<b>9,49</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>113 295</b>	<b>684 835</b>	<b>-571 540</b>	<b>-83,46</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat. et tsf charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat. et aux provi				
Intérêts et charges assimilées (4)	92		92	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placem				
<b>Total charges financières (VI)</b>	<b>92</b>		<b>92</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (V-IV)</b>	<b>-92</b>		<b>-92</b>	
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-I)</b>	<b>113 203</b>	<b>684 835</b>	<b>-571 632</b>	<b>-83,47</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022	Ecart €	%
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	445		445	
Sur opérations en capital		22 673	-22 673	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>445</b>	<b>22 673</b>	<b>-22 228</b>	<b>-98,04</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	30 167	136	30 030	NS
Sur opérations en capital	661	957	-296	-30,92
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>30 828</b>	<b>1 093</b>	<b>29 735</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-30 383</b>	<b>21 580</b>	<b>-51 963</b>	<b>-240,79</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		120 163	-120 163	-100,00
Impôts sur les bénéfices (X)		103 062	-103 062	-100,00
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>14 011 185</b>	<b>13 400 301</b>	<b>610 884</b>	<b>4,56</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>13 928 365</b>	<b>12 917 112</b>	<b>1 011 253</b>	<b>7,83</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>82 820</b>	<b>483 190</b>	<b>-400 370</b>	<b>-82,86</b>
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Annexe

PROJET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

La Société Publique Locale EDDEN (Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels) créée le 1er mars 2019 continue son développement sur l'exercice 2022 avec le renouvellement sur 3 ans des CPI antérieurs (Espaces Naturels Sensibles, Lutte Antivectorielle, Parcs et Jardins, Insertion)

Conformément à la réglementation, la SPL EDDEN exerce son activité exclusivement auprès de ses actionnaires.

Sur cet exercice, l'activité de la SPL EDDEN résulte de l'exécution de 12 contrats de prestations intégrées (CPI):

- dont 10 signés avec le Département de la Réunion,
- dont 2 signés avec la Mairie du Tampon.

De plus, la SPL EDDEN a conclu un nouvel accord avec la Mairie de Saint-Pierre le 4 décembre 2023. Le montant de la prestation s'élève à 106 633,80 € et débutera en 2024 pour une période d'un an.

PROJET

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA SPL EDDEN (ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 5 934 734 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 82 820 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Règles et méthodes comptables

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

PROJET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	67 240	4 636		71 876
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>67 240</b>	<b>4 636</b>		<b>71 876</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	352 504	66 775	3 261	416 018
- Instal.générales, agencements aménagements divers	87 938	62 142		150 080
- Matériel de transport	129 979			129 979
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	206 092	55 126		261 218
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>776 513</b>	<b>184 043</b>	<b>3 261</b>	<b>957 295</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	30 699	26 844		57 543
<b>Immobilisations financières</b>	<b>30 699</b>	<b>26 844</b>		<b>57 543</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>874 452</b>	<b>215 523</b>	<b>3 261</b>	<b>1 086 714</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 636	184 043	26 844	215 523
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>4 636</b>	<b>184 043</b>	<b>26 844</b>	<b>215 523</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		3 261		3 261
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>3 261</b>		<b>3 261</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 128	17 323		48 452
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>31 128</b>	<b>17 323</b>		<b>48 452</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	144 466	115 049	2 600	256 915
- Instal.générales, agencements aménagements divers	27 557	23 501		51 059
- Matériel de transport	79 071	25 995		105 066
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	111 525	53 383		164 907
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>362 619</b>	<b>217 928</b>	<b>2 600</b>	<b>577 947</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>393 747</b>	<b>235 251</b>	<b>2 600</b>	<b>626 398</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 554 703 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	125		125
Autres	57 418		57 418
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 729 628	3 729 628	
Autres	758 755	758 755	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 777	8 777	
<b>Total</b>	<b>4 554 703</b>	<b>4 497 160</b>	<b>57 543</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	2 254 821
Fournisseurs avoirs à recevoir	2 133
Org. sociaux produits à recevoir	55 397
Subvention ASP/PEC à recevoir	402 141
Etat produits à recevoir	47 407
<b>Total</b>	<b>2 761 899</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 450 000,00 euros décomposé en 14 500 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

#### Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 25/04/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	483 190
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>483 190</b>
Affectations aux réserves	483 190
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
<b>Total des affectations</b>	<b>483 190</b>

## Notes sur le bilan

## Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	1 450 000				1 450 000
Réserve légale	37 948	24 160	24 160		62 108
Réserves générales	721 009	459 030	459 030		1 180 038
Résultat de l'exercice	483 190	-483 190	82 820	483 190	82 820
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>2 692 146</b>		<b>566 009</b>	<b>483 190</b>	<b>2 774 966</b>

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 045 103 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	407 901	407 901		
Dettes fiscales et sociales	1 431 517	1 431 517		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 672	7 672		
Autres dettes (**)	44 734	44 734		
Produits constatés d'avance	153 279	153 279		
<b>Total</b>	<b>2 045 103</b>	<b>2 045 103</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	132 362
Provision congés à payer	413 672
Charges sociales s/congés à payer	57 724
Organ.sociaux charges à payer	8 058
Etat charges à payer	18 492
Taxe d'apprentissage	4 558
Formation continue & alternance	27 733
Effort construction	22 785
Déb.cred. charges à payer	40 820
<b>Total</b>	<b>726 204</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 777		
<b>Total</b>	<b>8 777</b>		

## Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	153 279
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
<b>Total</b>	<b>153 279</b>

En 2022, les actions réalisées dans le cadre du CPI pour les Espaces Naturels Sensibles ont été estimées à 92%. A défaut de répartition de la rémunération aux différentes actions dans le CPI, la rémunération a été limitée à 92% du montant contractualisé, et un produit constaté d'avance de 153 279 € a été comptabilisé.

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

#### Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
CPI Espaces Naturels Sensibles	2 253 003
CPI Parc & jardins	2 238 930
CPI Insertion	1 334 176
CPI Lutte antivectorielle	2 687 872
CPI ACI MAIDO	23 474
CPI Ins ONF	112 903
CPI Pépinière	1 044 272
CPI Palmiers	64 444
CPI Diaspores	40 213
CPI France travail	60 495
CPI Insertion logement	27 385
CPI Fest	69 420
<b>TOTAL</b>	<b>9 956 586</b>

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 13 953 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et Produits exceptionnels

#### Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	125	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	1 844	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 198	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		445
Vnc	661	
<b>TOTAL</b>	<b>30 828</b>	<b>445</b>

PROJET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 143,7 personnes.

	Personnel
Cadres	19
Agents de maîtrise et techniciens	90
Employés	11
Ouvriers	24
<b>Total</b>	<b>144</b>

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 209 050 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

PROJET

## Etats Complémentaires

PROJET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2023	%	31/12/2022	%	Ecart €	%
Ventes de marchandises						
Achats de marchandises						
Variation stocks de marchandises						
<b>Marge commerciale</b>						
Ventes de produits finis et travaux						
Ventes de services	9 956 586	100,00	9 164 909	100,00	791 677	8,64
Production stockée						
Production immobilisée						
<b>PRODUCTION EXERCICE</b>	<b>9 956 586</b>	<b>100,00</b>	<b>9 164 909</b>	<b>100,00</b>	<b>791 677</b>	<b>8,64</b>
Achats matières et consommables	6 292	0,06	3 190	0,03	3 102	97,24
Variation stocks de matières	-43 006	-0,43	-13 652	-0,15	-29 355	215,02
Sous-Traitance	11 770	0,12	41 788	0,46	-30 018	-71,83
<b>Marge de production</b>	<b>9 981 530</b>	<b>100,25</b>	<b>9 133 533</b>	<b>99,66</b>	<b>847 948</b>	<b>9,28</b>
<b>ACTIVITE</b>	<b>9 956 586</b>	<b>100,00</b>	<b>9 164 909</b>	<b>100,00</b>	<b>791 677</b>	<b>8,64</b>
<b>MARGE GLOBALE</b>	<b>9 981 530</b>	<b>100,25</b>	<b>9 133 583</b>	<b>99,66</b>	<b>847 948</b>	<b>9,28</b>
Autres achats et charges externes	2 679 660	26,91	2 390 504	26,08	289 156	12,10
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>7 301 870</b>	<b>73,34</b>	<b>6 743 078</b>	<b>73,57</b>	<b>558 792</b>	<b>8,29</b>
Subventions d'exploitation	1 871	0,02	5 000	0,05	-3 129	-62,58
Impôts & taxes	234 631	2,36	223 448	2,44	11 183	5,00
Salaires	9 604 308	96,46	8 830 191	96,35	774 117	8,77
Charges sur salaires	1 089 609	10,94	988 207	10,78	101 403	10,26
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 624 808</b>	<b>-36,41</b>	<b>-3 293 768</b>	<b>-35,94</b>	<b>-331 040</b>	<b>10,05</b>
Autres produits , Reprise amortissements	4 052 283	40,70	4 207 720	45,91	-155 437	-3,69
Autres Charges	64 037	0,64	30 089	0,33	33 947	112,82
Dotations amortissements et provisions	250 143	2,51	199 028	2,17	51 115	25,68
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>113 295</b>	<b>1,14</b>	<b>684 835</b>	<b>7,47</b>	<b>-571 540</b>	<b>-83,46</b>
Opérations en commun						
Produits financiers						
Charges financières	92				92	
Résultat financier	-92				-92	
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>113 203</b>	<b>1,14</b>	<b>684 835</b>	<b>7,47</b>	<b>-571 632</b>	<b>-83,47</b>
Produits exceptionnels	445		22 673	0,25	-22 228	-98,04
Charges exceptionnelles	30 828	0,31	1 093	0,01	29 735	NS
Résultat exceptionnel	-30 383	-0,31	21 580	0,24	-51 963	-240,79
Impôts sur les bénéfices et participation			223 225	2,44	-223 225	-100,00
<b>RESULTAT NET</b>	<b>82 820</b>	<b>0,83</b>	<b>483 190</b>	<b>5,27</b>	<b>-400 370</b>	<b>-82,86</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Détail actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
10900000 - Actionnaires : capit.sousc.n/appelé	37 500		37 500	37 500
	37 500		37 500	37 500
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
20500000 - Concessions et droits similaires	71 876		71 876	67 240
28050000 - Amortis. brevets logiciels		48 452	-48 452	-31 128
	71 876	48 452	23 424	36 112
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
21540000 - Matériel industriel	416 018		416 018	352 504
28154000 - Amortis. matériel industriel		256 915	-256 915	-144 466
	416 018	256 915	159 104	208 039
Autres immobilisations corporelles				
21810000 - Agenct, aménagt, installation	150 080		150 080	87 938
21820000 - Matériel de transport	129 979		129 979	129 979
21830000 - Matériel de bureau & informatique	219 007		219 007	171 251
21840000 - Mobilier	42 211		42 211	34 841
28181000 - Amortis. agenct. aménagt. instal.		51 059	-51 059	-27 557
28182000 - Amortis. matériel de transport		105 066	-105 066	-79 071
28183000 - Amortis. mat.bureau & informatique		148 049	-148 049	-102 299
28184000 - Amortis. mobilier		16 858	-16 858	-9 226
	541 277	321 032	220 245	205 855
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Prêts				
27430000 - Prêts au personnel	125		125	125
	125		125	125
Autres immobilisations financières				
27510000 - Dépôts	57 418		57 418	30 574
	57 418		57 418	30 574
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 086 714</b>	<b>626 398</b>	<b>460 316</b>	<b>480 705</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
32200000 - Stocks fournitures consommables	108 067		108 067	65 061
	108 067		108 067	65 061
40910000 - Fournisseurs acomptes s/commandes	14 396		14 396	
	14 396		14 396	
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - Clients	1 474 808		1 474 808	280 093
41810000 - Clients factures à établir	2 254 821		2 254 821	1 585 686
	3 729 628		3 729 628	1 865 779
Autres créances				
40100000 - Fournisseurs	25 793		25 793	11 275
40980000 - Fournisseurs avoirs à recevoir	2 133		2 133	2 133
42100000 - Personnel rémunérations dues	12 559		12 559	6 424
42480000 - Participation comptes courants	28			
42500000 - Personnel avances et acomptes	450			
43870000 - Org. sociaux produits à recevoir	55 397		55 397	47 810

Accusé de réception en préfecture 28  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Détail actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
43871000 - Subvention ASP/PEC à recevoir	402 141		402 141	695 751
44400000 - Etat impôts sur les bénéfices	101 880		101 880	
44562000 - Tva déductible sur immobilisations				
44564000 - Tva déductible sur encaissement	6 225		6 225	5 544
44566000 - Tva déductible sur biens & services				127
44567000 - Crédit de tva à reporter	14 207		14 207	
44571000 - Tva collectée	85 847		85 847	54 352
44586000 - Tva sur factures non parvenues	4 688		4 688	8 617
44870000 - Etat produits à recevoir	47 407		47 407	
46720000 - Autres débiteurs divers				24 600
49674200 - Dépréciations personnel		5 109	-5 109	-5 109
49674400 - Dépréciations autres créances		14 892	-14 892	
	758 755	20 001	738 754	854 830
<b>Divers</b>				
Disponibilités				
51213100 - Caisse des dépôts	65 378		65 378	270 457
51231100 - Caisse des dépôts compte bloqué				87 500
51240000 - Crédit agricole	771 917		771 917	2 358 395
	837 295		837 295	2 716 352
Charges constatées d'avance (3)				
48600000 - Charges constatées d'avance	8 777		8 777	38 420
	8 777		8 777	38 420
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 456 919</b>	<b>20 001</b>	<b>5 436 918</b>	<b>5 540 441</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 581 133</b>	<b>646 399</b>	<b>5 934 734</b>	<b>6 058 646</b>
(3) Dont à plus d'un an (brut)				1 585 686

PRO

## Détail passif

	31/12/2023	31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital		
10110000 - Capital souscrit non appelé	37 500	37 500
10130000 - Capital souscrit appelé versé	1 412 500	1 412 500
	1 450 000	1 450 000
Réserve légale		
10611000 - Réserve légale proprement dite	62 108	37 948
	62 108	37 948
Autres réserves		
10680000 - Autres Reserves	1 180 038	721 009
	1 180 038	721 009
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>82 820</b>	<b>483 190</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 774 966</b>	<b>2 692 146</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
41910000 - Clients acomptes sur commandes	1 114 666	1 044 555
	1 114 666	1 044 555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - Fournisseurs	275 540	222 181
40810000 - Fournisseurs factures non parvenues	132 362	341 673
	407 901	563 854
Dettes fiscales et sociales		
42200000 - Conseil social & économique (CSE)	3 280	3 679
42480000 - Participation comptes courants		120 135
42700000 - Personnel oppositions	2 911	5 318
42820000 - Provision congés à payer	413 672	438 092
43100000 - Urssaf	304 434	259 925
43702000 - Mutuelle	46 544	35 182
43708000 - Développement du paritarisme	3 828	3 828
43720000 - Prévoyance	17 521	55 208
43730000 - Retraite	147 694	129 454
43731000 - Retraite régime spécial	45 033	20 035
43782000 - Autres dettes sociales	5 414	5 414
43820000 - Charges sociales s/congés à payer	57 724	68 362
43860000 - Organ.sociaux charges à payer	8 058	32 091
44210000 - Prélèvements à la source (ir)	20 359	19 000
44400000 - Etat impôts sur les bénéfices		63 494
44551000 - Tva à décaisser		74 747
44562000 - Tva déductible sur immobilisations		
44566000 - Tva déductible sur biens & services	21	
44574000 - Tva collectées sur encaissement	123 557	
44580000 - Tva à régulariser		
44584000 - Tva récupérée d'avance		
44587000 - Tva sur factures à établir	157 898	124 224
44860000 - Etat charges à payer	18 492	41 458
44862000 - Taxe d'apprentissage		
44863000 - Formation continue & alternance		

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580023884-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Détail passif

	31/12/2023	31/12/2022
44864000 - Effort construction	22 785	20 088
	1 431 517	1 519 735
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
40410000 - Fournisseurs d'immobilisations	7 672	22 369
	7 672	22 369
Autres dettes		
46700000 - Notes de frais salariés	3 914	1 605
46860000 - Déb.cred. charges à payer	40 820	22 100
	44 734	23 705
Produits constatés d'avance (1)		
48700000 - Produits constatés d'avance	153 279	192 282
	153 279	192 282
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 159 769</b>	<b>3 366 500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 934 734</b>	<b>6 058 646</b>
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 045 103	2 321 944
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

PROJET

## Détail du compte de résultat

	31/12/23	31/12/22	Ecart €	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Production vendue (services)				
70600000 - Prestations de services	9 956 586	9 164 909	791 677	8,64
	9 956 586	9 164 909	791 677	8,64
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>9 956 586</b>	<b>9 164 909</b>	<b>791 677</b>	<b>8,64</b>
Subventions d'exploitation				
74040000 - Subv. d'exploit.s/charges pers		5 000	-5 000	-100,00
74070000 - Subv. d'exploit.s/charges exc	1 871		1 871	
	1 871	5 000	-3 129	-62,58
Autres produits				
75800000 - Produits divers gestion coura	241	4	236	NS
78150000 - Repris.s/provis. d'exploitation		267 794	-267 794	-100,00
79100000 - Transfert de charg.autres ach		20 160	-20 160	-100,00
79140000 - Transfert de charg.charges de	4 052 042	3 902 974	149 068	3,82
79141000 - Transfert de charg. pers/avtg		16 787	-16 787	-100,00
	4 052 283	4 207 720	-155 437	-3,69
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>14 010 740</b>	<b>13 377 629</b>	<b>633 111</b>	<b>4,73</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de m.p & aut.approv.				
60220000 - Achats de fournitures consom	6 292	3 190	3 102	97,24
	6 292	3 190	3 102	97,24
Variation de stock (m.p.)				
60320000 - Variat. stocks autres approvist	-43 006	-13 652	-29 355	215,02
	-43 006	-13 652	-29 355	215,02
Autres achats & charges externes				
60400000 - Sous-traitance prestations ser	11 770	41 788	-30 018	-71,83
60611000 - Eau	1 287	713	574	80,51
60614000 - Electricité	3 994	3 561	433	12,16
60615000 - Carburant	194 633	186 630	8 003	4,29
60631000 - Entretien et petits équipement	431 218	299 522	131 696	43,97
60632000 - Vêtements de travail	271 361	231 654	39 707	17,14
60638000 - Autres petits équipements	20 490	20 397	93	0,45
60640000 - Fournitures de bureau	13 537	20 130	-6 594	-32,76
60680000 - Autres matières et fournitures	2 070	5 243	-3 173	-60,52
61320000 - Locations immobilières	401 395	271 057	130 338	48,09
61350000 - Géolocalisation	14 430	14 235	195	1,37
61351000 - Location véhicules longue dur	525 146	485 587	39 560	8,15
61352000 - Location ponctuelle véhicules	11 990	11 909	80	0,68
61353000 - Autres locations	28 241	18 051	10 190	56,45
61400000 - Charges locatives & coproprié	43 712	42 165	1 547	3,67
61520000 - Entretien sur biens immobilier	43 462	40 765	2 697	6,62
61551000 - Entretien matériels & outillage	3 820	27 310	-23 490	-86,01
61552000 - Entretien matériels de transpo	63 452	50 560	12 892	25,50
61560000 - Maintenance informatique	44 061	31 234	12 827	41,07
61561000 - Maintenance divers	12 684	3 401	9 283	272,91
61610000 - Assurances	11 805	7 899	3 906	49,44
61630000 - Assurances matériels de tran	46 596	49 572	-2 976	-6,00
61810000 - Documentation générale	946	2 575	-1 629	-63,55
61830000 - Documentation technique	4 029	4 029		
61850000 - Frais de colloques & assembl	15 811	10 267	5 544	16,08
			-3 456	-17,94

Accusé de réception en préfecture  
97429740107-20240904-DEL0580922524-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Détail du compte de résultat

	31/12/23	31/12/22	Ecart €	%
62110000 - Personnel intérimaire		9 481	-9 481	-100,00
62260000 - Honoraires comptable	33 200	48 974	-15 774	-32,21
62261000 - Honoraires social	83 099	78 107	4 992	6,39
62263000 - Honoraires commissaire aux	13 953	14 598	-645	-4,42
62264000 - Honoraires juridique	11 070	19 620	-8 550	-43,58
62268000 - Honoraires divers	11 925	38 245	-26 320	-68,82
62270000 - Frais d'actes et contentieux	10 127	48	10 079	NS
62280000 - Rémun.interm.& honor.divers	37 110	41 822	-4 712	-11,27
62310000 - Annonces & insertions	35 596	25 551	10 045	39,31
62330000 - Foires et expositions	19 912	27 286	-7 374	-27,03
62340000 - Cadeaux	619	828	-210	-25,30
62360000 - Catalogues & imprimés	1 684	3 047	-1 363	-44,74
62370000 - Publications	24 210	14 310	9 901	69,19
62470000 - Transports collectifs du perso	9 653	551	9 102	NS
62511000 - Indemnités kilométriques	9 926	17 979	-8 053	-44,79
62560000 - Missions	51 772	80 136	-28 364	-35,40
62610000 - Téléphone télécopie	6 201	7 330	-1 129	-15,40
62611000 - Internet	19 929	14 745	5 184	35,16
62612000 - Téléphone portable	43 436	42 902	534	1,24
62620000 - Affranchissements	9 245	10 608	-1 363	-12,85
62780000 - Services bancaires	14 366	7 856	6 510	82,87
62810000 - Concours divers cotisations...	5 870	5 020	850	16,93
62820000 - Traitement déchets	16 589	36 178	-19 589	-54,15
	2 691 430	2 432 292	259 138	10,65
<b>Impôts, taxes et vers. assim.</b>				
63120000 - Taxe d'apprentissage	34 431	30 358	4 073	13,41
63330000 - Formation continue & alternan	124 732	89 046	35 687	40,08
63340000 - Effort construction	22 785	20 088	2 697	13,42
63511100 - C.f.e.	8 729	29 271	-20 542	-70,18
63511200 - C.v.a.e.	23 281	40 862	-17 581	-43,03
63514000 - Taxes sur les véhicules sociét	3 169	11 856	-8 687	-73,27
63520000 - Tva non récupérables	3 512	454	3 058	674,07
63788000 - Autres taxes diverses	13 993	1 513	12 480	824,73
	234 631	223 448	11 183	5,00
<b>Salaires et Traitements</b>				
64110000 - Salaires et appointements	8 729 756	7 948 165	781 591	9,83
64115000 - Avantages en nature	18 147	16 787	1 360	8,10
64120000 - Congés payés	-14 562	125 592	-140 153	-111,59
64130000 - Primes & gratifications	498 833	377 636	121 197	32,09
64140000 - Indemnités et avantages diver	370 938	345 972	24 966	7,22
64143000 - Indemnité rupture convention	1 196	10 600	-9 404	-88,72
64144000 - Indemnité pour licenciement		5 439	-5 439	-100,00
	9 604 308	8 830 191	774 117	8,77
<b>Charges sociales</b>				
64510000 - Urssaf	287 448	234 059	53 389	22,81
64511000 - Forfait social	-1	25 050	-25 051	-100,00
64520000 - Mutuelles & prévoyances	133 071	107 616	25 455	23,65
64530000 - Retraite	100 117	89 682	10 435	11,64
64540000 - Pôle emploi	378 970	342 080	36 889	10,78
64580000 - Autres organismes sociaux	52 968	47 341	5 626	11,88
64590000 - Charges soc.s/congés payés	-10 637	6 026	-16 664	-276,52
64720000 - Conseil social & économique	64 828		64 828	100,00
64750000 - Médecine du travail et pharm	43 281		43 281	100,00
64770000 - Chèques déjeuner	39 566		39 566	100,00

580657 de réception en préfecture 6 171  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024  
36 292 3 274



## Détail du compte de résultat

	31/12/23	31/12/22	Ecart €	%
Amortissements et provisions	1 089 609	988 207	101 403	10,26
68111000 - Dot. amort. s/immobil. incorpo	17 323	15 474	1 849	11,95
68112000 - Dot. amort. s/immobil. corpore	217 928	183 267	34 660	18,91
68174500 - Dotation dépréc. autres créan	14 892	286	14 606	NS
	250 143	199 028	51 115	25,68
Autres charges				
65110000 - Redevances pour concession	35 059	21 176	13 883	65,56
65300000 - Jetons de présence	28 900	8 900	20 000	224,72
65800000 - Charges diverses gestion cou	77	13	64	478,85
	64 037	30 089	33 947	112,82
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>13 897 445</b>	<b>12 692 794</b>	<b>1 204 652</b>	<b>9,49</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>113 295</b>	<b>684 835</b>	<b>-571 540</b>	<b>-83,46</b>
Charges financières				
66180000 - Intérêts des autres dettes	92		92	
	92		92	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-92</b>		<b>-92</b>	
<b>RESULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>113 203</b>	<b>684 835</b>	<b>-571 632</b>	<b>-83,47</b>
Produits exceptionnels				
77180000 - Autres produits except. de ge	445		445	
77520000 - Prod.cess.élé.m.cédés immo.c		22 673	-22 673	-100,00
	445	22 673	-22 228	-98,04
Charges exceptionnelles				
67120000 - Pénalités et amendes	125	136	-11	-8,24
67170000 - Rappel d'impôts	1 344		1 844	
67180000 - Autres charges except. de ge	28 198		28 198	
67500000 - Vnc éléments actif cédés	661	957	-296	-30,92
	30 828	1 093	29 735	NS
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-30 383</b>	<b>21 580</b>	<b>-51 963</b>	<b>-240,79</b>
Participation des salariés aux résultats				
69100000 - Participation des salariés		120 163	-120 163	-100,00
		120 163	-120 163	-100,00
Impôts sur les bénéfices				
69510000 - Impôts sur les bénéfices		103 062	-103 062	-100,00
		103 062	-103 062	-100,00
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>82 820</b>	<b>483 190</b>	<b>-400 370</b>	<b>-82,86</b>

## Documents Fiscaux

PROJET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD  
2023**

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal

Si PME innovantes, cocher la case

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SA SPL EDDEN (ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS)	Adresse du siège social : 52 route des sables
SIRET : 8 5 0 6 5 4 4 5 0 0 0 0 4 6	97427 L'ETANG-SALE
Adresse du principal établissement: 52 route des sables  97427 L'ETANG-SALE	Ancienne adresse en cas de changement:

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

## B ACTIVITE

Activités exercées Services d'aménagement paysager Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	31 353
	Bénéfice imposable à 15 %	0		
	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

### 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quindecies
----------------------------------	----------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

### 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input checked="" type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

## F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

- 1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case
- 2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

## H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID EXPERT

Nom et coordonnées du prestataire :	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du comptable : SASU HDM SUD 77 RUE LUC LORION 97851 ST PIERRE CEDEX			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

Tél : 0262 618 702

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024

Tél :



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SPL EDDEN (ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS) Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise : 52 route des sables 97427 L'ETANG-SALE Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* : 8 5 0 6 5 4 4 5 0 0 0 0 4 6 Néant \*

				Exercice N clos le, 31/12/2023			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA	37 500		37 500		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
		Frais d'établissement *		CX			
		Frais de développement *		AF	71 875	48 451	23 424
		Concessions, brevets et droits similaires		AH			
		Fonds commercial (1)		AJ			
		Autres immobilisations incorporelles		AL			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO			
		Terrains		AP			
		Constructions		AR	416 018	256 914	159 103
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AT	541 276	321 031	220 244
		Autres immobilisations corporelles		AV			
		Immobilisations en cours		AX			
		Avances et acomptes		CS			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CU		
			Autres participations		BB		
			Créances rattachées à des participations		BD		
			Autres titres immobilisés		BF	125	
Prêts			BH	57 418		57 418	
TOTAL (II)		BJ	1 086 714	BK	626 398	460 316	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	108 067	BM		108 067	
		En cours de production de biens		BN			
		En cours de production de services		BP			
		Produits intermédiaires et finis		BR			
		Marchandises		BT			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	14 396	BW		14 396
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 729 628	BY		3 729 628
		Autres créances (3)	BZ	758 754	CA	20 000	738 753
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		CF	837 295	CG		837 295	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 776	CI		8 776	
	TOTAL (III)	CJ	5 456 919	CK	20 000	5 436 918	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 581 133	CR	646 398	5 934 734	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		part à plus d'un an			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de rétroémission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Désignation de l'entreprise		SA SPL EDDEN ( ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS )		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* ( Dont versé : ..... 1 412 500 ..... )	DA	1 450 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* ( dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	62 107	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	1 180 038	
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	82 819	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	2 774 965
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers ( Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 114 665	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	407 901	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 431 516	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	7 672	
	Autres dettes	EA	44 733	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	153 279	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	3 159 768	
	Ecarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	5 934 734	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 045 102		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL05-2024-DE  
Date de rétransmission : 13/09/2024

Date de réception préfecture : 13/09/2024



Désignation de l'entreprise : SA SPL EDDEN ( ECOLOGIE &amp; DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS )

Néant  \*

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GU	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GV	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GW	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	

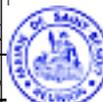
Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Désignation de l'entreprise		SA SPL EDDEN ( ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS )		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	444	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	444	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	30 166	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	660	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	30 827	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	( 30 382 )	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	14 011 184	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	13 928 365	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	82 819	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.233 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	4 052 042
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	35 059	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	<b>A6</b>	obligatoires	<b>A9</b>	
		Dont cotisations facultatives Madelin	<b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	<b>A8</b>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				125		
Rappel d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices				1 844		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				28 197		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					444	
Vnc				660		
				Exercice N		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs	
				Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE Date de télétransmission : 13/09/2024 Date de réception préfecture : 13/09/2024		
						

Désignation de l'entreprise SA SPL EDDEN ( ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS )										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	67 239	KE		KF	4 636
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	352 504	KT		KU	66 774
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	87 937	KW		KX	62 142
		Matériel de transport*				KY	129 978	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	206 091	LC		LD	55 125
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	776 512	LO		LP	184 042	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	30 699	1U		1V	26 844		
TOTAL IV				LQ	30 699	LR		LS	26 844		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	874 451	ØH		ØJ	215 522		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	71 875	LW	1X
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MB		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	3 260	MJ	416 018	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM	150 080	MN	MO
		Matériel de transport				IV		MP	129 978	MQ	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	261 218	MT	MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	NB
Avances et acomptes					NC		ND		NE	NF	
TOTAL III				NY	3 260	NH	957 295	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				1I		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières				1J		2E		2F		
	TOTAL IV				1K		NJ	57 543	NK		2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				1L	3 260	ØK	86 714	ØL		ØM	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580D-2024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception en préfecture : 13/09/2024



Désignation de l'entreprise SA SPL EDDEN (ÉCOLOGIE &amp; DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS)

Néant  \*

## CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	31 128	PF	17 323	PG		PH	48 451
<b>TOTAL I</b>		RK	31 128	RM	17 323	RN		RO	48 451
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	144 465	QA	115 048	QB	2 599	QC	256 914
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	27 557	QE	23 501	QF		QG	51 058
	Matériel de transport	QH	79 071	QI	25 994	QJ		QK	105 066
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	111 524	QM	53 382	QN		QO	164 907
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL II</b>	QU	362 618	QV	217 927	QW	2 599	QX	577 946
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	393 746	ØP	235 250	ØQ	2 599	ØR	626 398

## CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

## CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z8
Primes de remboursement des obligations				SR

Accusé de réception en préfecture

974-219740107-20240904-DEL05809222024-DE

Date de télétransmission : 13/09/2024

Date de réception en préfecture : 13/09/2024

aux amortissements



Désignation de l'entreprise SA SPL EDDEN ( ECOLOGIE &amp; DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS)

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	20 000
	<b>TOTAL III</b>	7B	7Y	7Z	UA	20 000
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	7U	7V	UB	20 000
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DEDate de transmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°





Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SPL EDDEN (ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS)

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	125	UR		US	125			
	Autres immobilisations financières		UT	57 418	UV		UW	57 418			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	3 729 628		3 729 628					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0 )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	13 036		13 036					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	457 537		457 537					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	101 880		101 880				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	110 967		110 967				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	47 407		47 407				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	27 926		27 926					
	Charges constatées d'avance		VS	8 776		8 776					
	<b>TOTAUX</b>			VT	4 554 703	VU	4 497 160	VV	57 543		
RENVOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	407 901		407 901						
Personnel et comptes rattachés		8C	419 863		419 863						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	636 249		636 249						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	281 476		281 476					
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	93 926		93 926					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	7 672		7 672						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	44 733		44 733						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	153 279		153 279						
<b>TOTAUX</b>			VY	2 045 102	VZ	2 045 102					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers	Accusé de réception en préfecture 13/09/2024 10:24:09 DEL 1310222024-DE DES BUREAUX CENTRAUX DES SERVICES 13/09/2024				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			Date de réception préfecture : 13/09/2024 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					



Désignation de l'entreprise : SA SPL EDDEN (ÉCOLOGIE &amp; DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS) Exercice N. clos le : 31/12/2023

## I. RÉINTÉGRATIONS

## BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

								WA	82 819		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE		XE	3 169
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG	3 169		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	22 784	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX		XW	22 909
	Amendes et pénalités	WJ	125	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *				XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
								TOTAL I	WR	108 897	

## II. DÉDUCTIONS

## PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	20 088		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
			- imposées au taux de 0 %							WH	
			- imposées au taux de 19%							WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY		
	Majoration d'amortissement*								XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilière cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)		YI		XG	120 163	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)		YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)		YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)		YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)		YD								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								YH	140 251		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :											
bénéfice (I moins II)											
déficit (II moins I)								XJ	31 353		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>								XO	31 353		

Accusé de réception en préfecture

974-219740107-2024-0904 DE 053992024

Date de transmission : 13/09/2024

Date de réception préfecture : 13/09/2024



AN



Désignation de l'entreprise SA SPL EDDEN (ÉCOLOGIE &amp; DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS)

Néant  \***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	31 353
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	31 353

**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1<sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice

ZT 452 656

**III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI \*

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges \*

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation \*

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

EFFORT CONSTRUCTION

9K

22 784

9L

20 088

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)  
à reporter au tableau 2058-A :

YN

22 784

YO

20 088

↓  
ligne WI↓  
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Désignation de l'entreprise <u>SA SPL EDDEN (ECOLOGIE &amp; DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS)</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB	24 160		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	483 189		- Autres réserves		ZD	459 029			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Dividendes		ZE				
							Autres répartitions		ZF				
	<b>TOTAL I</b>			ØF	483 189		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG				
										<b>TOTAL II</b>	ZH	483 189	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier			(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	11 770	
	- Locations, charges locatives et de copropriété			(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	1 024 914			XQ	1 024 914	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	188 558	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	11 924	
	- Autres comptes			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	5 870			ST	1 454 262	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	2 691 430	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	32 010	
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			Z5				9Z	202 621	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	234 631	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	797 558	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	179 915	
DIVERS	- Montant brut des salaires *										ØB	9 260 995	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP	- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15%		JK			Plus-values à 0%		JL		
				Plus-values à 19%		JM			Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15%		JN			Plus-values à 0%		JO		
				Plus-values à 19%		JP			Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de groupe (indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SPL EDDEN ( ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS )

Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			⑩	19 %	15 % ou 12,8 %	
⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				

**CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨**

**CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩**

**CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪**

(A)

(C)

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception en préfecture : 13/09/2024  
(ventilation par taux)



\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SPL EDDEN ( ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS ) Néant  \*

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées\*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include Imposition répartie sur 3 ans, 10 ans, and a TOTAL 1 row.

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include Imposition répartie sur 3 ans (N-1, N-2) and Sur 10 ans ou sur une durée différente (N-1 to N-9) with a TOTAL 2 row.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes a TOTAL row at the bottom.

Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE Date de télétransmission : 13/09/2024 Date de réception préfecture : 13/09/2024

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 7032



Désignation de l'entreprise : SA SPL EDDEN (ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS) Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ \*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	À 19 % ou à 15 % ❹	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❺			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SA SPL EDDEN ( ECOLOGIE &amp; DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS )

Néant \***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 8 5 0 6 5 4 4 5 0 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SPL EDDEN (ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS)

ADRESSE (voie) 52 route des sables

CODE POSTAL 97427 VILLE L'ETANG-SALE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 8 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 14 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique DIV Dénomination CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUNION

N° SIREN (si société établie en France) 229740014 % de détention 82.75 Nb de parts ou actions 12 000

Adresse : N° 2 Voie RUE DE LA SOURCE

Code Postal 97400 Commune ST DENIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux supplémentaires dans la case prévue à cet effet.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Assujettissement à la taxe de 0,25% sur les plus-values de cession de titres de sociétés de personnes. Date de réception préfecture : 13/09/2024



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant [X]

N° de dépôt

[ ]

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 8 5 0 6 5 4 4 5 0 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SPL EDDEN ( ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS )

ADRESSE (voie) 52 route des sables

CODE POSTAL 97427 VILLE L'ETANG-SALE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE Date de télétransmission : 13/09/2024 Date de réception préfecture : 13/09/2024



(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette mention.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

## Mesures incitatives

PROJET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice \_\_\_\_\_

Désignation de l'entreprise SA SPL EDDEN (ÉCOLOGIE & DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS) du 01/01/2023

Adresse 52 route des sables 97427 L'ETANG-SALE au 31/12/2023

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MONSIEUR RIVIERE René Gilbert Directeur Général	6, CHEMIN CHAMAND 97410 ST PIERRE
2	MONSIEUR RIVIERE Stéphane Directeur des Ressources Humaines	15, Impasse Rivière Gastion Michel 97410 SAINT PIERRE
3	MONSIEUR PAYET Patrice Directeur département ens/eejp	29, rue Georges Fourcade Vincenzo 97480 ST JOSEPH
4	MONSIEUR BIGOT Pierre Joseph Responsable du Système d'Information	199, chemin Chevalier 97435 ST PAUL
5	MONSIEUR RASOLOHERY GIORGIO ANTHONY Directeur DU POLE OPRETIONNEL	21, chemin LEGARNISSON 97411 SAINT PAUL
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	208 561		3 694	212 255				212 255
2	102 338		2 331	104 669				104 669
3	73 846		2 331	76 177				76 177
4	80 395		2 331	82 726				82 726
5	115 413		2 331	117 744				117 744
6								
7								
8								
9								
10								
**	580 553		13 018	593 571				593 571

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	618
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	618

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2023.. (total col. 9 + total col. 10) 10	594 189	- de l'exercice 2023.. 10	
- de l'exercice précédent 10	544 947	- de l'exercice précédent 10	412 534
Nom et qualité du signataire		À L'ETANG-SALE, le 03/02/2024	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

# REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SA SPL EDDEN ( ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS )  
850654450 IS1

<b>Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case</b>		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	<input checked="" type="checkbox"/>
	PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>

## I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

### Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

## II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

**Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM**  
**PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)**

## III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

**Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.**

## IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Annexe fiscale

PROJET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024





Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024







## ZONES FRANCHES D'ACTIVITE

**Bénéfice du dispositif des Zones Franches d'Activité dans les départements d'outre-mer  
(Article 44 quaterdecies du code général des impôts et 49ZB de l'annexe III au code général des impôts)**

A joindre à la déclaration afférente au résultat de la période d'imposition N. Les dépenses visées, ayant donné lieu à abattement sur l'exercice N-1 doivent avoir été réalisées sur l'exercice N.

<b>Dénomination</b>	SA SPL EDDEN ( ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT
<b>Période d'imposition</b>	du 01/01/2023 au 31/12/2023
<b>N° SIREN</b>	850654450
<b>Code APE</b>	8130Z
<b>Lieu d'exercice de l'activité</b>	52 route des sables  97427 L'ETANG-SALE FRA
<b>Nombre de salariés</b>	
<b>Chiffre d'affaires annuel</b>	
<b>Régime d'imposition</b>	BIC

**VERSEMENT AU FONDS D'APPUI AUX EXPERIMENTATIONS EN FAVEUR DES JEUNES DE L'EXERCICE OU DE L'ANNEE D'IMPOSITION**

Versement au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes au titre de l'exercice	clos le
---	---------

**I – BÉNÉFICE DE L'ABATTEMENT MAJORÉ AU TITRE DU RÉGIME DE TRANSFORMATION SOUS DOUANE**

Si application des dispositions de l'article 44 quaterdecies III-4-b	Numéro d'autorisation délivré par les douanes	
	Chiffre d'affaires afférent à ces opérations	

PRO



**II SUIVI DE REPARTITION DU BENEFICE PAR ETABLISSEMENT**

NIC de l'établissement implanté dans les DOM	Adresse	Activité	Montant du bénéfice provenant de cet établissement	Taux d'abattement
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%

Cegrid Group

PROJET

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2024  
 Date de réception préfecture : 13/09/2024



## **SA SPL EDDEN (ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT**

**52 route des sables  
97427 L'ETANG-SALE**

**Comptes annuels  
du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Sommaire

<b>Rapport de présentation des comptes annuels</b>	<b>2</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>4</b>
Bilan Actif	5
Bilan Passif	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat (suite)	8
Annexe	10
<b>Etats Complémentaires</b>	<b>24</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion	26
Détail actif	27
Détail passif	29
Détail du compte de résultat	31
<b>Documents Fiscaux</b>	<b>34</b>
<b>Annexe fiscale</b>	<b>62</b>



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Rapport de présentation des comptes annuels

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SA SPL EDDEN (ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	5 934 734
Chiffre d'affaires	9 956 586
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>82 820</b>

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

*Fait à ST PIERRE CEDEX*

*Le 20 mars 2024*

*Laetitia CHANE YAN NAM*  
*Expert Comptable Associée*

*Didier DE LAUNAY*  
*Expert Comptable Associé*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



# Comptes Annuels

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé	37 500		37 500	37 500
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	71 876	48 452	23 424	36 112
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	416 018	256 915	159 104	208 039
Autres immobilisations corporelles	541 277	321 032	220 245	205 855
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	125		125	125
Autres immobilisations financières	57 418		57 418	30 574
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 086 714</b>	<b>626 398</b>	<b>460 316</b>	<b>480 705</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	108 067		108 067	65 061
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>14 396</b>		<b>14 396</b>	
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	3 729 628		3 729 628	1 865 779
Autres créances	758 755	20 001	738 754	854 830
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	837 295		837 295	2 716 352
Charges constatées d'avance (3)	8 777		8 777	38 420
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 456 919</b>	<b>20 001</b>	<b>5 436 918</b>	<b>5 540 441</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 581 133</b>	<b>646 399</b>	<b>5 934 734</b>	<b>6 058 646</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				1 585 686

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 450 000	1 450 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 108	37 948
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 180 038	721 009
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>82 820</b>	<b>483 190</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 774 966</b>	<b>2 692 146</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 114 666	1 044 555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	407 901	563 854
Dettes fiscales et sociales	1 431 517	1 519 735
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 672	22 369
Autres dettes	44 734	23 705
Produits constatés d'avance (1)	153 279	192 282
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 159 769</b>	<b>3 366 500</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 934 734</b>	<b>6 058 646</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 045 103	2 321 944
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022	Ecart €	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	9 956 586	9 164 909	791 677	8,64
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>9 956 586</b>	<b>9 164 909</b>	<b>791 677</b>	<b>8,64</b>
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 871	5 000	-3 129	-62,58
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	4 052 042	4 207 715	-155 673	-3,70
Autres produits	241	4	236	NS
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>14 010 740</b>	<b>13 377 629</b>	<b>633 111</b>	<b>4,73</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts	6 292	3 190	3 102	97,24
Variations de stock	-43 006	-13 652	-29 355	215,02
Autres achats et charges externes (a)	2 691 430	2 432 292	259 138	10,65
Impôts, taxes et versements assimilés	234 631	223 448	11 183	5,00
Salaires et traitements	9 604 308	8 830 191	774 117	8,77
Charges sociales	1 089 609	988 207	101 403	10,26
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	235 251	198 742	36 509	18,37
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	14 892	286	14 606	NS
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	64 037	30 089	33 947	112,82
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>13 897 445</b>	<b>12 692 794</b>	<b>1 204 652</b>	<b>9,49</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>113 295</b>	<b>684 835</b>	<b>-571 540</b>	<b>-83,46</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat. et aux provi				
Intérêts et charges assimilées (4)	92		92	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placem				
<b>Total charges financières (VI)</b>	<b>92</b>		<b>92</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (V-IV)</b>	<b>-92</b>		<b>-92</b>	
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-I)</b>	<b>113 203</b>	<b>684 835</b>	<b>-571 632</b>	<b>-83,47</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022	Ecart €	%
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	445		445	
Sur opérations en capital		22 673	-22 673	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>445</b>	<b>22 673</b>	<b>-22 228</b>	<b>-98,04</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	30 167	136	30 030	NS
Sur opérations en capital	661	957	-296	-30,92
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>30 828</b>	<b>1 093</b>	<b>29 735</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
	<b>-30 383</b>	<b>21 580</b>	<b>-51 963</b>	<b>-240,79</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		120 163	-120 163	-100,00
Impôts sur les bénéfices (X)		103 062	-103 062	-100,00
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>14 011 185</b>	<b>13 400 301</b>	<b>610 884</b>	<b>4,56</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>13 928 365</b>	<b>12 917 112</b>	<b>1 011 253</b>	<b>7,83</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>				
	<b>82 820</b>	<b>483 190</b>	<b>-400 370</b>	<b>-82,86</b>
<i>(a) Y compris :</i>				
<i>- Redevances de crédit-bail mobilier</i>				
<i>- Redevances de crédit-bail immobilier</i>				
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>				
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>				
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>				
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>				

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Annexe

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

La Société Publique Locale EDDEN (Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels) créée le 1er mars 2019 continue son développement sur l'exercice 2023 avec le renouvellement sur 3 ans des CPI antérieurs (Espaces Naturels Sensibles, Lutte Antivectorielle, Parcs et Jardins, Insertion)

Conformément à la réglementation, la SPL EDDEN exerce son activité exclusivement auprès de ses actionnaires.

Sur cet exercice, l'activité de la SPL EDDEN résulte de l'exécution de 12 contrats de prestations intégrées (CPI):

- dont 10 signés avec le Département de la Réunion,
- dont 2 signés avec la Mairie du Tampon.

De plus, la SPL EDDEN a conclu un nouvel accord avec la Mairie de Saint-Pierre le 4 décembre 2023. Le montant de la prestation s'élève à 106 633,80 € et débutera en 2024 pour une période d'un an.

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA SPL EDDEN (ECOLOGIE & DEVELOPPEMENT)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 5 934 734 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 82 820 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Règles et méthodes comptables

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	67 240	4 636		71 876
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>67 240</b>	<b>4 636</b>		<b>71 876</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	352 504	66 775	3 261	416 018
- Instal.générales, agencements aménagements divers	87 938	62 142		150 080
- Matériel de transport	129 979			129 979
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	206 092	55 126		261 218
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>776 513</b>	<b>184 043</b>	<b>3 261</b>	<b>957 295</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	30 699	26 844		57 543
<b>Immobilisations financières</b>	<b>30 699</b>	<b>26 844</b>		<b>57 543</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>874 452</b>	<b>215 523</b>	<b>3 261</b>	<b>1 086 714</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 636	184 043	26 844	215 523
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>4 636</b>	<b>184 043</b>	<b>26 844</b>	<b>215 523</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		3 261		3 261
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>3 261</b>		<b>3 261</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 128	17 323		48 452
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>31 128</b>	<b>17 323</b>		<b>48 452</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	144 466	115 049	2 600	256 915
- Instal.générales, agencements aménagements divers	27 557	23 501		51 059
- Matériel de transport	79 071	25 995		105 066
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	111 525	53 383		164 907
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>362 619</b>	<b>217 928</b>	<b>2 600</b>	<b>577 947</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>393 747</b>	<b>235 251</b>	<b>2 600</b>	<b>626 398</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 554 703 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	125		125
Autres	57 418		57 418
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 729 628	3 729 628	
Autres	758 755	758 755	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 777	8 777	
<b>Total</b>	<b>4 554 703</b>	<b>4 497 160</b>	<b>57 543</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	2 254 821
Fournisseurs avoirs à recevoir	2 133
Org. sociaux produits à recevoir	55 397
Subvention ASP/PEC à recevoir	402 141
Etat produits à recevoir	47 407
<b>Total</b>	<b>2 761 899</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 450 000,00 euros décomposé en 14 500 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

#### Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 25/04/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	483 190
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>483 190</b>
Affectations aux réserves	483 190
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
<b>Total des affectations</b>	<b>483 190</b>

## Notes sur le bilan

## Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	1 450 000				1 450 000
Réserve légale	37 948	24 160	24 160		62 108
Réserves générales	721 009	459 030	459 030		1 180 038
Résultat de l'exercice	483 190	-483 190	82 820	483 190	82 820
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>2 692 146</b>		<b>566 009</b>	<b>483 190</b>	<b>2 774 966</b>

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 045 103 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	407 901	407 901		
Dettes fiscales et sociales	1 431 517	1 431 517		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 672	7 672		
Autres dettes (**)	44 734	44 734		
Produits constatés d'avance	153 279	153 279		
<b>Total</b>	<b>2 045 103</b>	<b>2 045 103</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	132 362
Provision congés à payer	413 672
Charges sociales s/congés à payer	57 724
Organ.sociaux charges à payer	8 058
Etat charges à payer	18 492
Taxe d apprentissage	4 558
Formation continue & alternance	27 733
Effort construction	22 785
Déb.cred. charges à payer	40 820
<b>Total</b>	<b>726 204</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	8 777		
<b>Total</b>	<b>8 777</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	153 279
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
<b>Total</b>	<b>153 279</b>

En 2023, les actions réalisées dans le cadre du CPI pour les Espaces Naturels Sensibles ont été estimées à 92%. A défaut de répartition de la rémunération aux différentes actions dans le CPI, la rémunération a été limitée à 92% du montant contractualisé, et un produit constaté d'avance de 153 279 € a été comptabilisé.

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

#### Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
CPI Espaces Naturels Sensibles	2 253 003
CPI Parc & jardins	2 238 930
CPI Insertion	1 334 176
CPI Lutte antivectorielle	2 687 872
CPI ACI MAIDO	23 474
CPI Ins ONF	112 903
CPI Pépinière	1 044 272
CPI Palmiers	64 444
CPI Diaspores	40 213
CPI France travail	60 495
CPI Insertion logement	27 385
CPI Fest	69 420
<b>TOTAL</b>	<b>9 956 586</b>

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 13 953 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Notes sur le compte de résultat

### Charges et Produits exceptionnels

#### Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	125	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	1 844	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 198	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		445
Vnc	661	
<b>TOTAL</b>	<b>30 828</b>	<b>445</b>

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 143,7 personnes.

	Personnel
Cadres	19
Agents de maîtrise et techniciens	90
Employés	11
Ouvriers	24
<b>Total</b>	<b>144</b>

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 209 050 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

# Etats Complémentaires

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2023	%	31/12/2022	%	Ecart €	%
Ventes de marchandises						
Achats de marchandises						
Variation stocks de marchandises						
<b>Marge commerciale</b>						
Ventes de produits finis et travaux						
Ventes de services	9 956 586	100,00	9 164 909	100,00	791 677	8,64
Production stockée						
Production immobilisée						
<b>PRODUCTION EXERCICE</b>	<b>9 956 586</b>	<b>100,00</b>	<b>9 164 909</b>	<b>100,00</b>	<b>791 677</b>	<b>8,64</b>
Achats matières et consommables	6 292	0,06	3 190	0,03	3 102	97,24
Variation stocks de matières	-43 006	-0,43	-13 652	-0,15	-29 355	215,02
Sous-Traitance	11 770	0,12	41 788	0,46	-30 018	-71,83
<b>Marge de production</b>	<b>9 981 530</b>	<b>100,25</b>	<b>9 133 583</b>	<b>99,66</b>	<b>847 948</b>	<b>9,28</b>
<b>ACTIVITE</b>	<b>9 956 586</b>	<b>100,00</b>	<b>9 164 909</b>	<b>100,00</b>	<b>791 677</b>	<b>8,64</b>
<b>MARGE GLOBALE</b>	<b>9 981 530</b>	<b>100,25</b>	<b>9 133 583</b>	<b>99,66</b>	<b>847 948</b>	<b>9,28</b>
Autres achats et charges externes	2 679 660	26,91	2 390 504	26,08	289 156	12,10
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>7 301 870</b>	<b>73,34</b>	<b>6 743 078</b>	<b>73,57</b>	<b>558 792</b>	<b>8,29</b>
Subventions d'exploitation	1 871	0,02	5 000	0,05	-3 129	-62,58
Impôts & taxes	234 631	2,36	223 448	2,44	11 183	5,00
Salaires	9 604 308	96,46	8 830 191	96,35	774 117	8,77
Charges sur salaires	1 089 609	10,94	988 207	10,78	101 403	10,26
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 624 808</b>	<b>-36,41</b>	<b>-3 293 768</b>	<b>-35,94</b>	<b>-331 040</b>	<b>10,05</b>
Autres produits , Reprise amortissements	4 052 283	40,70	4 207 720	45,91	-155 437	-3,69
Autres Charges	64 037	0,64	30 089	0,33	33 947	112,82
Dotations amortissements et provisions	250 143	2,51	199 028	2,17	51 115	25,68
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>113 295</b>	<b>1,14</b>	<b>684 835</b>	<b>7,47</b>	<b>-571 540</b>	<b>-83,46</b>
Opérations en commun						
Produits financiers						
Charges financières	92				92	
Résultat financier	-92				-92	
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>113 203</b>	<b>1,14</b>	<b>684 835</b>	<b>7,47</b>	<b>-571 632</b>	<b>-83,47</b>
Produits exceptionnels	445		22 673	0,25	-22 228	-98,04
Charges exceptionnelles	30 828	0,31	1 093	0,01	29 735	NS
Résultat exceptionnel	-30 383	-0,31	21 580	0,24	-51 963	-240,79
Impôts sur les bénéfices et participation			223 225	2,44	-223 225	-100,00
<b>RESULTAT NET</b>	<b>82 820</b>	<b>0,83</b>	<b>483 190</b>	<b>5,27</b>	<b>-400 370</b>	<b>-82,86</b>

## Détail actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé 10900000 - Actionnaires : capit.sousc.n/appelé	37 500 37 500		37 500 37 500	37 500 37 500
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires 20500000 - Concessions et droits similaires 28050000 - Amortis. brevets logiciels	71 876 71 876	48 452 48 452	71 876 -48 452 23 424	67 240 -31 128 36 112
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels 21540000 - Matériel industriel 28154000 - Amortis. matériel industriel	416 018 416 018	256 915 256 915	416 018 -256 915 159 104	352 504 -144 466 208 039
Autres immobilisations corporelles 21810000 - Agenct, aménagt, installation 21820000 - Matériel de transport 21830000 - Matériel de bureau & informatique 21840000 - Mobilier 28181000 - Amortis. agenct. aménagt. instal. 28182000 - Amortis. matériel de transport 28183000 - Amortis. mat.bureau & informatique 28184000 - Amortis. mobilier	150 080 129 979 219 007 42 211 541 277	51 059 105 066 148 049 16 858 321 032	150 080 129 979 219 007 42 211 -51 059 -105 066 -148 049 -16 858 220 245	87 938 129 979 171 251 34 841 -27 557 -79 071 -102 299 -9 226 205 855
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Prêts 27430000 - Prêts au personnel	125 125		125 125	125 125
Autres immobilisations financières 27510000 - Dépôts	57 418 57 418		57 418 57 418	30 574 30 574
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 086 714</b>	<b>626 398</b>	<b>460 316</b>	<b>480 705</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements 32200000 - Stocks fournitures consommables 40910000 - Fournisseurs acomptes s/commandes	108 067 108 067 14 396 14 396		108 067 108 067 14 396 14 396	65 061 65 061 3 305 47 810
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés 41100000 - Clients 41810000 - Clients factures à établir	1 474 808 2 254 821 3 729 628		1 474 808 2 254 821 3 729 628	280 093 1 585 686 1 865 779
Autres créances 40100000 - Fournisseurs 40980000 - Fournisseurs avoirs à recevoir 42100000 - Personnel rémunérations dues 42480000 - Participation comptes courants 42500000 - Personnel avances et acomptes 43870000 - Org. sociaux produits à recevoir	25 793 2 133 12 559 28 450 55 397		25 793 2 133 12 559 28 450 55 397	11 275 2 133 6 424 3 305 47 810

Accusé de réception en préfecture 28  
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## Détail actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
43871000 - Subvention ASP/PEC à recevoir	402 141		402 141	695 751
44400000 - Etat impôts sur les bénéfices	101 880		101 880	
44562000 - Tva déductible sur immobilisations				
44564000 - Tva déductible sur encaissement	6 225		6 225	5 544
44566000 - Tva déductible sur biens & services				127
44567000 - Crédit de tva à reporter	14 207		14 207	
44571000 - Tva collectée	85 847		85 847	54 352
44586000 - Tva sur factures non parvenues	4 688		4 688	8 617
44870000 - Etat produits à recevoir	47 407		47 407	
46720000 - Autres débiteurs divers				24 600
49674200 - Dépréciations personnel		5 109	-5 109	-5 109
49674400 - Dépréciations autres créances		14 892	-14 892	
	758 755	20 001	738 754	854 830
<b>Divers</b>				
Disponibilités				
51213100 - Caisse des dépôts	65 378		65 378	270 457
51231100 - Caisse des dépôts compte bloqué				87 500
51240000 - Crédit agricole	771 917		771 917	2 358 395
	837 295		837 295	2 716 352
Charges constatées d'avance (3)				
48600000 - Charges constatées d'avance	8 777		8 777	38 420
	8 777		8 777	38 420
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 456 919</b>	<b>20 001</b>	<b>5 436 918</b>	<b>5 540 441</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 581 133</b>	<b>646 399</b>	<b>5 934 734</b>	<b>6 058 646</b>
(3) Dont à plus d'un an (brut)				1 585 686

## Détail passif

	31/12/2023	31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital		
10110000 - Capital souscrit non appelé	37 500	37 500
10130000 - Capital souscrit appelé versé	1 412 500	1 412 500
	1 450 000	1 450 000
Réserve légale		
10611000 - Réserve légale proprement dite	62 108	37 948
	62 108	37 948
Autres réserves		
10680000 - Autres Reserves	1 180 038	721 009
	1 180 038	721 009
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>82 820</b>	<b>483 190</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 774 966</b>	<b>2 692 146</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
41910000 - Clients acomptes sur commandes	1 114 666	1 044 555
	1 114 666	1 044 555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - Fournisseurs	275 540	222 181
40810000 - Fournisseurs factures non parvenues	132 362	341 673
	407 901	563 854
Dettes fiscales et sociales		
42200000 - Conseil social & économique (CSE)	3 280	3 679
42480000 - Participation comptes courants		120 135
42700000 - Personnel oppositions	2 911	5 318
42820000 - Provision congés à payer	413 672	438 092
43100000 - Urssaf	304 434	259 925
43702000 - Mutuelle	46 544	35 182
43708000 - Développement du paritarisme	3 828	3 828
43720000 - Prévoyance	17 521	55 208
43730000 - Retraite	147 694	129 454
43731000 - Retraite régime spécial	45 033	20 035
43782000 - Autres dettes sociales	5 414	5 414
43820000 - Charges sociales s/congés à payer	57 724	68 362
43860000 - Organ.sociaux charges à payer	8 058	32 091
44210000 - Prélèvements à la source (ir)	20 359	19 000
44400000 - Etat impôts sur les bénéfices		63 494
44551000 - Tva à décaisser		74 747
44562000 - Tva déductible sur immobilisations		
44566000 - Tva déductible sur biens & services	21	
44574000 - Tva collectées sur encaissement	123 557	
44580000 - Tva à régulariser		
44584000 - Tva récupérée d'avance		
44587000 - Tva sur factures à établir	157 898	124 224
44860000 - Etat charges à payer	18 492	41 458
44862000 - Taxe d'apprentissage		
44863000 - Formation continue & alternance		

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DE14558  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024



## Détail passif

	31/12/2023	31/12/2022
44864000 - Effort construction	22 785	20 088
	1 431 517	1 519 735
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
40410000 - Fournisseurs d'immobilisations	7 672	22 369
	7 672	22 369
Autres dettes		
46700000 - Notes de frais salariés	3 914	1 605
46860000 - Déb.créd. charges à payer	40 820	22 100
	44 734	23 705
Produits constatés d'avance (1)		
48700000 - Produits constatés d'avance	153 279	192 282
	153 279	192 282
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 159 769</b>	<b>3 366 500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 934 734</b>	<b>6 058 646</b>
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 045 103	2 321 944
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Détail du compte de résultat

	31/12/23	31/12/22	Ecart €	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Production vendue (services)				
70600000 - Prestations de services	9 956 586	9 164 909	791 677	8,64
	9 956 586	9 164 909	791 677	8,64
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>9 956 586</b>	<b>9 164 909</b>	<b>791 677</b>	<b>8,64</b>
Subventions d'exploitation				
74040000 - Subv. d'exploit.s/charges pers		5 000	-5 000	-100,00
74070000 - Subv. d'exploit.s/charges exc	1 871		1 871	
	1 871	5 000	-3 129	-62,58
Autres produits				
75800000 - Produits divers gestion coura	241	4	236	NS
78150000 - Repris.s/provis. d'exploitation		267 794	-267 794	-100,00
79100000 - Transfert de charg.autres ach		20 160	-20 160	-100,00
79140000 - Transfert de charg.charges de	4 052 042	3 902 974	149 068	3,82
79141000 - Transfert de charg. pers/avtg		16 787	-16 787	-100,00
	4 052 283	4 207 720	-155 437	-3,69
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>14 010 740</b>	<b>13 377 629</b>	<b>633 111</b>	<b>4,73</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de m.p & aut.approv.				
60220000 - Achats de fournitures consom	6 292	3 190	3 102	97,24
	6 292	3 190	3 102	97,24
Variation de stock (m.p.)				
60320000 - Variat. stocks autres approvist	-43 006	-13 652	-29 355	215,02
	-43 006	-13 652	-29 355	215,02
Autres achats & charges externes				
60400000 - Sous-traitance prestations ser	11 770	41 788	-30 018	-71,83
60611000 - Eau	1 287	713	574	80,51
60614000 - Electricité	3 994	3 561	433	12,16
60615000 - Carburant	194 633	186 630	8 003	4,29
60631000 - Entretien et petits équipement	431 218	299 522	131 696	43,97
60632000 - Vêtements de travail	271 361	231 654	39 707	17,14
60638000 - Autres petits équipements	20 490	20 397	93	0,45
60640000 - Fournitures de bureau	13 537	20 130	-6 594	-32,76
60680000 - Autres matières et fournitures	2 070	5 243	-3 173	-60,52
61320000 - Locations immobilières	401 395	271 057	130 338	48,09
61350000 - Géolocalisation	14 430	14 235	195	1,37
61351000 - Location véhicules longue dur	525 146	485 587	39 560	8,15
61352000 - Location ponctuelle véhicules	11 990	11 909	80	0,68
61353000 - Autres locations	28 241	18 051	10 190	56,45
61400000 - Charges locatives & coproprié	43 712	42 165	1 547	3,67
61520000 - Entretien sur biens immobilier	43 462	40 765	2 697	6,62
61551000 - Entretien matériels & outillage	3 820	27 310	-23 490	-86,01
61552000 - Entretien matériels de transpo	63 452	50 560	12 892	25,50
61560000 - Maintenance informatique	44 061	31 234	12 827	41,07
61561000 - Maintenance divers	12 684	3 401	9 283	272,91
61610000 - Assurances	11 805	7 899	3 906	49,44
61630000 - Assurances matériels de tran	46 596	49 572	-2 976	-6,00
61810000 - Documentation générale	946			
61830000 - Documentation technique	4 029	3 427	602	16,08
61850000 - Frais de colloques & assembl	15 811	19 267	-3 456	-17,94



Accusé de réception en préfecture : 5  
374-219740107-20240904-DEL0580322024-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

## Détail du compte de résultat

	31/12/23	31/12/22	Ecart €	%
62110000 - Personnel intérimaire		9 481	-9 481	-100,00
62260000 - Honoraires comptable	33 200	48 974	-15 774	-32,21
62261000 - Honoraires social	83 099	78 107	4 992	6,39
62263000 - Honoraires commissaire aux	13 953	14 598	-645	-4,42
62264000 - Honoraires juridique	11 070	19 620	-8 550	-43,58
62268000 - Honoraires divers	11 925	38 245	-26 320	-68,82
62270000 - Frais d'actes et contentieux	10 127	48	10 079	NS
62280000 - Rémun.interm.& honor.divers	37 110	41 822	-4 712	-11,27
62310000 - Annonces & insertions	35 596	25 551	10 045	39,31
62330000 - Foires et expositions	19 912	27 286	-7 374	-27,03
62340000 - Cadeaux	619	828	-210	-25,30
62360000 - Catalogues & imprimés	1 684	3 047	-1 363	-44,74
62370000 - Publications	24 210	14 310	9 901	69,19
62470000 - Transports collectifs du perso	9 653	551	9 102	NS
62511000 - Indemnités kilométriques	9 926	17 979	-8 053	-44,79
62560000 - Missions	51 772	80 136	-28 364	-35,40
62610000 - Téléphone télécopie	6 201	7 330	-1 129	-15,40
62611000 - Internet	19 929	14 745	5 184	35,16
62612000 - Téléphone portable	43 436	42 902	534	1,24
62620000 - Affranchissements	9 245	10 608	-1 363	-12,85
62780000 - Services bancaires	14 366	7 856	6 510	82,87
62810000 - Concours divers cotisations...	5 870	5 020	850	16,93
62820000 - Traitement déchets	16 589	36 178	-19 589	-54,15
	2 691 430	2 432 292	259 138	10,65
<b>Impôts, taxes et vers. assim.</b>				
63120000 - Taxe d'apprentissage	34 431	30 358	4 073	13,41
63330000 - Formation continue & alternan	124 732	89 046	35 687	40,08
63340000 - Effort construction	22 785	20 088	2 697	13,42
63511100 - C.f.e.	8 729	29 271	-20 542	-70,18
63511200 - C.v.a.e.	23 281	40 862	-17 581	-43,03
63514000 - Taxes sur les véhicules sociét	3 169	11 856	-8 687	-73,27
63520000 - Tva non récupérables	3 512	454	3 058	674,07
63788000 - Autres taxes diverses	13 993	1 513	12 480	824,73
	234 631	223 448	11 183	5,00
<b>Salaires et Traitements</b>				
64110000 - Salaires et appointements	8 729 756	7 948 165	781 591	9,83
64115000 - Avantages en nature	18 147	16 787	1 360	8,10
64120000 - Congés payés	-14 562	125 592	-140 153	-111,59
64130000 - Primes & gratifications	498 833	377 636	121 197	32,09
64140000 - Indemnités et avantages diver	370 938	345 972	24 966	7,22
64143000 - Indemnité rupture convention	1 196	10 600	-9 404	-88,72
64144000 - Indemnité pour licenciement		5 439	-5 439	-100,00
	9 604 308	8 830 191	774 117	8,77
<b>Charges sociales</b>				
64510000 - Urssaf	287 448	234 059	53 389	22,81
64511000 - Forfait social	-1	25 050	-25 051	-100,00
64520000 - Mutuelles & prévoyances	133 071	107 616	25 455	23,65
64530000 - Retraite	100 117	89 682	10 435	11,64
64540000 - Pôle emploi	378 970	342 080	36 889	10,78
64580000 - Autres organismes sociaux	52 968	47 341	5 626	11,88
64590000 - Charges soc.s/congés payés	-10 637	6 026	-16 664	-276,52
64720000 - Conseil social & économique	64 828	58 647	6 171	10,52
64750000 - Médecine du travail et pharm	43 281	41 404	1 877	4,53
64770000 - Chèques déjeuner	39 566	36 292	3 274	9,02



## Détail du compte de résultat

	31/12/23	31/12/22	Ecart €	%
Amortissements et provisions	1 089 609	988 207	101 403	10,26
68111000 - Dot. amort. s/immobil. incorpo	17 323	15 474	1 849	11,95
68112000 - Dot. amort. s/immobil. corpore	217 928	183 267	34 660	18,91
68174500 - Dotation dépréc. autres créan	14 892	286	14 606	NS
	250 143	199 028	51 115	25,68
Autres charges				
65110000 - Redevances pour concession	35 059	21 176	13 883	65,56
65300000 - Jetons de présence	28 900	8 900	20 000	224,72
65800000 - Charges diverses gestion cou	77	13	64	478,85
	64 037	30 089	33 947	112,82
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>13 897 445</b>	<b>12 692 794</b>	<b>1 204 652</b>	<b>9,49</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>113 295</b>	<b>684 835</b>	<b>-571 540</b>	<b>-83,46</b>
Charges financières				
66180000 - Intérêts des autres dettes	92		92	
	92		92	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-92</b>		<b>-92</b>	
<b>RESULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>113 203</b>	<b>684 835</b>	<b>-571 632</b>	<b>-83,47</b>
Produits exceptionnels				
77180000 - Autres produits except. de ge	445		445	
77520000 - Prod.cess.élé.m.cédés immo.c		22 673	-22 673	-100,00
	445	22 673	-22 228	-98,04
Charges exceptionnelles				
67120000 - Pénalités et amendes	125	136	-11	-8,24
67170000 - Rappel d'impôts	1 844		1 844	
67180000 - Autres charges except. de ge	28 198		28 198	
67500000 - Vnc éléments actif cédés	661	957	-296	-30,92
	30 828	1 093	29 735	NS
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-30 383</b>	<b>21 580</b>	<b>-51 963</b>	<b>-240,79</b>
Participation des salariés aux résultats				
69100000 - Participation des salariés		120 163	-120 163	-100,00
		120 163	-120 163	-100,00
Impôts sur les bénéfices				
69510000 - Impôts sur les bénéfices		103 062	-103 062	-100,00
		103 062	-103 062	-100,00
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>82 820</b>	<b>483 190</b>	<b>-400 370</b>	<b>-82,86</b>